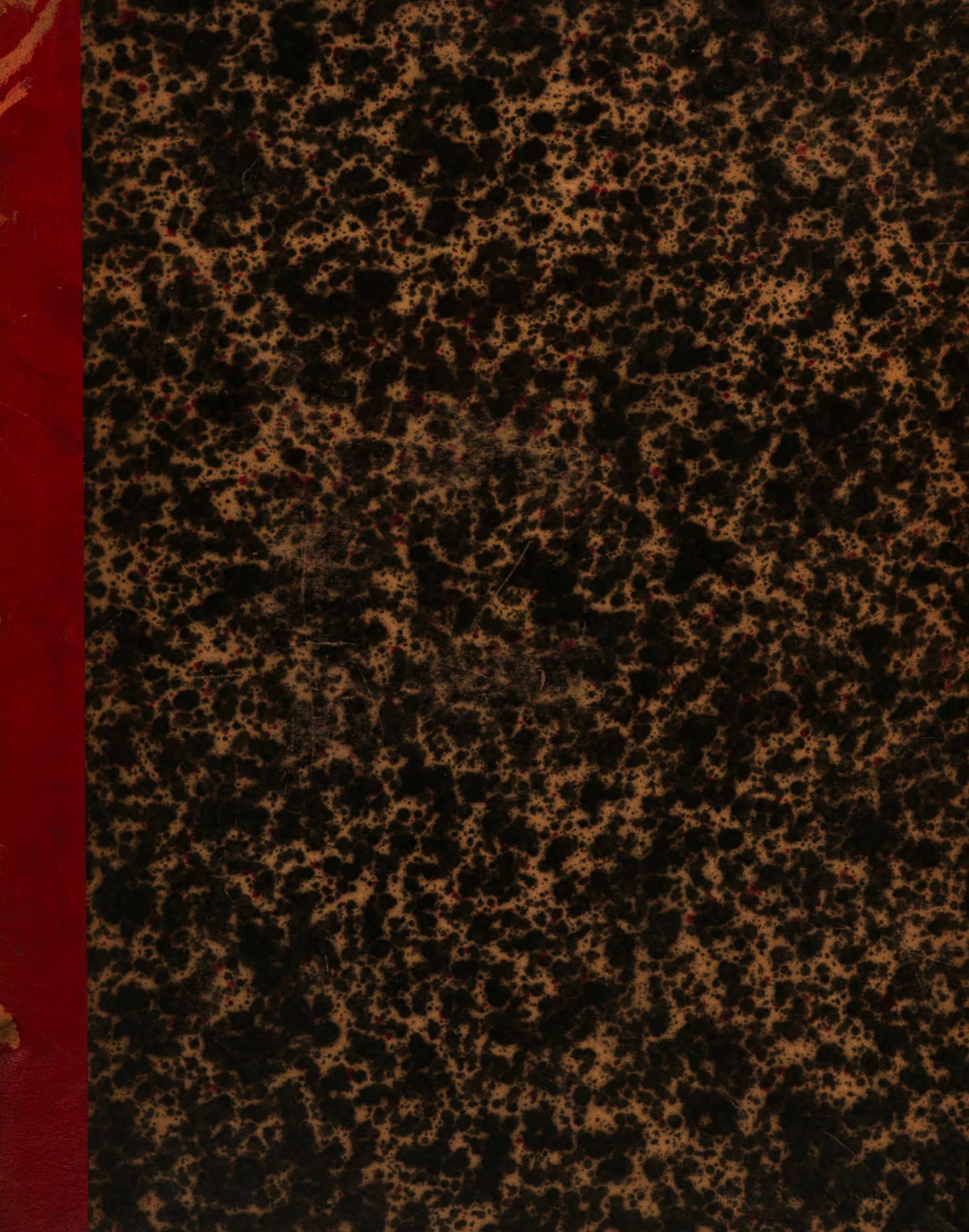
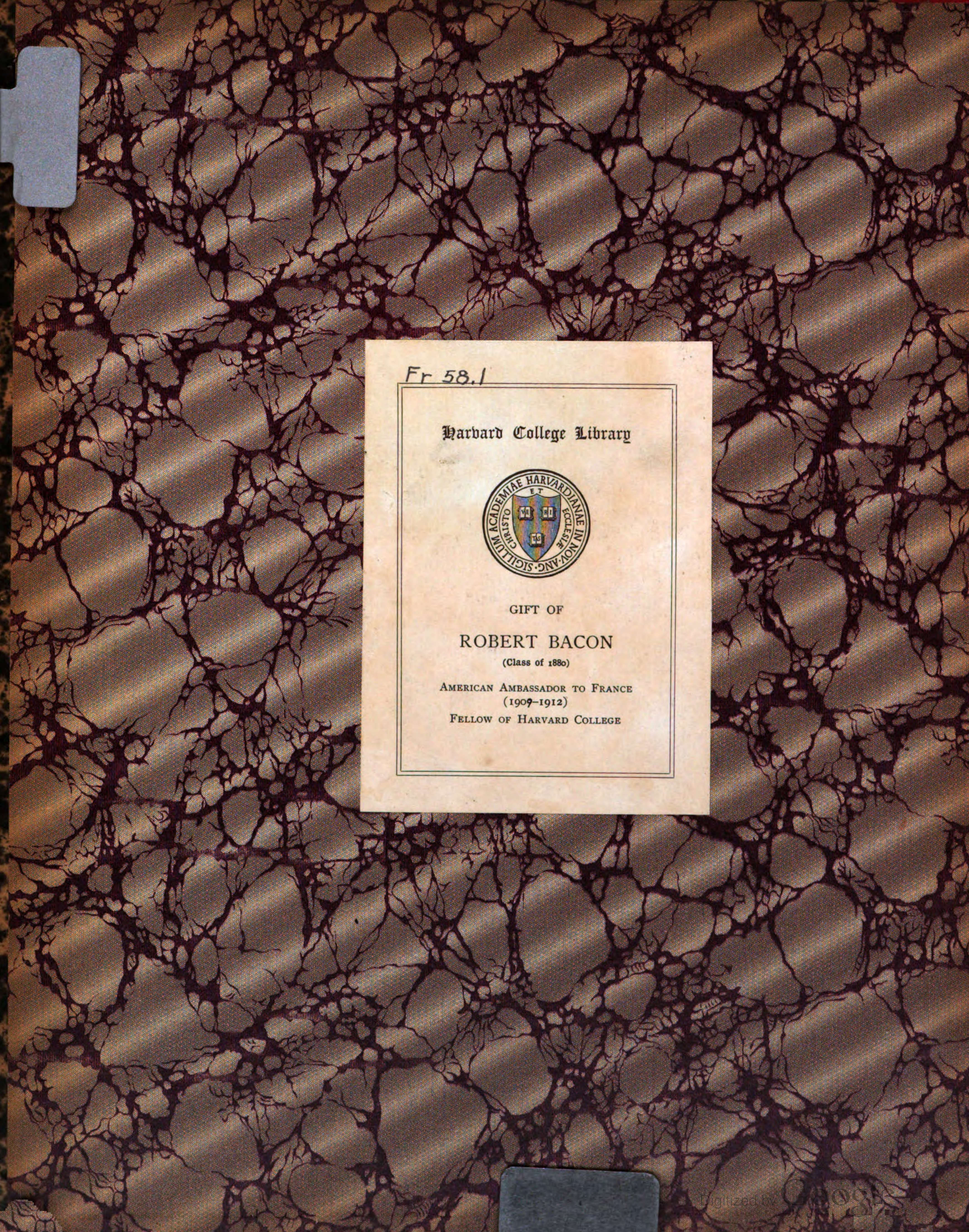
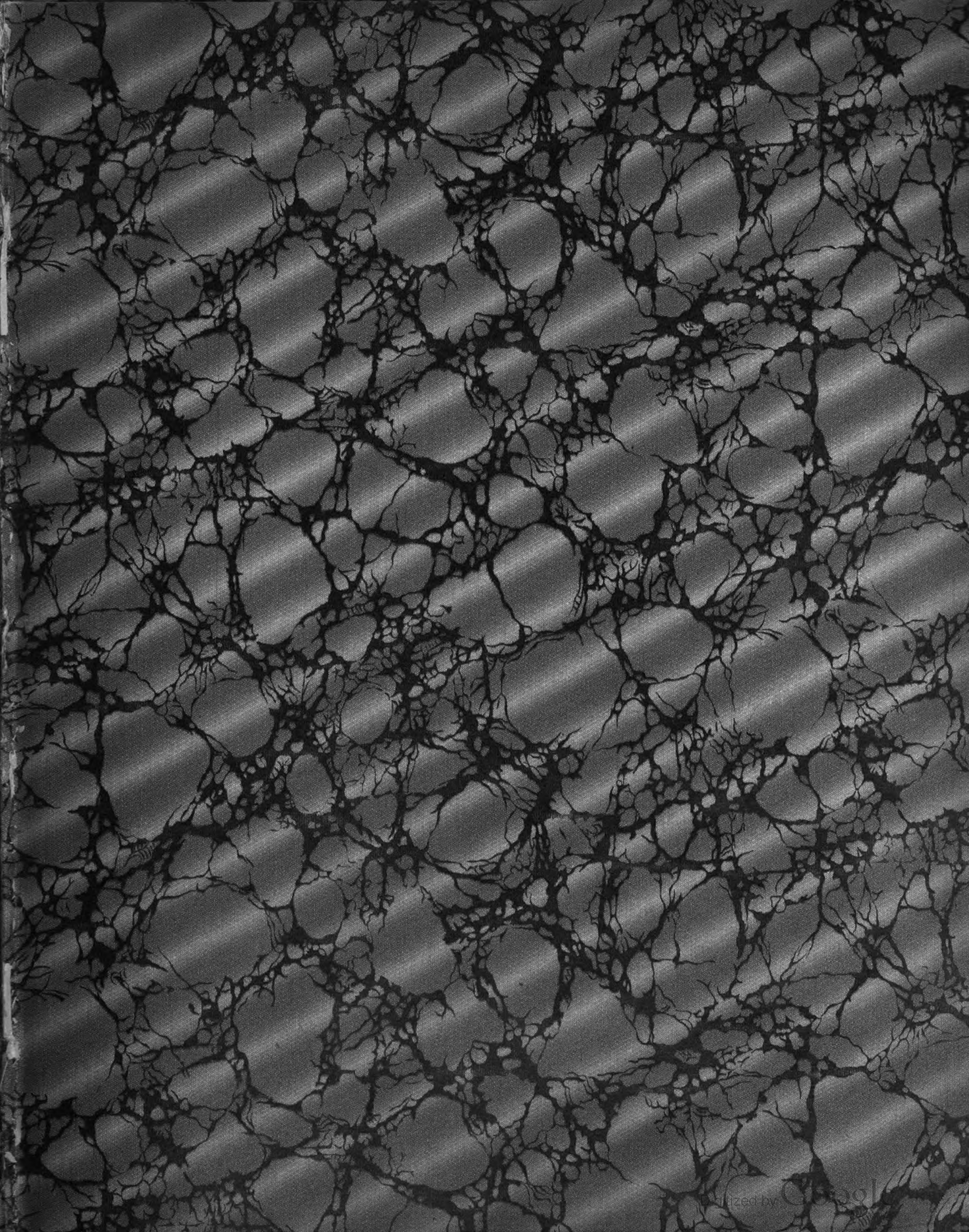




Fr 58.1
Harvard College Library
SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS
GIFT OF
ROBERT BACON
(Class of 1880)
AMERICAN AMBASSADOR TO FRANCE
(1909–1912)
FELLOW OF HARVARD COLLEGE



COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AIN

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

Rédigé par M. J. BROSSARD, Archiviste

AIN

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES — SÉRIES G & H



BOURG
IMPRIMERIE DU « COURRIER DE L'AIN »

1891

Département de l'Ain.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G

(Clergé séculier. — Archevêchés ; Chapitres métropolitains ; Officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des évêchés ; Séminaires ; Églises collégiales, paroissiales et leurs fabriques ; Bénéfices, Chapelles, Aumôneries, etc.)

I. — ARCHEVÊCHÉ DE LYON

I. — ÉGLISES COLLÉGIALES EN BRESSE ET DOMBES

Église collégiale Notre-Dame de Bourg.

G. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1505-1720. — Copie non signée de la bulle du pape Jules II contenant l'union du prieuré de Brou à l'église Notre-Dame de Bourg, sous la date du 12 mars 1505. — Lettre d'Amé Chanlite, médecin et bourgeois de Bourg, datée de Saint-Johan 13 juillet 1514, relative aux démarches faites par lui à Rome et auprès du duc de Savoie pour procurer un évêché à la ville de Bourg. — Lettres patentes de l'infante Dona Catarina d'Autriche, duchesse de Savoie, du 23 avril 1594, relative à l'union du prieuré de Villemoustier au chapitre de l'église Notre-Dame de Bourg. — Copie de la lettre du Roi, du 22 décembre 1678 envoyée à M. Beauregard, prévôt de Notre-Dame, à l'occasion de l'échange des ratifications du traité de paix conclu avec l'Espagne le 15 décembre de la même année. — Copie d'une délibération du Chapitre, du 19 mai 1720; il y est question de la mince dotation des prébendes, de la ruine des fondations, de la difficulté d'assurer le service divin « dans une église très ancienne, bastie magnifiquement en l'honneur de la Sainte-Vierge à l'occasion de son image miraculeuse trouvée dans l'endroit où est à présent cet édifice, que l'on y révère d'un culte singulier et dont on ressent journellement des effets d'une protection particulière..... » ; projet d'union de cures et de prieurés du voisinage pour augmenter les prébendes des seize chanoines de la collégiale.

G. 2. (Cahier.) — In-8°, papier ; 24 feuillets.

1526-1632. — *Statuta et ordinationes ecclesiæ cathedralis Beatæ Mariæ Virginis Burgensis nuperrime erectæ per sanctam Sedem apostolicam. — De ceremoniis ecclesiæ ; de pulsatione horarum vel officiis ecclesiæ ; de modo pulsationis officii matutini ; de horis canonicis missa et vesperis debito tempore pulsandis ; de signo dando elevationis corporis Domini ; de capitulis ordinariis habendis et quibus horis pulsandis ; de rebus et negociis arduis ecclesiæ in loco capitulari ordinato expediendis ; de vocibus et locis in capitulo per ordinem dicendis et tenendis ; de verbis inhonestis et viliosis non dicendis in capitulo nec extra ; de officiis chori cum debitis intonationibus et pausis ; de deffectibus officiorum chori supplendis ; de aqua benedicta ; de*



modo exeundi sacristiam pro magna missa ; de incenso preparando ; de ornamentis ; de modo procedendi ad evangelium decantandum ; de modo intrandi chorum per habituatos ; de non absentando choro diebus solemnibus ; de silentio servando ; de missa non audienda prope majus altare ; de ordine installationis sive sessionis et de uno choro ad alium non transeundo ; de non dormiendo in choro et modo standi in eodem ; de non ascendendo superiores sedes qui non fuerint in sacris nec vocem habeant in capitulo ; de juramento canonicorum ; de juramento per habituatos ; de residentia capellanorum a laicis nominatorum ; de cappa sive trabea solvenda per canonicum admittendum et de birretis ; de non inchoandis officiis nisi lampadibus et cereis ante majus altare accensis ; de officiis chori reverenter faciendis ; de officiis dierum solemnium ; de injunctis faciendis et de penis deficientium ; de habitu ecclesiæ deferendo ; de modo intrandi chorum ; in quibus horis fit, vel officiis, residentia ; de modo intrandi processiones ; de coma non nutrienda et rasura facienda ; de pena non observantium ceremonias ecclesiæ ; de canonicis vocatis ad honorandum in civitate vel extra, et de absentia canonicorum pro utilitate ecclesiæ ; de fide facienda volentium ire ad studium et ad scholas ; de portionibus et distributionibus heredibus solvendis per mortem alicujus canonici ; de clavibus thesauri ; de missis per defunctos legatis ; quales esse debeant habituandi in ecclesia ; de habitu pueris dando ; de sex pueris clericulis et magistro cantus ; de habituatis qui habent celebrare primas eorum missas ; quod hebdomadarii serviant suis diebus ; de juramento statutorum observandorum. — Déclaration capitulaire sur le fait de la présence et assistance à matines, laudes, grand'messe et vêpres au chœur de l'église, du 19 juin 1609. — Copie des statuts du chapitre de Châtillon-lès-Dombes, réformés et augmentés le 2 septembre 1652.

G. 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1642-1788. — Fondations de rentes. — Constitution de rente au principal de 600 livres, passée au profit du Chapitre par Esplandian Giract, bourgeois de Bourg, 1642. — Fondation du sieur François Tardy, conseiller au bailliage de Bresse, 10 mars 1661. — Testament fait en faveur du Chapitre par Messire Salomon Piret, prêtre habitué en l'église Notre-Dame de Bourg, 1691. — Testament de Gasparde Augerd, du 26 avril 1784 : elle laisse 10,000 livres aux pauvres infirmes de la ville et fonde une prébende annuelle de 250 livres, qui sera toujours attribuée à un ecclésiastique pauvre, natif de Bourg : nomination à cette fondation nouvelle de Nicolas Josserand, clerc tonsuré. — Bail de la dîme de Cormoranche passé par le Chapitre à Claude Loup, au prix de 403 livres par an, 15 septembre 1788.

G. 4. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 1 imprimé.

1584-1770. — Transactions ; mémoires. — Transaction faite entre le Chapitre et les Augustins de Brou, pour l'amortissement des biens acquis par ces derniers dans la succession de la Dame d'Arnans, 3 décembre 1584. — Transaction et concordat, en 1649, entre le Chapitre collégial de Bourg d'une part, et les Syndics et habitants dudit lieu d'autre part, touchant la construction de l'église, le luminaire, les linges, livres et ornements, le marguillier, le prédicateur, le logement des gens de guerre par les chanoines, le maitre d'école et sa nomination, la préséance aux assemblées de ville, les confréries, les fondations, les nominations aux bénéfices, les dîmes, les droits curiaux, le rectorat de l'Hôtel-Dieu, l'entretien du toit et du pavage de l'église, etc. ; plaquette imprimée à Bourg en 1649 chez la veuve de Joseph Tainturier. — Advis des sieurs Chambard, Duport, Chevrier et Guichenon avocats, sur le projet de la transaction passée en 1649 entre la Ville et le Chapitre. — Mémoire des officiers du présidial de Bourg, du 15 juin 1768, établissant qu'il serait très avantageux pour la décoration et salubrité de l'église Notre-Dame, que l'on cessât d'y inhumer les corps, surtout dans le chœur qu'il est question de réparer en marbre : mémoire pareil des Maire, Syndics et Conseils de la ville. — Consultation de l'avocat Bullier de Dijon à propos des inhumations dans l'église et des prétentions et oppositions des familles qui possèdent des caveaux en icelle. — Mémoire présenté en 1770 par le Chapitre au Conseil de Ville, exposant les réparations qu'on projette de faire à l'église et sollicitant, pour ce faire, une subvention. — Mémoire présenté en 1775 par le Chapitre à l'archevêque de Lyon, au sujet de la liturgie. — Mémoire pour le marguillier de Bourg : ses charges ; des différents modes de sonner les cloches aux baptêmes, aux enterrements, en cas de feu ; de la propreté de l'église ; tarif des sonneries, etc.

G. 5. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

1466-1707. — Luminaire. — Procédure, quittances et transaction entre les prévôt, chanoines et chapitre de l'église Notre-Dame de Bourg en Bresse et les religieux Augustins du dévot couvent de Brou au sujet du luminaire de l'église. — Extrait des registres de la Chambre des comptes de Chambéry, de l'an 1466, par lequel il paraît que des deniers provenant de la ferme du droit de leyde et de copponage de Bourg, on prélevait annuellement 100 florins pour l'entretien de deux cires ardentes dans l'église, et 50 autres florins qui étaient remis à MM. de Saint-Claude pour le même objet. L'église paroissiale étant transportée en 1506 du prieuré de Brou en la chapelle Notre-Dame de Bourg, le procès commença lors de cette mutation.

G. 6. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1763-1789. — Entretien et réparations. — Devis d'un autel à construire dans le chœur de l'église, présenté par le sculpteur Millet de Lyon en 1763 ; la dépense totale monte à 1,100 livres. — Devis des nivelages, cadettages, démolitions et constructions à faire dans le chœur et sanctuaire ; la dépense est estimée 500 livres. — Prix fait pour un tabernacle de marbre à huit pans ; la dépense est évaluée à 500 livres. — Mémoire de la dépense faite à la décoration du chœur. — Délibération de la Fabrique du 30 décembre 1781 au sujet d'une substitution de bancs uniformes au lieu et place des chaises, bancs particuliers et autres qui sont la cause de nombreux conflits : réclamation et opposition des privilégiés. — États des fournitures faites à l'église par le cirier. — État de la recette de la quête faite en 1785 pour l'ornementation de l'église : la somme recueillie monte à 5,452 livres. — Établissement des deux portes de côté du chœur, commencées en 1772. — État des ouvrages décoratifs en stuc installés dans le chœur. — Quittances du serrurier Chagnard. — Pièces de la procédure entre le Chapitre et les Fabriciens, au sujet de la possession de l'emplacement du jubé que ledit Chapitre avait fait démolir en 1770 : à qui appartient le chœur de l'église ? à qui la nef ? à qui incombent l'entretien et les réparations ?

G. 7. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1619-1744. — Provisions, prises de possession. — Résignation faite par le chanoine Grégoire Duchemin en faveur de Philibert Collombet, prêtre. — Provision de bénéfice faite au chanoine Burtin par le baron de Choin. — Prise de possession de la chapelle Notre-Dame de Trefort par Philibert Chambard, chanoine-chantre. — Prise de possession de deux chapelles par le chanoine Curtil. — Nomination de canonicat, le 22 février 1732, dans l'église Notre-Dame de Bourg, faite au Chapitre pour messire Gaspard-Honoré de Bellecombe ; prise de possession par le même. — Envoi en possession pour le même chanoine de Bellecombe d'un canonicat dans l'église métropolitaine d'Auch, 3 décembre 1744. — Visa de l'archevêché de Lyon pour prendre possession des prébendes dans la collégiale de Bourg.

G. 8. (Registre.) — In-8°, 179 feuillets.

1653-1661. — Comptabilité. — État de la dépense faite par les sieurs Bizet et Bruchet, chanoines clavaires du Chapitre : salaire du prédicateur 50 livres, étrennes aux bas officiers du Chapitre 14 livres, entretien des enfants de chœur 150 livres, frais de procès 170 livres, etc.; payement des arrérages des rentes dues par le Chapitre; compte avec les procureurs à Dijon, frais de procédure, service des fondations. — État de la recette : vente de vin et de bled, perception des confréries, compte de la sonnerie des cloches pour les baptêmes et enterrements ; perception des dimes, résultat des quêtes, vente de tombes dans l'église, droit de chape, etc. — La recette de 1653 est de 2,427 livres, et la dépense de 2,439 livres. La recette de 1657 est de 4,300 livres, et la dépense 4,452 livres. En 1660 recette 7,006 livres 17 sols, dépense 7,002 livres 3 sols. Pour 1661, recette 6,205 livres et dépense 6,211 livres 18 sols.

G. 9. (Cahiers.) — 4 pièces, papier.

1657-1782. — Comptabilité. — Compte du clavaire Ronjon pour l'année 1657 : la recette est de 4,738 livres 1 sol, et la dépense de 4,447 livres 16 sols. — Compte du clavaire Morel pour l'année 1673 : recette 4,746 livres, dépense 4,565 livres. — Observations de

l'Intendant faites en 1782 sur la dépense exorbitante que fait le Chapitre, conjointement avec le Corps de Ville, en torches, cires, rubans pour les processions et les pains bénits. — Création, en 1784, par le Chapitre et la Ville, d'un suisse pour le service de l'église, au gage annuel de 18 livres plus une livrée : approbation de l'Intendant.

G. 10. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1581-1789. — Procédures. — Cahier du procès fait par-devant le Sénat de Chambéry entre honnêtes Pierre Morel, Pierre Bonier, Jean et Gabriel Mulliat, Jean Carroz et autres, et le Chapitre de la collégiale sur le fait de refus de payement de la dîme par les susdits. — Arrêt du Parlement de Dijon, du 12 juillet 1634, au profit du seigneur de la Verjonnière contre les chanoines de Notre-Dame, au sujet du payement d'une rente annuelle de 60 livres. — Arrêt du Parlement de Dijon, du 28 juin 1685, rendu en faveur du Chapitre contre les Jacobins de Bourg, au sujet du payement d'un lod, de 20 ans en 20 ans, sur les terres de la Pomme et de Curtafray. — Fragment de procédure entre la Ville, le Chapitre et des particuliers, en 1788, pour délimiter des terrains litigieux vendus par les chanoines et sis aux portes de Bourg, terrains que les Syndics réputent communaux.

G. 11. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1781-1790. — États et inventaires. — État des lods perçus par les chanoines pendant les années 1781-90 à cause de leur terrier de Bourg: le total monte à 9,955 livres ; le total des servis perçus sur 164 emphytéotes n'est que de 100 livres par année. — Nombre des messes hautes et des basses messes fondées dans l'église Notre-Dame, telles qu'elles ont été réglées et réduites par l'archevêque de Lyon en 1728 et en 1756 ; situation du revenu des fondations ; noms des débiteurs. — Inventaire détaillé des titres et papiers de la Fabrique de Notre-Dame, fait en 1786 et continué jusqu'en 1794. — Inventaire fait le 23 septembre 1790 par Perrin et Midan, membres du Directoire du District : nomenclature des propriétés du Chapitre et des baux ; inventaire des rentes ; dettes du Chapitre ; prébendes capitulaires ; inventaire des effets de la sacristie, ornements, linge, argenterie, livres de chœur, etc.: le montant général de l'inventaire est estimé à 42,654 livres 14 sols 6 deniers. — Tableau des revenus et des charges du Chapitre, présenté aux administrateurs du département de l'Ain, à l'effet de fixer les traitements et pensions des ci-devant chanoines: la pension du prévôt est arrêtée à 1,220 livres; les pensions des simples chanoines à 893 livres 6 sols 3 deniers.

Église collégiale Notre-Dame de Pont-de-Vaux.

G. 12. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 1 imprimé.

1651-1790. — Testament de demoiselle Humberte Blanchard, femme de l'avocat Moyrod, contenant une fondation en faveur de l'image Notre-Dame de Pont-de-Vaux, la création d'un chanoine-régent pour la jeunesse et la rente nécessaire pour solder un prédicateur, 3 mai 1651. — Copie imprimée de la teneur du premier testament du duc de Pont-de-Vaux, et de l'acte de superscription d'icelui: ce testament, qui est du 1er mai 1651, créait en faveur du Chapitre un principal de 3,000 livres. — Donation entre vifs du 5 mai 1710, en faveur du Chapitre, faite par François Rabuteau, prêtre curé de Chavannes-sur-Reyssouze. — Arrêt du Parlement de Paris du 15 juillet 1727, forçant les seigneurs de Pont-de-Vaux à payer les 3,000 livres léguées au Chapitre par feu Philippe-Eugène de Gorrevod. — Extraits de plusieurs délibérations capitulaires relatives aux charges de curé et de vicaire de Pont-de-Vaux, que le Chapitre doit remplir : devoirs du curé et des vicaires ; traitements ; rapports avec la ville, etc. — Bail des biens que le Chapitre possède à Chavannes, passé à Rolland et Penet au prix annuel de 435 livres. — Arrangement avec le curé de Bey pour la dîme à lever dans sa paroisse : bail de la dîme au dit lieu. — Mémoire dressé en 1790 sur les fondations de l'église collégiale et paroissiale de Pont-de-Vaux. — État des fondations ecclésiastiques de la collégiale dont les capitaux servant de dotation ont été remboursés au ci-devant Chapitre, et ont été convertis en biens meubles et immeubles actuellement à la disposition de la Nation.

Église collégiale St-André de Châtillon-lès-Dombes.

G. 13. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1433-1484. — Papiers capitulaires. Statuts et fondations. — Copie sur papier, établie au XVIIe

siècle, contenant extrait de la donation testamentaire faite en 1433 aux prêtres sociétaires de Châtillon, par noble Amé Bageat. Aux termes de l'acte, Bageat fonde une grand'messe journalière pour le salut de son âme et des âmes des siens. — Autre extrait fait dans le même temps, du testament de Guillaume Rethori, daté de 1484, par lequel ledit Rethori fonde une autre grand'messe qui doit se célébrer chaque jour. Le dimanche cette messe sera du Saint-Esprit ; le lundi, des morts ; le mardi, de la B. Marie-Madeleine ; le mercredi de saint Jean-Baptiste ; le jeudi, du Corps du Christ ; le vendredi du Corps de Jésus-Christ ; le samedi de la Vierge Marie. — Transaction passée en 1462 entre le curé de Châtillon et les prêtres sociétaires, portant arrangement du service du culte entre les parties et règlement pour la perception et le partage des fruits et oblations, le tout pour obvier aux contestations et divisions qui partageaient ce clergé, « *ne scandalum oriatur, ne confusio sequatur, quia ubi non est ordo de facili serpit error* ». — Transaction nouvelle faite en 1478 sur l'ordre de Charles de Bourbon, cardinal archevêque de Lyon, par son Official entre le curé de Châtillon et les prêtres sociétaires dudit lieu, pour arriver à régler les différends qui régnaient entre eux ; les principaux titres de la transaction sont les suivants : *de moribus et vita ; de servicio generali; ordo legendi lectiones ; de celebratione missæ diebus dominicis ; de aqua benedicta ; de assistando in magna missa ; de non stando extra ecclesiam durante missa vel predicatione ; de modo vivendi honorifice ; de modo celebrandi anniversaria ; de modo assistendi ad officium ; de modo percipiendi remenbrancias ; de modo eundi ad rogationes ; de modo eundi ad processiones ; de modo celebrandi ; de hebdomadariis ; de numero presbiterorum ; de absentibus*, etc. — Deux copies plus modernes de la dessus-dite transaction de 1478. — Testament de Guillaume Peyllapra fait en 1484 : il élit sa sépulture en l'église de Châtillon ; y fait de nombreuses fondations de messes et donne tous ses biens à cette église.

G. 14. (Liasse.). — 4 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1515-1781. — Papiers capitulaires. Statuts et fondations. — Claude Loup fonde le 6 février 1515, au principal de 300 florins, une fondation de matines avec grand'messe. — Fondation de Claude Bertha, en 1518, une grand'messe au prix de 12 florins à prendre sur le moulin de Ville. — Mandement de l'archevêque de Lyon, Denis-Simon de Marquemont, étant en tournée pastorale à Châtillon, le 14 juin 1614, rendu et publié à la requête des habitants de la ville : dans cette pièce, le prélat règle le service des messes, la perception des fruits, le partage des fondations et surtout s'efforce de mettre la paix entre le curé et les prêtres habitués ou sociétaires, les priant « en la célébration de la sainte messe et tous aultres offices agir avec telle dévotion et modestie que le peuple excité à piété n'y puisse trouver subjet de former plainte ». — Nouveaux statuts publiés en 1620 par l'archevêque de Lyon Denis-Simon de Marquemont, toujours relatifs aux rapports des prêtres entre eux, au service des messes et au partage des revenus des fondations. — Statuts relatifs à la discipline du clergé de Châtillon, promulgués en 1620, par Pierre Merle, official de Bresse. — Convention du 30 décembre 1628, passée avec maître François Guichenon, pour l'entretien du luminaire de l'église. — Transaction passée le 3 septembre 1641 entre le curé de Châtillon et les prêtres sociétaires dudit lieu, concernant les offices de la société, la célébration des messes, l'assistance au chœur, le partage des fondations. — Fondation d'un « *Salve regina* » faite en 1646 au prix de 5 florins par les frères Pignad. — Clause du testament de Claude Guichenon, qui laisse une rente de 5 florins à l'église et y fonde une messe annuelle des morts. — Fondation d'Étiennette Guichenon du 8 juin 1652. — Érection et établissement de la cure et de la société des prêtres de Châtillon en un chapitre à trois dignités et huit canonicats. Cette fondation, qui date du 2 septembre 1652, est due à la générosité de messire Antoine Blanchard, châtelain de ladite ville de Châtillon : dispositions et clauses nouvelles qui régissent cette nouvelle institution. — Placet du nouveau Chapitre à S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes. — Avis conforme et autorisation de l'archevêque de Lyon pour le nouveau Chapitre. — Titre des quatre reliquaires de l'église de Châtillon, qui contiennent des reliques des saints : Adrien, Severin, Aurélien et Saturnin ; autorisation de l'archevêque de les livrer à la vénération publique, 14 octobre 1665. — Fondations diverses faites par Antoine Derouzières, demoiselle Catherine Berthaud, Charles Demia, Charlotte Sauvert, Claude Tanton, Augustin Blanchard, etc. — Délibération capitulaire du 3 novembre 1673 par laquelle est dit que l'on tiendra deux chapitres généraux et solennels chaque année, l'un le vendredi avant Quasimodo et l'autre le vendredi avant la Toussaint. — Lettre de

l'archevêque de Lyon, du 9 décembre 1673, défendant aux Capucins de troubler le Chapitre en ses fonctions curiales et empêchant, sur requête dudit Chapitre, qu'on appliquât au secours de la ville qui vient d'être incendiée, les cent et quelques livres ramassées par quête avant l'incendie, et, dès lors, destinées à l'achat d'un tabernacle. — Ordonnance de l'archevêque, du 9 décembre 1673, par laquelle il approuve la délibération capitulaire qui fixe le troisième jour de février de chaque année comme jour de dédicace de l'église de Saint-André de Châtillon. — Ordonnance de l'archevêque de Lyon de Rochebonne, du 4 septembre 1736, qui réduit les messes dues, étant donné le revenu de plus en plus mince des fondations. — Ordonnance du cardinal de Tencin, du 12 septembre 1748, relative à une modification dans l'habit de chœur des chanoines. — Bail du luminaire, passé en 1761, au sieur Berthier au prix de 51 livres par an. — Règlement de 1763 relatif à la comptabilité du Chapitre. — Autorisation de l'archevêque de Lyon de Montazet, du 23 décembre 1777, aux chanoines de Châtillon de porter un habit de chœur semblable à celui des chanoines du Chapitre de Lyon. — Accord pour les dîmes entre le Chapitre et plusieurs codécimateurs.

G. 15. (Cahier.) — In-4°, papier ; 112 feuillets.

1652-1664. — Délibérations capitulaires. — Registre des propositions, délibérations et autres actes du Chapitre de l'église collégiale Saint-André de Châtillon. — Établissement et prise de possession du Chapitre de Châtillon par les vénérables doyen et chanoines du dit lieu ; ratification du contrat de fondation ; consentement et homologation d'iceluy. — Quittance du châtelain Blanchard, créateur du nouveau Chapitre. — Nomination du chanoine sacristain et du chanoine secrétaire. — Élection de deux enfants de chœur ; conventions avec eux passées. — Réception d'un prêtre habitué ; réception d'un chanoine ; nomination d'un chanoine receveur du Chapitre. — Règlement d'arriérés dans la comptabilité. — Élection du doyen Favre. — Règlement de la perception des dîmes. — Distribution de logements aux chanoines dans la maison du Chapitre, soit à Châtillon, soit dans les domaines de leur dépendance. — Réprimande au chanoine Pierre de la Bochardière, sur les abus et désordres par lui commis en l'église ; il n'est capable à la lecture et au plain-chant, trouble les chanoines en leur office, scandalisant les assistants par ses crieries... etc. — Règlement pour l'assistance aux processions. — Plainte contre les chanoines qui désertent les matines ; les chanoines s'y rendent si mal que le chanoine Mettra « a esté contraint respondre ce jourd'huy (11 février 1660) les matines seul d'un costé du chœur à un habitué qui officiait aussy seul de l'autre costé du chœur ». — Règlement pour l'heure de la confession des Ursulines. — Création d'une mission pour les Pères Capucins. — Formule de la prestation de serment pour les chanoines nouvellement élus. — Règlement de diverses créances litigieuses.

G. 16 (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1311-1492. — Titres de propriété. — Copie dressée en 1636 d'un extrait d'enquête pour les prêtres sociétaires de Châtillon, défendeurs contre les sieurs obédiencier et chanoines de l'église Saint-Just, au sujet de la prétention de ces derniers à percevoir les décimes des novales dans les paroisses de Dombes, où les prêtres de Châtillon étaient collateurs et décimateurs, 7 mai 1311. — Acte de partage des biens de la famille Jean Martin, fait le 23 avril 1333 ; les prêtres sociétaires y sont intéressés pour leurs dîmes d'Illiat et de Murillard. — Reconnaissances de directes et de servis passées en 1397, en faveur des sociétaires, par Benoît Mouton de Saint-Christophle, Pierre Tillon, la femme Bardullion, Jean Croppot, etc. — Transaction du 26 juin 1421 entre les prêtres sociétaires de Châtillon et le curé, et les habitants d'Illiat sur le fait de la perception de la dîme : ceux d'Illiat ne voulaient payer que la trentième gerbe alors qu'ils doivent de dix la onzième. — Donation de la dîme de Vanens faite aux sociétaires le 19 octobre 1433, par Amédé Bagée. — Enquête et dépositions de témoins de l'année 1434 pour les dîmes et novales d'Illiat, à cause des prétentions du comte de Montrevel vis-à-vis du curé du lieu et des sociétaires de Châtillon. — Acte de maintenue de la dîme de Vanens aux prêtres de Châtillon, décerné le 12 août 1474 par le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, allant à l'encontre des prétentions de son receveur général. — Accord du 13 mars 1480 passé entre l'église de Saint-Nizier de Lyon, les prêtres sociétaires de Châtillon et les vicaires de Saint-Didier-de-Chalaronne, pour la perception des novales dans cette paroisse. — Fragment d'une enquête de 1492 relative à la perception de la dîme de Rocquin et de Vanens.

G. 17. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1503-1599. — Titres de propriété. — Acquisition d'une rente de 20 florins de la veuve Verandaz et de son fils, 1503. — Arrangement avec le curé de Mogneneins pour la perception de la dime à Baneins, 1506. — Extraits de reconnaissances passées par divers sur diverses terres propriétés des prêtres sociétaires, 1506. — Arrangement pour la perception des droits sur le moulin Giret. — Achat en 1521 d'une rente de 4 florins annuels, due par les seigneurs d'Espey ; cette rente hypothéquée sur le pré de la Thiclas de la grange du Basque. — Cense de la dime de Murillard, en la paroisse d'Illiat, passée en 1534, pour trois ans, à raison de 13 florins l'an. — Vente d'une rente de trois florins annuels sur le pré de Pierre Verrier, 1536. — Reconnaissance d'un servis dù en Velliet par honorables Isaac Blanchard et Claude Guichenon, apothicaires, 1533. — Mémoire de 1533 qui sert à vérifier le droit de directe au lieu dit l'Estalla des Mayet. — Achat, en 1535, de 6 gros perpétuels et annuels dus sur le petit pré de la fontaine du vivier d'Espey. — Achat, en 1535, de 7 florins annuels dus sur les prés et terres du vivier d'Espey. — Acte de la fondation, en 1540, de la fête de Saint-Joseph, créée en l'église Saint-André de Châtillon par Messire Claude Escoffier, sociétaire et curé de la dite église, au prix d'une rente annuelle de 5 florins 2 sols et de 12 coupes de froment chaque année : « Nota que pour cette fondation on fait premièrement l'aspersion d'eau beniste disant « *asperges me* » par l'église, en suitte on fait la procession au dehors à l'entour de l'esglise chantant trois respons de Saint-Joseph, le premier finissant quand on est vis-à-vis la chapelle Cortois, le second finissant vis-à-vis la petite porte et le troisième dans l'esglise ; après on dit « *Inviolata* » puis « *ora* » et l'oraison « *Concede nos* ». Après la messe à diacre et soubs-diacre on dit le « *de profundis* » et l'oraison « *inclina* » au pluriel, et pour les prebstres « *deus cujus miserationes* » et « *fidelium deus* ». Les pains qu'on distribue sont de 36 onces chascun : on en donne 3 au célébrant, 3 au diacre, 3 au soub-diacre, 3 à chaque chappier, 3 au tenant chœur, 3 au receveur de l'esglise, 2 aux sociétaires, 1 aux prebstres habitués, 1 aux aultres clercs et enfants de chœur ; au sonneur 2 pains et 5 sols, au Roy s'il est à 14 lieues de Chastillon 4 pains, au greffier un, aux deux scindics chascun un, au secretaire de l'esglise un, et au bolanger un. Le reste aux pauvres ». — Fondation, en 1542, d'une pension annuelle de 8 florins 3 gros par messire Jean Gauthier : « Nota qu'il faut dire sur son tombeau qui est proche le grand bénitier, trois respons ; le premier « *credo quod redemptor* » et l'oraison « *Deus qui inter apostolicas sedes* » ; le second « *induta est caro mea* » avec l'oraison « *Deus veniæ largitor* » ; le troisième « *memento mei Deus* » avec l'oraison « *Deus cujus memoratione* ». Et en suitte on dit « *Salve Regina* » avec le verset « *ora* » et l'oraison « *concede nos* ». — Bail du cense de 1545 pour la dime d'Avanens consistant en graines, vin et autres. — Transaction pour la dime d'Avanens, passée en 1569 entre le Chapitre de Saint-Nizier de Lyon, le prébendé de l'église de Saint-Didier en Dombes et les sociétaires de l'église de Châtillon. — Reconnaissance de 5 florins de pension annuelle dus aux sociétaires de Châtillon par demoiselle Sylvie Charlet. — Reconnaissances : de pension de 10 florins par les frères Villiardier ; de 6 florins par Claude Villiardy ; de 5 florins par Jean Collet dit Buydoz ; par Jean Grandpierre, par Jean Beynier, Claude Brunet, etc.

G. 18. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1602-1692. — Titres de propriété. — Reconnaissance d'une pension de deux coupes et huit coupons de froment, passée par Étienne Poiziat, cordonnier. — Différentes quittances de censiers dressées par le notaire Guichenon. — Reconnaissance par Benjamin Bardullion d'une pension annuelle de une livre seize sols. — Reconnaissances de confessions de rentes et de pensions, passées par : Claude Savey ; Michel Gay ; Mathias Ruivet ; Jean Sarand ; Guy Guichenon ; Pierre Genoud, etc. — Fondations diverses faites par : Pierre Borjon ; Antoine Rollet ; Esther Morard ; Pierre Girard ; Claude Roux ; Bertrand Brun ; Claude Perrin ; Sarah Girard, etc., etc. — Différents contrats de rentes hypothécaires, passés en faveur des prêtres sociétaires de Châtillon : quittances des ayants-droit.

G. 19. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1703-1788. — Titres de propriété. — Constitutions de rentes par : Hélène Guichenon ; Antoine Depiaz ; Benoît Desbordes ; Philibert Taponnaz ; Jean Blanchard ; Claude Nizeret, etc. — Actes de reconnais-

sances de tenue de fonds par François Rey, André Nuguet, Antoine Alix, Claude Chardon, la veuve Mouton, Claude Guichon, Claudine Gouillon, etc. — Procès-verbal d'adjudication des biens discutés de feu François Delorme, châtelain de Sandrans. — Lettres d'amortissement du 12 mai 1737, accordées par le prince souverain de Dombes au Chapitre de Châtillon. — Subhastations et procurations diverses. — Quittances des droits de franc-fief et d'amortissement ; quittances de contrôle des actes, insinuations et centième denier. — Répertoire dressé en 1751 des principaux actes notariés du Chapitre. — Cinq arrêts rendus au Parlement de Dombes de 1675 à 1759, par lesquels la cour reçoit les foi et hommage, aveu et dénombrement présentés par le Chapitre pour les dîmes et rentes qu'il possède dans la souveraineté de Dombes. — Procès-verbaux d'arpentage de bois. — Quittances diverses.

G. 20. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 46 pièces, papier.

1515-1788. — Enfants de chœur. — Institution en confrérie des enfants de chœur de l'église de Châtillon, le 15 juillet 1515, en suite d'une fondation spéciale, faite en leur faveur, par messire Légier Lucher qui les instruisait en l'art de musique, et qui fonda pour eux une messe en musique de l'office de la Vierge tous les samedis. Au bas de ce titre se trouve une bulle d'indulgence obtenue pour l'église de Châtillon, grâce à la faveur du cardinal Louis de Gorrevod, légat en Savoie. — Constitution d'une rente en grains établie le 9 décembre 1634 contre Abraham Ambert, en faveur des enfants de chœur. — Autre constitution du 24 mars 1639 au profit des mêmes d'une rente de 15 livres au capital de 300 livres. — Reconstitution nouvelle de la confrérie des enfants de chœur de Châtillon le 19 février 1644 : énumération des rentes qui composent le fonds de la confrérie ; charges imposées aux enfants de chœur, l'assistance aux offices, étudier au collège de la ville, apprendre le chant et les cérémonies, réciter journellement certaines prières à la Vierge et pour les bienfaiteurs trépassés ; leurs fautes seront corrigées par le prêtre chargé de leur conduite, avec douceur et charité. — Pension de 40 livres pour la compagnie des enfants de chœur contre Goyffon. — Rente au capital de 200 livres constituée pour les mêmes contre Jacques Jacquet. — Différentes autres constitutions de rentes. — Inventaire des titres de la confrérie des enfants de chœur : cet inventaire, qui est double, a été établi une première fois en 1754 et une seconde fois en 1788, « car il le faut renouveller tous les 40 ans pour éviter perte ou prescription ».

G. 21. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier.

1597-1789. — Procédures. — Mandat du juge du comté de Châtillon, du 2 octobre 1597, de contraindre par toutes voies de droit, Benoît de Sainct Jehan, notaire à l'Abergement, afin qu'il paye au Chapitre de Châtillon les 40 livres tournois qu'il lui doit. — Contrainte en payement de pension contre Antoinette Bayon, 1603. — Assignations à divers débiteurs de quelques petites rentes, soit en nature, soit en argent. — Contrainte à Jean Guichenon pour qu'il relâche le pourpris qu'il détenait indûment. — Arrêt du Parlement de Bourgogne, du 21 novembre 1644, en faveur du Chapitre, contre le prieur de Saint-Christophle, à propos de dîmes : deux autres arrêts de 1646 relatifs à la même affaire. — Contrainte en payement contre Benoît Bidard, de Sulignat. — Sentence du 24 novembre 1656 contre le doyen du Chapitre, laquelle sert à prouver que ce dignitaire doit double droit d'introge ; autre sentence de 1662 au sujet des oblations. — Discussion des biens de Jean Genod, mort en 1685 débiteur du Chapitre ; discution des biens du sieur Armand. — Pièces du procès, mû de 1693 à 1696, au Présidial de Bourg par le Chapitre lors du recouvrement des droits de franc-fief, d'amortissement et de nouvel acquest prescrits par le Roi. — Procès entre le Chapitre et Joseph Pallordet au sujet de la possession du domaine de Genandrier, 1747 à 1779. — Discussions entre le Chapitre et le chanoine chargé des enfants de chœur en 1767 ; signification d'actes, mémoires, dépositions, etc. — Pièces du procès avec M. Cardon de Sandrans, pour dîmes et directes à percevoir sur des domaines sis audit lieu de Sandrans. — Mémoire justificatif pour les difficultés qui existent entre le Chapitre et M. le chanoine Peytel, 1779. — Discussions des biens du cordonnier Neyroud, débiteur du Chapitre.

G. 22. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1653-1791. — Inventaires divers. — Inventaire et description des papiers et documents plus authentiques, touchant l'église collégiale Saint-André de Châtillon, fait en l'année 1653 : à la fin de ce cahier se trouve un autre inventaire rédigé en juillet 1723. —

Inventaire des rentes, pensions et autres titres, maintenant en valeur pour le Chapitre, rédigé en janvier 1756, avec des notes et des renseignements pour servir au procureur, au notaire et au secrétaire-greffier du Chapitre. — Inventaire des effets, titres et papiers du ci-devant Chapitre des chanoines de Châtillon, fait par ordre du district du 21 juillet 1790. — Lettre de Rollet, curé de Châtillon, au département, à propos de son bénéfice. — Récolement de l'inventaire ci-devant cité à la date du 31 juillet 1790, avec une description sommaire nouvelle des titres, faite le 11 avril 1791. — Inventaire des effets, titres et papiers de l'église paroissiale de Châtillon, fait par la municipalité le 7 décembre 1790, avec l'inventaire des titres de la cure. — Prise en charge des ornements de l'église paroissiale par le curé Rollet. — Compte des revenus du Chapitre pour l'année 1790 : la recette fut de 3,639 livres, et la dépense de 741 livres. — Liquidation des traitements ecclésiastiques des prêtres et chanoines de Châtillon.

Église collégiale Saint-Apollinaire de Meximieux.

G. 23. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1478-1790. — Échange entre François Chasey de Meximieux et Messire Pierre Turrel, prieur du prieuré de Meximieux. Par cet échange ledit Turrel cède une maison neuve dépendante de son prieuré-cure et fermée dans la ville, contre une vigne avec maison sise dans le mandement dudit Meximieux, 1478. — État du revenu du Chapitre de Meximieux, dressé en 1626 : la manse consiste en un doyen, six chanoines, six prêtres perpétuels célébrant journellement matines, prime, tierce, sexte, la grand'messe, nonnes, vêpres et complies.— Inventaire des titres et papiers du ci-devant Chapitre de Meximieux fait en 1790 par la municipalité.

Église collégiale Notre-Dame de Montluel.

G. 24. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 25 pièces, papier.

1740-1790. — Compte de recette et dépense que rend à MM. les doyen et chanoines de Notre-Dame de Montluel, Joseph Trocu, archidiacre du premier janvier 1740 à pareil jour 1741 : la recette monte à 2,530 livres, et la dépense à 2,965 livres. — Subhastation de biens au profit du Chapitre contre les héritiers Pras. — Recette et dépense pour l'année 1741-1742 : le compte présenté par le chanoine Trocu est de 3,214 livres à l'avoir et de 3,295 livres au devoir. — Sentence du Présidial de Bresse contre les Pras en faveur du Chapitre. — Papiers de la procédure qui fut mue entre le Chapitre représenté par le chanoine Trocu de Malix, et plusieurs familles de Montluel pour le fait de vente et de discussion de biens de plusieurs décédés, la poursuite de la directe sur ces biens et le payement d'arrérages en retard : requêtes, assignations, enquêtes, mémoires, consultations, etc. — Inventaire sommaire des titres et papiers les plus utiles qui se sont trouvés dans les archives du ci-devant Chapitre de Montluel, dressé par les soins de la municipalité : fondation, directe, baux à ferme ; état de la recette des pensions dues au Chapitre ; titres des rentes et titres des propriétés.

Église collégiale Sainte-Anne de Varambon.

G. 25. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier,

1626-1790. — Dénombrement de tous les servis, rentes, revenus et fonds appartenant à la Collégiale Sainte-Anne de Varambon, dressé en Chapitre par le doyen. — Pension annuelle de 60 livres tournoises, passée au profit du Chapitre, par Pierre Jacquet et Marie Berliet. — Reconnaissances de rentes passées par Philibert Luquin, Jérôme Belly, Antoine Bonjour, François Brunet, Huguette Cornu, etc. — Testament du chanoine Cornu, fait en faveur du Chapitre, 1716 ; testament pareil du chanoine Gottaret, 1735. — Constitutions de rentes par Anastase Julliand, Claude Humbert, Mathieu Flocquet, la veuve Dargy. — Transports de fondation faits par actes divers. — Fondations de messes. — Quittances diverses. — Dénombrement fait en 1790 par la Municipalité, de tous les fonds de chapelles ou autres bénéfices à patronage laïque, situés sur Varambon. — Inventaire des facultés du ci-devant Chapitre, fait par Perret, membre du Directoire du district de Bourg : mobilier de la sacristie, ornements, archives, rentes foncières, biens affermés et fonds en régie. Le revenu annuel du Chapitre, en 1790, était de 3,869 livres. — Tableau détaillé, en principal et intérêt, des rentes dues au ci-devant Chapitre. — Fixation, par le Directoire du district, des revenus et charges des chanoines. — Déclarations particulières de leurs revenus

par les prêtres et chanoines de Varambon, pour obtenir fixation de la quotité de leurs pensions ecclésiastiques.

G. 26. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1651-1789. — Procédures diverses. — Fragments de procédures mues entre le Chapitre de Varambon et diverses personnes, telles que Claude Begon, Jean Carroz, Joseph Grilleton, vigneron à Priay ; demoiselle Seysériat, veuve Ravet, Antoine Bonjour, tonnelier ; Mathieu Flottet, de Druillat, etc., au sujet du payement de rentes et de pensions constituées pour les fondations faites au Chapitre.

Église collégiale Saint-Symphorien de Trévoux.

G. 27. (Liasse.) — 35 pièces, papier ; 3 imprimés.

1523-1790. — *Bulla erectionis capituli ecclesiæ collegialis et Parrochialis Trivoltii principatus Dumbarum capitis ab Adriano VI concessa tertio nonas januarii anno 1523, sexto kalendas decembris ejusdem anni ab ejus successore Clemente VII confirmata.* Cette bulle imprimée in-4° en 1728 à Trévoux provient « *e typographia supremi Dumbarum principis* ». — Bulle de l'érection de l'église collégiale et paroissiale de Trévoux, accordée par Adrien VI en 1523 et confirmée par Clément VII le 26 novembre, même année. Cette traduction imprimée in-f° est sans lieu ni date, mais du XVIIIe siècle. — Rôle de la taxe faite pour droit de Théologale sur les bénéficiers non résidants en la souveraineté de Dombes et qui doit être payée par eux au doyen de la Collégiale de Trévoux... avec la vérification et l'enregistrement du Parlement de Dombes, 1742, imprimé in-4° de 8 pages s. l. — Nomination par acte capitulaire, en 1776, du chanoine Perraud aux fonctions de vicaire inamovible. — État des revenus et des charges du Chapitre de Trévoux, relevé depuis l'année 1776 jusqu'en 1789 inclusivement. — Observations du Directoire de Trévoux sur les revenus du Chapitre et la fixation des pensions ecclésiastiques. — Réclamation des chanoines pour leurs pensions : avis sur ce point du Comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale, signé Lanjuinais et Despaty. — Requêtes des chanoines pour obtenir cumul de traitement : les uns sont anciens Jésuites, les autres ont des bénéfices ruraux, tous demandent à joindre leurs pensions de ce chef à leur traitement légal de chanoines ; mémoires, rapports : avis du district, du département, etc. ; pièces fournies à l'appui de leurs demandes par les exposants. — État définitif des revenus du ci-devant Chapitre de Trévoux en contrats, rentes et reconnaissances, établi par le district en 1790 : le revenu monte à 6,629 livres 16 sols 6 deniers.

II. ÉGLISES COLLÉGIALES EN BUGEY.

Église collégiale Saint-Jean-Baptiste de Lagnieu.

G. 28. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier.

1676-1789. — Fragments de procédure pour contrainte en payement de pensions contre Meyer, Grosclaude, Morellon, Rogin, Morellet, le curé de Sainte-Julie, Tollon, Marguerite Avignon, la dame Ferréol, Baptiste Cottet, etc. ; ces pièces dépareillées vont de 1676 à 1788. — Cartes manuscrites de la rente noble du Chapitre, de 1678 à 1754 : ces cartes sont des plans approximativement tracés à la plume par les notaires ; ils ont trait aux biens sis en Villetaz, en Costa Vollard, au Rochas, au Poignat, en Chassagnon, en Champoux, en Chamont, en la Maladière, en Layaz, en la Ruaz, etc., etc. — Carte de la rente noble du Chapitre, dressé en 1754 par le commissaire Grumel. — Pièces concernant la recette de la rente noble de 1769 à 1776. — Titres contenant des reconnaissances et des extraits de reconnaissances en faveur du Chapitre, touchant sa rente noble de 1777 à 1780. — Divers baux à ferme des biens du Chapitre de 1781 à 1789.

Église collégiale Saint-Martin de Pontcin.

G. 29. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1418-1588. — Institution de la chapelle de Saint-Claude de Rumilly, faite le 3 février 1418 par messire François de Conzié, archevêque de Narbonne et de Grenoble. — Union et annexion des chapelles de Conzié, sous les vocables de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Claude, sises dans les cimetières des églises

parrochiales de Bloye et de Rumilly, et encore de la chapelle Saint-Claude et Saint-Sébastien, sise au cimetière de Pontcin, au Chapitre dudit Pontcin, en l'an 1555 et le 2 octobre. Au bas du titre, confirmation de l'union, en 1557, par Jean de Conzié.

Église collégiale de Saint-Jean-Baptiste de Cerdon.

G. 30. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1719-1728. — Obligation à rente constituée pour MM. les doyen et chanoines de Cerdon, contre messire Joseph Dubreul, écuyer, seigneur de Sacconay, lieutenant au régiment de Vivarais, pour la somme de 340 livres. — Ratification de cette obligation ci-dessus rapportée pour Messieurs du Chapitre, le 24 janvier 1728, par dame Claudine-Marguerite Chossat de Montburon, femme du seigneur de Sacconay.

III. PAROISSES EN BRESSE ET DOMBES (PAR ARCHIPRÊTRÉS.)

Archiprêtré d'Ambronay.

G. 31. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1489-1790. — Ambérieu. — Fondation faite le 20 décembre 1489 pour les curés d'Ambérieu, d'une grand'messe le jour de Saint-Roch, avec le *libera me* et les vêpres, faite par Jacques Vitafoy, des Alymes, qui pour ce a légué un journal de terre sous Saint-Germain. — Autre fondation du 30 mars 1491 au prix de six sols viennois de rente annuelle. — Fondation du 12 mars 1499 de six messes de mort annuelles, moyennant l'abandon au curé de deux bichettes de froment et d'une vigne en Malatrait. — Achat pour la cure, le 8 mars 1529, d'une terre en Fossard. — Fondation, le 14 septembre 1529, par Jean Marillac d'Ambérieu, d'une messe de mort annuelle avec diacre et sous-diacre, plus le *libera* et le *credo quod redemptor*, moyennant la rente de 20 florins et une aumône de 15 gros aux pauvres. — Fondation de trois messes annuelles, le 10 juillet 1529, par Jean Amand, moyennant deux journaux de terre. — Fondation des matines de l'Assomption Notre-Dame le 19 juillet 1529, par Jacques Marboz. — Fondation d'une messe par Jean de Grandmont, au prix de deux ouvrées de vigne. — Fondation par Françoise Polet, le 27 août 1527, d'une messe de N.-D. tous les samedis au grand autel, moyennant la rente de cent florins une fois payés. — Fondations pareilles par Guillaume Baluchet en 1543, Guillaume Sadet en 1544, Pierre Monin en 1547, Jean Tilliet en 1552, Louise de Chandin en 1566, etc. — Testament de François Amorat du 22 septembre 1646, portant fondation de messes pour le repos de son âme. — Arrêt du parlement de Dijon du 15 janvier 1653, portant mainlevée des saisies faites sur l'abbé de Bourbonne, commendataire d'Ambronay, qui s'était enfin décidé à faire au clocher d'Ambérieu les réparations par lui dues. — Acte d'option de la portion congrue en 1687 pour le curé d'Ambérieu et ses quatre vicaires, contre les moines de la Chassagne. — Fondations diverses faites par Claude Troccon, Claude Baudin, Adrien Cortois, etc. — Déclaration faite au district par le sieur Grumet, curé, des fonds de la cure d'Ambérieu.

G. 32. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1422-1784. — Ambronay. — Testament de Pierre d'Oncieux, seigneur de Douvres, du 13 janvier 1422, contenant plusieurs fondations pour lui et les siens, faites en faveur de la cure d'Ambronay. — Transaction passée le 13 avril 1484 entre le curé d'Ambronay et le sacristain de l'abbaye dudit lieu, lequel prétendait toucher toutes les offrandes et oblations qui se faisaient en l'église paroissiale. — Copie sur papier de cette transaction, établie au XVII[e] siècle. — Bail de la terre de la Bertinière, passé en 1780 au profit du curé d'Ambronay, pour le prix de 45 livres et quatre poulets de réserve. — Bail des novales au prix de 200 livres. — Constitution d'une rente de 3 livres, le 18 décembre 1784, pour le sieur Deforest, curé d'Ambronay.

G. 33. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1721-1733. — Briord. — Quittances passées par le sieur Michel, curé de Briord, au marquis d'Haraucourt pour les sommes que ce dernier lui devait pour son bénéfice et comme chapelain de la chapelle de son château de Saint-André de Briord.

G. 34. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1477. — Châtillon de Corneille. — Copie établie

le 27 septembre 1677 par le notaire Boguet d'Ambronay, d'un acte du 20 septembre 1477, par lequel noble Guillaume de Moyriat, seigneur de Châtillon de Corneille, fonde et dote la chapelle du château dudit lieu.

G. 35. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1667-1703. — Chazey-sur-Ain. — Fondations de messes par Étienne Clerc, notaire, Nicolas Bahue, Louis Laurencin, Joseph Debeney et Françoise Cormod, tous habitants de la paroisse dudit Chazey.

G. 36. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1672-1772. — Cleyzieu. — Testament d'Étienne-Benoît Soudon, laboureur, portant fondation de messe à l'église, 15 août 1672. — Bail à ferme des terres de la cure de Cleyzieu, passé en 1772 par le curé Dubouchat, à Antoine Grumet, charpentier dudit lieu.

G. 37. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1624-1790. — Grôlée. — Fondation d'une grand'messe au grand autel de la parrochiale Saint-Syriaque de Grôlée, faite le 18 juin 1624 par illustres seigneur et dame messire Pierre de Grôlée et Isabeau de Muriner, comte et comtesse dudit Grôlée. — Constitution d'une rente de 12 livres faite le 5 juin 1639, en faveur du curé de Grôlée contre Guillaume Burgod d'Arandas. — Constitution d'un capital de 58 livres avec rente de 3 livres pour la cure de Grôlée, contre Guigue Viollet de Conzieu, 9 mai 1674. — Autre rente au capital de 50 livres, du 25 juillet 1672. — Achat, le 2 septembre 1736, d'une vigne pour la cure au prix de 86 livres. — Commission de messes pour le curé Bonnard. — État des revenus des biens patrimoniaux de la cure de Grôlée, fourni en 1790 : le revenu est de 618 livres, les charges de 204 livres.

G. 38. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1679-1707. — Izenave. — Requête pour les Bénédictins d'Ambronay contre les habitants d'Izenave, pour obtenir mainlevée des deniers saisis entre les mains des fermiers des religieux par lesdits habitants, les Bénédictins ayant refusé de faire à l'église les réparations par eux dues, 1679. — Traité entre Dom Massard, religieux d'Ambronay, et les syndics et habitants d'Izenave, relatif à l'entretien de l'église par les Bénédictins. — Prix fait des réparations à faire au clocher d'Izenave, passé par le procureur de l'abbaye d'Ambronay, à Chavout et Gallet, charpentiers dudit lieu d'Izenave, 1707.

G. 39. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1771. — Jujurieux. — Bail à ferme des terres et vignes de la cure, passé à Étienne Démiaz, vigneron, par le curé Justin Bichat, au prix annuel de 28 livres.

G. 40. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1358-1783. — Lentenay. — Transaction du 1er juillet 1358 entre le doyen et le curé du lieu, relative au partage entre eux des offrandes annuelles et des oblations qui se font en nature. — Quittance du 9 juillet 1463, passée par le curé de Brénod au vicaire de Lentenay, d'une somme de 28 florins comme acompte sur les 62 qu'il lui devait. — Sommation des Bénédictins d'Ambronay, du 23 novembre 1660, aux habitants de Lentenay touchant leur quote-part dans la réparation du clocher dudit lieu. — Acte d'approbation des réparations du clocher, consenti en 1662 par les Bénédictins d'Ambronay et les hommes de Lentenay. — Sommation en convention d'experts, donnée en 1678 par les Bénédictins aux syndics de Lentenay, pour reconnaitre les réparations à faire à l'église, tant à la charge des religieux qu'aux habitants et autres codécimateurs du lieu. — Devis dressé en 1685 des réparations à faire au chœur de l'église. — Acte d'option, du 14 janvier 1688, du curé de Lentenay, pour sa portion congrue et celle de son vicaire au taux de 450 livres. — Transaction pour les oblations passée en 1689 entre le curé et les moines d'Ambronay, décimateurs. — Autre transaction entre les mêmes, par laquelle le curé de Lentenay jouira à l'avenir de tous les fonds annexés au presbytère, des revenus en bled, de la portion de la dîme, du droit de bichette et d'une somme annuelle de 150 livres, ce qui formera sa portion congrue, sans pouvoir rien réclamer à nouveau. — Arrangement fait en 1693 entre Ambronay et les syndics de Lentenay, pour les ornements d'église et les vases sacrés. — Fondation de dix messes annuelles à basse voix, hypothéquée sur le pré des Loix, par Claude Bernard, curial de Meyriat, du 13 juillet 1753.

G. 41. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1617-1715. — Leyment. — Testament de Pernette, fille de feu Jehan Cossioz, du 13 octobre 1617, par lequel elle lègue des fonds de terre à la cure. — Requête en relàche d'une terre de la cure introduite en 1623 par le curé Cottin, par-devant le juge du lieu. — Transaction du 12 septembre 1643 entre François de Livron, seigneur-abbé d'Ambronay, et Benoît Martel, curé de Leyment, touchant la portion congrue. — Traité fait en 1715 entre le président de Grammont et le curé Besson, pour échange de fonds de terre entre eux.

G. 42. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1760-1786. — Lhuis. — Testament de Claudine Perret, veuve du notaire Ferrand, qui élit sa sépulture en l'église et y fonde des messes des morts pour elle et les siens. — Bail à ferme des fonds de la cure, pour neuf années, au prix de 90 livres l'année.

G. 43. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1687. — Loyettes. — Transaction entre Dom Jacques Debit, procureur de l'abbaye d'Ambronay, et Pierre Godard, curé de Loyettes, au sujet de la portion congrue.

G. 44. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 31 pièces, papier.

1317-1789. — Saint-Jean-le-Vieux. — Transaction du 18 février 1317, passée entre Jean de la Baume, abbé d'Ambronay, et le curé de Saint-Jean-le-Vieux, par laquelle il est dû annuellement audit curé deux setiers de froment et un setier d'avoine, pour ses dîmes et novales. — Acquisition pour l'église, en 1501, d'une vigne au prix de 250 florins. — Acquisition en 1603 d'une créance hypothécaire de 100 florins sur Étienne Poncet. — Annexion à la cure de la chapelle de l'Abergement-de-Varey, opération qui put se faire en 1617, grâce aux libéralités testamentaires de dame Pelliot-Laborde, dudit Abergement. — Différend mû en 1619 entre le curé et Jean de Cussigny, abbé d'Ambronay, à propos du vicaire à installer à l'Abergement. — Constitution d'une rente, en 1623, pour le luminaire de l'église. — Testament de Claire Durier, du 14 avril 1617, en faveur de l'église. — Mémoire de ceux qui, en 1681, devaient des services à la cure. — Fondation de messes par Catherine Verdellet. — Fragment de procédure relative à divers fonds litigieux et aux droits du luminier de l'église. — Renouvellement des baux du bénéfice en 1788 : le seul bail des dîmes et novales monte à 700 livres.

G. 45. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1484-1790. — Saint-Jérôme. — Copie de la transaction faite le 27 mars 1484, entre le curé du lieu et ses paroissiens sur les frais du culte, la célébration des messes, les baptêmes, les enterrements et la perception des revenus du bénéfice. — Fondation d'une messe, en 1551, par Ravier, de Boyeux. — Cession de droits contenant fondation de messes, faite en 1664 par les frères Jacquet, au curé Jean-Louis Rivaz. — Fondation du *De Profundis*, d'oraisons et de basses messes, faite en 1702 par Claude Chozelle et Anthelme Rivaz. — Bail à ferme pour six ans, au prix de 15 livres et six poulets l'année, des terres de la cure en 1778. — État des titres de la cure de Saint-Jérôme, déposé en 1790 au district de Saint-Rambert. — Bordereau des comptes de la fabrique de Saint-Jérôme, depuis 1773 jusqu'en 1790 : en 1789, la recette est de 196 livres et la dépense de 66 livres.

G. 46. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1467-1790. — Sainte-Julie. — Donation de vignes et de terres faite à la cure du lieu, par Antoine Merlin, curé, le 7 avril 1467. — Fondation faite en 1568 par le notaire Sommerot d'un *salve*, matines, laudes, primes, tierces, sextes, nonnes, vêpres et complies chaque jour en l'église Sainte-Julie. — Fondation des complies de la fête Notre-Dame, faite en 1670 par le curé Jacques Dupuis. — Fondation de messe faite en 1693 par Jean-Baptiste Paccallet. — Mémoire des fonds attachés à la cure de Sainte-Julie.

G. 47. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1426-1690. — Saint-Rambert. — Clause testamentaire du 20 novembre 1426, par laquelle Jean Quartillier donne à l'église du lieu sa vigne de Saint-

Germain contenant neuf fosserées. — Fondation de messe faite en 1524 par le notaire Parny. — Acte de reconnaissance de servis sur une vigne de la cure. — Obligation du 2 août 1639, de 22 livres 9 sols annuels de rente, contre les héritiers d'Antoine Gicolet. — Acte de partage des biens de Charles Calvat, en 1641, où il est question de la grande vigne de la cure. — Testament de Joseph Barrachin, cordonnier, du 11 septembre 1678, par lequel il fait une fondation de messe au capital de 100 livres. — Papier de la fondation Gicolet, relatif à la vigne de Salaise.

G. 48. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1483-1490. — Saint-Sorlin. — Extrait d'un traité passé en 1483 entre messire Bertrand de Lauras, prieur de Brou et de Saint-Sorlin d'une part, et les syndics et habitants de Saint-Sorlin d'autre part, touchant la faculté d'ouvrir une porte nouvelle dans la muraille de la ville, près du cimetière et sur la directe dudit prieur. — Fondation en 1692, par Anne Deville, d'une grand'messe annuelle sous la rente de cinq livres. — Constitution, le 21 juin 1700, d'une rente de 20 livres pour la cure de Saint-Sorlin, sur Claude Borgey, vigneron, et sur sa femme, Louise Latton. — Obligation de 100 livres de capital pour le curé du lieu, contre les héritiers de Claude Ravaz. — Testament de Marianne Badet en faveur de l'église, du 21 août 1724. — Testament d'Antoinette Carlet, 1725. — Inventaire des titres, baux à ferme, qui concernent la cure de Saint-Sorlin, versés au district de Saint-Rambert, par le curé Perrot.

G. 49. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1531-1790. — Saint-Vulbas. — Clausule du testament dÉtienne Jacquin, prêtre, qui fonde douze messes par an sur une vigne, deux terres et une maison audit lieu, 13 avril 1531. — Rôle dressé en 1646 des fonds que possède Monsieur Bodin, très digne prêtre et curé de Saint-Vulbas, dépendant de sa cure, qui doivent servitude aux seigneurs dudit lieu et des Cottières, et au baron de Loyettes. — Pouvoir de prendre l'eau du moulin le mercredi de chaque semaine pour arroser un pré de la cure. — Inventaire des titres de la cure de Saint-Vulbas, versés au district de Saint-Rambert par le curé Delaporte.

G. 50. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1507-1548. — Seillonnas. — Acte de fondation d'une chapelle dans l'église dudit lieu, et dédiée à saint Michel archange, par noble Arthus de Montdragon, 15 mars 1507. — Reconnaissance passée le 28 janvier 1548, des biens de la chapelle de Saint-Antoine, en l'église de Seillonnas.

G. 51. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1508-1789. — Torcieu. — Transaction passée en 1508 entre les habitants et le curé du lieu, par laquelle ce dernier dut faire rétablir le chemin aux vignes du Plan qu'il avait supprimé. — Achat, le 19 avril 1513, d'un terrain pour bâtir la cure et d'une vigne pour le bénéfice. — Échange de terres et vignes fait en 1517 entre le curé Chabot et Alexandre Bordes. — Bail à ferme des terres du bénéfice de Torcieu, consenti le 1er juillet 1789 à Blaise Cuidard, au prix annuel de 310 livres.

G. 52. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1461-1737. — Vaux — Testament de Claudine Gachet, femme de Jean Bellion, du 2 avril 1461, par lequel elle fonde douze messes annuelles, un anniversaire, un luminaire et un office de la Vierge. — Baux à ferme des terres du bénéfice des années 1778 et 1787, passé par le curé Grumet aux sieurs Thiévon de Leyment, Gruatton et Masson de Saint-Maurice, au prix de 100 livres par an et six mesures de blé noir.

G. 53. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1611-1789. — Villebois. — Clause du testament d'Antoine Michaud, prêtre de Villebois, en faveur du luminaire et de la confrérie Notre-Dame dudit Villebois, 1611. — Bail à ferme des fonds dépendant de la cure dudit lieu, passé par le curé Récamier au vigneron François Sourd, moyennant huit ânées de vin rouge, deux paires de poulets et deux coqs d'Inde, livrables annuellement à la Saint-Martin d'hiver.

G. 54. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1687. — Vieu-d'Izenave. — Transaction passée entre Jean Chollet, curé du lieu et les décimateurs de ladite paroisse, au sujet de la portion congrue. Ces décimateurs sont les chartreux de Meyriat, l'abbé de Saint-Sulpice, le sacristain du prieuré de Nantua et les Bénédictines de Blyes.

Archiprêtré de Bâgé-le-Châtel.

G. 55. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1651-1790. — Arbigny-Sermoyer. — Acte d'achat du pré de la Lechère, en faveur de la cure du lieu, 10 mai 1651. — Achat du pré de Jurange, pour le même bénéfice. — Clause du testament de feu Jacques Guichellet, du 14 mai 1662, contenant fondation de 12 messes basses annuelles assise sur la terre dite Sous la ville. — Testament de Marie Chevochet d'Arbigny, du 13 octobre 1663. — Testament de Pierre Delacroix, du 16 janvier 1672, par lequel il fonde deux messes annuelles: l'une, la veille de la Fête-Dieu, l'autre la veille des saints Pierre et Paul ; le revenu est à prendre sur la terre de Lormay. — Fondation de trois messes annuelles par Guillaume Michel, le 23 janvier 1674. — Fondation par Philiberte Maistre, femme Juillard, de quatre messes annuelles, le 19 octobre 1673. — Testament de Claudine Bonamour, du 21 octobre 1688, par lequel elle fonde 23 messes basses et 2 grand'messes annuelles. — Testament de Joseph, fils de feu Pierre Bardey, du 6 décembre 1718, par lequel il fonde 8 grand'messes annuelles pour le repos de son âme et des âmes des siens. — Testament de Philiberte Rojat, du 7 juin 1721, par lequel elle lègue à la cure deux coupées de terre au lieudit la Corne. — Testament de Jérôme Juhenter, du 2 novembre 1728. – Testaments et fondations de Marguerite Sattier, 1729, de Pierre Thiboud, 1730, de Pierre Barday, 1731, de Claude Barday, 1741, d'Anne-Marie Roux, 1741, de Marie Poizat, 1742, etc. — Inventaire des titres de la cure d'Arbigny-Sermoyer dressé en 1782. — État des titres et fondations de l'église, dressé par le district de Pont-de-Vaux, en 1790.

G. 56. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1639-1698. — Bâgé-le-Châtel. — Remontrances faites à l'official de Bresse, en 1639, par Antoine Demorday, prêtre-curé de Saint-André et Notre-Dame de Bâgé, « du tort qu'on lui fait de lui faire payer les décimes pour la société et communauté des prêtres de Beaugé, puisqu'il n'y a point de société et que depuis longtemps elle est éteinte ». — Déclaration faite, en 1639, par le curé Mornay, des revenus et des charges de son église, conformément aux ordres du Roi. — Contrat de fondation du 20 septembre 1685, de trois messes des morts au profit de l'église, par Jean Gautheron et Claudine Verdelet. — Déclaration des noms et revenus des ecclésiastiques de l'archiprêtrise de Baugé, faite par les trois congrégations qui la composent, savoir : Baugé, Pont-de-Vaux et Saint-Trivier, pour satisfaire à l'ordonnance de l'archevêque de Lyon du 22 juillet 1695. Les bénéfices analysés sont : Baugé-le-Chastel, Saint-André-de-Baugé, Baugé-la-Ville, Domartin, Feilliens, Manziat, Replonges, Grayziat, Crottet, Saint-Genis, Saint-Cyr, Saint-Jean-sur-Veyle, Confrançon, pour la congrégation de Baugé. Sous la congrégation de Pont-de-Vaux se trouvent : Pont-de-Vaux, Gorrevod, Saint-Bénigne, Chavanes, Chevroux, Boz, Boissey, Saint-Etienne-sur-Reyssouze, Sermoyer, Arbigny, Saint-Jean-sur-Reyssouze et Béréziat. La congrégation de Saint-Trivier comprend : Saint-Trivier, Courtes, Servignat, Curtiat, St-Nizier-le-Bouchoux et Vescours.

G. 57. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1743. — Boissey. — Testament de Marguerite Bonnand, femme Vieux, par lequel elle donne à l'église quatre coupées de terre au lieu dit les Levées, moyennant quoi le curé du lieu donnera la bénédiction du Saint-Sacrement à toutes les fêtes de Pâques, Pentecôtes, Ascension, fêtes de la Vierge et jour de Noël après les vêpres.

G. 58. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1707-1739. — Boz. — Fondation faite par Marie Girard, veuve Tisserand, de six messes basses annuelles, du 2 septembre 1707. — Fondation de quatorze messes basses et d'une grand'messe, faite le

21 octobre 1710 par Antoine, fils de feu Claude Renoud. — Testament en faveur de l'église, fait le 3 juillet 1724, par Claudine Lyas, fille de Pierre. — Testament de Claudine, fille majeure de furent Pierre Renoud-Lyas et de Françoise Penin, du 3 juillet 1724, contenant fondation de six messes basses en l'église de Boz, en échange de deux coupées de terre-chenevière au lieu dit l'Encoignée. — Testament de Claudine Charmont, veuve Delacourt, du 22 septembre 1725, contenant fondation de messes. — Testament de Catherine Laurencin, du 1er août 1738, dans lequel est contenue une fondation de six messes basses sur le pré Clausel. — Fondation de Pierre Guyennon, du 16 février 1739, de deux grand'messes et six messes basses.

G. 59. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1265-1790. — Chavannes-sur-Reyssouze. — Echange de servis passé entre Perraud, fils de feu Gauthier de Chavannes et le curé du lieu, le cinquième avril 1265. — Fondation de deux messes en l'église de Chavannes, faite en 1366 par Pierre de Signy, au revenu annuel de deux sols parisis. — Testament de messire Gérard Duret, curé de Chavannes, passé le 18 septembre 1368, au profit de son église et de ses successeurs en icelle église. — Pension de 35 florins assignée à la cure pour fondation de messes, le 20 novembre 1523, par Gilles Bonnand et Jeannette Gueland. — Acte de l'échange passé le 28 juin 1527, du pré Perchet contre le pré Coulouroux, dépendant du bénéfice. — Acte de fondation de messes, du 17 janvier 1544, passé par Claude Delagrange. — Fondation de la grand'messe et des vêpres pour le jour de la fête de Saint-Jean-Baptiste, faite le 16 décembre 1584 par Claudine, veuve Varnier. — Transaction relative à la portion congrue du bénéfice, faite le 21 juin 1712 entre le cardinal de Bouillon, le prieur de Villars, le chapitre de Tournus et le curé de Chavannes. — Acte de fondation de deux grand'messes, du 4 décembre 1719, par Madeleine Guillemaut, veuve Temporel. — Déclaration et état estimatif des revenus de la cure de Chavannes, suivant le décret du 24 juillet 1790. — État détaillé des prés de la cure, dressé en 1790 avec leurs anciens et nouveaux confins, leurs noms, les noms des fondateurs et le nombre des messes dues. — Mémoire du curé de Chavannes relatif aux fonds des fondations donnés à l'église paroissiale, présenté aux administrateurs du district. — État détaillé des fonds de la cure. — Figure et anciens confins des fonds de la cure. — Examen des placements que le curé a faits des fonds de la cure.

G. 60. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1662-1790. — Chevroux. — Testament de Denise Boyat, femme Froppier, par lequel elle fonde huit messes basses en l'église du lieu. — Testament de Louise Bussillat, du 19 décembre 1643, portant fondation de quatre messes basses à chaque quatre-temps de l'année. — Extrait du testament de Louise Feyaud, du 15 décembre 1663, portant fondation de messes. — Fondation de messes annuelles au prix de quarante sols de revenu, faite le 22 mai 1687 par Philiberte Perrin. — Fondation de deux grand'messes et de quatre messes basses, du 1er janvier 1708, par George Boyat-Allemand, laboureur. — Fondation de deux grand'messes, le 30 juin 1737, par Benoîte, fille de Toussaint Bussillat. — Acte d'échange de terrain passé le 2 décembre 1777 entre l'abbé de Tournus et Jean Bernard, curé de Chevroux ; autres échanges faits avec M. de la Falconnière ; avec le sieur Bergier, de Pont-de-Vaux ; avec le baron de Montbellet, etc. — État des fonds dépendants de la cure de Chevroux, remis à l'administration du district.

G. 61. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1642-1790. — Crottet. — Sommation du receveur du clergé de Bresse au curé du lieu, le 11 mars 1642, pour qu'il ait à payer le montant de sa cote dans l'impôt consenti au Roi par ledit clergé. — Acte de déclaration du revenu de la cure de Crottet en 1650. — Acte de déclaration de la même cure en 1691. — Fondation de 12 messes au grand autel de l'église, pour le repos de son âme, par Françoise Guillon, veuve Chabaud, le 19 novembre 1697. — Quittance de laods contenant rente foncière de 20 sols, par Claude Mallet, passée le 27 avril 1721 aux Visitandines de Mâcon, propriétaires à Crottet. — Fondation de 12 messes et de la bénédiction à chaque fête de la Vierge, faite le 1er août 1725 par Anne Chanal. — Acte de la fondation de Claudine Pelisson, du 22 mars 1757, pour la bénédiction, chaque deuxième dimanche du mois, avec le *De profundis*. — Fondation de Philiberte Chambard, du 28 mai 1757, pour une bénédiction chaque troisième dimanche du mois, les litanies de la Vierge et une messe basse. — État des pensions, anniversaires ou fondations de la cure de Crottet, dressé en 1791. —

État des fondations qui sont acquittées dans l'église de Crottet, dressé pour le District en 1791, par le sieur Gouttebaron, curé du lieu.

G. 62. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1650. — Feillens. — Déclaration des revenus de la cure de Feillens, faite par le curé du lieu en 1650, par ordre de l'official de Bresse.

G. 63. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1644-1787. — Gorrevod — Constitution de rente pour messire André Poussard, prêtre convicaire du lieu, par Claude-Jules Gonin. — Clause apposée au testament de Marie, veuve de Michel Bellemat, portant fondation de 4 messes basses, le 11 décembre 1670. — Clause du testament de Claude-Jean Clerc, portant fondation de messes, le 12 juin 1679. — Fondation faite le 5 septembre 1685, par Benoîte Parmin, de six messes de mort annuelles pour elle et les siens. — Clause du testament de François Delisle, contenant rente annuelle de six livres pour l'entretien de la lampe de l'église, du 15 février 1708. — Testament de Claudine Gomard, portant fondation de messes et rente pour l'entretien du linge de l'église, 22 mai 1731. — Testament de Jeanne Berry, portant rente en argent à percevoir pour le bénéfice, 13 octobre 1737. — Acte de prise de possession de la cure de Gorrevod, le 6 janvier 1787, par messire Louis Pannettier, ancien chanoine de Pont-de-Vaux.

G. 64. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1668. — Saint-Bénigne. — Testament de Benoît Borjon, portant donation d'un pré du rendement d'un meaux de foin à l'église du lieu.

G. 65. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1628. — Saint-Jean-sur-Reyssouze. — Pension faite par Laurent Gavand, de trois coupées de terre sises au Châtelet et aux Teppes, au bénéfice du lieu, sous l'obligation de douze messes basses qui doivent se dire à chaque quinzième de tous les mois de l'année.

G. 66. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1714-1780. — Saint-Étienne-sur-Reyssouze. — Fondation, le 9 mai 1714, de messire Joseph Sallier, ancien curé du lieu, de 6 messes par an pour la terre de Corbet qu'il a donnée à la cure. — Bail à ferme des fonds de la cure, passé, le 27 août 1780, par le curé à Joseph Rosset.

Archiprêtré de Bourg.

G. 67. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1600-1790. — Attignat. — Fondation d'une messe hebdomadaire et augmentation de revenu pour le curé du lieu et ses successeurs, faite le 6 avril 1600, par maître Étienne Reymond, châtelain d'Attignat. — Transaction du 6 juin 1607 entre le curé et le châtelain Reymond, pour échange de prés entre lui et le bénéfice de la cure. — Échange de fonds entre Denis Dupont, curé d'Attignat, et Charles Golléty, notaire royal et châtelain du lieu, 28 mai 1674. — Règlement fait par le vicaire général de l'archevêque de Lyon, le 15 mai 1680, réduisant, à la requête du curé d'Attignat, le nombre des fondations qu'il a à acquitter, les revenus du bénéfice devenant insuffisants. — Ordonnance de l'archevêque de Lyon, du 16 avril 1704, portant translation de la bénédiction du Saint-Sacrement qui se donnait chaque jeudi, au dimanche suivant à la fin des vêpres. — État des titres de la cure d'Attignat, déposés au secrétariat du district de Bourg par le sieur Creuset, curé du lieu.

G. 68. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1511-1790. — Cuet-lès-Montrevel. — Accensement des terres et prés qui forment le revenu du bénéfice. — Inventaire des titres et papiers de la cure, dressé le 8 août 1790, par les administrateurs du district : titres affectés au bénéfice-cure ; baux à ferme ; titres de la Fabrique.

G. 69. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1715-1790. — Étrez. — Testament de Denise Darmand, femme Bardet, contenant fondation de la somme de 300 livres en principal, au profit du bénéfice du lieu, moyennant la célébration de 10 messes basses annuelles, 25 septembre 1715. — Vente et cession sous rente viagère de fonds et bâtiments, par Antoine Pochon, pour parfaire la rente qu'il devait à l'église, 22 juillet 1775. — Acte de la rénovation de fondation

de l'entretien du luminaire, 9 décembre 1776. — Quittance contenant remboursement de pensions et rentes annuelles dues à la cure. — État des charges et fondations de l'église d'Étrez, dressé en 1790 par le curé, selon le décret de l'Assemblée nationale et la nouvelle constitution civile du clergé.

G. 70. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1688-1706. — Jayat. — Testament de sieur Joseph Perrin, maître-chirurgien à Foissiat, du 16 mars 1688, par lequel il lègue au curé de Jayat et à ses successeurs à perpétuité, une vigne sise audit Jayat, sur le grand chemin de Bourg à Dijon, de la contenance de quatre ouvrées, à la charge de douze messes annuelles pour les morts. — Cession d'une obligation au capital de 252 livres faite le 15 avril 1706 au curé du lieu, par Gaspard de Vaucher, contre Claude et Jean Beraudon, laboureurs de Montrevel.

G. 71. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1669-1779. — Malafretaz. — Extrait du testament et du codicille de Benoit Merle, expédié au profit de messire Jean-Jacques Brossard, prêtre-curé dudit lieu, le 13 août 1669. — Extrait d'une enquête du 5 septembre 1690, faite pour le curé Brossard contre la famille Morel, par laquelle il est prouvé que la dîme novale se perçoit comme l'ancienne qui est de quinze la seizième à la grande dîme. — Fragment de procédure entre le curé et les fermiers de la dime ; assignations, enquêtes, etc. — Mémoire du curé Brossard, du 11 août 1701, sur les usages qui prévalent dans la perception de la dime à Malafretas. — Fondation d'une messe basse à perpétuité, sous le vocable de St-Joseph et sous la rétribution de 20 sols, pour le curé de Malafretas, faite par Joseph Fourrier, le 22 septembre 1708. — Accord fait, en 1709, entre le curé Brossard et le fermier de la dime de la cure, sur le fait de la levée de la menue dime. — Procédure faite, en 1721, entre le curé et ses fermiers, toujours sur le fait des dîmes : exploits, assignations, mémoires, moyens de défense, inventaire de pièces produites. — Teneur des messes ordonnées par Joseph Favier, en son testament du 5 octobre 1739. — Continuation du procès de la dîme, en 1752 et années suivantes, sous différents curés : la dîme appartiendra pour cinq sixièmes au curé, et pour l'autre sixième au chapitre de Gigny ; la menue dîme appartiendra au curé : correspondances diverses à ce sujet, mémoires, avis des jurisconsultes.

G. 72. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1654-1775. — Manziat. — Copie faite sur une seule pièce de papier marqué par le notaire Borjon et dûment collationnée, de trois testaments, sous les dates de 1654, 1675 et 1679, faits en faveur du bénéfice de la cure de Manziat : les testateurs sont Philibert Froment, notaire à Manziat, Catherine Nillon et Jean Faxand. Autres copies particulières de ces trois testaments. — Codicille d'Antoinette Duchemin, du 16 octobre 1696, expédié au profit du curé de Manziat, contenant fondation de quatre messes annuelles pour les morts. — Échange de terres appartenant au bénéfice, entre le curé du lieu et Claude-Marie de Franc, seigneur de la Salle, le 20 novembre 1775. — Fondation d'une messe basse par Denise Duvernay.

G. 73. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1491. — Marboz. — Conditions faites et passées entre Claude Chanel et les prêtres de l'église de Marboz, pour régler la perception et la jouissance d'une pension de six sols due par lui à l'église Notre-Dame de Consolation dudit lieu.

G. 74. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1672-1790. — Polliat. — Transaction du 5 juillet 1672 entre le chapitre de Saint-Jean de Lyon, curé primitif et décimateur de Polliat, et le sieur Curtil curé du lieu, à propos des novales à percevoir sur les défrichements : double de cette transaction. — Testament de Pierre, fils de Jean Morel, portant fondation de messes sous le capital de 34 livres, dans l'église de Polliat, le 17 août 1685. — Fondation d'une messe haute avec la bénédiction tous les jeudis, par Jean-Claude Laurent, le 8 août 1689. — Traité relatif aux novales, passé entre MM. les comtes de Lyon et le sieur Quinson, curé de Polliat, le 18 juillet 1695. Double du traité. — Bail à ferme de la menue dime de Polliat, consenti le 30 avril 1789 par le curé Tournier à Gabriel et Joseph Ducrozet, au prix annuel de 66 livres et quatre chapons. — Inventaire des titres de propriété et de fondation de la cure, fait le 17 août 1790 par le curé, pour la municipalité du lieu et le district.



G. 75. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 1 imprimé.

1668-1786. — Péronnas. — Factum imprimé de maître Denis Testard, prêtre, curé de Péronnas et notaire apostolique, appelant d'une sentence donnée au bailliage de Bresse le 24 mars 1668, et encore incidemment appelant comme d'abus de l'exécution des bulles des papes Jean XXII de l'an 14 de son pontificat ; Pie II de 1466, l'an 2 de son pontificat ; Grégoire XIII, du 20 mai 1575 et Urbain VIII du 3 janvier 1644, contre les prieurs et religieux de la chartreuse de Seillon, décimateurs, sur le fait des dîmes novales. — Copie de l'arrêt du Parlement de Dijon, rendu contre les chartreux de Seillon, en faveur du sieur Testard, curé de Péronnas, le maintenant en possession des dîmes et des novales du lieu, 22 juillet 1669. — Requête du sieur Juénin, curé du lieu, aux syndics généraux du clergé de la province de Bresse, à propos de la modicité de sa portion congrue et touchant les exigences des hauts décimateurs du lieu, 18 octobre 1707. — Bail à ferme, au prix de 36 livres par an, d'un pré dépendant de l'église, passé le 14 juin 1786 à Claude Revol, laboureur.

G. 76. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1650-1782. — Saint-Denis. — Testament de messire Philibert Magnin, prêtre, docteur en théologie et curé du lieu, en date du 13 septembre 1650. Entre autres clauses ce testament contient les suivantes : « Item... veut et ordonne que tous les ans perpétuellement et à chasque premier jour du moys de septembre ou le plus proche suivant non festé soient convocqués et appelés par le curé dudit Saint-Denys les sieurs curés de Perronaz et de Saint-Remy ou leurs vicaires dans l'église dudit Saint-Denys, lesquels avec ledit curé du lieu chanteront à haulte voix les trois nocturnes et laudes de l'office des Trespassés après célébreront et chanteront trois messes du Saint-Esprit, de Notre-Dame et des Trespassés... Item, institue ledit sieur Magnin une aumosne annuelle et perpétuelle savoir qu'après son décès seront par les curés de Saint-Denys ses successeurs convocqués douze pauvres des plus nécessiteux habitants en ladite paroisse, sans en pouvoir prendre deux en la mesme famille, de quel sexe et âge que l'on voudra, pourvu qu'ils passent l'âge de sept ans, des quels douze pauvres le curé en choisira six et les scindicques du lieu les autres six et assisteront audit service à genoux autour du tombeau du fondateur tenant un cierge blanc allumé en la main et prieront Dieu pour le salut de l'âme dudit fondateur. Et immédiatement après l'office le curé de Saint-Denys donnera à ses frais à chascun desdits douze pauvres une coupe de seigle mesure de Bourg et à chascun cinq sols. Et après iceluy curé sera tenu donner à disné aux dits sieurs curés de Perronnaz et de Saint-Remy, comme aussy aux scindiques du lieu, et bailler auxdits deux sieurs curés après leur disné à chascun la somme de trente sols... » — Bail à ferme et à moitié fruit des fonds de la cure, passé le 3 décembre 1782 par le curé à Joseph Olivier.

G. 77. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1406-1790. — Saint-Didier-d'Aussiat. — Constitution d'un servis annuel de trois sols viennois en faveur de l'église du lieu, sur la maison de Denis Thomas, par Pierre d'Aranc, le 21 juin 1406. — Constitution d'un servis de douze deniers parisis en faveur de l'église, le 24 octobre 1420, par Étienne Bellier. — Autres actes contenant fondations et pensions faites pour l'église en 1443 par Jean Guichardet, en 1468 par Jean Vayron, en 1472 par Etienne Loncout, en 1480 par Jean Baume, en 1494 par Pierre Borget, en 1496 par Philibert Delacroix, en 1502 par Pierre de Briol, chanoine de Mâcon. — Testament de Jean Philippard, curé de Saint-Didier, du 17 août 1503, par lequel il laisse à l'église une pension annuelle de trente gros. — Fondation de messes faite en 1512 par le curé Didier. — Actes d'achats de terres pour le bénéfice en 1522, en 1524 et 1529. — Fondation de pensions faites en faveur de l'église en 1542, 1543 et 1553. — Abornement des dîmes de Saint-Didier, passé le 25 juin 1607, entre le curé du lieu et le seigneur des Belouzes. — Fondation de deux messes au grand autel, au revenu de quatre livres par an, faite le 14 janvier 1617 par Jacques de Causiat. — Constitution de rente du 16 janvier 1650 au profit des curés du lieu, faite par Élie Pacoud. — Achat d'une rente au principal de 60 livres, avec annuité de 3 livres 15 sols, fait le 18 mars 1652 par Philibert Duchanoz, pour l'augmentation du bénéfice. — Fondation de messes faite en 1654 par Jeanne, fille de feu Guichardot ; autre fondation de 12 messes annuelles faite en 1655 par Claude, fils de Claude Poncet. — Testament de Pierre Paccaud, expédié le 2 février 1659 au profit de noble Reynaud de Gayaud,

curé de Saint-Didier. — Testament de Benoit Villetard, laissant un capital de 60 livres au grand autel de l'église, le 3 janvier 1660. — Fondation de cinq grand'messes, le 11 mai 1662, par Claude Laurier, laboureur. — Contrat de fondation de messes, de construction d'un banc et de droit de sépulture en l'église, passé le 14 mai 1673 par Philibert Guichardot, notaire royal à Saint-Didier. — Transaction pour raison des novales passée le 6 novembre 1676 entre le curé Philibert Vieux et le chapitre Saint-Pierre de Mâcon. — Testament de Jeanne Guichardot, du 17 décembre 1678, fondant une messe du lundi à l'autel Notre-Dame, et la bénédiction du Saint-Sacrement au troisième dimanche de chaque mois. — Transaction pour 152 coupées de novales, passée le 9 décembre 1678 entre le curé et dame Louise d'Yzerand. — Transaction portant règlement de portion congrue entre le curé et le chapitre Saint-Pierre de Mâcon, 13 janvier 1691. — Acte d'établissement d'un vicaire à Saint-Didier, du 24 mai 1750. — Ordonnance de l'archevêque de Lyon du 23 janvier 1769, qui établit le vicariat de Saint-Didier et fixe ses revenus. — Transaction entre le curé Camus et le chapitre de Saint-Pierre, du 10 décembre 1784, sur le fait de la portion congrue et du vicariat. — Inventaire des titres et papiers de la cure de Saint-Didier, fait le 5 août 1790 par le curé et la municipalité du lieu, pour être remis au district.

G. 78. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1656-1741. — Saint-Étienne-du-Bois. — Accord, du 9 juillet 1656, contenant création d'une pension de 6 livres pour la cure du lieu, contre Pierre Lafougère, laboureur. — État des pensions, fondations et servis nouvellement reconnus au profit du curé de Saint-Étienne, tant en cette qualité que comme luminaire de ladite paroisse, 1670. — Cottet sommaire des pensions et servis dus au curé, copié le 21 novembre 1741 sur les levets d'icelles rentes, très exactement et fidellement.

G. 79. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1638-1790. — Saint-Martin-le-Châtel. — Dénombrement des terres novales de la paroisse. — Constitution d'une rente de 21 livres au principal de 180 livres, faite au profit de la cure par Claude Guyard et sa femme, en 1639. — Copie du testament de noble François du Puget, écuyer, du 19 janvier 1647, par lequel il fonde une messe mensuelle sous la rente de trois livres ; clause du testament de la veuve du sieur du Puget, du 28 mai 1667, portant augmentation de fondation pour l'église. — Transaction du 21 avril 1668, entre le curé Daniel Monnier et les syndics et habitants de Saint-Martin, sur le fait de l'entretien de l'église, du luminaire et des ornements du culte. — Fondation d'une messe du Saint-Sacrement par la veuve Simard, le 22 décembre 1671. — Règlement du 21 août 1690, passé entre le curé et le chapitre Saint-Pierre de Mâcon, haut décimateur du bénéfice, à propos du supplément de la portion congrue. — Testament de Philippe Dubois, hôtelier de Saint-Martin, du 30 septembre 1692, portant rente de 6 livres pour messes de mort à son intention. — Actes de fondation de messes par Jean-Baptiste Guyard, Michel Bellevrat, Bernard Benoît, Claude Tirard, Denis Dubois dit Cottin, Jean Guerry, Balthazard Gauthier, Joseph Huchet, etc. — Inventaire des titres et papiers concernant le bénéfice de la cure de Saint-Martin, fait par le curé Tribout et la municipalité.

G. 80. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1745-1752. — Saint-Remy-en-Bresse. — Bref de Benoit XIV accordant à tous les fidèles pénitents confessés et communiés qui visiteront l'église paroissiale de Saint-Remy, le deuxième jour du mois de janvier, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil de ce jour, et qui y prieront pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de la Sainte Église, indulgence plénière et remise de leurs péchés. Ce bref, valable pour sept ans, est daté de Rome du 17 novembre 1745. — Autre bref du même Benoit XIV, du 17 avril 1752, conçu et rédigé identiquement au premier comme en étant la continuation et prolongeant de sept autres années le privilège primitif de l'église de Saint-Remy.

G. 81. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1730-1789. — Viriat. — Bref du pape Clément XII, du 11 septembre 1730, par lequel il accorde à tous fidèles repentants, confessés et communiés qui visiteront l'église du lieu le jour de la fête des saints Pierre et Paul, apôtres, et qui y prieront pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies l'exaltation de la Sainte Église, pleine et entière indul-

gence et rémission de leurs péchés. Valable pour sept ans. — Bail à ferme d'un pré et d'une terre dépendants de la cure de Viriat, passé pour cinq ans, moyennant 234 livres, par le curé Muyard à Jean Genessey, le 24 juin 1789.

Archiprêtré de Chalamont.

G. 82. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1637-1785. — Chalamont. — Acte de collation de la cure fait le 1er août 1637, par messire François de Livron, abbé d'Ambronay, en faveur de Nicolas Saulnier, docteur en théologie. — Extrait des verbaux de visites faites en 1681 dans les archiprêtrés de Chalamont et de Sandrans par les archiprêtres respectifs, pour ce qui regarde les chapelles, fondations et commissions de messes. — Procuration passée en février 1727 au sieur de Saint-Martin, par les habitants de Chalamont, pour traiter avec les décimateurs sur les réparations de l'église et la construction d'un nouveau clocher. — Requête à l'archevêque de Lyon pour obtenir l'interdiction de l'église ancienne de Chalamont, située sur la colline et transférer le siège dans la nouvelle église, sise dans la ville, février 1727. — Autorisation de l'archevêque de Lyon pour bâtir un clocher, mars 1727. Signification de ces actes. — Arrêt du parlement de Dijon, du 20 janvier 1785, qui condamne l'abbé d'Ambronay à payer au curé de Chalamont une somme annuelle de 250 livres pour la portion congrue de son vicaire.

G. 83. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1656-1767. — Dompierre-de-Chalamont. — Arrêt du Parlement, du 2 août 1656, entre l'aumônier de l'abbaye d'Ambronay, prieur de Dompierre, et le sieur Aymard Courtois, curé du lieu, par lequel les parties ont été appointées en droit sur le fait des dîmes « pour y respondre tost et estre la cause vuidée non obstant le nombre des pièces communiquées ». — Arrêt du Parlement de Dombes du 4 juillet 1657, entre le prieur de Dompierre et le curé du lieu, au sujet des novales dues pour les terres défrichées depuis 40 ans en ça. — Arrêt du Parlement de Dombes, du 3 avril 1658, homologuant la transaction passée entre le prieur de Dompierre et le curé du lieu, par laquelle l'abbaye d'Ambronay, patronne du bénéfice, accorde audit curé pour toutes novales présentes et à venir, 32 mesures de seigle, mesure de Chalamont. — Marché fait le 9 mai 1670, pour recouvrir l'église de Dompierre. — Marché et acquit de François Marmand, couvreur et charpentier, du 15 juillet 1691, pour recouvrir le clocher. — Traité du 29 avril 1712 entre l'abbaye d'Ambronay et Jean Pingeon, curé de Dompierre, au sujet des novales. — Procès-verbal de visite du sieur Peysson, commis par l'archevêque de Lyon, pour les réparations à faire à l'église de Dompierre, 17 mars 1724. — Transaction du 29 mai 1767 entre l'abbaye d'Ambronay et Antoine Noël, curé du lieu, sur les revenus de la cure.

G. 83 *bis*. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Miribel. — Inventaire des titres et papiers relatifs à la cure de Miribel, au prieuré de Saint-Romain dudit Miribel, au prieuré de St-Julien-de-Beynost et à la prébende de Sainte-Catherine.

G. 84. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1788. — Priay. — Pièces du procès et différend qui fut mû au présidial de Bourg, entre dom Joseph-Philibert Poncet, religieux bénédictin de Cluny, décimateur de Villette, et Antoine Mussieux, curé de Priay, au sujet de la portion congrue de ce dernier et de la répartition et perception des novales.

G. 85. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1492-1791. — Tramoyes. — Testament d'Étienne de Montdidier, prêtre curé de Tramoyes, du 22 septembre 1492, par lequel il institue sa sépulture dans l'église du lieu, y fonde des messes et affecte des fonds spéciaux pour ce service. — Testament de Guillaume Geoffray, du 5 février 1548, par lequel il fonde une messe matinale qui se dira tous les dimanches. — Testament de Claude Magnin, du 5 janvier 1559, portant cession de fonds pour fondation de messes. — Traité du 30 février 1694, approuvé par l'archevêque de Lyon, portant union à la cure de Tramoyes de la chapelle Notre-Dame de Grâce, dite chapelle des Magnenan. — Bail de la dîme de la cure, passé le 19 avril 1785 par le curé Bord au sieur Jean Dœuvre. — Déclaration des revenus de la cure de Tramoyes, faite par le curé le 5 janvier 1790, à la requête du district de Trévoux. — Acte de prestation de serment du curé

de Tramoyes, du 9 janvier 1791, « d'être fidèle à la Loy, à la Nation, au Roy, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale. »

G. 86. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1626-1787. — Villette. — Acte d'amodiation des revenus de la cure, du 26 octobre 1626. — Pièces du procès mû au présidial de Bourg entre Dom Joseph-Philibert Poncet, bénédictin de Cluny, décimateur du lieu, et le curé François Monnier, au sujet de la portion congrue et de la perception des novales en 1787.

Archiprêtré de Coligny.

G. 87. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier.

1530-1790. — Coligny. — Donation d'une vigne, le 27 août 1530, par Denis Putet, moyennant laquelle il fonde six messes des morts pour lui et les siens. — Constitution de rente pour l'église, du 15 mai 1603, faite par Jean Narrin, curé du lieu. — Constitution d'une rente, au capital de 160 florins, faite le 18 octobre 1609 par Jean Reynaud. — Fondation d'une grand'messe par Louis Guyennod, le 18 mars 1632. — Jugement du bailliage-présidial de Bresse, du 12 mai 1651, en faveur du curé Barbier, contre Claude Rodet, à propos du payement d'une rente. — Constitution d'une rente au capital de 50 livres, faite par Claude Buard. — Autres constitutions de rentes faites en 1664 par Denis Tournier, vigneron ; en 1667 par Jean Rosset, maréchal ; en 1675 par Claude Crétin, laboureur ; en 1680 par le curé Barbier ; en 1684 par Jean-Louis de la Grave ; en 1692 par Jean-Baptiste Guyennard, etc. — Jugement du bailliage de Bresse, du 23 juin 1698, contre Jacques de Morel, écuyer, à propos du payement d'une rente fondée en l'église par l'un de ses ascendants. — Échange de terres en 1701 entre le curé et divers propriétaires. — Poursuite faite en 1707 contre les héritiers Mercier, pour obtenir qu'ils acquittent les fondations de leur famille. — Dénombrement des revenus de la cure et des prêtres de la familiarité de Coligny, dressé en 1741 : le total du revenu des propriétés est de 423 livres 6 sols 8 deniers, et le total des rentes de 347 livres 18 sols 2 deniers. — Baux et amodiations des immeubles du bénéfice de 1760 à 1785. — Inventaire des titres de la cure et de la familiarité de Coligny, dressé le 25 octobre 1790 par la municipalité. — Déclaration faite par le curé des biens de son bénéfice-cure. — Estimation des immeubles du bénéfice : le total de la prisée monte à 51,329 livres. — Liste des fondations d'anniversaire. — Tableau du service et des charges à acquitter pour observer les fondations faites.

G. 88. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1562-1790. — Courmangoux. — Testament d'Humbert Reynaudat, du 7 avril 1562, fait en faveur du curé du lieu. — Pension de 15 sols annuels, constituée pour l'église le 10 août 1567, par Denis Ternand. — Pension de 12 livres consentie le 22 mai 1637 par Bernard Rodigue. — Sommation du 19 juin 1650 faite par le curé du lieu au prieur de Villemoutier, au sujet des novales. — Actes de subhastation de divers fonds en 1653. — Rapport de prudhommes, nommés en 1661, pour fixer la quotité de la dîme entre les curés de Courmangoux et de Pressiat. — Testament de Claude de Belregard de la Corbattière, du 9 mars 1665. — Transaction passée entre le curé du lieu, les Jésuites et les Dominicains de Bourg et quelques particuliers, sur la levée des novales sur leurs fonds sis à Courmangoux, du 7 juillet 1676. — Fondation de messes par madame Rosset, veuve du curial de Pressiat, 15 juin 1680. — Déclaration des biens de la cure, donnée en 1691 par le curé Valet aux liquidateurs des droits d'amortissement, franc-fief et nouveaux acquêts. — Fondation de messes, du 8 mars 1697, par Denis Revel, curial de Cuisiat et de la Motte. — Donation, à cause de mort, de 100 livres par Claude Boisson, du 3 novembre 1709. — Donation de vignes à Chevignat, du 18 avril 1735, par Denis Ravot. — Acquisition d'un droit de banc dans l'église de Courmangoux, faite le 1er janvier 1754 par M. Brangier Delatourvière, moyennant une rente annuelle de 15 sols. — Règlement donné par l'Évêque de Saint-Claude, le 21 juin 1753, pour l'administration des biens de la Fabrique de la paroisse de Courmangoux. — Papiers de la procédure qui eut lieu en 1759 et années suivantes pour les novales, entre les Jésuites de Bourg et le curé du lieu. — Note des différentes fondations anciennes de la cure de Courmangoux. — Inventaire des titres de la cure de Courmangoux, dressé en 1790 par la municipalité du lieu.

G. 89. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1583-1790. — Cuisiat. — Fondation d'une messe annuelle des trépassés, à basse voix, avec un

libera, sur le tombeau de Claude Guignot, 29 décembre 1553. — Assignation, du 11 mai 1613, du curé du lieu par-devant l'official de Lyon, à la requête du seigneur de Grandmont, pour le fait des dimes. — Fondation d'une messe des morts hebdomadaire, faite par Claude Baudet, le 10 novembre 1625. — Fondation d'une grand'messe le jour de Saint-Clément, une autre le jour de Saint-Claude, une autre le jour de Saint-Joseph et une autre, le jour de la Nativité de la Vierge, faite le 14 novembre 1651, par Claude Bonhomme. — Fondation de Jeanne, fille de feu noble Claude Mareschal, seigneur de la Vavre, du 28 août 1667. — Testament de Benoît Thiot, du 5 juin 1691, portant fondation de six messes annuelles. — Fondation de Jean Poncet, curé du lieu, du 14 février 1699, pour dix messse basses annuelles. — Actes d'échange de terrains entre le curé et trois particuliers, 1778. — Deux lettres du curé de Cuisiat aux administrateurs du département de l'Ain, relativement à la perception des revenus de son bénéfice sur certaines anciennes fondations.

G. 90. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 122 pièces, papier.

1476-1790. — Domartin. — Abergeage d'une terre pour la cure, fait, le 2 octobre 1476, par Pierre Marmet, curé du lieu. — Transaction passée le 30 juin 1493 entre le curé et les paroissiens, sur le fait des dimes, des novales, des grains, de la dime du bétail, des prémices, des épousailles, des relevailles, des droits pour l'administration des sacrements, des ornements du culte, de la résidence du curé, du luminaire, etc. Plusieurs copies de cette transaction faites vers le XVIIe siècle. — Transaction du 7 août 1502 entre le prieur de Nantua, patron du bénéfice, et le curé de Domartin, par laquelle le prieur déclare se contenter du payement annuel de six florins pour la tierce partie des offrandes à lui dues. — Cense de la dime de Domartin, passée en 1529 au sieur de Volognat au prix annuel de 80 florins. — Fondation d'une messe annuelle du St-Esprit, faite le 15 juillet 1550, par Claude Demarc et sa femme Claudine Desgottes. — Fondation du notaire Philibert Martine, du 9 mars 1643, contenant trois messes des morts, trois du Saint-Sacrement et trois de Notre-Dame. — Érection de la confrérie du Rosaire en l'église, faite le 1er novembre 1644, par le gardien des frères prêcheurs de Mâcon. — Fondations de messes faites : en 1647, par Jean Desgières ; en 1668, par Jeanne Mongey, femme Piffaud ; en 1676, par le châtelain Martine ; en 1680, par Jean Grandier ; en 1683, par les héritiers Prost ; en 1688, par Claude Clugnet, etc. — Transaction du 18 décembre 1689 entre le sieur François Chavannes, curé du lieu, et les syndics et habitants au sujet des droits curiaux : cette transaction vient amender celle de 1493 citée plus haut. — Conventions nouvelles faites en 1702 pour le fait de la dîme. — Transaction du 23 octobre 1707 entre le curé et les habitants, pour l'établissement d'un vicaire à Domartin. — Bail à ferme des novales passé en 1717 pour neuf ans, au prix annuel de 25 livres et d'un chapon gras. — Autres baux à ferme, de la même époque, pour différentes parties du bénéfice. — Quittances du payement des droits de franc-fief et d'amortissement, de 1717 à 1738. — Inventaire des titres et papiers du presbytère, fait le 18 février 1762, à la mort du curé Rivat. — Transaction du 1er décembre 1765 entre le curé et les habitants, au sujet de la perception des dimes. — Papiers de la procédure mue en 1768 entre le curé et les fermiers de ses dimes. — Procès-verbal fait en 1768, contenant déclaration des novales de la cure du lieu. — Sentence définitive du bailliage de Bresse, rendue le 25 mai 1782 pour les hauts décimateurs contre les habitants du lieu, dans l'affaire de la perception de la dime des menus grains. — Procès-verbal de la visite de l'église faite le 8 juin 1785 : inventaire des ornements, des linges, de l'argenterie, des livres ; visite de la sacristie, du chœur, du clocher, etc. — Rôle à vieux et nouveaux confins des fonds de la cure, dressé le 6 mars 1788. — Déclaration de tous les fonds dépendant de la cure de Domartin, faite en 1790 par le curé Chavannes. — Sommaire des fondations à acquitter ; notes des dimes et novales ; estimation des revenus du bénéfice.

G. 91. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1623-1790. — Domsure. — Verbal de visite du 27 juillet 1623, qui sert à montrer à quoi est tenu le prieur du lieu pour le service de l'église : ce verbal fut dressé par Marc de Montagu, chambrier de Gigny et vicaire général de l'ordre de Cluny. — Sentence du bailliage de Bresse, du 7 juin 1686, colloquant le curé du lieu à un certain rang pour retirer un capital dû au bénéfice par l'hoirie Gallien. — Bail à ferme pour six ans de la dime de Domsure, à partir de 1786, passé au sieur Cabuchet, moyennant 648 livres par an. — Inventaire des papiers et titres du bénéfice, dressé le 29 juillet 1790 par la municipalité.

G. 92. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1539-1790. — Pirajoux. — Testament de Marie de Servilliat, en date du 24 mars 1539, par lequel elle laisse à la cure une rente annuelle de 5 florins. — Fondation faite le 2 janvier 1648 par Françoise, fille de feu Jacques Fyot, de 5 messes annuelles dotées à 3 livres 15 sols, sous le principal de 60 livres. — Pension de 12 florins laissée le 30 août 1650 par Écochard-Puvilland. — Fondation de 4 messes annuelles des morts par Philibert Gauthier, le 13 juin 1685. — Transaction passée le 14 mars 1686 entre le prieur de Pirajoux et le curé du lieu, au sujet de la portion congrue. — Inventaire des fondations faites à l'église, dressé le 27 février 1693 par le curé-archiprêtre de Coligny. — Bail à ferme des dimes de Pirajoux, passé le 13 mai 1788 à Daujat et Pertuiset au prix annuel de 920 livres, plus 4 chapons. — Inventaire des titres et papiers, rédigé le 15 août 1790 par la municipalité.

G. 93. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1585-1790. — Saint-Remy-du-Mont. — Donation faite le 7 janvier 1585 à l'église du lieu, d'une rente de 5 florins au capital de 100 florins, par Guillaume Polliet. — Fondation de messes par André Frilet, du 2 mai 1606. — Testament d'Étienne Puthod, curé du lieu, par lequel il fonde une grand'messe chaque jeudi de la semaine, sous la rente annuelle de 10 livres, du 7 décembre 1610. — Inventaire des biens de feu Claude Cristin, fondateur, fait par le curé Grefferat, du 5 mai 1615. — Transaction du 17 juillet 1623 entre les prieurs de Villemotier et de Marboz et le curé de Saint-Remy sur le fait du partage des dîmes dans la paroisse. — Fondation du sieur de Seyturier et de sa femme, d'une messe à toutes les fêtes de Notre-Dame avec vigile des morts, un nocturne et un *salve* tous les dimanches, 25 janvier 1632. — Fondation de François Fyot, du 4 avril 1635. — Acte d'amodiation de la prairie de Salavre au profit de l'église de Saint-Remy, 25 mai 1662. — Constitution en faveur de l'église d'une rente au principal de 46 livres, par Benoît Chapuis, 23 janvier 1667. — Fondation de douze messes annuelles sous la rente de 6 livres 12 sols, le 2 mai 1669, par les hoirs Chapuis. — Acte de délimitation des territoires où se lève la dîme de Saint-Remy, dressé le 3 octobre 1675 par l'official de Lyon, Jean Vuillierme. — Fondation de messes : par demoiselle Lyvet, 20 avril 1679, par M. Martignat, 3 septembre 1680, par Louis Bulliod, 16 septembre 1687, etc. — Transaction du 25 février 1690 entre le curé Boucher et ses fermiers, au sujet des dîmes novales. — Ordonnance du vicaire général de l'archevêché de Lyon, du 29 août 1704, pour compenser les prétentions des curés de Saint-Remy et de Coligny, sur la levée de leurs dîmes respectives en des territoires litigieux. — Fondations : de Jeanne Gamod, du 6 février 1704 ; de Joseph Guiot, du 5 septembre 1710 ; de Claude Chrétin, du 20 janvier 1713 ; de François Pernet, du 25 février 1714 ; de Jean-Claude Pomateau, du 25 février 1714, etc. — Contrat relatif au luminaire, passé entre le curé et ses paroissiens, le 25 janvier 1715. — Transaction du 27 juin 1744 entre le curé et la paroisse, relative à la lecture de la Passion et à la procession qui se fait chaque dimanche. — État dressé le 4 juin 1756 qui indique toutes les novales sur Salavre, Saint-Remy, Clairiat et Valraison. — Différents baux à ferme des dîmes. — Notice des fondations faites en l'église du lieu, de 1653 à 1730. — Inventaire des titres de la cure de Saint-Remy, dressé le 6 août 1790 par les officiers municipaux.

G. 94. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1516-1790. — Verjon. — Fondation d'une pension de 6 sols tournois, faite en faveur de l'église, le 16 mai 1516, par Antoine et Claude Grefferat. — Fondation d'une autre pension annuelle de quinze quarts, faite le 14 novembre 1522 par Guillemette Bellot de Treffort. — Pension annuelle de douze gros, fondée en 1526 par Pernette Roilhon ; — autre pension annuelle de 5 florins faite en 1528 par Pierre Fuma. — Fondation d'une messe et des vigiles des morts, faite par Jeannette Richard, le 20 janvier 1540. — Pension de dix-huit gros, fondée en 1541 par Claude Girod dit Mutin ; — autre pension annuelle de sept gros, fondée le 21 mai 1543, par Anne Rey ; — autre pension annuelle de treize florins douze gros, fondée le 28 juillet 1544, par Benoît Vincent, le vieux. — Acte d'abergeage de fonds du bénéfice, passé le 21 décembre 1571, par le curé Cochod. — Manuel des titres et fondations de l'église de Verjon, depuis 1516 jusqu'à 1595. — Rôle des papiers de la cure de Verjon dressé en 1595. — Donation de sept ouvrées de vigne faite à la cure le 6 janvier 1638, par Anne Grefferat. — Testament de Claude Poncet et de Marie Rosset, sa femme,

du 2 juin 1650. — Arrêt du Parlement de Bourgogne, du 3 juillet 1670, rendu contre l'abbé de Montrevel, prieur de Marboz et haut décimateur à Verjon. — Acte de la fondation de Denis Rodet, du 2 septembre 1671 ; autre fondation pareille de Benoit Robin. — Testament de dame Fournier, veuve du conseiller Chambard, du 1er juin 1749. — Déclaration faite par Léonard Palluat, curé du lieu, du revenu au vrai de la cure de Verjon. — Dénombrement fait vers 1780 des fonds sur lesquels le curé perçoit la dime novale. — Inventaire des titres et papiers du bénéfice-cure de Verjon, fait le 17 août 1790 par la Municipalité.

G. 95. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 1 plan.

1562-1784. — Villemotier. — Fondation d'une rente annuelle de trente sols, au principal de 50 florins, faite le 22 mai 1562, par le notaire Macard. — Testament mutuel de Jean Vulliet et de sa femme Péronne Favier, du 20 janvier 1629, par lequel ils fondent à perpétuité la récitation des vèpres, les dimanches et jours de fête. — Codicille de Claudine Despiat, veuve Bolomier, du 17 décembre 1667, par lequel elle fonde six messes basses annuelles, sous la rétribution de trois livres tournois. — Fondation du cordonnier Claude Bochard, du 21 juin 1673. — Testament de messire Claude-François Perret, bachelier et curé de Villemotier, du 23 mai 1709, par lequel il lègue ses propres au bénéfice-cure du lieu : codicille du même en date du 13 avril 1710. — Plan des prés et terres dépendant de la cure. — Inventaire des titres et papiers de l'église, fait le 20 octobre 1784, lors du départ du curé Gerbe que vient remplacer le sieur Gromier.

Archiprêtré de Dombes.

G. 96. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1737-1763. — Amareins. — Testament de messire Charles-Benoît Duc, curé du lieu, en date du 16 mai 1737. — Acte de fondation de pension pour l'église, du 22 mai 1746, par Adrienne Dubost. — Reconnaissance de pension en faveur de la cure, passée le 29 juin 1751, par Jean Robellet ; autre reconnaissance du 5 juillet 1751 par le prieur de Francheleins. — Bail des fonds du bénéfice passé le 23 avril 1754 à Pierre Lièvre, au prix de 1,200 livres. — Reconnaissance de pension par Laurent Caillat, en 1763 ; autre reconnaissance du 26 novembre 1763, passée par Jean-Baptiste Gérin.

G. 97. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1685-1790. — Baneins. — Donation faite le 25 avril 1685 par messire Hugues Orcellet, au profit de la lampe qui brûle devant le Saint-Sacrement. — Constitution d'une rente au capital de 420 livres contre Étienne Josserand, au profit de l'église, le 12 février 1703. — Supplique faite par le curé en 1736 à l'Élection de Bresse, pour obtenir réduction de taille. — Accord du curé avec son fermier des dîmes passé le 2 juillet 1790.

G. 98. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1650-1790. — Cruzilles. — Déclaration véritable du revenu et des charges de la cure, donnée en 1650 par le curé du lieu. — Testament et fondation d'Antoine Prost-Bajas, du 22 avril 1694. — État des fondations de la cure fourni en 1790 par le curé : lettre du même aux administrateurs du district de Châtillon-lès-Dombes.

G. 99. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Fareins. — Requête adressée au Sénéchal de Dombes par le sieur Claude-François Comte, curé du lieu, pour obtenir règlement et payement de ses dîmes.

G. 100. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1376-1766. — Fleurieux-Grièges. — Fragment d'un rouleau contenant reconnaissances passées par divers au profit de la rente affectée au luminaire du lieu en 1376. — Bulle d'union de la cure de Fleurieux à l'église Saint-André de Châtillon-lès-Dombes, accordée par Léon X en 1520. — Acte de mise en possession du bénéfice du lieu en 1529 pour Louis Bernard, fait et passé en sa faveur par le Chapitre de Châtillon. — Règlement du 10 décembre 1618 pour le partage du bénéfice, consenti entre Claude Uffrard, curé du lieu, et les sieurs curés et sociétaires de Châtillon. — Testament du curé Uffrard, fait en faveur de son église le

15 octobre 1619. — Déclaration des revenus du bénéfice, fournie à l'Assemblée du clergé de Bresse en 1641. — Acte passé le 16 avril 1651 en faveur du curé du lieu, contre les péréquateurs de Fleurieux, sur le fait de l'assiette de la taille. — Visa de l'investiture de la cure de Fleurieux pour le curé de Chardon, dressé le 26 juillet 1694 par Claude de Saint-Georges, archevêque de Lyon. — Fondation de messes, faite le 27 février 1743 par Joseph Borgat. — Testament de Claude-Antoine Blanchard, curé du lieu, passé le 24 janvier 1760 en faveur de son église. — Constitution d'une rente de sept livres dix sols, passée le 29 avril 1766 en faveur de la cure, par Pierre Pardon et Louise Cartron.

G. 101. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Francheleins. — Déclaration et état des biens et revenus de la cure de Francheleins en Dombes, fourni à la municipalité par le curé Chazelle le 28 janvier 1790.

G. 102. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1518-1735. — Grièges. — Testament de Pierre Pierron, curé du lieu, fait le 29 juillet 1518, portant fondations en faveur de l'église. — Testament de Claude, fils de feu Baudet, du 16 septembre 1693, passé en faveur de l'église. — Testament de François Berrut, du 17 août 1735, portant fondations pour l'église de Grièges.

G. 103. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Illiat. — Bail à ferme des dîmes de la paroisse, passé par le curé Georges Carrier à Jean-Pierre Morgon, de Dompierre, au prix de 2,600 livres.

G. 104. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1697. — Jassans. — Fondation faite au profit de la cure, le 18 mars 1697, par Étiennette, veuve Guichard-Chantreins, d'une messe *de Beata* par semaine, et d'une grand'messe des trépassés par chacun mois de l'année. — Augmentation de fondation faite par la même personne le 18 août 1697.

G. 105. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1626. — Laiz. — Dénombrement du revenu de la cure présenté à l'Assemblée du clergé de Bresse, en 1626, par Étienne Michel, prêtre et curé du lieu.

G. 106. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1447-1790. — Mespillat. — Donation faite à la cure du lieu le 3 juin 1447, par dame Bérarde de Granges, veuve de noble Léonard de Rossillon, dame dudit Mespillat ; note explicative dressée au XVII[e] siècle sur la portée et les obligations de la fondation de la dame de Mespillat ci-dessus relatée ; copie du même siècle de la donation précitée de 1447. — Testament de Jean Clerget et de Claudine Poncet, du 24 mai 1693, contenant fondation de messes. — Testament de Jean-François Ponthus, docteur en théologie et curé du lieu, fait le 20 février 1704, en faveur de l'église. — Testament de Gilbert Regnauld, écuyer, seigneur de Mespillat, passé le 12 août 1725 en faveur des curés du lieu. — Bail des revenus du bénéfice, passé le 12 juin 1782 par le curé Uchard à Claude Dagnard. — Affermage des dixmes de Mespillat, passé le 12 août 1785 à Charles Broyer. — État des revenus de la cure, dressé le 16 janvier 1790 par la municipalité du lieu.

G. 107. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1752-1787. — Mizérieux. — Procès-verbal de prise de possession de la cure, le 18 janvier 1752, par le curé Jean-André Nabod. — Acte de résignation à la cure par le même curé Nabod, le 21 octobre 1786. — Prise de possession du bénéfice, le 17 avril 1787, par Eugène Pansut, prêtre d'Arbent en Bugey.

G. 108. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1740-1790. — Peyzieux. — Testament de Louis Bataillard, du 20 avril 1740, portant fondation au profit de l'église. — Amodiation faite le 15 novembre 1771, de plusieurs terres du bénéfice à Louis et Jean Challion. — Fermage de la dîme, passé le 18 mars 1774, par le curé Ayméric, à Joseph et Pierre



Baudet. — Acte d'amodiation de la dîme sur Simandre, passé le 20 novembre 1781 à Nicolas Monin, laboureur audit lieu. — Déclaration des rentes de la cure de Peyzieux, faite le 12 décembre 1790 aux officiers municipaux du lieu. — Autre déclaration des revenus faite par le curé au district de Trévoux. — Procès-verbal de la prestation de serment à la constitution civile du clergé, faite par le curé Ayméric, à la sortie de la messe paroissiale, le dimanche 30 janvier 1791.

G. 109. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1549. — Saint-André-d'Huyriat. — Contrat de fondation de l'église du lieu faite par messire François Cosey, prêtre et curé audit Saint-André, le 28 août 1549.

G. 110. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Thoissey. — Mémoire du curé et du vicaire du lieu au district de Trévoux, sur la fondation de la cure et ses dotations.

Archiprêtré de Nantua.

G. 111. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1658-1790. — Izernore. — Conventions faites le 21 octobre 1658 entre messire André Bottier, curé, et les habitants du lieu relativement à la portion congrue du vicaire. — Bail à ferme des revenus du bénéfice, passé le 12 juillet 1769 par le curé Jean-Antoine Guillaumot, à Jean-Joseph Donier. — État estimatif des revenus et charges des biens dépendants de la cure d'Izernore, fourni au district de Nantua le 4 décembre 1790, par le curé et la municipalité dudit lieu.

G. 112. (Liasse.) — 17 pièces, papier ; 2 imprimés.

1666-1788. — Leyssard. — Cense des dîmes du bénéfice, passée au profit du chapitre de Nantua, le 26 février 1666, contre Antoine Moille du moulin de Serrières. — Factum pour Jean-François Boisset, prêtre et curé de Leyssard, intimé, contre Messire Tanneguy de Massac, prieur commendataire du prieuré de Saint-Pierre de Nantua, appelant au sujet de sa portion congrue et de celle de ses deux vicaires. — Arrêt du grand conseil du Roi, du 27 septembre 1683, qui règle la question de la portion congrue entre le prieur de Nantua Tanneguy de Massac et le sieur Jean-Baptiste Branche, curé de Leyssard. — Baux à ferme des dîmes de Leyssard, en 1684 et en 1734. — Transaction passée en 1740 entre le prieur de Nantua et le curé Aimé Pommier, pour mettre à néant le différend qui existait sur la levée et le partage des dîmes. — Lettres du curé de Leyssard au grand prieur de Nantua, relatives aux prérogatives de son bénéfice, prérogatives qu'il se dit disposé à défendre par tous les moyens possibles, contre quiconque les attaquera. — Mémoire explicatif sur la question des dîmes et de la portion congrue à Leyssard, signifié, en 1788, au lieutenant général au bailliage de Belley, par les prieur, officiers et religieux du chapitre noble de Saint-Pierre de Nantua.

G. 113. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1476-1692. — Mornay. — Copie en double expédition établie au XVIIe siècle, de la transaction passée, le 9 février 1476, entre les habitants de Mornay et leur curé, pour le payement de la dîme et la perception des gerbes par ménages et charrues. — Transaction du 8 janvier 1662 entre le prieur de Nantua et Pierre Bouchard, curé du lieu, arrêtant le taux de la dîme pour Mornay à 60 mesures de froment, 120 mesures d'avoine, 3 mesures de pois et une mesure de lentilles pour chaque année. — Dénombrement donné le 14 décembre 1686 par le curé Capon, ensuite de l'option de sa portion congrue, contenant un état des fonds chargés de servis qu'il se réserve, plus un état des autres fonds qu'il abandonne au prieur de Nantua, collateur du bénéfice. — Copie de la déclaration du Roi, du 30 mars 1686, relative au payement des portions congrues, signifiée par le curé Capon au prieur Tanneguy de Massac. — Traité et accord pour le payement de la portion congrue, entre le prieur de Nantua et le curé Capon, du 8 juillet 1687. — Exploit d'assignation en collation de titre pour le prieur de Nantua contre le curé et les syndics de Mornay, du 19 novembre 1682.

G. 114. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1686. — Nantua. — Arrêt du Conseil privé du

Roi, du 3 juillet 1686, entre le prieur de Nantua, le sacristain du chapitre et le curé du lieu, qui fixe la portion congrue due à ce dernier.

G. 115. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1700. — Saint-Martin-du-Fresne. — Copie d'un arrêt du Conseil privé du Roi, du 12 juin 1700, rendu en faveur du sieur André Laissard, curé du lieu, et de son vicaire résidant à Port, par lequel leur portion congrue est fixée, contre les prétentions du prieur de Nantua, à 48 mesures orge et froment par chaque année.

Archiprêtré de Sandrans.

G. 116. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1724-1790. — La Chapelle-du-Châtelard. — Testament de Pierre Petit dit Crepot, du 20 mai 1732, par lequel il fonde 20 messes basses annuelles pour le repos de son âme, et laisse une terre dont le revenu est affecté au luminaire de l'église. — Testament de messire Claude Crinquant, curé du lieu, en date du 17 juin 1734, « voulant et ordonnant qu'après son décès seront célébrées quatorze cent messes pour le repos de son âme, dont 200 par les capucins de Châtillon et les autres douze cent par douze autres prêtres à raison de dix sols par chaque messe... » — Lettre du curé Dombey aux administrateurs du district, relative à la vente des fonds du bénéfice et au service de sa pension.

G. 117. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1692-1702. — Chaveyriat. — Fondation de 10 messes basses et de l'office des morts, faite par Claude Buridon, marchand audit lieu, le 30 décembre 1692. — Testament de messire Jean-Baptiste Fabry, curé de Chaveyriat, du 1er juin 1703, portant donation de terres et fondation de messes pour l'église dudit lieu.

G. 118. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1644-1790. — Condeyssiat. — Testament de Claude Berthaud, du 24 octobre 1644, qui fait une pension annuelle de 12 livres 10 sols pour trente messes annuelles à dire entre Pâques et Noël pour le repos de son âme. — Testament de Philiberte, veuve Béroujon, du 13 avril 1685, par lequel elle fonde neuf messes basses annuelles plus une grand'messe le jour des Saints Simon et Jude. — Testament de Claude-Charles Grilliet, du 16 juin 1685, par lequel il fonde une messe du Saint-Sacrement annuelle, laquelle sera suivie du *de profundis*. — Actes d'achat de fonds annexés au bénéfice, dans les années 1736 et 1737. — Testament et donation de Donat Bonnard, du 15 avril 1748. — Lettre du curé Gatheron aux administrateurs du directoire du département, relative à la vente des fonds du bénéfice, et au règlement de sa pension en retard.

G. 119. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1630-1712. — Montfalcon. — Donation et fondation faite par Jacques et Claude Jaillardon, les 12 mars et 5 avril 1630, à l'église du lieu. — Fondation de messes faite le 15 mai 1650 par le baron de Béost. — Fondation d'une grand'messe faite le 20 mai 1712 par messire Charles de Brosses, baron de Montfalcon et conseiller au parlement de Bourgogne.

G. 120. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1608-1789. — Monthieux. — Extrait du testament de Philibert Gaspard, écuyer et seigneur du Breuil, du 2 mai 1608, portant fondation en faveur de l'église. — Attestation du notaire Granger, de Trévoux, du 21 février 1789, qui sert à prouver que messire Antoine Roman, prêtre curé du lieu, a fait son testament, et que ce titre est déposé en son étude. — Acte mortuaire du curé Roman, dressé et attesté par ses confrères des paroisses voisines.

G. 121. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1434-1790. — Lent. — Pension d'un gros et d'un bichet de seigle pour une messe et un anniversaire dans l'église de Lent, due au curé par Antoine Froget, en date du 5 mars 1434. — Acquêt du 13 mai 1637 pour Claude Vitte, curé du lieu, sur Michel de Romans praticien, au prix de 956 livres, de pourpris terres et prés à Montmort. — Échange de terrains du 6 janvier 1644, entre le curé et François Rosset, laboureur. — Pension annuelle de huit livres pour fondation de messes consentie le 21 septembre 1665, par Claude Filliat. — Sen-



tence du Bailliage de Dombes, du 4 septembre 1666, favorable au curé de Lent dans ses prétentions aux novales, contre les fermiers de la dîme. — Pension et fondation faite le 15 décembre 1666 en faveur du curé Gaspard Richard, par Aimé Nesmoz, laboureur. — Testament d'Antoinette Milliat, veuve Dousson, du 6 novembre 1697, portant donation de fonds au bénéfice. — Pension de 12 livres consentie au curé Alexis Verdet, par François Poyet, le 6 octobre 1714. — Convention du 30 janvier 1724 entre le curé Philibert Faguet et Joseph Lordinaire, fermier de quelques fonds du bénéfice. — Déclaration des fonds de la cure, fournie le 10 septembre 1773 par le curé Laurent Thévenin, à cause des droits d'amortissement. — Transaction du 9 mai 1781, passée entre le chapitre de Lyon et le curé Curnillon, sur le fait des dîmes. — Bail des biens du bénéfice passé le 2 septembre 1787. — Inventaire des papiers, revenus et fondations de la cure, dressé le 23 août 1790 par la Municipalité du lieu.

G. 122. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1785-1787. — Longchamps. — Bail d'un pré dépendant du bénéfice, passé pour six ans le 13 avril 1785, à Pierre Piolat, par le curé Gilet, au prix annuel de 76 livres. — Bail d'un autre pré, passé à la même date, à Pierre Chanel, au prix de 54 livres l'an. — Bail du pré Meillonaz passé le 22 mai 1787, à Jean-Claude Masuir, au prix de 38 livres l'an. — Inventaire des titres et papiers du bénéfice-cure de Longchamps, dressé le 18 août 1790 par la Municipalité du lieu.

G. 123. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1652-1790. — Saint-Julien-sur-Veyle. — Fondation de messes faite le 29 décembre 1652, par Pierre fils de Benoît Villier. — Extrait du testament de Jean Désir, laboureur, en date du 25 mars 1667, fondant une messe basse à dire toutes les veilles de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, les veilles des fêtes de Notre-Dame et de la fête de Saint-Joseph. — Fondation faite le 18 novembre 1685 par Monsieur Claude Bouchu, comte de Pont-de-Veyle, au profit de tous les curés de son comté, d'une rente de 2 livres 4 sols et 5 deniers par prêtre, à condition, tous les ans chaque huitième jour de juin, de réciter les vigiles des morts et de célébrer la messse pour le repos de l'âme de messire Claude. — Papiers et quittances du droit d'amortissement et de nouveaux acquêts perçus pour le Roi en 1692 et 1694. — Fondation de trois messes annuelles de la Sainte-Vierge, au prix de trois livres, faite le 23 novembre 1746 par Jean-François Monnier. — Requête et ordonnance de l'archevêque de Lyon, du 11 juillet 1753, qui fixe la quantité et les honoraires des messes fondées en l'église, en proportion aux revenus des fondations. — Testament de Jeanne Nugoz, du 2 avril 1781. — Lettre du curé Adam aux administrateurs du district de Châtillon, relative au montant de sa pension.

G. 124. (Liasse) — 2 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1421-1790. — Saint-Paul-de-Varax. — Donation faite le 8 février 1421 à la cure du lieu, par Jean Bély, d'une terre de quatre bicherées, sise devant l'église, à charge de messes à dire pour le repos de son âme. — Acte du 2 février 1422 par lequel Étiennette Pernet, dite la Blanche, fonde une messe basse des morts annuelle, pour elle et les siens, sous la pension de soixante sols viennois, valant quatre florins d'or. — Contrat de pension, du 26 mars 1526, de quatre florins de rente annuelle, dus sur la vigne de M. de Bachod, à l'église de Saint-Paul. — Constitution d'une rente de 2 livres 5 sols faite au profit de la cure, contre Pierre Yver, cordonnier. — Testament de messire Jean-Baptiste Benoît, curé du lieu, fait le 7 décembre 1735, au profit du bénéfice-cure. — Testament du curé Jacques Deséchaux, fait au profit du bénéfice. — Inventaire des titres de la cure de Saint-Paul, dressé en 1790, et lettre y relative du curé Poizat.

G. 125. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1732-1790. — Servas. — Testament de messire Claude Chastaing, du 2 décembre 1732, par lequel il lègue au bénéfice sa rippe de noyers à la charge d'une grand'messe annuelle des morts. — Bail des revenus de la cure passé, en 1762, par le curé Dubreuil à Michel Granger, au prix annuel de 600 livres. — Bail des revenus de la cure passé, en 1786, par le curé Claude-François Peloux, à Claude Ravoux, au revenu annuel de 220 livres, de 20 livres de carpes, de 10 livres de tanches et de 6 livres de brochets. — Inventaire des papiers de la cure dressé, en 1790, par la municipalité.

G. 126. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1710-1790. — Vandeins. — Acte de saisie et de subhastation d'une terre frappée d'une pension au profit du bénéfice. — Achat par le curé Pitre, le 30 mars 1711, d'une terre annexée au bénéfice. — Acte de remise de fonds pour fondation, fait par M. de Bolozon, au profit du curé Porcet, le 12 janvier 1748. — Rôle dressé en 1772 des fonds que possède le sieur Duperron, curé du lieu, mouvants des rentes nobles du seigneur baron de Chandée. — Acte de reconnaissance d'une pension de quatre livres, par les dames Ursulines de Bourg, en faveur de la cure de Vandeins, du 15 octobre 1788. — Lettre du curé Coudour aux administrateurs du district de Châtillon, relative aux fondations que doit acquitter le bénéfice.

G. 127. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1556-1790. — Vonnas. — Pension au principal de 10 écus sols faite le 30 avril 1556, par Étienne Levet à la cure du lieu. — Acte de fondation de messes, passé le 10 avril 1600, pas Benoît Ballufier. — Testament de Benoît Levet, du 24 septembre 1651, contenant fondation de messe et pension au profit du bénéfice. — Fondation de messes par Noël et Claudine Favre, du 26 février 1703. — Acte d'échange de terrains entre les recteurs de la Charité de Bourg, M. de Châtenay et le curé de Vonnas, du 16 décembre 1776. — État des titres et des fonds de la cure de Vonnas, dressé en 1790 par le curé Rey.

Archiprêtré de Treffort.

G. 128. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1626. — Arnans. — Acte contenant déclaration des revenus de la cure, passé le 3 novembre 1626, à la requête du curé par le notaire Monet.

G. 129. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1780-1781. — Bohas. — Bail à ferme pour deux ans des revenus de la dîme de Bohas, passé le 27 juin 1780 par le curé Greffod à Pierre Gachy et Gabriel Belly, au prix de 1,010 livres chaque année. Double de ce bail

G. 130. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1668-1790. — Certines. — Transaction entre messire Claude de Vaux, curé du lieu, et honnête Jean Quinet, chapelier, bourgeois de Bourg, pour un « passage à charriots et berrots » litigieux entre la cure et la grange dudit Quinet, 25 juillet 1668 ; — quittance respective de tous frais entre le curé et Quinet, du 19 juin 1669. — Reconnaissance de pension au profit de la cure, passée le 27 septembre 1674, par Henri Villiet, de Tossiat. — Transaction, du 13 juin 1677, passée entre Barthélemy Bard, luminier de Certines, et Jean Chevrier, laboureur audit lieu. — Cense passée le 17 mai 1680, entre le curé et Joseph Gervais, laboureur, à propos des biens légués à l'église par feu Jacques Mornay. — Reddition de comptes par le luminier de Certines pour sa gestion des années 1681-82. — Arrangement pour le partage des dîmes, passé le 20 septembre 1687, entre le curé et le seigneur de Genod. — Requête en modération de cote de taille présentée par le curé, le 7 mai 1691. — État des fonds de la cure dressé en 1692 pour le payement des droits de franc-fief, d'amortissement et de nouveaux acquêts. -- Transaction du 5 août 1692 entre le curé de Certines et l'abbesse de Saint-André-le-Haut de Vienne, touchant la portion congrue qu'elle doit au curé comme décimatrice du lieu. — Diverses quittances du droit d'amortissement. — Certificat de cession de biens faite entre les curés de Certines et de La Tranclière, le 4 février 1699. — Inventaire des titres et papiers de la cure de Certines, fait le 4 juillet 1748, à la mort du titulaire Humbert Bunna. — Permission de l'archevêque de Lyon, du 13 mai 1753, de donner la bénédiction du Saint-Sacrement dans l'église à certaines fêtes marquées. — Procès-verbal de la visite de l'église faite le 25 juillet 1754. — Ordonnance de l'archevêque de Lyon, promulguée, le 22 octobre 1771, en suite de la visite de l'église faite par l'abbé Charrier de la Roche, grand vicaire. — Comptes de la fabrique et du luminaire de l'église de 1754 à 1783 — Inventaires des titres et papiers de la cure de Certines, dressés au mois d'août 1790 par les officiers municipaux du lieu.

G. 131 (Liasse) — 3 pièces, papier.

1628-1669. — Corveyssiat. — Acte de fondation d'une messe hebdomadaire en l'église Saint-Georges

de Corveyssiat, faite par messire Hercules Curvat, prêtre dudit lieu et curé de Vandeins en Bresse, avec un *Salve Regina* dominical, verset et oraison, le 20 novembre 1625. — Fondation faite le 1er juin 1628, par noble Gaspard de Malyvert, seigneur de Conflens, de douze messes et vêpres annuelles, avec un *Salve Regina, libera me, de profundis, pater noster* et oraisons. — Fondation de Claude Michallet, de Lavillat, en date du 6 juin 1669, d'une messe annuelle au grand autel de l'église.

G. 132. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1630-1790. — Druilliat. — Requête présentée le 26 mars 1630 par les Luminiers du lieu, aux Religieux d'Ambronay, décimateurs, pour obtenir quelque charité pour pouvoir couvrir le clocher et le chœur de l'église. — Accord pour les novales, passé en 1653 entre le curé et l'abbé d'Ambronay. — Rôle des terres sur lesquelles le curé de Druilliat prétend lever ses novales en 1659; traité nouveau pour la levée de ce droit. — Prix fait, passé le 16 août 1675, des réparations à faire au clocher de l'église. — Fondation faite par Abraham Mutin, le 5 avril 1671, de douze messes basses imposées sur une vigne à Ceysirieu. — Traité de 1686, relatif à la portion congrue, passé avec Ambronay. — Autre traité de 1688 portant supplément à la primitive portion congrue. — Testament de Joseph Trumel, du 6 mai 1694, portant fondation de douze messes par an sous la pension de six livres. — Fondation d'une messe basse annuelle, faite le 30 janvier 1700 par le curé du lieu, au profit de ses successeurs curés de la dite cure. — Fondation de messes, le 20 novembre 1709, par demoiselle Suzanne Trumel. — Acte d'abandon des novales de Druilliat à l'abbaye d'Ambronay, le 5 juillet 1720, par le curé Ballet contre trois setiers de vin qu'il recevra annuellement des moines, à la mesure du cloître. — Dénombrement des fonds de Druilliat frappés de la novale en 1720. — Testament de Louis Duvergier, du 12 décembre 1721, portant fondation de messes; fondation pareille faite en 1729 par Humbert Brasier. — Prix fait des réparations que l'abbaye d'Ambronay doit faire au clocher de Druilliat dans l'année 1732. — Nouvel arrangement pour la levée des novales, passé le 20 mai 1750, entre le curé et l'abbaye. — Extrait du procès-verbal de visite de l'église faite le 9 avril 1752. — Bail d'une vigne du bénéfice passé en 1787. — Bail des dîmes passé en 1788. — Inventaire des titres, papiers et fondations de la cure, dressé en 1790 par la municipalité du lieu.

G. 133. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1640-1786. — Germagnat. — Rente annuelle de 28 gros 2 blancs au principal de 34 francs pour la cure du lieu, constituée le 25 mars 1640 par Charles Poncet. — Fondation de messes faite le 20 janvier 1668, par Claude Monnier et Clauda Louyet sa femme. — Fondation de Claude Besson, du 26 juin 1668. — Cession d'une pension passée au curé Guy, par Claude Fatin, le 12 mai 1669. — Achat d'un pré pour le bénéfice fait par le curé Bachod à Claude Guy, au prix de 30 livres 16 sols, le 15 mars 1708. — Fondation de messes faite le 12 janvier 1712, par François Symon d'Arinthod. — Testament de Benoit Coisiat, du 30 août 1712, fondant six messes basses et deux grand'messes à l'église. — Constitution d'une rente d'une livre sept sols pour l'église, sur Claude Boisson, fils de feu Joseph, du 9 septembre 1748. — Testament de Claude Magnier, fait le 26 août 1751, en faveur du curé Grefferat et de ses successeurs dans le bénéfice. — Amodiation des dîmes, passée en 1785 par le curé Meynier à Simon Fleur. — Amodiation de la dîme des blés et des orges, des avoines et des menus grains, 1786.

G. 134. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1329-1787. — Hautecour. — Copie établie au XVIIIe siècle de l'acte du 13 octobre 1329, par lequel le couvent de Nantua vend au prieur de Ville en Michaille sa maison de Hautecour avec ses dîmes, ses revenus, ses servis, au prix de dix livres grosses de Tours. — Traité pour le prélèvement et le partage des dîmes novales, passé le 19 juillet 1743 entre le prieur de Nantua et Benoît Bal, curé d'Hautecour. — Papier de procédure et conseils d'hommes de lois, relatifs au procès des novales mû en 1753 et années suivantes entre les Religieux de Nantua et le curé d'Hautecour. — État dressé en 1767 des nouveaux terrains défrichés à Hautecour, sur lesquels la novale est due depuis le traité de 1753. — Papiers du procès mû dès 1775 entre les Religieux de Nantua et le sieur Branche de Merloz, toujours sur le fait de la novale; ce procès dure encore en 1787 : assignations, mémoires, correspondance, etc.

G. 135. (Liasse) — 1 pièce, parchemin.

1437. — Journans. — Acte d'échange passé le 15 avril 1437 entre messire Bonier et Guillaume Charvet, luminier de l'église de Journans, par lequel ledit Bonier remet la moitié d'un setier de vin de rente sur la vigne de l'Alanier pour un autre demi-setier à prélever sur la vigne de Malyvert.

G 136. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 pièce, imprimée.

1414-1496. — Meillonas. — Contrat de fondation d'une pension annuelle de 2 livres faite par dame Jeanne de Saint-Trivier, le 26 février 1414, en faveur de l'église et contre Michel Maclet débiteur. — Transaction passée le 28 janvier 1455 entre Antoine Oriol, chanoine de Saint-Pierre de Mâcon, patron de l'église de Meillonas, et Antoine Debelley, curé de ce lieu, relative à la perception des droits curiaux, à la levée et au partage des dimes. — Pension de 20 sols viennois, passée en faveur du bénéfice le 22 décembre 1458, par Humbert Bergier contre Antoine Juenin. — Transaction du 3 février 1464 passée entre le curé Antoine Poncet et les syndics et habitants de Meillonas, au sujet de la perception d'une coupe de grain par le curé, sur chaque faisant feu ; au sujet du fort et quart d'argent payable à chaque 29 novembre ; réglant enfin les droits curiaux pour l'exercice du culte ; — copie imprimée de cette pièce produite, en 1745, au procès intenté au curé Faguet par les habitants, à propos des redevances portées dans la transaction de 1464 : « Les habitants furent déboutés et condamnés au payement, mais il m'en coûta à moi curé plus de 3,000 livres ». — Testament de Pierre Richard dit Follet, du 4 mai 1466, fondant une pension de 12 gros annuels en faveur de l'église. — Autre fondation du 8 décembre 1466, d'une rente annuelle de 9 sols laissée par Pierre Moinet. — — Pension de 16 sols viennois du 24 décembre 1467, au profit de l'église, pour une messe célébrée le jour de l'Épiphanie ou la veille de Saint-André. — Pension de 5 florins fondée le 5 décembre 1483 par Pierre Chassagnon, en faveur des curés du lieu. — Copie de l'acte du 17 janvier 1486 portant fusion de deux chapelles de l'église en une, et augmentation de deux chapelains à la chapelle du Saint-Esprit. — Pension annuelle de 27 sols, passée le 13 mars 1490, en faveur des curés par Guillaume Chassagnon, de la Rasa. — Pension de 4 sols viennois, du 21 octobre 1492, contre Antoine Molard, de Sanciat. — Pension de 10 sols viennois, du 17 mars 1496, contre Pierre Mignot, de Meillonas.

G. 136 bis. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1503-1579. — Meillonas. — Pension de 16 sols viennois sur Antoine Nameur, barbier, passée le 24 février 1503. — Legs d'un capital de 16 florins, fait à l'église pour avoir une remembrance, le 7 mai 1504 par Guillemette Jayr. — Legs d'une pension de 16 sols viennois, fait le 15 juillet 1505, par Jeannette veuve de Guillaume Feya, de Sanciat. — Pension de 16 sols viennois, faite le 11 octobre 1508 par Catherin Rossan, de Treffort. — Don de 2,000 florins petit poids, fait moitié à la chapelle de la Vierge et moitié à celle du Saint-Esprit, le 26 octobre 1508, par Amédée de Corgenon, fille de feu Jean, seigneur de Meillonas, épouse d'Urbain de la Chambre. — Legs de 12 florins fait le 3 mars 1508 par Jean Lingeat. — Pension de 10 sols viennois sur Antoine Regis, fondée le 28 octobre 1511. — Pension de 30 sols, du 3 décembre 1511, sur Pierre Namur. — Legs de 16 sols viennois de pension pour une remembrance, fait le 16 août 1512 par Jean Guillondars. — Legs de 180 sols viennois pour une messe hebdomadale au grand autel tous les samedis, fait le 7 juin 1517 par Jean et Claude Jacquet, père et fils. — Legs de six sols fait le 22 mai 1519 par Guillemette, veuve d'Amédée Vavre de Lyonnières. — Pension de 16 sols viennois pour un anniversaire, fondée le 20 novembre 1519 par Pierre Poncet. — Pension de 16 sols du 17 août 1525, fondée par André Floret dit Rosset, du Molard. — Pension de 16 sols, du 30 décembre 1527, fondée par Pierre Berret, de la Rasa. — Contrat de fondation d'une messe anniversaire fondée par Jean Barad, le 30 août 1529, au profit des prêtres baptisés dans l'église de Meillonas, et qui desservent la dite église. — Clausule du testament d'Étiennette femme Saddet qui, le 4 mars 1533, légua un capital de 12 florins à l'église. — Fondation d'une grand'messe le 28 août 1535, par Jeanne fille de feu Guichard. — Pension de 22 sols viennois, fondée le 15 octobre 1539 par Jean Doucet dit Morel. — Legs d'un capital de 10 florins, le 26 octobre 1546, par Claude Juenin. — Testament de Gaspard Pallordet, maréchal, en date du 24 janvier 1546, par lequel il lègue deux ouvrées de vignes à l'église. — Pension de 17 sols fondée le 10 décembre 1549 par Guionne Callier. — Legs de 10 florins fait le 9 mai

1550 par Antoinette Juenin. — Pension de 25 sols viennois du 28 avril 1556, sur Claude Namur, barbier. — Legs de 100 florins fait à l'église le 28 août 1577 par les héritiers du seigneur de Vaugrigneuse et de Chaffoux. — Vente du 31 juillet 1579 de divers fonds au profit de l'église, moyennant 100 florins.

G. 136 ter. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1604-1790. — Meillonas. — Divers actes de reconnaissances de fonds tenus en emphytéote, par plusieurs particuliers, au profit de l'église du lieu. — Testament de messire Jean Saddet, prêtre curé de Meillonas, au profit de son église, le 25 avril 1615, contenant fondation d'une grand'messe anniversaire avec *libera* et *Salve Regina*. — Transaction du 23 juillet 1624 entre le marquis d'Aix, baron de Meillonas, et le curé du lieu, relative à l'acquittement de différentes fondations. — Pension de 6 livres 8 sols 9 deniers, fondée le 2 décembre 1640 par Claude Thiod, de Cuisiat. — Échange de terres entre le curé et Louis Richard, cordonnier de Bourg, le 23 mai 1644. — Vente pour les syndics et habitants, à eux passée par messire Claude Brossard, seigneur de Montanay, conseiller au présidial de Bresse, d'un terrain nécessaire à l'agrandissement du jardin et de la maison de cure, 2 juillet 1658. — Prise en charge par le curé et les chapelains, le 6 novembre 1659, d'un calice et d'une chasuble que leur remet le seigneur de Meillonas. — Relevé des pensions et des fondations à acquitter dans l'église annuellement, à la date de 1659. — Transaction passée le 11 juin 1671 entre le chapitre Saint-Pierre de Mâcon et François Beauregard, curé de Meillonas, sur la levée et le partage des dîmes, et sur la quotité de la portion congrue. — Pension de 41 sols tournois, fondée le 13 septembre 1682 par Jean-Claude Gillet. — Clause du testament de François Beauregard, chanoine de Bourg, du 2 octobre 1689, par laquelle il lègue ses ornements particuliers à l'église de Meillonas. — Testament de damoiselle Isabeau Desbouis, épouse de Jean Joly, châtelain de Meillonas, du 25 juillet 1692. — Testament de Philibert Debois, prêtre de Meillonas, du 28 septembre 1693. — Rôle de ceux qui doivent payer le quart-fruit en 1700. — Cession de vignes au bénéfice, faite le 10 septembre 1705, par Claude Bidal. — Visa de la cure Saint-Oyen de Meillonas, pour Philibert Faguet, curé de Lent, fait le 14 octobre 1736 par l'archevêque de Lyon. — Traité au sujet des dîmes et des novales, passé entre le chapitre de Mâcon et le curé de Meillonas, le 9 janvier 1736. — Papiers de la procédure, mue en 1745 et années suivantes, entre le curé Faguet et ses paroissiens, à propos des prétentions du curé à certaines redevances et fouages selon la transaction de 1464. — Différents actes de reconnaissances de pensions passés par plusieurs habitants du lieu, de 1749 à 1780. — Papiers et mémoire à consulter sur les difficultés qu'a le seigneur de Meillonas avec la cure du lieu en 1783. — Divers états et inventaires des titres et papiers, des pensions et fondations de la cure, faits en 1789 tant par le curé que par la Municipalité de Meillonas.

G. 137. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1590-1718. — Meyriat. — Testament de Louis Colly, du 7 juin 1590, par lequel il donne à l'église du lieu son pré dit Sous-Meyriat, d'un maux de foin, à charge de deux messes annuelles. — Fondation d'une messe faite le 12 mai 1683 par Georges Curtil. — Fondation d'une grande et d'une basse messe faite le 20 août 1703, par Claudine Pilloud. — Testament de Marie Curtil, femme Morellet, fait le 3 septembre 1714 en faveur de l'église. — Fondation de six messes annuelles faite le 16 février 1714 par François Laurent et sa femme, Jeanne Morellet. — Fondation de messe du 23 mars 1717 faite par Jean Exalty, dit Gobellet. — Fondation de dix messes faite le 9 février 1718 par Jean-François Laurent, laboureur de Chiloup, paroisse dudit Meyriat.

G. 138. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1444-1790. — Montagnat. — Copie de la transaction du 6 novembre 1444, passée entre Hugues d'Apremont, curé, et les habitants du lieu, touchant la levée des dîmes, les redevances, les droits curiaux pour les naissances, les mariages, les relevailles, les enterrements, etc. — Traité au sujet des novales fixées à 50 coupes de seigle, le 11 juillet 1769, passé entre l'abbé d'Ambronay, haut décimateur, et le sieur Delmas, curé de Montagnat. — Délibération des forains et paroissiens de Montagnat, du 14 juillet 1771, sur la perception de la dîme sur les menus grains. — Échange de terrains du 8 janvier 1773 entre le curé Delmas et MM. de Montessuy. — Bail à ferme des menues dîmes de Montagnat, passé pour six années à partir du 15 juin 1787, à Nicolet et Fiollet, au prix annuel de 200

livres. — Bail des fonds de la cure passé le 18 mai 1788 à Guillaume Bosset, au prix annuel de 220 livres. — Inventaire des titres et papiers de la cure dressé le 29 août 1790 par la Municipalité du lieu.

G. 139. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1552-1759. — Rignat. — Pension de 2 livres 10 sols mise sur la vigne de la Bussière, le 13 juin 1552, par Florence Bergier, à la charge d'une messe tous les vendredis de l'année. — Fondation d'un *Salve Regina* faite le 24 août 1565, par Humbert Nallet, notaire ducal à Rignat. — Fondation du 9 janvier 1633 faite par Philiberte Faguet pour une messe basse le vendredi de l'octave de la Fête-Dieu. — Fondation d'une messe basse à célébrer le premier lundi de chaque mois, faite le 8 mai 1635 par Antoine Louat, vigneron. — Testament de Benoite Bolard, du 12 mai 1637, par lequel elle fonde quatre messes basses annuelles et donne une vigne au luminaire de Rignat. — Fondation et dotation d'une messe au maître-autel avec une donation au luminaire, faite le 29 août 1646 par Georges Faguet. — Fondation et dotation faite le 15 mars 1674, par Guillaume Faguet, maréchal des logis du prince de Condé. — Fondation faite par Georges Faguet, notaire à Rignat, le 24 janvier 1690 en l'honneur du Saint-Sacrement. — Fondation d'un *Libera me* et de vingt-quatre messes annuelles, faite le 15 juillet 1718 par demoiselle Précille de Pimelle, dame de Rignat. — Fondation de deux grandes messes annuelles par Pierre Bonguyon, le 13 mai 1726. — Fondation de trois messes faite par les frères Joseph et Georges Nallet, le 21 décembre 1726. — Fondation d'un *Stabat* et des litanies de la Vierge, faite le 23 mars 1730 par Étiennette Billiard. — Testament d'Anne Frilet, femme Mathieu, du 21 juin 1759, qui fonde 52 messes annuelles sous la rente de 26 livres, qui est à raison de 10 sols la messe.

G. 140. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Simandre. — Bail à ferme des dîmes de la cure, passé par le curé Antoine Perrier, à André et Michel Thomas, au prix annuel de 700 livres plus 20 coupes de froment.

G. 141. (Liasse.) — 2 pièces, papier ;

1626-1747. — Saint-Maurice d'Échazeau. — État des revenus de la cure dressé à la requête du curé Savarin, le 3 novembre 1626, par le notaire Monet. — Testament de Joseph Peschoux-Mottet, du 23 mai 1747, portant fondation de dix messes et donation de terres au bénéfice du lieu.

G. 142. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1504-1665. — Tossiat. — Procès entre l'abbé d'Ambronay, haut décimateur, et le curé du lieu touchant la levée et le partage des dîmes. — Traité passé le 14 septembre 1515 entre l'abbé d'Ambronay et le curé de Tossiat, par lequel ce dernier prendra sur toute la dîme neuf quartaux de froment, et pour les novales quatre de seigle. — Traité du 26 février 1642 entre l'abbé d'Ambronay et le curé de Tossiat, par lequel ce dernier se contente d'une somme de dix-neuf livres pour supplément de sa portion congrue, conformément à l'arrêt du parlement de Bourgogne du 26 juillet 1641. — Prix fait des réparations à faire au clocher de Tossiat, donné à Jean-Baptiste Deshaye, charpentier, le 30 août 1665, par Pierre de Foreste, agent du révérendissime abbé d'Ambronay, au prix de 650 livres.

G. 143. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin.

1400-1525. — Treffort. — Vente d'une rente de 25 florins passée le 28 mai 1400 aux prêtres sociétaires de l'église de Treffort, par Jean Floret, notaire audit lieu. — Fondation d'un anniversaire sous la rente d'un barral de vin, faite le 10 octobre 1405, par Pierre Brunet, bourgeois de Treffort. — Testament de Poncet Chivilliard, du 10 avril 1413. — Fondation d'une pension au capital de 20 florins d'or, poids commun, faite le 5 janvier 1428 par Jean et François Gros. — Testament d'Humbert Balet du 30 avril 1429. — Testament de Jacquemette, fille de feu Guiot Liatod, du 30 avril 1429. — Testament de Jeanne Albarestier, du 30 octobre 1431. — Legs de 40 florins fait à l'église par Guy Pollet, le 18 mai 1440. — Testament de Léonard Gallet, prêtre de Treffort, fait en faveur de son église, le 24 février 1449. — Testament de Pierre Gonthier, maçon de Treffort, du 5 août 1449. — Testament d'Humbert Goy, du 9 février 1450. — Acte d'élection faite par l'Assemblée générale des bourgeois de Treffort, congrégés en la chapelle de l'hôpital le 17 juin 1453, par lequel ils ont nommé syndics de leur communauté Donadieu Corant et Guiot Vuydat. — Cession d'une place ou terrain dans l'intérieur du

bourg, faite le 26 novembre 1543, à l'église par le notaire Bouveyron. — Pension de 12 florins fondée par Jean Martin, le 12 mai 1459. — Testament de Gauthier Vuitton, prêtre, en faveur de l'église le 2 novembre 1476. — Testament de noble Claudine Rossan, veuve d'égrège Gaspard Fabri, notaire, fait le 3 août 1488. — Donation de terres et de pension, faite le 23 mai 1488, par Perronette, veuve de Péron Ducrozet. — Testament de Benoîte, veuve de Jean Filliad, de Cuisiat, du 19 mai 1491. — Testament de François Joly, prêtre et bourgeois de Treffort, du 20 janvier 1492. — — Fondation de messes par Jacob Brevaton, du 10 août 1500. — Pension de six sols fondée par Claudius Cholard le 13 juillet 1503. — Testament de Claude Jacquet du 18 avril 1505. — Donation de 100 florins faite par Perronette, veuve de Jean Vachon, le 3 août 1507. — Fondation de pension par Jean Corand, le 2 août 1508. — Pension de 25 sols fondée par Perronet Sordet, le 4 mars 1509. — Pension de 100 sols fondée le 13 janvier 1511, par Jean de la Verchère. — Testament de Jean Michel, du 15 mai 1515. — Testament d'Antoine Bouchoux du 24 septembre 1515. — Vente de fonds à l'église passée le 28 octobre 1517 par le notaire François Janin. — Pension de 13 sols fondée par Claude Échallon le 8 juillet 1520. — Testament de Jean de la Tour, bourgeois de Treffort, du 16 octobre 1522. — Quittance de Philibert Joly du 30 novembre 1525.

G. 143 bis (Liasse.) — 45 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1529-1789. — Treffort. — Transaction du 17 septembre 1529 entre le curé de Treffort et Étienne Jayr, pour le règlement d'une pension annuelle due par ce dernier à l'église. — Testament de Richarde, fille de feu Jean le Vieux, passé le 7 novembre 1530 en faveur de l'église. — Testament d'Antoine Rojat du 30 juin 1531. — Vente de fonds à l'église, faite le 25 novembre 1531 par Pierre de Villars. — Vente de fonds par Jean Chollet le 24 mars 1532. — Vente de fonds à l'église par Claude Ruiset, du 9 juin 1532. — Testament de Jean Gorvod, bourgeois de Treffort. — Testament de Pernette Pirel, du 3 février 1533. — Pension de 45 sols fondée le 10 juillet 1533 par Antoine Gay. — Fondation du 7 mai 1534 faite par la corporation des cordonniers de Treffort. — Traité entre le curé et la famille Chichon pour règlement de pensions dues, le 11 mai 1534. — Fondation de pension faite le 17 février 1554 par Jean Oyen. — Fondation faite le 27 mai 1536, de douze petites messes des morts, par messire Antoine Rufz, prêtre habitué de la paroisse de Treffort. — Acte de construction d'une chapelle des morts dans le cimetière de Treffort, passé le 26 février 1548 par Aymon Chichon, chanoine de Genève et curé dudit Treffort. — Testament de Guillaume Odet, du 4 août 1538. — Testament de noble François-Philibert Venet, du 24 mars 1540. — Achat de fonds et vignes fait le 21 juillet 1540 par le curé à Jean Lombard et Benoît Guillerminet. — Vente d'une pension annuelle de cent sols faite au curé, le 16 octobre 1540, par Nicolas Girerd et Claude Cholard. — Testament de Jean Ogeret, du 18 août 1554. — Testament de Pierre Girat du 30 octobre 1541. — Achat d'une pension de 75 sols viennois sur Humbert Gallet, le 8 juillet 1542. — Extrait du testament de Claude Rojact et de Loyse Rollion, du 12 décembre 1542. — Transaction du 14 avril 1544, entre le curé et les prêtres de Notre-Dame de Treffort et Jean Chesne, prêtre, habitué dudit lieu, sur certaines pensions à prélever et à partager entre eux. — Testament de Clauda Pallatier, veuve de Benoît Berthet, du 17 août 1544. — Fondation d'un anniversaire faite par Jean Michault le jeune, le 26 novembre 1545. — Testament de Maxima Rojact, femme Mariétan, du 28 octobre 1547. — Testament de Jeanne, femme de Gauthier Camus, du 30 juin 1547. — Testament de Guillaume Venet, du 20 mai 1548, fondant un *Salve Regina* avec une messe quotidienne. — Testament de Pierrette Durand, veuve de Jean Robert, du 18 avril 1549. — Testament de Perrenet Brunet, fondant huit messes annuelles, du 1er août 1550. — Pension de 30 sols fondée sur Aymon et Louis Pirel, le 28 juin 1553. — Testament de Jeanne Curvat, du 27 janvier 1555. — Anniversaire fondé par Léonarde Champagnat, le 28 juillet 1556. — Transaction du 18 septembre 1606, entre Jean de Marboz, curé de Treffort, et Tiberio Muty, prieur commendataire du prieuré Saint-Pierre de Nantua, pour raison de la portion congrue sur les dîmes de grains et vins au territoire dudit Treffort. — Déclaration du revenu de la cure faite en 1626 par Jean de Marboz, curé, aux députés du clergé de Bresse pour l'imposition des deniers. — Arrêt du grand conseil, du 6 mai 1687, entre le curé du lieu et le prieur de Nantua, sur le partage des dîmes ; — papiers de procédure relatifs au procès de la dîme des grains et vins. — Bail pour six ans du luminaire de l'église de Treffort, passé le 26 avril 1789 à Jean-Marie Chevalon, au prix annuel de 168 livres.

II. — DIOCÈSE DE BELLEY

I. — L'ÉVÊCHÉ

G. 144. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 2 pièces imprimées.

1175-1768. — Copie établie au XVIIe siècle de « la Bulle d'or » donnée au siège de Tabor en l'an 1175, indiction 8, le 7 des calendes d'avril, à saint Anthelme évêque de Belley, par Frédéric très glorieux empereur des Romains, la 24e année de son règne. Par ce privilège l'empereur prend sous sa protection l'église Saint-Jean-Baptiste de Belley, l'évêque, le chapitre, leurs hommes et leurs possessions, les bourgeois et leurs biens. L'évêque aura tous les droits régaliens sur la ville, droits de battre monnaie, de mesurage, de péage, d'usage des rivières, de pâturage, de pêche, de chasse, etc., le droit de la justice impériale seul réservé sur toutes choses. — Citation du 29 décembre 1561, envoyée par messire Sébastien de Montbel, chevalier, seigneur d'Entremont, au révérendissime Antoine de la Chambre, évêque de Belley, relativement à un procès et conflit de juridiction pendant entre eux par-devant le souverain Sénat de Savoie séant à Chambéry. — Cahier des minutes des reconnaissances passées au profit de l'évêque par différents curés du diocèse, de 1640 à 1667. Les noms des principaux tenants sont : Jean Bregnier, curé de Premeyzel ; François Tabillion, curé de Collomieu ; Louis Borbon, curé de Gellignieu ; Benoît Margayron, curé d'Ambléon ; Louis Trocu, curé d'Argis ; Jean Carron, curé d'Arandas, etc., etc. — Arrêt du parlement de Bourgogne, du 2 juillet 1683, lequel, à la requête de messire Pierre du Laurens évêque de Belley, met opposition à l'exécution de l'arrêt du 19 juillet 1678, par lequel il avait été jugé que l'évêché de Belley était sujet au droit de régale. — Fragments des papiers de la procédure mue de 1727 à 1732 entre messire Jean du Dousset, évêque de Belley, et sieur Anthelme Monin du Poysat, au sujet d'arrérages dus par ce dernier au siège épiscopal. — Arrêt du parlement de Bourgogne, du 26 mars 1768, qui ordonne à tous seigneurs justiciers du ressort de la Cour, d'instituer des officiers pour l'exercice de leurs Justices, qui procéderont à l'audition des comptes des Fabriques.

G. 145. (Registre.) — in-4°, 528 feuillets, papier.

1745. — Procès-verbal et inventaire de tous les effets meubles et immeubles délaissés par révérendissime messire Jean du Dousset, évêque de Belley, décédé ce jourd'hui 4 février 1745, dressé par Anthelme Balme, seigneur de Sainte-Julie, baron de la Veillère, conseiller du Roi et lieutenant général civil et criminel au Bailliage de Belley. — Procès-verbal d'apposition des scellés et inventaire des effets sur lesquels on n'a pu apposer les scellés dans la chambre de l'évêque défunt, dans la chambre de l'aumônier, dans la grande salle, dans le salon ; dans la chapelle, dans la cave, dans le grenier, à l'écurie, etc. — Inventaire des effets et des meubles. — Inventaire des titres et papiers des archives ; inventaire des livres de la bibliothèque ; inventaire des bijoux ; inventaire du mobilier, du linge et de la garde-robe de l'évêque ; du linge de corps, de table et de service ; de la vaisselle, des provisions, des chevaux, des voitures, des vins, des grains, bois et fourrages. — Procès-verbal de la vente des effets et des meubles : le montant total de la vente fut de 7,086 livres 9 sols 6 deniers ; les frais furent de 214 livres 19 sols 11 deniers.

II. — LE CHAPITRE ÉPISCOPAL

G. 146. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 1 pièce imprimée.

1247-1673. — Statuts. — Copie faite au XVIIe siècle du titre daté de Lyon l'an 1247, cinquième année du pontificat d'Innocent IV, le neuf des calendes de mars, qui reproduit une constitution donnée au chapitre de Belley, sur l'ordre du pape, par Hugues, cardinal de Sainte-Sabine. Cette constitution contient les articles suivants : « *Qualiter sit surgendum ; de inclinationibus ; de officio sacristæ ; de officio prioris ; de officio supprioris ; de officio pilantiarii ; de officio thesaurarii ; de officio camerarii ; de infirmis ; de officio infirmarii ; de officio procuratoris ; de receptione hospitum ; de vestibus ; de rasura ; de servicio a festo S. Martini ; de minucione ; de silencio ; de capitulo ; de levi culpa ; de gravi culpa ; de graviori culpa ; de gravissima culpa.* — Copie d'un statut supplémentaire de 1254, obligeant les chanoines à la résidence réelle. — Copie d'un autre statut

relatif au chambrier, à sa résidence et à ses frais de vestiaire. — Statuts et cérémonies de tout temps observés en l'église cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Belley, par les seigneurs révérendissime évêque, doyen et chanoines, comme encore par les officiers, prêtres, choristes et clercs de la dite église, extraits des anciens cérémoniaux et rituels et maintenant (1635) traduits en langue vulgaire. — Proclamation du 24 janvier 1459 contre le prieur du chapitre et quelques chanoines qui avaient commis certains excès sur les personnes du procureur fiscal et du vice-châtelain de l'évêque, touchant certaines demandes par eux faites aux dits chanoines de la part de l'évêque et qui, par ce procédé, s'étaient attiré l'indignation du duc de Savoie. — Décision de la chambre des comptes de Savoie, du 7 juin 1476, au sujet des avoines qui sont dues au chapitre dans l'étendue du mandement de Rossillon, avec la confirmation de la duchesse Yolande, du 20 desdits mois et an. — Transaction du 7 décembre 1508 entre l'évêque et le chapitre : le droit de visiter l'église est attribué à l'évêque ; le droit de visiter les chanoines et leurs maisons est réservé au prieur ; les litiges des chanoines sont jugés par-devant le prieur avec appel à l'évêque ; pleine juridiction est laissée au prieur sur les chanoines, les choristes et les clercs ; la connaissance des crimes est réservée à l'évêque, etc. — Bulle de sécularisation du chapitre, accordée le 6 juillet 1578 par le pape Grégoire XIII. — Copie imprimée d'un titre onéreux, du 27 août 1333, émané du comte de Savoie, par lequel l'église épiscopale de Belley est exempte de la régale prétendue par la déclaration du Roi du 10 février 1673.

G. 147. (Cahier.) — In-4°, papier ; 48 feuillets.

1742-1748. — Registre capitulaire. — Rôle des prébendes du chapitre avec leur assignation faite à chaque chanoine par suite du décès du chanoine de Milleret et de l'entrée du chanoine Rubat. — Le chanoine Rubat nommé syndic du chapitre. — Approbation d'échanges de vignes et de fonds entre différents membres du chapitre. — Prêt de 100 livres fait à l'Hôtel-de-Ville de Chambéry « pour soulager actuellement les peuples qui gémissent sous le poids des charges qui leur sont imposées ». — Installation du chanoine Rollet. — Provision du canonicat pour Edmond Rubat qui succède à son oncle Antide. — Reddition de ses comptes par le chanoine de Longecombe, syndic du chapitre. — Achat de bois pour le four du chapitre. — Examen de plain-chant subi par le chanoine Bouillet de Boissire, afin qu'il puisse avoir sa part dans les distributions du chœur. — Payement de l'habillement des enfants de chœur. — Remise d'une chasuble noire à l'église de Champagne et d'une pyxide à l'église de Chazey. — Arrangement avec le curé de Peyrieu pour la dîme. — Les chanoines Maret et Bouillet chargés de traiter avec le commissaire Dumolin pour la rénovation des terriers. — Audition des comptes du doyen Rubat. — Vente de la coupe d'un taillis. — Lecture faite en chapitre du livre « des points » dans lequel sont marquées les absences : il est retenu 4 livres 10 sols à M. de Longecombe pour neuf jours d'absence, et 26 livres 10 sols à M. de Bouillet pour cinquante-trois jours d'absence. — Affectation de fonds à la réparation de l'église de Ceyzérieu. — Relevé de toutes les cotes des rentes du chapitre, déposé aux archives par M. le primicier Barnier. — Approbation de plusieurs baux. — Mort de Monseigneur Jean du Dousset, évêque de Belley ; le siège vaquant, le chapitre nomme vicaire général et official Jean-Louis Brilliat, chanoine. — Nomination des officiers de la temporalité du chapitre, procureurs, curiaux, sergents, gardes des chasses et des eaux, etc. — Nomination de Denis Lempereur à la cure d'Yennes. — Service funèbre de quarantaine pour l'évêque défunt : à l'avenir pareil service sera célébré à la mort de chaque chanoine. — Soutenance d'un procès contre René Gouje, meunier à Pugieu. — Nomination de Joseph Chautemps, cordonnier, aux fonctions de clerc du chapitre. — Réfection du portail de l'église passée avec les frères Ambrosio, milanais. — Lecture des bulles qui nomment au siège de Belley Monseigneur Jean-Antoine de Tinseau : entrée solennelle de ce prélat, 1er février 1746. — Fonds donnés à deux jeunes gens de Belley pour aller étudier en théologie à Lyon. — Nomination d'un marguillier, d'un enfant de chœur.

G. 148. (Cahier). — In-4°, papier ; 42 feuillets.

1748-1759. — Registre capitulaire. — Nomination du sieur Guy Parraz, comme recteur à la chapelle Notre-Dame. — Enregistrement de la bulle de l'évêché de Belley, délivrée à Jean-Antoine de Tinseau ; procuration et prise de possession de l'évêché. — Nominations aux cures de Nattage, de Saint-Martin-de-Bavel, de La Motte en Savoie. — Nomination du chapelain des SS. Crépin et Crépinien. — Abergeage emphytéotique des moulins de Pugieu. — Présentation d'un chapelain pour la chapelle de la Visitation

Sainte-Élisabeth. — Nomination à un canonicat pour Pierre Béatrix, prêtre de Belley. — Nomination du chapelain pour la chapelle Sainte-Anne. — Nomination du curé de Chazey ; du curé de Vongnes ; du curé de Charencin, du curé de l'Hôpital. — Présentation de recteurs pour les chapelles de la Madeleine et de Saint-André. — Le chanoine de Longecombe, nommé archiprêtre de la cathédrale. — Le chanoine Vullierod, nommé trésorier du chapitre. — Élection de deux chanoines à deux prébendes vacantes. — Monseigneur Gabriel Cortois de Quincey, nommé à l'évêché de Belley. — Nominations : au bénéfice-cure de Saint-Germain-les-Paroisses, et au bénéfice de l'Abergement-du-Valromey. — Nomination d'un chapelain à la chapelle des cinq Plaies du Christ.

G. 149. (Cahier.) — In-4°, papier ; 52 feuillets.

1748-1754. — Registre capitulaire. — Claude Charcot pourvu de la prébende canonicale du feu chanoine Paulin Duport. — Frais d'un voyage du primicier à Chambéry pour un procès, liquidés à 180 livres. — Fixation du roulement des chanoines pour assister l'évêque officiant pontificalement dans la cathédrale à Pâques, à la Pentecôte, à la Toussaint, à Noël, etc. — Nomination d'enfants de chœur. — Rôle des partandes délaissées par le feu chanoine Constantin à partager entre ses quatorze confrères. — César Delestraz, nommé chanoine au décès de Joseph Carrier. — État de la dépense du luminaire et de la sonnerie pour le service du feu chanoine Carrier. — Congé de trois ans accordé à un clerc tonsuré qui va étudier en théologie à Grenoble. — Installation de la confrérie des Pénitents de Belley dans les chapelles de Notre-Dame et de Saint-Georges. — Approbation de différents baux passés par le chanoine Bouillet, syndic du chapitre. — Philibert Bruyère nommé aux fonctions « de prêtre d'honneur » de l'église de Belley. — Nomination de François Genand comme marguillier. — Vote de fonds pour réparation de l'église du Petit-Abergement. — Amendes imposées aux chanoines qui ont violé la résidence due. — Frais pour la réfection du terrier de Champagne. — Frais d'études au séminaire Saint-Irénée de Lyon, pour plusieurs jeunes tonsurés de Belley. — Le chanoine Rollet, nommé chantre à la place du chanoine d'Angeville. — Entrée solennelle de Mgr. de Quincey. — Fonte de quatre cloches pour le carillon de la cathédrale. — Célébration de la solennité de la béatification de la vénérable servante de Dieu Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, en l'église des Visitandines. — Règlement pour les sonneries des cloches. — Le chanoine Rubat député à l'assemblée générale du clergé de Bresse et de Belley. — Nomination d'un nouveau syndic du chapitre.

G. 150. (Cahier.) — In-4°, papier ; 38 feuillets.

1754-1761. — Registre capitulaire. — Aménagement des bois du chapitre. — Compte rendu des réparations faites et à faire à plusieurs églises rurales dont le chapitre est patron. — Traité entre le chapitre, les chartreux de Pierre-Châtel et le curé de Contrevoz, relativement aux novales dudit lieu. — Rénovation des terriers des fonds et bénéfices sis en Savoie. — Frais de procès à Chambéry contre les fermiers des dîmes en Savoie. — Approbation de plusieurs contrats de rente passés en faveur du chapitre. — Présentation de la comptabilité du chanoine syndic Bouillet. — Transaction passée avec les fermiers de la dîme de Belley. — Morlens, enfant de chœur, expulsé pour le mécontentement journalier qu'il donne à la compagnie. — Fixation des droits de réception à un canonicat : le total des droits monte à 168 livres. — Jérôme Meygret pourvu de la prébende du feu chanoine Brilliat. — Nomination de plusieurs chapelains. — Action de grâce, le 12 janvier 1757 « pour remercier Dieu qui dans sa divine bonté a conservé la vie au Roy dans l'horrible assassinat commis sur sa personne sacrée ». — Approbation de nombreux baux passés par le chanoine-syndic. — Nomination d'une commission pour rechercher, compiler et publier tous les statuts, tant anciens que modernes, de l'église de Belley. — Obligation d'assister aux anniversaires qui se font après primes. — Querelle de préséance : c'est le député du chapitre qui doit présider aux assemblées des Trois Ordres de la province de Bugey quand le siège est vacant, et non point le grand vicaire de l'évêque.

G. 151. (Cahier.) — In-4°, papier ; 50 feuillets.

1758-1761. — Registre capitulaire. — Jérôme Meygret-Collet pourvu de la prébende du feu chanoine Maret. — Audition des comptes du syndic Bouillet. — Nomination des chanoines qui assisteront l'évêque aux messes pontificales. — Affranchissement de François Derupt de la taillabilité à miséricorde à laquelle il était sujet du fait de ses ancêtres, au prix de

750 livres. — Projet d'une nouvelle châsse pour y déposer les reliques de saint Anthelme. — Fixation à prix d'argent des setiers de grains provenant des dîmes. — Nomination d'un recteur à la chapellenie de la Madeleine. — Création d'un emploi de suisse à la cathédrale : il stationnera à la grille du chœur pour y interdire l'entrée pendant les offices. — Nouvel autel à édifier dans la chapelle de Saint-Anthelme : visite des reliques ; cérémonies qui se feront à la translation. — Différentes provisions de Rome pour des prébendes canonicales. — Relation des cérémonies faites pour la translation des reliques de saint Anthelme, le 20 mai 1759. — L'abbé Cortois de Balore, neveu de l'évêque, nommé chanoine aux honneurs. — Marché avec Doret, marbrier à Lyon, pour le maître autel de la cathédrale. — Bail de la rente féodale d'Yenne. — Défense aux chanoines de dénaturer les fonds, terres ou bois de leurs bénéfices. — Nominations de prêtres habitués. — Frais de voyages et de procès à Chambéry. — Frais de rénovation de terriers. — Claude Vulliet nommé maître de musique de la cathédrale. — Projet d'achat et devis d'un nouveau lutrin.

G. 152. (Cahier.) — In-4°, papier ; 42 feuillets.

1760-1778. — Registre capitulaire. — M. de Balore nommé chanoine titulaire. — Le chanoine Béatrix nommé archiprêtre au décès du chanoine de Longecombe. — Jacques Nivière nommé chanoine. — Emmanuel Métral nommé curé de Notre-Dame. — Nomination d'un recteur à la chapelle St-Antoine et à la chapelle Saint-Claude. — Le chanoine Curty nommé primicier. — Philibert Virignin nommé à la cure de Sutrieu. — Charles de Courtines nommé chanoine au décès de M. de Chavagnat. — Nomination de Marin Jagoz à la cure de Charencin. — Claude Brachet nommé à la cure de Champagne. — Claude Jordan nommé à la cure d'Yon. — Le chanoine Billiemaz nommé porte-crosse.

G. 153. (Cahier.) — In-4°, papier ; 48 feuillets.

1761-1766. — Registre capitulaire. — Arrangement pour indemnité de lods avec les dames de la Visitation. — Arrangement entre deux chanoines à propos de quelques fonds de leurs bénéfices. — Communication de Truchard-Dumolin, commissaire à terrier, sur la gestion à lui confiée par le chapitre. — Plainte au subdélégué sur les dommages causés aux fonds du chapitre par l'ouverture de la nouvelle route de Pierre-Chastel. — Le chanoine Delestraz nommé syndic, et le chanoine Bouillet nommé receveur du chapitre : querelles intestines au sujet de ces nominations. — Nominations d'enfants de chœur et de plusieurs recteurs à différentes chapelles dépendantes du chapitre. — Monseigneur de Tinseau, ancien évêque de Belley, envoie au chapitre, depuis Nevers sa nouvelle résidence, six chapes, une chasuble, deux tuniques en riche étoffe d'or et d'argent. — Monseigneur de Quincey, évêque de Belley, volontairement contribue aux frais du grand autel et de la grille du chœur, pour une somme de 1,700 livres. — Daniel Schward, hollandais de nation, qui a abjuré le luthéranisme, est nommé chef de la musique de la cathédrale. — Cadeau d'un ostensoir en vermeil par M. de Chavagnat. — Aumône de 48 livres aux capucins de Belley. — Approbation par le chapitre de plusieurs baux passés par le chanoine-syndic. — Amendes imposées aux chanoines qui ont outrepassé les jours d'absence tolérés. — Marché avec deux entrepreneurs pour la réfection des voûtes du chœur de la cathédrale. — Pierre Richerand, praticien à Belley, nommé notaire du chapitre en succédant à son père empêché par ses infirmités. — Congé de trois ans au chanoine de Pressigny, pour aller continuer ses études en Sorbonne. — Legs de 1,000 livres fait par le chanoine Barnier.

G. 154. (Cahier.) — In-4°, papier ; 32 feuillets.

1767-1770. — Registre capitulaire. — Nomination du recteur de la chapelle des SS. Crépin et Crépinien. — Nomination des chanoines qui doivent assister l'évêque à l'autel dans les cérémonies pontificales. — Visite de l'évêque de Genève à l'évêque de Belley : le chapitre par députation va saluer l'évêque du diocèse voisin. — Résignation d'un canonicat par Jacques Nivière. — Fondation d'un anniversaire par le chanoine Barnier. — Approbation par le chapitre de nombreux baux passés par le chanoine-syndic. — Échange de terrain entre le chapitre et l'évêque pour l'ornementation et l'agrandissement du palais épiscopal. — Retenue de 22 livres sur le chanoine Bouillet qui a absenté 44 jours en plus des absences permises. — François Martinand nommé chanoine. — François Tenand, nommé vicaire perpétuel à Belley, prête serment en cette qualité au chapitre. — Cérémonial à observer pour la canonisation de sainte Jeanne de Chan-

tal. — Nomination de prêtres habitués, de recteurs de chapelle et d'un chanoine aux honneurs. — Legs de 4,000 livres fait au chapitre par le feu chanoine de Chavagnat. — Augmentation du gage du marguillier, vu qu'on ne sonnera point les cloches pendant le temps des réparations du chœur. — Aménagement nouveau des archives du chapitre, fait par Dumolin commissaire à terrier. — Fixation des féries des vendanges. — Aménagement des fossés des prés du commun du chapitre. — Projet de réparations à faire à l'orgue.

G. 155. (Cahier.) — In-4°, papier ; 40 feuillets.

1770-1774. — Registre capitulaire. — Projet d'affranchissement des fiefs et servis du prieuré de La Motte, possédé en Savoie par le chapitre. — Frais de voyages à Chambéry et en Valromey pour affaires du chapitre. — Procès avec les Favier de Champagne pour des contestations d'abergeages. — Messire Melchior-Marie de Montfaucon de Rogle pourvu d'un canonicat. — Prix fait pour la couverture de l'église, avec François Costaz, charpentier. — Nomination d'un chanoine comme membre du bureau de l'Hôtel-Dieu de Belley. — Échange amiable de terres et de prés entre l'évêque et le chapitre. — Nomination d'enfants de chœur : tout enfant de chœur qui quittera le service du gré du chapitre recevra une gratification de 24 livres. — Achat de deux calices au prix de 279 livres. — Le gage du maître de musique augmenté de cent livres. — Procès avec le fermier des dîmes de La Motte. — Guillaume Sevin nommé chanoine. — L'évêque de Belley, député par le pape en qualité de commissaire apostolique au chapitre général des Cordeliers qui doit se tenir à Grenoble, demande qu'on sonne les cloches à son départ et à son retour, ce que le chapitre accorde. — Permutations de bénéfices sous la dépendance du chapitre. — Notes des voyages et frais occasionnés par le prieuré de La Motte, les habitants du lieu, sujets du roi de Sardaigne, voulant absolument racheter leurs charges et servis.

G. 156. (Cahier.) — In-4°, papier ; 68 feuillets.

1774-1780. — Registre capitulaire. — Examen et approbation des baux à ferme passés par le chanoine-syndic. — Apurement des comptes du chanoine-receveur. — Envoi d'une députation du chapitre à Chambéry pour saluer le roi de Sardaigne et l'entretenir de la situation du prieuré de La Motte. — Bénédiction de la croix de pierre du nouveau cimetière de la ville. — Réunion de la prébende préceptoriale au collège de la ville. — Nomination des auditeurs des comptes du chapitre. — Échange de terres et vignes entre plusieurs chanoines. — Bail de la dîme de Ceyzérieu. — Installation de Denis Huet, prêtre tonsuré. — M. de Courtines pourvu d'un canonicat. — Fixation des féries des vendanges. — Enregistrement de lettres patentes concernant les inhumations, les caveaux et les mausolées dans les églises et chapelles. — Ordre pour les exercices du jubilé de 1776. — Défense au chapitre de bénir autre pain bénit que celui de Saint-Anthelme et celui des Pénitents. — Projet d'une rédaction nouvelle des statuts du chapitre : nomination d'une commission qui s'occupera de cette compilation. — Nomination du chanoine grand chantre. — Achat d'étoffe pour le renouvellement des camails. — Marché pour le parquetage du sanctuaire. — Règlement des sonneries à faire lors des tempêtes et orages. — Visite des forêts du chapitre. — Installation du chanoine Peysson. — Cession au chapitre du patronage de la chapelle Saint-Jacques et Saint-Christophle. — Réunion au chapitre des chapelles Saint-Antoine, Saint-Pierre et Saint-Anthelme. — Projet de marché pour refaire les stalles du chœur. — Arrangement avec l'évêque et le collège pour les gages du recteur des écoles. — Messe solennelle pour l'heureux accouchement de la reine en 1778. — Réparations à faire à diverses granges du chapitre. — Questions de préséances réglées entre les chanoines-prêtres et ceux qui ne le sont point encore. — Les habitants de La Motte en Savoie rachètent les charges qu'ils devaient au chapitre moyennant 44,237 livres : cette somme est placée sur la province de Bugey. — Jean Cullet nommé chanoine. — Projet pour porter la dime sur Belley à sa plus grande valeur.

G. 157. (Cahier.) — In-4°, papier ; 16 feuillets.

1781. — Registre capitulaire. — Règlement de comptes avec le commissaire à terrier. — Rapport sur la résidence et les absences des chanoines. — Achat d'un basson pour le chœur, au prix de 80 livres. — Mode et lieu pour célébrer les jours où il y a plusieurs messes à dire. — Actes d'échanges de fonds entre plusieurs chanoines. — Fixation des heures pour réciter l'office : choix du bréviaire de Paris pour le service de l'église. — Indemnité aux Cordeliers de Belley à cause

des fonds qu'ils possèdent mouvants du chapitre. — Du mode de sonner aux fêtes doubles. — Députation du chapitre pour saluer Monseigneur l'évêque de Chambéry. — Emprunt de 8,000 livres pour installer les stalles nouvelles. — Délibération par laquelle toutes les réparations à faire à l'église seront données par adjudication, et non pas faites à la journée. — Nomination d'un garde des forêts. — Vente de coupes de bois. — Règlement du revenu des prêtres d'honneur de la cathédrale.

G. 158. (Cahier.) — In-4°, papier ; 20 feuillets.

1781. — Registre capitulaire. — Copies des visas délivrés aux prêtres pour être pourvus des chapelles de Sainte Catherine, du Saint Sauveur, des Saints Jacques et Christophe, des SS. Innocents, de Saint Laurent, etc. — Nomination de l'archiprêtre de la cathédrale. — Nominations à la cure de Massignieu-de-Rives ; — à la cure de Saint-Germain-des-Paroisses. — Nomination du Doyen du chapitre ; nomination du trésorier. Nomination de deux nouveaux chanoines. — Il est pourvu aux cures de l'Abergement, de la Motte, de Saint-Champs et aux chapelles de Saint Blaise, du Sauveur, etc.

G. 159. (Cahier) — In-4°, papier ; 16 feuillets.

1782-1783. — Registre capitulaire. — Constitution d'un procureur à Dijon pour un procès de dîmes contre l'abbesse de Saint-Pierre de Lyon. — Nomination d'un prêtre habitué. — Arrêté des comptes du chanoine-receveur. — Règlement pour l'assistance aux offices et aux fondations. — Traité passé avec un commissaire pour procéder à la recette des terriers. — Visite des granges et des dîmeries du chapitre. — Projet de réunir à l'église cathédrale le service paroissial. — Examen des enfants de chœur. — Gage des clercs. — Nominations à des cures. — Défense de laisser entrer des voitures dans le cloître. — Service pour le repos de l'âme de Mgr de Tinseau. — Règlement pour l'assistance au chœur. — Nomination d'un chanoine-sacristain. — Achat d'une horloge au prix de 900 livres. — Augmentation des distributions du chœur. — Indemnité accordée aux chanoines non logés.

G. 160. (Cahier.) — In-4°, papier ; 18 feuillets.

1783-1784. — Registre capitulaire. — Suite de l'affaire des chanoines non logés, auxquels est due une indemnité. — Examen des comptes du chanoine-receveur. — Réparations à faire au toit du grand clocher. — Vente de coupes de bois. — Projet d'emprunt pour faire face aux principales réparations de la cathédrale. — Obligation imposée aux chanoines d'assister aux délibérations du chapitre, s'ils veulent signer le registre. — Indemnité de laods aux religieux cordeliers. — Nomination de gardes des forêts. — Réduction de la dîme de Nattage. — Frais de voyage à Dijon pour les procès. — Augmentation des distributions de chœur.

G. 161. (Cahier.) — In-4°, papier ; 20 feuillets.

1784-1786. — Registre capitulaire. — Cérémonie dans le couvent des Capucins à l'occasion de la béatification du bienheureux Laurent de Brindes. — Frais d'affranchissement de servis. — Projet d'union au chapitre de plusieurs chapelles dont les revenus sont insuffisants. — Nomination d'arbitres pour résoudre plusieurs difficultés avec certains fermiers des dîmes. — Traité avec les fermiers de la dîme de Cuzieu. — Michel Favier nommé chanoine. — Traité pour divers laods, passé avec M. le Commandeur d'Accoyeux. — Bail des prémices de Brens. -- Publication de la vente des coupes de bois. — Destitution du sieur Perret chargé d'affaires du chapitre. — Indemnité pour chemins ouverts sur des terres du chapitre. — Bail de la rente de Novalaise.

G. 162. (Cahier.) — In-4°, papier ; 22 feuillets.

1786-1788. — Registre capitulaire. — Jean-Baptiste Métral nommé prêtre du chant. — Échange de terre avec le recteur de la chapelle Sainte Élisabeth. — Aumône de dix-huit livres aux incendiés de Saint-Germain-les-Paroisses. — Pouvoir envoyé à un procureur à Paris, pour qu'il y puisse toucher les rentes sur le Roi. — Expulsion de deux enfants de chœur pour mauvaise conduite et insubordination. — Contrat de reconstitution de rente sur les aides et gabelles. — Fixation du gage annuel de l'organiste à 90 livres. — Changement d'heure pour les offices. — Gratification au marguillier. — Approbation d'un emprunt. — Frais de voyage à Annecy pour y saluer l'évêque de Genève. — Démarche auprès du corps de la noblesse pour arriver à unir le prieuré de Nantua au chapitre de Belley

qui réserverait, en ce cas, plusieurs prébendes à des cadets nobles du Bugey : mémoire sur ce sujet. — Mémoire aux Conseillers du Tiers-État sur la modicité des revenus du chapitre, et la nécessité d'obtenir du Roi la réunion de quelques bénéfices voisins pour obvier à la ruine prochaine de l'antique chapitre de Belley.

G. 163. (Cahier.) — In-4°, papier; 22 feuillets.

1788-1790. — Registre capitulaire. — Procès avec M. le chanoine de Malix pour une résignation de prébende. — Échange de fonds entre MM. les chanoines de Courtines et Béatrix. — Rétablissement de six enfants de chœur précédemment supprimés. — Nomination d'auditeurs des comptes. — Nomination de deux chanoines pour se joindre à l'assemblée générale des trois Ordres du Bugey et concourir à la rédaction des cahiers, plaintes et doléances de la province, 7 mars 1789. — Les chanoines Delestraz, Rubat et Rosset chargés de dresser le cahier des doléances du chapitre, lequel sera remis à l'Assemblée de la Province. — Frais de voyage et de procès à Chambéry et à Dijon. — Le 12 août 1789 l'évêque communique au chapitre l'arrêté de l'Assemblée nationale du 20 juillet, au sujet des troubles advenus dans le royaume : on lira cet arrêté aux prônes et on exhortera tout bon Français à la paix. — Lecture en chapitre, le 17 août 1789, de l'arrêté de l'assemblée accordant pouvoir aux emphytéotes de s'affranchir de leurs redevances féodales : le chapitre exprime toute sa bonne volonté à ce sujet. — Choix d'un chanoine qui siégera dans les assemblées générales de la Municipalité. — Projet d'union de l'abbaye de Saint Sulpice au chapitre. — Plaintes sur la pénurie d'argent du chapitre : on ne peut payer les ouvriers employés aux travaux de l'église. — Cérémonies pour l'ouverture d'une mission en décembre 1789. — Dépôt au greffe de la Municipalité, le 27 février 1790, de la déclaration des biens, revenus, charges et mobilier de l'église et du chapitre. — Démolition de la tour du Doyenné. — Signification au chapitre par la Municipalité, le 9 novembre 1790, du décret de l'Assemblée nationale portant suppression du chapitre de Belley : réponse du chapitre rédigée en séance plénière solennelle ; le chapitre s'incline tout en faisant ses remontrances et manifestant ses appréhensions..... « Nous présumons que le changement qui s'opère est l'œuvre de Dieu plus tôt que celle des hommes..... *si est ex hominibus concilium hoc aut opus dissolvetur ; si vero ex Deo est non poteritis dissolvere illud* »...

G. 164. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1496-1592. — Papiers du Chapitre. — Fragment du procès qu'eut le chapitre contre les communautés de Belley et de Brens, pour raison du bois de Rothonnaz avec défense à ces communautés de pratiquer aucun droit d'usage audit bois. — Cense des biens, fruits, revenus, servis, rentes, dîmes, prés, terres, vignes, bois, moulins, battoirs, passée le 27 octobre 1556 par le chapitre, aux sieurs François Fontaine et Guillaume Bonier, notaires à Belley. — Arrêt du souverain Sénat de Savoie, du 28 juillet 1582, en faveur du sieur François Ginod, prieur, contre le chapitre, relatif au partage des revenus et à une portion spéciale qui devait lui être réservée en raison de sa charge. — Acte d'abergeage d'une terre du prieur sise sous Belley, le 19 novembre 1590, au prix de 16 livres d'introge. — Fragment informe d'un cahier de 1592 relatif à des reconnaissances emphythéotiques et à la perception des dîmes.

G. 165. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1600-1700. — Papiers du Chapitre. — Copie de la clause du testament de Monseigneur Camus, fait en faveur du chapitre. — Fondation d'un *Salve Regina* faite par Mademoiselle Parra. — Testament de Claudine Brilliat fait en faveur du chapitre. — Donation de terres par Louise Barrion. — Collation de la chapelle du Saint-Sacrement, accordée par le chapitre au sieur de Migieu. — Accord du chapitre avec les Capucins de Belley lors de leur installation en 1620, relative à l'administration des sacrements. — Quittances diverses passées par les débiteurs du chapitre. — Procès-verbaux de visites de quelques églises. — Exploits et assignations diverses. — Obligations hypothécaires. — Fragment de la procédure faite par le chapitre au sieur Pomier pour servis de bichettes de froment et de seigle par lui déniés. — Fragment du procès avec la ville, relatif aux impôts de consommation obtenus du Roi par les Syndics qui lèsent les anciens droits du chapitre.

G. 166. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1700-1789. — Papiers du Chapitre. — Baux de dîmes. — Testament de demoiselle Barbe Charpy qui fonde 20 messes annuelles. — Contrat de fonda-

tion d'une prière publique journalière en l'église. — Advis et renseignements sur les chambres ecclésiastiques des diocèses, sur le mode d'imposer et de lever les décimes. — Quittances des dixièmes. — Bail des chaises de la cathédrale. — Comptes divers de dîmes dues par divers hameaux et paroisses, par les Chartreux de Pierre-Châtel, etc. — Bail à ferme de la rente féodale de la Corerie. — Constitution de rente. — Procédure pour l'affranchissement et la conduite de l'horloge de la cathédrale. — Fragment de procédure pour arrérage de dîmes contre le commandeur du Temple de Saint-Jean de Chambéry. — Procédure entre le chapitre et les curés du diocèse de Belley, au sujet des errements de la chambre ecclésiastique.

G. 167. (Cahier.) — 28 feuillets.

1616. — Prébendes et Assignats. — Cahier contenant une forme nouvelle des statuts du chapitre, avec serment de s'y pleinement soumettre à l'avenir. — De l'assistance aux offices. Des absences. Des papiers et terriers de chaque prébende. De la communication des archives. Du règlement des laods et arrérages entre les divers prébendiers. Des gages des commissaires à terrier. Création de lots des fonds du chapitre qui seront assignés à chaque chanoine. Règlement des cas de main-morte. De l'affranchissement des taillables. De la conservation des droits seigneuriaux. De la distinction entre les rentes des chanoines et les rentes du chapitre. Des fiefs nobles réservés au chapitre. De la contribution aux subsides et décimes. De la vacance d'un canonicat. De l'entretien et de l'inspection des prébendes. Des charges de certaines prébendes. Des fonctions du secrétaire du chapitre. De l'entretien et instruction des enfants de chœur. — Liste descriptive des dix-huit prébendes assignées une à une aux dix-huit membres du chapitre. La seconde prébende assignée au chanoine Perret se compose, par exemple, de la rente du clos de Belley, de treize setiers de froment, de cinq setiers de seigle, d'un setier d'avoine, de 55 florins d'argent et de douze setiers de vin. Certains chanoines refusent leur assignat le trouvant trop maigre : le chanoine Poysat écrit au bas de son folio : « j'accepte le présent par ce que c'est la volonté de mon père et pour obéir au commandement de Dieu qui dit : *honora patrem tuum*, attendu qu'il y a des autres qui sont meilleurs que cettuy-cy »...

G. 168. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1686-1778. — Prébende préceptoriale. — Consultation de Me Genreau, du 14 février 1686, qui porte que le chapitre ne peut refuser au sieur Poncet, recteur des écoles, tous les revenus utiles attachés à la prébende dont il est pourvu et dont jouissait le sieur Marin Curt, lors de son décès en 1629, puisqu'elle fut affectée par le Concile de Trente et l'ordonnance d'Orléans, à l'entretien d'un recteur des écoles de Belley, à l'exception cependant des distributions de chœur dont il ne doit point jouir, puisqu'elles ne sont dues qu'aux chanoines présents. — Requête du chapitre à l'évêque, du 1er mars 1695, demandant l'union d'une prébende canonicale au chapitre, pour l'entretien du recteur des écoles. — Supplique du chapitre, du 19 juin 1778, à Monseigneur Cortois de Quincy, évêque de Belley, relative à l'union de la prébende préceptoriale au collège de Belley : acte de l'évêque qui s'assure des revenus et de l'état de cette prébende et la passe aux sieurs Grand, supérieur, et Vaucher, procureur du collège du dit Belley.

G. 169. (Cahier.) — In-8°, papier ; 31 feuillets.

1703-1789. — Dévotion à Saint Anthelme. État des messes qui ont été offertes par diverses personnes pour dire à l'honneur de Saint Anthelme : André Fateau de Maly, Anthelme David de Tenay, Antoine Dumolard de Tenay, Anthelme David de Chanay, Françoise Grion d'Hauteville, Jeanne Bruyant d'Évosges, Anthelme Fabry d'Artemare, François Noyret de Contrevoz, Anthelme Colomb de Champagne, Benoît Morbens de Massignieu, Jeanne Vion de Premeysel, Anthelme Masselat d'Arandas, Guillaume Lambert de Belley, etc., etc. — En 1713 on trouva dans le tronc de la chapelle du Saint 80 livres 5 sols pour messes à dire ; 93 livres en 1720 ; en 1725, 101 livres 10 sols ; en 1731, 109 livres 11 sols ; en 1737, 80 livres 3 sols ; en 1742, 81 livres 7 sols 9 deniers ; en 1749, 71 livres ; en 1750, 103 livres 10 sols ; en 1760, 149 livres ; en 1767, 118 livres 13 sols : en 1773, 147 livres 10 sols ; en 1780, 162 livres 5 sols ; en 1789, 141 livres 12 sols. — Le 10 août 1738 arriva un grand incendie à Virieu-le-Grand, qui détruisit la moitié du village. Au milieu de ce désastre François Galatin offrit au Saint un de ses bœufs si sa maison était sauvée. A peine son vœu était-il fait,

que Galatin sentit la protection du Saint : sa maison fut sauvée. Galatin en exécution de son vœu vendit son bœuf 20 livres 10 sols que le chapitre employa à faire un tableau commémoratif du fait.

III. — PAROISSES (PAR ARCHIPRÊTRÉS).

Archiprêtré d'Arbignieu.

G. 170. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1558-1767. — Arbignieu. — Carnet dressé en 1558, contenant note des bichettes de grains et des autres redevances dues par divers au bénéfice. — Fragment d'une procédure qui eut lieu entre 1620 et 1625, au bailliage du Bugey, entre Claude Buttard, curé du lieu demandeur en prémices, et divers paroissiens défendeurs. — Clause du testament fait le 18 février 1633, par Claude du Pillet, capitaine commandant au fort de Pierre-Châtel, en faveur de l'église. — Déclaration des revenus du bénéfice, faite le 10 décembre 1692 par le curé Berthelet. — Enquête et déposition de témoins pour faire la preuve de la coutume par laquelle les curés d'Arbignieu lèvent les bichettes et gerbes des prémices rière leur paroisse, de temps immémorial. — Fragment d'une procédure qui eut lieu en 1697 entre le curé Picard et le sieur de la Corbière, au sujet de la dîme : mémoire de l'avocat Mornieu sur la dîme et son origine antique et divine. — Extrait de procédure pour le curé d'Arbignieu contre les habitants de la dite paroisse, qui établit que ces habitants doivent au curé chacun une gerbe de blé froment et une bichette de seigle par année, pour qu'il célèbre une messe spéciale après Noël et des prières dominicales pour les fruits de la terre. — Écritures pour le curé Burdet contre plusieurs de ses paroissiens lui niant les prémices. — Procès-verbal de visite de la paroisse en 1736 par l'évêque de Belley. — Testament de Marie Perret du 4 mai 1767.

G. 171. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1764. — Collomieu. — Mémoire des novelles de Collomieu : outre la dîme novalle que Messieurs les curés du lieu ont perçue paisiblement et sans difficulté jusqu'à ce jour sur les fonds et communaux qui se travaillent à la pioche, on demande encore la dîme des fonds et communaux nouvellement convertis en terres labourables.

G. 172. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1488-1785. — Gellignieu. — Extrait dressé au XVII[e] siècle, de la limitation de la juridiction de la terre de Peyrieu avec celle de Cordon, déterminant les limites de la dîme de Gellignieu et de la dîme de Peyrieu, du 26 août 1488. — Mémoire de ce que les habitants de Gellignieu doivent à leur curé, par la transaction passée entre eux et le curé Clérin le 16 mars 1498. — Cense de la dîme de Gellignieu passée en 1613. — Prix fait du 3 mai 1660 pour les réparations nécessaires à la maison curiale. — Assignation du curé aux Syndics, en 1660, pour acquitter la dîme. — Exécutoire contre les habitants en payement des réparations de la cure. — Dénombrement des revenus de la cure fait en 1686 par le curé Corbon. — Déclaration des fonds du bénéfice faite le 4 décembre 1692 au greffe des domaines des gens de main-morte. — Deux actes de visite de l'église paroissiale et de ses chapelles par le grand vicaire de Belley. — Transaction entre le prieur de Saint-Benoît, collateur du bénéfice, et les habitants sur le fait des dîmes : autre transaction avec le curé sur le même sujet. — Acte de mise en possession de la cure pour Jean-Baptiste Brunet, le 18 décembre 1700. — Acte de l'abandon des fonds qui doivent faire la portion congrue du curé, passé le 5 mai 1713 par M. de la Chapelle, prieur de Saint-Benoît. — Acte de la visite de Monseigneur de Madot, en 1719. — Transaction faite avec le prieur de Saint-Benoît le 2 avril 1731, pour l'abandon des dîmes. — Inventaire des registres des baptêmes, mariages et sépultures, ainsi que de tous les papiers du bénéfice, fait en 1744 par le curé Guyennet. — Délibération des habitants, du 6 mars 1785, relative à la reconstruction de la cure et aux réparations à faire à l'église.

G. 173. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1753-1779. — Izieu. — Fragments de la procédure d'entre Jean Ancian, curé du lieu, contre la demoiselle Burlet veuve du sieur Puthod, notaire royal à Izieu. Cette procédure roule sur trois points : 1° concernant le quart des prémices que le curé est en droit de percevoir sur chaque faisant feu ; 2° sur le pré de la cure dont le sieur Puthod s'est injustement emparé ; 3° sur le payement de la dîme sur trois journaux de terre défrichés par feu Puthod.

G. 174. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier.

1730-1776. — Peyrieu. — Fragments de la procédure d'entre le prieur de Conzieu, haut décimateur de la paroisse de Peyrieu, et le curé de cette paroisse, relative à la levée de la dîme et à son partage entre le prieur, le curé et le chapitre de Belley.

G. 175. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1422-1763. — Saint-Germain-les-Paroisses. — Copie de la transaction passée le 17 décembre 1422 entre Jacob Comte, curé du lieu, et ses paroissiens, relativement aux droits curiaux, droits de mort, de baptêmes, d'épousailles, de relevailles, touchant les prémices, levée de la dîme, etc. — Vente d'une vigne en faveur du bénéfice, opérée le 4 mars 1590 entre les mains du curé Garin, par Jean de Rossillon et sa femme. — Dotation du 7 octobre 1598 au profit de la cure, portant fondation des vêpres tous les dimanches, faite par demoiselle Louise d'Oncieu, veuve de noble Laurent de Carron de Neyrieu. — Clause du testament d'Antoine, fils de feu Pierre Mugnier, léguant, le 30 septembre 1641, un pré et un bois à la cure. — Fondation de messes, du 15 mars 1677, faite par Madame de Beauretour et son fils. — Échange de vignes et de prés entre le curé Masse et les époux Roux, passé le 24 janvier 1763.

Archiprêtré de Belley.

G. 176. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1613-1790. — Belley. — Fondation de messe du 8 août 1613 par Jacques et Benoît Arparin. — Arrêt du grand Conseil du Roi, du 14 janvier 1682, rendu contre les prétentions du curé de Belley, au sujet des sépultures dans son église et dans les églises des réguliers de la ville. — Inventaire des meubles et ornements qui sont dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste en l'église de Belley. — Acte de délivrance d'un legs de 220 livres, du 27 mai 1720. — Cense de fonds de terre du bénéfice. — Advis de l'avocat Varenne, de Dijon, sur les prétentions du curé Charcot dans les cas de sépulture de corps chez les Cordeliers de Belley. — Mémoire et clausule testamentaire du curé Charcot, du 4 mars 1740, contenant ses dernières dispositions et le mode de l'enterrer. — État des revenus et fondations de la cure, dressé en 1790 par le curé Tenand.

G. 177. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1588-1789. — Bons. — Testament de Pernette Faure, du 19 novembre 1588, fait en faveur de l'église du lieu. — Testament de Benoit Gallet, en date du 8 mars 1675. — Testament de messire Antoine Duchesne, curé du lieu, en date du 18 mars 1653, fait en faveur de son église. — Testament de messire Humbert Charvin, prêtre et aumônier des religieuses de Bons, du 16 décembre 1669. — Fondation de treize messes annuelles faite le 6 juin 1670 par Jean-Catherin Massot. — Achat, en 1670, de différentes parcelles de terre pour augmenter le bénéfice. — Testament de François Monjouvent, du 15 octobre 1722. — Baux de fonds du bénéfice, des 13 mai 1786, 21 novembre 1787, des 11 et 27 février 1789.

G. 178. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1535-1790. — Magnieu. — Testament d'honorable Pernette du Craix, veuve du feu sieur Claude Burband, notaire et curial de Magnieu, du 5 juin 1535, portant fondation de messes en l'église du lieu. — Règlement d'hypothèques fait le 11 août 1655 par le curé Rojon, vis-à-vis de Benoît Duchesne, tailleur d'habits, à Belley. — Inventaire des fondations et des titres de la cure, fait en 1790 par le curé Philippe.

G. 179. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1483-1760. — Massigneu-de-Rive. — Déclaration faite le 17 février 1483 par le seigneur de Nattage, relativement au bornage et à l'entretien commun de chemins desservant les paroisses de Massigneu, Nattage, Parve, Corbières, etc. — Donation à l'église d'une fosserée de vigne, faite le 17 janvier 1637 par César Barlet. — Clause du testament de messire Prudent Deléaz, curé du lieu, qui fonde la chapelle Saint Vincent, le 9 juillet 1654. — Donation pour fondation de messes, d'un journal de terre, d'une seytive de pré et d'une fosserée de vigne, faite le 18 octobre 1660 par Guigue, fils de Jean Galliard. — Fondation de la chapelle de Compassion par le curé Deléaz, le 7 juillet

1671. — Testament de Pierre Deléaz, du 30 avril 1673. — Donation de trois journaux de terre et d'une seytive de pré, par Etienne du Noiray, le 10 mai 1679. — Acquisition d'un petit jardin pour la cure, 28 novembre 1682. — Acquisition sur Guigue Bolley de deux fosserées de vigne, 13 novembre 1686. — Legs fait à l'église le 31 juillet 1723, par Prudent Bouvet, frère donné de la chartreuse de Pierre-Châtel. — Trois actes de renouvellement de rentes, passés au profit du curé le 26 octobre 1760.

G. 180. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1628-1784. — Parves et Nattage. — Carnet commencé en 1628, contenant les noms de ceux et de celles qui font partie de la confrérie du rosaire de Nattage, créée par les missionnaires capucins ; autorisation de l'évêque de Belley ; statuts de la confrérie, etc. — Constitution d'une rente annuelle de 5 livres, faite au profit de l'église le 19 mai 1654, par Amand Duc. — Déclaration du 15 avril 1693, par laquelle les Syndics du lieu justifient que les fonds de la chapelle Saint François sont astreints à la taille. — Provision de la chapelle Saint François et de Notre-Dame, en faveur de Philibert Gérard, curé de Chemillieu, 15 décembre 1693. — Relevé sommaire des cotes de la rente de la cure de Nattage. — Règlement pour la perception et le partage des dimes, intervenu le 10 février 1690 entre l'évêque de Belley et le curé. — Accord pour la perception des fruits du bénéfice, passé entre les habitants et le curé, le 1er mai 1704. — Projet d'actes de reconnaissance passés en faveur du curé par divers tenanciers. — Difficulté entre le curé et les habitants qui exigent que le culte soit célébré en entier et en l'église de Parves et en celle de Nattage. — Procès-verbal de la visite de l'église faite en 1766 par Monseigneur de Tinseau. — Difficulté du curé et des frères Rochaix pour un droit de passage sur un pré du bénéfice.

G. 181. (Liasse) — 1 pièce, papier.

1790. — Saint-Champs. — État des revenus, des fonds et des obligations de la cure, dressé par le curé Anthelme Mayot et envoyé au district.

Archiprêtré de Virieu.

G. 182. (Liasse) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1669-1790. — Arandas. — Cahier de dix feuillets contenant les baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse pour l'année 1669, Jean Carron étant curé. — Constitution de rente annuelle de 50 livres au principal de 1,000 livres, contre Bruno, Henri et Jacques Tenand, du 29 juin 1771. — Renouvellement d'un contrat de rente sur Charles Bel, laboureur. — Six baux de terres et prés passés à divers en 1782, 1783 et 1787 par le curé. — Rénovation d'une rente sur Jean Gaspard et Claude Christin, passée le 9 novembre 1789. — Livre de compte de la Fabrique d'Arandas, commencé en 1760.

G. 183. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1550-1788. — Argis-Tenay. — Titre de la fondation de l'église de Chaley, annexe d'Argis, le 2 janvier 1550. — Achat d'une maison pour loger le vicaire d'Argis, 8 septembre 1614. — Testament de Jean Lempereur de Tenay, passé au profit de l'église le 2 mai 1624. — Fondation de Sibille Panet, du 28 mars 1628. — Testament de Benoît Piaud, du 14 octobre 1631. — Testament de Louis Favre du Mortier, du 8 mai 1632. — Legs d'une terre fait au curé, le 12 avril 1644, par Claude du Mollard de Malix. — Testament d'André Aurion, de Malix, du 25 février 1658. — Testament d'honnête Jean Buynand, marchand à Tenay, du 4 mars 1660. — Cession de fonds et de bâtiments pour la fondation de la chapelle du Mont-Carmel et du Rosaire, par le sieur Trocu de Malix, du 11 mars 1665. — Création d'un second vicariat dans la paroisse, proposée en 1720 par le grand prieur et chamarier de l'abbaye de Saint-Rambert, collateur du bénéfice ; procédure entre le curé et l'abbaye pour fixer les portions congrues et les parts de dime. — Installation d'un vicaire à Chaley. — Testament de Guillaume Gorraz, tisserand de Tenay, du 11 avril 1723. — Donation d'un capital de 120 livres, faite le 30 juin 1746 par Pierre Allard. — Transaction du 27 juillet 1767, faite entre l'abbé de Saint-Rambert et le curé d'Argis, pour arrêter une instance coûteuse qui allait s'engager sur la perception et le partage des dimes novales. — Nouveau traité entre l'abbé et le curé, toujours sur les novales, passé le 16 janvier 1772. — Différents baux à ferme des fonds du bénéfice, passés à plusieurs particuliers en 1785 par le curé Chapuis.

G. 184. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1757-1769. — Contrevoz. — Transaction passée le 24 février 1757, entre les chartreux de Pierre-

Châtel, le chapitre de Belley et le curé de Contrevoz, au sujet de la perception des dîmes novales de sa paroisse. — Papiers de la procédure entre les Chartreux, le chapitre et le curé, pour la fixation et limite des terrains à dimer. — Option de sa portion congrue et acte d'abandon des novales et autres fonds, faite par le curé Bijod en 1768 : signification de cet acte aux Chartreux et au chapitre de Belley. — Fixation du montant en argent, par quartier de la portion congrue du curé de Contrevoz. — États en double des fonds patrimoniaux de la cure, échangés contre la portion congrue en argent : états des fonds du bénéfice chargés de fondations et de messes.

G. 185. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1690-1779. — Évosges. — Dénomination et déclaration des fonds et des revenus de la cure, faite par le curé Claude Brun, afin de liquider les nouveaux droits de franc-fief et d'amortissement. — Visite de l'église paroissiale Saint-Martin-d'Evosges, faite le 17 août 1707 par l'évêque de Belley. — Transaction du 15 mars 1779 entre Messieurs de l'abbaye royale de Saint-Rambert-en-Bugey, et le curé Jean-Baptiste Bibet sur les dîmes anciennes et les novales.

G. 186. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1669-1790. — Lacoux. — Déclaration des biens possédés par le curé, faite en 1669 par les habitants du lieu. — Autre déclaration des fonds du bénéfice, faite le 8 avril 1693 par le curé aux greffiers des domaines des gens de main-morte à Belley, pour acquitter le droit de franc-fief. — Lettre du curé au district de Belley, relative au dénombrement des fonds de son bénéfice.

G. 187. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1684. — Longecombe. — Testament de Françoise Favre, femme d'Antoine Borron, léguant un pré à la cure, le 1er juillet 1684, pour être inscrite à l'anniversaire perpétuel de l'église, et avoir une messe annuelle pour le repos de son âme.

G. 188. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1733. — Ordonnaz. — Sentence du bailliage de Bugey, du 23 septembre 1733, qui met fin au procès qu'avait le curé du lieu contre ses paroissiens, lesquels sont condamnés définitivement à lui payer annuellement, chaque feu faisant, trois mesures d'avoine et une de seigle.

G. 189. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1679-1719. — Pugieu. — Testament de Joseph Vion, du 8 novembre 1679, contenant donation d'un journal de terre à la cure, pour avoir deux messes de mort par an et sa mise à l'anniversaire à perpétuité. — Échange de fonds fait le 20 novembre 1719 pour la commodité du bénéfice, entre le curé Jean-Claude Roux, et Vincent Durand, de Pugieu.

III. — DIOCÈSE DE GENÈVE

(PAROISSES PAR ARCHIPRÊTRÉS RIÈRE FRANCE)

Archiprêtré du Bas Valromey.

G. 190. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1659-1790. — Belmont. — Clause légataire faite le 22 novembre 1659 par Jean-Claude Lyvet, pour l'église et luminaire de Chandossin, annexe de Belmont. — Acte de mutation de fondation et de relâche de fonds, fait le 19 octobre 1722, au profit du curé François Guddin, par Joseph Varambon. — Fondation d'une messe annuelle faite par Benoit Dumolard, le 15 juin 1726. — État des revenus de la cure dressé en 1790 par le curé. — Règlement de la recette et de la dépense du bénéfice réglé par le district. — Trois lettres du curé au district relatives au règlement des comptes de son bénéfice.

G. 191. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1690. — Chemillieu. — État des biens et revenus de la cure dressé par le curé pour pouvoir acquitter les droits sur les biens de main-morte.

G. 192. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1726. — Passin. — Testament de messire Claude Bertier, prêtre, curé des Abbergements, né à Passin, fait le 2 février 1726, en faveur des luminiers de l'église du lieu.

G. 193. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1569-1709. — Romagnieu. — Collection des quittances délivrées par les Chartreux d'Arvières au curé de Romagnieu, qui acquittait dans son église trente messes annuelles qu'avaient fondées les religieux de cette chartreuse.

G. 194. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1693-1726. — Thézieu. — Déclaration enregistrée, du 27 décembre 1693, dans laquelle messire André Rollet, curé du lieu, certifie que toutes les dîmes et tous les fonds ruraux à lui abandonnés par le chapitre de Belley, ne sont pas suffisants pour lui faire une portion congrue acceptable. — Testament du dessus dit curé Rollet, daté de 1693, dans lequel il fixe et assigne de très nombreux legs : cahier des comptes tenus pour arriver à l'exécution fidèle des dernières volontés du prêtre défunt, par les sieurs Guillod, curé de Champagne, et Restagnat, curé de Vieu, ses exécuteurs testamentaires, 1694. — Legs d'un journal de terre fait le 30 novembre 1708, par le sieur Cyvoct, médecin. — Procès-verbal de la visite de l'église faite le 30 septembre 1726, par Monseigneur Michel Gabriel de Rossillion de Bernex, évêque et prince de Genève.

Archiprêtré de Champdor.

G. 195. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1732-1778. — Champdor. — Acte de prise de possession de la cure de Champdor, par messire François Demoz, le 19 novembre 1732. — Quittances de la redevance de trente livres annuelles que le curé de Champdor doit au prieuré de Talicieu. — Approbation de la nomination du curé Demoz à Champdor, par le chapitre de Belley, à cause de ses dîmes au dit lieu. — Institution ou visa pour la chapelle du Rosaire érigée en l'église de Champdor, en faveur du curé Demoz, donnée par l'évêque de Genève le 19 septembre 1737. — Acte de prise de possession de cette chapelle. — Reprise de possession de cette même chapelle par Joachim Guillod, prêtre de Lyon, en 1740. — Extrait du titre de fondation de cette chapelle. — Procédure entre le curé du lieu, les seigneurs de Champdor et le chapitre de Belley au sujet de l'entretien, de la dotation et de la nomination à la chapelle du Rosaire dans l'église du lieu.

Archiprêtré de Champfromier.

G. 196. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1703. — Anglefort. — Mémoire défensif signifié au lieutenant-général civil et criminel du bailliage de Belley, par Claude-Joseph Levrier, lieutenant au bailliage de Meulan, pour parer au procès à lui intenté par les syndics, habitants, le curé et le prieur d'Anglefort « qui voudraient le faire condamner en sa qualité de possesseur d'une partie des dîmes inféodées rière cette paroisse à construire à ses frais le chœur de la nouvelle église ».

G. 197. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1789. — Corbonod. — Bail à ferme de la dîme de Montvernier, passé par le curé Pierre Vauge à Antoine Laperrière moyennant 60 livres par an, 5 paires de poulets et 10 livres de beurre, 1er février 1789. — Bail à ferme de la dime de Montailloud passé à Jean Pery au prix de trente livres l'année et 3 paires de poulets, 30 juin 1789.

G. 198. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1568-1790. — Ochiaz. — Cense passée le 13 juin 1568 d'une terre sise en Nantet, au profit du curé du lieu. — Obligation au capital de 13 livres consentie en faveur du bénéfice, le 22 mai 1652, par Claude Berthellier. — Acquêt par Hector Clerc, curé du lieu, d'une terre et d'un pré sur Pierre Marinet, du 8 juillet 1682. — Acquêt par le même curé, le 12 janvier 1699, de la vigne de la Lampe au prix de 190 livres. — Testament du curé Hector Clerc, fait en faveur de son église le 29 août 1699. — Acquêt d'un pré et d'une terre à blé, le 4 juin 1720, au prix de 60 livres, par le curé François Humbert. — Testament de François, fils de feu Pierre Morel, concernant le curé du lieu, en date du 7 juillet 1721. — Procès-verbal de visite de l'église et du bénéfice, faite le 12 octobre 1726, par Monseigneur de Rossillion de Bernex : autre visite du 19 juin 1766 faite par Monseigneur Jean-Pierre Briord, évêque



de Genève et abbé de Chézery. — État des fonds du bénéfice dressé pour le district de Nantua, par M. Jacquinod, dernier curé.

G. 199. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1617-1687. — Saint-Germain-de-Joux. — Déclaration des fonds et revenus du bénéfice, du 16 novembre 1617. — Traité et acte d'échange de terrain avec transaction pour les dîmes, entre Pierre Saxe, curé du lieu, et le prieur de Nantua, le 7 juin 1687. — Autre traité entre les mêmes contractants pour la fixation de la portion congrue du curé.

Archiprêtré de Flaxieu.

G. 200. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1596. — Chanaz. — Acte de donation faite au profit de la cure du lieu le 30 mars 1596, par Françoise Fromier, d'un pré et de 10 florins pour être mise à l'anniversaire perpétuel de l'église.

G. 201. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1697. — Cressin-Rochefort. — Acte de mise en possession du bénéfice pour Claude-Louis Depilly de Mouz en Chautagne. — Acte de présentation des chapelles Saint-Georges et Saint-Sébastien. — Lettres de provision et d'institution pour ces chapelles, en faveur du dessus dit le curé Depilly.

G. 202. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1790. — Flaxieu. — État estimatif des revenus du bénéfice de la cure, dressé d'après les frais d'exploitation : estimation du revenu en froment, seigle, orge, noix, foin, pois et fèves, etc. — Frais exigés par la célébration du culte. — État estimatif des rentes et revenus de plusieurs chapelles dépendantes de la cure de Flaxieu. — Fixation, par le District de Belley, du traitement du curé à la somme de 1,200 livres.

G. 203. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1598-1690. — Lavours. — Fondation d'une messe hebdomadaire faite en l'église du lieu, le 18 septembre 1598, par Françoise Rasson, au capital de 100 livres. — « Mémorial ou inventaire faist au long de tous les papiers qui concernent la cure de Lapvours alias Thusy par moy moderne curé escripte ».

G. 204. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1673-1790. — Pollieu. — Mémoire et état du procès de la cure de Pollieu, dressé par le prieur de Pierre-Châtel, co-décimateur audit lieu, à propos des dîmes et de la portion congrue. — Mémoire touchant la portion congrue du curé de Pollieu contre les seigneurs chartreux de Pierre-Châtel et chanoines de Belley, décimans en cette dite paroisse, 1673. — Abergeage du 24 juin 1770, passé par le curé Jacques Nivière à Benoît Pontanier. — Cense de fonds du bénéfice passée le 15 janvier 1778 à Maurice Vincent. — Bail de terre consenti le 20 mai 1779 à Pierre Mignot. — Échange de terres, du 17 avril 1788, entre le curé et Anthelme Gagnioud. — Titre de rénovation de rente, du 25 juin 1788, pour le sieur curé Nivière contre François Palmier, menuisier à Belley. — Baux passés à divers en 1790 par le curé du lieu.

G. 205. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1623-1770. — Saint-Martin-de-Bavel. — Fondation de messes par Étienne de la Flachère, le 23 février 1623. — Testament de Claude du Vernay, du 30 septembre 1627. — Achat d'un pré en Vernellaz, le 28 septembre 1631. — Clause légataire au profit de l'église, faite le 23 octobre 1637, par Claude du Mollard. — Obligation hypothécaire au profit de la cure, contre Antoine Vincent, du 21 février 1639. — Fondation d'une messe par Joseph Bosselin, curial de Gramont, 2 juillet 1644. — Cession de fonds au profit de l'église par Martin Colomb, du 8 septembre 1647. — Testament fait au profit de l'église par Joseph Bosselin, curial, et honnête Guillemette Chalay sa femme : fondation de leurs sépultures, de messes hautes et basses, des vêpres, etc., etc., le 3 septembre 1647. — Testament de Louise Bosselin, du 30 mars 1652. — Fondation d'une messe hebdomadaire au grand autel, par Jean-Claude Vincent, le 22 novembre 1658. — Testament de François Bosselin, curé du lieu, fait le 25 février 1663. — Legs à l'église de 60 livres, fait par les héritiers Cattelats, 19 janvier 1671. — Testament de Pierre Francallet, du 25 février 1676. — Clause légataire de Françoise et Jeanne de la Costaz, en date du 24 février 1682. — Achat de terres

pour le bénéfice, fait le 23 novembre 1682, par le curé Antoine Raquin. — Fondation de messes par Jacquemin Grobon, le 9 juin 1688. — Différents actes d'achats et d'échanges de terres entre le curé et divers particuliers. — Fondation et donation de vignes par Bernard Cheynel, du 18 septembre 1698. — Testament et fondation de Claude Gardas, du 24 mars 1705. — Rente de 15 livres au capital de 306 livres, mise le 1er mai 1727, sur Laurence Callet, veuve Carrat. — Fondation de deux messes par Noël Prumillieu, laboureur, le 4 février 1738. — Testament et fondation d'Anthelme Cheynel, du 12 septembre 1746. — Divers procès-verbaux de visites de l'église, de la cure et du bénéfice faites : en 1651 par Monseigneur Auguste de Sales, en 1665 par Monseigneur d'Aranthon d'Alex, en 1683 par le même prélat.

G. 206. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1678. — Talissieu. — Testament et fondation de demoiselle Françoise Berniquet, fille de feu noble Jean, avocat au parlement de Dijon, et femme de Claude de Montluel, seigneur de la tour de Chavorney de Talissieu.

G. 207. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1577-1745. — Yon. — Acte d'abbergeage de deux seyterées de prés, sis au Fontanieu, au profit de la cure d'Yon, sous la rente de 13 florins de Savoie, et d'une bichette de noyaux à la mesure de Belley, du 11 mars 1577. — Fondation d'une grand'messe, faite le 25 avril 1745, par Joseph Pomet, vigneron, au nom de son père.

Archiprêtré du Haut-Gex.

G. 208. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1767. — Ferney. — Bail à ferme, pour neuf années, des fonds du bénéfice, passé par le curé Pierre Gros à François Chaboux, laboureur.

G. 209. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1623. — Gex. — Procès-verbal de la visite de l'église Saint-Pierre de Gex, faite le 16 octobre 1623, par messire Jean-François de Sales, évêque et prince de Genève.

G. 210. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1634-1763. — Thoiry. — Accord pour l'affermage de la dîme, passé le 20 mars 1634 entre Bérard Basset, curé du lieu, et Amédée Poncet, fermier des revenus du bénéfice. — Ordonnance de M. Ferrand, intendant de Bourgogne, du 15 mai 1695, qui prescrit aux habitants du lieu d'avoir à payer à leur curé 25 livres par mois pour sa portion congrue. — État ou inventaire des vases sacrés et des ornements de l'église, dressé le 13 février 1763 par le curé Pochet à son entrée en charge.

G. 211. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Sergy. — Requête de Jean-Claude Genoux, curé du lieu, à Nosseigneurs du parlement de Bourgogne, contre Pierre Delaforest, comte de Rumilly, grand bailli d'épée du pays de Gex, pour obtenir fixation et payement de sa portion congrue que lui doit ce seigneur en sa qualité de décimateur à Sergy.

Archiprêtré du Haut-Valromey.

G. 212. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1764-1766. — Grand-Abbergement. — Pièces de la procédure qui eut lieu entre le curé Anthelme Chapon, le fermier des dimes Claude Reydellet, et le chapitre noble Saint-Pierre de Nantua, au sujet de la perception et du partage des dîmes.

G. 213. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1634. — Hotonne. — Acte de sommation du chapitre de Nantua à Abraham Girard, curé du lieu, lequel anticipait sur la partie des dîmes réservée audit chapitre.

G. 214. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1581-1790. — Ruffieu. — Donation faite le 11 août 1631 par Germaine Grobon-Lyoudet, en faveur du luminaire de l'église. — Legs fait par Clauda Rollet, veuve d'André Chenavaz, le 7 octobre 1631, d'un pré pour subvenir au luminaire de l'église. — Cense des fonds du bénéfice passée le 17 septembre 1676 par le curé, Pierre Guillier. — Procédure entre le curé et les syndics du lieu, en 1676, qui refusaient au curé sa part

dans les coupes de bois pour son chauffage. — Fondation de messes faite le 23 novembre 1676 par François Hugonet. — Inventaire fait en 1690, à la mort du curé Guillot, par l'archiprêtre Cyvoct, des registres de baptêmes, mariages et décès, des titres et papiers du bénéfice, des vases sacrés, des ornements et du linge d'église : inventaire des fonds et biens de la cure, prés, terres, vignes et dîmes. — Acte d'échange de terrains entre le curé, Claude Chenavaz et Pierre de Seyssel, 1693. — Fondation faite le 10 août 1684 par le notaire Jean Grillin, d'une messe basse mensuelle et de la récitation des complies pendant chaque carême. — Testament de Philibert Becca en faveur de l'église, fait le 3 septembre 1684. — Revente pour le curé Pierre Duprost, à lui passée par Pierre Chappuys le 7 avril 1704. — Acte d'option du bénéfice, fait par Jean-Baptiste Dumarest le 13 décembre 1708. — Signification d'acte au sujet des prémices, par les syndics au curé qui a cessé de lire la Passion chaque dimanche, 1708. — Différents actes de reconnaissances passés par divers tenanciers en faveur du curé, 1708-1720. — Fondation faite par Marie Favre, d'Hotonne, le 28 janvier 1746, en faveur du curé et du luminaire de Ruffieu. — Procès-verbal de la visite de l'église de Ruffieu, faite le 27 juillet 1581, par l'évêque Claude de Granier : verbal de la visite de 1605, faite par l'évêque François de Sales ; verbal de la visite de 1666, faite par l'évêque d'Aranthon d'Alex ; -verbal de la visite de 1726 faite par l'évêque de Rossillion de Bernex. — Note de la dîme dépendante de la cure de Ruffieu pour la récolte de 1790, présentée au district de Belley par le curé Favre.

G. 215. (Cahier.) — In-12, papier ; 211 pages.

1778: — Songieu. — Livre du bénéfice de Songieu, dressé en 1778 par le curé du lieu, pour servir à lui et à ses successeurs curés audit lieu. — Première partie qui concerne les églises de Songieu et de Lilignod son annexe : fondation de l'église, sa consécration ; du vicaire ; des missions ; de l'annexe de Lilignod ; des offices du dimanche, de la messe, des vêpres, des obits, de la semaine Sainte, des solennels, des processions, des sépultures, des bénédictions ; des offices à célébrer à Lilignod, des vases sacrés, des reliques et des ornements ; des linges ; des meubles de la sacristie et des autels ; du clocher ; de la lampe ; de la confrérie des « Bons amis ». — Deuxième partie qui traite des droits temporels du bénéfice : des bâtiments, des prés, des terres ; du terrier, de la dîme et de sa quotité, du casuel ; des fondations soit rentes à charge d'obits ; des chapelles ; de l'annexe de Lilignod ; de la chapelle de Sothonod ; du revenu de la cure, de la portion congrue et des prémices. — De l'état des âmes de la paroisse et de son annexe.

G. 216. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Sutrieu. — État fourni par le curé au district de Belley sur son bénéfice, la dîme, les fondations, les immeubles terres et prés, les rentes en argent et les charges.

IV. — BÉNÉFICES, CHAPELLES, AUMONERIES.

ARCHEVÊCHÉ DE LYON

G. 217. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1555-1787. — Ambérieu. — Acte du 5 février 1555 portant pourvoyance de la chapelle Saint-Antoine en faveur de Amédée Aymavignier, par résiliation de Jean de Claremont. — Bail à ferme des revenus de la chapelle Saint-François, passé le 29 novembre 1787, par messire François Juvanon, recteur de cette chapelle, à Jean-Baptiste Deléaz, pour soixante-dix-sept livres et deux poulets par an, pendant neuf années. — Bail à ferme des revenus de la chapelle Notre-Dame de la Côte, passé le 17 septembre 1787, par messire Charles Montagnat, recteur, à Joseph Sibuet pour dix livres par an, pendant neuf années. — Bail à ferme des revenus de la fondation des familles Amorat et Deléaz, en la chapelle Notre-Dame de la Côte, passé le 17 décembre 1787, par Messire Jean-François Montagnat, prêtre de Beynost, prébendier, pour neuf années au prix de quarante-huit livres l'année.

G. 218. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1780. — Ambutrix. — Bail de six ans au prix annuel de soixante livres, passé par messire Victor Deforest, recteur de la chapelle du Rosaire d'Ambutrix, à Gaspard Bal et Gabriel Genevey, vignerons dudit lieu, le 26 juillet 1780.

G. 219. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1661-1769. — Argis. — Clause du testament de messire Louis Trocu, prêtre, de Malix, en date du 14 novembre 1661, portant fondation de la chapelle du Mont-Carmel et de Notre-Dame du Rosaire. — Accroissement de fondation, fait le 14 novembre 1665, pour la chapelle du Mont-Carmel, par le fondateur primitif Louis Trocu, prêtre. — Ordonnance épiscopale du 14 février 1702, touchant la chapelle de Saint-Jean-Baptiste : il y est statué que, jusqu'à plus ample informé, on ne célébrera dans cette chapelle que deux messes par semaine annuellement. — Bail des fonds de la chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel, passé le dix décembre 1769, par messire Anthelme-Alexis Balme, chanoine, à Pierre Reverdy, pour neuf années, à raison de quarante livres par an.

G. 220. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1682. — Bâgé-le-Châtel. — État des revenus dépendant des chapelles situées dans les églises de l'archiprêtré de Bâgé, avec les noms des chapelains, les charges des chapelles, etc. — Chapelles : dans l'église de Bâgé, dans l'église St-André de Bâgé, dans l'église de Bâgé-la-Ville; dans les églises de Dommartin, de Béreysiat, de Boissey, de Chevroux, de Boz, de Chavannes, de Saint-Bénigne, de Gorrevod, de Courtes, de Feillens, de Sermoyer, d'Arbigny, de Saint-Jean-sur-Reyssouze, de Saint-Étienne-sur-Reyssouze, de Servignat, de Saint-Trivier, de Saint-Nizier-le-Bouchoux, de Curciat, de Replonges, de Crottet, de Saint-Jean-sur-Veyle, de Saint-Genis, de Saint-Cyr-sur-Menthon, de Pont-de-Vaux, de Vescours. Ce travail fut dressé par Pierre Bouchoux, chanoine et sacristain en la collégiale de Pont-de-Vaux et archiprêtré de Bâgé.

G. 221. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1464-1790. — Bourg. — Pension annuelle de 40 sols viennois, sous le principal de quarante florins d'or, consentie le six mars 1464 par Gaspard Favre en faveur de la chapelle Saint-Denis, dont est recteur et desserviteur maître Jacques Pelousset, prêtre. — Testament de messire Jacques Rodelet, chanoine, du 19 mai 1550, portant legs de 40 sols aux religieux Jacobins de Bourg, à condition que ces religieux assisteront à la messe annuelle que les chanoines de Notre-Dame doivent célébrer dans la chapelle Notre-Dame de Bon-Secours. — Quittance servant de reconnaissance d'une pension dépendante de la chapelle St-Denis et St-Antoine, fondée au revenu de quatre livres l'année, par Claude-François Bouveyron, notaire, et Claude Saddet, boulanger, le 28 avril 1635. — État et rôle des chapelles ayant des fonds et qui existent dans l'archiprêtré de Bourg, dressé en 1682 par sieur Jacques Bruchet, sacristain de l'église Notre-Dame, avec les noms des chapelains et les charges des chapelles : chapelles à Bourg, à Saint-Denis, à Péronnas, à Viriat, à Fleyriat, à Attignat, à Cras, à Saint-Martin-le-Châtel, à Foissiat, à Marboz, à Étrez, à Polliat, à Malafretaz, à Jayat, à Saint-Julien, à Lescheroux, à Curtafond, à Confrançon, à Saint-Sulpice, à Saint-Didier, à Marsonnas, à Bény, à Saint-Étienne-du-Bois. — Bail passé le 1er juin 1783 par Claude-Anne Bizet, prêtre, conseiller-clerc au Présidial de Bourg et recteur de la chapelle Sainte-Élisabeth et Saint-Nicolas, à Claude Gauly, des fonds de cette chapelle au prix de 140 livres par an, pour six années. — Bail des fonds de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, passé le 17 mars 1784, par le chapelain Louis Dumarché, à Anne Chossat et ses fils au prix de cent cinquante livres par an, pour neuf années. — Bail des fonds de la chapelle Saint-Étienne, passé le 8 juin 1785 par le chapelain Muyard, à Joseph Jacquet, au prix de soixante livres par an, pour neuf années. — Bail des fonds de la chapelle Sainte-Cécile, passé le 21 février 1787, par messire Obrien, chanoine et recteur d'icelle, à Philippe Servignat au prix de cent cinquante livres l'an, quatre poulardes fines, trois livres de chanvre, pour six années. — Inventaire des papiers de la chapelle Sainte-Agathe, dressé en 1790 par le District.

G. 222. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1670-1701. — Bourg. — Chapelles érigées en l'Église des Rév. PP. Jésuites. — Acte de fondation de la chapelle Notre-Dame, par François Tardy, écuyer, conseiller du Roi au bailliage de Bresse et siège présidial de Bourg, et demoiselle Claudine Juvanon son épouse, le 15 septembre 1670. — Acte de fondation de la chapelle Saint-Ignace de Loyola, par Abraham Gillet, procureur au bailliage et siège présidial de Bresse, et demoiselle Constance Rabuel sa femme, le 26 août 1670. — Acte de fondation de la chapelle Saint-François-Xavier par noble François Bouchard, conseiller du

Roi et substitut du procureur général au parlement de Bourgogne, le 24 août 1675. — Acte de cession de la chapelle Saint-François de Borgia, faite par le P. de Dortan, recteur du collège, et le P. de Lingendes, procureur, à maître Pierre Curtil, avocat en parlement et cours de Bresse, « pour reconnaître les grandes obligations que ce collège luy a », du 12 août 1701.

G. 223. (Cahier.) — In-8°, papier ; 30 feuillets.

1696-1708. — Cerdon. — Terrier ou grosse de reconnaissances en faveur des doyen et chanoines de Cerdon, pour la chapelle Saint-Jean-Baptiste de la Bastie dont ils ont le rectorat. Les biens dont reconnaissance leur est passée sont situés à Cerdon, à la Balme, à Vieu, à Tallipiaz et à Lentenay. Les tenanciers sont : Benoît Mermet, Louis Bourbon, Marie-Diane Laguette, Étienne Ferrières, Jean Chaney, Hugues Vermey, Bernardin Rambert, François Moyret, Benoît Benot, Benoît Balan, Joseph Pellisson, Gabriel Goyffon, etc.

G. 224. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

1482-1769. — Ceyzériat. — Acte de fondation et de dotation de la chapelle Saint-Claude, passé le 1er août 1482, par vénérable Guillaume Corretel, prêtre, natif de Ramasse et curé de Saint-Denis en Bresse. — Vente au prix de 37 florins, poids commun, monnaie de Savoie, par Jean Rapillon à Guillaume Corretel, prêtre, d'une maison sise à Ceyzériat, pour augmenter le bénéfice de la chapelle Saint-Claude, 11 novembre 1496. — Copie du testament de vénérable messire Étienne Corretel, prêtre, originaire de Ramasse, habitant Ceyzériat, qui élit sa sépulture en la chapelle Saint-Claude, 15 mai 1552. — Achat au prix de 73 florins d'une terre de dix coupées, sise à Ceyzériat, par Claude Corretel au profit du bénéfice de la chapelle Saint-Claude, 7 janvier 1577. — Achat d'une rente d'une livre dix-huit sols en faveur de la chapelle Saint-Claude, fait le 4 mai 1586, par Jacques Berthin, recteur d'icelle, sur Benoît Corretel, de Ramasse — Constitution de rente pour Jacques Berthin, prêtre, recteur de la chapelle Saint-Claude, passée par Étienne Corretel de Ramasse, le 12 juin 1618. — Achat d'une rente de dix-huit sols par le recteur Jacques Berthin, sur Élie Gagnon de Ramasse, le 12 août 1618. — Rôle des fonds que possède messire Jacques Dérognat, recteur de la chapelle Saint-Claude, qui sont mouvants de la rente noble d'Ambronay, 14 juillet 1721. — Échange de fonds fait le 16 octobre 1736 entre Claude Gordan, recteur, Benoît Jayr et Pernette Arod. — Nomination à la chapelle Saint-Claude, faite en faveur de Claude-Joseph Dérognat, diacre, par Étienne Corretel, laboureur, de Ramasse, patron, le 16 février 1767 : acte de prise de possession de la chapelle par le diacre Dérognat, 14 mars 1767. — Rôle des fonds de la chapelle qui sont mouvants de la rente noble de Ceyzériat, 1769.

G. 225. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1779-1790. — Château-Gaillard. — Bail consenti par Jean-Marie Sappey, recteur de la chapelle Saint-Jacques, Saint-Philippe et Saint-Sébastien, des fonds du bénéfice, à Anthelme et Emmanuel Ravot, au prix de 102 livres l'an, pour neuf années, le 8 septembre 1779. — Bail à ferme pour neuf ans, à raison de 105 livres l'année, consenti par le recteur le 17 novembre 1787 : double de ce bail.

G. 226. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1689-1778. — Châtillon-de-Corneille et Jujurieux. — Fondation de deux chapelles, l'une à Jujurieux et l'autre à Châtillon-de-Corneille, faite par messire Chrysanthe de Moyriat, chevalier, baron du dit Châtillon, 10 mai 1689. — Nomination à la rectorerie de ces deux chapelles, faite le 5 mai 1778, par Marc-Antoine Trolliet, seigneur de Châtillon, en faveur de Simon Deléaz, vicaire du lieu. — Procès-verbal de la prise de possession par Deléaz, 1er juin 1778. — Copie des lettres de provision délivrées par Mgr Antoine de Malvin de Montazet, archevêque de Lyon.

G. 227. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

1373-1813. — Châtillon-lès-Dombes. — Acte du 30 octobre 1373, par lequel Pierre Thomasson, notaire de Châtillon et procureur de Pierre de Juis, évêque de Mâcon, aberge en emphytéose perpétuelle à Guichard de la Garde, laboureur de Fleurieux, le mas et grange de la Garde, moyennant quatre francs d'or et les servis, pour le tout être appliqué à desservir une chapelle que le dit évêque vient de fonder en l'église de Châtillon. — Acte du 23 août 1397, contenant reconnaissance nouvelle des servis du mas de la Garde vis-à-

vis le chapelain de la chapelle de Juis. — Accord passé le 22 mai 1406 entre noble Amédée Bagea et Pierre de Fargace, beau-frère de l'évêque de Juis, pour obtenir main-levée de certains fonds tenus par le dit Fargace en hypothèque de la main du sieur évêque, et vendus au dit Bagea. — Vente passée le 2 juin 1406 entre Pierre de Juis, évêque de Mâcon, et Pierre de Fargace son beau-frère, au prix de soixante sols. — Acte de nomination, le 12 mars 1412, d'un prébendier en la chapelle Saint-André des Juis, faite par les syndics de Châtillon ainsi qu'ils en ont le droit par suite du testament du feu évêque de Mâcon, fondateur de cette chapelle. — Confessions de servis pour la chapelle Saint-André, passées en 1436 par divers particuliers. — Nomination de messire Jean Biziat à la rectorerie de la chapelle des frères de Juis, faite par les syndics de Châtillon le 14 janvier 1449. — Constitution d'une rente de douze gros faite en 1487 sur des biens situés à Fleurieux. — Résignation à cause de contestations, de la chapellenie des frères de Juis, faite par messire Jacques Perrussel, le 14 octobre 1492, aux sieurs curés et prêtres de Châtillon, moyennant une pension annuelle de huit ducatons d'or. — Cahier renfermant copie des pièces relatives à la réunion de la chapelle des Juis à la Société des prêtres de Châtillon. Ces pièces sont : 1° Requête présentée par les prêtres de Châtillon à l'archevêque de Lyon, pour être pourvus de la chapelle de feu Monseigneur de Juis, jadis évêque de Mâcon, vacante par la résignation du chapelain Perrussel ; 2° Décret de l'archevêque pour dresser information sur la demande des prêtres de Châtillon, 1492 ; 3° Information et déposition de témoins ; 4° Acte d'union de la chapelle à l'église, dressé en octobre 1492 par l'archevêque ; 5° Acte de résignation du chapelain Perrussel ; 6° Acte de consentement à l'union par les syndics de Châtillon, patrons de la chapelle par suite du testament de Mgr de Juis, 1493 ; 7° Provisions favorables de la Cour de Rome du 21 décembre 1493. — Quittance d'une pension de six écus que les prêtres de Châtillon devaient sur les fonds de la chapellenie des frères de Juis, du 17 novembre 1513, par suite du décès de l'ancien chapelain Jacques Perrussel. — Acte de nomination du 4 novembre 1552, de messire François Morand, comme chapelain de la chapelle de la famille de la Cottière.

G. 228 (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1545-1771. — Châtillon-lès-Dombes. — Chapelle Notre-Dame de Pitié ou de l'Hôpital, érigée en l'église du lieu. — Donation faite à cette chapelle le 5 août 1545, par les frères Antoine et Benoît Alizot, de Châtillon, d'une somme de douze florins, monnaie de Savoie. — Contrat d'une rente annuelle sur deux pièces de terre sises à Fleurieux, passé en faveur de la chapelle le 25 mars 1586, par Guy Alix, clerc étudiant et prébendier d'icelle. — Extrait de contrat de pension pour le recteur de la chapelle, contre le tenancier de deux terres dépendantes de la grange de la Buattière, 1586. — Vente passée le 22 décembre 1592 par François Collet à Jean Gonod et Claudine Jonchey, portant pension annuelle en faveur de la chapelle. — Acte de l'élection faite en 1604 de messire Jean Benonier comme recteur de la chapelle : — provision en faveur du même. — Monitoire de l'official de Lyon du 2 avril 1608, enjoignant à toutes personnes, hommes ou femmes, de quelque estat, qualité, condition qu'ils soient, détenant, papiers, terriers, titres, contrats, documents de la chapelle, d'avoir à les rendre et restituer immédiatement sous peine d'interdiction et d'excommunication. — Acte du 26 avril 1608 par lequel le chapelain Benonier est mis en possession de toutes les messes à célébrer annuellement dans la chapelle. — Reconnaissance d'une pension de trente gros, passée le 29 avril 1608 par Antoine Murillard. — Convention pour service mutuel de rentes, passée le 13 mars 1640 entre le chapelain Jacques Ray et Antoine Servand, praticien. — — Contrainte du 26 juin 1641 contre Chaillaud, en payement d'arrérage de pension. — Diverses quittances de pensions dues à la chapelle, de 1640 à 1700. — Benoit-Victor Morel, nommé chapelain, le 9 octobre 1731 par résignation d'Antoine-Marie Besson qui va occuper une cure au diocèse de Mâcon. — Libel et exploit du 2 août 1738, contre les Ursulines de Châtillon pour les forcer de reconnaitre, au profit de la chapelle, une pension annuelle perpétuelle et foncière de douze florins au capital de deux cent cinquante florins, imposée sur leur pré des Esparres. — Extrait *parte in qua* de la vente de l'étang de Presle, du 14 mai 1739, lequel étang doit annuellement à la chapelle une rente de trente livres. — Nomination, le 5 mai 1771, de Paul-Louis Fabre, prêtre et chanoine de Châtillon, au rectorat de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, dite de l'Hôpital, érigée en l'église paroissiale du lieu.

G. 229. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1649. — Chazey-sur-Ain. — Acte de transmutation de fonds et de pension, passé le 3 septembre 1649, entre messire Claude Cormod, prètre recteur de la chapelle Notre-Dame de Chazey, fondée par noble Antoinette de Migieu et Jacques Dupuis, bourgeois du lieu. Il s'agit d'une pension annuelle perpétuelle et foncière de cinq florins, au principal de cent florins de Savoie, à hypothéquer sur une vigne.

G. 230. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1780. — Chevroux. — Bail à ferme, du 4 juin 1780, pour six ans, de trois parcelles de terre dépendantes de la chapelle du lieu, passé au prix annuel de 18 livres, par Pierre Moine, prébendier, à Benoit Perrin, laboureur. — Autre bail passé à la même date par le même prébendier, de six parcelles de pré, pour six ans, au prix annuel de deux cent six livres, à Louis Belouzard et Michel Levrat, laboureurs de Chevroux.

G. 231. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1774-1784. — Clémenciat. — Acte de nomination à la chapelle Saint-Martin, érigée en l'église du lieu, passé le 15 mai 1774, en faveur de Georges-Marie Guichenon, par Joseph-François Vaulpré, patron et collateur laïc en suite du décès de messire Jean-Baptiste Perruche, prêtre dernier pourvu. — Acte de prise de possession de la chapelle Saint-Martin par le nouveau chapelain Guichenon, le 25 mai 1774. — Bail à ferme du 20 février 1784, pour six ans, à raison de quatre-vingts livres l'an, des fonds de la dite chapelle, passé par le chapelain Guichenon à Claude Meunier.

G. 232. (Liasse) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1539-1782. — Cleyzieu. — Acte de fondation de la chapelle Saint-Claude en l'église paroissiale du lieu, passé le 9 avril 1539 par vénérable messire André Gaillard, prètre curé de Cleyzieu : copie de cette fondation faite à Ambérieu le 17 janvier 1778, par Bidault, commissaire en droits seigneuriaux et archiviste. — Bail pour neuf ans, à raison de quarante-six livres par an, des fonds de la chapelle, passé le 1er octobre 1782 par le chapelain Jean-Marie Sappey, à Joseph et Martin Grumel, laboureurs à Cleyzieu.

G. 233. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1410-1790. — Coligny. — Fondation de la chapelle Notre-Dame près du château de Coligny-le-Neuf, faite le 24 janvier 1410 par Jean de Cousance et de Beauvoir, seigneur de Coligny, et Jeanne de Beaujeu sa femme. — État des chapelles qui se trouvent dans l'archiprêtré de Coligny, dressé le 8 octobre 1681 par le sieur Clot, curé de Courmangoux : chapelles situées à Saint-Jean-d'Estreu, à Fondes, à Cuisiat, à Champagnat, à Frontenat, à Sainte-Croix, à Varennes, à Cormoz, à Condal, à Pirajoux, à Domsure, à Saint-Sulpice, à Dommartin, à Saint-Remy, à Coligny, à Villemottier, à Verjon, à Courmangoux. En 1681, il y avait dans l'archiprêtré de Coligny 87 chapelles dotées, rentées et ayant un chapelain pour acquitter les fondations. — Copies de déclaration de leurs revenus ecclésiastiques, fournies en 1790 au district par les chapelains Ruffier, à Coligny, titulaire de la chapelle de la Vierge et de Saint-Claude ; Cabuchet, titulaire de la chapelle Saint-François-Xavier à Coligny ; Vuillermoz, titulaire des chapelles Sainte-Catherine, Saint-Antoine, Sainte-Madeleine, Saint-Michel. Le revenu du bénéfice du chapelain Vuillermoz ne montait qu'à 344 livres, et les charges demandaient par an 119 livres.

G. 234. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1558-1777. — Condeyssiat. — Vente pour Jean Breyza, expédiée au profit de messire Jean Musieur, prêtre, recteur de la chapelle des Curtabanet, pour une pension annuelle de trente florins, du 8 juin 1558. — Conventions passées le 4 juin 1636, entre Jacques Gringoz, sacristain et chanoine en l'église Notre-Dame de Bourg, et recteur de la chapelle des Curtabanet, qui est sous les vocables des Saints Jean-Baptiste et Barthélemy, et noble Bertrand de Barrières, lieutenant au régiment de Champagne, qualité de mari de demoiselle Richarde Christin, au sujet d'une pension due à la chapelle dont était grevé leur étang du Vau, au hameau de Montprivaz. — Cense du 3 juillet 1658 passée entre le chapelain Benoît Monnier et Claude-François Favre, sur la terre et le pré de Montginet. — Bail des fonds du bénéfice du 4 août 1777, passé par le chapelain François Chambre, pour neuf ans, au prix de douze livres l'année, à André Milliat, laboureur.

G. 235. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Corgenon. — Bail passé par M. de Menthon, titulaire des chapelles de Corgenon-Buellas, à sieur Ferdinand Sève, aubergiste, pour neuf années, à raison de deux cent seize livres par an.

G. 236. (Liasse.) — 7 pièces, papier

1547-1790. — Corveyssiat. — Acte de fondation de la chapelle de la Passion-Notre-Seigneur en l'église de Corveyssiat, faite le 10 mai 1547, par messire Claude Carret, curé du lieu, avec constitution de messes hautes et basses, cinq sonneries des cloches en l'honneur des cinq plaies de Jésus-Christ, *libera me*, etc., etc. — Achat pour le bénéfice, le 3 février 1569, d'une vigne à Arnans, par Jean Curnillon qui fonde une messe annuelle pour le repos de son âme. — Fondation de messes en la chapelle de la Passion, faite le 6 juin 1669, par Guichard Forcrand, curé de Corveyssiat. — Acte du transport de la fondation de la famille Curvat, qui existait en la chapelle Saint-Sébastien, ci-devant érigée à l'entrée du chœur de l'église de Corveyssiat, et démolie par ordre de l'archiprêtre de Treffort, dans la chapelle de la Passion-Notre-Seigneur. — Bail à ferme au prix de neuf livres par an du pré Closel, passé par le chapelain Dominique Bénier, à Joseph Curvat de l'Avillat, hameau de Corveyssiat. — Liste des fondations de messes à acquitter dans la chapelle, déposée au secrétariat du district de Bourg, le 23 novembre 1790.

G. 237. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1783-1790. — Courmangoux. — Bail des biens de la chapelle fondée par la famille Gamoz, passé par le chapelain Charles Delacour, le 15 août 1783, à Jean-Pierre, Antoine et Joseph Gamoz, vignerons de Roissiat, pour six années, à raison de cent vingt-sept livres dix sols par an. — Relevé des fonds du bénéfice fourni le 24 août 1790 au District par le recteur de la chapelle.

G. 238. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1694. — Crottet. — Bail à ferme du pré dépendant de la chapelle Saint-Blaise, passé le 15 novembre 1694 par le chapelain Gauthier, à Suzanne Bourdon, veuve Barral, pour neuf années au prix de douze livres et de deux poulets par chacune année.

G. 239. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1671-1750. — Dommartin. — Transaction du 9 mars 1671, passée entre messire Regnaud de Gayans, curé de Saint-Didier-d'Aussiat, chapelain des chapelles de la Pérouze et de Coberthod, et messire Jacques Frillet, curé de Dommartin, au sujet de la perception de rentes et de servis sur divers fonds contestés entre eux. — Échange de fonds fait le 23 novembre 1674, entre Jacques Frillet, curé de Dommartin et chapelain, et noble Louis du Puget, prêtre, résidant à Saint-Martin-le-Châtel. — Autre échange passé le 4 juin 1682 entre le chapelain Antoine Dupont et le dessus dit noble Louis du Puget. — Autre échange du 25 mai 1688, entre le chapelain François Chavannes et le dessus dit noble Louis du Puget. — Requête du chapelain Rivat à l'archevêque de Lyon, en date du 9 janvier 1750, pour obtenir contrainte contre les patrons des chapelles de la Pérouze et de Coberthod, afin de pouvoir procéder à des réparations reconnues indispensables. — Procès-verbal de l'adjudication de la chapelle du Rosaire en l'église de Dommartin pour les Fabriciens dudit lieu, par eux délivré à Mathieu Bonamour et Jean-Baptiste Pelletier, qui sont déclarés patrons d'icelle avec les honneurs et les charges selon la coutume. Bonamour et Pelletier restent adjudicataires de la chapelle vacante au prix de deux cent vingt livres et d'une rente annuelle de onze livres, 8 novembre 1750.

G. 240. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1672. — Domsure. — Contrat de la fondation faite par Pierre Gouly au profit de la chapelle érigée dans l'église de Domsure sous le vocable de Saint-Antoine, pour six messes annuelles sous la rente de trois livres.

G. 241. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1657-1701. — Druillat. — Extrait de fondation et de dotation de la chapelle de Sainte-Marie et de Sainte-Agathe, érigée en l'église de Druillat, le 27 fé-



vrier 1657 par Pierre Ravet, praticien. — Testament de Louis Ravet, bourgeois de Druillat, du 4 avril 1689, en faveur de la dessus dite chapelle. — Fondation de messe dans la chapelle Saint-Pierre et Sainte-Agathe de Druillat, pour tous les samedis de l'année, à perpétuité, sous la rente annuelle de vingt-quatre livres douze sols, faite le 8 février 1692 par Humbert Ravet, bourgeois du lieu. — Fondation d'une messe pour le mardi de chaque mois, faite le 10 février 1701, sous la rente annuelle de six livres, par Humbert Ravet, fils.

G. 242. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1785-1787. — Évosges. — Bail à ferme des fonds de la chapelle Notre-Dame de Pitié, passé le 4 mai 1785, par le chapelain Juvanon à Jean-François Boyeux, pour neuf années au prix de trente-deux livres par an. — Bail pour neuf ans, au prix de 90 livres l'année, passé le 20 septembre 1786 par le chapelain Bibet, des vignes qui dépendent de la chapelle Saint-André-d'Évosges. — Autre bail du 4 mai 1787 pour les prés de la chapelle de Notre-Dame, consenti à Anthelme Guillet, au prix de cent livres par an.

G. 243. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Groslée. — Bail à ferme des fonds de la chapelle Saint-Sébastien érigée en l'église de Groslée, passé par le chapelain Henri Grumel à François Duplastre dudit Groslée, pour neuf années, à raison de cent huit livres par année.

G. 244. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1760-1785. — Illiat. — Nomination à la rectorerie de la chapelle Saint-Clair et Saint-Blaise érigée en l'église d'Illiat, faite en faveur de Georges Carrier, par M. de Sugny, patron, 6 février 1760. — Acte de prise en possession de la chapelle Saint-Clément, transférée en celle de Saint-Loup-d'Illiat par le chapelain Georges Carrier, 8 mars 1760. — Bail à ferme des fonds de la chapelle Saint-Blaise, consenti le 5 janvier 1785 à sieur Antoine Liénard, pour neuf années, au prix de trente livres l'année.

G. 245. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1657-1784. — Jayat. — Fondation du notaire Pierre Girard, dans la chapelle Saint-Sébastien, de douze messes annuelles pour le repos de son âme et de celles des siens, 29 août 1657. — Fondation de dame Girard, veuve Bolly, de douze messes basses dans la même chapelle à la même intention, 10 janvier 1662. — Traité contenant reconnaissance de rente perpétuelle de deux livres huit sols, fondée par M. Louis de Saint-Sulpice, en la chapelle Saint-Ennemond de Jayat, 16 décembre 1719. — Bail des biens de la chapelle Sainte-Croix fondée en l'église de Jayat, consenti par le chapelain Louis Palluat de Jallamondes, à Antoine et Louis Josserand, pour neuf années, au prix de deux cent quatre-vingt-huit livres l'année, plus deux chapons, 30 mai 1779. — Autre bail des fonds de la même chapelle, consenti par l'abbé d'Ivoley, le 29 août 1784, pour neuf nouvelles années, à Antoine Josserand, au prix de trois cent cinquante livres l'an et deux chapons.

G. 246. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1429-1779. — Lagnieu. — Sentence de l'official de Saint-Paul de Lyon, en date du 25 avril 1429, relative à la juridiction et au temporel de la chapelle Saint-Pierre dans l'église de Lagnieu, laquelle est à la nomination des Chartreux de Portes. — Bail, en double expédition, du 16 septembre 1779, passé pour neuf ans à raison de quatre-vingt-une livres par an, des fonds de la chapelle Saint-Claude par le chapelain Balme, à Claude Bécat, marchand.

G. 247. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1659-1782. — Lent. — Pension annuelle de quarante sols pour Gaspard Richard, bachelier en théologie, prébendier de la chapelle Saint-Paul, fondée en l'église de Lent, contre Philippe Vauri, meunier, en date du 4 mars 1659. — Acte de fondation de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié en l'église de Lent, par noble Hugues de Vidal, capitaine de la ville, le 23 novembre 1666. — Cession d'un pré à la chapelle Saint-Éloi, fondée en l'église de Lent par dame Marie de la Fontaine, épouse de Jean de Belli, seigneur des Échelles, 22 février 1668. — Nomination de messire Antoine

Bernard comme chapelain des chapelles Saint-Jérôme et Sainte-Catherine, Saint-Jean-l'Évangéliste et Sainte-Anne, l'Annonciation Notre-Dame et Saint-Crespin, fondées en l'église de Lent et dont est patron et collateur Laurent Gabriel Hector de Cholier, comte de Cibeins, 17 novembre 1781. — Prise de possession des chapelles de Lent par le prébendier Renard, 27 janvier 1782. — Bail à ferme des fonds des chapelles de Lent, passé pour neuf ans à Joseph Blanchet et François Gonet, le 29 janvier 1782, à raison de deux cent cinquante livres par an.

G. 248. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier

1657-1790. — Leyment. — Achat d'un fonds de terre de trente livres fait le 10 mai 1657, pour la chapelle de la Servette fondée en l'église de Leyment par Benoît d'Arloz, seigneur de la Servette. — Fondation de messe faite le 12 septembre 1673 dans la chapelle du Saint-Rosaire, par Antoine Termoz, laboureur. — Quittance de quatre livres en payement des droits de franc-fief et de nouveaux acquêts réclamés par l'édit du 21 août 1691. — Échange de fonds, du 2 avril 1786, entre Jean-Claude Tenand, recteur de la chapelle Saint-Antoine de Leyment, et Jean-François Compagnon de la Servette, seigneur du lieu et patron de cette chapelle. — État des papiers, titres et biens fonds de la chapelle Saint-Antoine, remis au district de Saint-Rambert, le 4 novembre 1790 par le chapelain Tenand.

G. 249. (Cahier.) — In-8°, 14 feuillets, papier.

1642-1643. — Lhuis. — Fondation dans le hameau de Rix, paroisse de Lhuis, d'une chapelle sous les vocables des Saints Roch et Sébastien, faite le 13 avril 1642 par Claude Moyne, marchand cordonnier audit lieu : note des donations et fondations de cette chapelle.

G. 250. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1689. — Malafretas. — Fondation de trois messes annuelles dans la chapelle Notre-Dame-de-Lorette, fondée en l'église du lieu et dont est prébendier messire Jean-Jacques Brossard, docteur en théologie, faite le 5 avril 1689 par Denis Provensal, laboureur.

G. 251. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1485-1784. — Meillonas. — Fondation faite le 21 février 1485 par Guillaume Bellaton, d'une messe basse à célébrer chaque jeudi en la chapelle Saint-Pierre érigée en l'église de Meillonas. — Donation d'une terre à la chapelle du Saint-Esprit, faite le 14 janvier 1493 par Jean Ogier, à charge d'une messe annuelle pour les morts. — Pension de vingt sols viennois annuels sur Jean, fils de Pierre Billod, au profit de la chapelle Saint-Georges, passée le 17 décembre 1531, par le notaire de Balmetis. — Reconnaissance d'une rente annuelle de huit livres par Anne Jaquet, veuve Panisset, et Marie Bérard, veuve Piffaud, en faveur de la chapelle du Saint-Rosaire, passée le 23 décembre 1783. — — Bail de la dîme de la chapelle Sainte-Agathe, passé le 15 juin 1784 à Claude Ravoux et à Joseph Marion.

G. 252. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1671-1717. — Meyriat. — Fondation de quatre messes basses annuelles en la chapelle du Rosaire, faite le 12 septembre 1671 par Jacques Fournier. — Fondation de dix messes basses en la chapelle Sainte-Luce, faite le 15 juillet 1672 par Benoîte Guy, veuve de Charles Réatton, tailleur d'habits de Bourg en Bresse.

G. 253. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Messimy. — Acte de prise de possession de la prébende de la chapelle Saint-Barthélemy de Messimy, le 23 janvier 1786, par messire Gourmand, prêtre et vicaire du lieu.

G. 254 (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1779-1781. — Mogneneins. — Nomination et prise de possession des chapelles Notre-Dame, Saint-Blaise, Saint-Jean et Saint-Pierre érigées en l'église de Mogneneins, pour messire Georges-Marie Guichon, docteur en théologie, chanoine de Châtillon, 21 mai 1779. — Prise de possession de la chapelle Saint-Joseph, le 24 novembre 1781, par Louis-Marie Parré, de Genouilleux.

G. 255. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1773-1788. — Montracol. — Fondation faite en faveur de la chapelle de la Sainte-Famille, érigée en l'église de Montracol, par messire Jean-Baptiste de la Pérouse, lieutenant de Roi de la ville de Bourg, le 22 août 1731. — Bail à ferme de la moitié d'un étang et d'une terre dépendant de la chapelle de Freydevaux, érigée en l'église du dit Montracol, passé pour neuf ans, moyennant cent vingt livres par an, par le chapelain Joseph Charnaud à Martin Marmot, laboureur.

G. 256. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1525-1790. — Montagnat. — Donation de fonds et fondation de messes faite le 17 février 1525, par Jean de Raverie en faveur de la chapelle de la bienheureuse Vierge Marie des Rippes, bâtie sur la paroisse de Montagnat. — Acte de dépôt du titre précédent, fait le 27 décembre 1790, au secrétariat du district de Bourg, par Jean-Baptiste Delmas, prêtre, demeurant à Saint-Just, prébendier de cette chapelle.

G. 257. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1411-1768. Montréal. — Testament d'Andréa Gayet, veuve de Jean Richier, bourgeois de Montréal, dans lequel est contenue la fondation de la chapelle des Richier, établie sous le vocable des Saints Claude et Jacques dans l'église de Montréal. — Copie non signée du titre précédent établie au siècle dernier. — Carnet contenant des reconnaissances des fonds de la dite chapelle tenus en emphytéose par divers laboureurs du lieu et des environs.

G. 258. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1637. — Montrevel. — Appointement et plaidoyer par-devant le bailliage de Bresse, pour messire Gabriel Comy, prêtre, curé d'Attignat, chapelain de la chapelle de Montrevel, demandeur en payement de rente arriérée, contre Philibert Masconnois, défendeur.

G. 259. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Pérouges. — Inventaire des titres de la chapelle de Bétuard, fondée en l'église Saint-Georges de Pérouges. — Note des papiers envoyés par le subdélégué de Trévoux, concernant les diverses églises et chapelles qui se trouvent faire partie du ressort du district de Montluel.

G. 260. (Liasse.) — · pièces, papier.

1666-1684. — Pirajoux. — Fondation faite le 11 août 1666 par le sieur de Montrichard dans la chapelle qui porte son nom, sise dans l'église de Pirajoux et dédiée aux Saintes Anne et Catherine. — Fondation de trois messes basses dans la chapelle du Rosaire, faite le 28 janvier 1684, par Jean et Denis Échard et Laurent Puvillan, tous du dit Pirajoux.

G. 261. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1760-1790. — Le Plantay. — Nomination de sieur Nicolas Berthet, prêtre, à la prébende de la chapelle des Saints Cosme et Damiens, érigée en l'église du Plantay, faite par Georges et Benoît Humbert, patrons, le 28 juillet 1760 ; acte de prise de possession par Berthet le 4 août 1760. — Bail à ferme d'un étang dépendant de la chapelle, passé le 15 octobre 1776, à François Toulieux au prix de cent cinquante livres par an. — Correspondance du chapelain Berthet avec le directoire du district de Trévoux, relative au revenu de la chapelle et à la fixation de sa pension.

G. 262. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1776. — Poncieu. — Exploit d'assignation signifié aux gens de Jujurieux et au représentant de l'abbé d'Ambronay, haut décimateur, pour assister à l'enquête en vertu de laquelle la chapelle de Poncieu serait érigée en annexe de la paroisse de Jujurieux, le tout à la requête de l'archevêque de Lyon.

G. 263. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1470-1784. — Poncin. — Fondation faite le 9 février 1470 par messire Jean Beguet, curé du lieu, en faveur de la chapelle Saint-Antoine : il donne une vigne pour avoir une messe annuelle pour le repos de son âme. — Fondation faite le 13 décembre 1513 par Claudine Guillermin, veuve de Jacob Monon, d'une messe annuelle du Corps du Christ dans la chapelle des Saints-Pierre et Nicolas, érigée en l'église de Poncin.

— Amodiation des biens dépendant de la chapelle Saint-Antoine, faite et passée le 26 mars 1548 par le chapelain Pierre Goyffon à Claude Rollin et à Pierre Grospierre. — Acquisition de vignes situées à Poncin, faite le 23 avril 1561 par Charles Philibert de Bouvent, pour la chapelle Saint-Jean-Baptiste dont il est le patron. — Bail à ferme des biens de la chapelle Saint-Jean, passé le 22 mai 1784 par messire Grillet, recteur d'icelle, à Moiret, notaire de Poncin, pour six ans, au prix de deux cent soixante livres par an.

G. 264. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1668-1720. — Pont-de-Vaux. — Contrat de fondation de la chapelle de Losier passé le 4 janvier 1671 par Nicolas Ruffin, seigneur du Pontet, de Losier et autres lieux. — Extrait de clause de l'échange fait entre Albert Mareschal, seigneur de Montsimon, patron de la chapelle dite des Mareschal, et Pierre-Joseph de Beurge, seigneur du Soullier, 5 octobre 1668. — Extrait d'un arrêt du parlement de Bourgogne en date du 23 août 1697, qui maintient Jeanne-Marie de Beurge en sa qualité d'héritière bénéficiaire de feu Pierre-Joseph de Beurge, et lui décerne le patronage de la chapelle Mareschal. — Bail des fonds de la dite chapelle, passé le 4 avril 1720, par le chapelain Louis Bourgeois à François Badoux, moyennant trente livres par an.

G. 265. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1679-1790. — Pont-de-Veyle. — Copie du testament d'Isabeau Dombey, veuve de Claude Oddet, bourgeois de Pont-de-Veyle, en date du 10 février 1679, par lequel elle lègue quatre mille livres au curé du lieu pour fonder en son église une chapelle qui sera sous le vocable de Saint-Claude, desservie par un chapelain spécial qui acquittera les fondations. — Testament de messire Bernard Dombey, prêtre curé de Grièges, du 26 août 1722, par lequel il augmente spécialement les fonds et revenus de la chapelle Saint-Claude, fondée par les Dombey. — Mémoire envoyé au Directoire du district de Bourg en 1790, par Claude Vallet, chapelain de la chapelle Saint-Claude, relatif aux revenus de ce bénéfice et à la fixation de sa pension.

G. 266. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1544. — Revonnas. — Pension ou rente annuelle perpétuelle et foncière de dix sols viennois affectée sur un pré sis en la Vavre, faite par Claude Boisserat, dit Bigot, de Revonnas, au profit du sieur Morney, recteur prébendier de la chapelle Saint-Antoine, fondée en l'église du dit Revonnas, 5 février 1544.

G. 267. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1783. — Rignat. — Contrat de rente de la somme de quatre livres huit sols dix deniers, en faveur de M. Jean-Louis Dumarché, recteur de la chapelle Saint-Sébastien, de Rignat, passé le 12 novembre 1783 par M. de la Charmondière, seigneur dudit lieu.

G. 268. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1665-1784. — Saint-Cyr-sur-Menthon. — Testament de maître Philibert Rabuel, notaire, fait en faveur de la chapelle des Saints Éloi et Sébastien, érigée en l'église du lieu et dont il possède le patronage, 10 juin 1665. — Acte de nomination de la chapelle Saint-Éloi et Saint-Sébastien, pour messire Philibert Uchard, curé de Mespillat, par Jacques Rabuel, patron, résidant audit Saint-Cyr où il exerce les fonctions de chirurgien, 29 janvier 1783; prise de possession de la chapelle par le dit Uchard, par acte du 14 février 1783. — Échange de terres appartenant à la chapelle, fait le 18 novembre 1784 entre le chapelain Uchard et Philibert Rivet, curé de la paroisse de Saint-Cyr, du consentement de Jacques Rabuel, patron.

G. 269. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1493. — Saint-Didier-sur-Chalaronne. — Copie du testament de messire Barthélemy Duc, curé de Saint-Didier, chapelain ou prébendier de la chapelle érigée en la dite église sous les vocables des bienheureux Pierre et Barthélemy, apôtres, lequel testament sert de titre de fondation à la dite chapelle. Ce testament daté du 19 mai 1493, est ici en copie du 22 mars 1782.

G. 270. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1558-1788. — Saint-Étienne-du-Bois. — Fondation de messes faite le 24 août 1558 en la chapelle Notre-Dame, érigée en l'église du lieu par Pierre Frilet et sa femme Marie Armignac, moyennant une rente annuelle de quatre-vingts florins. — Bail à ferme

d'un pré dépendant de la chapelle Notre-Dame de Saint-Étienne-du-Bois, passé au prix de deux cent cinquante livres par le chapelain Aynard, à Benoît Bailly, laboureur, le 28 décembre 1785.

G. 271. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1450. — Saint-Germain-les-Paroisses. — Acte de reconstitution d'une chapelle en l'église paroissiale du dit lieu, passé par noble Guy Bolomier, seigneur de Merciat, et son frère Pierre, évêque de Belley, tous deux fils de feu Guillaume Bolomier, ancien ministre et confident du feu duc Amé VIII, précipité vivant dans le lac de Genève le 3 août 1446 après avoir vu ses biens confisqués. Le duc Louis ayant rendu leurs biens aux fils de Bolomier en 1456, les deux frères Bolomier repourvoient, dans cet acte, leur chapelle de Saint-Germain.

G. 272. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1548-1573. — Saint-Jean-le-Vieux. — Acte portant constitution d'une rente de cinq florins au profit de la chapelle du Purgatoire érigée en l'église du dit lieu, Pierre Bonnet étant chapelain, contre Antoine Tondu. — Testament de Claudine, veuve de noble Hugue Bérard qui fonde une messe anniversaire de son décès en la chapelle du Purgatoire, le 22 septembre 1573.

G. 273. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1544-1786. — Saint-Jérôme. — Extrait d'échange de fonds fait le 3 juin 1544 entre messire Jean Farnoux, prêtre, curé de Saint-Jérôme, et messire Antoine Dufresne, recteur en la chapelle Saint-François, fondée en l'église paroissiale du dit lieu, de l'autorité de Pierre de Moyriat, seigneur de Chastillon de Corneille, présentateur d'icelle. — Échange fait le 15 janvier 1599 entre Jean-Philibert de Moyriat, seigneur de Chastillon, patron de la chapelle Saint-François, et Nicolas Quinard, relatif à un pré de deux seytives de foin, sis en Tossieu, dépendant de la dite chapelle. — Bail à ferme pour six ans moyennant soixante livres par année plus deux poulets, passé le 19 décembre 1786 par le chapelain Auger, à Jean-Louis Luquin, vigneron, de tous les fonds dépendant de la chapelle Saint-François.

G. 274. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1764. — Saint-Julien-sur-Veyle. — Ordonnance de Mgr Malvin de Montazet, archevêque de Lyon, rendue sur requête du sieur Jacques Toublanc, seigneur de Longes en Bresse et patron de la chapelle Saint-Jean, et portant permission de démolir la dite chapelle, située au hameau de ce nom, et de faire célébrer en l'église de Saint-Julien une messe fondée en la dite chapelle, sous la rente de dix sols.

G. 275. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1661-1786. — Sainte-Julie. — Fondation de Complies dans la chapelle Dupuy, érigée en l'église paroissiale du lieu sous les vocables de l'Annonciation Notre-Dame et des Saints Blaise et Anthelme, faite le 26 juillet 1661 par messire Gabriel Dupuy, prêtre, curé de Sainte-Julie et fondateur de la chapelle, en augmentation de ses précédentes fondations. — Bail à ferme du 5 octobre 1786 des biens de la chapelle Saint-Antoine, pour neuf ans à raison de 90 livres par an, passé par le chapelain Hubert Bardousse à Jean-Baptiste Paccalet.

G. 276. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1660-1670. — Saint-Martin-le-Châtel. — Contrat de fondation d'une chapelle en l'église paroissiale du lieu sous le vocable du Saint-Rosaire, faite par maître Claude Guyard notaire, et son frère Jean-Pierre, chirurgien, au principal de deux cent vingt livres, et une rente annuelle de onze livres, 7 octobre 1660. — Contrat de fondation et de dotation de la chapelle du château du Puget, qui est sous le vocable de la Sainte Trinité, construite et décorée en 1670 par Jean du Puget, seigneur du dit lieu, paroisse de Saint-Martin-le-Châtel.

G. 277. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1784-1791. — Saint-Martin-du-Fresne. — Bail des fonds de la chapelle Sainte-Catherine érigée en l'église du lieu, passé le 6 mai 1784 par le chapelain Claude Vallet à Thomas Rambert. — Lettre du curé de Saint-Martin-du-Fresne du 10 mai 1790, au chapelain de la chapelle Sainte-Catherine, qui réside à Laiz en

Bresse, lui envoyant son arrérage de cent soixante livres et la note des dépenses faites pour l'entretien de sa chapelle. — Déclaration sincère des revenus de la chapelle Sainte-Catherine, adressée à Messieurs du district de Nantua par le chapelain Vallet, le 25 avril 1791 : le revenu de cette chapelle était de quatre-vingts livres ; les charges montaient à trente-deux livres.

G. 278. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1500. — Saint-Paul-de-Varax. — Pension de deux florins annuels, consentie le 17 février 1500 en faveur de la chapelle des Saints-Antoine et Sébastien, érigée en l'église du lieu, par Guillaume et Philibert Nugon.

G. 279. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1676-1788. — Saint-Rambert. — Achat d'une vigne fait le 23 février 1676 par Étienne Trocu, conseiller du Roi en l'élection du Bugey, en faveur de la chapelle dite l'Hôpital, érigée en l'église de Saint-Rambert. — Acte de reconnaissance des fonds qui dépendent de la chapelle de l'Hôpital de Saint-Rambert, passé le 20 février 1730 en faveur du curé d'Évosges, recteur de cette chapelle. — Constitution de rente au capital de quatre-vingts livres, passée le 5 mai 1755 en faveur de la chapelle Sainte-Croix, érigée en l'église de Saint-Rambert par messire le chanoine Trocu, chapelain d'icelle, sur Claude, Joseph et Anthelme Morrier, laboureurs du lieu. — Verbal de l'assemblée des habitants de Blannas, faite le 27 mai 1760, par laquelle ils ont constitué des procureurs spéciaux pour demander un vicaire desservant la chapelle de leur hameau. — Mémoire d'Étienne Giraudon, curé de Saint-Rambert, pour combattre les prétentions des hommes de Blannas qui demandent un vicaire pour leur chapelle, 1760. — Copie d'écritures signifiées le 19 septembre 1765, à la requête des habitants de Blannas, à M. de Montvallon, abbé de Saint-Rambert, par lesquelles écritures les dits habitants persistent à demander un vicaire pour leur chapelle. — Autres écritures des mêmes gens de Blannas, signifiées en septembre 1765 au curé de Saint-Rambert, toujours pour obtenir un vicaire. — Requête présentée à Mgr l'archevêque de Lyon par M. de Montvallon, abbé de Saint-Rambert, en octobre 1765, tendant à ce que sous l'offre de continuer à faire dire la messe les jours de dimanche et fêtes dans la chapelle de Blannas, les habitants du dit lieu soient déboutés de leur demande en obtention d'un vicaire. — Bail à ferme des chapelles Notre-Dame-de-Pitié, du Mont-Carmel et de Saint-Jean-Baptiste, passé le 3 mars 1767 par le chapelain Aimé Grumet à Rambert Monnet. — Nouvelle requête du 10 janvier 1767, présentée par les habitants de Blannas, à l'abbé et au curé de Saint-Rambert pour obtenir un vicaire dans leur chapelle. — Baux à ferme des chapelles Saint-Jean et du Mont-Carmel renouvelés en 1785.

G. 280. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1411-1781. — Saint-Remy. — Fondation de vingt gros pour une messe tous les mercredis dans la chapelle des Chastellard, érigée en l'église de Saint-Remy faite le 16 juin 1411 par noble Guillemette de Saint-Sulpis, veuve de noble Jean du Chastellard. — Fondation de deux messes annuelles faite le 13 avril 1650, par Claude Fontaine. — Fondation de six messes faite par Antoine Daujat, le 9 février 1668, sur sa vigne de Saint-Remy. — Fondation de quatre messes annuelles faite le 27 mai 1729, par Louise Peltier, veuve Pomateau. — Testament des frères Puthod fait le 4 décembre 1730, en faveur de la chapelle. — Bail à ferme au prix de cent sept livres par an, des fonds de la chapelle, passé par le chapelain Chambry le 4 novembre 1781, à André Milliat, laboureur.

G. 281. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1407-1788. — Saint-Sorlin. — Fondation de messes faite le 19 mars 1407 dans la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, érigée en l'église du lieu, par Jean Curt, bourgeois. — Testament de Adrienne Serrière, femme de Jean-Claude Mormot, passé le 29 juillet 1704 en faveur de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine. — Nomination comme recteur de la dite chapelle, de Gabriel Hugon-Laporte, vicaire à Ambérieu, faite le 10 mars 1770 par M. de Conzié, seigneur de Bolomier, patron d'icelle. — Acte de prise de possession du 28 mars 1770 par le nouveau chapelain. — Bail à ferme pour neuf ans au prix de quarante-huit livres l'année, des fonds de la chapelle, passé par le chapelain Hugon-Laporte à Claude Ravier, vigneron, le 23 mars 1785.

G. 281 *bis*. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1781-1785. — Saint-Vulbas. — Cession des fonds de la chapelle Saint-Joseph, Saint-Abraham et Notre-Dame-de-Miséricorde, érigée en l'église paroissiale de Saint-Vulbas, faite par Philibert de Drujon, patron d'icelle, au curé de Saint-Vulbas, à la charge pour ce curé d'acquitter tous les services de cette chapelle pendant une période de six ans, 25 juin 1781. — Bail à ferme pour neuf ans au prix de 99 livres 19 sols l'année, des fonds de la chapelle Saint-Ennemond, passé par le chapelain Michel Bardousse, le 24 mars 1785, au curé de Saint-Vulbas.

G. 282. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1723-1785. — Sermoyer. — Amodiation des prés et terres dépendant de la chapelle Maistre, érigée en l'église de Sermoyer pour vénérable Claude Arnoux, prêtre, docteur en théologie, chapelain de la dite chapelle, passé à Jean Bornarel, marchand à Sermoyer, le 12 mai 1723. — Bail des fonds de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, passé par le chapelain Pierre Prost, le 22 juin 1785, à Charles Meunier, marchand de Pont-de-Vaux.

G. 283. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1776-1777. — Tenay. — Procédure concernant l'aliénation des fonds dépendant de la chapelle Sainte-Catherine de Tenay, du patronage de messire Philibert Soland, docteur en médecine à Rossillon. La vente du cellier et des vases vinaires, ainsi que des vignes est autorisée par l'official « parce que le dit cellier est prochainement ruineux, la cuve usée et caduque, les vignes détériorées par les eaux ». Le tout est acheté mille écus par Louis Tissot et François Grumet. Le capital de la rente est converti en une obligation hypothécaire de trois mille livres, au revenu annuel de cent cinquante livres, que les acheteurs serviront aux chapelains à venir.

G. 284. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1644-1789. — Tossiat. — Copie du testament de Claude Ballet et de Marguerite Berthet, contenant fondation d'une messe en la chapelle Saint-Sébastien, érigée en l'église paroissiale de Tossiat, à célébrer tous les jeudis de chaque semaine sous la rétribution annuelle de douze livres payables au mois d'octobre : du 12 octobre 1644. — Contrat de rente d'une pension annuelle de deux livres un sol neuf deniers, due au recteur de la chapelle qui est sous les vocables des Saints Pierre, Michel et Joseph, par Jean-Claude Jacquand, vigneron, du 6 mars 1678. — Quittance du capital d'une rente de vingt-cinq livres soldée à la chapelle Saint-Sébastien, le 12 juin 1759, par Claude Barrachin, vigneron. — Reconnaissance d'une rente annuelle de deux livres en faveur de la chapelle Saint-Sébastien, passée le 24 janvier 1779 par le sieur Bonardel l'aîné. — Reconnaissance d'une rente annuelle d'une livre dix sols en faveur de la même chapelle, passée le 21 juillet 1779 par Laurent Lapicotière et François Armand. — Autre reconnaissance d'une rente annuelle de six livres, passée en faveur de la même chapelle le 7 juin 1789 par Henri Barrachin, vigneron à Boisseroles.

G. 285. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1788. — Toussieux. — Bail à ferme au prix de cent soixante-six livres par an, pour neuf années, des fonds de la chapelle dite des Thévenet, érigée en l'église paroissiale de Toussieux, passé le 20 novembre 1783 par le prébendier Claude Fabre à François Fayolle.

G. 286. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1427-1878. — Treffort. — Permission accordée le 1er novembre 1427 par Humbert de Mareste, prieur de Nantua, à Jean Chevrier, sacristain du prieuré du Monetay sous Treffort, dépendant du prieuré de Nantua, de fonder et de doter une chapelle en l'église du dit Monetay, pour l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et de toute la Cour céleste. — Acte de fondation de la chapelle Saint-Barthélemy, érigée au mois de mars 1500 en l'église paroissiale de Treffort. — Clause du testament d'Antoine Floret, du 24 octobre 1502, par lequel il fonde deux messes annuelles dans la chapelle Saint-Paul érigée en l'église de Treffort. — Testament d'Aymon Rossan, prêtre de Bourg, du 2 mars 1507, par lequel il lègue à la chapelle Saint-Théodore, érigée en la chapelle de Treffort, sa maison et une vigne sise au dit lieu. — Donation faite à la chapelle Saint-Claude, le 5 août 1508, par Claudine Morel, veuve de Jean Jacquet, notaire, de vignes sises à Treffort. — Fondation d'une messe hebdomadaire faite le

23 juin 1514, par Jean Corant, dans la chapelle Saint-Claude, au prix de cent florins donnant une rente annuelle de cinq florins. — Rente annuelle de douze florins, constituée le 24 mai 1540, par Philibert Venet, pour la chapelle Saint-Laurent. — Fondation d'une grand'messe en la chapelle de la Sainte-Croix, faite le 21 juillet 1550 par Guillaume Buys de Treffort, moyennant une rente de cent sols viennois à prendre sur sa vigne de la Combaz. — Nomination de Jean de Marboz, à la rectorerie de la chapelle de la Sainte-Croix, par lettres de l'archevêque de Lyon du 17 novembre 1578.

G. 287. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1786. — Trévoux. — Acte de mise en possession d'une chapelle érigée en l'église collégiale du lieu, laquelle est à la nomination du chapitre, pour messire Bernard Daousterre, curé de Mervieu en Forez, le 17 avril 1786. — Visa de Mgr Malvin de Montazet, archevêque de Lyon, relatif à cette mise en possession, 27 avril de la même année.

G. 238. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1680-1787. — Vaux. — Fondation de messes faite en la chapelle Notre-Dame-de-Nièvre, le 1er avril 1680, par Pierre Guéroux, laboureur de Saint-Maurice-de-Rémens ; dénombrement des fonds laissés par le dit Guéroux avec les charges sur eux imposées. — Bail d'une maison dépendante des fonds de la chapelle, passé pour neuf ans au prix de dix-sept livres l'année, par le chapelain Bourjaillac à Louis Grison, cordonnier, 5 octobre 1767. — Contrat de rente d'une livre dix sols par an, passé le 12 mai 1768 par le recteur de la chapelle, contre Jean-Claude Déruaz, vigneron. — Bail à ferme d'un pré de la chapelle, pour six ans, à raison de vingt-sept livres l'année, passé le 13 décembre 1770 par le chapelain Bourjaillac, à François Grumet, marchand à Vaux. — Bail d'une terre labourable de la chapelle, passé par le chapelain Bourjaillac à Anthelme Peillod, laboureur, le 20 mai 1773, pour six années, à six livres l'année. — Bail d'une maison avec jardin dépendant de la chapelle, passé le 24 septembre 1781 à Joseph Pittrat, pour six années à raison de quarante livres l'année. — Mémoire des fondations faites en faveur de la chapelle Notre-Dame-de-Nièvre. — Bail des fonds dépendants de la chapelle Saint-Laurent et Saint-Éloi, érigée en l'église paroissiale de Vaux, passé le 17 décembre 1787 par le chapelain Charles Montagnat à François Quinson, d'Ambérieu, pour neuf années à raison de cent cinquante livres par année.

G. 289. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1430-1733. — Verjon. — Contrat portant fondation de messes en la chapelle Saint-Claude et Sainte-Catherine, érigée en l'église de Verjon, passé le 23 février 1430 par Jean Alingon, curé du lieu, en faveur des recteurs de la dite chapelle. — Fondation et dotation de la chapelle Saint-Claude, par mesure Henri Berrot, prêtre de Verjon, qui lui donna, le 15 décembre 1540, une somme de deux cent cinquante florins. — Fondation de messes faite le 10 janvier 1542 dans la chapelle Sainte-Catherine, par Philibert de Châteauvieu et Marie de Chalant, sa femme, seigneur et dame de Verjon, au capital de cent florins. — Constitution d'une rente au capital de cinquante florins, faite en faveur de la chapelle Sainte-Catherine par Jean Poncet, de Verjon, le 10 janvier 1542. — Rente annuelle de vingt-cinq sols tournois, consentie en faveur de la chapelle Sainte-Catherine le 19 janvier 1542 par Hippolyte Vincent, prêtre de Verjon. — Pension annuelle de six florins trois sols passée en faveur de la chapelle Sainte-Catherine, le 7 août 1565, par les frères Berrot, de Verjon. — Fondation de la chapelle Saint-Roch, faite le 29 juin 1637 par Jean, fils de feu Claude Pommatteau. — Fondation et dotation de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, faite le 17 mai 1659, par Claude Poncet, maréchal à Verjon. — Testament du dit maréchal Claude Poncet, en date du 8 juin 1669, par lequel il fonde quatre messes des morts dans sa chapelle pour lui et les siens. — Marché concernant la chapelle du château de Verjon qui se doit construire par maître Pierre Magot, tailleur de pierre, 1655. — Permission de Mgr Camille de Neuville, archevêque de Lyon, à Claude Cochet, prêtre missionnaire du diocèse de Lyon, d'aller recevoir la nouvelle chapelle établie dans le château de Verjon par le marquis de Coligny, de la visiter, de la bénir et d'y transporter le Saint-Sacrement qui y reposera comme dans la vieille chapelle, 7 avril 1658. — Permission de faire reposer le Saint-Sacrement dans la chapelle du château de Verjon, pendant la vie de Monsieur et de Madame de Coligny, et pendant que les prêtres missionnaires de Saint-Joseph y résideront, 3 août 1658. — Acte de bénédiction de la chapelle du château, 12 septembre 1658. — Acte d'attestation de l'au-

thenticité des reliques des saints Arcolan, Ursolin et Urian, qui sont dans la chapelle du château, envoyés de Rome par Mgr l'évêque d'Albano à Jean-Baptiste Adam, protonotaire apostolique dans le diocèse de Lyon, 24 décembre 1660. — Lettre du procureur des Joséphistes de Verjon au curé du lieu, du 2 novembre 1733, relative à un cabinet et à un passage qui servent pour aller de la cure à l'église.

G. 290. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1783-1790. — Villars. — Bail à ferme de deux terres de la chapelle des Bochuizel, érigée en l'église paroissiale de Villars sous les vocables de l'Assomption de la Sainte-Vierge, de Saint-Jean l'évangéliste et de Saint-Loup, passé le 19 janvier 1783 par le chapelain Jean-Claude Gauthier, à Joseph Thétot pour neuf années, à raison de quinze livres l'année. — Autre bail d'une terre de la dite chapelle affermée trois livres par an, à Pierre Radisson, le 10 juin 1784. — Bail des étangs de la chapelle des Bochuizel, passé le 14 août 1786 à Ennemond Robin et Jean-Marie Chanel, au prix de mille livres par an, pour neuf années. — État détaillé des revenus de la chapelle des Bochuizel, dressé en 1790 par le chapelain Gauthier : le revenu annuel était de onze cents livres. — État des charges et servis de la même chapelle dressé en 1790.

G. 291. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1529-1747. — Villemotier. — Extrait de la fondation de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, érigée en l'église paroissiale de Villemotier, le 4 mars 1529, par Denis-Joseph de Seyturier, dressé le 5 mars 1715 par le notaire Gay, pour l'abbé de Blancheville. — Fondation faite le 7 mai 1747 par Antoine Guillermin, moyennant une rente annuelle de trois livres, d'une grand'messe à célébrer le jour de Saint-Antoine dans la chapelle de ce nom, qui existe en l'église de Villemotier.

G. 292. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1774. — Villereversure. — Amodiation des fonds de la chapelle Saint-Alban, érigée en l'église paroissiale de Villereversure, passée à Antoine Chambre, le 5 mai 1774 par le chapelain Jean-Baptiste Hurville, au prix de soixante livres par an, pendant neuf ans.

G. 293. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1786-1788. — Viriat. — Bail à ferme d'un pré et d'une terre dépendant de la chapelle des Marillat, érigée en l'église paroissiale de Viriat, passé le 11 juin 1786 par le chapelain Muyard, à Louis et Joseph Brevet, laboureurs. — Bail à ferme de deux prés sis aux Greffets, dépendant de la chapelle de la Croix érigée en l'église de Viriat, passé le 12 février 1787 par le chapelain Pérusset, à Joseph Bachelier pour neuf ans, à raison de cent quarante livres l'année. – Bail à ferme de plusieurs parcelles de fonds sis à Viriat, dépendant de la chapelle de la Croix, passé le 24 septembre 1788 par le chapelain, à Pierre et Denis Brevet, pour neuf années à raison de deux cents livres par an.

G. 294. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1371. — Vonnas. — Acte de fondation de la chapelle Saint-Georges érigée en l'église paroissiale de Vonnas par noble Guy de Peyssoles, seigneur du dit lieu.

Diocèse de Belley.

G. 295 (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1465-1790. — Arandas. — Testament de Jean Blanc d'Arandas du 1er juin 1465, par lequel il fonde la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié et de St-Antoine, en l'église paroissiale du lieu, et lui assigne le revenu de deux granges sises dans les confins d'Arandas. — Augmentation du revenu de ladite chapelle, faite en 1517 par Benoît Blanc qui lui donne deux parcelles de vignes sises à Vaux. — Testament de Pierre Blanc, prêtre-curé d'Arandas, en date du 21 novembre 1540, par lequel il élit sa sépulture en la chapelle des Blanc, augmente ce bénéfice de prés et terres sis à Arandas, et lègue deux florins à son luminaire. — Reconnaissance de servis dû sur les vignes de Vaux, passée en 1548 par Antoine Blanc, chapelain, au profit de Laurent Gâtin. — Achat d'une terre pour la chapelle, fait en 1571, par Antoine et Jean Blanc, frères. — Acte de fondation d'une messe hebdomadaire, faite le 25 novembre 1577 par Étienne Laurencin et sa femme. — Acte de visite de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié et de Saint-Antoine, faite le 1er octobre 1551 par Mgr Antoine

de la Chambre, évêque de Belley. — Acte de transport des droits qu'avaient sur la chapelle Pierre Blanc et sa femme, fait le 20 juin 1583 au profit d'Antoine Blanc, recteur de cette chapelle. — Transaction du 18 février 1621 passée entre Claude Sourd, curé d'Arandas, et Antoine Blanc, chapelain de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, relativement à la jouissance de certains fonds litigieux entre l'église et la chapelle. — Baux, des 9 mai et 3 juin 1787, des terres, prés et vignes de la chapelle, passés pour neuf ans à Claude Cochod et Joseph Lapierre. — Note des titres et papiers de la chapelle remis au district de Saint-Rambert en 1790.

G. 296. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce imprimée.

1636-1779. — Belley. — Supplique de Mgr Pierre du Laurens, évêque de Belley, au Roi et à son Conseil pour obtenir le droit de faire recherche des biens délaissés en 1636 par Mgr Jean de Passelaigue, son prédécesseur médiat, afin de pouvoir les appliquer aux œuvres fondées par ce prélat ; parmi lesquelles fondations doit se trouver « une chapelle épiscopale sous l'invocation de la Sainte-Vierge, pour l'entretien de quatre prêtres pour ouïr confessions, faire prédication, missions et autres fonctions... » — Lettres de mise en possession de la chapelle Notre-Dame-de-Grâce, fondée en l'église cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Belley, et de la chapelle rurale Notre-Dame-de-Lorette, décernées le 20 mars 1749 à Claude Charcot, chanoine, par Mgr Jean-Antoine de Tinseau, évêque de Belley. — Bail pour neuf ans, à raison de trente-huit livres l'année, des fonds dépendant de la chapelle Saint-Pierre-Sainte-Trinité érigée en l'église de Belley, passé le 3 décembre 1779 par le chapelain messire Anthelme Balme, à Claude Bolard, vigneron.

G. 297. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 19 pièces, papier.

1598-1788. — Braille. — Présentation à la chapelle Notre-Dame-de-Braille par noble Louis d'Armix, patron d'icelle, de Louis d'Armix, clerc tonsuré, 1er octobre 1598. — Acte de mise en possession de la chapelle de Braille pour messire Pierre d'Oncieu, prêtre-curé de Parves, 11 juillet 1661. — Mémoire de 1665 relatif aux différends qui existaient pour partage de fruits, entre Denis Dupin, curé d'Armix et Pierre d'Oncieu, curé de Parves, relativement à la chapelle de Braille. — Désistement donné par noble Louis Bruyset de la nomination de la chapelle de Braille faite en sa faveur le 9 décembre 1674 par la famille Sivarioz. — Visa pour la chapelle Notre-Dame-de-Braille en faveur de Claude Fardet, prêtre de Belley, 7 juillet 1689. — Extrait d'acte de prise de possession de la chapelle par le recteur Fardet, 15 juillet 1689 ; la chapelle était alors à la nomination des Visitandines de Belley. — Nomination à la chapelle de Marc Morel, vicaire de Belley, 22 juillet 1738. — Bail des fonds de la chapelle passé en 1788 par le chapelain Béatrix, à François Roux. — Lettres de tonsure, de sous-diaconat et de prêtrise des chapelains Demots et d'Oncieu.

G. 298. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1777-1787. — Murs. — Ordonnance de Mgr de Quincey, évêque de Belley, rendue le 12 janvier 1777, à la requête d'Henri de Cordon, chapelain de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié de Murs, qui fixe le service dû en cette chapelle à une messe basse par semaine. — Bail des fonds de la chapelle passé le 9 juillet 1787 par Claude Mareschal, chapelain, à Benoît et Georges Billiémas, laboureurs, pour neuf ans, au prix de cent cinquante-six livres par an.

Diocèse de Genève.

G. 299. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1620. — Chevry. — Arrêt du parlement de Bourgogne du 23 janvier 1620, sur requête de l'économe des revenus ecclésiastiques du bailliage de Gex, contre les héritiers d'Amé et de Pierre Girod, frères, lesquels héritiers sont condamnés à payer la cense de cinq florins due à la chapelle Girod, fondée par leurs ascendants en l'église de Chevry, les arrérages d'icelle de quatre années en arrière et continuer le payement à l'avenir sous bonne et valable reconnaissance.

G. 300. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1699-1779. — Montanges. — Acte de fondation et de dotation de la chapelle érigée en l'église de Montanges sous le vocable de Saint-François-de-Salles, fait et passé le 25 août 1699 par François Marcellin, laboureur au dit lieu. — Nomination de Sébastien Jacquinod, curé d'Ochiaz, à la rectorerie de la chapelle Saint-François, faite le 20 avril 1779 par

Mgr Jean-Pierre Biord, évêque de Genève; acte de prise de possession par le chapelain Jacquinod, le 28 avril 1779.

G. 301. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1662-1790. — Musinens. — Arrêt rendu en la cour du parlement de Dijon le 14 août 1662 qui condamne Tanneguy de Massac, prieur commendataire du prieuré Saint-Pierre de Nantua, à payer à Jean-Claude Favre, curé de Musinens, une somme annuelle de trois cents livres, à la charge par lui d'assurer le service et la desserte dans la chapelle d'Ardon, annexe de Musinens. — Bail des fonds de la chapelle, passé le 21 juin 1778 par le chapelain Joseph Blanc à Jacques Lion, d'Ardon, pour neuf années au prix de trente-neuf livres par an. — Procès-verbal de visite de la chapelle faite le 10 juin 1776 par Mgr Biord, évêque de Genève. — Lettre du chapelain, Joseph Blanc, aux administrateurs du directoire du département, relative à la fixation de sa pension.

G. 302. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1668. — Ochiaz. — Fondation de messes en la chapelle du Saint-Rosaire érigée en l'église d'Ochiaz, faite le 7 février 1668, par demoiselle Péronne Morel-Favre dudit lieu, laquelle a, pour ce faire, hypothéqué sa vigne du Mortier.

G. 303. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Vongnes. — Bail à ferme des fonds de la chapelle Notre-Dame, érigée dans les bois de Montfoullieu, annexe de Marignieu, paroisse de Vongnes, passé le 21 novembre 1788 par le chapelain Célestin Pernod, à Anthelme Berthet, laboureur de Marignieu, pour neuf années au prix de cent vingt livres par année.

V. — PAPIERS DU CLERGÉ DE BRESSE, BUGEY ET GEX.

G. 304. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1561-1599. — Papiers du clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, sous la domination des ducs de Savoie. — Projet d'articles et de propositions à délibérer dans les assemblées du clergé de 1561, relativement aux intentions du pape et du duc de Savoie, sur les griefs et intérêts du dit clergé : — articles proposés à l'assemblée du clergé faite à Bourg le 1er août 1561, en vertu de la permission donnée par le vicaire du cardinal de Tournon, archevêque de Lyon, afin de soulager le dit clergé. — « Copie des articles contenant les demandes que l'universel clergé de çà les monts au duché de Savoie supplient à Son Altesse leur accorder et octroyer pour faciliter le payement du don qu'il a plu à Sa Sainteté accorder à Sa dite Altesse, 1561 ». — Instrument de recette pour lever, en 1563, la somme de quatre mille écus accordée au duc de Savoie, à titre de don gratuit et « octroy charitatif », par le clergé de Lyon sous la domination de Savoie : cette somme doit se lever « sur tous et chacuns les biens et revenus des bénéfices, offices et dignités ecclésiastiques rière le pays de Bresse, soyent abbayes, prieurés, doyennés, chapitres, collèges, couvents, commanderies, cures, vicairies, chapelles et aultres, pour la dite somme estre employée par le dit seigneur duc en certains siens grands importants affaires ». — Copie de la sentence rendue le 23 octobre 1563 par Claude-Louis Alardet, évêque de Lausanne, et Louis Milliet, président au souverain Sénat de Savoie, sur la requête présentée par le chapitre Saint-Pierre de Mâcon qui se pourvoit contre la taxe des biens d'église imposée en 1562, laquelle touche ses possessions en Bresse : la cote de ce chapitre est réduite à vingt livres. — Sursis accordé sur requête, aux procureurs du clergé de Bresse, par Laurent de Gorrevod, gouverneur du pays, à la levée de l'impôt mis en 1563 sur le clergé bressan ; le sursis est du 5 novembre 1564. — Traité fait entre le gouverneur de Bresse, Bugey et Valromey, Laurent de Gorrevod et les députés du clergé de ces provinces, contenant pouvoir d'imposer sur les bénéfices, une somme de quatre mille écus d'or, à raison de cinq florins l'écu, en remplacement des grains, blés, orges, avoines et seigles que le duc de Savoie avait voulu prélever sur le clergé, jusqu'à concurrence de pareille somme, 28 novembre 1564. — Constitution par les syndics du clergé, des sieurs Artus Lefebvre et Mathieu Monet, comme receveurs et exacteurs de l'impôt de quatre mille écus d'or, consenti à S. A., 11 décembre 1564. — « Articles et très humbles remontrances que font à Son Altesse et à messieurs de son conseil d'État les archevesque de Lyon et aultres du clergé ayant biens et revenus ecclésiastiques ez pays de Bresse, Beugey et Verromey, rière le diocèse dudit Lyon, pour le réglement de l'es-

galation des trente-six mil écus que l'on leur auroit faict entendre avoir esté accordé à Sa dicte Altesse par Sa Sainteté d'estre levez sur le clergé de dela les monts en trois ans, et aultres affaires concernant l'estat ecclésiastic, auxquels plaira avoir esguard et sur chascung d'eux pourveoir comme de raison, 19 août 1565 ». — Copie du procès-verbal de l'assemblée du clergé Savoyard de ce côté des monts, tenue à l'évêché de Belley sous la présidence de l'évêque du lieu, de l'évêque de Genève, de l'archevêque de Lyon et de l'évêque de Tarentaise, 12 décembre 1565. — Lettres patentes du duc Emmanuel-Philibert et arrêt du conseil d'État pour le clergé de deçà les monts, autorisant les receveurs des bénéficiers à ne prendre les écus d'or qu'à cinq florins la pièce, après pesage et vérification de chaque écu, 7 février 1566. — Privilèges accordés par le duc à son clergé de deçà les monts relativement à la fixation des impôts, au mode de les taxer, de les répartir et de les lever sur les bénéfices, 2 décembre 1567. — Lettres patentes contenant vérification et entérinement des articles et accords faits par le duc à son clergé, à l'assemblée générale tenue à Turin, le 14 janvier 1568. — Requête présentée le 19 mars 1568 au président Milliet, du Sénat de Savoie, afin d'obtenir exemption de la gabelle du vin pour le clergé pendant une année. — Requête des archiprêtres de Bresse à l'archevêque de Lyon, du 20 décembre 1568, pour être déchargés de la nécessité et dépense d'aller chaque année à Lyon, le jeudi saint, pour y prendre le saint chrême et les saintes huiles nécessaires à leur archiprêtré pour un an. — Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé tenue à Bourg, dans le grand cloître des Cordeliers, le 30 décembre 1568, contenant assentiment et ratification du don gratuit accordé à S. A. de la somme de nonante mille écus exigible en neuf années. — Articles, plaintes et doléances du clergé de Bresse, Bugey et Gex présentés à S. A. au couvent de Brou-lès-Bourg avec les appointements et décisions de Sa dite Altesse, 3 août 1569. — Fermage passé à Mathieu Demonet et licence à lui concédée de lever le don de dix mille florins octroyé par le clergé de Savoie au duc pour l'aider dans la construction de la nouvelle citadelle de Bourg, 30 août 1569. — Articles présentés à S. A. par son clergé de deçà les monts avec les réponses en marge, 13 décembre 1569. — Remontrance sur le fait des taxes et des octrois, présentée à l'Assemblée générale du clergé tenue à Chambéry, le 28 avril 1573, par monsieur l'évêque de Maurienne. — Requête du clergé avec les lettres de S. A. du 25 février 1575, portant défense au greffier du bailliage de Bresse de prendre autres émoluments des jugements, sentences et procédures rendues pour le Corps au Bailliage, que selon les taxes du statut de Savoie. — Convention passée entre les officiers du clergé et Eustache et Étienne Giract et Étienne Tamisier, praticiens de Bourg, receveurs et percepteurs du clergé, 16 février 1577. — Députation de procureurs du clergé de Savoie pour comparoir à l'assemblée générale de Turin, le 8 septembre 1578, pour y défendre les intérêts des bénéficiers de ce côté-ci des monts. — Copie de remontrances faites à S. A. de Savoie, par son clergé, à la suite d'une nouvelle imposition de vingt mille écus, 26 novembre 1578. — Lettres de contrainte émanées de la chambre des comptes de Savoie, pour faire payer les bénéficiers qui refusent leurs cotes, 28 novembre 1578. — Résolutions pour les séances des ecclésiastiques dans les assemblées du clergé ou des conciles provinciaux, présentées par le cardinal de Bourbon, légat du pape, au concile provincial de Rheims, 1581. — Vérification des lettres de S. A. contenant main-levée de tous les biens des bénéficiers saisis à sa requête, 20 décembre 1589. — Obligation entre les syndics du clergé de Savoie et Étienne de Rives, bourgeois de Bourg, pour la levée et exaction de vingt-sept mille florins de décimes, 11 mai 1590.

G. 305. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier; 8 pièces imprimées.

1601-1696. — Papiers du clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey sous la domination française. — Requête et supplique de l'évêque de Belley et de son clergé au roi Henri IV, après l'annexion à la France « de les maintenir toujours en la relligion catholicque appostolicque et romaine, sans qu'aulcun y soit receu n'estant de la dite relligion afin qu'ils puissent vivre en plus grande union et société » : cette supplique appointée favorablement porte la signature autographe du Roi, 29 novembre 1601. — Arrêt du conseil d'État du 28 août 1608, donné en faveur des bénéficiers de Bresse et de Bugey, Valromey et Gex pour les exempter de toutes décimes et autres impositions ordinaires et extraordinaires, moyennant la somme de six mille livres qu'ils payeront au Roi à chaque avènement à la couronne. — Arrêt du Conseil du 28 août 1608, permettant à l'archevêque de Lyon et aux évêques de Belley et de Genève, d'imposer sur leur clergé une somme de quatorze mille livres pour acquitter les dettes des bé-

néficiers de leurs diocèses. — Quittance du 10 janvier 1609 par le sieur Particelli, d'une somme de sept mille six cents livres pour lui payée pour le compte du clergé de Bresse et de Bugey au sieur Lapointe, commis pour le Roi sur le fait des décimes. — Lettres de commission du Roi à l'évêque de Belley, aux officiaux de Lyon en Bresse et Bugey, et à l'official du diocèse de Genève à la partie de France « pour imposer et recevoir sur les bénéficiers de ces diocèses la somme de six mille livres deue au Roi Louis XIII pour son joyeux advènement à la couronne », 11 juillet 1611. — Arrêt de vérification en Parlement, chambre des comptes et bureau des finances de Dijon, des privilèges accordés au clergé des pays de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, par le feu Roi Henri-le-Grand, 22 avril 1622. — Lettres patentes du Roi Louis XIII portant confirmation des privilèges du clergé de Bresse et Bugey, Gex et Valromey, 20 mai 1622. — Lettres d'assiette et commission du Roi pour imposer trois mille livres sur le clergé de Bresse et Bugey, afin de parvenir à la liquidation de ses dettes, 7 décembre 1624. — Arrêt du conseil du Roi du 23 mai 1626 qui exempte les bénéficiers de Bresse, Bugey, Valromey et Gex de tous décimes dus à S. M. à la charge de payer, par an, au Roi la somme de trois mille livres. — Lettres des agents généraux du clergé de France, contenant l'imposition et levée, sur tout le clergé payant décime dans le royaume, d'une somme de 1,296,961 livres 11 sols 3 deniers, extraordinairement accordée au Roi par l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en 1636, adressées aux clergés de Bresse, Bugey, Valromey et Gex pour leur donner ordre de payer ce à quoi ils seront cotisés pour leurs parts, avec les patentes et la commission du Roi donnant pouvoir d'imposer et de contraindre au payement, 15 juillet 1636. — Arrêt du 21 juin 1640 défendant formellement aux commis constitués pour recevoir les déclarations que les bénéficiers sont tenus de faire des revenus de leurs bénéfices, d'exiger d'eux plus de vingt sols par chaque déclaration enregistrée. — Arrêt du Conseil, du 4 mars 1648, rendu en faveur du clergé de France contre celui de Bresse, Bugey et Gex, relatif à sa quote-part dans l'imposition générale du clergé de France, due au Roi; — mémoire de résistance du clergé de Bresse et de Bugey, 1649; arrêt du conseil d'État du 21 octobre 1654, rendu en faveur du clergé de Bresse contre le clergé de France, par lequel le dit clergé de Bresse est déchargé des impositions sur lui indûment mises par l'assemblée du clergé de France; — autre arrêt du 12 juillet 1681 qui confirme et ordonne à nouveau que les bénéficiers de Bresse, Bugey, Gex et Valromey demeureront déchargés de la taxe sur eux faite à cause du don gratuit accordé au Roi en l'assemblée générale du clergé de France de 1680. — Copie d'un arrêt du Conseil, 4 mars 1648, rendu contre les prétentions du clergé de France au profit de l'abbé de la Chassagne en Bresse; — autre arrêt du conseil, 29 juillet 1648, rendu en faveur du clergé de Bresse et Bugey, contre les prétentions du sieur Toussaint Laruelle, receveur-fermier du clergé de France. — Cahier des plaintes et doléances du clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, qui devait être présenté aux États généraux indiqués d'abord à Orléans, puis à Tours, s'ils se fussent tenus en 1649 et 1650 : ces doléances sont entièrement de la main de Samuel Guichenon, historiographe de Bresse et de Savoie. — Mémoire dressé en 1651 pour les clergés de Bresse, Bugey et Gex, pour montrer parfaitement que ces différents clergés ont été toujours séparés du clergé général de France, ainsi que cela se voit aussi pour le clergé du vicomté d'Auxonne. — Mémoire imprimé à Paris en 1651 avec les arrêts du conseil du Roi à l'appui, en faveur des bénéficiers de Bresse, Bugey, Valromey et Gex, portant confirmation de l'exemption de toutes décimes tant ordinaires qu'extraordinaires, avec défense au clergé de France de les y imposer; à la charge de continuer par eux le payement annuel de la somme de trois mille livres au Roi, suivant l'arrêt du conseil de 1626, sans que cette somme puisse jamais être augmentée sous aucun prétexte. — Arrêt du Conseil du 22 juin 1667 obtenu par le clergé de Bresse et Bugey, pour parer aux prétentions du clergé de France et de ses receveurs qui voulaient astreindre aux décimes les bénéfices de ces provinces. — Arrêt du conseil d'État du 29 juin 1668, en faveur du clergé de Bresse et Bugey, par lequel ce clergé est déchargé de la taxe du grand clergé de France. — Règlement du 14 mai 1672, promulgué par Mgr l'archevêque de Lyon, Camille de Villeroy, relatif à la manière de tenir les assemblées du clergé de Bresse et de Bugey. — Arrêt du Conseil du 5 octobre 1672, portant décharge d'une taxe de 834 livres en faveur du clergé de Bresse, Bugey et Gex contre les prétentions du clergé de France, conformément aux précédents arrêts sur la matière. — Nouvel arrêt du conseil d'État du 12 juillet 1681, renouvelant la décharge des bénéficiers de Bresse, Bugey, Gex et Valromey vis-à-vis des prétentions des syndics et agents du clergé de France. — Requête présentée au Roi, en son Conseil, le 24 oc-

tobre 1682, par le clergé de Bresse et de Bugey, pour obtenir exemption du droit de huitième denier, conformément à ses privilèges et sans tenir compte des prétentions contraires du clergé de France : — arrêt du Conseil du 29 octobre 1685 qui décharge le clergé de Bresse et de Bugey de la taxe sur lui mise par le clergé de France à nouveau en dépit de ses privilèges. — Arrêt du Conseil du Roi du 13 mars 1696, défendant au clergé de France d'imposer celui de Bresse et de Bugey à aucun impôt en dehors de la cotisation annuelle immuable par lui due.

G. 306. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier; 2 pièces imprimées.

1700-1789. — Papiers du clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey sous la domination française. — Arrêt du conseil d'État du Roi du 26 septembre 1701, qui proclame à nouveau le clergé de Bresse, Bugey et Gex déchargé de toutes taxes, en payant les trois mille livres annuelles de son abonnement. — Projet d'une requête à présenter au Roi en 1705, pour faire révoquer les taxes qu'à nouveau le clergé de France cherche à imposer sur les bénéficiers de Bresse et de Bugey. — Arrêt du conseil du Roi du 26 octobre 1716 qui décharge, une fois de plus, le clergé de Bresse et de Bugey, des impôts sur lui mis par le clergé de France, alors que les dits clergés payent fort régulièrement leur abonnement annuel de trois mille livres. — Arrêt du Conseil obtenu en 1716 par le clergé de Bresse et de Bugey contre celui de France, pour la décharge des impositions des six millions en 1705, et des douze millions en 1715. — Mémoire servant de réponse à une lettre de l'évêque de Maurienne du 10 décembre 1743, au sujet des contributions imposées sur le clergé des États de Savoie par les manifestes de la Délégation générale. — Mémoire sur deux questions : la première, que les ecclésiastiques savoyards ne peuvent posséder bénéfices dans le pays de Gex sans lettres de naturalisation ; la seconde, que les ecclésiastiques du pays de Gex doivent, à mérite égal, être préférés à ceux du Bugey pour les bénéfices sis au pays de Gex, 1752. — Ordonnance de l'Intendant en Bourgogne et Bresse, qui fait défense aux péréquateurs des impôts dans la province de Bresse, d'imposer les ecclésiastiques de ce pays à la capitation, 4 janvier 1776. — Arrêt du Conseil du 9 septembre 1781, qui enjoint au syndic du clergé du Lyonnais d'envoyer les titres en vertu desquels les trois mille livres annuellement payées par le clergé de Bresse, n'ont pas été versées au trésor royal.

G. 307. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1568-1579. — Procès-verbaux des assemblées et délibérations du clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, sous la domination de Savoie. — « Mémoire de ce qu'il faut que le clergé soit ésgalé en la présente année 1568 : faut lever pour Son Altesse 16,431 florins 3 sols, aux recepveurs 1,040 florins pour les frais du département et voyages 371 florins 2 sols... ». — Délibération de l'assemblée du clergé de Bresse tenue le 15 septembre 1576, relativement à une lettre du duc de Savoie dans laquelle il demande de nouveaux subsides « pour maintenir nos Estats en paix et repos sous l'union de nostre saincte foy catholicque... ». — Délibération du 15 février 1577 relative au mode de lever et de payer le don gratuit au duc. — Délibération du 24 octobre 1577 dans laquelle on se plaint des exigences fiscales du duc de Savoie : une députation du clergé ira le saluer à Turin et tâcher de modérer ses demandes d'argent. — Autre délibération du 24 octobre 1577 fixant les cotes de certains bénéficiers sur le rôle du don gratuit. — Délibération du 13 décembre 1577 au sujet des prétentions du duc : « monseigneur le duc de Savoye continue toujours demander argent sans faire apparoir d'aulcune permission de Sa Sainctetéà demander les décimes... ce qu'est doresnavant intolérable à raison des pauvretez des petits revenus, foule et oppression advenues es troubles des dernières guerres... ». — Délibération du 21 octobre 1578 sur une communication « du sieur Nunce du Pape » relative à une nouvelle levée de deniers pour le duc de Savoie. — Délibération du 9 novembre 1577 sur le vu d'un bref du Pape « contenant en substance que Sa Sainteté vouloit que le clergé des diocèses de çà les monts et Estats de Savoye fournissent et payent à S. A. la somme de vingt mille escus d'or ». — Délibération du 9 février 1579 à propos d'un nouveau subside demandé par le duc et appuyé par le Pape « pour secourir Son Altesse, ayder à l'entretenement de son État, subvenir à la tuition de la religion catholicque et manutention de l'église apostolique et romaine ». — Verbal de répartition, en assemblée générale du clergé, le 5 septembre 1579, d'une somme de dix mille écus faisant le premier terme des vingt mille écus accordés par le Pape en suite de son bref du 22 juin 1578.

G. 308. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

1622-1700. — Procès-verbaux des assemblées et délibérations du clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, sous la domination française. — Procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale du clergé de Bresse et de Bugey, tenue à Belley, le 6 septembre 1622. — Procès-verbal de l'assemblée générale des mêmes bénéficiers, tenue à Bourg le 14 avril 1633, puis à Belley le 21 du même mois et de la même année. — Requête et permission du cardinal archevêque de Lyon, pour tenir une assemblée spéciale du clergé à Bourg, le 5 novembre 1633. — Procès-verbal de l'assemblée du 24 septembre 1647, tenue à Bourg sous la présidence de Charles Ruffin, doyen, chanoine de Pont-de-Vaux, official forain du diocèse de Lyon en Bresse et Bugey. — Procès-verbal de l'assemblée du 28 avril 1648. — Procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 1651 : il y est question d'élire une députation qui assistera aux États généraux de France. — Procès-verbal de la réunion générale des 23 et 24 septembre 1654, tenue à Bourg. — Verbal de l'assemblée particulière des conseillers du clergé de Bresse et de Bugey, avec leurs confrères les conseillers des clergés de Belley et de Genève, 31 août 1657. — Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de Bresse et de Bugey, tenue à Bourg, le 14 novembre 1657. — Procès-verbaux des assemblées générales du clergé pour les années 1658, 1659, 1662, 1663, 1666, 1667 et 1669. — Recueil des verbaux des assemblées du clergé pour les années 1687 à 1693 ; autre recueil des délibérations des assemblées pour 1696, 1697, 1698 ; autre recueil pour les trois années 1698, 1699 et 1700.

G. 309. (Cahiers.) — In-f°, papier ; 18, 26, 25 feuillets.

1701-1717. — Procès-verbaux des assemblées et délibérations du clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, sous la domination française. — Opposition à la mise au rôle du don gratuit que veut imposer le clergé de France au clergé de Bresse et de Bugey. — Frais de voyage à Belley et à Annecy pour s'entendre sur les affaires communes du clergé. — Gratification de deux cents livres à l'abbé Revol, à Paris, qui y poursuit et soutient les intérêts du clergé de Bresse et Bugey. — Frais du procès payés à Paris dans la contestation relative aux prétentions fiscales de Messieurs les Élus en l'élection de Bourg et de Belley. — Mise en vigueur de la transaction de 1634 par laquelle les prêtres forains doivent le sixième de toutes les taxes en Bresse et Bugey. — Saisie des fruits du bénéfice de Pérouge, le bénéficier refusant de solder sa part de taxe. — Somme votée pour se racheter de l'inspection des contrôleurs des greffiers des domaines et gens de main morte. — Taxe royale nouvelle mise en 1706 sur toutes les fabriques et confréries de Bresse et de Bugey. — Contribution votée en 1707 pour le rachat des offices de courtiers-jaugeurs de vins, commissionnaires pour les rouliers, etc. — Établissement du rôle pour la subvention qui remplace, dans le clergé, l'impôt de la capitation. — Vérification des taxes de chaque bénéfice. — Difficultés avec les receveurs du clergé : signification d'observations, de comptes et de quittances, 1713. — Service des intérêts pour les capitaux empruntés par le clergé de Bresse et de Bugey. — Difficultés avec les syndics du clergé de Lyon qui mettent peu d'égard à tenir compte des observations du clergé de Bresse et de Bugey, 1713. — Vérification de l'argent des caisses en 1714, « attendu la diminution des espèces survenue le 1er février dernier ». — Participation au don de huit cent mille livres fait au Roi en 1714, tenant lieu de dixième. — Visite faite à Lyon, le 14 septembre 1715, à Mgr l'archevêque de Villeroy, nouvellement arrivé dans son diocèse. — Procès avec les Célestins de Lyon qui refusent leur part de taxe sur leurs biens ecclésiastiques sis en Bresse et Bugey. — Difficultés avec les agents du clergé de France qui refusent d'admettre les privilèges et exemptions des clergés de Bresse, Bugey, Gex et Valromey et menacent de poursuites et d'exécutions, « mais en cecy comme en beaucoup d'autres choses *hoc opus hic labor est* et si ils nous attaquent nous nous défendrons ». — Lettre de remerciement à M. l'abbé Fleury, ancien évêque de Fréjus et précepteur du Roi, de tous les mouvements que ce prélat se donne pour maintenir le clergé de Bresse et de Bugey en ses droits et immunités, 12 mars 1717.

G. 310. (Cahier.) — In-f°, papier ; 36 feuillets.

1717-1733. — Procès-verbaux des assemblées et délibérations du clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, sous la domination française. — Élection des syndics généraux du clergé. — Établissement sur nouvelles bases du rôle du don gratuit, 1717. — Établissement en 1718 d'un rôle pour lever la subvention

promise au Roi et le sol pour livre. — Procès avec les Religieuses hospitalières qui refusent leur taxe. — Établissement du rôle du dixième pour 1718. — Apurement de comptes avec les receveurs du clergé. — Difficultés avec le clergé lyonnais touchant le payement des impositions faites sur les bénéficiers possédant des biens nouvellement acquis en Bresse et Bugey. — Difficultés avec l'ordre des Chartreux pour la perception des taxes. — Voyages à Lyon pour y emprunter des sommes nécessaires à la liquidation de dettes arriérées. — Confection du rôle du don gratuit pour 1723. — Procès avec le receveur Bizet qui détient la comptabilité du clergé et paralyse toute l'administration du Corps. — Procès contre les quatre communautés des Cordeliers, des Jacobins et des Augustins de Bourg et de Boiron, qui refusent de payer leurs cotes au dixième : conflit, dans cette affaire, avec le bailliage-présidial de Bresse, 1724. — Difficultés nouvelles avec les agents généraux du clergé de France qui nient les immunités du clergé de Bresse et de Bugey, 1727. — Rôle du don gratuit pour 1728. — Compte rendu de la situation financière en 1729. — Don gratuit de quatre millions fait au Roi en 1730 par le clergé de France : discussion de la part contributive du clergé de Bresse et de Bugey. — Supplique à Mgr le Duc, du 26 juin 1732, contre les syndics du Tiers-État de Bresse qui comprennent injustement le clergé dans l'imposition de la crue d'un écu par minot de sel. — Accord fait en 1733 entre le clergé, la noblesse et le Tiers-État de Bresse et de Bugey relativement au mode de mettre les cotes et de les répartir pour les impôts généraux.

G. 311. (Cahier.) — In-f°, papier ; 55 feuillets.

1734-1781. — Procès-verbaux des assemblées et délibérations du clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, sous la domination française. — Confection du rôle du don gratuit pour l'année 1734. — Examen des comptes et élection des syndics pour l'année 1735. — Commencement d'un procès avec le chapitre de Lyon au sujet du droit d'encens et de cire que ce chapitre prétend exiger des bénéficiers de Bresse. — Confection du rôle du dixième pour l'année 1736. — Emprunt de mille deux cents livres à M. de Saint-Germain, pour payer des frais de procédure, payer des procureurs et des avocats. — Nouvel emprunt de deux mille quatre cents livres pour les procès. — Élection des syndics et officiers du clergé pour 1738 : M. de Malmont, prieur de Villette, est nommé syndic des hauts bénéficiers ; M. Curtil, prévôt de la collégiale de Bourg, est nommé syndic des chapitres ; Dom Claude Savey, prieur de Seillon, est nommé syndic des chartreuses ; Claude Dugas, curé de Saint-Jean-le-Vieux, est nommé syndic des curés ; Michel Curvat, aumônier des Ursulines de Bourg, est nommé receveur, le tout pour trois ans. — Vote d'une somme de cent cinquante livres pour aider à l'agrandissement du séminaire Saint-Irénée de Lyon. — Copie de consultations d'avocats de Dijon et de Mâcon, relatives au procès pour la cire et l'encens, contre MM. les comtes de Lyon. — Délibération « sur les justes sujets de plainte qu'a le clergé contre le sieur Riboud premier syndic du Tiers-État sur ce qu'il veut administrer et gouverner seul les affaires de la Province, 1740 ». — Accord fait en 1741 entre les députés du clergé, ceux de la noblesse et du Tiers, pour arriver à une commune entente dans la gestion des fonds intéressant la province de Bresse ; — mémoires à ce sujet envoyés au cardinal de Fleury et au comte de Saint-Florentin. — Arrivée à Bourg, le 8 octobre 1744, du cardinal de Tencin pour présider l'assemblée du clergé, vérifier les rôles des taxes et la situation des caisses. — Assemblée extraordinaire, du 5 février 1745, sur le bruit « que le Roy se proposait de demander au clergé de France un don gratuit de dix-huit à vingt millions ». — Répartition du dixième de 1745, savoir : clergé de Bresse 3,078 livres, clergés de Lyon et Mâcon possessionnés en Bresse, 914 livres, clergé de Belley 777 livres, clergé de Genève 853 livres. — Voyage des Syndics du clergé de Bresse à Belley, le 26 septembre 1746 pour assister aux délibérations de ce clergé et y régler diverses affaires communes. — Création de l'évêché de Saint-Claude : en 1747 trente-une cures des diocèses de Belley et de Genève passent au nouvel évêché ; — règlement pour la marche à suivre, vis-à-vis du nouvel évêché, dans les assemblées des bénéficiers et dans la répartition des taxes, à la suite de nombreuses délibérations et difficultés qui vont jusqu'en 1755. — Projet de confection d'un pouillé très exact contenant la valeur vraie des bénéfices de Bresse, Bugey et Gex, pour couper court aux réclamations nombreuses de bénéficiers trop taxés, 1756. — Mémoires sur les privilèges des clergés de Bresse, Bugey et Gex, présenté à MM. de Castrie et de Coriolis, agents généraux du clergé de France, pour obtenir décharge du don gratuit une fois pour toutes. — Avis du clergé de Bresse et de Bugey sur les dépenses que l'Intendant de Bourgogne veut faire dans ces provinces pour le service des ponts et chaussées, 1756. — Délibération du clergé et de la



noblesse « pour le rétablissement des assises dites grands jours, ce qui seroit grande économie de temps, argent et procédure, 1756 ». — Installation des bureaux du clergé et de sa salle des délibérations dans une partie de l'hôtel de feu le sieur Riboud, 1757. — Remontrances du corps du clergé sur les lourdes dépenses faites en Bresse et en Bugey pour bâtir des ponts et créer des routes, 1759. — Travaux de dorure et de peinture faits en 1759 à la chapelle des corps du clergé et de la noblesse; installation d'une salle pour le repas solennel qui suit toujours la première séance de l'assemblée générale. — Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de Bresse et de Bugey de l'année 1766 et de celle de 1769. — Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de Bresse et de Bugey pour l'année 1781.

G. 312. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1568-1580. — Collection des quittances des frais occasionnés pour l'administration et les assemblées du clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, sous la domination de Savoie. — Quittance des payements faits par Mathieu Demonet et Artus Lefebvre, et après eux par Eustache Giract, tous bourgeois de Bourg, tous receveurs des deniers du clergé de Bresse et Bugey, rière le diocèse de Lyon, aux trésoriers et receveurs généraux, ou à leurs commis, de Son Altesse de Savoie pour la part concernant les dits clergés des subventions et décimes ou dons gratuits que S. A., par permission de Sa Sainteté, a levés sur tous les bénéficiers de ses terres deçà les monts, rière six diocèses, savoir : celui de Lyon en Bresse et Bugey, ceux de Belley, Genève, Tarentaise, Maurienne et le décanat de Savoie ou Chambéry, pendant un laps de dix-sept années, de 1563 à 1580, que ces clergés furent Savoyards. Toutes ces quittances, cousues ensemble par ordre chronologique, donnent une somme totale de 321,391 florins. — Quittances des payements faits par les sieurs Mathieu Demonet et Artus Lefebvre, et après eux par Eustache Giract, tous bourgeois de Bourg et receveurs des deniers du clergé de Bresse et de Bugey au diocèse de Lyon, comme encore pour les procureurs syndics du dit clergé, tant aux dits syndics généraux. officiers de l'archevêque de Lyon et autres députés et employés aux affaires du dit clergé, tant en voyages, assistance à des assemblées, auditions de comptes qu'autrement, suivant les taxes faites et mandats y joints pour dix-sept années allant de 1563 jusqu'à 1580, que les provinces de Bresse et de Bugey étaient Savoyardes. Toutes ces quittances, cousues ensemble par ordre chronologique, donnent une somme totale de 118,104 florins.

G. 313. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1609-1655. — Collection des quittances des frais occasionnés pour l'administration et les assemblées du clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, sous la domination de France. — Quittances des payements faits par le sieur Merle, official, au nom du clergé, à Dom Clément Matheron et au sieur curé Lambert, qui avaient emprunté au nom du dit clergé, du sieur Particelli, banquier à Lyon, la somme de quatorze mille livres pour payer au Roi ce qui lui était dû, 1609-1610. — Quittances des payements que le sieur receveur des deniers du clergé en Bresse et en Bugey, a faits au dit clergé en la personne du sieur official Merle, qui avait charge de recevoir les dits deniers pour payer les sommes dues par ces dits clergés, 1609-1613. — Dix quittances, attachées ensemble, des payements faits par les receveurs du clergé à diverses personnes, pour leurs frais et vacations aux affaires du clergé, de 1609 à 1612 : somme ainsi payée 374 livres 10 sols. — Treize quittances, attachées ensemble, montant à un total de 568 livres 12 sols, pour dépenses et honoraires de vacation dans la gérance des affaires du clergé, 1625-1626. — Six quittances de 1626, montant à la somme totale de 1418 livres 1 sol 6 deniers, pour payements faits tant à l'official Merle qu'aux députés du clergé. — Douze quittances des années 1634-1635, montant à 441 livres 3 sols, pour les receveurs et députés du clergé. — Dix-huit quittances des années 1636-1638, montant à 1,998 livres, des payements faits par les sieurs Curty et Griffon, receveurs et procureurs-syndics du clergé, tant au Roi pour la part contributive du don gratuit, qu'à divers autres pour copies et vacations. — Vingt-cinq quittances des années 1648-1651, montant à la somme de 1,597 livres 13 sols, des payements faits par messire Saulnier, curé-archiprêtre d'Ambronay, receveur du clergé, pour vacations et frais de procès. — Vingt-huit quittances montant à 1,879 livres pour payements faits de 1641 à 1649, par messire Richard Mornieu, chanoine de la collégiale Notre-Dame de Bourg, pour les taxes, rôles, levée des cotes, vacations et autres frais faits par l'official et les députés du clergé. — Dix quittances de 1652 à 1654, dont le montant total est de 4,305 livres 6 sols, des

payements faits par le receveur Saulnier. — Vingt-six quittances de 1649 à 1651 dont le montant est de 1,540 livres, des paiements faits par le sieur Philibert Chanlite, procureur et receveur du clergé, pour vacations, frais de voyages, frais d'impression, consultations, frais de rôles, etc. — Dix-huit quittances de 1650 à 1655, montant à la somme de 2,260 livres, des payements faits par le receveur Chanlite au Roi, à divers procureurs pour procès, pour frais d'administration, etc. — Trente quittances de 1653 à 1655, montant à un total de 2,450 livres, des payements faits par le receveur Chanlite pour vacations, frais et dépens à qui est ordonné dans les mandats.

G. 314. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

1743-1790. — Collection des quittances des frais occasionnés pour l'administration et les assemblées du clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, sous la domination de France. — Quittance d'une somme de 300 livres, donnée en 1743 comme aumône au séminaire Saint-Pothin de Lyon. — Secours de 200 livres annuelles, accordé par les syndics du clergé à l'abbé Poyard infirme et indigent, placé à l'hospice de la Charité de Lyon : l'abbé Poyard a joui de ce secours de 1761 à 1769. — Mémoires des imprimés fournis aux syndics généraux du clergé, par Besson, imprimeur du Roi à Bourg : de 1765 à 1769 la note se monte à 233 livres 6 sols. — Quittance d'une somme de 300 livres pour un voyage en cour, à Paris, en 1769. — Mémoires des dépenses du clergé de Bresse et de Bugey, faites à la dernière assemblée générale en octobre 1769 : notes du traiteur Marion ; de Chambre, épicier ; de Gonon, confiseur, etc. La nourriture chez Marion, du 2 au 4 octobre coûta 695 livres ; chez le confiseur, le clergé dépensa 252 livres 15 sols ; 36 livres pour vin de Bourgogne, etc. — Quittance d'une aumône de 48 livres aux pauvres de Bourg, remise le 7 octobre aux mains du curé Gabet ; aumône de 96 livres au couvent des religieuses de Sainte-Claire de Bourg. — Quittances des étrennes des valets, cochers, cuisiniers, bedeaux et autres employés, lors de l'assemblée de 1769. — Quittances des frais de poste, de voyages, d'hôtellerie pour les syndics généraux qui viennent du Bugey ou du pays de Gex, à l'assemblée de 1769. — Collection des quittances des payements faits pour les assemblées de 1772 : notes acquittées de l'hôtelier, du confiseur, du bourrelier, du sellier, du plâtrier, du vitrier-peintre, de l'ornemaniste, de la sœur sacristaine des hospitalières, de l'imprimeur, du doreur, du marchand de cire et de chandelles, de l'orfèvre ; état de la dépense que MM. les syndics du clergé ont faite « chez la Bérard » aubergiste à Bourg, du 18 au 22 septembre pour dîners et soupers : 201 livres 15 sols. — Mémoire du sieur Guillot, confiseur : biscuits et massepains, une bouteille fine vanille, une autre noyaux ; huit compotes, méringues ; vin d'Espagne ; fromage, cannelle, eau-de-vie de Boulogne fine ; oranges, pistaches et diablotins, raisins, glaces ; malaga, anis, petits fours, crème des Barbades : total 337 livres 17 sols. Mémoire de Simon « caffetier » pour deux cent cinq tasses de café : 55 livres 2 sols. Note de la fourniture de vingt bouteilles de Bourgogne au prix de quarante-six livres ; — indemnité de 3 livres au traiteur Marion qui se plaint en disant : « m'a été commandé deux fois à dîné et l'on mat avertir quand tout étois prêts que ces messieurs ne dinois pas je prie ces messieurs d'y avoir egard, 3 livres ». Achat, à la chartreuse de Beaune, au prix de 75 livres 14 sols, de cinquante bouteilles de Bourgogne. — Quittances des dépenses faites, de 1772 à 1779, par les assemblées du clergé de Bresse et de Bugey : à l'imprimeur, 164 livres ; aux pauvres de Bourg, 48 livres ; aux Clarisses, 4 louis ; au frotteur du parquet du clergé, 24 livres ; au cirier, 48 livres ; au traiteur Marion, 1,187 livres ; au confiseur Guillot, 380 livres ; aux auditeurs des comptes, 420 livres ; au marchand de bois, 127 livres ; à l'avocat Lescuyer, 144 livres ; au procureur Obrien, 156 livres ; au tapissier, 141 livres ; aux peintres et plâtriers, 1,056 livres ; au menuisier, 280 livres ; pour la confection des rôles, 236 livres. — Quittances des dépenses faites, de 1779 à 1781, par les assemblées du clergé de Bresse et de Bugey : les quittances sont identiques à celles rapportées aux comptes ci-dessus. — Quittances des dépenses faites de 1781 à 1784 : à Farjon, confiseur, 452 livres 19 sols ; à Frotajeot, traiteur, 1,097 livres ; à Chambre, cirier, 72 livres ; frais de voyages et étrennes, 756 livres ; frais d'administration lors de l'annexion du clergé de Dombes à celui de la Bresse en 1782, 346 livres ; honoraires de l'avocat Populus, 360 livres ; à des copistes, 53 livres ; à l'imprimeur Besson, 115 livres ; aux auditeurs des comptes, 450 livres, etc. — Quittances des dépenses faites de 1785 à 1789 : à Chicot, traiteur, 1,800 livres ; aux auditeurs des comptes 450 livres ; au cafetier et au perruquier 268 livres, honoraires de procureurs 250 livres 17 sols ; contingent du clergé dans l'entretien des haras de la Province, 1,500 livres ; frais d'un voyage à Paris, 1,680 livres ; procuration, consultations et co-

pies, 93 livres ; contingent du clergé dans les réparations de l'hôtel de province, 973 livres ; fourniture de papier, 30 livres, etc.

G. 315. (Liasse.) — 31 pièces imprimées.

1628-1755. — Extraits imprimés des contrats et des procès-verbaux des délibérations des assemblées générales du clergé de France, en ce qui pouvait toucher les intérêts des clergés de Bresse, Bugey, Gex et Valromey. — Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France le 17e jour de juin 1628 ; in-4°, 8 pages, imprimé à Fontenay, 1628, chez Pierre Petit-Jan, imprimeur et libraire ; — autre pareil imprimé in-12, 15 pages, à Lyon, chez Nicolas Julliéron, 1628. — Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France, assemblé par permission de Sa Majesté en la ville de Mante, le 14 août 1641. Paris, chez Antoine Vitray, 1641, in-4°, 31 pages. — Les quatre contrats faits et passés en l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Augustins, ès années 1645 et 1646. Paris, chez Antoine Vitré, rue des Carmes, in-f°, 37 pages. — Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France assemblé par permission de Sa Majesté à Saint-Germain-en-Laye pour le don de la somme de quatre millions cinq cent mille livres accordé à Sa Majesté, le onzième jour de septembre 1675, in-4° de 19 pages, s. l. s. d. — Contrat passé entre le clergé de France et le sieur de Pennautier, receveur général, le 13 juillet 1690. Paris, François Muguet, 1690, 4° de 16 pages. — Contrat passé entre le Roi et le clergé de France assemblé à Saint-Germain-en-Laye, pour le don gratuit de la somme de douze millions de livres accordé à Sa Majesté, le 17 juillet 1690. Paris, Muguet, 1690, 4° de 23 pages. — Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France le 26 juillet 1695, pour le payement de la somme de quatre millions de livres de secours extraordinaire accordé à Sa Majesté, au lieu et place de la capitation, pour lui être payé pendant que la guerre durera. Lyon, Pierre Valfray, 1695, 4° de 14-6 pages. — Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France assemblé à Saint-Germain-en-Laye, le 26 juillet 1695, pour le payement de la somme de dix millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par ledit clergé, f°. s. l. s. d. — Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France, le 19 mars 1734, pour le payement de la somme de douze millions de livres de don gratuit accordé à S. M. par l'assemblée générale de 1634. Paris, Pierre Simon, f° de 18 pages. — Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France, le 14 septembre 1735, pour le payement de la somme de douze millions de livres de don gratuit accordé à S. M. par l'assemblée générale du clergé de France en 1735. Paris, Pierre Simon, f°, 9 pages. — Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France, le 27 mai 1742, pour le payement de la somme de douze millions de livres de don gratuit, accordée par l'assemblée générale de 1742. Paris, Pierre Guillaume Simon, f° de 24 pages. — Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France, le 26 octobre 1755, pour le payement de la somme de seize millions de livres de don gratuit accordé à S. M. par l'assemblée générale tenue à Paris, en 1755. Paris, Guillaume Desprez, f° de 26 pages. — Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France, le 26 octobre 1755, pour le payement des rentes des Hôtels-de-Ville de Paris et de Toulouse, prétendues assignées sur le dit clergé de France. Paris, Desprez, f° de 22 pages. — Contrat fait et passé entre Nosseigneurs du clergé de France, et Monsieur Bollioud de Saint-Jullien, receveur général dudit clergé, le 31 octobre 1755. Paris, Desprez, f° de 14 pages. — Délibération du clergé de France, du 20 juin 1690, pour l'emprunt de cinq millions cinq cent mille livres faisant partie de douze millions de livres accordées au Roi par le dit clergé. Paris, François Muguet, 4° de 16 pages. — Délibération du 10 septembre 1700, qui ordonne le remboursement de cent cinquante mille livres dues à M. de Pennautier, receveur général, pour les avances par lui faites pour les frais de l'assemblée, in-f°, 4 pages s. l. s. d. — Délibération du 9 juillet 1701, pour l'emprunt de quatorze cent mille livres pour achever de payer les trois millions accordés au Roi dans l'assemblée de 1700. Paris, Muguet, f° de 8 pages. — Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 avril 1710, relatif au rachat de la subvention due au Roi pour cette année, f° de 13 pages, s. l. s. d. — Délibération de l'assemblée générale du 11 avril 1710, portant pouvoir d'emprunter vingt-quatre millions de livres pour le rachat et affranchissement à perpétuité des quatre millions de livres de subvention ou secours extraordinaire, tenant lieu de capitation à partir du 1er janvier 1710. Paris, Muguet, f° de 29 pages. — Mémoire instructif (anonyme) au sujet de l'emprunt de huit millions que le clergé a décidé de contracter par sa délibération du 11 juillet 1711, s. l. s. d., f° de 4 pages. — Délibération de l'assemblée générale du clergé, du 5 mai 1725, relative à la vérification des dettes des diocèses. Paris,

Guillaume Simon, f° de 13 pages. — Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 décembre 1726, relative à la vérification des comptes du clergé. Paris, Pierre Simon, f° de 22 pages. — Délibération de l'assemblée générale, du 17 juillet 1733, pour le payement du don gratuit de huit millions de livres, accordé au Roi. Paris, Pierre Simon, f° de 37 pages. — Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France, tenue extraordinairement à Paris, au couvent des Grands-Augustins en l'année 1747, pour secours extraordinaires à accorder au Roi pour l'aider dans la guerre qu'il soutient depuis plusieurs années. Paris, s. l. s. d., f° de 233-XIX pages. — Délibération du 25 juin 1755, relative à un emprunt de seize millions à constitution de rente à denier vingt-cinq, au nom du clergé. Paris, Guillaume Desprez, f° de 11 pages.

G. 316. (Liasse.) — 9 pièces imprimées.

1651-1773. — Factums imprimés pour ou contre le clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, du Ier juillet 1651, rendu en faveur des bénéficiers de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, portant confirmation de l'exemption de toutes décimes, tant ordinaires qu'extraordinaires, avec défense au clergé de France de les y imposer ; à la charge de continuer par eux le payement annuel de la somme de trois mille livres à Sa Majesté, suivant l'arrêt du Conseil de 1626, sans que la dite somme puisse être augmentée sous quelque prétexte et occasion que ce puisse être. Paris, 1651, 4° de 13 pages. (Quatre exemplaires de cet arrêt.) — Arrêt du Conseil du 29 novembre 1702, autorisant les bénéficiers à rentrer dans ceux de leurs biens qu'ils auraient pu aliéner pour payer les huitièmes dus au Roi. — Réponse des Chartreux de Bresse et de Bugey au mémoire du sieur de Cantuer, curé de Châtillon-lès-Dombes, député des chapitres de Bresse et de Bugey, à propos de la présence de ces Religieux dans les assemblées générales du clergé, s. l. s. d., 4° de 35 pages. (Une note manuscrite indique comme auteur de ce curieux mémoire, le V. P. Dom Jérôme Morel, prieur de Montmerle.) — Déclaration du Roi, du 5 octobre 1726, portant règlement sur le titre, les droits, les fonctions et les charges des curés primitifs, en faveur des curés-vicaires perpétuels. — Mémoire pour le clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, pour répondre au contrôleur général qui, par une lettre du 16 septembre 1772 a demandé à ce clergé une nouvelle contribution représentative de la Capitation et des Vingtièmes. Bourg, J.-B. Besson, 1773, 4° de 16 pages.

G. 317. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1563-1582. — Comptabilité des receveurs du clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, sous la domination de Savoie. — Inventaire des comptes rendus aux procureurs du clergé de Bresse par Guillaume Rolland, Mathieu Demonnet et Artus Lefebvre, receveurs du dit clergé pour les années 1563-1566. — Compte des receveurs pour l'année 1564. — Compte des receveurs commis en 1565 et 1566, à la levée de la somme accordée au duc par le Pape sur son clergé de deçà les monts. — Compte des receveurs pour les années 1568 et 1569 : la recette fut de 39,108 florins et la dépense de 36,252 florins. — Compte des frais et vacations faites pour le département du don gratuit de dix mille florins consenti au duc par le clergé, le 27 août 1569. — Compte des frais faits en 1569 pour établir un état au vrai du revenu de chaque bénéficier en Bresse et Bugey. — Compte des frais faits, le 2 décembre 1570, pour arriver à la liquidation des comptes du clergé des années 1568 à 1570. — Compte des frais de procès pour les années 1568 à 1570. — Compte rendu de la recette du don gratuit pour l'année 1569. — Compte des receveurs du clergé de la recette ordinaire pour 1570. — Compte du reliquat des recettes et des dépenses pour 1570. — Compte de la dépense faite à Chambéry, en 1570, par le sieur Tamisier qui alla solliciter en cette ville les procès du clergé. — Compte du don gratuit pour l'année 1572. — Compte du don gratuit de l'année 1573. — Compte des frais de rédaction des rôles de taxe pour 1573. — Compte du don gratuit pour 1574. — Compte des frais pour l'audition des comptes de 1573. — Compte des bénéficiers omis à la perception du don gratuit pour 1573. — Compte du don gratuit pour 1575. — Compte du don gratuit pour 1576. — Compte de la dépense faite pour l'audition des comptes de 1576. — Compte des frais faits en 1576 pour la confection de l'inventaire des papiers du clergé, retirés des mains de Jean Mouton, héritier de feu le chanoine Baillif, secrétaire du clergé, mort à Bourg de la peste. — Compte du don gratuit pour l'année 1577. — Compte d'un voyage fait à Lyon en 1577 pour y voir l'archevêque, relativement aux affaires du clergé de Bresse et de Bugey. — Compte des frais de l'audition des comptes pour l'année 1577. — Compte des frais du voyage de Turin, fait en 1578 par trois délégués

du clergé, pour supplier S. A. touchant les dons gratuits et concessions de deniers à elle consenties par le Pape. — Compte des dépenses de l'année 1579. — Compte des dons et subsides accordés à S. A. par le clergé pour l'année 1580. — Compte des dépenses d'administration faites pendant le cours de l'année 1582.

G. 318. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1608-1628. — Comptabilité des receveurs du clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, sous la domination française. — Compte des frais et dépens supportés par le clergé en la poursuite de l'exemption des décimes auprès du Roi, avec les frais d'un emprunt de quatorze mille livres pour le don gratuit, sa juste répartition et divers voyages nécessaires pour les procès en les années 1608 et 1609 : les frais montent à 1,720 livres 4 sols. — Compte des frais d'un voyage à Paris en 1611, pour faciliter les affaires du clergé. — Compte des finances du clergé pour l'année 1611. — Mémoire instructif, fait en 1611, pour faire voir comment les deniers levés sur le clergé de Bresse et de Bugey pour le don gratuit ont été employés. — Compte justificatif de la levée et du payement du don gratuit accordé au Roi en 1611, présenté en assemblée générale par le V. P. Dom Clément Matheron, prieur de Montmerle. — Compte rendu financier de 1611, présenté par Pierre Merle, official de Bresse. — Compte des dépenses faites par l'official Pierre Merle pour le clergé de Bresse, Bugey et Gex, tant à Lyon, qu'à Auxonne, Dijon et Paris en 1611. — Compte de la recette du don gratuit de 1613, présenté par le receveur Louis Arbelloz. — Comptes des dépenses faites en 1622 pour dresser la cote et imposer les décimes sur le clergé. — Compte de la dépense faite en 1622 pour empêcher l'imposition des décimes, qui est contraire aux privilèges du clergé de Bresse et de Bugey. — Compte des vacations des auditeurs pour la reddition des comptes de 1626. — Compte d'un voyage à Paris en 1626, fait pour le clergé de Bresse par Antoine Larme, doyen de Pont-de-Vaux, aumônier de la Reine mère. — Compte administratif des procureurs du clergé pour 1626. — Compte de liquidation de partie des dettes du clergé, présenté en 1626 par messire le chanoine des Eschelles. — Compte de la taxe accordée en 1626 aux receveurs du clergé, pour le département et l'audition des comptes. — Compte de la levée du don gratuit de 1627. — Compte des remises des receveurs du clergé pour les années 1626 et 1627. — Compte géral des recettes du clergé pour les années 1626 et 1627. — Compte des dettes du clergé, arrêté et vérifié à Bourg le 6 octobre 1627. — Compte et mémoire du voyage que M. d'Ambronay a fait à Paris pour les affaires du clergé en septembre 1628.

G. 319. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1633-1650. — Comptabilité des receveurs du clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, sous la domination française. — Rôle des taxes pour les syndics qui ont assisté à l'assemblée particulière du mois d'août 1633. — Frais de recherches d'arrêts anciens dans les archives de l'archevêché de Lyon. — Compte de Nicolas Saulnier, receveur du don gratuit sur les bénéficiers pour les années 1635 à 1640 : la recette est de 6,700 livres. — Compte des menus frais de l'administration, présenté par le procureur-syndic en 1636. — Extrait d'un arrêt du Conseil d'État du 9 mars 1644, par lequel la surséance pour le payement du cinq pour cent, obtenue par les habitants de la ville de Lyon, aurait été levée. — Dépense faite en 1646 par le chanoine Gringoz, l'un des assesseurs du clergé. — Rôle des dépenses faites en 1640 dans le procès des tailles du clergé. — Compte de Nicolas Saulnier, receveur du don gratuit sur les bénéficiers, pour les années 1641 à 1647 : la recette monte à 8,327 livres. — Vérification des comptes et correction des calculs du sieur Mornieu, trésorier du clergé, avec quittance finale du 21 janvier 1649. — Requête présentée par le sieur Arnaud, curé de Crottet, l'un des receveurs du clergé aux auditeurs des comptes, le 4 septembre 1648 recourant à réparation de griefs à lui causés par les dits auditeurs dans l'examen de sa comptabilité. — Compte de la recette et dépense des receveurs du clergé pour l'année 1648 : la recette monte à 947 livres et la dépense à 611 livres. — Remontrances du trésorier Mornieu par lui signifiées en 1648 aux députés du clergé, relativement à des erreurs et des omissions trouvées dans ses comptes, avec interpellation de les réparer et protestation de droit. — Compte de M. l'official Caton Ruffin de la dépense par lui faite dans son séjour à Paris, pour y suivre les affaires de finance et les procès du clergé, de mai à juillet 1649 : la dépense est de 1,754 livres. — Apurement de la comptabilité du sieur Gringoz qui quitte les fonctions de receveur du clergé. — Compte en Bresse de la recette du don gratuit pour 1650, présenté par le sieur Arnaud : recette 4,969 livres. — Compte de la recette, pour le Bugey, du don gratuit : pour 1650 la recette est de 3,622 livres.

G. 320. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1631-1660. — Comptabilité des receveurs du clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, sous la domination française. — Compte du receveur Gringoz, arrêté le 9 août 1651. — Compte des arriérés de la gestion du sieur Gringoz, rendu par-devant l'official de Bresse, le 3 novembre 1651. — Compte de Jean-François Bizet, prévôt de Notre-Dame de Bourg, pour les dépenses par lui faites dans la poursuite du procès qu'avait le clergé de Bresse au Conseil d'État du Roi, contre le clergé de France, pour obtenir décharge de ses cotisations. — Traité passé le 11 août 1651 entre les députés du clergé de Bresse et de Bugey et le sieur Chanlitte, procureur au présidial de Bresse, receveur du dit clergé. — Retenue des comptes du sieur Saulnier, receveur du clergé en Bugey pour la gestion des années 1648 à 1651. — Compte général du chanoine Morel, premier syndic du clergé de Bresse et de Bugey, concernant sa gestion des affaires pour les années 1651-1655. — Compte de l'official Caton Ruffin, rendu aux clergés de Bresse et de Bugey, pour ses dépenses faites dans l'intérêt du corps de 1651 à 1655. — Compte du procureur Bruchet pour ses vacations dans le procès contre le clergé de France. — Compte du receveur Saulnier présenté en 1655 au clergé du Bugey. — Compte financier du procureur-receveur Chanlitte, arrêté le 20 avril 1655 : — quittance définitive délivrée à ce comptable. — Compte du sieur Chanlitte rendu au clergé, le 26 novembre 1657, pour les trois années précédentes. — Compte du don gratuit pour les années 1655-1657, présenté par le receveur Chanlitte. — Compte de François Fresne, chanoine de Cerdon, receveur du clergé du Bugey, présenté en 1657. — Compte de ses frais et vacations présenté en 1657 par Philibert Magnin, curé de Saint-Denis et conseiller de l'ordre du clergé. — Compte du receveur du clergé de Bresse et du receveur du clergé du Bugey, présentés en 1660 à l'assemblée générale pour les années 1657-1659.

G. 321. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1660-1700. — Comptabilité des receveurs du clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, sous la domination française. — Compte triennal pour les années 1660-1662, rendu le 9 mai 1663 par le sieur Chanlitte, receveur du clergé de Bresse. — Compte triennal des mêmes années rendu par le chanoine Fresne au clergé du Bugey. — Compte des frais faits et supportés par les bénéficiers de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, pour l'obtention de l'arrêt obtenu en 1653 au Conseil d'État du Roi, qui leur donne gain de cause contre les prétentions du clergé de France : le total de la dépense fut de 7,950 livres, qu'il s'agit de répartir également sur chaque bénéficier. — Compte du receveur Chanlitte pour les années 1663-1666, présenté au clergé de Bresse : — compte pareil présenté pour ces mêmes années au clergé du Bugey, par son receveur le chanoine Fresne. — Comptes triennaux présentés aux assemblées du clergé de Bresse par son receveur, le sieur Chanlitte, pour les années 1666-1668, 1669-1671, 1672-1674, 1675-1677, 1678-1680, 1681-1683, 1684-1686, 1687-1689, 1690-1692, 1693-1695, 1696-1698. — Comptes triennaux présentés aux assemblées du clergé du Bugey, par ses receveurs les sieurs Fresne, chanoine, et Moyne, curé de Vaux, pour les triennalités suivantes : 1666-1668, 1669-1671, 1672-1674, 1675-1677, 1678-1680, 1681-1683, 1684-1686, 1687-1689, 1693-1695, 1696-1698.

G. 322. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1699-1782. — Comptabilité des receveurs du clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, sous la domination française. — Comptes des receveurs du clergé du Bugey, pour les triennalités : 1699-1701, 1708-1710, 1711-1712-1716-1717, 1718-1720, 1721-1723, 1724-1726 1729-1732, 1733-1735, 1736-1738, 1742-1744, 1745-1747, 1748-1750, 1754-1756, 1767-1769. — Comptes des receveurs du clergé de Bresse pour les triennalités suivantes : 1699-1701, 1702-1704, 1705-1707, 1708-1710, 1712-1714, 1718-1720, 1721-1723, 1724-1726, 1727-1729, 1730-1732, 1733-1735, 1742-1744, 1754-1756, 1757-1760, 1761-1763, 1764-1766, 1767-1769, 1774-1776, 1777-1779, 1780-1782. — La recette en 1774-1776 est de 24,899 livres, et la dépense de 14,251 livres. Pour 1780-1782, recette : 18,568 livres, dépense 10,310 livres.

G. 323. (Liasse.) — 256 pièces, papier.

1701-1766. — Taxes ou parts contributives et quittances des bénéficiers de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, pour leurs parts dans les diverses impositions royales sur eux mises et levées par les agents généraux du clergé de France. — Lettre des agents gé-

néraux du clergé au sujet de la taxe de la subvention pour 1701. — Lettre des mêmes agents pour le décime de 1710. — Quittances de l'imposition de trois millions consentie en 1713 par le clergé au Roi de France. — Quittances de 1701 à 1714 du « secours extraordinaire fourni au Roi au lieu et place de la capitation ». — Quittances de la portion payée par le clergé de Bresse, d'une imposition de huit millions sept cent cinquante mille livres sur le clergé de France, de 1712 à 1718. — Quittances des impositions de 1715. — Compte des sommes dues par le clergé de Bresse en 1721. — Taxes et quittances de l'année 1723. — Mémoire du clergé de Bresse et de Bugey, daté de 1723, au sujet des départements des taxes faits par les agents du clergé de France. — Département de 1725. — Avis de 1726 sur la manière dont les évêques, abbés, prieurs et autres bénéficiers doivent se servir pour faire sûrement les déclarations de leurs biens payant décimes, et de leurs revenus casuels. — Papiers : du département de 1734 ; du département de 1742 : des départements de 1744, de 1748, de 1750, de 1755. — Lettre-circulaire des agents généraux du clergé de France de 1760, relative à la perception du droit de contrôle des biens et revenus des bénéficiers. — Papiers du département de 1766.

G. 324 (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1726-1769. — Taxes ou parts contributives et quittances des bénéficiers de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, pour leurs parts dans les diverses impositions royales, sur eux mises et levées par les agents généraux du clergé de France. — Quittances de l'imposition de 72,712 livres mise en 1726 sur le clergé de France, pour le remboursement de partie des avances du compte des revenants-bons. — Quittances de 1726 à 1730 pour la part contributive dans l'impôt de la subvention. — Quittances des termes du don gratuit payés de 1729 à 1769 par les bénéficiers de Bresse et de Bugey.

G. 325. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1735-1788. — Taxes ou parts contributives et quittances des bénéficiers de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, pour leurs parts dans les diverses impositions royales sur eux mises et levées par les agents généraux du clergé de France. — Quittances de l'impôt de 1,012,500 livres, de 1735 à 1755. — Quittances de l'impôt de 607,500 livres, de 1735 à 1755. — Quittances de l'impôt de 120,000 livres pour le rachat et l'abonnement des droits de contrôle de 1740 à 1745. — Quittances de l'imposition de 1,022,625 livres, pour le remboursement de dettes arriérées, de 1743 à 1755. — Soixante-dix-neuf quittances du don gratuit allant de 1769 à 1788.

G. 326. (Registre.) — In-f°, papier ; 69 feuillets.

1710-1715. — Registre contenant les rôles faits pour le don gratuit que doit acquitter le clergé de Bresse et de Bugey pendant les années 1710-1715. Le don gratuit de 1711 fut de 14,070 livres 7 sols ; celui de 1714 fut de 13,073 livres 3 sols 6 deniers. Dans chaque rôle sont couchés, par ordre alphabétique, les cures, les prieurés, puis les chapelles avec le montant de leurs cotes.

G. 327 (Registre.) — In-f°, papier ; 112 feuillets.

1712-1715. — Registre contenant les rôles des sommes imposées sur le clergé de Bresse et de Bugey, pour le réachat de la subvention, pour les intérêts des capitaux empruntés, la part de l'abonnement des onze édits, le payement de la somme de quatre millions de livres et pour partie des huit cent mille livres accordées au Roi par le clergé de France dans les années 1712-1715. Rôles des cures, des prieurés, des chapelles, des chartreuses et des communautés religieuses. La levée de 1712 fut de 6,600 livres ; celle de 1,714 fut de 3,787 livres.

G. 328. (Registre.) — In-f°, papier ; 46 feuillets.

1728-1756. — Rôles des sommes imposées en 1728 pour le dixième, pour acquitter les capitaux empruntés, pour le service des intérêts de la dette : somme levée sur le clergé de Bresse 2,467 livres, et sur le clergé du Bugey 1,209 livres. — En 1736 la levée est de 1,210 livres en Bresse, et de 609 livres en Bugey. — En 1740 elle est de 1,195 livres en Bresse ; en 1744, de 1,704 livres ; en 1750, de 705 livres ; en 1756, de 356 livres.

G. 329. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1565-1680. — Requêtes, sommations, ordonnances et contraintes concernant les payements des

impositions mises sur le clergé de Bresse et de Bugey. — Acte de règlement de compte, passé le 30 mai 1565 entre les procureurs du clergé de Savoie rière le diocèse de Lyon, et le procureur de ce même clergé pour la partie qui dépend du diocèse de Genève. — Autres actes de règlement et de versement de sommes, passés entre les procureurs et receveurs des clergés de Bresse, de Bugey, de Valromey, etc. pour les années 1566 à 1570. — Réponse faite en 1570 aux députés du diocèse de Belley et du doyenné de Chambéry, qui se plaignaient de leurs cotes d'imposition. — Quittances diverses des trésoriers de l'épargne du Roi, délivrées au clergé de Bresse et de Bugey. — Actes de contraintes en payement délivrés par les receveurs du clergé, contre plusieurs bénéficiers récalcitrants ou absents. — Quittance du duc de Bellegarde, du 17 juillet 1618, qui a touché pour le Roi les six mille livres que le clergé de Bugey devait comme don de joyeux avènement. — Sommation faite en 1626, au nom des trésoriers du Roi, au clergé de Bresse et de Bugey relativement au payement des décimes. — Remontrances du procureur des Célestins de Lyon, du 22 septembre 1626, relatives à la lourdeur des impositions mises sur les biens que son Ordre possède en Bresse ; — remontrances pareilles faites par le chapitre de l'église Saint-Pierre de Mâcon ; — remontrance pareille de Jean-Louis Bottex, commandeur de la commanderie Saint-Antoine de Bourg, avec un mémoire justificatif de ses prétentions. — Sommations et contraintes, de 1631, du clergé de Bresse contre le clergé de Bugey. — Lettres, exploits et assignations de l'année 1636 contre les chanoines de Meximieux, l'abbaye de Saint-Rambert et autres récalcitrants aux cotes d'impositions. — Requête du clergé, du 29 mars 1642, adressée au Présidial de Bourg contre le sieur Claude Griffon, receveur du don gratuit, pour lui faire rendre compte. — Requêtes, lettres et exploits, cousues ensemble, des années 1642-1648, pour le chanoine Mornieu, receveur du clergé de Bresse et de Bugey, contre plusieurs bénéficiers refusant le payement de leurs cotes. — Requêtes des curés de Meillonas, de Foissiat, d'Arnans, de Simandre, d'Arromas, tendant à être déchargés ou diminués de leurs cotes pour l'année 1643, « parce qu'estant voisins de la Comté de Bourgogne, ils ont été pillés dans la dernière guerre ». — Exploits, commandements et saisies faites de 1645 à 1650, sur les biens de plusieurs bénéficiers de Bresse et de Bugey, récalcitrants à la requête du sieur Bartholi, receveur des décimes et du don gratuit à Lyon. — Acte d'interpellation du chanoine Mornieu, receveur des deniers du clergé aux députés du clergé de Bresse pour aviser à parer aux poursuites et menaces du sieur Bartholi, receveur à Lyon, 28 novembre 1647. — Protestation du clergé de Bresse, du 15 février 1649, contre les refus et agissements du receveur Bartholi. — Poursuites faites en 1649-1650 contre le sieur Arnaud, curé de Crottet, l'un des receveurs du clergé, qui est débiteur d'un arriéré de 1,430 livres qu'il ne paye pas.

G. 330 (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1651-1780. — Requêtes, sommations, ordonnances et contraintes concernant les payements des impositions mises sur le clergé de Bresse et de Bugey. — Interpellation et remontrances des sieurs Lyonnard et Saulnier, receveurs du clergé, en date du 2 septembre 1651, sur le fait de l'encaissement des impositions avec la réponse des sieurs Bizet et Magnin, syndics du dit clergé. — Supplique des receveurs au Présidial de Bresse, du 5 juillet 1652, pour obtenir contrainte contre plusieurs bénéficiers qui ont fait et font difficulté d'acquitter leurs cotes. — Sommation et contrainte faites en 1652 contre l'abbé de la Chassagne. — Contraintes, exploits et procès-verbaux de saisie faits en 1652-1653, contre le chanoine Bizet et plusieurs autres bénéficiers, à la requête des receveurs, avec acte de recours contre les procureurs-syndics du clergé. — Contraintes et jugements contre le curé de Saint-Jean-de-Niost, contre le chapelain de la chapelle N.-D. de Pitié d'Hautecourt, contre le chanoine Morel, contre le curé Saulnier, contre Page, curé de Saint-Martin-du-Mont, contre le curé de Saint-Éloy, contre D. Simoneau, prieur claustral d'Ambronay, contre le chapitre de Bourg, etc., tous refusant leur part dans le don gratuit ou le dixième, de 1653 à 1690. — Traité passé le 11 septembre 1693 entre les syndics du clergé de Bresse et de Bugey et l'huissier Jean Fauchet, par lequel ce dernier s'engage à faire, pour 20 sols, tous les commandements qui lui seront ordonnés par les officiers du clergé, et à les signifier tant en Bresse qu'en Bugey. — Assignation en 1719 de Claude Blanc, curé de Feillens, par-devant le Présidial, en payement d'arriéré de ses impositions. — Écritures signifiées en 1722, à la requête des syndics du clergé, contre les chartreux de Seillon, de Meyriat, de Portes et Selignac, qui refusent leurs augmentations de cotes. — États de frais présentés au clergé par divers avocats et procureurs. Contrainte et saisie en 1780 contre le curé de Thoissey.

G. 332. (Cahier.) — In-8°, papier; 128 feuillets.

1780. — Résumé chronologique et statistique des impositions mises sur le clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, depuis l'année 1560 jusqu'en 1779. — Ce travail anonyme, surchargé de ratures et d'additions, donne le résumé des assemblées du clergé, le chiffre des impositions mises, les noms des officiers, syndics et receveurs, et une analyse des principaux procès intentés à l'Ordre un peu à toutes les époques.

G. 333. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1608-1767. — Constitutions de rentes et contrats obligatoires passés par le clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, en faveur de différents particuliers. — Contrat du 25 octobre 1608 en faveur du sieur de la Poincte, contre les procureurs du clergé de Bresse. — Contrat de 7,842 livres passé le 13 février 1609, pour le sieur Dominique Particelli de Lyon. — Autre contrat de 1,700 livres du 11 septembre de la même année, passé encore en faveur du même Particelli. — Obligation hypothécaire de 869 livres, passée le 4 juillet 1613 pour Louis Arbelloz et Catherine Charrière. — Obligation de 600 livres, passée le Ier janvier 1614, pour Pierre de Gendrier, receveur en Bresse pour le Roi. — Obligation de 1,200 livres, passée le 3 mars 1649 pour Monsieur l'Élu Rossan. — Obligation de 3,000 livres passée le 26 juin 1669 pour Monsieur d'Escrivieu. — Quittance de 1,078 livres délivrée au clergé de Bresse, le 15 février 1674, par Marin Curty, chanoine de Belley et prieur d'Ordonnas. — Obligation de 539 livres consentie le 15 février 1674 à Dom Bruno de Pinteville, prieur de Sélignac. — Obligation de 800 livres passée le 13 juin 1687, en faveur d'Hélenne Mellioret, veuve du procureur Mercier. — Obligation de 300 livres passée le 4 mars 1689, pour les prieur et religieux de la chartreuse de Seillon. — Obligation de 600 livres passée le 3 juin 1689 pour le chanoine Perrin. — Obligation de 2,000 livres consentie le 15 juin 1693 pour les Ursulines de Bourg. — Autre obligation de 2,000 livres, passée à la même date, pour Charles Sallazard, bourgeois de Bourg. — Billet de 1,233 livres souscrit par les syndics du clergé le 3 décembre 1697, à Royssier, receveur des tailles, et remboursé le 17 juillet 1698. — Obligation de 2,500 livres, consentie le 2 février 1707 en faveur de Claude Bollier. — Obligation de 1,100 livres consentie le 18 octobre 1708, aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Bourg. — Obligation de 1,200 livres du 15 janvier 1710, pour l'avocat Pierre Curtil. — Billet de 518 livres signé le 17 juin 1711, à Pierre Jourdain, élu en l'Élection de Bresse; autre billet de 626 livres signé au sieur Prost, syndic général de la province de Bresse. — Obligation de 1,300 livres passée le 8 juin 1717 aux Ursulines de Bourg. — Obligation de 2,036 livres passée le 10 mars 1718 à Philiberte Chevrier, veuve Robin. — Obligation de 1,173 livres passée le 25 juillet 1721, au sieur Guichard, curé de Saint-Rambert. — Billet de 3,000 livres souscrit le 18 mars 1723 au sieur de la Bellière. — Obligation de 1,200 livres passée le 4 janvier 1736 à M. de Saint-Germain, élu en l'Élection. — Obligation de 1,700 livres passée le 12 février 1737, à M. Bernard, élu en l'Élection. — Billet de 600 livres souşcrit le 30 juillet 1767 au comte de Riccé.

G. 334. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1570-1696. — Différents extraits des verbaux des assemblées annuelles; nominations des receveurs et autres agents; procurations et cautions. — Établissement de recette, du 29 novembre 1570, pour les receveurs du clergé de Bresse contre Mathieu Demonet, marchand et bourgeois de Bourg. — Procuration passée le 27 janvier 1573 par le clergé du diocèse de Genève, au protonotaire Tissot pour être son représentant valable à l'assemblée du clergé de Bresse. — Procuration du 14 mai 1576, donnée par le clergé de Tarentaise à Bernard Combet, official et vicaire général du diocèse. — Conventions passées le 25 octobre 1583 par le clergé de Bresse, Bugey et Valromey, avec Eustache Giract, praticien de Bourg, pour faire la recette des décimes de Bresse, imposés par le duc de Savoie. — Extrait de la commission de S. A. pour faire saisir et lever toutes les dîmes des bénéficiers de Bresse, donnée au fort de Sainte-Catherine, le 26 juillet 1589, par le duc Charles-Emmanuel. — Procuration du clergé de Bresse, donnée le 18 septembre 1608 à Jean Lamberthod et Pierre Duplomb, pour emprunter à Lyon une somme de quatorze mille écus. — Procuration et conventions passées le 18 mars 1609 avec Louis Curianet pour le clergé de Bresse, et Benoit Salomon pour le clergé du Bugey, relativement à la levée des décimes. — Procuration passée par le clergé de Bresse à dom Clément Mathevon, prieur de Montmerle, pour se

présenter par-devant les trésoriers généraux de France, à Dijon. — Procuration pour le même dom Mathevon, du 2 août 1609, pour faire remontrance à la cour des aides relativement à la levée d'une somme de 6,000 livres. — Procuration passée le 24 octobre 1611 par le clergé de Bresse et de Bugey, à son receveur général, Louis Arbelloz, chanoine de Bourg, avec acte de caution à la suite. — Copie de la procuration passée le 19 mars 1619 par les Célestins de Lyon à leur confrère André Cortal, pour les représenter aux assemblées du clergé de Bresse. — Copie du verbal de l'assemblée du clergé du Bugey pour l'année 1622. — Autorisation du duc de Bellegarde, gouverneur en Bourgogne et Bresse, du 18 août 1622, pour tenir à Belley une réunion plénière des clergés de Bresse, Bugey, Gex et Valromey. — Procuration du 5 avril 1625 passée par le clergé du Bugey à son receveur, pour contracter un emprunt de mille livres. — Sept consultations, de 1626 à 1648, d'avocats au sujet de diverses affaires du clergé : une de ces consultations est de la main de l'historien Samuel Guichenon, datée du 4 septembre 1648. — Procuration des bénéficiers Lyonnais possessionnés en Bresse et Bugey, passée le 10 septembre 1626 à François Lebon, pour les représenter dans les assemblées de ces clergés. — Pouvoir donné le 10 juin 1633 au receveur Tholomond, de lever les décimes à ses risques et périls, de contraindre les refusants à sa guise, sauf sentence du Présidial. — Contrat passé le 29 décembre 1634 avec Claude Griffon, agréé comme collecteur des deniers des clergés de Bresse et de Bugey. — Copie du verbal de l'assemblée du clergé de Bresse et de Bugey, tenue en l'année 1635 afin de dresser les mémoires aux députés de la province à Lyon, à la tenue de l'assemblée générale du clergé de France. — Extraits partiels des délibérations du clergé de Bresse et de Bugey, pour les années 1635, 1638, 1639, 1640, 1643, 1647, 1650, 1651, 1654, 1655, 1657, 1660, 1663, 1668, 1669, 1671, 1675 et 1696.

G. 335. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1708-1789. — Différents extraits des verbaux des assemblées annuelles ; nominations des receveurs ; procurations et cautions. — Extrait du verbal de l'assemblée générale du clergé de Bresse et de Bugey pour l'année 1708 ; verbaux des années 1711, 1717, 1720, 1726, 1730, 1736. — Procurations diverses passées en 1711, 1722 et 1723 à des représentants du clergé ; cautionnement du sieur Peronin pour le sieur Laguette, receveur du clergé en 1721 ; — du sieur Gabriel Martin, receveur, en 1753. — Supplique du clergé de Bresse, du 16 juillet 1750, à l'archevêque de Lyon, pour obtenir différentes modifications dans les assemblées générales et dans l'administration des affaires de ce Corps. — Extrait des délibérations de l'assemblée pour l'année 1753. — Cautionnement du receveur Louis Baron, assuré le 23 novembre 1760 par Jean-Marie Baron, notaire à Saint-Rambert. — Cautionnement des frères Bon consenti par leur frère, le chanoine Bon, le 16 novembre 1767. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée tenue en 1772, dans laquelle l'abbé Terray forma la demande d'un don gratuit annuel, représentatif des vingtièmes et de la capitation. — Choix et élection des représentants du clergé à l'assemblée générale des clergés de Bresse et de Bugey, qui se doit tenir à Bourg, le 28 janvier 1789 : procurations des députés de l'archiprêtré de Chalamont, du chapitre de Pontcin, de l'abbaye de la Chassagne, de l'abbaye d'Ambronay, de la chartreuse de Montmerle, de l'archiprêtré de Bâgé, du chapitre de Bourg, de l'archiprêtré de Nantua, du chapitre de Varambon, du chapitre de Pont-de-Vaux, de la chartreuse de Portes, de l'archiprêtré de Treffort, de l'archiprêtré de Sandrans, des chapitres de Meximieux et de Lagnieu, etc.

G. 336 (Cahiers.) — In-8°, papier ; 26 et 26 feuillets.

1788. — Statistique des revenus des biens ecclésiastiques du Haut-Bugey. — Cette statistique donne par paroisse : le nom de la paroisse, ses annexes, les hauts décimateurs, le nom du curé, le nom du vicaire, le chiffre de la portion congrue, le montant et le mode de perception de la dîme. Les paroisses ainsi analysées sont : Anglefort, Seyssel, Cras, Injoux, Billiat, Ville, Musinens, Ardon, Léaz, Montange, Saint-Germain-de-Joux, Charrix, Montréal, Martignat, Bellignat, Veyziat, Dortans, Oyonnax, Arbant, Étables, Saint-Albant, Pontcin, Cerdon, Mérignat, Brénod, Bellemont, Luthézieu, Champagne, Vieu, Virieu-le-Petit, Lochieu et Passin. — Autre cahier faisant la suite du précédent, où l'on a inscrit le relevé statistique des paroisses suivantes, toujours en Bugey : Corbonod, Chaney, Surjoux, Ochiaz, Arlod, Lancrans, Champfromier, Giron, Chézery, Belleydoux, Échallon, Lalleyriat, Les Neyrolles, Nantua, Bolozon, Volognat, Mornay, Geovressiat, Izernore, Samognat, Matafelon, Sonthonax, Granges, Layssard, Saint-Martin-du-Fresne, Chevillard, Cha-

rancin, Sutrieu, Ruffieu, Grand et Petit-Abergement, Retord, Hotonnes, Songieu, Sothonod.

G. 337. (Cahier.) — In-8°, papier; 96 feuillets.

XVII° siècle. — Fragment d'un inventaire des papiers du clergé de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, incomplet, sans date, sans nom d'auteur. Il contient les matières suivantes : inventaire des procès-verbaux des assemblées générales ; inventaire des rôles des départements des deniers ; inventaire des comptes des receveurs du clergé ; inventaire des mandats et quittances ; inventaire des rôles des taxes et des impositions extraordinaires ; inventaire des actes d'interpellations faites par les députés du clergé à diverses personnes. Aucun titre analysé dans ce présent inventaire n'est postérieur à l'année 1658.

G. 338. (Cahier.) — In-8°, papier ; 120 feuillets.

1779. — Inventaire incomplet des papiers du clergé de Bresse et de Bugey. Cet inventaire présente les divisions suivantes : inventaire des ordonnances des ducs de Savoie ; inventaire des procès-verbaux des délibérations des assemblées ; (lacune) ; inventaire des procès ; inventaire des rôles des impositions ; inventaire des pièces justificatives des comptes ; inventaire des taxes extraordinaires ; (lacune) ; inventaire des comptes des receveurs.

G. 339. (Registre.) — In-f°, papier ; 177 feuillets.

1779. — Inventaire des archives du clergé de Bresse et de Bugey. Cet inventaire présente les divisions suivantes : Papiers mis au rebut comme reconnus d'aucune utilité ; comptes, soit particuliers soit généraux, rendus soit par les receveurs soit par les syndics et députés du clergé, tant en recette qu'en dépense ; extraits des verbaux des assemblées générales du clergé de France, la correspondance des agents de ce clergé ; les mémoires fournis par le clergé de Bresse et de Bugey en réponse aux prétentions fiscales du clergé de France, les décisions rendues en faveur desdits clergés de Bresse et de Bugey ; obligations souscrites avec les quittances des principaux et des intérêts ; quittances des pensions payées à divers ; dépenses pour l'hôtel du clergé ; dépenses pour la chapelle du clergé ; quittances des vacations des syndics et des frais d'assemblée du clergé ; anciens inventaires ; pièces concernant la prescription des terriers ; rôles du clergé mis au rebut en qualité de doubles ; procédures au sénat de Savoie ; rôles des impositions faites sur le clergé pendant la domination des ducs de Savoie ; rôle des impositions sous le régime français ; contraintes ; procès-verbaux des assemblées générales du clergé ; doubles des verbaux des assemblées particulières ; doubles des verbaux des assemblées générales ; pièces communes aux Trois Ordres des provinces de Bresse et de Bugey ; procès entre le clergé et les fermiers généraux ; lettres circulaires ; procès contre les bénéficiers ; procès contre les chanoines de Saint-Jean de Lyon ; requêtes en modération de cotes ; rôles du dixième et de la subvention ; rôles du don gratuit ; rôles et mémoires imprimés ; pièces justificatives des comptes ; procédures contre les bénéficiers forains ; contrats de rente sur les tailles ; procédures entre les clergés de Bresse, de Belley et de Genève ; taxes pour extinction des charges et offices ; tailles et procès avec l'Élection de Bresse ; ordonnances des ducs de Savoie sur le fait des immunités ; lettres d'assiette, ordonnances et privilèges des rois de France ; procédures contre les Célestins de Lyon ; procédures contre le clergé du diocèse de Saint-Claude ; mémoires lus et discours prononcés à l'ouverture des assemblées générales ; procédures contre les Cordeliers, les Dominicains, les Augustins, les Chartreux ; bulles, indults et brefs ; ordonnances et règlements concernant le clergé et ses bénéfices : quittances du don gratuit et du don de joyeux avènement ; quittances des suppressions d'office ; quittances des taxes pour la capitation ; quittances des taxes pour le dixième.

G. 340. (Registre.) — In-f°, papier ; 201 feuillets.

1779. — « Notice chronologique ou résultat sommaire et par suite de temps de tout ce que les papiers déposés aux archives du clergé réuni de Bresse et Bugey, des diocèses de Lyon et de Saint-Claude, apprennent avoir été fait relativement aux impositions faites par le duc de Savoie et depuis par le Roi de France. On considérera trois époques. La première comprendra ce qui s'est passé pendant que ces pays étaient sous la domination du duc de Savoie. La seconde ce qui s'est passé depuis la réunion de ces pays à la France (en 1600) jusqu'en 1634 pendant lequel temps tous les bénéficiers de ces pays furent conjointement imposés pour les taxes faites sur eux. La troisième époque qui com-

mence en 1634 comprendra ce qui est particulier aux bénéficiers de Bresse et du Bugey du diocèse de Lyon, et à ceux des dits pays qui ont été annexés depuis au diocèse de Saint-Claude ».

VI. — PROCÈS DU CLERGÉ

G. 341. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1560-1572. — Procès d'entre le clergé de Bresse et de Bugey, au diocèse de Lyon, contre Messieurs les chanoines du chapitre Saint-Pierre de Mâcon qui prétendaient ne devoir pas être imposés au rôle des subventions qui s'exigeaient sur le clergé des dites provinces pour être payées au duc de Savoie par forme de décimes, à cause des fonds et rentes que le dit chapitre possédait en Bresse.

G. 342 (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

1611-1785. — Procès. — Pièces des diverses procédures faites par le clergé de Bresse contre le clergé de Lyon et les bénéficiers forains de Mâcon, Chalon et Tournus, refusant de contribuer aux impositions du clergé de Bresse pour les biens possédés par eux en Bresse. Les parties traitèrent par la médiation d'arbitres et une transaction, du 19 février 1634, fut censée devoir apaiser le différend ; mais jusqu'à la Révolution la querelle fut sans cesse renaissante.

G. 343. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1708-1785. — Procès soutenu au Présidial de Bourg en première instance, et, par appel, au Conseil d'État du Roi, pour le clergé de Bresse contre le clergé de Lyon qui se refusait à exécuter, en ce qui le concernait, la transaction du 19 février 1634, sur les bénéficiers forains. Le procès, sans cesse renaissant, se termine en 1785 par une transaction nouvelle en date du 13 octobre.

G. 344. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 178 pièces, papier.

1627-1780. — Procès. — Pièces des diverses procédures qui existèrent entre les syndics des clergés de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, contre les agents généraux du clergé de France qui persistaient à contraindre les dits clergés à être mis aux rôles des décimes et autres impositions que le clergé de France devait au Roi, nonobstant les multiples arrêts déclarant « tous les bénéficiers de Bresse et de Bugey francs, quittes et exempts de toutes décimes tant ordinaires qu'extraordinaires, impositions, cotisations, de quelques qualités et conditions qu'elles puissent être, tant pour le passé que pour l'avenir, à la charge par les dits bénéficiers de payer la somme de 3,000 livres par chacun an sans que la dite somme puisse être augmentée ».

G. 345. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1633-1673. — Procédure instruite au présidial de Bourg entre le clergé de Bresse et Bugey défendeur, contre sieur Philibert Curtil, prieur d'Ordonnas, chanoine de Belley et receveur du dit clergé, pour reddition et apurement de comptes.

G. 346. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1649-1652. — Procès mû entre les syndics du clergé de Bresse et de Bugey, et le sieur Sigismond Bernard, receveur général provincial des décimes en Bourgogne et Bresse, lequel prétendait contraindre le dit clergé, qui n'était astreint qu'au don gratuit, à lui payer tous les droits sur les autres impositions attachées à son office.

G. 347. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier.

1655-1697. — Procès entre les bénéficiers de Bresse et de Bugey situés dans le diocèse de Lyon, contre les bénéficiers des dits pays situés dans les diocèses de Genève et de Belley. Ces derniers se refusaient à rembourser une partie des frais avancés par le clergé de Bresse et de Bugey (à la partie du diocèse de Lyon), dans une instance survenue entre eux et les agents généraux du clergé de France.

G. 348. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 65 pièces, papier.

1652-1659. — Procès entre les syndics du clergé de Bresse et de Bugey et le sieur Michel Cavalier, prieur du prieuré de Coligny, qui refusait de payer sa part dans les décimes du don gratuit.

G. 349. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1686-1687. — Procès entre le receveur du clergé de Bresse et de Bugey, et François de Livron, abbé d'Ambronay, qui refusait de payer la somme à laquelle il avait été imposé dans le rôle du don gratuit.

G. 350. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1672-1732. — Procès soutenu par le clergé de Bresse et de Bugey, se portant fort pour tous les curés desdits pays, contre les chanoines-comtes de Lyon, au sujet de leurs prétendus droits de cire et d'encens. Ce procès fut d'abord commencé par le sacristain de l'église Saint-Étienne de Lyon, qui prétendait, en cette qualité, avoir cession des archevêques de Lyon du droit cathédratique que l'on prétend leur appartenir sur tous les curés du diocèse de Lyon ; et l'on fait consister ce droit cathédratique en une certaine quantité de cire que l'on veut imposer sur chaque curé, sur l'un plus, sur l'autre moins, pour être employée au luminaire de l'église Saint-Étienne. Les chanoines de Saint-Jean de Lyon se joignirent au sacristain, disant qu'ils avaient le même droit que lui par la même cession des archevêques, et ils demandaient que les curés aient à leur payer, par an et par tête, une livre et demie de cire au temps que se tient le Synode.

G. 351 (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1733-1735. — Suite du procès soutenu par le clergé de Bresse et de Bugey, contre le chapitre de Saint-Jean de Lyon, pour le prétendu droit de cire et d'encens. Mémoires curieux à consulter tant au point de vue historique qu'au point de vue canonique.

G. 352. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1736-1740. — Suite et fin du procès soutenu par le clergé de Bresse et de Bugey contre le chapitre de Saint-Jean de Lyon, pour le prétendu droit de cire et d'encens. — Un arrêt définitif du 7 mars 1736 du parlement de Dijon dit : « sans s'arrêter à l'opposition formée à l'arrêt du 9 juilliet 1688 par les abbés, prieurs, syndics, curés et députés du clergé de Bresse et Bugey et sans avoir égard aux fins de non recevoir opposées par les comtes de Lyon, non plus qu'à celles opposées par le dit clergé, prononçant sur les appellations comme d'abus interjettées par le dit clergé des actes capitulaires de 1175, 1193 et 1207, du mémorial adressé au pape à la suite d'un rôle de l'an 1432, de l'ordonnance de l'archevêque de Lyon du 13 octobre 1592 et d'autres actes émanés de la juridiction volontaire de l'archevêque et de son chapitre concernant le droit de cire et d'encens, dit qu'il y a abus seulement dans lesdits actes en ce qui concerne la perception du droit synodal de cire et d'encens ; qu'il y a pareillement abus dans les censures et contraintes prononcées contre les fermiers pour le payement dudit droit ; qu'il y a encore abus en ce qu'il avait été dit que tous les bénéficiers généralement demeureraient assujettis au payement de ce droit, et enfin qu'il y a abus dans la diversité de la quotité à l'égard de plusieurs bénéficiers dénommés dans les rôles produits par les comtes de Lyon, condamne lesdits comtes de Lyon à l'amende de l'abus ; — sans s'arrêter à la requête du clergé de Bresse et de Bugey, ayant aucunement égard à celle desdits comtes de Lyon, a mis et met l'appellation par eux interjettée de la sentence du bailliage de Bourg du 2 septembre 1732 et ce dont est appel au néant, et par nouveau jugement les a maintenus et gardés définitivement audit droit et possession du dit droit synodal de cire et d'encens, à la charge néanmoins qu'ils ne pourront exiger le droit d'encens que des archiprêtres à raison d'une demi livre poids de Lyon par an pour chacun d'eux, et le dit droit de cire à raison d'une livre et demie, aussi poids de Lyon, payable par chaque curé de Bresse et de Bugey par moitié au Synode de mai et à celui de Saint-Luc de chaque année ».

G. 353. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1682-1687. — Procès soutenu par les syndics députés du clergé de Bresse et de Bugey, contre les chapelains pourvus de chapelles dans les dites provinces, lesquels prétendaient devoir être exempts des impositions des décimes et du don gratuit. Un arrêt du Présidial du 28 mai 1687 les déboute et met à néant leurs prétentions.

G. 354. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 20 pièces, papier.

1693-1695. — Procès soutenu par les syndics du clergé de Bresse et de Bugey par-devant le Présidial de Bourg, contre messire Claude Prudhomme, abbé de Saint-Rambert, au sujet du payement de ses décimes.

G. 355. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1695-1696. — Procès soutenu par les syndics généraux du clergé de Bresse et de Bugey par-devant le Présidial de Bourg, contre les religieuses hospitalières de la diteville de Bourg qui demandaient à être rayées du rôle mis pour l'acquittement des impositions dites le franc-fief et le franc-alleu.

G. 356. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1698-1726. — Procès soutenu par les syndics généraux du clergé de Bresse et de Bugey, par-devant le Présidial de Bourg, contre les Pères Cordeliers et Dominicains de Bourg, les Augustins de Brou et de Boiron, lesquels prétendaient être injustement surtaxés dans les rôles des impositions du clergé. Un jugement du Présidial du 17 juillet 1725 condamna les syndics du clergé à rembourser à ces communautés la moitié des sommes sur elles perçues depuis 1718, et ordonna que leurs cotes seront rétablies sur le pied du rôle de la dite année 1718 pour s'y tenir et conformer à l'avenir. De plus l'Ordre du clergé fut condamné aux trois quarts des dépens et l'autre quart compensé.

G. 357. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1708-1729. — Procès soutenu par les syndics généraux du clergé de Bresse et de Bugey, par-devant le Présidial de Bourg, contre le sieur Savey, receveur du dit clergé, aux fins de l'amener à rendre ses comptes. Par une transaction amiable le fils du dit Savey céda au clergé une maison lui appartenant, sise à Bourg en la rue de Bourgneuf, et le clergé, au moyen de cette cession, se déclara satisfait et le tint quitte de tout reliquat de compte.

G. 358. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1723. — Procès soutenu par les syndics généraux du clergé de Bresse et de Bugey, par-devant le Présidial de Bourg, contre le sieur curé de Saint-Rambert qui refusait de payer la cote à laquelle il avait été mis dans le rôle de la subvention tenant lieu de capitation.

G. 359. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1744-1760. — Procès soutenu par les syndics généraux du clergé de Bresse et de Bugey, par-devant le Présidial de Bourg, contre les trente-un curés du diocèse de Lyon qui, lors de la création du diocèse de Saint-Claude en 1742, furent attribués à ce nouveau diocèse. Une sentence de 1754 fixe et détermine leur situation vis-à-vis des clergés voisins : « ne pourront les deux curés délégués des trente-un de Bresse et de Bugey passés à la partie du diocèse de Saint-Claude qu'assister aux assemblées générales du clergé de Bresse et de Bugey, ils y auront voix active et passive, ne pourront prendre qualité de syndic, ne pourront assister aux assemblées particulières à moins de spéciale autorisation »...

G. 360. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1748-1753. — Procès soutenu par les syndics généraux du clergé de Bresse et de Bugey, par-devant le Présidial de Bourg, contre les sieurs curé et prieur de Saint-Sorlin, touchant le refus de payement de leurs impositions dans les décimes et le don gratuit. Ils sont condamnés par arrêt du Présidial du 21 juin 1752.

G. 361. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1760-1767. — Procès soutenu par les syndics généraux du clergé de Bresse et de Bugey, par-devant le Présidial de Bourg, contre le sieur Cabuchet, chapelain de la chapelle du Saint-Rosaire de Jasseron, qui se prétendait exempt du payement des décimes et du don gratuit.

G. 362. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1766-1768. — Procès soutenu par les syndics généraux du clergé de Bresse et de Bugey, par-devant le Présidial de Bourg, de concert avec les syndics généraux du Tiers-État de ces mêmes provinces, au sujet de l'imposition à la taille des fermiers des dîmes et des autres biens ecclésiastiques, en même temps que des biens particuliers appartenant en propre aux dits ecclésiastiques.

G. 363. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1768-1769. — Pièces relatives au procès existant entre les syndics généraux du clergé de Bresse et de Bugey, et la chambre ecclésiastique de



Mâcon, touchant la mise au rôle du bénéfice de la cure de Saint-Laurent-lez-Mâcon. Cette cure qui dépendait pour le spirituel du diocèse de Mâcon, avait son chef-lieu et ses dépendances en Bresse : il s'agissait de savoir à quel clergé elle payerait ses décimes, celui du Mâconnais ou celui de Bresse. L'arrêt n'existe pas, mais le clergé de Bresse eut gain de cause, aidé en cette affaire par les syndics du Tiers-État de la province.

VII. — INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES ET CONTROLE DES INSINUATIONS

G. 364. (Registre.) — In-f°, papier; 100 feuillets.

1766-1768. — Registre des insinuations ecclésiastiques pour le diocèse de Genève, à la partie de France. — Bulles données à Avignon portant levée des empêchements au mariage pour Jean-Baptiste Hugonnet et Marie Michaud de Champdor ; pour Ambroise Égraz et Marie Rosset d'Échallon ; pour Jean Bailly et Marie Benoît de Chanay ; pour François Ferraz et Anne Follet de Cerveyrieu ; pour François Buffard d'Ardon et Françoise Favre du Grand-Abbergement ; pour Antoine Bamuzat et Marie Bamuzat de Thoiry ; pour François Colliex de Billiat et Gasparde Martin de Crozet ; pour Bernard Perret et Claudine Défínod de Collonges ; pour Joseph Poncet et Marguerite Joux d'Échallon ; pour François Pasquier et Marie Tournéry de Brénod, etc., etc. — Institution de la cure de Collonges pour Louis-Albert Barberet. — Lettres de prêtrise pour Louis Forest. — Institution de la cure de Saint-Jean pour Joseph Coppel. — Dispenses de bans pour Louis Brunet, de Challex et Marie Mégard de Versoix ; pour Jean Rolland Duvernay et Jeanne Julliard de Chézery ; dispense de deux bans pour Pierre Cognat de Champagne et Perrone Bourrasset d'Évian. — Création de pension pour Jean-François Ballet, ancien curé de Ruffieu. — Collation de la cure de Talissieu pour Claude Deloche. — Collation de la chapelle Saint-Claude de Culoz, pour Joseph Savarin. — Résignation de la cure de Saint-Germain-de-Joux, par Claude Cottin. — Institution et bulle de Rome en faveur de Pierre Brigaud, pour le prieuré de Talissieu. — Institution de la chapelle Saint-Antoine de Ceyzérieu pour Philibert Branche. — Institution de la cure d'Anglefort pour Pierre Dor. — Enregistrement des lettres de tonsure, des ordres mineurs, de sous-diaconat et prêtrise de François Jacquet du diocèse de Valence. — Institution de la cure de Surjoux pour Claude Venet ; de la cure de Collonges, pour Nicolas Bartieau ; de la cure d'Hotonnes pour Georges Vullierme. — Résignation de la cure de Theyzieu par Jacques Métral. — Dispenses de bans pour Antoine Francou et Marie Mignet, de l'Abbergement ; — pour Maurice Brachet et Françoise Aymard, d'Échallon ; — pour François Récamier, de Poullieu et Jeanne Challey, de Peyrieu ; pour Joseph Toumiant et Marie Tournéry, de Brénod ; pour Jean-Pierre Chevrier et Jacqueline Chevrier, de Chevry ; pour Pierre Marchand et Jeanne Lapierre, de Cessy ; pour Joseph et Étiennette Allombert, de Cessy ; pour Jean Mermillod, de Fargos et Jeanne Pétraz, de Perron ; pour Nicolas Rollandez, de Lélex et Marie Collétaz, de Gex, etc. — Enregistrement des lettres de prêtrise de Gilbert Terroux, pourvu de la cure de Massignieu. — Provision de la cure de Cessy, pour Claude Burdet. — Dispense de bans pour Joseph Vuailliat et Françoise Gros, de Lélex. — Lettres de prêtrise de Jacquemin Ponard, du diocèse de Saint-Claude ; de Jean Métral d'Annecy. — Prise de possession du prieuré de Saint-Jean, hors des murs de Genève, pour François Myerre. — Dispenses de bans pour divers, etc.

G. 364. (Registre.) -- In-folio, papier ; 348 feuillets.

1768-1778. — Registre des insinuations ecclésiastiques pour le diocèse de Genève, à la partie de France. — Dispense de bans en faveur de Pierre de la Forest et Pernette de Borsat. — Option de la cure de l'Abergement pour le curé Chapon. — Dispense de bans pour Jacques Vulpieu et Pernette Vailliet. — Nomination de Marin Rey à la chapelle Saint-André-de-Ceyzérieu. — Nomination d'Emmanuel Mestral à la cure de Vieu. — Prise de possession de la chapelle Saint-Félix dans l'église de Champagne, par Joseph Berry. — Dispense de bans pour Louis Pochet, de Charanceins et Marguerite Trocon. — Institution de la cure de Crozet pour Jean Brunet. — Dispenses de bans pour Jean Morel et Louise Bavosat ; pour Joseph Tardy et Jeanne Trolliet ; pour Pierre Jacquemet et Françoise Gros ; pour Jacques Mareschal et Jacqueline Bétems ; pour Pierre Sonnex et Jeanne Gardet. — Nomination de Philibert Virignin à la cure de Sutrieu. — Titre clérical pour Jean-François Brunet, minoré d'Hotonnes. — Nomination de François Bouchet au bénéfice de Corcelles. — Prise de possession de la chapelle

Saint-Sébastien-de-l'Abergement par le sieur Goyffon, curé de Nantua. — Lettres de tonsure pour François Pernot de Ceyzieux. — Dispense de bans pour Étienne Hutin, de Divonne et Claudine Beauchateau. — Enregistrement des lettres de prêtrise de sieur Jean-Baptiste Genolin, de Lancrans, qui est pourvu de la chapelle des Cinq-Plaies, en l'église de Montanges. — Acte de résignation de la cure de Charencein, par Jean-François Savarin. — Institution de la chapelle Saint-Nicolas en l'église de Cressin, pour Pierre Crassy. — Lettres de prêtrise d'Anthelme Cardon. — Résignation de la cure de Talissieu en faveur d'Anthelme Cotton. — Institution de la chapelle Saint-Joseph dans l'église de Brénod, pour François Molinard. — Lettres de prêtrise de Marcel Jeantet. — Dispense de parenté pour Louis Thévoux et Marie Gay, de Songieu. — Cession d'une chapelle érigée en l'église d'Hotonnes, par Madame d'Angeville, à Amand Favre. — Commission pour desservir la sacristie de Talissieu, décernée à Jean-Claude Récamier. — Lettres de prêtrise de Louis-Martin Collétaz. — Institution de la cure de Collonges, en faveur de Charles Clerc. — Visa du prieuré de Léaz pour Claude Thiollaz. — Institution de la chapelle N.-D. de Compassion, de Belmont, pour François Roux. — Nomination à la prébende des Guy, érigée en l'église d'Hauteville, pour Pierre Loup. — Lettres de prêtrise d'Antoine Dumarest. — Institution de la cure de l'Hôpital-sur-Dorches, en faveur de Jean-Claude Bret. — Acte de résignation de la cure de Béon, passé par le curé François-Joseph Savarin en faveur de son neveu Jean-Joseph. — Résignation de la cure de Corbonod par Pierre Banges. — Institution de la cure d'Arlod en faveur d'Hilaire Genolin. — Institution de la cure de Saint-Jean-de-Gonville en faveur de Pierre Gaillard. — Nomination de Louis Montanier à la cure de Billiaz. — Prise de possession de la cure de Lavours par Pierre Cussy. — Prise de possession de la cure d'Ardon par Jean Girel. — Lettres de prêtrise de Jean-Pierre Manjeot. — Dispenses de bans pour Jean-Baptiste Revillod, médecin pensionné de la ville de Gex, et Jeanne-Françoise Bouvard; pour Joseph et Marie Balivet, de Lancrans; pour François Célard et Anne Reverchon, de Sauverny; pour Jean-Pierre Viviand, de l'Abergement et Marie Reydellet; pour Joseph Levrat et Marie Gonnetant, de Saint-Germain-de-Joux. — Lettres de prêtrise de Louis Marquis, de Montanges et de Gaspard Dupré, de Billiat. — Institution de la cure de Pouilly pour Bernard Cottin, et de la cure de Ville pour Antoine Vaudoux. — Dispense de parenté pour Jean Genolin et Marie Buffard, de Champfromier. — Dispenses de bans pour Charles de Vilette, colonel de dragons, à Paris, et Reine-Philiberte Rouph, de Gex ; pour Jean-Joseph Blanc et Françoise Dujoux, de Chézery, etc.

G. 366. (Registre). — In-folio, papier; 318 feuillets.

1778-1788. — Registre des insinuations ecclésiastiques pour le diocèse de Genève, à la partie de France. — Dispenses de bans pour Joseph Regard et Françoise Recordon, de Divonne; pour Simon Ogier et Claudine Martinand, de l'Abergement ; pour Joseph Françon et Jeanne-Baptiste Collet, de Virieu ; pour Joseph Bocquet et Augustine Deschamps, de Gex, etc. — Lettres de prêtrise de Jean-Claude Guinet, de Montanges, et de Romain Vulliet, d'Hotonnes. — Nomination à la chapelle Saint-Michel, de Divonne, pour François Regard, curé de Grilly. — Résignation de la cure d'Ochiaz pour Jean-Baptiste Jeantet. — Lettres de prêtrise de Sébastien Jacquinod, de Montanges de Claude-François Genolin, de Champfromier; de Jean-Jacques Cotton, de Theyzieu ; de Benoît Cottarin, de Champagne, etc. — Prise de possession de l'église de Belleydoux par Simphorien Peloux. — Nomination de Louis Crussy au bénéfice de Lochieu. — Provisions de l'église de Prévessin pour Charles Clerc, et de l'église de Culles pour François-Joseph Pitard. — Lettres de prêtrise de Charles-Félix Gras, qui est institué vicaire amovible de Chézery. — Prise de possession de l'église de Chemillieu, pour François Rolland. — Résignation de l'église de Champdor en faveur de François Demoz. — Provisions des bénéfices de Virieu-le-Petit et de Romagnieu pour Jean-François Pillard. — Dispense d'affinité spirituelle pour Pierre Favre et Gasparde Michaud, de Saint-Martin-de-Bavel. — Institution de la chapelle N.-D. de Talissieu, pour Georges Manjeot, curé de Ceyzérieu. — Institution de l'église Saint-Loup, de Versoix, pour Joachim Clerc. — Institution de la cure de Charencin, pour Hugues Banges. — Prise de possession de la chapelle Sainte-Croix, de Peyrieu, pour Jean-Claude Cerdon. — Nomination de Prospert Guillod, clerc tonsuré, à la chapelle du Saint-Rosaire, de Brénod. — Lettres de prêtrise de Joseph Pernod et de Pierre-Marin Rouph de Varicourt, de Gex. — Résignation du prieuré Saint-Martin, d'Anglefort, faite par Balthazar Darmand à Pierre de Vallie, chanoine du chapitre noble de Saint-Pierre et

de Saint-Chef, de la ville et diocèse de Vienne en Dauphiné. — Prise de possession de la chapelle Saint-Nicolas, de Vieu en Valromey, par Michel Favier, et de la chapelle Saint-Jean, au dit lieu, par Joseph Costaz. — Prise de possession de la cure de Moëns par Joseph Balleydier. — Institution de la cure de Gex, en faveur de M. de Varicourt. — Résignation de la cure de Retord, par Claude-André Bouillet. — Prise de possession de la chapelle de Ville, par Jean-Claude Bret. — Institution de la cure d'Ornex, pour sieur Louis-Marie Martin. — Institution de la chapelle Saint-Jean, de Gex, pour Claude-Louis Ducarre. — Dispenses de bans et de parenté au troisième et au quatrième degrés, pour Sébastien Ducret et Françoise Genolin, de Champfromier; pour Anthelme Combet et Anne Callet, d'Yennes; pour Martin Rolland et Jacqueline Burdeyron, de Lélex; pour Jean Nicollier et Françoise Deminjoud, de Seyssel; pour Amand Mathieu et Claudine Charpy, de Chézery, etc., etc.

G. 367. (Registre.) — In-folio, papier; 202 feuillets.

1785-1789. — Registre des insinuations ecclésiastiques pour le diocèse de Genève, à la partie de France. — Dispenses de parenté pour Benoît Janin et Benoîte Gonin, de Gex; pour Nicolas Chappuys, de Péron et Jeanne Regard, de Gex; pour Jean-François Gignoux, d'Ornex et Marguerite Grille, de Versonnex; pour Étienne Crochut, de Crozet et Jeanne Ardin, de Cessy; pour Pierre Gilliard, de Besançon et Jeanne Micod, de Gex; pour François Gaillard et Marie Bernard, de Chanay; etc., etc. — Lettres de prêtrise de François Favier, de Passins. — Institution de l'église de Lélex, pour Jean-Marie Bornex. — Institution de la chapelle Saint-Antoine de Talissieux, pour M. le chanoine de Courtines. — Institution de la chapelle Saint-Sébastien et Sainte-Anne, de Montanges, pour Joseph Genolin. — Prise de possession de la cure de Matignien par Pierre Gaillard. — Nomination au prieuré de Ceyzérieu de dame Louise Rostant, religieuse professe de l'abbaye royale de Saint-Pierre, de Lyon. — Dispense en temps prohibé pour le mariage d'Aimé Toccanier et de Claudine Bugnier, de Seyssel. — Institution de l'église de Pougny en faveur de Claude Dor. — Lettres de prêtrise de Valentin Beaud de Collonges: institution de l'église de Sacconex pour le même. — Acte de résignation de l'église de Meyrin, fait par François Hugonnet en faveur de Prosper Guillod. — Institution de la chapelle de Champdossin en faveur de Joseph Lachenal. — Institution de la chapelle Saint-Claude de Gex, pour Joseph-Augustin Ponard. — Lettres de prêtrise de Joseph Rey, de Champfromier. — Lettres d'official accordées par Joseph-Marie Paget, évêque de Genève, à Pierre-Marin Rouph de Varicourt, docteur en théologie. — Institution de la chapelle des Saints Nicolas et Roch, de Culoz, pour Charles Ferraz de Courtine. — Dispenses de bans ou de parenté pour Claude Lyvet et Anthelmette Martinod, de Songieux; pour Benoit Poncet, de Montanges, et Marguerite Poncet, de Belleydoux; pour François Martinet, de Ruffieu, et Marie Ancian, de Songieu; pour Joseph et Laurence Bouvier, de Lochieu; pour Gaspard Sage et Françoise Richard, de Grilly; pour Jacques Lépine et Françoise Cullin, de Farges, etc., etc. — Institution de la chapelle Saint-Jean, à Billiat, pour Antoine Gervais.

G. 368. (Cahier.) — In-f°, papier; 12 feuillets.

1749-1752. — Registre du contrôle des insinuations ecclésiastiques pour le diocèse de Genève, à la partie de France, du 3 octobre 1749 au 23 avril 1752. Sommaire des droits perçus pour l'enregistrement des bulles, des brefs des exemptions de bans, des dispenses de parenté; des résiliations de bénéfices; des nominations aux bénéfices; des prises de possession, des institutions de bénéfices, des lettres de prêtrise tant des ordres mineurs que des ordres majeurs, des signatures de Rome, des nominations aux prieurés, aux cures, aux chapelles, aux abbayes, etc. Les droits perçus varient de 5 sols à 3 livres.

G. 369. (Cahier.) — In-f°, papier; 12 feuillets.

1752-1755. — Registre du contrôle des insinuations ecclésiastiques pour le diocèse de Genève, à la partie de France, du 2 juin 1752 au 19 février 1755. Sommaire des droits perçus pour l'enregistrement des bulles, des dispenses, des résiliations et nominations aux bénéfices, des lettres de prêtrise, etc., etc.

G. 370. (Cahier.) — In-f°, papier; 12 feuillets.

1755-1757. — Registre du contrôle des insinuations ecclésiastiques pour le diocèse de Genève,

à la partie de France, du 19 février 1755 au 19 mai 1757. Sommaire des droits perçus pour l'enregistrement des bulles, des dispenses, des résiliations et nominations aux bénéfices, des lettres de prêtrise, etc., etc.

G. 371. (Cahier.) — In-f°, papier ; 16 feuillets.

1757-1759. — Registre du contrôle des insinuations ecclésiastiques pour le diocèse de Genève, à la partie de France, du 21 mai 1757 au 24 septembre 1759. Sommaire des droits perçus pour l'enregistrement des bulles, des dispenses, des résiliations et des nominations aux bénéfices, des lettres de prêtrise, etc., etc.

G. 372. (Cahier.) — In-f°, papier ; 12 feuillets.

1759-1761. — Registre du contrôle des insinuations ecclésiastiques pour le diocèse de Genève, à la partie de France, du 19 octobre 1759 au 31 mars 1761. Sommaire des droits perçus pour l'enregistrement des bulles, des dispenses, des résiliations et des nominations aux bénéfices, des lettres de prêtrise, etc., etc.

G. 373. (Cahier.) — In-f°, papier ; 12 feuillets.

1761-1763. — Registre du contrôle des insinuations ecclésiastiques pour le diocèse de Genève, à la partie de France, du 28 mars 1761 au 12 février 1763. Sommaire des droits perçus pour l'enregistrement des bulles, des dispenses, des résiliations et des nominations aux bénéfices, des lettres de prêtrise, etc., etc.

G. 374. (Cahier.) — In-f°, papier ; 12 feuillets.

1763-1765. — Registre du contrôle des insinuations ecclésiastiques pour le diocèse de Genève, à la partie de France, du 14 février 1763 au 16 avril 1765. Sommaire des droits perçus pour l'enregistrement des bulles, des dispenses, des résiliations et des nominations aux bénéfices, des lettres de prêtrise, etc., etc.

G. 375. (Cahier.) — In-f°, papier ; 12 feuillets.

1765-1767. — Registre du contrôle des insinuations ecclésiastiques pour le diocèse de Genève, à la partie de France, du 16 avril 1765 au 21 février 1767. Sommaire des droits perçus pour l'enregistrement des bulles, des dispenses, des résiliations et des nominations aux bénéfices, des lettres de prêtrise, etc., etc.

G. 376. (Cahier.) — In-f°, papier ; 12 feuillets.

1767-1769. — Registre du contrôle des insinuations ecclésiastiques pour le diocèse de Genève, à la partie de France, du 21 février 1767 au 9 janvier 1769. Sommaire des droits perçus pour l'enregistrement des bulles, des dispenses, des résiliations et des nominations aux bénéfices, des lettres de prêtrise, etc., etc.

G. 377. (Cahier.) — In-f°, papier ; 12 feuillets.

1769-1772. — Registre du contrôle des insinuations ecclésiastiques pour le diocèse de Genève, à la partie de France, du 13 janvier 1769 au 21 février 1772. Sommaire des droits perçus pour l'enregistrement des bulles, des dispenses, des résiliations et des nominations aux bénéfices, des lettres de prêtrise, etc., etc.

G. 378 (Registre.) — In-f°, papier ; 96 feuillets.

1772-1789. — Registre du contrôle des insinuations ecclésiastiques pour le diocèse de Genève, à la partie de France, du 21 février 1772 au 3 mars 1789. Sommaire des droits perçus pour l'enregistrement des bulles, des dispenses, des résiliations et des nominations aux bénéfices, des lettres de prêtrise, etc., etc.

G. 379 (Cahier.) — In-4°, papier ; 64 feuillets.

1784-1790. — Registre du contrôle des insinuations ecclésiastiques pour le diocèse de Belley, allant du 4 janvier 1784 au 19 décembre 1790. Sommaire des droits perçus pour l'enregistrement des bulles, des dispenses, des résiliations et des nominations aux bénéfices, des lettres de prêtrise, etc., etc.



ERRATUM

A la page 78, seconde colonne, au bas, l'article numéroté G. 323 doit être rétabli ainsi :

G. 323. (Liasse.) — 256 pièces, papier.

1613-1725. — Taxes ou parts contributives et quittances des bénéficiers de Bresse, Bugey, Gex et Valromey pour leurs parts dans les diverses impositions royales sur eux mises et levées par les Agents généraux du clergé de France. — Quittance du don gratuit payé en 1613 au roi de France. — Mémoire qui sert à montrer comment les deniers du don gratuit de 1613 levés en Bresse et Bugey pour le joyeux avènement du roi ont été répartis et envoyés aux agents du clergé de France. — Six quittances de l'année 1628, montant à 1,395 livres, pour dépenses faites relativement aux affaires du clergé de Bresse et du Bugey avec le clergé de France. — Commandement fait le 20 juin 1629 au clergé de Bresse et de Bugey d'avoir à payer au receveur des décimes, à Mâcon, une somme de 4,200 livres pour sa contribution dans les décimes que le clergé doit au Roi. — Vingt-deux quittances, allant de 1642 à 1651, des sommes payées au Roi par les clergés de Bresse et Bugey, chez le receveur du clergé, à Lyon, pour leurs parts des décimes imposées par les agents généraux du clergé de France. — Extrait du département arrêté par l'Assemblée générale du clergé tenue à Mantes, en 1641, de la somme de 4,000,500 livres accordée au Roi : dans cette somme, la part à payer par les bénéficiers de Bresse est de 1,738 livres. — Mandat des agents du clergé de 1646 imposant divers suppléments de taxe au clergé de Bresse et de Bugey. — Taxe de 1,318 livres mise en août 1646 par les agents du clergé sur les bénéficiers de Bresse et de Bugey dans l'imposition royale dite « de la subvention ». — Deux cent vingt-huit quittances attachées ensemble, allant de 1654 à 1725, des sommes payées au Roi par les clergés de Bresse et de Bugey, pour leurs parts dans les décimes.

Le texte imprimé sous G. 323 doit être numéroté G. 324.

Donc, page 79, la cote	G. 324	*devient*	G. 325.
	G. 325	—	G. 326.
	G. 326	—	G. 327.
	G. 327	—	G. 328.
	G. 328	—	G. 329.
	G. 329	—	G. 330.
	G. 330	—	G. 331.

Alors à la page 81 (G. 332) la numération redevient juste jusqu'à la fin.

Département de l'Ain.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE H

(**Clergé séculier. — Ordres religieux d'hommes. — Ordres religieux de femmes. — Ordres militaires religieux. — Hospices et Maladreries.**)

I. — ORDRES RELIGIEUX D'HOMMES

ORDRE DE SAINT-BENOÎT

Abbaye de Saint-Rambert-en-Bugey, fondée dans le V[e] siècle.

H. 1. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1096-1788. — Privilèges. Juridiction. Droits seigneuriaux. — Copie, établie au XVII[e] siècle, de l'acte de 1096 par lequel l'abbé Rainier cède au comte Thomas de Savoie le château de Curnillon, à la condition que la famille de Savoie ne pourra jamais aliéner ce château, qu'elle y tiendra toujours garnison et qu'elle défendra, en toute occasion, l'abbaye, ses hommes et ses biens contre toutes les violences, pilleries et autres déprédations d'où qu'elles viennent. — Copie, établie en 1689, d'une bulle du pape Innocent II, datée du Latran, le 9 des calendes de mai, indiction 2[e], l'an 1138, par laquelle est confirmée, à l'abbaye de Cluny, la possession et la direction des monastères de Montpellier, de Saint Gervais et de Saint Rambert-de-Joux-en-Bugey. — Traduction française, dressée au XVII[e] siècle, d'une bulle du pape Célestin III, datée de Rome, dans la prison Tullienne, 5 août, indiction 9[e], l'an 1191, dans laquelle bulle sont confirmés tous les privilèges de l'abbaye et cités tous les lieux de sa juridiction, qui sont: le bourg de Saint-Rambert, l'église de Chamoux, l'église Saint Michel de Montendry, l'église Saint Pierre de Villarléger, l'église de Villarsalé, l'église Saint Julien de Montmajeur, l'église Sainte Marie de Granière, l'église Saint Pierre de Sanciac, l'église Saint Pierre d'Apremont, l'église de Saint Bardeau, l'église de Musiac, l'église Sainte Marie de Lucs, l'église Sainte Marie de la Porte, l'église de L'Huis, l'église de Saint Didier, l'église de Campanieu, l'église de Saint Pierre de Bénonces, l'église Saint André de Tenay, l'église Saint Maurice d'Argis, l'église Saint Martin d'Évosges, l'église Saint Laurent d'Oncieu, l'église Saint Pierre d'Arandas, l'église Saint Michel de la Roche, l'église Saint Maurice de Conzieu, l'église Saint Hilaire de Torcieu, l'église Saint Martin de Cleyzieu, l'église Saint Martin de Vaux, l'église Saint Maurice d'Ambutrix, l'église Saint Maurice de Mergie, l'église Saint André de Reigneux, l'église Saint Pierre de Villieu, l'église Sainte Marie l'hospitalière, la chapelle Sainte Marie-Madeleine de Loyes, l'église du bourg Saint Christophle, l'église Saint Vincent de Faramans, l'église de Saint Martin de Songieu. A la suite de la traduction de cette bulle se trouve la traduction d'une autre bulle du pape Paul V, donnée à Rome l'an 1538, le 10 des calendes de janvier, qui

est une nouvelle confirmation des privilèges et de la juridiction de l'abbaye de Saint-Rambert. — Transaction passée, le 29 juin 1275, entre Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne, et G. abbé de Saint-Rambert, touchant les limites de leur droit et de leur juridiction sur les hommes et les terres de la dite abbaye. — Transaction de juillet 1277, par laquelle, à l'instigation de David abbé de Saint-Sulpice et de Durand official de Belley amiables compositeurs, Brunot de Verrage, Jean et Pierre ses enfants se déclarent et se reconnaissent hommes-liges et tailliables de l'abbaye de Saint-Rambert sous certaines conditions énoncées dans l'acte. — Accord, passé au mois de novembre 1285, entre le comte Amédée de Savoie et Pierre abbé de Saint-Rambert, qui contient dilucidation et explication du traité de 1096, rapporté plus haut, et passé entre le comte Thomas et l'abbé Rainier touchant la cession au Comte du château de Curnillon et la sauvegarde, due par lui à l'abbaye, en vertu de cette cession. — Actes des prestations de serment faites à l'abbé de Saint-Rambert en 1351, 1363, 1377, 1381, 1463 par les châtelains du dit lieu. — Transaction du mois d'août 1355, faite entre l'abbé Anthelme de Miolans et les habitants de Saint-Rambert, touchant la réglementation et l'usage du four banal du dit lieu. — Transaction et sentence de 1369, entre les habitants de Saint-Rambert et l'abbé, concernant les limites de la juridiction de l'abbaye, à propos d'une condamnation à mort, rendue contre un homme de Blannaz par le juge du seigneur abbé. — Indulgences accordées, en 1464, par Guillaume évêque d'Ostie, Léon cardinal prêtre des Saints Jean et Sabine, cardinaux de l'église romaine, à tous ceux qui visiteront dûment préparés l'église et les reliques de l'abbaye de Saint-Rambert. — Injonction du 24 octobre 1473, émanée de l'abbé et portant ordre à un homme taillable de l'abbaye, d'avoir à quitter la ville de Saint-Rambert et d'aller établir sa résidence dans la juridiction de l'abbaye. — Bulle du pape Sixte IV, donnée à Rome l'an 1478, portant reconnaissance et nouvelle approbation des privilèges de l'abbaye de Saint-Rambert pour les dîmes, les prémices, les censes, les revenus, les droits de passage et de pâturage, etc., etc. — Transaction passée en 1601 entre l'abbaye, les chartreux de Portes et le duc de Savoie, touchant la situation des justiciables de Saint-Rambert sur le territoire d'Arandaz, qui seront sortis du mandement de Rossillion pour revenir à la pleine justice de l'abbé. — Original d'une bulle du pape Paul III, de 1538, confirmative de la bulle du pape Célestin III, de l'an 1191, citée plus haut. — Réception, faite le 2 juillet 1770, de Claude Reverdy en qualité de garde des forêts, chasses et pêches de MM. les abbés, grands-prieurs et religieux de Saint-Rambert. — Délibération des religieux de Saint-Rambert contenant affranchissement des droits de taillabilité et de mainmorte en faveur des taillables et de mainmortables de la paroisse dudit Saint-Rambert, 29 janvier 1785.

H. 2. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1481-1792. — Fondations. — Copie, établie au XVIIe siècle, d'une bulle du pape Sixte IV, donnée à Rome l'an 1484, approuvant la fondation d'une chapelle au lieu dit « Lacoux » et la création d'un recteur pour la desservir ; — factum, établi au XVIIe siècle, qui relate la fondation et les droits honorifiques de cette chapelle, en même temps qu'il traite de la portion congrue du vicaire perpétuel de Lacoux. — Lettres de consécration des chapelles de la sacristie, à l'honneur des Saints Domitien et Rambert, de la Sainte Croix et de Sainte Anastasie martyre, des Saints Claude et Eucher, faite par l'évêque de Lausanne et l'évêque d'Autun administrateur de l'archevêché de Lyon, le siège vacant, avec une concession de quarante jours d'indulgence perpétuelle à ceux qui visiteront ces chapelles à pareil jour de leur consécration ; 10 janvier 1491. — Clause du testament d'honnête Jean Benoit, portant legs de 20 florins pour un anniversaire fait le 20 janvier 1506, aux religieux de Saint-Rambert. — Fondation faite par messire Gaspard de Grammont, réfecturier de l'abbaye, de quelques services divins à certains jours, et d'une grande messe à diacre et sous-diacre au grand autel, avec cette réserve que quand la chapelle hors l'abbaye sera remise en bon état, la messe, fondée par lui, s'y dira aux termes de la fondation ; 12 avril 1554. — Dotation de la chapelle Saint Roch et Sainte Barbe, érigée dans le cimetière, hors les murailles de l'abbaye, par Philippe de Fétans, grand prieur, et Gaspard de Grammont, réfecturier ; biens et charges de cette chapelle ; 26 décembre 1567. — Donation de dix-huit ouvrées de vignes, situées à Vaux, à condition de dire une messe basse, chaque dimanche, pour la fondation, faite le 1er mars 1593, par noble Jeanne Morellet, veuve de noble Antoine Debourg. — « *Sequntur anniversaria in abbatia sancti Ragneberti fundata et fieri solita* » ; 1683. — Bref de Clément X, du 7 octobre 1673, portant indulgences pour le grand autel de

l'abbaye de Saint-Rambert. — Confins des fonds de la dotation de la chapelle des Rameaux, fondée par Dom François Carron en 1689. — Prise de possession de la chapelle de l'Aubespine, le 25 juillet 1752, par D. Claude Fabre.

H. 3. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce papier.

1263-1346. — Acquisitions et transactions. — Hommage présenté, en 1263, à l'abbé de Saint-Rambert par Humbert Peloci, pour le moulin de Mandornet. — Vente de servis faite à l'abbaye en 1296, par Josserand Deplan et plusieurs autres particuliers. — Achat fait, en 1305, d'une rente de six deniers viennois sur le pré de la Mandorne, pour pouvoir y régler le régime des eaux de la Mandorne et de l'Enfernet. — Achat de fonds, en terres et en prés, fait en 1326 à Étienne Chacaud, à sa femme et à ses enfants. — Achat de fonds, fait en 1331, pour augmenter le revenu de la charge de sacristain de Saint-Rambert, revenu insuffisant pour parer aux dépenses de cet office : approbation de cette opération par l'archevêque de Lyon, Pierre de Savoie. — Transaction passée en 1332, entre le monastère de Saint-Rambert et les religieux cisterciens de Saint-Sulpice en Bugey, pour régler leurs possessions dans la montagne de Nivolet. — Accord passé en 1346 entre l'abbé de Saint-Rambert et frère Aymon de Rougemont, religieux en l'abbaye, pour partager certains fonds réclamés par l'abbé comme faisant partie de sa mense, et par le religieux comme appartenant à sa prébende.

H. 4. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1401-1496. — Acquisitions et transactions. — Transaction du 8 août 1401, par laquelle l'abbé et le couvent de Saint-Rambert, séants en chapitre solennel, au son de la cloche selon la coutume, ont remis et cédé à frère Rémond de Vuéron, chamarier de la dite abbaye, la dime du prieuré de Rigneux, avec tous les droits qu'il pouvait avoir au dit lieu. — Autre compromis de 1410, fait entre l'abbaye et frère Renaud de Becion, relatif au dessus-dit prieuré de Rigneux. — Compromis du 3 mai 1437, passé entre le monastère et les frères Jean et Sébastien Gros, au sujet de droits et de servis prétendus sur leurs biens. — Obligation de 5 florins pour le couvent de Saint-Rambert, passée le 30 mars 1434, contre Étienne Pelligon et sa femme. — Contrat de l'acquisition de 30 ouvrées de vigne sises aux Abbéanches, passé le 25 septembre 1468. — Vente pour frère Étienne de Canges, infirmier de l'abbaye, passée par noble Jean de la Garde, curateur de noble Louis Mazuir de Saint-Rambert, d'une pièce de vigne en Romenaz, autrement dit à Saint Gabet. — Vente d'un journal de terre situé à Ambutrix, en la Longiteys, par Claude Fornier d'Ambutrix, à frère Guillaume Humbert, religieux de Saint-Rambert et reclus, pour lors, en la recluserie du dit lieu.

H. 5. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1501-1590. — Acquisitions et transactions. — Donation faite à l'abbaye, le 6 septembre 1501, par Laurent Montagnard, prêtre, d'une somme de 60 florins hypothéqués sur une vigne à Saint-Rambert. — Abbergeage passé, en 1504, par l'abbé à Claude Guichard d'Arandas, du bois situé au lieu dit Praneyron. — Transaction de 1512 passée entre l'abbé Hugue du Saix, Jean et Domitien Morrier, Barthélemy Carron et consorts, par laquelle ils se déclarent hommes et sujets de l'abbaye, lui soumettant tous droits sur eux, leurs biens et leurs animaux : acte d'approbation pleine et entière de cette transaction, passé par les hommes qui y sont intéressés. — Vente de deux petites îles de l'Albarine, au lieu dit le Freisney, sis entre Saint Rambert et Bettans, passée le 8 avril 1517 par Pierre Decrozo à Jean Rossillon. — Achat d'un journal de terre pour augmenter la prébende du chantre de l'abbaye : ce journal fut payé 20 florins le 3 septembre 1528. — Achat, le 27 avril 1555, de huit ouvrées de vignes, sises aux Abbéanches, fait par le Réfecturier de l'Abbaye. — Acte de ratification de l'achat de quarante fosserées de vignes, sises en Falaize, pour augmenter la pitance des religieux de l'abbaye, fait au prix de quatre-vingts écus le 8 janvier 1568. — Transaction passée le 29 mai 1585 entre l'abbé de Saint-Rambert et les Maillet, au sujet de leur servage, de leur taillabilité et de leurs fonds frappés d'échute. — Transaction pour la taillabilité et l'échute, passée en 1587, entre l'abbé Étienne de la Coux et les Guilliers dits Carra. — Traité passé le 11 février 1590 entre Claude Rubat, auditeur en la chambre des comptes de Savoie, et Étienne de la Couz, abbé de Saint-Rambert, par lequel ce dernier abandonne la dîme qu'il percevait sur soixante ouvrées de vignes aux Écroses, territoire de Torcieu, moyennant une redevance annuelle de trois ânées de vin.

H. 6. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1621-1681. — Acquisitions et transactions. — Transport d'une obligation de 800 livres pour honnête Jacquet Bouvier-Goybet, à lui fait par l'abbé de Saint-Rambert contre les consorts Carron-Buynand, du 2 mai 1621. — Transaction passée entre l'abbé Jean de Vignion et les consorts Bonnier-Troccu, pour le payement d'une somme de 1,500 livres, due à l'abbaye. — Acquêt pour l'abbaye de huit fosserées de vigne sur François et Amblard Reverdy de Torcieu, 14 mars 1657. — Cense d'une grange, passée le 27 juin 1667, par le grand prieur de l'abbaye aux hoirs Carron. — Partage des biens provenus de la famille Charpy, entre les Dubossey et les Carron qui étaient débiteurs de l'abbaye, 27 janvier 1673. — Acquisition de fonds provenus de l'hoirie Dubossey, par don François Carron, religieux en l'abbaye de Saint-Rambert, 5 août 1679. — Autre acquisition du même D. Carron dans l'hoirie Dubossey, 3 juillet 1681.

H. 7. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1710-1780. — Acquisitions et transactions. — Acquêt d'une grange à Torcieu pour l'abbaye de Saint-Rambert, sur Joseph Martin et Claudine Morellet, sa femme, au prix de 180 livres, plus trois bichettes de fèves pour étrennes, 14 avril 1710. — Bail de la dîme de l'abbaye, sur la paroisse d'Évosges, pour l'année 1736, au prix de 37 livres. — Verbal de la situation des bois de la Rivoire et fixation des coupes à y faire, 1751. — Extrait du procès-verbal général fixant le règlement d'administration des bois de l'abbaye, 26 août 1751. — Traité contenant plantation de limites entre les religieux de Saint-Rambert et demoiselle Mareschal de la Vavre, du dit lieu, 17 mai 1768 ; autre délimitation avec le seigneur d'Argis. — Acte d'échange de plusieurs fonds des religieux avec Pierre Augerd, avocat au Parlement, et Jean Rat, fonds sis aux villages de Buye et de Morgellaz, 9 mars 1773. — Traité, passé le 27 février 1777, entre D. Jean-Claude Roissard, procureur de l'abbaye, et Henri et Adrien Ferrand touchant un échange de terre pour bâtir le tenailler du couvent ; — autre échange dans le même but, avec Paul Thévenin. — Transaction et plantation de limites avec les sieurs Combet au lieu dit la Vorrage, 18 avril 1779. — Traité fait avec le sieur avocat Augerd qui avait, de son autorité, coupé une haie vive, enlevé le bois d'icelle et élargi un sentier, le tout sur une terre appartenant aux religieux de Saint-Rambert, 17 juillet 1780.

H. 8. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1380-1385. — Achats de rentes ou de pensions. — Achat par l'abbaye de Saint-Rambert, le 12 avril 1380, d'une rente de seize sols viennois que devait Humbert Chatard sur deux pièces de pré sises au dit lieu. — Contrat portant obligation d'une rente de 7 florins sur Jean Berti, au profit des religieux de l'abbaye ; 4 février 1385.

H. 9. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1436-1458. — Achats de rentes ou de pensions. — Achat d'une pension de 10 florins, passé par Pierre Rosset aux religieux de Saint-Rambert, 26 avril 1436. — Achat d'une pension de dix sols viennois passé aux mêmes le 4 juillet 1436, par Pierre Traillet. — Achats : d'une pension de 20 sols, le 3 avril 1450, sur Guillaume Roux ; — d'une pension de 4 sols viennois, le 22 octobre 1450, par Claude Penet ; — d'une pension de 50 sols viennois, le 13 mai 1451, sur Jean Bornelli et son frère ; — d'une pension de 7 sols et demi viennois, le 9 décembre 1451, sur Jean Cabiet ; — d'une pension de 15 sols viennois, le 5 octobre 1452, sur Michel Maclet, d'Oncieu ; — d'une pension de 10 sols viennois, le 25 janvier 1454, sur Michel Berlioz ; — d'une pension de 45 sols viennois, le 2 mai 1564, sur Jean Guet, de Chazey ; — d'une pension de 7 sols viennois, le 28 décembre 1456, sur Antoine Bully ; — d'une pension de 7 sols viennois, le 30 octobre 1457, sur Michel Maclet ; — d'une pension de 20 sols viennois, le 7 avril 1458, sur Jean Montagniard ; — d'une pension de 10 sols viennois, le 8 avril 1458, sur Antoine Sagniac.

H. 10. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin.

1460-1480. — Achats de rentes ou de pensions. — Achats : d'une pension de 10 sols viennois, le 6 mai 1460, sur André Fosse ; — d'une pension de 11 sols viennois, le 26 juillet 1460, sur Pierre Blanc ; — d'une pension de 10 sols viennois, le 27 novembre 1461,

sur Antoine Jurien ; — d'une pension de 5 sols viennois, le 25 mai 1463, sur Pierre Blanc ; — d'une pension de 12 sols et demi viennois, le 14 juin 1463, sur Claude Machet ; — d'une pension de 8 sols un denier, le 1er avril 1465, sur Antoine Anterme ; — d'une pension de 5 sols viennois, le 11 septembre 1466, sur Pierre Gauthier ; — d'une pension de 19 sols viennois, le 20 octobre 1466, sur Pierre Guy, de Chazey ; — d'une pension de 7 sols viennois, le 28 octobre 1466, sur Claude Rogemont ; — d'une pension de 15 sols viennois, le 20 mars 1467, sur Claude Galand ; — d'une pension de 14 sols viennois, le 13 avril 1467, sur Jeannette Jeannin ; — d'une pension de 40 sols viennois, le 21 août 1467, sur Jacques Cugnier ; — d'une pension de 40 sols viennois, le 12 octobre 1467, sur Étienne Bonastas ; — d'une pension de 18 sols viennois, le 20 décembre 1467, sur Pierre Roux ; — d'une pension de 4 sols viennois, le 23 juin 1468, sur Pierre Badet ; — d'une pension de 10 sols viennois, le 19 août 1469, sur Antoine Munier ; — d'une pension de 12 sols viennois, le 10 mars 1469, sur Humbert Pilliod ; — d'une pension de 20 sols viennois, le 30 novembre 1473, sur Peruet Malet ; — d'une pension de 10 sols viennois, le 21 février 1474, sur Martin Barba ; — d'une pension de 6 sols viennois, le 10 avril 1474, sur Martin Jenin ; — d'une pension de 20 sols viennois, le 2 janvier 1475, sur Jean Flandrin ; — d'une pension de 5 sols viennois, le 19 février 1478, sur Claude Mollion ; — d'une pension de 20 sols viennois, le 27 mai 1479, sur Pierre Panet. — Amodiation passée en 1466, au profit du sacristain de l'abbaye de Saint-Rambert, des offrandes et oblations qu'il percevait dans l'église paroissiale du dit lieu, contre le vicaire et les prêtres habitués de cette église.

H. 11. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin.

1481-1499. — Achats de rentes ou de pensions. — Achat d'une pension de 20 sols viennois, le 6 août 1481, sur Jean Bozon ; — d'une pension de 5 sols viennois, le 11 mai 1485, sur Jean Trollion ; — d'une pension de 4 sols viennois, le 15 août 1485, sur Jean Myon ; — d'une pension de 6 sols viennois, le 15 décembre 1485, sur Martin de Salle ; — d'une pension de 8 sols viennois, le 26 avril 1487, sur Antoine Jonas ; — d'une pension de 6 sols viennois, le 22 juillet 1488, sur François Bichaut ; — d'une pension de 20 sols viennois, le 10 décembre 1488, sur Guichard d'Oncieu ; — d'une pension de 18 sols 4 deniers viennois, le 16 juin 1489, sur Claude Joly de Corlier ; — d'une pension de 40 sols viennois, le 10 décembre 1489, sur Claude Brun ; — d'une pension de 10 sols 10 deniers viennois, le 20 décembre 1489, sur Humbert Chapon ; — d'une pension de 10 sols viennois, le 17 décembre 1489, sur André Cochod ; — d'une pension de 2 sols 7 deniers, le 28 décembre 1489, sur Antoinette Jallier ; — d'une pension de 25 florins, le 8 juillet 1490, sur Jacques et Claude Bel d'Arandaz ; — d'une pension de 12 sols viennois, le 5 mars 1491, sur Claude Revozat ; — d'une pension de 5 sols viennois, le 30 juin 1491, sur Claude Bessat ; — d'une pension de 10 sols viennois, le 20 novembre 1491, sur Antoine Monet ; — d'une pension de 5 sols viennois, le 2 décembre 1491, sur Georges Ronduel ; — d'une pension de 20 sols viennois, le 8 mars 1492, sur Simon de Coste ; — d'une pension de 4 sols 4 deniers viennois, le 8 juin 1493, sur Pierre Cristin, d'Oncieu ; — d'une pension de 10 sols viennois, le 22 janvier 1494, sur Antoine Marliac ; — d'une pension de 6 deniers viennois, le 20 juillet 1494, sur Claude Bichard ; — d'une pension de 11 sols viennois, le 30 juillet 1495, sur Benoît Brossard, de Saint-Rambert ; — d'une pension de 8 deniers viennois, le 21 mars 1497, sur Benoît Richard ; — d'une pension 6 sols viennois, le 10 avril 1497, sur Benoît Mournier ; — d'une pension de 21 sols viennois, le 14 décembre 1498, sur Michel Clerc ; — d'une pension de 6 deniers gros, le 6 février 1499, sur Humbert Regnevey ; — d'une pension de 3 deniers gros, le 17 février 1499, sur Benoît Jacquemin ; — d'une pension de 6 deniers gros, le 21 février 1499, sur Jean Marice ; — d'une pension de 3 gros, le 7 mars 1489, sur Jean Regnier.

H. 12. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1500-1819. — Achats de rentes ou de pensions. — Achat d'une pension de 10 sols viennois, le 10 février 1500, sur Claude Hugons ; — d'une pension de 6 sols 6 deniers, le 16 avril 1500, sur Pierre Baley, de Blannaz ; — d'une pension de 10 sols viennois, le 16 juillet 1500, sur Claude Bozat ; — d'une pension de 15 sols viennois, le 27 février 1501, sur Pierre Raffin ; — d'une pension de 12 deniers gros, le 8 juillet 1501, sur Claude Grolier ; — d'une pension de 5 écus d'or, le 29 avril 1502, sur noble Claudine Mareschal, veuve de sieur Claude Mareschal ; — d'une pension de 10 sols viennois, le 3 juillet 1503, sur Jean Pyates ; — d'une pension de 8 sols viennois, le 18 mai 1504, sur Claude

Rimarel; — d'une pension de 8 sols viennois, le 18 juillet 1504, sur Antoine Grolier; — d'une pension de 9 sols 6 deniers viennois, le 26 septembre 1504, sur Antoine Perrozet; — d'une pension de 13 sols 4 deniers viennois, le 5 novembre 1507, sur Pierre Cristin, d'Oncieu; — d'une pension de 5 sols, le 18 octobre 1509, sur Claude Gimarel; — d'une pension de 5 sols, le 25 avril 1512, sur Claude Jacquemin; — d'une pension de 10 sols viennois, le 28 juin 1512, sur Antoine Decriard; — d'une pension de 26 sols 8 deniers, le 3 février 1515, sur noble Jean de Montferrand.

H. 13. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1520-1590. — Achats de rentes et de pensions. — Achat d'une pension de 5 florins, le 6 septembre 1520, sur François Humbert; — d'une pension de 5 écus, le 29 janvier 1521, sur Jean Château; — d'une pension de 10 sols viennois, le 2 août 1520, sur Claude Bassat; — d'une pension de 10 sols viennois, le 17 juillet 1522, sur Jean Petitpierre; — d'une pension de 8 sols 4 deniers, le 25 juillet 1522, sur Antoine Vacher; — d'une pension de 60 sols viennois, le 7 mars 1527, sur Pierre et Antoine Maillet; — d'une pension de 5 sols viennois, le 21 juin 1528, sur Antoine Troillet; — d'une pension de 10 sols viennois, le 28 décembre 1529, sur Hugues Jarrin; — d'une pension de 5 florins d'or, le 2 juin 1530, sur Jean Tholliet; — d'une pension de 30 deniers gros, le 15 mai 1521, sur Georges Tardet; — d'une pension de 16 sols viennois, le 9 mai 1540, sur Gilles Mignon; — d'une pension de 10 sols viennois, le 26 juillet 1543, sur Antoine Bel; — d'une pension de 8 sols viennois, le 7 mai 1561, sur Claude Auger. — Cense d'une vigne, passée le 20 juin 1553, par l'abbé de Saint Rambert à messire Jean Prévost dit Ponthus, prêtre de Vaux, sous la rente annuelle de deux ânées de vin. — Achat d'une maison à Saint-Germain provenant de la succession de Jacques Decrozo, moine de Saint Rambert, en 1539. — Fermage de la vigne des Écroses, passé le 11 février 1590, par l'abbé, à noble Claude Rubat, de Belley, conseiller du duc de Savoie et auditeur de ses comptes.

H. 14. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1597-1787. — Entretien de l'église et de l'abbaye. — Estimation et devis des réparations urgentes à faire aux bâtiments claustraux, à l'église, au clocher, aux cellules et autres dépendances de l'abbaye de Saint-Rambert, faite le 27 mai 1597, à la requête de l'abbé Louis Buynand. — Procès-verbal des réparations à faire à l'abbaye, en 1666, dressé à la requête du chamarier de l'abbaye procureur du chapitre, « veu la négligence du réverend abbé et l'importance de cette abbaye royale, l'une des plus considérables de Bresse et de Bugey, l'abbé n'ayant aucun soin que celuy de percevoir les revenus de son bénéfice, ne satisfaisant pas aux charges, ne faisant point les aumônes générales, laissant tomber en ruine les bâtiments réguliers, laissant les religieux, au nombre de dix-huit, sans linges ni ornements pour le service divin, les autels dénudés, l'horloge brisée..... etc. » : Visite détaillée de toutes les parties de l'abbaye. — Copie du procès-verbal de la visite de l'abbaye de Saint-Rambert et des membres dépendant d'icelle, faite par M. le commissaire de Chaumelis, conseiller au parlement de Bourgogne, commissaire à ce départi à la requête des religieux de la dite abbaye, mai 1666. — Acte d'état des réparations à faire dans l'abbaye de Saint-Rambert, et ses dépendances, par M. l'abbé de Montvallon, décembre 1747. — Sommation que MM. les religieux de Saint-Rambert ont fait signifier à M. l'abbé Antoine de la Croix, pour l'obliger à intervenir dans la reconstruction des lieux réguliers de l'abbaye, 28 décembre 1775. — Sommation, correspondance et traité des religieux avec leur abbé, M. de Chantemerle, pour le forcer à participer aux réparations de l'abbaye; 1781-1786. — Arrêt du conseil d'État du Roi, du 25 juillet 1786, qui ordonne la vente des bois de la grande et petite Rivoire, dépendant de l'abbaye de Saint-Rambert, pour le prix en être employé aux réparations urgentes des bâtiments réguliers de la dite abbaye.

H. 15. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 21 pièces, papier; 2 pièces imprimées

1361-1780. — Offices claustraux. — Acte d'élection, comme abbé de Saint-Rambert, d'Hugues de Montmajeur, prieur de Saint Badulfe; les religieux duquel prieuré ont donné leurs voix à la dite nomination faite en remplacement de l'abbé Jean de Miolans, 13 septembre 1361; — Acte capitulaire confirmatif de cette élection. — Provisions du pape Eugène IV, pour l'abbaye de St-Rambert en faveur de Louis Mareschal, par suite du décès de l'abbé Amblard du Bourg, 1438. — Élection de Louis Mareschal en qualité d'abbé de l'abbaye de Saint-Rambert, faite en chapitre par les religieux du lieu, comme successeur de l'abbé Amblard,

octobre 1438. — Provisions du pape Sixte IV pour l'abbaye de Saint-Rambert en faveur de Georges Mareschal, neveu de l'abbé Louis; — élection conforme faite par les religieux, 1482. — Contrat relatif aux droits attachés à l'office de sacristain de l'abbaye de Saint-Rambert : ses honneurs, ses revenus et ses charges, 4 juillet 1482. — Acte de serment de fidélité et de soumission fait au pape Jules II par messire Hugues du Saix, abbé de Saint-Rambert, 1505. — Bulle de coadjutorerie de l'abbaye de Saint-Rambert décernée en 1559 à messire Jacques de Bachod neveu, par le pape Paul IV, en 1559; fulmination de cette bulle, en 1561, par l'official de Lyon, lors du décès de l'abbé de Bachod, l'oncle. — Contrat du 12 août 1568 dans lequel l'abbé François de Bachod fixe les fonctions du religieux qui occupe la charge « d'ouvrier » dans l'abbaye: « *ipse* « *operarius debet conducere fontes per bornellas in* « *locis assuetis, cooperire tectum claustri et dormi-* « *torium, dirigere carpentatores pro lignis et tegulis;* « *debet ministrare prebendas panis et vini.....* »; revenus de la prébende de l'ouvrier; ses devoirs; ses pouvoirs, etc. — Acte de l'élection de l'abbé Claude de Lacoux faite en 1595 au lieu et place de son oncle l'abbé Étienne. — Acte de l'élection de Dom François Carron à la dignité de grand prieur claustral de l'abbaye, 15 septembre 1649. — Mémoire et avis d'avocats sur la réception de D. Claude Buynand comme simple religieux prébendier de l'abbaye, 1651. — Acte de l'élection de Dom Philibert Pasturel à la dignité de grand prieur claustral en la place de Don Carron, 9 novembre 1677. — Copie d'un arrêt du grand Conseil qui maintient Dom Pasturel, sa vie durant, dans la charge de grand prieur claustral, 26 septembre 1680. — Délibération capitulaire et essais faits pour aggréger à l'ordre de Cluny l'abbaye de Saint-Rambert; oppositions; lettres à ce sujet, 1679. — Factum pour Dom Pierre Michon, sacristain de l'abbaye de Saint-Rambert, et Dom Philibert de Montchanin, chantre en la dite abbaye, contre leurs confrères en la dite abbaye pour savoir si on peut déclarer nulle et abusive la prise d'habit, le noviciat, la profession et les vœux faits dans une abbaye autre que celle où ils sont religieux et officiers de Chœur, 1680. — Provisions du Cardinal de la Tour d'Auvergne, général de l'ordre de Cluny, qui nomment D. Buynand grand-prieur claustral de Saint-Rambert, le 12 février 1728. — Ordonnance du Cardinal de la Tour d'Auvergne, abbé général de l'ordre de Cluny, par laquelle, vu l'état des revenus de l'abbaye de Saint-Rambert et par suite des ordres du Roi, voulant accorder des adoucissements aux religieux officiers et mansionnaires de la dite communauté, il augmente les pensions et prébendes selon l'état annexé à la présente ordonnance, 31 juillet 1737. — Bulles de provisions de l'abbaye données en 1741, par le pape Benoît XIV, en faveur de messire Jean de Keyssel. — Acte par lequel Dom Jacques Poivre, religieux de Saint-Rambert, démissionne purement de sa mense, pour entrer en possession de l'office claustral de Cellérier en la même maison, 14 décembre 1767. — État des revenus des offices claustraux dressé en juin 1778 : revenus de l'Aumônier, du Sacristain, du Chantre, de l'Infirmier, de l'Ouvrier, du Cellérier. — Opposition formée, en 1772, par le couvent aux prétentions de l'abbé Lancelot, de Lyon, qui se disait pourvu par le pape de l'office de cellérier dans l'abbaye: c'est au seul abbé général de l'ordre de Cluny qu'il appartient de distribuer les offices et de prescrire les vêtures. — Acte et délibération de 1775 qui sert à faire voir que les revenus des offices claustraux sont exempts de toutes charges. — Acte du 20 août 1780, par lequel D. Philippe Chamoel, déclare renoncer à sa prébende dans la communauté de Saint-Rambert pour aller résider dans le couvent de Charlieu en Dauphiné.

H. 16. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 14 pièces, papier.

1644-1738. — Procès-verbaux de visites régulières faites dans l'abbaye de Saint-Rambert par les visiteurs délégués par l'ordre de Cluny. — Ordonnance d'Armand de Bourbon, prieur de Conté, abbé général de Cluny, qui délègue Dom Philibert de Cerisier, prieur de Chesne en Savoie, pour la visite des monastères de l'ordre sis en Savoie et dans le diocèse de Genève, 1644. — Procès-verbal de la visite de l'abbaye de Saint-Rambert faite en mars 1681, par Dom Honoré de Peysieu. — Procès-verbal de la visite des ornements de l'église de l'abbaye de Saint-Rambert, faite en août 1684, par Dom Martin Cousin et Dom Antoine d'Épinay. — Procès-verbal de la visite du couvent, des lieux réguliers, de la comptabilité, des prébendes, des ornements, faite en avril 1702, par Dom Claude Rolland, prieur de Thys; — Autre procès-verbal d'une visite du même, en 1703. — Procès-verbal de la visite de Dom Charles de Bolozon, vicaire général de Cluny et prieur de Nantua, 17 juin 1713; — autre verbal d'une visite du même en septembre 1721. — Procès-verbal de la visite de l'abbaye faite en octobre 1725, par Dom Jean de Kessel, prieur de Charlieu et vicaire général de l'ordre; — Autre verbal

de la visite du même, en 1729; — autres verbaux des visites du même en 1732 et en 1735. On trouve dans ces procès-verbaux des détails ainsi conçus: « n'y a au chœur que trois gros bréviaires tout biffés et rompus sans pouvoir plus servir..... les ornements sont pour la plus part, déchirés et rompus par la vétusté, ce qui leur a fait même perdre leur couleur..... il est besoin d'un confessional et d'un prie-dieu; le maître-autel est en bon estat mais les quatorze autels des chapelles de l'église sont entièrement dépouillés et nus ce qui est contre la gloire de Dieu..... » (visite de 1684.) — On lit dans la visite de 1681: « les religieux n'iront point en campagne sans le congé de leur supérieur, ils porteront la soutanelle plus bas que le genoux et le froc pendant et non point en écharpe..... en ville porteront la soutane et le long manteau, lequel ne doit être ni bleu ni violet; ne porteront habit de couleur ni de soie, ni manchettes goderonnées. Auront la couronne des cheveux fort large et refaite tous les mois. Ils quitteront la fréquentation des personnes séculières mais des femmes particulièrement, surtout des suspectes, n'auront que des valets à leur service. La chasse est défendue surtout celle qui se fait avec grand bruit de chiens et de chevaux. Défense d'entrer dans les cabarets et d'y tenir compagnie à ceux qui y font la débauche. Défense de se mettre en pension en ville: ordre de réintégrer le monastère à sept heures en hyver, à neuf heures en été: ordre aux religieux de prendre l'ordre de prêtrise au lieu de rester en liberté hors des ordres majeurs: défense de retirer les religieux vagabonds », etc., etc.

H. 17. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1590-1678. — Ordonnances rendues par les grands prieurs claustraux de Saint Rambert pour le maintien de la discipline. — Ordonnances et règlements de discipline pris en chapitre. — Statuts et ordonnances faits et arrêtés au chapitre tenu en l'abbaye de Saint-Rambert le 20 mars 1590, sous la direction d'Antoine Grossi, grand prieur. — Ordonnances du chapitre de 1599, tenu par D. Grossi. — Ordonnances du chapitre de 1639, tenu par Jean-Louis de Migieu, grand prieur; ordonnances du chapitre de 1642 tenu par le même. — Ordonnances du chapitre de 1661 tenu par D. François Carron, grand prieur; — ordonnances du chapitre de 1664 tenu par le même. — Ordonnances du chapitre de 1678, tenu par Dom Philibert Pasturel, infirmier et grand prieur de l'abbaye. — Ces ordonnances contiennent en général les clauses suivantes: défense aux religieux de se promener dans l'église ou aux environs pendant l'office divin; ordre d'assister aux prédications; défense aux religieux de jurer, de blasphémer le nom de Dieu, de la Vierge et des Saints, à peine du jeûne d'un mois pour la première fois, du jeûne et d'un mois en cloître pour la seconde, d'un mois de prison pour la troisième. Règlement des sonneries pour les offices. Défense aux religieux de s'absenter du cloître avant d'avoir acquitté les messes et les fondations dont ils ont charge. Règlements pour les heures des messes à dire, pour le chant des offices, pour l'assistance au chœur. Règlements pour les habits, pour le jeu, pour la fréquentation des cabarets, pour la rentrée dans le cloître, pour la fréquentation des personnes d'un sexe différent. Règlements pour les aumônes, le partage des prébendes, les réparations à l'abbaye, etc., etc.

H. 18. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1344-1592. — Dîmes — Extrait d'un compte-rendu par le châtelain d'Ambérieu à la Chambre des comptes à Dijon en 1538: cet extrait, mis en tête des dîmes, explique et évalue la valeur et la contenance des mesures pour les grains et le vin. — Reconnaissances de jardins, terres et prés sis à Saint-Rambert, passés par divers particuliers au profit de l'abbaye, 1344. — Transaction pour les dîmes de Songieu passée en 1374 entre l'abbé de Saint-Rambert et les habitants de ce village. — Reconnaissance des fonds que le notaire Trollion, de Saint-Rambert, tient au dit lieu, de la directe de l'abbaye, 1er septembre 1438. — Copies non signées de deux transactions qui furent passées entre l'abbaye de Saint-Rambert et la chartreuse de Portes en 1344 et en 1576, relativement à la perception des dîmes sur le territoire de Bénonces. — Extrait de différents baux des revenus de l'abbaye: la dîme sur Argis, sur le moulin de Serrières, la grande dîme, la dîme de la Roche, d'Oncieu, de Ville de Cassette, de Salles, la grande Bandière, la dîme de Bénonces et de Blanaz, la dîme des agneaux et des grains, la dîme des vins, la dîme sur Rigniat et sur Faramans, etc. — Informations sur la transaction de 1538, par laquelle l'abbé de Bachod avait fixé à ses religieux le montant de leurs prébendes, à savoir pour chacune, dix setiers d'avoine, le setier compté pour treize bichets, plus huit quartauts de froment, plus une part dans la dime du vin de Saint-Rambert. — Arrêt du souverain Sénat

de Savoie du 20 décembre 1569, qui fixe la quotité de la dîme de l'abbaye sur le village de Vaux : ce village doit payer pour le blé de treize gerbes l'une et pour le vin de douze asnées l'une. — Transaction du 22 juin 1569 au sujet de la dîme des vins de Saint-Rambert, faite sur le pied de 15 la 16me benne passée entre l'abbé et quelques habitants du lieu. — Inventaire des terriers de l'abbaye fait en 1571. — Titre de 1580 concernant le mode de lever la dime des agneaux sur Bénonces et sur Onglas. — Reconnaissance de dîme par Louis Pelliod de Verrage, du 15 avril 1580. — Abergeage des biens de Claude Mareschal et d'Henriette sa femme au profit de l'abbé de Saint-Rambert, 15 avril 1580. — Transaction pour la dîme du vin entre l'abbaye et les gens du hameau d'Euppella, 1588. — Bornage et limitage mis entre l'abbaye de Saint-Rambert et l'abbaye de Saint-Sulpice en 1592 relativement à la levée des dîmes sur Nivolet. — Sentence du juge du marquisat de Saint-Rambert, du 18 novembre 1592, qui fixe la quotité de la dîme du vin à percevoir par l'abbaye sur Argis.

H. 19. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1641-1773. — Dîmes. — Sentence du juge ordinaire de l'abbaye, du 19 avril 1641, qui condamne l'économe et fermier général des revenus de la dite abbaye à rétablir la grande fontaine qui donne l'eau au monastère, tant pour les besoins de la communauté que pour obvier à un incendie. — Accensement de la dîme au hameau de Chamoux, au revenu annuel de cinq charges de froment, de deux charges de seigle et d'une d'orge, 1675. — Amodiation de la dîme de Lacouz pour six ans au revenu annuel de 90 livres, juin 1677. — Amodiation de la dîme du blé, du vin et des légumes sur Torcieu passée pour six ans au revenu annuel de 104 bichets de froment, d'un quart de fèves, de 91 asnées de vin et de quatre chappons, février 1690. — Bail à ferme pour neuf ans, des revenus du lot des biens de l'abbaye échu aux religieux du cloître sous la rente annuelle de 3,838 livres 8 deniers, mars 1701. — Bail à ferme du revenu du lot des religieux de Saint-Rambert passé pour neuf années, à partir du 1er janvier 1710, par le grand prieur Dom Jean Buynand, et l'aumônier Dom Jean Troccu, à Louis Grumet, marchand de Saint-Rambert, au prix annuel de 1,100 livres, toutes charges payées. — Bail de la dîme du vin sur le hameau des Abbéanches, 1712. — Bail pour neuf ans de la dîme de Lacouz au revenu annuel de 108 livres, 19 janvier 1719. — Bail pour neuf ans de la dîme du vin sur la paroisse d'Arandas, au prix annuel de 30 livres, 9 juin 1736. — Bail pour neuf ans de la dîme du hameau de la Roche, au prix annuel de 36 livres, 5 août 1736. Bail du domaine de la Cueille pour neuf ans, au revenu annuel de 200 livres, passé à Chenevaz, de Saint-Rambert, 8 août 1745. — Baux des dîmes de la Roche, de Torcieu, d'Arandas et autres lieux renouvelés en 1752. — Bail de la dîme de chanvre sur Arandas, passé au revenu annuel de 121 livres, 1760. — Bail à ferme pour neuf ans de l'affouage des avoines et des poules dépendant de l'abbaye, au prix annuel de 400 mesures d'avoine et 110 poules, 1760. — Renouvellement de baux de dîmes sur Torcieu, Gratoux, Arandas, Vaux, la Cueille, Argis, etc., etc., de 1760 à 1773.

H. 20. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier

1770-1788. — Dîmes. — Bail des dîmes de Loye et de Villieu, au prix de 1,442 livres, passé par le chamarrier de l'abbaye à Jean-Claude Brichon pour neuf années à partir de 1770. — Bail de la dîme en grains sur Argis, moyennant 200 livres, deux mesures de fèves et douze poules, passé en 1781 à Benoît Cochaud. — Bail de la dîme en grains sur Verliay passé en 1781 moyennant 80 mesures de froment et six poules à Antoine Bibet. — Bail de la dîme en grain sur Augrière passé en 1782 à Joseph Bavozet, au prix annuel de 700 livres. — Bail de la dime de Lupieu, passé en 1782 à Rambert Monnet, au prix de 330 livres l'année. — Bail de la dîme des Gratoux passé en 1782 à Louis Rat, au prix de 226 livres par année. — Bail de la dîme de Buge passé en 1782 à François Bibet, au prix de 103 livres par année. — Bail de la dîme de Rignieux le Désert, passé en 1782 à Dupont et Juvanon à raison de 740 livres l'année. — Bail de la dîme des grains sur Blannas, passé en 1782 à André Gudet, au prix de 730 livres par année. — Bail du moulin abbatial de Saint-Rambert, passé par l'abbé, le 12 novembre 1782, à Juvanon, procureur au dit lieu, à raison de 1,185 livres par an. — Bail de la dîme en grain sur Tenay, passé en 1782 à Augustin Lempereur, au prix de 450 livres l'année. — Bail de la dîme des grains sur le village de la Paraz, passé en 1782 à Claude Floquet, moyennant 58 mesures de froment, deux mesures de fèves et deux poulets par année. — Amodiation pour neuf années, à partir du 23 juin 1784, de la grosse dîme et de la novale qui se perçoit sur Saint-Maurice

de Rémens, au prix de 1,860 livres l'année à Georges Morellet et autres. — Abbergeage de l'ancien four bannal de Saint Rambert, le 14 novembre 1784, au prix de 10 livres par an, à Joseph Reverdy. — Abbergeage du corps de garde de Saint-Rambert à Alexis Rat, sergent, moyennant 7 livres par an, 15 novembre 1784. — Bail de la dîme en grain et en vin sur Bénonces, passé le 13 avril 1784, à François Bernard, de Villebois, au prix annuel de 800 livres plus six chapons gras. — Bail du bâtiment de l'Hermitage, passé à Nicolas Touillon, le 11 juin 1786, à raison de 4 bichettes de froment par an, « vu l'inutilité absolue de ce bâtiment attendu que depuis longtemps il n'y a plus d'hermite et avec aucune apparence qu'il s'en présentera à l'avenir ». — Bail de la dîme du chanvre sur Arandas, passé le 7 janvier 1785, moyennant 180 livres par an à Charles Dupont. — Bail de la dîme du vin sur Argis, passé le 23 juin 1787 à Joseph Fattaud, de Tenay, au prix de 270 livres l'année. — Bail de la dîme sur Serrières, passé en 1787 à Étienne Badet, au prix annuel de 509 livres. — Bail de la dîme sur Buges, passé en 1787 à Jacques Barlier, au prix annuel de 124 livres plus cinq mesures de froment et vingt mesures d'avoine. — Bail du droit de copponage à percevoir au marché de Saint-Rambert, passé en 1787 à Joseph Millet, sous la redevance annuelle de 55 livres. — Bail de la dîme des grains sur Tenay, passé en 1787 à Joseph et Jacques Lempereur dudit lieu au prix annuel de 500 livres. — Abènevis de l'eau du ruisseau du Drevon aux frères Joly, pour y faire mouvoir tels artifices qu'ils voudront, excepté des moulins à blé et des pressoirs à huile, 1788. — Bail du moulin, passé en 1788, à Murtin au prix de 1,200 livres l'année. — Bail des dîmes de Verrages et de Morgelas, passé en 1788 à Mermet et Tarpin au prix de 900 livres l'année.

H. 21. (Rouleau.) — Long. 1 26; larg. 0 15; papier.

1201. — Dîme sur Faramans. — Enquête faite sur l'ordre du pape Célestin III, à la requête de l'abbé et des religieux de Saint-Rambert, pour faire clairement établir leurs droits de collation et de dîme sur Faramans en Dombes ; cette enquête est faite par Arlod de Rippa, chanoine de Saint Just et official de Lyon, député à ce spécialement par le siège apostolique. En tête du rouleau se trouve copie de la bulle du pape Célestin, datée de Rome dans l'église du « *Domine quo vadis* », le 5 des ides de mai, année sixième du pontificat (11 mai 1196). Puis vient le procès-verbal d'enquête, daté du 14 mai 1201 dressé devant les viellards, hommes et femmes du pays. Il y a lieu de reconstruire l'église qui est sous le vocable de saint Vincent et d'y assurer le fonctionnement régulier du service divin, l'office, l'administration des sacrements, un cimetière, etc., etc. — Délimitation de la paroisse et de la juridiction vis-à-vis des églises voisines, fixation de la perception de la dîme ; sur quels fruits elle doit être levée et sur quels animaux. — Fixation des frais du culte pour le luminaire, les baptêmes, les mariages, les enterrements, etc.

H. 22. (Rouleau.) — Long. 1 20; larg 0 27; parchemin.

1364. — Dîme sur Faramans. Rouleau contenant diverses reconnaissances passées par des particuliers qui se déclarent détenteurs des fonds que l'abbaye de Saint-Rambert possède sur Faramans. Aymonet Rossin doit 12 deniers annuels pour deux terres à bled ; Jacques Charmeys doit 18 deniers ; Jean Racquet 18 deniers ; Guillaume Debout 12 deniers ; Étiennette femme d'Humbert trois sols et trois bichettes de seigle ; Étienne Gallian deux deniers viennois ; Huguette Arnaud vingt bichettes de seigle et six deniers ; Jean Renaud trois deniers, etc., etc.

H. 23. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1402-1625. — Dîme sur Faramans. — Petit terrier des dîmes sur Faramans passées en faveur de l'abbé de Saint-Rambert, en 1402, contenant les noms des emphytéotes, les délimitations des fonds abergés, et le montant des servis, dressé par le notaire Chalamont. — Autre terrier pour le même lieu, en faveur de la même abbaye, renouvelé en 1425 par le notaire Pierre Joly. — Papiers d'une procédure faite en 1561 à la requête du fermier des dîmes de Faramans contre quelques débiteurs retardataires ou insolvables. — Accord pour le partage des dîmes sur Faramans, passé le 4 juin 1566, entre l'abbé de Saint-Rambert et le curé du lieu. — Autre convention entre l'abbé et le curé, toujours pour les dîmes de Faramans, 27 juin 1567. — Déclaration faite en 1625 par le curé de Faramans qui prétend ne devoir rien toucher sur les dîmes de Faramans, lesquelles, par nouvelles conventions, appartiennent totalement à l'abbé de Saint-Rambert.

H. 24. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1353-1687. — Dîme sur Blannas. — Reconnaissance des habitants de Blannas du 27 octobre 1353 par laquelle ils déclarent tenir et posséder en emphytéose, du direct domaine de l'abbaye de Saint-Rambert, plusieurs parcelles de bois sis au dit lieu, plus une petite maison et une petite chapelle qui servent au culte pour les confrères de la confrérie dudit Blannas. — Autre semblable reconnaissance du 9 février 1370. — Autres reconnaissances de fonds audit Blannas, passées en 1553 par Claude fils de feu Laurent Gardon, par Martin fils de feu Christin Riondet, par Jacquemet Berthet, par Antoine, Gaspard et Louis Niguet, etc., etc. — Procès-verbal de collation d'anciennes reconnaissances dressé en 1687 à la requête des religieux de Saint-Rambert sur le refus des tenanciers de Blannas qui nient leurs redevances. — Cédule explicative des réclamations des gens de Blannas signifiée le 12 octobre 1687 aux religieux de l'abbaye de Saint-Rambert.

H. 25. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1599-1790. — Comptabilité de l'abbaye. — Relevé de la rente du Révérendissime abbé de Saint Rambert sur les neuf villages qui sont mouvants de la rente noble de l'abbaye dudit lieu : Gratoux, Morgelas, Lappieu, Verrage, Blanax, Jacomoz, Angrière, Brevons, pour les années 1599-1603. — Extrait *parte in quà* de l'inventaire des biens de l'abbaye de Saint Rambert en 1638 ; charges des officiers claustraux et leurs revenus. — Arrêt du Grand Conseil du Roi, du 9 août 1683, qui ordonne que, dans trois mois pour tout délai, partage et division seront faits de tous les biens et revenus de l'abbaye en trois lots égaux dont l'un sera pour l'Abbé, l'autre pour le Prieur et ses religieux, et le troisième pour les charges et réparations de la maison ; que les revenus des offices claustraux, au nombre de huit, savoir la chamarerie, l'aumônerie, l'infirmerie, la sacristie, la chantrerie, la réfecturerie, l'ouvrerie et la cellérerie ne seraient compris dans ce partage commun ; que tous les revenus du petit couvent appelés la Pitance seraient aussi exclus de la dite répartition et que ledit partage serait fait aux frais de l'abbé. — Partage des revenus de l'abbaye en trois lots, fait en 1693 par le lieutenant au bailliage de Villefranche à ce désigné sur le refus de l'abbé de procéder à la dite répartition : état des revenus de l'abbaye ; état de ses charges ; rôle des lots à distribuer aux officiers claustraux. — État des charges et des revenus de l'abbaye en 1737 ; pour la plupart des offices claustraux les charges sont plus fortes que le revenu ; ainsi le chamarier touche 1,719 livres et en dépense 1,742, le grand prieur touche 1,810 livres et en dépense 1,998. — État des revenus de l'abbaye de Saint-Rambert en 1746. Ces revenus sont partagés en trois lots ; le premier lot est affecté aux charges de l'abbaye, il se compose des dîmes de Lhuis, de Bénonces, d'Argis, de Faramans, des revenus du greffe de l'abbaye, des revenus du droit de banvin et des vignes d'Ambutrix. Le second lot, réservé à l'abbé, se compose des revenus du moulin et du four banal de Saint-Rambert, du droit de copponage, des dîmes de Gratoux, Benge, Verrage, Lappieu, Morgelas, Angrières, Serrières, Blanas, de la rente noble de Régnieu-le-Désert, des dîmes de Vaux et d'Ambutrix, des novales sur la paroisse d'Évosges, de 100 mesures de froment, de 135 mesures d'avoine et de 12 ânées de vin. Le troisième lot, appartenant aux religieux, se compose du moulin de Serrière, des vignes des Abbéanches, de la rente noble de Saint-Germain, de la dîme du blé et du chanvre audit lieu, de la dîme d'Arandas, du domaine de la Cueille, de la dîme d'Oncieu et de Résinand, de la dîme de la Roche. — État des charges qu'imposent les fondations. — Revenus et charges du grand prieur, du chamarier, de l'aumônier, du sacristain, du chantre, du réfecturier, de l'ouvrier, du cellerier. — État des grand'messes à célébrer. — État des revenus et charges des offices claustraux, des pitances, des fondations, des revenus du petit couvent envoyé en 1751 à Dom Juvanon, grand prieur et vicaire général de l'ordre de Cluny. — Revenus et charges de l'abbaye de Saint-Rambert présenté au Chapitre général de Cluny en 1759. — État des revenus et charges présenté au Chapitre de 1765. — Situation financière de l'abbaye en 1787 : le revenu général monte à 16,976 livres. — Ordonnance de l'intendant Amelot, du 14 septembre 1789, prescrivant de payer leurs vacations aux sieurs Jenin et Balme qui ont procédé à un inventaire des biens, charges et dettes des menses et des offices claustraux de l'abbaye de Saint-Rambert. — Compte de la régie des biens de l'abbaye, présenté au directoire du district de Saint-Rambert par Jean-Claude David pour l'année 1790. La recette fut de 13,573 livres et la dépense de 11,989 livres.

H 26. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1749-1789. — Comptabilité de l'abbaye. — Compte du tiers lot spécialement affecté aux charges de la maison. — Compte que rend D. Philibert Rosset en 1748 ; la recette monte à 2,279 livres et la dépense à 1,697 livres. En 1750, recette, 2,240 livres, dépense, 2,056 livres. En 1757, recette, 2,237 livres, dépense, 1,848 livres. En 1763, recette, 2,103 livres, dépense, 1,418 livres. En 1771, recette, 2,267 livres, dépense, 2,700 livres. En 1788, recette, 2,348 livres, et dépense, 1,620 livres.

H. 27. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1675-1786. — Comptabilité des aumônes qui se doivent faire les vendredis ; comptabilité des aumônes générales et des soixante justiciables. — Transaction contenant règlement du 6 mars 1675 pour fixer le montant de l'aumône due par l'aumônier de Saint-Rambert tous les ans, chaque vendredi, depuis la Saint-Michel jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste. Le nombre des pauvres qui se présentent est tel que les revenus sont insuffisants pour faire face à leurs exigences : les Syndics de Saint-Rambert prennent en main le fait des pauvres et obtiennent gain de cause en se faisant décerner le droit de marquer les pauvres qui doivent être secourus. — Plaintes faites en 1741 par l'aumônier de Saint-Rambert au lieutenant général civil et criminel du Bugey sur les abus et exigences des pauvres lors de l'aumône du vendredi : le lieutenant général infirme la plainte de l'aumônier et maintient l'aumône tout en frappant d'une amende de trois livres les non nécessiteux qui se présenteraient au partage. — Rôle pour l'année 1758 des soixante pauvres justiciables de l'abbaye auxquels on donne l'aumône à toutes les veilles de Noël : on y trouve des veuves, des filles, des aveugles, des manchots. Rôles pareils pour les années 1759, 1763 et 1765. — Nouvelles plaintes de l'aumônier de l'abbaye en 1769 sur le nombre des pauvres qui se présentent à l'aumône du vendredi, sur leur violence et leurs exigences : il propose, pour obvier aux injustices, que le curé de Saint-Rambert soit chargé de désigner les pauvres à assister, lesquels se présenteront munis d'un billet signé de lui : le juge civil et criminel de terres de l'abbaye accorde cette demande. — Mémoire présenté au parlement de Bourgogne, en 1784, par les abbé, grand prieur et religieux de Saint-Rambert pour obtenir un règlement général sur les aumônes que l'abbaye doit faire aux pauvres, de temps immémorial, à des époques fixées, afin de couper court aux rixes et aux violences dont elles sont causes. — Mémoire de l'avocat Falavier sur les aumônes dues par le couvent ; production des titres anciens : discussion de ces documents; avis de droit.

H. 28. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 9 pièces, papier ; 1 imprimé.

1684-1698. — Procès. — Procès entre l'abbé, le grand prieur et les religieux au sujet du partage de tous les fonds et revenus de l'abbaye en trois lots particuliers qui seront répartis, par voie de tirage au sort, entre l'abbé, les religieux et l'entretien de la maison, en suite d'un arrêt du Grand Conseil du Roi du 31 mars 1683 ; autre arrêt du 31 mars 1685 sur le même sujet, prescrivant l'inventaire des titres et papiers et donnant à l'abbé la collation des bénéfices — cure, la nomination aux offices claustraux et l'institution des officiers de justice dans la juridiction des terres de l'abbaye. — Factum pour l'abbé contre ses religieux demandeurs un nouveau partage des biens de l'abbaye, 1698.

H. 29. (Cahier.) — In 4° papier; 88 feuillets.

1559. — Procès. — Procès entre l'abbaye, ses fermiers et les habitants de Saint-Rambert relativement au droit de Robe. « Les seigneurs religieux de Saint-Rambert et leurs prédécesseurs ont esté par temps, tel qu'il n'est mémoyre d'homme au contraire, en possession, us et coustume, saisine et jouissance, de prendre et avoir, par leurs commis et despartis, la meilleur robbe que ung chascung des manans et habitans mourans en la paroisse dudit lieu au temps de leur trépas, auroient et possédoient, et aussy pour ung chascung décédant, pour sa sépulture, quinze quarts pour la luminaire, vestements et aultres somptuosités qui se font pour les uns plus que pour les aultres... ». Enquête, dépositions de nombreux témoins.

H. 29 bis. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1560-1582. — Procès. — Procès entre l'abbaye, les fermiers d'icelle et les habitants de Saint-Rambert, au sujet du droit de cassette qui était un droit de copponage, soit : de lever une couppe sur cha-

que chargement de grain qu'on amenait vendre au marché ou grenette de Saint-Rambert. — Enquête sur ce droit; déposition de témoins.

H. 30. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1736-1768. — Procès. — Procès entre l'abbaye de Saint-Rambert et les curés du lieu, notamment le curé Giraudon, sur le mode d'imposer, de lever et de partage la dîme des novales dans la paroisse. — Rôle par situation, contenues et confins, des fonds sujets à la dime novale sur Saint-Rambert, pour ce qui regarde les chanvres et les vignes. — Mémoire du curé; contredits signifiés par l'abbaye.

H. 31. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1588-1782. — Procès. — Procès entre l'abbaye de Saint-Rambert et les curés d'Arandas sur le mode d'imposer, de lever et de partager la dîme des novales dans la paroisse. — Copie du bail de la dîme sur Arandas passé en 1588. — État des novales de la paroisse d'Arandas en 1749. — Autre état des novales d'Arandas, en 1760. — Consultations d'avocats. — Papiers de procédure: libelles, assignations. — Correspondances échangées sur le fait des novales provenant des religieux de Saint-Rambert, des curés d'Arandas, des procureurs des parties, etc.

H. 32. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1739-1770. — Procès. — Procès entre l'abbaye de Saint-Rambert et Jean-Baptiste Bibet, curé d'Évosges sur le mode d'imposer, de lever et de partager la dîme des novales dans la paroisse. — Dits; contredits; enquêtes; réponses; rapports d'experts. — Relevés des défrichés-faits dans la paroisse et dans ses différents hameaux. — Rôles des fonds sur lesquels on prétend la dime novale, leur défrichement ne datant que d'une vingtaine d'années en arrière.

H. 32 bis. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1766-1770. — Procès. — Procès (suite et fin) entre l'abbaye de Saint-Rambert et de Jean-Baptiste Bibet, curé d'Évosges, sur le mode d'imposer, de lever et de partager la dime des novales dans la paroisse. — État de la dîme sur Évosges, tant ancienne dîme que novale, depuis 1741. — Liste des terres novales qui furent ensemencées en 1740 et 1741. — État des terres novales abandonnées depuis 1741. — Réplique de l'abbaye aux affirmations du curé d'Évosges, 1767. — Mémoire instructif, fourni en 1767, sur les novales d'Évosges par les consorts Galland-Buynand. — Projet de contredit pour les novales d'Évosges, 1768. — Copie de l'état des fonds d'Évosges sur lesquels l'abbaye de Saint-Rambert prétend la novale. — Note sur les défrichements successifs des fonds de la paroisse d'Évosges. — Rôle des fonds sujets à la novale que l'abbaye abandonne au curé d'Évosges, 1767. — Différents rôles des fonds d'Évosges sujets à payer la novale. — Pièces diverses de procédure: exploits; assignations; enquêtes et dépositions des témoins.

H. 33. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 64 pièces, papier; 6 imprimés.

1755-1763. — Procès. — Procès entre l'abbaye de Saint-Rambert, le sieur Jacquemet, curé de Loyes et de Villedieu et le Chapitre de Meximieux, au sujet des novales et des dimes vertes dans les susdites paroisses. — Papiers divers de la procédure. — Mémoires imprimés expliquant les prétentions des parties; — Mémoires et consultations. — Lettres patentes qui évoquent le procès au parlement de Dijon en le faisant distraire du bailliage du Bugey. — Papiers de la procédure par-devant le parlement de Bourgogne. — Correspondances diverses.

H. 34. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 52 pièces, papier; 2 imprimés.

1783-1787. — Procès. — Procès entre l'abbaye de Saint-Rambert, le sieur Poncet, curé de Torcieu, et les habitants du lieu, relativement à la portion congrue du vicaire de cette paroisse et à la part que l'abbaye doit prendre dans l'entretien de l'église paroissiale dudit Torcieu. — Pièces diverses de la procédure. — Divers mémoires des parties. — Consultations d'avocats. — Projets de transaction. — Notes explicatives pour servir à l'instruction du procès. — Observations sur le procès. — Devis des réparations à faire à l'église de Torcieu. — Réclamation des vicaires successifs pour le payement de leurs portions congrues. — Correspondances diverses relatives à l'affaire.

H. 35. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 1 imprimé.

1445-1689. — Procès. — Procès entre l'abbaye de Saint-Rambert et les habitants de la paroisse dudit Saint-Rambert au sujet du cimetière et des droits de sépulture. — Concordat passé en 1445 entre les paroissiers de Saint-Rambert et l'aumônier de l'abbaye relatif aux frais de sépulture, entretien du cimetière, etc.— Enquête du 18 mai 1559, qui sert à prouver les anciens droits des religieux de Saint-Rambert sur ceux qui mouraient dans la paroisse et dans ses hameaux et assure la prétention qu'ils avaient de prendre la meilleure robe de tous ceux qui décédaient audit lieu. — Factum produit en 1669 pour maître Joseph-Philibert Cottin, curé de Saint-Rambert, contre les religieux de l'abbaye du dit lieu pour couper court au troisième procès que ces religieux ont intenté, depuis 10 ans, aux curé et habitants, relativement aux fonctions curiales, aux droits utiles et honorifiques de la paroisse, et surtout pour les droits d'inhumation dans le cimetière paroissial et non dans celui de l'abbaye. — Arrêt du parlement de Bourgogne, du 20 juillet 1678, qui casse et annule le traité fait entre les religieux et les habitants de Saint-Rambert pour les droits de sépulture de ces derniers. — Transaction du 8 septembre 1669 entre les religieux et les habitants de Saint-Rambert qui règle à nouveau les droits de sépulture des habitants : les corps ne seront plus montés au cimetière de l'abbaye, mais bien enterrés soit dans l'église soit dans le cimetière paroissial ; cependant le droit de sépulture dans le cimetière de l'abbaye sera perçu quand même. — Assignation pour les religieux contre le curé Cottin qui n'observait pas la transaction de 1669, lancée le 20 mai 1688. — Exploit d'assignation du 22 avril 1689 contre les Syndics de Saint-Rambert et les Syndics des dix villages circonvoisins qui prétendaient, pour les sépultures, aller contre la transaction du mois de septembre 1669 ci-dessus rapportée.

H. 36. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1556-1716. — Procès. — Procès entre l'abbaye de Saint-Rambert et les habitants des villages voisins, Torcieu, Luppieu, Serrière, Vorage, Chaley et autres lieux touchant les droits de mort et de sépulture. — Sentence du bailliage du Bugey, du 11 août 1556, rendue en faveur de l'abbaye contre les prétentions du curé et des gens de Torcieu à cause du droit de robe et de sépulture prétendu par les religieux sur ceux qui mouraient dans cette paroisse. — Arrêt provisionnel du 6 février 1686 contenant commission pour assigner les gens de Luppieu et ceux de dix autres villages entourant Saint-Rambert pour délibérer sur une transaction à faire avec les religieux touchant les droits de sépulture. — Arrêt du 12 août 1688 qui condamne les prétentions des gens de Luppieu et lieux du voisinage. — Arrêt du 2 septembre 1689 qui approuve et consacre une transaction pour les droits de sépulture intervenue entre l'abbaye, les paroissiens de Saint-Rambert et ceux des villages voisins. — Arrêt de défaut, du 16 juillet 1688, contre plusieurs hommes de divers villages qui ont négligé d'être présents à la transaction avec l'abbaye pour le fait des sépultures. — Arrêt définitif du 28 septembre 1689 qui confirme entièrement la transaction pour les sépultures. — Accord particulier passé, le 6 décembre 1716, entre l'abbaye, les Syndics et les gens du village de Chaley relativement aux droits de sépulture et autres droits utiles ou honorifiques dans l'église dudit lieu.

H 37. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1770-1775. — Procès. — Procès entre l'abbaye de Saint-Rambert et les habitants du village de Gratoux relatif à des enlèvements de bois et à des défrichements induement faits dans la forêt de Montjus. — Pièces diverses de la procédure. — Transaction du 25 juin 1775 entre les religieux et les habitants pour le régime des bois.

H 38. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier ; 5 imprimés.

1760-1780. — Procès. — Procès entre l'abbaye de Saint-Rambert et le fermier de la dîme des agneaux sur la paroisse d'Argis. — Pièces diverses de la procédure : inventaire de production de pièces ; exploits et assignations ; baux de dîmes ; précis et mémoires pour les religieux, pour les gens qui refusent la dîme, pour le fermier de la dîme. — Traité sur le procès, passé le 5 mars 1780 ; entre les religieux décimateurs et les habitants d'Argis qui refusaient la dîme des agneaux.

H. 39. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 127 pièces, papier.

1759-1771. — Procès. — Procès de l'abbaye de Saint-Rambert contre le sieur François Juvanon, du Vachat, au sujet d'une contestation de juridiction seigneuriale et de défrichements par lui faits dans des bois qui appartiennent aux religieux. — Pièces diverses de la procédure. Requêtes; assignations; appointements; extraits de reconnaissances de fonds; mémoires explicatifs à MM. les Officiers de la Table de marbre de Dijon et de Mâcon fournis par les procureurs et conseils des religieux ; avis d'avocats et consultations ; titres produits pour prouver la haute justice des religieux sur le Vachat ; réponse du sieur Juvanon. — Arrêt du 22 mars 1771 qui condamne et met à néant les prétentions de l'abbaye.

H 40. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

1766-1773. — Procès. — Procès de l'abbaye de Saint-Rambert contre le sieur Joseph Carron, bourgeois d'Indrieu et quelques autres particuliers du même lieu et de Caunant, au sujet de dégâts et d'enlèvements de chênes dans les forêts des religieux dites en Rivoirette. — Pièces diverses de la procédure. Requête, plainte et permission de saisir, plaidoyers, cédule d'offre, observations sommaires, inventaire de production de pièces, informations, conclusions, mémoires et consultations d'avocats.

H. 40 bis. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier ; 1 imprimé.

1766-1773. — Procès. — Procès (suite et fin) de l'abbaye de Saint-Rambert contre le sieur Carron, bourgeois d'Indrieu et quelques autres particuliers du même lieu et de Caunant, au sujet de dégâts et d'enlèvement de chênes dans les forêts des religieux dites en Rivoirette. — Suite des papiers de la procédure. Mémoire pour les religieux contre Carron et dix autres hommes défendeurs sur les dégâts et délits dans les forêts. — Exécutoire contre Carron et consorts.

H 41 (Liasse) — 2 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1768-1770. — Procès. — Procès de l'abbaye de Saint-Rambert contre le sieur Perrin, d'Arloz, maréchal à Saint-Denis, à raison du droit de copponage que les religieux levaient sur les grains mis en vente à la grenette de Saint-Rambert. — Pièces diverses de la procédure ; requêtes, assignations, inventaires de production ; conclusions, consultations, appointements, cédule, réquisitoire ; sentence contre Perrin qui déclare faire appel au parlement de Bourgogne.

H 42. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1687-1775. — Assignations, sentences ou arrêts concernant les affouages et les corvées dues à l'abbaye de Saint-Rambert dans les dix villages qui constituent la paroisse de ce nom. — Signification contre les manants de Javornoz et de Blannaz pour leurs corvées, 1687 ; signification contre les hommes des villages de Verrage, la Roche, Morgelas Bouge, Gratoux, Angrières, Serrières, tous justiciables de l'abbaye, pour le payement de leurs affouages consistant en avoines, poules, corvées à bras et à bœufs, 1688 ; assignations contre ceux de Blannaz pour liquider leurs corvées, 1688 ; — contre ceux de Gratoux pour le payement de leurs affouages, qui sont de trois mesures d'avoine par feu, deux corvées et une poule ; contre ceux de Javornoz, qui doivent, annuellement, six mesures d'avoine et une poule par feu, 1688 ; — contre ceux de Blannaz qui offrent une transaction inadmissible sur les fouages, 1688 ; — arrêt du Grand Conseil qui fixe le montant des affouages dus aux religieux par les habitants de la paroisse de Blannaz, 1688. — Opposition des corvéables à cet arrêt par sommation de juillet, 1688. — Assignation contre les corvéables de Montferrand, 1721. — Assignations et sommations contre les hommes de Serrières à l'occasion des droits d'affouage et des corvées qu'ils doivent à l'abbaye, mars 1730. — Assignations et sommations contre neuf habitants de Verrage relativement à leurs corvées et à leurs redevances en nature, 1735. — Assignation contre les hommes de Morgelas pour leurs corvées et leurs affouages, 1761 ; — contre les hommes de la Roche pour le même sujet, 1765 ; contre les hommes d'Angrières qui doivent et refusent trois bichettes d'avoine annuellement, une poule et deux corvées à bras, aussi bien les ménages que ceux qui font feu séparément, 1775.

H 43. (Liasse.) — 5 pièces parchemin ; 15 pièces, papier.

1505-1695. — Arrêts et sentences en faveur de l'abbaye de Saint-Rambert. — Sentence définitive

rendue par Jacques Fossier, doyen du Chapitre de Varambon, commissaire député par le pape, contre noble Jean Bidact sur le fait des sépultures dans l'abbaye de Saint-Rambert, à propos de l'ensevelissement de Madeleine Roque, dans la chapelle Sainte-Anne de l'église de la dite abbaye. — Arrêt de 1629 qui confirme la validité du serment prêté au Roi par l'abbé Jean de Vignon, en qualité d'abbé de Saint-Rambert. — Arrêt de 1638 qui condamne Jeanne Lempereur à payer les deux bichettes annuelles d'avoine qu'elle niait devoir à l'abbaye. — Arrêt de 1685 qui confirme la banalité des moulins de Saint-Rambert et de Serrière. — Dispositif de l'arrêt de 1695 qui fixe, contre l'abbé, les revenus du couvent pour la pitance journalière. — Arrêt de 1728 relatif aux frais et à la gestion de la justice criminelle de l'abbaye. — Arrêt qui accepte la transaction survenue en 1744 entre l'abbaye et le curé de Bénonces sur le fait des dîmes et des novales de cette paroisse. — Arrêt de 1762 qui porte que la cote d'office faite pour les impositions royales de l'abbaye demeurera rayée. — Arrêt de 1626 qui rejette l'appel fait par les religieux sur une sentence rendue contre divers particuliers accusés de meurtre. — Arrêt de 1785 qui défend aux religieux de Saint-Rambert de faire défricher aucuns de leurs bois et de veiller exactement à leur conservation. — Mémoire sur les droits et l'histoire du marquisat de Saint-Rambert.

H. 44. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, papier; 44 feuillets.

1638. — Apposition des scellés et inventaire des effets à la mort de messire Jean de Vignon, abbé de Saint-Rambert, fait et dressé par Jacques de Camus, lieutenant général civil et criminel au bailliage du Bugey; « car ceste abbaye est de fondation royalle et il escheoit la mettre soubs la main du Roy et de justice, establir économe au régime des bastiments fonds et fruits et revenus, prendre inventaire des meubles délaissés par le sieur abbé et aultres choses luy appartenant pour le temps de sa jouissance pour la préservation des droits de ses héritiers..... » — Inventaire du mobilier du défunt abbé: « en sa chambre son lit à housse, serge bleue passementée de passements de florets et ses crespines de mesme couleur bleue et incarnat; mattelas, coistre de plume et couvertes de catalogne, une table carrée bois noyer avec son tapis vert; des landiers de laiton; une chaire à bras garnie de velours violet et quelques autres chaires bois noyer; deux petits oratoires mesme bois; en son cabinet tous les documents et titres particuliers de l'abbaye et partie de ceux du Chapitre; grande quantité de livres, soit traités ecclésiastiques, soit histoires profanes... nombre de plats et assiettes et aultres vaisselles estain fin comme bassins à laver, esguières, sallières, vinaigriers, motardiers, escuelles, chandelliers, etc... une casaque de cheval garnie de boutons à filoche, galonnée de serge, doublée de panne noire; une housse de cheval drap de Romans noir avec franges autour; une soutane de damas avec les manches de satin; un manteau long gros de Naples; une toilette de velours amarante garnie de petits passements soye et argent... » — Inventaire des livres; il y a 148 ouvrages. — Procès-verbal de visite donnant l'état des bâtiments de l'abbaye au décès de l'abbé.

H. 45. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1775-1779. — Procès-verbal et décharge des réparations du prieuré de Saint-Maur de Bausséant en Normandie, qu'a possédé M. de la Levrettière, décédé en 1775, grand prieur de l'abbaye de Saint-Rambert. — Apposition de scellés et inventaire des effets délaissés par Dom François Fischer, chantre en l'abbaye de Saint Rambert, décédé le 5 mars 1778. — Répudiation de l'hoirie de Dom Fischer faite par les religieux de l'abbaye. le 5 juillet 1779. — Extrait de vente des effets délaissés par Dom Fischer qui était pourvu du prieuré de Notre-Dame du Pontioux, en Normandie.

H. 46. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1299-1498. — Prieurés dépendants de l'abbaye de Saint-Rambert. — Prieuré de Lhuis. — Accord passé le mercredi avant la feste de saint Luc l'évangéliste, l'an 1299, entre Pierre Conveins de Lhuis, d'une part, et Aymon de Rougemont, chamarier de Saint-Rambert et prieur du prieuré dudit Lhuis, d'autre, sur le partage de la dîme du chanvre sur le territoire du prieuré. — Rôle dressé le lundi de Pâques 1313, qui contient le relevé des rentes et des servis dus au prieuré de Lhuis, avoués et reconnus par divers particuliers entre les mains d'Aymé du Lac, notaire public à Lhuis; noms des tenanciers; nature et montant de leurs redevances. — Acte du 4 avril 1331 par lequel Guy de Faramand, damoiseau, reconnaît devoir à frère Aymon d'Amaisin, prieur de Lhuis, une somme de vingt-deux sols gros d'argent qui représente un legs fait au prieuré par défunte dame Béatrice, veuve

de feu Jean de Lacua, chevalier, pour l'entretien du luminaire de l'église. — Accord passé le 23 juillet 1335, entre le curé de Lhuis et le curé de Briord, relatif au partage de la dime sur le territoire de Lhuis. — Vente passée le 7 mai 1343 par Moyroud de Pontons, au prieur Aymon d'Amaisin, moyennant vingt deniers gros de Tours d'argent bon et fin du roi de France, marqués de la lettre O, une pièce de terre en Chavallers. — Vente d'une terre, passée le 9 mai 1347, par Henri d'Oncieu, damoiseau, au chevalier Humbert de Lhuis. — Transaction du 10 juin 1356, passée entre le prieur Anthelme de Myolans et Isabelle, femme de Girard de Grandmont, chevalier, pour régler leurs prétentions sur certains hommes liges et certains fonds taillables que chacune des parties prétendent exclusivement posséder. — Accord passé le 8 décembre 1380, entre le prieur Jean de Combi et le curé de Lhuis, Joffre d'Oncieu, sur leurs droits respectifs dans le partage des dimes du lieu. — Accord et transaction du 22 octobre 1383, passée entre le prieur et le curé de Lhuis au sujet des offrandes et du casuel à percevoir soit dans l'église soit dans le cimetière ; l'accord fut fait par-devant l'official de Lyon, et un religieux de Saint-Rambert fut chargé de surveiller l'exécution de la transaction. — Accord du 10 février 1445, renouvelé le 9 novembre 1481, passé entre les religieux de l'abbaye de Saint-Rambert, le prieur de Lhuis et le curé du lieu, qui règle les prétentions des parties sur le fait des dimes, le partage du casuel, des frais funéraires, des honoraires dus lors des épousailles, etc., etc. — Vente faite le 5 septembre 1494, par Georges Mareschal, abbé de Saint-Rambert, à noble François de Malix, de fonds dépendants de sa manse, au prix de 350 florins d'or, pour ce prix être employé à liquider les frais de l'union du prieuré de Lhuis à l'abbaye. — Copie de la bulle du pape Alexandre VI donnée à Rome, le 7 des calendes de mai 1495, portant union du prieuré Notre-Dame de Lhuis à l'abbaye de Saint-Rambert.

H. 46 bis. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1504-1780. — Prieuré de Lhuis. — Transaction du 15 janvier 1504, passée entre l'abbé de Saint-Rambert, Georges Mareschal, et ses religieux pour régler le partage des revenus du prieuré de Lhuis qui vient d'être réuni, par le pape, à la mense abbatiale. — Copie dressée en 1574, par le notaire Triquet, de titres de 1423, 1531, 1561, 1566, 1590, 1594, qui ont rapport aux intérêts, fonds et revenus du prieuré de Lhuis. — Arrêts du parlement de Bourgogne du 27 novembre 1604, du 8 février 1606, et du 14 mars 1608, qui fixent les prétentions de l'abbé de Saint-Rambert et du prieur de Lhuis sur le partage des dimes et revenus de ce prieuré. — Papiers de la procédure faite en 1631 et années suivantes, à la requête d'Antoine Lionnard, chamarier de Saint-Rambert, contre Aymé Buinand, au sujet de la ferme des dimes de Lhuis. — Devis estimatif des travaux que doit faire dans l'église de Lhuis l'abbé de Saint-Rambert, 1762. — Rôle des reconnaissances des tenanciers des fonds de la chapelle Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Catherine, fondée en l'église de Lhuis par noble Jean de la Palud, dont est à présent (1780) recteur Claude-François Compagnon et Gabriel-Pompée Ducros comte de Grolée, patron et nominateur.

H. 47. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1298-1487. — Prieuré d'Yenne-en-Savoie.— Convention passée le 13 des calendes de mai 1298, entre Jean, abbé de Saint-Rambert, et Jean de Briord, prieur du prieuré d'Yenne, par laquelle, sous certaines conditions insérées dans l'acte, ce prieur et son prieuré se mettent sous le patronage et la garde de l'abbaye de Saint-Rambert. — Donation faite le 9 mai 1302, par Rodolphe de Briord, prieur de Yenne, sa vie durant seulement, de quelques revenus de son prieuré pour obtenir de l'abbaye de Saint-Rambert aide et protection et allègement des charges qui pèsent sur lui. — Acte de l'union du prieuré d'Yenne à l'abbaye de Saint-Rambert, passé en 1351 par Amédée, évêque de Belley. — Transaction du 8 décembre 1487 concernant le prieuré d'Yenne, de laquelle il appert que ce prieuré payait annuellement à l'abbaye de Saint-Rambert une rente de cinquante livres comme patronage, laquelle rente fut rachetée par les prieur et religieux chartreux de Pierre-Chastel, moyennant la somme de 400 ducats d'or, valant plus de 2,000 livres monnaie de France, applicables à l'achat de quelques biens au profit de l'abbaye : le prieuré est reconnu devoir être et rester annexé à la chartreuse de Pierre-Chastel. — Double sur papier du traité ci-dessus du 8 décembre 1487.

H. 48. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1558. — Prieuré de Rignat. — Bulle du pape

Clément VI, donnée à Avignon en 1354, par laquelle il prononce et déclare l'union à l'abbaye de Saint-Rambert du prieuré Saint-André de Rignat ; lequel comme le prieuré de Faramans pourra être distribué à quelque officier claustral de l'abbaye en augmentation de mense.

H. 49. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1478-1724. — Prieuré de Villieu. — Reconnaissance du 3 avril 1478 par laquelle Benoît, fils de feu Guillaume Corset, déclare tenir en emphytéose et du direct domaine de Jean Liobard, camérier de Saint-Rambert, un moulin nommé de Fettans avec tous ses droits et usages, sis à Loyes, sur la rivière de Theyson, dépendance du prieuré de Villieu. — Échange de fonds et de terrains qui jouxtent la maison du prieuré, fait le 20 novembre 1724 entre Gaspard Buynand, religieux chamarier de Saint-Rambert, prieur du prieuré Saint-Pierre de Villieu, et Simon Collet, vigneron audit lieu.

Abbaye Saint-Pierre de Nantua fondée
dans le VIIe siècle.

H. 50. (Cahier.) — In-8° papier ; 66 feuillets.

1604. — Extraits analytiques et transcription des principaux et plus anciens titres de l'abbaye Saint-Pierre de Nantua. Ce travail fut fait, vers 1604 et années suivantes, par frère Louis Moyne, aumônier, et frère François Goy, chantre de l'abbaye, sur l'ordre du prieur commendataire dudit Nantua, le révérendissime André Frémiot, patriarche, archevêque de Bourges. On trouve dans ce cahier les documents suivants : f° 1, analyse des papiers relatifs aux hommes du Poisat et de Lalleyriat ; f° 3vo, sur Charix ; f° 5vo, reconnaissance des hommes de Nantua, des Neyrolles et de Port ; f° 6, transcription de la chronique de Nantua et du légendaire de cette abbaye (texte déjà publié en partie en 1650 par Samuel Guichenon dans son *Histoire de Bresse et de Bugey*, preuves, pages 210 et suiv.) ; f° 7, bulle du pape Grégoire le Grand au roi Childéric, vers 680 ; f° 7vo, *preceptum sive donum Childerici regis*, vers 660 ; f° 8vo, *preceptio Pipini regis*, vers 758 ; f° 9, *institutio regis et imperatoris Lhotarii*, vers 841 ; f° 10, lettres par lesquelles Lothaire et Louis, fils de l'empereur Louis le Débonnaire, affranchissent de tout péage et tribut les vivres que les religieux de Nantua se feraient amener par le Rhône et la Saône, vers 820 ; f° 9, *donatio Albitii comitis el Oddæ uxoris*, vers 930 ; f° 12, bulle du pape Lucius, qui confirme le monastère de Nantua dans la possession des prieurés qui en dépendent et met le tout sous l'obédience de Cluny, 15 des calendes de mai 1144 ; f° 13vo, transaction faite entre le prieur et couvent de Nantua avec la ville dudit lieu, vers 1454 ; f° 17, « C'est maintenant à parler de la recongnaissance des bourgeois de Nantua et habitans faite en particulier » 1454 ; f° 17vo, *recogniciones apud Neyrolles ;* f° 19, *apud Port* ; f° 20, les reconnaissances de Brénod, en 1413 ; f° 23, reconnaissances sur Treffort, Monestier, les Rippes, Mortavieille, les Croppiers, le Villars, Mellionas, Bourg, Marboz, Verjon, Dhuys et Chareysiat ; f° 28°, *donatio Gaufferini* (Gondegaire ?) *regis Burgundie*, s. d. ; f° 30, donation soit restitution faite par Aurelianus, archevêque de Lyon, au prieur de Nantua des maisons et prieurés de Treffort et Saint-Alban avec leurs appartenances qui avaient été enlevés au prieur dudit Nantua par l'antécesseur dudit Aurélianus, vers 879 ; f° 47, on lit : « Quant à autres donations, comme celle d'Ausmunde et de Césille sa femme (vers 869), je n'en fais aultre mention, d'aultant que les choses données en telles donations je ne les puis entendre pour estre de noms divers au temps présent..... » ; f° 47vo, « discours comment le roi Charles et empereur étant saisi d'une véhémente fièvre en son retour d'Italie ordonne son corps estre apporté en l'église de Nantua, et de la donation qu'il y fit » ; f° 48, *epitaphium Karoli regis : « Hoc domini Karoli servantur membra sepulchro...* » ; f° 49, les conventions passées en l'an 1300 entre le prieur de Nantua et le sire de Thoire et de Villars ; f° 50, analyse de diverses reconnaissances sur différents territoires. — Analyses de différents procès pour la possession et la souveraineté jugés au souverain Conseil de Savoie.

H 51. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

930-1158. — Fondations, donations. — Copie faite au XVIIe siècle sur le vu d'un terrier de 1452 signé Bertrandi, notaire, de la donation faite à l'abbaye de Nantua, vers 930, par le comte Albitius, fils de Rabert et de Richilde, et Odda sa femme, fille de Gauthier et de Godagne. Cette donation très considérable contient des territoires immenses qu'il est difficile ou impossible

d'identifier à l'heure actuelle : *Neremias, Escalonem, Daniacum, villam de Silliaco, Thoroasticum*, etc., etc. — Copie établie au XVIIme siècle de la bulle du pape Pascal, donnée à Anagni le 17 des calendes de décembre, indiction 8me, l'an 1100, deuxième du pontificat, par laquelle le dit pape confirme à saint Hugues tous les privilèges de l'ordre de Cluny et réduit en prieurés toutes les abbayes de l'ordre et les soumet entièrement à Cluny. — Copie établie au XVIIme siècle de la bulle du pape Lucius, donnée à Latran, l'an 1144, le 15 des calendes de mai, par laquelle le pape confirme à Villermet, prieur de Nantua, la pleine et entière possession des prieurés qui sont dans la dépendance de Nantua, mais il met le monastère de Nantua et tous les membres qui en dépendent sous la direction et l'obédience de Cluny. — Accord passé en 1158 entre Adon II, abbé de Saint-Claude et Uldric, prieur de Nantua, au sujet des limites de leurs terres et des droits que les religieux de Saint-Claude pourraient avoir sur le village de Port. Ce titre, qui est chirographe, est ainsi daté : « *Hec carta facta est anno ab Incarnacione Domini milesimo C. L. VIII ; indictione VI ; cyclo XVIIII ; epacta XVIII ; concurrente II ; aureo numero XVIIII ; Adriano existente papa, archiepiscopo Lugdunensi Eraclio, episcopo Gebennensi Ardutio, tempore Frederici imperatoris* ».

H. 52. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1251-1291. — Fondations. Donations. — Accord passé dans l'église de Port l'an 1251, indiction 8, le mardi après le dimanche où l'on chante *Letare Jerusalem*, entre la dame de Thoire et de Villars au nom de ses fils et le prieur de Nantua, au sujet des limites respectives de leurs terres et de l'installation des fourches patibulaires plantées entre Port et Montréal sur le Molard de Port ; titre incomplet de la moitié. — Copie établie au XVIIme siècle d'une bulle du pape Grégoire X, donnée à Urbin, le 3 des nones de mai, indiction 1re, l'an 1273, l'an 2 du pontificat ; cette bulle adressée à l'abbé de Cluny confirme nominativement toutes les possessions de tous les monastères de l'ordre, règle leurs rapports avec Cluny et fixe la question des dîmes. — Copie établie au XVIIme siècle d'un accensement passé le 16 novembre 1291, par Richard Albert, juge et procureur dans la terre de Nantua, par lequel le poids banal de Nantua est affermé à Jean Bardet, dudit lieu, moyennant quatre sols genevois, payables tous les ans.

H. 53. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1309-1390. — Acquisitions. Transactions. — Transaction entre les prieur et religieux de Nantua et les prieur et religieux chartreux de Meyriat par laquelle tous les bois, prés et essarts litigieux demeureront aux chartreux à la réserve de l'usage des bois de Brénod et des Neyrolles, suivant les limites insérées dans l'acte passé à Nantua, en 1309. — Copie de plusieurs reconnaissances de fonds au territoire d'Échallon, en 1322 et années suivantes, qui servent à prouver que les sieurs d'Échallon doivent être, pour la maison forte du lieu, hommes liges et fidèles serviteurs du prieur de Nantua. — Abergeage, fait en 1324, par Jeannette, veuve d'Humbert de Saint-Oyan, à Barthélemy Pillard, de Nantua, d'un pré situé vers la rivière de Merloz, jouxtant le pré du monastère et par lui acquis plus tard. — Acte de 1329 contenant la délimitation des terres du prieuré de Nantua et de l'abbaye de Chézery, sur le territoire de la paroisse de Montanges. — Traité fait en 1355 entre le prieur de Nantua et le sire de Thoire, seigneur de Montréal, pour la délimitation de leurs territoires respectifs, l'exercice de leurs justices, et la fixation de la juridiction de leurs officiers. — Transaction de 1356, entre le prieur de Nantua et le curé de Leyssard par laquelle ledit curé, après arrangement fait sur la dîme du lieu, se reconnaît redevable annuellement au prieur de soixante-quatre pots d'huile. — Vente faite en 1381 par Michel Rosset, de Nantua, à Guillaume Goyet, dudit lieu, de tous ses droits, noms, raisons et actions sur les deux moulins de Nantua, moyennant seize florins d'or. — Fragment de reconnaissance de fonds passée en faveur du prieuré de Nantua, en 1389, par des hommes de Montanges. — Reconnaissances anciennes passées en 1390 de servis divers dus au prieuré par les paroissiens de Montanges, à propos de la dîme des avoines ; — reconnaissances pareilles passées en 1395 par les hommes d'Échallon.

H. 54 (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1403-1418. — Acquisitions. Transactions. — Reconnaissance du 11 janvier 1403 passée par Antoine Maligat, au prieur de Nantua, d'une coupe de seigle due sur un curtil sis à Attignat. — Nomination par le comte Amé VIII de Savoie, à la requête du prieur

Humbert de Mareste, de Jean de Genost, chevalier, comme châtelain du château de Villars et des territoires de Saint-Martin-du-Fresne et d'Apremont, 7 novembre 1415. — Sentence rendue et transaction faite en 1418, par l'évêque d'Ostie, commissaire du Saint-Siège, pour régler amiablement un droit dit de corey ou de convive que le prieur de Rumilly devait acquitter annuellement à l'abbaye de Nantua ; ce droit qui consistait en un repas que Rumilly devait, une fois par an, à Nantua fut racheté moyennant une somme d'argent. — Délibération capitulaire du 23 mars 1418, par laquelle est accordé à noble Humbert d'Aurillac de Nantua, pour lui, sa femme, ses enfants et successeurs, le droit de sépulture dans une chapelle qu'il doit bâtir dans l'église conventuelle, du côté de la grande porte, jouxte la chapelle Saint-Michel ; — conditions que doit supporter le futur fondateur ; — fondations que les moines devront acquitter. A cette époque le monastère se composait d'Humbert de Mareste, prieur, de Jean Bertrand, sous-prieur et aumônier, d'Henri d'Aurillac, chamarier, de Mermet Mestral, sacristain, de François Teste, infirmier, de Jean Quot, chantre, de Richard Durescal, d'Arthaud Desfossés, de Pierre Perrin, de Pierre Rossan, de Jean Joly, d'Humbert de Rochette, de Jean d'Aurillac, de Pierre Sauvage, de Philippe de Dortan et d'Humbert Ferrand, moines.

H. 55. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1421-1429. — Acquisitions. Transactions. — Deux requêtes du prieur de Nantua au duc de Savoie pour se plaindre de Pierre de Cusinens, son receveur aux extentes en Valromey, qui veut faire payer les tailles du prince à des hommes qui sont mainmortables du prieuré : lettres du duc pour mettre ordre à cet abus, octobre 1421. — Déclaration notariée du prieur Humbert de Mareste, donnée en 1422, de laquelle il appert que le religieux qui a l'office de chantre à Nantua, ne doit payer aucun tribut ni aucune redevance pour cette charge au prieur de Cluny. — Achat de servis sur Treffort fait à un bourgeois du lieu en 1424. — Transaction en 1422, entre le couvent et noble Guillaume Jullion, écuyer et seigneur de Chamaignat, sur la taillabilité et les droits prétendus sur les frères Fêtans, hommes de mainmorte et de condition serve. — Donation faite le 7 mai 1427 aux religieux de Nantua, par noble Étienne Chatard, de 5 florins d'or de servis annuel pour son anniversaire.

H. 56. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1431-1439. — Acquisitions. Transactions. — Transaction passée en 1431 entre le prieur Humbert de Mareste et Boniface Ravenel, pour le partage de l'échute des biens de Jean Vuarnier, homme de mainmorte et de serve condition. — Actes de reconnaissance de différents fonds et servis passés par divers tenanciers, en 1432, en faveur de la chapelle de Mareste. — Acte définitif de fondation et de dotation de la chapelle de Mareste, passé en 1435, par le prieur de ce nom. — Accord et transaction de 1432 passé entre le couvent et le sieur d'Échallon, réglant l'hommage que ce dernier doit faire pour certains fonds qu'il détient mouvants du prieuré. — Acte d'échange d'un pré sis à Treffort, passé en 1432, entre le prieur Humbert de Mareste et Jean Rossan, bourgeois dudit Treffort. — Acte d'abergeage d'une vigne sise près du lac de Nantua, passé en 1433, par les religieux à Benoît Bourdin, de Montanges, sous le servis annuel de onze deniers gros. — Acte de reconnaissance de fonds passé en 1436 par divers tenanciers. — Quittance de quarante florins d'or donnée aux frères Richard et Gallois, seigneurs de Châtillon, par le prieur Humbert de Mareste, qui se déclarent satisfaits de cette somme ; acte passé sur le cimetière de Montanges, en présence d'Henri Sontonnax, curé du lieu, 16 novembre 1439. — Reconnaissances des fonds et servis qui composent la prébende de l'office de conducteur des eaux du prieuré de Nantua ; actes passés pour le besoin et service de Dom Étienne Portier, qui remplit cette charge en 1439. — Limitation faite en 1433, de la terre de Nantua d'avec toutes les terres voisines d'icelle comme Chézery, Ballon, Saint-Martin-du-Fresne, le Balmey, Condamine, Malliat, Brion, et Montréal. — Transaction du 18 août 1435 passée entre le prieur Humbert de Mareste, Benoît d'Échallon, Philippe, chamarier de Saint-Claude, Humbert, moine de Nantua, André et Antoine d'Échallon, frères et neveux de Benoît, à propos des prétentions du prieur de Mareste sur la famille d'Échallon qui devait, selon lui, faire hommage-lige au prieuré, y acquitter une foule de rentes et de servis qu'ils devaient sur des fonds par eux possédés mais mouvants du prieuré ; répliques et refus des Échallons ; accord arrêté entre les parties. — Copie établie le 13 mars 1437 du traité, dit traité d'association, qui avait été passé le 10 juin 1355 entre Humbert, sire de Thoire et de Villars, et Jean de No-

gent, prieur de Nantua, pour obtenir la paix dans leurs terres voisines et enchevêtrées, régler l'exercice de la justice et les positions de leurs hommes, respectivement.

H. 57. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin

1441-1460. — Acquisitions. Transactions. — Bulle du pape Félix V, donnée à Bâle, le 9 des calendes de juillet 1441, l'an premier de son pontificat, par laquelle la fondation de la chapelle Notre-Dame, érigée en l'église du prieuré, est agréée : le pape décide que la présentation à cette chapelle sera dévolue à l'aumônier du monastère et l'institution du recteur présenté appartiendra au prieur. — Acte du 5 janvier 1442, qui contient consentement de Jean Bertrand, aumônier du prieuré et patron de la chapelle Notre-Dame, pour l'union de cette chapelle au Chapitre du lieu. — Vente faite en 1446, par les syndics et habitants de Brénod, aux prieur et religieux de Nantua d'un fonds de terrain de pur et franc-alleu, situé au territoire dudit Brénod, contenant seize seytives, au prix de trois florins d'or. — Transaction du 16 mars 1446 passée entre le prieur Humbert de Mareste et Guillaume de Luyrieu, seigneur de Cueilles et de Corcelles, au sujet de la propriété et de la juridiction du lieu dit le pré Travers : cette volumineuse transaction est en double expédition. — Sentence du 23 septembre 1447, rendue par un commissaire du Saint-Siège, en faveur du prieur Humbert de Mareste et de son monastère, laquelle règle les frais du procès que les religieux de Nantua avaient eu contre les habitants des paroisses de Lalleyriat, Échallon, Champfromier, Montanges et Saint-Germain, pour les dîmes, justices, servis et autres redevances seigneuriales dues mais refusées par les gens de ces diverses paroisses. — Vente du 5 septembre 1450 passée par Michel Comte, bourgeois de Nantua, à Étienne Quintallet, marchand, dudit lieu, d'une terre sise en la Grand-Perrière. — Reconnaissance d'Étienne Duport, tenancier de fonds du prieuré à Saint-Martin-du-Fresne, lequel déclare devoir payer annuellement au monastère douze quarterons de froment.

H. 58. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1462-1475. — Acquisitions. Transactions. — Extrait de la reconnaissance de Barthélemy, fils de feu Pierre Guy, dit Massonet, de Brénod, passée en faveur des prieur et religieux de Nantua, le 5 avril 1462. — Vente par Henri Luyset, dit Thoinard, de Nantua, à Pierre Lieu, dudit Nantua, d'une maison et jardin dans l'enclos de la ville, 7 mars 1463. — Fragment d'une procédure faite, sur papier, en 1404 et le 22 mai, par le juge de la terre de Nantua, contre Amédée et Pierre Mangy, dit Coteliard, et Amédée de la Ville, lesquels, de nuit, se sont approchés de l'église Saint-Martin-de-Champfromier, foncèrent la porte d'entrée, et fouillèrent dans un coffre ou arche qui contenait trente florins et des papiers : dépositions des voisins et des témoins ; instruction de l'affaire. — Acte du 30 mars 1469, par lequel Jean Bertrand, religieux de Nantua, fonde la récitation d'un *de profundis* avec l'oraison à réciter tous les jours sur son tombeau sis dans la chapelle Saint-Amand. — Abergeage du 27 avril 1471 fait par les religieux de Nantua, à Étienne Boucquet, de Saint-Martin-du-Fresne, de deux journaux de terre, situés sous la croix de Port. — Acte de reconnaissance passé le 13 juin 1475, par noble Jean Goyet, de Nantua, de tous les fonds qu'il tenait audit lieu mouvants du prieuré.

H. 59. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1481-1500. — Acquisitions. Transactions. — Transaction passée le 2 octobre 1481 entre les trois frères Girard, dits Gavand, du village d'Échallon, et noble Perceval d'Échallon, seigneur du lieu, à propos d'une vente de terrains entre eux consentie, les dits terrains étant redevables vis-à-vis du prieuré de Nantua de diverses dîmes, rentes ou pensions. — Acte de la fondation faite le 20 juin 1491, par messire Pierre de Forest, abbé du monastère de Saint-Just de Suze et prieur commendataire perpétuel du prieuré de Nantua, par laquelle il fonde dans l'église parrochiale du lieu, qui est sous le vocable de Saint-Michel, une chapelle qu'il dédie à la Sainte-Trinité, à la Vierge et à toute la cour céleste : charges de la fondation ; biens et fonds désignés pour acquitter les charges. — Transaction du 20 mai 1496, par laquelle le prieur de Rumilly devra payer à l'avenir, annuellement, au chantre de Nantua une redevance de quatre livres de cire. — Acte de 1497 par lequel le prieur Pierre de la Forest, fondateur de la chapelle de la Sainte-Trinité, augmente les fonds destinés à l'entretien de cette chapelle. — Fragments de deux actes en parchemin qui paraissent être des actes de reconnaissance de fonds passés vis-à-vis du prieuré par divers tenanciers.

H. 60. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1501-1560. — Acquisitions. Transactions.— Vente passée en 1503 par Georges Jacquon Ginglier, bourgeois de Nantua, au recteur de la chapelle de la Sainte-Trinité, fondée par le prieur Pierre de Forest, d'une rente de 15 gros, monnaie de Savoie, au principal de 20 florins d'or, hypothéquée sur une maison et jardin, sis dans l'intérieur des murs de la ville. — Vente faite le 11 mars 1514, par noble Jean d'Échallon, au prieuré de Nantua, d'un servis annuel de quatre florins d'or petit poids, affecté sur un pré qui joint sa maison forte d'Échallon et sur son moulin de Prapon, ledit servis applicable tous les ans à la chapelle Saint-Michel, fondée par le feu prieur Pierre de Forest. — Vente faite en 1517, par Alexis Mortarey, aux prieur et religieux de Nantua, de trois pièces de terre, sises audit lieu et non loin du prieuré. — Abergeage passé en 1518 par les religieux à Perceval Chaudet, d'une pièce de terre sise sous l'église de La Balme, moyennant un introge de trois florins et trois mesures de froment. — Reconnaissance des fonds qui dépendent de la chapelle Sainte-Anne de l'Abergement passée en 1520, au profit du prieuré, par le recteur de cette chapelle. — Achat d'un servis de trente-trois sols de pension annuelle, fait en 1520 par le prieuré à Georges Péterel des Neyrolles. — Vente faite en 1523 au prieuré, par Jean Morel Beccat, de Brénod, d'un journal et demi de terre, lieudit en la Combe, d'une seytive de pré au Lavysel, pour le prix de 10 florins et une pension de 22 gros par an. — Vente passée en 1524, au prieuré, par Balthazard Mermet, de Brénod, d'un pré de trente seytives, sis en la Combe, pour le prix de cent florins d'or. — Acte de 1530 portant hypothèque, en faveur des religieux de Nantua, de dix-huit gros de pension annuelle, au principal de trente florins d'or, sur trois journaux de terre sis à Brénod, au lieu dit Jilabert. — Extrait fait en 1537, du testament de Jean de la Forest, prieur de Nantua, par lequel il donne aux religieux du prieuré trois cents écus d'or au soleil, à prendre sur les biens qu'il a acquis de Philippe Gerbeix, situés à Châtillon-de-Michaille, savoir le péage et la dîme dudit Châtillon et la moitié de la dîme d'Ardon, moyennant quoi les religieux devront acquitter les messes et fondations portées audit testament. — Mandement du 7 mai 1543, émané du cardinal Pierre de la Baume, abbé de Saint-Claude, adressé au prieur de Nantua, par lequel il prescrit aux religieux du lieu de procéder à la réception parmi eux de frère Antoine du Breuil. — Acte du 1er juin 1549 par lequel Benoît Cabod, bourgeois de Nantua, constitue à son fils Henry, qui vient de recevoir les ordres, une rente annuelle de trente livres tournoises par amitié et par bon vouloir. — Échute des biens délaissés par Pernette Comte, femme de condition serve d'Échallon, 1553. — Bulle de Paul IV, de 1555, qui confère le prieuré de Nantua au cardinal de Guise. — Bulle de Pie IV, du 8 des ides de janvier en 1559, portant prévision du prieuré de Nantua, en faveur de D. Antoine du Breuil.

H. 61. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1560-1570. — Acquisitions. Transactions. — Acte du 8 novembre 1560, par lequel noble Antoine du Breuil, nouveau prieur de Nantua, prête serment de fidélité et soumission au pape Pie IV, tant en son propre nom qu'au nom de ses religieux. — Ordre du duc Emmanuel-Philibert de Savoie, du 10 mai 1561, au prieur Antoine du Breuil, d'avoir à se démettre de sa dignité pour en avoir violemment spolié le cardinal de Lorraine auquel le défunt prieur, feu le cardinal de Lenoncourt, avait promis sa succession en ce bénéfice. — Acte d'opposition du prieur du Breuil ; évocation de l'affaire au sénat de Savoie ; lettre de protection obtenue le 26 juillet 1561 du duc de Savoie par le prieur du Breuil, pour se défendre contre les prétentions des cardinaux de Bologne et Silva qui avaient des prétentions sur le bénéfice de Nantua ; requêtes des parties au Sénat. — Acte d'abergeage de la montagne de Choufex, passé le 24 septembre 1565, par le prieur de Nantua aux habitants du Monastier, paroisse de Champfromier. — Donation faite, en 1566, à la manse des religieux du prieuré, par le prieur Antoine du Breuil, de plusieurs fonds et servis pour augmenter leurs revenus.

H. 62. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1572-1595. — Acquisitions. — Transactions. — Acte du 29 novembre 1572 qui porte procès-verbal de la visite de la Chantrerie, faite ensuite d'une tentative de vol des papiers et titres qui y étaient déposés ; enquête et recherche des papiers volés. — Accensement de la dîme sur Saint-Germain-de-Joux, passé en

1573, par le prieur Pierre-Marie de Pingon, à noble Pierre Delaville pour le prix annuel de 240 florins. — Accensement de la dîme sur Champfromier, passé en 1573 par le prieur Pierre-Marie de Pingon, au notaire Duport de Nantua, au prix annuel de 126 florins. — Compulsoire du Chantre, messire Jacquand, contre le notaire Richier de Montréal, pour forcer ce dernier à montrer certains titres de la Chantrerie qu'il détenait indûment. — Citation de 1577, obtenue au Sénat de Savoie contre les gens d'Apremont et de Charix, qui refusaient certains servis et élevaient des prétentions nouvelles sur les forêts sises dans leurs communes. — Actes de l'Official de Bresse et Bugey de 1579, qui contient enquête et preuves de la noblesse de M. de Costal, lequel postule pour se rendre moine au prieuré de Nantua. — Bulle du pape Grégoire XIII, du 10 des calendes de décembre l'an 1581, portant confirmation et approbation de la vente faite des biens stériles ou improductifs du prieuré de Nantua sis en pays déserts et éloignés, par messire Antoine du Breuil, prieur du lieu. — Accensement de la dîme sur Échallon, passé le 11 septembre 1581, par messire Laurent de la Maladière, secrétaire du prieur, à Claude Jacquet, pour le prix annuel de 330 florins. — Acte capitulaire du 10 avril 1586, par lequel messire François de Varax est élevé à la dignité de chantre du prieuré. — Acte testimonial du 14 novembre 1595, passé en faveur des fermiers de la dîme du prieuré sur Belleydoux, « car dès environ la S. Maurix dernier les soldats de la compagnie du seigneur de Vauvillers et de la compagnie du seigneur de Ballançon vindrent à la grange du dixme, y firent grand desgat de bled et l'emportèrent là où ils voulurent..... »

H. 63. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 16 pièces, papier.

1605-1618. — Acquisitions. Transactions. — Acte testimonial du 1er septembre 1605, dressé à la requête de messire du Breuil, procureur de la maison de Nantua, par lequel est définie la situation et la quotité des dîmes dues au prieuré en la combe des Vua, sise au-dessus de Champfromier. — Acte du 15 octobre 1606 contenant évaluation et fermage des dîmes du prieuré sur Montréal. — Autre pareil acte du 5 août 1610 contenant l'évaluation et le fermage de la dîme sur Belleydoux. — Lettre du révérendissime André Frémiot, archevêque de Bourges et prieur de Nantua, en date de Dijon, 28 février 1610, par laquelle il prie les religieux de recevoir parmi eux un nommé Robin, quoique non noble et que ce ne soit coutume de recevoir les roturiers, mais ce Robin est le frère du châtelain de Nantua, et l'abbé compte sur la bonne volonté des moines à le recevoir. — Mémoire des frais à payer dans le procès de l'abbaye contre les hommes de Champfromier, de Montanges et de Saint-Germain-de-Joux qui refusaient le paiement de certains servis en dépit d'une transaction faite dernièrement à ce sujet; — requête au bailliage de Belley, contre les habitants d'Échallon pour le même fait. — Acte de défaut donné en 1612 par le parlement de Bourgogne contre le prieur de Nantua dans l'instance contre les hommes de Saint-Alban, touchant le four banal et la dîme dudit lieu. — Acte du 23 mai 1613, par lequel messire Claude Cuet, sacristain du prieuré, mû de dévotion pour l'augmentation de la foi, fonde à Nantua au prix de 1,200 livres, une petite prébende dont le revenu servira à entretenir un prédicateur qui annoncera la parole de Dieu aux habitants de Nantua, tant pour l'extirpation de l'hérésie que pour la dévotion d'un chacun ; permission pour cette fondation accordée par le prieur ; ratification du chapitre; triple expédition de cet acte. — Transaction du 17 mars 1616 passée entre le prieuré et les hommes du Grand-Abbergement par laquelle ils sont déclarés francs et quittes de toute taillabilité vis-à-vis du couvent. — — Transaction du 19 mars 1616 passée entre les prieur et religieux de Nantua et les habitants dudit lieu de Nantua représentés par leurs syndics ; par cet acte les religieux cèdent quelques cas de justice, remanient les limites de la commune, règlent à nouveau le droit de pêche dans le lac, etc. — Requête du prieur aux Élus en l'Élection du Bugey pour obtenir arrêt portant que les habitants de la terre et seigneurie de Nantua soient tenus, ainsi qu'est de coutume immémoriale, de réparer le grand chemin royal chacun rière ses limites et paroisses, 30 janvier 1617.

H 64. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1620-1639. — Acquisitions. Transactions. — Sentence provisionnelle du 3 juillet 1620, rendue par le parlement de Bourgogne, pour les hommes de Champfromier contre le prieur de Nantua, dans l'affaire de l'affranchissement de la paroisse dudit Champfromier ; — exécutoire de 1621 contre les habitants de Champfromier. — Acte de fermage du poids public de la ville de Nantua, passé le 17 février 1622 au bénéfice de

dom Longecombe, ouvrier du prieuré. — Requête des habitants de Champfromier, du 7 juillet 1623, à D. Duplastre, vicaire général du prieuré, pour obtenir l'autorisation de vendre quelques parties de leurs communaux jusqu'à concurrence de douze cents livres, somme par eux due au prieur de Nantua pour rachat de leur taillabilité : l'autorisation est donnée de vendre du terrain jusqu'au prix de quinze cents livres, sous la réserve des droits seigneuriaux et en montrant les actes de vente. — Testament de dom Claude Cuet, sacristain du prieuré, en date du 12 janvier 1624 : il élit sa sépulture en la chapelle de Mareste ; on dira mille messes pour lui à son décès ; il lègue une rente annuelle de 60 livres aux Syndics de Nantua pour distribuer du pain chaque dimanche aux indigents ; il lègue 300 livres et des ornements à la sacristie ; nombreux legs à des parents, des amis, de jeunes étudiants, à des couvents, des domestiques, etc. — Acte du 28 septembre 1624 portant donation au prieuré Saint-Pierre de Nantua, par le sacristain D. Cuet, d'une somme de quatre mille livres dont les revenus seront employés à augmenter la charge du sacristain, à célébrer à perpétuité, pour le repos de l'âme du fondateur, une messe de la Sainte-Trinité, à entretenir un étudiant aux écoles pour l'aider à se faire religieux. — Excommunication prononcée le 4 janvier 1625, après complies, par dom Claude Duplastre, vicaire du prieur, contre dom Aymé de Moiriac, chamarier, expulsé au sortir de matines pour ce que, dès quatre ou cinq années, il ne vivait pas modestement, ne faisait son devoir au service divin, ne vaquait pas à l'étude, n'accomplissait point ses charges, méprisant les observations, vivant en séculier, allant à la chasse, fréquentant les tavernes et gens débauchés. Par suite de tous ces griefs, dom de Moiriac est expulsé du chœur et retranché de la société des religieux. A tout quoi Moiriac répond « qu'il n'a point tant fait des maulx que l'on a donné à entendre ». — Différents actes de reconnaissances passés en 1628 au profit du prieuré par Claude Guichard, notaire à Saint-Martin-du-Fresne ; Louise Constantin, veuve Rambert ; Antoine Guillot, maréchal ; Guillaume, Jean et Louis, fils de Louis Duport ; Pierre Groigne, Martin Rosset, etc. — Compromis passé le 30 mai 1635 entre le chapitre de Belley et les religieux du prieuré portant règlement sur le partage des dîmes qu'ils percevaient au Grand-Abergement. — Requête des Religieux à l'official de l'évêque de Genève pour les paroisses sises sur France, pour obtenir son concours dans le règlement de la perception des dîmes, tant au Grand-Abergement qu'à Hotonnes où les droits du prieuré sont usurpés par plusieurs voisins, mai 1635. — Acte du 20 septembre 1638 contenant la réception dans le prieuré, comme religieux, de noble Charles de Longecombe, fils de noble Balthazar, seigneur de Peyzieu, Sallignieu et Arbignieu, lequel succède à son oncle D. Jacques de Longecombe, qui a résigné son bénéfice en sa faveur. — Arrêt du parlement de Dijon, du 18 janvier 1639, qui déclare que le prieuré Saint-Pierre de Nantua est de fondation royale ; qu'il est de ce fait en la protection et sauvegarde du Roi ; en conséquence, ordre à tous huissiers et sergents requis de l'y maintenir par toutes voies de droit, par saisie, vente de biens, emprisonnements, etc.

H. 65. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier.

1640-1658. — Acquisitions. — Transactions. — Lettres de provision de l'office de grand-prieur de Saint-Pierre de Nantua délivrées le 30 août 1641 par D. Grégoire Tarisse, supérieur général des congrégations de Saint-Benoît et de Saint-Maur, à Dom Jacques de Longecombe. — Relevé des rentes, servis et redevances qui sont dus au prieur de Nantua sur le territoire de Saint-Germain-de-Joux, fait le 6 octobre 1643 par Pierre Gallet, notaire royal. — Requêtes des 23 janvier et 6 mars 1644, présentées par les syndics de Nantua au comte de Montrevel, lieutenant général pour le Roi en Bresse et Bugey, pour faire contribuer les paroisses de Brénod, de Charix, de Lalleyriat, de Montanges et de Champfromier aux contributions de foin et d'avoine nécessaires pour l'entretien de la compagnie de cavalerie du régiment de Turenne. — Lettres de collation de la charge d'aumônier de Nantua, décernées le 9 mars 1647 à Dom de Longecombe de Peyzieu, par Claude de Ville, custode de Sainte-Croix, à Lyon, provicaire de l'Ordre de Cluny, au nom du cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon, abbé général de l'Ordre. — Fondation faite le 21 janvier 1648, dans l'église conventuelle Saint-Pierre de Nantua, par Pascal Galliard, bourgeois dudit lieu, et sa femme Jeanne Thomas, de deux messes hebdomadaires pour le repos de leur âme. — Relevé des rentes, servis et redevances qui sont dus au prieuré sur le territoire de la paroisse de Plagnes, fait par le notaire Gallet, en 1648. — Avis publié à Champfromier, en 1649, par les soins du curé Mermet et du sergent Louvrier, informant les hommes taillables du lieu que s'ils quittent la

terre Saint-Pierre de Nantua, pendant un an et un jour, sans reparaître, après une seule publication d'avoir à se représenter, leurs biens seront acquis au prieuré, à moins d'expresse permission. — Acte de reconnaissance des limites de la terre du prieuré Saint-Pierre de Nantua, dressé en 1648 par Pierre Jantet, docteur en droit, juge de la terre de Nantua ; limites des villages de Giron et de Marnod ; limites d'Eschallon et de Champfromier ; limites du côté de Lalleyriat ; limites des montagnes d'Echallon et de Belleydoux ; limites de Brénod et de Maconod ; limites entre la terre de Nantua et la Seigneurie du Valromay ; limites vers la tour de Silans. — Relevé des servis dus au prieuré par le village du Poisat, en 1650. — Transaction passée le 8 novembre 1653 entre les hommes de Montanges et le prieur de Nantua pour la perception des dîmes de cette paroisse. — Acte d'abbergeage, passé le 24 août 1658, par D. Duplastre, sacristain, à Henry Valet, de Chézery, des granges de la Tour et de Veillières, avec tous leurs pâturages sis à Silans, pour neuf ans, au prix de 250 livres par an.

H. 66. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1660-1673. — Acquisitions. Transactions. — Traité passé le 13 mars 1660 entre les Religieux de Nantua d'une part et les habitants de Belleydoux, Gobet et Orvaz d'autre, pour fixation du payement de la dîme qui doit être de douze la treizième. — Acte du 13 octobre 1660 par lequel messire Tanneguy de Massac, prieur commandataire de Nantua, constitue pour son procureur général audit Nantua, Benoit Maurier, capitaine-châtelain du lieu, pour gérer le temporel du bénéfice, accenser les revenus, les dîmes, les cens, les servis, les laods, les mainmortes et les échutes et autres droits seigneuriaux, passer les quittances, ester en justice, etc. — Bail de la dîme du Grand Abbergement, passé le 11 août 1660, au curé du lieu à raison de 175 livres par an et de deux fromages payables à la Saint-Jean-Baptiste. — Arrêt du parlement de Dijon, du 12 août 1662, qui déclare que le prieuré Saint-Pierre de Nantua est de fondation royale, qu'il est, de ce fait, en la protection et sauvegarde du Roi. — Plaidoyer du 3 septembre 1662 pour le prieur contre les Religieux afin d'obtenir la jouissance d'un jardin et d'un verger par eux retenus indûment ainsi que le rétablissement des portes dans les murailles du couvent. — Arrêt du parlement de Bourgogne, du 19 juillet 1663, qui ordonne que la délibération prise par les Religieux de Nantua, en chapitre, pour obtenir partage des revenus du prieuré avec leur abbé sera déposée au greffe de la cour pour extrait en être pris. — Mémoire du prieur, M. de Massac, contre l'état du revenu et des charges du prieuré de Nantua, tel que les Religieux du lieu l'ont soumis au parlement de Dijon avec les réponses du sieur de Peyzieu, prieur claustral, 1663. — Compromis du 10 novembre 1663, passé entre le prieur commandataire de Massac, le prieur claustral et les religieux de Nantua, pour terminer tous les différends qui règnent entre eux. — Information faite en 1664, au nom du prieur de Nantua, par Henri Devaux, curial de Montanges, contre le sieur de Montjouvent, seigneur d'Echallon lequel, le jour de la Saint-Georges, au matin, escorté de huit hommes armés, a détruit, brisé, renversé le moulin que Claude Fornier, de Giron, tenait, étant de la mouvance de la Seigneurie et prieuré de Nantua ; instruction de l'affaire ; vue des lieux et établissement du dommage causé ; dépositions de témoins ; transaction du 22 juin 1665, par laquelle le sieur de Montjouvent, seigneur de la maison forte d'Échallon, consent à payer et paye audit Fornier, meunier lésé, la somme de deux cent quarante livres tournoises pour réparation du dommage par lui causé, rupture des meules, détérioration du bâtiment, etc., avec réserve toutefois, des droits sur les eaux qui coulent sur le fief d'Échallon. — Mémoire de 1665 pour les religieux de Nantua, contre M. de Massac, leur prieur, à propos de difficultés pour nommer aux prébendes vacantes : « M. de Massac s'est emporté contre les moines et a cru faire grande injure au prieur claustral en lui escrivant qu'il n'estoit qu'un moine. Si le sieur de Massac avoit le respect qu'il doit à la Religion, il ne feroit point passer pour un terme de mespris ce que les Saints Pères ont cru mériter de la vénération ; Saint Basile et l'empereur Léon, en sa novelle dixième, advouent que les moines méritent le respect des princes souverains et qu'il n'y a point de différence entre les Moines et les Anges... » — Mémoire instructif de 1665, dressé par les religieux de Nantua, contre leur prieur commandataire pour faire voir les droits qu'ont les dits Religieux contre le prieur, tant à l'égard de leurs prébendes que de leurs revenus et autres articles. — Commandement du 4 mai 1665, fait par les Receveurs généraux du clergé de Bresse et de Bugey au sieur prieur commandataire de Nantua d'avoir à payer le terme échu qu'il doit aux impositions dudit Clergé, lequel monte à la somme de nonante-trois livres seize sols. — Rôle dressé en 1666,

par le notaire Branche, qui donne le relevé des censes, des dîmes et des servis dus au prieuré. — Lettre de D. Pierre du Laurens, vicaire général de l'ordre de Cluny, aux religieux de Nantua, pour leur faire savoir que, pendant la vacance du siège de l'abbé général de l'ordre, c'est à lui d'exercer le gouvernement suprême en vertu de plusieurs arrêts du grand Conseil du Roi ; recommandation d'obéissance et peines édictées en cas d'infraction ; Paris, 28 décembre 1666. — Acte d'interpellation du 16 avril 1670, pour le prieur de Nantua, contre les habitants de la paroisse de Champfromier qui sont absents et hors d'icelle depuis un an et plus et demeurant ailleurs sans permission du prieur, au grand préjudice de la saisie possible de leurs biens. — Abbergeage de la grange et de l'étang de Silans, passé le 30 décembre 1672. Le fermage annuel se décompose ainsi : argent 100 livres, fromage 100 livres, beurre 80 livres, bois de chauffage 10 chars, 2 chapons gras. — Délibération capitulaire du 13 juin 1678, relative au mode de recruter les religieux et de se partager les prébendes.

H. 67. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1683-1697. — Acquisitions. Transactions. — — Relevé des rentes, servis et redevances qui sont dues au prieuré de Nantua par les hommes de Saint-Germain-de-Joux, dressé en 1683 par le sieur Perrin, commissaire aux terriers. — Cense de la dîme sur Châtillon-en-Michaille et Ochiaz affermée en 1684, à Gabriel Passerat la Chapelle, maître des postes audit Châtillon, au prix de 150 livres par an. — Relevé des dîmes, censes et redevances dues au prieuré par les hommes du Poisat, dressé en 1685 par le commissaire Perrin. — Cense de la dîme due par la paroisse de Maillat, passée le 15 juillet 1687, par le prieur Tanneguy de Massac à Antoine et Joseph Rafaut, au prix annuel de soixante mesures de grain, de soixante livres argent et de trente gerbes de froment. — Vente de nombreux sapins abattus par les vents dans la montagne d'Échallon, faite par le prieur autorisé par le commissaire du Roi départi aux bois de marine en Bugey. La vente produisit 641 livres 5 sols et l'adjudicataire s'engagea, en outre, à fournir un missel et une chasuble verte à l'église d'Échallon, 17 août 1689. — Arrêts du parlement de Bourgogne, des 27 septembre 1688 et 30 septembre 1697, rendus contre le prieur commandataire Tanneguy de Massac, à la requête des Religieux, pour le contraindre au rétablissement des lieux réguliers, aux réparations et à l'entretien que le Prieur doit tant à l'église qu'aux autres lieux du monastère. — Délibération du 2 janvier 1690 par laquelle les Religieux, en chapitre, refusent de ratifier la vente des seigneuries de Maillat et de Condamine vendues par M. de Massac, prieur, à M. de Mailliat. — Deux libelles de 1691 et de 1695 pour faire citer, au Bailliage du Bugey, Poncet de Belleydoux et les frères Marcon de Marnod, qui troublent les Religieux dans la possession de leurs dîmes dans ces deux villages. — Cense de la dîme sur Treffort, passée le 15 juillet 1692 à Alexandre Bachoud, au prix annuel de 2,000 livres et de 20 chapons gras. — Cense de la dîme sur Marnod, Les Combes et Longefan, passée le 28 novembre 1692 à Jean-Baptiste Denaz, maître papetier à Saint-Germain-de-Joux, au prix annuel de 220 livres. — Censes des dîmes sur Nuyrel, sur Estable et sur Vers, passées en 1694 par les Religieux à divers particuliers. — Mémoire présenté en 1694 au lieutenant-général au bailliage de Bugey, contre plusieurs hommes de Belleydoux, qui les troublent dans la levée de leur dîme de grains audit lieu, notamment contre Claude Évrard qui ne veut payer la dîme que de quinze la seizième alors qu'il la doit de douze la treizième. — Supplique au grand Conseil du Roi, du 5 août 1695, par laquelle les Religieux exposent le différend qu'ils ont, pour droits de Justice et mouvance de fief, avec Marie-Anne de Sainte-Colombe, veuve du sieur de Montjouvent, seigneur d'Échallon, tutrice de ses enfants mineurs. — Obligation de 200 livres, passée le 23 janvier 1697, au profit des Religieux par Philibert Brun, praticien de Challes-la-Montagne. — Ordonnance de l'Intendant de Bourgogne Ferrand qui décharge le prieuré Saint-Pierre de Nantua de la taxe sur lui faite pour l'acquittement des droits de franc-fief et nouveaux acquêts, vu qu'il a déjà payé l'indemnité pour l'amortissement de ces mêmes biens, 30 juillet 1697.

H. 68. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1702-1729. — Acquisitions. Transactions. — Amodiation du grand-pré de Nantua faite par les Religieux à Philibert Meyssiat, hoste du logis de *l'Ecu de France*, au prix de 85 livres par an, 13 juillet 1702. — Acte de la prise solennelle de possession du prieuré de Nantua, le 12 juillet 1704, par très haut et très puissant prince Monseigneur Frédéric Constantin de la Tour d'Auvergne, clerc du diocèse de Paris. — Quittance du 15 septembre 1705, contenant décharge, pour

la succession du feu prieur de Massac, des réparations et des fournitures d'ornements qu'il devait à l'église du Grand-Abbergement. — Cense de la dîme de la Balme, affermée en 1705, au prix annuel de 430 livres ; — cense de la dîme de Saint-Alban, affermée en 1706 au prix de 320 livres. — Relevé des réparations, travaux de charpente, de maçonnerie et de menuiserie, qu'il faut faire, tant au prieuré même de Nantua qu'aux églises et autres prieurés ruraux qui dépendent de lui, pour remettre le bénéfice en bon état : réparations à faire à la maison du prieur, au moulin, au prieuré de Treffort, au Monestier, au prieuré d'Hautecour, à Serrières, à Leyssard, à Solomiat, à Mornay, à l'Abbergement, à Saint-Germain, à Montanges, à Champfromier, à Saint-Alban, à Brénod, à Champdor, à Corcelles, à Maillat, à Port, à Charix, aux Neyrolles, à Plagnes, à Échallon, à Laleyriat, 1708. — Arrêt du grand Conseil du Roi du 28 juillet 1708, qui ordonne, en suite de la requête du prieur-prince de la Tour d'Auvergne, de dresser procès-verbal de visite officielle des lieux, bâtiments et bois du prieuré de Nantua et des dégradations commises dans les propriétés ; prescrivant inventaire des ornements et vases sacrés qui se trouveront dans toutes les églises de sa dépendance. — Libelles et sommations, de 1709 à 1719, contre divers particuliers qui troublaient les religieux en la perception de leurs dîmes sur Belleydoux, Échallon et autres lieux. — Cense de la dîme sur Ceignes et Étables, passée en 1709 à Charles Vuarin, au prix annuel de 195 mesures de froment et de 195 mesures d'orge. — Délibération des hommes du Grand-Abbergement, du 19 juin 1709, par laquelle ils déclarent tous s'unir et constituer procureur à Paris pour soutenir procès contre les Religieux de Nantua sur le fait de leurs dîmes. — Relevé fait, en 1710, des servis dus par les hommes d'Échallon au prieuré. — Arrêt du grand Conseil du 1er septembre 1710, qui fixe que la levée de la dîme au Grand-Abbergement sera à l'avenir de dix gerbes la onzième. — Procès-verbal de visite des vitraux de l'église du prieuré, 23 janvier 1710. — Arrêt contenant exécutoire, obtenu au grand Conseil le 15 mai 1710, par plusieurs créanciers, soit du prieuré soit du feu prieur de Massac, contre les fermiers actuels du prieur le prince de la Tour d'Auvergne, pour obtenir payement de leurs dettes ; — actes de saisies de fonds et de revenus, en 1711, pour obéir à cet arrêt. — Écritures et arrêt du grand Conseil de l'année 1714 sur ce fait qu'au décès de D. Ducreux, prieur claustral de Nantua, ses confrères se seraient emparés des effets de sa cote-morte au lieu d'en compter avec le prieur commandataire et cela en vertu de vieux usages, non réguliers, qu'il faut faire disparaître. — Lettres de commission d'Henri Oswald de la Tour-d'Auvergne, abbé général de l'ordre de Cluny, du 18 août 1718, autorisant D. Charles de Bolozon, prieur claustral de Nantua, à aggréer comme religieux profès dans la dite maison, D. Claude-Joseph Pomponne de Brosse. — Délibération capitulaire du 20 mai 1724, relative à l'admission comme religieux du novice frère Julien de Malyvert : Dom de Perrex refuse son suffrage « parce que cet enfant n'a aucune inclination pour apprendre à chanter » ; et Dom de Chamburcy s'oppose « parce que ce novice s'est vanté que lorsqu'il seroit prebstre il se souviendroit de ceulx qui luy auront fait de la peine ». — Arrêt du grand Conseil du Roi, du 26 mars 1725, pour le prince Frédéric Constantin de la Tour-d'Auvergne, les Religieux du prieuré et les bourgeois de Nantua, lequel fixe leurs droits respectifs sur les montagnes et les terres de la seigneurie, notamment sur le Mont-d'Ain où l'on pourra faire des coupes sans la permission du prieur, auquel le seul quart des ventes est réservé. — Bail à ferme du domaine de la Tour de Silans, passé le 12 août 1725, à Benoît Usson, laboureur de Charix, au prix annuel de 260 livres argent, 10 livres de beurre et 12 charrées de bois. — Exploits et assignations diverses, relatives à la juridiction du prieur de Nantua dans les justices de sa terre.

H. 69. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

1730-1771. — Aquisitions. Transactions. — Requête de D. Sacristain à l'Intendant de Bourgogne, du 6 juin 1730, sur ce que Messieurs les Élus en l'Élection du Bugey veulent soumettre à la taille la partie des fonds de son office qui sert à entretenir le prédicateur dans l'église de Nantua, fondation jadis faite (en 1613) par D. Cuet. — Trois procès-verbaux de saisies de bois, faites à Échallon et au moulin de Prapon, au profit du prieur, 1731 ; — libelles et assignations contre des hommes d'Échallon, pour dégâts commis dans les bois du monastère, 1736 ; — contre Perret, Berthet et autres pour droits de laods éludés, 1743. — Acte du 8 octobre 1747 par lequel certains particuliers d'Échallon font des arrangements avec le Prieuré pour pouvoir couper, audit lieu, les bois de chauffage nécessaires à l'entretien d'une verrerie. — Lettres de 1752, 1757 et 1758, émanées du corps de la Noblesse de Bresse, relatives au mode de recrutement des jeunes religieux

dans le prieuré de Nantua. — Mémoires relatifs à un projet de sécularisation du monastère de Nantua ; lettres relatives à ce projet ; mémoire non signé relatif à un projet de reconstitution, soit de rétablissement, du monastère : « Cette maison est devenue précieuse aux provinces de Bresse et de Bugey en ce qu'elle est une ressource pour les gentilshommes qui se vouent à l'état religieux, aussy la noblesse des deux provinces fut-elle toujours attentive à la conservation de cette prérogative, mais aujourd'hui ce monastère est réduit à presque rien, il est si médiocre que les Religieux n'y subsistent » ; etc., etc.

H. 70. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1577-1697. — Procès. — Pièces relatives aux procès qui eurent lieu entre le prieuré de Nantua et les hommes d'Échallon, à diverses époques, pour la quotité de la levée de la dîme audit territoire. Le monastère prétendait lever de quinze la seizième, les laboureurs prétendaient ne devoir que de douze la treizième, ou mieux que de onze la douzième.

H. 71. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1616-1667. — Procès. — Pièces relatives au procès qui eut lieu entre messire Tanneguy de Massac, prieur commandataire, et M. de Feuillens, sacristain du couvent Saint-Pierre de Nantua, au sujet de la possession et de l'usage de la montagne du Comble et des eaux du lac de Silans qui, de tout temps, étaient dans la possession des sacristains du lieu.

H. 72. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

1617-1656. — Procès. — Pièces relatives au procès qui eut lieu entre les Religieux du prieuré Saint-Pierre de Nantua et les hommes de la paroisse de Saint-Germain-de-Joux se refusant au payement de différents droits et servis.

H. 73. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces papier.

1621-1647. — Procès. — Pièces relatives au procès qui eut lieu entre le Prieur, les Religieux de Saint-Pierre de Nantua et l'abbé de l'abbaye, N.-D. de Chézery, de l'ordre de Citeaux, au sujet de la délimitation de leurs possessions sur Monestier, Champfromier et Montanges, délimitations rendues nécessaires, par suite des violences et des déprédations que commettaient réciproquement les hommes des deux monastères.

H. 74. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1645-1781. — Procès. — Pièces relatives aux procès qui eurent lieu à diverses fois contre les hommes d'Échallon, de Plagnes et de Saint-Germain-de-Joux qui commettaient de grands dégâts dans les bois et montagnes du prieuré Saint-Pierre de Nantua.

H. 75. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1660-1662. — Procès. — Pièces relatives au procès qui eut lieu entre Messire Tanneguy de Massac, prieur commandataire de Nantua, et le sieur Albert Fournier, bourgeois et syndic dudit Nantua, pour sévices et injures à la personne de ce dernier.. « Estant allé le dict Fournier au prieuré avec un estat des fournitures et avances par luy faites au sieur prieur pour arrêter ses parties et se faire payer des sommes qui luy estoient deues, ainsy que des meubles que luy avoit emprumpté le dit prieur, lors de son arrivée, pour prendre possession du bénéfice ; plus pour satisfaire aux vacations du suppliant qui avoit grossoyé la plus grande partie des statuts dudit prieuré où il avoit vacqué plus d'un mois ; il fit toutes ses demandes avec toute sorte d'humilité au prieur lequel, au lieu de luy ballier la satisfaction qui luy estoit légitimement due, il insulta le suppliant de diverses injures atroces, luy voulut ballier des coups de sa canne, le fit prendre par ses domestiques qui l'emprisonnèrent dans les cachaux du prieuré... »

H. 76. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1665-1666. — Procès. — Pièces relatives au procès qui eut lieu entre les Religieux du prieuré Saint-Pierre de Nantua et le sieur Benoît Maurice ex-Chatelain dudit lieu qui refusait de payer aux Religieux les droits de laods ou de mutation sur différents terrains acquis par lui et étant de la mouvance du prieuré. — Mémoire à consulter. — L'arrêt du parlement de Dijon, du 21 juillet 1666, condamne Maurice à payer.

H. 77. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1698-1771. — Procès. — Pièces relatives aux divers procès qui eurent lieu entre les Religieux du prieuré Saint-Pierre de Nantua et les habitants d'Échallon et de Saint-Germain-de-Joux, au sujet des droits d'usage dans les montagnes et forêts du prieuré. — Un arrêt du grand Conseil du Roi, du 23 juillet 1751, maintient les Prieur et Religieux de Nantua dans la propriété des bois et montagnes d'Échallon et de Saint-Germain et ordonne qu'il sera planté des limites pour servir de cantonnement aux dits bois.

H. 78. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1741-1742. — Procès. — Pièces relatives au procès qui eut lieu entre Messire Joseph Pompone de Brosse, religieux doyen du prieuré, Mathieu Munaret et sa femme, Claude Piquet et sa femme, bourgeois de Nantua, au sujet de la propriété d'une pièce de terre, en nature de jardin, que détenait Dom de Brosse en sa qualité de recteur de la Chapelle Sainte-Croix, fondée en l'église du prieuré par Dom Pierre de Rivière, le 31 décembre 1492, la dite terre en litige située sous la tour de la Halle de Nantua et induement réclamée comme leur propriété par les consorts Munaret et Piquet.

H. 79. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier ; 1 imprimé.

1300-1786. — Prieurés dépendant du prieuré (autrefois abbaye) Saint-Pierre de Nantua. — Prieuré d'Asserens, au pays de Gex. — Accensement du revenu du prieuré au prix annuel de 400 livres genevoises, passé le 19 février 1300, par le prieur frère Guillaume, du consentement de Guy, prieur de Nantua, à Pierre Rosset et à Étienne de Saint-Rambert. — Acte d'abergeage de plusieurs fonds dépendant du prieuré d'Asserens, en 1544, par noble Naguilly advoyer et Michel Guspurger, boursier, tous deux conseillers de Berne, et commis par Messeigneurs sur le fait de l'expédition des biens autrefois appelés d'Église : les fonds du prieuré sont ainsi affermés à sage et prudent Ambroise Imhoff, bourgeois de Berne et Bailly de Gex, sous l'introge de 360 écus d'or au soleil et la rente annuelle de douze sols monnaie de Savoie. — Bulle du pape Urbain VIII, donnée à Rome, le 4 des ides de novembre 1624, l'an douzième de son pontificat, par laquelle il déclare et proclame l'union définitive du prieuré d'Asserens à la mense capitulaire du prieuré de Nantua. — Convention passée en 1638 entre les Religieux de Nantua et Pompée et Guillaume Valliet de Chalex, au pays de Gex, afin de pouvoir procéder à la rénovatian du terrier du prieuré d'Asserens et reconnaitre les droits des parties sur plusieurs fonds litigieux. — Arrêt du parlement de Dijon, du 31 décembre 1640, rendu entre le seigneur de Pobel, les habitants de Collonges, de Péron, de Farges et de Pougny et les Religieux de Nantua intervenant pour le droit qu'ils ont, par leur prieuré d'Asserens, de bâtir et exploiter des moulins rière la jurisdiction dudit sieur de Pobel. — Arrêt du parlement de Dijon, du 25 juin 1644, qui maintient les habitants de Farges, de Collonges, de Péron et d'Asserens en la possession et jouissance de pouvoir moudre leurs grains, battre leurs chanvres en tous moulins et artifices ; maintient également les Religieux de Saint-Pierre de Nantua en droit de recevoir ceux qui viendront moudre dans leurs moulins quoique situés dans la terre et justice de la Pierre qui appartient au sieur de Pobel. — Consultation rédigée à Dijon, en novembre 1744, par les avocats en parlement Roger et Arnault pour les Religieux de Nantua et relative à la prétendue prescription du fief d'Asserens. — Précis dressé en 1748 pour le prieur de Nantua contre les Messieurs de Bons de Farge qui ont étendu leur juridiction sur plusieurs fonds dépendant du prieuré d'Asserens. — Papiers de la procédure mue en 1754 et années suivantes entre les Religieux de Nantua et le Seigneur de la Pierre, relativement à leurs moulins. — Arrêt du parlement de Dijon, du 10 février 1756, qui déclare les seigneurs de la Pierre déchus de leur appel dans l'affaire des moulins d'Asserens et autorise les Religieux de Nantua à jouir de deux moulins, un battoir et une scie construits sur la rivière de Biard qui coule dans la terre de la Pierre. — Cense des revenus du prieuré d'Asserens, passée en 1761 à Jacques Livron, bourgeois de Saint-Jean-de-Gonville, au prix annuel de 700 livres tournoises, de 150 livres de fromage estimées 22 livres et 10 sols et de 10 chapons gras estimés 10 livres.

H. 80. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1684-1772. — Prieuré de Chesne-en-Savoie. — Lettre de messire Tanneguy de Massac, prieur com-

mandataire de Nantua, du 3 septembre 1703, par laquelle il confère le prieuré de Chesne à Pierre Marc d'Aranthon de Lucinges, sacristain de l'abbaye de Saint-Claude, au décès du titulaire qui était Dom Honorat de Peyzieu. — Papiers de procédure relatifs à une difficulté survenue entre Amédée Baytaz de Doucy, prieur de Chesne, chamarier du prieuré de Nantua, Claude Reydellet, greffier de la justice de Matafelon en Bugey et Thomas de Montillet, seigneur de Champdor, relativement à un billet de 3,000 livres souscrit à Reydellet par Montillet et déposé entre les mains de Dom de Doucy. Un arrêt du parlement de Bourgogne, du 4 avril 1764, met à néant les prétentions du sieur de Montillet et le condamne à payer le montant du billet avec intérêts et dépens.

H. 81. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1564-1788. — Prieuré de Conzieu-en-Bugey. — Inventaire des pièces produites au procès qui eut lieu en 1581 entre le prieur Odon de Montbel et François Moret, curé de Conzieu. — Fragment de la procédure qui fut faite de 1602 à 1663 à propos d'une forêt litigieuse entre le prieur de Conzieu et le curé de Saint-Boys. — Différents actes de reconnaissances de fonds et de servis passés de 1619 à 1723, par de nombreux particuliers au profit du prieur de Conzieu. — Pièces du procès qui eut lieu de 1651 à 1659, entre le prieur de Conzieu et son fermier sur le fait des dîmes, leur mode de perception et leur partage. — Transaction, passée le 12 décembre 1695, entre le prieur de Conzieu et le curé d'Ambléon pour la portion congrue, la levée de la dîme et l'estimation des fonds du bénéfice de la cure dans cette paroisse. — Testament de Nicolas Claudat, du 16 novembre 1696, qui fonde quinze messes annuelles pour le repos de son âme. — Divers accensements et baux à ferme de fonds dépendant du prieuré de 1691 à 1780 : en 1710, Castin était fermier du prieuré au prix annuel de 620 livres. — Testament de François Pennet du 8 janvier 1718. — Pièces du procès qui eut lieu de 1737 à 1739 entre le prieur de Conzieu et Joly, Duplastre, Baude, Martin, Burgod et autres pour dégradations et dégâts par eux commis dans les bois du prieuré, pour arrachement de limites et troubles en jouissances imposés au prieur. — Transaction du 26 avril 1764 entre le prieur de Nantua et le prieur de Conzieu, au sujet des réparations, des fournitures d'ornements, livres et vases sacrés que Nantua doit à Conzieu. — Pièces relatives aux constructions et réparations qui furent faites de 1764 à 1769 au prieuré de Conzieu. — Pièces du procès qui eut lieu en 1777-78 entre le prieur de Conzieu, seigneur haut justicier dudit lieu, et les officiers et gens de la maréchaussée de Belley qui avaient fait acte de juridiction, imposé des amendes et saisi des hommes sur le territoire du prieuré. — Procédure faite, de 1782 à 1785, au nom du prieur de Conzieu contre le curé de Peyrieu à propos de sa portion congrue et du partage des dîmes de cette paroisse.

H. 82. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 pièce, parchemin.

1258-1605. — Prieuré de Rumilly-en-Savoie. — Donation faite, aux nones d'avril, l'an 1258, au prieuré de Rumilly, par M. comtesse de Savoie, de tout ce qu'elle possédait, *in libero allodio*, au territoire de Fauray et de Montfalcon, plus la rente annuelle d'une gerbe à prendre au château de Montfalcon. — Transaction faite le 14 décembre 1605 entre D. François Goy, chantre du prieuré de Nantua et Bernard de Grilly prieur de Rumilly, pour fixer la redevance annuelle que ce prieuré devait à l'office de la chantrerie de Nantua ; l'ancienne dette est convertie en une rente annuelle de quatre livres de cire.

H. 83. (Liasse) — 5 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1367-1766. — Prieuré de Talissieu-en-Bugey. — Nomination à la sacristie du prieuré, faite le 1er décembre 1367, par frère Falco de Suiria, prieur de Nantua, en faveur de frère Pierre de Chevrier, religieux audit Nantua. — Résignation de la sacristie de Talissieu, faite en 1447, entre les mains du pape Félix V, lequel reconstitue ce bénéfice et lui fixe ses charges, profits et redevances. — Nomination d'un prieur de Talissieu faite en 1451 par le prieur de Nantua ; — d'un sacristain au même lieu faite en 1526 par le prieur du même lieu. — Nomination de François Michon, comme prieur de Talissieu en 1675. — Pièces relatives au procès qui eut lieu de 1675 à 1679 pour savoir si le prieuré de Talissieu était à la nomination du Roi ou à celle du prieur de Nantua: mémoire justificatif du prieur de Nantua, qui prouve ses prétentions par titres anciens, bulles des papes, etc. — Pièces relatives au procès, qui eut lieu de 1763 à 1766, pour prouver les droits du prieuré de Nantua sur le prieuré

de Talissieu, en dehors des prétentions du Roi et des prétentions de l'abbaye de Cluny ; mémoires à ce sujet ; correspondances échangées entre les prieurs de Nantua, de Talissieu et des hommes de loi pour cette affaire.

H. 83 bis. (Cahier.) — In-4° papier ; 34 feuillets.

1239-1355. — Prieuré de Talissieu-en-Bugey. — Copie établie au XVIIme siècle, par diverses mains, non signée ni certifiée, de divers titres anciens relatifs au prieuré. — Acte du 16 janvier 1355 contenant transaction paix et concorde entre Pierre Morel, prieur de Talissieu, Guillaume de la Baume, sacristain du prieuré, le moine Humbert Bouvier *socius* du sacristain et messire François, curé de Talissieu, au sujet du mode d'acquitter les fondations, de célébrer les messes, de partager les pitances et les prébendes, de chanter les offices, d'approvisionner le luminaire. — Acte de 1259 par lequel le chapelain de Virieu-le-Petit reconnaît que le prieur de Talissieu a droit à la moitié des oblations des églises de Virieu et de Romagneu aux cinq grandes fêtes de l'année et aux anniversaires des morts. — Donation faite en 1239 par Étienne de Luyrieu au prieuré de Talissieu du fief de Cormaranche tel qu'il est et se comporte, mouvant de l'alleu du sire de Luyrieu, ce seigneur allant à la croisade. — Donation de fonds et de servis, faite au prieuré le 7 des calendes de novembre 1295, par Jacquemet Duret de Luyrieu. — Confirmation accordée au prieuré, le 2 septembre 1353, par Pierre de Luyrieu, de toutes les donations jadis faites à cette maison par ses ancêtres et ascendants ; augmentation de donation par le même seigneur Pierre. — Testament de Pierre de Luyrieu, du 12 septembre 1355, contenant donations nouvelles au prieuré de Talissieu. — Acte du 18 octobre 1303 par lequel le damoiseau Jean Cadet, de Talissieu, donne quarante sols viennois au recteur de la chapelle Saint-Nicolas et Saint-Georges fondée en l'église dudit lieu. — Accord de l'an 1269, survenu entre le prieur de la Chartreuse d'Arvières et le prieur de Talissieu, relatif à la délimitation de la Grange du Pré-Neuf, qui appartient aux Chartreux sur la paroisse de Passins et à la manière de se partager les blés et avoines des territoires qui en dépendent. — « *Sequitur ordo ecclesiæ Tallisiaci* » ou compilation des coutumes employées dans la célébration du service divin en l'église de Talissieu.

H. 84. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1368-1755. — Prieuré de Treffort-en-Revermont. — Reconnaissance passée le 9 août 1368 par Antoinette Reybot, du Villard, hameau du Monetay, paroisse de Treffort, de plusieurs fonds situés au Villard qui dépendaient du prieuré de Treffort. — Transaction passée le 16 août 1603 entre le prieur de Nantua et D. Jean-François de Chavannes, religieux du prieuré de Treffort, pour régler le montant et la quotité de la prébende de la sacristie dudit Treffort. — Reconnaissances de rentes et de servis dus au prieuré passées en 1618 par divers particuliers. — Visite et reconnaissance du bâtiment du prieuré en 1755 : réparations qu'il y faut faire à dire d'experts. — Supplique des habitants du Monetay, du Villard, de Mortavielle, de Lucinge, du mas Tabouret, du mas Groboz et autres hameaux de Treffort au lieutenant général au bailliage de Bresse, pour se plaindre de la négligence apportée dans le service divin et l'acquittement des charges et fondations par les religieux du prieuré : mémoire historique responsif fourni par le prieur de Nantua, 1755. — Vue de lieu et état des réparations à faire au prieuré dressé en 1755 par Lamy et Malessard, maçons de Bourg.

H. 85. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier.

1329-1742. — Prieuré de Ville-en-Michaille. — Amodiation de la cure d'Hautecourt passée le 13 octobre 1329 au prieur de Ville par le prieur de Nantua. — Quittance du 11 avril 1461 par laquelle frère Humbert de Rupecula, chantre du prieuré de Nantua, reconnaît avoir reçu du prieur de Ville trois livres de cire comme redevance annuelle de ce prieuré due à la chantrerie de Nantua. — Pièces de la procédure qui eut lieu en 1616 entre le prieur de Nantua et le prieur de Ville, relativement à la redevance annuelle de trois livres de cire due par ce prieuré ; — Transaction faite en 1616 entre le chantre de Nantua et le prieur de Ville, relative à la redevance des trois livres de cire ; — acte de reconnaissance passé à ce sujet par le prieur de Ville. — Lettre de D. Sappin, prieur de Ville, du 19 janvier 1632, dans laquelle il se déclare incapable de payer la redevance des trois livres de cire « à cause des fléaux et misères desquelles il a pleu la divine bonté le visiter des vingt mois en ça qui sont contagion, tempeste et feu » : exploit signifié au nom

du chantre de Nantua au prieur Sappin de payer promptement audit chantre vingt-deux livres de cire dues pour les arrérages de sept années échues ; — exploit pareil de 1619, contre le prieur Jarcellat en retard aussi pour la redevance de la cire ; — lettres échangées à ce sujet entre le prieur Jarcellat et le chantre de Nantua. — Pièces relatives à la procédure qui fut faite à Paris, en 1723, au grand Conseil du Roi, à la diligence du prieur de Nantua contre le prieur de Ville pour la redevance annuelle des trois livres de cire. — Bail à ferme du prieuré de Ville, passé en 1742, par le prieur D. de Chamburcy aux frères Goujon de Ville, pour le prix annuel de 480 livres et trois livres de cire dues au chantre de Nantua.

H. 86 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1502. — Prieuré de Villette-en-Valbonne. — — Bulle d'Alexandre VI, donnée à Rome, l'an 1502, la veille des nones de juillet, qui nomme à ce prieuré messire Pierre de la Forest, chanoine de Genève.

H. 87. (Cahier.) — In 4° papier; 41 feuillets.

1604. — Inventaire des titres et papiers du prieuré de Nantua. — « Pour maintenir les authoritez revenus et biens dépendant de la maison et prieuré Sainct-Pierre de Nantua que aussy pour réunir, restablir et remettre en estat les choses esguarrées et aliénées dudict prieuré, Révérendissime et Illustrissime André Frémyot, patriarche, archevesque de Bourges et prieur commendataire dudict Nantua, poussé d'un sainct et louable désir, au proufict et utilité de toute la maison dudict Nantua, laquelle il désire remectre en son pristin estat et illustrer davantage de tout son pouvoir, ce que bonnement ne peut faire sans estre cité des tiltres et papiers consistants es Archives et Thrésor dudit Nantua. Or, pour faciliter telle entreprise le dict Révme et Illme Seigneur avec les révérends religieux et Chapitre dudict Nantua ont desputté et commis frère Loys Moyne aulmosnier et François Goy, chantre dudict lieu, pour veoir visiter et rapporter fidellement par inventaire tous les tiltres, papiers et livres quelconques consistants es archives et thrésor susdict. Ce qu'a esté faict après l'ouverture, faicte par les guardateurs des clefs, d'une forte et puilssante porte couverte et armée de grandes placques de fer, avecque trois fortes serrures à grandes clefs, le tout à l'entrée dudit thrésor dans lequel, nous desputez susdicts, avons trouvé les tiltres et papiers et livres cy-après désignés et fidèlement rapporté par ordre des villes, villages et lieux en iceulx nommés ». — Cet inventaire contient une analyse des titres du prieuré de Nantua dans l'ordre suivant des noms et des lieux : Asserens, Ardon, Arlod, Amende honorable, Apremont, Abergeages, Anniversaires, Brénod, Buenc, Billiat, Belleydoux, Le Grand-Abergement, Brion, Challex, Charix, Chasteauneuf, communauté de la terre de Nantua, Condamines-la-Doy, Contamines-de-Nantua, Champdor, Corcelles, Champfromier, Chindrieu, Cruzilles, Comtes de Savoie, chapelle Saint-Jean en l'église de Nantua, chapelle de Préau, chapelle Sainte-Catherine, Échallon, Fidélité, Fay, Gex, Giron, Laleyriat, Lollia, Leyssard, Montréal, Meyriat, Montanges, Montaigu près Brénod, Marnod, Mornay, Moulins, Saint-Martin, Marigles, Merlod, Malliat, Monestay, Marboz, Mareste, Nantua, Neyrolles, Ochiaz, Ordonnances, Oysellas, Port, Pougny, Pomiers, Rumilly, Napt, Donmartin, Rignieu, Romanèche, Sonthonax, Saint-Martin-du-Fresne, Saint-Martin-en-Tarentaise, Saint-Martin-des-Moustier, Saint-Alban, Saint-Germain-de-Joux, Seyssel, Salines, Thoire, Treffort, Talissieu, Vècles, Volognat, Ville-le-Grand, Ville-en-Michaille, Villette, Visiteurs de Cluny, Vignes.

Abbaye Notre-Dame d'Ambronay fondée dans le VIIIe siècle.

H. 88. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1051. — Privilèges. — Bulle du pape Léon IX, donnée le 2 des calendes de mai, par les mains de Pierre, diacre bibliothécaire et chancelier du Saint-Siège apostolique, l'an 2me du Pontificat, indiction 3me. Dans cette bulle, adressée à l'abbé Dudon, abbé du monastère de la bienheureuse Marie d'Ambronay, le pape dit qu'il est parvenu à sa connaissance que le monastère d'Ambronay, fondé par Saint-Barnard, était soumis au Saint-Siège et qu'au rapport du pape Sergius, ce lieu, à cause de sa dépendance de Rome, avait obtenu sa liberté pleine et entière ; car servir Pierre c'est ouvrir la porte du ciel. Ce lieu donc est un membre du Saint-Siège, et comme tous les membres d'un même corps doivent accomplir chacun leur office, si un des membres souffre tout le corps souffre. C'est pourquoi le pape confirme à Ambronay toute la liberté

et toute l'indépendance qu'il avait du fait de l'abbé Barnard et du pape Sergius. Que si opposition ou oppression quelconque était faite au couvent, la cause serait portée et examinée à l'assemblée synodale du palais de Latran. Tout clerc ou tout laïc, qui vexerait l'abbaye et ferait quoi que ce soit contre elle, sans permission de l'abbé, doit savoir qu'il sera ségrégé de la céleste Jérusalem et indéniablement frappé des peines de l'enfer; quiconque, au contraire, aidera l'abbaye et la protégera, par la bénédiction apostolique, s'assurera le royaume du ciel, la Vierge aussi l'aidant puisque Ambronay porte son vocable. Si, sur le territoire d'Ambronay, il y a eu jamais quelque anathème, il est levé par l'absolution de Dieu et de Saint-Pierre pour tout le dit territoire, ses appartenances et dépendances et pour tous ses habitants, à condition du cens annuel de deux livres de cire selon les constitutions. — *Rota*. — *Bene Valete*. — Signe secret; la date au bas du titre.

(La bulle ci-dessus analysée est le document le plus ancien qui repose dans les Archives départementales de l'Ain, à Bourg. A ce titre, elle mérite une description spéciale. — Parchemin; largeur 0,368, longueur 0,505. Le bas n'est pas retourné. Dans ce bas, trois fentes, l'une au-dessus de l'autre, au travers desquelles passe un ruban de parchemin tenant un sac de fine toile (en carré), où était le plomb (absent). Le sac ultérieurement cousu au titre, en bas. La bulle est pliée en deux dans sa longueur et en trois dans sa largeur. Majuscules aux noms propres de la première ligne; le tout précédé d'un chrisme. L'avant-dernière ligne est remplie seulement aux deux tiers et la dernière à moitié. La place ainsi laissée libre est occupée par la Rota et le Monogramme. Dans la Rota, dans ses quatre croisillons intérieurs, L. E. O. P; — dans le cercle extérieur cette devise: « *Misericordia Domini plena est terra* ». Le Monogramme donne le *Bene Valete* connu. Puis à la suite, immédiatement, un chiffre secret: trois points, pointus du bas (deux et un) et une grande virgule inclinant sur la gauche. — La date: « *datum 11 Kal. maias per manus Petri diaconi bibliothecarii et cancellarii sancte apostolice sedis, anno domini Leonis noni pape II indictione III* ». Les lignes écrites de la Bulle sont rayées à la pointe sèche.)

H. 89. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1282-1336. — Privilèges. Acquisitions. Transactions. — Transaction du 2 avril 1282 passée entre le comte Philippe de Savoie, Jean abbé d'Ambronay et les Religieux du monastère, par laquelle ledit comte prend sous sa protection et sauvegarde l'abbaye N.-D. d'Ambronay ainsi que tous ses biens meubles et immeubles et tous ses hommes: pour reconnaître cette sauvegarde l'Abbaye donne au Comte, en fief, certaines redevances énoncées dans l'acte. Ce titre prouve que, jusqu'en l'année 1282, l'abbé et le couvent ne dépendaient d'aucun souverain, en vertu de la bulle de 1050 analysée dans l'article ci-dessus; il sert à prouver en outre que le couvent était seigneur de la ville d'Ambronay, que l'abbé y exerçait toute juridiction, « *merum mixtum imperium et omnimodam jurisdictionem* »: — deux copies, sur papier, de ce titre important, établies au XVIIme siècle et signées par les notaires. — Nouveau traité, en suite de celui ci-dessus, passé en novembre 1285 entre le comte Amé de Savoie et l'abbé Jean qui confirme le précédent traité de 1282, maintient la sauvegarde du prince de Savoie sur la maison, lui concède la moitié des droits seigneuriaux de l'abbaye, les droits de fouage, d'avoine et de poules, le couvent se réservant toujours son « *omne merum, mixtum imperium et omnimodam juridictionem* » ainsi que son droit de *Committimus*. — Extrait fait, en novembre 1585, du traité de 1285, nécessaire à un procès de l'abbaye. Dom de Champollon, procureur du chapitre, écrit à ce sujet: « Le Parlement verra comme aultrefoys les seigneurs abbé et religieux estoient souverains d'Ambronay et les conventions qu'ils firent avec Amédée de Savoye, en 1285, estant contraints de se soubmettre à sa protection pour obvier aux incursions ordinaires des ennemis. Mais faut remarquer la réserve des religieux faite ainsy que s'ensuit audit titre: « *Nos dictus abbas et conventus in dicta donatione, feudum nostrum reservamus nobis et successoribus in dictâ villâ et parrochiâ Ambroniaci, merum et mixtum imperium et juridictionem omnimodam, necnon jura et usagia universa et singula, exceptis tamen eis que dedimus dicto Amedeo in feudum*... » — Acte de sommation du 1er mai 1299, signifié par l'abbé Guillaume et le chamarier d'Ambronay aux habitants dudit lieu pour avoir à payer à l'abbaye les 30 livres viennoises qu'ils devaient, annuellement, au chamarier, à chaque premier jour de

mai, suivant un traité particulier fait entre les parties, grâce à l'entremise de l'évêque de Belley et de l'abbé de Saint-Rambert, pour compenser une transaction dernièrement faite entre l'abbaye et les bourgeois d'Ambronay sur la juridiction locale. — Lettres de Pierre II de Savoie, archevêque de Lyon, par lesquelles il exempte le pitancier de l'Abbaye d'Ambronay d'avoir à payer les décimes pour la charge dont il est investi, 1322. — Acte du 9 novembre 1336, par lequel Humbert, dauphin de Viennois et comte d'Albon, cède et remet à l'abbaye les dimes de Serrière, proche Saint-Sorlin.

H. 90. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1413-1572. — Privilèges. Acquisitions. Transactions. — Acte du 5 novembre 1413 par lequel l'abbé Jacques de Mauvoisin, nouvellement élu, fait le serment solennel, en présence du chapitre, d'observer religieusement les coutumes et statuts de l'abbaye, de servir fidèlement les prébendes, d'entretenir les prieurés et doyennés ruraux, etc. — Acte du 15 août 1414 par lequel le sacristain d'Ambronay, nouvellement élu, fait serment de bien et dûment remplir sa charge, accomplir toutes les fondations de droit, et entretenir la sacristie en bon état. — Arrêt du conseil particulier du duc Amédée, séant à Chambéry, rendu le 18 juillet 1425, en faveur de l'abbé d'Ambronay contre plusieurs hommes de l'abbaye qui lui déniaient le droit de commise sur leurs biens. Après enquête, production de pièces et dépositions de témoins, le Conseil ducal confirme cet ancien droit à l'abbaye qui n'est autre que le droit de recherche et de poursuite vis-à-vis des mainmortables et de leurs acquêts. — Cens du 22 mai 1451 passé par l'aumônier d'Ambronay du produit, dit la Levée, qui se prélève sur tous les animaux qu'on tue et dont on débite la viande à la boucherie du lieu : ce cens était affermé six gros par mois ; sentences de 1652, 1665, 1684, émanées du juge de la Justice d'Ambronay pour contraindre, sous peine de saisie, des bouchers récalcitrants à acquitter ce droit. — Privilège et sauve-garde accordée le 2 mai 1456 à l'abbaye d'Ambronay par les Pères du Concile de Bâle qui déclarent que ce Saint Synode prend sous sa protection particulière l'église et l'abbaye d'Ambronay, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Lyon, les religieux de cette maison et les séculiers pour les maintenir contre tous dignitaires ecclésiastiques et laïcs eux, leurs biens féodaux, ruraux, leurs rentes, cens, servis, etc. — Transaction passée en 1476 entre l'abbaye d'Ambronay et l'abbaye de la Chassagne en Dombes, de l'ordre de Cîteaux, à propos de l'union à cette dernière du patronage de la chapelle de la Vierge dans l'église de Loyes et du patronage de l'église de Saint-Germain d'Ambérieu en Dombes, patronages décernés à Chassagne par mandat apostolique au détriment d'Ambronay qui reçoit en retour une indemnité, soit rente annuelle, en argent de la part de Chassagne. — Transaction passée le 30 juin 1529 entre Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne et de Bourg, abbé commendataire d'Ambronay, et l'aumônier de l'abbaye d'Ambronay par laquelle l'abbé reconnaît devoir à l'aumônier annuellement dix setiers, moitié froment, moitié avoine, sur la dîme d'Ambronay, plus deux paillers de paille de froment. — Nouvelle transaction du 12 août 1531, survenue entre l'abbé Louis de Gorrevod et l'aumônier d'Ambronay. Par ce titre l'abbé remet audit aumônier tous les revenus qui dépendent de son office, à la réserve seulement de dix setiers de froment et de dix setiers d'avoine, moyennant cinquante écus d'or une fois payés ; il lui remet aussi tous les meubles de l'aumônerie, moyennant quoi le sieur aumônier s'oblige à supporter toutes les charges et fondations de son office. — Transaction passée le 5 janvier 1572 entre l'abbé Jean de Bachod et le curé d'Ambérieu relative aux droits curiaux de cette paroisse, voisine de l'abbaye, au mode de lever et de partager les dimes. — Arrêt du souverain Sénat de Savoie, du 18 juillet 1577, relatif à un enlèvement de bois et aux dégâts commis au détriment de l'abbaye dans sa forêt de la Verchère, par plusieurs hommes d'Ambronay.

H. 91. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 1 imprimé.

1618-1783. — Privilèges. Acquisitions. Transactions. — Collection de lettres de *Committimus*, allant de 1618 à 1769, obtenues du Parlement de Dijon par l'abbaye d'Ambronay pour contraindre par acte paré, prise, saisie, vente et exploit de leurs biens meubles et immeubles, détention et emprisonnement de leurs personnes, avec pouvoir d'évoquer les affaires qui en surviendront, par le défaut de payement, aux Requêtes du Palais à Dijon pour les dettes de plus de deux cents livres, et au-dessous de deux cents livres par-devant les juges locaux qui en devront connaître. — Arrêt du Conseil privé du Roi, du 2 janvier 1654, qui permet aux Religieux d'Ambronay d'évoquer tou-

tes leurs causes à ce Tribunal. — Supplique du prieur et des religieux de la chartreuse de Portes, en Bugey, faite le 20 mars 1707, au Révérend Père général de l'ordre Cartusien, par laquelle les Chartreux de Portes exposent qu'en l'an 1115 deux moines profès de l'abbaye d'Ambronay, Bernard et Ponce, par amour de la vie érémitique, et du consentement de leur abbé, quittèrent leur monastère, pour aller fonder, au milieu des montagnes du désert de Portes, une chartreuse qui fut la première maison, en France, de l'institut de Saint-Bruno, dotée et protégée à son origine par Ambronay. L'abbaye et la chartreuse eurent toujours de bons rapports de paix et d'amitié à travers les siècles : or, pour consacrer ce fait, les Chartreux de Portes supplient leur Général de faire participer, par un privilège particulier et solennel, la dite abbaye d'Ambronay à toutes les prières, à tous les suffrages et offices, à toutes les messes et agendes qui se disent dans la chartreuse de Portes. Frère Antoine, ministre général de l'ordre cartusien, accorde cette demande le 27 mars 1707. — Lettres patentes du roi de France, du 19 avril 1739, qui permettent aux religieux d'Ambronay d'évoquer leurs causes au Conseil du Roi pour les sommes qui pourraient leur être dues pour arrérages de cens, redevances ou rentes foncières excédant la somme de trois mille livres. — Arrêt du parlement de Dijon, du 10 février 1783, qui fixe à neuf cents coupes de seigle les aumônes dues annuellement par le monastère d'Ambronay pour le soulagement des pauvres et des indigents d'Ambronay, des hameaux qui en dépendent et pour la nourriture des malades de l'hôpital dudit lieu.

H. 92. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1341-1490. — Statuts de l'abbaye. — « *Tenor compositionis conferendæ omnibus beneficiis tam secularibus quam regularibus per Reverendum dominum abbatem Ambrogniaci et de modo librandi panem et vinum.* » Ce premier statut, qui est du 6 décembre 1341, fut délibéré en chapitre sous l'abbé Jean de la Baume. Il contient les dispositions suivantes : de la manière de délivrer les offices, les bénéfices, les prieurés et les doyennés ; à qui doivent-ils être conférés de préférence ; défense à l'abbé de faire aucune collation sans l'avis du chapitre ; des revenus des bénéfices vacants ; de la durée de la vacance d'un bénéfice ; de la visite annuelle des prieurés et des doyennés ; de la présentation et de la nomination aux bénéfices-cures ; de la perception et du partage des fruits de certains prieurés dont le revenu est tout spécialement affecté à parfaire les prébendes journalières de pain et de vin pour chaque moine ; fixation de la quantité journalière de pain et de la mesure de vin. — Deux extraits du statut ci-dessus faits au XVIIme siècle, le premier relatif à la pitance et à la boisson ; le second relatif au mode de conférer les bénéfices. — « *Sequuntur quædam aliæ ordinationes, dicta et statuta nuper in duobus capitulis annualibus proxime decursis facta et in eodem capitulo passata negocia monasterii Ambrogniaci tangentia, hodie* (2 février 1488) *in capitulo ratifficata* ». Il est parlé là surtout de règles disciplinaires et fiscales à imposer aux officiers claustraux ainsi qu'aux prieurs et aux doyens ruraux. — Ordonnance faite au chapitre de 1489. — Statut promulgué en 1490 : des devoirs de l'abbé vis-à-vis de l'église abbatiale, des réparations et de l'entretien qu'il doit à cette église, de la fourniture des ornements et des vases sacrés ; de la réparation des lieux réguliers ; de la clôture du monastère ; du pain et du vin des prébendes ; du courrier de l'abbaye, de l'aumônier, du chambrier, du grand-prieur ; des religieux de passage ; du prédicateur ; des pauvres et des mendiants ; du sacristain ; du réfecturier ; des religieux malades et du médecin ; de l'infirmier : des novices ; de la sonnerie des cloches ; des cierges ; du boulanger ; du sel pour l'eau bénite ; du nettoyage du cloître ; de l'horloge ; du rouleau des morts. — Deux extraits faits au XVIIe siècle du statut ci-dessus analysé. — Coutumier de l'abbaye d'Ambronay présenté au chapitre de 1490 par l'abbé Étienne de Morel et définitivement arrêté par l'assemblée pour être observé à toujours en suivant les bonnes, vieilles et louables coutumes du monastère. Des devoirs de l'abbé, du grand-prieur ou prieur claustral, du chamarier, du cellérier, du sacristain, de l'infirmier, de l'aumônier, du courrier, du réfecturier, du chantre, des redevances des prieurés et des charges des prieurs de Meximieux, d'Heyrieux, de Chalamont, de Saint-Sorlin, d'Anglefort, de Lantenay, de Château-Gaillard, de Mollon, de Volbes, de Brou, de Ratenelle, de Villereversure, de Tossiat, de Lagnieu, de Dompierre. — Règlement portant défense aux religieux de se promener dans l'église pendant le service divin, de paraître en ville sans capuchon et sans être accompagnés d'un confrère, sous peine de la privation du vin pour un ou plusieurs jours.

H. 93. (Liasse) — 8 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1547-1733. — Prises d'habits. Provisions. — Acte de sa prise d'habit, au couvent d'Ambronay, passé le 17 mars 1547, pour noble Claude des Terreaux, avec la prise de possession par lui faite d'une prébende de novice et provision de la première prébende de prieur vacante. — Provision d'une prébende de prieur accordée en chapitre, le 20 février 1548, à Aynard de Villette, neveu du Seigneur abbé Jean de la Couz. — Provision du 8 mai 1550, pour Dom Jean d'Ambronay, natif de Lyon, qui succède, dans sa prébende, à Dom Antoine de Malaval, décédé. — Provision de prébende, du 3 février 1553, pour Dom Jean de Pontveyre, du diocèse de Genève, lequel succède à son oncle défunt. — Provision de prébende, du 16 avril 1553, pour D. François Ruffin, de Chambéry, fils de maître Antoine Ruffin, docteur en droit et avocat au Sénat de Savoie. — Provision pour D. Claude Berger du 30 avril 1553. — Acte de réception comme religieux, le 1er novembre 1565, de noble Gaspard de la Couz. — Provision de la prébende de feu D. de Mareste, accordée le 27 août 1567 à noble Charles du Buysson, de Grenoble, par François de Bachod, évêque de Genève et abbé d'Ambronay. — Réception le 7 juin 1570 de deux novices : Étienne de la Couz et Bernardin Ducloz. — Réception de D. Laurent de Cordon, le 2 février 1586 : les frais de sa réception coûtèrent cinquante écus, pour lesquels son père passa obligation à l'abbaye. — Provision d'une prébende pour Guinet de Montgrilliet à lui accordée le 1er juin 1596 par l'abbé Claude de la Couz ; — acte de réception et de vêture du même signé de Dom de Bachod, secrétaire du chapitre. — Acte de réception et de provision pour Dom Jean-François des Alymes de Lucinges, 22 avril 1603. — Acte du 1er septembre 1603 qui confère à D. Claude Ruffin la charge de chamarier. — Acte de mise en possession du 18 janvier 1606 pour D. Étienne du Laurent ; — Autre acte pareil pour D. Edmond Curtellet d'Autun. — Provision de l'office de sacristain pour D. Jean-François de Lucinges, 18 septembre 1618. — Arrêt du parlement de Bourgogne, du 7 août 1615, qui casse, révoque et annule ce qu'avait fait l'abbé Jean de Cussigny en donnant l'habit à des novices qui n'avaient pas l'âge requis. — Provision d'une prébende pour D. Jean de Carondellet, 2 mai 1636. — Nomination de D. Claude Verjon à la charge de grand vicaire d'Ambronay, faite le 7 novembre 1644, par l'abbé Claude de Livron. — Visa de la bulle de provision à la charge d'abbé d'Ambronay délivré le 9 janvier 1614, par l'archevêque de Lyon à François de Livron, neveu de l'abbé Claude. — Arrêt du Conseil privé du roi, du 8 juin 1644, qui ordonne que François de Livron, clerc tonsuré du diocèse de Toul, fils du feu marquis de Bourbonne, sera payé, par les fermiers de l'abbaye d'Ambronay, d'une pension annuelle de 3,000 livres pour son entretien au collège, avant d'aller prendre possession de cette abbaye. — Bulle de Clément XII, de 1713, portant provision de l'abbaye d'Ambronay pour l'abbé Guy de Maugiron.

H. 94. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1280-1399. — Mense abbatiale. — Vente par Jean de Buenc, chevalier, seigneur de Saint-Germain, à Pierre d'Oncieu, au prix de dix livres viennoises, d'un emplacement, sis dans l'intérieur de la ville d'Ambronay, qui appartient à l'abbé du lieu, lequel doit toucher les lods et servis dus sur ce terrain, juillet 1280. — Vente passée en 1333 entre deux particuliers d'Ambronay d'une maison sise audit lieu sur laquelle l'abbé doit toucher le prix de mutation, cette maison étant sur sa directe censive. — Convention, pour payement du droit de lods, sur une maison à Ambronay, passée en 1342, entre l'abbé et Jean Fornier, bourgeois dudit lieu. — Reconnaissances de divers fonds frappés de servis, dans la censive abbatiale d'Ambronay, passées par divers particuliers du lieu, 1342. — Vente d'une maison et d'un jardin, sis à Ambronay, en 1386, avec la perception du lod opérée pour l'abbé. — Reconnaissance passée, en 1388, par Pierre de la Chapelle de plusieurs fonds et héritages à Ambronay dépendants de la censive de l'abbé, sous le servis annuel de 15 sols et 6 deniers viennois ; — autres reconnaissances pareilles de 1390, et de 1399.

H. 95. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1401-1491. — Mense abbatiale. — Vente faite le 17 mai 1401 par le seigneur de la Servette à l'abbé d'Ambronay d'un territoire qu'il avait à la Servette, lieu dit la Benéida. Ce territoire, qui était de franc-alleu, est acquis à la mense abbatiale moyennant septante florins d'or. — Bail d'un pré, passé le 14 avril 1402, à Pierre Fornier sous le servis annuel de trois sols viennois. — Bail emphytéotique passé par l'abbé, en 1426, à la veuve du sieur de Chastillon, de

Saint-Germain, tutrice de ses fils, et à ses frères d'une maison sise audit Saint-Germain avec prés, terres et vignes, le tout dépendant de la mense. — Transaction du 10 octobre 1427 par laquelle l'abbé d'Ambronay se départ du droit d'échute sur deux terres sises en Rossel, territoire d'Ambronay, au profit de Pierre, fils d'André Varambon, moyennant dix florins d'or une fois payés. — Acte de 1432 portant arrangement entre l'abbé et plusieurs particuliers de Chiloup pour l'ensemencement des terres de la mense audit hameau. — Achat de terrains vagues, maisons et jardins fait en 1438 par l'abbé d'Ambronay, dans l'enceinte de la ville, pour sa mense, à Pierre Farroilliet et Barthélemy Joly. — Acte du 17 juin 1438 portant quittance pour l'abbé d'Ambronay des lods et ventes sur trois sétives de pré à lui appartenant et vendues à divers particuliers du lieu. — Acte du 10 mars 1476 par lequel le recteur de l'hôpital d'Ambronay reconnait devoir, sous certains et multiples servis, divers terrains qui font partie du domaine des pauvres et sont mouvants de la mense abbatiale. — Quittances de 1480 et 1482 par lesquelles l'abbé reconnait avoir touché les lods et ventes sur plusieurs pièces de pré et de terres qui mouvaient de sa mense. — Acte capitulaire du 14 juin 1491 par lequel, en suite d'arrangements ultérieurs, les religieux d'Ambronay reconnaissent abandonner à la mense abbatiale le pré dénommé le Lays.

H. 96. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1506-1703. — Mense abbatiale. — Achat à André Guy d'un pré sis sous Ambronay, en 1506 ; — achat du pré Sommier en 1507 avec quittance du droit de lod. — Quittance de 1530 délivrée par l'abbé à divers particuliers qui lui ont payé des droits de lods et ventes sur des terres de sa mouvance. — Achat d'une maison et d'une grange en 1531. — Acte de vente par l'abbé de la terre du Chanal qui dépendait directement du domaine de l'abbé. — Carnet donnant, de 1571 à 1586, les déclarations de ceux qui ont acheté ou vendu des terres, des prés ou des maisons à Ambronay afin de pouvoir prélever les retenues, les lods et ventes dus à l'abbé. — Transaction de 1641 entre l'abbé, le chantre et le doyen de Jujurieux, pour la levée et le partage des dimes et droits sur certaines terres litigieuses entre eux ; cens et baux mis à l'appui de cette transaction ; sentence du juge d'Ambronay de 1699 qui confirme la transaction attaquée à nouveau. — Bail des dimes d'Ambronay, des droits d'aubaine et de bâtardise au dit lieu, passé le 9 février 1663, par l'abbé de Livron à Jean-Denis Laporte pour le prix annuel de 2,100 livres. — Pièce de procédure détachée, datée de 1664, qui est relative au droit de palefroy dû par les habitants d'Ambronay à l'abbé à chaque mutation d'abbé. — Arrêt du grand Conseil du 9 novembre 1700, qui ordonne que, par le prieur de l'abbaye d'Ambronay ou tout autre religieux par lui commis, les prieurés dépendant de la dite abbaye seront annuellement visités, selon la forme des statuts anciens de l'abbaye. — Bail à ferme des moulins banaux de l'abbé, passé en 1703 par l'abbé Bouchu à François Nivet, au prix annuel de cinq cents mesures de froment qu'il livrera beau et recevable sur les greniers de l'abbaye.

H. 97. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier.

1562-1780. — Mense abbatiale. — Procès-verbal du 4 septembre 1572, à requête du procureur général du Sénat de Chambéry, sur l'absence de Me de Bachoud abbé d'Ambronay, résidant pour lors à Rome, des réparations à faire en l'abbaye, avec la saisie des revenus de l'abbé qui seront appliqués aux dites réparations sous le contrôle du Chambrier, l'abbé étant absent. — Quittance de 200 livres du prix fait des réparations de la sacristie de l'église abbatiale, donnée le 23 décembre 1603, par D. de Vauvillard à Claude Morrier, maçon. — Transaction, passée le 16 avril 1632, entre l'abbé Jean de Cusigny et les religieux de l'abbaye d'Ambronay, par laquelle il a été arrêté que les jours de grande solennité où l'abbé célébrera l'office divin, les religieux, chargés de l'assister au chœur et à l'autel, iront le prendre en procession à sa maison abbatiale ; que l'abbé fera, à ses frais, les réparations de l'église et des lieux réguliers, comme aussi celles du tinnallier d'Ambérieu et de la maison de Saint-Alban ; qu'il sera déchargé de réparer les maisons qui dépendent des bénéfices des religieux et de fournir les ornements à l'église abbatiale ; que les religieux n'auront plus à rendre compte de la perception des revenus de leurs bénéfices s'ils en acquittent bien les charges ; que l'abbé, sous six mois, devra pourvoir aux prébendes vacantes ou en affecter les revenus aux religieux déjà pourvus et en exercice ; qu'une absence de quinze jours par an ne saurait priver un religieux des revenus de sa prébende pour ce temps ; que les religieux allant prendre les ordres sacrés seront défrayés en leur voyage par l'abbé ; que le prédicateur, payé par l'abbé, prêchera les carêmes et les avents dans l'église abbatiale, etc.

— Procès-verbal, du 16 février 1634, des réparations à faire au couvent d'Ambronay dressé par Le Camus, lieutenant-général au bailliage du Bugey, avec un arrêt du parlement de Dijon relatif à cette affaire. — Traité du 22 octobre 1633 passé entre l'abbé François de Livron et les notaires Laramée et Gobinet qui se sont chargés de faire opérer les réparations nécessaires à l'abbaye. — Traité passé le 27 novembre 1644 entre l'abbé François de Livron et Bel, Gargnaz et Bulifon, maçons et charpentiers, pour les réparations à faire à la maison et à l'église abbatiales d'Ambronay. — Procès-verbal de visite des réparations, fait le 13 novembre 1651. — Sommation faite le 15 juin 1658 par les Religieux bénédictins d'Ambronay à M. de Livron leur abbé commendataire, d'avoir à faire travailler incessamment aux réparations urgentes de l'église, de la sacristie et du cloître selon la teneur de l'expertise de 1651; arrêt confirmatif du 4 juin 1652. — Prix-fait de différents travaux à faire, consenti au prix de 360 livres par Sébastien Briquet, le 5 octobre 1658 ; — autre prix-fait, du 18 mars 1660, consenti au prix de 900 livres à Claude Dupont. — Acte signifié le 12 novembre 1661, par M. de Livron, abbé commendataire d'Ambronay, aux religieux de cette abbaye, pour savoir s'ils sont satisfaits des réparations faites à la diligence du sieur abbé. — Transaction, passée le 26 juillet 1663, entre l'abbé de Livron et ses religieux, pour donner un nouveau prix-fait de réparations nouvelles à faire dans le cloître et à l'église. — Sous-seing privé du 26 juillet 1663 par lequel Charles de Livron, marquis de Bourbonne, curateur de son fils mineur pourvu de l'abbaye d'Ambronay, s'oblige de fournir à l'église abbatiale, un tabernacle pour le grand-autel et un calice d'argent. — Traité du 26 juillet 1663 par lequel M. de Livron, procureur de D. François de Livron, abbé commendataire d'Ambronay, s'oblige vis-à-vis des Religieux, à donner à prix-fait les réparations et ouvrages entre eux convenus, et qui doivent être parachevés dans l'année, moyennant quoi les religieux se déclareront satisfaits vis-à-vis de l'abbé. — Différents prix-faits, passés entre 1657 et 1664, avec des charpentiers et des maçons, pour les réparations de l'abbaye. — Arrêt du parlement de Dijon, du 19 septembre 1658, qui autorise les religieux à faire publier au rabais les réparations nécessaires à leur monastère ; autre arrêt du 3 janvier 1659 qui condamne Dom de Livron, abbé commendataire d'Ambronay, à faire immédiatement toutes les réparations nécessaires en son abbaye ; autre arrêt rendu le 4 avril 1661, en la Cour de Bresse, au profit des religieux contre leur abbé, toujours à propos des réparations de l'abbaye. — Marché passé en 1687 avec Richard Gallet pour la construction d'un grangeon dans les vignes de Grandchamp, moyennant 685 livres. — Assignation du 5 février 1690, donnée par les religieux à leur abbé, pour le forcer à faire les réparations nécessaires au monastère. — Traité passé le 19 août 1711, entre l'abbé Claude Bouchu et ses religieux, par lequel l'abbé s'engage à fournir quatre flambeaux de cire, du poids de deux livres, les jours de fêtes solennelles; l'abbé nommera lui seul les prieurs de sept des prieurés qui dépendent d'Ambronay, mais il n'y pourra nommer qu'un religieux d'Ambronay ; l'abbé payera 319 livres, tant pour les médicaments des religieux que pour le prédicateur et l'entretien de l'horloge ; il fera refondre et replacer, à ses frais, la grosse cloche ; il célébrera régulièrement la grand'messe les jours où le statut l'y oblige; les religieux garderont leur droit d'usage dans les forêts de l'abbaye, etc., etc. — Visite des bâtiments de l'abbaye, faite par des experts-jurés, en mai 1730, lors de la mort de l'abbé Bouchu ; — sentence rendue en 1731, en la cour des requêtes du Palais à Paris, ordonnant, au profit du nouvel abbé Guy de Maugiron, et contre les héritiers de feu l'abbé Bouchu, la visite de l'église et de l'abbaye d'Ambronay et de toutes ses annexes. — Arrêt du Conseil du Roi du 13 septembre 1754, rendu entre l'abbé François de la Tour du Pin et les religieux, ordonnant de procéder à l'estimation de tous les biens de l'abbaye pour en faire trois lots égaux qui seront affectés, par tirage au sort, à l'abbé, aux religieux et à l'entretien du monastère. — Arrêt du grand Conseil du 14 août 1783, par lequel le sieur de Murat, abbé commendataire, est condamné à faire toutes les fournitures d'ornements, de linges, de livres, de vases sacrés nécessaires au service divin et toutes les réparations que demandent l'église et les lieux réguliers. — Prix-faits de différents travaux.

H. 98. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1285-1300. — Mense conventuelle. — Convention passée, au mois de novembre 1285, entre Amé, comte de Savoie, et Jean, abbé d'Ambronay, contenant cession et abandon de multiples droits par l'abbé et le couvent au comte Amé, pour obtenir protection et sauvegarde dudit : « *Attendentes*, disent les moines, *quod nullum habemus vicinum potentiorem ad quem possimus habere tutum reffugium, per quem nos seu abbatia nostra deffendi valeat ab insultibus*

malignorum, nisi per dominum comitem Sabaudiæ..... ad ipsum dominum tanquam ad tutissimum et singulare reffugium recurrimus.... » : ce titre est en double copie (l'original absent), l'une du XVme siècle, l'autre du XVIIme siècle dûment certifiée et scellée. — Acte passé au mois de décembre 1297, en la fête des saints Innocents, par lequel les bourgeois et paroissiens d'Ambronay, exposent à l'abbé du lieu qu'ils sont régis par certaines coutumes qu'il y aurait lieu de codifier, pour icelles être conservées intactes et appliquées en temps et lieu : l'abbé reconnait le bien fondé de cette demande : des commissaires choisis par les deux parties sont chargés du travail à faire. — Charte de franchises accordée aux bourgeois et paroissiens d'Ambronay au mois de février, le vendredi après la Purification 1298, par l'abbé Guillaume de la Baume. — Charte testimoniale, du mois de décembre 1298, le dimanche après la Conception, constatant la présence d'un certain nombre de bourgeois qui comparaissent devant l'abbé Guillaume de la Baume et les officiers de l'abbaye et demandant « *quod dictus abbas amoveret et cassaret penitus quasdam malas consuetudines existentes in villâ Ambroniaci quas idem abbas promiserat amovere et cassare in primo adventu suo...* »

H. 99. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1304-1398. — Mense conventuelle. — Sentence arbitrale rendue en 1304 par Pierre d'Ambronay et Guillaume Banchin, par laquelle les prétentions de l'archevêque de Lyon sur certains doyennés ruraux de l'abbaye sont mises à néant. L'archevêque, entre autres choses, prétendait que les doyens de Leyment, de Ceyzériat, de Saint-Germain, de Merlaut, de la Tranclière, de Lantenay, de Mollon, de Saint-Martin, de Villereversure étaient tenus de le nourrir, lui et sa suite, quand il faisait la visite de ces doyennés. — Fondation en 1316, par le prieur de Saint-Sorlin, de deux prébendes monachales à Ambronay. — Reconnaissances de cens et de servis, passées en 1334, en faveur du couvent, par divers particuliers de Varambon ; — autres reconnaissances de 1336 passées au profit de la pitance conventuelle ; autres de 1338. — Traité passé le 6 décembre 1341 entre l'abbé Jean de la Baume et les religieux d'Ambronay touchant la collation des bénéfices, tant séculiers que réguliers et la manière de délivrer le pain et le vin des pitances : ... « Chaque religieux aura deux pains blancs par jour, dont vingt-sept font un bichet de froment, et une mesure de vin tous les matins qui fait un septier par mois, plus le soir un potet de vin dont quarante-huit font le septier... » — Reconnaissances de fonds et de cens passées en 1359 par divers habitants d'Ambronay au profit de la pitance conventuelle. — Accord conclu en 1359, par suite d'échange de dîmes entre l'abbé, l'aumônier et les religieux, sur diverses rentes dues à la pitance conventuelle. — Transaction passée le 19 mai 1360 entre les religieux d'Ambronay et le curé du lieu relativement à la collation de vin et de tartes que le curé devait leur offrir le troisième jour des Rogations, alors que la procession se rendait au village voisin de Douvres. — Achat d'une vigne en Curtioux, fait en 1364, pour augmenter la prébende de l'aumônier. — Achat fait, en janvier 1389, de rentes en nature de froment et en livres viennoises pour augmenter le revenu des prébendes conventuelles ; — autre achat de servis sur des prés et des terres pour le même objet.

H. 100. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1446-1492. — Mense conventuelle. — Vidimus, du 11 des ides d'octobre 1446, d'une ordonnance émanée des Pères du Concile de Bâle relative à la protection et sauvegarde de l'abbaye d'Ambronay, avec injonction, sous peine ecclésiastique, de recouvrer ceux de ses biens qui auraient été usurpés, et menace pour les gens qui persisteraient à les détenir indûment. — Reconnaissance passée par Vincent Brevet, dit Tribollet, de seize seytives de pré et deux quartelées de terre passée le 28 mars 1449 au profit des religieux d'Ambronay. — Acquisition au profit de la mense, le 23 août 1460, de servis, cens et rentes sur des terres à froment sises en Rosset. — Acquisition d'un pré, le 6 octobre 1462, pour son revenu être employé à payer le cierge ardent qui doit, nuit et jour, brûler devant l'image de Notre-Dame d'Ambronay. — Acquisition, le 6 février 1476, d'une rente de 25 sols viennois sur deux terres sises aux Branchières. — Enquête de 1469 et années suivantes sur la redevance que devait l'abbé d'Ambronay au religieux qui faisait fonction d'aumônier dans le monastère : chaque année l'abbé lui devait pour l'aumône du carême « *unum grossum petasonem salsatum* ». — Différents achats de cens et rentes pour augmenter la mense : en 1487 cinq sols viennois sur une maison ; en 1489 six sols viennois sur un pré planté de noyers sis à Merlaud ; en 1489 quatre-vingts sols viennois sur des vignes en Plattières, sur un

pré, sur une maison dans Ambronay; en 1490 dix sols viennois sur le pré des Condamines; en 1492 douze sols viennois sur pré et terre en Bochezan. — Reconnaissances de 1490 et de 1491 passées par divers particuliers pour des rentes dues à la pitance du couvent.

H. 101. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1493-1783. — Mense conventuelle. — Acquisition des prairies dites Vadaces, pré Panet, pré Névosy, au profit de la mense, faite en 1493. Titres de propriétés de ces prés avec les baux, actes de cense et d'affermage de ces dits prés passés à divers particuliers en 1529, 1540, 1554, 1629, 1648, 1653, 1754, etc. — Mêmes titres pour le pré Clodel.

H. 102. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1500-1508. — Mense conventuelle. — Acquisition, le 30 mars 1500, de 40 sols de rente sur une maison sise à Ambronay; le 7 juillet 1500 de septante sols viennois sur vignes en Ruaz; le 12 juillet de trente sols viennois sur vignes en Saissiat; le 15 juillet acquêt de 5 florins sur un pré et une terre en Bochet; le 15 novembre 1501, achat d'une rente de six sols viennois sur le pré de la Fontaine-Baccon; acquêt le 22 mars 1504 de dix sols viennois sur une terre sise en Martinière; le 7 janvier 1505, acquêt de seize sols sur une terre sise en Silvestre. — Achat en 1508 d'une rente de trois quartaux de froment et d'une autre rente de cinq quartaux d'avoine à prendre sur le moulin de Montréal.

H. 103. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 7 pièces papier.

1510-1569. — Mense conventuelle. — Acquêt, le 9 décembre 1510, d'une rente de sept sols sur la terre d'Étienne Bachelard; — autre du 19 décembre 1514 de neuf sols de rente; de 40 sols de rente sur la terre de Simon Dufour, maréchal-ferrant; etc. — Abergeage, fait le 13 octobre 1520, d'une vigne sise à Saint-Germain, sous le servis du quart du vin récolté et d'un bichet de froment. — Abandon d'une vigne sise dans le vignoble de Saint-Germain, fait le 22 mai 1520, au profit des religieux, par Louis Gaud et Louise Fournier, sa femme. — Reconnaissance d'une rente de cinq florins due au couvent par Étienne et Claude Dorsières, le 22 février 1524. — Achat de douze sols de rente sur une maison, chenevière et curtil sis à Ambronay, le 22 avril 1525. — Élection faite entre eux par les religieux, le 23 mars 1544, du cardinal de Tournon pour leur futur abbé. — Traité fait entre les religieux et Jean Bellaton qui promet leur payer, annuellement, une rente de dix-neuf pots de vin et sept forts d'argent pour la jouissance du pré Ferrand. — Traité passé le 15 octobre 1551 entre les religieux et Aymon de la Palud, seigneur de Varambon, relatif au droit de parcours par les animaux sur les terres d'Ambronay, et réglementant le droit d'attache pour les bateaux qui stationnent au port de Bellegarde sur la rivière d'Ain. — Achat de trois fosserées de vignes à Philibert Constantin, fait le 4 juin 1566, au prix de 102 florins. — Transaction entre les religieux et les habitants, faite le 22 mai 1569, au sujet de la dîme du vin fixée sur le pied de 15 la 16me banne.

H. 104. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1570-1597. — Mense conventuelle. — Achat de sept hommées de vigne au Grandchamp, fait le 18 mai 1571 sur Claude Robin, au prix de 240 florins; — autre achat de huit hommées, au même lieu, fait le 13 juin 1571, au prix de 300 florins. — Protestation des religieux du 4 septembre 1572, contre leur abbé Jean de Bachod qui ne réside pas, ne fait aucunes réparations au monastère, et ne procède à aucun règlement de compte ni de partage. — Achat de deux hommées de vigne au Grandchamp, fait sur Pierre Garnier, le 12 avril 1572, au prix de 120 florins; — achat de trois autres hommées, le 19 octobre même année, moyennant 145 florins. — Sentence rendue au parlement de Savoie, le 24 novembre 1573, fixant aux religieux le montant de leurs prébendes contre les prétentions de leur abbé Claude de la Coux; — autre arrêt de 1592 touchant le payement des prébendes auquel l'abbé sera contraint, même par saisie des fruits et revenus de sa mense. — Nouveaux achats de vignes pour la mense des religieux, en 1573, en 1574 et années suivantes. — Reconnaissance de Jean Sevoz dit Goybard (1583) qui doit aux religieux une redevance de deux sols sur une maison sise à Ambronay, près de la Halle, et une autre redevance de huit sols sur une terre audit lieu. — Actes contenant achats de vignes au Grandchamp pour les années 1586, 1587, 1592, 1594, 1597.

H. 105. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1512-1784. — Mense conventuelle. — Titres de propriété et baux du pré dit de la Perche, qui fut acheté en 1512, au prix de 130 florins. En 1560, il est amodié 7 florins 10 gros; en 1590, 14 florins; en 1649, son cens est de 8 livres et de deux chapons; en 1655, l'amodiation est de 26 livres et de deux chapons; en 1691, il rend 85 livres; en 1702, 24 livres; en 1784, il est affermé 40 livres.

H. 106. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1513-1690. — Mense conventuelle. — Titres de propriété et baux du pré dit des Ruettes, acheté en 1513 au prix de 120 florins; — en 1649, ce pré était affermé au prix annuel de neuf livres et de deux chapons; en 1690 son amodiation est de 12 livres.

H. 107. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1516-1710. — Mense conventuelle. — Titres de propriété et baux des prés dit Boulanger et Bois Orset, achetés en 1516, 146 florins l'un et en 1533, 110 florins l'autre. En 1555, leur amodiation est de onze florins; de 48 livres en 1710. Ils sont à cette époque l'objet d'un échange entre les Religieux et Guillaume d'Oncieu, seigneur de Douvres.

H. 108. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1519-1714. — Mense conventuelle. — Titres de propriété de la vigne dite du Plastre, achetée en 1519 et dont Amédée de Poysat passa reconnaissance la même année, au prix annuel de sept septiers de vin. — Mémoire dressé en 1714 contre les prétentions du sieur Leclerc, sur certains fonds sis au lieu dit le Plastre, revendiqués par les religieux. — Lettres de restitution, obtenues le 14 mars 1714, par les religieux d'Ambronay contre Balthazar Leclerc, curial d'Ambérieux, pour le clos du Plastre, chargé d'une redevance de sept septiers de vin, suivant la déclaration faite par Leclerc que ce clos ne contenait que vingt-six fosserées alors qu'au mesurage on en trouve cent, pourquoi fut le dit Leclerc, poursuivi en lésion de propriété.

H. 109. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1526-1783. — Mense conventuelle. — Titres de propriété et baux du pré Bouillat, acheté en 1526, des mariés Garcerat, au prix de 200 florins. En 1637, ce pré est affermé 36 livres 10 sols et deux chapons; en 1649 il est au même prix; en 1655, le fermier Hugues Tortel en donne 23 livres et cinq livres de poisson; en 1713, il rapporte 15 livres plus 5 livres d'étrenne. En 1783, il est augmenté de trois seytives et clôturé par échange avec M. Grumet de Montpie auquel les religieux donnent un pré sis aux Agnelloux.

H. 110. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1532-1782. — Mense conventuelle. — Titres de propriété et baux des prés dit Panet et Ravinel achetés en septembre 1537 au prix de 150 florins, augmentés de plusieurs seytives en 1540 et 1542. Ces prés sont affermés 20 florins en 1554; 15 livres en 1649; 15 livres et un chapon en 1655; 40 livres en 1709; 45 livres en 1717; 72 livres en 1755; 80 livres en 1782.

H. 111. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1571-1711. — Mense conventuelle. — Titres de propriété et baux du pré Burdin acheté le 30 janvier 1571 au prix de 200 florins. En 1590 ce pré était affermé 40 florins de Savoie et trois chapons; en 1649 vingt livres et deux chapons; vingt-six livres en 1678. En 1711 ce pré fut donné à bail à François Garconnet et à la veuve Bellaton au prix annuel de 164 livres plus 60 livres de beurre.

H. 112. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1572. — Mense conventuelle. — Titres de la dîme qui fait partie de la prébende du sacristain. — Bref de Grégoire XIII, donné à Rome, le 13 octobre 1572, par lequel le Pape, vu la dégénérescence de la charité des fidèles et l'importance des charges qui incombent au sacristain d'Ambronay, ordonne qu'une demi-prébende monacale sera par surcroît ajoutée à cet office pour que le sacristain puisse satisfaire à toutes les aumônes qui lui incombent. — Mémoire à consulter dressé en 1640 par le sacristain d'Ambronay pour répondre à certaines attaques poussées contre sa

prébende ; avis de l'avocat Févret de Dijon sur ce mémoire. — Copies faites, au xviime siècle, de la bulle de Grégoire XIII. — Sentence arbitrale du 6 juillet 1582 par laquelle le sacristain est obligé de délivrer aux religieux du cloître, outre le pain et le vin portés par les statuts, une miche de pain et un pot de vin, plus six sols pour remplacement de la carpe, du hareng, du potage purée, du ris ou autres apprêts portés par le dit statut, pour remplacer aussi le hareng du mercredi et du jeudi saint. Cette sentence est déclarée bonne et applicable par le sieur Lempereur, sénateur au sénat de Savoie, chargé de l'examiner par M. l'abbé de la Couz.

H. 113. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1582-1784. — Mense conventuelle. — Quittances et déclarations de biens pour les droits d'amortissement. — Quittance du 18 mars 1582 délivrée aux religieux par les trésoriers-généraux de Savoie, les tenant quittes et francs de tous droits « d'amortisation » sur leurs prés sis en la grande prairie d'Ambronay ; ils ne devront plus, à l'avenir, pour ce chef, qu'une somme de quatre florins à chaque changement d'abbé. — Quatre quittances des droits d'amortissement, de franc-fief et d'usages délivrées aux religieux d'Ambronay pour leur mense conventuelle, de 1727 à 1740 par le Receveur général des Domaines et bois du Roi en résidence à Dijon : ces quittances varient entre quatre et seize livres. — Quittances pareilles de 1740 à 1754.

H. 114. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1598-1706. — Mense conventuelle. — Titres et baux d'amodiation de la rente noble que les religieux possédaient à Saint-Germain. En 1598, cette rente est amodiée à Pierre de Ville pour 320 florins de Savoie, qui font 128 livres de France ; en 1604 Jean Cotin n'en donne que 48 livres ; en 1633 Pierre Cotin paye 108 livres ; en 1651 Pierre Deforest donne le même prix ; en 1706 Bonnet et Blanc sont fermiers au prix annuel de 146 livres.

H. 115. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1603-1618. — Mense conventuelle. — Arrêt du parlement de Bourgogne, rendu le 16 août 1603, contre l'abbé Claude de Lacoux, condamné à payer aux religieux leurs prébendes suivant les anciens statuts et arrêts et à établir, dans un mois, un prieur claustral, si non sera permis aux religieux d'en choisir un eux-mêmes. — Arrêt du 21 août 1608, par lequel l'abbé, soit les fermiers du prieuré de Ceyzériat, sont condamnés à payer immédiatement les religieux jusqu'à concurrence de ce qui leur est dû sur ce prieuré. — Arrêt du 11 octobre 1608, qui liquide la dette de l'abbé, vis-à-vis des religieux pour leurs prébendes arriérées, à la somme de 2,608 livres. — État de la liquidation pour l'arriéré dû aux religieux, en blé et vin, dans les années 1596-1600 par l'abbé Claude de Lacoux. — Arrêt du parlement de Bourgogne du 18 octobre 1608, rendu au profit des religieux contre l'abbé, qui condamne ce dernier à payer les prébendes de pain et de vin conformément à l'arrêt d'août 1603, à défaut duquel payement, il sera contraint par la saisie de son temporel. — Compromis passé en 1605, entre l'abbé Claude de Lacoux et les religieux, touchant quelques arrérages pour les prébendes, touchant la nomination du grand prieur et l'autorité de correction sur les religieux, prétendue par l'abbé. — Arrêt du 21 mars 1614, confirmatif d'une sentence provisionnelle, pour les religieux contre l'abbé, au sujet des prébendes de pain et de vin ; autre arrêt du 15 avril 1615, contre l'abbé Jean de Cussigny pour le même objet ; — autre arrêt de 1617, relatif à la même affaire.

H. 116. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1628-1637. — Mense conventuelle. — Sentence arbitrale du 15 avril 1628, entre l'abbé et les religieux, pour le payement des prébendes. — Délibération capitulaire du 30 août 1628, sur la mesure qui doit servir à partager le vin des prébendes. — Transaction, passée le 2 octobre 1628, entre l'abbé Jean de Cussigny et les religieux, par laquelle ces derniers déclarent se contenter, pour leurs prébendes de vin, du produit des vignes du mandement de Saint-Germain d'Ambérieu. — Achat fait, le 4 octobre 1628, de deux fossérées de vigne, pour 80 livres, en Grandchamp, sur les consorts Augier ; — achat d'une autre fossérée audit lieu à André Gilet, pour le prix de 48 livres ; — autre achat de trois fossérées audit lieu à Jean Camelin, au prix de 100 livres. — Constitution d'une rente de 25 livres sur Pierre Quinson, le 22 août 1629. — Transaction passée le 23 décembre 1652, entre l'abbaye et Dom Pierre de Saint-Ange auquel on cède, sa vie durant, la rente de Porcieux contre les terres

qu'il détenait en la Bozardière, moyennant une somme annuelle de 30 livres à payer à ce religieux. — Achat d'une fossérée de vignes au Grandchamp, fait le 27 février 1630, à Claude Pollet, au prix de 50 livres; — autre achat de deux fossérées audit lieu, le 14 septembre 1630, à François Monin, au prix de 80 livres. — Transaction, passée le 22 avril 1632, entre l'abbé et les religieux pour la collation des prébendes : le principal article porte que les religieux seront à l'avenir exonérés de rapporter la première année du revenu de leur bénéfice qui était dénommé l'annate. — Assignation, du 30 juillet 1633, et arrêt de la cour de Dijon, contre l'abbé d'Ambronay, pour le contraindre à procéder immédiatement à l'estimation de la prébende due à l'aumônier; — acte du 27 janvier 1637, par lequel l'abbé reconnait devoir payer à l'aumônier, toutes les fois que se font les processions générales, deux miches de pain et trois pots de vin. — « *Sequuntur dies quibus debet fieri collatio in quibus abbas debet vinum. — Sequuntur festa immobilia quibus fit charitas* ».

H. 117. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1640-1649. — Mense conventuelle. — Déclaration faite par l'abbaye, le 5 juin 1640, à Berthet, commis au greffe des amortissements à Belley, de tous ses biens, fonds, rentes, héritages, pour satisfaire aux déclarations du roi pour la recherche, taxe, et liquidation des amortissements des gens de mainmorte. — Arrêt du 2 décembre 1641, qui condamne l'abbé d'Ambronay à payer aux religieux leurs prébendes de pain pendant le temps de leurs maladies, de leurs infirmités et de leurs absences justifiées. — Arrêt du 14 février 1642, rendu contre l'abbé de Livron, par lequel il doit adjuger aux religieux, le produit des prébendes vacantes; – autre arrêt du 23 juillet 1642, par lequel les fermiers de l'abbaye doivent restituer aux religieux, ce qu'ils ont perçu sur les prébendes vacantes pendant le temps de leur ferme, selon estimation de prudhommes. — Procès-verbal, du 12 novembre 1642, contenant liquidation des revenus des prébendes vacantes par un conseiller au parlement de Bourgogne à ce commis, contre les fermiers de l'abbaye. — Avis de l'avocat Fevret, de Dijon, délibéré en 1642, au sujet des prébendes qui deviennent vacantes par décès et qu'il faut partager entre les religieux durant la vacance. — Bail des revenus de l'abbaye, du 6 décembre 1644, à la charge aux fermiers de payer les prébendes vacantes et à l'abbé d'exécuter formellement les anciens statuts. — Arrêt du parlement de Bourgogne, du 9 juillet 1648, contre les fermiers de l'abbaye, condamnés à fournir du meilleur pain. — Procuration du Révérend Père général des Bénédictins, délivrée en 1648, à Dom Lambert Chevrier, pour gérer les revenus des prébendes monacales vacantes. — Transaction passée entre Dom Chevrier et les fermiers de l'abbaye qui se désistent du bail de la gestion de quatre prébendes vacantes. — Monitoire du pape Innocent X, donné en 1648, pour avoir révélation de ceux qui détiennent indûment des biens meubles et immeubles de l'abbaye d'Ambronay. — Sentence du parlement de Bourgogne, du 13 novembre 1651, contre l'abbé, au profit des religieux, touchant le payement des prébendes et les réparations à faire au monastère. — Autre arrêt du 23 août 1646, condamnant l'abbé à payer les prébendes vacantes, à faire les réparations dues au cloître et à payer les médicaments, les médecins, les apothicaires et les chirurgiens des religieux. — Arrêt du 9 juillet 1648, rendu contre les fermiers de l'abbaye, confirmatif d'une sentence précédente qui les condamne à délivrer le pain des prébendes vacantes suivant les statuts et les anciennes transactions. — Sentence des requêtes du Palais à Dijon, rendu le 25 septembre 1649, contre les receveurs et fermiers de l'abbaye, condamnés à payer les prébendes vacantes; — autre pareille sentence, confirmative de la précédente, en date du 29 décembre 1649.

H. 118. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1650-1658. — Mense conventuelle. — Convention passée le 4 novembre 1650, entre l'abbé d'Ambronay et maitre Pierre Gobinet, notaire royal, lequel se charge de fournir, pendant six ans, la distribution journalière des prébendes de pain aux religieux, moyennant dix-huit cent nonante bichettes de froment par an. — Serment prêté en 1650, par-devant le chapitre, par le boulanger, de faire le pain des prébendes selon les prescriptions des anciens statuts, sous peine de le voir confisquer. — Amodiation des dîmes du chanvre en divers lieux qui dépendent de l'abbaye. — Sentence du parlement de Bourgogne, du 20 mai 1650, contre les fermiers de l'abbaye pour payer aux religieux, le pain des prébendes vacantes; — autre pareille sentence du 6 février 1652. — Arrêt de la chambre des requêtes du Palais, à Dijon, qui condamne l'abbé François de Livron de Bourbonne à rembourser à D. Claude Bachot, religieux ancien en l'abbaye d'Am-

bronay, les frais par lui supportés dans des voyages faits à Lyon, pour se faire traiter de sa maladie et payer ses médicaments. — Traité passé le 24 mars 1652, entre les religieux et les fermiers de l'abbaye au sujet des prébendes. — Achat de 12 bichettes de terre en champ Godard, fait en 1653, à Philibert Roguet, au prix de 200 livres. — Arrêt du parlement de Bourgogne, du 26 juin 1653, qui fixe les aliments et les médicaments des religieux à la somme de 300 livres par an pour chacun d'eux. — Sentence provisionnelle d'un conseiller au parlement de Dijon, sur ce commis, au profit des religieux anciens en l'abbaye contre les prétentions des nouveaux religieux (de la réforme de Saint-Maur), à propos du payement des prébendes vacantes ; 10 juillet 1653. — Sommation faite le 23 mai 1654, à D. de Livron, abbé commendataire d'Ambronay, de la part de D. Denis Dumont, procureur de tous les religieux, à ce que le dit abbé ait à fournir à tous les frais nécessaires au rétablissement de la santé de D. du Boulet, savoir payer les médecins, chirurgiens, apothicaires, médicaments, même un domestique pour le servir dans sa maladie et encore les frais de voyage pour aller prendre les eaux, d'après l'ordonnance de M. Gallet, médecin du roi, à Bourg-en-Bresse. — Sommation faite le 30 octobre 1654, à l'abbé D. de Livron, par D. Placide de Rivière, cellérier du couvent, pour que le sieur abbé ait à payer à la communauté, le vin de la collation dû par lui à la Saint-Luc, et le vin dû au sacristain qui monte à une pinte par jour, laquelle revient, mesure du septier du cloître, à 13 septiers et 34 pots par an, non compris les arrérages échus. — Acte de présence de Dom Claude de Bachot dans le monastère d'Ambronay, contre l'abbé de Livron qui retenait audit de Bachot sa prébende de pain journalière pour cause d'absence, 1654. — Arrêt rendu, en la chambre de la Tournelle, à Dijon, le 13 mai 1654, portant homologation de la sentence arbitrale rendue entre les religieux et l'abbé commendataire, qui adjuge à ce dernier les prébendes de pain et de vin pour les absences, en cas de non résidence actuelle dans l'abbaye et ville d'Ambronay, par les religieux, tant anciens que de la réforme de Saint-Maur, jusqu'au nombre de vingt-trois, à moins que les dites absences n'ayent été faites pour cause légitime et avec permission ; qui réduit les petites prébendes dues aux religieux au nombre de quatre, et les autres seront payées comme grande prébende. De plus, à l'avenir, l'abbé payera aux religieux, soit anciens soit de la réforme de Saint-Maur, le vin des gobelets de la collation de Saint-Luc, le vin du lavement des pieds le Jeudi-Saint, l'entretien de l'autel majeur, des tableaux, des flambeaux, selon l'ancien statut ; plus payera la prébende à celui qui aura la charge de l'entretien des ornements et à celui qui aura la charge de l'horloge ; condamne l'abbé au payement des frais des médecins, chirurgiens, apothicaires et médicaments avec la prébende du frère infirmier ; ordonne à l'abbé de restituer les jardins et chemins par lui indûment usurpés ; maintient aux religieux l'usage du bois Sappey ; maintient à l'abbé l'usage du droit de chasse et pêche, etc., etc. — Arrêt du 24 juillet 1655, qui condamne à nouveau l'abbé au payement des prébendes. — Arrêt du parlement du 9 décembre 1655, qui condamne l'abbé à faire charger et conduire à ses frais, le vin des prébendes des religieux. — « Humble requête des religieux au sieur de Livron, commandataire d'Ambronay, pour le prier de satisfaire à l'arrêt pour les prébendes amiablement », 8 novembre 1656. — Arrêt du parlement de Bourgogne, du 23 août 1656, contre l'abbé D. de Livron, condamné à payer les prébendes, les médecins, les médicaments, à fournir quatre calices ; les religieux sont condamnés aux réparations des lieux réguliers, cloître, réfectoire, chapitre, dortoir, cuisine et bûcher, pour cette fois seulement, sans tirer à conséquence pour l'avenir. — Sommation, faite le 11 décembre 1657, par l'intendant de l'abbé d'Ambronay aux religieux du monastère de venir prendre le reste du vin qui leur est dû pour leurs prébendes avec la réponse de D. de Rivière leur procureur. — Quittance de 2,160 livres délivrée par les religieux à leur abbé, en suite d'un arrêt, qui le condamnait à leur reverser cette somme pour des arriérés de prébendes dues, 1657. — Arrêt du 23 décembre 1658, qui condamne l'abbé à payer 240 livres au médecin des religieux, 24 mesures de froment au chirurgien et des prébendes de pain et de vin à des religieux absents légitimement. — Arrêt du 17 décembre 1659, rendu par la cour souveraine de Bresse, qui condamne l'abbé de nouveau à payer 240 livres au médecin des religieux, plus 24 bichets de froment pour les frais de leur tonsure. — Arrêt rendu en la chambre des vacations de la cour souveraine de Bresse, le 3 octobre 1659, qui contraint l'abbé d'Ambronay, par saisie de ses biens, à payer 24 mesures de froment et 240 livres aux médecin, chirurgien et apothicaire des religieux, par suite de la sentence du parlement de Dijon, qui est en date du 23 décembre 1658.

H. 119. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 20 pièces, papier; 9 imprimés.

1660-1668. — Mense conventuelle. — Arrêt du 8 janvier 1660, rendu en la cour souveraine de Bresse, qui déboute D. François de Livron de Bourbonne, abbé commendataire d'Ambronay, en toutes ses prétentions contre les arrêts de 1656 et de 1658 et le condamne au parfait et entier payement des prébendes de pain et de vin dues aux religieux. — Baux du pré Marquis de 1660 à 1786 : les baux varient de 40 à 60 livres, plus une redevance annuelle de six plançons de saule. — Baux du pré de l'aumônier de 1660 à 1784. — Arrêt de la cour souveraine de Bresse, du 13 mai 1660, au profit des religieux contre l'abbé de Livron, touchant les collations dues au chapitre par lui en certaines circonstances ; — autre arrêt du 8 juin, relatif aux prébendes ; — autre du 15 juillet 1660, relativement à la prébende de Dom Emmanuel de Carron, grand chantre en l'abbaye. — Achat d'une grange, le 20 avril 1661, à Jean Coson, au prix de 150 livres. — Achat de la masure de François Ravet, au prix de 20 livres. — Lettres patentes du 19 février 1661, qui cassent la sentence arbitrale du 11 avril 1654, rendue au profit de l'abbé contre les religieux au sujet des prébendes de pain et de vin. — Traité, passé le 11 novembre 1661, entre le marquis de Bourbonne, curateur de son fils l'abbé d'Ambronay, et Léonard Guiard, boulanger, par lequel ledit Guiard, se charge de délivrer aux religieux le pain des prébendes. — Acte du 12 juillet 1662, par lequel Dom François de Verboz, aumônier de l'abbaye, doit recevoir pour sa prébende spéciale, soixante-trois bichettes d'avoine. — Traité passé le 23 mai 1664, entre Guillaume d'Oncieu, seigneur de Champollon et de Douvres et le procureur de l'abbaye, pour le règlement de laods et de servis sur des fonds indivis. — Autorisation accordée en chapitre, le 3 mai 1666, au curé Godard d'Ambronay, de former une procession pour aller bénir une croix au hameau de Cottelieu. — Sommation, faite le 14 mai 1666, par les religieux à Antoine Termoz d'avoir à bien cultiver leur vigne du Grandchamp, sinon qu'ils la reprendront. — Diverses déclarations des biens possédés par l'abbaye faites aux agents du roi pour le payement des droits d'amortissement, de franc-fief et de nouveaux acquêts.

H. 120. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1670-1699. — Mense conventuelle. — Acquisition de l'écurie du sieur Valentin faite au prix de 150 livres ; — acquisition de la maison Catroz pour 180 livres ; autres acquisitions diverses faites en 1670-71 pour agrandir l'enclos de l'abbaye. — Abergeage d'une vigne en Granchamp de la contenance de quatre fosserées, sous l'introge de six chapons, sous le servis direct de huit deniers viennois et le quart d'un pain, lequel vaut le tiers d'un bichet de froment, et encore le quart de la vendange, passé le 6 avril 1675 à Étienne Giton. — Actes de reconnaissance de vignes, en Grandchamp, passés en 1675 et 1676 par plusieurs particuliers. — Requête du curé et du syndic d'Ambronay, pour pouvoir faire une procession générale, « car les blés sont brûlés du soleil, et la pluie ne viendra qu'après des prières communes », 11 juin 1679. — Déclaration faite au roi en 1679, de tous les nouveaux acquêts pour payer le droit d'amortissement. — Diverses acquisitions de prés et de vignes, faites de 1678 à 1686, pour la mense conventuelle. — Consultations d'avocats de Dijon, données en 1682, sur la perception des dîmes inféodées ; pour savoir si un curé n'a pas le droit de prendre les novalles dans un canton de la paroisse où un seigneur a la dîme inféodée ; pour savoir si les prés et broussailles défrichés ne doivent pas les novalles au curé. — Liquidation d'arrérages de servis entre les religieux et M. d'Oncieu, seigneur de Douvres, 1688. — Amodiation du pain des prébendes, passée en 1691, à Benoît Blanc, à raison de 2 sols chaque pain. — Requête faite en 1694 à Mr d'Argouges, intendant de Bourgogne, pour obtenir exemption de taille sur le vignoble de Grandchamp. — Quittances des payements du droit de franc-fief et nouveaux acquêts.

H. 121. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 57 pièces, papier.

1700-1727. — Mense conventuelle. — Baux du pré Louis de 1700 à 1783 ; les prix varient de 24 à 40 livres. — Bail de la terre de la Bouchardière, passé en 1702 à Aimé Liard, au prix de trente livres par an. — Arrêt du Conseil d'État, du 30 septembre 1702, qui permet aux religieux d'Ambronay d'assigner en la dite Cour, les particuliers détenteurs de terres, fiefs, seigneuries, justices, domaines, héritages, rentes et autres droits appartenant à l'abbaye, pour être condam-

nés à se désister, à son profit, de ce que chacun d'eux possède des dites propriétés. — Achat de parcelles de vignes au Grandchamp, en 1703. — Quittances du droit d'amortissement. — Bail du pré Panet, passé en 1703, aux consorts Perrod pour la somme annuelle de 161 livres 10 sols. — Procès-verbal de liquidation, en suite d'un arrêt du bailliage du Bugey, du 19 juillet 1704, des prébendes de pain et de vin dues par l'abbé aux religieux. — Bail à ferme de la dîme sur Ambérieu, passé en 1704 à François Bernex, au prix annuel de 7,000 livres. — Transaction du 17 août 1706 avec les habitants d'Ambronay, au sujet de la fontaine du Trézain et de la maison du Chambrier qui est affectée à la cure de la paroisse. — Sentence du bailliage de Bresse, du 27 août 1707, qui colloque en second ordre l'abbaye d'Ambronay dans la discussion des biens de feu Jean-Pierre Brunet, débiteur d'une rente de 12 livres 10 sols. — Baux du pré Agneloux. — État des acquisitions sujettes au droit d'amortissement, donné par le procureur en 1708. — Bail du pré du Pont. — Divers acquêts de pièces de terre faits de 1710 à 1716 pour augmenter et régulariser l'enclos de l'abbaye. — Mémoire rédigé en 1725, par le Père procureur d'Ambronay, sur les revenus de l'abbaye, les dîmes, les fermages, les moulins, les bois. — Quittances du droit d'amortissement, franc-fief et nouveaux aquèts.

H. 122. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1739-1788. — Mense conventuelle. — Bail à vie des revenus de l'abbaye royale d'Ambronay en Bugey, au prix annuel de onze mille cinq cents livres, passé le 27 janvier 1739, pour les religieux bénédictins de Saint-Maur, contre M. de Maugiron, leur abbé. — Baux à ferme des dîmes du Mollard de Douvres de 1742 à 1784, au prix moyen de 150 livres par an. — Bail du pré Fermier, passé en 1747, à Joseph Mayet, au prix annuel de huit livres. — Baux de la dîme du chanvre sur Ambronay ; en 1758, le prix annuel est 150 livres et 190 en 1783. — Arrêt du parlement de Grenoble, du 8 août 1750, qui condamne M. de Courtenay à payer aux religieux la somme de 480 livres qu'il leur doit comme capital d'une rente noble de 30 livres. — Baux du pré de la Pitance ; le revenu annuel est de 45 livres en 1752, et de 72 livres en 1782. — Baux du pré Priolet : le revenu annuel est de 18 livres en 1754 et de 30 livres en 1782. — Arrêt du Conseil du roi, du 9 août 1758, qui condamne M. de la Tour du Pin, abbé d'Ambronay, à faire procéder à l'inventaire des titres de la dite abbaye sous huit jours ; le condamne à payer aux religieux les arrérages de la redevance annuelle de 160 bichets de froment sur les dîmes d'Ambronay ; le condamne à fournir le foin et à faire charrier le vin des prébendes dans les caves du couvent, etc., etc. — Arrêt du parlement de Grenoble, du 5 septembre 1764, confirmatif de celui du 8 août 1750, condamnant M. de Courtenay au payement de la rente noble de 30 livres due aux religieux. — Traité passé entre l'abbé et les religieux, en 1766, au sujet des prébendes de vin et de pain. — Bail de la dîme du chanvre sur Longeville, le Genoud et le Vorget, passé pour 9 années, en 1781, à Alexis Vial, au prix annuel de 325 livres. — Bail à ferme des dîmes de Saint-Martin-du-Mont, passé en 1784, à Nicolas Chichoux pour neuf ans, au prix annuel de 1.800 livres plus 200 coupes de seigle. — Bail de la dîme de Mollon, passé pour neuf ans en 1788, à François Barbollat, au prix de 925 livres et 8 poulardes par an. — Projet d'un bail général de tous les revenus et dîmes de l'abbaye dressé en 1788, par le notaire Colliex, au moment où l'abbaye allait être réunie à la mense épiscopale de Belley. Ce projet comportait un revenu annuel de 32,000 livres. — Note détaillée sur les revenus de l'abbaye : la dîme de Saint-Martin-du-Mont valait 1,800 livres ; celle de Saint-Jean-le-Vieux, 2,200 livres ; celle d'Ambronay, 4,200 livres ; celle de Tossiat, 1,500 livres ; celle de Salles, 900 livres, etc., etc.

H. 123. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1292-1377. — Testaments et fondations. — Testament de Guillaume Vital, fait en 1292, par lequel il donne à l'abbaye d'Ambronay divers fonds situés en divers lieux, de nombreux servis et de nombreuses rentes, plus le moulin de Cheminant, situé sous Varey. Moyennant quoi les religieux s'obligent de célébrer, à perpétuité, son anniversaire comme cela se pratique pour les principaux bienfaiteurs de la maison ; célébreront, à perpétuité, trois messes basses à la pointe du jour, le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, au son de la cloche, pour le repos de son âme. — Donation faite le 1er janvier 1300, par messire Jean de Tronchard, curé de Jujurieux, de l'emplacement où est sise la boucherie d'Ambronay, près de la Halle, moyennant quoi les religieux chanteront, à perpétuité, devant l'autel de la Trinité et le jour de Saint-Sébastien, un « *Libera me* » et le lendemain au matin, ils psalmodieront les vigiles des morts et diront la

messe en cette dite chapelle où le donateur a fait élection de sa sépulture. — Donation, faite le 11 décembre 1323, par Vincent de Chazau, de la rente annuelle d'une bichette et demie de froment sur le pré Belvey, pour être distribuée aux pauvres, le jour de son anniversaire. — Fondation de son anniversaire, faite le 4 mai 1323, par Dom Jean de Nantua, religieux et chantre d'Ambronay, pour lequel il donne des parcelles de vignes, sises en Bovery et à Douvres. — Vente de soixante sols viennois de cens annuel imposés par Péronne du Bourg, sur une vigne et pré en Burgnay, pour être les dits soixante sols employés aux anniversaires de son père, de sa mère, de son frère, plus pour une commémoraison de l'âme de Messire Bozon de Langes, vivant chanoine du chapitre de Saint-Just de Lyon, 4 octobre 1340. — Fondation d'une messe, faite le 4 avril 1341, par Georges de Aquila, peintre florentin, qui a donné au couvent trois bichets de froment à percevoir annuellement sur un fonds dénommé. — Fondation de deux anniversaires par le comte Aymon de Savoie, en 1335; ces anniversaires sont à nouveau confirmés en 1370, par le comte Amé VI, en 1412 par Amédée VIII, en 1426 par le même. Ces anniversaires étaient payés par une rente annuelle de 10 sols gros, que le couvent touchait auprès du châtelain de Saint-Sorlin sur le péage de Saint-Germain. — Clause du testament de Guillaume Favrot, lequel, en 1360, donne à l'abbaye une pension de trente sols viennois pour la messe de son anniversaire. — Clause du testament d'Amédée de la Baume, chevalier, lequel, le 7 octobre 1377, donna au monastère, pour son anniversaire, 40 sols viennois de servis annuel et perpétuel que lui devaient un nommé Grilliat et Pierre Moyret d'Outriaz. Dans cet anniversaire devait être compris l'anniversaire de l'aïeul du chevalier qui avait nom Anthelme de la Baume.

H. 124. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1401-1499. — Testaments et fondations. — Fondation, faite en avril 1401, d'une grande messe journalière par l'abbé Pierre du Molard, qui se chantera à l'autel majeur à l'honneur de la mère de Dieu, plus d'une messe des morts pour l'anniversaire; le tout au capital de 400 florins et de nombreux servis légués par l'abbé aux religieux. — Testament et donation faits en 1446, de 20 florins pour son anniversaire par dame Pernette Bailly, veuve de noble Jean Morand, prévôt d'Ambronay. — Donation d'une seytive et demie de pré, faite en 1456, au couvent par Pierre de Sainte-Colombe pour son anniversaire. — Legs, fait le 6 octobre 1466, par Jeanne d'Aurillac, veuve de noble Antoine de Lyaz pour son anniversaire. — Donation, le 4 février 1473, de six vingt sols viennois par François de Corveysieu, religieux d'Ambronay, prieur de Saint-Benoît et doyen de la Tranclière, qui fonde pour le repos de son âme, quatre messes annuelles, dont une à chacun des quatre-temps de l'année. — Donation de 25 florins, faite au couvent, le 12 février 1474, par Jean Beguet, pour son anniversaire. — Donation de 4 ouvrées de vigne, faite le 24 février 1483, par Huguette de Chanay, veuve de Philippe de Chiloup, et leur fils Claude, pour leur anniversaire et celui de Pernette Bailly, veuve de noble Jean Morand. — Anniversaire d'Étienne de Morel, évêque de Maurienne, abbé et seigneur d'Ambronay, pour lequel il donne 600 florins, moyennant lesquels, tous les deuxièmes dimanches de chaque mois, après vêpres, se doivent dire un « *Libera* » un « *placebo* » et les oraisons accoutumées pour les prélats; plus le lundi suivant, après matines, les vigiles des morts et immédiatement grand'messe des morts solennelle à diacre et sous-diacre, et l'on sonnera la grosse cloche avec toutes les autres, comme se doit faire pour les évêques; 7 mai 1488. — Anniversaire de Jean de Lucinge, aumônier de l'abbaye, pour lequel il donne, le 21 décembre 1491, une rente de douze livres que doit payer François Goux, de Vareilles. — Fondation de son anniversaire, le 2 novembre 1491, par Georges Gabolet, lequel donne à cet effet une rente de 10 sols viennois. — Fondation de son anniversaire, faite le 4 avril 1497, par D. Amédée Guyot, réfecturier de l'abbaye, pour lequel il donne une rente de 14 sols viennois à percevoir sur un pré, sis en Priolet. — Accroissement de son anniversaire, fait le 8 décembre 1499, par D. Jean de Lucinge, qui ajoute à sa primitive fondation de 1491, une rente de 10 sols à lever sur une terre en Rosset.

H. 125. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1502-1588. — Testaments et fondations. — Anniversaire, fondé le 2 février 1502, par Guy de Chaveyres, chamarier de l'abbaye, qui donne à cet effet au couvent huit florins de rente sur un pré en la Combe, vers Varey; il veut qu'une partie de cette somme soit employée à augmenter le luminaire de l'église, le jour de l'Annonciation. — Donation de 14 florins, faite en 1518, à l'abbaye par Jean Évrard, prê-

tre, qui veut que le revenu de cette somme soit employé à son anniversaire qui sera chaque année célébré par deux religieux d'Ambronay. — Anniversaire de Pierre de Lucinge, infirmier du couvent, qui donne à cet effet, le 30 mars 1522, un terrain à lui appartenant qui jouxte à l'occident les fossés de la ville d'Ambronay. — Fondation de son anniversaire, par Françoise Meissonnier, veuve de Jean de la Garde qui donna, dans cette intention, le 27 novembre 1526, quarante florins qui contribuèrent à acheter le pré Boilliat. — Frère Urbain d'Antioche fonde son anniversaire, le 26 septembre 1527, pour lequel il donne la somme suffisante pour acheter les trois quarts du pré Priolet ; en 1529, il donne au couvent les moyens d'acheter le reste dudit pré moyennant la célébration, à perpétuité, d'une messe annuelle en l'honneur des dix mille Vierges. — Anniversaire, en 1531, de Jean d'Ambronay, religieux, chantre en l'abbaye, pour lequel il donne 30 florins de Savoie, faisant une rente de 5 florins, hypothéqués sur la vigne de Pierre Grioz, à Vareille. — Anniversaire de Louis des Terreaux grand prieur, qui donne, le 10 octobre 1541, soixante sols viennois de pension hypothéqués sur la maison de Monet Sevoz. — Testament d'Antoine Burdin, du 29 septembre 1570, qui donne un pré pour son anniversaire. — Pension de 12 écus d'or sol, imposée sur la verchère Javelot, sous la croix de Belvey, fondée le 15 novembre 1575, au principal de 1,200 florins de Savoie, pour l'anniversaire de Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne et de Bourg, abbé d'Ambronay. — Mémoire à consulter, établi en 1740, par les avocats Bannelier et Rigollier de Dijon, touchant la fondation faite en 1575 par l'abbé Louis de Gorrevod, de 12 écus d'or de rente pour son anniversaire : la prescription de cette fondation y est établie. — Anniversaire d'Antoinette Neyroz, veuve Jacquier, laquelle pour ce, lègue, le 7 août 1577, un capital de 5 florins. — Pension de cinq florins et un gros, au capital de cent florins, donnée le 21 décembre 1582, pour son anniversaire, par Dom Claude Favre d'Yennes en Savoie, religieux, chamarier en l'abbaye. — Anniversaire d'Antoine Cuvier pour lequel il a donné, le 5 mars 1588, six florins et trois gros.

H. 126. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1667-1729. — Testaments et fondations. — Constitution d'une rente de 8 livres 19 sols faite pour l'anniversaire de Dom Jean de Bachod, le 11 mars 1667, moyennant quoi il aura une messe annuelle à diacre et sous-diacre, plus un « *libera* ». — Clause du testament de Jean Corent, de Merlaut, en faveur de l'abbaye d'Ambronay, portant fondation annuelle de deux messes basses. — Autorisation de D. Vincent Marsolle, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, à D. Étienne Simonneau, prieur d'Ambronay, le 4 avril 1673, d'accepter une somme de 100 livres offerte par D. de Bachod, religieux en l'abbaye, pour fonder une grand'messe annuelle en faveur des âmes du purgatoire. — Anniversaire de Marianne Pingeon, veuve d'Aimé Perret, 26 avril 1714. — Testament de Jacques Corant du 25 septembre 1729 : il élit sa sépulture en l'église d'Ambronay et y fonde douze messes basses annuelles, outre les grand'messes de son enterrement, quarantal et anniversaire.

H. 127. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1328-1465. — Chapelles fondées en l'église de l'abbaye. — Chapelle de saint Antoine. — Cession faite en 1328 de cens seigneuriaux, imposés sur des fonds situés à l'Abbergement-de-Varey, au prix de sept sols tournois gros d'argent, par Jean Prévost, d'Ambronay, et Guillaume de Cordon, pour l'entretien de la chapelle saint Antoine. — Rente de 15 sols sur une maison sise à Saint-Sorlin, cédée à la chapelle, le 26 mai 1458, par noble Amblard d'Aurillac de Nantua. — Fondation d'une messe en la chapelle saint Antoine, faite le 18 novembre 1458, par Jacques de Marboz, sous la pension annuelle de sept sols viennois. — Fondation d'une grand'messe, faite le 9 juin 1462, par la famille Berthier, sous la pension annuelle de 60 sols viennois. — Achat d'une rente de 10 sols au profit de la chapelle, 1465. — Fondation d'une messe par la famille Bochier, de Dompierre, sous le service annuel de 20 sols de rente, 23 mai 1465.

H. 128. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

1472-1480. — Chapelle de saint Antoine. — Fondation de messes en 1472, par Étienne Berger, de Lent en Dombes, sous une rente annuelle de 15 ânées de seigle ; — par Jean Planet, d'Ambronay, en 1473, sous le service de trois sols viennois ; — par Pierre Jandelot, d'Ambronay, 1476. — Pension de huit sols viennois, consentie par Jean Marchon de Dompierre, de Chalamont, au profit de dom Pierre de Sainte-Colombe, aumônier de l'abbaye, à cause de la chapelle

Saint-Antoine, moyennant huit florins hypothéqués sur une terre sise à Chalamont, 22 mars 1476. — Pension de huit sols viennois, consentie par Jean Girel, le 29 septembre 1476. — Vente au profit de la chapelle Saint-Antoine d'une rente de quatorze sols viennois, par Pierre Jofred, du Tiret, 20 janvier 1477; — autre vente au même profit, d'une pension de douze sols, 29 septembre 1477. — Constitution d'une pension de 20 sols viennois annuels par Pierre Detiel, 11 décembre 1477; — d'une autre pension de 14 florins par Nicolas Belaton, 14 octobre 1478. — Autres constitutions de pensions pour la même chapelle, le 30 janvier 1479, le 13 février 1479, le 27 mai 1479, le 3 juillet 1479; les 13 juin et 14 novembre 1480.

H. 129. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin.

1482-1488. — Chapelle de Saint-Antoine. — Suite des titres portant constitutions de rentes ou de pensions en faveur de la chapelle : 20 avril 1482, pension de six florins par Pierre Béroud, de Monteiller; 27 janvier 1483, 10 sols viennois par Antoine Dumont dit Vite, de Priel; 2 juin 1483, 10 sols viennois par Poncette, fille de feu Antoine Guinard, de Douvres; 29 octobre 1483, six sols viennois, par Pierre Guillerot, du Mollard, de Douvres, etc., etc.; du 1er octobre 1484, pension de 20 sols viennois par Guillaume, fils d'André Babel, de Druilliat; du 1er novembre 1484, six sols viennois par Jean, fils de feu Jean Guillard, de Saint-Germain; 23 février 1485, six sols viennois par Humbert Gelad; 4 mai 1485, 10 sols viennois par Vincent Villiat, d'Ambronay; 11 juin 1485, 9 florins par Vincent, fils de feu Pierre Folliet, de Douvres; 25 juin 1485, sept florins par Louis Corent, fils de feu Jean; 18 septembre 1486, six florins par Jean Guyennard, de Douvres; 28 janvier 1488, une seytive de pré, sise en Pra-Novel par Goned Pirod, de Douvres; 28 mai 1488, un pré et terre en Pra-Novel par Thomas Rebot, de Douvres; 28 mai 1488, une terre verchère à Douvres par Berthet Chatillon; 20 septembre 1488, 12 florins par Jean Chastagnier, de Douvres, etc.

H. 130. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1490-1497. — Chapelle de Saint-Antoine. — Constitution d'une pension de cinq florins pour la chapelle faite le 23 novembre 1490 par Jean Guyennard, de Douvres; 23 novembre 1491, pension de neuf sols viennois par le même; 27 avril 1493, une maison, sise à Ambronay par Jean Pellerin, bourgeois dudit lieu; 30 avril 1493, 12 florins par le même Jean Pellerin, barbier et bourgeois d'Ambronay; 3 août 1497, un pré par François Vulliad, prêtre de Douvres; 3 octobre 1497, trente-cinq sols viennois par le même vénérable prêtre François Vulliad au nom de ses neveux.

H. 131. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1511-1540. — Chapelle de Saint-Antoine. — Constitution d'une pension de huit florins pour la chapelle, faite le 7 janvier 1511 par Jean, fils de feu Claude Guyennard, de Douvres, pour lui, ses enfants et ses neveux. — Fondation de deux messes basses annuelles en 1517, par Claude Deleya. — Constitution d'une pension de 20 sols viennois, le 21 septembre 1528, par François Decaux, boulanger d'Ambronay. — Donation du pré Ravinel, le 14 février 1539, par noble Jean Forest, prévôt d'Ambronay.

H. 132. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1386-1394. — Chapelle de Saint-Hugon. — Fondation, faite en la dite chapelle, le 1er mai 1386, par Guillemet de Pinci, d'Ambronay, habitant Belleville, pour lui, sa femme Marguerite, ses filles et ses héritiers, de messes basses et d'un anniversaire au prix de plusieurs servis et plusieurs rentes qu'il abandonne sur des terres, prés et vignes qui sont sa propriété. — Donation au profit de la chapelle, le 14 juin 1386, par Étienne Veysons, d'Ambronay, d'une rente de seize sols viennois, applicable au service de son anniversaire et de celui de sa femme. — Acquisition, faite le 31 décembre 1386, par la chapelle sur messire Jacques Bertin, curé d'Aranc, de neuf sols de surcens dont cinq sols viennois dus par Jean et Pierre Marteau, hypothéqués sur leurs vigne et pré et douze deniers viennois, dus par les mêmes, sur leur maison d'Ambronay, le tout moyennant cinq florins et demi, poids commun. — Fondation, faite le 13 août 1494, par l'abbé Pierre de Molard, d'une messe basse hebdomadaire pour le service de son âme, moyennant nombreux servis et rentes, chacun de petite valeur, consignés dans l'acte.

H. 133. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1487-1489. — Chapelle de Saint-Hugon. —

— Cession d'une pension de deux sols viennois de rente, faite à la chapelle, le 25 février 1457, par Jean Rigolet pour son anniversaire ; — le 10 avril 1457, le même Rigolet, cède à nouveau, deux autres deniers viennois de rente sur la terre de la Condamine, au territoire de Coutelieu, pour parfaire son anniversaire. L'acte fait remarquer que la chapelle Saint-Hugon est celle qui est parfois désignée sous le nom de chapelle de l'abbé du Saix. — Vente d'un pré à la chapelle, faite les 10 janvier, 25 et 28 février 1458, par la famille Rubat et autres. — Vente d'une seyterée de pré, faite à la chapelle, le 10 février 1458, par François Nivolet. — Rente annuelle d'un bichet de froment, créée en faveur de la chapelle, le 28 janvier 1458, par Colombi, notaire à Ambronay. — Testament de l'abbé Dom Pierre du Saix, du 23 février 1458, dont fut exécuteur D. Bertrand de Loras, prieur de Brou et curé de Bourg. Dans ce testament, Pierre du Saix fonde deux chapelains perpétuels dans la chapelle Saint-Hugon et la dote de nombreux fonds et servis. Il y établit sa sépulture et fixe les services et messes annuelles qu'on lui devra. — Faculté ordonnée, le 20 mai 1459, aux chapelains de Saint-Hugon, par l'abbé d'Ambronay, de prendre les eaux supérieures, pour abreuver les prés de la chapelle, depuis le samedi au soleil couchant jusqu'au soleil levant du lundi suivant, sous le servis annuel de deux deniers viennois. — Vente faite à la chapelle, le 10 avril 1459, par Jean du Saix, chevalier, des rentes et servis qu'il possédait au lieu dit de Vaugrigneuse.

H. 134. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1460-1468. — Chapelle de Saint-Hugon. — Fondation de son anniversaire par Pierre Guichard, de Merlaut, qui lègue à cet effet à la chapelle, une rente annuelle de 25 sols viennois sur une terre verchère, 13 mai 1460. — Achat d'une terre, en la Linderi, contenant deux journaux, 12 mars 1461, sur Pernette de Chiloup, veuve de Pierre Brasier, d'Ambronay. — Achat d'une terre de deux journaux, sise sur Certines, 3 mars 1462. — Vente faite par Perronette, veuve de Jean Duplomb, de pré, terre et bois, sis à Chiloup, au prix de 21 florins de Savoie, 13 février 1466. — Achat de servis annuels en grains, fait en 1467 par Jean de Loras, recteur de la chapelle. — Quatre actes de prise de possession de la Chapelle Saint-Hugon par des recteurs qui y étaient nommés par cédule de l'abbaye d'Ambronay.

H. 135. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1473-1498. — Chapelle de Saint-Hugon. — Cession d'une maison, faite au bénéfice de la chapelle Saint-Hugon, par révérend père en Dieu Jean-Louis de Savoie, protonotaire apostolique, évêque de Genève, abbé commendataire d'Ambronay, 20 janvier 1473. — Reconnaissances de fonds et de servis dépendants de la chapelle, passées en 1473, par plusieurs particuliers. — Fondation de pension pour son anniversaire, faite le 11 février 1482, par Jean Boguet, qui lègue à cet effet, une rente annuelle de deux bichettes de froment et un sol viennois de servis annuel. — Achat à Claude Rougemont, pour la chapelle, d'une rente annuelle de douze sols viennois, 19 juin 1482. — Permutation, faite le 9 octobre 1490, entre deux religieux de l'abbaye d'Ambronay, des rectoreries des chapelles de Saint-Hugon et de Saint-Benoît, du consentement de l'abbé. — Pension pour leurs anniversaires, faite le 27 août 1498, par D. Urbain d'Antioche et D. François de Fontaine, religieux en l'abbaye d'Ambronay, moyennant la rente annuelle de six florins et de deux chapons.

H. 136. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1500-1573. — Chapelle de Saint-Hugon. — Achat à Antoine et Benoît Varambet, de Douvres, pour la chapelle, d'une rente de quatre bichets de froment et de deux sols viennois, 9 mars 1500. — Fondation de leur anniversaire, le 27 novembre 1501, par Jean Sadet des Alymes et sa femme, qui donnent, à cet effet, 10 sols viennois de rente sur leur terre du Genevry. — Pension nouvelle de quatre bichets de froment, en augmentation de leur anniversaire, donnée le 26 avril 1505 par Antoine et Benoît Varambet, de Douvres. — Lettres de provision, datées de Rome, 17 mars 1551, qui mettent en possession de la rectorerie de la chapelle Saint-Hugon Didier Mermoz, clerc du diocèse de Lyon. — Acte du 19 janvier 1555, par lequel Pierre Favrot déclare abandonner les droits qu'il pouvait avoir sur la rectorerie de la chapelle Saint-Hugon, en faveur de Jean d'Ambronay. — Amodiation de la rente que possède la chapelle sur Varey et Jujurieu, passée le 4 décembre 1568, au prix annuel de 10 florins. — Contrat de rente passé au profit de la chapelle, en 1573, sur Philippe Narguet, de Merlaut, au capital de 22 florins.

H. 137. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1609-1787. — Chapelle de Saint-Hugon. — Contrat d'une pension de 3 livres 10 sols, passé au profit de la chapelle, par Pierre Valentin d'Ambronay, le 23 novembre 1609. — Arrêts du parlement de Bourgogne, des 14 mars 1653 et 21 juin 1674, au profit de l'abbaye, contre le sieur Valentin, prévôt des maréchaux de Bresse et de Bugey, pour qu'il ait à payer les sommes qu'il devait à la chapelle Saint-Hugon. — Achat d'un pré, dit pré au Moyne, au prix de 30 livres, le 23 juin 1656. — Amodiation du pré Saint-Hugon, faite le 8 novembre 1668 pour neuf ans, à raison de 52 livres l'an. — Rente de 10 livres par an, imposée le 7 décembre 1673, sur Damien Alabbe et sa femme Claudine Balthazard, d'Ambronay. — Amodiation du pré Saint-Hugon, faite en 1675 au prix de 112 livres l'année. — Cens de la maison Saint-Hugon, sise près du cimetière, passé à Alabbe sous le servis annuel de 20 livres tournoises, 1476. — Contrainte exercée contre Claude Nivet, charpentier, pour le forcer à renouveler sa reconnaissance pour des fonds qu'il détient, dépendants de la chapelle Saint-Hugon, 1676. — Fondation, faite le 22 octobre 1658, par Anthelme-Pompée Godard, de deux messes basses annuelles et perpétuelles qui se diront en la chapelle à pareil jour de son décès, pour lesquelles il donne 12 bichettes de terre. — Bail à ferme du pré Saint-Hugon, passé pour neuf ans en 1706, au prix annuel de 134 livres. — Bail à ferme de la maison Saint-Hugon, passé en 1707, au prix annuel de 12 livres. — Différents baux de parcelles de prés et de terres de la chapelle.

H. 138. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1652-1702. — Chapelle de Saint-Hugon. — Indulgences. — Brefs accordés par les Papes et concédant des faveurs spirituelles à la chapelle. — Bref d'Innocent X, daté de Rome 28 février 1652, an huitième de son pontificat, par lequel voulant spécialement honorer l'abbaye d'Ambronay qui ne possède point d'autel privilégié, en vertu de son autorité apostolique il permet que tout prêtre séculier ou régulier, célébrant la messe des morts le jour de la commémoraison des défunts, et chaque jour dans l'octave, ainsi que le sixième jour de chaque semaine, pour le repos de l'âme d'un chrétien, cette âme sera libérée des peines du purgatoire. Cette indulgence valable pour sept années. — Le 24 décembre 1658, le pape Alexandre VII, confirme ce privilège à nouveau pour sept ans ; il le prolonge pour sept années encore par son bref du 12 avril 1666. — Même privilège, prorogé de la même manière par bref d'Innocent XI du 6 octobre 1679 ; — par bref du même, du 29 octobre 1687 ; — par bref de Clément XI, du 9 janvier 1702.

H. 139. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1591-1780. — Chapelle de Saint-Hugon. — Carnets qui servaient à inscrire les recettes des rentes, servis, baux et fermages de la chapelle. — Carnet de 1591, tenu par Jean d'Ambronay et Denis Mermoz, religieux d'Ambronay, recteurs et prébendiers de la chapelle. — Carnets de la recette des années 1611, 1670, 1676, 1700. — Analyse des titres de la chapelle, travail fait au XVIIIe siècle par un anonyme, qui donne la date des fondations, les noms des fondateurs, les sommes données, les noms des fonds légués.

H. 140. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XIVe Siècle. — Chapelle de Saint-Hugon. — « Set le pertoyre de tous les tytres et adquises qui sont fes ad la chapelle et hu profit dycelle, lezquels sont hui gros lyure de papier es trois ques de papier lezqueux ne sont pas reliez. Et du premier instrument lequel est la fondacions de la chapelle de Saint-Hugons et toz les autres semblablement et sen vonz par ordenence... ». — « Memoyre ez recteurs et chappelliers de Sant-Hagon que quant il viendrat quelque persone qui vuldrat racheté quelque rente de directs que leur soyt este bien vendue, ne aussy il y at point d'austre personage quil qui soyent qu'il leurs aye venduez servis ne penssions, que les dis recteurs ne leurs fassent point de revendission jusq ad ce que les dis racheteurs ayent justifyé de leur grace de pouvoyr racheter por voyr se il poure racheter hu non... » — « Ce sunt les aquises » — « Ce sunt les tenementiers » — « Sensuyvent aultres recongnoissances... ».

H. 141. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1430-1438. — Chapelle de Saint-Jacques et de Sainte-Catherine, dite de Malvoisin. — Acte d'achat du pré Cosancin, fait le 7 mars 1430, à noble Béatrix de Carnet, femme de noble Pierre de Malvoisin, par

Jacques Favret, lequel l'a donné à l'abbaye à la charge de trois messes par semaine, en l'honneur de la Vierge et de saint Jacques, à célébrer en la chapelle de ce nom. — Traité, passé le 11 mai 1430, entre l'abbé d'Ambronay Jacques de Malvoisin et Jacques et Berlion Favret, par lequel ces derniers ont reconnu au profit dudit abbé, à cause de la chapelle de Malvoisin, une pension annuelle de 20 florins, pour s'acquitter envers lui d'une somme de 400 florins, tant en principal qu'arrérages de servis, par laquelle pension lesdits frères Favret demeurent affranchis de tous devoirs seigneuriaux et échute. — Fondation d'une pension annuelle de quatre bichettes de froment, faite en 1431, pour la chapelle par Berlion Favret. — Vente de plusieurs pensions au profit de M. l'abbé d'Ambronay, à cause de sa chapelle de Malvoisin, par noble Dame Béatrice, veuve de pierre de Malvoisin, chevalier, au prix de 704 écus d'or ; savoir 45 francs de roi monnaie de Savoie, à raison de seize gros pour chaque franc de pension, que lui doivent Hugonnet et Jean Boudot, chevaliers de Villefranche, hypothéqués sur l'étang de la Leschère à Chalamont ; plus 10 florins dus par Pierre Marboz et son fils hypothéqués sur leurs biens, etc. — Contrat d'acquisition de plusieurs servis et petites rentes hypothéqués sur divers fonds fait en 1433 pour la chapelle de Mauvoisin ; — contrat d'acquisition d'une rente annuelle d'un bichet de froment, 1435. — Pension annuelle de 6 florins, affectée le 12 juillet 1435, sur la huitième partie de l'étang Savay, reconnue par Guillaume de Montuy, de Chalamont, au profit de l'abbé de Mauvoisin à cause de la chapelle de ce nom, moyennant le capital de 60 florins.

H. 142. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1444-1456. — Chapelle de Saint-Jacques et Sainte-Catherine dite de Malvoisin. — Clause du testament de noble dame Béatrix de Cerneto, veuve de noble Pierre de Mauvoisin, en date du 5 mars 1444, par laquelle elle fonde quatre messes par semaine dans la chapelle pour le repos de son âme et de tous les siens. — Cession faite par l'abbé d'Ambronay, le 2 décembre 1456, aux grand prieur et religieux de l'abbaye, de tous les droits, actions, honneurs et prérogatives qu'il possédait à cause de sa chapelle de Malvoisin, à la charge par eux d'entretenir la chapelle et d'y acquitter les fondations.

H. 143. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1525-1584. — Chapelle de Saint-Jacques et Sainte-Catherine dite de Malvoisin. — Transaction du 4 février 1525, contenant pension de huit sols de surcens annuel, consentie par Claude Calamier, dit Guiminard, au profit de la chapelle Malvoisin, hypothéquée sur une terre contenant la semaille de quatre bichettes, sise à Douvres. — Enquête faite en septembre 1550, touchant le payement des surcens dus sur les terres des Combes de Cottelieu et celles de la Blanchère, qui dépendent de la chapelle de Mauvoisin : commission du Juge d'Ambronay ; noms et dépositions de douze témoins ; contrainte aux frères Martin, auteurs du procès, à assister aux dépositions et aux enquêtes. — Copie de titres et d'anciennes procédures, faite en 1550, qui établissent l'origine et la nature des surcens dus aux recteurs de la chapelle de Mauvoisin. — Transaction du 3 novembre 1584, contenant transport, au profit des religieux d'Ambronay, par Guyot de la Corbatière, bourgeois dudit lieu, de deux bichettes de froment et six deniers viennois au profit de la chapelle de Mauvoisin, sur une pièce de terre, sise en la verchère dudit Ambronay.

H. 144. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1642-1788. — Chapelle de Saint-Jacques et Sainte-Catherine dite de Malvoisin. — Baux à ferme du pré Cosancin dépendant du bénéfice de la chapelle : en 1642, il est loué par an 120 livres et quatre chapons ; même prix en 1648 ; 170 livres en 1653 ; 180 livres en 1660 ; 144 livres en 1683 ; même prix en 1690 ; 180 livres en 1702 ; 200 livres en 1709 ; 220 livres en 1716. — Reconnaissances de fonds dépendants de la chapelle, passées en 1707 en 1734 et en 1749 par divers tenanciers. — Bail des prés de la chapelle, passé en 1788, au meunier Bernard Tillier, au revenu annuel de 1.200 livres.

H. 145. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1391. — Chapelle de la Balme. — Clause du testament, soit anniversaire, d'Humbert de la Balme, chevalier, seigneur de Fromentes, pour lequel il donne 400 florins d'or, pour dire quatre messes chaque semaine en la chapelle de la Balme, fondée par ses prédécesseurs, en l'église de N.-D. d'Ambronay, ainsi que

les trois messes jadis fondées par Amblard de la Balme, son oncle, à la charge cependant que les sieurs abbé et religieux obligeront tous les biens de leur église avant que de recevoir les dits 400 florins d'or, pour l'exécution dudit anniversaire.

H. 146. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1510-1786. — Chapelle de Saint-Jean. — Clause du testament de noble François de Loriol, qui élit sa sépulture dans cette chapelle et donne trois cents florins pour y avoir deux messes annuelles à perpétuité, décembre 1510. — Acquisition d'une seytive de pré, faite sur Humbert Michel, meunier d'Ambronay, et sa femme, par D. Louis du Château, recteur de la chapelle Saint-Jean, 4 avril 1530. — Bail du pré de la chapelle, passé en 1691, à Noël Garconnet pour neuf ans, au prix de 13 livres par an ; — ce pré est réaffermé 20 livres par an en 1702 ; il ne vaut plus que 10 livres en 1708 ; 15 livres en 1718 ; 26 livres en 1728 ; même prix en 1746 ; 45 livres en 1786.

H. 146 bis. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1477. — Chapelle de Saint-Antoine. — Acte de fondation et de dotation de la chapelle Saint-Antoine, érigée dans l'église N.-D. d'Ambronay, par l'abbé Jacques de Mauvoisin et dotée par D. Pierre de Sainte-Colombe, aumônier en la dite abbaye, 2 février 1477.

H. 147. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1485. — Chapelle de Machard. — Clause du testament de noble Catherine de Cogniat, veuve de feu Guillaume de Machard, bourgeois d'Ambronay, par laquelle elle donne, pour être inhumée en la chapelle des Machard, plus pour une grand'messe annuelle à son anniversaire, 17 florins monnaie de Savoie d'un côté, 37 sous viennois de rente, plus encore 20 florins qui lui étaient dus par Hugon Gorrât et Jean Devon d'Ambronay ; — instituant pour son héritier du surplus noble Jean de Cogniat, de Cerdon, son frère ; 3 septembre 1485.

H. 148. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1489. — Chapelle de Saint-Benoît. — Fondation d'une messe en la chapelle Saint-Benoît et reconnaissance des fonds affectés à cette fondation pour une pension annuelle de quatre sols viennois, sur des terres sises à Merlaut et Champmortier, faite le 6 janvier 1489, par François Rocher, d'Ambronay.

H. 149. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1490-1497. — Chapelle de Saint-Christophe. — Reconnaissance passée le 4 octobre 1490, d'un servis annuel de 20 sols viennois à prendre sur une terre verchère, sise en Gochon, à Douvres, passée par Antoine Dessaignier, dit Guillod ; la dite fondation faite pour son anniversaire, dans la dite chapelle, par D. Amédée Guyot, réfecturier de l'abbaye d'Ambronay. — Fondation du 15 février 1497, faite par Jean Robelin, d'Ambronay, et sa femme Péronnette, de Montluel, d'une messe basse en l'honneur de la Vierge Marie, les samedis de chaque semaine, et d'une grand'messe annuelle, la veille de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, avant laquelle se doit faire procession par les religieux.

H. 150. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1532-1619. — Chapelle de Saint-Georges. — Fondation de trois messes hebdomadales dans la chapelle Saint-Georges, faite en 1532, par D. Louis de Castro, chamarier de l'abbaye d'Ambronay. — Sentence arbitrale de 1619, qui condamne Pierre Jourdain, au payement des arrérages d'une pension de dix florins, provenant d'une fondation de deux messes, faite jadis par noble Guillaume de Charnod, au profit de la chapelle Saint-Georges.

H. 151. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1588. — Chapelle de Sainte-Marie-Madeleine. — Fondation de son anniversaire, faite par Antoine Cudier, boulanger, bourgeois d'Ambronay, pour lequel il lègue un capital de 100 florins.

H. 152. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1637. — Chapelle de la Sainte-Trinité. — Obligation de 34 livres, portant constitution de rente de 42 sols, au profit de cette chapelle, consentie par Pierre et André Favre, de Château-Gaillard, pour leur anniversaire.

H. 153. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 49 pièces, papier; 14 imprimés.

1618-1710. — Introduction de la réforme de Saint-Maur dans l'abbaye bénédictine d'Ambronay. — Lettres patentes du Roi, concédées aux religieux réformés de la congrégation Bénédictine et de Verdun pour les monastères à eux agrégés, ores et pour l'avenir ; — lettres du Roi, de l'an 1618, pour l'érection, maintenue et garde de la congrégation des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, réformés en France ; *erectio congregationis S. Mauri O. S. B.*, bulle de Grégoire XV, en date du 17 mai 1621 ; — *Confirmatio erectionis congregationis sancti Mauri cum ampliatione gratiarum*, bulle d'Urbain VIII, du 12 des calendes de février 1627 ; — deux bulles confirmatives du pape Innocent X des douze mai 1645 et neuf novembre 1647. — *Fulminatio seu publicatio bullæ confirmationis congregationis ordinis sancti Benedicti*; Paris, 16 mai 1629. — *Breve apostolicum Clementis papæ X quo prohibitur monachis congregationis S. Mauri ne ad alios ordines seu congregationes, sub quocumque pretextu, transire presumant;* Rome, 19 septembre 1672. — Copies, soit manuscrites soit imprimées, des bulles ci-dessus. — Arrêt du parlement de Dijon, du 4 mai 1622, qui ordonne à tous les religieux de l'ordre de Saint-Benoît qui se prétendent exempts de la juridiction de l'évêque et sujets immédiatement au siège apostolique de se réduire, sous six semaines, à quelque congrégation de leur ordre dans le royaume de France pour y faire choix d'un supérieur auquel ils se soumettront. — Concordat sur l'introduction de la congrégation de Saint-Maur dans l'abbaye d'Ambronay, passé le 14 août 1637 et homologué au parlement de Dijon, le 11 janvier 1639. Ce concordat d'introduction de la réforme de Saint-Maur dans la maison d'Ambronay, fut passé entre messire François de Livron de Bourbonne, abbé commendataire d'Ambronay, et Dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, le 14 août 1637. Par ce traité, l'abbé a consenti à l'union de toutes les places ou prébendes monacales, en vertu desquelles on puisse prétendre le droit de prébende en l'abbaye, à la charge pour les religieux d'être en nombre suffisant pour faire le service divin ; ils jouiront des mêmes privilèges dont on jouit aux autres abbayes sans être molestés en quoi que ce soit ; ne pourront les officiers et doyen résigner leurs offices et chapelles qu'aux religieux de la maison ; les anciens religieux n'auront aucune juridiction sur les nouveaux, ni les nouveaux sur les anciens ; aux anciens religieux l'abbé donnera un prieur et ils devront montrer à l'abbé la révérence due, soit à l'église, soit ailleurs ; les anciens religieux prêtres, auront la préférence et les places les plus honorables au chœur, au chapitre, au réfectoire, sauf aux cérémonies solennelles où le sort désigne les officiants ; la mense conventuelle de l'abbaye, avec tous ses droits et revenus, ses fruits et ses profits, ses appartenances et ses dépendances, appartiendra aux religieux, sera incorporée à perpétuité à la congrégation qui prendra successivement possession des prébendes ; les religieux anciens jouiront de leurs prébendes et revenus et seront logés en tels lieux de l'enclos du monastère qu'ils aviseront entre eux, sauf aux religieux nouveaux à faire avec les anciens telles conventions ou tels arrangements, qu'ils aviseront être bons pour le bien commun, mais sans préjudicier cependant aux droits de l'abbé. L'abbé jouira de tous ses droits honorifiques et temporels comme par le passé ; lui et les religieux demeurent tenus de satisfaire à toutes les charges accoutumées. Tous les titres seront mis sous deux clefs, dont l'une sera mise aux mains de l'abbé ou de son commis et l'autre entre les mains des religieux ; défense de sortir les actes originaux hors des archives ; on fera, en cette nécessité, des extraits authentiques ; on établira une salle des archives en lieu sûr et on fera inventaire des titres et papiers. Les acquisitions diverses, faites par l'abbé, appartiendront à la mense abbatiale ; celles faites par les pères resteront à la mense conventuelle. Les titres des religieux leur seront remis pour en faire archive et inventaire. On remettra aux religieux de la réforme de Saint-Maur, lors de leur entrée, les meubles de l'église et de la sacristie, les reliques, l'argenterie, les ornements et les livres dont ils feront inventaire et seront tenus en laisser jouir les anciens religieux ainsi que des lieux réguliers et des jardins... — Arrêt du Conseil privé du Roi, du 19 novembre 1641, portant règlement touchant les anciens religieux des ordres de Saint-Benoît, Cluny, Cîteaux et Prémontrés. — Arrêt du grand Conseil de 1641, relatif à des règlements de prébendes et d'offices pour les abbayes de Saint-Serge et de Saint-Bache-lez-Angers. — Arrêts du parlement de Dijon, de 1643 et de 1648, qui adjugent aux religieux réformés de Saint-Maur les places vacantes de l'abbaye d'Ambronay, suivant le concordat dernièrement passé. — Arrêt du parlement de Dijon, du 23 avril

1649, qui homologue la prise de possession faite par les religieux de Saint-Maur des lieux réguliers de l'abbaye d'Ambronay — Arrêt du parlement de Dijon, du 26 septembre 1650, qui ordonne à l'abbé de Livron, commendataire d'Ambronay, de faire incessamment travailler à la réparation des lieux réguliers de son abbaye que vont occuper les religieux de Saint-Maur. — Arrêts des 28 mars 1651 et 11 janvier 1659, rendus au parlement de Dijon, qui homologuent les concordats des 14 août 1637, 17 février 1650 et 17 mars 1651, faits entre l'abbaye d'Ambronay et les religieux de Saint-Maur pour l'observance de la règle de Saint-Benoît audit couvent. — Arrêt du parlement de Dijon, du 4 juin 1652, qui ordonne que la prise de possession de l'abbaye d'Ambronay, par les religieux de Saint-Maur tiendra, à la charge par eux d'entretenir deux religieux pour la desserte de l'église et que l'abbé fera réparer les lieux réguliers et fournira les vases sacrés, à peine de la saisie de son temporel. — Arrêt du 13 juin 1653, qui ordonne que les deux instances survenues entre l'abbé de Livron et les grand-prieur et religieux d'Ambronay et la congrégation réformée de Saint-Maur d'une part, et ledit abbé de Livron et Dom Claude de Bachod, religieux, ancien en l'abbaye d'autre part ; la première touchant l'opposition formée par l'abbé à la prise de possession desdits grand-prieur et religieux de la congrégation de Saint-Maur ; et la seconde aux fins de faire condamner l'abbé d'Ambronay à fournir audit D. Claude de Bachod, les médicaments nécessaires pendant sa maladie, seront jugées séparément. — Arrêt du grand conseil du Roi, du 20 novembre 1653, portant homologation des bulles de l'érection de la congrégation réformée Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît, en France. — Arrêt du grand conseil, du 10 janvier 1660, pour la visite des prieurés et cures de l'abbaye Saint-Médard-lez-Soissons, de la congrégation de Saint-Maur. — Arrêt du parlement de Paris, du 3 juillet 1660, contre le sieur Pierre Tiard, abbé de Vauladoux, de l'ordre de Cîteaux, à la poursuite des religieux réformés du même ordre. — Arrêt du parlement de Paris, du 26 février 1661, pour les religieux de la réforme de Saint-Maur, portant leur réintégrande et rétablissement dans l'abbaye de la Couture, au Mans. — Arrêts du grand Conseil du Roi, des 4 juin 1680 et 13 mai 1692, rendus en exécution du brevet de S. M. accordé au sieur Paul Pelot, clerc du diocèse de Lyon, pour le prieuré de Villemotier, ordre de Saint-Benoît. — Édit du Roi du 9 novembre 1719, avec sa déclaration interprétative du 1er février 1720, concernant les bénéfices possédés par les religieux de la réforme de Saint-Maur.

H. 154. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1381-1788. — Procès de l'abbaye d'Ambronay. — Pièces du procès qui exista entre l'abbaye d'Ambronay et l'abbaye de la Chassagne en Dombes, ordre de Cîteaux, à propos d'une redevance annuelle de sept ânées de seigle, dues par cette maison à celle d'Ambronay. — Original et copie d'une transaction, passée en 1381, entre le prieur de Saint-Martin de Chalamont et l'abbé de la Chassagne pour la dîme dudit Saint-Martin, dite la petite dîme, et la dîme sur Crans. — Mémoire général contenant les moyens, réponses et contredits du prieur commendataire de Saint-Martin de Chalamont, contre l'abbé de la Chassagne à propos de la redevance des sept ânées annuelles de seigle qu'il doit à l'abbaye d'Ambronay, 1717. — Pièces diverses de procédure.

H. 155. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1458-1720. — Procès. — Pièces du procès qui exista entre l'abbaye d'Ambronay et le prieur de St-Martin de Chalamont, dépendant de cette abbaye, au sujet du droit de mazage, dû par ce prieuré à l'abbaye. Ce droit, consistait en une rente annuelle de cinq livres dues à la pitancerie du monastère et en une autre rente de vingt-cinq sols due au courrier du même monastère ; plus en cinq setiers annuels de bon froment ; plus en un droit de chappe ou d'annate qui est le revenu de la première année de tout bénéfice concédé. — Reconnaissance des droits dus par le prieur de Saint-Martin de Chalamont à l'abbaye d'Ambronay en 1458 ; — procédure pour ces droits faite en 1555 et années suivantes ; — procédure sur le même sujet, faite à nouveau de 1690 à 1720.

H. 156. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 65 pièces, papier.

1339-1717. — Procès. — Pièces du procès qui exista entre l'abbé et les religieux d'Ambronay et les syndics et habitants de la commune dudit Ambronay, au sujet de la perception du droit de trézain que les habitants levaient sur le vin vendu dans leur commune, suivant la permission à eux concédée, en 1339, par l'abbaye et la levée du droit de banvin qui appartenait au monastère. — Acte du 10 juillet 1339, par le-

quel l'abbé Amé de la Baume concède aux hommes d'Ambronay plusieurs privilèges, parmi lesquels le droit de nommer leurs deux syndics annuels, la permission d'élever des moutons, et la levée d'un droit de trézain sur les vins pour le produit en être appliqué à l'entretien et réparation de l'église paroissiale du lieu et des murailles. — Transaction du 20 janvier 1496, passée entre le chamarier de l'abbaye et les habitants d'Ambronay, au sujet du droit de banvin dont l'époque de perception est changée et fixée au mois d'août au lieu des mois d'octobre et de novembre. — Mémoire pour le droit de banvin qui appartient au chamarier pour faire voir que le revenu de ce droit, ne doit pas payer l'impôt du trézain à la commune d'Ambronay, 1680. — Mémoire sur le Trézain, jadis concédé par les abbés aux hommes d'Ambronay, 1680. — Extraits des statuts de l'abbaye, de la transaction de 1456, de la sentence de 1634 et de la transaction de 1685, au sujet du banvin et du trézain. — Mémoires d'avocats sur ces deux droits. — Pièces de la procédure.

H. 157. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1663-1722. — Procès. — Pièces du procès qui exista entre l'abbaye d'Ambronay d'une part, les habitants de Vérisieux et madame Thérèse de Falcoz de la Blache, veuve de M. Claude d'Haraucourt, seigneur de Saint-André de Briord, d'autre part ; au sujet de la possession des montagnes de Vaux, Valgues, La Marnée et des marais y contigus sis audit lieu de Vérisieux. — Factums ; mémoires ; consultations d'avocats ; avis et conseils ; productions de pièces ; correspondance, etc., etc. — Arrêt du parlement de Dijon, du 27 septembre 1668, qui maintient les religieux d'Ambronay dans la possession des montagnes en litige.

H. 158. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1298-1686. — Procès. — Pièces du procès qui exista entre l'abbaye d'Ambronay et les habitants de la paroisse et du mandement dudit Ambronay, relativement à la juridiction exercée sur eux par l'abbaye. — Deux copies faites au XVIIe siècle d'un vidimus de 1452, qui donne le traité fait en 1298, entre l'abbé d'Ambronay et les hommes et paroissiens dudit lieu touchant les successions, les donations, les ventes et échanges des biens, les constitutions des dots, les poids et les mesures, le droit de banvin, la cuisson aux fours, les plaintes en justice, les pâturages, les adultères, la maladrerie, le séjour des étrangers, les enterrements, les assemblées générales, la protection de l'abbaye, le service militaire, etc., etc. — Procuration donnée le 3 juillet 1380, par les habitants d'Ambronay, à quatre d'entre eux pour ratifier une transaction passée entre les gens d'Ambronay et l'abbé dudit lieu. — Transaction du 5 juin 1408, passée entre l'abbé et les habitants de Douvres, par laquelle ces derniers reconnaissent qu'ils doivent supporter une partie des charges publiques, et, qu'en cas de guerre, ils doivent aide et assistance au seigneur abbé. — Vidimus, fait en 1484, du traité de 1298, passé entre les religieux d'Ambronay et les hommes dudit lieu, inventorié ci-dessus. — Instructions et ordonnances édictées par l'abbé seigneur d'Ambronay, en mai-juillet 1430, pour protéger la ville contre les attaques et les entreprises des Dauphinois ; mesures à prendre aux portes, sur les tours, aux créneaux ; gardes à monter ; travaux à établir ; « *item quod bombarde montentur et posentur super januas et quod provideatur de lapidibus, cugnis et pulvere... item quod baliste arctentur et provideatur de dimidio milliano virotonorum... item quod quisquam provideatur sibi de duabus duodenis sagittarum...* » — Compte, en recette et dépense, de la commune d'Ambronay pour l'année 1533, rendu à l'abbé Louis de Gorrevod, par noble Jean Trolliet et Pierre Sevroz, syndics du lieu. — Compte des deniers de la commune, rendu par-devant D. Louis des Tereaulx grand-prieur claustral en 1542, car l'abbé étant absent, c'est le corps du chapitre qui le remplace en l'audition des comptes, ainsi que le reconnaissent les syndics Simon Dufort et Benoît Gabollet. — Compte de l'année 1553. — Pièces diverses de la procédure.

H. 159. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1668-1760. — Procès. — Pièces de diverses procédures incomplètes faites entre les syndics du clergé de Bresse et de Bugey et les abbés et religieux d'Ambronay qui se refusaient à payer les impositions auxquelles ils étaient cotisés.

H. 160. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

1483-1690. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre l'abbaye d'Ambronay et le sieur Girard de la Serpollière, qui contestait le payement de

certains cens et servis par lui dus sur des fonds qu'il tenait mouvants du monastère. — Production d'actes de reconnaissance de 1453, 1456 et 1480. — Arrêt du 17 juillet 1698, émané du Conseil souverain de Dombes (les fonds contestés étant sur Chalamont) qui est favorable aux prétentions des religieux. — Pièces de la procédure.

H. 161. (Liasse.) — 25 pièces. papier.

1672-1675. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu, entre l'abbaye d'Ambronay et le chapitre de l'église collégiale et paroissiale de N.-D. de Bourg en Bresse, touchant la question de préséance que les religieux d'Ambronay, comme hauts bénéficiers de Bresse, prétendaient avoir, aux assemblées générales du clergé de Bresse, sur le chapitre de Bourg. — Enquêtes ; mémoires divers provenant des deux parties ; production de titres plus anciens pour servir de précédents, etc. — Dans un mémoire d'avocat de 1674 il est dit : « Si l'affaire se décide au fond et qu'on ait égard à l'antiquité des fondations des chapitres, c'est chose constante que celui d'Ambronay est chapitre plus de six cent cinquante ans avant celui de Bourg. Car il conste, de l'histoire de Bresse de Guichenon, que Barnard, fondateur d'Ambronay, était contemporain de Charlemagne, qu'environ l'an 800 il fonda le monastère, qu'il y mit des religieux, et que lui-même y fut élu abbé. C'est à ce monastère d'Ambronay que le chapitre de Bourg doit sa fondation et dotation. C'est chose constante que l'église Notre-Dame de Bourg dépendait de l'abbaye d'Ambronay, qu'elle était une annexe du prieuré Saint-Pierre de Brou qui dépendait de la dite abbaye, et qu'elle ne fut érigée en paroisse distincte qu'en 1506, sous le pontificat de Jules II, avec le consentement du sieur abbé. Et pour marque de sa perpétuelle descendance, le susdit pape obligea la susdite église à payer tous les ans au monastère d'Ambronay une rente annuelle de 25 sols. Contre ce fait le chapitre de Bourg ne peut rien alléguer, à moins d'encourir l'indignation des saints Apôtres. Et ce n'est pas le seul chapitre de Bourg qui s'est ressenti des libéralités d'Ambronay. Ce fut le cardinal de la Palud, abbé d'Ambronay, qui a fondé le chapitre de Varambon : le chapitre de Meximieux fut fondé par l'union de plusieurs prieurés dépendants dudit monastère ; celui de Pont-de-Vaux, celui de Lagnieu lui ont de nombreuses obligations. Les chartreuses de Portes, de Meyriat et de Seillon ont aussi éprouvé jadis ses bienfaits... ». — Une transaction de 1675 mit fin au procès : le chapitre de Bourg céda le pas et reconnut le droit de préséance aux assemblées du clergé du pays, réclamé par l'abbaye d'Ambronay.

H. 162. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1690-1780. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre l'abbaye d'Ambronay et l'assemblée du clergé de Bresse et de Bugey qui niait à l'abbaye le droit, possession et jouissance, d'assister, par ses députés, aux assemblées du clergé et d'y prendre rang avec les hauts bénéficiers du pays. — Mémoires pour et contre émanant des deux parties. — Production de pièces. — Papiers de la procédure. — Arrêt du parlement de Dijon, du 11 août 1735, qui accorde aux religieux d'Ambronay le droit d'assister, par le ministère de leurs députés, aux Assemblées du clergé de Bresse et de Bugey, et d'y prendre rang parmi les hauts bénéficiers du pays.

H. 163. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1726. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre l'abbaye d'Ambronay et les habitants de la ville d'Ambronay au sujet de l'emplacement de leur cimetière et de l'aumône en pain qui leur est due annuellement par l'hôpital du lieu. — Mémoire explicatif des religieux ; mémoire et opposition des syndics d'Ambronay. Dans ces mémoires les religieux appellent les syndics d'Ambronay « perturbateurs du repos public » ; les syndics y accusent les religieux « d'impiété » car ils font enlever « avec les terres dans leurs tombereaux les membres entiers et ossements des morts et les renversent par les chemins... ».

H. 164. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1787. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre l'abbaye d'Ambronay et le sieur Étienne Mornieu, prêtre et curé de la paroisse de Versailleux en Dombes, pour le payement de la dime due à l'abbaye audit lieu. Le curé de Versailleux dénomme la prétention de l'abbaye « une injuste usurpation ». — Pièces incomplètes de la procédure.

H. 165. (Liasse.) — 23 pièces, papier; 4 plans ; 2 imprimés.

1779-1783. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre l'abbaye d'Ambronay et les habitants dudit lieu d'Ambronay, au sujet de la propriété d'un canton de bois dit Coulouvray, sis au territoire d'Ambronay. — Pièces incomplètes de la procédure. — Mémoire à consulter pour les habitants contre l'abbaye.

H. 166. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1788-1789. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre l'abbaye d'Ambronay et le sieur Grumet, notaire à Lagnieu, qui refusait de délivrer des extraits de diverses reconnaissances de fonds reçus par lui au profit de l'abbaye. — Pièces incomplètes de la procédure.

H. 167. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1574-1771. — Procès. — Fragments incomplets de procédures diverses de l'abbaye d'Ambronay, contre différents particuliers pour les obliger à passer reconnaissances de certains fonds, payer les droits de laods, acquitter les rentes et servis, etc., etc.

H. 168. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1324-1702. — Prieurés dépendants de l'abbaye d'Ambronay. — Prieuré de Dompierre-de-Chalamont. — Acte du 14 octobre 1324, par lequel l'aumônier d'Ambronay, prieur de Dompierre, abberge à Laurent Tison et à Huguette sa femme, sous le servis annuel de quatre sols viennois et une poule, une maison sise à Dompierre, ledit prieur se réservant le grenier de cette maison pour y mettre sa récolte. — Terrier de la rente de Dompierre dressé en 1340; les tenanciers ont nom : Guillaume Hugon, Étienne Marchand, Clémence Poncet, Huguette Ferrier, Jean Boilloud, Hugonin Vollion, etc. — Autre terrier de 1388 dressé par le notaire Peloci. — Transaction, passée le 10 septembre 1508, entre le prieur de Chalamont et le curé de Prin pour délimiter leur dîmerie respective. — Vente d'une grange du prieuré, faite le 5 juillet 1533, dont le prix fut affecté à l'achat d'un pré de quatre seytérées. — Marché passé le 1er mai 1535 avec Philibert Dugad, lequel, pour le prix de 40 florins, s'engagea à transporter, tous les ans, les dîmes du prieuré, dans la maison de Dompierre, où qu'il faille aller les chercher. — Enquête et information faite en 1564 sur l'origine, l'étendue et les charges de la dîme du prieuré : les deux tiers de la dîme appartenant au prieur, le restant est applicable aux charges. — Baux à ferme des dîmes.

H. 169. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1617-1780. — Prieuré de Dompierre-de-Chalamont. — Amodiation des dîmes et servis du prieuré en 1617 et en 1639, moyennant 30 asnées de seigle et 100 livres en argent annuellement. — Arrêt du parlement de Dombes, du 4 septembre 1641, qui donne main-levée au prieur des fruits de son bénéfice sur lui saisis, en la souveraineté de Dombes, pour le payement des francs-fiefs. — Cens de la dîme en 1647 pour neuf ans, moyennant, par chaque année, huit ânées de froment, douze coupes de seigle et 25 livres en argent. — Cens de la dîme en 1654 : 35 ânées de seigle et 100 livres; en 1661, 80 livres d'argent; en 1676, 81 livres; en 1684, 700 coupes de seigle. — — Aveu et dénombrement, fait en 1690 à la cour souveraine de Dombes, des fonds du prieuré sis en Dombes par le prieur D. Nicolas Prévost. — Quittances des droits d'amortissement et de nouveaux acquêts pour les revenus du prieuré. — Bail des dîmes du prieuré, passé en 1780 à Joseph Bouveyron, au prix annuel de 1,000 livres, 800 coupes de seigle et 12 chapons. — Quatre arrêts du parlement de Dombes, de 1733 à 1740, par lesquels la Cour reçoit les foi et hommage, aveu et dénombrement présentés par le prieur de Dompierre pour les biens qu'il possède dans la souveraineté. — Aveu et dénombrement des biens et revenus du prieuré sis en Dombes, dans le mandement de Chalamont, faits en 1760 à requête du prince de Dombes qui avait ordonné à tous ses vassaux de prêter foi et hommage entre ses mains et de fournir état de leurs possessions.

H. 170. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1647-1648. — Prieuré de Dompierre-de-Chalamont. — Procès entre l'abbé d'Ambronay et le prieur de Dompierre, au sujet du droit de patronage par eux deux prétendu sur la cure de Dompierre. — Pièces de la procédure. — Arrêt du parlement de Dombes, du 18 mars 1648, favorable aux prétentions du prieur.

H. 171. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1324. — Prieuré de Lagnieu. — Échange de rentes et de servis consenti entre Louis de Fontaine, seigneur de Ruffieu et Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne et de Bresse, abbé d'Ambronay et prieur du prieuré de Lagnieu.

H. 172. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1367-1573. — Prieuré de Loyettes. — Acte du 5 février 1367 par lequel Charles d'Alençon, archevêque de Lyon, unit le prieuré de Loyettes à la sacristie de l'abbaye d'Ambronay : deux copies de ce titre faites au xvii[e] siècle. — Requête présentée en 1530, au duc de Savoie, par le prieur de Loyettes contre les habitants du lieu, qui refusaient de payer les dîmes, avec les lettres d'assignation des habitants au conseil ducal à Chambéry et une ordonnance du duc défendant aux habitants de troubler le prieur dans la perception de ses dîmes. — Procès en 1530, entre les religieux d'Ambronay et les gens de Loyettes, touchant la levée de la dîme des gros fruits et des menus grains, due au prieur Pierre de Groslée. — Arrêt du souverain Sénat de Savoie, du 20 février 1573, rendu au profit du prieur de Loyettes contre le sieur Philibert Dupuis, amodiateur de la moitié des dîmes du prieuré.

H. 173. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1650-1770. — Prieuré de Loyettes. — Traité passé le 17 février 1650 entre Dom Jean-François de Lucinge des Alymes, sacristain d'Ambronay et prieur de Loyettes, Dom Lambert de Chevrier et Dom Charles de Saillant, fondés de pouvoir de Dom Harel, supérieur général de la congrégation, par lequel Dom de Lucinge abandonne ses titres de sacristain et de prieur de Loyettes, délaisse les fruits de ces deux bénéfices et consent à ce qu'ils soient incorporés à la mense conventuelle des religieux d'Ambronay, moyennant une pension sa vie durant, plus sa prébende monachale et ses pitances en pain et vin. — Approbation de ce traité par D. Harel, en 1651. — Aveu et dénombrement des fonds et revenus du prieuré, 1650. — Poursuites contre divers, en 1679, qui refusaient d'acquitter leur part dans les dîmes du prieuré. — Transaction faite en 1690 pour la dîme de la laine des moutons, et pour la dîme des agneaux qui est de douze le treizième. — Requête, au tribunal de l'Élection de Belley, pour obtenir décharge de taille, les biens du prieuré diminuant d'année en année, 1741. — Réparations à faire à la maison du prieuré en 1770 ; taxe et rapport des experts.

H. 174. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1418-1782. — Prieuré de Loyettes. — Amodiation du revenu du prieuré, passée le 12 juillet 1418, à Pierre Peguin, moyennant le prix annuel de 68 florins. — Bail des revenus du prieuré, en 1559, 117 écus d'or au soleil et six chapons ; en 1580, 150 florins monnaie de Savoie ; en 1616, 380 livres, 5 septiers de vin, 12 mesures de froment ; en 1623, 650 livres ; en 1642, 600 livres ; en 1653, 800 livres ; en 1664, 750 livres ; en 1680, 900 livres ; en 1703, 900 livres ; en 1709, 1.000 livres ; en 1782, 1.500 livres.

H. 175. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Prieuré de Marcillieu, près de Saint-Vulbas. — Bail à ferme des biens, dîmes et rentes du prieuré, passé le 4 août 1788, pour neuf ans, à raison de 1,850 livres par an, par Dom Hubert Bardousse à Joseph Vicaire, notaire à Saint-Vulbas.

H. 176. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1388-1584. — Prieuré de Merlaud. — Acte du 7 février 1388, qui consacre l'union du prieuré de Merlaud à l'office de courrier en l'abbaye d'Ambronay pour l'augmentation de cette charge, mais en compensation, le dit courrier devra donner à chaque religieux, jusqu'à concurrence de 25 prébendes, une livre de fromage vacherin par semaine, excepté pendant le carême et l'avent, sans qu'aucun d'eux puisse exiger double portion, l'abbé seul excepté. — Abergeage, fait le 8 août 1390, de deux quartellées de terre, de trois seytives de pré, et d'un bois, fait par le prieur à Jean Grillard, sous la redevance annuelle de 6 sols viennois, d'une quartelée d'avoine, de deux poules et de deux corvées à bras. — Reconnaissances de divers fonds du prieuré, passées en 1406, par plusieurs tenanciers. — Requête, commission et enquêtes, faites en 1479, pardevant D. Bertrand de Loras, des droits attachés au prieuré, seigneurie et justice de Merlaud, à réquisition

du prieur dudit Merlaud, contre les religieux d'Ambronay et autres voisins qui le troublent dans la possession de ses droits. — Transaction, passée en 1487, entre l'abbé Pierre de Molars et le prieur de Merlaud, relativement à leurs juridictions voisines et souvent mêlées. — Bail du revenu de la dîme du prieuré, passé le 6 avril 1549, à Pierre Curtet, moyennant 20 florins, 10 fromages, 2 palliers, un agneau et 2 cochons. — Enquête, faite en 1561, touchant la perception de la menue dîme à Merlaud. — Bail du revenu du prieuré, passé en 1562, à Pierre Deville, moyennant 90 florins. — Abergeage, fait en 1561, du cours d'eau de Merlaud, passé aux frères Guers, pour l'irrigation de leur pré, sous l'introge de 5 florins et le servis annuel de cinq deniers. — Sentence du juge du prieuré de Merlaud, du 17 juin 1569, par laquelle les habitants d'Ambronay sont maintenus en la jouissance des bois du prieuré à eux abergés, avec défense aux hommes de l'Abergement-de-Varey de les troubler en leur possession, à peine de 25 livres d'amende. — Traité, passé le 23 septembre 1571, entre le prieur de Merlaud et l'abbaye d'Ambronay, pour les fournitures que ce prieur doit au monastère, fournitures qui excèdent son revenu, à raison de quoi, il est résolu à se démettre de ce bénéfice. — Cession du prieuré, faite le 29 avril 1572, par le prieur D. Louis de Pontveyre, aux religieux d'Ambronay, sous la réserve d'une pension annuelle de 12 écus et de l'obtention du doyenné de la Tranclière. — Bail des revenus de Merlaud, passé à Charles Guenault, en 1584, au prix annuel de 100 florins et 20 livres de fromages.

H. 177. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1602-1782. — Prieuré de Merlaud. — Traité 23 mars 1602, entre l'abbaye et le prieur de Merlaud, par lequel la perception de la dîme dans la juridiction du prieuré est fixée à raison de vingt la vingt et unième gerbe. — Provision du prieuré, faite le 19 mars 1613, en faveur de Jean-François de Lucinge. — Bail des revenus du prieuré, consenti en 1633, au prix annuel de 140 livres. — Prise de possession du prieuré, en 1633, par D. Charles de Champollon. — Prise de possession du prieuré, le 10 juillet 1654, par les Bénédictins de la réforme de Saint-Maur, suivant le concordat. — Déclaration faite au roi, le 4 juin 1640, par le prieur de Merlaud, de tous les biens de son prieuré. — Bail des revenus du prieuré, consenti en 1655, par Jean Blaise, au prix annuel de 220 livres. — Cens de la dîme du vin, affermée en 1658, pour 40 livres par an. — Abergeage du cours d'eau de la fontaine Bacon, à Merlaud, passé le 6 décembre 1659, à Denis Delaporte, pour en jouir trois jours par semaine, pour irriguer ses prés, sous l'introge de cinq livres et la rente annuelle de six deniers viennois ; autre abergeage, de la même fontaine, passé à Benoît Bottex, pour quatre autres jours de la semaine pour irriguer pareillement ses prés. — Sommation, donnée en 1663, à Benoît Tenand, de Merlaud, qui se refuse à payer la dîme sur le pied de onze la douzième gerbe. — Amodiation de la dîme des blés, chanvre et vin, passée en 1666, à Tomé Bertet, au prix annuel de 310 livres. — Autres baux des revenus et dîmes jusqu'en 1710. — Contestation entre l'abbé d'Ambronay et le prieur de Merlaud touchant leurs justices, les droits de pêche et de chasse, et les droits de chauffage dans les bois du prieuré ; mémoire sur ce sujet, daté de 1708. — Sentence rendue, en 1634, en la justice de Merlaud, qui contraint le sieur François Corent, au payement de servis qu'il refusait d'acquitter et qui montaient annuellement à plusieurs bichettes de froment. — Échange et acquisition de vignes en 1740, contre Balthazar Goyet. — Bail à ferme des revenus du prieuré, consenti en 1782, à François Colliex, au prix annuel de 450 livres.

H. 178. (Cahiers.) — 3 pièces, papier.

1490-1576. — Prieuré de Merlaud. — Cahiers contenant les assises de justice tenues par les juges du prieuré. Un premier cahier, contient un bref relevé des causes jugées de 1490 à 1494. Le second, renferme des causes de 1504. Le troisième va de 1554 à 1576. Nombreuses lacunes et déchirures.

H. 179. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier

1298-1466. — Prieuré de Saint-Martin de Chalamont. — Partage du mas de Montuson, au point de vue des dîmes et revenus, fait au mois de mars 1298, entre le curé de Chalamont et le prieur de Saint-Martin. — Vente, passée le 3 juillet 1346, par Jean Pitavin, de Saint-Martin de Chalamont, à Pierre Cubolet et à Timoléon Resset de Crans, d'un mas, terres et prés, situés au dit Saint-Martin, au prix de 20 florins d'or. — Abergement du moulin du prieuré, passé le 3 juillet 1349, par Pierre de la Baume à Martin Girard, sous le servis annuel d'un florin et de huit ânées de seigle. — Reconnaissances de servis et rentes sur des

fonds du prieuré, passées le 26 juillet 1381, par le prieur Berlion à Antoine Ruffin, de Chalamont, pour douze ans, à raison de douze ânées de seigle par an. — Traité, passé le 5 octobre 1405 entre le prieur de Saint-Martin et le commandeur de la commanderie des Feuillées, ordre de Malte, par lequel il a été convenu que la dîme du grand champ des Feuillées et autres fonds voisins, situés dans la paroisse de Châtenay, doit être payée au prieur à raison de quinze la seizième gerbe. — Bail à ferme du prieuré, passé à deux particuliers, le 16 mars 1416, pour trois années, au prix de 100 florins l'année ; le revenu dudit prieuré doit être, avant tout, consacré à payer les frais d'un procès intenté à l'abbaye d'Ambronay, à propos de certains droits et usages qu'elle voulait s'arroger sur ce prieuré. — Reconnaissances de servis et rentes passées par divers hommes de Montluel pour des fonds mouvants du prieuré, de 1454 à 1464 : le total des servis monte à 74 sols viennois, 4 bichettes de froment et trois poules. — Transaction du 15 septembre 1466, entre messire Guillaume Tortel, curé de Saint-Jean-de-Châtenay et Gaspard de Bonneville, prieur de Saint-Martin, concernant les dîmes et les novales. Les curés de Châtenay auront, à l'avenir, une dîme de 2 ânées de seigle et de 3 ânées de vin ; quant aux novales, le prieur en aura les deux tiers et le curé l'autre tiers.

H. 180. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1501-1780. — Prieuré de Saint-Martin-de-Chalamont. — Bail de la dîme sur Crans, consenti le 7 juillet 1501 pour trois années, la première année au prix de 20 florins et les deux autres au prix de 24 florins. — Prise de possession du prieuré, en 1553, par D. Pierre Favret, après le décès de D. Fournier ; prise de possession par Claude de Besserel, en 1606. — Reconnaissances de rentes et de servis, passées par divers tenanciers, de 1678 à 1752. — Prise de possession du prieuré, en 1680, par D. Jean-Pierre de Pradel ; — en 1705, par Emmanuel Allaguette, prêtre de Trévoux, pour D. Claude Fyot de Vangimont. — Compte des revenus du prieuré pour les exercices 1707 et 1708, rendu à D. Claude Fyot non résident, par son procureur Antoine Simonin. La recette est de 781 coupes de blé et de 126 coupes d'avoine. — État des réparations à faire au prieuré, en 1711. — Arrêts des 13, 19 et 20 juin 1747, rendus en la cour du parlement de Dombes, au sujet des aveux et dénombrement, foi et hommage que doit au souverain de Dombes, Guillaume Nicolas, clerc tonsuré du diocèse de Montpellier, pourvu du prieuré de Saint-Martin. — Bail à ferme des revenus du prieuré, consenti pour neuf ans, en 1762, à Claude Soffray, au prix de 510 livres par an. — Prise de possession du prieuré, en 1765, par D. François Fornéron. — Bail des revenus, passé en 1780, au prix de 900 livres l'année. — État des revenus du prieuré.

H. 181. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1316-1780. — Prieuré de Saint-Sorlin. — Reconnaissance, passée le 17 février 1316, par le prieur Aymon Lyobard à l'abbé d'Ambronay, de tous les servis qu'il doit annuellement payer à l'abbaye pour son prieuré, notamment 40 septiers de vin. — Acte de rappel des redevances que le prieuré doit à l'abbaye, signifié en 1339, par l'abbé Aimé de la Baume au prieur de Saint-Sorlin. — Traité, passé en 1352, entre le prieur de Saint-Sorlin, les chartreusines de Salettes et le curé de Serrière-de-Briord, par lequel les dames de Salettes promettent de payer aux dits prieur et curé cinq ânées de vin pur et vrai pour la dîme qui leur revient sur leur vigne de Serrières, pourvu cependant que la récolte de cette vigne soit au moins de 100 ânées ; dans le cas contraire, elles ne payeraient que le vingtième de ce qu'elles récolteraient. — Reconnaissances de servis dus au prieuré passées en 1575. — Sentence du parlement de Bourgogne, de 1630, contre les fermiers du prieuré. — Prise de possession du prieuré en 1668, par D. Mathieu de Vion. — Sommations, faites en 1708, par l'abbaye d'Ambronay au prieuré de Saint-Sorlin, d'avoir à payer régulièrement ses redevances annuelles, notamment 40 septiers de vin. — Procès-verbal de visite du prieuré par le grand prieur de l'abbaye d'Ambronay, 15 mars 1708 ; — procès-verbal de la visite de 1712. — Bail des revenus du prieuré passé en 1720 à Claude Riberet pour neuf ans, au prix de 970 livres par an.

H. 182. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1258. — Doyennés dépendants de l'abbaye d'Ambronay. — Doyenné de Lentenay. — Acte du 8 février 1258, par lequel messire J. de la Tour, seigneur de Coligny, cède au doyenné de Lantenay le mas Berthet, moyennant onze livres tournoises. — Aliénation faite en 1258 à la chartreuse de Meyriat, par l'abbaye d'Ambronay, de la dîme que cette maison leur devait sur ses possessions dans la montagne de Suens, à Lantenay, dans

lesquelles possessions la levée de la dîme reste fixée à vingt la vingt et unième gerbe. — Deux copies modernes de ce titre.

H. 183. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1411-1494. — Doyenné de Lentenay. — Amodiation des dîmes du doyenné faite le 6 juillet 1411, par le doyen Jean de la Baume, moyennant 2 florins et 320 quintaux de seigle. — Transaction, faite le 28 août 1438, entre le doyen et les habitants de Lentenay pour la levée de la dîme sur les agneaux et le chanvre que ces habitants reconnaissent devoir. — Autre transaction de 1477 sur la levée de la dîme des grains. — Procuration du 14 juin 1491, donnée par Bertrand de Loras, doyen de Lantenay, pour l'union de son doyenné au vestiaire d'Ambronay pour l'entretien des ornements de l'église abbatiale, suivant la permission accordée par la bulle d'Innocent VIII, de 1489. — Acte de cession du doyenné, faite par Bertrand de Loras à l'abbaye d'Ambronay, le 16 juin 1491 ; prise de possession du doyenné par le réfecturier de l'abbaye, au nom du chapitre, le 19 juin 1491. — Amodiation des dimes du doyenné, passée le 7 juillet 1492, moyennant 300 florins par an. — Concordat de 1493, à propos de l'affectation des revenus du doyenné, passé entre l'abbé, le sacristain et les religieux d'Ambronay. — Sentence arbitrale, intervenue le 27 novembre 1494, entre les religieux d'Ambronay et les chanoines du chapitre de Cerdon, au sujet du partage des dîmes de Lantenay ; — approbation de cet accord par l'abbé d'Ambronay.

H 184. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1494-1496. — Doyenné de Lentenay. — Enquête, faite le 27 février 1496, par le doyen et les religieux d'Ambronay, contre les habitants de Lantenay, pour obtenir le payement d'une bichette de froment que chaque faisant feu devait annuellement au doyen. — Sentence de l'official de Lyon qui condamne les hommes de Lentenay et d'Izenave faisant feu, au payement de la bichette annuelle de froment due au doyen, 1497. — Enquête nouvelle et compromis faits en 1498 avec les hommes de Lentenay pour la perception de la bichette annuelle sur chaque ménage. — Transaction du 10 octobre 1498, passée entre l'abbaye d'Ambronay et la commune de Lantenay, touchant le tronc, l'armoire aux ornements et aux archives et le luminaire de l'église ; touchant les novales à prélever sur les terres nouvellement défrichées ; au sujet du droit pour les funérailles, etc., etc. ; — doubles de cette transaction. — Reconnaissance des gens de Lentenay pour le payement de la bichette annuelle.

H. 185. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1500-1591. — Doyenné de Lentenay. — Compromis du 15 mars 1500, à propos de la bichette annuelle due par chaque faisant feu, passé par le doyen avec les hommes d'Izenave. — Reconnaissance générale de la bichette annuelle, due par les faisant feu, passée au profit du doyenné, pour l'abbaye d'Ambronay, par tous les habitants de Lantenay et d'Izenave, 27 août 1536. — Sentence du 10 juillet 1537, rendue en l'Officialité de Lyon, au profit du doyenné qui condamne Philibert Judot, de Lentenay, au payement d'une bichette annuelle de froment pour droit de patronage et de moisson. — Transaction du 2 septembre 1537, touchant la bichette de blé froment, due annuellement au doyen, soit à l'abbaye d'Ambronay depuis l'union du doyenné, passée avec noble Philibert Piadocti, d'Izenave, par laquelle transaction se voit que la bichette doit se composer de bon blé d'hyver et être à la mesure de Poncin ; elle doit être délivrée « *ad causam patronagii seu jure messis* ». — Amodiation des dîmes du doyenné, passée le 17 janvier 1540, à Jean Bérard et consorts, au prix de 500 florins de Savoie par an ; la seule dîme du blé en 1550 est amodiée 140 quartaux par an ; le revenu complet du prieuré est affermé 600 florins en 1551 ; 660 florins en 1556 ; le bail de 1568 à 1573 est consenti à 1,020 florins par an. — Cahier de la recette personnelle et nominative de la bichette annuelle pour les années 1575-1580. — Procès-verbal des remontrances de Claude Ponat, laboureur de Lentenay, qui ayant reçu ordre, par sergent, d'avoir à payer sa dîme accoutumée au doyenné et à l'abbaye, a refusé de dîmer jusqu'à ce que la raison lui en soit connue et expliquée, 8 juin 1580. — Déclaration de la famille Chavent, qui consent à payer la dîme de tous les fonds qui dépendent de l'abbaye, mais à raison de onze la douzième gerbe, 20 juin 1580. — Enquête et déposition de témoins sur la perception des dîmes à Lentenay, faites en 1580 pour prouver les droits d'Ambronay, pardevant le souverain Sénat de Savoie. — Requête, contenant demande en exécution d'arrêt, présentée par les religieux d'Ambronay contre les syndics et habitants de Lantenay au Sénat de Savoie, touchant le

payement de la dîme. Laquelle requête, après avoir été appointée, la cour a nommé le conseiller Lempereur qui a déclaré l'arrêt de 1581 exécutoire et a ordonné, en conséquence, que les religieux percevraient la dîme de tous blés, légumes et chanvres sur la paroisse de Lantenay et ses dépendances, qui sont Izenave, Outriaz, Broilliaz et le Trembley à la quotité de douze gerbes la treizième et pour les novalles de quinze gerbes la seizième pour les trois premières années. Défense aux habitants de dérober de nuit leurs récoltes s'ils n'ont averti le dîmier trois fois de jour. Confirmation de la perception d'une bichette de froment annuellement sur chaque faisant feu pour droit de patronage, 27 juin 1581. — Arrêt du Sénat de Savoie qui confirme et approuve et rend exécutoire l'acte ci-dessus, 1581. — Bail des revenus du doyenné, consenti en 1591 à Jean Debordes, au prix annuel de 1,800 florins de Savoie.

H. 186. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1607-1783. — Doyenné de Lentenay. — Lettres-royaux du roi Henri IV, du 26 juillet 1607, qui cassent le bail des dîmes de Lantenay, passé au profit de l'abbaye d'Ambronay, pour avoir été passé le dit bail sans les formalités requises. — Bail des revenus du doyenné, passé en 1655, au prix annuel de 635 livres et 80 bichettes de froment ; — en 1672, le bail annuel est de 840 livres et 80 bichettes. — Sentence du bailliage du Bugey, du 30 mars 1676, qui condamne les habitants de Lentenay et des villages qui en dépendent à payer annuellement une bichette de froment au doyenné, mais ceux qui déjà payent la dîme sont exonérés de cette bichette ; tous les habitants sont quittes d'avoir à livrer au doyenné le meilleur habit d'un défunt lors de son inhumation, ainsi que cela se faisait jadis. — Bail des revenus du doyenné, pour les années 1685 à 1690, consenti à raison de 800 livres par an. — Prix-faits des réparations à faire à la grange des dîmes de Lentenay, de 1695 à 1737. — Transaction du 23 mars 1700 entre l'abbaye d'Ambronay et la prieure du couvent de Blye, qui est aussi possessionné à Lentenay, pour le payement de la portion congrue du curé. — Bail des revenus du doyenné, en 1712, au prix de 1,000 livres par an ; 1,000 livres en 1720 ; 1,120 livres en 1729 ; 2,144 livres en 1783.

H. 187. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1579. — Doyenné de Lentenay. — Procès. — Pièces du procès qui exista entre l'abbaye d'Ambronay et les syndics et habitants de Lentenay et lieux circonvoisins touchant la perception des dîmes et de la bichette. L'arrêt, qui est de 1581, a été analysé à H. 185.

H. 188. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1659-1661. — Doyenné de Lentenay. — Procès. — Pièces du procès qui exista entre l'abbaye d'Ambronay et la chartreuse de Meyriat au sujet de la perception et du partage de la dîme au territoire de Suens, paroisse d'Izenave, qui dépendait du doyenné de Lentenay uni à la dite abbaye.

H. 189. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1300-1880. — Doyenné de Druillat. — Transaction du mois de mars 1300 portant accord fait entre l'abbaye d'Ambronay et les seigneurs de Richemont et de Varambon, touchant les tâches, droits et servis qui leur étaient respectivement dus dans la paroisse de Druillat. — Sentence du 30 juin 1385, rendue par le doyen du chapitre de Belley, juge délégué par son évêque, en suite d'une bulle d'Urbain VI, qui condamne Jean fils de Morel, Symard et autres, à délaisser plusieurs fonds et héritages de la paroisse de Druillat qu'ils détenaient indûment étant de la mouvance de l'abbaye d'Ambronay. — Transaction du 9 juin 1543, entre l'abbaye et la famille des Margueron, de Druillat, qui s'obligent à payer régulièrement leurs dîmes, avouant que s'ils ont contrevenu à ce payement ce n'était que par pure ignorance mais non par fraude ; — autre accord de 1553 avec les Audier et les Bevret et autres, pour payement de leurs dîmes qu'ils n'avaient refusé que par ignorance. — Cense de la dîme sur Tossiat, passée en 1556 à Jean Poncet de Journans, au prix annuel de 215 florins ; — bail de la dime sur Revonnas, passé en 1575 à François Quinson, au prix annuel de 300 florins. — Bail de la dîme de Tossiat en 1586 à 206 livres par an. — Traité du 23 juillet 1587, fait entre l'abbé d'Ambronay et les syndics de Tossiat par lequel, sans tirer à conséquence, il leur permet de lever une gerbe de la dime à leur profit. — Promesse du curé de Druillat, faite à l'abbaye, de participer aux frais du procès intenté pour les dîmes aux habitants de cette paroisse. — Transaction du 10 avril 1580 entre l'abbaye et les gens de Druillat pour la

dîme qui se payera de douze la treizième, à la réserve des terres à tâche où l'on prélève à raison de treize la quatorzième : copies de cette transaction.

H. 190 (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1614-1788. — Doyenné de Druillat. — Arrêt du parlement de Dijon, du 15 juillet 1614, qui casse et annule un bail des dîmes de Druillat, passé sans formalité et à vil prix, par une partie seulement des religieux d'Ambronay. — Sommation, en octobre 1637, aux habitants de Druillat par D. François de Verboz, aumônier en l'abbaye d'Ambronay, d'avoir à lui payer le droit de tâche des années 1636 et 1637. — Transaction du 4 juin 1664, entre l'abbaye d'Ambronay et les habitants de Tossiat, par laquelle ces derniers se soumettent à payer la dîme des chanvres, légumes et pois, au même taux que la dîme des gros grains et blés. — Bail des revenus du doyenné de Druillat, consenti en 1652, au prix annuel de 760 livres ; — de 770 livres en 1657 ; de 780 livres en 1676. — Sommation, faite aux fermiers de la dîme de Messieurs d'Ambronay sur Druillat, par les fermiers des dîmes du seigneur de Tossiat, d'avoir à leur laisser prélever sur la dite dîme, selon l'ancienne coutume, 12 coupes de seigle et deux palliers de paille. — Bail de la dîme du doyenné pour 1684, consenti à 380 livres par an ; à 210 livres en 1694 ; à 387 livres en 1698 ; à 440 livres en 1702 ; à 210 livres en 1712. — Protestation faite le 10 août 1756, par le fermier de l'abbaye d'Ambronay contre le fermier du chapitre N.-D. de Bourg, qui a droit au sixième de la dîme de Tossiat et qui a prélevé huit coupes de froment au delà de son dû. — Bail de la dîme sur Gravelles au doyenné, consenti en 1788 au prix annuel de 700 livres ; bail de la dîme sur Turgon, au prix annuel de 230 livres ; bail de la dîme sur Tossiat et Revonnas, en 1788, 1,500 livres par an.

H. 191. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1770-1772. — Doyenné de Druillat. — Procès. — Pièces du procès qui exista entre l'abbaye d'Ambronay et les habitants de Tossiat, au sujet de la propriété d'un fonds, où était bâtie la grange des dîmes du doyenné de Druillat.

H. 192. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1540. — Doyenné de Leyment. — Transaction, passée le 28 janvier 1540, entre Philibert de Challes, évêque de Maurienne, abbé d'Ambronay et doyen de Leyment d'une part, et les habitants dudit Leyment d'autre part, au sujet de la perception des dîmes en cette paroisse.

H. 193. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1713-1787. — Doyenné de Saint-Jérôme. — Lettres des Syndics généraux du clergé de Bresse et de Bugey au doyen du doyenné de Saint-Jérôme, pour l'inviter à payer les impositions auxquelles il est cotisé. — Bail à ferme des dîmes du doyenné, passé par le doyen Jean-Louis Mettral à Barbier et Dubreuil, de Cerdon, au prix annuel de 1,250 livres.

H. 194. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1576-1735. — Doyenné de Villereversure. — Acte du 1er août 1576 par lequel Gaspard Frédéric de Chavannes, doyen de Villereversure, s'oblige, tant pour lui que ses successeurs, à payer aux abbé et religieux d'Ambronay, les revenus qu'il leur doit pour son doyenné, conformément aux statuts de l'abbaye. — Lettres des syndics du clergé de Bresse et de Bugey, portant invitation au doyen, en 1735, d'avoir à payer les impositions dont son doyenné est chargé.

H. 195. (Cahier.) — In 4° papier ; 110 feuillets.

1789. — Inventaire sommaire des titres et papiers de l'abbaye Notre-Dame d'Ambronay, dressé par le sieur Delaporte, curial d'Ambronay, en suite d'une requête présentée au lieutenant général civil et criminel du bailliage du Bugey, par messire Gabriel Cortois de Quincey, évêque de Belley, cette abbaye venant d'être réunie à sa mense épiscopale.

ORDRE DE CITEAUX

Abbaye de Saint-Sulpice-en-Bugey, fondée en 1130.

H. 196. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1263-1807. — Donations. Transactions. — Vente faite, au mois de novembre 1263, par Guidon et Étienne de Rougemont, damoiseaux, frères, du con-

sentement de leur mère, de Guillaume Bernon, de Malix, et de sa femme, de la tierce partie du moulin, du battoir et du cours d'eau de Malix, aux religieux cisterciens de Saint-Sulpice, au prix de 17 livres viennoises. (Copie non certifiée du XVIIe siècle.) — Transaction, passée à Tenay, le samedi avant la fête de tous les saints, 1288, entre l'abbé de Saint-Sulpice et l'abbé de Saint-Rambert au sujet de la levée et du partage des dîmes entre eux au territoire de Nivolet. (Copie non certifiée du XVIIe siècle.) — Transaction, passée le dimanche après la fête de l'Assomption de la bienheureuse vierge Marie, 1311, entre les habitants de Saint-Sulpice-le-Vieux, d'Hostiaz et de Prémilieu au sujet des droits dus par eux à l'abbaye, pour leurs poules, leurs corvées et la mainmorte. (Copie non certifiée du XVIIe siècle.) — Lettres du comte Aymon de Savoye, datées de Chambéry, le mercredi six mars 1336, à son châtelain de Rossillon, par lesquelles il lui fait savoir que, par suite d'une transaction qu'il vient de faire avec l'abbé de Saint-Sulpice, cet abbé lui doit annuellement, à Noël, 40 livres de cire pour la sauvegarde des hommes qu'il possède à Prémilieu et à Saint-Sulpice-le-Vieux. — Abergeage, fait l'an 1394 et le 5 juillet, par l'abbé et le couvent de Saint-Sulpice, du mas de Chemillieu, grange, terres, prés et bois à Étienne Émon de Gevrin en emphytéose perpétuelle à lui et à ses enfants, pour s'y installer, y faire des défrichements, y user des bois selon les conditions énoncées dans l'acte. (Copie mutilée, non certifiée, du XVIIe siècle.) — Fragment, établi au XVIIe siècle, d'une requête de l'abbaye, envoyée en 1421 au duc Amédée VIII, concernant ses droits de juridiction, et que la dite maison a toujours eu sur ses terres « *merum et mixtum imperium et jurisdictionem altam mediam et bassam, criminalem et civilem in omnibus et singulis hominibus utriusque sexus...* ». — Vente faite le 6 mai 1424, à l'abbé Pierre Bertin, par Humbert de Rougemont, des dîmes qui lui appartenaient tant au territoire de Balmey que dans la paroisse de Vieu-d'Izenave, au prix de 80 florins d'or. — Abergement, fait le 26 mai 1450, par l'abbé Jean, à Pernet Bellet, de Prémilieu, des biens qui provenaient de l'hoirie d'André Vullet qui a quitté le pays avec sa famille. (Copie du XVIIe siècle.) — Convention, passée en 1467, entre l'abbé Georges Roy et Jean comte de Montbel et d'Entremont, seigneur de Virieu-le-Grand, par laquelle il est donné pouvoir à deux arbitres de replanter les limites qui avaient été arrachées entre la juridiction de l'abbaye et celle de Virieu ; il fut en outre convenu que le territoire qui se trouvera au-dessus des dites limites sera du fait de Saint-Sulpice et celui qui sera en-dessous appartiendra à Virieu. (Copie du XVIIe siècle.) — Abergeage, passé le 12 juin 1480, par l'abbé Georges à Antoine, de Prémilieu, et autres ses parents, de prés et bois à Gervey, lieu dit sur Fruitières, et encore autres prés et bois à la croix Saint-Maurice, sous l'introge de 80 florins d'or. (Copie du XVIIe siècle.) — Abergeage, fait le premier septembre 1489, à Jacquemet Lordat et à sa femme des biens délaissés à l'abbaye, par feu Jean Galabrial d'Armix, qui décéda homme-lige du monastère ne laissant héritier légitime. (Copie du XVIIe siècle.) — Abergeage, passé le 3 juin 1507, au curé d'Armix, par l'abbé de Saint-Sulpice, d'une grange, sise à Armix, sous le servis de quatre sols à chaque changement de curé, et à condition que l'abbaye pourra déposer et battre ses grains des dîmes dans la dite grange, moyennant quoi le curé pourra couper dans le bois de Gervey, les pièces nécessaires pour la réparation de la grange.

H. 197. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1640-1700. — Pièces diverses et dépareillées de procédure pour payement de dîmes dues au monastère. — Mémoires à ce sujet. — Actes de subhastation. — Cédules ; copies de pièces ; inventaires de pièces produites. — Transaction du 26 août 1667, entre l'abbaye de Saint-Sulpice, la chartreuse de Meyriat, les dames bénédictines de Blye et les religieux du prieuré Saint-Pierre de Nantua, pour la levée et le partage de dîmes litigieuses entre eux, au Balmey, au Sappey et à Izenave. — Bail général des revenus de l'abbaye, passé le 13 mars 1687, à Antoine Trocu, au prix de 3,600 livres par an. — Testament de Jean-Claude Borron, du Genevray, du 15 mars 1689, par lequel il fonde quatre messes annuelles pour le repos de son âme ; en plus, il a donné au couvent le pré de la Grange, pour que son nom soit dit et proclamé à haute voix chaque dimanche, au prône.

H. 198. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1704-1789. — Écritures et mémoire pour l'abbé de Saint-Sulpice, contre les religieux d'Ambronay, à propos du partage des dimes à Nivollet-Montgriffon. — Transaction, du 24 mai 1706, avec les habitants du Genevrey, pour l'usage des bois du Chavey-

ron. — Convention, avec les habitants de Nivollet, passée le 26 juillet 1714, pour la restauration de leur église, par laquelle l'entretien du chœur d'icelle demeure à leur charge. — Bail à ferme, pour sept ans, des servis et laods dus à l'abbaye, passé en 1740, au prix de 135 livres par an. — Difficultés avec Étienne Cyvoct à propos de la construction de son moulin et du détournement qu'il a fait du ruisseau de l'abbaye, 1742. — Mémoire contre les prétentions de l'abbaye de Nantua sur la dime de Balmey, qui appartient à Saint-Sulpice. — Bail de la dîme, sur le territoire de Cormaranche, passé le 19 avril 1753, à Jacques et Michel Ancian, pour neuf ans, au prix de 650 livres par an. — Mémoire pour les habitants de Virieu, contre l'abbaye, pour obtenir le règlement de l'usage des bois de la communauté, 1757. — Bail à ferme des dimes de l'abbaye, passé en 1763, au prix 700 livres par an plus quatre veaux de lait. — Convention, passée en 1765, entre l'abbé de Saint-Sulpice et l'abbé de Saint-Antoine de Viennois, pour son prieuré d'Ordonnaz, relativement au partage de la dîme au territoire dit la Berrotière. — Bail à ferme de la dime sur Pontieu, passé en 1766, au prix de 300 livres par an et six douzaines de planches. — Quittance de 495 livres pour messieurs de Saint-Sulpice par les frères Combet, au sujet des plaintes formulées par ces derniers contre les garde-bois de l'abbaye. — Bail à ferme des dîmes sur Hauteville et Lompnes, passé en 1769 pour neuf ans, au prix de 450 livres l'année, plus 40 pots d'huile. — Baux et sous-baux des dimes de l'abbaye renouvelés en 1771-74. — Reconnaissances de fonds et servis passées en 1774 par divers tenanciers du monastère. — Traité, avec un commissaire feudiste de Belley, pour la rénovation des terriers de l'abbaye. — Bail de la dîme au territoire des Catagnoles, passé en 1780, au prix annuel de 550 livres; — bail de la dîme sur Armix, au prix annuel de 150 livres. — Amodiation de prés et de terres à divers particuliers, de 1780 à 1789. — Procès-verbal du 15 août 1789, dressé en présence de notaire, par la communauté réunie. Elle y marque que, depuis huit jours, le feu a pris plusieurs fois, soit dans l'abbaye, soit dans ses dépendances, qu'en plus, le 12 août, tous les habitants de Prémilieu, d'Hostiaz, de Saint-Sulpice, des Catagnoles, de Tellières, de Vaux-Saint-Sulpice, de Sainte-Blaisine, de Thésillieux, de Genevray, de Ponthieu, au nombre de cinq à six cents, ont envahi violemment l'abbaye, menés par le maitre d'école de Sainte-Blaisine, qu'ils ont sonné le tocsin à l'église, qu'ils ont pillé les appartements, qu'ils ont assailli le prieur et lui ont extorqué des quittances des sommes qu'ils pouvaient devoir au couvent, l'ont forcé de reconnaitre qu'ils ne devaient au dit couvent ni droits, ni rentes, ni servitude; qu'ils ont volé les archives et que les ayant portées en tas dans la cour de l'abbaye, ils forcèrent le prieur à y mettre le feu, après quoi ils se sont emparés des caves et des provisions et se sont livrés à une horrible débauche; qu'ils ont planté une potence au milieu de la cour et en ont menacé les religieux, s'ils se plaignaient de quoi que ce soit...

H. 199. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1729-1787. — Fragments informes et dépareillés de procédures contre divers particuliers; contre Cyvoct pour son moulin et détournement d'eau; contre Billion et Mornieu pour payement de servis; contre les habitants de Thésillieux, de Sainte-Blaisine et de Ponthieux pour aménagement de bois, jouissance de forêts, droit d'y couper du bois de chauffage, de charronnage et de bâtisse, etc.

H. 200. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1780-1790. — Lettres envoyées à l'abbé et au prieur de Saint-Sulpice par diverses personnes notamment par des hommes d'affaire de Belley, de Dijon et de Paris, relatives aux procès et aux difficultés de l'abbaye avec les hommes de ses domaines pour la taillabilité, les aménagements des forêts, les portions congrues des curés et vicaires des villages voisins; lettres du procureur d'Ambronay sur des dîmes litigieuses; lettres du subdélégué de Belley, etc. — Correspondance du prieur avec le directoire à Belley, relative à l'effervescence des montagnards, à leurs violences contre l'abbaye qu'ils ont essayé de piller après avoir brûlé ses archives; sur les dégâts commis dans les forêts du monastère; — les religieux dont la vie n'est pas en sûreté dans leur couvent demandent au Directoire une petite pension, le droit d'emporter quelque mobilier et se disposent à quitter le pays. — Plaintes au directoire contre la dévastation de l'abbaye, de ses bois, de ses moulins, battoirs, granges, etc.

H. 201. (Liasse.) — 7 cahiers, papier.

1717-1738. — Recette des rentes et servis de l'abbaye. — Recette des servis dus à l'abbé de Saint-Sulpice, appelés la rente de Chagnieu, qui prend fief

et direct domaine rière les paroisses de Saint-Germain d'Ambérieu, Douvres, Ambronay, Château-Gaillard, Saint-Denis et Lagnieu pour les années 1717-1738, faite par les fermiers Antoine Bonnet et Claude Quinson.

H. 202. (Registre.) — in-4°, papier; 34 feuillets.

1366. — Reconnaissances de fonds, terres, rentes et servis passées par divers individus qui détiennent des biens de l'abbaye de Saint-Sulpice à titre de bail emphytéotique; ces reconnaissances sont consenties dans les paroisses ou lieux dits suivants : Bourg-Saint-Christophe, Autinont, l'Eschagnoux, Dons, Nivolet, Évosges, Chanoz, Fintiou et Plon.

H. 203. (Cahier.) — in-8°, papier; 46 feuillets.

1381. — Reconnaissances de fonds, terres, rentes et servis passées par divers individus qui détiennent des biens de l'abbaye de Saint-Sulpice à titre de bail emphytéotique; ces reconnaissances sont consenties dans les paroisses ou lieux dits suivants : Lopieu, la Burbanche, Cormarenche, Égion, Premillieu, Armix, Lompnes, Hostiaz et Longecombe.

H. 204. (Cahier.) — In-4°, papier; 102 feuillets.

14..... — Enquête et dépositions de témoins touchant les limites de la juridiction de l'abbaye de Saint-Sulpice dans le Valromey, les limites de ses possessions territoriales, des bois et des pâturages où l'on pouvait mener paître le bétail. Cette enquête est, à l'heure actuelle, incomplète; elle commence au feuillet 49 et finit au feuillet 148.

H. 205. (Cahier.) — In-4°, papier; 240 feuillets.

1430-1438. — Registre des protocoles des assises de la justice de l'abbaye. Ce registre, exposé jadis à une humidité persistante, est en un pitoyable état. Il est incomplet en maints endroits.

H. 206. (Cahier.) — In-4°, papier; 118 feuillets.

1443-1447. — Protocoles d'un notaire employé par l'abbaye de Saint-Sulpice pour ses achats ou ses ventes et autres affaires touchant à ses propriétés : vente de Jean Chevillard; réachat du même Jean Chevillard; cense pour Guillaume Larendon; cense pour Guiffred Maistre; échange entre les enfants Michel de Castagnioles; vente d'Étienne Maistre d'Armix; réachat pour Pierre Veysoux; abergeage pour Hugon et Jean Simon, de Lompnes; testament de Jean Mangot; enquête pour des fixations de limites et des bornages de fonds, etc., etc. Document en mauvais état, avec de nombreuses lacunes.

H. 207. (Cahiers.) — In-4°, papier; 560 feuillets.

1419-1440. — Protocoles du notaire Bergier. — Vente de Jean Lambert de Pontieu; mariage de Gérard, fils de Pierre Tavel d'Hotonnes, avec Jeanne, fille de Pierre Magnin; donation de noble Étienne de la Balme; transaction, entre l'abbé de Saint-Sulpice et Jean de Dorches, chevalier; vente de Monet Doyloz, de Charvonay; de Pierre Perret, de Cormarenche; nombreux actes de reconnaissances; mariage de Jacquet Loup de Massignieu et de Françoise Margarit dudit lieu; procuration pour Pierre Pernin, de Lagnieu, etc., etc.

Abbaye de Chézery, fondée en 1140.

H. 208. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1632-1693. — Obligation de 500 livres, passée en 1633, par Louis Cotton, du Grand-Essert, val de Chézery, en faveur de son fils Rolland Cotton. — Cense pour les hoirs de feu Petit Loverjon de leurs biens, passée en 1643, à Guillaume Marjollet, au prix annuel de 118 livres. — Autres censes, baux et quittances relatifs à des habitants de Chézery, mais n'intéressant en rien l'abbaye. Au dos de la liasse on lit : « Le présent paquet de contrats appartient aux héritiers de François Mathieu, de Chézery, que sa veuve m'a remis pour les lui garder ». (Cette note est probablement d'un religieux de l'abbaye.)

H. 209. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1711-1777. — Achats, ventes, quittances de divers habitants de Chézery qui n'intéressent en rien l'abbaye de ce lieu, quoique provenus du monastère, dans lequel ils avaient dû être déposés par une famille du pays.

H. 210. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1772-1774. — Procès mû au bailliage de Gex, puis au parlement de Bourgogne, entre l'abbé et les religieux de l'abbaye de Chézery et les Syndics et habitants dudit lieu, relativement à une distribution de pain d'orge que le couvent devait faire, quatre fois par an, aux habitants. — Supplique des religieux exposant au Roi, en 1772, que ces distributions se font rarement sans émeute, coups et violences, et insultes au père procureur de la maison. — Lettres patentes de janvier 1772, qui ordonnent que les quatre distributions de pain seraient converties en une seule distribution de 400 mesures d'orge. — Arrêt du parlement de Bourgogne, du 12 mai 1772, enjoignant aux religieux de justifier par titres, l'aumône annuelle qu'ils doivent aux habitants. — Procès-verbal de la réunion des habitants de Chézery, du 5 juillet 1772, pour délibérer sur le projet du changement de la nature de l'aumône annuelle que leur doit le couvent. — Mémoire à consulter pour les religieux de Chézery. — Lettres patentes du Roi, du 24 janvier 1774, ordonnant que l'ordre royal de janvier 1772, convertissant la distribution de pain en une distribution de grains sera exécuté, et ceux qui troubleraient l'ordre seront extraordinairement poursuivis.

Abbaye de la Chassagne, fondée en 1145.

H. 211. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 1 imprimé.

1391-1785. — Donation, faite à l'abbaye, le jeudi saint 1391, par dame Anne de Loyes, dame de la Pye, de plusieurs articles de directe, sur lesquels la dite dame s'est réservée toute justice pour elle et les siens, à la charge pour l'abbaye de dire : 1° deux messes par semaine, dans la chapelle de la dite dame et d'Isabelle sa sœur, située dans l'église de l'abbaye, entre le chœur et l'autel de Bellevue ; 2° deux messes chaque semaine dans la chapelle de Beraud de Loyes, son père, sise en l'église de Villieux ; 3° deux autres messes par semaine dans la dite chapelle, avec l'office des morts, et, après chacune des deux messes, faire une procession sur le tombeau dudit Beraud de Loyes et d'y dire l'oraison : « *Absolve Domine* » ; 4° de faire, chaque veille de Saint-Michel-Archange, un anniversaire composé de 15 prêtres, qui chanteront l'office des morts en dite église après la mort de la dite dame, aux quels prêtres l'abbaye sera tenue de donner un gros et demi, et à celui qui dira la grand'messe trois gros argent tournois, plus de maintenir en bon état, aux dépens de l'abbaye, la chapelle sise dans l'église de Villieux ; 5° sera obligée la dite abbaye de donner aux pauvres, chaque jour de Saint-Antoine, en pains, jusqu'à la valeur de huit florins, et de tenir une lampe allumée dans la dite chapelle pendant la célébration des messes, à perpétuité, chaque samedi et chaque veille des fêtes de la vierge Marie ; 6° de dire deux autres messes, par semaine dans la susdite chapelle, pour quoi faire la dite dame donne la moitié de la récolte en blé d'un étang ; 7° la dite dame met la condition expresse que s'il arrivait que les religieux de Chassagne, manquassent à acquitter toutes les messes et autres fondations dessus dites, que ses héritiers auraient la liberté de leur enlever toutes les choses de la donation et de les faire passer, aux mêmes conditions, aux dames Chartreusines de Salette ; — autre copie de cette pièce faite au XVIIe siècle. — Lettres patentes du roi Louis XIV, du 22 juin 1679, par lesquelles « notre bien aimé Messire Antoine de la Chaize, abbé de la Chassagne, jouira pleinement et paisiblement tant de la maison abbatiale, anciens biens de la dite abbaye, que de ceux qui ont été donnés nouvellement à icelle, à charge de prières, comme le tout lui appartenant, soubs l'offre qu'il fait de payer au prieur 300 livres par an et 150 livres à chacun des religieux ». — Acte du 10 octobre 1785, passé entre l'abbaye et M. de Vilieu, baron de Loyes, contenant constitution d'une rente de 120 livres par les religieux, au profit des pauvres de Loyes et de Vilieu.

H. 212. (Cahier.) — In f° papier; 174 feuillets.

1790. — Inventaire des titres et papiers dépendants de la ci-devant abbaye de Chassagne, mis en ordre suivant les lieux, cantons et villages, sur lesquels ils ont leur application. — Fondation de l'abbaye ; fondation de messes, de chapelles ; titres généraux, aveux et dénombrements ; titres sur Ambronay ; sur Saint-Maurice-de-Rémens ; sur Joyeux ; sur Varambon ; sur Villieu ; sur la Boysse ; procédures ; régie de la maison ; greffe de la justice de Chassagne ; pensions ; rentes foncières ; titres sur Bouligneux ; sur Mirибel ; sur Meximieux ; sur Saint-Germain-d'Ambérieu ; sur Montluel ; baux à ferme ; quittances ; bois ; titres sur Chaveyriat ; directe ; titres sur Villette ; sur Saint-Éloy ; sur Villars ; sur Lyon ; sur Saint-Trivier ; sur

Faramans ; sur Marlieux ; sur Châtillon-la-Palud ; sur Châtenay, sur Loyes, sur Pérouges ; sur Bulblane ; sur Rignieux ; sur Richemont ; sur Bourg-en-Bresse ; sur Versailleux ; sur le Dauphiné ; sur Saint-Nizier-le-Désert ; sur Chalamont ; sur le Plantay ; sur le Monteillier ; sur Martinas ; sur Dagnieux ; sur Chazay ; sur Pizay ; sur Crans ; sur Samans ; sur Montbuisson ; sur Dompierre.

ORDRE DE CLUNY

Prieuré d'Innimont, fondé en 1100.

H. 213. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier ; 4 imprimés.

1382-1789. — Transaction du 3 mars 1382, entre Amédé VII, comte de Savoie, et frère Thomas de Langris, prieur d'Innimont, par laquelle il est décidé que le dit prieur jouira à l'avenir, comme ses prédécesseurs par le passé, de plein droit et malgré les empêchements du chatelain de Rossillon, « *de pleno jure, merum mixtumque imperium, et juridictio omnimoda, alta, media et bassa apud Innimontem et in tota parrochia dicti loci, supra quoscumque homines utriusque sexus...* ». — Transaction du 24 juillet 1431, entre frère Aymé de Boyssoneys, prieur d'Innimont, et noble Anthelme Luyset, de Belley, sur la délimitation de la levée de leurs dîmes dans la combe de Travertenaz. — Convention, faite le 10 juillet 1664, entre le prieur d'Innimont messire Denis de Guignard et François Chappuis, curé de Seillonaz, relativement au supplément de sa portion congrue ; — autre transaction du 18 décembre 1737, entre le prieur Charles Aurillion et Benoît Ferrand, curé de Seillonaz, pour le même objet. — Convention, faite le 24 avril 1746, entre le prieur d'Innimont et madame de la Serraz pour la dîme à lever sur sa vigne, sise à Montagnieu. — Aveu et dénombrement du prieuré d'Innimont, passé le 9 novembre 1691, par le prieur D. Guignard de Saint-Priest, par résignation de son oncle ; prise de possession en 1758, par Charles-Fabius Avrillon, docteur en droit canon de Paris, ancien ministre du Roi en Pologne ; — dénombrement des fonds et rentes du prieuré ; frais de la reprise de fief. — Frais de réfection du terrier en 1780. — Achats de diverses parcelles de prés et de vignes. — Réparations à faire au prieuré en 1728, étant prieur D. Jacques-Alexandre Grassin de Glatigny. — Bail à ferme des revenus du prieuré, passé en 1728, à Jean François Fyard, au prix annuel de 1,300 livres. — Reconnaissances de divers servis, passées de 1726 à 1761. — Bail des dîmes du prieuré sur Seillonaz et Montagnieu, passé en 1780, par le prieur D. de la Volpillière à Joseph Lapierre, au prix annuel de 2,400 livres. — Arrêt du Conseil d'État du 19 mars 1709, qui réduit l'évocation générale des bénéficiers et religieux de l'ordre de Cluny en Bresse et en Bugey, au conseil du roi. — Lettres patentes du 27 août 1718, portant confirmation des privilèges de l'ordre de Cluny avec évocation de leurs causes au grand Conseil. — Arrêt du Conseil d'État, du 11 août 1725 et lettres patentes du 24 septembre suivant, portant modification des évocations générales accordées aux ordres de Malte, de Cluny et de Citeaux, en faveur des pays de Bresse et du Bugey. — Arrêt du grand Conseil, du 3 septembre 1746, qui permet à D. Charles Maurin de Moyriat, de Vologniat, à D. Charles Vital-Grand et à D. Daniel Nesples, tous trois profès de Cluny, d'en appeler comme d'abus des ordonnances contre eux rendues par le cardinal de la Tour d'Auvergne abbé, chef et supérieur de l'ordre de Cluny. — Contestation arrivée en 1780, entre les habitants de Chaveyriat et le supérieur de l'ordre de Cluny, au sujet du payement de la dîme des menus grains. — Arrêt du conseil d'État, du 27 mars 1788, rendu en conséquence des délibérations et demandes du chapitre général des religieux de l'ancienne observance de Cluny, portant assignation de pensions provisoires, pour la subsistance de chacun d'eux, avec établissement d'une régie générale entre les mains du receveur général du clergé de France. — Lettres patentes du 19 mars 1789, confirmatives d'un bref du pape qui ordonne la suppression des maisons de l'ancienne observance de Cluny.

H. 214. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1661-1784. — Procédures diverses et fragmentaires. — Procédure contre Combet et ses hoirs (1661) pour perception de dîme ; — contre les Chartreux de Portes pour délimitation de juridiction pour des levées de dimes ; contre Ferrand, curé de Seillonaz, pour sa portion congrue, 1734 ; contre la veuve Fiard, pour refus de dime, 1739 ; — contre Bourcellier, pour refus de dime, 1784. — Pièces éparses de diverses procédures.

ORDRE DE SAINT-RUFF

Prieuré d'Ordonnas, fondé vers 1130.

H. 215. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papier; 1 imprimé.

1209-1780. — Vidimus, dressé le 22 avril 1429, par l'official de Valence, pour Étienne Barbier, chanoine de Saint-Ruff et prieur d'Ordonnas, d'un titre de 1209, dans lequel Ponce, évêque de Mâcon et Pierre, sacristain de Saint-Paul de Lyon, font connaître qu'ils furent commis, par le pape Innocent III, en qualité d'arbitres, pour terminer les difficultés qui existaient entre les chanoines de Saint-Ruff d'une part et les chartreux de Portes d'autre part pour la délimitation de leurs propriétés et juridiction, avec une nouvelle plantation de limites qui fut installée, après enquête et sur les dépositions des anciens du pays, tant d'Ordonnas que de Portes. — Reconnaissances de divers fonds du prieuré passées par plusieurs tenanciers, en 1620. — Prise de possession du prieuré, en 1630, par Philibert Curtil, prêtre du diocèse de Belley. — Mémoire, dressé en 1630, contre le curé de Chemilleu, prétend demander sa portion congrue au prieur d'Ordonnas comme dépendant dudit prieuré. — État des réparations faites dans l'église et aux bâtiments du prieuré en 1631 ; — état des ornements pour le culte, des meubles à la sacristie, des meubles du prieuré, etc. — Vidimus, dressé en 1664, d'un titre du 21 avril 1531, qui est la fondation d'un office de sacristain en l'église du prieuré de la Bienheureuse Marie d'Ordonnas, faite par messire Guillermain Perruquet, chanoine et chantre en l'église cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Belley et prieur d'Ordonnas. — Démarche, faite en 1650 par le prieur Curtil pour obtenir que le prieuré d'Ordonnas soit réduit et tenu en commande. — Testament de Jacques de la Pierre, cordonnier à Contrevoz, du 17 mai 1686, par lequel il fonde, en l'église d'Ordonnas, quatre grand'messes annuelles pour le repos de son âme et de celle de Marie Marguin, sa femme. — Transaction du 11 décembre 1767, entre les prieurs d'Ordonnas, de Portes et d'Innimont, au sujet de la portion congrue du curé d'Ordonnas. — État des revenus, cens, rentes et servis du prieuré d'Ordonnas pour 1632, 1708, 1712, 1736, 1772. — Actes d'abergeage de fonds du prieuré passés en 1751 avec renouvellement du terrier du prieuré. — Lettres patentes et arrêt du Conseil d'État du 30 mars 1720, portant que les bénéficiers de l'ordre de Saint-Ruff, ne pourront se servir de leur évocation générale au grand conseil du Roi, contre les habitants des pays de Bresse et de Bugey que pour les sommes de 1,000 livres et au-dessus.

H. 216. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1656-1732. — Procédures diverses et fragmentaires. — Poursuite du curé Humbert Vincent, de Rossillon, contre les gens d'Ordonnas comme annexes dudit Rossillon, pour la perception de sa dîme, 1656. — Difficultés entre le prieur d'Ordonnas, l'abbaye de Saint-Sulpice et la chartreuse de Portes, pour partage de dîme au dit Ordonnas, 1687 à 1732 ; entre le prieur Curtil et le chapitre général de Saint-Ruff à Valence, 1718 à 1732. — Pièces dépareillées.

H. 217. (Registre.) — In-4° papier ; 369 feuillets.

1547. — Reconnaissances de fonds, rentes et servis du prieuré d'Ordonnas, passées en 1547, au profit de messire Chrétien Ferraz, prieur dudit prieuré, chanoine en la cathédrale de Belley, par le notaire Claude Ferraz, de Ceyzérieu.

ORDRE DE SAINT-BRUNO

Chartreuse de Portes.

Première fille de l'ordre en France ; fondée en 1115.

H. 218. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; une vue manuscrite.

XVe-XVIIe siècle. — Fondation ; notices historiques sur les origines. — Cahier de 14 feuillets établi au XVIIe siècle par un anonyme, chartreux à Portes, qui contient copie des titres de première fondation de la chartreuse. Ce cahier débute ainsi : « *Cartusiæ Portarum, in provincia Burgundiæ fundationem ex chartario dicti monasterii a me fide bona, excerptam... huc adscribere otiosum fore non putavi...* ». — Ce cahier contient les titres suivants : testament de Bernard, premier prieur de Portes, vers 1115 ; licence et privilège de l'abbaye d'Ambronay en

faveur de Portes, s. d. ; confirmation de la licence et du privilège d'Ambronay en faveur de Portes, donnée en 1132, par l'abbé Ismio : charte de Falco, archevêque de Lyon, donnée à Portes, en 1141, pour la fixation de ses limites ; mandat du pape Alexandre III, vers 1168, à Guichard, archevêque de Lyon, pour fixer les délimitations du territoire de la chartreuse ; mandat de l'archevêque Guichard pour les limites ; don d'Albert de Saint-Sorlin, chevalier, 1132 ; autre don d'Humbert chapelain de Villebois, s. d. ; autre don de Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, s. d. ; lettre des religieux de Cluny, de 1173, aux chartreux de Portes « *veteris amoris et charitatis* » ; concession de l'abbé de Saint-Rambert, s. d. ; concession de Guichard, abbé d'Ainay, s. d. ; concession de G., abbé de Saint-Ruff, s. d. ; lettre de Falcon, archevêque de Lyon, à Anthelme prieur de la grande chartreuse portant affiliation des maisons de Portes et de Meyriat, s. d. ; charte de Pierre, archevêque de Lyon, relative au cellier de Portes, s. d. ; vœu de Guy, comte d'Auvergne, 1195, pour lui et les siens ; privilège de B., évêque de Belley, s. d. ; notice des religieux illustres par leur sainteté et leur doctrine, qui sortirent de la chartreuse de Portes ; remarques sur certains privilèges de la chartreuse de Portes, première fille de l'ordre ; note des bulles et privilèges des papes pour la maison, de 1136 à 1469. — Abrégé de la fondation de la chartreuse de Portes, notice de trois feuillets, écrite au XVIIe siècle par un religieux anonyme. — « Des antiquitez de la chartreuse de Portes, au « païs de Beugé, diocèse de Lyon, dressée cinq mois « après le décès du V. P. D. Claude de Petra, origi- « naire d'Ordonnaz, lieu proche d'une lieue de la dite « chartreuse, village plus récent que la dite chartreuse, « et profès d'icelle durant soixante-deux ans, où il a « esté presque toujours ou procureur ou négociateur « des affaires d'icelle sans y avoir office de prieur, sauf « le temps qu'il a esté prieur de la chartreuse de « Pierre-Chastel, ce huitième jour de décembre 1638, « le propre jour de la profession dudit Père et prieur D. « de Petra que fut le dit jour 8 décembre Conception « N.-D., l'an 1575, n'ayant pas complet l'an 63 de sa « profession, aïant vescu 81 ans avec grande réputation « en l'ordre de religieux très dévocieux, emploïant « tout le temps de sa vie, quatre heures toutes les ma- « tinées, et plus les jours férials, à l'église en prières « et oraisons, et tout le reste du jour ou en lectures « ou en prières, et résidant dans son cloistre » : — cet écrit de 5 feuillets est dû à D. Joseph Monyer, prieur de Portes. — Cahier de dix feuillets, écriture du XVIe siècle, donnant une copie des principaux titres de fondation de la chartreuse de Portes ; au feuillet 7 commence un abrégé historique de la fondation de la maison. — Lettre de D. C. de la Pierre, du 23 mars 1638, écrite de Portes à un confrère inconnu dans laquelle il traite, en deux pages, des antiquités de sa chartreuse. — Délimitation du fief de la chartreuse de Portes, établie au XVIIe siècle, conformément aux bulles et privilèges des papes Innocent II, Alexandre III et Eugène III. — Copie établie sur papier au XVe siècle de divers titres relatifs aux premières origines de Portes. Ce document incomplet donne : une bulle d'Eugène III de de 1146, une bulle d'Alexandre III de 1171, une bulle de Lucius III de 1182, une attestation de Falco, archevêque de Lyon, septembre 1141, comme quoi Bernard et Ponce, fondateurs de Portes, ont acquis de Boson de Briord, le territoire de la Mornie, la terre de Silonge, le territoire de Couz, les bois de Liatard et de Belay, etc. ; deux confirmations de privilèges des comtes de Savoie, l'une de 1206 du comte Thomas, l'autre de 1252 du comte Philippe. — Vue cavalière de la chartreuse de Portes, dessinée au XVIe siècle pour servir à un procès qu'avaient les religieux contre M. le duc de Nemours : au centre du plan est la chartreuse ; ses confins représentés sont : Bénonce, la grange de Janvaix, la grange de Coux, Ordonnaz, Arandaz, Rossillion, le marquisat de Saint-Rambert à M. de Nemours, la terre de Fay, le village de Souclin, Soudon, Villebois et le marquisat de Saint-Sorlin, aussi à M. de Nemours.

H. 219. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1115-1171. — Privilèges ecclésiastiques. — Charte testimoniale d'environ l'année 1115, dans laquelle Bernard et Ponce, bénédictins de l'abbaye d'Ambronay, établissent qu'ayant quitté leur monastère avec la permission de leur abbé, ils se rendirent dans le massif désert des montagnes de Portes, et là, du consentement dudit abbé puis de son successeur qui leur cédèrent ce territoire, ils fondèrent une maison chartreuse, poussés par l'amour de la vie hérémitique. Visités peu après par Gauceran, archevêque de Lyon, ce prélat instruit par le prêtre Pierre de Briord, que le lieu de Portes avait toujours été du domaine de l'église de Lyon, en fit don plein et entier aux dits Bernard et Ponce en le délimitant en présence de nombreux témoins, et y consacrant une première église.

Quelques années plus tard cette donation et fondation fut approuvée et délimitée par Humbald, successeur de l'archevêque Gauceran, qui approuva encore de nombreuses donations de fonds faites par des seigneurs du voisinage et y consacra une seconde église. (Copie sur papier du XVIIe siècle.) — Copie de la lettre de Falcon, archevêque de Lyon, à Anthelme, prieur de la grande chartreuse, portant affiliation à l'ordre des maisons de Portes et de Meyriat, s. d. ; — copie d'une lettre de Rainard, archevêque de Lyon, à son clergé, lui annonçant qu'il a accordé à la maison de Portes exemption de leyde et de péage dans tout son archevêché, s. d. ; — copie de la charte testimoniale de Bernard et de Ponce, fondateurs de Portes, déjà plus haut citée, contenant la relation de leur établissement au désert, la confirmation de Gauceran, la consécration des églises, la délimitation du territoire, etc. s. d. ; — lettre de protection, de sauvegarde et de privilège pour Portes, délivrée par l'archevêque Pierre de Lyon, entre 1131 et 1139. (Tous ces titres copiés au XVIIe siècle sur les originaux et certifiés conformes par le notaire Deléaz.) — Exemption de dîmes accordée vers 1117 par Berlion, abbé de Saint-Rambert, aux chartreux de Portes, à raison des terres qu'ils cultivaient au territoire de Coux, commune de Bénonces ; copie du XVIIe siècle. — Bulle du pape Innocent II, du 25 juin 1136, à Bernard, premier prieur de Portes, qui fixe les limites de cette chartreuse et la met sous sa protection : deux copies du XVIIe siècle. — Charte de Falco, archevêque de Lyon, des calendes de septembre 1141, dans laquelle il fixe et constate à nouveau les limites de la chartreuse ; apaise des différends pour la possession de certains territoires et prend la maison sous sa sauvegarde ; copie du XVIIe siècle. — Bulle du pape Lucius II, des calendes de mars 1145, dans laquelle il prend la chartreuse sous sa protection, lui fait rendre justice des vexations de ses voisins : original et copie du XVIIe siècle. — Bulle, en original, du pape Alexandre III, donnée à Tusculum, le 6 des calendes de mai 1171, dans laquelle il se déclare protecteur des biens de la chartreuse, décrit et définit à nouveau ses limites et apaise les différends qui existaient avec des voisins : les chanoines de Saint-Ruff, d'Ordonnaz, l'abbaye de Saint-Sulpice, Boson de Briord et Richard de Bénonces.

H. 220. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1218-1234. — Privilèges ecclésiastiques. — Copie établie au XVIIe siècle, signée Durochat, d'une transaction qui eut lieu, aux ides de février 1215, pardevant Rainaldus, archevêque de Lyon, entre la chartreuse de Portes, l'abbaye d'Ambronay et les chanoines de Lagnieu, pour fixation de limites et le partage des dîmes sur des vignes litigieuses. — Bulle, en original, d'Honorius III, des nones d'août 1216, adressée au doyen du chapitre de Belley pour qu'il fasse observer la transaction faite jadis entre les chartreux et le prieur d'Innimont, de l'ordre de Cluny, pour des pâturages communs et le maintien des confins respectifs. — Copie établie au XVIIe siècle, par le notaire Gringue, d'une bulle d'Honorius III, donnée au Latran, le 5 des calendes de février 1223, adressée à l'évêque de Belley pour mettre ordre à ce que les femmes, que les chanoines de Saint-Ruff d'Ordonnaz avaient laissées s'établir autour d'eux, ne pussent avoir ni accès ni passage à Portes, « *ex quarum vicinitate fratres metuunt lesionem famœ et animarum periculum...* ». — Bulle, en original, d'Honorius III, donnée au Latran, le 7 des calendes de février 1223, par laquelle le pape approuve la transaction passée avec l'abbaye d'Ambronay pour la dîme des vignes litigieuses. — Bulle, en original, de Grégoire IX, donnée à Anagni, le 3 des nones d'octobre 1233, dans laquelle il mande à l'archevêque de Lyon et à l'évêque de Maurienne d'examiner la transaction faite par Portes avec Ambronay, par laquelle cette abbaye aura le tiers des dîmes des vignes de la chartreuse, sises à Gerveil. — Arrangement nouveau, passé entre Portes et Ambronay, en 1234, par l'entremise de Guy de la Tour, archidiacre de Lyon, pour le partage des dîmes de leurs vignes plantées dès avant, comme depuis le concile de Latran : deux copies de ce titre établies au XVIIe siècle.

H. 221. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1243-1284. — Privilèges ecclésiastiques. — Bulle d'Innocent IV, donnée à Anagni, le 8 des calendes d'octobre 1243, par laquelle il mande à l'archevêque de Vienne de tenir la main à ce que la chartreuse ne soit plus molestée dans ses biens par certains hommes violents et impies qui la molestent en dépit des indults apostoliques. — Bulle d'Innocent IV, donnée à Anagni, le 16 des calendes d'octobre 1243, dans laquelle il confirme la transaction passée entre Portes et Ambronay pour les dîmes des vignes de Gerveil. — Bulle d'Innocent IV, donnée à Lyon, le 2 des ides de janvier 1245, dans laquelle ordre est donné au chantre de l'église de Belley, d'accommoder les difficultés qui existaient entre

la chartreuse, le recteur de l'église de Villebois et quelques particuliers du voisinage. — Bulle d'Innocent IV, donnée à Lyon, aux ides de novembre 1245, par laquelle il confirme la transaction faite entre Portes et le prieuré d'Innimont, pour le partage des dîmes du Sappey, dépendant du prieuré de la Burbanche. — Bulle d'Innocent IV, donnée à Lyon, aux ides de février 1248, par laquelle il exempte la chartreuse de Portes de payer la dîme des terres enfermées dans ses limites, pourvu que ces terres soient cultivées, ou directement par les chartreux ou à leurs frais. — Bulle d'Innocent IV, donnée à Lyon, le 6 des ides de décembre 1250, qui défend à toutes personnes d'avoir des pâturages ni de bâtir depuis le port de Quirieu, tout le long en descendant le Rhône, et de là en remontant jusqu'à Chazey et à l'Albarine : deux doubles de cette bulle. — Bulle d'Innocent IV, donnée à Anagni, le 15 des calendes d'octobre 1254, qui exempte la chartreuse de Portes de payer la dîme des biens qu'elle fait valoir par ses mains au territoire de Vergnioz, et l'exempte aussi de la dîme de la pêche dans le Rhône.

H. **222.** (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1255-1339. — Privilèges ecclésiastiques. — Bulle d'Alexandre IV, donnée à Naples, le 7 des calendes de février 1255, par laquelle il confirme aux chartreux de Portes, l'exemption de payer la dîme sur leurs biens de Vergnioz, privilège que leur avait concédé, en 1254, le pape Innocent IV. — Bulle d'Alexandre IV, donnée à Anagni, aux calendes d'avril 1260, par laquelle il exempte l'ordre entier des chartreux de payer la dime sur ses prés. — Bulle de Clément IV, donnée à Viterbe, aux nones de juin 1265, par laquelle il exempte l'ordre des chartreux de payer les dîmes des terres acquises dans les limites de chaque chartreuse, tant avant qu'après le concile de Latran, tenu en 1215, pourvu que les religieux les cultivent de leurs mains ou à leurs frais ; pourvu encore qu'il n'y ait accord avec les décimateurs, ou que les dîmes n'eussent pas été payées depuis un temps tel que la prescription soit acquise. — Bulle de Clément IV, donnée à Viterbe, aux ides de juillet 1266, adressée aux archevêques et aux évêques pour leur enjoindre de protéger et de garder l'ordre cartusien contre les malfaiteurs et les malveillants qui le persécutent. — Copie établie au XVIIe siècle d'une bulle de Clément IV, donnée à Viterbe le 5 juin 1266, avertissant l'archevêque de Lyon que l'Ordre a la permission d'acheter une maison dans cette ville, afin que les prieurs de passage, allant ou revenant du chapitre, y puissent loger sans être contraints de descendre dans les hôtelleries. — Bulle du pape Grégoire X, donnée à Lyon aux nones de février 1273, par laquelle il mande à l'abbé de Belleville d'aider la chartreuse à rentrer en possession des biens qu'elle avait aliénés. — Bulle de Grégoire X, donnée à Lyon aux nones de février 1273, par laquelle il confirme pleinement toutes les libertés et immunités concédées à la chartreuse de Portes par les papes ses prédécesseurs, par les rois, les princes et les autres fidèles du Christ. — Bulle de Grégoire X à l'official de Lyon, pour qu'il ait à faire restituer à Portes ses biens aliénés. — Bulle de Grégoire X, donnée à Lyon aux calendes d'avril 1275, par laquelle il met les biens de Portes sous la protection du Saint-Siège ; confirme toutes les possessions et les franchises au territoire de ses limites ; permet de recevoir des novices ; défend aux Religieux de sortir du cloître sans la permission du prieur ; défend à toute personne de donner refuge à un religieux hors du cloître indûment ; exempte de la dîme toutes les possessions qu'avait la chartreuse avant le concile de Latran de 1215, aussi bien que les terres novales « *quœ propriis manibus aut sumptibus colimus* » ; défend à tout ordre religieux de bâtir ou d'acquérir à demi-lieue des limites : permet d'appeler un évêque étranger pour le service des autels et de l'église, et pour les ordinations au cas que le diocésain ne soit pas de la bonne doctrine ou exige quelque récompense ; exempte d'assister aux synodes et de comparaître devant les juges séculiers ; exempte de la juridiction de l'ordinaire et de ses censures ; exempte des interdits généraux ; veut que le prieur ne soit élu qu'à la pluralité des voix selon le statut, etc. Copie en bonne forme du XVIIe siècle. — Bulle de Nicolas IV, donnée à Reato, le 2 des nones de juillet 1286, par laquelle il confirme tous les privilèges accordés à la chartreuse de Portes par les papes ses prédécesseurs. — Vidimus fait en 1339 d'une bulle de Benoît XII, donnée à Avignon la même année, par laquelle il ordonne à l'évêque de Grenoble, protecteur de l'ordre des chartreux, d'excommunier, après les formalités requises, tous ceux qui volent les biens des chartreuses et les détiennent indûment par force et violence : la dite bulle notifiée par le dit évêque à tous les curés du voisinage pour être lue aux prônes, afin que nul n'en ignore.

H. 223. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1318-1623. — Privilèges ecclésiastiques. — Bulle de Jean XXII, donnée à Avignon, le 10 avril 1318, par laquelle le pape prend sous sa protection tout l'ordre cartusien. Il mande cette nouvelle aux officiaux de Lyon, de Belley, de Langres, de Mâcon (1) et leur enjoint de poursuivre tous ceux qui molestent l'Ordre dans ses personnes ou dans ses biens ; de les forcer à restitution et au besoin de les excommunier. Ordre de faire des vidimus de cette bulle pour la répandre dans les diocèses et la faire publier aux prônes. — Vidimus de cette bulle dressée en 1334 par l'évêque de Grenoble ; en 1339 par l'official de Grenoble ; en 1375 par l'official de Lyon ; en 1428 par l'évêque de Genève ; en 1431 pour l'official de Lyon. — Bulle de Grégoire XV, donnée à Rome, le 3 février 1623, dans laquelle il maintient et approuve, *motu proprio*, les immunités et exemptions des chartreux, tant au spirituel qu'au temporel. — Extrait, fait au XVIIe siècle, du cahier des privilèges ecclésiastiques de l'ordre des chartreux, qui donne depuis 1192, une courte notice des bulles des papes fulminées pour le maintien des immunités de l'ordre.

H. 224. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1133-1218. — Privilèges laïques. — Lettre de Pierre, légat apostolique et archevêque de Lyon, par laquelle il ordonne à ses archiprêtres de ne souffrir qu'aucun séculier achetât aucune terre dans les limites de Portes : il donne cet ordre « *eâ potestate quâ jure regio fungitur in eodem loco terminorum domûs Portarum* » ; 1133. — Copie faite au XVIIe siècle d'une ancienne enquête faite contre Bozon de Buis, son frère Sigisbold, ses fils Ébrard et Bozon chevaliers, qui, après avoir donné et vendu des fonds à Portes pour le repos de leurs âmes, les avaient repris avec violence, les détenaient injustement et violentaient la chartreuse, ses hommes et ses troupeaux ; accord et pacification ; vers 1140. — Lettre de Raynauld, archevêque de Lyon, par laquelle il exempte de tout péage, leyde et autres droits, tant à Lyon que dans tout son diocèse, l'ordre des chartreux, ce qu'ils achèteront, ce qu'ils vendront et ce qu'on leur donnera, 1196. — Donation de tous ses droits sur le territoire de Portes, faite aux religieux en 1206, par Thomas, comte de Maurienne et marquis en Italie : titre en double, dont l'un vidimé par Jean, évêque de Belley, vers 1215. — Lettre de Thomas, comte de Maurienne et marquis en Italie, aux prieurs cartusiens réunis en chapitre à la Grande Chartreuse. Désirant l'avantage et le repos pour l'Ordre, il lui accorde libre transit et passage sur ses terres, pour les gens, les animaux et les marchandises, et il protégera, tant par lui que par ses amis, les religieux, les frères et les convers voyageant dans ses domaines, 1207. — Lettres de Guichard d'Anthon qui, à l'imitation de son père et de son aïeul, donne à Portes l'usage et le parcours gratuit sur ses terres sans acquitter aucun péage, 1218.

(1) De Besançon, de Tarentaise, de Lausanne, de Grenoble, de Genève, de Chambéry.

H. 225. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1226-1238. — Privilèges laïques. — Lettre de Guy de la Tour, archidiacre de Lyon, dans laquelle il déclare accorder, pour l'amour de Dieu, à la chartreuse de Portes, libre circulation sur ses terres pour les religieux, les gens, les troupeaux et les marchandises, 1226. — Confirmation des limites du territoire dépendant de la chartreuse de Portes, par les délégués du chapitre général de l'Ordre, 1228. — Transaction passée entre la chartreuse et les quatre frères de Plouns, par laquelle ces derniers cèdent leurs droits sur la grange de Taporaz et ses dépendances, sur les prés de Caunant et sur leurs fonds sis dans les limites, ainsi que l'avait déjà fait leur père, 1229. — Accord, fait en 1230, par Uldrich Cornut, qui cède à Portes tout ce qu'il possédait au territoire du Boschet et tout ce qu'il avait enclavé dans les limites : Albert de la Tour confirme ce règlement par l'apposition de son scel. — Acte de 1234 par lequel Bozon, Guiffred et Vilhelm de Boys donnent à Portes la moitié d'un pré au Gottet et la moitié d'un autre qu'ils avaient en commun avec Évrard de Boys ; ils transigent aussi sur la possession d'un pré sis à Gerveil. — Privilège de Philippe de Savoie et de G. seigneur de la Tour, pour le libre passage des chartreux sur leurs terres, 1236. — Concession d'Albert de la Tour par laquelle Portes pourra faire pâturer ses troupeaux sur les terres de ce seigneur, ainsi que cette maison en avait déjà le droit du temps de son père et de son aïeul ce qui est approuvé par Berlion, frère dudit Albert.

H. 226. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1242-1265. — Privilèges laïques. — Lettre de Valens, veuve de Chabout de Villebois, par laquelle elle donne à Portes tous ses droits sur le territoire de Chatopieu sis dans les limites de la maison, 1242. — Donation faite à Portes par Vilhelm, fils de feu Chabout de Villebois, de tout ce qu'il possédait dans les limites de la maison : il confirme la donation de sa mère Valens ci-dessus rapportée, 1242. — Pierre, fils de Martin Putrein, de Quirieu, donne aux chartreux tous ses droits sur la personne de Sibold, fils de Girard Paceu, de Meypieu, moyennant une soulte de 40 sols viennois, 1249. — Lettre d'Albert le jeune, seigneur de la Tour et de Coligny, qui prend sous sa protection la chartreuse de Portes, met ses biens sous sa garde et protection, l'exempte de tout péage sur ses terres, lui accorde le droit de pêche dans le ruisseau de Serrières ainsi que le droit de pâturage à l'Escotier, etc. 1251. — Le chevalier Guillaume de Briord donne à Portes toutes ses possessions et tous les droits qu'il avait sur les terres et les bois de Chasen, en la côte de Morny, au Perrous ; il donne le territoire de la Rostaz, au-dessus de Lompnaz et ses droits sur le moulin de la Valouze, ses pâturages dans la montagne et aux ports de Quirieu et de Chamboz, avec toute liberté pour circuler partout et se servir de ses ports sur le Rhône sans péage, 1251. — Albert le jeune, seigneur de la Tour et de Coligny, confirme les privilèges et les donations de ses ancêtres à la chartreuse de Portes ; il la décharge de tout péage, lui confirme les pâturages de Méri. Il lui accorde les droits de pêche dans les lacs de Bovier et de Saint-Léger, 1251. — Confirmation de l'exemption de tous droits de péage dans le diocèse de Lyon, renouvelée à Portes par l'archevêque Philippe de Savoie, 1253. — Vidimus dressé en 1265 des deux donations faites en 1251, par Albert de la Tour, et d'une nouvelle donation faite en 1257 par le même seigneur.

H. 227. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1272-1277. — Privilèges laïques. — Acte par lequel Humbert de la Tour, frère de G. évêque de Clermont et d'illustre homme Hugues de la Tour, sénéchal de Lyon, à la prière du couvent de Portes, lui détache un de ses familiers ou satellites qui sera le gardien des bois, des blés, des pâturages et autres propriétés de la chartreuse, 2 janvier 1272. — Acte par lequel Vuillierme, fils de Vuillierme de Lyobart, cède à Portes l'usage dans ses bois des Brosses, sur Saint-Sorlin, pour y prendre toutes sortes de bois ; plus il donne droit de pâquerage dans les dits bois aussi bien que dans ses autres forêts ; plus il permet d'agrandir ou de détourner le chemin qui conduit à la grange de Jenvais appartenant aux chartreux, 1272. — Adalise, veuve d'Albert de la Tour et de Coligny, cède à Portes tous les droits qu'elle avait sur des fonds enclavés dans les limites ; elle cède en plus des droits utiles qu'elle tenait des Bozon de Boys, ses neveux, persuadée que ces droits avaient été usurpés sur la chartreuse ; Humbert de la Tour confirme ces cessions, 1273. — Privilège (en double) du comte Philippe de Savoie, pour le maintien intégral des limites de la chartreuse, la recherche et la punition de ceux qui la troublent en ses possessions, 1272. — Quittance passée à la chartreuse par Adalise, veuve d'Albert, seigneur de la Tour et de Coligny, de tout ce qu'elle avait mis en dépôt ou prêté à la maison, 1272. — Attestation (en double) d'Humbert, seigneur de la Tour et de Coligny, qui reconnaît et passe quittance de tous les dépôts et prêts qu'Adalise, veuve du comte Albert, son frère, avait dans la chartreuse de Portes, 1272. — Donation faite par Vuillierme de Lyobart, à la chartreuse de Portes, de la tierce partie d'un pré qu'il avait en Taporaz et qui était de son franc-alleu, 1273. — Défense faite par Humbert, seigneur de la Tour et de Coligny, à quiconque de troubler les chartreux en leurs possessions, de dévaster leurs moissons et leurs pâturages ; il délègue un de ses familiers pour garder les biens de Portes, 1273. — Adalise, veuve d'Albert de la Tour, délaisse aux chartreux tout ce qu'elle pouvait avoir de juridiction et de droit sur des fonds inclus dans les limites de Portes. — Nouvelle donation de fonds faite à Portes par Oddo et Pierre de Lyobart, 1276 ; dans ce titre, ils confirment les donations faites par Vuillierme de Lyobart en 1272. — Vidimus, passé en 1277, de la lettre de protection et de sauvegarde du comte Thomas de Savoie, qui est de 1225.

H. 228. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1280-1287. — Privilèges laïques. — Lettre de protection et de sauvegarde du comte Philippe de Savoie, 1280. — Don d'un pré sis à Taporaz, fait à la chartreuse en 1281 par Guillemette, veuve de Jean Fabry. — Lettre du comte Philippe de Savoie à son châtelain de Saint-Rambert, lui enjoignant de ne point inquié-

ter la chartreuse pour les biens qu'elle possède dans le mandement de ce nom, avril 1282. — Vidimus fait en 1283 d'un privilège de 1214, par lequel Guy, fils d'Ulrich de Bâgé, seigneur de Miribel, exempte les chartreux, leurs messagers, leurs propriétés et leurs transports de tout droit de péage sur ses terres « *sive in aquâ sive in terrâ*. — Vidimus, fait en 1283, d'un privilège concédé en 1228 aux chartreux, par lequel Guichard d'Anthon les exempte eux, leurs hommes et leurs marchandises, de tout péage sur ses terres. — Titre avec double vidimus, de 1284, de la lettre du comte Philippe de Savoie, qui en approuvant les anciennes donations du comte Thomas, ordonne à ses différents châtelains de protéger les territoires de la chartreuse, surtout ses pâturages : deux autres originaux du même titre. — Guillemet Michaili, de Cordon, pour lui et ses successeurs, ratifie la donation faite par ses oncles à la chartreuse, des pâturages de Morestel, 1287. — Privilège d'Humbert, dauphin de Viennois, comte d'Albon, seigneur de la Tour, enjoignant à ses châtelains de la Tour, de Saint-Germain, de Saint-Sorlin, de Saint-André-de-Briord, de Quirieu, de Crémieu, d'avoir à protéger les chartreux et leurs biens, de lever pour eux les péages et de poursuivre les malveillants, sous peine de 60 sols viennois d'amende, 1287. — Privilège de Louis de Savoie, de 1287, par lequel il prend la chartreuse sous sa protection, défend qu'on ne s'empare des familiers de la maison et des propriétés, et veut qu'on les protège contre tous les oppresseurs.

H. 229. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1290-1295. — Privilèges laïques. — Guichard et Jean Cornut approuvent l'abandon qu'Albert, leur père, fait à Portes de la rente annuelle d'un fromage que cette maison lui devait, 1290. — Vidimus, fait en 1290, du privilège de Guy de Bâgé, seigneur de Miribel, qui exempte les chartreux, leurs messagers, leurs propriétés et leurs transports de tout droit de péage sur ses terres, privilège accordé en 1214. — Privilège, accordé en 1292, par le dauphin Humbert, pour l'exemption des péages sur ses terres. — Lettre du comte Amé de Savoie, de 1293, qui approuve les donations et immunités faites par ses pères à la chartreuse : il veut que ces privilèges soient à nouveau observés dans ses domaines. — Sauvegarde, délivrée en 1295, à Portes, par le dauphin Humbert, pour les personnes et les biens. — Exemption de péage au port du Sault, sur le Rhône, délivrée en 1295 par le dauphin Humbert : — double de ce titre.

H. 230. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1313-1397. — Privilèges laïques. — Lettre du comte Aymon de Savoie au receveur de sa gabelle au port de Johannage, sur le Rhône, lui enjoignant de laisser transiter les chartreux sans payer aucun droit, 1313 ; — privilège pareil renouvelé par le comte Amé V, 1318. — Le châtelain savoyard de Saint-Rambert-en-Bugey, inquiétant Portes pour la possession de la montagne de Charrel, le juge du Bugey, pleinement informé des droits de la chartreuse, lui mande, conformément aux ordres du comte Amé, de laisser les chartreux en paix, de maintenir leurs droits sur cette montagne et ses cours d'eau, 1325. — Exemption de tous droits de péage et de pontonnage accordée à Portes, en 1326, par Hugues de Genève, seigneur d'Anthon. — Exemption de tout péage sur sa terre, accordée en 1334, par Louis de Savoie, seigneur de Vaud. — Exemption de tout péage au port de Vèvres, accordée en 1334 par Humbert, dauphin de Viennois, comte de Vienne et d'Albon. — Vidimus, fait en 1336, d'un titre de 1229, par lequel Humbert II de Viennois, étant à Portes, y avait confirmé toutes les donations faites par Marie, comtesse d'Auvergne et épouse d'Albert II de la Tour, savoir : une rente de 60 sols pour le luminaire, et une autre de 40 sols pour les réparations de l'église, avec ordre aux châtelains sur les châtellenies desquels ces rentes étaient hypothéquées de les faire payer régulièrement. — Sept lettres émanées des princes de Savoie portant injonction à leurs châtelains de Saint-Rambert et de Rossillon, de maintenir la chartreuse de Portes dans ses droits et possessions, tant pour les terres, les prés et les bois que pour les lacs et les cours d'eau : la première de ces lettres est du comte Aymon, 1337 ; la seconde d'Amé, son fils, 1343 ; la troisième d'Amé VI en 1363 ; la quatrième d'Amé VII, en 1386 ; privilège pour l'exemption de contribuer aux fortifications de Lagnieu, 1397, etc. — Privilège du dauphin Humbert pour les exemptions de péage à travers ses terres, 1338. — Concession d'Amé de Savoie, de 1356, par laquelle toutes les causes de la chartreuse de Portes, qui naitraient ou existeraient dans le territoire qui fut celui de sa première fondation, seront portées, à l'avenir, par-devant le juge de Saint-Sorlin à l'exclusion de tous autres. — Délimitation des mandements de Saint-Sorlin et de Rossillon, faite à la requête de la chartreuse qui fit mettre toutes ses propriétés dans le mandement de Saint-Sorlin, avec approbation d'Amé VII de Savoie, 1392. — Inventaire

des titres, droits, privilèges, donations et bienfaits de la chartreuse ; copie de six feuillets établie au XVIIe siècle.

H. 231. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1443-1509. — Privilèges laïques. — Confirmation de tous les privilèges de la chartreuse de Portes, faite le 15 avril 1443, par le duc Louis de Savoie. — Lettres de sauve-garde accordées par le duc Louis à la maison de Portes, à toutes les personnes qui s'y trouvent, à toutes les propriétés à la charge d'un anniversaire solennel, annuel et perpétuel, à dire à chaque Saint-Martin d'hiver pour la conservation de la maison de Savoie; confirmation du privilège par Amé IX, en 1469 ; publication du privilège à Saint-Rambert, en 1463, à Rossillon en 1472, à Saint-Sorlin, en 1473 ; confirmation du privilège par le duc Charles de Savoie, en 1507 ; publication du privilège à Lagnieu, en 1507 ; à Briord et à Lhuis, également en 1507. — Publication, faite en 1495 dans toutes les paroisses voisines de la chartreuse, d'un monitoire délivré par des commissaires de Rome, fulminant de graves peines et l'excommunication contre ceux qui détiennent indûment des biens de Portes, ruinent et détruisent ses forêts. — Plusieurs vidimus des privilèges des princes de Savoie ci-dessus rapportés.

H. 232. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1475-1593. — Privilèges laïques. — Privilèges accordés par les Rois de France à l'ordre des chartreux. — Lettres patentes de Louis XI, confirmatives des privilèges et exemptions accordés par les Rois Charles VI et Charles VII ses aïeul et père, avec les vérifications des Bureaux des Finances et des Cours des Aides, 1465. — Confirmation générale des privilèges et immunités de Portes, donnée en 1506 et 1508 par le duc Charles de Savoie. — Patentes de Jacques de Savoie, duc de Nemours, par lesquelles il nomme Laurent Gastin de Montvert, châtelain en son marquisat de Saint-Sorlin, lieu où les causes des Chartreux arrivaient en première instance, mars 1557. — Patentes du 5 octobre 1587, du comte Emmanuel-Philibert de Savoie, au sujet de l'inféodation du marquisat de Saint-Rambert dans les affaires de judicature duquel Portes a des intérêts. — Sauve-garde de Joachim de Rye, marquis de Treffort, gouverneur général pour le duc de Savoie, en Bresse et Bugey, par lui décernée aux chartreux de Portes, décembre 1573. — Sauvegarde pour la chartreuse, à elle décernée en 1593 par Jacques de Savoie, duc de Nemours et de Genevois.

H. 233. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1600-1635. — Privilèges laïques. — Sauvegarde du Roi Henri IV pour la chartreuse de Portes, de lui obtenue à Lyon, le 8 août 1600. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, avec patentes sur icelui qui maintient le duc de Nemours dans tous les droits de justice et d'appel sur le marquisat de Saint-Sorlin où les causes des chartreux ressortissaient, 8 novembre 1603. — Lettres patentes du Roi Henri IV, du 7 octobre 1607, qui unissent et incorporent les justices du marquisat de Saint-Sorlin et de Saint-Rambert en une seule et même juridiction, qui résidera à l'avenir à Saint-Rambert. — Copie des patentes de Louis XIII, qui confirment toutes les immunités, franchises et privilèges de l'ordre cartusien, décembre 1610. — Confirmation de l'union des justices des marquisats de Saint-Sorlin et de Saint-Rambert, avec siège à Saint-Rambert, donnée à nouveau, le 20 mars 1611, par Louis XIII. — Arrêt du Conseil privé du Roi, du 21 août 1635, au profit d'Anne de Lorraine, duchesse de Savoie et de Nemours, au nom de ses enfants, pour le recouvrement des sommes qui étaient dues à son feu mari sur son marquisat de Saint-Rambert.

H. 234. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier ; 2 imprimés.

1663-1668. — Privilèges laïques. — Confirmation des privilèges généraux de l'ordre des chartreux, donnée en 1663 par le roi Louis XIV ; extraits de cette pièce et des patentes délivrées à ce sujet. — Lettres de confirmation de tous les privilèges accordés à l'ordre des chartreux par les Papes et les Rois de France, 1663 ; Louis XIV confirme là tous les privilèges de l'ordre, qui sont : Bulles des papes Célestin III, 1192 ; d'Innocent III, 1202 ; de Jean XXII, 1318 ; d'Innocent VI, 1362 ; de Grégoire XI, 1371 ; de Clément VII, 1390 ; de Martin V, 1430 ; de Pie II, 1466 ; de Sixte IV, 1481 ; de Pie V, 1567 ; de Sixte V, 1588 ; de Grégoire XV, 1623 ; d'Urbain XIII, 1644. Il confirme en outre toutes les patentes de ses prédécesseurs : Louis XI, 1465 ; Louis XII, 1498 ; François 1er, 1516 et 1520 ; Henri II, 1547 ; Henri III, 1575 ; Henri IV, 1596 ; Louis XIII, 1611. Vérification des patentes de

Louis XIV par les parlements de Paris, Toulouse, Bordeaux, Dijon, de Dauphiné, d'Aix, de Rennes ; chambres des comptes, cours des Aides, chambre du Trésor au Palais, prévôts et échevins de Paris ; généralité de Toulouse ; chambre des comptes de Bourgogne et Bresse ; chambre des comptes de Dauphiné, de Provence, de Bretagne, de Tournay. Texte intégral des bulles confirmées par le Roi, et citées plus haut : — double de ce titre important. — Copie des patentes de sauvegarde attribuées à tout l'ordre cartusien, en 1668, par Louis XIV.

H. 235 (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1670-1693. — Privilèges laïques. — Lettres patentes de Louis XIV, du mois de février 1670, par lesquelles il accorde à l'Ordre des chartreux de disposer librement de ses forêts, sans que les officiers du Roi les puissent troubler en leur exploitation : — trois extraits de ce privilège. — Sauve-garde du Roi accordée à l'Ordre en 1677. — Lettres patentes de Louis XIV, de novembre 1678, qui défendent de chasser sur les montagnes qui sont dans les limites de la chartreuse de Portes, sans permission expresse du prieur. — Privilège du Roi, de janvier 1686, sur la manière dont les chartreux doivent acquitter la portion congrue aux curés des cures dont ils sont nominateurs. — Arrêt du Conseil d'État de 1693, pour la déclaration que les bénéficiers et autres gens de main morte doivent faire relativement à leurs bois et forêts.

H. 236. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier.

1712-1773. — Privilèges laïques. — Arrêt du Conseil, du 10 septembre 1712, qui décharge la chartreuse de Portes du payement des droits de laods et ventes qu'elle devait au Roi, en raison de l'acquisition par elle faite de la seigneurie de Voreppe, en 1707. — Lettres patentes de Victor-Amédée, roi de Sicile et de Chypre, duc de Savoie, par lesquelles Sa Majesté accorde au sieur François Bourdin, avocat, l'office de conseiller et juge mage ordinaire de ses Eaux et Forêts en Bugey, 25 novembre 1713. — Lettres patentes du 4 juin 1715, confirmatives de celles de janvier 1663, par lesquelles l'ordre des Chartreux a droit confirmatif de jouir de toutes ses propriétés comme toujours l'Ordre en a joui sans contradiction quelconque : — copies de ces patentes. — Lettres patentes du roi Victor-Amédée, qui donnent plein pouvoir à son intendant, le sieur Ferrero, de passer par-devant lui et de vérifier les contrats de vente et d'aliénation par lesquels sa dite Majesté vend aux Chartreux de Portes, son marquisat de Saint-Sorlin, 16 septembre 1716. — Lettres patentes de Louis XV, de mars 1719, qui érigent la terre de Saint-Rambert en marquisat en faveur de Guillaume de Termand de Vaugé. — Ordre des Trésoriers de France, Intendants des finances en Bourgogne, pour l'enregistrement des lettres d'amortissement au sujet de l'acquisition faite par les chartreux de Portes du marquisat de Saint-Sorlin, 3 janvier 1722. — Lettres patentes de Louis XV, de mai 1727, qui confirment les patentes de 1670, par lesquelles les Chartreux ont toute liberté pour user et disposer de leur bois. — Sauve-garde de Louis XV, accordée à l'ordre des Chartreux, datée de Dunkerque, 10 juillet 1744. — Lettres patentes de Louis XV, de septembre 1751, portant confirmation du contrat de vente de la justice des villages de Proulieu et de Posafol, au marquisat de Saint-Sorlin, acquise de M. de Ruffieu par les chartreux de Portes. — Lettres patentes de Louis XV, du 27 janvier 1773, qui règlent l'exercice de la justice des Chartreux dans le marquisat de Saint-Sorlin, contre les prétentions de M. de Crémeaux. — Lettres patentes de 1772, qui confirment à nouveau les privilèges de l'ordre des chartreux. — Arrêt du conseil du Roi, du 30 octobre 1773, qui annule un arrêt du parlement de Bourgogne, ordonnant que la justice du marquisat de Saint-Sorlin s'exercerait à l'avenir dans la ville de Lagnieu.

H. 237. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1194-1199. — Pâturages. — Acte par lequel Renaud de Forez, archevêque de Lyon, atteste que Guichard d'Anthon, son cousin, a fait remise aux chartreux de Portes de tous droits de péage et leur a concédé, de plus, le droit de pâturage par toute sa terre ; s. d. mais vers 1194. — Compromis, passé en 1195 entre Étienne, prieur de Portes, et Durand, abbé de la Chassagne, pour l'usage des pâturages du territoire de Méry, qui s'étendent du Rhône à l'Albarine jusqu'à Saint-Sorlin. — Compromis, passé en 1195, par Étienne, prieur de Portes, par lequel il déclare se soumettre à l'arbitrage de l'abbé d'Hautecombe, du prieur d'Arvières, d'Étienne, chartreux de Meyriat, d'Humbert de Bussili, chanoine de Belley, touchant le différend que sa chartreuse avait avec l'abbaye de la

Chassagne, sous peine de cent marcs d'argent, et que si un frère chartreux contrevient à cette transaction, il sera chassé de l'ordre sans espérance d'y rentrer qu'à la prière des religieux de la Chassagne; le différend ici réglé regardait les pâturages de Méry qui vont du Rhône à l'Albarine, et depuis la montagne de Saint-Sorlin jusqu'à la rivière d'Ain. — Lettre de Renaud, archevêque de Lyon, adressée aux arbitres désignés dans le titre ci-dessus, où il leur donne avis de la bonne volonté de Portes et de la Chassagne pour transiger sur leurs pâturages, et les exhorte à promptement trancher le différend, 1195. — Accord, passé en 1199, entre Humbert et Vifred de Saint-Vulbas d'une part, et Alard de Villard d'autre, qui prétendaient chacun avoir le domaine ou propriété des pâturages de Méry ou Méhéry, territoire où Portes avait droit d'usage. Noble Tancer, camérier, ayant acheté les prétentions d'Alard de Villard, fait un règlement avec Humbert et Vifred de Saint-Vulbas à la condition qu'ils empêcheront que personne autre que la chartreuse de Portes ne puisse user des dits pâturages, à la réserve cependant des Bénédictines de Blye et de l'hospice de Sainte-Julie : — double de ce titre. — Fragment d'une enquête de la fin du XIIe siècle, mais sans date, qui sert à établir le bien fondé des prétentions de Portes sur les pâturages de Méry, depuis Saint-Denis jusqu'à Loyettes, en dépit des réclamations des cisterciens de la Chassagne.

H. 238. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1200-1239. — Pâturages. — Donation faite à la Chartreuse, en 1200, par Hugues de Coligny, de tout ce qu'il possédait dans les pâturages de Méry, du côté de Loyes. — Privilège d'Humbert, évêque de Valence, qui, à la prière du prieur Etienne, son ami, accorde toute liberté à Portes, pour le passage et le paquerage de ses animaux à travers son diocèse, 1206. — Confirmation de la donation de sa part du pâturage de la Méry, faite à Porte, en 1200, par Hugues de Coligny : cette confirmation est donnée par Albert de la Tour, mari de Béatrice, fille et héritière dudit Hugues de Coligny ; cet Albert se dit fils d'autre Albert de la Tour et de la comtesse, fille de Robert, comte d'Auvergne. — Transaction, passée en 1212, avec les religieux de la Chassagne, à propos des pâturages de Méry : ces religieux ne pourront faire pâturer au delà de la croix d'Ambutrix ni au delà de Leyment, ni au delà de Rignieux, ni au delà de Blye ; les pâturages du côté de l'Albarine et de l'Ain resteront communs : — double de ce titre. — Accord avec la Chassagne et divers particuliers intéressés, pour introduire les chèvres dans les pâturages de la Méry, 1216. — Confirmation du droit de pâturage en la Méry, donnée à nouveau, en 1220, par Albert de la Tour. — Accord, passé en 1222, entre la chartreuse et les seigneurs de Saint-Vulbas, pour la jouissance des pâturages de la Méry. — Transaction, passée en 1238, entre la chartreuse et G. et B. de Montferrant et W. leur neveu, damoiseau, par laquelle, grâce à l'entremise des chapelains de Vaux et de Lagnieu, fin est mise aux contestations, violences, dilapidations et querelles qui troublaient les deux parties. — Accord, passé en 1235, entre la chartreuse et la léproserie de Chosson, au sujet des pâturages situés au delà de l'Albarine, du côté de Cleyzieu, dont l'entrée doit être interdite aux lépreux. — Acte de 1236 par lequel Bernard, Guy et Pierre de Langes, confirment la donation de pâturages que Ilio, leur père, Vicard, Guy et Lambert de Langes, leurs oncles, avaient faite à la chartreuse de Portes dans toutes leurs terres. Cette confirmation est datée du cimetière d'Arandaz et fut ratifiée dans le cimetière de la maison haute de Portes, le prieur Bozon et ses moines étant présents, puis enfin ratifiée à la maison basse de Portes (qui est la Correrie), en présence des frères convers. — Confirmation, faite en 1236, par Guéric et Berlion de Montferrand chevaliers, frères, et leur neveu Guillaume, de la donation jadis par eux faite à la chartreuse, de tous les pâturages que leurs prédécesseurs avaient donné en deçà de l'Albarine, du côté du monastère. — Transaction, passée en 1238, par l'intermédiaire de B. abbé de Saint-Rambert, avec les hommes de Blannas, qui avaient chassé des pâturages, au dit lieu, les troupeaux de la chartreuse en leur causant de grands dommages. — Accord, passé en 1239, avec les Bénédictines de Blye, pour le droit aux pâturages de Blye, ménagé par l'intervention des seigneurs de Saint-Vulbas. — Vidimus de ce titre, passé en 1239, par B. official de la cour ecclésiastique de Lyon.

H. 239. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1261-1268. — Pâturages. — Transaction, de 1261, entre la chartreuse de Portes et Humbert, seigneur de Morestel, à propos du droit de pâturage dans ses domaines. Humbert et sa femme approuvent le privilège de pâturage qu'avaient cédé leurs ancêtres à Portes, délimitent les terres où ce droit se doit exercer

et à quelle époque de l'année ; en reconnaissance de quoi les chartreux donnent à Humbert, quinze livres viennoises. — Hugues de Morestel affirme, par un acte de 1261, que Jocelin, son père, ainsi que ses ancêtres, avaient donné à Portes, en aumône, le droit de pâturage dans leurs terres ; il loue et approuve ce droit et se déclare prêt à en supporter l'usage. — Acte de 1262, qui contient la satisfaction et réparation que le damoiseau Pierre de Saint-Germain, fit à la chartreuse de Portes, pour les injures et les violences qu'il avait faites à des bergers de cette maison, dans le territoire de Vaux où paissaient les chèvres. — Accord, passé en 1264, avec Guichard du Monteiller, pour le droit de pâturage au territoire de Maleville ; — autre accord de la même année fait avec Guichard du Monteiller et ses voisins pour les mêmes pâturages. — Vidimus, dressés en 1266, des principaux titres qui ont rapport aux droits de pâturage en la Méri ou Méhéry. — Transaction, faite en 1266, avec les Bénédictines de Blye pour les pâturages de la Méhéry ; le territoire de la Vernioz est abandonné aux religieuses, mais les bergers de Portes pourront prendre du bois, pour se chauffer, au bois dit le Chanoz de la Tita. — Acte de 1268, par lequel Pierre de Chayseu et Pierre Neyroz, fils de feu Jomard de Chayseu, donnent à Portes libre usage dans leurs pâturages, sis entre l'Ain et la montagne de la chartreuse, reconnaissant, sur ces pâturages, l'ancien droit de cette maison. — Acte de 1268, par lequel Guy et Jancelin de Cordon, chevaliers, en présence d'Humbert de Morestel, donnent droit de pâturage sur tous leurs domaines, aux chartreux de Portes ; délimitation des territoires à pâturer ; fixation de l'époque de l'année où les pâturages seront accessibles ; les chartreux reconnaissent cette concession par un don de soixante-quatre livres viennoises.

H. 240. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1274-1297. — Pâturages. — Acte par lequel Albert Cornut reconnaît que son père Hudric a donné à la chartreuse droit de pâturage dans ses terres, et d'usage dans ses forêts, pour avoir prières pour le repos de son âme et des âmes des siens, 1274 : — double de cette reconnaissance, de la même année. — Donation du droit de pâturage dans ses territoires, faite par Humbert de Montferrand aux chartreux de Portes, 1274. — Accord, passé en 1281, entre les prieurs de Portes et de la Sylve pour le partage des pâturages dans le territoire de Crémieu. — Le damoiseau Aymard de Cordon, reconnaît avoir reçu de Portes six livres viennoises et sa femme, dix sols viennois, pour la ratification qu'ils donnent du droit ancien qu'avait la chartreuse, de par leurs ancêtres, d'aller pâturer dans les territoires de Cordon, 1285 : — double dudit acte, même année. — Jacelmetus Michaysi, de Cordon, ratifie et accepte pour lui et les siens, la convention faite à Portes, par ses ancêtres, de pouvoir pâturer sur ses domaines, 1287. — Eymido, de Cordon, fils de feu Jacelmetus, ses sœurs Berlione et Léonarde, reconnaissent à la chartreuse, le droit de pâturer dans leurs héritages ; délimitation ; fixation de l'époque de la pâture, 1293. — Guy de Cordon, confirme à nouveau, en 1297, les droits de pâturage que possèdent sur ses terres, par concession de ses ancêtres, les chartreux de Portes.

H. 241. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1300-1438. — Pâturages. — Aveu fait par les Bénédictines de Blye qui reconnaissent, en faveur des chartreux de Portes, qu'elles n'ont aucun droit de pâturage au territoire de Vernioz, 1300. — Acte par lequel Portes cède une redevance d'un fromage par an, au seigneur de Montferrand, pour avoir droit de pâturage au territoire de Dorvens et autres lieux jusqu'à Saint-Rambert ; arrangement avec le châtelain du comte de Savoie, au dit Saint-Rambert, qui prétendait que son maître avait droit à la tierce partie du revenu des fonds de Dorvens, 1317. — Vente à Portes, par Pierre Fortis, d'un fromage que la dite chartreuse lui devait tous les ans pour droit de pâturage sur ses terres ; vente consentie au prix de 60 sols, 1318. — Sentence arbitrale donnée en 1319 par l'Official de Lyon et le Juge de la Tour, contre noble Pilet de Cheyssieu, pour les pâturages qu'il disputait à la chartreuse. — Cession d'une rente de 4 livres 10 sols, faite par Portes à noble Raynaud de la Fontaine pour se rédimer du droit qu'il percevait sur les pâturages du Peney, 1323. — Rachat, fait en 1328, au profit de la chartreuse, contre Hugues de Brennaz et Reynaud de la Fontaine, de la rente annuelle d'un fromage que cette chartreuse leur devait pour droit de pâturage sur leurs domaines. — Lettres du juge de la Tour, adressées le 23 janvier 1331 aux Châtelains de Saint-Sorlin et de Saint-Denis, par lesquelles il leur enjoint de maintenir les chartreux en la libre possession des pâturages de la Méhéry ; que si certains particuliers les y troublent, il faut les forcer à déposer leur plainte et à prouver leur droit. — Let-

tres d'Humbert, dauphin, de 1334, par lesquelles il mande à ses châtelains de Saint-Sorlin-de-Cuchet, de Saint-Denis-le-Chosson et autres, d'avoir à maintenir fermement les chartreux de Portes dans la jouissance des pâturages à eux accordés sur sa terre, par lui et par ses ancêtres : — double de ces lettres. — Lettre de maintenue dans les pâturages de Montferrand, émanée en 1349, du châtelain de Saint-Rambert. — Lettres patentes de Philippe de Savoie adressées à son bailli du Bugey, à ses châtelains de Rossillon, de Saint-Sorlin, de Saint-Germain et de Saint-Rambert, pour qu'ils eussent à défendre et à maintenir les chartreux de Portes dans leurs droits et possessions anciennes, 15 juin 1396 : — lettres pareilles vidimées en 1435.

H. 242. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1117-1141. — Titres sur Ordonnas. — Exemption, accordée vers 1117, de dîmes par Berlion, abbé de Saint-Rambert, aux chartreux de Portes, à raison des terres qu'ils cultivaient dans le territoire de Coux, sur Ordonnas et Bénonces : — titre original et deux copies du XVIIe siècle sur papier. — Deux fragments d'acte du XIIe siècle, relatifs aux différends des chartreux avec les chanoines d'Ordonnas, de l'ordre de Saint-Ruph, sur la perception des dîmes en des territoires litigieux, sis sur Ordonnas. — Attestation de Falco, archevêque de Lyon, montrant comment Bernard et Ponce, fondateurs de Portes, avaient acquis tout le territoire de la Mornie, excepté la partie qui appartenait à Boson de Briord, lequel avait promis de ne jamais s'en défaire, sinon au profit des chartreux, comme il fit par la suite ; attestation du bien fondé de possession des chartreux sur le territoire de Silonge, 1141. — Lettre de Guillaume, abbé de Saint-Ruph, prieur d'Ordonnas, aux chartreux de Portes, relativement à des contestations qui s'étaient élevées entre eux au sujet de la délimitation du territoire d'Ordonnas, vers 1141 : — copie authentique du XVIIe siècle.

H. 243. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1209-1299. — Titres sur Ordonnas. — Traité fait entre la chartreuse de Portes et les chanoines de Saint-Ruph-d'Ordonnas, par ordre du pape, et en présence des évêques de Mâcon et de Belley, au sujet des possessions respectives de ces deux maisons et de la vérification de leurs limites qui sont des bornes de pierre marquées de croix, 1209 ; — copie authentique du XVIIe siècle jointe à l'original. — Traité, passé en 1212, entre la chartreuse et l'abbé de Saint-Ruph-d'Ordonnas, portant que la dite chartreuse remettra au sieur abbé l'église du Fay avec une rente annuelle de 2 sols viennois et de 2 setiers de froment, et que la chartreuse fera agréer cette donation par l'archevêque de Lyon qui l'annexera au bénéfice de Saint-Ruph ; par contre le dit abbé relâche à Portes l'église d'Ordonnas avec ses possessions et aura sur cela l'autorisation de l'évêque de Belley ; au cas où le pape ne voudrait pas approuver ce traité, il resterait nul et non avenu. — Traité, passé en 1239, entre la chartreuse et l'abbé de Cluny, à cause de son prieuré de la Burbanche, au sujet du territoire de Joux, par lequel fut convenu que les chartreux auraient, dans ce territoire, la partie qui est du côté d'aquilon, et le prieur de la Burbanche la partie du côté du midi. — Traité, fait en 1248, entre la chartreuse et les prieurs de la Burbanche et d'Innimont, qui porte fixation et plantation de limites entre eux pour la perception des dîmes : original double et copie du XVIIe siècle. — Transaction, passée en 1256, entre la chartreuse et divers particuliers qui avaient essarté et coupé des bois au lieu de Joux, dit aussi au Sappey ; ces particuliers reconnaissent devoir la dîme à Portes en échange du bois qu'ils prennent au dit lieu ; en cas de mort sans enfants le territoire qu'ils détiennent doit revenir à la chartreuse ; copie du XVIIe siècle jointe à l'original. — Copie établie au XVIIe siècle d'une transaction de 1236, passée entre la chartreuse et le prieur d'Ordonnas pour délimiter leurs possessions et dîmes ; les arbitres sont Falco, prieur d'Annonay, ordre de Saint-Ruph, et Josserand, prieur de la chartreuse de la Sylve-bénite. — Copie établie au XVe siècle d'une décision du juge du Bugey de 1320, d'un arrêt de Philippe de Savoie de 1284 et d'un autre du même prince de 1281, qui sert pour fixer la juridiction de Portes sur certains pâturages sis au territoire d'Ordonnas. — Fixation des limites qui séparent les fonds de Portes et d'Ordonnas, faite en 1299, sur l'ordre de l'official de Lyon, par les curés de Bénonces et de Lompnaz.

H. 244. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1302-1381. — Titres sur Ordonnas. — Enquête commune, faite en 1302, tant par le prieur de Portes que par les chanoines de Saint-Ruph-d'Ordonnas,

pour délimiter leurs fonds respectifs et s'entendre sur la possession des limites de la Bailly, de l'eau de la Golette, de l'eau de la Pernaz, du Rié de Silonges et du pont de l'Enclose. — Original et copie d'une transaction de 1309, passée entre les maisons de Portes et d'Ordonnas, au sujet de l'enlèvement de quelques limites qui séparaient leurs fonds ; délimitation nouvelle faite par l'énonciation et l'orientation des lieux-dits. — Nouvelle délimitation, faite en 1317, entre Portes, le prieur et les habitants d'Ordonnas, touchant le territoire dit « le Sapin *seu Abies* » ; ce sapin n'existant plus, par cause de vétusté, et son emplacement étant douteux, on le remplace par une grosse et grande pierre. — Ordre du comte Amé de Savoie, envoyé en 1318 à ses châtelains de Saint-Rambert et de Rossillion et à son juge en Bugey, pour veiller à ce que les hommes d'Ordonnas ne violent point les limites des pâturages des chartreux. — Injonction du juge du Bugey, faite en 1325, à ceux d'Ordonnas, d'avoir à observer les transactions antérieures et à ne point pénétrer sur les pâturages de la chartreuse. — Défense du dauphin Humbert, faite en 1327, à ceux d'Ordonnas et de Charvieu, de pénétrer dans les forêts de Portes pour y couper des bois. — Lettre de 1333 par laquelle André Passerat, prieur d'Ordonnas, reconnaît que s'il a coupé des bois, pour le besoin de son bénéfice, au territoire de Croule-Barbe, ce n'est que par permission écrite et pure tolérance du prieur de Portes. — Transaction de 1344, passée entre la chartreuse et l'abbé de Saint-Rambert, par laquelle, en sa qualité de prieur de Bénonces, il peut lever sa dîme en l'Alera, au Pissot et au Sottelet, lieux où les chartreux ne travaillent pas corporellement et à leurs frais ; mais au-delà de ces territoires il ne peut rien dîmer, la chartreuse faisant valoir les fonds voisins de sa main, et ces fonds ne sont plus sur Bénonces. — Acte d'intervention du comte Amé de Savoie, dressé en 1356, contre les habitants d'Ordonnas, pour la chartreuse qui se plaint que ses bois sont dévastés par les animaux au pâturage, qu'on y coupe des arbres et qu'on y pratique des défrichements sans égards pour les bornes et les limites. — Transaction passée en 1381 avec Amédé de la Pierre et deux autres hommes d'Ordonnas, qui reconnaissent devoir à Portes la tâche et la dîme pour le défrichement qu'ils font au Sapey.

H. 245. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1404-1446. — Titres sur Ordonnas. — Convention, passée en 1404, entre la chartreuse de Portes et Aymard de Grolée, seigneur de Lhuis, pour délimiter des territoires et pâturages litigieux aux confins d'Ordonnas, du côté de Lompnas, en Longrelle, au Rochas, etc. — Vidimus, fait en 1412, d'une transaction passée, en 1357, avec les habitants d'Ordonnas, par laquelle sont délimités les terrains où ces habitants pourront mener pâturer leurs bestiaux, les forêts où ils pourront couper leur bois de chauffage et leurs bois de constructions ; énumération et délimitation des fonds réservés aux seuls chartreux : — deux copies de ce vidimus aussi dressées en 1412. — Transaction, passée en 1413, avec plusieurs habitants d'Ordonnas qui avaient envoyé leurs animaux dans les pâturages de la Crottaz et du Gayet, avant l'époque à eux fixée, qui va de la Saint-Michel au carême ; ils furent condamnés au conseil ducal séant à Chambéry, puis transigèrent. — Accord fait, en 1420, avec des habitants d'Ordonnas qui avaient mené leur bétail dans les pâturages réservés de Liotard, contre le Sapey ; ils transigent en consentant à payer chacun deux florins d'amende. — Sentence du juge du Bugey, de 1424, qui, après avoir énoncé plusieurs titres relatifs aux limites de la chartreuse vers Ordonnas, décide que la juridiction des châtelains de Saint-Sorlin et de Rossillion doit s'étendre aussi loin que les limites énoncées aux titres. — Abergeage de 40 seytives de prés et de bois, fait en 1446, à Pierre de la Pierre, d'Ordonnas, sous le service de sept sols viennois.

H. 246. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1468-1498. — Titres sur Ordonnas. — Différents actes d'abergeage de fonds, prés, terres et bois sis sur le territoire d'Ordonnas, passés par les chartreux de Portes à divers habitants dudit Ordonnas : Claude Petra, Étienne Muguet, Jean et Antoine Godard, Pierre Marciat, Boivinat, etc., etc. — Acte par lequel Claude et Pierre Perruquet, de Rossillion, achètent des Garin de Lompnaz tous les prés, sis sous Ordonnas, le long du ruisseau de l'Enclose ou de la Mornie, qui étaient de la directe mouvance de Portes, pour y créer des moulins, des battoirs et autres artifices, à quoi François Bouët s'opposa, mais Portes assigna les parties devant le conseil ducal, à Chambéry, et obtint la libre jouissance pour les acheteurs Perruquet. — Fragment d'une procédure, faite contre le curé de Rossillion en 1486, pour la levée des dîmes au Sappey ; transaction de Portes avec ce même curé, passée en 1489,

pour la levée et le partage de la dîme au Sappey; — enquête ordonnée et convention approuvée par le duc de Savoie, 1489. — Procédure contre Pierre Durochas, notaire à Ordonnas, qui prétendait mener son bétail au pâturage en Couz et au Glattard, 1491. — Difficulté entre les chartreux et le procureur fiscal du comte de Savoie, résidant à Rossillion, pour des délimitations de territoire et des abergeages indûment passés.

H. 247. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1501-1563. — Titres sur Ordonnas. — Trois copies, sur papier, des lettres patentes des ducs de Savoie de 1501, de 1506 et de 1510, obtenues sur requête des chartreux, par lesquelles ces princes leur concèdent d'être maintenus en la pleine possession de la perception de leurs dîmes et tâches dans le territoire d'Ordonnas. — Fragment d'un procès contre Étienne et Jean Galliard d'Ordonnas, pour refus de payement de dîmes, 1520; — autre fragment de procédure contre les frères Galliard d'Ordonnas, pour le même sujet, 1527. — Procédure avec les habitants d'Ordonnas qui refusaient, en 1527, de payer la dîme sur le territoire dit « de la Grande-Beste ». — Procès fait, en 1528, contre les gens d'Ordonnas qui refusaient de payer à Portes leurs tâches et leurs dîmes sur certains territoires dénommés au dit procès; les chartreux gagnèrent leur cause, mais Ordonnas fit appel au conseil ducal : une transaction amiable termina ce différend. — Lettre du duc de Savoie, de 1528, à son châtelain de Rossillion, lui enjoignant de maintenir fermement les chartreux de Portes en la jouissance de toutes leurs dîmes. — Abergeages divers de fonds sis sur Ordonnas, faits de 1531 à 1563, par la chartreuse à plusieurs habitants du dit lieu.

H. 248. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1564-1587. — Titres sur Ordonnas. — Vente d'une maison et jardin à Ordonnas, par André Revol à Antoine Vétard, au prix de 80 florins, cette maison étant de la mouvance de Portes, 1564; — achat de cette maison par la chartreuse pour y installer une grange appropriée à ses récoltes sur la Rivollière, paroisse d'Ordonnas, 1573. — Grâce de réachat accordée par le notaire Guiffrey, de Bénonces, à D. Pierre Babolat, prieur de Portes, d'une maison sise à la Rivollière, 1574; — acte de vente de la maison précitée à Quiron, de Villebois. — Revente de maison et jardin à Ordonnas, faite en 1577, par D. Babolat. — Articles relatifs aux prétentions de ceux qui doivent les dîmes sur Ordonnas, 1578. — Permission donnée par la chartreuse de Portes à plusieurs habitants d'Ordonnas, de couper, dans ses forêts, tous les bois nécessaires à la reconstruction de leurs maisons, après un grand incendie, 1581. — Procès et sentence du juge de Grolée, de 1583, contre ceux d'Ordonnas qui refusaient leurs tâches et dîmes. — Procès et sentence du même juge, en 1584, contre ceux d'Ordonnas, pour les obliger à reconnaître une redevance annuelle de dix livres de cire due à Portes pour leur droit de pâturage au territoire dudit Ordonnas. — Accord, fait avec des habitants d'Ordonnas, après saisie de leur bétail opérée par Portes, dans ses pâturages réservés, 1587. — Accord avec le prieur d'Ordonnas pour la jouissance d'une grange en la Rivollière, que ce prieur prétendait être de son fief, 1587. — Achat du territoire de Bret, dépendant de Couz, par Guillaume Vétard, au prix de cent florins, 1587. — Copies non signées de quelques transactions, passées en 1344, 1576 et 1582, avec l'abbé de Saint-Rambert, pour les dîmes et tâches sur Ordonnas.

H. 248 (*bis*). (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1582-1657. — Titres sur Ordonnas. — Collection de baux de dîmes sur Ordonnas, passés à divers particuliers par la chartreuse. (Cette collection a été formée, en 1792, par Falavier-Maréchal, procureur syndic du district de Saint-Rambert, et par lui envoyée au directoire du district de Belley pour régler la question des droits de tâche. Il déclare dans sa lettre d'envoi n'avoir pu mettre la main sur les baux modernes d'Ordonnas, qu'il croit déposés chez Me Brossette, notaire à Serrières-de-Briord.)

H 249. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1141-1344. — Titres sur Lompnas et la forêt de Morgne. — Échange, fait en 1141, par la chartreuse de Portes avec Boson de Briord; elle donne au dit Boson le domaine de Chambo en Dauphiné, et Boson remet à Portes sa forêt dite Mornia ou de la Morgne. Boson s'engage à garder et à protéger cette forêt, moyennant la glandée pour ses pourceaux et les porcs de quelques-uns de ses amis, selon le bon vouloir de Portes. Original en double. Deux copies établies au XVIIe siècle d'un vidimus de ce titre, dressé en mai 1288, par Hugues de Vaudreys, official de Lyon. —

Cession faite à la chartreuse, en 1154, par Guichard, abbé d'Ainay, comme curé primitif de Lompnas, de toutes les dîmes qu'il possédait, lui et son couvent, sur les territoires de Morgne et de Silonges, dîmes autrefois possédées et depuis données par Genisius de Virissieu, chevalier : — original et deux copies du XVIIe siècle. — Don, fait en 1215, à la chartreuse par Étienne de Lhuis, citoyen de Lyon, de quinze deniers viennois et d'une rente de deux poules que lui devaient Étienne de Charvieu et son frère pour le domaine qu'ils tenaient de lui à Lompnas. — Acte de 1285, passé en présence du châtelain de Saint-Rambert, par lequel Guillaume de Briord déclare approuver la donation de la forêt de la Morgne, faite par son père aux chartreux ; il s'engage à ne plus les troubler en leur possession et à cesser vis-à-vis d'eux toute querelle et violence, moyennant quoi les chartreux lui donnent quatre livres viennoises. — Étienne de la Roche, chevalier, confirme aux chartreux, en 1286, la pleine possession de la dîme sur la Morgne et Silonges, qu'avait autrefois donnée le chevalier Genisius de Virissieu. — Transaction, passée en juin 1289, entre la chartreuse de Portes et les habitants de Lompnas, par laquelle il leur est permis de prendre du bois, pour bâtir à Lompnas, dans la forêt de la Morgne, en demandant la permission au frère chartreux qui réside dans la grange de Morgne ; permis à eux depuis la Saint-André jusqu'au Carême de ramasser, sans permission, le bois mort dans la forêt pour leur chauffage, mais pour cela, ceux qui labourent avec deux bœufs payeront deux deniers, et un denier ceux qui n'ont point de bœufs, le tout sans nuire aux droits de Portes dans la dite forêt ; défense à ceux de Lompnas d'aller pâturer dans les pâturages de la Morgne : seuls les bœufs, au temps du labourage, pourront les traverser pour aller boire, mais sans s'y arrêter ; permis d'envoyer les porcs à la glandée dans la forêt ; permis de pâturer en Silonges et en Combe-Noire, de la Saint-Michel au printemps ; permis d'aller pâturer en Pré-Nouvel après le premier foin levé ; Portes réserve tous ses droits dans les forêts et pâturages sur Lompnas : — deux copies sur papier de ce titre, dressées au XVIIe siècle. — Lettre du dauphin de Viennois, à son châtelain de Lhuis, pour qu'il maintienne les chartreux dans toutes leurs dîmes sur Morgne, 1315. — Ordonnance du juge de la Tour au châtelain de Saint-André-de-Briord, lui prescrivant de faire observer rigoureusement, aux gens de Lompnas, la transaction par eux passée avec Portes pour la forêt de Morgne et ses dîmes, 1326. — Transaction passée, en 1344, avec l'abbé de Saint-Rambert, pour la levée de ses dîmes à l'Alera, au Pissot et à Sottelet ; la Morgne lui demeure interdite et reste réservée aux chartreux.

H. 250. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1583-1717. — Titres sur Lompnas et la Morgne. — Permissions accordées par les prieurs de Portes, à divers particuliers qui en faisaient la demande par écrit, de couper, en la forêt de Morgne, les bois nécessaires pour bâtir ou réparer des maisons, des granges, des paillers, des fours, des écuries, des pressoirs, sur le territoire de Lompnas.

H. 251. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1639-1763. — Titres sur Lompnas et la Morgne. — Dégradations commises, en la forêt de la Morgne, par divers particuliers de Lompnas ; rapports des garde-bois. Les prévenus sont déférés à Belley par-devant le juge des forêts.

H. 252. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1644-1646. — Titres sur Lompnas et la Morgne. — Accords ou transactions consenties par le prieur de Portes, avec divers particuliers de Lompnas qui avaient commis des dégradations dans la forêt de Morgne, et y avaient pris des bois sans autorisation.

H. 253. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1642-1646. — Titres sur Lompnas et la Morgne. — Charbons et charbonnages en la forêt de la Morgne. — Prix-faits avec des charbonniers pour fabriquer les charbons de bois. — Comptes des dépenses ; vente des charbons ; leur descente jusqu'à Briord ; comptes des ventes au bord du Rhône.

H. 254. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1659-1667. — Titres sur Lompnas et la Morgne. — Sentence du bailli du Bugey, rendue en 1659, en faveur des chartreux, contre plusieurs habitants de Lompnas au sujet d'usurpations de territoire par eux commises dans la forêt de la Morgne. — Obligations passées par quelques habitants de Lompnas au profit des chartreux.

H. 255. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1234-1293. — Titres sur Onglas. — Acte par lequel Guillemette Moschet et son fils Jean donnent à la chartreuse de Portes le moulin qu'ils avaient au territoire d'Onglas, avec tous ses droits, usances, appartenances et dépendances, 1234. — Promesse, faite sous serment, par plusieurs habitants d'Onglas qui avaient coupé des bois dans les forêts de Portes, de ne plus recommencer, sous peine du juge ecclésiastique et de dix sols viennois par chaque délit constaté ; ils ne pourront enlever des bois que sur permission expresse de la chartreuse, 1236. — Lettres du comte Philippe de Savoie à son châtelain de Rossillion, lui enjoignant de ne point protéger les hommes d'Onglas, quoique hommes à lui, contre les chartreux, mais de laisser ces derniers agir en justice puisque les gens d'Onglas sont des agresseurs qui ont maltraité, en forêt, un frère chartreux, 1284. — Lettres du dauphin Humbert, seigneur de la Tour et de Coligny, enjoignant à son bailli d'avoir à juger sommairement, et sans figure de procès, les différends qui séparent les chartreux et les hommes d'Onglas, 1283. — Sentence du bailli des terres de la Tour et de Coligny, contre les habitants d'Onglas qui prétendaient pouvoir couper des bois dans les forêts de Portes, jusqu'à Arandas, et pâturer dans les limites de la maison ; lettres confirmatives de cette sentence par le dauphin Humbert ; original en double et deux copies du XVIIe siècle, 1284. — Arrangement fait par le dauphin Humbert, entre les chartreux et les habitants d'Onglas, par lequel fut reconnu à ces habitants un droit d'affouage et de pâturage dans un territoire scrupuleusement délimité dans l'acte, 1292 ; — original et trois copies du XVIIe siècle. — Lettres du dauphin Humbert, adressées à son bailli et à ses châtelains de Saint-André-de-Briord, de Saint-Sorlin-de-Cuchet et de Saint-Germain, pour qu'ils aient à défendre les chartreux de Portes contre tous ceux qui chercheraient à les troubler dans leurs droits, notamment contre les habitants d'Onglas, 1293.

H. 256. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1302-1394. — Titres sur Onglas. — Guillaume de Briord loue, approuve et ratifie, en 1302, la transaction passée en 1292 entre les chartreux et les habitants d'Onglas, par l'entremise du dauphin Humbert, transaction en vertu de laquelle chaque faisant feu à Onglas, doit à Portes un service annuel de neuf deniers viennois pour son affouage et son pâquerage. — Donation, faite en 1303, à la chartreuse, par Pierre de Bénonces, prêtre, pour le repos de son âme, d'une rente de six sols viennois à percevoir sur un pré sis en la Fontaine. — Cession par laquelle noble Pierre de Rougemont et sa femme Félise, comme ayant droit sur Onglas à cause de la dot de la dite Félise, enjoignent et ordonnent à chaque faisant feu au dit lieu de payer exactement à la chartreuse le servis annuel de neuf deniers viennois pour l'affouage et le pâquerage, 1304. — Traité, passé en 1309, entre la chartreuse et les habitants d'Onglas, par lequel est convenu que chaque faisant feu payera dix deniers par an pour l'usage des pâturages et affouages sur la roche de la Droguy, et dudit rocher jusqu'à la Teyssonnière, de là proche la Chandertaz au-dessous de Jenvais, de là vers le Balanoz des Tilliers jusqu'à la fontaine de Couz, et de la Fayardaz jusqu'au sommet de l'Alera ; est entendu que les dits habitants ne pourront vendre ni aliéner aucun bois, et qu'ils pourront pâturer dès la Saint-Michel jusqu'à la Pentecôte, à condition qu'il n'y ait semaille de blé ; plus qu'ils payeront la septième gerbe de toutes les terres qu'ils défricheront dans les terrains abergés, et que le cinquième des foins restera à la chartreuse : — deux copies du XVIIe siècle. — Lettres du dauphin Jean, adressées en 1316, à ses châtelains de Quirieu et de Saint-André-de-Briord, pour qu'ils obligent les hommes de Bénonces et d'Onglas à aller moudre aux moulins de Pierre Pellerin, sur la Valouze, moulins qui dépendent de sa directe. — Acte par lequel Jean et Humbert, fils de Vincent Escoffier, convers à Portes ou frères donnés, natifs d'Onglas, se reconnaissent hommes-liges du dauphin de Viennois, de même que leur frère Thomas, aussi frère à Portes ; ils promettent, en cette qualité, l'hommage annuel au dit dauphin d'une livre de cire, moyennant quoi ils jouiront des libertés et prérogatives accordées aux bourgeois de Lagnieu, 1324. — Le dauphin Humbert de Viennois, à la réquisition d'Henri d'Hyères, rend le moulin de Bellet, sur la Valouze, banal pour les gens d'Onglas, de manière qu'ils ne puissent moudre ailleurs, à moins que leurs grains ne fussent restés deux jours et deux nuits au dit moulin sans être mis en œuvre, 1347. — Vente d'une rente annuelle de huit bichettes de grains, faite à la chartreuse par Henri d'Hyères, à prendre sur des fonds situés à Onglas, au prix de douze florins d'or, 1366 ; — autre vente pareille, du même à la même, 1380. — Échange de rente de grains sur Onglas, fait

en 1383, entre la chartreuse et noble Jacerin Béraz. — Vente passée à la chartreuse par noble François de Moras, de la Valloire en Dauphiné, et sa femme Guigone Labix, pour le prix de 77 florins d'or, de tout ce qu'ils possédaient en Bugey dans le voisinage de Portes, soit les moulins de Bellet, plusieurs rentes en grain, en vin et en argent et plusieurs hommes qui se reconnaissent taillables de la chartreuse, 1392. — Donation faite à la chartreuse par dame Guigonne Labix, veuve de noble Galliot d'Hyères, de tous les droits, titres, noms et actions qu'elle pouvait espérer dans l'hoirie de son mari pour raison de sa dot ; la dite donation estimée 200 florins d'or, 1393. — Cession faite à la chartreuse, en 1394, par noble Guillaume de Grolée, pour le prix de 30 florins d'or, de tous droits, action réelle et personnelle, mère, mixte, utile, directe, possessoire et civile qu'il pourrait avoir sur les moulins, cens, revenus, servis, fonds, hommes et hommages dans les mandements de Saint-André-de Briord et de Quirieu. — Donation, faite à la chartreuse par Hugonète de la Verchère, d'Onglas, d'un journal de terre au dit lieu, 1396.

H. 257. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1416-1428. — Titres sur Onglas. — Échange entre le prieur du chapitre de Belley et la chartreuse, par lequel ce chapitre cède à la dite chartreuse tous les servis qu'elle lui devait sur des prés voisins du moulin Bellet, contre une rente qui était assise sur le pré du Molard, tenu par André et Pierre Favre, de Bénonces, 1416. — Remise d'un journal de pré, sur Onglas, à Pierre Coquet, homme taillable de Portes, sous le service annuel d'une bichette d'avoine, en dépit des prétentions de Jean Say, dit Trudon, 1428.

H. 258. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1509-1543. — Titres sur Onglas. — Lettres de mise en possession, pour la chartreuse, des biens délaissés par Jean, fils de feu Pierre Coquet, d'Onglas, taillable de Portes, 1509 ; arrangement passé pour la succession du taillable Jean Coquet, avec Antoine Brunier, son valet, qu'il avait fait son héritier : Brunier prend, du consentement de Portes, le lieu et place de Jean Coquet en tous ses biens meubles et immeubles, à charge de réversion par manque d'héritier ou de descendance mâle, 1508 ; — reconnaissance des fonds de la succession Coquet, passée en 1509 par Brunier, nouveau tenancier ; inventaire de ces biens. — Achat à François Ruffi, dit Tradoux, et à Benoît, son frère, au prix de 19 florins de Savoie, de la fontaine Berlios et de toutes les sources qu'ils pourraient avoir sur leurs fonds du Verney, à charge, pour la chartreuse, de laisser couler librement ces eaux au moulin de la Valouze quand la sécheresse l'exigerait, 1537. — Abergeage passé aux frères Bodin-Murgoz, d'Onglas, de quatre journaux de terre sous la rente d'une bichette de froment et d'un écu d'introge, 1537. — Copie informe d'achats de parcelles diverses au territoire d'Onglas.

H. 259. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1558-1567. — Titres sur Onglas. — Requête et mémoire présentés en 1558 par la chartreuse au parlement de Chambéry, contre le comte d'Entremont qui avait passé de multiples abergements de fonds, sur Onglas, à des habitants du lieu, alors que ces fonds étaient de la mouvance de Portes. — Procès suivi d'une sentence du bailliage du Bugey, qui condamne les hommes d'Onglas à demander permission à la chartreuse pour défricher les bois et les mettre en prés et en vignes, plus à payer, pour ces défrichements, de sept gerbes l'une, 1564. — Procès contre ceux d'Onglas qui se prétendaient exempts de demander la permission à Portes pour défricher les bois sans vouloir payer une tâche ; enquête et production de pièces des chartreux ; sentence en faveur de Portes rendue au bailliage de Belley, 1564-1567. — Abergeage de 32 journaux de terres et bois, sur Onglas, à divers particuliers du lieu, 1567.

H. 260. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1573-1593. — Titres sur Onglas. — Abergeages passés par la chartreuse, en 1573, à divers particuliers d'Onglas, de fonds sis en ce territoire. — Mise en possession, pour la chartreuse, des biens délaissés par Jean et Amé Coquet, d'Onglas, en leur vivant hommes taillables de la dite chartreuse, 1573. — Achat de leurs fonds sur Onglas à Jean et Pierre du Roux, au prix de cinquante florins de Savoie, 1574. — Remise des biens de François Coquet et de ses deux autres frères, d'Onglas, morts taillables de Portes, à trois hommes nommés Colomb, à la charge pour eux d'épouser les trois filles Coquet, sous la réserve de quelques prés et d'une soufferte de 400 florins de Savoie,

janvier 1574. — Achat du pré de l'Orme, sur Onglas, à Antoine de l'Orme, dit Laurent, au prix de 26 florins de Savoie, 1574. — Achat d'un pré et d'un jardin à Onglas, sur Girod Rey, dit Nicod, au prix de 20 florins de Savoie, 1574. — Échange de fonds entre Humbert d'Onglas et Portes : Humbert délaisse ses terres d'Onglas à Portes pour 40 florins, plus une terre à Bénonces où il ira s'établir. — Échange de terres à Onglas avec Nicolas Tradoux, 1575; — avec François Genevey et Pernette Bodin, avec Bodin-Ternoz, etc., 1575. — Échange et transaction, fait avec Madame l'amirale de Coligny, dame d'Entremont et de Saint-André-de-Briord, par lequel elle abandonne tous ses droits, rentes, servis et autres sur Onglas en échange de rentes en argent et en denrées que lui servira la chartreuse, janvier 1571.— Abergements de terres sur Onglas à Aimé et Jean Genevey, à Claude Coquet, à Claude, Étienne, Benoît et Pierre de l'Orme, à Claude Matarel, etc., 1581 ; — à Claude Bodin-Colomb et à ses frères, à Claude Bodin-Cotty, 1593 : — à Jean Matarel, à Jean et Claude Coquet, 1593 ; — à Jean Genevey, Jean Coquet, etc. — Achat de fonds sur Onglas, prés et terres défrichées, à Georges Coquet, à Ambroise Tardoux, à Étienne et Claude, ses frères, 1593.

H. 261. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1603-1760. — Titres sur Onglas. — Reconnaissances de fonds sur Onglas, passées en faveur de Portes par André Brunier, Jacques et Claude Brunier, etc., 1607. — Procès et sentence favorable à Portes, 1611, pour contraindre ceux d'Onglas à aller moudre au moulin de la Valouze ; mémoires et production de pièces sur cette affaire. — Abergements de parcelles de terre, bois et prés sur Onglas ; reconnaissances passées par divers tenanciers ; note sur les biens des taillables sujets à l'échute, etc.

H. 262. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1225-1255. — Titres sur Bénonces. — Accord par lequel Guillaume et Guy de la Balme, chevaliers, seigneurs de Bénonces, déclarent qu'ils abandonnent toutes leurs prétentions sur les fonds et bois depuis l'Arénier, le mont Varel jusqu'à Portes : les chartreux prouvant leur juste possession tant par titres que par leur longue jouissance, qui date de près d'un siècle. Agnès et Ambroisie, femmes de ces chevaliers et leurs enfants Berlio, Luysens, Boso et Guido, approuvent cet acte, 1225 ; — original en double et trois copies modernes de ce titre ; — ratification de cet accord au chapitre général de l'ordre cartusien, tenu en 1226 à Saint-Laurent près Grenoble. — Accord, fait en 1239, avec Siboud de Briord, chevalier, et ses parents, par lequel ils se désistent, en faveur de Portes, de toutes leurs prétentions sur des territoires sis dans les confins de cette chartreuse ; ils exceptent seulement leurs hommes du Sapey pour la possession desquels il y a procès. — Accord, fait en 1240, avec le damoiseau Boson de Briord, qui avait battu des frères chartreux et leur avait fait violence ; il promet, en donnant caution, de ne plus récidiver ni de faire aucun dommage ni de permettre qu'on en fasse dans les terres, prés, bois et granges de la chartreuse. — Vente d'une terre et d'un pré, faite en 1249 à la chartreuse, par Bernarde, fille d'Étienne Bochet, femme autorisée de Latard Petingnon. — Hugues Blanchet, de Cormaranche, répétait contre la chartreuse de Portes tout le territoire sis entre la fontaine de Jenvais et les granges de Couz, tous les bois et broussailles de la Courrerie, en tirant sur Villebois, plus 200 livres viennoises de dommages et intérêts ; mais il perdit son procès et fut débouté de ses prétentions par sentence de l'archevêque de Cantorbéry (Philippe de Savoie) qui occupait la vacance du siège épiscopal de Belley, 1249. — Confirmation, faite en 1255 par S. évêque de Grenoble, du titre de 1225, plus haut analysé, par lequel Guillaume et Guy de la Balme, leurs femmes et leurs enfants, abandonnaient toute prétention sur l'Arénier, le mont Varel et autres fonds voisins de la chartreuse.

H. 263. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1261-1299. — Titres sur Bénonces. — Transaction pour des pâturages et des affouages, passée en 1261 entre la chartreuse, Albert de Briord et ses hommes de Bénonces par-devant Albert, seigneur de la Tour et de Coligny. — Don, fait à la chartreuse, en 1262 par Hufred, dit li Blans, d'Aranc, de tout ce qu'il possédait au territoire de Chassen. — Vidimus, dressé en 1262, de la transaction de 1261, rapportée plus haut, passée avec Albert de Briord et ses hommes de Bénonces. — Cession, faite à Portes, en 1263, par Boson de Briord et son fils Hugues, de toutes leurs prétentions sur le territoire de Malpertuis. — Donation, faite à Portes, en 1266, par Jean Castelan, sa femme Pétronille et son beau-père André Fatet, de tous leurs droits sur le territoire de Chassen et ses dépendances. —

Acte, par lequel Alexie, veuve de noble Siboud de Briord, et Albert de Briord, son beau-frère, en qualité de tuteur de Jean et Guigues de Briord, cèdent tous les droits qu'ils pouvaient prétendre sur le moulin de la Valouze, en Chassen et en la Morgne, 1268. — Compromis entre Portes et Albert, fils de Siboud de Briord, pour nommer des arbitres relativement à leur différend pour les droits d'usage dans les bois de Bénonces, 1269. — Vente d'une maison, sise à Bénonces, faite en 1269 par Pierre de Bénonces, prêtre, à Hugues de Bénonces, clerc, fils d'Étiennette du Molard, veuve Trichet, au prix de 40 sols viennois. — Cession faite à Portes, en 1275 par les frères Trichet, de tous les droits qu'ils avaient sur des prés, terres et bois aux territoires de Varrel et de Chassen. — Étienne Pescheur, Julien et Jean, ses fils, vendent à Portes en 1299, une terre de franc-alleu, sise en Chassen, au prix de cinq livres viennoises, de trois aunes de panne et d'un fromage. — Copie, dressée en 1299, de la transaction de 1261, analysée en tête de cet article, passée entre Portes, Albert de Briord et ses hommes de Bénonces.

H. 264 (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1307-1370. — Titres sur Bénonces. — Sentence du juge de la Tour, contre Jean Martin, qui refusait aux chartreux la dime sur une pièce de terre qu'il tenait d'eux au Crêt de Varel, 1307. — Défense à André Faber, de Bénonces, de faire des charbons de bois dans les forêts sans l'expresse autorisation de la chartreuse, sous peine, chaque fois qu'il sera pris, d'une amende de 20 sols viennois, 1320. — Cession, faite en faveur de Portes par Jean Armand, frère convers en cette maison, moyennant 16 livres viennoises, de tous les droits qu'il pouvait avoir au territoire de Bénonces, 1323. — Mémoire des gens de Bénonces pour prouver leurs droits et usages dans les paquerarages de Portes, 1324 ; — citation par-devant le châtelain de Bénonces ; constitution de procureurs, 1324. — Accord, ensuite d'un procès, passé en 1325 entre la chartreuse de Portes et les hommes de Bénonces, qui prétendaient pouvoir pâturer dans les territoires réservés à la chartreuse et couper, dans ses forêts, toutes essences de bois hormis les chênes. Sur ces prétentions survint une longue transaction, des délimitations nouvelles et de nouvelles permissions qui sont insérées au dit acte ; — copie moderne de ce document. — Cession de trois pièces de terre au territoire de Bénonces, faite en 1330 par Jean Armand, frère convers de Portes, à Jean Trichet pour les droits dotaux de Jeannette Boson, sa femme. — Jeanne, veuve de Vincent Trichet, paye à Portes une indemnité de six deniers viennois au dire d'experts (dont le curé de Villebois faisait partie) pour avoir vendu à Guichard de Rigneu un pré qu'elle croyait être de sa directe, le prieur de Portes prouvant le contraire, 1330. — Nouveau traité, avec les habitants de Bénonces pour les pâturages et l'usage des forêts ; délimitations nombreuses et nouvelles limites mises dans l'acte, 1357. — Vente, faite à la chartreuse par Galiot d'Hyères, au prix de 30 florins d'or, de plusieurs rentes directes qu'il avait au territoire de Bénonces, 1362. — Vente d'une maison, sise à Bénonces, en 1370, par Florence, fille de feu Pierre Leti, et Vincent du Molard, son mari, à Jean Joannarel du dit lieu.

H. 265. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1419-1468. — Titres sur Bénonces. — Cession ou transport fait par noble Guy de Grolée, en faveur de la chartreuse de Portes, de tous les droits, actions et prétentions qu'il pouvait avoir sur les biens de Violent de Manicieu, son homme de Bénonces, au prix payé de 25 florins d'or, 1419. — Convention, faite entre la chartreuse et Jean Barrier, de Bénonces, qui pourra prendre du bois dans les forêts réservées de Portes, moyennant la redevance annuelle d'une livre de cire, 1439 ; — même convention, consentie au même prix avec Vincent Buchet, de Bénonces, 1439. — Convention, passée en 1464, avec les religieux de Saint-Rambert, pour droit d'usage en des forêts communes. — Mémoire des chartreux contre les hommes de Bénonces, sur leur refus de payer la tâche et les dimes pour les nouveaux essarts ou défrichements qu'ils font dans les fonds que leur concède le couvent, 1468.

H. 266. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1548-1588. — Titres sur Bénonces. — Relevé des cens et dimes sur Bénonces, lors de la contestation de Portes avec le curé du lieu, en 1548, pour prouver la juste possession d'icelles depuis plus de dix années. — Transaction, passée en 1574, entre la chartreuse et les hommes de Bénonces, concernant le payement des servis dits portables et mesurables aux greniers du couvent. — Transaction, passée en 1576 entre

la chartreuse, les religieux de Saint-Rambert et les curés d'Arandas et de Bénonces, pour la levée et le partage des dîmes entre eux. — Quatre abergeages de bois, terres et broussailles, lieu dit au pré Lavigne, passés en 1581 par la chartreuse à quatre hommes chefs de famille de Bénonces et d'Onglas. — Transaction, passée en 1582, avec les religieux de Saint-Rambert, décimateurs des paroisses de Bénonces et d'Arandas, les curés de ces paroisses et la chartreuse, pour le partage des dîmes. — Permission, donnée en 1586, à Claude Resollet, de Bénonces, par la chartreuse, de couper dans les forêts les bois nécessaires pour faire les paisseaux ou échalas des vignes.

H. 267. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1601-1694. — Bénonces. — Divers contrats d'abergeage, de cens de fonds, passés par la chartreuse de Portes à divers particuliers de Bénonces, pour des terrains sis au dit territoire.

H. 268. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1722-1788. — Bénonces. — Mémoire des chartreux contre les prétentions et les agissements des gens de Bénonces sur les bois et pâturages de Portes; — contre les prétentions du curé du lieu dans la perception et le partage des dimes ; — dénombrement des terrains ensemencés qui doivent la dîme ; — états de ceux qui ont fait le défrichement dans les forêts de la chartreuse ; procès par-devant le juge des terres de Saint-André-de-Briord, pour obtenir contrainte et justice contre les prétentions et les usurpations des habitants de Bénonces.

H. 269. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1206-1237. — Arandas, Caunant et le Vachat. — Copie établie sur papier, au XIVe siècle, d'un privilège accordé, le 22 juin 1206, à la chartreuse de Portes par Thomas, comte de Maurienne, remettant aux chartreux de cette maison, par pure donation, tout ce qu'il pouvait avoir de droit dans les limites de leur monastère. Suit une notice sur les fonds qu'à cette époque la chartreuse possédait dans la paroisse d'Arandas. — Acte de février 1237, par lequel Boson de Langes, Jean, Guichard et Humbert ses enfants, Bernard et Pierre, ses frères, vendent à Portes tout ce qu'ils avaient au territoire de Caunant, sous la garantie d'Isoard, Pierre, Guy et Henry de la Balme. — Accord, passé en 1237 avec les frères Prost, pour une rente de deux tiers de journal qu'ils devaient à la chartreuse.

H. 270. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1240-1266. — Arandas, Caunant et le Vachat. — Acte par lequel Vuillerme de Montferrand donne et cède à Portes, pour lui et ses héritiers, tout ce qu'il avait de droit dans le territoire de Caunant, 1240. — Acte de 1241, par lequel le chevalier Aymon de la Balme confesse avoir donné à Portes tous les droits qu'il avait dans le territoire de Caunant : Artaud et Bruno, ses enfants, confirment la donation de leur père. — Enquête, faite en 1242, qui établit que les deux côtes, jusqu'à leurs cimes, qui sont de chaque côté du vif de Caunant, appartiennent à Portes, comme ayant-droit des seigneurs de Langes. — Attestation de noble Pierre de Langes comme quoi il avait donné tous ses droits et prétentions sur Caunant, aux chartreux de Portes avant de partir pour la croisade (*quando iter arripuit in transmarinis partibus*) avec Hugues de Coligny. — Bruno de Langes cède aux chartreux tous ses droits sur ses fonds et ses hommes de Caunant, 1243. — Attestation, faite par les hommes de Blannaz, en présence du chapelain du lieu, qu'à l'avenir ils n'anticiperont jamais sur les terres de Portes et surtout sur les bois de Caunant, 1244. — Transaction, de 1244, entre Portes et Bruno de Langes, agissant pour lui et ses hommes d'Arandas, par laquelle ils reconnaissent n'avoir aucun droit dans une partie du territoire de Caunant qu'ils revendiquaient à tort. Albert de la Tour, son oncle Guy archidiacre de l'église de Lyon, et Pierre, abbé de Saint-Rambert, se portent caution de cette promesse. — Acte, de 1244, par lequel Pierre, Martin et Etienne, fils de Radulphe *Balbi*, d'Arandas, déclarent abandonner toute prétention sur un territoire sis au lieu de Caunant. — Hugues, Vuillerme et Martin d'Oncieu cèdent à Portes, par acte de 1245, moyennant 15 livres viennoises, tout ce qu'ils possédaient au territoire de Caunant. — Acte, de 1247, par lequel Henri de la Balme et ses fils Aymon et Vuillerme, cèdent à Portes la tierce partie de leurs fonds sis à Caunant. — Acte, du mois de juillet 1259, par lequel noble Vuillerme et Aymon, fils de Henri de Langes, donnent à Portes, pour le repos de leurs âmes et des âmes de leurs parents, « *Willierminum lo Fol et Raulinum fratrem suum d'Arandas cum omnibus*

heredibus suis et Johanneta matre eorum homines legitimos et ligios .. ». — Attestation, donnée en 1266 par frère Jean, prieur de la Sylvebénite, jadis prieur de Portes, qu'il a fait approuver au chapitre de l'ordre, la légitimité des droits de Portes pour la levée des dîmes et tâches sur les fonds que la maison possède à Caunant.

H. 271. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1260-1279. — Arandas, Caunant et le Vachat. — Compromis, passé entre la chartreuse et les seigneurs de Langes et de Montferrand et leurs hommes, pour arriver à nommer mutuellement des arbitres dans leur différend sur leurs terres de Caunant, 1260. — Déclaration de Jean, prieur de Portes, par laquelle il met sous la protection d'Aymon, châtelain de Saint-Rambert, Vuillierme et Raulin *Stulti* ou Fol frères, natifs d'Arandas, hommes liges de la chartreuse, 1262. — Accord ou transaction entre G. prieur de Portes et les faiseurs de cuillères et de peignes de Saint-Rambert (*coclearii et pectinaterii*), par lequel ces ouvriers pourront prendre le bois nécessaire à leur industrie, dans les forêts de la chartreuse, sous le service annuel d'un quarteron de cuillères et de peignes, 1270. — Transaction entre la chartreuse et la paroisse d'Arandas, pour régler les limites des bois réservés et des bois livrés à l'usage, 1270. — Lettre du comte de Savoie à son châtelain de Saint-Rambert, lui enjoignant de faire exécuter, contre les hommes du Vachat, les accords passés avec la chartreuse pour la protection des forêts, 1271. — Accord de 1271, par lequel plusieurs particuliers reconnaissent qu'ils n'ont aucun droit sur les fonds sis en Calona, en montant contre Portes et qui dépendent de cette maison ; ils abandonnent aussi leurs droits sur les bois de Pierrefiche et du Tremblay, où ils ne pourront essarter qu'en payant une dîme à prix débattu. — Abergeage des fonds de Pierrafuez à des particuliers du Vachat, passé en 1272, sous le servis de 10 sols viennois. — Humbert de Montferrand aberge à Jean, fils de Bernard Dupré, une terre en Charvieu, qui joint le territoire de la chartreuse, 1272. — Acte de juin 1276, par lequel Pierre *Balbi*, d'Arandas, ses frères et ses fils, se désistent de tous droits et prétentions, au territoire de Caunant, vis-à-vis des chartreux. — Transaction, passée en 1277, entre la chartreuse de Portes et les hommes du Vachat, pour droit de pâturage et d'affouage dans ce territoire ; temps fixé pour pâturer ; époque et mode de couper les bois ; redevance due à Portes. — Transaction entre la chartreuse et le village d'Arandas, pour régler les droits d'usage du dit Arandas dans les forêts de la chartreuse, 1277. — Acte par lequel les hommes du Vachat reconnaissent que les bois de Caunant appartiennent à Portes « *jure dominii* » et qu'ils n'ont droit d'y essarter ni d'y faire des défrichements.

H. 272. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1280-1289. — Arandas, Caunant et le Vachat. — Transaction, intervenue en 1280, entre la chartreuse et l'abbaye de Saint-Rambert-en-Bugey ; les chartreux avaient cessé de payer à cette maison une redevance annuelle de deux fromages, et ceux de Saint-Rambert avaient saisi une quarantaine de bœufs de la chartreuse ; les redevances mutuelles furent rétablies et Saint-Rambert paya à Portes une indemnité de cinquante livres viennoises ; — double de cette transaction. — Autre transaction nouvelle passée en 1282 avec l'abbaye de Saint-Rambert, en suite d'actes de pillage et de violences commises à Caunant par des hommes de Portes sur des hommes de Saint-Rambert et réciproquement. — Ordre du bailli du Bugey donné, en 1285, aux hommes d'Arandas d'avoir à respecter leurs accords et leurs transactions avec Portes, et de ne molester en rien cette maison. — Vidimus, en 1287, de la transaction de 1280, faite avec l'abbaye de Saint-Rambert. — Accord, fait en 1288, avec des hommes de Caunant, pour régler l'exploitation de certains pâturages. — Bornage des territoires de Caunant et de Chalonas où est l'agnellerie de Portes, fait de concert avec l'abbaye de Saint-Rambert par deux arbitres choisis qui sont les prieurs de Meyriat et d'Allion, 1289. — Reconnaissance d'un terrain au Vachat, que tiennent de la directe de Portes Pierre et Guigue Brunet du dit lieu, 1289.

H. 273. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1290-1299. — Arandas, Caunant et le Vachat. — Lettre du juge du Bugey, ordonnant au châtelain de Saint-Rambert de mander par-devant lui les hommes du Vachat, pour les forcer à reconnaître le payement annuel qu'ils doivent à Portes d'une rente de neuf deniers viennois selon les anciens usages, 1290. — Abergement, fait aux hommes d'Arandas par les soins du bailli du Bugey, de toutes les montagnes sises au territoire de leur paroisse, sauf les droits de

Portes, et sous la rente annuelle et perpétuelle de 4 livres viennoises dues au comte de Savoie, 1291. — Abergeage du mas de Pierrafuez, sur Caunant, fait par la chartreuse à des hommes du Vachat, sous le servis annuel de 10 sols viennois, 1292. — Lettres du comte Amé V de Savoie, de 1293, portant protection de la chartreuse de Portes contre ses voisins et ses tenanciers. — Lettres du comte Amé V de Savoie, à tous ses officiers en Bugey, d'avoir à protéger la chartreuse de Portes, surtout contre les prétentions des hommes d'Arandas, 1296 ; — double de ce document. — Choix d'arbitres, fait en 1299, tant par la chartreuse que par la paroisse d'Arandas, afin d'arriver à calmer une querelle qui s'était élevée à propos des délimitations des pâturages du joug de la Côte et de Caunant.

H. 274. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1303-1308. — Arandas, Caunant et le Vachat. — Acte par lequel la chartreuse de Portes donne à Jean de Plons, quatre livres viennoises pour l'indemniser de quelques violences et vexations à lui infligées par des familiers de la maison, 1303. — Ordonnance du juge du Bugey à son châtelain de Saint-Rambert, pour qu'il ait à faire respecter et observer la transaction passée en 1280 entre la chartreuse et l'abbaye de Saint-Rambert, à propos du territoire et des pâturages de Caunant, 1304. — Autre ordonnance du même juge au même châtelain pour le même objet, 1308.

H. 275. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1313-1318. — Arandas, Caunant et le Vachat. — Vidimus, dressé en 1313, de la transaction passée en 1279 entre la chartreuse et les hommes de Caunant et du Vachat, pour le droit de Portes dans ces territoires, ces forêts et ces pâturages. — Affranchissement fait en 1315 de Jean Choni, de Caunant, par noble Jean, seigneur de Châtillon, et Isabelle son épouse, à la charge pour Choni de payer annuellement au dit seigneur et à ses successeurs une bichette d'avoine, deux sols genevois et une grosse poule, moyennant quoi le dit seigneur et son épouse tiennent Jean Choni pour quitte et libre, lui et les siens, de tout hommage taillable; Jean Choni ne redevant que l'honneur et le respect à son ancien seigneur et l'obligation de le défendre contre tous, de tout son pouvoir le cas échéant. — Investiture donnée par Portes en 1316, de divers fonds à divers particuliers sur Caunant, le Vachat et Cleyzieu, fonds sur lesquels la chartreuse levait dîmes et tâches. — Transaction, passée avec les hommes d'Arandas, en 1317, par laquelle la chartreuse s'oblige de ne plus aberger de prés à Caunant, attendu que les abergataires les mettaient en terres labourables, ce qui privait la maison de ses droits de pâturage après les fenaisons. En outre, Portes aberge à ceux de Caunant le lieu dit en Charez, pour y faire pâturer, sous le servis annuel de cinq sols viennois. — Lettres de permission accordées en 1318, par le comte Édouard de Savoie à la chartreuse, pour prendre des pierres dans ses carrières d'Ambléon, autant qu'il sera nécessaire aux besoins de la maison. — Procuration donnée par la paroisse d'Arandas à ses arbitres, pour qu'ils poursuivent et accommodent un différend qu'ils avaient avec Portes pour des pâturages, 1318. — Transaction, passée en 1318, entre la chartreuse et les hommes d'Arandas, pour les pâturages à Caunant, pour les défrichements et les coupes de bois dans la forêt de Charrens ; concession à Arandas de pâturages à Charvieu ; conditions de cette concession ; — deux copies de cette pièce établies au XVIIe siècle.

H. 276. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1320-1329. — Arandas, Caunant et le Vachat. — Sentence du juge du Bugey contre plusieurs particuliers du Vachat et de Blannas, qui avaient labouré des pâturages et détruit un chemin, 1320. — Enquête, faite en juillet 1320, qui prouve que de temps immémorial la chartreuse possédait le territoire de Nérival, borné et délimité depuis longtemps avec le seigneur de Montferrand ; que ceux de Cleyzieu n'ont pas droit de pâturage au dit territoire ni même d'y abreuver leurs bestiaux, et qu'on n'y peut rien défricher sans l'expresse permission de Portes. — Ordonnance du juge du Bugey qui fait publier à nouveau et rend exécutoires les patentes du comte Édouard de Savoie, portant sauvegarde pour la chartreuse contre ceux d'Arandas, 1321 ; — double de cette ordonnance. — Enquête, faite en 1326, dans le cimetière de la chartreuse, sur ordre du comte de Savoie, touchant la plainte d'un homme de Caunant qui se plaignait d'avoir été maltraité et battu par le prieur et les religieux. — Acte par lequel noble Jean de Langes donne l'investiture à Jean Nerbert, d'une maison et jardin sis à Arandas, sous le service annuel de deux

bichettes d'avoine et d'une poule, 1328. — Sauvegarde du comte Aymon, donnée en 1329, au profit de la chartreuse contre ses ennemis et ses perturbateurs.

H. 277. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1330-1332. — Arandas, Caunant et le Vachat. — Ordonnance du comte de Savoie, qui enjoint à son châtelain de Saint-Rambert, de compulser et publier à nouveau la transaction passée en 1270, entre Portes et ceux d'Arandas pour fixer et arrêter, de manière immuable, les limites dans les bois de Charrioz, du Rongier et les pâturages du Lyatard, 1330 ; — sentence pour ces limites, prononcée en 1331 par le châtelain de Saint-Rambert ; — double de cette sentence à laquelle est attaché un vidimus de la transaction de 1270. — Inventaire des titres produits par les chartreux devant le conseil de Savoie, contre les prétentions de ceux d'Arandas dans le procès des limites, des pâturages et des défrichements, en 1330 ; — protestation du prieur contre les hommes d'Arandas qui n'ont pas fourni à l'enquête toutes les pièces qu'ils devaient. — Acte de comparution du prieur qui produit ses titres par-devant les commissaires indiqués par le Conseil de Savoie, 1332. — Enquête, faite en 1332, pour la chartreuse, contre ceux d'Arandas et de Charvieu, pour infirmer leurs prétentions sur les bois de Charrioz et les pâturages du Lyatard, 1332.

H. 278. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1333-1335. — Arandas, Caunant et le Vachat. — Réponse à l'enquête faite par les chartreux, signifiée à la diligence de ceux d'Arandas où les dépositions des témoins de Portes sont attaquées et mises à néant, 1333. — Requête, présentée par Portes pour obtenir une nouvelle enquête et éliminer les témoignages des habitants d'Arandas. — Procuration, donnée par ceux d'Arandas à leurs arbitres pour essayer de traiter amiablement avec la chartreuse ; — assignation à comparaitre ; requête de Portes au comte de Savoie, appointée par lui et ordonnant la production des pièces des parties ; mandat délivré aux arbitres pour agir, 1333. — Transaction solennelle, survenue le 5 septembre 1335, entre la chartreuse de Portes et les habitants d'Arandas et de Charvieu : ces habitants prétendaient avoir droit d'usage dans les plaines, terres, prés, bois, forêts et montagnes sis dans les limites de Portes, soit à Charrioz, au Rongier, à Lyatard : les chartreux leur déniant ce droit. Délimitation des terrains en litige. Abandon d'une certaine partie de ces terrains par la chartreuse. Fixation des droits et des époques pour le pâturage. Réglementation pour la coupe des bois. Amendes, en cas de violation de la transaction, etc., etc. ; — double de cette transaction. Abergeage de journaux de terre et de pré, sis au Rongier et au Lyatard, passé à des hommes d'Arandas et de Charvieu, en suite de la dessus dite transaction.

H. 279. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1339-1383. — Arandas, Caunant et le Vachat. — Pierre de Langes, damoiseau et ses fils habitant Arandas, reconnaissent tenir en franc-alleu de la chartreuse tous les fonds et servis énoncés en l'acte, 1339. — Acte du 13 janvier 1348 par lequel Portes avait acquis 20 sols de rente que Jean Nerbert avait sur plusieurs fonds à Arandas, dans la directe de Michel Clavis ; le dit Clavis vend encore à Portes, au prix de 2 florins d'or, toute sa directe sur le dit Arandas. — Jouissance du lac de Laprée, dans la vallée de Rossillon, accordée à la chartreuse, en 1356, par le comte Amé VI. — Testament d'un curé d'Arandas qui, en 1359, constitue pour son héritier Colombet de Lagnieu, homme de Portes. — Achat d'un bichet de froment de cens direct, fait en 1359, par Portes, aux frères de Salleneuve sur des fonds sis à Clozas. — Vente par Mermet Ronger, de Belley, à Jean Charignier, d'Arandas, de six seyterées de prés jouxte la grange de Caunant où la chartreuse jouit du droit de directe, 1371. — Achat à Jean Morel, d'Arandas des servis qu'il possédait sur Indrieu, 1375. — Procès-verbal contre Claude et Blaise Grolier, de Charvieu, dont on avait saisi les brebis qui pâturaient sur les fonds de réserve de la Chartreuse : les Grolier sont condamnés à une amende de 4 écus d'or. — Enquête, faite en 1383 contre Guillaume et Jean d'Arandas pour violences par eux commises contre Jean Chollet, de Saint-Rambert, à propos d'usage dans les pâturages.

H. 280. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1424-1480. — Arandas, Caunant et le Vachat. — Achat de 403 sols de rente, sur Arandas, au prix de 403 florins, à noble François d'Ameysieu, 1424. — Divers abergeages de prés et de terres à divers particuliers. — Information contre des hommes

de Blannas qui avaient enlevé, dans les pâturages, des bœufs de la Chartreuse.

H. 281. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1543-1587. — Arandas, Caunant et le Vachat. — Actes d'abergeages de prés et pâturages à divers particuliers de Caunant, de Charrioz et de Charvieu ; accords avec divers usagers ; transactions pour des pâturages. — Vente du bois dit le Pra-Neyron au prix de 500 florins. — Échange de parcelles de terres et de prés avec divers voisins.

H. 282. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1604-1714. — Arandas, Caunant et le Vachat. — Poursuites contre divers particuliers pour usurpations de pâturages. — Reconnaissances de fonds passées par des particuliers. — Accords et transactions pour des pâturages. — Délimitations et plantations de limites. — Mémoire sur les pâturages et bois de la Chartreuse au territoire d'Arandas.

H. 283. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1318-1384. — Cleyzieu et Saint-Rambert. — Transaction du mois d'avril 1318 entre le prieur de Portes et plusieurs particuliers de Cleyzieu qui exerçaient le métier de tourneur ou de tonnelier, par laquelle il est permis à ces industriels de prendre du bois, en Neyrival et en Pons, jusqu'au chemin du Charbonnier du côté du Bourcellin, pour faire leur commerce, moyennant la redevance annuelle de dix-huit deniers viennois ; — autre transaction pareille, faite en décembre 1318, avec d'autres tourneurs et tonneliers du même lieu, sous la même redevance. — Achat à noble Pierre Salleneuve, de Cleyzieu, en 1357, de la rente d'une bichette de froment et de quelques sous viennois qu'il avait sur des fonds au dit lieu ; — achat au même de nouvelles rentes en blé au dit lieu, 1358. — autre achat au même de rentes en blé à Cleyzieu, 1358. — Acte par lequel noble Pierre Salleneuve vend à Portes, en 1360, au prix de 3 florins d'or, des servis directs sur des terres, jardins et prés à Cleyzieu, etc. ; — autres achats de rentes sur le même Salleneuve en 1360 ; — autres nouveaux achats au même, en même année. — Acte de 1468, par lequel Antoine de Labry, demeurant à Villeneuve, au bas de Cleyzieu, habitant Mâcon, se reconnaît homme-lige et taillable de la Chartreuse. — Acquisition de quelques servis à Cleyzieu, en 1369, sur Salleneuve et autres. — Défense du seigneur de la Tour, en 1384, pour les bois de la chartreuse, sur Cleyzieu.

H. 284. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1478-1687. — Cleyzieu et Saint-Rambert. — Lettres de protection pour les territoires de la Craz et de Gervey, sis sur Cleyzieu, concédées aux chartreux par le juge du Bugey, contre les prétentions de ceux de Lagnieu, 1478. — Achats de parcelles de vignes à divers particuliers au territoire de Gervey ; échanges de fonds avec divers ; tâches et prix-faits pour travailler des vignes à Gervey ; — transaction, passée en 1548 avec les hommes de Cleyzieu pour droits d'usage dans des pâturages ; — baux et accensements de parcelles de vignes.

H. 285. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 5 imprimés.

1772. — Cleyzieu et Saint-Rambert. — Pièces relatives au procès qui eut lieu entre les maire, syndics et habitants de Saint-Rambert, le sieur Grumet de Montpie, juge-mage du marquisat, les seigneurs justiciers du marquisat et les chartreux de Portes qui voulaient enlever le siège de leurs justices hors de Saint-Rambert, pour le transporter à Lagnieu. — Mémoires ; correspondances à ce sujet.

H. 286. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1361-1668. — Chinves et Montagnieu. — Enquête faite en 1361, à la requête de Portes, pour prouver que Guillaume de Chinves avait fait réelle donation de ses biens à la chartreuse. — Achat par Jean Lacras, agissant pour et au nom de Portes, de fonds, prés, terres et vignes jouxtant l'héritage donné par Guillaume de Chinves et mouvant de la directe du damoiseau Humbert Turimbert, seigneur de Neyrieu, au prix de 60 florins d'or, juillet 1361. — — Attestation du juge du Bugey et de l'official de Lyon, qui certifient la donation de ses biens par le dit Guillaume de Chinves, avec les patentes du comte de Savoie qui investissent Portes de ces biens, 1362. — Échange de fonds, fait en 1368, entre la chartreuse et le prieur d'Innimont qui cède ses vignes de Champagneu contre des terres à Lompnaz. — Sentence arbitrale, passée en 1383 avec les hommes de Montagnieu,

au sujet de l'usage des bois de Saint-Didier, du côté de Vérisieu. — Acquêt, fait en 1388, au prix de deux florins d'or, d'une rente d'une poule et de deux poulets sur des fonds sis à Montagnieu. — Don, fait à la chartreuse en 1420, par Pierre Roux, de Montagnieu, d'une pièce de terre, sise en la Berlière. — Abergeage de huit fosserées de vignes à Montagnieu, passé en 1435 à Pierre et à Jean Roux du dit lieu. — Échange de fonds, de rentes et de servis, sur Montagnieu, passé en 1444 entre la chartreuse et noble Pierre Pèlerin, d'Hyères en Dauphiné. — Enquête et sentence de 1443 et années suivantes, par laquelle le chapitre de Belley obtient de Portes le payement de la dîme sur ses vignobles de Chinves. — Acte de 1451, par lequel Portes accorde le passage à Michel Bolliet, de Seillonaz, pour aller à ses vignes, en lui accordant de passer derrière leur cellier de Chinves, moyennant une redevance annuelle de quatre sols, et qu'en cas de vente de ses vignes Bolliet donnera la préférence à la chartreuse. — Échange de fonds, fait en 1558, entre la chartreuse et le seigneur d'Entremont, concernant des vignes sises à Montagnieu. — Abergeage du vignoble de Montagnieu, passé en 1593 à Jean Bret du dit lieu ; — autre abergeage du même vignoble en 1668.

H. 287. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1238-1276. — Vernioz. — Permission accordée à la chartreuse de Portes par Albert de la Fontaine et son frère Guido, de pouvoir bâtir un abri pour leurs brebis au territoire de Vernioz, et d'y pâturer en toute liberté pendant huit années consécutives, juin 1238. — Acquisition du territoire de Vernioz, partie d'Albert de la Fontaine, faite en 1247, au prix de 40 livres viennoises, en présence d'Albert de la Tour ; — double de ces actes. — Autre acquisition de ce que possédaient à Vernioz Guiffred de la Fontaine et Hugues, son frère, au prix de 70 livres viennoises, 1250. — Accord, fait entre Regnauld de la Fontaine et le prieur Jean, à propos du partage et de la jouissance des hommes établis en Vernioz, 1253. — Acte de 1260 par lequel le chapitre général de l'ordre cartusien place le domaine de Vernioz dans les confins de la chartreuse de Portes. — Acquisition, faite en 1262 sur Guy de la Fontaine, novice à Portes, avec ses deux fils Pierre et Guy, d'une nouvelle partie du territoire de Vernioz, qui est celle où est l'étang, au prix de 75 livres viennoises que les enfants employèrent à payer les dettes de leur père ; dans la vente de ce territoire sont compris les hommes qui l'habitent ; — double de cet acte. — Permission, accordée en 1268, aux particuliers du voisinage, d'aller moudre aux moulins de Vernioz. — Vérification, faite en 1267, au chapitre général de l'Ordre, des limites de Vernioz, présentée par les prieurs de la Sylve et des Excubes, délégués à cet effet. — Transaction, passée en juillet 1268, entre la chartreuse et le chapelain de Saint-Sorlin, pour les dîmes de Vernioz, du consentement de l'abbé d'Ambronay, prieur du dit St-Sorlin. — Nouvelle délimitation du territoire de Vernioz, soumise au chapitre général de 1276.

H. 288. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1316-1714. — Vernioz. — Quittance de Guy Mugnier, de Lagnieu, de tout ce que la chartreuse pouvait lui devoir pour son moulin de Vernioz, 1316. — Transaction nouvelle, passée en 1316 entre la chartreuse et le prieur de Saint-Sorlin, interprétative de la transaction de 1268, ci-dessus rapportée, relative à la perception et au partage des dimes ainsi qu'au règlement des eaux d'un étang. — Donation faite à Portes en 1369, par Florence, veuve de Guy de Senon, de tout ce qu'elle possédait au lieu de Presles, proche le territoire de Vernioz en tirant du côté de Saint-Sorlin et de Chazey. — Abergeage à Pierre Morelli, de Proulieu, des moulins de Vernioz et de l'étang du dit lieu, sous le servis annuel de 12 deniers viennois, août 1398. — Achat fait en 1448, au prix de 10 florins d'or, d'un pré qui joignait l'étang de Vernioz. — Trois abergeages de divers fonds et prés sur Vernioz, passés en 1459 à divers particuliers de Proulieu ; — trois autres actes d'abergeage de fonds sur Vernioz, passés en 1474, à divers habitants de Proulieu. — Achat d'un pré à Vernioz en 1529, à Jean Jeantet, de Lagnieu au prix de 10 écus d'or au soleil ; — achat d'un autre pré en 1557, à Michel Goy et Étienne Cadet, au prix de 30 florins de Savoie. — Sept actes d'abergeage de fonds et prés sur Vernioz, passés en 1585 à divers particuliers de Proulieu ; — autres abergeages pareils en 1592, 1598 et 1614. — Significations d'exploits en payement de dimes, 1648. — État de la forêt de Vernioz dépendante de la chartreuse de Portes, 1685. — Accord, passé en 1714, entre les prieurs des chartreuses de Portes et de Salettes, pour régler, au prix de 100 livres une fois payées, certaines redevances que se devaient réciproquement les deux maisons.

H. 289. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

1212-1289. — Gerveil. — Acte par lequel Raynaud, archevêque de Lyon, fait savoir que Guichard Moschet possédait un territoire à Gerveil, dont ses quatre fils héritèrent à sa mort et payaient annuellement pour tenir ce territoire, à la famille des Fort et à la famille des Delaya, une rente consistant en un jambon de porc et deux pains à chacune de ces familles. Or, aux calendes de mars 1212, la chartreuse de Portes, par permission du chapitre général, acquit tous les droits de ces familles et se substitua à elles dans ce territoire ; ce qui doit être reconnu juste par tous. Limites de ce territoire ; accord avec les gens de Lagnieu pour des droits de passage et d'usage dans les bois, etc. — Acte du mois d'août 1213, par lequel Humbert, archevêque de Vienne, fait savoir que ceux qui avaient cédé le territoire de Gerveil aux chartreux, savoir : les Fort et les Délaya, faisaient difficulté de se départir de leurs droits sur ce territoire ; Portes leur remit une somme supplémentaire de 23 livres, moyennant quoi les dits vendeurs promirent de mettre et de laisser la chartreuse en paisible possession du dit territoire. — Transaction pour les dîmes de Gerveil, faite en février 1215, entre Portes et l'abbaye d'Ambronay par la médiation de Raynaud, archevêque de Lyon, par laquelle Portes s'engagea à payer la dîme pour les vignes qu'elle faisait valoir, à raison de trente ânées l'une. — Donation faite à Portes, en 1224, par le chevalier Hugues de Lyobard, d'une pièce de terre qu'il avait à Gerveil et d'un pré au Fay. — Vente faite en 1263, par Vuillierme de Bouis à Pierre, vicaire de Bénonces, de deux pièces de vigne sises en Gerveil ; — par un autre acte de novembre même année, ce Pierre, vicaire de Bénonces, donne à Portes 18 deniers de servis sur ses vignes et la moitié du vin. — Vente faite à Portes, en 1263, par Jean Plottier et ses enfants, des vignes qu'ils avaient au territoire de Gerveil ; vente pareille faite par Aymar, fils de Dalmas Fortis ; — autre vente pareille faite par Jean Maliens, 1263. — Acte de 1239 par lequel Hugues de la Fontaine vend à Portes le droit de directe qu'il possédait sur les terres et vignes que la chartreuse venait d'acheter à Humbert de Montfalcon. — Acte par lequel les exécuteurs testamentaires de Bernard, chapelain de Charnauz, adjugent à Portes une vigne du défunt comme lui ayant été réellement par lui donnée, octobre 1266. Guillaume Fort, damoiseau, cède à Portes la vigne pour laquelle ils étaient en dispute, sise sous le cellier de Gerveil, et Portes lui donne en retour 15 livres viennoises, juillet 1267. — Pierre Challant, vicaire de Bénonces, donne à Portes trois sols viennois de rente qu'il avait sur une vigne à Gerveil, 1268. — Humbert de la Tour, sénéchal de Lyon, avait, par concession du pape et sa vie durant, la dîme sur deux vignes en Gerveil, que Portes avait achetées de la famille Fort laquelle dîme le dit sénéchal cède à la chartreuse par clausule de son testament, 1272. — Noble Aymon de Rougemont vend à Portes, au prix de onze livres viennoises, une vigne de franc-alleu sise en la Rua vers le chemin de Lagnieu à Vaux, mars 1278. — Boson Fort, de Lagnieu vend à Portes, au prix de 110 sols, une vigne en Gerveil, avril 1283. — Échange entre le prieur de Portes et le commandeur du temple de Nemy-Tanay, de rentes et de servis imposés sur diverses vignes de Gerveil, 1284. — Aymon Fauconnier, de Lagnieu cède à Portes une vigne en Gerveil, de la directe de la chartreuse moyennant 60 sols viennois, 1285. — Accord, passé en 1285, avec Albert, fils de Raynaud de la Fontaine, portant règlement de servis pour des vignes en Gerveil, 1285. — Ratification faite par Guillaume Fort, en 1289, de la vente de vigne faite à Portes en 1283 par son frère Bozon.

H. 290. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin

1330-1677. — Gerveil. — Acte par lequel Sornin Mugnier et sa femme s'obligent à arracher les arbres qui sont dans leur vigne, qui dépend du fief de Portes, en exceptant cependant les amandiers et les figuiers, février 1330. — Acte par lequel Vincent Tardy vend à Portes son bois de châtaignier sis en Chattière, proche le vignoble de Gerveil, au prix de 100 sols viennois, décembre 1336. — Pierre de Cheyssieu, damoiseau, reconnait tenir de Portes une vigne en Gerveil sous le servis annuel d'un bichet de froment, 1336. — Guillaume Paccalet et sa femme vendent, au prix de 214 florins, au prêtre Alexandre Favier, huit fosserées de vigne sous Gerveil, jouxtant la vigne des Bénédictines de Blye ; lequel acheteur rétrocède son achat à la chartreuse, 1519. — Grâce de réachat accordée en 1549 par Portes, à Guillaume Mollierd pour sa vigne de Gerveil. — Achats de parcelles de vigne en Gerveil, faits à divers particuliers, 1555, 1564 et 1677.

H. 291. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1243-1298. — Lagnieu. — Donation faite à Portes par R. de Saint-Germain d'un pré, d'une terre labourable et d'une vigne, au Praz-Grand, sous le servis annuel de 4 sols 6 deniers viennois, août 1243. — Donation par laquelle Bernard, chapelain de Charnauz, donne à Portes, pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres, tout ce qu'il avait acquis de franc-alleu d'Albert Cornut, damoiseau de Vercieu, au prix de 48 livres viennoises sur les paroisses de Chazey et de Lagnieu, 1260. — Traité entre la chartreuse, Garnier de Layaz et ses fils et noble Raynard de la Fontaine, au sujet de certains fonds que le dit de la Fontaine prétendait être du fief de dame Avril, sa mère, 1263. — Vente par laquelle Benoît Mochon, Martin, son frère, Pierre et Jean Palays et Guillaume Caillet remettent à la chartreuse le pré du Bretonay au prix de 40 sols viennois, 1267. — Ratification par laquelle Pétronille, veuve de Pierre Falque, et Bernard frère du dit Pierre, approuvent la vente faite à la chartreuse par le défunt, d'une rente annuelle d'une ânée de vin à prendre sur la vigne de la Falconnière à Lagnieu, 1268. — Acte du mois de mai 1275 par lequel noble Pierre de la Fontaine vend à Portes Martin et Étienne de Layaz, qui sont ses hommes, avec tous les droits qu'il a sur leurs biens, au prix de 51 livres et 5 sols viennois : – double de cet acte. — Traité entre la chartreuse et noble Pierre de la Fontaine, au sujet des pâturages sur Lagnieu et Saint-Sorlin, juillet 1275. — Assignation d'une rente annuelle de trois sols faite à l'église de Lagnieu par Jean de Loys, à prélever sur un mas dit des Chaliers, acquis par la chartreuse en 1280. — Traité entre la chartreuse et Martin de Layaz, homme taillable d'icelle, au sujet des fonds qu'il détient étant de la mouvance du monastère, 1298.

H. 292. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1311-1327. — Lagnieu. — Vente par laquelle Guionnette li Marmonaz, veuve d'Humbert Mannon de Lagnieu, en qualité de tutrice de ses enfants, cède à Pierre Colombet, notaire, une sienne maison, sise au dit Lagnieu, près des fossés de la ville, au prix de 43 livres viennoises, 1311. — Traité entre la chartreuse et Jean Laborier, fils d'Aymon et consorts, par lequel ils convinrent devoir à la chartreuse pour leurs tailles amodérées, la somme annuelle de 15 sols viennois, février 1316. — Vente faite à Portes en avril 1317, par Henri Jarretier et Bosone, sa femme, au prix de 12 livres viennoises, de leur maison sise à côté de celle de Guionette li Marmonaz, vendue plus haut, en 1311. — Sentence de juin 1318, rendue par l'Official de Lyon, qui condamne Pétronille, veuve d'Antoine Rey, à payer annuellement à la chartreuse la moitié de 15 sols viennois, pour la moitié des biens qu'elle possédait, venant de son feu mari, qui étaient de la mouvance de Portes. — Abergement d'une maison et de fonds sis à Lagnieu, fait en mai 1318 à Guillet Guyennard, au servis annuel de 22 sols viennois, lequel déclare les tenir du fief et emphytéose de la chartreuse. — Quittances de différents servis acquittés à Portes par Aymon Humbert de Brennaz, 1318 ; — pareille autre quittance, 1319. — Traité entre la chartreuse et noble Pierre de Cheyssieu pour régler le partage de certains servis acquis sur Sibille de Brennaz, janvier 1321. — Traité entre la chartreuse et la famille de Brennaz, en partage ou restitution de droits et de servis, novembre 1321. — Autre pareil traité de juin 1322, entre les Brennaz et Gauthier de Montaney de Vercieu, époux de Catherine de Brennaz. — Testament de noble Humbert d'Entremont qui, après avoir disposé en legs d'une partie de ses biens, donne le surplus à Portes pour le repos de son âme, novembre 1323. — Vente faite à la chartreusse par Pétronille, veuve de Jean Tardy, tutrice de ses enfants mineurs et du consentement de leurs oncles, de différents fonds pour le prix de quatre livres viennoises, 1323. — Déclaration assermentée en présence de l'official de Belley, faite par Ponce de Panaveys, de Leyment, qui déclare que Portes a toujours eu l'usage des pâturages dans tout le territoire de Leyment, octobre 1325. — Traité entre la chartreuse et noble Pierre de la Fontaine, au sujet de la possession d'un jardin sis en Buysseret : le jardin est partagé entre les parties, avril 1327.

H. 293. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1333-1386. — Lagnieu. — Reconnaissance d'une taille annuelle de trois sols neuf deniers viennois, passée en mars 1333, au profit de la chartreuse, par Pierre Laborier, de Lagnieu. — Traité passé entre la chartreuse et Jean Lyobard, syndic des habitants de Lagnieu, au sujet de certains pâturages et droits de ban prétendus par les moines et à eux

pleinement reconnus, avril 1333. — Lettres d'Humbert, dauphin viennois, à ses châtelains de Saint-Sorlin, de Chazey et de Saint-Denis, pour qu'ils aient à maintenir la chartreuse dans tous ses droits et privilèges contre les habitants de Lagnieu, février 1334. — Déclarations assermentées de Jean Champet, de Pierre et Jean Paillier, pour prouver que la chartreuse était en possession, depuis plus de trente ans, de deux clos de vigne au territoire de Vallières, sur Lagnieu, octobre 1335. — Compromis avec les habitants d'Ambutrix au sujet des pâturages, à peine de vingt sols gros d'amende contre chaque contrevenant, décembre 1335, — Vente à Portes, en décembre 1335, par Guilliet Mignot, de Lagnieu, de ses bois en Chattière. — Sentence rendue par le juge de la Tour, le 15 juin 1336, en faveur de Portes contre le doyen de Vaux et d'Ambutrix sur le fait des pâturages ; — lettres d'appel à ce sujet de Soffred Guionnier, doyen de Vaux et d'Ambutrix, 19 juin 1336 ; — taxe des dépens pour cette affaire, 20 juillet 1336. — Abergeage de terres sur Lagnieu, à divers particuliers, décembre 1337 ; d'une vigne, août 1345. — Constitution dotale, en suite de promesse de mariage entre Jean de Barge et Jacquemette de Montcornut, par laquelle Pierre, son père, lui constitue cinquante-deux florins d'or, janvier 1351. — Acte d'abandon par lequel le damoiseau Philippe de Boys et Ennemonde, sa femme, relâchent à Portes deux vignes de sa directe, vu l'excessif servis dont elles sont chargées, novembre 1352. — Mandement du juge du Bugey adressé aux châtelains de Saint-Sorlin et de Lagnieu, pour informer contre certains particuliers qui prétendaient que Portes leur devait une rente en fromages ; qu'ils aient à fournir titres suffisants et, en tous cas, défendre les droits de Portes contre les malveillants, septembre 1355. — Transaction entre la chartreuse et les hommes de Lagnieu à propos des pâturages sur cette paroisse ; accord par arbitres et délimitation ; les chartreux seront à l'avenir réputés bourgeois de Lagnieu, mais non astreints aux tailles de ce lieu, 1356. — Échange de parcelles de prés, terres et vignes entre la chartreuse et plusieurs gens de Lagnieu, décembre 1356. — Gauthier Rey, de Lagnieu se reconnait homme-lige de la chartreuse et lui devoir annuellement une taille amodérée de deux sols viennois, janvier 1357.

H. 294. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1361-1399. — Lagnieu. — Donation par laquelle Poncette, fille de Jean Rey, cède à perpétuité à Jean, son fils, tous ses biens, droits et actions, à condition qu'à sa mort, le tout sera abandonné à la chartreuse de Portes, juin 1361. — Testament de messire Jean Colombet, notaire de Lagnieu et curé de Bénonces, reçu par le curé d'Arandas, par lequel il fait maître Amblard Colombet son héritier, et lui substitue la chartreuse de Portes. Jean Colombet, outre de nombreux legs pies, donne à la confrérie du Saint-Esprit de Lagnieu, un revenu annuel de huit septiers de froment et une rente de 40 sols viennois, plus sa maison au dit Lagnieu où demeure le chapelain de la confrérie. Il lègue à Portes de nombreuses rentes à la charge d'un anniversaire annuel pour lui et pour son frère, moine à Salettes, 11 juin 1361. — Sentence arbitrale de 1368, portant partage des biens de Pierre Canavey au profit de Gilles Darlon pour une moitié, l'autre moitié restant à son fils Guyanon, qui payerait pour l'avoir 300 florins d'or. — Lettres de constitution de notaire du comte de Savoie à Lagnieu, en faveur de Guillaume Milliaud du dit lieu, 5 avril 1365. — Rendement de compte par lequel Amblard Colombet ayant été nommé exécuteur testamentaire des dernières dispositions de François Colin, prêtre de Lagnieu, en faveur des pauvres de ce lieu, il rend compte de son administration, 2 mars 1372. — Vente par Pierre Galzot et Jacquemette, sa femme, à Pierre Sibuet, recteur de la chapelle Sainte-Catherine de Lagnieu, fondée par Jean Canavey, d'une rente de dix florins, 24 mai 1375. — Acte par lequel le châtelain de Saint-Sorlin met Amblard Colombet en possession des biens de feu Barthélemy de Panavens comme héritier testamentaire, 23 août 1377. — Achat d'un pré sur Lagnieu par Jean Beaudet, à Étienne du dit lieu, pour le prix de huit florins, 1380. — Reconnaissance par laquelle Jean Rey, de Lagnieu, se reconnait homme-lige de la chartreuse et lui doit, en cette qualité, une taille annuelle de quatre sols viennois, 1384. — Vente faite à la chartreuse par Amblard Noir, au prix de 40 florins, du droit de réachat qu'il possédait sur plusieurs fonds dernièrement acquis par Portes sur divers particuliers, mars 1388. — Cession par laquelle le comte Amé de Savoie cède à Amblard Colombet, moyennant 100 livres d'or, tous ses droits à la succession de Jean de Panavens, dont le dit Colombet était héritier, décembre 1390. — Re-

connaissance de Pierre Bidellet, de Sainte-Julie, qui se reconnaît, lui et ses descendants, hommes-liges et taillables de la chartreuse, sous la taille amodérée annuelle, pour chaque faisant feu, de 10 sols viennois, février 1393. — Donation par laquelle Françoise, fille d'Étienne Baton, de Lagnieu, femme de Jean Beuvend, cède à Jean, son fils, chartreux en la chartreuse de Portes, tous les biens qu'elle possédera à sa mort, à condition que son dit fils puisse jouir de ces biens à son gré, sans empêchement des supérieurs, faute de quoi ces biens iraient à Jean et à Étienne Neyvolet, ses frères et neveux, par égale portion, 21 novembre 1393. — Inventaire des biens meubles et immeubles délaissés par Antoine et Jean Beaucelin, de Lagnieu, 27 novembre 1393. — Vente faite par Guillermette Testaz, d'une maison sur laquelle étaient constitués ses droits dotaux, pour le prix de 160 florins d'or, 8 mars 1394. — Étienne Péroud donne à la chartreuse, à la charge d'un anniversaire perpétuel, un pré se mouvant de la directe de l'abbé d'Ambronay, situé dans la grande prairie de Lagnieu, juin 1394. — Joannet Puthod, de Lagnieu, donne à Portes, sous le servis annuel de six deniers viennois, sa maison se mouvant du fief de l'église de Lagnieu, 13 décembre 1399. — Donation par Amblard Colombet, à la chartreuse de Portes, de sa maison de Lagnieu, vulgairement dénommée Crociery, avec certains servis affectés sur cette maison se mouvant du fief des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, 23 décembre 1399.

H. 295. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin.

1400-1419. — Lagnieu. — Échange entre la chartreuse et Pierre Bocher, de Lagnieu, par lequel elle cède à Bocher une maison de la mouvance du fief de la chapelle Saint-André, et Bocher donne en retour une autre maison de la mouvance du fief d'Ambronay ; il reçoit en outre, de plus-value, la somme de 91 florins ; investiture de l'abbé d'Ambronay. — Achat de la maison de Joannet de Montlaforce, maréchal à Lagnieu, au prix de 60 florins d'or fin, 5 mars 1400. — Cession à Portes par Étienne de Boys, damoiseau, de tous les droits qu'il pouvait avoir sur la maison de Pierre Bocher, pour le prix de 40 florins, mars 1400. — Acte par lequel noble Antoine de Montferrand voulant se décharger de la tutelle de ses neveux, fait nommer à sa place Amblard Colombet et Pierre Pescheur, septembre 1401. — Dispositions testamentaires de Simonde, femme de Jean Estorcherd, de Lagnieu, laquelle après de nombreux legs pies faits aux diverses confréries du dit Lagnieu, institue pour héritière Antoinette, femme Morache, sa nièce, 17 mai 1404. — Quittance par laquelle Pierre de Montferrand reconnaît avoir reçu de Louis de la Fontaine une somme de 120 florins, pour extinction d'une rente qui lui était due, 1404. — Accord entre la chartreuse et Jean de Canins, au sujet d'un emplacement à bâtir dans la ville de Lagnieu, octobre 1404. — Citation d'Amblard Colombet d'avoir à comparaître devant l'officialité de Lyon comme détenteur et régisseur des biens de la chapelle Sainte-Catherine de Lagnieu. — Supplique de Jean-Antoine Rey, de Lagnieu, au comte de Savoie, contre la chartreuse de Portes qui, après lui avoir accensé un territoire, l'avait réaccensé à d'autres, 1410. — Testament d'Amblard Colombet, notaire à Lagnieu, qui fait D. Pierre Dufour, prieur de Portes, son héritier universel : il lègue 100 livres à sa fille, religieuse à Salette, donne l'usufruit de ses biens à sa femme, sa vie durant, et la nomme son exécutrice testamentaire ; lègue 100 livres à la chapelle Saint-Pierre par lui fondée en l'église Saint-Jean-Baptiste de Lagnieu, etc., 12 mars 1413. — Inventaire des biens délaissés par le notaire Amblard Colombet, de Lagnieu, qui avait fait D. Dufour, prieur de Portes, son exécuteur testamentaire : il laisse cinq maisons dans Lagnieu, un pressoir, un moulin, de nombreuses terres, prairies et vignes ; — inventaire des titres et papiers du même Colombet, 13 mars 1413. — Acte du mariage entre Pierre Pescheur, notaire de Lagnieu, et Agathe fille de Jean Volard, veuve en premières noces de Jean Chemin, janvier 1413. — Supplément de légitime par lequel la chartreuse de Portes, en qualité d'héritière d'Amblard Colombet qui n'avait légué que 100 florins à sa fille Antoinette, religieuse à Salette, lui compte un supplément de légitime de 80 florins ; la dite fille renonçant à toutes autres prétentions, juillet 1414. — Lettres de confirmation par lesquelles l'archevêque de Lyon approuve la nomination faite, par la chartreuse, de Jean Tamiset comme recteur de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, fondée en l'église de Lagnieu par feu Amblard Colombet, 15 août 1414. — Échange de servis par lequel noble Antoine de la Fontaine cède à Portes un servis de dix-huit deniers viennois sur des prés provenus de la succession Colombet, 5 avril 1415. — — Convention par laquelle Antoine Rey se charge de faire célébrer un anniversaire pour le repos de l'âme de Guillaume Bunioud, conformément aux intentions de feu Amblard Colombet, dont la chartreuse est héri-

tière, moyennant un capital fixe de 20 florins, 9 juillet 1415. — Traité entre la chartreuse et noble Jean de la Balme, par lequel, pour assoupir tous procès au sujet de l'hoirie de feu Amblard Colombet, la dite chartreuse lui cède une vigne, un pré, plus 40 florins d'or pour apaiser toutes les prétentions en cette hoirie, 9 juillet 1415. — Convention par laquelle Jean Despallières, notaire à Lagnieu, se charge de payer annuellement au recteur de la chapelle Saint-Nicolas du dit lieu, une rente de 64 sols viennois, pour célébrer les messes fondées par feu Amblard Colombet, septembre 1415. — Testament d'Éléonore de la Fontaine, veuve d'Amblard Colombet, laquelle, après quelques legs pies, cède à la chartreuse toutes ses prétentions sur l'hoirie de son feu mari, tant pour raison d'augment, de joyaux, qu'autres, et institue pour son héritière universelle Antoinette sa fille, religieuse à Salette, 4 février 1416. — Traité entre la chartreuse de Portes et l'abbé d'Ambronay, au sujet de l'hoirie d'Amblard Colombet, sur laquelle l'abbé prétendait à tort avoir droit de commise, dont il se désiste, 8 octobre 1416. — Accord contenant diminution de servis sur plusieurs prés de la succession Colombet, que la chartreuse accense à divers particuliers, 1408. — Cession par laquelle Antoinette Colombet, religieuse à Salette, cède et transporte tous ses droits maternels à la chartreuse de Portes, sous l'agrément de sa communauté, moyennant une pension viagère annuelle de deux florins d'or et de deux bichets de froment, 12 avril 1419.

H. 296. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin.

1420-1482. — Lagnieu. — Donation faite à l'église de Lagnieu par Jeanne, veuve Franc, de Lagnieu, d'un jardin sis dans cette ville, mouvant de la chartreuse, moyennant un anniversaire perpétuel, 6 janvier 1420. — Échange de rentes et de servis fait en 1422 entre la chartreuse de Portes et le curé de Lagnieu, pour régulariser et acquitter les fondations faites au couvent et à l'église par feu Amblard Colombet. — Acte par lequel Pierre Pescheur, notaire à Lagnieu, donne à Portes tous ses biens, droits, noms, actions et sa maison de Lagnieu, à condition qu'il sera logé et nourri dans la chartreuse qui lui donnera par an huit florins d'or pour ses vêtements et autres besoins, et à condition aussi qu'il ne sera soumis à aucun travail sinon de servir les religieux à l'église, 26 avril 1428, étant prieur D. Pellerin dit Guillet. — Quittance de servis délivrée aux chartreux par Antoine de Montferrand, pour ce qu'ils devaient sur les moulins du Pont, 1429. — Déclaration par laquelle Jean de la Porte, procureur de Renaud de Bressolles, recteur du temple de Saint-Jean-de-Jérusalem, reconnaît avoir reçu de Pierre Pescheur, se retirant à la chartreuse, le capital d'une rente qui lui était par lui due, mars 1433. — Démission par laquelle Pierre de Charnoz, prêtre d'Ambronay, chapelain en la chapelle Saint-Pierre de Lagnieu, se retire de ce bénéfice et le résilie entre les mains des chartreux par suite de contestation avec eux, 1434. — Procédure et sentence du Conseil de Savoie contre André Bidallet, de Saint-Vulbas, et sa famille, qui refusaient l'hommage à Portes : ils sont déclarés taillables de cette maison, et devoir une taille annuelle de dix sols, 1437; — ce qu'ils reconnaissent par un acte spécial joint, octobre 1437. — Traité entre Portes et Pierre de la Fontaine, seigneur de Ruffieu, pour le partage et la possession des prés du territoire de la Maladière, 1439. — Échange de maison à Lagnieu entre la chartreuse et Pierre Favier, 1439. — Enquête et procédure entre la chartreuse et les habitants de Lagnieu, qui prétendaient astreindre la dite maison à la réparation des fortifications de leur ville, 1443; — sentence du conseil de Savoie qui déclare la chartreuse franche et exempte de toute contribution pour les fortifications de Lagnieu, 1443. — Réduction de taille consentie par Portes en faveur de la famille Bidallet, de Saint-Vulbas, 1449. — Quittance de 28 florins d'or passée en faveur de la chartreuse par les syndics de Lagnieu, pour argent prêté afin de réparer les fortifications du lieu, 15 mars 1456. — Divers abergeages de fonds à quelques particuliers de Lagnieu, 1466. — Traité entre la chartreuse et Pierre de la Fontaine pour la jouissance des pâturages de l'Étraz, septembre 1482. — Subhastation des biens de la famille Berchet, de Saint-Sorlin, à la requête de plusieurs intéressés, pour des grains et des vins qui leur étaient dus par cette famille 1482.

H. 297. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1505-1690. — Lagnieu. — Assignation par laquelle Amblard Colombet, le fils, est convoqué par-devant l'officialité de Lyon, comme accusé de tenir injustement les biens de la chapelle Sainte-Catherine avec ordre d'avoir à rendre compte des faits, fonds et capitaux de la dite chapelle, 14 août 1505. — Accord fait entre la chartreuse et les

habitants de Lagnieu, qui avaient fait un four à chaux, pour les réparations de leurs remparts, dans le bois de Chanceray, au-dessus de Gerveil, proche Lagnieu, 1525. — Acte par lequel le prieur D. Étienne Garon affranchit trois familles de Rey, dit Buxi, qui étaient liges et taillables de Portes et devaient chacune quatre sols annuels de taille : cet affranchissement est payé par les Rey 60 écus d'or sol, 9 août 1525. — Léonard Tardy cède à Portes sa vigne de la Riaz qui jouxte le vignoble du monastère, octobre 1543. — Donation pure et simple faite par messire Jean Buxi, prètre de Lagnieu, à la chartreuse, d'un réservoir à poisson qu'il possédait au dit lieu, avec tous ses droits sur le cours d'eau qui l'alimente, septembre 1552 ; — double de cette donation. — Vente faite à la chartreuse par Guichard Dupont, recteur des écoles de Lagnieu, d'un pré sis en la Maladière, au prix de 15 florins de Savoie, mars 1575. — Louise Derrière, veuve de Jean Ronchet de Lagnieu, vend à Portes un réservoir à poisson qu'elle avait au dit lieu, avec tous ses droits, appartenances et dépendances au prix de 100 florins, octobre 1597. — Abandon fait en faveur de la chartreuse de trois journaux de terre par les trois frères Despaillière, de Lagnieu, 1620. — Contrainte contre Jean Némoz qui refusait le payement des servis sur les fonds qu'il détenait, mouvants de la chartreuse, 1639. — Procédure et sentence entre la chartreuse et le sieur de Vallin, par laquelle il est condamné à passer nouvelle reconnaissance des fonds qu'il tient de la chartreuse au territoire de Saint-Vulbas, 1690.

H. 298. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1230-1296. — Titres du terrier sur Lagnieu. — Donation en legs pie, faite à la chartreuse de Portes, par dame Vulliermaz, veuve Anselme Chamard, pour elle et ses enfants, de tous leurs droits et rentes directables qu'ils avaient dans la paroisse de Loyettes sur les prairies des bords de l'Ain, 1230. — Vente passée par Dalmace, dit Fort, à Guidon, sacristain de l'église Saint-Paul, à Lyon, d'une rente de six ânées de vin sur le vignoble du Crozet, octobre 1250. — Vente à Jean Colombet par noble Jean de la Fontaine, au prix de dix florins d'or, d'une rente directe en froment qu'il avait à prélever en Pausafol, 1260. — Cession faite à Albert Cornut, de Vercieu, par noble Bérard de Lyobard, de certains servis, droits et usages, 1261. — Vente passée à Bernard, chapelain de Charnaux, par Albert Cornut, damoiseau de Vercieu, au prix de 48 livres viennoises, de plusieurs fonds allodiaux, en Combachival, au Poysat, etc., 1261. — Traité fait entre la chartreuse et Jean de Saint-Hippolyte, pour règlement d'arrérages de rentes arriérées qu'il devait à Portes sous forme de legs pies, 1261. — Déclaration par laquelle Jean Charainaz, de Lagnieu, reconnaît tenir de Portes plusieurs vignes exemptes de dîmes sous le servis annuel de 67 sols viennois et le quart du vin de la récolte, avril 1263. — Déclaration de Jean Aimonier qui confesse devoir à Portes trois ânées de vin portables à la dite chartreuse pour la vigne qu'il détient à Lagnieu, mouvante de cette maison, juin 1266. — Vente à Portes, en 1272, par Hugonnet Chardon et sa femme, de Sainte-Julie, de rentes et servis qu'ils avaient en ce lieu, au prix de 66 florins viennois, 1272. — Vente passée à Portes par noble Pierre de la Fontaine, de tous les droits qu'il pouvait avoir sur Étienne et Martin Delayaz, ses hommes, au prix de 50 livres viennoises, 1275 ; — reconnaissance des Delayaz en faveur de la chartreuse. — Déclaration par laquelle, en suite d'une donation faite à la chartreuse par Jean Burdin, de Loyettes, Jacques Chapelain se reconnaît homme de cette maison pour les fonds qu'il en détient, 1277. — Cession de servis faite à Portes en 1281, par noble Raynaud de la Fontaine. — Donation de rentes directables, faite à la chartreuse en 1296 par noble Thomas de Lyobard.

H. 299. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin.

1304-1328. — Titres du terrier sur Lagnieu. — Vente de rentes à la chartreuse par Hugonnet Tannier, de Lagnieu, et sa femme Étiennette, au prix de sept livres viennoises, 1304. — Legs fait par Guillaume Burtaud, à l'église de Lagnieu, d'un pré pour fonder son anniversaire, 1307. — Guillet Blouchy, les quatre frères Rey et leurs sœurs Guillette et Jeannette, reconnaissent tenir en fief et emphytéose perpétuelle de la chartreuse de Portes et de son direct domaine, plusieurs pièces de vignes et de pré, 1309 ; — autre reconnaissance de Perronet Falcon, 1310 ; autre de Vincent Tardy, dit Labas, 1314 ; autre de Jean Pellossard de Lagnieu, 1314. — Achat par Perronin Colombet à Jean Anthelme, de Lagnieu, de sa vigne en Peyssel au prix de 50 sols viennois, 1315. — Abergeage passé à Perronin Colombet par Étienne Fort et Guillaume de Panavens, prieur et curé de Lagnieu, d'une maison dans cette ville sous le servis annuel de trois oboles viennoises, 1312. — Achat d'une maison à Lagnieu par

Perronin Colombet, à Jeannette, veuve Anthelme, au prix de 18 livres viennoises, 1315 ; — achat d'une autre maison au dit lieu par le même Colombet, à Marin Dupont, au prix de 20 livres viennoises, 1316. — Achat de rentes fait en 1318 par la chartreuse, à Joannet Lypres, de Lagnieu, au prix de 14 livres viennoises, 1318. — Traité entre la chartreuse et les frères Delayaz, pour une rente de vin qu'ils devaient au monastère, 1318. — Vente de rentes à la chartreuse par les frères de Brennaz au prix de 78 florins, 1318. — Conventions entre la chartreuse et Étienne Vacher, par lesquelles il ne peut planter des arbres dans la vigne qu'il tient du monastère ; que si lui ou ses successeurs en plantaient, la chartreuse aurait le droit de les faire couper ou arracher, 1319. — Échange de différents servis et rentes entre Étienne Dauphin et Guichard de Lyobard, 1319. — Jean Vollard, de Lagnieu, reconnait tenir de la chartreuse une vigne en Chattières sous le servis annuel de neuf deniers viennois, 1320. — Vente de différentes rentes par Jean Sibons à Simon Coset, au prix de 106 sols viennois, 1321. — Reconnaissance de Pillet de Chaysieu, qui confesse tenir de la chartreuse une vigne en Chattières, sous le servis annuel de 20 deniers viennois, 1323. — Vente de diverses rentes à la chartreuse par Hugonet Mandalon, de Lagnieu, 1323. — Traité entre la chartreuse et noble Pillet de Chayzieu au sujet de certains fonds provenus de l'hoirie de Sibille de Brennaz, revendiqués à tort par le dit Pillet, 1325. — Quittance de Pierre Colombet pour tout ce qui pouvait lui être dû pour sa maison qui était située dans le cimetière de Lagnieu.

H. 300. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin.

1331-1388. — Titres du terrier sur Lagnieu. — Investiture en faveur de Jeannette, fille de feu Poncet Rattier, mère de Jean de Panavens, de la maison acquise jadis par le dit feu Poncet, à Lagnieu, 1331. — Vente à Portes par Renaud Escorcheur, de Vaux, pour le prix de huit deniers gros d'argent, d'une rente à lever sur un pré de franc-alleu, 1332 ; — autre vente par Crispin Despallières, d'une rente de quatre sols six gros, sur un pré en Albinel. — Abergeage à Jean de Champet, d'une terre en Escharnant, sous le servis annuel de six deniers viennois, 1333. — Reconnaissance de la Creylli qui confesse tenir en fief de Portes différents fonds sous les servis annuels d'un barral de vin et d'une coupe d'avoine, 1334. — Vente à Jeannette Rattier, par Aymon, dit Focely, d'une terre en Gerveil, au prix de dix gros sols tournois, 1337. — Échange de fonds entre Guillet de Brennaz et Jean de Champet, consenti par Portes, 1340. — Abergeage d'un pré à Michaud Mercier, de Chazey, moyennant un introge de quatre livres viennoises et un servis annuel d'une coupe de froment, 1342. — Donation faite à la chartreuse, par Guillaume Perrin d'Ambutrix, d'une rente de 12 deniers viennois, à prendre sur un pré à Villetaz, 1347. — Vente à Étienne Burnin, de Lagnieu, pour le prix de deux sols d'argent et de trois deniers gros d'argent, d'un pré sous le servis annuel de quatre deniers viennois, 1347. — Échange de rentes entre la chartreuse et Guillaume de la Tour, 1347. — Humbert de Lyobard reconnait tenir de Portes trois seytérées de pré au Buysin, 1349. — Vente à Jean Colombet, au prix de 30 florins d'or, d'un pré sis en Hielas, sous le servis de trois bichets de froment et d'une poule, 1350. — Vente à Jean Colombet, par Pierre Canaveys, au prix de 46 florins, de sa part dans les moulins de Pont, 1350. — Vente d'une pièce de terre, au prix de 21 florins, par Pierre Balleins à Jean de Panavens, 1351. — Vente de diverses rentes, faite à Jean Colombet, par noble Étienne de la Fontaine, 1351. — Vente à Jean de Barges par Jean Chatein, pour le prix de 18 florins, d'une terre à Saint-Sorlin, sous le servis de 19 deniers viennois, 1354. — Vente à Jean Colombet par Alexis Bomond, au prix de cinq florins d'or, d'une terre à Leyment, 1355.

H. 301. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin.

1356-1367. — Titres du terrier sur Lagnieu. — Vente passée à Jean Colombet par André Pelossard, de Lagnieu, pour le prix de douze deniers gros, d'une rente à percevoir sur une vigne de franc-alleu possédée par André Bigarel, 1356. — Vente à noble Pierre Darmoz par noble Jean de Lyobard, pour le prix de 15 florins d'or, d'une rente annuelle de six bichets de froment, 1357. — Vente à Jean Colombet par noble Hugone Chomard, veuve de Jean Lyobard, au prix de 3 sols gros, d'une rente annuelle d'un bichet froment sur le territoire Leylieux, 1358. — Échange de rentes entre la chartreuse et François Dumollard, de Saint-Sorlin, 1358. — Reconnaissance par laquelle Guigue Pelossard, de Lagnieu, confesse tenir en fief perpétuel de Jean Colombet, une terre sise au lieu de Pont, 1358. — Abergeage passé par la chartreuse à Jean Bovier de Saint-Sorlin, d'un pré situé au Boschet, sous le servis d'un bichet de froment et l'introge de huit florins, 1359.

— Vente passée à la chartreuse par noble Henri de Salleneuve, pour le prix de six florins d'or, de plusieurs rentes en grains et en argent portées dans l'acte, 1359. — Échange entre Jean de Panavens, curé d'Arandas, et François Monnier, de Lagnieu, de fonds et de rentes dépendants de la directe de Portes, 1359. — Vente passée à Jean Colombet, de Lagnieu, par noble Pierre de Ligny, au prix de 25 florins d'or, de plusieurs rentes à percevoir dans la mouvance de la chartreuse, 1359. — Vente passée à Jean de Panavens, curé d'Arandas, par Jean Colombet, au prix de 12 florins d'or, d'une vigne de franc-alleu sise au vignoble de Peyssel, 1359. — Vente à Jean Colombet par Hugone, veuve de Jean de Lyobard, au prix de 6 florins d'or, d'un pré de franc-alleu, 1360 ; — échange de prés et de terres entre les mêmes, 1360. — Vente à Jean Colombet, par Guigue Pelossard, de Lagnieu, au prix de 5 florins d'or, d'une rente annuelle de cinq sols viennois, à prendre sur la prairie de Blocieu, 1360. — Vente à Jean Colombet par Jean de la Fontaine, dit Gaillard, au prix de 21 deniers gros tournois d'argent, d'une rente de 21 deniers viennois, sur le pré et la verchère de Jean Estord, 1360. — Vente de servis et échange de rentes, au capital de 20 florins d'or, entre Jean Colombet et Jean de la Fontaine, 1360. — Vente à Jean de Panavens, curé d'Arandas, par Jean Cassavers et Jeannette, sa mère, au prix de quatre florins, d'une terre en Peyssel, 1361. — Donation à Portes par noble François Collioud, d'une rente de 50 sols viennois à percevoir sur Vaux et Ambutrix, 1361. — Vente passée à Jean Péchin, dit Rufy, par Pierre de la Laby et sa sœur, au prix de 18 florins d'or, de fonds et de rentes à percevoir sur Saint-Sorlin, 1362. — Échange de maisons, dans Lagnieu, entre Amblard Colombet et François Canit du dit lieu, 1363. — Donation à Jean de Panavens, curé d'Arandas, par noble Henri de Lyobard, d'un jardin qu'il tenait de feu son père, 1363; — Vente au même curé d'Arandas, par noble Gavand de Lyobard, au prix de 15 florins d'or, d'une rente annuelle de neuf bichettes de froment, 1363. — Donation faite à Amblard Colombet par Jean d'Ameyzieu, d'une rente de 25 sols viennois, au capital de 25 florins, sous bénéfice de réachat, 1365. — Vente à Jean de Panavens, curé d'Arandas, par Jean Sibuet et Pierre Deboret, prêtres de Lagnieu, au prix de 23 florins d'or, d'un pré de la mouvance de Portes, sis en Peyssel, 1365. — Vente à Amblard Colombet par Jean Feugerat, de Lagnieu, au prix de 30 florins d'or, d'un territoire sis en Bulliert, 1366. — Vente de rentes en blé et en argent, par Jean de Lyobard à Henri de la Fontaine, au capital de 30 florins d'or, 1367.

H. 302. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin.

1370-1389. — Titres du terrier sur Lagnieu. — Reconnaissance de Pierre Juglat, de Saint-Sorlin, qui confesse tenir en fief, du domaine de Portes, un pré en Boyssin, sous le servis annuel d'une bichette de froment, 1370. — Traité entre Jean Margaron, de Lagnieu, et François Monnier du même lieu, au sujet d'un échange de vignes entre eux, 1372. — Mémoire des demandes formulées par la chartreuse contre Pierre Penin, de Lagnieu, tant pour servis arriérés que pour l'acquisition par lui faite des moulins de Pont, 1382. — Vente passée à Amblard Colombet par Étienne de Valles, dit Cochoz, et sa femme Jeannette, au prix de 42 florins, d'une maison sise à Lagnieu, de la mouvance du prieuré de Lagnieu, 1373. — Reconnaissance d'Étienne Favre, de Vaux, pour une vigne qu'il tient de la chartreuse, en Gerveil, sous le servis de 10 deniers viennois, 1374. — Échange entre Jean Despaillères, dit Gonet et Renaud de Cormoz, de prés en la Maladière, contre des terres sises en Aloisy, 1375. — Testament de noble Barthélemy de Panavens, habitant de Lagnieu, du 18 août 1377. — Échange entre Amblard Colombet, Pierre et Jean de Blannaz, d'un pré de franc-alleu sis au Pont neuf, 1378. — Donation de tous leurs biens à Colombet, par Pierre Galsot et sa femme, sous la réserve des revenus leur vie durant, 1378. — Traité entre Amblard Colombet et le tuteur de Guillaume et d'Agnès Ryons, de Lagnieu, au sujet de la possession de certains fonds dénommés au dit traité, 1379. — Vente à Pierre Pescheur, de Brennaz, par Pierre de Viciniac, pour le prix de neuf francs d'or, de deux rentes de 24 deniers à percevoir sur Guillaume Pescheur et Martin de Villebois, 1379. — Prestation d'hommage par lequel Guillaume Dorier, de Vaux, étant en la présence de noble Perceval de Meyriat, les mains jointes, la tête nue, les genoux en terre, il se reconnaît homme taillable à miséricorde du dit seigneur, et lui devoir annuellement une taille d'un gros à raison du dit hommage, lui promettant fidélité et soumission, 1380. — Investiture et quittance en faveur de François Pellossard, des laods de certaines vignes qu'il détient en la Ruaz de noble Guillaume Dautel, 1381. — Vente passée à Amblard Colombet par Jean Bussy, au prix de 7 florins d'or, de sa terre de Molliaz, 1381. Donation faite à Pierre Pescheur par Martin Jozon, de

Lagnieu, de sa maison au dit lieu, 1381. — Échange entre noble Pierre de Ferrand et ses fils, de rentes et de servis sur des vignes sises à Lagnieu, derrière la cure, 1382. — Donation faite à Pierre Ribeyret, de Saint-Sorlin, par Jacquemet Bimans du même lieu, d'une vigne sise au four de Cuchet, sous le servis de six deniers viennois, 1382. — Vente faite à Étienne Gaudin par Alexie, veuve Berthet, de Saint-Sorlin, pour le prix de 100 florins, d'une verchère et d'une pièce de terre au dit lieu, 1385. — Vente à Amblard Colombet, par Pierre Bochier, de Lagnieu, et sa femme, au prix de 31 florins d'or, de trois journaux de terre plus un pré, sis en Molliaz, 1387. — Investiture de la donation faite par Galzot, de Lagnieu, de sa maison, à Amblard Colombet, 1388. — Vente de différents servis par Amblard Colombet à Jean Cottion, prêtre de Saint-Sorlin, au prix de 35 florins d'or, 1388. — Vente d'une vigne à Pierre Pescheur par Guillet Bochet, de Saint-Sorlin, au prix de 10 francs d'or, 1389.

H. 303. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin.

1390-1399. — Titres du terrier sur Lagnieu. — Vente à Amblard Colombet par Antoinette Casset, de Lagnieu, au prix de 15 florins d'or, d'une terre et d'un pré à Hyélaz, 1390; — vente au même par Jean Businon, de Lagnieu, au prix de 8 florins d'or, de son pré sis en la prairie du Grand-pré, 1390. — Traité entre Jean Brannaz et Pierre Chimin, au sujet du payement d'une rente annuelle qu'ils devaient à la chapelle de Saint-Mathieu, fondée en l'église de Lagnieu, 1391. — Vente passée à Amblard Colombet par Antoinette, veuve Chanuz, au prix de 15 florins d'or, d'une seyterée de terre sous le servis annuel de quatorze coupes de froment, 1392. — Donation faite à Pierre Pescheur, notaire, par Jeanne, femme de Pierre Bertrand, de Lagnieu, d'un pré à la Sauge, 1392. — Donation faite à Amblard Colombet par Jeannette de Barges, femme Cauchod, de deux journaux de terre en Molliaz, 1393. — Vente à Berthet Ruffi par Jean Belod, au prix de 40 florins d'or, de deux journaux de terre et d'une grange à Lagnieu, 1393. — Transaction entre Jean Noyaud, de Saint-Sorlin, et Girod Ramus, à propos de l'hoirie de Marguerite, femme Noyaud, 1393. — Quittance passée à Pierre Pescheur, notaire à Lagnieu, par la chartreuse de Salettes, pour tous les laods et ventes qu'il devait à cette maison, 1394. — Investiture par noble Pierre de la Fontaine en faveur du notaire Pierre Pescheur, de la terre de Burnin, à Lagnieu, 1394. — Quittance passée au notaire Pescheur de Lagnieu, par révérende dame la prieure du monastère de Blyes, ordre de Saint-Benoit, de tous les laods et ventes qu'il devait à cette maison, 1394. — Échange d'un pré et d'un jardin à Lagnieu, entre Pierre Pescheur et Guichard Bord, 1394. — Donation faite à Pierre Pescheur par Perronnette, veuve de Guillaume Confratruaz et autres, d'une rente de treize bichettes de froment à percevoir sur un pré à Proullieu, 1394. — Donation de tous ses biens à Pierre Pescheur, par Étienne Burnin qui se réserve annuellement cinq setiers de froment, cinq ânées de vin, un bichet de noyaux, un bichet de pois et un habit de la valeur de seize gros, 1394. — Vente à Antoine de Vareille par Perronette, veuve Charvieu, de Vaux, au prix de 80 florins d'or, d'une vigne au Montey, 1395. — Vente passée à la chartreuse de Portes par Martin Delayaz, de Lagnieu, sa femme et ses fils, de plusieurs rentes assises sur différents fonds, au prix de 90 sols viennois, 1395. — Échange de maisons dans Lagnieu, entre le notaire Pierre Pescheur et Denis Treyssier, 1396. Vente d'une vigne, vers Chassagon, passée au prix de 17 florins d'or, par Jean Bunond à Antoine Boly, 1397. — Échange de servis et de rentes, sur divers fonds, entre la chartreuse de Portes et les Bénédictines de Blyes, 1397. — Investiture de divers territoires, faite en faveur du notaire Pescheur par Henri de la Fontaine, 1398. — Échange de fonds entre la chartreuse de Portes et noble Girard de la Fontaine, 1398; — autre entre Amblard Colombet et Antoinette Casset, 1398; — autre entre l'abbé d'Ambronay et la Chartreuse de Portes.

H. 304. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin.

1404-1442. — Titres du terrier sur Lagnieu. — Vente passée à noble Jean de Montferrand par Jean Debran, bourgeois de Lagnieu, au prix de 110 florins d'or, d'un pré sis au moulin du Pont, 1404. — Échange entre Pierre Pescheur et Jean Tardy, de Lagnieu, de maisons moyennant, pour ce dernier, une soulte de 11 florins, 1405. — Vente passée à Pierre Béchard par Étienne Épinguel, de Lagnieu, au prix de deux francs d'or, d'une vigne vers Cheyssieu, 1406. — Abergeage passé par Pierre Pescheur à Barthélemy Rey, d'une terre de franc-alleu, en Vallières, sous le servis annuel de 8 deniers viennois et 3 florins d'or d'introge, 1407. — Vente à la chartreuse par Jean, prêtre de Lagnieu, d'une rente directe de six gros et deux deniers viennois, à prendre sur une vigne en Chattières, 1409. —

Obligation de 20 francs d'or qu'Amblard Colombet confesse devoir à la chartreuse de Salettes, sous la caution de la chartreuse de Portes, 1410. — Enquête faite en 1412, à la requête de Portes, par le châtelain de Lagnieu, pour établir le droit de cette chartreuse à différentes rentes que les tenanciers refusaient de payer. — Vente passée à Étienne Morel par Simon de la Rue, du dit lieu, au prix de 10 florins d'or, d'une vigne en Chattières, 1413. — Traité entre Antoine Mignot, de Lagnieu, et Amblard Colombet, notaire, au sujet d'une terre dans la jouissance de laquelle était troublé le dit Mignot par le prieur de Lagnieu, 1414. — Échange de fonds entre Pierre Pescheur et Louis Vollard, de Lagnieu, d'une vigne et d'un pressoir au dit lieu, 1416. — Vente passée à Jean Colombet par Guigone Chamard, veuve de noble Jean de Lyobard, d'une rente de trois bichettes de froment, due sur une vigne, 1417. — Quittance passée en faveur de la chartreuse de Portes, en 1428, par Alexandre Nallet, de Lagnieu, d'une somme de 15 florins d'or qui lui avait été avancée comme augment de dot de sa femme, 1428. — Ventes à Jean Colombet et à la chartreuse, de différentes rentes et servis en 1435, 1439 et 1441. — Quittance de laods payés par Amblard Colombet en 1442, au profit du temple de Némy-Tanay, de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

H. 305. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1322-1674. — Gerveil et Peyssel. — Abergement passé à Jean Rey, et à Jean Donat, du port de Villeneuve sur le Rhône, avec tous ses droits, usages, passages, servitudes, sous le servis annuel de dix florins et de cent sols viennois d'introge, 1322. — Acte par lequel l'exécuteur testamentaire de Jean de Panavens, curé d'Arandas, vend à Amblard Colombet, au prix de 6 francs d'or, six bicherées de terre en Peyssel, pour les distribuer aux pauvres selon la volonté du testateur, 1370. — Échange entre la chartreuse de Portes et Antoine de la Fontaine de différends servis assis sur des terres en Gerveil et en Peyssel, 1416 ; — autre échange de servis aux mêmes lieux avec Louis de la Fontaine, 1416 ; — autre échange de servis aux mêmes lieux avec François d'Annecy, pour des servis assis sur des fonds de la mouvance du duc de Savoie, 1416. — Bail du pré de Peyssel, passé en 1444 par la chartreuse à François Braisard, sous la cense annuelle de 4 florins d'or. — Échange de servis en Peyssel et Gerveil, passé en 1446, avec Pierre de Lentenay. — Six actes de vente de 1563. à 1574, contenant acquisition pour la chartreuse de terres, de prés et de servis en Peyssel et en Gerveil. — Enquête, faite en 1604 et 1606 au profit de la chartreuse, contre les sieurs d'Amblérieu et Bonnier, pour rupture de clôtures et de haies et violation de passage — Traité entre la chartreuse et Benjamin Froment, pour régler certains droits d'usage et de passage en Gerveil, 1612. — Échange de terrain entre la chartreuse et les Hospitaliers de Némy-Tanay, 1614. — Vente par le sieur de Montverd, avocat au parlement de Dijon, au prix de 700 livres tournoises, d'une prairie en Peyssel, 1618. — Sommation faite à Portes, en 1620, par noble Hugues de Montgrilliet aux fins d'avoir un passage pour aller à la chenevière de Peyssel qu'il avait acquise de Guillaume Nallet, 1620. — Requête au juge des terres de M. de Nemours, et ordonnance de ce juge qui maintient la chartreuse dans la possession du pré qu'elle avait acquis en 1618 de Me de Montverd, 1645. — Reconnaissances de fosserées de vigne au Peyssel, passées au profit de la chartreuse par divers particuliers, 1673. — Reconnaissance de fonds échangés en 1674 entre la chartreuse et les Hospitaliers de Némy-Tanay, passée à la requête de messire René de Maison, commandeur de Saint-Georges de Lyon.

H. 306. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1338-1474. – Titres sur les droits de pêche. — Enquête faite en 1338, à la requête de Girard, prieur de Portes, par un notaire d'Arandas, qui sert à prouver que, de temps immémorial, la chartreuse était en droit et en possession d'avoir un bateau et des pêcheurs sur les lacs de Rossillion, dits aux Hôpitaux. — Requête des chartreux de Portes au comte de Savoie. Ils se plaignent 1° de ce que, contre la concession du comte Boniface, ses successeurs empêchent la pêche dans le lac du milieu des Hôpitaux, et ne permettent la pêche dans le lac de la Burbanche qu'à certaines époques ; 2° de ce que les habitants d'Arandas et de Charvieu troublent les pêcheurs de Portes dans leurs opérations, se joignant, pour opérer ces violences, aux hommes d'Ordonnaz ; 3° de ce que les officiers du comte empêchent les chartreux de punir ceux qui les troublent en leur droit de pêche, 1341. — Acte par lequel Étienne Bonnier, de Rossillion, vend à Portes, le pré et le lac du Glairon pour le prix de 200 florins d'or; délimitation du lac et du pré; investiture du

comte de Savoie; quittance des laods qui montèrent à 33 florins d'or, 27 mai 1399. — Échange ou réachat de 20 sols de rente que Portes devait annuellement au comte de Savoie pour les lacs des Hôpitaux et le droit d'y pêcher, 1399, avec confirmation du tout en 1456 par le duc Louis. — Obligation de 40 florins d'or, passée en 1400 par le prieur de Portes, à Pernette et à Guigonne, filles de feu Bonnier, comme complément de ce qu'il redevait sur l'acquisition du pré et du lac du Glairon. — Privilège du duc Louis de Savoie faisant défense à quiconque de troubler la chartreuse dans ses droits de pêche sur les lacs des Hôpitaux, 1456. — Abergeage de la pêche et des anneaux du Rhône, au Sault, passé par Portes à Meynier et Chevelu, sous le servis annuel de 8 sols viennois, de deux cents poissons appelés « suisses » et un introge de deux florins de Savoie, 1460; — nouvel abergeage du Sault passé aux mêmes en 1464; — nouvel abergeage aux mêmes de 1474.

H. 307. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1211-1260. — Fay et Orgeval. — Donation faite à la chartreuse de Portes, en forme de legs pie, par le chevalier Berlio de Saint-Germain, ami de la maison, de tout ce qu'il peut posséder dans les limites du monastère, ainsi qu'elles ont été fixées par les prieurs d'Arvière et de Seillon. Berlio donne, en surplus, ce qu'il possédait au territoire du Fay. Le tout est confirmé par son fils et sa fille, 1211. — Acte d'Albert, seigneur de la Tour, qui énumère tous ceux de qui Portes avait eu, par donation ou par achat, le territoire du Fay. Il délimite ce territoire et dit qu'il dépend de la paroisse de Villebois, 1220; — double de cet acte. — Confirmation nouvelle faite par Bozo de Langes et sa femme Élisabeth, par Bernard d'Ambronay et Huguette son épouse, de toutes les donations faites à Portes, au territoire du Fay, par Berlio de Saint-Germain; Portes paye cette reconnaissance en octroyant 20 sols à chaque membre de la famille, 1223; — double de cette confirmation; — autre vidimus contemporain de ce titre. — Cession par laquelle Michelle, femme de Pierre Lyobard, et ses enfants remettent à Portes tous leurs droits en Taporaz, au territoire du Fay, 1225. — Cession faite à Portes, en 1225, par Élisabeth et Bozon de Langes, par Huguette et Bernard d'Ambronay, de tout ce qui pouvait leur compéter au sujet de la donation faite, en legs pie, par Berlio de Langes pour le territoire de Fay, cession déjà approuvée par Hugues son fils. — Vente par laquelle Jean Favre, Jeanne et Étiennette, filles de son frère Aymon, remettent à Portes, pour le prix de 35 livres et 4 sols viennois, tous leurs biens au Fay, en ajoutant que si ces biens valaient davantage que la somme payée, ils font cadeau du surplus aux chartreux, 1238. — Cession, en forme de legs pie, faite par Bernard Caset, de Saint-Rambert, de sa terre de franc-alleu au Fay, 1251. — Aymon de Rougemont et Alexie, sa femme, fille d'Albert de Cleyzieu, du consentement de leur fils, vendent à Portes, pour 40 sols viennois, leur pré du Fay, 1253. — Vente par Étienne Delayaz, dit Apostoile, de Lagnieu, et Martine, sa femme, pour le prix de 35 sols viennois, de ses prés du Fay, 1253. — Cession de tous ses droits au Fay, faite en 1255 par Pierre Bovier, de Saint-Sorlin. — Cession, par Pierre Jean, de Lagnieu, du consentement de Vuillierma, sa femme, de Jean, de Pierre et de Jacques, leurs fils, de son pré du Fay; — en reconnaissance de sa pauvreté les chartreux lui comptent 38 sols viennois, 1257. — Donation, par la famille de Cleyzieu, de ses terres au Fay et de toutes ses prétentions sur la dîme au dit lieu, 1260.

H. 308. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1262-1293. — Fay et Orgeval. — Cession faite à la chartreuse de Portes par Guillaume, dit Chavallers, Guillette sa femme, Jean, chapelain de Serrières, et Guillaume Cornavers, de tous les droits qu'ils avaient sur la terre de Rereboz, au Fay, moyennant 4 livres et 5 sols viennois, 1262. — Promesse assermentée faite à la chartreuse par Vullierme Testaz, de ne plus cultiver aucun fonds au territoire d'Orgeval à moins que, par traité ou autrement, ce territoire ne passe en d'autres mains, 1262. — Vullierme et Christophle Testaz, de Torcieu, après un procès commencé, promettent de payer à Portes la tâche des terres par eux ensemencées à Orgeval, et de n'y plus rien semer sans la permission des chartreux qu'ils reconnaissent comme vrais propriétaires du sol, 1263. — Les bénédictins de Saint-Rambert ayant enlevé, à main armée, quarante-sept mesures d'avoine en Orgeval, territoire appartenant aux chartreux dans la mouvance des fiefs de la Tour et de Coligny, Adalise, veuve du seigneur de la Tour, prend en main la défense de Portes et force les religieux de Saint-Rambert à rapporter l'avoine enlevée au dit territoire d'Orgeval, 1262. — Vente d'un servis annuel d'un bichet d'avoine à prendre au

Fay, faite à Portes par Vullierma, femme d'Évrard de Boys, 1263. — Traité entre la chartreuse et noble Reynard de la Fontaine, qui reconnait que cette maison a droit de pâturages sur ses terres, et en compensation des frais supportés par Portes pour soutenir ce différend, Reynard cède à Portes tous les droits et actions qu'il pouvait avoir au Fay, 1264. — Remise de tous ses droits et actions au Fay, au prix de neufs sols viennois, par Alexie, veuve d'Alard Duchez, 1265. — Vente d'un pré au Fay par Latard Faytarez, de Saint-Sorlin, 1265. — Transaction passée en 1271, entre la chartreuse et tous les particuliers qui avaient essarté ou défriché au Fay, portant : 1° qu'ils ne pourront jamais pâturer sans permission du prieur ; 2° qu'ils payeront les laods des fonds qu'ils achèteront ou qu'ils vendront ; 3° qu'ils payeront annuellement un denier fort par chaque seyterée de terrain qu'ils cultiveront ; 4° que tous les fonds qu'ils laisseront incultes, Portes pourra les faire valoir ; 5° qu'ils ne pourront bâtir ni maison, ni grange dans les limites du Fay ; 6° que leurs défrichements resteront acquis à la chartreuse ; 7° qu'ils payeront annuellement la dîme de tous leurs grains, 1271. — Vente de tous leurs droits au Fay par les frères Martin et Benoît Mochon pour le prix de 20 sols viennois, 1271 ; — même vente consentie par Jean, Pierre et Pétronille Paleys, pour le prix de 15 sols viennois, 1272 ; même vente par Liotard, dit Boveyron, de Villebois, pour quarante sols viennois, 1273. — Les frères Bovier reconnaissent et confessent n'avoir jamais eu aucun direct domaine en Fay, et s'engagent à payer annuellement deux bichettes d'avoine pour un pré qu'ils y détiennent, étant de la mouvance de Portes, 1275. — Alard Duchez et sa famille reconnaissent que Portes possède le direct domaine du pré Bretonnay, sis au territoire du Fay, et cèdent à cette maison tout le droit qu'ils y pourraient prétendre, 1267. — Donation, en legs pie, faite par nobles Odon et Pierre de Lyobard d'un pré au Fay ; la chartreuse, par reconnaissance leur compte 55 sols viennois, 1281. — Ratification par nobles Aymard et Jean Fort, de la donation d'un pré au Fay, jadis faite à la chartreuse par feu leur père, 1285. — Donation par noble Humbert de Montferrand, d'un pré au Fay avec tous droits, appartenances et dépendances, en reconnaissance de quoi la chartreuse lui compte 40 sols viennois, 1287. — Neyron, de Saint-Sorlin, cède à Portes, pour 40 sols viennois, son pré du Fay dont la possession lui était disputée par la chartreuse elle-même, 1293.

H. 309. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1300-1358. — Fay et Orgeval. — Enquête et déposition de témoins à la requête de la chartreuse, pour obtenir la preuve de ses droits de possession des territoires de Fay et d'Orgeval, 1300. — Traité portant cession par lequel la chartreuse s'oblige à fournir à Guillaume et à Thomas de Langes, leurs pains et pitances et 20 sols bons forts vieux pour leurs vêtements, leur vie durant, et tandis qu'ils resteront dans les limites de la dite chartreuse, moyennant quoi Guillaume et Thomas cèdent à Portes tous leurs droits et actions sur les prés et pâturages à Orgeval et au Fay, 1302. — Échange de fonds, sur Souclin et le Fay, fait en 1302 entre la chartreuse et Pierre de Cheyssieu. — Vente passée à frère Jean, d'Arandas, convers en la chartreuse et agissant pour elle, par Étienne et Jean Perchoux, de Souclin, au prix de 7 livres, d'une terre sise au territoire du Fay, 1314. — Traité entre la chartreuse et dame Marguerite de la Palud, veuve de Jofroid de Grandmont, et son fils Girard, par lequel elle cède à Portes, en legs pie, tous ses droits, actions, réclamations, usages, direct domaine, sur les territoires du Fay et d'Orgeval, 1329. — Vente par les Bovier, de Saint-Sorlin, au prix de 7 livres, de leur pré au Fay, 1342. — Abergeage d'un pré au Fay à Gaudinier, de Souclin, plus une grange au dit lieu, sous le servis de cinq bichettes de froment et l'introge de deux florins, 1358.

H. 310. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1410-1618. — Fay et Orgeval. — Vente passée à la chartreuse par Jean Gaudinier, dit Gourmand, d'une pièce de pré au Fay, au prix d'un florin d'or, 1410. — Reconnaissance de Michel de Lunel qui confesse tenir en fief de Portes, le quart de tous les biens qu'il possède au territoire de Fay, sous le servis annuel de quinze bichettes de froment, 1426. — Supplique présentée par la chartreuse au conseil ducal, séant à Chambéry, aux fins d'être maintenue dans la jouissance de la juridiction du territoire de Fay, conformément à la bulle d'Innocent III et à la donation qu'avait faite Albert de la Tour en 1220 ; le conseil accorde, 1431. — Procédure et sentence contre Pierre Lombard, dit Traforet, habitant du Fay, pour payement de 20 florins d'arrérages de deux années sur des fonds au dit territoire, 1441. — Abergement de fonds au Fay à Ma-

thieu Trichet, sous divers servis, 1449. — Cession de ses droits sur divers fonds du Fay, faite à la chartreuse, en 1449 par Pierre Lombard, dit Lunel, 1449. — Obligation passée en faveur de la chartreuse, par Pierre Despaillière, pour solde d'un pré vendu au Fay, 1454. — Abergement de la grange du Fay à Jean Chastel, de Charvieu, sous le service annuel de huit bichets de froment, de quatorze bichets d'avoine et de dix-huit deniers gros, 1455. — Abergement de prairies au Fay, à divers particuliers, en 1478 et en 1481. — Procédure en revendication de servis sur le Fay contre divers récalcitrants ; enquête et déposition de témoins, 1492. — Supplique et lettres du conseil ducal de Savoie pour maintenir la chartreuse dans la possession du Fay, contre les prétentions et vexations des gens de Saint-Sorlin, 1540. — Transaction avec M. de Montgrilliet pour les dîmes du Fay.

H. 311. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1229-1292. — Soudon et Souclin. — Acte par lequel les frères de Plombs confessent et reconnaissent n'avoir aucun droit sur la grange Taporaz et ses dépendances, de même que sur les deux prés de Caunant, ni dans tout ce qu'ils avaient en dedans des limites de la chartreuse, d'autant que leur père en avait jadis fait cession à la dite chartreuse en toute liberté, calendes d'octobre 1229. — Pancarte contenant la liste et le dénombrement de tous les gens qui ont donné ou vendu à la chartreuse, des fonds et des animaux, au territoire de Taporaz, pour faire œuvre pie ; document sans date, mais écriture du milieu du XIII[e] siècle. — Achat du pré d'Espinacieu à Ponce Muriais et à Nicod son frère, du consentement de Burno de Langes, au prix de 50 livres viennoises, 1248. — Transaction entre la chartreuse et l'abbesse des dames bénédictines de Saint-Pierre de Lyon, comme prieure de Villebois, au sujet de la dîme qu'elle prétendait au Gottet et lieux circonvoisins ; par laquelle il est décidé que Portes ne payera dîme que pour les terres qui sont cultivées de ses propres mains, 1249. — Déclaration par laquelle Pierre et Jacques de Cheyssieu, fils de feu Jomard, confessent avoir donné à Portes, en legs pie, pour le repos de leurs âmes et des âmes de leurs parents, une terre en Rerebo, confinée dans l'acte, 1260. — Donation de Vullierme Bunillieu, en legs pie, d'un pré de franc-alleu à lui appartenant en Taporaz, 1262. — — Anselme Roux vend à la chartreuse la moitié du pré qu'il possédait en Taporaz, au prix de 50 sols viennois et d'une tunique, 1267. — Ratification par laquelle Jean Bunillieu, Michel son frère, Perrin de la Rue leur oncle, confirment la vente d'un pré faite à Portes par Pierre Lyobard, enfant mineur autorisé de son tuteur, 1268. — Humbert Reynert, de Bouis, vend et cède à la chartreuse tous ses droits et actions sur ses terres du Gottet, sous le servis annuel d'un setier de seigle et de deux sols viennois, 1268. — Donation faite à la chartreuse, en 1269, par Albert, seigneur de la Tour et de Coligny, des personnes de Jomard dit Bruno, d'André dit Huchon et de ses fils, et de tous leurs biens avec tous droits de fief, direct domaine et autres quelconques sur les dits hommes et fonds, le tout pour son salut et le salut des âmes de ses ancêtres ; original et copie du XVII[e] siècle. — Achat de prés et de terres sur Soudon, en 1270, à André Salvator et à sa femme Giraude, au prix de 60 sols viennois. — Acte par lequel Pierre de Genève, de Soudon, se livre à la chartreuse et se reconnait son homme-lige, lui, ses enfants et ses successeurs à perpétuité, avec tous ses biens, sous le servis annuel de 3 sols viennois, 1272. — Échange d'un pré de franc-alleu, que Portes possédait à Soudon, contre des rentes directes que vend Guillaume de Lyobard, 1272. — Jean Huchon, de Souclin, cède à la chartreuse la directe de tous ses biens allodiaux, sous un servis annuel de cinq sols viennois, moyennant quoi il se déclare homme-lige et taillable, 1286. — Guillaume de Lyobard ratifie à nouveau toutes les donations antérieurement faites à la chartreuse par ses ancêtres en fonds, rentes et servis, 1292.

H. 312. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1331-1397. — Soudon et Souclin. — Jean de Champet vend à la chartreuse, pour le prix de cinq sols gros tournois, cinquante-cinq deniers de servis qu'il avait sur des fonds à Souclin, 1331. — Lettres de Guigues, dauphin de Viennois, à ses baillis des terres de la Tour et de Saint-Sorlin pour qu'ils informent au sujet d'une saisie faite par le cellérier de ce seigneur en résidence à Saint-Sorlin, au préjudice des droits de la chartreuse ; en suite de quoi la saisie (de vins) fut déclarée nulle et les chartreux confirmés dans la possession des franchises de Soudon et de Souclin, 1332. — Traité arbitral, en suite de plusieurs différends entre la chartreuse et nobles Étienne et Pierre de Langes, au sujet du droit de directe sur divers fonds à Souclin, 1332. — Jean et Laurent Servages, de Soudon, vendent à Portes au prix de 40 sols viennois, des

prés en Taporaz et autres, 1335 ; — vente pareille par Martin et Pierre Uchon, de Souclin, au prix de 35 sols viennois, 1335. — Enquête faite par la chartreuse, contre les officiers du dauphin de Viennois, qui déniaient à Portes ses possessions de Mallaris, sur Soudon, 1339. — Traité arbitral entre la chartreuse et Étienne Rabatel, de Souclin, pour raison de la directe de son pré, 1340. — Enquête faite à la requête d'Étienne Hospitalier, frère-rendu de Portes et gardechèvres de la maison, contre les officiers du dauphin de Viennois, dans sa terre de Saint-Sorlin, qui niaient aux chartreux leur droit de pâturage en Mallaris, 1342. — Vente par laquelle Jean Gaudinier et Vincent Uchon, de Souclin, vendent à Pierre Rabatel, pour 12 livres viennoises, une pièce de terre et un jardin de la mouvance de Portes, 1343. — Ratification par laquelle noble Jean d'Hyères approuve la vente d'une rente directe de trente sols, faite par son fils à la chartreuse. — Vente à la chartreuse par Jean d'Hyères, au prix de 31 florins d'or, de plusieurs rentes et servis annuels à prendre sur des fonds allodiaux, désignés dans l'acte, 1347. — Vente de plusieurs rentes directables, faite à la chartreuse par le damoiseau Étienne d'Hyères, sur des fonds à Souclin, au prix de 33 sols tournois gros, 1348. — Noble Étienne d'Hyères vend à Portes, au prix de 42 florins d'or fin, plusieurs hommes-liges, taillables et exploitables à miséricorde, savoir : Mathieu Mugnier de Soudon, les frères Pierre et André Mugnier, Étienne fils de Jean Mugnier, Pierre fils de Thomas Cagnin, Pierre fils de Vincent Cagnin, tous exploitables de même manière. Il vend encore Jean et Vincent, fils d'Étienne Cagnin, qui doivent solidairement entre eux deux, une taille amodérée de six sols viennois et une poule, mais s'ils venaient à se séparer l'un de l'autre, chacun devrait le servis entier, 1355. — Convention passée avec Cochet, Gaudin et Brannaz qui se chargent de lever, pour la chartreuse, les servis qui lui sont dus sur Soudon, 1360. — Pierre de la Pierre et Guillaume Moyne, de Soudon, se reconnaissent hommes-liges, eux et leurs descendants, de la chartreuse ; ils payeront annuellement en cette qualité cinq sols viennois, et mourant sans enfants, leurs biens feront échute au monastère, 1383 ; — un acte joint contient la vente des hommes, de la Pierre et Moyne, à la chartreuse, par noble Galliot d'Hyères, pour le prix de 9 florins d'or, 1383. — Trois actes d'achat de rentes et de servis sur Soudon et Souclin, de 1388, 1389, 1390. — Acte de partage et de vente des multiples fonds d'un héritage de Raimond Burdin à divers particuliers, 1397.

H. 313. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1401-1488. — Soudon et Souclin. — Enquête faite par la chartreuse de Portes par-devant le juge du Bugey, afin de prouver et établir son droit de possession sur les pâturages de Merdanson et de Taporaz, 1401. — Défense faite à Portes par le chapitre général de l'Ordre, de ne jamais vendre ni aliéner, ni échanger le pré donné par Pierre Burdin qui est sis à Soudon, sous peine de voir ce pré faire retour au domaine du comte de Savoie, 1406. — Échange, entre les chartreuses de Portes et de Salettes, de rentes, de servis et de droits de laods et ventes, 1416. — Donation à Jean Clerc, de Soudon, par la veuve de Guillaume Moyne, d'un pré qui joint le pré Burdin, 1420. — Vente à la chartreuse d'une seytive de pré, en Berlier, par Pierre Morsel de Villebois, au prix de 24 florins d'or, 1427 ; — vente de trois journaux de terre, par Jean de Villebois, au prix de neuf florins, 1443. — Vidimus de la sentence du juge du Bugey, de 1402, qui confirme et maintient la chartreuse dans l'usage des pâturages de Merdanson et de Taporaz, 1447. — Abergeage à Michel Ravier, de Soudon, de journaux de terre au dit lieu, sous le service annuel de quatre coupes de froment, 1473. — Reconnaissance par laquelle Étienne, fils de Jean Cagnin, de Soudon, confesse que lui, ses enfants et sa postérité sont hommes-liges et taillables de la chartreuse, et devoir annuellement une taille de cinq sols, 1488.

H. 314. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1521-1703. — Soudon et Souclin. — Jean Cagnin, de Soudon, reconnaît tenir de Portes, en abergeage, huit journaux de terre, sous le servis annuel d'une bichette de froment, 1521 ; — autre abergeage d'Étienne Jacquier, même contenance de terrain, même redevance, 1521. — Transaction entre Portes et André Durochat, gendre de feu Jean Cagnin qui était taillable du dit Portes, au sujet du partage et de la commise de son héritage, 1527. — Cession faite par la chartreuse en faveur des hoirs de Jean Guichardon, son taillable, par laquelle la dite chartreuse cède à Benoît Billion et à Benoîte, fille de feu Jean Guichardon, sa femme, tous les biens meubles et immeubles

du dit Guichardon, qui devraient faire échute à la chartreuse, pour le prix de huit florins de Savoie et une taille annuelle de cinq sols, 1544. — Échange de servis entre la chartreuse et le luminaire de l'église de Souclin, 1545. — Vente de fonds de terre à la chartreuse, sur Souclin, par Jean Coquet, au prix de seize écus d'or sol, 1550. — Échange de terres entre la chartreuse et Jacques, fils de feu Pierre Cagnin, 1553. — Vente d'un journal de terre sur Soudon par André Trichet, d'autres journaux de terre par Guillaume Burdet, 1559. — Abergeage de fonds à Martin Joguet et autres, sous le servis annuel de cinq bichettes de froment, 1562. — Acte d'affranchissement portant cession de tous droits de taillabilité, passé par la chartreuse en faveur de Marie, Anne et Pernette Cagnin, avec quittance des rentes qu'elles devaient à Portes, avril 1703.

H. 315. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1200-1288. — Villebois. — Mémoire faisant mention de la donation de Bozonet et de Sigismond de Buis, chevaliers ; il mentionne qu'après la mort de ces deux bienfaiteurs, Évrard et un autre Bozon, fils du dit Sigismond et neveu du premier Bozon, inquiétèrent la chartreuse de Portes à propos de la donation de leur père et de leur oncle, ils soulevèrent leurs amis contre le monastère et surtout les hommes de Villebois, si bien que cette paroisse fut mise en interdit. Enfin, après bien des violences, ces chevaliers rendirent justice à Portes, reconnurent ses droits à la donation de leurs ascendants et consentirent à laisser jouir et posséder en paix, vers 1200. — Donation faite par Morard de Villebois au prieuré de l'Ile-sous-Quirieu, d'une vigne à la Caraz qui faisait trois septiers de vin, en reconnaissance de ce que le prieuré avait reçu son neveu dans son sein ; Portes ajoute à ce don une terre et un verger au port de Chambo, plus les Décrétales avec leur glose et le Décret avec sa glose, juin 1217. — Plainte faite par la chartreuse contre E. de Buis, chevalier, sur ce qu'il ne voulait pas observer une transaction faite avec son père pour un pré qu'il avait donné à Portes ; il faisait enlever les bestiaux de la chartreuse dans ses propres limites ; il bouchait les chemins du couvent, empêchait les semailles et les récoltes ; il envoyait ses pourceaux à la pâture jusqu'à la maison même, et s'opposait à la perception des dîmes et tâches sur Villebois ; cité à Lagnieu, il nie tous les faits, 1243. — Amédée de Breynas, damoiseau, vend à Hugues de Balme, son frère, moine en l'abbaye de l'Ile-Barbe, sa part ou sa moitié de tous les servis et tâches qu'il avait sur la paroisse de Villebois, 1249. — Bozon, clerc, fils de Bozon de Buis et d'Étiennette de Chayssieu, donne à Portes tout le droit qu'il avait dans ses limites, bois, pâturages, prés, tâches, servis, etc., 1253. — Bozon de Buis, le père et le fils, donnent à Portes tout ce qu'ils pouvaient avoir de droit ou de prétention sur les terres, prés, bois, pâturages qu'ils avaient dans les limites de la chartreuse ; le monastère reconnaît cette concession par un don gracieux et volontaire de cinquante sols viennois, 1253. — Vidimus d'une concession de Guichard d'Anthon qui confirme le droit concédé à Portes par son père et son grand père, de pâturer librement sur ses domaines et de n'y payer aucun péage, 1265. — Guillaume, fils de Jordane de Villebois, reconnait tenir du fief de Portes, sous le servis annuel de 18 deniers viennois, le champ et le pré de la Fontaine de Vaux, le pré des Granges et la vigne de l'Arénier, 1266. — Les Boscher, de Villebois, donnent à Portes six deniers de servis à prendre sous le chemin de la Combe du Cerf, plus neuf deniers sur un pré voisin, 1268. — Humbert de Lalaby donne à Portes, par aumône, une bichette de noix, son pré de Villebois, et 18 deniers au cas que les tenanciers n'aient pas de noix en quantité suffisante, 1274. — Renauld de la Fontaine vend en franc-alleu, à Portes, au prix de 60 livres viennoises, tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Villebois. Sibile, sa femme, et son fils Albert confirment cette vente, 1276. — Pierre Trichet, de Bénonces, donne douze deniers de servis direct à prendre sur un sien pré situé en Chalmeyras, près des fonds de Gauthier Berger et de Guillaume de Buis, 1286. — Hugues Pélerin, de Villebois, donne à Portes en pure aumône, pour avoir part aux prières de la maison et pour le salut de son âme, de nombreux servis à prélever sur différents fonds rapportés dans l'acte, 1287. — Le prieur de Portes consent que le prieur de l'Ile-sous-Quirieu aberge une vigne qu'il avait à la Cariaz, mouvante du fief de Portes, sous le servis annuel de trois septiers de vin, dont un sera remis aux nouveaux tenanciers parce que la dite vigne est ruinée, 1289.

H. 316. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1302-1347. — Villebois. — Frère Pierre Trichet, rendu en la maison de Portes, donne à cette chartreuse tous les fonds et servis qu'il possédait sur

Villebois, 1302. — Jean Charancel vend à Portes, au prix de deux sols de Tours d'argent marqué à l'O rond, ses vignes et servis sur Villebois, 1304. — Hugues Calotier, de Villebois, donne tous ses biens à Portes au cas qu'il viendrait à mourir sans enfants, à condition qu'on dise une messe par semaine pour le repos de son âme, 1309. — Transaction passée en 1316 entre Portes et les gens de Villebois, pour délimiter des vignes, borner un enclos, fixer des passages et terminer toutes contestations à propos du vignoble. — Pierre Pélerin reconnaît tenir de Portes la terre des Combes, sous le servis annuel de deux bichettes de froment, 1318. — Pierre Milon reconnaît tenir du fief de Portes des terres et prés sur Vaux, sous l'annuel servis de deux bichettes de froment, 1319. — Noble Pierre Noir cède à Portes, les arrérages qui lui étaient dus sur des pâturages à Villebois, 1320. — Marguerite Lalaby de Villebois donne six deniers de servis sur un sien pré de franc-alleu, 1320. — Accord par lequel les dames bénédictines de Saint-Pierre de Lyon partagent avec Portes des servis en avoine dus sur des terres et prés aux Combes et sur le pré Giron, 1320. — Laurent Sayntons, de Villebois, reconnait tenir du fief de Portes, sous le servis de huit deniers, des terres, une maison et un jardin au même lieu, 1323. — Accord avec Jean Burdin, de Saint-Sorlin, qui prétendait avoir droit d'échute sur les biens de Jean Sayntons, 1328. — Laurent Boisson vend à Portes, au prix de 115 sols, monnaie courante, des servis en nature et en argent qu'il possédait sur des fonds sis à Villebois, 1338. — Enquête faite en 1341, à la requête de Roman Tornerin, pour prouver que le bois qu'il avait coupé au-dessus des roches d'Argironne était à lui, l'ayant acheté de Portes, et non à ceux de Saint-Sorlin, 1341. — Jean Morcel vend à Portes, au prix de douze deniers gros, un servis annuel de six deniers qu'il avait à la Sauge, 1347; — il prend en fief de Portes cinq fosserées de vignes, aux Échelles, sous le servis de douze deniers.

H. 317. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin.

1352-1398. — Villebois. — Noble Guichard de Rougemont fait échange avec Portes de plusieurs servis sur des fonds sis à Villebois, 1352. — Vente de rentes allodiales, faite à Portes par les frères Vitule, sur des fonds à Villebois, au prix de treize florins d'or, 1355. — Vente de servis par Jean Morcel, 1356; — par Jean Bon, curial de Lagnieu, 1357; — par Michel Lambert, de Villebois, 1358; — par noble Guigues Pegu, d'Amblagneu, 1358; — par noble Henri et Guillaume Noir, de Villebois, 1358; — par Étienne et Jean Morcel, 1359; — par Humbert Lalabi; par Étienne Dujour, de la Cariaz; par noble Perceval Carat; par Jean Guillet; par Jean Lyobard; par le damoiseau Guichard de Rougemont; par Guillemette Marquise, femme autorisée de Jean Lalabi; par Bertin Lalabi; par Jean de Buis, dit Naudet, 1359. — Ventes de servis faites par : noble Jean Degens, 1360; — par Guillaume Servient, 1361; — par noble Amblard Noir, damoiseau, 1361; — par Guilliet Revil, 1378; — par Hugonnet Cabrollier, 1390; — par Hugonnet Prachu; 1392. — Legs pie fait en 1397 à la chartreuse d'un servis en nature, à Villebois, par Jean Noir, pour fonder son anniversaire, 1398. — Testament de Pierre Burdin, de Saint-Sorlin, qui fonde son anniversaire, 1398. — Testament d'Antoine Morcel et d'Étiennette, sa femme, qui fondent leur anniversaire, 1398.

H. 318. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1410-1724. — Villebois. — Hugonnet Crussollier, homme taillable du comte de Grolée, donne, par son testament, tous ses biens à Portes. Le dit comte voulut s'en emparer disant que les biens de ce taillable étaient siens. Il abandonna enfin cette succession à Portes moyennant 12 florins d'or, 1410. — Procédure entre la chartreuse et quelques habitants de Villebois qui avaient saisi un troupeau de porcs appartenant au monastère, 1418. — Plainte des habitants de Saint-Sorlin, de Villebois, de Lagnieu et de Vaux, contre ceux de Cleyzieu et de Bénonces, qui abusent des pâturages; — contre la chartreuse elle-même qui abîme quantité de chênes en leur enlevant l'écorce pour sa tannerie; contre les gens du Dauphiné qui amènent leurs porcs à la glandée de ce côté du Rhône, etc., 1418. — Échange de rentes allodiales entre la chartreuse et demoiselle Laurence, veuve de noble Amblard Noir, 1419. — Abergement de fonds sur Villebois à divers particuliers, 1461 et 1473. — Lettres de maintenue du duc Philippe de Savoie, faisant défense à ceux de Villebois de troubler les chartreux dans la possession et l'usage de leurs forêts, 1497. — Enquête et procédure pour la chartreuse, faite en 1500, contre des particuliers de Bois et de Villebois, qui avaient volé des arbres dans la forêt du Cernay. — Enquête et procédure faite en 1526, contre ceux de Villebois, Soudon et Souclin, pour

violation des confins des forêts de la chartreuse; supplique des chartreux au duc de Savoie; transaction survenue entre Portes et Villebois pour l'usage des forêts; — enquête et procédure faite en 1540 contre Villebois, à propos des forêts ; — continuation de l'enquête en 1541 ; dépositions de nombreux témoins faites par-devant Louis du Rosset, conseiller au parlement de Savoie; visite des bois ; vues de lieux, etc. ; — réponses et objections des syndics et manants de Bois et de Villebois, 1542 ; — arrêt de 1542 en faveur des droits et prétentions de Portes. — Procès-verbal de la visite des forêts de Portes faite en 1546, contradictoirement avec les habitants de Bois et de Villebois ; — arrêt de 1547 en faveur de Portes contre les réclamations de Villebois. — Procédure contre Prost et Durochas, de Villebois, pour larcins et dégâts commis dans les forêts de Portes, 1694. — Ventes de coupes de bois dans les forêts de Portes, concédées par les chartreux à divers habitants de Villebois aux XVIIe et XVIIIe siècle ; abergeages de divers fonds, prés, terres et vignes sur Bois et Villebois.

H. 319. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1540-1592. — Villebois. — Pièces de la procédure qui eut lieu entre les chartreux de Portes et les habitants de Bois et de Villebois, au sujet de l'usage et de la délimitation des forêts de la maison.

H. 320. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1639-1678. — Villebois. — Pièces de la procédure qui eut lieu entre les chartreux de Portes et Jean Berger, Jean Papon, Benoît Gonin, Catherin Goujon et autres de Villebois, accusés de dégâts et de voleries dans les forêts de la chartreuse.

H. 321. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1672-1673. — Villebois. — Pièces de la procédure qui eut lieu entre les chartreux de Portes et Claude, Michel et Antoine Sourd, Jean Bidet, Joachin Tamisset et Benoît Toby de Villebois, qui ont coupé dans les bois de la chartreuse de jeunes arbres pour faire des échalas de vigne.

H. 322. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1680-1694. — Villebois. — Pièces de la procédure qui eut lieu entre la chartreuse de Portes, la communauté de Villebois, Madame la duchesse de Savoie et le sieur de Quinson au sujet d'un prétendu usage qu'auraient les habitants de Villebois sur les forêts de la chartreuse, que ces dangereux voisins dégradent tous les jours.

H. 323. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1681-1694. — Villebois. — Pièces de la procédure qui eut lieu entre les chartreux de Portes et les syndics et habitants de Villebois, et de Bois, pour violation des limites des forêts et dégradations commises en icelles.

H. 324. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1720-1738. — Villebois. — Pièces de la procédure qui eut lieu entre les chartreux de Portes et les habitants de Villebois, Tamisier, Berchet, Moguet et autres pour dégradations dans les forêts closes et délimitées de la chartreuse, et vente des bois volés à des bateliers de Saint-Sorlin.

H. 325. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1754-1758. — Villebois. — Pièces de la procédure qui eut lieu entre les chartreux de Portes, quelques particuliers de Bois et de Villebois et les Syndics de ces communautés, touchant l'interprétation de la transaction de 1316 sur l'usage des forêts, du rapport de 1546 et des arrêts de 1547 et 1688.

H. 326. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1758-1759. — Villebois. — Pièces de la procédure qui eut lieu entre les chartreux de Portes et les habitants de Villebois, en délimitation de forêts.

H. 327. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1761-1763. — Villebois. — Pièces de la procédure qui eut lieu entre les chartreux de Portes et différents particuliers de Villebois qui s'étaient attroupés pour couper et enlever des bois dans la forêt des religieux dite la Fontaine Froide.

H. 328. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1773-1789. — Villebois. — Pièces de la procédure qui eut lieu en 1773 entre les chartreux de Portes, Philibert, Denis et François Garin, de Ville-



bois, pour usage dans les forêts ; — en 1775 contre les héritiers de Mariel, charpentiers à Villebois, condamné à 4,000 livres de dommages et intérêts ; — en 1779 contre la communauté de Villebois pour obtenir l'application d'un arrêt de la Table de marbre de Dijon ; en 1776 contre la famille Nodet de Villebois pour dégats dans les bois ; — en 1780 contre la communauté de Villebois pour la forcer à exécuter les arrêts antérieurs et à payer des dommages et intérêts ; — en 1781 contre la même communauté pour avoir payement des frais de procédure, de bornage, d'experts, d'avocats, etc. ; — en 1786 contre Rey, Minangoy et Dulaud, de Villebois, pour déprédations dans les forêts ; — en 1787 contre Berchet, Bidaud, Girard, Guivet, Desvignes de Villebois, pour enlèvement de bois dans les forêts des chartreux. — Collection de notes, de consultations, de mémoires, de lettres relativement aux différends survenus, à maintes époques, entre la chartreuse et Villebois.

H. 329. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier. 6 imprimés.

1146-1785. — Villebois. — Collection de sentences et d'arrêts rendus à toutes les époques, par des arbitres choisis ou des juges séant en tribunal, relativement aux délimitations des bois et des forêts de Portes vis-à-vis des communautés de Bois et de Villebois, ou de particuliers habitant ces paroisses.

H. 330. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin.

1170-1286. — Saint-Sorlin. — Déclaration par laquelle Marie de Sales, prieure des bénédictines de Blye et sa communauté reconnaissent avoir reçu de la chartreuse de Portes, par pure libéralité, tous les prés que Garin Hisdrael avaient donnés à cette chartreuse, au lieu dit le Boschet. Les chartreux se réservent l'herbe de ces prés, au prix de trois deniers viennois par charrée, et au cas où ils n'enverraient des hommes pour les faucher, l'herbe appartiendrait aux bénédictines, 1170. — Herbert de la Tour donne et concède librement et absolument Josmard de Saint-Sorlin, ses descendants et tous ses biens et droits, à Dieu et à la bienheureuse Marie de Portes, pour le salut de son âme et des âmes de ses ancêtres ; sans date, mais vers 1215. — Cession par laquelle Hugues, fils d'Odon de Lyobard, voulant faire le voyage de Terre-Sainte, la chartreuse de Portes lui donna six livres viennoises, et en conséquence le dit Hugues céda à la chartreuse tous ses droits sur les prés de Belvaux pendant douze ans. En cas qu'il ne revint pas d'outremer, ou qu'il se fit moine, il donne à Portes ces dits prés en toute propriété, 1215. — Ratification par laquelle Pierre et Hugues Lyobard confirment la donation qu'avait faite à Portes Odon, leur père, de trois ânées de vin à percevoir dans leur clos de Saint-Sorlin au temps des vendanges, 1215. — Supplément de 22 sols viennois, payé par Portes aux enfants d'un nommé Maurice, au sujet de la vente de sa maison, sise à Saint-Sorlin, consentie au prix de 300 sols viennois, 1215. — Donation à Portes par Hugues fils d'Odon Lyobard, de sa part de bien au territoire des Agnelliers, au-dessous du château de Saint-Sorlin, 1215. — Traité par lequel Pierre Lyobard, avant de faire le voyage de Terre-Sainte, reconnait devoir à la chartreuse six livres fortes et trois sols hypothéqués sur son clos, plus quatre livres et six sols viennois sur ses prés. En conséquence le dit Pierre cède à Portes, outre les trois ânées de vin léguées par son père, le quart de tout le vin provenant de son clos et toute l'herbe de ses prés, 1218. — Pierre de Lyobard, avant de gagner Jérusalem, confirme toutes les donations faites à Portes par son père ; il cède à cette maison tout le terrain nécessaire pour faire un chemin qui aille au vignoble de Gerveil et au pâturage supérieur des brebis, 1218. — Donation de terres, prés et vignes en 1222, par Hugues de Lyobard. — Boson de Lyobard cède à Portes, pour le repos de son âme, son pré de Saint-Sorlin, sa part au territoire des Agnelliers avec permission d'y faire paître les brebis sans aucune rétribution, 1222. — Accord fait en 1227 avec les Lyobard de Saint-Sorlin pour le pâturage des brebis au dit lieu. — Fixation des limites du territoire des Agnelliers et des autres hors des limites de la chartreuse, à elle nécessaires pour le pâturage de ses brebis ; cette délimitation est faite par les prieurs de Durbon et du Val Sainte-Marie, à ce délégués par le Chapitre général, 1227. — Hugues et Boson de Lyobard donnent à Portes tout ce qu'ils avaient sur Saint-Sorlin, excepté les moulins de Tempier, en reconnaissance de quoi Portes leur compte, à l'un vingt-six livres treize sols, et à l'autre cent sols, 1228. — Hugues et Boson de Lyobard, en qualité de tuteurs de Thomas et de Julien, fils de feu Christin Lyobard vendent à Portes les biens de ces mineurs sis à l'Agnellier, 1228 ; — ratification de cette vente donnée en 1230 par Thomas et Julien. — Acte par lequel Guy de la Fontaine déclare, qu'étant encore séculier, il a vendu à Portes, du consentement de ses

fils Pierre et Guy, un petit pré au Bochet pour le prix de vingt sols, 1260. — Feronet Lyobard, du consentement de son oncle et tuteur, vend à Portes, pour le prix de sept florins viennois, un pré de franc-alleu sis à Saint-Sorlin, 1267. — Vente à Portes par Pierre de Villette et Jeanne sa femme, du territoire de Tempier, au prix de 110 sols viennois, 1269. — Traité par lequel la chartreuse, pour apaiser ses différends avec Thomas de Lyobard, à propos de délimitation de territoire, lui donne 40 sols viennois, 1273. — Noble Pierre de la Fontaine reconnaît que Portes a droit de pâturage sur ses terres, et pour indemniser la chartreuse des violences et vexations qu'il lui avait fait subir à ce sujet, il lui donne, tant à titre de legs pie que de dédommagement, une rente de trois deniers viennois, 1275. — Cession faite à la chartreuse par Justa, veuve de la Fontaine, Humbert, Étienne et Isabelle, ses enfants, du droit de pâturage sur toutes leurs terres du mandement de Saint-Sorlin, en reconnaissance de quoi Portes leur donne trente livres viennoises, 1276. — Cession de servis sur des terres à Saint-Sorlin, par Étienne Riant, 1285. — Donation d'une terre au Bochet par Odon de Lyobard, 1286.

H. 331. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1318-1580. — Saint-Sorlin. — Vente à la chartreuse par noble Aymon et Humbert de Brennaz, de plusieurs rentes et servis sur le territoire de Saint-Sorlin, au prix de quinze livres et dix sols viennois, 1318. — Pierre du Molard reconnaît tenir de Portes un pré aux Boyses, sous le servis annuel de deux sols trois deniers, 1336. — Vente par noble Guichard de Rougemont et Jaqueline, sa femme, pour le prix de treize florins d'or, d'une rente de sept bichets de froment, 1358. — Testament de dame Pernette, veuve de noble Pierre de Buent, qui lègue un jardin à Portes, sis près la porte du bourg vieux de Saint-Sorlin, 1368. — Vente par Pierre Rampan de deux journaux de terre au prix de six gros tournois, 1381. — Clause du testament de Jeannette, fille de Mathieu Rabatel, femme Nalard, qui lègue à Portes, pour le repos de son âme, son pré du Guaz, 1385. — Jean Pescheur, dit Roux, de Brennaz, homme taillable à miséricorde de la chartreuse, achète sa liberté au prix de 10 florins d'or, et ne doit à cette maison qu'un hommage annuel de 18 deniers pour lui et les siens, 1386. — Abergeage à Jean Despailles d'un pré de quatre seytérées à Tempier, sous le servis de 20 sols viennois, 1414 ; — autre à Pierre Rollet, d'un pré de huit seytérées au Boschet, 1457 ; — autre à Antoine Rey d'un pré de huit seytives aux Ramées, 1471. — Vente à Portes de huit seytives de pré au Boschet, par Pierre André pour 120 florins de Savoie, 1471. — Portes met en possession Pierre Guichardon, curé de Saint-Sorlin, d'une vigne mouvante de son direct domaine, léguée à l'église pour fondation d'une messe annuelle en la chapelle Saint-Sébastien, 1474. — Abergeage de prés et terres à Pierre Dupeuple, notaire à Lagnieu, sous le servis annuel de 22 florins de Savoie, 1565. — Procédure contre divers particuliers de Saint-Sorlin, en 1580, pour dégradation de bois.

H. 332. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1631. — Saint-Sorlin. — Pièces de la procédure qui eut lieu entre Mme la princesse de Savoie et Mme la duchesse de Nemours, qui possédaient le marquisat de Saint-Sorlin, contre M. de Bouvent et les officiers du bailliage du Bugey, aux fins d'être maintenus dans leurs possessions, droits et privilèges de justice dans le dit marquisat.

H. 333. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1713-1732. — Saint-Sorlin. — Pièces relatives à l'acquisition faite, par les chartreux, du marquisat de Saint-Sorlin, à eux vendu par Victor-Amédée, duc de Savoie et roi de Sicile. — Mémoires historiques sur le marquisat, sur sa valeur, ses droits, ses revenus ; consultations d'avocats sur la manière d'acquérir et de posséder. — Mise à prix du marquisat ; surenchère ; correspondance avec l'Intendant de Savoie, à Chambéry ; — supplique du prieur de Portes au roi Victor-Amédée et par lui appointée favorablement. Les chartreux restent acquéreurs « du marquisat de Saint-Sorlin, situé en Bugey, de ses dépendances, fiefs et arrière-fiefs, droits et juridictions, acheté du roi de Sicile qui le tient tant de la donation que lui en fit Madame Royale que de la cession qui en fut faite par le roi de France, au traité d'Utrecht, article 11, année 1713, pour le prix et somme de 26,000 livres, monnaie de France ».

H. 334. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1717-1723. — Saint-Sorlin. — Procédure relative au droit de main-mise que les chartreux de Portes, comme acquéreurs du marquisat de Saint-Sorlin, prétendaient exercer dans la juridiction du dit marquisat. — Mémoires et consultations à ce sujet.

H. 335. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1721-1724. — Saint-Sorlin. — Procédure entre les chartreux de Portes, seigneurs du marquisat, et le sieur Pierre Prost par eux destitué de son office de châtelain dans le dit marquisat.

H. 336. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1724-1728. — Saint-Sorlin. — Procédure entre les chartreux de Portes, marquis de Saint-Sorlin, et les sieurs Vincent Sarde et Lazari, au sujet du remboursement d'une somme empruntée à eux par la chartreuse, à l'effet de payer l'acquisition du marquisat.

H. 337. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1723-1780. — Saint-Sorlin. — Pièces de procédures incomplètes relatives à des procès soutenus ou intentés par les chartreux de Portes, comme marquis de Saint-Sorlin, pour faire soutenir leurs droits et juridiction sur cette terre.

H. 338. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1644-1770. — Saint-Sorlin. — Papiers de la tenue des assises du marquisat de Saint-Sorlin. — Procédures en simple police contre divers particuliers. — Actes de tutelle et de curatelle; inventaires après décès. — Police de la chasse, de la pêche et des routes.

H. 339. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1638-1782. — Saint-Sorlin. — Administration du marquisat de Saint-Sorlin. — Baux des revenus des bourgs et villages du marquisat; — réparations aux murailles des bourgs fermés; — curage de canaux; — propreté des rues; — conflit entre le juge du marquisat et les syndics des lieux pour attribution et juridiction de la police; — élection des syndics; — police des poids et mesures; — police des taxes du pain et de la viande, des boulangers et des bouchers; visite des chemins, leur entretien; — de la clôture des héritages, etc.

H. 340. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1788. — Saint-Sorlin. — Pièces de la procédure qui eut lieu entre les chartreux et les habitants de Saint-Sorlin, Soudon et Souclin, pour la possession, la délimitation et le règlement des droits d'usage dans la forêt dite de Montfalcon.

H. 341. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin.

1203-1298. — Dauphiné. — Acte par lequel l'église de Saint-Just de Lyon confesse que Jean d'Épeisse avait donné mille sous tournois à la chartreuse de Portes pour racheter tout le territoire de Chalona, que lui avait donné Guigue Quadrat; mais ce tènement étant très éloigné des limites du désert de la chartreuse, celle-ci n'en retint que la grange aux brebis, le jardin qui l'avoisine et un petit bois. Puis elle donna le surplus à l'église de Saint-Just à condition de ne faire payer qu'un cens de cinq sols aux cultivateurs du sol, et sous la réserve des foins pour Portes, 1203; double contemporain de cet acte. — Albert de la Tour, pour son salut et le salut de ses pères, concède à Portes l'usage perpétuel des pâturages de l'Escotier, 1209. — Le damoiseau Guichard Quadrat, de Corionas, et Étiennette, fille de Girard de la Balme, donnent à Portes tout ce qu'ils avaient à Chalona, terres, prés, bois, montagnes, hommes, droits et usages, 1222. — Guy de la Tour, archidiacre de l'église métropolitaine de Lyon atteste que tous les copropriétaires du mas de Chalona ont concédé à Portes, tout ce qu'ils avaient de droit sur ce territoire et confirme cette concession, 1228; double contemporain de ce titre. — Un prêtre nommé Christophe, son frère et son neveu, prétendaient avoir des droits sur le tènement de Chalona; les chapelains de Bénonces et de Serrières, nommés arbitres, les firent renoncer à leurs prétentions moyennant quinze sols viennois que Portes leur donna, 1239. — L'archevêque de Vienne et l'évêque de Grenoble apaisent, en qualité d'arbitres, le différend qui existait entre Portes et Amédée de Menciey au sujet du territoire de Chalona, 1243. — Humbert, recteur de l'église de Crémieu, donne à Portes un de ses hommes nommé Guillaume Cornollier, pour qu'il demeure, à toujours, lui et ses descendants, homme lige de cette chartreuse, à laquelle il payera annuellement deux sous viennois de cens, 1250. — Donation de ce que le chevalier Pierre Putreyn, de Quirieu, avait eu par héritage des hoirs de Girard Pacet, faite en présence d'Albert de la Tour et des hoirs Pacet qui confirment la donation ainsi faite à Portes, 1250. — Privilège d'Adalise, dame de la Tour, qui prend, sur ses terres de Dauphiné, sous sa tutelle et protection, les hommes et choses qui dépendent de la chartreuse de Portes, 1251; — même privi-

lège de cette dame Adalise de la Tour, spécialement accordé aux hommes du territoire de Chalona, 1251. — Vente d'une rente d'avoine sur Chalona, à lui due, par noble Pierre Quadrat, 1251. — Libre passage accordé pour les chartreux au port de Chambo, par Bozon de Briord, 1251. — Albert de la Tour, pour finir le différend qu'il a avec la chartreuse de Portes, reconnaît que Martin de Chalona et ses descendants sont des hommes liges de la chartreuse, malgré leur long séjour sur ses terres, et ne lui doivent rien, 1262. — Achat de rentes en blé sur Vercieu, 1263. — Achat de rentes et de servis sur Tignieu, 1263. — Acte de 1266 par lequel les Baudin, de Quirieu, se reconnaissent hommes liges de Portes. — Milo Gelina et Martine, sa femme, abandonnent à Portes tous leurs droits au mandement de Chayzieu, 1269. — Achat d'une rente d'un septier de froment, à Courtenay, en Dauphiné, 1270. — Vente à Portes, par la chartreuse de la Sylve, d'une maison qu'elle possédait au bourg de la Tour, 1273. — Acquisition d'un pré en Chalona, au prix de 26 sols viennois, sur Étiennette, veuve de Siboud Achert, 1276. — Accord fait avec noble Mathieu de la Balme, sur ses prés de Chalona, pour le pâturage des brebis de Portes, 1280. — Achat de terres et prés en Chalona, à divers particuliers, 1285 et 1288. — Délimitation du territoire de Chalona faite en 1290 et approuvée au Chapitre général de l'Ordre. — Acquisition de nouvelles pièces de terre en Chalona, 1291, 1292 et 1298.

H. 342. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin.

1302-1388. — Dauphiné. — Abergement de terres à Chalona, sous le servis annuel d'une bichette de froment et de sept livres d'introge, 1302. — Abergeage de rentes à Mépieu, 1314. — Investiture de terres en Chalona, à divers, 1316 et 1317. — Albert de la Tour reconnait, en 1318, qu'il n'a rien à réclamer sur les taillables de Chalona, qui sont tous hommes de Portes. — Achat de terres sur Chalona à divers particuliers, 1341 et 1344 ; autres achats par actes de 1352 et de 1354. — Abergeages de terres en Chalona, 1356, 1362. — Acte par lequel noble Amblard Noir, de Quirieu, vend à Portes, au prix de 200 florins d'or, plusieurs servis directs à Meysieu, en Dauphiné. Une note mise sur ce titre par un chartreux du siècle dernier dit : « Nous n'avons plus rien en Dauphiné, sans qu'il reste mémoire comment aliénation a été faite ; mais, par des procès, on voit que nous jouissions encore de nos rentes de Dauphiné en 1600 ». — Abergeage de terres sur Vertrieu, 1380, 1382, 1385.

H. 343. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

1407-1489. — Dauphiné. — Abergeage de terres en Chalona, 1407. — Hypothèque mise sur une maison vendue à Quirieu, 1407. — Luquet Turrel, de Meysieu, taillable à miséricorde de Portes, se rachète en payant annuellement, lui et ses héritiers, trois deniers viennois, 1413. — Achat de rentes et servis en Chalona, à divers, 1417 et 1420. — Reconnaissances, passées en 1431, par plusieurs tenanciers du grand pré de Chalona. — Achat de quatre seyterées de pré à Chalona, en 1439, à Garion, dit Charboney, de Quirieu. — Achat de rentes foncières à Meysieu, 1449 et 1461. — Reconnaissances de tenanciers sur Chalona, 1472 ; — sur Meysieu, 1475. — Reconnaissances nouvelles sur Chalona, passées en 1488. — Sommaire des rentes sur Chalona dressé en 1489.

H. 344. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1668-1720. — Procédures diverses. — Fragments d'une procédure contre les hommes de Villebois pour dégradation dans les forêts de Portes et irruption dans les bois délimités de la chartreuse ; — contre les Ancian d'Ilieu, pour dégât dans les forêts.

H. 345. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1618-1667. — Procédures diverses. — Fragments de procédure avec M. de Crémeaux acquéreur de la baronnie de Chazey-sur-Ain, pour compétition de droits de justice. — Fragment de procédure avec les Guyvet de Bénonces pour un droit d'avénage.

H. 346. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1568-1600. — Procédures diverses. — Fragment de procédure avec le seigneur de Montgrilliet, au sujet de la possession et de l'usage de la forêt dite le Ballon du Fay.

H. 347. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1759-1778. — Procédures diverses. — Extrait du procès-verbal de Louis Ravet, notaire à Lhuis, lors de la plantation des limites dans les forêts de la Combe de Jenvais, 1759. — Procès-verbal d'Antoine Sirand, notaire d'Ambérieu, pour la délimitation des bois de l'enclos de la chartreuse, 1778. — Rapport de

l'arpenteur-expert Bavozat, contre le rapport des experts Parent et Lavenière, sur la délimitation des bois réservés à la chartreuse de Portes, 1778.

H. 348. (Liasse.) — 132 pièces. papier.

1740-1788. — Procédures diverses. — Fragments de procédure contre Méhier de Lagnieu, en payement de servis; — contre divers de Villebois, Lagnieu, Souclin et Soudon pour vols de bois dans les forêts des chartreux; — rapports d'experts; lettres des juges et agents des chartreux sur les dégâts, etc.

H. 349. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1660-1789. — Procédures diverses. — Fragments de procédure contre le sieur d'Arloz en payement de cens et servis; — contre Guillaume de Montvet, avocat en parlement, pour droits seigneuriaux; contre Grinand d'Ordonnas, pour dégâts dans les bois; — contre Quinson, pour payement de servis; — contre Courboin, pour droits d'usage; — contre M. d'Haraucourt, pour délimitation de territoire, etc.

H. 350. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1747-1780. — Procédures diverses. — Procès mû entre la chartreuse de Portes, Nivières curé de Bénonces et les habitants du lieu, relativement à la perception de la dîme, des novales et des menues dîmes.

H. 351. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin.

1217-1610. — Varia. — Confirmation faite au prieur de Portes, par l'officiel de Lyon, de sa nomination comme tuteur et curateur aux biens de Poncette Lyobard, fille mineure du défunt chevalier Odon, 1217. — Reçu d'un dépôt d'une somme de 100 livres viennoises, remise aux mains du prieur transitoirement, par le chapelain de Sainte-Julie, 1206. — Confirmation de Philippe, archevêque de Lyon, au sujet d'un dépôt de 88 livres viennoises, entre les mains du prieur de Portes, par Vuillerme de Hérans, prieur de Saint-Sorlin; sur laquelle la chartreuse retint 50 livres qui lui étaient dues, et 28 livres dues à la chartreuse de Meyriat, 1247. — Copie du testament de Boso de Ville, qui avait nommé le prieur de Portes pour son exécuteur testamentaire, 1262. — Reconnaissance de Bernard et de Baudouine, de Quirieu, qui se déclarent, eux et les leurs, hommes liges de la chartreuse et lui devoir un servis annuel en avoine, 1266. — Acte par lequel frère Girard, prieur de Portes, déclare renoncer à toutes prétentions sur le testament d'une dame de la Tour, 1270. — Obligation d'une somme de 40 livres viennoises prêtée par Portes à Renaud de la Fontaine, en 1270. — Quittance des sommes que devait à la chartreuse le prêtre Jean Falcon, de Lagnieu, 1275. — Droit de libre passage accordé à Portes, sur ses terres, par le comte de Valence, 1279; — droit pareil accordé en 1279, par Ulrich de Bâgé, seigneur de Miribel. — L'an 1277, le 7 des calendes de juin, avant midi, dans le cloître de Portes, Joseph Romans, clerc, retire de la chartreuse un dépôt de livres qui y avait été fait pour lui, alors qu'il était mineur. Ces livres sont: le Décret, un Codex, la Grande-Somme, un Digeste et un autre volume. — Acte de concorde passé en 1281 entre les chartreux de Portes et les bénédictins de Saint-Rambert, à propos de violences et de batailles entre leurs hommes respectifs. — Legs de dix sols de rente à Mépieu, fait en 1288, pour le repos des siens, par François Vétule. — Des Dauphinois qui ont saisi et emprisonné le frère Rostaing, convers de Portes, payent comme indemnité à cette maison quatre livres plus six aunes de velours, 1292. — Exemption de péage au port de Brennaz, donnée en 1299 par le Dauphin Humbert. — Lettres de maintenue des privilèges de péage et de passage à travers ses terres, concédées à Portes en 1301 et 1308, par le dauphin viennois. — Quittance de 25 livres passée par le juif Ragut à frère André, convers de Portes, 1308. — Accord entre la chartreuse et Jean de Charvieu, pour dégât dans ses forêts, 1322. — Quittances de diverses sommes passées à des habitants du Dauphiné, 1328. — Transaction avec Girard de Pleyneu, après la saisie de son bétail, 1328. — Quittance délivrée à Portes en 1346, par Aymon de Saint-Alban, juif. — Sept obligations et quittances du xv[e] siècle, en partie illisibles et lacérées. — Plainte et requête de Pierre de Balmont, contre les chartreux qui lui réclamaient une dette de 74 florins et 7 gros, 1467. — Donation faite, en faveur de la chartreuse, des revenus de deux ans de la chapelle érigée en l'église de Saint-Benoît-de-Seyssieu, sous le vocable de la Sainte-Vierge, 1484. — Traité passé en 1610 entre le Prieur D. Jacques Martel et Jean Minand, barbier de Villebois, qui s'engage à bien et fidèlement servir les religieux pour leur faire la barbe et rendre tous autres services à lui accoutumés, le tout pour deux ans, et au prix de 24 livres.

H. 352. (Liasse.) — 5 cahiers, in-8° papier. 190 feuillets

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres de Portes. — Ce travail, complet et analytique, qui paraît avoir été fait par un religieux de l'Ordre, du nom de D. Carrier, offre les divisions suivantes : « *Privilegia et Donationes concessa per duces et comites Sabaudiæ, Delphinos, dominos de Turre et de Coloniaco, aliosve dominos*; — *pasqueragia* ; — titres sur Villebois et Bois ; — dîmes et tâches ; — titres sur Soudon et Souclin ; — sur Bénonces ; — sur Gerveil et Peyssel ; — sur Jenvais, Chasse, Varel, le Buyrieu ; — sur Arandas, Charvieu et Charrioz ; — sur Onglaz ; — sur Lagnieu ; — *limites et termini* ; — sur Ordonnaz ; sur Lompnaz et Morgne ; — bulles des papes ; — sur Praz-Neyron ; — sur Saint-Rambert et Cleyzieu ; sur Fay et Orgeval ; — sur Vernioz ; — sur Caunant et le Vachat ; — sur les lacs, les fleuves, rivières et droits de pêche ; sur Chinves et Montagnieu.

H. 353 (Liasse.) — Cahier in-f°, papier. 80 feuillets.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres de Portes. — Inventaire fait par un chartreux anonyme, très incomplet. On y trouve l'analyse des titres des pâturages ; des titres sur Bénonces, sur Cleysieu, sur Vernioz ; des bulles des papes ; des titres sur Soudon et Souclin.

H. 354. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1790. — Liquidation de la chartreuse de Portes. — Inventaire des biens meubles et immeubles de la chartreuse fait par la Municipalité de Bénonces ; — inventaires des domaines et granges qui dépendent de Portes ; — verbaux des ventes des effets mobiliers et des domaines ; dénombrement des fonds et biens de la chartreuse de Portes.

(Nota. — Voir les plans anciens du territoire de Portes, dans le grand meuble des plans, salle 5 des Archives, tiroir 12, sous les cotes 111 et 112.)

Chartreuse de Meyriat, fondée en 1116

H. 355. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1116-1689. — Privilèges ecclésiastiques. — Vidimus passé en 1442 par le souverain conseil ducal de Savoie, d'un titre de 1146 par lequel Villelme, doyen de l'église de Lyon et tout son chapitre, font savoir que Ponce de Balmet, pénitencier et chanoine de la dite église de Lyon, donne à frère Étienne, prieur, à Bonfils et à Gofried, convers de l'ordre cartusien, la vallée dite de Meyriat, prés, esserts, juridiction haute et basse, etc., pour y établir une chartreuse selon l'ordre de Saint-Bruno. — Acte par lequel Ismio, abbé d'Ambronay, fait savoir au prieur Étienne que, pour conserver la paix et affermir les privilèges et les territoires de Meyriat, lui et son chapitre donnent à cette maison de vastes pâturages, pour en jouir tant qu'elle restera soumise à la règle cartusienne, 1135 ; — au dos de ce titre qui n'est qu'une copie non vidimée du XVIIe siècle, se trouve copie d'un acte de 1268, par lequel Aymon, comte du Genevois, reconnaît avoir reçu de Jean, prieur de Meyriat, une somme de 36 livres viennoises pour la vente qu'il a faite de ses pâturages au mandement de Varey. — Acte de 1136, indiction quatorzième, dressé par Pierre, abbé de Cluny, pour fixer les limites et obvier à toutes contestations de territoire entre l'abbaye Saint-Pierre de Nantua et la chartreuse de Meyriat ; copie du XVIIe siècle signée de M. de Massac, prieur de Nantua. — Le pape Innocent II, par sa bulle donnée à Pise, la veille des ides de février, indiction quinzième, l'an 1137, approuve la transaction faite en 1136 par Pierre de Cluny, relativement aux confins de Meyriat et de Nantua. — Bulle d'Eugène III, donnée au Latran par la main de Robert, chancelier de l'église Romaine, le 8 des calendes de février, indiction sixième, l'an 1146, année première du règne, qui approuve et confirme à nouveau la délimitation faite en 1136 entre Meyriat et Nantua, et menace des peines ecclésiastiques tous les perturbateurs. — Copie établie au XVIe siècle d'une bulle du pape Anastase, où les dates sont omises, mais qui est marquée comme étant de l'année 1153, par laquelle ce pape approuve les limites de Meyriat, et fait défense d'élever aucun édifice dans les confins de la chartreuse. — Copie établie au XVIe siècle, non datée, d'une bulle d'Alexandre III, relative à la perception et au partage des dîmes entre Meyriat et Nantua ; — copie d'une bulle de Martin V, donnée à Rome le 8 des calendes d'octobre 1429, accordée à tout l'ordre cartusien pour l'exempter du payement des décimes ; — copie d'une bulle d'Innocent VI, donnée à Avignon en 1362, relative aux privilèges de la chartreuse du Valbéni de Villeneuve, au diocèse d'Avignon ; — copie d'une bulle du pape Grégoire XI, donnée à Avignon, en 1370, par laquelle toutes les chartreuses pourront mutuellement jouir et se servir des privilèges pontifi-

caux accordés à chacune d'elles dans toute la chrétienté; — copie de la transaction faite en 1232 par le prieur de Portes et l'archiprêtre d'Ambronay, pour accorder le différend qui régnait entre le prieur de Meyriat et le recteur du temple de Molissole, à propos des confins sur Condamine-la-Doye. — Bulle du pape Alexandre III, de 1169, par laquelle il confirme les donations antérieures faites à Meyriat, et plus particulièrement la donation faite par les bénédictins de Nantua, de toutes les dîmes qui leur appartenaient dans les grands confins de Meyriat qui séparent d'avec Maillat, Brénod et Nantua. — Bulle de Clément III, de 1188, qui maintient la chartreuse de Meyriat dans ses anciennes limites et ses droits de parcours vis-à-vis des prétentions des religieux de Nantua. — Copie établie au XVIIe siècle d'une bulle de Célestin III, de l'année 1192, relative à la définition des limites et confins de Meyriat. — Reconnaissance passée en 1211 par laquelle les chartreux s'engagent à payer annuellement aux bénédictins d'Ambronay, une rente de cinq sols comme dime des fonds qu'ils cultivent sur la terre d'Ambronay. — Bulle d'Innocent IV adressée au chapitre général des chartreux en 1250 pour autoriser Meyriat à pouvoir acheter tous les ans, aux salines de Lons-le-Saunier, deux charges de sel, ce qui est contraire aux statuts de l'Ordre, mais nécessité par la situation de cette maison; — autre bulle du même pape autorisant en 1250 Meyriat à faire cet achat; — confirmation de cette permission par bulle du même pape en 1253. — Bulle du pape Innocent IV, de 1254, relative à la perception des dîmes sur Rivoire, vis-à-vis des prétentions des bénédictins d'Ambronay. — Copie faite au XVIe siècle d'une bulle d'Innocent IV, en date de février 1254, portant défense d'élever aucun édifice dans les confins de la chartreuse de Meyriat; — cet acte en double est expédié, d'une part à l'obédiencier de l'église de Lyon, de l'autre au prieur de Meyriat. — Reconnaissance nouvelle de la rente de cinq sols que les chartreux de Meyriat s'engagent à payer annuellement aux bénédictins d'Ambronay, pour la dîme des fonds qu'ils cultivent dans les territoires de la dite abbaye, 1254; — cette reconnaissance est appuyée d'une bulle conforme d'Innocent IV, donnée au Latran, le 2 des calendes de février 1254. — Bulle de Clément IV, donnée à Viterbe, aux ides de juillet 1266; elle ordonne aux archevêques et évêques de la région, de prendre sous leur protection Meyriat, ses biens et ses hommes. — Privilège du pape Jean XXII, de 1317, relatif aux exemptions accordées à l'ordre cartusien. — Fragment d'un vidimus de 1312, contenant copie de bulles en faveur de Meyriat et de l'Ordre, par les papes Grégoire, Innocent, Honorius et Alexandre; titre très incomplet et mutilé. — Permission de construire une chapelle supplémentaire dans la chartreuse, accordée par Camille de Neufville, archevêque de Lyon, 1659.

H. 356. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1157-1663. — Privilèges laïques. — Deux copies, établies sur papier au XVIIe siècle, d'un privilège de l'empereur Frédéric, roi des Romains, délivré à Besançon le cinq des calendes de novembre, indiction cinquième, l'an 1157, l'an sixième de son règne. Dans ce titre, l'empereur, à la requête du prieur Nanthelme, prend sous sa particulière protection Meyriat, ses moines, ses frères, ses serfs, ses familiers, ses possessions, ses hommes, ses appartenances et ses dépendances; il confirme les premiers privilèges et les premières donations faites à Meyriat, surtout celle de l'empereur Conrad en 1142; il arrête et définit les limites et les confins, etc., etc.; — la double copie de ce titre est prise sur un vidimus (perdu) de 1407. — Vidimus établi au XVe siècle, et copie de ce vidimus écrite au XVIIIe siècle, qui donnent le texte d'une vente faite par Guillaume de Thoire, par Humbert et Gilbert ses frères, de tous les droits seigneuriaux qu'ils avaient dans les confins de la chartreuse de Meyriat; ils accordent de plus, aux dits chartreux, le droit de champéage sur toutes leurs terres, et le droit de passage au port de Thoire, sur l'Ain, sans y rien payer, 1164. — Droit de parcours dans toute l'étendue de la seigneurie de Rougemont, accordé à Meyriat en 1211, par tous les seigneurs possesseurs de cette terre. — Achat fait à Guy, dit Girod, du consentement de sa femme et de ses enfants, par la chartreuse de Meyriat, d'une montée de sel annuelle au puits de Lons-le-Saunier, au prix de neuf vingt livres viennoises que le vendeur remet immédiatement en aumône à la chartreuse. Jean, comte de Bourgogne et seigneur de Salins, loue et ratifie cette opération, novembre 1244; — un autre vidimus de ce titre est ratifié par Odon, abbé de Baume, par les prieur et doyen de Lons-le-Saunier. — Nouvel achat de deux montées de sel dans le même puits, au même vendeur, approuvé par le comte Jean de Bourgogne, 1247. — Confirmation de ces achats, et droits de franchise pour leur transport, accordés en 1263 par le comte Jean de Bourgogne.— Convention et transaction faite pour la justice et la juridiction sur leurs terres

respectives, en 1316, avec les seigneurs de Thoire-Villars, et en 1434 avec le duc Amé de Savoie. — Confirmation du privilège donné à Meyriat par Humbert de Thoire et de Villars, pour le droit d'échute sur les personnes et les biens de quelques hommes de Cerdon, 1357. — Le duc Amé VIII de Savoie concède décharge de leurs tailles à tous les hommes de Meyriat, moyennant 20 florins une fois à lui payés par la chartreuse, 1434. — Confirmation des privilèges de la chartreuse, concédée en 1498 par le duc Philibert. — Confirmation de tous les privilèges de la chartreuse de Meyriat, concédée en 1538 par le roi François Ier ; — confirmation pareille du duc Emmanuel-Philibert de Savoie en 1580 ; — autre du duc Charles-Emmanuel en 1597. — Sauvegarde délivrée à la chartreuse de Meyriat, en 1600, par le roi Henri IV. — Approbation de tous les privilèges de Meyriat, concédée en 1620 par le roi Louis XIII ; — autre du roi Louis XIV, sous la régence de sa mère, 1643. — Le roi Louis XIV, en 1653, donne à Meyriat six minots de sel dont ils s'approvisionneront, au prix marchand, chez le fermier du sel à Nantua, à la charge par eux de célébrer une messe annuellement le 5 septembre, jour de la naissance du Roi. — Confirmation générale de tous les privilèges de l'ordre des chartreux, faite en 1663 par le roi Louis XIV.

H. 357. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1210-1555. — Juridiction. — La noble famille des Rougemont, père, fils, oncles et neveux reconnaissent les privilèges concédés par leurs ancêtres aux chartreux de Meyriat, notamment le pâturage et le libre parcours sur leurs domaines, 1210. — Accord et composition faite en 1213, par-devant l'évêque de Genève, pour fixer les limites et les droits de parcours litigieux entre les chartreuses de Meyriat, de Portes et d'Arvières, et le monastère cistercien de Saint-Sulpice ; — trois expéditions contemporaines de ce traité. — Sauvegarde donnée en 1327 par Guigue, dauphin de Viennois, mandant à tous ses officiers d'empêcher toutes injures et violences contre Meyriat, ses hommes et ses biens. — Requête au comte de Savoie par Aymon et Guillaume de Rougemont, contre les prétentions des chartreux de Meyriat à propos de la juridiction et des droits de justice sur certains mas ; appointement favorable du comte de Savoie pour les Rougemont, 1343. — Représentation faite par les chartreux au seigneur de Thoire-Villars, qu'ils sont dans le droit et l'habitude de se saisir des biens abergés à ceux de leurs hommes qui meurent sans enfants ou qui quittent le pays. Le sire de Thoire-Villars acquiesce à cette représentation, la loue et l'autorise, 1357. — Enquête, faite en 1433, contre quelques officiers de la terre de Montréal, qui troublaient Meyriat dans l'exercice de ses justices sur Outriaz, le Tremblay, le Balmey et Chevillard, avec des lettres de sauvegarde du duc de Savoie, 1433, confirmatives de celles des sires de Thoire-Villars données en 1366. — Copie de deux arrêts rendus l'un en 1447 à Chambéry, par le Sénat, contre les prétentions du procureur fiscal de Savoie à propos des hommes taillables de Meyriat ; l'autre rendu en 1447, au conseil souverain séant à Genève, pour la manutention et protection des grands confins des justices de Meyriat. — Défense du souverain sénat de Savoie aux officiers ducaux de Saint-Rambert et de Montréal, de troubler les chartreux dans l'exercice de leur justice sur les hommes du Trembley, 1448. — Défense du duc de Savoie à ses officiers de troubler les chartreux dans les abergeages de terrains qu'ils font sur Brénod et sur Maconod, 1456, 1459 et années suivantes. — Requête des chartreux au duc de Savoie contre son châtelain de Saint-Rambert, qui avait fait proclamer à son de trompe qu'aucun granger, affaneur et tenementier eussent à payer la dîme à Meyriat : arrêt du sénat de Savoie qui met à néant cette ordonnance, 1480 ; — requête pareille, tendue en 1500 au duc Philibert, pour faire annuler les prétentions des officiers ducaux de Châteauneuf ; — autre contre les vexations des collecteurs des dîmes du domaine propre de Savoie. — Clause du testament de Jean de Lantenay, bourgeois de Poncin, qui fait remise à la chartreuse de tout ce qu'elle lui devait, et lui donne de plus cinq florins d'or pour un anniversaire perpétuel à son intention, 1495. — Délimitation des confins entre la chartreuse de Meyriat et le mandement de Châteauneuf-en-Valromey, 1500. — Procès-verbal de la délimitation de la forêt d'Orsel fait en 1501 de concert avec le procureur fiscal de Savoie. — Testament de Claude Goyffon, du Balmey, homme taillable de la chartreuse, fait en faveur de la maison, 1507. — Différentes confirmations des confins de Meyriat et de ses droits de justice, données en 1510, 1518 et 1523 par les ducs de Savoie, contre les prétentions des officiers ducaux de Cerdon, de Maillat, de Nantua, de Saint-Martin-du-Fresne et de Montréal. — Patentes confirmatives de la juridiction de Meyriat, données en 1530, 1560 et 1570 par les princes de Savoie. — Enquête touchant la possession de certains taillables de Cerdon, faite en 1547 contre les prétentions de

Charles de la Chambre, seigneur de Cerdon. — Enquête, faite en 1555, contre les prétentions des hommes de Brénod, vis-à-vis les droits de la chartreuse sur les habitants de cette paroisse. — Lettres provisionnelles pour porter en Parlement la cause de Louis Bonin, d'Oyselle, qui avait tué Pernette sa femme, en suite de l'information faite par le juge des chartreux, puisqu'il s'agit du dernier supplice.

H. 358. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1633-1780. — Juridiction. — Arrêt du parlement de Bourgogne rendu en faveur des chartreux de Meyriat contre les fermiers de la douane de Valence, en Bugey, 1633. — Arrêt pour la chartreuse rendu en 1639 contre la famille Bérard, de Cerdon, relativement à un droit de directe sur des vignes et terres au dit lieu. — Arrêt de 1651 en faveur des chartreux, concernant leur droit de haute, moyenne et basse justice sur leurs hommes justiciables qui pourraient résider dans les terres de M. de Nemours, soit en Bresse, soit en Bugey. — Arrêt rendu en 1651 en faveur des chartreux, contre les officiers de Madame Royale, pour le droit de suite sur leurs hommes. — Arrêt de 1651, qui reconnaît le droit de suite des chartreux sur leurs hommes, à l'occasion d'un assassinat, contre les prétentions des officiers de M. de Nemours. — Arrêt rendu en la cour souveraine de Bresse entre les chartreux de Meyriat, le seigneur de Rougemont, les communautés d'Izenave, du Balmey et de Lantenay, au sujet de leurs droits d'usage dans les forêts du Châtillonnet, de la Boissière et de Trélorme, décembre 1660. — Arrêt de la cour souveraine de Bresse, du 12 février 1661, qui rejette une appellation des habitants de Brénod contre la chartreuse, à propos de dégradations par eux commises dans les forêts de Meyriat. — Arrêt de la cour souveraine de Bresse qui déclare nulles les saisies faites sur les chartreux de Meyriat par le receveur des tailles en Bugey, 1661. — Arrêt du parlement de Bourgogne, du 30 juillet 1664, entre les chartreux de Meyriat et les habitants d'Outriaz, de Lantenay et d'Izenave, à propos de coupes de bois par eux faites indûment. — Arrêt du 12 novembre 1718 qui annule un traité passé entre la chartreuse et le curé de Saint-Martin-du-Fresne, au sujet de la portion congrue de son vicaire. — Arrêts de la Table de marbre de Dijon de 1720, 1723, 1778 et 1783, entre les chartreux de Meyriat et les habitants de Chevillard, au sujet de bois coupés dans les forêts de Concise et d'Orset. — Arrêt du parlement du 19 août 1721, contre Benoît Monet, laboureur de Chevillard, en faveur des chartreux, à propos de dégâts dans les forêts. — Arrêt du 12 juin 1722, qui ordonne que tous ceux qui prétendent avoir des droits d'usage dans les forêts d'Orset et de Concise, qui appartiennent à la chartreuse de Meyriat, soient tenus de fournir leurs titres dans le mois, à peine de forclusion. — Arrêt de la Table de marbre de Dijon du 15 juin 1768, qui casse et annule un procès-verbal d'aménagement fait par les officiers de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Mâcon, de la forêt de Concise, qui est propriété de la chartreuse, au profit des habitants de Chevillard.

H. 359. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1165-1686. — Brénod et Maconnod. — Échange fait, environ l'an 1165, entre Villencus, prieur de Nantua, et les chartreux de Meyriat, des dîmes de Ferrières contre la rente de Vologniat, avec l'assentiment de l'abbé de Cluny. — Convention postérieure faite pour la levée et le partage des dîmes sur Ferrières, entre Nantua et Meyriat, 1176 ; — copie du XVII[e] siècle ; — à la suite copie d'un accord fait en 1209 entre Guy, prieur de Meyriat, et Jean Bel, prieur du prieuré de Brénod, pour des essarts faits dans les forêts du lieu et des fixations de confins. — Accord fait en 1212 par Bernard, évêque de Belley, prieur de Nantua, et Humbert, prieur de Meyriat, à propos du régime de l'étang de Maconod, et pour arriver à l'abolition du moulin de Brénod, avec permission aux chartreux de Meyriat de bâtir un moulin sur l'eau du dit lieu, moyennant une redevance annuelle de deux carteaux de froment et deux d'avoine ; — double contemporain de cet acte. — Acte de 1260 par lequel Villerme, chapelain de Charix, et Jean, chapelain de Champdor, en qualité d'arbitres, ont marqué les limites qui séparent les possessions des chartreux de Meyriat, et les territoires des hommes de Brénod ; — copie de ce titre établie au XVII[e] siècle par le notaire Grillieu. — Accord passé en 1289 entre Guy, prieur de Meyriat, et les hommes de Brénod qui avaient fait des défrichements sans permission ; est accordé par le prieur qu'à l'avenir les essarts se feront après permission, et qu'ils payeront dîmes et tâches les cinq premières années de leur production. — Deux enquêtes faites en 1309 pour prouver que les essarts faits par les gens de Brénod ne pouvaient s'opérer que du consentement de Meyriat, et que les tâches et dîmes y étaient dues pendant les cinq premières années de rendement ; — sentence du juge

du Bugey de 1310, conforme à cette assertion prouvée par différents titres ; — accord en ce sens avec les hommes de Brénod. — Achat de plusieurs fonds de terre sur Brénod, fait à plusieurs particuliers en 1316, par la chartreuse de Meyriat ; — abergeages de fonds sur Brénod, faits à divers en 1318 par Meyriat. — Délimitation de confins entre Meyriat, Brénod, Chevillard, Saint-Martin-du-Fresne, 1319. — Commandement du comte de Savoie de 1330, au châtelain de Saint-Martin, à son frère, à ses domestiques, d'avoir à relâcher les bestiaux de la chartreuse, et de satisfaire aux dommages par eux contre icelle commis, à peine de poursuites que fera contre eux le châtelain de Lompnes. — Abergeage du bois des Paniers passé en 1417 par le prieur de Meyriat à Jean Azinet. — Délimitation des forêts d'Orcel et de Point-Bœuf, avec le prieur de Nantua, 1440. — Procès-verbal de la délimitation faite en 1440 entre Nantua, Meyriat et le mandement de Châteauneuf-en-Valromey ; — autre délimitation entre les mêmes voisins, faite en 1492. — Divers abergeages sur Brénod en 1506. — Procès-verbal dressé en 1575 contre ceux de Brénod, pour les dégâts par eux commis dans les forêts de la chartreuse. — Procès-verbal de la délimitation du territoire de la Fontaine-Pellet, faite en 1560 avec ceux de Brénod.

H. 360. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1334-1575. — Léchère. — Accord relatif aux pâturages de la Léchère, passé entre le prieur Jean et les hommes de Brénod, 1334. — Abergeage fait par la chartreuse à Humbert Lyvet, de Brénod, d'un territoire sis en la Léchère, 1447 ; — autre abergeage de juin 1463, aux hoirs Bertrand. — Échange de terres abergées par Meyriat, en la Léchère, entre les Bertrand de Nantua, et les Mermet et les Guilliod de Brénod, 1466. — Achat d'un pré en la Léchère en 1466 ; — achat d'un autre pré en 1467 ; autre achat, 1468. — Abergeage du molard de la Léchère, passé en 1475 à Guibert Bertrand de Nantua, sous le servis annuel de trois deniers gros de Savoie et un introge de 20 florins d'or, petit poids. — Échange fait en 1491 entre les chartreux et noble Amblard de la Salle, d'un pré en la Léchère avec l'approbation du chapitre général de l'ordre cartusien ; — double de ce titre. — Accord touchant les pâturages de la Léchère, passé en 1512 entre la chartreuse, les hommes de Maconod et de Brénod. — Échange et permutation de parcelles de pré en la Léchère, entre Guillaume Terrat, Bertrand de la Salle et la chartreuse, 1522. — Vente d'un pré, en la Léchère, par Pierre Pasquier de Brénod, à Jean Cabot, 1537. — Vente par Antoine Carrier de Maconod, à Guillaume Levrat, d'un pré en la Léchère, 1539. — Vente et échange de prés en la Léchère, 1539. — Bornage de la Léchère avec les habitants de Brénod, 1542. — Enquête et dépositions de témoins pour la possession, le pâturage et le bornage de la Léchère avec les hommes de Brénod, 1575.

H. 361. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

1322-1574. — Pra-de-Joux. — Achat de plusieurs prés et défrichés, au Pra-de-Joux, fait par la chartreuse à des hommes de Brénod, au mois de mai 1322. — Échange de terrain au Pra-de-Joux, avec différents particuliers de Brénod en juin 1340. — Abergement de fonds au Pra-de-Joux, 1415. — Ventes de leurs prés, en Pra-de-Joux, par Monnet, de Condamine, 1445 ; — par Simon Juenin, 1467 ; — par Claude de Leins, 1448 ; — par Guillaume Brunet, 1449 ; — par Antoine Murget, 1492 ; — par Pierre Laurent, 1495 ; — par Pierre Pasquier, 1495 ; — par Barthélemy Laurent, 1505 ; — par Jean Laurent, 1511 ; — par Jean Savarin, 1516 ; — par Amblard Burnand, 1527 ; — par Georges Grilliot, 1530 ; — par Guillaume et Hugues Goyet, 1558 ; — par Marestan et Goyet, 1574.

H. 362. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1315-1651. — La Peyrouze. — Vente de plusieurs prés et terres, au territoire de la Peyrouze, faite à la chartreuse de Meyriat par les hommes de Brénod, au mois d'avril 1315. — Vente de ses fonds par Jean Mugnier qui devait 60 sols à la chartreuse, 1316 ; — par Richerot, 1322 ; — par Antoine Savarin de Brénod, 1495 ; — par Pierre Gonin, 1511 ; — par Didier Jacquemin, 1512 ; — par Guillaume Maron, 1513. — Censes et abergeages de prés et de pâturages à la Peyrouze, passés à divers particuliers, de 1411 à 1651.

H. 363. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1146-1280. — Corcelles et Ferrières. — Amédée, archevêque de Lyon et légat du Saint-Siège, permet aux chartreux de Meyriat de comprendre dans leurs limites le tènement de Ferrières, vers 1146. — — Boniface, évêque de Belley, en présence de nombreux témoins, apaise le différend qui existait entre

Guillaume d'Aix, prieur de Meyriat, et le chevalier Pierre de Noarey, pour la possession d'un territoire sis à Corcelles, 1234. — Le même Boniface, évêque de Belley, en présence de nombreux témoins, apaise le différend qui existait entre la chartreuse de Meyriat, Hugues et Guillaume Surel qui lui avaient vendu un territoire à Corcelles, et le chevalier Pierre de Belmont qui prétendait que ce territoire lui appartenait, 1234. — Accord et transaction passée entre Meyriat et Pellisson, de Corcelles, pour la jouissance de certains fonds au dit lieu, qui était disputée entre les parties. 1241. — Achat de pâturages sur Corcelles, au prix de 40 sols forts, plus les matériaux nécessaires pour faire une fenêtre à l'église de Corcelles, fait par la chartreuse à divers particuliers du lieu, 1240. — Accord entre la chartreuse et Humbert de Luyrieu, à propos de territoires contestés à Ferrières, 1244. — Accord entre la chartreuse et la famille Surel, pour la levée et le partage des dîmes sur les fonds sis à Corcelles, 1248. — Accord et transaction avec de nombreux particuliers de Ferrières pour l'usage des pâturages au dit lieu, 1249. — Le damoiseau Garnier de Rougemont cède aux chartreux, pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres, tout ce qu'il pouvait posséder dans les confins du monastère, aux territoires de Corcelles et de Ferrières, 1254 ; — même donation faite par Josserand de Rougemont, 1256 ; — même donation par Aymon de Rougemont, 1263. — Règlement fait avec Pierre de Rougemont en 1280, pour partager certains hommes taillables, sur la possession desquels il y avait différend avec la chartreuse.

H. 364. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1313-1388. — Corcelles et Ferrières. — Accord avec Humbert de Luyrieu sur le mode de faire des abergeages à Corcelles et à Ferrières ; droit de suite consenti mutuellement sur les hommes taillables de la chartreuse et de ce seigneur, 1313. — Différents abergeages sur Corcelles et Ferrières en 1314, 1318 et 1319. — Excommunication lancée en 1322 contre les habitants de Corcelles qui faisaient le dégât dans les bois de la chartreuse ; intervention de l'official de Genève ; lettre du prieur de Meyriat au chapelain de Corcelles pour proclamer aux offices les noms des excommuniés. — Acquisition du moulin de Ferrières, 1323. — Acquiescement des habitants de Corcelles aux défenses à eux faites de continuer le défrichement et la culture des terres dans les limites de la chartreuse, au molard de l'Orge, du côté de Brénod, 1341. — Reconnaissance de fonds, tenus du fief de la chartreuse, en 1343, 1344, 1350 et 1388.

H. 365. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1416-1566. — Corcelles et Ferrières. — Abergeages de fonds sur Corcelles et Ferrières, faits en 1416, 1431 et 1437 par les chartreux à divers particuliers. — Transaction pour les pâturages et champéages, faite en 1489 entre les habitants de Corcelles et ceux de Lentenay. — Actes d'abergeage de 1509 et de 1523, de 1530 et de 1544. — Enquête faite en 1523 pour servir à un procès qu'avait, au sénat de Savoie, la chartreuse contre les habitants de Ferrières, à propos du mode de faire les abergeages, de leur durée, de leur prix, etc. — Appointement avec la communauté de Ferrières, applicable aux localités voisines, qui sont aussi mainmortables, sur la succession des taillables et l'échute, sur la dot des filles taillables, etc.

H. 366. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1471-1618.— Praban.— Abergeages de fonds audit lieu, passés en 1471, 1477 et 1499 par la chartreuse à divers particuliers.— Transaction passée en 1503 avec les habitants de Praban et ceux de la Combe du Feu, qui avaient commis des dégâts et volé du bois dans la forêt des chartreux. — Achat d'un nouveau territoire à Praban fait en 1522. — Autre augmentation de territoire faite en 1567, en prés et bois, sur la famille Lorent ; — en 1573 sur la famille Brunet ; — en 1587 sur la famille Boitard ; — en 1618 sur la famille Goyffon.

H. 367. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1421-1681. — Rivoire et Chevril. — Abergeages de fonds aux dits lieux, passés par la chartreuse à divers, en 1421. — Baux à ferme des deux granges de Rivoire et de Chevril, passés en 1428 aux familles Goyffon et Girin, par la chartreuse, sous une rente annuelle en blé et en avoine et un introge de 140 florins ; copies contemporaines et modernes de ces baux. — Autres baux de ces fermes passés en 1493. — Sentence du juge de Bugey, de 1498, rendue contre les officiers du mandement de Saint-Rambert qui avaient cité, par-devant eux, les habitants de Rivoire et de Chevril, pour avoir défriché des forêts et supprimé des chemins ; lesquels furent renvoyés absous parce que

les territoires litigieux dépendaient du fief de Meyriat, et de sa justice par conséquent; — enquête; déposition de témoins; exécutoire de la sentence; sentence du Conseil de Savoie contre les prétentions du procureur fiscal en Bugey. — Requête et protection du conseil ducal, en 1502, contre le juge ducal de Saint-Rambert qui voulait poursuivre, indûment, les hommes de Rivoire et de Chevril; — contrainte contre des hommes de Saint-Rambert qui voulaient s'emparer de certains essarts sis dans les confins de Meyriat. — Trois actes d'abergeage de 1505, 1506 et 1509, de fonds à Chevril. — Échange entre la chartreuse et la famille Girin, de fonds sis à Chevril et à Rivoire, 1557. — Accord entre la chartreuse et le seigneur du Breuil sur certains territoires et la situation des hommes qui les cultivaient, 1562. — Échange de terres à Chevril avec la famille Bernard, 1603. — Transaction pour les dîmes, passée en 1605 entre la chartreuse et les hommes de Rivoire et de Chevril. — Information et enquête contre le seigneur de Moyriat, qui a fait le dégât au détriment des chartreux dans leurs forêts de Rivoire et de Chevril; — arrêt contre le sieur de Moyriat, 1625. — Transaction entre la chartreuse et les hommes de Rivoire et de Chevril, concernant les coupes de bois pour bâtir et pour brûler et les essarts, 1630. — Vente d'un domaine, grange, bois, prés, eaux et terres à Chevril, faite en 1651, au prix de 1,000 livres, par la famille de Moyriat à la chartreuse de Meyriat.

H. 368. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1205-1398. — Le Balmey. — L'épouse du chevalier Humbert de la Balme avec ses fils le chevalier Étienne, Humbert, Falcon et Rainier, donnent à Humbert, prieur de Meyriat, tous leurs droits, terres et actions au Balmey, plus les hommes qu'ils y possèdent; ils confirment les donations antérieures faites par leurs ancêtres, le tout pour le repos des âmes de toute la famille, 1205. — Hesmion de la Balme, sa femme et ses fils donnent à Meyriat tout ce qu'ils possèdent au Balmey, plus la famille du serf Pasquier et le territoire dit de Tercière; par contre la chartreuse leur donne 25 livres genevoises plus un cheval estimé cinq livres fortes, 1215. — Assignation aux hommes du Balmey, d'avoir à se réunir à la chartreuse pour assister à une plantation de limites, 1218. — Transaction passée en 1222 entre le prieur de Meyriat, Guillaume et Humbert du Balmey, pour la délimitation de la montagne de Châtillonet. — Acte par lequel la famille de Rougemont reconnaît avoir cédé aux chartreux tous droits de parcours et de pâturage sur ses terres, 1240. — Donation faite par Félicie de la Doys, fille du feu chevalier Hugon du Balmey, des droits qu'elle avait sur la personne et sur les biens de Pierre de l'Orme, 1250. — Donation, en forme d'aumône, par Guérin Richelin du Balmey et par ses fils Jean et Guillaume, de tous les droits qu'ils avaient sur la personne et les biens du nommé Caillat de Maillat, 1263. — Cession faite à la chartreuse de tous leurs droits dans ses limites par Radulphe Frédart de Vieu, son frère Pierre et son neveu Jean, 1276. — Bail emphytéotique par Guillaume du Balmey à Jean d'Oyssel, de la terre du Rimboissey sous le service annuel de cinq émines de froment et de six sols viennois, 1288. — Bail emphytéotique de plusieurs fonds, passé par Guillaume de Meyssonaz, à Jean Frédart du Balmey, sous le servis annuel de 10 sols viennois et d'un quartail de froment, dont moitié du tout doit être délivré aux chartreux de Meyriat sous forme d'aumône, 1302. — Enquête et dépositions de témoins pour les chartreux contre le seigneur du Balmey et les hommes de cette paroisse, ainsi que contre les hommes de Vieu, pour arriver à la délimitation de forêts contestées, 1313. — Vidimus dressé en 1316 par l'official de l'évêque de Genève, d'un privilège donné en 1282 aux chartreux de Meyriat par le comte Philippe de Savoie, relatif à la défense et à la protection de leurs forêts. — Girard, curé de Brénod, donne à la chartreuse tout ce qu'il pouvait posséder en droits, actions, biens meubles et immeubles dans les confins du monastère, 1317. — Grâce de réachat accordée par Pierre de Rougemont à Amé et Thibaud de Rougemont pour la tierce partie de la dîme de Balmey, 1318. — Vente faite par Amé de Rougemont aux chartreux, de tous les droits qu'il avait sur les dîmes de Balmey, et de sa reprise de fief sur ces dîmes, moyennant le prix de 35 sols tournois, 1328. — Vente à la chartreuse des servis que Pierre Alamand possédait au Balmey, 1343. — Compromis passé en 1347 entre les chartreux et les habitants du Balmey, pour les droits d'usage dans les forêts. — Reconnaissances de divers particuliers qui confessent tenir, au Balmey, des fonds mouvants de la chartreuse, 1354 et 1377. — Bail emphytéotique de plusieurs fonds au Balmey, passé par Jean Vuivrot du dit lieu qui, en même temps, se reconnait homme-lige et mainmortable de la chartreuse, 1398. — Copie, sur papier, des principaux titres qui concernent le Balmey.

H. 369. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1416-1638. — Le Balmey. — Bail emphytéotique de fonds sis au Balmey, consenti en 1416 par la chartreuse, à Antoine Vuivrot du dit lieu. — Bail emphytéotique du pré de Léchaux, consenti en 1422, à Antoine, Pierre et Jean Vuivrot du Balmey. — Vente d'un pré au Balmey par Antoine Vuivrot à Pierre et Jean Guenin, d'Outriaz, 1427. — Bail emphytéotique passé par noble Jacques Clerc, de Saint-Génovin, à Pierre Vuivrot, du Balmey, et à ses frères, de plusieurs fonds par lui possédés au dit lieu, 1441. — Transaction faite entre le prieur de Meyriat et le notaire Bertrand, sur l'invitation du chapitre général de l'ordre cartusien et par l'entremise des prieurs de Seillon et de Sélignat, à propos de divers actes reçus par ce notaire relativement à des abergeages au Balmey, 1469. — Quittance d'une obligation de 60 florins, passée en faveur de la chartreuse par noble Jean Gonet, de Cerdon, 1472. — Hypothèque d'une rente de cinq florins d'or au profit de la chartreuse, sur Louis Châtel de Nantua, au capital de 100 florins, assise sur des fonds au Balmey, 1491. — Supplique du prieur au Sénat de Savoie, pour entrer en possession des biens délaissés par Jean Vuyerat, taillable et homme d'échute de la chartreuse ; lettres conformes d'envoi en possession, 1491. — Compromis entre la chartreuse et la famille Bollet, du Balmey, pour la possession et la culture de quelques fonds au dit lieu, 1498. — Compromis entre la chartreuse et le seigneur de l'Isle pour la succession et le partage des biens du taillable Jean Folliet, 1498. — Vente de trois journaux de terre au Balmey, faite aux chartreux en 1506 par Jean Damas du dit lieu. — — Abergeage de fonds à des gens du Balmey, 1509, 1513 ; — accord avec Jean Damas pour ses redevances, 1516. — Quittance de la dot de Pierrette Fabri, mariée à un Goyffon du Balmey, laquelle était de 100 florins hypothéqués sur des fonds au dit lieu, 1521. — Transaction entre Catherine Vuivrot, du Balmey, et Claude Paponot, du Grand-Abergement, à propos de sa dot qui était de trente florins imposés sur des fonds du dit lieu du Balmey, 1522. — Bail emphytéotique de fonds au Balmey, consenti en 1524 par les chartreux, à Jean Mazan du dit lieu. — Défense faite par le juge du Bugey aux officiers de Montréal, de molester les chartreux de Meyriat dans leur tranquille possession de la forêt de Châtillonet, 1537. — Deux abergeages de fonds de 1566 et de 1569. — Acte de la reconnaisance faite par les habitants du Balmey au comte de Montréal, de la montagne de Châtillonet et de ses droits sur les hermitures de Jorrat, 1634. — Enquête faite en 1638 contre les habitants du Balmey, pour avoir coupé des bois dans les forêts du Châtillonet.

H. 370. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1240-1298. — Condamine-la-Doye. — Reconnaissance passée par la famille de Rougemont, en faveur de la chartreuse de Meyriat, de la donation faite par ses aïeux de tous parcours et pâturages dans l'étendue de leurs domaines, 1240. — Échange du moulin de Candières fait au profit de la chartreuse contre Richard Martin et sa famille, 1261. — Milon et Bella cèdent les droits qu'ils pouvaient avoir sur le moulin de Candières, lors de l'échange consenti avec Meyriat, 1262. — Girin, fils de feu Guillaume de la Doye, cède à Meyriat, en pure aumône, un homme à lui appartenant nommé Étienne de l'Orme, avec toute sa famille, ses héritiers et ses biens, 1276. — Jean, fils de feu Humbert du Balmey, cède à Meyriat, en pure et perpétuelle aumône, des terres et des hommes qu'il possédait au territoire de Condamine, avec tous les droits, rentes et actions qu'il avait au dit lieu, 1276. — Gaucher, seigneur de Châteauvillain, cède en pure aumône à Meyriat, et pour le repos des âmes des siens, un homme qu'il avait à Maillat, nommé Bernard Cunet, sa femme, ses enfants et sa descendance ; il reçoit, en considération de ce don, une somme de six livres viennoises, 1276. — Vente de terres sur Condamine, consentie au prix de 20 livres viennoises par Girin de la Doye, 1278. — Garin, curé de Brénod, et Guillaume, vicaire de Corcelles, certifient qu'en leur présence, Guillaume Escoffier a vendu à Meyriat, pour huit sols viennois, une rente qu'il avait sur le moulin à foulon de la Doye de Condamine, 1290. — Le damoiseau Guillaume de Balmey vend à Meyriat la tierce partie des droits qu'il possédait sur la Doye de Condamine, plus tous les moulins et autres artifices qu'il avait sur ce cours d'eau, 1290. — Échange fait en 1292, par lequel les chartreux remettent à Jacquette, sœur de l'archiprêtre de Condamine, des terres au dit lieu, moyennant quoi elle cède à Meyriat sa part sur la rivière de la Doye, depuis le pont jusqu'au moulin de Candières. — Vente d'une grange et de ses dépendances faite en 1294 à la chartreuse par Guillaume du Balmey, de l'aveu de sa femme et de ses enfants, au prix

de 50 sols bons viennois. — Jean Bel, recteur du prieuré de Brénod, confesse avoir reçu en fief d'Humbert, prieur de Meyriat, quinze arpents de terre sur Condamine. Il en fait hommage et promet fidélité au prieur, devant Dieu et les reliques de la maison, toute sa vie durant, 1295. — Vente de rentes et de servis faite à la chartreuse par Guillaume de Condamine, 1296; le même en 1296 et 1298, de l'aveu des siens, vend encore à la chartreuse des terres, une grange, sa part d'un moulin, et déclare reconnaitre la juste possession des chartreux au territoire de Condamine, sans qu'il puisse en rien les molester.

H. 371. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1300-1388. — Condamine-la-Doye. — Guillaume de Condamine, fils d'Humbert du Balmey, vend à Meyriat une rente de cinq quartaux de froment, 1300. — Thomas Mugnier, de Condamine, sa femme et ses enfants, tous gens taillables, consentent, par fidélité et reconnaissance vis-à-vis du couvent, à augmenter le servis annuel par eux dû aux religieux, 1304. — La famille Girin, de Condamine, vend à Meyriat ses territoires des Tilles et de la Chanette, 1304. — Accord et transaction faite entre la chartreuse et Guillaume de Montréal à propos de l'usage des eaux de la Doye et des querelles suscitées par le moulin de Condamine, 1305. Guillaume de Condamine cède aux chartreux tous les droits qu'il pouvait tenir de son père et de ses frères au dit lieu, 1305. — Humbert et Vincent, fils de Bozon Mugnier, reconnaissent devoir à la chartreuse un servis annuel d'un quartail de froment, de deux émines de vin et d'une mesure d'avoine, 1306. — Jean Mugnier, de Condamine, se reconnait pour lui et les siens homme-lige de Meyriat, 1307. — Donation de fonds et rentes faite par le damoiseau Guillaume de Condamine, en reconnaissance des bons services à lui rendus par la chartreuse, 1316. — Transaction avec les Bertrand de Condamine pour le régime des eaux de la Doye, les moulins, les moutures, les irrigations, etc., 1346. — Transaction avec le damoiseau Jean de Volognat pour droit d'usage dans des forêts litigieuses, 1366. — Accord avec le précepteur du temple des Feuillées, de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, pour obtenir de lui abergeage de tous les cens et servis qu'il pouvait avoir sur Condamine, et de ses droits sur les eaux de la Doye, 1388.

H. 372. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1400-1496. — Condamine-la-Doye. — Vente de l'emplacement d'un vieux moulin, dit le moulin du Pont, passée par Humbert de Thoires et Guy de Rossillon, administrateur du prieuré de Nantua, co-seigneur de Condamine, à Pierre Marestan, de Brénod. Vente du moulin du Pont et des terres qui en dépendent, passée en 1404 par Pierre Marestan à la chartreuse de Meyriat. — Sentence donnée par l'official de Belley, contre Humbert Bouvier et ses fils qui avaient, en dehors de tout droit, construit divers artifices sur la Doye, 1406. — Sentence rendue en 1425 par Amé VIII, duc de Savoie, en faveur de la chartreuse, contre Jean Juenin et Guillaume Levet, pour les droits d'eau possédés par le moulin du Pont. — Échange des servis et de la directe du moulin du Pont, entre le duc Amé VIII et la chartreuse, 1421. — Divers abergeages de fonds de terre sis autour du moulin du Pont, 1423-25. — Transaction entre Claude de Fellins, seigneur de Volognat, et la chartreuse pour le règlement de l'usage des eaux de la Doye, 1437. — Achats de terres et prés autour du moulin, 1447-52 et 69, faits par la chartreuse. — Traité passé entre les chartreux et les frères Girin pour le partage des eaux de la Doye, tant pour les scieries que pour les irrigations, 1469. — Achat de fonds sur les bords de la Doye, 1470; abergeages de terrains, 1473, 1483, 1487. — Autres abergeages passés : en 1490 à Guillaume Fournier; — en 1491 à Claude Tournier; — à Pierre, fils de feu Petit-jean-Tournier; — à Jean et Louis Johanin; — à Guillaume Tournier; — à Pierre, fils de Janton Curtet, 1494, etc.

H. 373. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1508-1720. — Condamine-la-Doye. — Achat d'un battoir sur la Doye, fait en 1508 par la chartreuse à Claude Châtillon de Saint-Martin. — Abergeage de terres à Jean Curtet, 1508. — Accord pour l'usage des eaux de la Doye, passé avec André Modas, 1508. — Abergeage de dix journaux de terre à Pierre Tournier, 1509. — Échange de prés avec Guillaume Tournier, 1510. — Vente d'un battoir sis sur la Doye de Condamine, faite en 1512 par la chartreuse à Claude Rival. — Transaction entre la chartreuse et les frères Jean et Bertrand Delacour, pour règlement de servis litigieux, 1516. — Guillaume de Balmey échange à Mey-

riat la tierce possession qu'il avait du régime des eaux de Condamine-la-Doye, contre des pâturages et des rentes, 1516. — Achat de terres à noble Pierre Vermeys, 1526. — Achat de rentes et de servis hypothéqués sur des prés, 1527. — Achat de fonds à Condamine par François Tournier, du dit lieu, sur André Savarin de Brénod, au prix de 200 florins d'or, 1565 ; — réachat fait par les chartreux, 1566. — Abergeages faits à divers en 1562 et 1568. — Dix abergeages de parcelles de prés et de terres à divers, de 1658 à 1700. — Enquête pour les chartreux contre les Tissot de Condamine, pour payement d'une rente de 100 livres due par les Tissot, et assise sur des fonds détenus par les chartreux, 1720.

H 374. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1212-1340. — Chevillard, Concise, Oyselles. — Arrangement fait entre les chartreux et Bernard, évêque de Belley, prieur de Nantua, pour définir et régler le sort de leurs hommes dans leurs confins réciproques, 1212. — Copie vidimée faite en 1300, d'un privilège donné en 1212 par Raynald, archevêque de Lyon, relativement à l'exemption de la dîme sur les terrains que les chartreux font valoir par leurs mains. — Copie faite au XVIIe siècle, de la donation faite en 1256 par Josserand de Rougemont de tout ce qu'il pouvait posséder dans les limites primitives de la chartreuse. — Quittance de 130 livres délivrée aux chartreux par le baron de Châtillon-en-Michaille qui déclare, moyennant cette somme, abandonner toutes prétentions sur la grange de Chevillard, 1279. — Quittance de Nagus de Belmont qui déclare se désister, moyennant sept livres viennoises, de toutes ses prétentions sur le territoire de Chevillard, 1294. — Compromis fait en 1302 entre le prieur de Nantua et le prieur de Meyriat, pour régler entre eux l'usage des pâturages de Saint-Martin et de Chevillard. — Accord fait en 1319 entre la chartreuse et les hommes de Chevillard, sur le payement des dîmes et des tâches. — Mandement du bailli du sire de Thoire et de Villars, au châtelain de Brénod, pour qu'il empêche les habitants de Maillat d'essarter dans la forêt de Concise, sous peine d'amende et de saisie, 1325. — Enquête en 1339 contre les prétentions du curé de Saint-Martin-du-Fresne sur les dîmes et tâches de Chevillard ; — transaction faite en 1340 entre la chartreuse et ce curé à propos des dîmes et de leur partage au dit territoire de Chevillard.

H. 375. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1415-1498. — Chevillard, Concise, Oyselles. — Abergeage fait en 1415 à Pierre Bellys de toute la tierce partie du territoire de Chevillard, sous un introge de huit florins d'or, et un servis annuel de seize gros viennois et de seize mesures de froment et d'avoine. — Reconnaissance des hommes de Chevillard, passée en 1419 vis-à-vis du duc de Savoie ; ils confessent lui devoir annuellement douze deniers et une geline pour la garde de Montréal, et six deniers par chaque laboureur ayant au moins quinze ans ; ils s'avouent mainmortables de Meyriat et lui devant l'échute et soumis à sa justice, sauf le cas de peine de mort réservé au duc. — Abergeage fait aux hommes de Chevillard, de l'usage de la forêt de Concise et de la montagne de Chevril pour y pâturer, sous le servis annuel de deux quartes de froment et d'avoine, et de douze gros, 1423 ; — accord et compromis sur l'usage et les réserves de cet abergeage passé entre les chartreux et les albergataires, 1423 ; — copies modernes de ces titres. — Reconnaissance d'un mas de terre à Chevillard, passée aux chartreux en 1425 par Pierre Froment et ses frères. — Abergeage passé à Jean Michaud de Chevillard, d'un bois à défricher et à mettre en pré, contenant trois seytives, au crêt de l'Aubépin, sous le servis annuel d'un gros, 1427. — Contrat de mariage entre Étienne Boitard et Antoinette Monet de Chevillard, 1430. — Avis et conseil d'un homme de loi anonyme, donné en faveur des chartreux contre les prétentions du curé de Saint-Martin sur les dîmes de Chevillard, vers 1450. — Requête des hommes de Chevillard au Conseil de Savoie, pour la jouissance de leurs pâturages contre les rigueurs des officiers ducaux du mandement de Châteauneuf, 1459. — Compromis entre Belleys et la communauté de Chevillard à propos de la jouissance d'une grange, 1461. — Échange de biens entre Grandjean Froment et Monet Froment de Chevillard, 1461. — Élection en ami par Monet Curtel de Chevillard, pour la chartreuse de Meyriat, d'un journal de terre, sis au champ de la Chèvre, au prix de quatre florins d'or, 1470. — Accord fait en 1473 entre la chartreuse et le curé de Saint-Martin-du-Fresne, sur le fait des dîmes de Chevillard. — Abergeage fait par la chartreuse à Jean Monnet, des biens provenant de l'échute d'un autre Monnet, mainmortable du couvent, pour la somme de 22 florins. — Abergeage du pré du Mont passé aux hommes de Chevillard en 1488, sous

un introge de cinq florins d'or; — autre abergeage d'un pré en la Combe, 1490. — Abergeage de la grange de Chevillard, fait à Antoine Venand sous l'introge de 315 florins; 1494 — trois autres divers abergeages de 1497 et 1498.

H. 376. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1505-1725. — Chevillard, Concise, Oyselles. — Compromis entre le prieur de Meyriat et Humbert Froment sur la difficulté élevée pour 40 florins par lui donnés à sa fille Jeanne pour sa dot, laquelle était morte sans laisser d'enfants, 1505. — Actes d'abergeage de terrains à Chevillard, par la chartreuse à divers, en 1508 et 1513. — Compromis passé avec les hommes de Chevillard, portant augmentation de deux portées de grain sur leur servis annuel dû à la chartreuse pour les défrichements, 1522. — Enquête sur le droit qu'ont les chartreux relativement aux dîmes du mont Chevillard et sur leurs limites, 1522. — Transaction, passée en 1522 entre les prieurs de Nantua et de Meyriat, sur la délimitation de leurs dîmeries au territoire de Chevillard, 1522. — Achat de fonds en la Sauge de Chevillard par les chartreux en 1532 et 1533; — en la Parrache, 1533. — Trois abergeages sur Chevillard de 1556 et 1557. — Acte de proclamation des dîmes de Chevillard et de Condamine, faite par le sergent de la châtellenie de Saint-Martin-du-Fresne, avec leur délivrance opérée par-devant le châtelain du dit lieu, 1561. — Vente de fonds sur Chevillard, faite à la chartreuse en 1567 par Pierre Morel. — Carnet ou recueil de diverses acquisitions faites au profit de la chartreuse de Meyriat, sur Chevillard en 1567 et années suivantes, actes reçus par le notaire Bernard. — Bail de dîmes sur Chevillard, Corcellettes et Condamine, en 1589. — Accord fait entre la chartreuse et les hommes de Chevillard sur les quatre quartaux de blé qu'ils devaient annuellement à la Saint-Michel, 1604. — Accord passé en 1606 entre la chartreuse et la communauté de Chevillard, pour les terres qui constituent la rente du luminaire de Chevillard. Ces terres, en aucun cas, ne peuvent être vendues; il en sera seulement payé les laods de quinze en quinze ans. — Invitation de la part des chartreux aux habitants de Chevillard, d'assister à l'arpentage des forêts rière leur territoire, et d'avoir à fournir des indicateurs, 1719. — Projet d'un placet au Roi, rédigé en 1725 par un chartreux, pour montrer à S.-M. que l'arrêt du Conseil, du 11 avril 1724, a dépouillé Meyriat « de la propriété de ses forêts, de ses dîmes, de ses tâches, de ses justices, etc. etc... Et cependant cette chartreuse est des plus anciennes, fondée en 1116 par Ponce de Balmey, approuvée en 1142 par l'empereur Conrad et en 1157 par l'empereur Frédéric Barberousse »....

H. 377. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1520-1553. — Vieu-d'Izenave. — Requête présentée par les chartreux de Meyriat, au souverain Sénat de Savoie, pour être maintenus dans les droits qui leur appartenaient sur la paroisse de Vieu-d'Izenave; — commandement qui leur maintient leurs droits et copie de l'exécution du commandement, 1520. — Transaction entre le prieur de Meyriat, curé de Vieu, et François Lornet, dit Brachet, par laquelle le dit Brachet fut condamné à relâcher au prieur-curé le meilleur habit qu'avait son fils Étienne à son décès, comme droit de sépulture, et ce en vertu d'un accord fait entre le curé et les paroissiens de Vieu; lequel habit fut délivré immédiatement au prieur-curé, en présence du notaire et de plusieurs témoins, 1521; — double de cette pièce. — Titre portant exemption, pour les prieurs de Meyriat, curés de Vieu, des droits synodaux ordinaires que les curés doivent à l'archevêque de Lyon, 1553.

H. 378. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1440-1620. — Outriaz. — Vente passée par Jean et Claude Prost à Jean et Antoine Filliat, d'une pièce de terre mouvante de la directe de la chartreuse de Meyriat, 1440. — Cession d'une terre mouvante de la chartreuse, faite en 1457 par Claude Frachat à Benoît Girin, 1487. — Obligation de dix florins passée au profit de Meyriat, en déduction de vingt florins que Guillemette, veuve d'Étienne Martel et femme de Jean Trocon, d'Outriaz, devait au couvent, somme qu'elle promettait payer dans huit jours, faute de quoi elle engageait une de ses terres dont le produit serait estimé par expert, 1487. — Hypothèque et assignat de six florins fait par Jean Revol, d'Outriaz, en mariant sa fille Julienne à Claude Pontex, de Maconod, 1493. — Défense faite par le Conseil de Savoie aux hommes de Lentenay, de couper des bois en certaine forêt, jusqu'à ce que le procès qu'ils ont avec Outriaz et Meyriat soit pleinement jugé, 1503. — Donation entre vifs faite par Pierre Aymonet, dit Claudoz, à Antoinette, fille de

Michel Guillot, sa femme, de la moitié de tous ses biens par indivis avec son frère, en récompense de ses bons services, 1504. — Claude Solon et sa famille vendent à Meyriat deux journaux de terre au prix de six florins d'or, 1505. — Compromis passé en 1507 entre la chartreuse et les luminiers d'Outriaz et de Lentenay pour le luminaire de ces églises. — Quittance délivrée au prieur de Meyriat par Monet Poncet, d'une somme de 280 florins que le prieur était tenu de lui payer en reste de la dot de Clauda, fille de Jean Girin, 1510. — Cession faite à Gabriel et Antoine Ruffin, prêtres, de la jouissance leur vie durant, des biens délaissés par feu Pierre Monet et sa femme, taillables de Meyriat, de l'avis du chapitre de l'ordre, 1557. — — Cession de fonds sur Outriaz, faite en 1605 à la chartreuse, par Benoît, fils de feu André Bernard. — Enquête pour infirmer les prétentions de ceux d'Outriaz et de Lentenay sur la montagne des Charmettes, 1620.

H. 379. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1438-1567. — Espierre et Suins. — Vente faite par André Bolliet d'un pré au territoire d'Espierre, de la contenance d'une seytive, au profit des chartreux de Meyriat, pour le prix de 4 florins, 1438. — Vente faite aux chartreux par Pierre Billon, de prés et bois à Espierre, mandement de Châtillon, contenant le tout quatre seytives, pour le prix de sept florins, 1510. — Vente d'un pré par Louis Jacquet au prix de six florins, 1511. — Vente faite par Jean Javellot, aux chartreux, d'une grange à Suins avec toutes ses dépendances, pour le prix de 50 florins d'or, 1512. — Vente par Philibert de Ferrières, de tout ce qu'il possédait en la montagne de Suins, 1513. — Vente faite par Claude Chapuis de tout ce qu'il possédait en la montagne de Suins, pour 4 florins d'or, 1519. — Cession faite aux chartreux, en 1523, par André Martin et Claudine Thévenet, de tous leurs droits sur l'héritage de leur père, moyennant 60 florins et un âne. — Chapuis d'Izenave cède aux chartreux de Meyriat tout ce qu'il avait dans la montagne de Suins, pour le prix de 38 florins, 1526. — Pierre Chavent d'Izenave fait sa cession pour 54 florins, 1528. — Achat d'une vigne en Préau, 1538. — Les Ramoz de Corlier cèdent aux chartreux tout ce qu'ils avaient à Suins, pour 60 florins, 1565. — Échange de fonds sur Suins, en 1567, entre la chartreuse et deux particuliers.

H. 380. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1279-1620. — La Michaille. — Accord fait en 1279 entre la chartreuse de Meyriat et le baron de Châtillon-en-Michaille, à propos des biens que la chartreuse avait en Michaille, et des fonds et rentes que le baron avait dans la montagne de Chevillard. — Acquisition de vignes à Mabosson en 1545, sur Benoît Gorbonet, au prix de 100 florins ; — en 1558 sur Pierre Chapelle, au prix de 50 florins ; — en 1559 sur Pierre Levet, au prix de 207 florins ; — en 1559 sur les frères de Courcy, au prix de 47 écus d'or. — Fragment d'une procédure à propos de chemins à établir à travers les vignes de la chartreuse.

H. 381. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1586-1762. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre les chartreux de Meyriat et la communauté des habitants de Brénod, pour dégâts, par ces derniers commis dans les forêts du monastère.

H. 382. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1649-1660. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre la chartreuse de Meyriat et les syndics et habitants de Brénod, qui avaient imposé les chartreux à la taille pour raison de leur grange de Marron, située à la Peyrouze, sur Brénod.

H. 383. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1660-1661. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre la chartreuse de Meyriat et Claude-Manuel, Claude et Jean-Claude Massonet, de Brénod, pour dégâts commis dans les forêts du monastère.

H. 384. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1780. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre la chartreuse de Meyriat, les habitants de Brénod et dame Marie Joseph Dumarest, veuve Marestan, pour délimitation de bois et dégâts dans les forêts du monastère.

H. 385. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1780-1783. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre la chartreuse de Meyriat, Philibert,

Claude-François et Jean-Joseph Monet, frères, au sujet d'un chemin intercepté par ces derniers au hameau de Maconod.

H. 386. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1667-1780. — Procès. — Pièces des procès qui eurent lieu entre la chartreuse de Meyriat et la communauté de Chevillard, pour dégâts, dégradations, rupture de limites et vol de bois dans les forêts du monastère.

H. 387. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1718-1724. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre la chartreuse de Meyriat d'une part, et Jean-Louis Curtet, Claude Tissot, Claude Froment, Philibert Monet, Jean Beynaton et autres laboureurs de Chevillard, au sujet de coupes faites par ces derniers dans les bois des chartreux.

H. 388. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1682-1780. — Procès. — Pièces des procès qui eurent lieu entre la chartreuse de Meyriat, la communauté de Condamine-la-Doye et de nombreux particuliers dudit lieu, pour dégâts et vols de bois dans les forêts du monastère.

H. 389. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1696-1780. — Procès. — Pièces des procès qui eurent lieu entre la chartreuse de Meyriat, le seigneur et les habitants de Maillat pour dégradations, dégâts, vols de coupes de bois dans les forêts du monastère, qui ont nom Concise et Orset.

H. 390. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1592-1596. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre la chartreuse de Meyriat et noble François Sonthonax, qualité de tuteur d'Antoinette, fille de feu Claude Grosjean, de Nantua, au sujet du droit d'échute réclamé par les religieux sur une pièce de pré dépendant de la succession dudit Grosjean.

H. 391. (Liasse.) — 46 pièces papier.

1638-1687. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre la chartreuse de Meyriat et Claude-Antoine Levrat, de Malebronde, pour raison du droit d'échute sur les biens de Guillaume Guillermet, décédé sans enfants mâles.

H. 392. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1699-1718. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre la chartreuse de Meyriat et les enfants de François Monnet-Beynaton, de Chevillard, et Jeanne Tissot, sa veuve, au sujet du droit d'échute des biens de feu Pierre-Michel Guillot.

H. 393. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1712-1720. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre la chartreuse de Meyriat et les enfants de feu Philibert Monnet, dont l'hoirie avait fait échute au monastère.

H. 394. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1718-1720. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre la chartreuse de Meyriat et Jacqueline Monnet, veuve de Pierre Froment-Baudin, de Chevillard, femme en secondes noces de François Fauvin, au sujet de l'échute des biens du dit Pierre Froment, adjugée au monastère.

H. 395. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1720-1726. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre la chartreuse de Meyriat d'une part, et demoiselle Louise Perret, veuve de Louis-François Monnet, et les enfants héritiers du dit Monnet, notaire royal et procureur à Nantua, au sujet de l'échute des biens du dit sieur Monnet, vendus par lui peu avant son décès, à Benoît, fils d'Abraham Monnet et à ses enfants, à autre Monnet-Benayton et à Ambroise Guillermet.

H. 396. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1721-1727. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre la chartreuse de Meyriat et les enfants de feu Philibert Monnet, frère de Joseph Monnet, prêtre, dont l'hoirie avait fait échute au monastère.

H. 397. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1739-1762. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre la chartreuse de Meyriat et les créanciers de la succession de Jean-Baptiste Guillod, de Chevillard, demeurant à Nantua, qui était décédé mainmortable de Meyriat. Son hoirie revint aux chartreux, mais elle était chargée de dettes telles qu'elle fut mise en discussion.

H. 398. (Liasse.) — 27 plans.

1750-1787. — Plans divers des fonds et forêts de la chartreuse de Meyriat, dressés par des experts pour servir à ses différents procès avec ses voisins : Condamine, le Balmey, Malliat, Vieu, Izenave, Chevillard, Brénod, etc., etc. — Ces plans au nombre de vingt-sept sont déposés dans le grand meuble qui sert à conserver les pièces de ce genre, salle 5 des archives, tiroir 12, sous les cotes 162 et 163, et tiroir 3, cote 77 bis.

H. 399. (Registre.) — In-4°, papier; 73 feuillets.

1781-1790. — Papeterie fondée par la chartreuse de Meyriat et exploitée par elle. — Livre des dépenses que nécessite cette industrie : achat de pâtes blanches, de pâtes noires ; compte de l'alun, de la colle et du vitriol de Chypre ; achat de feutre et de ficelle ; formes neuves et remontage des vieilles ; frais de voiture du papier vendu à Lyon ; pertes en rabais sur les ventes de papier ; ports de lettres ; achats de bois pour la papeterie ; frais de voyages ; frais de procès. — A la fin : ordonnance des administrateurs du directoire du département de l'Ain, qui enjoint aux chartreux de Meyriat de régir la papeterie suivant l'usage et jusqu'à ce que autrement soit ordonné, 1790.

NOTA. — Voir les plans de Meyriat dans le grand meuble des plans, salle 5, tiroir II, sous les cotes 184, 188.

Chartreuse d'Arvières, fondée en 1140.

H. 400. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1140-1833. — Fondation. — Copie établie en 1653 par Trollet, greffier au bailliage de Bugey, donnant le texte certifié conforme de la fondation de la chartreuse d'Arvières, faite en 1140 par Amé III comte de Savoie, et la confirmation de cette fondation par son fils Humbert. — Copie établie au XVII[e] siècle, mais non signée, donnant le texte de la lettre de protection accordée vers 1200 à Arvières par le comte Thomas de Savoie ; une lettre de sauvegarde de Louis, seigneur de Beaujeu et de Valromey, sans date, plus un extrait du cartulaire de cette chartreuse intitulé : « *Hæc sunt nomina benefactorum* ». — Délimitation des confins de la chartreuse suivant la teneur de la bulle du pape Lucius II, donnée en 1144. — Aymon, prieur du chapitre de Belley, donne à Artold, premier prieur d'Arvières, les dimes qu'il possédait dans les confins de la chartreuse. — Acte par lequel Girard Colon, de Passin, et ses frères remettent à Arvières tous leurs droits sur le territoire de Moronoz, novembre 1234. — Guillaume Sobo, de Ceyzérieu, vend à Arvières une rente de quarante sols viennois qu'il possédait sur ce territoire, 1242. — Pierre Bornoz, de Talissieu, vend à Arvières toutes ses vignes sises à la Lavanche et à Champloup, au prix de six sols viennois, 1245. — Transaction entre la chartreuse et Hugues de Grammont, pour apaiser un litige sur des confins de territoire, 1269. — Accord avec les hommes de Romagnieu pour délimitation de partage au dit lieu, 1298. — Reconnaissance de Jean Vallée pour les fonds qu'il détient de la chartreuse, 1306. — Transaction passée en 1310 avec les habitants de Lochieu, touchant les limites de la montagne de Soumont. — Acquisition faite en 1313 sur des hommes de Ceyzérieu, du territoire dit sur les Roches. — Clausule du testament de Jean Artaud de Sothonod, en faveur de la chartreuse, 1314. — Accord passé en 1316 entre la chartreuse, le seigneur et les hommes de Sothonod, pour la délimitation des territoires d'Humoz et de Recouse. — Transaction passée en 1359 entre le prieur d'Arvières et le curé de Béon, pour le partage des dimes de Culles. — Acte du 30 avril 1386 par lequel le seigneur de Luyrieu, tant de grâce spéciale que moyennant une somme d'argent, permet aux chartreux de vendanger leurs vignes au territoire de Culles quand bon leur semblera, et sans sa permission. — Autre pareille permission accordée en 1391 pour le ban des vendanges, par le seigneur de Montverand. — Accord fait en 1416 entre la chartreuse, Claude de Balme, seigneur des Terreaux, et ses hommes, pour dégâts commis dans les forêts du Forestel. — Arrêt du Conseil ducal de Savoie défendant aux officiers du prince à Châteauneuf et à Virieu-le-Grand, de procéder contre la chartreuse sans avoir, au préalable, une pleine connaissance judicielle des faits, 1437. — Transaction passée en 1484 entre la char-

treuse et les hommes de Virieu-le-Petit, pour délimiter les montagnes dudit Virieu. — Transaction passée en 1533 avec le curé de Ceyzérieu, pour le partage des dîmes à Nouvellay et aux Roches.

H. 401. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1145-1744. — Sauvegardes. — Copie établie au XVIIe siècle, signée Joly, greffier, de la lettre de sauvegarde donnée vers 1145 à la chartreuse d'Arvières, par Louis de Beaujeu, seigneur de Valromey, gendre d'Amé III de Savoie, fondateur de cette maison. — Requête des chartreux au comte Amé VI pour lui demander exemption du droit de leyde ; le prince accorde cette exemption par sa patente du 15 février 1351. — Patente du duc de Savoie, du 12 septembre 1440, accordée sur requête des chartreux, par laquelle il ordonne à ses juges et officiers d'informer sur les dégâts, vols et vexations faits par les gens de guerre contre la chartreuse, et commet Jean de Seyssel, maréchal de Savoie, pour procéder à l'information. — Copie faite au XVIIe siècle, des lettres de sauvegarde accordées à Arvières en 1351 par le comte Amé VI, en 1458 par le duc Louis Ier, en 1468 par le duc Amé IX. — Information faite en 1486 contre les violences commises par le seigneur de Prangins sur les personnes des religieux ; lettre de sauvegarde spéciale délivrée à cette occasion par le duc Charles de Savoie. — Lettre de sauvegarde accordée aux chartreux d'Arvières en 1533, par le cardinal de Gorrevod, évêque de Maurienne, pour leur assurer toute liberté dans la levée de leurs dîmes novales contre les prétentions des curés des environs. — Sauvegarde accordée par le roi Henri IV en 1602 ; — autre accordée par Louis XIII en 1620. — Sauvegarde accordée en 1639 par le lieutenant général civil et criminel au bailliage de Bugey. — Sauvegarde portant exemption des gens de guerre et pouvoir d'apposer les panonceaux royaux aux confins de la chartreuse, accordée en 1646 par Louis XIV ; — autre en 1668 ; autre datée de 1712. — Ordre des Fermiers généraux de France en faveur de la congrégation des chartreux qui est exemptée de tous droits à payer pour ses boissons, ses bestiaux, ses poissons, ses bois et autres marchandises, 1727. — Sauvegarde du roi Louis XV, juillet 1744.

H. 402. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1440-1780. — Limites. – États de la maison. — Copie, faite au XVIIe siècle, du proème qui est en tête de la grosse du terrier, signé Charvet, dressé en 1440 ; ce document établit et prouve le fief d'Arvières. — Délimitation des fonds du territoire de la chartreuse arrêtée en 1516. — Lettre du chartreux D. Monyer du 23 septembre 1642, relative aux limites d'Arvières pour fixer l'étendue du territoire sujet aux dîmes. — Déclaration des biens aliénés par la chartreuse de 1556 à 1643, faite au sieur Limousin traitant de S. M. pour le recouvrement des biens ecclésiastiques aliénés. — Limites des fonds où Arvières perçoit tâches et dîmes en vertu des anciennes transactions, état dressé en 1650. — Délimitation des fonds d'Arvières au territoire de Brennaz, 1700. — Inventaire des titres et des documents qui concernent les dîmes, soit actives soit passives, et les novales de la chartreuse. — Apposition de limites et visite des confins du territoire, 1749. — Délimitation des forêts et montagnes sur Virieu-le-Petit. — Mémoire du procureur d'Arvières à propos des difficultés qu'a sa maison avec plusieurs paroisses voisines, relativement à des délimitations de territoire. — État de la maison et fief d'Arvières, fourni par le prieur en 1561, à l'évêque de Genève pour l'assiette des décimes. — Lettre du prieur d'Arvières écrite en 1606 à l'official de Genève, touchant la pauvreté de sa maison et l'impossibilité où elle est de payer les décimes, car elle vient d'être victime d'un incendie. — État de la chartreuse en 1616 ; — état de la maison en 1626 ; pareilles pièces pour les années 1630 et 1635 ; inventaire d'une grange d'Arvières, en 1657. — Déclaration des biens et des revenus de la chartreuse N.-D. d'Arvières, sise en Bugey, au diocèse de Genève, fournie à l'Intendance par le procureur du lieu, 1680. — État de la maison fourni en 1695 aux visiteurs de l'ordre.

H. 403. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1640-1771. — Cartes des chapitres généraux de l'ordre cartusien pour les années 1640, 1648, 1764, 1768, 1769, 1770, 1771. — Ces cartes fixaient, année par année, les obligations religieuses des chartreux. Elles sont uniformément rédigées sous les rubriques suivantes : *Tricenaria, Obieruni, Conversi, Donati, Moniales, Sacerdotes seculares, Seculares, Mulieres, Missæ de spiritu sancto, Missæ de beatâ Mariâ, Provincia Burgundiæ.*

H. 404. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1599-1752. — Actes de donation et de réception d'oblats, de rendus ou de donnés dans la chartreuse d'Arvières. En 1599, Claude, fils de Pierre Carrier, se donne à la maison « considérant les abbuz, tromperies, périls et cavillations du monde et ce de sa libérale volonté, sans aulcune contrainte ». Il s'engage à servir Dieu, l'Ordre et le couvent d'Arvières, à ne rien posséder en propre, à ne rien prendre ni donner. Il promet obéissance et fidélité. Il cherchera toujours l'utilité et le profit de l'Ordre. Il se soumet à toute correction et discipline, renonçant à toute récompense et salaire. Par contre, l'Ordre lui promet de subvenir à ses besoins et nécessités, lui donne part à ses prières et à ses indulgences, etc., etc. — Actes pareils : en 1610 pour Claude Cudurier ; en 1635 pour Claude et François Bozon ; en 1639 pour Claude Jacquet et pour Gabriel Reynod ; en 1640 pour Bernard Loroz ; en 1643 pour Maurice Ferrat ; en 1649 pour Laurent Girardel ; en 1654 pour Benoît Henry ; en 1677 pour Jean Laracine ; en 1678 pour François Morellet ; en 1680 pour Jacques Martinaud ; en 1709 pour Jean Delaracine et Prospert Allemand ; en 1717 pour Claude Gavend ; en 1719 pour François Morel ; en 1720 pour Gaspard Barbier ; en 1752 pour Antoine Jacquemin. — Arrêt du Conseil d'État du 23 mars 1714 relatif aux frères donnés de l'ordre cartusien.

H. 405. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1590-1778. — Acquisitions. — Achats : de terres proche le moulin d'Arvières, 1590 ; — d'un demi-journal en la Touvière, 1617 ; — d'une fosserée de vigne à Jean Panquet, 1633 ; d'une seytive de pré de Claude Morand, 1634 ; — d'un pré en Poysieu en 1639, sur François Callet ; — de deux prés en Mournoux en 1641, à Pierre Munet ; — d'un journal de terre sur Passin, à François Callet, 1645 ; — d'un pré en la Chavary de Pierre Migieu, 1648 ; — d'un pré à Jean Chanel, 1650 ; — d'un pré en Chattard sur divers particuliers, 1650. — Inventaire des actes que produit la chartreuse dans son procès contre M. de Châteaumorand : « les chartreux ne peuvent produire titres anciens et primitifs depuis près de six cents ans que date leur fondation par ce qu'ils ont été perdus et consumés dans les incendies qui leur sont arrivés de temps en temps ainsi qu'est chose notoire et publique... ». — Achats : d'un pré en la Bida sur Jean Bruillon, 1663 ; — d'un pré à Romagnieu sur Claude Bruillon, 1670 ; d'un pré en la Fontaine au même, 1670 ; — d'une fosserée de vigne en Blossa, 1673 ; — d'un journal de terre en Fangières, 1673 ; — d'une fosserée de vigne à Cules, à Pierre Regard, 1681 ; — d'une vigne à Poysieu, à Antoine Fontanet, 1687 ; — d'un jardin à Romagnieu, à Pierre Coyrat, 1693. — Liste des nouveaux acquêts faits par la chartreuse de 1641 à 1681. — Achats : de fonds en Ronget au seigneur de Chatonod, 1703 ; — d'un pré à Louis Durand, 1707 ; — du mas de Frasse à François Durand, 1719 ; — de fonds à Romagnieu sur Claude Durand, 1719 ; — d'une seytive de pré à Antoine Chalivet, 1720 ; — d'un pré à Romagnieu sur Benoît Raynaud, 1720 ; — d'un pré en Prévy sur Jean Grosset, 1725 ; — de prés et terres sur les Jacquet de Romagnieu, 1729 ; — du bois Serpolet, 1732 ; — de terres à Conzieu, à Melchior Chavanton, 1758 ; — de pâturage au Colombier, 1778.

H. 406. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 134 pièces, papier.

1668-1789. — Rentes et obligations. — Constitution en faveur d'Arvières, d'une rente annuelle d'un char de foin, consentie en 1668 par Jean Sordet, de Culoz. — Actes de la constitution d'une rente de six livres cinq sols, créée en 1660, sur Louis Michaud, de Champagne ; transfert de cette rente, en 1748, sur Louis-François Costaz, marchand à Champagne ; commandements, exploits, significations, relatifs à cette rente. — Constitution d'une rente de cinq livres, en 1702, sur Jean Panquet, vigneron de Culoz ; acte de rénovation de cette rente, commandements et assignations de 1733 à 1755. — Rente de six livres treize sols constituée en 1703 sur Claude Michaud de Virieu-le-Petit, au capital de cent vingt livres ; reconstitution de cette rente en 1764 sur Claude et Louis Michaud du même lieu. — Rente de huit livres six sols, au capital de cent cinquante livres, constituée en 1706 sur Bernard Tavel ; commandements pour payement des arrérages ; assignations, requêtes ; libel en fin de payement, 1752-1764. — Constitution d'une rente de six livres treize sols sur Louis Morand, fils de Jean, vigneron à Vauvras, en 1707 ; quittance finale de 1753. — Constitution d'une rente de six livres, en 1733, sur les Bozon-Rolland, de Romagnieu ; actes : de la constitution obligataire, assignations à payer ; lettres de 1733 à 1781. — Constitution d'une rente de dix livres au capital de deux cents livres, sur Pierre Brillon, de Vaux-

Valançon ; délégation de la rente sur Bozonnet, 1761. — Constitution d'une rente de trois livres dix sols, au capital de septante livres, sur René Alamandy, de Chavornay, et passée à Louis Monguillon, 1764. — Rénovation d'une rente constituée consentie par François et Pierre Grosset, au capital de nonante livres et au revenu de quatre livres dix sols, 1764. — Transfert d'une rente constituée sur Pierre David, de Lochieu, à Jean-Joseph Morel-Mermet du dit lieu, capital cent cinquante livres, intérêts six livres dix sols, 1777. — Rente de cinq livres un sol, constituée en 1787, au capital de cent une livres, sur Roland Brisson-Alamandy, de Lochieu ; ratification, transfert, rénovation, correspondance sur cette rente, etc., etc. — Autres rentes constituées sur Claude Despin, François Vulliermet, Claude Vallin, Benoit Goux, Moïse Gonod, Jean Verdan, François Munet, Claude Terrier, Antoine Couturier, Claude Gay. — Constitution de rente au principal de 20,000 livres, sous la rente de 1,000 livres, créée pour les échevins de Mâcon au profit de la chartreuse d'Arvières, 1783. — Autre rente au principal de 2,700 livres sur les habitants de la commune de Lompnieu, 1789 ; autre rente au principal de 920 livres sur les habitants de Sutrieu.

H. 407. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1609-1787. — Amodiations et censes. — Actes d'amodiations de la grange et de la chapelle de Romagnieu, de 1609 à 1776. — Amodiations de la grange du Forestay, du cheptel de cette grange, inventaires et vues de lieu d'icelle, de 1618 à 1715. — Censes et amodiation de la maison possédée à Seyssel par la chartreuse, de 1619 à 1721. — Amodiations de la grange de Pleinepose de 1622 à 1790. — Amodiations de la grange de Prannaz, de 1624 à 1646. — Amodiations de la grange du Cimetière, de 1627 à 1785. — Amodiations de la grange de la Rivoire, de 1706 à 1762. — Amodiations des deux moulins et du battoir à chanvre que possède la chartreuse sur le ruisseau d'Arvières, de 1732 à 1787. — Amodiations de la grange des Roches, 1741. — Amodiations de la grange Burdet, de 1741 à 1785. — Amodiations des pâturages du Colombier, de 1744 à 1754. — Amodiations des granges du Colombier et de Frivolles, de 1750 à 1760. — Actes d'amodiation de diverses parcelles de terres, prés, vignes, bois et alpages.

H. 408. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1499-1780. — Reconnaissances et servis. — Actes de reconnaissances de fonds et de servis, passés en faveur des chartreux d'Arvières : en 1449 par Monet Compère, par Louise de la Balme, par Pierre Falconnet dit Ginier ; en 1527 par Claude, fils de feu Jean de Culles ; en 1528 par Mathieu, fils de feu Claude Carrel de Massy et divers membres de sa famille ; en 1535 par Claude Garaud, Jean, fils de feu Antoine Rouf, par Étienne, fils de feu Jean Chevrier Berlin ; en 1539 par les enfants de feu Jacob Moine ; en 1576 par Claude, Étienne et Georges Reynaud ; en 1578 par Jean Brachet, Jacques Guimbet, Jean Bardin, par les hoirs Chevrier ; en 1650 par les habitants du mas de Charbonnières ; en 1655 par Jean-Claude Jacquemoz et Jean Guis, par Louis et André David ; en 1677 par Humberte Pannier, femme de Bartholomée Lyvet ; par Claude et Bernard Brilliat, par Jean-Baptiste et François Goux ; par Étiennette et François Pascal, dit Dulaurier ; en 1715 par Girard la Perrière et par Humbert Thibaud, etc. — Carnet des noms des hommes qui doivent faire reconnaissance de fonds et payer des servis sur Lochieu et Brennaz, 1654. — Compte des servis dus à la chartreuse en 1689 et en 1717. — Deux carnets des servis dus par divers sur Romagnieu, Vaux, Virieu et Passin, sur Songieu, sur Vouvray, sur Chavornay, sur Brennaz, sur Meraleaz, etc. — Note des servis en vin dus à Arvières sur Virieu, Mugnet, Chavornay et autres lieux, 1649. — Six actes de déguerpissement, signifiés de 1650 à 1656, contre des tenanciers de la chartreuse, insolvables et incapables de payer leurs servis.

H. 409. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1324-1788. — Dîmes actives et dîmes passives. — Délimitation des territoires de Recouze et de Huemoz, sis sur la paroisse de Sothonod, dans lesquels la chartreuse d'Arvières a droit de prélever les dîmes, 1324. — Décret et Monitoire de l'official de Genève, à la requête des chartreux, contre ceux et celles qui détiennent indûment les dîmes de cette maison, 1515. — Censes de la dîme à prélever sur Granginoz, au territoire de Lochieu, 1649-1679. — Censes des dîmes d'Oymoz et de Recousaz, 1633-1759. — Censes des dîmes de la montagne de Sothonod, 1646-1650. — Carnet du relevé des dîmes dues sur Songieu, Lochieu,

sur l'Abergement et sur Virieu, 1650. — Carte de la dîme du Rouget; carte de la dîme de Lechaux. — Transaction passée avec le prieur d'Anglefort, touchant la dîme des vignes que la chartreuse possède à Culles. — Dîmes passives dues par la chartreuse : au prieur de Talissieu, au seigneur de Montfalcon, à divers de Chavornay et de Virieu, à Lochieu, à Passin. — Consultation de M[e] Nugue, avocat à Grenoble, pour savoir si les chartreux peuvent prétendre l'exemption des dîmes par ancienne possession dans les paroisses, leur ordre en ayant le privilège accordé jadis par les papes et les rois.

H. 410. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1607-1787. — Subhastations. — Sentence du conseil ducal rendue en faveur de la chartreuse d'Arvières, qui déclare que les subhastations faites en sa faveur dans l'affaire Duvergé, ont été bien faites et doivent ressortir leur plein et entier effet. — Divers actes de subhastations faites en faveur d'Arvières, portant saisie de fonds de terres et prés contre les débiteurs saisis : Jacques Mareschal 1633, Pierre Bornarin 1657, Claude et Pierre Roux, François Castel, les héritiers de Benoît Bornier, Félix Ronjon, Morel, etc., etc. — Subhastation des biens de Benoît Bobillon, de Châtonod, pour payement d'une obligation de 18 livres par lui due à la chartreuse, 1646. – Subhastations : de l'hoirie de feu Philibert Roland, de Romagnieu, 1660 ; — de Claude Clerc, de Champagne, 1718 ; — de Pierre Vigerand, dit Quélard, de Virieu, 1758 ; — de Martin Falquet, marchand à Charroux, 1780 ; — des frères Vallin de Chemillieu, 1787, etc.

H. 411. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1622-1788. — Accords. Permissions. Transactions. — Accord passé en 1622 entre la chartreuse et les cultivateurs de Fivolle, pour la culture et le partage des fruits de cette grange. — Accord passé en 1640 avec le seigneur de Montverand, pour la fixation du ban des vendanges ; — autre accord de 1640 avec le seigneur de Luyrieu, pour la vendange des vignes de la Lavanche et de Chavornay. — Convention passée en 1654 avec Louis Brilliat, prêtre, pour le service de la chapelle de Romagnieu qu'il accepte de faire moyennant trois sols tournois par messe. — Transaction pour la confection et l'entretien d'un chemin à Racouze, passée en 1657 avec les habitants du lieu. — Transaction avec les habitants de la montagne de Somont, en 1659, par laquelle ils se désistent de leur ancien droit d'y faire des essarts. — Transaction et échange de pièces de terre avec les hommes de Chatonod, 1659 ; — autres pareilles transactions avec diverses familles voisines des terres de la chartreuse. — Accord fait avec les Bornarel qui avaient dévasté un bois d'Arvières, 1718 ; — autre accord avec les habitants de la Lavanche qui avaient coupé des sapins et qui transigent sur la valeur du dégât, 1741. — Fixation du droit de passage dans un pré, consenti avec Pierre Jacquet, de Munet, 1769. — Accord avec les hommes de Ceyzérieu pour le ban du fanage dans la prairie de Sous les Roches, et pour la fourniture annuelle de dix voitures de blache à la chartreuse, 1783. — Lettres et pièces écrites par lesquelles divers particuliers demandent au prieur ou au procureur d'Arvières la permission de passer sur certains fonds de la chartreuse, soit pour aller à leurs pâturages supérieurs, soit pour desservir leurs bois et emmener leurs coupes, 1640-1780. — Accord avec Benoît Roland, de Romagnieu, qui avait détourné l'eau de l'abreuvoir dans le pré dit la Fontaine. — M. de Montanier, de Seyssel, demande le passage sur des fonds d'Arvières, pour sa grange supérieure ; il veut y agrandir les bâtiments et, pour ce faire, acheter des sapins aux chartreux, 1738. — M. Pochet, de Champagne, s'excuse d'avoir passé avec des chars de bois sur le territoire d'Arvières ; il reconnait son erreur et assure qu'elle ne saurait tirer à conséquence pour l'avenir, 1758 ; — lettre de M. de Prangins relative aux droits de parcours et de chasse. — Permissions accordées à diverses personnes pour sortir, par le territoire d'Arvières, des voitures de charbon de bois, et de faire usage, à cet effet, des chemins de la chartreuse.

H. 412. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 25 pièces, papier.

1426-1778. — Abergeages. — Abergeage des prés du Colombier, passé par la Chartreuse le 21 avril 1426 à Pierre Compère, de Romagnieu, à Pierre et Perronet Clérion du même lieu. — Abergeage fait le 28 novembre 1435 à Pierre Ronjon, de Romagnieu, du bois du Gollet, sous l'introge de six florins d'or et un servis annuel de douze deniers viennois. — Abergeages : du mas et de la grange de Racouze, passé en 1439 à Jean Pinet et consorts ; — des prés de Ceyzérieu en 1536, à Jean Monet sous condition de mainmorte ; — des vignes de la Lavanche en 1580 à Fran-

çois Drujon, de Charallin ; — de la grange du Mollard en 1593, à Jean Galliferd, de Sothonod ; — du mas de Solliet et des alpages au-dessus de Sothonod ; en 1620, à la famille Jarrier sous condition de mainmorte ; du mas de Fivolles sur Virieu-le-Petit, en 1622 à Jean Michel et Guillaume Durand ; de terres à Voinel et à la Leschère en 1623, à Jean Bozon et consorts, de Romagnieu ; — du mas du Rozet en 1635, à Claude Pelin, de Brennaz ; — de vignes en Charallin, à François Mareschal, 1617 ; — de vignes en la Chavary en 1649, à Jean Pauguet de Culoz ; — de terres en la Culturaz en 1668, à Louis Perriand ; de la montagne du Ronget en 1669, à Jean Mareschal de Sothonod ; — de vignes aux frères Landier, 1688 ; — de terres en la Ravettaz, sur Culoz en 1703, à Jean Panquet ; de terres à Lochieu, à Louis Derisse, 1776 ; — du mas de Fivolles en 1778, aux familles Jacquet et Ronjon. — Cahiers de 46 feuillets avec un répertoire à la fin, qui est une copie non signée des principaux abergeages d'Arvières, de 1429 à 1703.

H. 413. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1591-1685. — Quittances diverses. — Claude Duport, chirurgien de Seyssel, reconnaît avoir reçu d'Arvières 23 écus d'or pour avoir soigné, pensé, nourri et médicamenté Dom Mathieu Bernard, qui était courrier de la maison, 1er avril 1591. — Claude Sebeyron, barbier de Peyssieu, reconnait avoir reçu d'Arvières douze florins, monnaie de Savoie, pour avoir rendu les services de son état à la communauté, 3 octobre 1594 ; — autre pareille quittance donnée en 1595 par le barbier Claude Michel, de deux ducatons valant treize florins quatre sols, pour une année de ses gages. — Quittance du sieur Southonax, pharmacien à Seyssel, pour fourniture de médicaments, 1617 ; — autre du pharmacien Delestra, 1630. — Autre du pharmacien Southonax, 1631. — Quittance des fournitures faites en 1635 par le pharmacien Southonax : «... pour un frère servant un clistère laxatif et remollitif 16 sols ; ... plus un vomitoire 1 livre 5 sols, plus une boite vésicatoire 1 livre ; plus une médecine laxatoire avec rhubarbe et sirop rosat 1 livre 5 sols ; anis confits 6 sols ; une boîte onguent pour la galle 1 livre ; un emplâtre astringent 15 sols ;... » — Quittance de l'apothicaire Besson, de Seyssel, 1644. — Note des fournitures faites en 1644-46 par l'apothicaire Besson : «... une boîte onguent anodin pour sciatique 1 livre ; un emplâtre « *contra rupturam* » seize deniers ; une prise julep huit deniers ; une potion purgative propre à exciter les hémorroïdes une livre cinq deniers ;... onguent pour oindre les reins ;... deux pots de griottes (cerises) confites ;... de la réglisse ;. . un cordial puissant ; un onguent pour prendre sommeil ;. . . un emplâtre pour l'estomac ; . . sirop de limon ; onguent pour engraisser les reins ; liniment pour oindre la rate ;... liquide à appliquer sur la région du cœur ; et onguent pour la région du foie ;. . etc., etc. — Autre note de fournitures de l'apothicaire Besson, 1647. — Lettre de l'apothicaire Besson, au prieur d'Arvières, du 19 septembre 1648. Après avoir parlé d'affaires, il écrit : « Je vous envoie quelques nouvelles que possible vous savez déjà. L'on dit despuis la bataille gagnée par Mgr le prince (Lens 20 août 1648) que le sieur de Rauserin a défait 2,000 chevaux à l'Espagnol en Flandre et pris quatre canons. M. le prince a donné du rafraichissement à son armée ; il est en campagne pour quelque grand dessin, il a 2,400 hommes. . ». — Quittance du chirurgien Trissaud, de Champagne ; la chartreuse l'a payé en lui donnant huit livres argent, quatre bichets de froment et un sommier de vin, 1656. — Fournitures de pharmacie de 1656 à 1685.

H. 414. (Liasse.) — 57 pièces papier.

1453-1780. — Bois. Pêche. Vignes. Eaux et forêts, prairies. — Acte par lequel Arvières permet à Jean Passin, de Vieu, à Jean Michel, de Vaux et à nobles Jean et Pierre de la Balme, seigneurs des Terreaux, de prendre du bois en ses forêts pour parachever de cuire plusieurs fours de charbon de bois, 1453. — Défense aux Bozon-Alamand, de Romagnieu, de passer leurs bois du Forestey sur le territoire d'Arvières, mais bien de se servir du chemin de Virieu, 1650. — M. de Bougnes demande aux chartreux de pouvoir couper dans leurs forêts des bois propres à faire des cercles de tonneaux, 1654 ; — nombreuses lettres de gens de Seyssel ayant le même objet ; autres lettres de propriétaires fonciers, voisins d'Arvières, excusant leurs fermiers pour des vols de bois par eux commis dans les forêts de la chartreuse. — Note d'un procureur de Portes, écrite au XVIIe siècle, « au subject du premier jour de may que les voisins, et spécialement de Seyssel, prennent la coustume indue de desrobber des sapins qu'ils appellent des maix pour faire leurs réjouissances et en demandent la grâce au prieur, moyennant quoi ils commettent leurs excès en nos

forêts plus aisément où on les rencontre portant haches et cordes... ». — Lettre du curé de Corbonod, de 1654, demandant aux chartreux des bois pour refaire le clocher de son église. — Concession des bois nécessaires aux habitants de Vaux-Valanson pour refaire un pont sur l'eau d'Arvières, 1663. — Don de bois à des grangers ou des fermiers du voisinage victimes d'un incendie; aux Bernardines de Seyssel, au maître d'école du même lieu, 1694. — Quittances d'affermage du droit de pêche en divers ruisseaux voisins d'Arvières, 1742-1748. — Papiers relatifs à l'ouverture et à la fixation des bans de vendange, surtout à Culles vis-à-vis des prétentions du seigneur M. d'Angeville de Montverrand, 1728 et années suivantes; correspondance à ce sujet entre la chartreuse et ce seigneur; consultations d'avocats; plans de vignes; état des vendanges du vignoble de Culles pour les années 1648-1653 dressé par le procureur d'Arvières, quantité de vin récolté, situation de la température, journées de vendange, etc. — Requêtes adressées de 1738 à 1751 à la maîtrise des eaux et forêts de Mâcon, pour avoir justice contre des déprédateurs des forêts de la chartreuse. — Procès-verbaux des bans et emprises pour les diverses fauchaisons dans les prairies basses d'Arvières; — poursuites contre divers qui ont pâturé indûment dans ces prairies.

H. 415. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1656-1789. — Comptabilité. — Comptes des recettes et dépenses de la chartreuse, présentés annuellement par le P. procureur. — Compte incomplet pour l'année 1656; — comptes: pour l'année 1695, recette 1,795 livres, dépense 665 livres; — pour 1696, recette 7,208 livres, dépense 6,839 livres; pour 1697, recette 8,152 livres, dépense 6,507 livres. — État des dettes de la maison d'Arvières en 1697, le total monte à 9,745 livres. En 1720, recette 1,376 livres, dépense 1,278 livres. En 1734, recette 2,302 livres, dépense 1,126 livres. — Cahier contenant le relevé des recettes et des dépenses depuis 1740 jusqu'à 1789. En 1750, la recette est de 3,426 livres et la dépense 3,303 livres; en 1760, recette 2,514 livres, dépense 1,544 livres; en 1770, recette 14,695 livres, dépense, 10,472 livres; en 1776, recette 15,688 livres, dépense 10,079 livres; en 1780, recette 32,925 livres, dépense 31,499 livres; en 1789, recette 13,954 livres, dépense 11,595 livres. — Pièces à l'appui des comptes; quittances des droits d'amortissement et de franc-fief; feuilles de gabelle; prix-fait pour une horloge en 1769, au prix de 19 louis d'or; prix-fait pour refaire des granges et celliers; frais de justice, etc.

H. 416. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1445. — Procès. — Supplique des chartreux d'Arvières et patente du conseil ducal séant à Chambéry, contre le substitut du Châtelain de Seyssel qui troublait et molestait les emphytéotes et les forestiers de la chartreuse dans la jouissance de leurs droits.

H. 417. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1446. — Procès. — Ajournement personnel, en faveur des chartreux, contre Jean Cochonat, Pierre Garnier de Méraleaz, Jean-Pierre Bon, Jean Venel, François Tabarin et autres, pour empiètement de leur bétail dans les pâturages de la chartreuse. — Enquête; déposition de témoins.

H. 418. (Cahier.) — 4 cahiers, in-4°, papier; 20, 22, 18, 4 feuillets.

1447-1483. — Procès. — Procès entre les chartreux et les habitants de Méraleaz, à l'occasion du refus par ces derniers de payer une taxe nouvelle mise sur les champéages par les religieux.

H. 419. (Cahier.) — In-4°, papier; 36 feuillets.

1448. — Procès. — Enquête faite au profit de la chartreuse contre Étienne Jacquier et sa femme, touchant quelques effets mobiliers d'un nommé Étienne Pellin, frère rendu ou donné d'Arvières, par eux indûment détournés.

H. 420. (Cahier.) — In-4°, papier; 10 feuillets.

1449. — Procès. — Sentence en faveur de la chartreuse contre Jean Vallin, de Boirin, en matière de révision de taxe et dépens, en suite d'un arrêt rendu par le conseil ducal contre la communauté de Méraleaz, au profit de la dite chartreuse.

H. 421. (Cahier.) — In-4°, papier; 10 feuillets.

1449. — Procès. — Sentence du conseil ducal pour Arvières contre Jean Vallin, d'une somme de 43 florins 6 gros qu'il devait à la chartreuse.

H. 422. (Cahier.) — In-4°, 5 feuillets.

1478. — Procès. — Fragment de la procédure faite au conseil ducal entre Jean des Esserts, de Seyssel, et la chartreuse, à laquelle il devait une somme de 23 florins.

H. 423. (Cahier.) — In-4°, 9 feuillets.

1487. — Procès. — Fragment de la procédure faite au conseil ducal pour la chartreuse d'Arvières, contre Claude Bruyllon, de Romagnieu, en matière de payement de dépens adjugés à la dite chartreuse.

H. 424. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1501. — Procès. — Requête présentée au duc de Savoie, et appointée par lui, pour avoir justice contre divers particuliers qui vexaient et violentaient la chartreuse pour des biens et fonds qui étaient enfermés dans ses limites.

H. 425. (Liasse.) — 1 cahier, papier, 40 feuillets.

1508. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre la chartreuse d'Arvières, Anne veuve de Louis de Luyrieu et ses filles Françoise et Jeanne, à propos de la possession de pâturages sis dans les confins du couvent.

H. 426. (Liasse.) — 1 cahier, 40 feuillets.

1508. — Procès. — Procédure entre les chartreux, demandeurs, nobles Anthelme de la Balme et Louis de Brodard, défendeurs, au sujet de l'échute de terres situées en Faugirel, sous le moulin d'Arvières.

H. 427. (Liasse.) — 2 cahiers, 17 feuillets.

1511. — Procès. — Procès pour les chartreux contre Benoît Perrisel, prêtre, et ses frères, afin d'obliger lesdits chartreux, à prendre cause en main pour eux et à les tenir en déviction et garantie dans une affaire de reconnaissance de fonds litigieux.

H. 428. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1513. — Procès. — Procédure pour les chartreux contre Jean Bruyllon et autres, pour payement de laods et autres droits seigneuriaux.

H. 429. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1514. — Procès. — Procédure au conseil ducal et sentence pour la chartreuse, contre Pierre Gaillardon condamné à payer à cette maison une rente de 13 florins et deux charrées de foin qu'il lui devait.

H. 430. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1518. — Procès. — Procédure au conseil ducal contre Étienne Pellin, de Brennaz, au sujet de droits d'usage dans la montagne de Maquelières.

H. 431. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1525. — Procès. — Procédure pour les chartreux contre Gabriel Amorand, chapelain en l'église de Songieu, qui devait à Arvières une obligation de 10 florins d'or, assise sur une vigne en Charallin.

H. 432. (Liasse.) — 2 cahiers, 58 feuillets.

1534-1550. — Procès. — Procédure pour les chartreux d'Arvières contre Jean Sonthonax, recteur de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, érigée en l'église de Seyssel, pour le contraindre à passer reconnaissance d'une pension de dix florins due à la chartreuse sur cette chapelle.

H. 433. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1550. — Procès. — Procédure pour les chartreux d'Arvières, contre Antoine de Seyssel, seigneur de Sothonod, pour dégâts dans les bois du couvent sis dans la montagne d'Hermes, et pour violences commises contre le procureur de la maison.

H. 434. (Liasse.) — 2 cahiers, 48 feuillets.

1574. — Procès. — Procédure pour les chartreux d'Arvières contre Jean et Claude Gacon, au sujet d'une vente faite aux dits Gacon par Louis Regard, prêtre, mais homme de mainmorte de la chartreuse, de tous ses biens meubles et immeubles Les religieux demandaient l'annulation de cette vente comme frauduleuse et portant atteinte à leurs droits.

H. 435. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1621. — Procès. — Procédure contre Girardet et consorts pour les contraindre à reconnaître et à payer certains laods et servis qu'ils devaient sur des fonds mouvants de la chartreuse.

H. 436. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1635-1740. — Procès. — Pièces du procès entre les chartreux d'Arvières, les habitants de Virieu-le-Petit et les seigneurs de Lévy, qui contestaient et refusaient de payer à la chartreuse des droits d'usage, de tâche et de dîme ; niant que ces droits fussent contenus dans la fondation et donation du comte de Savoie.

H. 437. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1638. — Procès. — Procédure contre Louise Perret et Jeanne Cuat, pour les forcer à passer nouvelle reconnaissance des fonds qu'elles détenaient dans la mouvance de la chartreuse, et obtenir d'elles payement de servis arriérés.

H. 438. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1640. — Procès. — Procédure contre les habitants du hameau de Musin qui, au mépris des ordonnances de sauvegarde, avaient fait irruption et commis des dégâts sur le territoire de la grange de Passin, appartenant à Arvières.

H. 439. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1644. — Procès. — Procédure pour les chartreux d'Arvières contre Claude Pascal, de Vouvray, homme taillable du monastère, pour lui faire reconnaître le droit d'échute auquel il doit être soumis.

H. 440. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1644. — Procès. — Procédure contre Claude Bruyllon, de Romagnieu, pour insultes et menaces contre le prieur d'Arvières.

H. 441. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1648. — Procès. — Procédure contre les Bouvier-Brottu, père et fils, de Brennaz, pour enlèvement de bois dans la forêt des Maquilières.

H. 442. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1650. — Procès. — Procédure contre Anthelme, Pierre et Claude Pellin, laboureurs à Brennaz, pour dégât et enlèvement de bois dans les forêts de la chartreuse.

H. 443. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1652. — Procès. — Papiers du procès qui eut lieu entre la chartreuse d'Arvières et le seigneur de Châteaumorand, marquis de Valromey, au sujet de leurs droits de justice.

H. 444. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1652. — Procès. — Procédure contre Pierre Galiffard, contenant poursuite en payement de laods et servis sur des fonds qu'il détenait, mouvant de la directe de la chartreuse.

H. 445. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1652, — Procès. — Procédure contenant saisie contre Bozon Allemand, de Romagnieu, qui devait à la chartreuse une obligation de six livres tournoises.

H. 446. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1652. — Procès. — Procédure entre les chartreux d'Arvières et messire Pierre Bruyllon, prêtre curé de Pougny, au pays de Gex, au sujet de servis à ce dernier réclamés par les religieux.

H. 447. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1667. — Procès. — Procédure contre les habitants de la paroisse de Corbonod, refusant la redevance en fromage due annuellement par chaque grange de la montagne à raison de l'abreuvage de leurs bestiaux aux fontaines de la chartreuse.

H. 448. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1683. — Procès. — Procédure pour la chartreuse contre le sieur Cyvoct, notaire à Talissieu, auquel les religieux réclament 850 livres, prix d'une vente de bois à lui faite et consentie.

H. 449. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1683. — Procès. — Procédure pour la discussion des biens meubles et immeubles délaissés par feu Amédée Girod, de Charanssin, mort insolvable, et qu'il faut vendre pour désintéresser ses créanciers.

H. 450. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1692. — Procès. — Procédure entre la chartreuse d'Arvières et Claude Collet, curé de Virieu-le-Petit, à propos de la possession des dîmes sur un vaste territoire sis dans la montagne dudit Virieu, que le curé du lieu dispute aux religieux qui se déclarent paisibles possesseurs depuis quatre siècles.

H. 451. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1730. — Procès. — Procédure entre Jean-Louis Loup et Françoise Revel sa femme, d'Ameyzieu, pour obtenir de lui payement d'une somme de soixante livres, capital d'une rente par eux consentie à la chartreuse.

H. 452. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1733. — Procès. — Procédure pour la chartreuse d'Arvières contre M. de la Porte, seigneur d'Anglefort, et les habitants de Lochieu, au sujet de la délimitation de leurs possessions respectives dans la montagne du Colombier et dans celle de Somont.

H. 453. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1738. — Procès. — Procédure entre la chartreuse et Antoine Durand, tailleur d'habits, natif de Chavornay et demeurant à Grenoble, au sujet d'une demande formée par ce dernier en nullité de vente d'une terre par lui faite aux religieux, attendu qu'elle fut consentie à un prix très inférieur à sa vraie valeur.

H. 454. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1740. — Procès. — Procédure entre la chartreuse d'Arvières et le sieur Anthelme Combet, meunier, à propos de ses prétentions sur le ruisseau d'Arvières, et son intention d'y élever des moulins et des battoirs.

H. 455. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1753. — Procès. — Procédure pour la chartreuse contenant poursuite contre Joseph Bouvier, pour obtenir de lui payement d'une obligation notariée qu'il devait au monastère.

H. 456. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1755. — Procès. — Procédure entre Arvières et Jean Vignaud et autres, condamnés à relâcher à la chartreuse la sixième partie du territoire dit « le mas de Léchaux d'Oymoz » qu'ils tenaient comme mouvant du fief du monastère.

H. 457. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1756. — Procès. — Procédure pour les chartreux d'Arvières contre messire Christophle Cuzieu, recteur d'une chapelle en l'église de Culoz, pour savoir si le recteur de cette chapelle doit payer les laods à chaque mutation du titulaire, ou si les religieux doivent se contenter d'un homme vivant et mourant selon l'offre du recteur.

H. 458. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1757. — Procès. — Procédure entre la chartreuse, Jean-Baptiste Brilliat, notaire, et M. de Pingon, seigneur de Prangins, pour obtenir payement de servis par eux dus sur des vignes qui sont dans la mouvance du monastère.

H. 459. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1760. — Procès. — Procédure pour la chartreuse contre Gaillardon, de Romagnieu, pour obtenir payement d'une obligation par lui souscrite aux religieux d'Arvières.

H. 460. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1760. — Procès. — Procédure entre Arvières et Claudine Carrel, veuve d'Anthelme Charlin, de Belley, pour avoir le remboursement d'une obligation de 100 livres qu'elle devait à la chartreuse.

H. 461. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1770. — Procès. — Procédure entre la chartreuse et Anthelme Vallod, ancien procureur au bailliage de Bugey, pour empiètement et passage non dû aux chartreux sur les terres du dit Vallod.

H 462. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1772. — Procès. — Procédure entre la chartreuse d'Arvières et Anselme Pochet, médecin à Ceyzérieu, pour droits de servis dus sur des fonds réputés de la mouvance du couvent.

H. 463. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1779. — Procès. — Procédure contre François Langard, de Culloz, en payement de laods et servis.

H. 464. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1780. — Procès. — Procédure contre Anthelme Bouvier, de Brennaz, pour obtenir de lui remboursement d'une obligation qu'il devait aux chartreux d'Arvières.

H. 465. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1781. — Procès. — Procédure contre les frères Ancian, laboureurs à Sothonod, en payement de servis arriérés.

H. 466. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782. — Procès. — Procédure contre Benoît Bouvery, laboureur à Méraléaz, paroisse de Brennaz, en payement de servis arriérés.

H. 467. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1783. — Procès. — Procédure contre Thomas et André Massy, laboureurs de Culoz, en payement de servis arriérés.

H. 468. (Liasse.) — 1 cahier, 74 feuillets.

XVII[e] siècle. — Inventaire des titres et papiers de la chartreuse d'Arvières. Cet inventaire est ainsi distribué : titres sur Arvières, bulles des papes, dîmes, pâturages, moulins, legs et fondations ; titres sur le Colombier, sur Seyssel, sur Sothonod, sur Passin, sur Lochieu, sur Virieu, sur Chavorney, sur Talissieu, sur Culles, sur Ceyzérieu. — A la dernière feuille : « *Nomina quorumdam benefactorum domus Arveriæ ex veteri quodam manuscripto* ».

Nota. — Voir les plans d'Arvières dans le grand meuble des plans, salle 5, tiroir 6, sous les cotes 167, 304, 308.

Chartreuse de Seillon, fondée en 1178.

H. 469. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1744-1778. — Poursuites contre les consorts Cottard, de Montagnat, pour recouvrement d'une somme de 2,147 livres, due tant en vertu d'une obligation consentie par les mariés Joseph Cottard et Claudine Nyard, que pour réparations faites par les chartreux au domaine de Noyelles, sis à Lalleyriat, paroisse de Servas.

H. 470. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1773-1789. — Baux à ferme du domaine de la Correrie, à Étienne Galland et à Marie Lacroix, sa femme ; — baux du pré de Sellières à Claude Chevillard, à Étienne Dupras, à Joseph Diot, à Pierre Brevet, à Pierre Girard. — Arrêt rendu en 1783 au parlement de Dijon, qui réglemente les coupes dans la forêt de Seillon.

H. 471. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1783-1788. — Procédure entre les chartreux de Seillon et Joseph Olivier, jardinier demeurant à la Carronnière, près Bourg, au sujet d'une subhastation de fonds poursuivie contre ce dernier.

H. 472. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1783-1788. — Poursuites contre Marie-Alexis Gonnet, huissier d'armes, demeurant à Bourg, et Marie-Marguerite Effantin, sa femme, en recouvrement d'une somme de 281 livres 14 sols 8 deniers, due à la chartreuse de Seillon pour arrérages de servis.

H. 473. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1784. — Poursuites exercées par les chartreux de Seillon contre le sieur Popon, boulanger, demeurant rue des Halles, pour délit de chasse sur des fonds de la dite chartreuse.

H. 474. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1785. — Poursuites par la chartreuse de Seillon contre demoiselle Bouchard, bourgeoise de Bourg, et Jean-Marie Gromier, avocat, son neveu, pour obtenir renouvellement de reconnaissance de fonds mouvant de la chartreuse.

H. 475. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1785-1789. — Instance introduite par la chartreuse contre Berthod, horloger à Bourg, et dame Louise Chambre son épouse, pour obtenir renouvellement de reconnaissance de fonds mouvant de la chartreuse.

H. 476. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1786. — Instance entre la chartreuse de Seillon et Claude-Joseph Duhamel, commis des douanes, au sujet de la délimitation d'un pré dit le Pré-Neuf.

H. 477. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1786-1788. — Instance entre la chartreuse de Seillon et Marie-Claudine Bistac, veuve Bonnet, pour obtenir le renouvellement de reconnaissances de servis appartenant à la dite chartreuse.

H. 478. (Liasse). — 24 pièces, papier.

1789. — Instance entre la chartreuse de Seillon et Charles Bouveyron, curé de Péronnas, au sujet de la dîme de la paroisse réclamée aux chartreux par ce curé.

H. 479. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1789. — Poursuites contre le notaire Favre, de Villereversure, en payement de cens et servis dus à la chartreuse.

H. 480. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1790. — Liquidation de la chartreuse de Seillon. — Inventaires des biens meubles et immeubles de la chartreuse de Seillon. — Inventaires des biens et immeubles de la chartreuse, faits par la municipalité de Bourg : — inventaires des domaines et granges, du bétail, de la chapelle, des livres ; — verbaux des ventes des effets mobiliers ; dénombrement des fonds. — Correspondance des chartreux avec le district : liste des religieux ; leurs options pour rester dans le cloître ou le quitter, etc., etc.

Chartreuse de Montmerle, fondée en 1210.

H. 481. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1666-1789. — Domaine des Vieilles-Granges sis au territoire de Neuve, sur Lescheroux. — Baux de ce domaine consentis à Philibert Dastas et à Françoise Guerry, sa femme ; — à Benoît, Georges et Jean Lambert, de Jayat. — Amodiation du pré du Gouffre à Claude et Joseph Béreysiat. — Inventaire du bétail, des meubles et des applis de cette grange.

H. 482. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1697-1722. — Domaine de Beauregard. — Baux à ferme du domaine de Beauregard à Benoît Pauget, aux frères Pauget de Lescheroux, au prix annuel de 1,200 livres.

H. 483. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1742-1789. — Domaine de la Courrerie. — Baux à ferme aux frères Béreyziat, laboureurs de Jayat, sous le prix annuel de 1,200 livres.

H. 484. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1753-1780. — Domaine du Vernay. — Bail à ferme de ce domaine à Jean Soret, laboureur de Mantenay, avec continuation de ce bail à ses fils Claude et Joseph.

H. 485. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1768-1781. — Domaine du Villars. — Baux à ferme de ce domaine passés à Louis et Joseph Guilliermin, puis à Jean-Claude Brayard, tous laboureurs à Lescheroux.



H. 486. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1774-1784. — Moulin de Veyriat. — Amodiation du dit moulin à Claude Béreyziat et à ses fils. — Amodiation de l'étang Béroudier à Claude et François Mayer.

H. 487. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1790. — Liquidation de la chartreuse de Montmerle. — Inventaires des biens meubles et immeubles de la chartreuse, faits par la municipalité de Lescheroux ; — inventaires des domaines, des granges, des moulins, des étangs, du bétail ; verbaux des ventes des effets mobiliers ; dénombrement des fonds ; état et situation de la chartreuse ; ses derniers comptes. — Correspondance des chartreux avec le district ; liste des religieux, leurs options pour rester dans le cloître ou le quitter, etc., etc.

Chartreuse de Sélignac, fondée en 1211.

H. 488. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1437-1789. — Transactions. Reconnaissances. Abbergeages. — Sentence arbitrale rendue à Bourg le 5 mars 1498, en conséquence d'un procès pendant par-devant l'official de Lyon, député par le pape, au sujet du différend qui existait entre la chartreuse de Sélignac et l'abbé de Saint-Claude, relativement à la perception des dîmes et des novales sur les paroisses de Chavannes-sur-Suran et de Simandre. — Abergeage du territoire de Lavillat, passé à divers laboureurs en 1437, par les chartreux de Sélignac ; — renouvellement de cet abergeage par les hommes de Lavillat depuis 1454 jusqu'à 1675 ; pièces diverses de procédure relatives à cet abergeage. — Actes d'abergeages des domaines et granges de Marcou et de Lagneloux. — Abergeages du moulin Tabouret. — Attestation et déclaration de l'état de la chartreuse de Sélignac en 1639 : ... « la dite maison est de présent en ruine tant par les guerres que par le mal contagieux qui règnent au comté de Bourgogne voisin de la dite maison... les gens d'armes ont pris tout le bétail de la grange de l'Agneloux et ne le relâchèrent que pour vingt-cinq pistoles d'Espagne... les religieux durent quitter la chartreuse où ils ne laissèrent que trois gardiens ; mais la maison fut pillée le 30 janvier par les Comtois qui brisèrent les portes de l'église et emportèrent les calices, les encensoirs et les chasubles, les provisions de grains et dix-huit têtes de bétail. Puis la peste éclata, dont mourut le Père procureur, un frère et plusieurs laboureurs. Puis les Comtois pillèrent les granges du couvent et y volèrent quarante-cinq têtes de bétail ; par surcroît M. de Thianges, gouverneur de Bourg, réquisitionna tout ce qui restait de graines et de fourrage et logea à Sélignac quatre compagnies d'infanterie qui ruinèrent les vignes et les bois. Le pays est veuf d'habitants grâce à la guerre et à la peste et l'on n'y peut recouvrer ni rentes, ni servis... ». — Acte d'état du moulin Tabouret en 1684. — Situation de la chartreuse de Sélignac en 1662 par son prieur D. Bruno de Penteville. — Délimitations de fonds et de territoires à Lavillat, à la côte du Fay. — Transaction entre la chartreuse et les habitants de Racouse pour droits de parcours et de pâturages au Fay ; — cantonnement de la forêt du Fay.

H. 489. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

1707-1789. — Règlement entre la chartreuse de Sélignac, agissant pour les habitants de Cuvergniat contre les habitants de Chavissiat, au sujet d'une plantation de limites entre ces deux communautés, 1707. — Poursuites exercées par la chartreuse contre Paul Ceyzériat, journalier d'Aromas, pour délit par lui commis dans le bois Guillot, 1785. — Instance entre la chartreuse et les héritiers Mottin, pour renouvellement par ces derniers de reconnaissance d'un bail emphitéotique de terres sur le territoire de Noblens, 1786. — Instance pour la chartreuse contre les syndics-généraux du Tiers-état de Bresse, au sujet d'une imposition par eux mise sur le domaine du Rozet, que cette maison possède à Druilliat en Bresse, 1786. — Procédure contre Timothée Vuiton, marchand à Cize, pour payement d'une somme de 282 livres qu'il doit à la chartreuse, 1788. — Instance contre Marguerite Marion, veuve Vuiton, au sujet des droits d'échute revenant aux chartreux sur la succession de ce dernier, 1788. — Instance contre Joseph Marion et Jean-Baptiste, fils de Sébastien Cochod, pour droits d'échute que les chartreux revendiquent dans la succession de Claudine Marion, 1789. — Poursuites contre Thomas Pilliet en payement de servis arriérés, 1789. — Procédure contre Antoine Galliard, de Simandre, au sujet de la possession d'une parcelle de bois dans la forêt de la Rousse, 1789.

H. 490. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1790. — Liquidation de la chartreuse de Séli-gnac. — Inventaires des biens meubles et immeubles de la chartreuse, faits par la municipalité de Simandre; inventaires des domaines, des granges, des moulins, du bétail; verbaux des ventes des effets mobiliers ; dénombrement des fonds. — Correspondances diverses avec le district de Bourg. — Comptabilité.

Chartreuse de Pierre-Châtel, fondée en 1383.

H. 491. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1438. — Vidimus dressé par l'Official de l'évêché de Belley contenant copie de quatre bulles adressées à différentes maisons de l'Ordre. La première bulle vidimée est de Clément VII, par lui délivrée à la chartreuse de Pierre-Châtel, datée d'Avignon, le 11 des calendes de janvier 1384. La seconde bulle est d'Alexandre V pour les chartreux de la Sylve-bénite, datée de Venise, le 10 des calendes d'août 1409. La troisième est d'Innocent VI pour les chartreux de Villeneuve, datée d'Avignon aux ides d'août 1362. — La quatrième est de Grégoire XI, à tout l'ordre cartusien, datée d'Avignon aux ides de mars 1371. Ces bulles sont confirmatives des divers privilèges des maisons de l'ordre de Saint-Bruno.

H. 492. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1726-1786. — Baux à ferme de dîmes. — — Baux de divers fonds et territoires dépendant de la chartreuse de Pierre-Châtel, consentis à divers particuliers. Les terrains ainsi balliés sont à Yennes, à Escrivieu, en Praz-Carraz, à Contrevoz, à Bons, à Cordon, en la Prairie, à Chemillieu, à la grange de Préou, à Dorches, en Malacotaz, en Corcherey, en Pré Bressin, sous Talissieu, à la Balme de Chaignieu, à Givreins, à Arbignieu, à Sillignieu, etc., etc.

H. 493. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1662-1790. — Rentes et obligations passées par les chartreux à divers : à Joseph Barbier de Talissieu, à Michel Grosset d'Ancuyssieu, à Rolland et Balyvet de Château-froid, à Laurent Molliard de Magnieu, à Guillaume Barbier de Montanges, à Claude Songin de Parves, à Benoît Michaud de Parves, à autres Michaud du dit lieu de Parves, à Louis Castin d'Apregneins, à Joseph Lyonnet de Silleins, à Pierre Migieu de Massignieu, à François Mollard de Virigneins, etc., etc. États des rentes dues à la chartreuse de Pierre-Châtel en 1752 et en 1790, dressés par les procureurs de la maison.

H. 494. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 33 pièces, papier.

1694-1782. — Rentes féodales consenties par les chartreux à divers particuliers : à Esprit Tabellion, commissaire à terriers à Talissieu ; à Emmanuel Cyvoct, bourgeois à Charagneins ; à Pierre Dumarest et Claude Costaz, marchands drapiers à Champagne ; à Joseph Carrier, marchand à Préou. Baux de rentes féodales affermées en Valromey, à Anthelme Manthe, à Jean Costaz, à Augustin Durand, à Anthelme Armand; autres baux sur Contrevoz, sur Cordon, sur Cuzieu, sur Peyrieu.

H. 495. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 114 pièces, papier.

1648-1789. — Cens, servis, abergeages passés à divers par les chartreux : à Joseph Métral, de Ruffieu ; à Clément Carrier, de Maconod ; à Jean Chalyvet, d'Ossy ; à Louis et Guy Amblard, d'Izieu ; à Anthelme Gudin, d'Yennes ; à Claude Perrin, de Sorbier; à Balthazar Rubod, meunier à Yennes ; à Clerc et Jean Cotton, de Chézery ; à Jean Duffour, de Contrevoz ; à Rolland Ballivet, de Chézery ; à Pierre Galland, de Saint-Didier-de-Parves ; à Jean Métral, du Grand-Abergement ; à Adrien Empereur, de Peyrieu ; à Claude-Joseph Carrier, de Songieu ; à Nivière, de Pollieu ; à Armand Martinod, d'Hotonnes ; à Sébastien Rey, de Rothonod, etc., etc.

H. 496. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1748-1752. — Pièces de l'instance qui eut lieu entre la chartreuse de Pierre-Châtel et M. de Siry, de Couches, pour obtenir payement d'une rente de 25 livres due par lui sur sa terre de Montplaisant.

H. 497. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1784. — Pièces de l'instance qui eut lieu entre la chartreuse et la famille Viollet, de Saint-Germain-les-Paroisses, pour obtenir reconnaissance d'une pension par elle due au monastère.

H. 498. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1780. — Procès. — Procédure entre Pierre-Châtel et la famille Charcot, de Belley, à propos d'une rente de 80 livres due sur un bois sis en la montagne de Parves.

H. 499. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1662. — Procès. — Pièces de la procédure qui eut lieu entre Pierre-Châtel et la famille Michaud qui redevait une rente constituée de 240 livres en capital.

H. 500. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1753. — Procès. — Pièces de l'instance qui eut lieu entre la chartreuse de Pierre-Châtel et la famille Millet, de la Balme, à propos de la distribution du capital d'une créance dans laquelle les chartreux avaient des intérêts.

H. 501. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1768. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre Pierre-Châtel et la famille Chaneins, de Chavoley, pour obtenir payement d'une créance de 433 livres due par cette famille à la chartreuse.

H. 502. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1773. — Procès. — Pièces de la procédure faite pour les chartreux contre Éléonore de la Selle et Gabriel-Guillaume Sevin, laboureurs d'Apregnin, pour obtenir reconnaissance et payement d'une rente de onze livres due par eux à la chartreuse.

H. 503. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1781-1787. — Procès. — Pièces de la procédure faite pour la chartreuse contre la famille Arnaud, du Saut, paroisse de Villebois, pour obtenir d'elle reconnaissance et payement d'une rente de trente livres qu'elle doit sur le moulin qu'elle possède au dit lieu.

H. 503 bis. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1782-1788. Procès. — Pièces de la procédure qui eut lieu entre la chartreuse de Pierre-Châtel et les frères Jacques et Étienne Favre, marchands à Ruffieu, assignés en payement de servis et lods sur les fonds qu'ils détiennent et qui sont de la mouvance de la chartreuse.

H. 504. (Registre.) — In-4° ; 202 feuillets.

1718-1790. — Registre manuel explicatif des avoirs en fonds et en contrats de la chartreuse de Pierre-Châtel. Les territoires cités sont : Préou, Pra-Carra, la Chassine, Yvroux, Migieu, Contrevoz, Champagnieu, Écrivieu, Bressin, Bons, Murs, pré Chatelain, pré de la Tronche, Chavoley, l'hospice de Murs, la boucherie de Rive, Nant, le Valromey, Peyrieu, Cuzieu, Saint-Germain-les-Paroisses, Meyrieu, Arbigneu, Vérin et le Crozet, Chemillieu. Suivent les noms des débiteurs de la chartreuse.

H. 505. (Registre.) — In-4°, papier ; 337 feuillets.

1623. — Registre contenant reconnaissances de fonds passées en faveur de la chartreuse de Pierre-Châtel sur Yzieu, par divers laboureurs de ce lieu : Antoine, fils de feu Henri Pichet ; Antoine, fils de feu Jean Pichet ; Claude, fils de feu Jean Buchet ; Claude, fils de feu Jean Collomieu ; Claude, fils de feu Guigues Amblard ; Claude, fils de feu Louis Bérerd ; Claude, fils de feu François Vollet ; Maurice, Antoine et Claude, fils de feu Antoine Mugnier ; Antoine Gerbaz ; François Chenavaz ; Benoît Vollet, etc.

H. 506. (Registre.) — In-4°, papier ; 217 feuillets.

1626. – Registre contenant reconnaissances de fonds passées en faveur de la chartreuse de Pierre-Châtel, sur Gellignieu, Murs, Tremurs et Cuchet, par : Benoît, fils de feu Jean Bonamy ; Benoîte, veuve de Claude Perrot ; Benoîte Billiémaz ; Claude Guillion ; les hoirs Moyroud ; Jean et Étienne Costaz ; Louis Borbon ; Jean Joffrey ; Vincent Cottin ; Charles Laforest ; Claude Murjet ; François Beyssier ; Étienne Girardin ; Jean Goyon ; Jean Berlioz ; Pierre Drivet, dit Cathelin ; Claude Murial, etc.

H. 507. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Collection de plans, dits Tibériades, qui sont des relevés figuratifs à la plume, pris sur les grosses des terriers, et donnant



d'une façon peu intelligible les confins des fonds possédés par divers censiers. Ces plans, dépourvus de notes et d'indications locales, sont fort obscurs à l'heure actuelle. Les principaux lieux désignés sont : en la Chenal, en les Maladières, au Cretey, au Clapey, en la Fornache, aux Marches, aux Allouets, en Chavanoz, au Frénoz, au Replat, sous le Mollard, à Virignin, à Sénoches, etc., etc.

H. 508. (Registre.) — In-f°, papier; 395 feuillets.

1787-1790. — Comptabilité. — Registre comprenant les comptes du procureur de la chartreuse de Pierre-Châtel. Les titres de recettes sont ainsi exprimés : Reliquature de comptes, rentes constituées, ferme des domaines, dîmes, ferme des prés, ferme des terriers, lods, servis et obligations, vignes et vins, vente du bois et des cendres, vente du foin, vente du grain, vente du son, vacherie, minuties. Les titres des dépenses sont les suivants : aumônes en argent, étrennes et gratifications, portions congrues des curés, ornements et réparations aux églises, frais de voitures, de voyage et d'exprès, frais de justice et de terriers, réparations aux domaines, gages des domestiques, cierges, chandelles et huile, façons des vignes, frais de vendange, frais de fenaison, frais de journées, achat de vaisselle, fromage et beurre frais, harnais, forge, écurie, cordes, marée, épicerie, sucre, fruits, fil, toile, œufs, poisson, biscuit, service des eaux, graines et jardin, menus objets, nécessités du père procureur, argent prêté ou avancé, tailles et impositions.

H. 509. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1764-1768. — Fort de Pierre-Châtel (depuis 1641 les prieurs de Pierre-Châtel étaient gouverneurs de ce fort qui faisait partie de la chartreuse). — Lettre du chevalier de Saran, datée de Paris 20 mars 1764, adressée au garde d'artillerie Grivel pour lui prescrire le mode de dresser ses inventaires des armes et munitions du fort. — Note de la poudre brûlée en 1765 pour les salves tirées en l'honneur de M. le bailly de Groslier, lieutenant-général des armées, de M. l'abbé général de l'ordre de Saint-Antoine, du prince d'Holstein, colonel et maréchal de camp. — Lettre du chevalier Voysin, datée de Grenoble 18 juin 1766, sur la manière d'établir les inventaires d'armes et de munitions pour servir à l'inspection de M. de Villepatour, maréchal de camp, inspecteur du corps royal d'artillerie. — Fixation, en 1766, de la solde du garde de l'artillerie à 300 livres par an. — Ordre du prieur-gouverneur du fort à Grivet, garde-magasin, de délivrer vingt livres de poudre pour saluer l'arrivée de l'inspecteur général, M. de Jeaucourt, 23 juin 1766 ; — ordre pareil pour la salve due à M. de la Tour du Pin, commandant en chef en Bourgogne et Bresse. — Ordre du prieur de délivrer dix livres de poudre pour la salve le jour de la fête de Saint-Louis, 24 août 1767 ; ordre pareil pour la fête de Sainte-Barbe, 24 décembre. — Délivrance de poudre et de balles pour les exercices des garnisons, tant du fort que de Belley, 1767. — Lettre de M. le duc de Choiseul, du 22 janvier 1767, rattachant le fort de Pierre-Châtel au département du commissaire des guerres en Dauphiné. — Ordre de délivrer dix livres de poudre pour la salve pendant la procession du corps de Dieu au fort, 1er juin 1768. — Délivrance de poudre et de balles aux dragons de la légion de Flandres en garnison à Belley, sur l'ordre de M. de la Tour du Pin, 9 juin 1768.

H. 510. (Liasse.) — 4 plans.

1790-1808. — Fort de Pierre-Châtel dans la chartreuse de ce nom. — Plans pour aménager la ci-devant chartreuse en dépôt de condamnés à la déportation, puis en prison d'État.

H. 511. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1483-1630. — Maladrerie d'Entresax dépendante de la chartreuse de Pierre-Châtel. — Enquête et déposition de témoins, faite en 1483 à la requête des chartreux, pour prouver que, depuis un temps immémorial, ils sont en possession pacifique de la maladrerie d'Entresax, y nomment le recteur et l'administrateur des biens, y admettent et y régissent les ladres et les lépreux. — Enquête et déposition de témoins, faite en 1484 contre Bernard Hentier, lépreux d'Entresax, à la requête de Jean Rosset, autre lépreux, à propos de la discipline de la maison et du droit de rectorat des chartreux. Hentier, par surcroît, est accusé d'avoir dit à un lépreux son camarade : « Herège et feyturier je croys et cuide que par enchantement tu farois venir totes les femes envers toy dey la cime du mont du Chat ou aultre part ainsi que bon te semble ». — Supplique et plainte des lépreux d'Entresax contre leur recteur,

adressée au prieur de Pierre-Châtel, réel patron et administrateur de la léproserie. — Instance d'appel du lépreux Jean Rosset contre l'administration du recteur de la maladière ; intervention du prieur de Pierre-Châtel ; sentence de ce prieur, 1485 ; modification faite par le dit prieur à sa première sentence. — Consultation pour savoir si des religieux réguliers, patrons d'une église paroissiale, peuvent, le bénéfice étant vacant, déléguer l'un d'entre eux pour faire les fonctions curiales. — Acte de mise en possession de la rectorerie de la maladrerie d'Entresax, pour D. Pierre Fauconnier chartreux de Pierre-Châtel. — Copie informe, mouillée et déchirée, établie au xvᵉ siècle, du statut qui régit la maladrerie d'Entresax. Ce statut est analysé dans l'article suivant.

H. 512. (Cahier.) — In-4°, papier ; 70 feuillets.

1468. — Maladrerie d'Entresax. — *Transumptum compendii statutorum reformationis domus Maladerie de Intersaxis. Et primo rubrica de rectore. Rubrica de curato ecclesiæ maladeriæ. Rubrica de petente in hac domo recipi. Rubrica pro conservatione bonorum domus. Rubrica pro famuli receptione. Rubrica pro ancillarum communi assumptione. Rubrica pro conservatione depositi. Rubrica de vita et honestate petentis recipi. Rubrica de modo recipiendi pauperes et extraneos infirmos euntes et redeuntes in domo de Intersaxis. Rubrica de testamentis et ultimis voluntatibus. Sequitur prebenda ordinaria annuatim per domum rectori, curato et omnibus infirmis fratribus in dicta domo receptis et prebendatis et eorum cuilibet debita. Sequntur pecuniæ quas domus librat annuatim ordinarie rectori, curato et fratribus infirmis. Sequntur alia onera per domum supportanda et sublevanda* ». (Transcription faite au xviiiᵉ siècle.)

ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS

Cordeliers de Bourg, fondés en 1355.

H. 513. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1356-1778. — Copie établie au xviiᵉ siècle, mais non signée ni certifiée, d'un accord qui eut lieu le 17 janvier 1356 entre religieux homme frère Guillaume Caria, prieur de Brou et de Bourg, discret homme Pierre de Cuisiat, curé de Bourg d'une part, et frère Étienne Guarnier, gardien du couvent des frères-mineurs du dit Bourg, au sujet des funérailles de ceux qui viendront à mourir dans cette paroisse, élisant leur sépulture dans l'église des frères-mineurs, sur la manière de célébrer leurs obsèques, sur le partage des honoraires dus pour ces enterrements entre eux, le prieur de Brou et le curé de Bourg, etc. — Déclaration des biens immeubles que possèdent les Cordeliers de Bourg, acquis par eux ou à eux donnés par fondation, legs ou aumônes, faite en 1690 pour satisfaire à l'édit du Roi. — Lettres patentes de Louis XIII (en copie sans date) par lesquelles l'origine du couvent des Cordeliers de Bourg est rapportée ; on y marque les grands biens de leur fondation, ce qu'ils ont souffert lors de la construction de la citadelle du dit Bourg en 1570, ce que le siège de Bourg en 1601 leur coûta, etc. ; en conséquence le Roi les installa dans l'intérieur de la ville et ordonna que tous ceux qui détiennent induement, depuis plusieurs années en çà, des biens de ces religieux aient à les restituer au plus tôt sous peine grave. — Mémoire du xviiᵉ siècle intitulé : « Question régulière, savoir si les frères mineurs cordeliers des trois grandes et anciennes provinces de France, qui sont France, Touraine et Saint-Bonaventure, peuvent posséder des biens immeubles en commun ». — Fondation dans l'église des Cordeliers, le 26 avril 1618, de dix messes annuelles par Marguerite Diamont, veuve Daloy, au prix de soixante livres tournoises. — Fondation faite le 12 avril 1632 par Gaspard de Malyvert, seigneur de Conflens, d'une messe à dire tous les lundis de chaque mois jusqu'à son décès ; et après sa mort d'une messe mensuelle, au principal de cent livres tournoises. — Transaction du 23 juin 1644, entre les Cordeliers et Louis de la Poype de Granet, président au bailliage de Bourg, au nom de son père, pour la reconstruction d'une fondation faite par ce dernier en l'église des mineurs de Saint-François. — Papiers de la fondation religieuse faite en 1665 dans l'église des Cordeliers, par le chanoine Abraham Cochet de Bourg, au principal de 400 livres avec rente annuelle de 25 livres ; réduction de cette fondation. — Reconnaissance faite en septembre 1700 par Christophle Pignallet, de deux pensions annuelles par lui dues aux Cordeliers, pour acquitter des fondations pieuses faites par ses prédécesseurs. — Autre reconnaissance d'une pareille fondation passée en 1723 par Claude Joly, au nom de la famille Porterat. — Autre reconnaissance d'une ancienne pension et rente par la famille Guyer, août 1778.

Cordeliers de Belley, fondés en 1450.

H. 514. (Cahier.) — In-f°, papier; 42 feuillets.

1746. — Titres de fondation. — Copie établie en 1746 par le P. François Peysson, gardien du couvent de Saint-François des Cordeliers de la ville de Belley, contenant transcription des titres suivants : bulle du pape Nicolas V donnée à Rome, à Saint-Pierre, l'an de l'incarnation 1448, et du pontificat l'an deuxième, par laquelle le pape mande aux Cordeliers du couvent de Dôle qu'ils aient à donner tous leurs soins à la fondation d'une maison de leur ordre, décidée et arrêtée en la ville de Belley ; — agrément du duc Louis de Savoie et d'Anne de Chypre son épouse, pour la fondation du couvent de Belley, 15 mars 1451 ; — donation de fonds pour bâtir le couvent, fonds affranchis de tous droits par l'évêque et le chapitre de Belley ; — députation de commissaires de la part du duc Louis pour acheter, dans Belley, des emplacements et des maisons pour y élever le couvent, 1451 ; — actes d'achat des places et des maisons ; — ordre du duc Louis pour payer les acquisitions faites et amortir les droits de lods, 1451 16 octobre ; — injonction de la duchesse Yolande de Savoie, tutrice du jeune duc Philibert, de prendre l'argent nécessaire à la fondation du couvent Saint-François de Belley, sur les fonds des péages du Rhône, à Pierre-Châtel et à Yennes, avec avis conforme de la chambre des comptes de Savoie, juillet 1477 ; — quittance d'amortissement délivrée par le chapitre de l'église cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Belley ; — consentement de l'évêque et du chapitre de Belley pour la réception des Cordeliers en cette ville ; fondation de la nef de l'église des Cordeliers, consentie dès 1451 par Jacques, comte de Montmayeur ; — titre pour la chapelle de Saint-Bernardin, à laquelle Mgr de Châteauvieux, archevêque de Tarentaise, et son chapitre ont donné une parcelle du bois de la vraie croix et partie d'une côte de sainte Magdeleine, avec l'attestation que ces reliques sortent du trésor de leur église, 29 mars 1501 ; — acquisition d'un délaissé de chemin pour clôture du couvent, décembre 1457 ; donation entre vifs, faite en faveur des Cordeliers en juillet 1465, par noble Guillaume Bouvard, de maison, jardin, verger, terres, etc. ; — donation et cession au couvent par le duc de Savoie, en juin 1467, de la porte de ville sise sur les fossés derrière le cloître, en dépit des prétentions de M. de Rossillon et de messieurs du corps de ville; concessions du duc Amé, en 1471, aux Cordeliers de faire fermer la dite porte du mur de ville, d'y apposer ses panonceaux en guise de sauvegarde, avec défense d'y passer à peine de 100 marcs d'argent d'amende ; — ordre pareil de la duchesse Blanche, tutrice du jeune duc Charles-Jean Amé, août 1492 ; — achat de fonds en terres, jardins jouxtant l'église des Cordeliers à l'orient, fait en 1455 à noble Antoine Duplastre, d'Ambléon, au prix de 100 florins ; nouvel achat fait au même en 1484, de terrains avoisinant, au prix de 700 florins ; achat de terrains en 1484 à Claude Ronget au prix de 60 florins. — Requête présentée en 1484 au duc Charles de Savoie, pour obtenir que le chapitre de la cathédrale de Belley ratifie les lods des fonds achetés par les Cordeliers avec commandement conforme du dit duc ; — acte de décembre 1484, par lequel le chapitre libère les Cordeliers des amortissements et lods de leurs nouveaux fonds, acquis moyennant une somme de 190 florins; — requête des Cordeliers au duc Philibert, du 15 mai 1498, pour obtenir le droit d'appuyer leur bâtiment d'infirmerie sur le mur d'enceinte de la ville, avec permission du prince ; — nouvel achat de terrains à M. de Longecombe, 1521 ; — bulle de Nicolas V, donnée à Rome en 1448, qui permet aux couvents des Cordeliers de posséder des immeubles. — Achat de terrains, en 1522, à M. de Rossillion ; — donation faite, en juillet 1528, par Pierre de Longecombe, de son verger sis dans Belley, et voisin du verger du couvent ; Longecombe exige en échange de son verger la célébration, pour lui et les siens, de quatre cents messes ; injonction du juge, conservateur des privilèges de l'ordre des Cordeliers, contre ceux qui vexaient les Cordeliers de Belley, à propos de l'acquisition du verger de Pierre de Longecombe, 1528 ; — ratification de la donation du verger de Longecombe faite au couvent, par Jean et François de Longecombe, 1529 ; — arrangement avec la famille de Longecombe pour la jouissance du verger, le passage pour y accéder, le mode d'ouvrir des fenêtres dans des bâtiments contigus, etc. ; — requête des Cordeliers, en 1535, au duc Charles pour avoir sauve-garde sur tous leurs biens, avec appointement favorable du prince ; — visite en 1607, de la cure ou maison paroissiale de Saint-Laurent, qui touche les murs du couvent : « Cette cure tombée en ruine et inhabitée depuis les guerres sert de retraite aux passants qui y font ou jettent leurs excréments et dans le puits jettent chiens et chats morts qui est grand puanteur... » ; par un échange, le couvent devient maître de

cette maison ; sauvegardes du duc Louis, du 18 février 1453, et du duc Amédée du 20 mai 1469, qui contiennent défense aux ecclésiastiques de troubler dans leurs quêtes les religieux Cordeliers, avec injonction pareille aux gens qui tiennent, pour le prince, soit des péages soit des gabelles ; — sauve-garde de la duchesse Yolande, 1477 ; — autre de Dom Amédée de Savoie, 1691 ; — autre de l'infante Catherine, duchesse de Savoie, 1594 ; — autre d'Henri IV, donnée en août 1600, au camp devant Chambéry ; — autre de Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur en Bourgogne, Bresse et Bugey, du 17 janvier 1716.

H. 515. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 8 imprimés.

1469-1724. — Privilèges ecclésiastiques et laïques. — Copie, sur papier, établie en 1662 par le notaire Crochet, du privilège accordé en 1469 aux Cordeliers de Belley par le duc Amédée de Savoie, les exemptant de tous droits de péage eux, leurs domestiques, leurs quêteurs, leurs marchandises et provisions. — Copie d'une bulle de Pie V, donnée à Rome l'an 1567, aux calendes de juillet, l'an deuxième du pontificat, portant confirmation et concession nouvelle des privilèges des ordres mendiants : c'est la bulle : « *Etsi mendicantium.* » — Requête du P. gardien Decrozo, avec appointement favorable du duc Charles-Emmanuel, du 27 février 1599, obligeant les notaires à donner des extraits des legs faits par diverses personnes en faveur des Cordeliers de Belley, pour obtenir payement d'arrérages dissimulés ou en retard. — Extrait, en placard, des privilèges des religieux frères-mineurs de l'ordre Saint-François, donnés et confirmés par les papes Sixte IV, Alexandre IV, Léon X, Sixte V, Grégoire XIII, Clément VIII et Paul V. — Copie de requête par Mr Vallon, doyen de la cathédrale de Belley, du 29 janvier 1626, pour être maintenu en possession de percevoir la moitié des offrandes qui se font en l'église et cimetière des Cordeliers, lors des enterrements et sépultures, contre les dits Cordeliers qui opposèrent fin de non-recevoir par défaut de droit et d'action ; avec une requête des religieux contre Jantet, vicaire de Belley, qui persiste à accompagner les corps dans l'église des Cordeliers. — Déclaration, par-devant notaire, du cordelier Gailland, qui affirme que les religieux de Saint-François ne peuvent faire aucun acquêt à leur nom, juillet 1631. — Quatre copies imprimées du bref apostolique de Clément X, donné à Rome, le 16 juin 1674, pour l'usage des biens immeubles des frères-mineurs et l'apposition, par eux faite, de troncs pour les aumônes dans leurs églises et sacristies, privilège confirmé aux quatre grandes provinces de France et au grand couvent de Paris de l'observance régulière. — Assignation des Procureurs-syndics de la province de Bugey à tous les bénéficiers, à toutes les communautés ecclésiastiques, tant séculières que régulières, de présenter leurs titres de propriétés pour icelles être soumises à la taille, 1669. — Griefs des Cordeliers de Belley contre la taxe d'amortissement et de nouvel acquêt, 1693. — Ordre de Ferrand, intendant de Bourgogne, du 30 juillet 1696, qui décharge les Cordeliers de Belley de leur quote-part dans le rôle de répartition du payement des cens et rentes mis sur la ville de Belley. — Bref de Clément XI, du 13 février 1703, contre l'archevêque d'Aix à propos de ses prétentions à la visite des églises des religieux mendiants. — Décret de la congrégation de l'inquisition, du 26 mars 1714, qui met à l'index une lettre pastorale du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, comme captieuse, scandaleuse, téméraire, injurieuse pour le Saint-Siège et poussant au schisme. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 11 juin 1720, relatif au débouché des billets de banque ; — autre du 28 février 1721, relatif aux porteurs des effets et billets de banque ; — autre du 28 juillet 1723, qui ordonne aux porteurs de certificats de liquidation de les placer dans les débouchements indiqués, à peine de nullité des dits certificats. — Déclaration des Cordeliers de Belley, faite à l'évêque du lieu, pour lui représenter ce qu'ils souffrent par les remboursements des fondations de leur couvent, faits en billets de banque. — Mémoire sur les droits de regnicolité et de réciprocité, pour la possession légitime des bénéfices ecclésiastiques, entre les sujets du roi de France et les Savoyards, sujets de S. M. Sicilienne.

H. 516. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1527-1614. — Établissement du couvent. — Requête des Cordeliers au duc Charles, en février 1527, contre Mr de Longecombe qui bâtissait une porte dans la rue des Barons, laquelle bouchait toute sortie aux religieux ; commission au juge de Belley pour informer ; exécution de la commission par le juge. — Autre requête contre le même sieur de Longecombe pour lui faire ôter ses fumiers et entrepôts dont il encombre la rue. — Mandement et ordre du duc Charles-Emmanuel,

du 26 mai 1593, à son trésorier deçà les monts, de payer 200 écus d'or d'Italie, à 7 florins 8 sols la pièce, aux Cordeliers de Belley pour les aider à relever leur couvent qui avait été incendié le 2 août 1580 ; même ordre du duc à son trésorier en 1598 : ces sommes ne furent jamais payées grâce aux guerres et à l'annexion du Bugey à la France en 1601. — Carnet des dépenses faites en 1590 et années suivantes pour la reconstruction du couvent. — Quittances d'ouvriers pour travaux par eux faits au couvent. — Prix-faits et payements de travaux divers. — Requête présentée au roi Henri IV, en 1608, par les Cordeliers pour obtenir payement des sommes à eux promises jadis par le duc de Savoie; autre requête pareille de 1614 qui ne donna aucun résultat.

H. 517. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1680-1722. — Mémoires. — Consultations en droit civil et en droit canon. — Délibération du P. Cyvoct, docteur en théologie, sur le fait de l'empêchement dirimant d'affinité. — Remarques sur le concordat passé entre Léon X et François Ier, en ce qui concerne les gradués. — Notes sur des cas de conscience regardant les religieuses. — Délibération et avis sur les censures. — « *Queritur an religiosi mendicantes possint aliquo jure in eorum ecclesiis mulieres post partum ad benedictionem et purificationem admittere ?* » — Avis favorable en faveur des réguliers pour enterrer dans leurs églises et cimetières ceux qui meurent dans l'enceinte de leurs couvents. — Collection des avis de divers théologiens sur l'achat et le trafic des contrats de rente. — Délibération, en fait de bruit public, de la conduite d'un homme ou d'une femme. — Un criminel est obligé d'avouer son crime à son légitime juge, quand il l'interroge juridiquement suivant les formes du droit. — Des clercs, en soutane et surplis, qui se joignent à un corps ecclésiastique pour entrer dans la clôture et assister par curiosité aux funérailles d'une religieuse, n'encourent pas l'excommunication *propter officium pietatis*, mais sont répréhensibles *propter fraudem legis*. — Avis délibéré contre les sorciers et tourneurs de baguette, pour trouver des limites ou autres choses perdues. — Décision sur la validité des vœux solennels de religion, sur l'obligation aux profès de chœur de chanter l'office, sur le pouvoir des supérieurs majeurs de changer l'état de frère laïque en état de frère du chœur, sur le devoir des supérieurs de suivre toujours l'avis de la majorité saine du chapitre. — Observations sur les résignations des bénéfices. — Mémoire contenant relation de l'établissement du couvent des Cordeliers d'Annecy. — Notes sur le livre du président Granet intitulé *Stylus regius*, imprimé à Bourg, en 1630, chez Jean Tainturier. — Décision sur l'obligation aux religieux de chanter l'office au chœur ; peines qu'ils encourent en s'abstenant volontairement ; intervention légitime du supérieur ; cas où le religieux peut ne pas chanter l'office, etc. — Mémoire pour servir à dilucider les difficultés qui règnent entre les Cordeliers et le curé de Belley, à propos des paroissiens qui font élection de sépulture dans le cimetière ou les caveaux de l'église du couvent. — Extrait de la bulle de Nicolas V qui accorde, en 1448, aux Cordeliers, le droit de donner la sépulture ecclésiastique non seulement à leurs domestiques, mais encore aux étrangers qui meurent dans l'enceinte de leurs monastères. — Liste des cas réservés au Pape. — Remarques à l'occasion de ceux qui meurent dans l'enceinte des couvents de l'ordre de Saint-François. — État, par preuves littérales, des troubles que les discoles des six couvents de Savoie, mineurs observantins, ont suscités aux quarante-deux couvents des quatre custodies de France en la province de Saint-Bonaventure. — Avis sur la jurisprudence du parlement au fait de la clause d'avertissement apposée dans les contrats de constitution de rente. — Instruction sur les contrats d'achat et de vente servant de décision sur l'achat que plusieurs ont fait des billets de la banque royale, et sur l'emploi qu'ils en ont fait vis-à-vis de leurs créanciers. — Copie des prétentions du curé de Belley qui réclame des religieux, pour ceux qu'ils enterrent chez eux, la moitié des draps, offrandes, cierges, etc. — Avis en droit des Cordeliers d'Annecy contre le chapitre du lieu, pour la célébration des offices dans la cathédrale du dit lieu. — Griefs des Cordeliers de Belley contre le curé du lieu à propos des sépultures des paroissiens. — Remarques de M. le curé de Belley adressées à M. le curé de X... sur la lettre de M. Jarcelat, conseiller du Roi, ou réfutation du système des théologiens de M. Jarcelat, touchant deux propositions avancées par M. le curé de Belley : la première sur la nécessité de la confession annuelle à son vrai et réel pasteur ; la seconde sur l'obligation d'assister à la messe de paroisse au moins de trois dimanches l'un, à peine de gravement pécher. — Lettres de D. Thierry de Vienne à Mgr l'archevêque d'Utrecht (à propos de la constitution et de la bulle *Uni-*

genitus). — Recueil de toute notoriété servant de mémoire à consulter sur les faits publics qui ont précédé, accompagné et suivi les contestations que Mr le théologal de Madot a fait naître à Belley lors du jubilé de 1721, et de la mission qu'y donnèrent les Capucins pour y disposer le peuple. Instruction sur les scandales de M. de Madot. Propositions théologiques discordantes émises en chaire tant par Madot que par les capucins. — Projet d'ordonnance à soumettre à Mgr l'évêque de Belley, pour défendre la chaire à ces prédicateurs. — « Baruch-Liset démasqué », satire contre les agissements de Mr le théologal de Madot. — Collection de différents sermons : de la tentation, du péché véniel, du péché mortel, de la confession, de la communion, de la providence, de l'Assomption de la Vierge. — Extraits divers des Écritures et de la tradition. — Copie d'un mandement adressé par Benoit XIII aux curés des paroisses de Rome.

H. 518. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1574-1808. — Titres de propriété. — Clausule du testament de François Centagnie, notaire à Belley, qui a donné aux Cordeliers une somme de 100 florins pour avoir chez eux une sépulture honorable et des prières annuelles, 25 mai 1574. — Clausule du testament de messire Pierre Rey, prêtre curé de Vongnes, qui donne dix florins pour sa sépulture et son anniversaire, 20 janvier 1578. — Extrait du testament de feu Jean, fils de feu Claude Arparin, clerc, praticien et bourgeois de Belley, qui lègue au couvent cinq florins pour sa sépulture, 1er juillet 1591. — Clausules des testaments de demoiselle de Balarin, dame de Beauretour, et d'Étienne de Rossillon, son frère, qui donnent un capital de 60 florins pour avoir à perpétuité soixante messes basses par an. — Don de l'abbé de Saint-Rambert de quatre mesures de blé à distribuer en aumônes, 1599. — Plaidoyer pour les Cordeliers contre Antoine Picquet, poursuivi en payement d'une cédule, 1599 ; production de l'arriéré des rentes dues. — Pièce de procédure relative au couvent N.-D. de l'Arve, occupé jadis à Genève par des Cordeliers.

H. 519. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1604-1697. — Titres de propriété. — Abandon des fonds que possède à Bourbonne noble Onésyme Ferveley, bourgeois de Lyon, fait par lui aux Cordeliers de Belley, en pure aumône, pour avoir sépulture en leur maison et des prières annuelles. — Clause du testament de Benoite, fille de feu Jean-Louis Burdet, d'Arbignieu, qui fonde douze messes en l'église des Cordeliers, 7 mai 1617. — Contrainte contre Michaud, de Lompnas, qui doit au couvent le prix de seize ânées de vin, 1619. — Achat d'un bois aux Écassaz, à Jean-Baptiste Revirieu, 1619. — Requête aux syndics-généraux du Bugey au sujet d'une imposition mise par eux sur des biens possédés à titre de fondation, par le couvent, aux Abergements et à Hotonnes. — Projet d'installation de quelques Cordeliers à Ambérieu où ils tiendraient le collège de cette ville, 1620 ; nouvelle demande des syndics d'Ambérieu au gardien des Cordeliers de Belley, pour installer quelques-uns de ses religieux au collège de cette ville, 1623. — Accord passé entre les Cordeliers de Belley et ceux d'Annecy, au sujet des quêtes, 1631. — Inventaire des papiers du couvent dressé en 1633 par le gardien François Dagnin. — Clause du testament d'Aimé Duport, fondant des messes dans l'église du monastère, 1639. — Testament de Jean Briguet, de Talissieu, avec la procédure faite par le juge de Luyrieu pour son ouverture et sa publication, 1641. — Testament de noble André de Mornieu : il donne sa bibliothèque et fonde son anniversaire, 1642. — Mémoire pour répondre au curé de Belley qui se plaint que les Cordeliers ont enlevé un corps hors de sa présence et l'ont enterré en leur cimetière sans le présenter à l'église paroissiale. — Achat d'une maison au sieur du Poisat, 1648. — Constitution de dot pour Catherine Viollet, femme de Barthélemy Moret, de Belley, 1658. — Information faite en 1661 contre les frères Munet, du hameau d'Aygues, paroisse de Ceyzérieu, pour mauvais traitement et violences contre un frère cordelier. — Monitoire de l'Official de Belley pour engager les notaires à faire connaître les noms de ceux qui avaient fait des legs aux Cordeliers, 1662. — Titres cléricaux de Philibert Viollet, prêtre de Belley. — Fondation de trois grand'messes annuelles et à perpétuité, par Jean-Claude Guillar, chirurgien de Belley, au capital de 300 livres donnant 18 livres 15 sols d'intérêt, 1668. — Compte de la rente que les religieuses de Bons doivent annuellement aux Cordeliers. — Arrêt du Conseil d'État, du 1er février 1670, en faveur des religieux de la custodie de Savoie, leur accordant le droit d'être élus à des charges de leur Ordre en France. — Accord et transaction avec Georges Martinand, laboureur du Petit-Abergement, pour dégâts commis par lui dans les bois du couvent, 1671. —

Clause du testament de Madame de Veynières, du 18 janvier 1672 : elle donne cent livres, pour une fois seulement, afin qu'on prie Dieu pour son âme. — Constitution d'une rente de 7 livres 10 sols, au capital de 120 livres, sur les frères Vautaret d'Aygnoux, 1674. — Accord avec le chapitre de Belley pour le payement des laods que lui doivent les Cordeliers sur leurs fonds sis aux Ecassaz, 1670. — Requête des religieux à l'Intendant de Bourgogne pour obtenir décharge du droit de toisage. — Mémoire de ce que doivent les Cordeliers de Belley à Récamier et à Gunet, tant pour la chirurgie que pour la rasure : une saignée ordinaire 12 sols, une saignée au pied 4 sols, pour ouvrir une tumeur 4 livres, une année de barbe 20 livres, un vésicatoire 1 livre 10 sols. — Acte de mariage entre Pierre Rossaud et Claudine Morel, 1683. — Réception dans le couvent du sieur Ducarre, qui paye 500 livres pour son entrée, 1686. — Rôle des biens que possèdent les Cordeliers, étant dans la mouvance des fiefs du chapitre de Belley. — Constitutions de rentes sur diverses personnes. — Griefs du curé de Belley contre les Cordeliers, à propos des enterrements et frais de funérailles de ses paroissiens, 1694. — Requête au bailliage de Bugey contre quelques particuliers de Villebois qui empêchent, au dit lieu, les quêtes des Cordeliers, 1695. — Copie d'un arrêt du parlement de Paris, du 8 mai 1696, qui règle les qualités et raisons de ceux qui peuvent plaider pardevant lui. — Autorisations de quêter délivrées par les officiaux de Lyon et de Belley.

H. 520. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1701-1781. — Titres de propriété. — Ratification d'une vente de fonds, passée aux religieux par Gaspard Trancaille d'Avrissieu, 1701. — Procès-verbal dressé par le P. gardien, de la désobéissance du P. confesseur des sœurs de Sainte-Claire, absent de sa charge plusieurs jours sans congé légitime, 1707. — Accord et traité passé avec des débiteurs pour la fixation de la quotité de certaines rentes arriérées dues au couvent, 1702. — Bail de la grange des Écassaz, passé en 1704 à Étienne et Jean-Claude Quenard, laboureurs. — Règlement et fixation du taux de certaines rentes arriérées, 1709. — Cahier contenant le relevé de toutes les rentes de la province de S. Bonaventure, dressé lors de sa première visite par le P. Cyvoct en 1711 et 1712 : situation financière des couvents de Lyon, de Villefranche, de Vienne, de Romans, de Montélimar, de Mâcon, de Pont-de-Vaux, de Louhans, de Dijon, de Châlon, de Beaune, de Sainte-Reine, d'Autun, de Bar-sur-Aube, de Tanlay, de l'Isle, de Châtillon, de Clermont, de Montferrand, de Riom, de Brioude, de Montluçon, de Vic-le-Comte, de Châteldon, de Champagne, de Dôle, de Lons-le-Saulnier, de Nozeroy, de Seillère, de Rougemont, de Belley, de Chambéry, de Moutier, d'Annecy, etc. — Reconnaissance des fonds du couvent de Belley, qui sont de la mouvance du fief du chapitre épiscopal de cette ville. — Notice de la rente de Pellier qui appartient au couvent de Belley. — Testament de Jean Chenu, mort en 1713, novice dans l'ordre Saint-François, au couvent de Sainte-Marie l'Égyptienne, de Chambéry. — Avis décisif qui prouve que les différends entre les religieux et les curés, en matière possessoire, doivent être portés au bailliage de Bugey, et non devant l'Official. — Contrat de rente de 75 livres, passé au profit du couvent en 1714, par Noël Pillet, de Montmélian. — Requête présentée à l'Intendant de Bourgogne en 1717, pour obtenir décharge du dixième sur la grange achetée à Claude Quenard. — Grangeage du domaine des Écassaz, passé en 1722 à Anthelme Revirieu. — Déclaration de l'établissement et de l'état du couvent des Cordeliers de Belley, avec la note de ce que souffrent ces religieux par le remboursement qui leur a été fait de leurs fondations, en billets de la banque royale en 1720. — Requête à l'Intendant de Bourgogne, en 1736, pour obtenir l'exemption de l'impôt du cinquantième denier sur les fermages et les loyers. — Autre plainte, datée de 1725, de ce que souffrent les religieux auxquels on a remboursé leurs capitaux de fondation en billets de la banque royale, étant donné le relâchement des aumônes des fidèles, vu la dureté des temps. — État et compte des trois contrats de rente, au deux et demi pour cent, que les Cordeliers de Belley ont sur l'hôtel de ville de Paris. — Avis et déclarations sur les billets de la banque royale que possèdent les religieux ; essais de vente et de liquidation ; lettres et délibérations d'hommes de lois sur ces valeurs. — Testament et fondation d'Anthelme Chazy, de Belley, 31 juillet 1731. — Copie du legs fait par feu Mr Gay à la confrérie des Agonisants, établie en l'église des Cordeliers, 1731. — Avis et mémoire au sujet des droits de laods et d'amortissement possédés par le couvent. — Déclaration de l'état temporel du couvent vers 1735. — Diverses reconnaissances de laods et de servis. — Quittances de pensions et d'arrérages. — Divers mémoires de fournisseurs : l'apothicaire, le maçon, le charpentier, etc. — Cens du pré Lerminier, passé au prix

de 40 livres par an, à Jean Gunet, cordier, 1763. — Règlement des coupes de bois à faire dans la forêt de la Bâtie, en 1764. — Arrêt du Conseil d'État, du 6 juin 1773, sur la taille en Bugey. — Baux de terres passés en 1778 à Anthelme Garçon et à Joseph Flandrin. — Quittances diverses.

H. 521. (Cahier.) — In-4°, papier, 69 feuillets.

1602. — Procès intenté par les religieux cordeliers de Belley à Anthelme Pugnet, père temporel et administrateur du couvent, pour obtenir de lui règlement de sa comptabilité, et compte rendu des sommes reçues par lui de diverses personnes, lors de la reconstruction du monastère après un incendie.

H. 522. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1665. — Procès. — Pièces de la procédure intentée par les Cordeliers à Jean Pupinel, cordonnier à Belley, qui avait acheté un cuir de bœuf du couvent, au prix de 15 livres, et ne voulait ou ne pouvait le payer.

H. 523. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1697. — Procès. — Pièces de la procédure intentée par les Cordeliers au sieur de Luiset, pour obtenir payement des frais funéraux faits lors de l'enterrement de son père, savoir : 2 livres 5 sols pour une neuvaine durant sa maladie, 5 livres pour assistance à l'enterrement, 2 livres 10 sols pour six messes basses, 1 livre 10 sols pour la messe d'enterrement, etc., etc.

H. 524. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1702. — Procès. — Pièces de la procédure faite au nom des religieux contre Marthe Piquet, au sujet du legs d'une maison sise au faubourg de Belley, fait aux Cordeliers par acte reçu Blanchard notaire, et au renouvellement d'une rente qui y était colloquée.

H. 525. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1764. — Procès. — Pièces de la procédure faite au nom des Cordeliers, contre Philibert Mollet, au sujet de la discussion des biens de Balthazard Vullierme, débiteur du couvent.

H. 526. (Registre.) — In-f°, papier ; 112 feuillets.

1746. — Inventaire des papiers contenus dans les archives du couvent de Saint-François de Belley, fait par François Peysson, supérieur dudit couvent. — Liste des rentes, contrats et obligations, des baux et des servis. — Noms des débiteurs. — Dates des payements des insinuations, des quittances, des amortissements.

H. 527. (Registre.) — In-4°, papier ; 71 feuillets.

1763. — Manuel ou répertoire de l'exigence des dîmes et payements des charges du couvent. — Répertoire alphabétique des rentes et de leurs débiteurs. — Manuel pour l'exigence des deniers et le paiement des charges. — État détaillé des fonds de la maison : terres, prés, vignes, bois, granges. — Liste alphabétique des fondations.

H. 528. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1790. — Pièces relatives à la liquidation du couvent des Cordeliers de Belley. — Projet d'installer dans cette maison les religieuses de la Visitation du dit Belley. — Étude pour transformer le couvent et y créer un dépôt et des magasins pour l'armée des Alpes. — Projets d'entrepreneurs des travaux ; visites d'experts ; correspondance à ce sujet.

Cordeliers de Pont-de-Vaux, fondés en 1470.

H. 529. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1790. — Pièces relatives à la liquidation du couvent des Cordeliers de Pont-de-Vaux. — Visite du couvent par les administrateurs du district. Les trois religieux qui l'habitent se déclarent prêts à se retirer et à rentrer dans le monde. — Inventaire de la maison et relevé de ses créances.

Capucins de Bourg, fondés en 1612.

H. 530. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1790. — Pièces relatives à la liquidation du couvent des Capucins de Bourg. — Supplique des religieux aux administrateurs du département pour obtenir un

secours nécessaire à leur subsistance, car ayant fait vœu de pauvreté, ils ne possèdent aucuns biens ruraux et vivent d'aumônes qui se font de plus en plus rares. — Inventaire du mobilier du couvent; procès-verbal de la vente du mobilier. — Bail du couvent au citoyen Badoulier, commissaire des guerres, pour le transformer en caserne et en dépôt pour les armées. — Acte d'état du couvent. — Procès-verbal des dégradations et dilapidations commises dans le couvent par les déserteurs et prisonniers de guerre Piémontais, logés dans l'église. — Amodiation du clos des Capucins au jardinier Prevel; vue de lieu de ce clos. — Procès-verbal de recensement d'inventaire et d'apposition de scellés sur le couvent. — Plainte du jardinier Prevel, locataire du clos des Capucins, contre les dégâts qu'y commettent les prêtres détenus dans le couvent, les militaires attaqués de la gale et les déserteurs et prisonniers autrichiens qui pillent ses récoltes.

Capucins de Châtillon-lès-Dombes, fondés en 1632.

H. 531. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1632-1697. — Requête présentée au cardinal-archevêque de Lyon par les curé, syndics et habitants de Châtillon-les-Dombes, aux fins d'obtenir en leur ville un établissement de Capucins, avec l'autorisation du vicaire général de l'archevêché, 29 avril 1632. — Désistement de maison, fait le 5 mars 1632, par demoiselle Françoise Bachet, veuve en secondes noces de feu noble Jean Bonard, sieur de la Chassagne, en faveur de l'établissement à Châtillon d'une mission de Capucins, au lieu de l'installation d'une maison de Pères de l'Oratoire, selon son primitif projet. — Vente d'un jardin pour servir de cimetière aux habitants du lieu, qui sont de la prétendue religion réformée, 19 mars 1635, les Capucins ayant besoin de l'ancien cimetière pour leur installation. — Don aux Capucins par Gaston, duc d'Orléans, usufruitier de la Dombes, de plusieurs arbres à prendre en sa forêt de Tanney, pour la construction de leur couvent, 1635. — Achats de divers petits immeubles pour agrandir le couvent, 1635; — échanges de terrains dans le même but, 1640 et 1653. — Requête présentée le 17 août 1657, par les habitants de Châtillon à l'archevêque de Lyon, pour obtenir de déplacer le cimetière catholique qui est trop petit pour recevoir les corps : « on y remue si souvent la terre que l'on en tire ordinairement les corps à demi pourris et non consumés, ce qui cause une très grande incommodité non seulement aux Capucins mais à tout le voisinage par une puanteur et horreur capables d'infecter tout le quartier »; — permission de l'archevêque. — Vente faite le 18 août 1659 aux Capucins, par Philiberte Fourchet, veuve Bontemps, d'une maison et cour proche le couvent, au prix de 500 livres. — Donation de Jean Guichenon, docteur en médecine, faite en 1660 aux Capucins, pour les aider à réparer les désastres de leur couvent ensuite du grand incendie de la ville en 1652. — Ordre de Mademoiselle, souveraine de Dombes, à Gomard fermier du comté de Châtillon, de n'exiger aucun droit de laods des Capucins pour leurs acquisitions, avril 1660. — Plan des réparations et adjonctions à faire au couvent en 1663. — Acte de la donation faite aux Capucins le 17 mars 1665, par le sieur de Cajot. — Acquisition de terres, prés, faite en 1672, sur les frères et sœurs Franchy, au prix de huit cents livres. — Devis pour le couvent en 1679 : — prix-fait de la bâtisse de l'église, du clocher et de la bibliothèque; — quittances d'entrepreneurs et d'ouvriers. — Clause du testament de demoiselle Florence Gillet, veuve du sieur Pierre Guichenon, 24 mars 1683. — Testament de Guichard Guichenon, dénommé en religion frère Calixte, capucin indigne, 17 décembre 1683. — Prix-fait pour la construction d'une infirmerie, 1690. — Difficultés entre les Capucins et le sieur Collet, maire de Châtillon, pour la nomination et le payement des prédicateurs, 1696. — Donation d'une maison, proche le couvent, faite aux Capucins le 2 mai 1697, par Anne Guichenon.

H. 532. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1701-1784. — Mémoire pour le lambrissage de l'église, la pose des liteaux et des moulures en bois; — mémoire des réparations à faire au couvent des Capucins de Châtillon et à ses dépendances, 1701. — Legs de demoiselle Anne Guichenon, pour cause de mort, aux pères capucins, de sa maison pour agrandir leur clos, moyennant cent messes basses à célébrer pour elle après son décès, 13 mai 1705. — Devis des réparations et des constructions qu'il faut faire en 1722 à la mission des Capucins; — quittances d'ouvriers. — Prix-fait pour établir un escalier en pierre devant l'église, 1734; — devis des réparations à faire à la maison léguée par les demoiselles Guichenon, 1734.

— Difficulté avec Mr Mazoyer, chanoine de la collégiale de Châtillon, pour une partie de pré et un passage jouxte le mur de la ville, revendiqué par les Capucins ; production de titres sur cette affaire, 1742. — Construction de murs, de concert avec les mitoyens, pour fermer le clos des Capucins, 1751. — Construction d'une fontaine et d'un réservoir dans le clos du couvent, 1762. — Quittances d'arrérages de servis dus par les religieux à la rente noble du comté de Châtillon, 1764. — Plans et devis pour des réparations intérieures et des adjonctions nouvelles au couvent, 1764. — Traité entre les Capucins et les syndics de Châtillon, contenant échange de terrains pour arriver à assainir la ville, 1777. — Devis de la nouvelle clôture du clos des Capucins, 1777. — Vente d'une maison à messire Joseph Musy, ancien curé de Châtillon, 1783. — Traité avec la ville pour la rétribution du prédicateur ; difficultés à ce sujet.

Capucins de Gex, fondés en 1624.

H. 533. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1599-1640. — Lettre en italien, datée de Rome 1er octobre 1599, qui est un remerciement avec offre de service au P. Chérubin de Maurienne, capucin en résidence à Macerata ; signature illisible, mais vraisemblablement d'un cardinal, peut-être le cardinal Borromée à en croire le cachet. — Lettre écrite de Rome, en latin, 3 novembre 1599, au P. Chérubin par Antonius Gaiottus. — Lettre italienne, de Rome, 13 octobre 1601, au P. Chérubin à Turin, signée Gio. Reydetto. — Lettre italienne du nonce en résidence à Lucerne, écrite le 22 mars 1601 au P. Mauricio della Morra, signée de Veglia : — autre de Turin, 4 août 1601 ; — autre du nonce, Lucerne 14 septembre 1601. — Lettre de l'archevêque de Turin, du 17 janvier 1603, au P. Chérubin à Thonon, relative à une aumône de 200 ducatons que fait S. A. de Savoie. — Lettre du nonce de Lucerne au père Maurice, en Valais, du 26 septembre 1603. — Deux lettres du nonce de Lucerne, d'avril et mai 1604, au P. Maurice della Morra. — Lettre de M. d'Aubigny, du 12 septembre 1605, au P. Maurice, à propos de la fondation, à Saint-Julien en Genevois, d'un hospice de capucins. — Lettre du président Rochette, Chambéry 8 octobre 1605, au P. Maurice lui enjoignant de faire mettre en liberté, à Saint-Julien, un prisonnier qui veut entrer dans la confession de l'église catholique. — Lettre du P. Ange de Rimini, relative à l'hospice de Saint-Julien, 27 janvier 1606. — Lettre d'un sieur Rossi, du 14 janvier 1608, relative à la fondation de la Sainte-Maison de Thonon. — Lettre du procureur des Capucins en cour de Rome, 5 janvier 1609, relative à un chartreux qui voudrait se faire capucin. — Deux lettres du nonce de Lucerne, de février et mai 1609. — Arrêt du conseil d'État, du 23 décembre 1612, relatif aux plaintes et griefs que font ceux de la religion prétendue réformée, au pays de Gex, en raison de l'inobservation de l'édit de Nantes ; — autre arrêt de la même date qui remet les ecclésiastiques du pays de Gex en possession des églises de la contrée et de leurs revenus. — Trois lettres du P. Maximien de Moulins, écrites en 1615 de Paris où il assiste aux États pour y suivre les affaires des Capucins de la mission de Gex. — Note anonyme de 1618 sur les agissements des Réformés dans le pays et la ville de Gex. — Lettre du sieur de Myron, ambassadeur à la diète de Soleure, sur le fait de la protection à accorder aux catholiques, 13 juin 1620. — Lettre du sieur de Cartignano, Chambéry 23 novembre 1623, annonçant aux Capucins de Saint-Julien qu'il se chargeait du sort des enfants de Mme de Bellerive, morte dans la confession romaine. — Deux lettres de Rome de 1624, du P. Ange et du P. Zacharie, au P. Diego gardien des Capucins de Saint-Julien. — Décret du général des Capucins, de 1635, érigeant la province de Thonon et la distrayant de la province de Lyon. — Requête des Capucins de Gex à Mr de Longepierre, grand-maître des eaux et forêts, pour obtenir le bois nécessaire à la construction de leur couvent de Gex, février 1626. — Lettre du chevalier Balbiano, de Turin, 19 octobre 1626, au père Diego à Saint-Julien. — Rôle des convertis à la foi catholique par les Capucins du pays de Gex, de 1629 à 1631. — Trois pièces de 1628-1638 relatives aux aumônes que Mr le duc de Bellegarde faisait aux Capucins de Gex. — Arrêt du conseil privé du roi, du 24 mars 1634, qui défend aux ministres protestants de prêcher hors des lieux de leur résidence ordinaire ; — démarche faite en cette même année pour empêcher le fonctionnement du temple de Gex. — Copie d'un arrêt rendu en 1634 contre les agissements des hérétiques en Languedoc. — Note sur l'arrivée de M. de Machault dans le pays de Gex et sur ses agissements vis-à-vis des protestants, 1636. — Copie d'un bref d'Urbain VIII, du 27 juillet 1637, autorisant les

Capucins de la province de Touraine à posséder des legs et des fondations. — Requête des capucins faite en 1638 au lieutenant général du bailliage de Gex, pour obtenir publication de la défense qui prohibe la vente de la viande en carême, les vendredis et samedis, les jours de vigile et pendant les quatre-temps. — Relevé des facultés et pouvoirs ecclésiastiques accordés en 1639, par le pape Urbain VIII, aux Capucins de la province de Savoie. — Déclarations des pères définiteurs capucins de la province de Savoie, faite au chapitre de 1639, au sujet des coutumes anciennes qu'il faut rétablir et remettre en honneur.

H. 534. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1640-1659. — Rôle de ceux qui se sont convertis à la foi catholique en 1640-41, par l'entremise des Capucins de Gex. — Lettre italienne, datée de Rome 25 octobre 1640, relative à des dispenses religieuses pour les gens de la vallée de Chézery. — Confirmation de l'élection du prieur de Thonon au provincialat de Savoie, faite à Rome le 27 octobre 1640, par le général de l'Ordre Jean de Montcalieri. — Lettre de Mgr Just Guérin, évêque de Genève, à propos d'un prêtre catholique qui aurait été massacré à Vevey, 1640. — Note de différentes choses à soumettre tant au général des Capucins qu'à leur procureur en cour de Rome, touchant les missions, la construction de nouveaux couvents, dont un à Nantua, l'augmentation du couvent de Thonon, etc., 1640. — Projet d'une lettre de salutation et de supplique établi par le P. Prime, pour Mgr le prince de Condé, gouverneur de Gex, 1640. — Lettre au P. général faisant mention des élections capitulaires du chapitre de Thonon, 1641. — Arrêt du conseil d'État du Roi, du 12 février 1642, contre les religionnaires au pays de Gex. — Information et ajournement contre le ministre de Thoiry, pour avoir exercé son ministère hors de sa paroisse et du lieu de son domicile : ce ministre est Jean Perreau, 1643. — Papiers relatifs à l'acceptation d'un legs de 300 pistoles, fait aux Capucins par le sieur Christin, de Dôle.— Lettre du P. provincial aux missionnaires capucins, leur donnant avis des faveurs spéciales de Mgr Charles-Auguste de Salles, évêque de Genève, vis-à-vis de l'Ordre, 1646. — Copie d'un acte de prohibition d'exercice, signifiée aux anciens de l'église de Gex par le procureur du Roi, 1647. — Supplique de l'évêque de Genève, du curé et des Syndics de Gex, à Mgr le prince de Condé contre l'établissement et l'extension des religionnaires, avec les lettres prohibitives de S. A., mars 1648, qui défendent l'exercice du culte réformé dans la ville de Gex. — Narré véritable du pitoyable état auquel se trouve à présent la désolée terre de Gex à cause de l'hérésie ; le parlement de Dijon est prié d'y remédier au plus tôt. — Mémoire touchant les affaires religieuses du bailliage de Gex. — Mémoire du déplorable état des catholiques dans le pays de Gex. — Notes sur le pitoyable état du pays de Gex en matière de religion ; tous ces mémoires sont de 1650 à 1658. — Extrait de quelques pièces et mémoires contre les Huguenots, 1651. — Clause du testament de dame Rigollet, de Saint-Claude, qui lègue aux Capucins de la province de Savoie toute son argenterie et ses bijoux, mai 1655. — Copie d'une lettre envoyée en 1656 par MM. de la propagation de la foi à M. de Peyssieu, relativement à la conversion des hérétiques. — Arrêt du conseil du Roi du 11 décembre 1657, confirmatif de ses précédents arrêts, et prohibant le culte de la religion réformée dans la ville de Gex, avec défense d'y posséder et d'y entretenir un temple. — Requête présentée par les catholiques de Gex au lieutenant du bailliage, contre les hérétiques du lieu qui veulent bâtir un temple à Gex, malgré l'acte d'opposition signifié aux dits hérétiques pour empêcher cette construction. — Procuration passée par les curés du pays de Gex à Me de Croisy, à Paris, pour obtenir du conseil du Roi un arrêt qui les mette en jouissance des bénéfices catholiques indûment détenus par les ministres, 1668. — Acte d'abjuration de dame Françoise Vallier, femme de M. Borsat prévôt de Gex, août 1658. — Privilèges et facultés ecclésiastiques accordés à la mission de Savoie, pour l'espace de cinq ans, par Alexandre VII, 1658. — Copie de l'arrêt du parlement de Bourgogne défendant l'exercice, dans Gex, de la religion prétendue réformée, signifié à tous les syndics du pays. — Titres authentiques envoyés à Paris contre les religionnaires du pays de Gex, 1658. — Articles par lesquels on vérifie les notables contraventions aux pieuses volontés de S. M. très chrétienne et de son Conseil, faites par les réformés du bailliage de Gex.

H. 535. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1660-1699. — Liste donnant les noms des juges de la chambre de l'édit de Grenoble en 1660. — Mémoire du curé de Farges sur les biens et fondations

ecclésiastiques du pays de Gex. — Réponses faites par les ecclésiastiques du pays de Gex au Conseil du Roi, contre les allégations fausses et non prouvées des religionnaires du bailliage, 1660. — Plaintes des catholiques contre les religionnaires et réponses de ceux-ci devant les commissaires du Roi, MM^r Bouchu et de Fernex, qui jugèrent en faveur des catholiques. — Ordonnances particulières pour la ville de Gex, faites par Mr Bouchu en faveur des catholiques contre les religionnaires, 1661; — requête à ce sujet et réponse du ministre, des syndics et anciens du consistoire de Gex. — Lettres patentes, du 29 décembre 1662, données en faveur des Capucins contre ceux qui voudraient les empêcher de faire leurs quêtes. — Clause du testament de Françoise Vincent, veuve du notaire Olard, en faveur des Capucins de Gex, 30 septembre 1663. — Copie d'un arrêt du conseil privé du Roi contre les religionnaires, juin 1663. — Arrêt du parlement de Dijon du 22 juin 1667, à propos des abus et dérèglements signalés dans plusieurs monastères de la province. — Requête des prêtres du pays de Gex au prince de Condé, en 1667, contre les prêches des religionnaires. — Actes d'abjuration de la R. P. R. et de profession de foi par : Françoise Valliet, fille de noble François; Étiennette, veuve Roux; Jeanne fille de Jean Servel, chirurgien; Jeanne Pillod; Jacques de la Maisonneuve; Pernette Poncet, veuve de Daniel Rouph, 1673-83. — Bref du pape Innocent XI, donné à Rome le 2 juin 1695, qui défend aux Capucins d'acquérir des immeubles, tout en leur permettant la jouissance de ceux qu'ils peuvent posséder d'ancienne date. — Extrait du testament de Louis Livron, marquis d'Allemogne, 7 novembre 1697. — Obligations et quittances diverses.

H. 536. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1700-1780. — Quittances et obligations diverses. — Testament de feu Guillaume Burdet, de Lélex, du 11 avril 1725, qui fonde une mission à faire, de neuf ans en neuf ans, au dit Lélex par les Capucins de Gex. — Anecdotes particulières concernant le couvent des Capucins de Gex, mémoire dressé vers 1746. — Extrait des testaments et notice des legs qu'ils comportent en faveur des Capucins de Gex, 1760. — Quittances des minots de sel livrés aux Capucins qui sont exempts de tous droits de gabelle et déclarés jouir du franc-salé, 1775. — Lettres et papiers divers.

H. 537. (Liasse.) — 2 cahiers, papier, 30 et 40 feuillets.

1598-1603. — Controverses théologiques. — *Prima actio. D. Hermanus Liguarius professor Genevensis fecit hanc principalem propositionem : « Illa religio cujus fundamenta sunt vitiosa ipsa quoque est vitiosa; sed romanæ religionis fundamenta sunt vitiosa ergo et ipsa est falsa vel vitiosa ».* Le P. Chérubin capucin répondit et s'étendit sur les apocryphes. Cette controverse contient trois actions successives, 1598. — « Brief discours contenant les demandes et réponses d'une conférence faicte à Sainct-Jehan-de-Loone le xxxe septembre 1603 entre le R. P. Marcellin, capuchin, et maistre Théophile Cassegrain, ministre de la religion prétendue réformée, sur la vraye existence du corps et sang de Jésus-Christ es espèces de pain et vin au Sainct Sacrement d'Eucharistie; à condition de ne rien avancer de part et d'autre, soit en l'offensive ou deffensive, qui ne soit fondé et appuyé sur passage de la saincte Escripture. Ensemble une réponse du sieur des Roziers aux arguments dudit Cassegrain, avec quelques nottes sur la dite conférence et lettre pour y avoir responce ».

H. 538. (Cahier.) — In-4°, papier; 149 feuillets.

1698. — « Recueil d'édits, déclarations et arrêts, tant du Conseil que du Parlement, et autres pièces, rendus au sujet de ceux de la religion prétendue réformée ». — Déclaration du Roi de 1628 portant qu'il y aura commissaire pour le roi en toutes assemblées synodales de ceux de la R. P. R. — Arrêt du Conseil privé qui ordonne que ceux de la R. P. R. ne seront contraints de tendre et parer le devant de leurs maisons aux jours de fêtes ordonnées, mais seulement souffrir qu'il soit tendu par les officiers des lieux, sans que les réformés contribuent aucune chose pour ce regard, 1651. — Arrêts du conseil d'État et du parlement de Rennes donnés en faveur des réformés de Rennes pour le rétablissement de leur temple brûlé, 1661. — Déclaration du Roi du 28 mai 1669, portant révocation de celle du 2 avril 1666 et règlement des choses qui doivent être observées pour le regard des affaires de la R. P. R. — Arrêt du conseil d'État du 27 décembre 1675, par lequel S. M. fait défense à tous synodes du Languedoc de donner des ministres aux seigneurs possesseurs de fiefs. — Déclara-

tion du roi du 13 mars 1679, portant peine d'amende honorable et de confiscation de biens contre les Relaps. — Arrêt du conseil d'État, du 6 novembre 1679, défendant à tous seigneurs hauts justiciers d'établir en leurs terres officiers autres que de catholiques. — Déclaration du roi du 20 novembre 1679, défendant aux Réformés de tenir synode sans sa permission, et sans l'assistance d'un commissaire royal. — Déclaration du roi du 20 novembre 1679, portant que les actes d'abjuration seront mis ès-mains du procureur du roi du siège où est situé le siége de l'archevêché ou de l'évêché où l'abjuration sera faite. — Déclaration du roi, du 20 février 1680, défendant à ceux de la R. P. R. de faire les fonctions de sages-femmes. — Arrêt du conseil d'État, du 17 août 1680, défendant aux receveurs généraux des finances de traiter du recouvrement des tailles avec les Réformés ; — autre du 23 août destituant les officiers des justices subalternes qui sont protestantes. — Déclaration du Roi du 2 décembre 1680, portant que les juges ordinaires iront chez les prétendus réformés qui seront malades, pour savoir s'ils veulent mourir en la dite religion. — Arrêt du parlement de Paris, du 11 mars 1681, contre un réformé pour avoir blasphémé contre le saint sacrement, les saints et la religion catholique, lequel fera amende honorable nu, en chemise, tenant en ses mains une torche ardente du poids de deux livres. — Règlement de police de mai 1681, défendant à tout réformé de faire ou d'élever aucun apprenti ni de sa religion, ni de la religion catholique. — Arrêt du conseil d'État du 16 juin 1681, qui défend aux ministres et anciens du culte réformé, de faire la moindre menace ou intimidation pour empêcher la conversion des huguenots; — déclaration du Roi portant que les enfants réformés pourront se convertir à l'âge de sept ans, 8 juillet 1681. — Arrêt du Parlement du 2 décembre 1680 qui enjoint aux greffiers, notaires, procureurs, sergents de la R. P. R. de se défaire de leurs charges. — Ordonnance du Roi du 11 avril 1680, exemptant du logement des gens de guerre, pendant deux ans, tout réformé qui se sera converti et fait catholique. — Sentence du bailli de Charenton, du 3 juin 1681, défendant aux protestants de faire le culte ailleurs que dans les lieux à eux permis et fixés; — défense d'augmenter le nombre des ministres dans les lieux où ils sont tolérés. — Arrêt du conseil d'État, du 9 juin 1681, supprimant l'académie des réformés installée à Sedan. — Sentence du bailli de Charenton réformant les prières publiques qui se font par les réformés, 2 octobre 1681. — Déclaration du Roi du 13 avril 1682, portant que les bâtards de la religion réformée seront élevés en la religion romaine. — Arrêt du conseil du Roi du 13 juillet 1682, qui ordonne aux Ministres de quitter les lieux où la religion réformée est interdite. — Déclaration du Roi, du 1er décembre 1682, défendant aux réformés de s'assembler si ce n'est en leurs temples. — Arrêt du conseil d'État, du 29 septembre 1682, donnant trois mois aux officiers de justice qui sont de la religion réformée, pour se faire catholiques, à peine de perte de leurs dits offices. — Déclaration du Roi réunissant aux hôpitaux les biens légués aux pauvres réformés, 15 janvier 1683. — Déclaration du Roi du 25 janvier 1683, portant que les mahométans et idolâtres qui voudront se faire chrétiens, seront instruits dans la seule religion catholique. — Édit de mars 1683 bannissant tout ministre qui admettrait un catholique dans l'église réformée. — Arrêt du Conseil du 4 mars 1683, ordonnant à tous réformés qui ont des charges, soit dans la maison du Roi, soit dans les maisons de la famille royale, de se démettre sous deux mois. — Défense aux ministres de faire leurs demeures aux lieux où l'exercice de leur religion a été interdit, 17 mai 1683. — Déclaration du Roi du 10 juillet 1683, disant que, dans les temples réformés, sera marqué un lieu où se pourront mettre les catholiques. — Arrêt du conseil qui ordonne la remise aux greffes des bailliages et des sénéchaussées, des registres de l'état-civil des protestants, 9 août 1683. — Édit du Roi portant suppression et révocation de celui de Nantes et de toutes les concessions faites en faveur de ceux de la R. P. R. tant par le dit édit, que par d'autres édits, déclarations et arrêts donnés depuis, et en conséquence, Fontainebleau, octobre 1685. — Arrêt du Conseil, avril 1695, renvoyant à des commissaires députés la connaissance des contraventions à l'édit de révocation. — Déclaration du Roi sur la conduite à tenir par les nouveaux convertis. — Déclaration de 1698 qui pourvoit à l'instruction des réformés convertis, et les maintient dans leurs biens.

ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE

Dominicains de Bourg, fondés en 1414.

H. 539. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1414-1499. — Titres de première fondation. — Privilèges. — Bulle du pape Jean XXIII, donnée à

Mantoue le 3 des ides de février, l'an quatrième de son pontificat, par laquelle il autorise le provincial des Dominicains, en France, sur la demande du comte de Savoie Amé VIII, à fonder un couvent de l'ordre en un lieu quelconque des états de ce prince. — Permission de Philippe de Thurey, archevêque de Lyon, au comte de Savoie et aux Dominicains, de fonder leur couvent dans la ville de Bourg-en-Bresse, avec les conditions et restrictions qu'il impose, 10 février 1414. — Permission de fonder un couvent à Bourg accordée le 19 octobre 1414, par le général de l'ordre Léonard de Florence à frère Pierre Bax, provincial de France. — Lettres du général de l'ordre, du 15 janvier 1415, par lesquelles il donne pouvoir aux Dominicains de Bourg d'associer aux prières, suffrages et indulgences de l'ordre, le comte de Savoie, ses sujets et surtout les habitants de Bourg. — Nouvelle permission de l'archevêque de Lyon pour l'érection du couvent de Bourg, 13 avril 1415. — Taxation et délimitation faites par des députés du vicaire général de l'ordre, pour fixer les quêtes que devra faire le couvent de Bourg, 9 juin 1415. — Lettres patentes du comte Amédée VIII, par lesquelles il affranchit de tous servis les fonds que pourront posséder les Dominicains de Bourg, 12 février 1416. — Lettres du général Bartholomée Texier, contenant participation des prières et suffrages de l'ordre pour tous ceux qui aideront à construire le couvent de Bourg, 7 mai 1416. — Fixation des limites dans lesquelles le couvent de Bourg pourra quêter, octobre 1416. — Lettres patentes d'Amédée VIII faisant réduction de prix d'une maison sise à Bourg, et qu'il leur est nécessaire d'acquérir pour construire le couvent, 12 mars 1420. — Copie sur papier, établie au XVII[e] siècle, de la bulle du pape Jean XXIII citée plus haut, des permissions du général et de l'archevêque de Lyon, et des patentes d'Amé VIII. — Permission du général pour les quêtes de 1428. — Lettres patentes de Louis de Savoie, du 30 septembre 1436, défendant de percevoir aucun péage ni tribut sur les matériaux nécessaires au couvent. — Don de douze chênes fait en 1437 par le duc Louis, pour confectionner les formes ou stalles du chœur. — Don d'un emplacement au devant de l'église pour y faire une large entrée, fait en mai 1440 par Pierre Ducrozet. — Achat de la maison et du jardin de Jean Penet, mai 1440. — Permission du vicaire général de l'archevêque de Tarentaise, en faveur des quêtes des dominicains dans son diocèse, 24 mai 1441. — Observations sur la transaction passée en 1416 entre frères Robert Falconnet et Falcon Brodelet d'une part, et les prêtres de l'église N.-D. d'autre part, au sujet de la fondation du couvent, des honoraires, des frais du culte, des droits funéraux : les religieux obtinrent cassation de cette transaction en cour de Rome, car elle leur portait grand préjudice. — Donation d'un os de saint Loup, évêque de Trèves, faite au couvent de Bourg par le prieur de la maison d'Annecy, 10 septembre 1444. — Attestation du transport d'une tête d'un des dix mille martyrs de Rome à Bourg, donnée le 4 février 1447 par le général de l'ordre Bartholomée Texier. — Acte de remise de reliques au couvent, notamment d'une côte de saint Martin, évêque et confesseur, 1447. — Consécration de l'autel de la purification et de saint Maurice, avec une indulgence de 40 jours à ceux qui la visiteront, 2 février 1448. — Donation faite par le prieur du couvent d'Auxerre, des reliques de saint Pierre le Martyr, 4 juillet 1450. — Patentes du duc Louis de Savoie, du 1[er] mars 1458, exemptant le couvent de tous péages, servis et impositions. — Vidimus d'une bulle du pape Sixte portant indulgence plénière à tous bienfaiteurs de l'église Saint-Pierre de Xaintes, à l'instar du jubilé de Rome, 4 février 1476. — Acte de publication des lettres du jubilé de l'année 1476. — Indulgences de cent jours, accordées par les cardinaux sous le pape Sixte VI, aux confrères de sainte Barbe, des dix mille martyrs, aux fêtes de saint Remy, de la conversion de saint Paul et lors de la dédicace des églises, 16 juin 1481. — Indulgences de quarante jours à tous ceux qui assisteront à un sermon des frères prêcheurs et feront aumône à leur couvent de Bourg, accordée par l'archevêque de Lyon, 31 mars 1488. — Indulgence de cent jours à tous ceux qui visiteront la chapelle Notre-Dame-de-Consolation tous les jours de fêtes de Notre-Dame, accordée le 1[er] septembre 1490 par la congrégation des cardinaux romains. — Permission de l'évêque d'Autun, tenant le siège vacant de l'archevêché de Lyon, aux pères dominicains de Bourg de faire leurs quêtes, avec une indulgence de quarante jours aux bienfaiteurs du couvent, 5 mars 1492. — Participation des prières de l'ordre en général, plus quarante jours d'indulgence aux confrères de la confrérie de saint Paul en l'église des Dominicains de Bourg, accordée par Révérend père en Dieu le cardinal de la Palud, 25 mai 1492; — confirmation de cette indulgence par l'évêque d'Autun, tenant le siège de Lyon en vacance, avec confirmation du général de l'ordre des Dominicains. — Requête des Dominicains contre les prêtres de N.-D. de Bourg, pour obtenir jouissance du

pré de l'Écorcherie au dit Bourg, avec la patente favorable du lieutenant général de Bresse, 4 juillet 1495. — Ordonnance du cardinal de Saint-Martin, archevêque de Lyon, pour les quêtes des religieux en son diocèse, avec une indulgence de quarante jours à tous les bienfaiteurs du couvent, 17 novembre 1495. — Acte d'un envoi au couvent de Bourg-en-Bresse, d'un fragment du bois de la vraie-croix, par le cardinal de Saint-Martin, à la prière de frère Pierre Rodat, 25 février 1499.

H. 540. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1500-1641. — Titres de première fondation. — Privilèges. — Acte du général Joachim Turrianus par lequel il affilie la chapelle et les confrères de N.-D. de la Pitié et des plaies du Christ, créée dans le couvent de Bourg, aux privilèges et indulgences de la confrérie qui a son centre à Rome, 2 mai 1500. — Affiliation par le général Jean Bandel, des confrères de Bourg, aux indulgences de la confrérie des dix mille martyrs, 25 janvier 1504. — Don de quatre-vingt-treize florins, fait le 1er mars 1504 par Benoît Cristin, pour aider la construction des voûtes du cloître. — Permission octroyée par François de Rohan, archevêque de Lyon, de faire bénir l'église, le cloître et le couvent par tel évêque qu'il plaira aux Dominicains de choisir, ou par leur père et leur vicaire général, 1er juin 1504. — Lettres patentes du duc Charles de Savoie accordées à Thomas Delrio, vicaire général de l'ordre, pour introduire une réforme dans le couvent de Bourg, 21 octobre 1509. — Arrangement entre les Dominicains et le directeur de la construction de l'église N.-D. de Bourg, pour l'usage et l'exploitation de la carrière de pierre que le couvent possède à Jasseron, janvier 1510. — Ordonnance du lieutenant de Bresse, enjoignant au châtelain de Jasseron de restituer aux Dominicains une jument qui avait été enlevée à leur domestique tandis qu'il faisait du bois pour leur chauffage, dans la forêt du dit Jasseron, avec défense de les troubler à l'avenir dans l'exercice de ce droit, 12 juillet 1512. — Indulgence pour cent jours à tous ceux qui visiteront dévotement, le premier dimanche d'août, la chapelle de tous les Saints, comme aussi la chapelle de N.-D.-de-Bon-Secours et la chapelle de Sainte Catherine-de-Sienne, mai 1521. — Lettres patentes des princes de Savoie de 1452, 1457, 1498 et 1559, portant confirmation des privilèges d'amortissement et d'affranchissement de tous cens et servis pour les Dominicains de Bourg, avec une vérification de ces patentes par arrêt du sénat de Savoie du 14 juin 1568. — Patentes du duc Emmanuel-Philibert pour les Dominicains, portant amortissement de droits sur les moulins et prés de Curtafrey, l'étang de Saint-Denis, la rente du Bost, les vignes de Treffort qui appartiennent au couvent, moyennant une somme de 30 livres qu'il payera au prince de vingt ans en vingt ans, 1571. — Versement de cent écus fait par le prieur du couvent entre les mains du trésorier Lappe, chargé par le duc de centraliser les fonds levés sur le clergé de Bresse pour la construction, à Bourg, du fort Saint-Maurice, 1571. — Permission du cardinal Alphonse de Richelieu, archevêque de Lyon, pour créer dans l'église du couvent, la confrérie du Saint nom de Jésus, 15 mai 1641.

H. 541. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1423-1499. — Testaments et fondations. — Clause du testament d'Étienne Guerrier, du 31 juillet 1423, portant fondation dans l'église des Dominicains de Bourg de la chapelle du rosaire, avec une messe à y dire tous les jours. — Clause du testament de Pierre Tortillon, du 4 mars 1433, portant legs de deux ouvrées de vigne à Meillonnas. — Donation de quatre-vingts florins et de tous ses biens, faite le 3 octobre 1441, par Pernette, veuve de Philibert Bagniez, portant commémoration tous les mardis à la messe conventuelle, et office annuel sur son tombeau. — Clause du testament de Claude Martin, portant fondation d'une messe basse en la chapelle Notre-Dame, et une grand'messe à son anniversaire, 6 décembre 1442. — Clause du testament de noble Jean Granger, portant fondation d'une messe, chaque semaine, en la chapelle Sainte-Croix, 24 août 1446. — Reconnaissance passée le 25 janvier 1452 par Henriet Martin, d'une pension de deux florins d'or pour un anniversaire fondé par Thomasse, sa femme, le jour de Saint-Georges. — Clause du testament de Jean Durand, portant fondation d'une grand'messe à pareil jour de son enterrement, 9 juin 1464. — Testament de Thomas Dubois et de Jeanne Caronier, sa femme, portant fondation de messe en la chapelle du Rosaire, 20 juin 1467. — Donation de vingt sols par Pierre Nurrin, 5 août 1471. — Clause du testament de noble Jean de Monspey, portant fondation de son anniversaire au prix de dix flo-

rins d'or, 4 octobre 1475. — Donation faite par noble Jean Oriol, pour son anniversaire, d'une ânée de vin et de seize pintes de servis, 8 novembre 1475. — Testament de Jean Pilippon et d'Étiennette Gaiet, 28 mars 1476. — Clause du testament de Pierre Ducrozet, portant legs de quatre florins pour augmenter la fondation des messes, faite par lui, dans sa chapelle, 8 avril 1476. — Augmentation de fondation de messes, par Jean Venin, 7 décembre 1480. — Donation faite par Etiennette, veuve de Jean de Montfan, d'une maison sise en Bourgneuf, d'un jardin et de trois coupées de terre, 5 février 1481. — Transaction passée le 6 juin 1481, entre les Dominicains et Jean Marende, orfèvre, pour échanger des fonds à propos d'une fondation de messe. — Testament du sieur Claude de Sanciat, du 13 novembre 1483, « le premier et le plus grand bienfaiteur du couvent ». Il fonde des messes dans sa chapelle de Saint-Remy, « qu'il ne faut manquer d'acquitter à raison de l'inconvénient qui en pourrait arriver ». C'est lui qui a donné le vignoble de Chevignat. — Donation de noble Jeanne de Seillonaz, 20 octobre 1485. — Donation des laods et servis, rentes et hommages de Ceyzériat et de l'Arenaz, faite par noble Françoise Dubois femme d'Humbert Salé, 2 août 1490. — Donation d'une rente de cinq florins par Jeanne, veuve Gervais, pour une messe basse le lundi de chaque semaine, 20 décembre 1491. — Fondation d'une grand'messe dans la chapelle Sainte-Barbe, faite le 29 janvier 1495 par François Gay. — Testament de Jacquemette Ducrozet, portant fondation d'une basse messe, tous les dimanches au grand autel, au prix d'une pension annuelle de 30 gros, 7 mai 1495. — Donation des laods sur le moulin à vent des Combes, près Jasseron, faite par le duc Philippe de Savoie, 20 mai 1495. — Pension de deux florins d'or, faite le 24 avril 1495 par Jacques Bovard-Barberins, pour une messe par lui et les siens fondée. — Donation de tous ses biens, faite par Pernette, veuve Bertellier, pour avoir suffrages et prières à son intention, 23 mai 1495. — Testament de Jérôme Girardet et de sa femme, du 22 septembre 1497, portant fondation de messes dans les chapelles Saint-Michel et Notre-Dame, moyennant quoi les Dominicains sont réputés être leurs légitimes héritiers. — Clause du testament de noble Antoinette de Manoisia, dame de Bus, pour les Dominicains, portant fondation d'un anniversaire le jour de Saint-Antoine, 3 mai 1498. — Codicille de Pierre Pictier, prêtre, léguant ses vignes d'Avernet et du Grand-Mosaron pour son anniversaire, 2 avril 1499. — Testament de noble Françoise Dubois, veuve d'Humbert Salé, portant fondation de quatre messes, dont deux les jours Saint-Dominique et Saint-Pierre le Martyr, et deux autres les jours de l'invention et de l'exaltation de la Sainte-Croix, moyennant quoi elle donne son pré des Blancheries, 8 novembre 1499.

H. 542. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1500-1509. — Testaments et fondations. — Vente d'une pension de cinq florins, passée par Jean Gaudel aux Dominicains pour la fondation d'une basse messe des morts, tous les mardis, en la chapelle Saint-Vincent, 9 avril 1500. — Testament de Jean du Chasteau, portant fondation d'une basse messe tous les mercredis de l'année, plus son anniversaire, au prix d'une pension de 40 sols, 25 mai 1500. — Testament de Françoise Veyturet, femme de Jean Moyrod, fondant une messe des morts tous les mardis en la chapelle N.-D. de Consolation, moyennant sa maison et jardin de la Verchère, 14 janvier 1501. — Donation de sept gros de servis, faite par la veuve de Jean de Veyrières, pour une grand'messe annuelle à haute voix, 13 juillet 1501. — Clause du testament de noble Jeanne Vignard, du 25 mars 1502 : elle donne 20 sols annuels pour une messe en la chapelle N.-D. de Pitié. — Clause du testament de Jean de Rougemont fondant une basse messe quotidienne, tous les lundis, en la chapelle N.-D. de Confort, 6 octobre 1502. — Testament de Jean Dupuis fondant deux messes, tous les lundis et samedis, au grand autel, sous la pension de 4 florins, 14 janvier 1503. — Quittance de cent florins, passée par les Dominicains, le 23 août 1503, à noble François Oriol, pour la fondation de messes par lui faite dans la chapelle N.-D. de Lorette; — autre fondation de messes faite en la même chapelle par Nicolas Charrier, 7 septembre 1503. — Codicille de noble Hugues de la Palud, maréchal de Savoie, portant fondation d'une messe journalière dans l'église du couvent, et d'une messe à célébrer tous les samedis en l'église des religieuses de Sainte-Claire par un dominicain, sous la rente annuelle de 35 florins, 10 décembre 1503. — Don d'une vigne à Chevignat par le sieur de Menthon, pour l'anniversaire de dame Jeanne de Varax, sa femme, 31 juillet 1504. — Clause du testament de Claudine Focard, portant institution de son héritage en faveur des dominicains, pour fonder son anniversaire, 17 août 1504. — Clause du testament d'Hugonin Jacquet, fondant

une messe basse, tous les vendredis, en la chapelle Saint-Augustin, 2 janvier 1505. — Donation et fondation de Jeanne, veuve Sarmoyer, 5 juin 1505. — Testament de Sibille Bellery, léguant cinq florins pour une basse messe, tous les mercredis, dans la chapelle N.-D.-de Pitié, 7 juillet 1505. — Testament du prêtre Hugues Couet, portant un legs annuel de cent sols pour la fondation d'une grand'messe tous les vendredis, 7 juillet 1505. — Testament de Jean Gervais fondant une grand'messe le jour de Saint-Gervais en la chapelle Sainte-Catherine de Sienne, et une autre messe en la chapelle N.-D. de Bon-Secours, 23 novembre 1505. — Vente de la tierce partie de la dîme sur Éguefuet, consentie par noble Jean Chabeu, seigneur de Feillens et de Bécerel, pour une fondation annuelle de six messes, 24 juillet 1507. — Fondation d'une messe basse annuelle faite le 22 octobre 1507 par la confrérie des tailleurs de Bourg. — Testament de noble Claudine Durand, veuve de Jacques de Renon, secrétaire ducal, portant fondation d'une messe le vendredi de chaque semaine, en l'honneur des cinq plaies du Christ, sous la pension annuelle de six florins, 6 novembre 1507. — Pension de cinq florins passée par noble Antoine de la Teyssonnière, pour la fondation d'une basse messe tous les lundis, 29 mars 1508. — Fondation d'une messe basse, tous les jeudis, en la chapelle Saint-Loup, faite le 9 janvier 1509, par la famille Decrozet. — Fondation d'une messe basse tous les vendredis, par Nicolas Granger, 19 janvier 1509.

H. 543. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1510-1539. — Testaments et fondations. — Donation par Claude Berchod, le 28 novembre 1510, d'une terre à Senissiat pour un anniversaire. — Testament de Jeanne *Monachi* portant fondation d'une messe basse tous les lundis, dans la chapelle Saint-Gervais, 1er août 1511. — Donation par Louis Compère, le 20 janvier 1512, d'une vigne et d'un pré pour la fondation d'une grand'messe des morts à diacre et sous-diacre, en la chapelle Sainte-Barbe. — Testament de Jacques Decrozet, portant fondation d'une messe basse tous les samedis, dans la chapelle Saint-Loup, 27 juin 1512. — Fondation d'une grand'messe de N.-D. de Pitié, tous les lundis-saints, faite le 20 mai 1513 par la veuve de Guigues de Centagnies. — Fondation d'une messe le samedi de chaque semaine, dans la chapelle Saint-Vincent, faite le 22 mai 1514 par Claude Simonet, tailleur d'habits à Bourg. — Fondation de messes faite par messire Antoine Pennet, dominicain, confesseur du duc Charles de Savoie, 22 octobre 1514. — Donation de tous leurs biens faite par les frères Quiblat, 1514. — Testament de Claude Combet qui fonde quatre messes, 10 septembre 1515. — Transaction passée entre le couvent, Claude Leyssard, sa femme et ses belles-sœurs, pour une remembrance annuelle et une grand'messe, 23 mai 1518. — Donation d'un pré par Jacquemette, veuve Ruff, pour son anniversaire, 15 juin 1518. — Fondation d'une basse messe tous les samedis, faite par la confrérie des tailleurs de Bourg, dans la chapelle Saint-Vincent, 10 août 1518. — Clause du testament de Jean Dortin fondant une grand'messe anniversaire en la chapelle N.-D. de Bon-Secours, 3 mai 1521. — Testament de Catherine Durand fondant une grand'messe de N.-D. tous les samedis, 30 juin 1521. — Donation de noble Jean Oriol, conseigneur de Challes, de sa vigne de Roissiat pour fondation d'une messe tous les mardis, 30 octobre 1522. — Clause du testament de Pierre Milliet, portant fondation d'une grand'messe tous les samedis en la chapelle N.-D. de Bon-Secours, 27 mars 1523. — Fondation de messe et d'un anniversaire par Jean Égerat, 5 mai 1523. — Fondation de Françoise Challier, femme de Jean de Rosières, 18 juin 1525. — Fondation faite par l'abbé de Montagut, aumônier de la duchesse Marguerite d'Autriche, d'une grand'messe au grand autel tous les mardis après le dimanche de Quasimodo avec les vigiles le lundi auparavant, au capital de soixante florins, 22 août 1527. — Clause du testament de noble Claude de Gorrevod, fondant trois messes basses des morts dans la chapelle de Challes, 30 août 1527. — Fondation de deux messes par Marc de la Baume, comte de Montrevel, 4 mai 1527. — Fondation de Joannet Vulliard, 25 septembre 1528. — Fondation d'une grand'messe à chaque mardi-saint, par Claude Janin, 20 juillet 1527. — Clause du testament de noble Philibert Buffet, fondant une messe dans la chapelle Saint-Augustin, 15 février 1528. — Fondation de Catherine Rabuel, de messes à célébrer dans la chapelle Saint-Christophle et Saint-Loup, 12 mai 1530. — Fondation de Guillaume Tirard, 11 novembre 1530 ; — de Pierre Dupont, 24 février 1533. — Fondation de Perrinet Pellissier d'une grand'messe en la chapelle Sainte-Barbe, 14 juillet 1533. — Clause du testament de Jean de Centagnies fondant une messe, 31 juillet 1536. — Testament du notaire Martin Michel, portant fondation de messes, 6 septembre 1537. —

Fondation des deux frères Mignot, 7 septembre 1538. — Fondation de Pierre Duclos, 15 août 1539.

H. 544. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1540-1595. — Testaments et fondations. — Clause du testament de Jean Buathier portant fondation de son anniversaire, 30 septembre 1520. — Fondation de son anniversaire par Barthélemy Favre, 26 janvier 1545. — Fondations de Philibert Serrier et de Philibert Delaval, juin 1546. — Collection des titres et papiers relatifs à la fondation et aux rentes de la chapelle dite primitivement chapelle de Joly, puis connue depuis le XVIIe siècle sous le nom de chapelle de Choin, 1555 à 1680. — Patentes du duc de Savoie, du 15 octobre 1559, confirmant à nouveau les privilèges des Dominicains et leur exemption des droits de laods et d'échute, d'amortissement et d'affranchissement de cens et servis ; — copie de patentes des ducs de Savoie de 1416, de 1569 et de 1575 sur le même sujet. — Fondation de cinq grandes messes en la chapelle N.-D. de Confort, faite le 11 octobre 1572, par Antoine Peyrolet. — Contrainte à Jean Bulinges, praticien, au nom de la confrérie des tailleurs, sous le vocable de Saint Vincent, d'avoir à payer les arrérages de la rente qu'il doit à leur chapelle, 1580. — Fondation de Benoît de Castre, 1586 — Testament de Jeanne Froment, veuve du cordonnier Beauregard, par lequel elle fonde son anniversaire au prix de six florins, 9 juin 1595.

H. 545. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1608-1635. — Testaments et fondations. — Donation du notaire Claude Ponthus, faite au profit de la chapelle de Saint-Loup, 15 mai 1608. — Papiers d'une procédure faite contre Jacques Pictiard, au nom des dominicains de Bourg, pour obtenir de lui payement de pensions dues au couvent, 1612. — Fondation de deux anniversaires, tous les mardis de Pâques, faite le 19 février 1613, par Richarde Clément, veuve du procureur Tamisier. — Fondation de messes faite par noble Jean Gonard, seigneur de la Chassagne, sous la rente annuelle et perpétuelle de trente livres, 20 novembre 1616. — Fondation de messes, le 12 juillet 1617, par Philipine Basset, veuve de Mathieu Bertet, dans la chapelle des Dix-Mille-Martyrs. — Fondation de messes par noble Guillaume de la Garde, 9 août 1617. — Testament de Pierre-Vincent Dallié, bourgeois de Bourg, fondant son anniversaire, 9 septembre 1619 ; — testament de la veuve d'Emmanuel Blondel, née Jeanne Duplomb, 9 janvier 1646 ; — codicille de la même, 4 septembre 1646 ; autre codicille de la même, 7 février 1647 ; arrêt du parlement de Dijon, du 13 juillet 1652, portant exécution du testament et des codicilles de Jeanne Duplomb. — Fondation faite le 26 avril 1621 par les confrères de Saint-Vincent, soit les tailleurs d'habits de la ville de Bourg. — Testament de Claire Mathieu, veuve Trolliet, 16 avril 1623 — Acception faite par les religieux de la fondation faite par Catherine Pirel, veuve de Claude de la Ravari, de cinq messes basses qui doivent se célébrer annuellement et à perpétuité à l'autel du Rosaire, le lendemain des fêtes N.-D , 12 janvier 1629. — Fondation de messes dans la chapelle N.-D. de Bon-Secours par Émerande de Vachons, 17 juin 1630 ; elle était veuve de Pierre de Granet, baron de la Cueille. — Fondation de noble Guillaume Bachet, seigneur de Mézériac, de messes dans la chapelle de Saint-Guillaume et de Sainte-Magdeleine, 22 avril 1631. — Fondation de Claudine Blondel, femme de Valérien Jacollier concierge aux prisons royales de Bourg, 5 juin 1633. — Testament de Bernard de Vienne, chevalier, du 2 mai 1634, dans lequel il dit qu'ayant fondé un « *Salve* » pour être chanté tous les jours dans l'église des dominicains, en jugeant la fondation trop faible, il la monte à 50 livres, à condition que les religieux chanteront, par surcroît, ce « *Salve* » aux jours des fêtes N.-D. et devront avertir les parents du fondateur pour y assister. — Fondation de Nicolarde Chapelan, veuve d'Abraham Duprat, 24 avril 1635.

H. 546. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1640-1649. — Testaments et fondations. — Transaction passée entre les dominicains et Antoine Ribollet, greffier en la maréchaussée de Bourg, portant fondation de messes, assise sur des fonds à Ceyzériat, 8 mai 1640. — Fondation de la famille de Claude Savey, 4 juillet 1640. — Fondation de dix-huit messes basses, faite par Moïse Colliod au capital de 150 livres, 27 mai 1641. — Fondation de la chapelle de N.-D. de Consolation, érigée en l'église des dominicains, par honnête François Branche, hôte de la *Pomme d'Or*, « qui voulant thésauriser au Ciel pour tant de grâces et faveurs particulières qu'il a reçues de la bonté di-

vine en son mariage », procède à cette création sous l'obligation de tous ses biens, 8 février 1642. — Fondation de François Favre et de sa famille, 24 juillet 1642. — Donation de Philippa Bricart, veuve Daret, pour un « *ave maris stella* » à la fin des vêpres de chaque fête N.-D., 9 mars 1643. — Fondation de la famille Savey, 26 mars 1613. — Fondation de Guillaumette Garreau, 29 décembre 1644. — Fondation de dame Anne de Chastillion, veuve de Janus de Bourg, 8 novembre 1644. — Fondation de la famille Guillot-Jayr, 1644. — Transaction pour le service de la chapelle Saint-Honoré, passée en 1644 avec les confrères boulangers de Bourg. — Fondation de messire Pierre de Seyturier, seigneur de la Verjonnière, et de dame Marguerite de la Garde, son épouse, 27 mars 1645. — Fondation de Benoîte de la Rippe, 24 juillet 1645. — Extrait du testament, portant fondation de messes, par le praticien Jacques Tamisier, 9 mars 1646. — Fondation de dame Anne de Vachon, femme de Louis de Rovorée, d'Isabeau de Rovorée veuve du sieur de Gy, et de Joseph-Guillaume de Rovorée, 2 avril 1646. — Fondation de messire François Bergier, prêtre séculier de Bourg, 7 avril 1646. — Fondation de Claude Damas. 18 novembre 1646. — Fondation de M. de Chiloup, 25 octobre 1647. — Fondation de Philiberte de Lyon, veuve du notaire Antoine Poysat, 6 juillet 1649. — Clause du testament de Claudine Louise de la Balme, femme du sieur procureur Claude Tamisier, 29 août 1649. — Testament de Louis Sourd, boulanger à Bourg, qui laisse 50 livres à la confrérie de Saint-Honoré, août 1649.

H. 547. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1650-1697. — Testaments et fondations. — Fondation de messes et concession de sépulture pour la famille Reverdy, 12 mars 1650. — Transaction passée le 21 décembre 1652, entre les dominicains et François de Seyturier, baron de Béost, relativement aux fondations pieuses de sa famille. — Testament de Jeanne Juenin, veuve de Jean Volet, praticien, portant fondation de messes et un legs de 160 florins, 16 mars 1655 — Augmentation de fondation faite par la confrérie des tailleurs d'habits de Bourg, fondée sous le vocable de saint Vincent, 4 mai 1655. — Fondation de cinq messes dans la chapelle N.-D. de Bon-Secours, par Françoise Faret, veuve du procureur Thomas, 20 août 1655. — Testament de demoiselle Jeanne Mahon, femme du médecin Duverger portant fondation de douze messes annuelles, 23 mars 1658. — Fondation d'Alexandre Legrand, avocat ès cours de Bresse, 19 mai 1660. — Testament de Françoise Raffort, femme du cordonnier Burnoud, donnant pour sa fondation « une maison sise rue de la Queue-Noire qui est opposée à celle de la Porcherie, la rue de Bourgneuf estant entre deux », 27 février 1662. — Fondation de Jean Nallet et de Claudine Sanguard, sa femme, 21 septembre 1662. — Fondation d'Olivier Berthet, maréchal ferrant, 24 mai 1663. — Sommation contre Charles Ponthus, qui doit les réparations nécessaires à la chapelle de Saint-Loup et des Innocents, dont sa famille est concessionnaire depuis 1608, 15 janvier 1669. — Sommation du 21 octobre 1670, à tous ceux qui prétendaient droit de patronnage dans les chapelles fondées dans l'église de Saint-Dominique, d'avoir à justifier de leurs titres. — Clause testamentaire de Jeanne Beaudet, veuve du procureur Tamisier, 20 septembre 1680. — Fondation de Michel Ribolet, prêtre curé de Montracol, et de son frère Joseph, notaire à Bourg, 25 février 1683. — Fondation de noble François Gallien, écuyer, seigneur de la Chaux : six messes basses annuelles dans la chapelle qui est près la statue de Saint-Christophle, 5 avril 1687. — Fondation de dame Jeanne-Bonaventure de Jouffroy, veuve de Charles-Philippe de Vanderbourg, 4 avril 1693. — Fondation faite par Albert-Eugène de Joly, abbé de Choin, et son frère François Melchior de Joly, baron de Choin, gouverneur de Bourg, 25 novembre 1697. — Concession confirmée par les Dominicains, à Philibert Arbellot, maître écrivain de Bourg, et à sa sœur, de la jouissance d'une chapelle érigée sous le vocable de Saint-Michel, 12 décembre 1697.

H. 548. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1700-1783. — Testaments et fondations. — Fondation de douze messes basses faite par Denis Merle et Chevillard, laboureurs de Viriat, 21 avril 1700. — Fondation de la chapelle N.-D. de Montferrat, faite le 20 mai 1711, par messieurs du Tour, père et fils, seigneurs de Saint-Martin du-Mont. — Fondation faite dans la chapelle N.-D. de Lorette, le 15 novembre 1711, par Georges de Loriol, écuyer, seigneur d'Anières. — Fondation de messire Jean-François Augerd, conseiller du Roi, maire perpétuel de Bourg, 28 février 1713. — Requête des dominicains au vicaire général de l'archevêque de Lyon, pour obtenir une réduction

sur l'acquittement des messes de fondation, car par la suite des temps les revenus ont baissé et ils éprouvent difficulté à vivre, 1719. — Fondation de Jean Blanc, d'Irigny près Lyon, 3 août 1722. — Convention passée le 20 juillet 1738 avec les tailleurs de la confrérie de Saint-Vincent. — Fondation de dame Nicole Dupeuble, veuve de Pierre Aillaud, marchand, 16 janvier 1740. — Fondation de Jean-Claude Perrier, officier en la chancellerie présidiale de Bresse, 10 avril 1741. — Fondation de Madame Depaume, 14 avril 1752. — Sommation pour acquitter une fondation.

H. 549. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1416-1497. — Titres de propriété. — Vente de la moitié de la maison et jardin de la Vercherie, passée par Jean Bérardin pour 20 florins d'or, aux Dominicains du couvent de Bourg, le 20 mai 1416. — Requête des Dominicains à l'abbé de Saint-Claude, prieur de Jasseron, pour obtenir permission de ramasser du bois mort dans sa forêt du dit lieu « *pro calefactivâ recreatione* », 30 septembre 1417. — Achat d'un jardin proche le couvent, à Béatrice, veuve Foulet, 19 mai 1428. — Achat d'un emplacement proche le couvent, à Jean Garin, 25 juin 1428 ; — autre à Jean Protat, le même jour ; autre à Philibert Darmes, 17 septembre 1428 ; autre à Jeanne, veuve Denan et à Jean Ponton, son gendre, 8 février 1430. — Échange de vignes à Chevignat avec Claude Testu et Jean Cochoud, 18 octobre 1431. — Achat d'une maison en la Verchère à Georges Pélerin et Jeannette de la Roche sa femme, au prix de 500 florins, 29 décembre 1432. — Achat d'un emplacement proche l'église du couvent, à Pierre Ducrozet, 24 février 1433. — Quittance de 50 florins pour une maison vendue par Georges Pélerin, 23 avril 1435. — Donation d'une maison et jardin en la Verchère, par Antoinette Palate, veuve Brugnier, 6 décembre 1438. — Échange de maisons en la Verchère, avec Étienne Poncet et sa femme Jeannette, 10 mai 1440. — Achat d'une maison en la Verchère, à Pernette Gerbe, 10 mai 1440. — Quittance de 200 florins à Jeanne femme de Guichard Ducrozet, pour prix d'une maison acquise d'elle, 14 juin 1440. — Abergeage de deux coupées de terre à Guillaume Ballet, 20 mars 1443. — Vente de la moitié d'une maison sise en la Verchère, près de la maison des écoles de la ville, passée par noble Guillaume de Bouvent, 14 février 1459. — Échange de prés sis à Fleyriat et vers la chapelle de Saint-Jean-le-Criard, avec Hugonnet Rondat et Barthélemy Joly, 16 janvier 1460. — Achat de rentes et servis à Jeanne, veuve Rougemont et à Claude de Sanciac, 27 janvier 1463. — Vente d'une maison sise en la Porcherie, par Pierre Goyet, 18 juillet 1463. — Vente d'une maison et jardin en la Verchère, par Pierre de Sanciac et sa femme, 12 juin 1464. — Échange de maisons avec Girard Peynet et sa mère Étiennette, 6 mai 1471. — Échange de fonds avec Benoît Golliard, 25 mai 1471. — Acte de bornage entre le couvent et Humbert Boléaz, 15 mai 1475. — Achat d'un jardin en la Verchère, à Étiennette Reynaud, veuve Rafanel, 10 septembre 1476. — Achat d'un jardin et de terres à Pierre Guyette, 3 mars 1477 ; — autre achat pareil à Pierre Carronier, dit Chavay, 8 avril 1477 ; — autre à Jean Bordier, notaire, 26 septembre 1477. — Achat d'une maison sise rue des Vieilles-Porcheries, à Guillaume Régis, 18 novembre 1477. — Achat à Pernet Quernel de tous ses droits dans la succession de Jean Philippon, 12 mars 1479. — Achat d'une maison au bourg de Senissiat, à Claude Compère, 10 janvier 1486. — Vente d'un emplacement et d'un droit de passage à côté du couvent, par le notaire Jean Bordier, 6 novembre 1490. — Transaction à propos du pré de l'Écorcherie, passée le 20 novembre 1491, entre les religieux, Claude Bonnier, docteur en droit, et Jean de la Montagne, tuteur du mineur Jean Bonnier. — Achat d'un pré et d'un jardin au notaire Bordier, 8 juin 1497.

H. 550. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin.

1501-1516. — Titres de propriété. — Affranchissage de droits de laods dus sur une vigne à Chevignat, accordé aux Dominicains par noble Georges de Menthon, seigneur du fonds, 11 janvier 1501. — Achat de vignes en Surmont, paroisse de Revonnas, 17 novembre 1501. — Vente de deux maisons proche le couvent, passée par Jean Raffanel, 25 février 1503. — Achat de vignes à Senissiat de Guy Dussuc et Pierre Couat, 29 juin 1503, et 28 janvier 1504. — Achat de terres à Chevignat, 20 janvier 1505. — Échange de vignes à Chevignat avec Jean Ramel, 10 février 1505 ; — Achat de servis et de rentes au dit lieu, à Jean Richard, de la Balme, 16 février 1506. — Reconnaissance de Jean Perdrix qui détient, à Roissiat, quatre ouvrées de vigne des Dominicains, 8 avril 1506. — Achat de vignes au Rost, sur Sennissiat, 17 mars 1507. — Achat

de la maison de Jean Mercier, à Sennissiat, 17 juin 1507. — Abergeage de vignes à Chevignat, 4 octobre 1507. — Reconnaissance des fonds de terre que Jean Tivard détient à Chevignat, 4 octobre 1507. — Achat de terres à Sennissiat, 22 mai 1508 ; — de vignes, 15 décembre 1508 ; — de vignes à Montrachat, paroisse de Revonnas, 26 janvier 1510. — Reconnaissance des prés que détient à Chevignat Claude Cochoud, 26 avril 1511. — Transaction avec Pierre Pariset, prêtre à Chevignat, pour un passage dû sur le pré des Prêles, 13 mai 1511. — Abergeage de 6 ouvrées de vignes à Chevignat, 8 novembre 1511 ; – reconnaissance de fonds au dit lieu, 28 janvier 1512. — Achat de six ouvrées de vignes en Surmont, à Sennissiat, à Claude Compère, 5 février 1512. — Achat d'une maison en la Vercherie, proche le couvent, à Jean Alaguette, 9 juin 1512. — Transaction passée le 27 janvier 1513, entre les Dominicains de Bourg et les Chartreux de Seillon, pour leurs vignes de Sennissiat, 27 janvier 1513. — Achat d'une maison en la Verchère, à Louis Gatel et à sa femme Catherine Beroud, 5 avril 1513. — Transaction avec les frères Coehoud de Chevignat, pour des servis qu'ils doivent au couvent, 3 juin 1515. — Échange fait entre les Dominicains et dame Jeanne de Vaulgrigneuse, femme de Claude de Salin, du moulin de Curtafrey contre onze cents florins tournois, 10 octobre 1515 ; — patentes du duc Charles de Savoie, du 11 avril 1516, pour le droit d'amortissement que les Dominicains lui doivent sur le moulin de Curtafrey.

H. 551. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin.

1520-1590. — Titres de propriété. — Faculté de réachat accordée à Guillaume Chappon, sur douze ouvrées de vigne sises à Treffort, 12 juillet 1520. — Achat à Chevignat d'un quart de vigne à Catherin Cordier, 5 décembre 1520. — Achat de dix ouvrées de vigne en Navernet, sur Treffort, à François Floret, 20 mars 1521. — Achat d'une vigne, à Chevignat, à Philibert de la Teppa, 5 décembre 1521 ; — échange de vignes au dit lieu avec Guillaume et Claude Bérard ; — échange d'un pré avec Jean et Vincent Marendel. — Achat d'une vigne et d'un jardin à Sennissiat, 18 décembre 1521. — Abergeage de vignes sur Chevignat, à Pierre Tynard, 15 février 1524 ; — à Claude Berthet, à Jean Tyrand, etc. — Achat de servis sur Chevignat 1525. — Achat de vignes à Treffort, 1526 ; — d'une maison au dit lieu à Françoise Ruella, 1529. — Échange de vignes à Ceyzériat avec Jean Morand, 20 janvier 1530. — Réduction de servis dus sur les vignes de Chevignat, mars 1530. — Achat, pour 26 florins, d'une petite maison en la Verchère, à Guillaume Duclos, charpentier, 21 avril 1530. — Échange de prés à Chevignat avec Benoît et Claude Cochoud, 31 novembre 1530. — Achat, pour 80 florins, d'une maison en la Verchère à Jacques de la Pierrière, 26 janvier 1531 ; — d'une autre maison au même quartier, à Antoine Gelad à la même date. — Achat d'un verger à Sennissiat, à François Narquet, 6 mai 1531. — Patentes du duc Charles de Savoie, prorogeant les délais du payement des droits d'amortissement que lui doivent les dominicains sur le moulin de Curtafrey, avec exemption de tous servis pour 15 ans, 26 mars 1532. — Abergeage de vignes à Cuisiat, passé à Jean Savoie, 11 février 1534. — Achat et échange de servis, à Cuisiat et à Chevignat, 1538. — Donation d'un servis sur le pré de l'Escorcherie, faite par noble Jean de la Garde. — — Achat d'une maison à Chevignat sur Jean Putod et Claude Chapon, 12 mai 1552. — Lettres de jussion d'Osias de Cadenet, maître des comptes en Bresse, aux commissaires-rénovateurs des terriers dans cette province, de recevoir sans frais ni dépens les déclarations des biens des Dominicains qui sont dans la mouvance ducale, 14 novembre 1555. — Transaction avec noble François Dubois, Claude et Anne de la Verney, à propos du partage des biens à eux laissés et dont les religieux doivent avoir une part.

H. 552. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1640-1778. — Titres de propriété. — Déclaration des biens immeubles des Dominicains de Bourg. — Mémoire envoyé à Dijon, touchant le payement des droits d'amortissement. — Transport d'une rente fait par le sieur de Granet, président au présidial de Bresse, en faveur des Clarisses et des Dominicains de Bourg, 1651. — Interpellation à des tenanciers d'avoir à payer leurs rentes, 1662. — Entrée en possession de vignes sises dans la paroisse de Treffort, 1669. — Requête et ordonnance sur les droits d'usage que les Dominicains possèdent dans la forêt domaniale de Jasseron 1679. — Quittances et affranchissement de droits seigneuriaux, 1682. — Transaction avec les frères Poncet, vignerons de Treffort, pour des arrérages dus, 1685. — Note pour les droits d'amortissement, de francs-fiefs et de nouveaux acquêts, 1691. — Déclara-

tion des biens des religieux relative au payement du droit d'amortissement; notes y relatives en 1699 et 1702. — Traité entre les Dominicains et les Clarisses de Bourg pour droits d'usage et de passage dans un domaine sis à Ceyzériat.

H. 553. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1680-1787. — Domaines. — Contrat d'acquisition, quittance du prix, baux à ferme et titres de propriété du domaine de Chareiziat, sis dans la paroisse de Saint-Étienne-du-Bois, acquis en 1680 par les religieux Dominicains de Bourg, des cohéritiers de feu Claude Bernard et de Claudine Girard, sa femme.

H. 554. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1645-1780. — Domaine de Chevignat. — Contrats d'acquisition, quittances des prix, baux et titres de propriété du vignoble de Chevignat, sis dans la paroisse de Courmangoux, acquis de plusieurs propriétaires, mais surtout de la famille de Béost-Seyturier.

H. 555. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1635-1740. — Domaine de Druilliat. — Actes de donation, baux et titres de propriété du domaine de Druilliat, acquis surtout de Nicolarde Chapellan, veuve d'Abraham Dupra, bourgeois de Bourg.

H. 556. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1572-1743. — Domaine de Jasseron. — Actes de donation et d'achats, baux et titres de propriété du vignoble de Jasseron, acquis surtout d'Étienne Bachat. — Titres de propriété de la carrière de pierres à bâtir, sise à la montagne dudit Jasseron.

H. 557. (Liasse) — 2 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1700-1784. — Domaine de la Croix, situé dans la paroisse de Montcet. — Acte de la donation faite par Philippine Oby, veuve du sieur Antoine Robert; actes d'achats pour augmentation du domaine; titres de propriété et baux à ferme. — Quittances des dépenses faites par les dominicains pour les réparations de la cure de Montcet.

H. 558. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1673-1790. — Domaine de la Braize, situé dans la paroisse de Montracol, et domaine Rattier au hameau des Putains, même paroisse. — Titres de propriété et baux à ferme.

H. 559. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1646-1780. — Domaine de Tossiat, donné par Jeanne Duplomb, veuve en dernières noces d'Emmanuel Blondel. — Titres de propriété et baux à ferme.

H. 560. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1655-1772. — Domaine de Treffort. — Titres de propriété de ce vignoble; actes d'affermage des vignes.

H. 561. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1621-1750. — Domaine de Sennissiat situé sur la paroisse de Revonnas. — Titres de propriété de ce vignoble; actes d'affermage des vignes.

H. 562. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1523-1780. — Domaines sis dans la paroisse de Vendeins : l'étang Garnier et le mas Moiroud; — titres de première donation, titres d'achats successifs; baux à ferme.

H. 563. (Registre.) — In-f°, 25 feuillets; papier.

1482. — Terrier de la rente de Chevignat, signé Venet, notaire. — Reconnaissances diverses passées par Jean Marendelle, Joseph Hugon, Claude Tinard, Antoine et Humbert Valet, Jean et Guillaume Fontaine, Jean Girardet, etc.

H. 564. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets; papier.

1502. — Terrier de la rente de Chevignat, signé Guy, notaire. — Reconnaissances diverses passées par Claude et Pierre Fontaine, Antoine Guiochat, Claude Valet, Claude Tenand, Antoine François, Jean Jacquemet, etc.

H. 565. (Registre.) — In-4°, 257 feuillets ; papier.

1550. — Terrier de la rente de Chevignat, signé Rossan, notaire. — Reconnaissances diverses passées par Pierre et Guillaume Tenand, Jean et Philibert Martinel, Antoine Cordier, Jean Cochod, Jean Puset, Claude Gavand, François Ballet, etc.

H. 566. (Registre.) — In-4°, 172 feuillets ; papier.

1578. — Terrier de la rente de Chevignat, signé Villamer, notaire. — Reconnaissances diverses passées par Pierre Tienard, Georges Venin, Jean Marandel, Benoît Maréchal, Grégoire Cochod, Jean Rosset, Guichard Parisot, Claude Cornu, Philibert Colliod, Claudine Pommier, etc. — A la fin du répertoire de ce terrier, f° 4 v°, se trouve une pièce de 34 vers intitulée « *Invocation de l'aide de Dieu* » ; cette pièce débute ainsi :

« *Dieu éternel qui au bas monde*
Composa la machine ronde
Ayant ja faict pour tout certain
Le ciel qui en est si lointain,
Qui m'as créé à ton image,
Guide, je te prie, mon ouvrage... »

H. 567. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1569-1780. — Rentes. — Constitutions de diverses rentes par obligations passées par-devant notaire, et souscrites au profit des Dominicains de Bourg par Salomon Piret, Philibert Vieux, Louis Roux et Marie Pavard, sa femme, les Augustins de Brou, le chapitre de l'église N.-D. de Bourg, Antoine Colomb, Antoine Brédy, Claude-François Legrand, Jean Chappuis, les Visitandines de Bourg, Françoise Buffet, Antoine Dupuis, Jean Ruivet, Jeanne Duplomb, François Camus, etc., etc. — Contrats de rente sur les États de Bourgogne, sur l'Hôtel-de-Ville de Paris.

H. 568. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1629-1786. — Subhastations. — Poursuites et saisies exercées, au nom des Dominicains de Bourg, contre divers particuliers pour obtenir recouvrement de pensions de rentes et autres créances.

H. 569. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 86 pièces, papier.

1605-1774. — Baux à loyer. — Baux de maisons, chambres, greniers, écuries, jardins sis à Bourg, au profit des Dominicains. Les principaux immeubles sont sis rue Croppet, rue Bourgneuf, rue Verchère, rue des Fontanettes, aux Maladières, à Curtafrey, à Challes, à Tirant, etc.

H. 570. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1702-1783. — Bois. — Aménagement des forêts et des bois. — Procès-verbaux des coupes faites en suite d'autorisation de la Maîtrise des eaux-et-forêts. — Adjudications et ventes faites par les officiers de la Maîtrise. — Plans, quittances, correspondance.

H. 571. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier.

1584-1585. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre les prévot, curé et chanoines de l'église N.-D. de Bourg, et les prieur, gardien et religieux dominicains du dit lieu, au sujet de l'assistance aux processions votives de la ville, et à l'obligation qu'avaient les Dominicains de fournir un prédicateur de leur ordre pour l'avent, le carême et les fêtes solennelles.

H. 572. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1644. — Procès. — Pièces de la procédure faite contre les sieurs Derives et Mallet, pour obtenir payement d'une fondation faite en 1590 par un feu Mallet, dont le testament était argué de nullité.

H. 573. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1647-1656. — Procès. — Procédure au Bailliage de Bourg, et par évocation au parlement de Dijon, entre le chapitre de N.-D. et les Dominicains, sur le droit de sépulture en l'église de Saint-Dominique que réclamaient les religieux.

H. 574. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier.

1668. — Procès. — Procédure entre les Dominicains et les syndics de Bourg au sujet du moulin de Curtafrey, pour la confirmation dans la jouissance des eaux, pour droit à un passage de desserte et pour droit de pêche.



H. 575. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1677. — Procès. — Procédure au parlement de Dijon, et par renvoi au bailliage de Bourg, entre les Dominicains demandeurs en trouble sur le droit de préséance aux processions et aux enterrements, et les Cordeliers défendeurs.

H. 576. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1677. — Procès. — Copie d'un rôle de fonds pour les Dominicains de Bourg, contre les dames Ursulines de la même ville, poursuivant le jugement du bénéfice d'inventaire des biens du seigneur baron d'Attignat.

H. 577. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1706. — Procès. — Procédure au bailliage de Bourg, et par appel au parlement de Dijon, entre le chapitre de l'église N.-D. de Bourg demandeur en payement de dîmes, et les Dominicains de cette ville défendeurs. — L'arrêt condamne les Dominicains au payement de la dîme des fonds par eux acquis depuis l'union de la Bresse à la couronne de France (1601), même lorsqu'ils les auraient cultivés par leurs mains ou fait cultiver à leurs frais; pour les fonds acquis avant l'annexion de la Bresse ils seront exempts des dîmes.

H. 578. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1727. — Procès. — Procédure au bailliage de Bourg et au parlement de Dijon entre demoiselle Philippe Oby, veuve d'Antoine Robert, demanderesse en révocation de la donation par elle faite aux Dominicains en 1716, et les dits Dominicains défenseurs. L'arrêt ordonne l'exécution de la donation suivant sa forme et teneur.

H. 579. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1749. — Procès. — Procédure contre les Dominicains par la maîtrise des eaux et forêts, pour infraction aux règlements des forêts dans l'exploitation de certains taillis.

H. 580. (Liasse. — 2 pièces, parchemin ; 1 pièces, papier.

1784. — Procès. — Procédure entre les Dominicains de Bourg, Benoit Martinet et Joseph Penet, laboureurs à Montfalcon, au sujet de dégâts commis par ces derniers dans les bois Fournoux, sis sur Vandeins et dépendant du domaine que les religieux ont sur cette paroisse.

H. 581. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1781. — Procès. — Procédure entre les Dominicains de Bourg et le comte de Montrevel, au sujet de la desserte d'un pré sur la paroisse de Ceyzériat.

H. 582. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1683. — Procès. — Procédure entre les Dominicains et Jean Charmont, meunier à Chaveyriat, touchant la propriété d'un taillis sis au Moiroux, paroisse de Vandeins.

H. 583. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1689. — Procès. — Procédure entre les Dominicains et Antoine Moiroux, de Vendeins, au sujet de bâtiment, cour et verger appartenant par indivis aux parties.

H. 584. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1720. — Procès. — Procédure entre les Dominicains et Huguette Reydelet, veuve de Valérien Depeuble, élu en l'élection de Bresse, à propos du partage et de la jouissance de certains fonds sis sur la paroisse de Servas.

H. 585. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1569-1770. — Amortissement. — Collection de quittances relatives au payement des droits d'amortissement, de franc-fief et de nouveaux-acquêts dus à l'État par les Dominicains de Bourg. — Diverses déclarations de leurs biens ; titres d'allègement ou d'exemption passagère.



H. 586. (Liasse.) — 208 pièces, papier.

1778. — Inventaire. — Inventaire des titres du couvent des Dominicains de Bourg, rédigé sur feuilles volantes et contenant l'analyse des affaires de la communauté : donations, acquisitions, fondations, rentes, titres de propriété, baux à ferme, legs, etc., de 1416 à la fin du dernier siècle.

H. 587. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1790. — Liquidation du couvent des Dominicains de Bourg. — Inventaire des biens meubles et immeubles ; correspondance avec la municipalité de Bourg ; apurement de comptes ; verbaux de vente des effets, etc., etc.

ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN

Augustins de Seyssel, fondés en 1348.

H. 588. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1439-1899. — Privilèges. — Fondations. — Propriétés. — Investiture de prés et terres passée aux Augustins de Seyssel par le seigneur de Vens et par les chartreux de Pierre-Châtel. — Échange de divers fonds, prés et vignes, entre les Augustins et divers particuliers. — Arrêt du parlement de Savoie, de 1440, accordant aux Augustins l'exemption des dimes sur leurs fonds. — Transaction avec noble Amblard Bouvard pour des fonds en litige, 1543. — Copie d'une bulle de Jules III, du 21 août 1551, décernée en faveur des Dominicains, des Augustins et des Franciscains. — Privilège du duc Emmanuel-Philibert, du 10 décembre 1563, par lequel les Augustins de Seyssel sont exempts des dimes et autres contributions ducales. — Bulle de Pie V, du 13 août 1569, portant confirmation des privilèges des ordres mendiants. — Différents actes d'achat de parcelles de terres et de vignes.

H. 589. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1600-1699. — Titres de propriétés. — Mémoire et moyen pour obtenir payement, sous le régime français, des fondations jadis faites par les ducs de Savoie. — Différents actes d'achat de fonds de terres et de vignes. — Reconnaissances de fonds passées par divers particuliers. — Actes d'échange de différents fonds. — Fondations de messes par divers particuliers. — Permissions de quêter accordées par divers évêques de Genève, résidant à Annecy. — Transactions pour des servis, faites avec des seigneurs voisins. — États des propriétés du couvent fournis pour payer les droits de main morte, franc-fief et nouveaux acquêts.

H. 590. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1700-1789. — Titres de propriété. — Différents actes d'achat de terres. — Traités avec des particuliers pour acquittement de fondations et de servis. — Reconnaissances de fonds. — Cessions et échanges de fonds. — Baux à ferme de diverses terres et vignes.

H. 591. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1510. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre les Augustins de Seyssel, Jean Cortesier, Jean Baudrand et autres, à propos du droit de sépulture en l'église des dits Augustins.

H. 592. (Liasse.) — 1 cahier, papier.

1539. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu entre les Augustins de Seyssel et quelques habitants du lieu, relativement au droit et à l'usage du four dit « Four de Maillecoûte ».

H. 593. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1557. — Procès. — Pièces relatives au procès des Augustins de Seyssel contre Gasparde et Bernarde Bouvard, héritières à bénéfice d'inventaire d'Amblard Bouvard leur père, vivant seigneur de Lompnes, pour payement de 146 florins dus au couvent comme fondation d'une messe.

H. 594. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1558. — Procès. — Pièces du procès qui exista entre les Augustins de Seyssel, les syndics et curés du lieu, au sujet des prédicateurs et des sermons à faire dans l'église paroissiale.

H. 595. (Liasse.) — 1 cahier, papier.

1578. — Procès. — Pièces du procès qui eut lieu contre Jean Tissot, François Rosset, Antoine Greffat et autres, pour délimitation de propriétés.

H. 596. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1587. — Procès. — Pièces du procès contre les héritiers de Saulx, pour obtenir payement de servis arriérés montant à la somme de 85 florins.

H. 597. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1607. — Procès. — Pièces du procès contre Érasme Papillion, pour avoir payement d'un servis de 66 sols dus pour une fondation de messe faite par sa famille.

H. 598. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1607. — Procès. — Pièces du procès contre les consorts Barbier, en payement d'un servis arriéré.

H. 599. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1607. — Procès. — Pièces du procès contre les chanoines du chapitre Saint-Pierre de Genève, séant à Annecy depuis la réforme, à propos d'une levée et d'un partage de dîme sur des fonds litigieux sis en Savoie.

H. 600. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1653. — Procès. — Pièces du procès contre les consorts Dubost, en payement de servis arriérés ; — idem, contre les consorts Burdet.

H. 601. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1671. — Procès. — Pièces du procès contre les consorts Chaley, pour obtenir payement d'une obligation due par eux au seigneur de Billiat, et par lui transférée aux religieux Augustins de Seyssel.

H. 602. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1673. — Procès. — Pièces du procès contre la ville de Seyssel, au sujet de la chapelle sise sur le pont du Rhône, où les Augustins prétendaient avoir le droit de célébrer des messes.

H. 603. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1698. — Procès. — Pièces du procès contre le sieur Constantin, seigneur de Chanay, à lui intenté par les Augustins de Seyssel, en payement d'une somme de 374 livres.

H. 604. (Registre.) — f°, papier ; 270 feuillets.

1674-1693. — Comptabilité. — Comptes en recettes et dépenses des revenus du couvent des Augustins de Seyssel, tenus et dressés par les procureurs de a maison. Les recettes consistent en perception d'argent sur les fondations pies, célébrations de messes, troncs, ventes de denrées et de récoltes, blé, vin, foin, rentes et servis. Les dépenses se composent d'achats d'aliments, de vêtements, de chaussures, de frais de voyages et de procédures. Procès-verbaux de visites faites par les provinciaux des provinces de Narbonne et de Bourgogne.

Augustins de Brou (près Bourg), fondés en 1506.

H. 605. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1504-1521. — Fondation du couvent de Brou ; acquisition de fonds. — Vente faite par Claude Bourbouillon, dit Cheval, et Jeanne sa femme fille d'Étienne Cambon, à noble Jean Fabri, dit Bouet, agissant au nom de dame Marguerite d'Autriche, d'une terre chenevière de six coupées sise à Brou, pour le prix de 25 florins, 26 avril 1505. — Procuration donnée le 27 avril 1506 par les prieur et prêtres desservant la paroisse Saint-Pierre de Brou, portant consentement de transférer la dite paroisse dans l'église Notre-Dame de Bourg. — Vente faite par Louis Froyssard à Marguerite d'Autriche de quatre coupées de terre à Brou, au prix de 50 florins, 23 mai 1506. — Vente faite par nobles André de Villette et Philiberte de Villette, d'une rente de vingt et un deniers viennois, 6 janvier 1506. — Vente de huit coupées de terre par Étienne Bochard, au prix de 80 florins, 12 mars 1509. — Vente de deux coupées de terre faite par Jeannette, veuve Breton, 11 juin 1509. — Ratification de la vente de l'église Saint-Pierre de Brou, jardins, terres et autres dépendances, faite par les chanoines de Notre-Dame de Bourg, à Louis de Gorrevod, acquéreur au nom de Marguerite d'Autriche, 12 novembre 1509. — Rôle des droits et servis achetés en 1509 par la princesse, des chanoines de Notre-Dame pour le couvent de Brou. — Vente de quatre coupées par Jean Serrier, 1511. — Deux quittances passées par les chanoines de Bourg, du prix de l'église Saint-Pierre de Brou et de ses dépendances, 14 décembre 1510 et 27 mars 1512. — Vente d'un pré de quatre coupées par André Pelletier, 10 avril 1512 ; — vente d'une coupée par Jean Guichard, 23 mai 1513 ; — de neuf coupées par Jean de Verchère ; — de rentes et servis par noble Bon-Badel, 6 septembre 1518 ; par noble Geoffred Guiot, 10 décembre 1519 ; par Jean de Centagnies, 3 janvier 1520. — Vente d'une chenevière de cinq coupées par Jean Serrier, 27 février 1520 ; de douze coupées de terre par Antoine d'Estrée, 12 juin 1520 ; d'un verger de cinq coupées par Jean Bigotier,



26 février 1520 ; d'une coupée par Jean de Buringes ; d'une chenevière de trois coupées par Benoît Bigotier, février 1520 ; de cinq coupées par Guillaume Montcel, 3 mars 1520 ; d'une coupée par Étienne Guichard. — Copie sur papier, datée de 1772, signée Dalaine notaire, de la fondation et dotation du monastère et église Saint-Nicolas de Tolentin de Brou, par Marguerite d'Autriche, 28 mars 1521.

H. 606. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1530-1643. — Fondation de Brou ; acquisitions. — Acte du 25 octobre 1530 par lequel Marguerite d'Autriche donne aux Augustins de Brou tous les biens taillables et mainmortables qui lui étaient échus par la mort de Jean Sibuet, orfèvre de la ville de Bourg. — Vente d'une maison, terre et jardin au territoire de Brou, consentie le 7 juin 1535 par Claude Bérardin, aux religieux Augustins. — Vente d'un pré et chenevière, sous la Croix de Brou, faite aux Augustins par noble Nicolas Grilliet, 2 avril 1542. — Transaction passée le 10 octobre 1549, entre les syndics de Bourg et les Augustins de Brou, au sujet de conduites d'eaux et de captation de sources pour la dite ville de Bourg. — Transaction double, d'octobre et de novembre 1551, passée entre les Augustins de Brou et les religieux de Saint-Claude en Comté, par laquelle les Augustins reconnaissent devoir payer à Saint-Claude, une fois par an, une pension annuelle de 50 florins pour l'entretien d'un cierge devant la statue du dit Saint, en l'église abbatiale de Saint-Claude. — Vente du pré de la Nataz, faite aux Religieux de Brou, le 25 octobre 1552, par noble Clauda de Liobard, dame du Saix ; — vente du pré de la Craz par la même, 25 février 1553 ; — affranchissement du pré, près le moulin de Brou, fait par la même, 10 février 1556. — Vente d'une maison, d'un jardin et de terres, faite le 21 décembre 1557 aux Augustins de Brou par Guillemin Rolin, avec l'investiture de la dame de la Craz. — Vente de la grange de Brou, consentie le 26 avril 1558, par Pernet et Valérien de Centagnies. — Vente d'une terre de dix coupées, proche la maison des pestiférés, consentie aux Augustins, le 30 avril 1558, par François de Chastillion. — Vente d'un pré aux Blancheries, par Claude Lordat, de Bourg, 6 février 1573. — Transaction du 30 décembre 1601 entre les Augustins et Claudine Cathin, veuve Monnier, pour la desserte et l'arrosement du pré des Blancheries. — Échange passé le 3 juillet 1606 entre les Augustins de Brou et Humbert Giraudet, pour les terres sises à la Maladière. — Transactions avec Chambard, Arbellot et autres, pour l'irrigation du pré des Blancheries.

H. 607. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1507-1727. — Privilèges ecclésiastiques. — Extrait des indulgences concédées à l'ordre de Saint-Augustin, de la congrégation de Lombardie, par le pape Sixte IV, extrait spécial pour l'église de Brou. — Bulle de confirmation du privilège accordé par le pape Boniface VIII aux religieux Augustins, de relever immédiatement du Saint-Siège, avec l'approbation de Clément VIII. — Copie vidimée des bulles et privilèges accordés par le pape Sixte IV aux religieux de l'ordre de Saint-Augustin, avec approbation spéciale au couvent de Brou, 30 mars 1507. — Extrait des indulgences plénières accordées par Sixte IV à tous ceux qui visiteront N.-D. del Popolo, à Rome, aux jours de fête de la dite Dame, avec appropriation à toutes les églises de l'Ordre Augustin. — Bref de Clément VI, de mars 1531, portant confirmation du contrat de conversion et emploi de 2,000 florins en la nomination de trois cures en faveur des chanoines de l'église N.-D. de Bourg contre les Augustins de Brou. — Pouvoir accordé par François-Jérôme Rigolius Cornetanus, prieur général de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, d'établir en l'église de Brou la confrérie des ceinturés de l'ordre, 15 janvier 1636. — Privilèges en italien, sur papier. — Bref d'Alexandre VII pour soumettre les religieux anciens de Brou au supérieur local des Augustins déchaussés. — Bref d'Urbain VIII contre les détenteurs recéleurs des titres du couvent de Brou, juin 1629. — Bref d'Innocent X portant indulgences plénières en faveur de ceux qui visiteront la chapelle de la Vierge, à Brou, le jour de la Nativité, valable pour sept ans, 10 juin 1646. — Décret du vicaire général de l'ordre sur le port du capuce, 22 février 1727.

H. 608. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1557-1702. — Privilèges laïques. — Lettres de « *debitis* » et de « *committimus* » accordées tant par le parlement de Chambéry que par celui de Bourgogne, aux Augustins de Brou, qui renvoient à la chambre des requêtes du Palais les poursuites que ces Religieux seraient obligés de faire pour le payement de créances à eux dues, alors que ces créances excè-

dent la somme de dix livres, lettres allant de 1557 à 1677. — Lettres patentes accordées par les ducs de Savoie aux Augustins de Brou pour l'exemption des décimes, du don gratuit et autres charges, avec les arrêts divers d'enregistrement, 1562 à 1584. — Patentes du duc Emmanuel-Philibert de Savoie pour l'exemption des décimes, 1563-1569. — Exemptions des décimes, privilèges et sauve-garde, de 1565 à 1702. — Trois patentes du duc Emmanuel-Philibert, d'avril-août 1580, relatives à la sauve-garde de Brou et à un don en argent pour l'entretien de l'église. — Deux lettres patentes, l'une d'Henri IV, 1605, l'autre de Louis XIII, 1613, portant confirmation en faveur des Augustins de Brou, dans la possession de leurs biens, droits et privilèges, avec les arrêts d'enregistrement, au parlement de Bourgogne. — Arrêt du conseil d'État du Roi, du 22 mai 1608, portant exemption des décimes pour les Augustins de Brou. — Patentes du roi Louis XIV, en faveur des Augustins de Brou, portant confirmation de la donation des biens à eux faite par la duchesse Marguerite d'Autriche.

H. 609. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier ; 2 imprimés.

1514-1776. — Privilèges laïques. — Droit de leyde et de copponage à Bourg. — Déclaration du 13 juin 1514 émanée de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, au sujet des droits de leyde et de copponage à lever dans la grenette de Bourg, par elle achetés et conférés aux Augustins de Brou. — Arrêt rendu le 12 août 1562, en la chambre des comptes de Chambéry, portant que le fermier des gabelles ducales sera tenu de payer aux Augustins de Brou le droit de copponage sur le sel, à raison de ce qu'il valait auparavant. — Patentes de Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, du 26 octobre 1569, par lesquelles il consent à la commutation que les Augustins de Brou voulaient faire du droit de leyde et copponage qu'ils avaient sur la grenette de Bourg, contre l'achat et l'extinction de la rente noble qu'ils devaient au prince sur leurs fonds sis à Jasseron. — Patentes des rois Henri IV et Louis XIII, qui confirment le privilège de leyde et de copponage de ces religieux sur la grenette de Bourg, 1605 et 1613. — Arrêts du parlement de Dijon, des 8 février et 4 mai 1644, confirmant aux Augustins de Brou leurs droits de leyde et de copponage sur Bourg, contre les prétentions du sieur Jayr, curé de Viriat. — Arrêts du parlement de Bourgogne, des 10 août 1690 et 30 juin 1701, mettant à néant les prétentions des bourgeois de Bourg, contre le droit de leyde et de copponage des Augustins de Brou. — Ordonnance de l'Intendant de Bourgogne, du 1er mai 1775, portant suppression de la perception des droits sur les grains et farines dans la ville de Bourg. — Arrêt du conseil d'État du roi, du 3 août 1776, qui rétablit la perception du droit de copponage sur les grains dans la ville de Bourg.

H. 610 (Liasse.) — 27 pièces, papier ; 10 imprimés.

1680-1789. — Privilèges laïques. — Droit de leyde et de copponage à Bourg. — Projet de transaction pour la perception du droit de leyde et de copponage entre les officiers municipaux de Bourg et les Augustins de Brou, mars 1680. — Divers tarifs des droits de leyde et de copponage. — Arrangement fait en 1702 entre la ville et le couvent pour la levée des droits. — Ordonnance du lieutenant-général au présidial de Bresse, défendant à tous forains et habitants de vendre leurs grains ailleurs que dans les foires et marchés, 1709. — Ordonnance de police de la ville de Bourg portant que tous les laboureurs, fermiers et marchands seraient tenus de vendre leurs grains en plein marché, 1724. — Défense à tous cabaretiers et boulangers de prêter ou louer des greniers pour y déposer des grains, en dehors de la grenette, à peine d'amende, 1747. — Renouvellement des tarifs des droits de leyde et de copponage : affiches de ces droits. — Supplique au Roi par MM. les Syndics-généraux de Bresse et les officiers municipaux de Bourg, pour arriver au rachat des droits de leyde et de copponage que possèdent les Augustins, et qui sont une grande entrave au commerce et à la circulation des grains.

H. 611. (Registre.) — In-4°, papier; 89 feuillets.

1638. — Privilèges laïques. — Droit de leyde et de copponage à Bourg. — Extrait des droits et privilèges des révérends pères prieur et religieux de l'église et couvent de Brou, près Bourg-en-Bresse, de l'ordre des frères hermites de Saint-Augustin, de l'observance et congrégation de Lombardie, fondé par illustre et puissante dame Madame Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, sous le titre et invocation de Saint-Nicolas de Tolentin en l'an 1521. — Titres transcrits : traité entre Marguerite d'Autriche et le duc Charles III

de Savoie, 5 mai 1505 ; bulle de Jules II portant consentement à la translation du prieuré de Brou à N.-D. de Bourg-en-Bresse, avec le titre de paroisse qui y était attaché, et à la construction de l'église de Brou sous le vocable de Saint-Nicolas de Toientin, 20 juillet 1506. — Consentement donné par les prieur et prêtres préposés pour la desserte des églises Saint-Pierre de Brou et N.-D. de Bourg à la translation du prieuré de Brou, avec le titre de paroisse y attaché, à N.-D. de Bourg, 27 avril 1506 ; ratification de ce consentement, 28 avril 1506, par le prieur Pierre de Sanciac ; procès-verbal de la prise de possession de l'église de Brou, 5 septembre 1506 ; fondation et dotation du couvent, 28 mars 1521 ; acceptation de cette fondation par les religieux, avril 1521 ; titres sur le droit de leyde et de copponage acheté du sieur de Grilliet par Marguerite d'Autriche et par elle concédé aux religieux : ces titres sont de 1492, de 1496, de 1498, de 1508, de 1512, de 1513, de 1515, de 1552 et de 1600.

H. 612. (Registre.) — In-4°, papier ; 43 feuillets

1600. — Privilèges laïques. — Droit de leyde et de copponage à Bourg. — Extrait et copie du contrat d'abergeage fait en 1492 par le duc Philippe de Savoie à noble Girard Grilliet bourgeois de Bourg, de la perception du droit de leyde et de copponage qui se lève dans la grenette de cette ville, avec la teneur de diverses lettres, déclarations et autres choses relatives à ce droit dont jouissent les Augustins de Brou. (Une table, en tête de ce volume, indique la copie de dixneuf titres relatifs à ce droit.)

H. 613. (Registre.) — In-4°, papier ; 24 feuillets.

1555. — Privilèges laïques. — Droit de leyde et de copponage à Bourg. — Copie collationnée des premiers titres relatifs à ce droit dont jouissaient les Augustins de Brou. Ces titres se retrouvent dans les deux articles ci-dessus analysés.

H. 614. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1505-1598. — Eglise de Brou ; construction ; entretien ; réparations. — Premier prix-fait de Brou, du 31 mai 1505, par lequel Jean Levrat, trésorier de Bresse, et Louis Barangier, maître des requêtes, remettent au nom de Marguerite d'Autriche, à maîtres Amédée Tegniost, Claude Chardin, Louis Balichon, Benoit et Pierre Castin, maçons associés et bourgeois de Bourg, la tâche, commission et obligation de construire, au prieuré de Brou, selon le modèle contenu sur certaines feuilles de parchemin. Le travail doit être fait en quatre ans et sera payé au fur et à mesure par le trésorier Levrat. — Autre projet, de la même année, semblable, dans sa forme générale, au précédent, approuvé par Louis de Gorrevod, gouverneur de Bresse. — Prix-fait (non signé) pour la construction de l'église, du couvent et du bâtiment de madame, en 1505 : « Sensuyt l'ordonnance de la tache de Brou touchant lesglise mise par ordre... sensuyt le monastère par ordre... sensuyt le bastiment de ma très redoutée dame par ordre... ». — Consentement de Jean de Loriol, chanoine des églises de Genève et de Vienne, protonotaire apostolique, prieur commendataire de Brou et évêque de Nice, après avis favorable de l'abbé d'Ambronay dont Brou dépendait, pour obtenir la réunion de ce prieuré à l'église N.-D de Bourg, et laisser ainsi la place libre à la fondation de Marguerite d'Autriche, mai 1506 — Bulle du pape Jules II, donnée à Rome, à Saint-Pierre, l'an de l'incarnation 1506, le 17 des calendes d'août, l'an troisième du pontificat, qui concède la fondation de l'église Saint-Nicolas-de-Tolentin de Brou et la translation du prieuré Saint-Pierre de Brou dans l'église paroissiale de Bourg. — Procès-verbal de la prise de possession de l'église de Brou par les Augustins de Lombardie, 27 août 1506. — Procuration de Jean de Loriol, évêque de Nice, prieur commendataire de Brou, portant consentement à la translation de la paroisse, août 1506. — Testament de Marguerite d'Autriche du 20 février 1508 ; deux copies de ce testament faites au XVII[e] siècle par des notaires ; l'une de ces copies contient l'acceptation du legs de la princesse faite par l'ordre des Augustins Lombards, en date du 10 mars 1553, et la ratification du 14 mai de la même année. — « Les noms des cinquante filles pucelles élevées es pays de Bresse, auxquelles feue de illustrissime mémoire madame Marguerite, archiduchesse d'Autriche, veult estre données à chascune cinquante livres tournois en dot et mariage ». 24 juin 1533. — « Sensuyt ce que couste le marbre blanc achepté en la perrière de Carrara, près de Pise, pour lesglise de Brou par le facteur de sire Humbert Grilliet » s.-d., mais vers 1516. — Prix-fait pour l'exploitation et le transport de la pierre de Ramasse-en-Revermont à Bourg, pour la construction de l'église, 9 octobre 1516. — « Sensuyt la déclaration de

l'ouvrage fait et taillé en la fabrique de l'esglise et du couvent de Saint Nycolas de Tolentin de Brou qui a esté faict du temps que maistre Loys van Boghem a eu la charge, en ensuyvant la volonté et ordonnance de nostre très redoubtée dame, sans ce qui est faict dans ledit couvent de quoi en feront messires les religieux la visitation, relacion et attestation », juillet 1522. — « *Copia computi venerandi patris Ludovici de Gleyreins, religiosi conventus de Brou de libratis et receptis per eum pro fabrica ecclesiæ dicti conventus in annis 1523 ad 1538 ad pascha usque factis* ». Ces comptes ne font qu'une sèche mention du total des sommes dépensées chaque semaine, sans jamais désigner ni les personnes ni les objets auxquels ils sont applicables. — Ordonnance de M. le trésorier de Marnix, seigneur de Toulouse, du 31 août 1530 pour « se expédier du faict de Brou », relative à l'achèvement des affaires de l'église et du couvent de Brou. — Reçu de la somme de 1037 florins et un gros, par maître Louis Van Boghem « *magister operum de Brou* », à compte de ses honoraires pour l'année 1531, 26 octobre. — « Mémoire des choses nécessaires pour la perfection et intégrité de l'esglise et couvent de feue immortelle mémoire ma dame Marguerite archiduchesse d'Autriche par icelle fondée et érigée au lieu appelé Brouz-les-Bourg-en-Bresse », 1535. — « Sensuyt le nombre du poix des treillies de fer qu'a faict maistre Benoît Fuma pour l'esglise de Brou l'an 1539 et 1540 ; — « sensuyt la despence faicte par moy frère Remy du Dauphiné à cause de faire rhabiller les verrières rompues par grelle et tempeste ». — Prix-fait passé à François Lançon et Louis Fébrier « pour plastrer et reblanchir toutes mascules et goustières tant en lesglise qu'es cloistres », 24 septembre 1540. — Prix-fait passé au serrurier Benoit Fuma « pour faire troys treillies de fert carré pour mettre et poser à l'entour des troys sépultures estant au cueur de lesglise... » ; 15 juin 1548. — Prix-fait du grand bénitier, passé le 22 août 1548 « à maistre Nicolas du Crès, natif de la Bonneville, pays de Faucigny, assavoir tailler et coupper ung beneyti de pierre de marbre noir, ensemble le pied, jouxte la forme d'un patron faict et pourtraict en ung folliet de papier, pour le prix et tasche de vingt escus d'or au sol... ». — Note du plomb pris à Brou, sur les toits de l'église, en octobre 1557, sur l'ordre de Mr de Digoine, gouverneur de Bourg, pour en faire des balles pour la garnison, « lequel plomb, fixé à un sol la livre, ne fut jamais payé, car despuis que la ville fut assiégée, les soldats disaient n'avoir point reçu paye du roy despuis long temps, même les Gascons et Suisses, et estoit force leur délivrer ledit plomb, aultrement ils eussent tout forcé ». — Procès-verbal de l'enlèvement des plombs et autres dégâts faits à Brou, par la garnison de Bourg, lors du siège mis devant cette ville par le baron de Polvilliers, novembre 1557. — Lettres patentes du duc Emmanuel-Philibert de Savoie, concernant le don annuel de 100 florins qu'il avait ordonné être fait à Brou pour réparations à l'église, 1567 et 1578. — Mandat du duc de Savoie de 150 florins pour réparations annuelles à l'église, août 1583. — Quittance de 208 florins dépensés pour recouvrir le dortoir, les galeries, la chambre de la librairie, les chambres de S.-A., décembre 1587. — Réfection de quatre piliers du cloître, 1592. — Don de 400 écus pour réparations et entretien ; plus une aumône de 100 écus pour l'infante Dona Catalina, duchesse de Savoie, mai 1594. — Mandat de 1,500 écus, délivré par le duc de Savoie pour réparer l'église et le clocher, décembre 1598. — « Ordre qui se doibt tenir par commandement de S.-A. sur les réparations du clocher, église et couvent de Brou et en la distribution de mil cinq cents escus qu'il a pleu à S. A. conséder », 1598.

H. 615. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1600-1740. — Église de Brou ; entretien ; réparations. — Procès-verbal de la visite de l'église et des réparations à faire au clocher, 22 août 1602 ; — ordre de continuer les travaux, donné le 30 novembre de la même année par Roger de Bellegarde, lieutenant-général en Bourgogne et Bresse. — Procès-verbaux des réparations faites en 1607 et 1608. — Arrêt du conseil d'État du 7 février 1613, relatif aux réparations à faire au clocher, rendu sur requête des religieux. — Examen et réception des travaux faits en 1613 ; — état des dépenses faites en cette année, dressé par le prieur Angelo della Morra ; — quittances des ouvriers. — Prix-fait du tabernacle passé en juin 1633 à Simon Gaspard, sculpteur de Chalon. — Verbal des réparations à faire en 1655 ; — requête à ce sujet présentée en 1656 par les religieux au duc d'Épernon, gouverneur de Bourgogne. — Rapport d'experts des ruines de l'église et couvent de Brou et des réparations qu'il y faut faire, présenté au lieutenant-général au bailliage par Benoît d'Aurolles, architecte-juré de Lyon, et Fleury Patrasson, charpentier-juré dudit Lyon, 15 mai 1659 : — le montant de la dépense est fixé à 45,000 li-

vres. — Verbal de visite des réparations en 1668. — Don de 600 livres fait aux religieux en 1714 par Louis XIV, à eux annoncé par une lettre de La Vrillière. — Requête au cardinal de Fleury pour avoir des secours et par lui non répondue.

H. 616. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1520-1740. — Fondations de chapelles et de messes. — Fondation de la chapelle de Notre-Dame de-Pitié faite le 25 février 1520 par Laurent de Gorrevod gouverneur de Bresse. — Fondation d'une messe faite le 25 février 1520 par noble dame Marie-Constance Sforce, veuve du comte de Varambon. — Acte d'acceptation par les religieux, de la fondation de la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, faite par messire Antoine de Montcut, confesseur de la duchesse Marguerite d'Autriche, 14 avril 1521. — Testament de Jean de Gramont portant fondation de messes hautes et basses à Brou, 25 octobre 1528, avec l'acte d'acceptation des religieux. — Testament d'Humbert Ogerat, bourgeois de Treffort, 20 février 1529. — Acceptation par les religieux de l'aumône à faire chaque dimanche des Rameaux à treize pauvres, fondée par l'abbé de Montcut, le 1er septembre 1530. — Acceptation de la fondation de l'annuel que les Cordeliers de Bourg doivent dire tous les ans, le vendredi après la Pentecôte, dans l'église de Brou, 8 mars 1533 ; — pareille acceptation pour l'annuel que les Dominicains de Bourg doivent célébrer à Brou tous les vendredis après les Quatre-temps, 8 mars 1533 ; — acceptation de la fondation d'une grand'messe à chanter à Brou le premier vendredi de carême, et des vigiles des morts à réciter le vendredi après les Cendres, par les chanoines de l'église N.-D. de Bourg, 8 mars 1533. — Fondation d'une grand'messe tous les seconds vendredis des mois de l'année, en la chapelle Saint-Pierre, faite par noble Humbert Grillet, seigneur du Vernay, 14 août 1533. — Fondation de son annuel par le seigneur de Chaney, 12 octobre 1541. — Clause du testament de noble Jean de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, portant fondation d'une messe basse les lundi, mardi et samedi de l'année, en l'église de Brou, 15 septembre 1544. — Testament de Jean Burnet, de Saint-Julien, 5 mai 1546. — Testament de Françoise Gonin, veuve Serrier, en faveur des Augustins, 7 novembre 1564. — Attestations notariées de 1567 et de 1681, faites contre les religieux de Saint-Antoine de Bourg, qui ont négligé de venir acquitter, dans l'église de Brou, les fondations pour eux faites par la duchesse Marguerite. — Donation de tous ses biens au couvent, par Jacques Flottet, de Brou, 11 janvier 1573. — Donation de 40 florins par Catherine Golliard, pour fonder une grand'messe annuelle, 22 janvier 1609. — Testament de Claude Junier, curé de Vonnas, qui lègue 300 livres au couvent, 25 mai 1631. — Testament de Pierre Chevilliard, meunier au moulin de Brou, au profit des religieux, 24 mars 1627. — Fondation d'une messe par Nicolas Forcrand, curé de Vonnas, 9 juin 1627. — Fondation de deux messes basses par René de Lucinge, 3 juin 1632. — Fondation d'une grand'messe annuelle par les Syndics de la ville de Nantua, que Saint-Nicolas de Brou a garantie de la peste, 20 juin 1644. — Testament du procureur Urbain Dugad qui fonde six messes annuelles, 24 janvier 1663. — Testament de Louise-Charlotte de Baiz, femme d'Étienne Bachet de Mézériac, portant fondation d'une messe basse hebdomadaire, 12 mai 1666. — Testament de Guillaume Merle, conseiller du Roi et référendaire au parlement de Metz, 22 janvier 1669. — Testament d'Anne Boyard, femme Burtin, qui fonde quatre messes basses hebdomadaires, 24 novembre 1672. — Testament de Germain Desvignes, marchand de Lyon, qui fonde quinze messes basses annuelles, 16 juillet 1685. — Fondation d'une messe hebdomadaire par Ferdinand Blondel, bourgeois de Bourg, 19 août 1685. — Fondation du chanoine Morel, de Bourg, 20 février 1688. — Fondation faite le 30 janvier 1710 par dame Marie Van Devel, veuve de Claude Blot, agent général pour le Roi près des États de Hollande. — Décision des docteurs de Sorbonne, du 30 avril 1716, sur la manière d'acquitter les fondations de la princesse Marguerite d'Autriche ; — décision du chapitre général de l'ordre des Augustins, portant que le nombre des messes à acquitter serait fixé à proportion de la valeur des revenus, à raison de 16 sols par messe, 1728.

H. 617. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1630-1663. — Substitution de la congrégation des Augustins de France à la congrégation des Augustins de Lombardie dans le couvent de Brou. — Copie d'une bulle du pape Urbain VIII, du 23 mars 1630, relative à l'établissement des Augustins réformés dans les États de l'Empire. — Copie d'une commission du Roi au parlement d'Aix, pour enregistrer la bulle d'Urbain VIII favorable aux Augustins de France, 17 mars 1647. — Accord fait entre les Augustins déchaussés et les Augustins chaussés pour la res-

titution du grand couvent de Marseille, 22 mai 1647. — Lettres d'attache du Roi et enregistrement au parlement de Paris des bulles relatives aux couvents des Augustins, 27 juin 1654. — État de l'église et du couvent de Brou en mai 1655. — Patente de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, portant préférence et donation de Brou aux Augustins de France, privativement à tout autre ordre, 6 août 1657. — Copie collationnée de plusieurs brevets accordés par Louis XIV aux Augustins réformés de la congrégation de France, pour les autoriser à accepter la donation de Brou à eux faite par le duc de Savoie, 1655-1658, avec les lettres d'attache du duc d'Épernon, gouverneur de Bourgogne. — Procuration du définitoire général des Augustins de France, aux fins de traiter avec ceux de Lombardie pour la cession de Brou, février 1659 ; — permission conforme de l'archevêque de Lyon, mars 1659 ; consentement du comte de Montrevel, lieutenant-général en Bresse. — Procès-verbal de mise en possession du couvent de Brou, pour les Augustins de France, 14 mars 1659 ; — vue des lieux ; situation de l'église et du couvent ; devis des réparations urgentes qu'il y faut faire ; monitoire de l'archevêque de Lyon contre ceux qui ont volé deux tableaux dans le chœur et une statuette en bois dans les stalles, mai 1659. — Bulle du pape et patente du Roi qui soumettent tous les religieux Lombards qui resteraient à Brou, aux supérieurs Augustins de France. — Arrêt du conseil d'État du 7 septembre 1668, qui veut que les supérieurs du couvent de Brou soient sujets du Roi. — Ratification du traité de cession, novembre 1663 ; — homologation du parlement de Bourgogne après un dernier traité définitif avec les Augustins Lombards. — Arrêt du parlement de Dijon par lequel les Augustins de France sont maintenus définitivement en la possession du couvent de Brou, à la charge de nourrir les anciens religieux Lombards, à moins que ces derniers ne préfèrent se retirer dans quelque couvent de leur congrégation, auquel cas il serait payé à chacun une pension annuelle de 150 livres, 10 mars 1663.

H. 618. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1662-1663. — Substitution des Augustins de France aux Augustins Lombards. — Copie des patentes de Louis XIV, d'octobre 1662, qui confirment définitivement la prise de possession de Brou par les Augustins de France ; — confirmation et enregistrement par le parlement de Bourgogne. — Papiers de la procédure suivie pour arriver à installer à Brou les Augustins de France, pour désintéresser les Augustins Lombards, régler leur manière de vivre, départ, etc.

H. 619. (Registre.) — In-4°, papier ; 104 feuillets.

1643-1700. — « *Liber deffinitionum Capitulorum generalium* ». — *Deffinitiones generales quæ sunt in observancia ex capitulis celebratis Argentoli, Avenione, Burgundii, Parisiis, Avenione, Lugduni, etc.* — *Acta pro provincia Delphinatus.* — *Electiones* ; *officiarii, etc., etc.*

H. 620 (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1520-1633. — Chronique. Lettres. — Lettre du duc Charles III de Savoie aux religieux de Brou ; autre du même à l'évêque de Sisteron, gouverneur du comté de Villars : ces deux lettres sont sans date ; le duc Charles régna de 1504 à 1553. — Deux lettres de Jean de Marnix, receveur des comptes en Bresse, à Claude Jobert, scribe en la cour des comptes de Bresse, septembre 1522. — Lettre de Mr de Montcut, confesseur de la princesse, de Maline, 11 avril 1527. — Lettre des exécuteurs du testament de Marguerite d'Autriche, Bruxelle, 11 février 1531 ; — autre du 11 août même année. — Lettre de Mr de Lalaing, Bruxelle, 18 janvier 1532 ; autre du même, 18 novembre 1532. — Lettre de Mr de Boysset, doyen de Poligny, du 17 avril 1534 ; autre du même, 22 juin 1534. — Lettre des exécuteurs testamentaires de la princesse, Bruxelle, 25 janvier 1535. — Lettre du doyen de Poligny, 26 janvier 1535 ; autre du même du 3 février 1537. — Lettre du cardinal Philippe de la Chambre, prieur de Nantua, 15 mars 1539. — Lettre des exécuteurs du testament de Pierre Lepage, prêtre mort à Metz, expulsé de Bâle, à propos d'un legs fait à Brou par le défunt, Metz, 30 mai 1540. Lettre du doyen de Poligny, Besançon, 30 janvier 1541 ; autre du même, de Bruxelle, 4 mai 1542. — Lettre de Pierre Dumont, Bruxelle, 14 janvier 1545. — Lettre de Louis Vienet, Besançon, 11 novembre 1545. — Lettre des exécuteurs testamentaires de la princesse, Bruxelle, 23 août 1549. — Trois lettres de Mr de Cormaillon, Bruxelle, 1er janvier 1546 et 9 janvier 1548, Sault, 15 février 1548. — Lettre de Mr de Mouchet, 15 avril 1548. — Deux lettres de Mr de Cormaillon, de Sault, 11 juin et 6 novembre 1550. — Lettre de l'évêque d'Arras (Granvelle), 2 août 1576. — Délibération des com-

missions de la Santé de la ville de Lyon, par laquelle il fut arrêté qu'il sera fait un vœu en l'honneur de Saint-Nicolas-de-Tolentin de Brou, pour faire cesser la contagion au dit Lyon ; — procès-verbal de l'accomplissement du dit vœu ; — lettre de Mr Mellier, conseiller du Roi à Lyon, au P. Dalmace, prieur de Brou, dans laquelle il rend compte d'un miracle opéré sous ses yeux par l'intercession de Saint-Nicolas, 1628-1629. — « Sensuyvent les painctures de dévotion qui sont encores es cabinets et librairies de feue madame, oultre celles qui ont esté envoyez à Brouz-en-Bresse ». — Cahier de quatre feuilles contenant une petite chronique latine de Brou, qui commence ainsi : « *Ne lethea temporis annositas ac vorax ævi ingluvies...* »; à la suite : « *Tabula missarum singulis diebus totius anni in conventu de Brou celebrandarum* », rédigé en 1635.

H. 621. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1492-1640. — Propriétés rurales. — Domaine du mas des Attiers, dit plus tard Grange de Saint-Julien. — Contrats d'acquisition, de ventes, d'échanges, quittances, baux divers relatifs à ce domaine.

H. 622. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1520-1768. — Propriétés rurales. — Domaine de Biziat. — Contrats d'acquisition, de ventes, d'échanges, quittances, baux divers relatifs à ce domaine.

H. 623. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin.

1460-1580. — Propriétés rurales. — Domaine de la Bourdonnière. — Contrats d'acquisition, de ventes, d'échanges, quittances et baux relatifs à ce domaine.

H. 624. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1616-1735. — Propriétés rurales. — Domaine de la Bourdonnière. — Suite des contrats d'acquisition, de ventes, d'échanges, des quittances et baux de ce domaine.

H. 625. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1421-1701. — Propriétés rurales. — Domaine sur Bourg. — Titres relatifs à l'acquisition, aux échanges, aux fermages du pré sis à Bourg au territoire dit des Blanchisseries, avec les titres sur le droit de prendre les eaux d'irrigation qui viennent des Vennes.

H. 626. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1492-1780. — Propriétés rurales. — Domaine de Chevroux. — Titres relatifs à l'acquisition, à l'entretien, aux échanges et aux fermages du domaine de Chevroux.

H. 627. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1523-1672. — Propriétés rurales. — Domaine de Jasseron. — Titres relatifs au vignoble que possédaient au dit lieu les Augustins de Brou.

H. 628. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1520-1583. — Propriétés rurales. — Titres relatifs aux fonds que possédaient les Augustins de Brou sur Versailleux, Illiat et Lalleyriat.

H. 629. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin.

1493-1595. — Propriétés rurales. — Domaine et étang sur Villars. — Titres relatifs à l'acquisition, l'échange, l'entretien et les baux du domaine de Villars.

H. 630. (Cahier.) — In-4°, 15 feuillets.

1533. — Procès. — Procédure entre Claude Mornay, fermier du droit de leyde et de copponage pour les Augustins de Brou, et Jean Denant, bourgeois de Bourg, qui refusait d'acquitter les droits.

H. 631. (Cahier.) — In-4°, papier ; 58 feuillets.

1544. — Procès. — Procédure au bailliage de Bourg entre les Augustins de Brou et Claude Dard, prêtre, lequel prétendait ne pas devoir les droits de leyde et de copponage pour des grains par lui vendus en dehors des jours du marché de Bourg. Dard est condamné en ses prétentions par arrêt du 2 avril 1544.

H. 632. (Cahier.) — In-4°, papier ; 32 feuillets.

1553. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et le sieur Devancy, châtelain de Bourg,

au sujet de ses prétentions sur la connaissance des litiges relatifs aux droits de leyde et de copponage.

H. 633. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1554. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et Pierre Morandat, laboureur de Viriat, au sujet du droit de terrage à percevoir sur les raves que le dit Morandat était venu vendre à Bourg, un jour de marché, sans acquitter la leyde ni le copponage. Il est condamné.

H. 634. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1557. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et le sieur François de Meyriat, seigneur de Rosy, au sujet des droits de copponage qu'il doit pour grains amenés à la vente dans Bourg.

H. 635. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1560. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et Sébastien de Vaux, au sujet d'un règlement d'écoulement des eaux dans l'étang de Villars.

H. 636. (Cahier.) — In-4°, papier; 16 feuillets.

1572. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou, Thomas Julliard et la ville de Bourg, qui établit la jouissance, pour les religieux, du droit de leyde et de copponage dans toute l'étendue de la châtellenie du dit Bourg.

H. 637. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1573-1578. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou, les sieurs Louis Arbellot et Jean Simonnet, contre le procureur Benoît Chambard, au sujet du règlement de l'écoulement des eaux de l'étang des Vennes, à Bourg; transaction à cet égard.

H. 638. (Cahier.) — In-4°, papier; 6 feuillets.

1578. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et le procureur Benoit Chambard, pour l'irrigation de leur pré des Blanchisseries par l'étang des Vennes.

H. 639. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1610-1640. — Procès. — Procédures fragmentaires entre les Augustins de Brou et divers récalcitrants qui se refusaient au payement des droits de leyde et de copponage.

H. 640. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1611-1613. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et Claude Pavillon et Salomon Bret, leurs fermiers du droit de leyde et de copponage, qui alléguaient, pour ne point payer leur fermage, leur non-jouissance de lever leurs droits depuis plusieurs années. Il leur est accordé des dommages-intérêts.

H. 641. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 16 pièces, papier.

1613-1614. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et Pierre Catimel, bourgeois de Pérouse, au sujet d'une contestation pour droit de pêche dans l'étang de Villars appartenant aux religieux.

H. 642. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1616. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et le lieutenant-général au bailliage pour obtenir défense de vendre de la viande et autres denrées dans la grenette de Bourg.

H. 643. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1617-1619. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et le sieur Durigny de la Vernée, pour obtenir de lui payement des droits de leyde et de copponage dus au couvent.

H. 644. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1625-1724. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou, la ville de Bourg et le domaine du Roi, au sujet de l'entretien de la grenette de la ville de Bourg.

H. 645. (Liasse.) — 17 pièces, papier, 1 imprimé.

1628-1632. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou, Pierre Chaussat, bourgeois de

Bourg, et les syndics de la dite ville au sujet des droits de leyde et de copponage dus au couvent. La ville allègue son privilège d'être exempte de ces droits quand les denrées sont vendues chez des particuliers et un autre jour que le jour de marché. Le privilège de la ville est maintenu et confirmé.

H. 646. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1641. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou, Claude Monnier et François Escolau, à propos des droits de leyde et de copponage.

H. 647. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1650-1660. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et les habitants de Chevroux, pour les droits de naisage du chanvre et d'abreuvage des bestiaux dans l'étang dudit lieu, appartenant aux religieux.

H. 648. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1658. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et Charles Chambard, avocat à Bourg, au sujet d'un droit de prise d'eau qu'ils réclament dans l'étang des Vennes pour irriguer leur pré des Blanchisseries.

H. 649. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1660. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et Simon Laroche, au sujet de la propriété d'une pie dans l'étang des religieux sis à Villars.

H. 650. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1666. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et Alexandre Laroche, au sujet de la propriété et de l'usage d'un bois sis au mas de la Bourdonnière. Les religieux perdent leur procès contre Laroche.

H. 651. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1690. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et André Quinet, châtelain de Bourg, à propos du mode de lever la leyde et le copponage dans la grenette de cette ville.

H. 652. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1700-1702. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et les maire et syndics de Bourg, au sujet de la jouissance du droit de leyde et de copponage; transaction du 26 juin 1702 au profit des religieux.

H. 653. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1707-1709. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et le sieur Dupuis, procureur au bailliage de Bresse, au sujet de la perception du droit de martinage qui se doit prélever sur toutes les marchandises qui sortent de Bourg les jours de foire et de marché.

H. 654. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1710. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou, la ville et le bailliage, pour faire rétablir et reconstituer leur droit de leyde et de copponage après la disette et la famine de l'année 1709.

H. 655. (Liasse.) — 24 pièces, papier; 8 imprimés.

1730-1742. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et Bachoud, Daly et Chicod, de Bourg, en frustration des droits de leyde et de copponage dus au couvent sur des grains, vendus en dehors de la grenette.

H. 656. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1740. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et Joseph-Marie-Gaspard Buisson-Dunoyer, conseiller au présidial de Bresse, pour frustration des droits de leyde et de copponage dus au couvent.

H. 657. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1740-1742. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et Gay, Ravaud et Dérognat, pour frustration des droits de leyde et de copponage et vente frauduleuse de grains, sur grenier, en dehors de la grenette de Bourg.

H. 658. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1743. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et le curé Jayr, de Viriat, pour vente de grains par lui faite en frustration du droit de leyde et de copponage dû aux religieux.

H. 659. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1751. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et Janinet, marchand de Saint-Étienne-du-Bois, au sujet de la frustration du droit de leyde et de copponage dû au couvent.

H. 660. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1754. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou, la ville de Bourg et divers particuliers, au sujet de la nomination des mesureurs à la grenette et des percepteurs des droits d'once et de copponage.

H. 661. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1756. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et Blanchon, Raison et consorts, au sujet de dommages par eux causés à l'étang de Chevroux, appartenant aux religieux, et pour le partage de l'eau de cet étang.

H. 662. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1757. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et Bonnardel, marchand de Bourg, pour frustration des droits de leyde et de copponage appartenant au couvent.

H. 663. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1765. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et Boizet, Corsain et autres, au sujet de la frustration des droits de leyde et de copponage sur 3,180 coupes de blé vendues en cachette à Jean Semille.

H. 664. (Cahier.) — In-4°, papier; 10 feuillets.

1765. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et Duclos, Barbet et Robert, en frustration des droits de leyde et de copponage dus au couvent.

H. 665. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1772. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et François Marron, pour la conduite et l'usage des eaux sortant de l'étang des Vennes, qui doivent irriguer le pré des religieux sis aux Blanchisseries à Bourg.

H. 666. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

1774. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Brou et le chapitre N.-D. de Bourg, les Cordeliers, les Dominicains, les Capucins de Bourg, pour régler entre eux le mode des funérailles des particuliers qui font élection de sépulture dans leurs églises respectives, et la manière d'acquitter les fondations.

H. 667. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1790-1800. — Liquidation finale du couvent des Augustins de Brou. — Inventaire des titres, meubles et papiers des religieux. — Procès-verbal de la visite de l'église et du monastère; — réparations urgentes à faire aux bâtiments. — Projet de faire de Brou un séminaire et le siège d'un évêché. — Baux des jardins passées à divers particuliers — Devis et détail estimatif des réparations à faire à Brou. — Apposition de scellés. — Vente du mobilier. — Appropriations diverses du couvent, etc., etc.

H. 668. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 2 imprimés.

1856-1858. — Église de Brou. — Procès-verbal du 1er décembre 1856 de l'ouverture du caveau funèbre contenant la dépouille mortelle des deux princesses Marguerite de Bourbon et Marguerite d'Autriche et du duc Philibert-le-Beau, époux de cette dernière. — Second procès-verbal du 8 juillet 1858, relatif à la réouverture et à la reconnaissance des tombes ducales de Brou; minutes de ces procès-verbaux signés de tous les membres de la commission, procès-verbaux imprimés.

(Nota. — Les plans de Brou, du couvent et des propriétés, sont dans le grand meuble des plans, tiroir 5.)

Augustins de Montrevel, fondés en 1655.

H. 669. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1655-1700. — Fondations. — Fondation d'un couvent de l'ordre Saint-Augustin dans la ville de Montrevel, faite le 26 août 1655, par messire Ferdinand de la Baume, dame Marie Olier de Nointel, comte et comtesse de Montrevel, messire Charles-François de la Baume, leur fils, marquis de Saint-Martin, et dame Claire-Françoise de Saulx de Tavanes, sa femme. — Articles concernant le couvent que Mr et Mme de Montrevel veulent fonder pour les Pères Augustins ; — lettre de l'archevêque de Lyon à ce sujet. — Fondations de messes par Claude Perrin, bourgeois de Montrevel, 5 décembre 1665 ; — par Françoise Jolly, 9 février 1668 ; — par Jean Couet et Marie Gringoz, 18 décembre 1669. — État des rentes et fondations constituées au profit des Augustins de Montrevel, en 1692. — Fondation faite pour l'entretien d'un chapelain spécial à la famille de Montrevel ; — avis conforme de l'archevêque de Lyon.

H. 670. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1716-1769. — Réparations à faire au couvent et à l'église des Augustins de Montrevel. — Ordre de Mr de Montrevel relatif à ces travaux, 1716.— Correspondance avec les Augustins à ce sujet. — Mémoire des travaux à exécuter. — Permission donnée par l'archevêque de Lyon pour augmenter le culte dans l'église desdits Augustins.

H. 671. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1777-1780. — Abandon de leur couvent par les Augustins de Montrevel. — Mémoire sur la situation de la fondation faite à Montrevel pour les Augustins. — Inventaire des ornements, des vases sacrés, meubles, linges et autres effets des religieux, dont prend charge Clément Piquet, chapelain de Montrevel ; — état des bâtiments et de la chapelle. — Correspondance relative au départ des Augustins qui abandonnent la fondation, dit le frère Jannin, leur provincial, « faute de sujets capables de desservir la chapelle » ; lettres d'avocats, de prêtres, de l'archevêque de Lyon, relatives à cette liquidation. — Réparations à faire à la fondation pour y installer, dans l'intérêt des gens de Montrevel, un desservant séculier.

H. 672. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1714-1781. — Procès. — Procédure entre les Augustins de Montrevel et les habitants du lieu, relative à l'installation de bancs de famille dans l'église.

H. 673. (Liasse.) — 36 pièces papier.

1685-1713. — Procès. — Papiers de procédures diverses : contre le curé de Cuet qui prétendait exercer son ministère à Montrevel ; — contre Claude Piret pour payement des arrérages d'une fondation pieuse ; — contre la famille Couey pour le même objet ; — contre la famille Gringoz pour le même objet, etc. — État de toutes les pièces, titres et papiers et autres fondations qui concernent la chapelle et aumônerie de Montrevel.

Augustins de Boiron, près Montluel, fondés au XVIIe siècle.

H. 674. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1790. — Inventaire sommaire des titres et papiers les plus importants et les plus utiles, qui se sont trouvés dans les archives des ci-devant Augustins du couvent de Boiron.

Joséphistes de Verjon, fondés en 1664.

H. 675. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1664-1788. — Achats. Ventes. Baux. — Actes d'achats de terres et de parcelles de prés et de vignes à divers particuliers. — Baux et abergeages de fonds à des habitants du lieu.

H. 676. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1762. — Procès. — Procédure entre les Joséphistes de Verjon et le chapitre de Saint-Claude, au sujet du droit de pâturage dans la forêt de Villemotier.

H. 677. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1764. — Procès. — Procédure entre les Joséphistes de Verjon et les consorts Roserat, pour le recouvrement d'une rente de 273 livres 12 sols.

H. 678. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1790. — Liquidation de la maison des Joséphistes de Verjon. — Verbal d'apposition de scellés ; inventaire des meubles et des immeubles ; ventes diverses ; dénombrement des fonds.

Joséphistes de Nantua, fondés en 1664.

H. 679. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1664-1719. — Fondation ; acquisitions. — Délibération des syndics et conseillers de la ville de Nantua, en faveur de l'installation dans leur ville des prêtres de la congrégation Saint-Joseph de Lyon, 1er juillet 1664. — Établissement d'un collège tenu à Nantua par les Joséphistes en suite d'une autorisation de l'archevêque de Lyon, 18 janvier 1677 ; confirmation du collège et de sa chapelle en 1722, par Mgr de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon. — Mémoire envoyé au procureur-général du parlement de Dijon, à l'occasion de l'édit du 2 février 1763, portant règlement sur les collèges. Note pour prouver les avantages du collège de Nantua, 1785. — Contrats d'achats de terres et de prés pour le collège des Joséphistes, sur divers particuliers. — Baux à ferme et abergeages. — Constitutions de rentes sur divers.

H. 680. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1680-1789. — Comptabilité. Visites du collège. — Procès-verbaux dressés par des Joséphistes, visiteurs de l'ordre, de la situation pécuniaire et pédagogique de leur collège de Nantua. Noms des directeurs, des professeurs, des domestiques. Liste et nombre des écoliers. Visites de la maison ; états des approvisionnements et denrées ; situation financière ; états de la bibliothèque, de la lingerie ; réparations à faire.

H. 681. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1790. — Liquidation des Joséphistes de Nantua. — Inventaire du mobilier, des titres et papiers de la maison, dressé par le directoire du district. — Note des soustractions faites au ci-devant collège de Nantua.

Picpus de Trévoux.

H. 682. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1736-1790. — Lettres patentes de Louis-Auguste, prince souverain de Dombes, confirmant la création de la confrérie des Pénitents du Saint-Sacrement établie dans l'église des Picpus de Trévoux, mars 1736. — Statuts et règlements des Pénitents blancs de Trévoux, confrérie établie chez les Picpus du lieu, septembre 1758. — Délibérations des Pénitents blancs sur une question d'ordre intérieur relative à leur confrérie. — Verbal de l'inventaire des meubles et immeubles des Picpus, dressé en 1790 par le directoire de Trévoux.

Lazaristes de Bourg, fondés en 1708.

H. 683. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1716. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui maintient et garde les missionnaires de la congrégation de Saint-Lazare, établie à Bourg-en-Bresse, dans l'exemption de la taille pour les biens à eux donnés pour leur dotation et leur première fondation.



II. — ORDRES RELIGIEUX DE FEMMES.

ORDRE DE SAINT-BENOIT.

Chanoinesses-Comtesses de Neuville-les-Dames, fondées vers 1050.

H. 684. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1184-1600. — Privilèges. — Sauvegarde de Frédéric (Barberousse), empereur des Romains, donnée l'an 1184, indiction troisième, la trentième année de son règne, à Vicence, le 15 des calendes de décembre, par laquelle, à la prière de Guillaume, abbé de Saint-Claude, il prend sous sa protection, outre cette abbaye, toutes ses possessions dans le « *pagus Lugdunensis* », parmi lesquelles on trouve : « *eclesiam sancti Mauricii de Novavillâ cum prioratu et capellâ de Castro...* » ainsi que plusieurs autres églises qui se plaignaient des incursions et des pillages journaliers des seigneurs et qui demandaient secours « *ab incursionibus et inquietudine exteriorum quotidie insultantium* » (copie sur papier, délivrée le 22 mai 1543 et signée Jean Reffait, notaire juré au greffe de la terre de Saint-Claude). — Accord et transaction, du vendredi après la Pentecôte 1273, entre frère Guillaume de Mauger, prieur de Neuville, et Théophile curé dudit lieu, au sujet des droits curiaux, luminaires, offrandes, sépultures, etc. (copie sur papier délivrée le 11 octobre 1475 par Bertrand Merlet, official de Lyon). — Humbert de Baujeu, chanoine de Lyon, ayant reçu de l'abbaye de Saint-Claude, pour la durée de sa vie, le prieuré de Neuville avec toutes ses appartenances et dépendances, s'engage, sous serment, à protéger et à défendre ce prieuré, à maintenir et à augmenter ses droits, à récupérer ses biens perdus, à maintenir les privilèges du couvent des dames du lieu, etc. ; lundi après la Saint-Denis, 1302. — Sentence rendue le 16 septembre 1372, par Guillaume, abbé de Saint-Claude, qui condamne le prieur de Neuville aux réparations du monastère du lieu, en lui adjugeant une part spéciale à prendre sur les revenus en argent et en nature des religieuses. — Diverses sauvegardes et exemptions de tailles et de péages, de guet et de garde accordées aux dames de Neuville, à leurs familiers et serviteurs en 1371, 1380, 1472, 1489, 1498, 1526 par les comtes et ducs de Savoie. — Patentes des ducs de Savoie de 1448, 1453 et 1456, qui accordent au prieuré de Neuville et lui confirment le droit d'exécution du dernier supplice, soit la peine du glaive, avec permission d'ériger, planter, construire des fourches patibulaires, des plots, des poteaux, des piloris et autres choses nécessaires au service de justice. — Diverses confirmations de leurs privilèges accordées au monastère de Neuville en 1511 et 1530 par les ducs de Savoie ; en 1553 par le roi Henri II ; en 1594 par le duc Charles-Emmanuel de Savoie ; en 1600 par le roi Henri IV.

H. 685. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1619-1681. — Privilèges. — Arrêt du parlement de Bourgogne rendu le 25 juin 1619 contre le prieur de Neuville, en faveur des religieuses du lieu, touchant le montant et la distribution de leurs prébendes ; — autre arrêt de juin 1629 interprétatif de quelques articles des statuts du monastère contre les prétentions du prieur ; — autre arrêt du 28 janvier 1633 relatif aux attributions et salaire du confesseur de la maison ; autre arrêt du 7 janvier 1636 touchant l'horloge du monastère ; autre arrêt du 1er février 1636 sur le nombre et la distribution des prébendes des dames. — Arrêt du parlement de Dijon de juin 1675 qui règle les prétentions des dames de Neuville et du prieur du lieu, au sujet des oblations et des droits de sépulture dans l'église paroissiale du lieu, avec l'homologation du conseil privé du roi en date du 31 octobre 1675. — Arrêts de 1725, 1734, 1745 et 1760 par lesquels le Parlement de Dombes homologue les foi et hommage, aveu et dénombrements présentés par les chanoinesses du chapitre noble de Neuville-les-Dames pour les dîmes et rentes qu'elles possèdent en la souveraineté de Dombes. — Lettres d'amortissement accordées par la princesse de Dombes, le 20 septembre 1680, aux dames de Neuville : avec l'homologation du parlement de Dombes du 8 janvier 1681.

H. 686. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1710-1782. — Privilèges. — Lettres patentes de Louis XIV en 1710 et de Louis XV en 1738, 1745 et 1749, relatives à l'union du prieuré de Neuville-les-Dames au monastère des dames du lieu, et confirmant aux dites dames leur droit d'exiger la preuve de quatre degrés de noblesse pour entrer audit chapitre. — Arrêt du parlement de Dijon, du 25 février

1738, qui homologue l'enregistrement des lettres patentes du mois d'octobre 1737, établissant quatre foires et marchés annuels à Neuville. — Lettres patentes de Louis XV des 9 novembre 1755 et 2 avril 1759, portant confirmation du décret de sécularisation des prieuré, chapitre, prieure et religieuses de Neuville-les-Dames : — homologation du parlement de Dijon. — Brevet de Louis XV, du 5 mai 1757, en faveur des chanoinesses de Neuville, par lequel il leur permet de porter un cordon bleu bordé de deux côtés de rouge. — Arrêt du 13 juin 1759, rendu en la chambre des comptes de Bourgogne et Bresse, pour l'enregistrement des lettres patentes, arrêts, brevets, etc., concernant la sécularisation des prieuré. chapitre et chanoinesses régulières de Neuville ; avec ordonnance conforme des trésoriers-généraux de France, du 6 juillet 1759. — Patentes de Louis XV, d'octobre 1767, en faveur de Neuville, portant établissement, au dit lieu, d'un marché le jeudi de chaque semaine et de quatre foires annuelles. — Arrêt du 14 juin 1782 relatif à la réunion au chapitre de Neuville, du prieuré de Saint-Benoît-en-Bresse.

H. 687. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 2 imprimés.

1527-1757. — Visites et règlements. — Acte de protestation du 23 novembre 1527, dressé à la requête des religieuses de Neuville, contre les prétentions des visiteurs du couvent, envoyés par Monsieur le Grand-prieur de Saint-Claude. — Ordonnance du Grand-prieur de Saint-Claude, du 26 janvier 1606, ordonnant à la prieure de Neuville de recevoir des religieuses au monastère sur le placet d'admission dudit grand-prieur. — Permission de Fernand de Longvy, dit de Rye, archevêque de Besançon, aux dames de Neuville, de pouvoir chanter l'office selon le rit romain, « ne pouvant réciter l'office selon l'usage ancien pour estre leurs livres entièrement non lisables et veu le temps présent si insuportable... ». — Ordonnance du 26 mai 1626 touchant les droits du prieur à la réception des dames novices. — Procès-verbal de la visite de la maison, faite le 15 mai 1626, par DD. Anatole de Scey et François de la Rochette, religieux de Saint-Claude : — verbaux des visites de 1627 et 1647. — Verbal de la visite de 1666, faite par D. Claude de Saint-Maurice ; — visite de 1667 par le même ; visite de 1680 par D. Aymé-François d'Andelot : il défend surtout l'admission de novices non nobles ni filles de qualité. — Autorisation de l'archevêque de Lyon de faire communier, le jour de Pâques, dans le chœur des dames, les pensionnaires, les grangers et les domestiques de la maison, 1683. — Mémoire touchant la réponse que les religieux doivent faire aux évêques s'ils veulent faire la visite de leurs églises. — Extrait des statuts et règlements du noble chapitre de Neuville-les-Dames. — Procès-verbal de la visite de 1716 faite par D. Jacques-François d'Angeville : visite des lieux réguliers, de la chapelle, du cloître, de la sacristie, des maisons particulières des dames ; de l'extérieur et des mœurs des dames ; des jeux de hasard ; du confesseur ; du chapitre ; des comptes, etc ; verbal de la visite de 1719 par le même. — Règlement du cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, sur l'admission et le nombre des novices, 31 janvier 1757 ; — autre règlement du même sur la résidence, les voyages, les successions des défuntes, le service au chœur, etc., 18 juin 1757. — Extraits des statuts du chapitre de Neuville sur les revenus et les dignités.

H. 688. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1606-1766. — Mode de réception des dames. — « Cérémonie pour la réception des filles dans le monastère de Neufville ». — « Forme et manière de faire profession soubs la règle du B. P. Saint-Benoît ». — « Ordre des funérailles pour les dames au jour de leur enterrement ». — Ordonnance du cardinal d'Estrée, abbé de Saint-Claude, pour la réception des prétendantes, 23 septembre 1699. — Cérémonial de la réception des demoiselles dans le noble chapitre de Neuville, pour y recevoir l'habit selon les statuts usités. — Formule pour la présentation d'une demoiselle au chapitre comme nièce et héritière de la dame qui la présente. — Ordonnance pour les preuves de noblesse des prétendantes, donnée en 1766 par Antoine de Malvin de Montazet, archevêque de Lyon.

H. 689. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1525-1740. — Élection des prieures. — Procès-verbal d'élection, comme prieure, de noble Louise de la Charme, faite en chapitre le 16 juillet 1525. — Élections : de dame Anne de Ronchivol, 7 avril 1588 ; de Béatrix de Maillard dite du Boschet, 10 mai 1602 ; de Jeanne-Claude de Meyssoux, 4 décembre 1633 ; d'Éléonore de Chevriers, 20 septembre 1638 ; de Gabrielle de Tenay-Saint-Christophle, 27 novembre 1671 ; d'Antoinette de Chevriers Saint-Maurice, 6 avril 1655 ; d'autre Chevriers Saint-Maurice, 8 avril 1686 ; de Madame de Damas de Marriliac, 18 novembre 1739.

H. 690. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1584-1650. — Réceptions des dames. — Admissions par preuves de noblesse ou placets de : Louise de Gorrevod en 1584; Charlotte de Ragot, 1589 ; Françoise de Laubespin, 1597; Anne de Rossillon, 1605 ; Claude-Françoise de Candie, 1605; Éléonore de Chevriers, 1606 ; Françoise de Thenay, 1609; Hélène de Chevriers, 1613 : Antoinette de Thenay, 1613 ; Marie de Scey de Maillot, 1615; Lucrèce d'Angeville, 1617; Claude-Aimée de Candie, 1619; Françoise-Marie de Thenay, 1620 ; Charlotte de Chevriers, 1621 ; Marie de Champier, 1624 ; Claudine de la Griffonnière, 1632 ; Jacqueline de Seyturier, 1632; Anne de Seyturier, Alexise de Tenay-Saint-Christophle, 1640 ; Anne de Seyturier, 1640; Isabeau de Sainte-Colombe, 1642; Anne de Gaspard, 1644 ; Claudine de Rissé, 1644 ; Charlotte de Thenay, 1644 ; Gabrielle de Thenay, 1644; Claudine de la Griffonnière, 1644: Polyxène de Seyturier, 1644; Antoinette de Gaspard, 1644; Lucrèce Dinet de Chassinpierre, 1645 ; Antoinette de la Mothe-Saint-Vincent, 1645.

H. 691. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1650-1700. — Réceptions des dames. — Admissions par preuves de noblesse ou placets de : Claudine de Rissé, 1651 ; Marie-Anne et Gabrielle Antoinette de Chevriers-Saint-Maurice, 1658 ; Marie d'Urigny, 1660 ; Bénigne de Damas, 1663 ; Marie-Louise de Chevriers, 1667 ; Claudine-Baptiste de Thenay, 1667; Marie du Saut, Madeleine-Catherine d'Angeville, 1668 ; Catherine-Gilliberte d'Angeville, 1668 ; Claudine de Meulan, 1675 ; Marie-Anne de Sainte-Colombe-du-Poyet, Marie de Rissé, Marie Favre, Hélène d'Angeville, Éléonore de Chevriers, Clauda de Rissé, Marie de Seyturier, 1676 ; Jeanne-Françoise de la Coste, 1682; Hilaire de Thenay, 1683 ; Marie de Brandon, 1684 ; Marie de Lyonnières, 1688 ; Jeanne-Marie des Garets, 1690 ; Charlotte et Lucrèce de la Rodde, 1690 ; Jeanne-Marie de la Coste de Mouilly, 1690 ; Anne de Foudras, 1691 ; Huguette-Paule de Damas-Marillac, 1692 ; Marguerite de Dyo de Montmort, 1692 ; Marie-Thérèse de Dortan, 1693 ; Marie-Anne de Peyrieu de Duretal, 1693 ; Émerantienne-Philippine de Moyriac, 1694 ; Marguerite Comeau, 1694 ; Marie-Anne-Françoise de Charbonnier de Crangeac, 1694 ; Marguerite de Valeins, 1696 ; Marie-Anne Damas de Dampierre, 1697; Françoise d'Angeville, 1698 ; Marguerite d'Hurigny, 1700.

H. 692. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1700-1740. — Réception des dames. — Admissions par preuves de noblesse ou placets de : Marie Charlotte de Rissé, 1701 ; Jeanne-Alexandrine de Mougevaut, 1702; Jeanne-Marie de Laurencin, 1702; Jeanne-Hilaire de Champier, 1702; Marie-Anne et Marie de Damas, 1703 ; Suzanne de Marliac, 1703; Claudine de Noblet, 1707; Marguerite de Foudras, 1707 ; Françoise de Charbonnier de Crangeac, 1708; Pierrette-Françoise-Henriette Le Prestre de Vauban, 1710; Madeleine de Froissard, 1713; Jacqueline de Damas de Chevreau, Gabrielle et Marie-Anne de la Rodde, 1713; Marguerite de Valin, Louise de Noblet, Aymée-Jeanne de Damas de Lyonnières, Suzanne-Françoise d'Espiard, 1714; Louise de Laurencin, Louise de Foudras de Trernay, 1717; Claudine de Damas, 1727; Barbe de Brosse, 1729; Jeanne-Claude de Velleroz, 1735 ; Marguerite de Froissard de Villesereine, 17 5; Claudine de Choiseul d'Eguilly, 1738 ; Anne de Berbis, 1739 ; Suzanne de Damas de Saint-Haon, Simône de Beaurepaire, 1740.

H. 693. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1740-1788. — Réceptions des dames. — Admissions par preuves de noblesse ou placets de : Marguerite Vallin de Challes, et de Honorée Vallin de Coppier, 1740; Claudine et Marie-Louise de Choiseul, 1741 ; Marie de Chandée, Marguerite de Villesereine, Gabrielle de Charbonnier de Crangeac, Charlotte de Foudras de Demigny, 1742; Reine-Philippe de Bernard de Montessuis, 1744 ; Marie de Jeaucourt, 1744; Suzanne et Reine Terrier de Malley, 1754; Françoise-Alexandrine, Louise-Ursule et Claudine-Sophie de Guerrin de Tencin, 1756; Claude de Damas de Villerot, Marie-Étienne de la Rodde, Louise de Laurencin de Beaufort, Charlotte du Villars de Sainte-Croix, 1759 ; Marie Lebascle d'Argenteuil, Louise et Claudine de Menthon de Rosy, Marguerite de Rennel de Lescat, 1760 ; Lazare-Charlotte de Fontette, Dorothée de la Barre de Laage, 1762 ; Agnès de Damas de Cormaillon, 1767 ; Anne-Marie de Mondor, 1769 ; Charlotte et Joséphine de Béthune, 1783.



H. 694. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1742-1781. — Sécularisations des monastères de Saint-Claude et de Neuville-les-Dames. — Bulle de Benoît XIV donnée le 22 janvier 1742, portant sécularisation du monastère de Saint-Claude « *in capite et in membris* » et érection de son église en siège cathédral ; copie sur papier du texte de cette bulle. — Traduction française, sur papier, d'une bulle de Benoît XIV, du 24 mars 1751, portant sécularisation du chapitre noble des chanoinesses-comtesses de Neuville.

H. 695. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 35 pièces papier; 3 imprimés.

1781-1790. — Suppression de l'abbaye de Tournus dont partie des biens fut attribuée au monastère de Neuville-les-Dames. — Lettres patentes, brevets et arrêts de 1781 à 1785, portant suppression de l'abbaye de Tournus et union des biens et revenus en dépendant, au chapitre noble des dames de Neuville ; — décrets conformes de l'évêque d'Autun. — Extraits des procédures relatives à cette suppression, faites au greffe du bailliage-présidial de Mâcon ; — consultations et avis d'avocats sur le partage des biens de Tournus, entre l'évêché de Chalon-sur-Saône et Neuville. — Bulle de Pie VI, donnée à Rome, la veille des calendes de juin 1782, portant suppression et extinction de l'abbaye Saint-Philibert de Tournus, et partage de ses biens entre l'évêché de Chalon et Neuville sous certaines conditions, charges et pensions à servir. — Comptes divers relatifs à la réunion des biens de Tournus à Neuville. — Projets d'actes. — Tableau des affaires de la réunion. — Comptes des fermiers des biens de l'abbaye de Tournus. – États des frais et dépenses ; états de vacations d'experts ; correspondance.

H. 696. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1270-1396. — Testaments, fondations et donations. — Vente faite par Henri de Bayo à Guillaume de Salmoya du tiers du mas de Bayo, décembre 1273. — Testament d'Agnès de la Vavrette, par lequel elle donne à Neuville une terre dite le champ de Lunar, proche le ruisseau du Renon, et un cens de douze deniers sur un pré, le dimanche après Sainte-Madeleine 1270. — Acte de la reconnaissance de plusieurs pensions et servis dus à Neuville par plusieurs bourgeois du lieu, 15 décembre 1316. — Testament de noble Étienne Servage, seigneur du Marmont, par lequel il donne aux dames de Neuville vingt sols viennois de servis annuel pour son anniversaire, lundi avant la Saint-Luc, 1323. — Sentence arbitrale du 3 janvier 1346, entre les dames de Neuville et le curé du lieu, relativement au partage de certains fonds et servis pour fondation d'anniversaire. — Fondation faite par noble Louise de Varax de son anniversaire, moyennant une rente annuelle de vingt sols viennois, 15 juin 1360. — Testament de Jean de Sacheins, portant fondation de son anniversaire et de messes en sa faveur, 30 avril 1382. — Achat d'un servis annuel de six deniers sur Jean Mareschal, de Neuville, 23 août 1383. – Donation faite au monastère par demoiselle Henriette de Saint-Sulpice, de vingt sols viennois de servis annuel, 7 septembre 1385. — Donation par Antoine, seigneur de Sermoyer, de tout ce qu'il possédait au territoire de Neuville, moyennant deux grand'messes annuelles et les vigiles des morts, où doivent assister et répondre toutes les dames du monastère, 15 juin 1386. – Donation aux dames de Neuville, par Jean de Montaiguier, leur confesseur, de tous ses biens meubles et immeubles, moyennant des prières pour le repos de son âme, 25 juillet 1386. — Fondation de deux messes hebdomadaires pour le repos de son âme, par noble Étienne de Varax, 2 mars 1388. — Fondation d'une messe à l'autel de Sainte-Catherine, par Jean de Sacheins au capital de dix florins, 12 août 1388. — Acquisition du Pré Andrevon sur Mr de Corrobert, à condition de deux messes par semaine pour le repos de son âme, 8 janvier 1398.

H. 697. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1414-1498. — Testaments, fondations et donations. — Fondation de messes par Étienne de Varax, seigneur de Romans, 12 septembre 1404. — Achat de rentes et de servis sis dans la paroisse de Saint-Cyr, par Jeanne de Genost, décembre 1404. — Fondation par le seigneur de Bouligneux d'un anniversaire pour lequel il donne une rente annuelle de trente sols, 7 janvier 1406. — Fondation de deux messes par semaine faite le 2 mars 1409, par Jean de Corrobert qui donne un pré dans cette intention. — Reconnaissance d'un pré sis en la paroisse de Mézériat, passée le 9 août

1418 par Pierre Serrier, laboureur au dit lieu. — Testament d'Hugonin de Marmont, seigneur de Longes, par lequel il donne dix florins de pension annuelle aux dames de Neuville, pour son anniversaire et garantir la fondation faite par Jean de Sacheins, seigneur de Sermoyer, son cousin, ainsi que celle de Jean de Béost aussi son cousin, 2 août 1436. — Acquisition de servis sur la paroisse de Chaneins, 1457. — Fondation de Jeanne de la Baume, prieure de Neuville, d'une messe basse tous les mardis en la chapelle Sainte-Catherine, sous une pension annuelle de soixante gros plus un calice d'argent, 9 janvier 1459. — Fondation de son anniversaire par Hugues de Marmont, 13 juin 1461. — Quittance de deux pensions ou rentes annuelles, 1463-1464. — Création d'une rente annuelle d'un florin sur Jean Dubois dit Pauget, 3 mai 1468. — Testament de Pierre Guillod, de Neuville, en faveur des dames du lieu, 15 octobre 1471. — Création de rentes ou servis annuels sur divers, 11 février 1481. — Fondation de messes et d'anniversaire par le seigneur de la Gellières, 12 mars 1481. — Fondations pieuses des familles de Marmont et de Corsant, 28 juin 1482. — Achats de rentes sur Jean de Montbié, 1483; — sur Pierre Rogellet, 1489; sur Pierre Mignon, 1490; sur Benoit Cathelin, sur Claude Jenin, sur Jean Bony dit Curce, 1491; — sur Antoine Paso de Poigniat; sur Antoine Martin. — Fondation d'Anne de Marmont, 18 avril 1491. — Constitutions de rentes sur Pallat et consorts, sur Jean Debua, sur Jean Broilliat, sur Jean et Antoine Mallet.

H. 698. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1502-1599. — Testaments, fondations et donations. — Fondation de leurs anniversaires par Jeanne et Marguerite de la Baume, religieuses à Neuville, 9 août et 14 février 1502. — Fondation de messire Humbert Gay, curé de Neuville, du 5 avril 1502; — d'Étiennette de Corsant, prieure des Dames, 12 avril 1502; — de Pierre du Pollier, 4 septembre 1503. — Donation de cent florins par messire Guy Calliat, à condition que les dames prient pour lui, et que Madame de Matafelon ait l'usufruit de cette somme, 21 juillet 1505. — Pension annuelle de douze florins sur Hugonin de Marmont, août 1508. — Pension annuelle de cinq florins sur noble Étienne Pariset, seigneur de la Chassagne, 1510. — Fondation de messes et de son anniversaire par dame Jeanne de Challes, au capital de 100 florins, 23 avril 1513. — Pension de six gros sur Antoine Pottier, de Neuville, 6 novembre 1514; — de douze gros sur François et Antoine Marillet, 19 janvier 1515; — d'un florin sur Pierre Bourjas, 16 février 1515; — d'un florin sur Pierre Oudar, de Vonnas, 19 février 1515; — de 12 gros au principal de 20 florins sur Jacques Martin, mai 1516; — de deux florins sur Antoine Roignod, de Romans, 18 avril 1518; — de 18 gros sur Antoine Gallet, 19 mai 1520. — Anniversaire de Jean de Varax, seigneur de Romans, au capital de vingt écus d'or, 1520. — Pensions diverses sur Jean Dubost le Vieux, 1522; sur Jacques Maillet 1524; sur Jean Bonnet, 1524. — Fondation de l'office du Saint-Suaire et d'une grand'messe, par madame de Montmoret, 20 février 1525. — Testament et fondation d'Antoine Villardier, marchand de Châtillon-les-Dombes, 1528. — Fondation d'Étiennette de Corsant, 1542. — Pension annuelle de trois florins sur Claude Rémond et sa femme, 1542; — sur Philibert Poyat dit Verdet, 1543. — Manuel des rentes et pensions dues au monastère de Neuville en 1547. — Pension de 27 sols sur Claude Gellière de Neuville, 2 avril 1557; — de six sols sur Louis Gabot. — Mémorial des rentes et pensions dues à Neuville en 1560. — Fondation de Louise de la Baume, 24 novembre 1568. — Fondation de son anniversaire par dame Jeanne de Marliac, 2 février 1570. — Fondation de dame Claudine de la Charme, 23 mai 1575. — Fondation et anniversaire de vénérables dames Jeanne de Semur et Anne de Ronchivol, 1577; — de vénérable dame Marie du Breuil, abbesse de Blye et religieuse à Neuville, 29 mai 1594. — Pension sur Benoit Faure, au principal de 20 florins qui rendent 12 sols 2 quarts de Savoie, 1599.

H. 699. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier.

1600-1790. — Testaments, fondations et donations. — Pension de quinze florins sur Benjamin Bardullion, bourgeois de Châtillon-les-Dombes, 17 novembre 1603. — Relevé des fondations faites à Neuville par dame de Corsant, cellerière dudit lieu, 1608. — Fondation faite par Béatrix de Maillard du Bouchet, prieure de Neuville, 17 novembre 1616. — Testament de Jean de Grenaud, seigneur de Rougemont, 1616. — Testament de Jean Reydellet, prêtre et sociétaire de l'église de Châtillon-les-Dombes, 1647. — Testament de Claude Souppe, prêtre de Neuville, chapelain de la chapelle Saint-André, au dit lieu, 1648. — Mémoire

et relevé des pensions annuelles dues au monastère de Neuville. 1648-1652. — Fondation de dame Antoinette de Thenay, janvier 1658. — Fondation de dame Marie de Chevriers, veuve de Claude d'Angeville, mars 1671. — Réduction des charges à acquitter sur les fondations et les anniversaires, accordee en 1712 par l'archevêque de Lyon : — mémoires pour le dégrèvement des charges à acquitter sur les pensions. — Fondation de dame Dinet de Saint-Romain, avril 1734. — Nouvelle réduction des charges sur les pensions et fondations, accordée en 1770 par Mgr Antoine de Malvin de Montazet, archevêque de Lyon.

H. 700. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1279-1480. — Titres de propriété. — Fragment d'une enquête de 1279, qui sert à prouver que le bois de Bayes appartient en vérité au prieuré de Neuville. — Copie de la transaction qui eut lieu en 1273 entre Guillaume de Mangiac, prieur de Neuville, et Théophile, curé du même lieu, pour régler le mode de lever et de se partager les oblations des paroissiens, le casuel de l'église, les dîmes, etc. — Transaction du 23 mai 1351, par laquelle le prieur de Neuville cède aux dames du lieu, pour leur pitance et leur vêture, ses droits de patronage sur l'église, le bois dit du Prieuré et les dîmes sur Chaneins. — Échange de terres et de servis, passé en juin 1352 entre Hugonin de Marboz, prieur de Neuville, et Jean, seigneur de Sermoyer. — Accord et transaction passés en 1430 entre l'abbé de Saint-Claude et les dames de Neuville, au sujet des droits de patronage, de visite, d'élection, etc. — Partage de fonds de terre, bief et moulin entre les enfants d'Hugonin de Marmont, 1437. — Legs d'une rente annuelle de dix sols fait au monastère en 1452, par Humbert Forestier. — Abergeages de différents ruisseaux consentis et passés en faveur de Neuville par le commissaire à terriers du duc de Savoie, 9 février 1463. — Quittance et échange de fonds avec le seigneur de Corsant.

H. 701. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1501-1599. — Titres de propriété. — Reconnaissance d'un droit d'eau, 1501. — Achat d'une terre à Pierre Cattin et à Jeanne Chastron sa femme, 1502 ; — autre achat à Benoît Rogellet, 1503. — Transaction du 17 février 1527, par laquelle les syndics et habitants de Neuville renoncent à mettre au rôle de l'impôt de leur commune, soit les dames du lieu, soit leurs valets et leur fournier. — Abergeage des eaux du pré du Breuil, 1531. — Acte d'achat du pré de la Chanaz, 1550 ; — d'une terre à Philibert de Corsant, 1564. — Échange de fonds avec Jean Bonjean, 1578. — Procès-verbal fait pour le Sénat de Savoie en 1580, lors de la compétition d'Étienne de la Couz et de Charles de Malliane, qui tous deux avaient des prétentions à être nommés prieur de Neuville. — Achat d'un pré à Claude Bomboys, 1581. — Échange de fonds en 1581 entre les dames de Neuville et Jean Borsat du même lieu. — Achat de prés à Philippe Boyat, 1582 ; — autre achat de pré à Philippe Bovis, 1584 ; — autre achat à Claude Gillet, dit Petit, 1584. — Achat d'une rente de cinq florins six sols sur Claude Gillet, mai 1588 ; — d'un pré à Claude fils de feu Jean Gillet, 1589. — Sommation du prieur aux dames de Neuville d'avoir à recevoir de lui, sans observations, leurs prébendes en grains, 1591. — Injonction de l'abbé de Saint-Claude à Étienne de la Couz, prieur de Neuville, d'avoir à travailler immédiatement aux réparations de l'église et du chœur du lieu, 1592. — Requête des dames au Sénat de Savoie pour être maintenues, à l'encontre des prétentions des syndics de Neuville, dans le privilège d'avoir deux serviteurs qui doivent être exempts de tout impôt dans la commune de ce nom, 1594 ; — nouveau compromis à ce sujet. — Achat d'un pré à Mézériat, 1594. — Fermage de fonds à Jean Borriat, 1599.

H. 702. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1601-1699. — Titres de propriété. — Transaction entre le prieur et les dames de Neuville au sujet d'un certain bétail que le prieur disait lui appartenir après le décès de dame Anne de Ronchivol, prieure du monastère, 24 août 1602 : — arbitrage, en cette affaire, de Gaspard Dinet, évêque de Mâcon, qui prononce contre les prétentions du prieur. — Échange et partage de terres, en 1603, entre le couvent, les familles Thevenon, Lattard et Burloz. — Acte de comparution du prieur, et de la prieure de Neuville, en 1604, par-devant l'abbé de Saint-Claude, pour lui exposer leurs différends et arriver à un accord. — Bail du pré Coyron à Jean Borsat, laboureur, 1604. — Ordre du grand-prieur de Saint-Claude, visiteur de l'ordre, au prieur de Neuville d'avoir à bien remplir sa charge,

sous peine de privation de son bénéfice, et injonction à lui d'avoir à fournir un sacristain aux religieuses, 1607. — Fermages de prés à divers particuliers, 1608; — reconnaissances de fonds par divers tenanciers, 1608. — Enquête faite en 1609, pour arriver à délimiter les territoires où les religieuses de Neuville ont la dîme. — Ordonnance du Grand-prieur de Saint-Claude qui impose au prieur de Neuville la charge du droit d'hospitalité, 1610 : — essai d'accord entre le prieur et les dames. — Accord avec des propriétaires voisins du couvent, relativement aux murs de clôture, 1615. — Autorisation du Grand-prieur aux dames, de plaider contre le prieur de Neuville : arrêt de 1630 qui met à néant les prétentions de celui-ci, touchant surtout le service divin et la sacristie, 1630. — Acte du 17 juin 1636, par lequel le prieur cède et transporte aux dames, pour six ans, toutes les dîmes de son prieuré pour s'acquitter vis-à-vis d'elles de tout ce qu'il leur doit. — Actes divers d'achat de fonds à plusieurs particuliers, de 1635 à 1650. — Accord du 9 janvier 1651 entre le prieur et les dames, touchant leurs différends et l'exécution des arrêts de 1630, 32 et 36; — censes diverses. — Mémoire des pensions dues aux dames de Neuville. — Marché fait en janvier 1657 avec le sieur de Sarlongues, commissaire d'extentes, pour le renouvellement du terrier de Neuville, 1660. — Avis d'avocat au sujet des successions laissées par les dames à leur mort, 1665. — Discussion et accord sur les droits du prieur et le partage des prébendes, sur la nomination du confesseur, etc., 1667. — Transaction avec le curé de Neuville, au sujet des oblations, des droits de sépulture, du luminaire, etc., 1677. — Divers actes de ventes, d'achats, subhastations; obligations.

H. 703. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1701-1788. — Titres de propriété. — Acte de 1708 par lequel messire Legrand, prieur de Neuville, approuvé en cela par Jean d'Estrées, abbé commendataire de Saint-Claude, étant informé de la modicité du revenu des dames chanoinesses de Neuville, considérant que cette modicité serait toujours entre elles et lui cause de procès, voulant favoriser cette maison destinée à retirer des filles nobles, résigne son prieuré de Neuville entre les mains de l'archevêque de Lyon, pour être annexé et incorporé à jamais à la manse des dames religieuses dudit Neuville, avec tous ses revenus et charges. — Rôles, par vieux et nouveaux confins, des fonds du prieuré de Neuville, tenus par diverses personnes. — Actes d'achats de prés, de terres, de bois, d'étangs; censes et diverses amodiations; baux passés à divers. — État des biens et revenus dont jouissent, en 1782, les chanoinesses-comtesses de Neuville.

H. 704. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1302-1481. — Domaine de Servas. — Achat au profit de dame Jacquette d'Asnières, religieuse à Neuville, de deux sols de servis de surcens sur une vigne située vers le pré Gadon, au capital de vingt sols viennois, contre Étienne Banes, février 1302. — Testament de noble Jean de Sacheins, du 12 août 1388, par lequel il donne la grange de Servas. — Achat d'un bois sur Servas en 1395. — Sentence du juge de Châtillon, du 13 novembre 1396, qui maintient Étienne Berthelet en possession de quelques fonds dépendant du domaine de Servas, contre les prétentions du prieur Jean de Corrobert. — Sentence arbitrale entre Hugonin de Marmont, Jean de Sacheins et Anne du Saix, prieure de Neuville, au sujet de l'affectation particulière de la grange de Servas à la prébende de la prieure, 4 juin 1398. — Achat de nouveaux fonds sur Servas, 25 novembre 1447. — Donation des trois frères Antoine, Jean et Pierre Berlet, 8 juin 1464. — Règlement d'eau fait le 6 août 1464 entre la prieure et Guillaume Sardin. — Achat des fonds de Benoît Burlat, 19 novembre 1479; — de Claude Douvre, 1481, etc. — Transaction avec divers pour des pâturages, des droits de passage, 1481. — Différents achats de pièces de terre; arpentage d'un étang; règlement d'appoissonage, etc.

H. 705. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1543-1788. — Domaine de Servas. — Bornage des fonds de la grange de Servas. — Achat d'un pré, 1552. — Accord passé le 6 mai 1557 entre la prieure, madame de la Baume, et Benoît Bardin pour des droits de passage et des fossés et terreaux à établir : — autre de 1558, pour passage, haies et fossés, avec Henriette Champanet, veuve de Jean Maillet. — Reconnaissance des fonds que possèdent dans l'étang de la Vavre, la prieure de Neuville, Mr de Chastenay et autres 28 janvier 1580. — Sommation contre les fermiers de M. de Châtenay qui troublent la prieure

de Neuville en la possession de la quatrième partie de l'étang de la Vavre, février 1580. — Bail de la grange de Servas, passé pour trois ans le 15 septembre 1583 à Philibert Garnier, dit Gros. — Inventaire des bestiaux de la grange en 1588. — Bail de la grange en 1598 et en 1602. — Transaction entre le prieur et les dames de Neuville à propos de certaines fondations dont les fonds étaient assignés sur la grange de Servas, 1604 : — autre transaction sur le même sujet du 9 janvier 1651. — Bail de la grange en 1655. — Bail de l'étang de la Vavre en 1680. — Bail de la grange en 1740, 1753, 1757, etc.

H. 706. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1303-1498. — Domaine de Chaneins. — Mémoire des droits que les prieur et chapelains prélèvent audit lieu sur les grangers ; autre mémoire de ce qu'ils prélèvent, avec le sieur curé, pour le service dans l'église du lieu, 1305. — Accord fait en 1325 entre la prieure de Neuville et le seigneur de Chaneins pour partager certains servis qui leur sont dus au dit lieu. — Traité fait le dimanche avant la fête des Saints Jacques et Philippe, 1354, entre Hugo *de Marbosio*, prieur, et les dames de Neuville, par lequel il s'oblige de donner annuellement à chaque religieuse, quinze jours après la Saint-Michel, quatre ânées de seigle et une ânée froment ; à la prieure le double ; à la cellérière et à l'infirmière six ânées de seigle et une demie de froment ; à la mère du couvent cinq ânées de seigle ; à la pannetière deux ânées ; le tout rendu sur les greniers sans qu'il puisse retenir les prébendes des absentes ou des places vacantes ; de plus cède le dit prieur tous ses droits et actions sur la rente de Chaneins. — Accord entre le prieuré de Neuville et Jean de Chaneins, 1360. — Accord passé en 1368 avec le curé de Chaneins au sujet des revenus de l'église et des droits curiaux. — Accord passé en 1385 avec les curés de Chaneins et de Moncet pour le partage de la dîme de la Bâtie. — Commission pour se pourvoir, en 1406, contre le seigneur de Chaneins qui avait fait saisir les dîmes du prieuré de Neuville au dit lieu, sous prétexte d'un droit de garde qu'il prétendait lui être dû. — Achat de deux prés à Chaneins, 20 mars 1421. — Reconnaissances, quittances et abergeages, 1421-35. — Délimitation de leur dimerie marquée en 1436, entre Neuville, le curé de Chaneins et le seigneur de Francheleins ; — délimitation pareille avec noble Jean de Chaneins. — Délimitation de dîmerie passée le 16 août 1451 avec l'abbé de Cluny pour les territoires de Monceau et de Chaneins. — Accord du 3 mai 1457 avec les manants et habitants de Chaneins, touchant les prémices et la perception des dîmes en grains et en vin. — Transaction du 8 juin 1470 faite avec le curé de Chaneins au sujet des dîmes du dit lieu, des prémices, des novales et des défrichements. — Extrait fait en 1472 d'un traité de 1459 avec le seigneur de Chaneins pour délimitation de dîmerie. — Traité fait le 6 avril 1475 avec le prieur de Saint-Trivier, pour le partage des dîmes et la délimitation des dîmeries. — Accord avec Benoît Buchalard, de Chaneins, au sujet des dîmes par lui dues à Neuville, 14 juillet 1487 : — autre avec Jean Robeyat du même lieu, pour ses dîmes, 1488 : — autre pareil avec Henri Bourbon. — Homologation faite le 17 octobre 1495 par l'official de Lyon, du traité passé en 1470 avec le curé de Chaneins sur le fait des dîmes, le droit de patronage, etc. — Assignation au curé de Monceau au sujet de la perception et partage de la dîme en la Verchère, 1496. — Nouveau traité avec le curé de Chaneins confirmatif des précédents traités relatifs aux dîmes dans cette paroisse.

H. 707. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1512-1788. — Domaine de Chaneins. — Transaction passée le 7 juin 1512 entre les différents décimateurs sur les terres de Chaneins et de Valeins. — Abergeage des eaux qui irriguent les prairies de Chaneins, 1518, et traité à ce sujet avec le seigneur du lieu ; — autre traité sur le même objet passé avec le curé du lieu en août 1519. — Reconnaissance des dîmes de Chaneins, passée en 1522. — Reconnaissance du curé du lieu, du 4 juillet 1527, qui doit aux dames de Neuville une rente annuelle de trente sols pour son droit de patronage. — Délimitation des territoires des dîmes, faite en 1560, pour les dames de Neuville, l'abbé de Belleville prieur de Cesseins et le curé de Chaneins. — Commission pour renouveler les terriers de Chaneins, donnée en 1575 au greffier de Trillion et au pratricien Dupellier. — Inventaire des terriers de la rente noble de Chaneins, 1576. — Transaction avec le seigneur de la Bâtie pour la perception des dîmes sur Chaneins, 1619 : — autre transaction sur le même sujet en 1641 avec le curé de Valleins. — Vente de la rente noble de Chaneins à M. de Chamarande, 1674 ; déclaration de cette vente pour rendre foi et hommage

au prince de Dombes, faite par-devant le parlement de cette province, 1675. — Inventaire des terriers de Chaneins dressé en 1674. — Bail du grand pré de Chaneins passé en 1735 au prix de 1,050 livres. Bornage des dimes fait en 1742 pour les dames de Neuville, le prieur de Belleville, le curé de Chaneins, les décimateurs de Glareins et de Saint-Trivier. — Procès-verbal des bornages fait en 1753 avec les décimateurs de Montceau, de Saint-Maurice et de Valeins. — Bail du domaine de Chaneins en 1759, au prix de 1550 livres. — Délimitation de la dimerie en 1776. — Bail du domaine en 1786, au prix de 2,450 livres. — Mémoire des novales à percevoir dans la grande dimerie de Chaneins.

H. 708. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1395-1546. — Domaine de Mézériat. — Abergeage perpétuel par Jean de Corrobert, prieur de Neuville, à Michel Sorbier, de Mézériat, d'un pré de trois meaux de foin sis au dit lieu, 18 juillet 1395. — Contrat par lequel Martin Sorbier, comme tuteur de Benoit, donne aux dames de Neuville le pré du Roucy pour arrérages de servis qu'il devait sur le dit pré, 25 juin 1441. — Échange par lequel dame Louise de Marmont donne au seigneur de Corsand, son mari, des servis sur un pré situé à Chassein, et par contre ce seigneur lui donne les servis qui lui étaient dus sur un sien pré dans la prairie de Mézériat, 10 mars 1484. — Acquisition du pré Bolley, 7 octobre 1546.

H. 709. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1494-1754. — Domaine de Chaveyriat. — Acquisition sur Jean Baudet du pré en Peyla, qui contient six seytérées de foin, 1er mai 1494. — Reconnaissance des rentes dues par les dames de Neuville au doyen de Chaveyriat, 7 juillet 1570. — Bail du grand pré de Chaveyriat en 1579, pour six ans, au prix de 30 florins par an ; — autres baux de 1591, de 1599, de 1609, de 1614, de 1656, de 1722; le pré est affermé 46 livres en 1731. — Rôle des fonds que possèdent à Chaveyriat les dames de Neuville dans la mouvance de la rente noble du doyenné de ce lieu, 1754.

H. 710. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1294-1627. — Domaine de Sermoyat. — Échange de fonds au dit lieu entre Humbert de Hères, prieur de Neuville, et les enfants de feu Guillaume de Sermoyat, damoiseau, août 1294. — Achat du pré Verney, 1295. — Donation de fonds sur Sermoyat aux dames de Neuville, faite par Marguerite de Sermoyat et ses enfants, août 1320 ; — autre de 1337. — Testament de noble Marguerite de Sermoyat, veuve de noble Pierre de Granges, août 1353. — Achat fait par les dames de Neuville de plusieurs servis à Sermoyat sur la noble famille de ce nom, 3 mars 1379. — Règlement des eaux pour les irrigations des prés de Sermoyat, 1470. — Achat à noble Antoine de Gellière de deux prés à Sermoyat, 1483. — Arrangement avec la famille Barbier pour dériver les eaux du moulin Biost, afin d'irriguer les prés de Sermoyat, 1487. — Tâche et prix-fait de réparations à faire au moulin de Sermoyat en 1627.

H. 711. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1494-1755. — Domaine de Baisemesme. — Achat de huit meaux de foin sur Jean Baudet, 27 avril 1494 ; — autre achat, pareil 1505; autre achat, mars 1506 ; autre du 7 juin 1509. — Règlement d'eau, avec divers, pour irrigation des prés en 1524. — Baux des fonds sis à Baisemesme en 1602, 1612, 1628, 1644, 1754 et 1755.

H. 712. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1441-1698. — Pré Andrevet. — Traité fait entre le prieur de Neuville et les dames du dit lieu pour régler les rentes et cens qui étaient assignés sur le pré Andrevet, 16 juin 1441. — Cens de ce pré en 1560 ; — deux acquisitions, qui augmentent sa contenue en 1573 et 1574. — Échange de fonds, 1590. — Baux du pré en 1590 et en 1655 où il est affermé 128 livres par an. — Suppression d'un passage de servitude en 1698.

H. 713. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1498-1568. — Étang Genetey. — Acquisition de cet étang par les dames de Neuville sur Louis de la Balme, 24 janvier 1498. — Fragment d'une procédure contre le sieur de Montfalconnet qui troublait le couvent dans la jouissance de cet étang.

H. 714. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1702-1741. — Domaine de Belvay. — Baux divers : en 1702 loué 100 livres, en 1730 loué 300 livres, en 1741 loué 400 livres.

H. 715. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1773. — Domaine de Montbriaz. — Relevé des fonds de ce domaine acquis en 1773, au prix de 16.000 livres, savoir : 11.200 livres pour les fonds, et 4.800 libres pour le cheptel et le fourrage. — Plan des fonds du domaine.

H. 716. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1664-1782. — Moulin Garinbourg. — Ce moulin est loué 80 livres en 1664. — Difficulté avec Charbonnier de Crangeac, possesseur d'un moulin voisin, pour des règlements d'eau. Le moulin est loué 200 livres en 1731 ; 267 livres en 1736 ; 440 ou 1744 ; 1,000 en 1775; 900 en 1780. — Accord avec la famille de Crangeac pour le règlement des eaux de la rivière du Renon. — Travaux et réparations diverses à faire au moulin.

H. 717. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1487-1780. — Fours banaux. — Traité passé le 12 octobre 1487 entre le prieur de Neuville, la prieure et les dames du lieu, et les habitants dudit Neuville, au sujet de l'usage du four banal, du bois pour son chauffage et des droits du fournier. — Mémoire au sujet des fours banaux de Neuville et des bois destinés à leur chauffage. — Traité passé en 1769 entre les dames et les habitants de Neuville, portant abolition du droit de banalité des fours; mémoires d'hommes de loi sur ce traité. — Vente des bois du fournage.

H. 718. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier.

1341-1789. — Reconnaissances. — Reconnaissance de cinq florins de cens faite par Geoffrey, de Neuville, au profit des dames du lieu, à cause des pâturages de Chaneins, 1348. — Reconnaissance de 15 sols par les dames de Neuville, pour droit de garde, au profit du comte de Clermont et de la Marche, baron de Beaujolais, à cause de son château de Montmerle, 1486. — Reconnaissance sur l'étang des Verchères, 1493 - Reconnaissances passées par de multiples tenanciers, pour des fonds de terre, vignes et prés qu'ils déclarent tenir en emphytéoses, sous diverses rentes et pensions, au profit des religieuses de Neuville-les-Dames. — Reconnaissances sur Neuville, sur la Pérouze, sur Ambérieu, Azergues, Blye, Cuet, etc., etc.

H. 719. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1700-1789. — Rentes — Rentes au profit du chapitre ou sur le chapitre des chanoinesses comtesses de Neuville-les-Dames. — Rentes sur la province de Bourgogne : l'une est au capital de 30.435 livres avec l'arrérage annuel de 1.521 livres. — Rentes sur les États du Mâconnais : l'une est de 12.000 livres avec intérêt de 600 livres. — Rentes sur le Tiers-État de la province de Bresse : l'une est au capital de 19.000 livres avec intérêt de 760 livres ; — autre rente sur la province de Bresse au capital de 54.000 livres, et intérêt de 2.160 livres. — Rentes diverses sur divers particuliers de Lyon, de Dijon, de Paris, d'Auxonne ; contrats de rentes sur des personnes du voisinage de Neuville. — Remboursements et remplois de ces rentes.

H. 720. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1650-1788. — Franc-fief et amortissement. — Diverses déclarations des biens et revenus du monastère de Neuville-les-Dames. — Quittances des sous-fermiers et receveurs des droits de franc-fief, d'amortissement et de nouveaux acquêts.

H. 721. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1376-1787. — Église de Neuville-les-Dames. — Vidimus fait en 1326 d'une transaction faite en 1273 entre les religieuses et le curé du lieu, relativement aux droits curiaux, offrandes, luminaire, etc. — Traité fait en 1336 avec le curé, au sujet du droit de patronage. — Transaction faite en 1347 entre les dames et le prieur de Neuville : — cette transaction consentie par le prieur Hugonin de Varax est ratifiée par son successeur Jean de Marboz ; il y est question du droit de patronage, des prébendes, des fours banaux, etc.

— Transaction nouvelle avec le curé en 1385. — Vidimus de la transaction première de 1273, dressé à nouveau en 1454. — Nouvelle transaction avec le curé en 1445. — Sentence rendue en 1539 contre les luminiers de l'église de Neuville par l'official de Lyon. — Pièces relatives à l'entretien et à la décoration de l'église de Neuville, de 1785 à 1787. — Lettres patentes du Roi de France, de juillet 1785, qui confirment le décret de l'archevêque de Lyon, portant suppression du titre de la prébende ou chapellenie, fondée sous le vocable de Sainte-Catherine en l'église du chapitre de Neuville-les-Dames.

H. 722. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1329-1783. — Prieuré de Neuville. — Règlement fait par l'abbé de Saint-Claude entre le prieur de Neuville, la prieure et les dames religieuses dudit Neuville, portant que le prieur fournira aux dites dames à chacune 15 sols viennois pour le vêtement, 2 sols 6 deniers pour la chaussure à chaque cinquième jour après la Nativité, et à chacune 1 denier par jour pour la pitance ; que les dames auront la moitié de ce qu'on donne à la réception d'une religieuse ; que le prieur n'aura aucune part dans les aumônes qu'on fait aux dames ; que le prieur ne se mêlera point des charges et des offices des dames ni de ce qui se fait dans l'enclos du monastère, si ce n'est en cas de désordres que la prieure serait impuissante à réprimer ; qu'à la mort de chaque dame le prieur aura l'argent et les denrées qu'elle laissera, à la réserve des bagues, de la maison et des meubles de la défunte ; qu'il priera Dieu pour l'âme de la défunte ; quant aux réparations à faire dans l'église et le monastère, l'abbé de Saint Claude se réserve d'en rendre son ordonnance ultérieurement, 1329, le dimanche après la fête des Saints Jude et Simon. — Sentence de l'abbé de Saint-Claude, du 25 octobre 1404, disant qu'il demeure permis au prieur d'avoir un four à lui, mais seulement pour sa consommation personnelle ; qu'une honnête femme sera élue et dénommée « la mère du couvent », on lui donnera, par an, quatre ânées et demie de seigle pour sa pitance ; que l'abbé nommera la cellérière ; que le grain des prébendes sera bon et honnête ; que le prieur fournira le blé et le vin pour les messes et le sel pour l'eau bénite ; qu'il logera et nourrira les parents des dames quand ils viennent les visiter. — Fondation de messes pour le prieur par dame Anne de Ronchivol, 1583. — Difficulté avec le prieur au sujet des prébendes qui ne suffisent pas à l'existence des dames, 1592. — Défense du prieur aux dames de recevoir aucune religieuse parmi elles sans son placet, 1606. — Arrangement pour les dimes de Vonnas entre le curé du lieu, le prieur et les dames de Neuville, 1609. — Prise de possession du prieuré en 1621, par Louis de Monspey. — Opposition du prieur à la réception de deux dames postulantes, 1625. — Verbal des difficultés qui existent vis-à-vis le prieur, lequel n'est pas encore prêtre, et impose aux dames un prêtre qu'elles refusent, 1629. — Convention pour les prébendes de vin avec le prieur, 1629. — Difficulté avec le prieur qui laisse tomber en ruine le bâtiment du prieuré, 1629 : — arrêt qui le condamne à le réparer, 1630. — Difficulté avec le prieur pour la nomination du confesseur des dames, 1633. — Contestation des dames entre elles sur des questions d'administration intérieure ; mémoire et plainte à ce sujet ; intervention du grand-prieur de Saint-Claude, 1642. — Sentence du bailliage de Bresse qui ordonne que les vingt prébendes de religieuses à Neuville seront toutes distribuées avec défense d'en appliquer ailleurs le revenu, 1665. — Mémoires des dames contre les prétentions du prieur et les abus de pouvoir de la prieure qui méprise les décisions du chapitre, 1670 : transaction nouvelle intervenue en 1689 sur les points litigieux. — Requête des dames à l'Official de Lyon, en 1707, pour obtenir règlement de difficultés avec le prieur. — Arrangement avec le prieur pour certains fonds du bénéfice.

H. 723. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1700-1709. — Réunion du prieuré de Neuville à l'abbaye des dames chanoinesses-comtesses du lieu. — Enquête sur l'opportunité de la réunion ; causes qui militent en faveur de cette réunion ; mémoire et avis sur le mode de faire la réunion ; consentement du prieur ; intervention du grand-prieur de Saint-Claude : — la réunion prononcée par acte solennel de Claude de Saint-Georges, archevêque et comte de Lyon.

H. 724. (Cahier.) — In-8°, papier ; 26 feuillets.

1620-1631. — Registre des délibérations capitulaires faites par mesdames la prieure et religieuses

du couvent et monastère de Neuville, commencé en 1629 par maître Claude Souppe, prêtre du dit Neuville, prébendier et desserviteur des chapelles Sainte-Catherine et Saint-Martin, fondées tant dans l'église des dites dames que dans leur enclos, et commis secrétaire pour rédiger les délibérations du chapitre. — Délibérations contre les prétentions et vexations du prieur ; — sur son refus d'acquitter les pensions et charges qu'il doit aux dames ; — arbitres nommés pour régler le différend ; — revente de pensions ; — assignations et saisies sur divers débiteurs ; — dîmes sur Chaneins, leur levée, leur fermage ; — acceptation d'un confesseur ; — choix d'une maison pour lui ; — réparations à y faire, etc.

H. 725. (Registre.) — In-f°, papier ; 225 feuillets.

1665-1762. — Registre capitulaire des dames de Neuville. — 1665 : élection d'Antoinette de Chevriers-Saint-Mauris, comme prieure ; d'Isabelle de Sainte-Colombe du Poyet, comme chantre ; admission comme novice de Lucrèce Dinet. — Délibération sur les charges de la secrétaire du chapitre, 1668 ; admission de Marie de Brives ; prêt de 600 livres à Jacques Charmont ; élection de l'infirmière ; dorure du rétable et du tabernacle de l'église ; élection de la sacristaine. — 1670 : Gabrielle de Tenay nommée prieure au décès de Madame de Chevriers ; admission de Marie de Seyturier. — 1695 : admission de Lucrèce et de Charlotte de la Rhode et d'Anne-Jeanne de Foudras. — 1700 : visite du monastère par D. de Frontenay du Saix ; inventaire au décès de madame du Rousset ; admission de Jeanne-Marie de Laurencin de Posange et d'Artémise de Laurencin, de Charlotte de Ricée, de Louise de Champier. — 1702 : admission de Suzanne Damas de Marrillac, d'Alexandrine de Montjouvent. — 1703 : admission de Marie Damas de Dampierre, de Jeanne Hilaire de Champier. — 1704 : admission d'Anne-Thérèse Damas d'Antigny, de Marie-Anne de Peyrieux. — 1706 : nomination du curé à Chaneins ; prise d'habit de madame de Chenelotte ; réception de M[lle] de Valcins. — 1708 : réception d'Anne Charbonnier de Crangeac. — 1710 : toute dame qui aura été absente de Neuville pendant une année et huit jours perdra sa prébende ; construction d'une sacristie ; le président Bouhier nommé arbitre pour juger les différends et procès avec M[r] de Châtenay. — 1713 : aménagement d'un nouveau cimetière ; admission de Marie Damas de Ruffec, des trois demoiselles de Riccé, de Suzanne d'Espiard. — 1719 : opposition à la visite du couvent par M. d'Angeville et à l'exécution des nouveaux règlements par lui édictés ; fixation des profits et charges de la sacristaine. — 1722 : réception de Gabrielle d'Angeville, de Louise Noblet de Serrières. — 1726 : arbitres pour juger les prétentions du visiteur M[r] d'Angeville. — 1727 : réception de M[lle] Damas de Lyonnières et de M[lle] Barbe de Brosses, de M[lle] de Versallieu. — 1730 : révocation du curial de Neuville ; réception de Simone de Beaurepaire ; fondation pieuse de M[me] de Crangeac. — Coutumier ou état des usages observés de temps immémorial dans le noble chapitre de Neuville : de l'office divin, de l'office de la semaine sainte, de la Fête-Dieu, des cérémonies des dames à l'église paroissiale ; des observances régulières ; formulaire des vœux ; de la conduite de toutes les dames en général ; de ce qui se pratique à la mort des dames ; des différents offices du chapitre, de la prieure, de la chantre, de la sacristaine, de l'infirmière, de la cellérière. — 1737 : admission d'Anne de Berbis ; règlement des foires et marchés ; réception d'Anne de Charpin. — 1740 : réception de mesdemoiselles de Choiseul, de Madeleine Froissard de Villesereine. — 1742 : le chapitre décide de se mettre sous la protection et juridiction du cardinal de Tencin, archevêque de Lyon. — 1744 : vente des bâtiments qu'occupait autrefois le prieur ; admission de Bernarde de Montessuis ; démolition d'une chapelle dans le cloître ; admission de Gabrielle de Jocourt. — 1746 : toute postulante ne sera agrégée qu'à condition de justifier d'une rente de 500 livres. — 1751 : projet de sécularisation du chapitre ; projet de l'union à Neuville du monastère de Blye ; réception de M[lle] de Castellane, de M[lle] de Menthon. — 1755 : placement de 22.000 livres sur la province de Bresse ; fulmination de la bulle de sécularisation du chapitre ; placement de 54.000 livres sur la province de Bresse ; admission de Pierrette, Catherine-Charlotte et Constance de Brosses, de Catherine de Mandelot. — 1760 : réception de M[lles] de Messey, d'Auxanges, de Châteaugiron, de Bellegarde, de Cormaillon, de Gourcy, d'Argenteuil, de Fontettes, de la Barre, de Varrennes, de Durfort, de la Teyssonnière, de Charnay, etc., etc.

H. 726 (Cahier.) — In-f°, papier ; 45 feuillets.

1762-1768. — Registre capitulaire des dames de Neuville. — 1762 : réception de M[lles] La Barre de Laage, Delphine et Françoise de Beausset, de M[lles] de Berbis et de Toutain, de la Gorce, de la Roche. — 1763 :

réception de Mlles de la Rodde de Romain, du Breuil de Sacconay, de la Clayte, Le Bascle d'Argenteuil, de Malarmay, de Fontanges. — 1764 : réception de Mlles de la Forest de Divonne, de Malarmay de Roussillon, de Beaufort, de Bellegarde, de Seyturier, de Durfort, de Froissard. — 1765 : réception de Mlles de Villeneuve de Vence, de Mareschal, de Montciel, Le Gouz, Dubreuil de Sainte-Croix, de Roussillon, de Bruch, de Neufchaise. — 1766 : réception de Mlles de Chatenay, du Chaffou, de Monestey, de Bruchet, de Buffevant, de Bellièvre, de Tencin, de Mareste, de Montdor, de Polignac.

H. 727. (Cahier.) — In-f°, papier; 15 feuillets.

1768-1771. — Registre capitulaire des dames de Neuville. — 1768 : réception de Mlle de Terrier; renonciation de Mlle de Rennepont ; admission de Mlle de Varenne, d'Henriette de Châtenay de Lenti. — 1769 : Mme de Crangeac nommée trésorière à la place de Madame de Foudras ; dispense de résidence pendant quatre mois accordée à trois dames ; admission de Pétronille de Rochefort, de Sophie de Boursier de Montureux, de Nicole et de Françoise de Berulle, d'Agathe de Longecourt, d'Agathe de Brosse. — 1770 : Admission de Mlles de Lugny et de Bataille, de Jeanne d'Esgletin, de Charlotte et Louise de Choiseul-Bussières, de Jeanne de Malvin de Montazet; renonciation de Madame de Fontette. — Traité pour l'examen des preuves des postulantes.

H. 728. (Cahier.) — In-f°, papier; 10 feuillets.

1771-1773. — Registre capitulaire des dames de Neuville. — Admission de Marie-Josèphe du Terrier ; réception des preuves et admission de Wilhelmine de Neukirker de Nyvenheim, venant du noble chapitre d'Obrendorff; de Mlle de la Rodde de Chastel ; d'Anne-Marie du Breuil de Girieu ; de Pauline de Riccé ; d'Olympiade de Brosses ; de Louise de Fumel.

H. 729. (Cahier.) — In-f°, papier; 12 feuillets.

1773-1775. — Registre capitulaire des dames de Neuville. — Admission de Jeanne de Buffevant, de Marie de Mallarmé de Roussillon, de Françoise du Pac, de Pierrette de Durfort, de Charlotte de Dressier, de Marie de Sommery, de Françoise de la Rivière, de Catherine de Damas de Courcelles, de Félicité de Legoux de Saint-Cène, de Humberte des Crues.

H. 730. (Cahier.) — In-f°, papier, 16 feuillets.

1775-1777. — Registre capitulaire des dames de Neuville. — Délibération sur les réparations et adjonctions à faire à l'église. — Admission de Mlles de Chevigné et de Chamborand. — Don de 30.000 livres fait au chapitre par le Roi de France, pour les réparations et l'ornement de l'église. — Admission de Louise Marie de Chevigné, d'Élisabeth du Monestay de Chazeron, de Madeleine de Sartiges de Sourniac. — Prix-fait de la réfection de l'église. — Admission de Thérèse de Larboulerie, de Charlotte d'Angosse.

H. 731. (Cahier.) — In-f°, papier; 29 feuillets.

1777-1779. — Registre capitulaire des dames de Neuville. — Nominations de la secrétaire et de la trésorière du chapitre. — Dispenses de résidence à Neuville accordées à des dames, soit pour affaires, soit pour maladie. — Admission de Mlles de la Rivière et de Fontange. — Augmentation des rétributions quotidiennes pour l'assistance au chœur. — Admission de Mlle de Durford-Léobard, de Mlles de Menthon et de Versaillieu. — Délibération sur la manière d'examiner les preuves de noblesse des postulantes. — Entretien des promenades du chapitre. — Admission de Mlle de Sarrazin de Laval, de Mlles Le Myre et de Bachet.

H. 732. (Cahier.) — In-f°, papier; 12 feuillets.

1780-1782. — Registre capitulaire des dames de Neuville. — Admission de Mlle de Dreyssée, de Mlles de Chazeron, de Sarfield et du Trochet. — Remboursement de rentes. — Aménagement de maisons pour les chanoinesses. — Admission de Mlle de Mirepoix, de Sabine de Valleins, de Mlle Bérard de Montalet, de Mlles du Pac de Badens et de Laizer. — Augmentation du revenu de l'aumônier du chapitre. — Réparations aux murs et portes du chapitre.

H. 733. (Cahier.) — In-f° papier ; 19 feuillets.

1782-1783. — Registre capitulaire des dames de Neuville. — Admission de Mlles de Moyriat ; de Berbis de Longecour ; de Turpin ; de Rully ; de Rollet de la Claite; de Mlles de Montcalm et de Forbin ; de Mlle de Galbert.

H. 734. (Cahier.) — In-f°, papier ; 8 feuillets.

1783-1784. — Registre capitulaire des dames de Neuville. — Admission de M[lles] de Terrier, de Salignac-de-la-Mothe-Fénélon, de David, de Boisthillé, de Grouchy, de Crangeac, de la Loue. — Rendement de comptes par la trésorière : emprunt à négocier.

H. 735. (Cahier.) — In-f°, papier; 20 feuillets.

1784-1786. — Registre capitulaire des dames de Neuville. — Admission de M[lles] de la Gorce, de Forbin, de Longueil, de Montbrun, de Béthune. — Nouvelle répartition des revenus du chapitre. — Divers projets pour arriver à l'union de l'abbaye de Tournus. — Acceptation du bréviaire et de la liturgie lyonnaise.

H. 736. (Cahier.) — In-f°, papier, 25 feuillets.

1787-1788. — Registre capitulaire des dames de Neuville. — Reddition de comptes par la trésorière. — Affaire de l'union de l'abbaye de Tournus; — emprunts divers pour liquider les frais de cette union. — Admission de M[lles] de Saint-Phalle, de Beaurepaire, de Glâne et de Sommery. — Nombreuses délibérations sur l'union de Tournus; patentes du roi à cet effet; intervention d'hommes de loi et de finance.

H. 737. (Cahier.) — In-f°, papier ; 3 feuillets.

1788. — Registre capitulaire des dames de Neuville. — Suite des affaires relatives à la liquidation de l'union à Neuville du prieuré de Tournus. — Admission de M[lle] Cornélie de Courcy.

H. 738. (Cahier.) — In-f°, papier ; 70 feuillets.

1788-1790. — Registre capitulaire des dames de Neuville. — Admission de M[lles] du Crozet, de Conceyl, d'Espinouse, de Fontette. — Nomination de députés aux assemblées provinciales; procuration pour cet objet. — Suite des affaires de l'union de Tournus. — Comptes de la trésorière. — Arrivée du procureur-syndic du district de Châtillon-lès-Dombes, pour faire l'inventaire prescrit par les décrets de l'Assemblée nationale.

H. 739. (Cahier.) — In-f°, papier; 10 feuillets.

1782-1783. — Registre des congés accordés aux Chanoinesses-comtesses de Neuville.

H. 740. (Cahier.) — In-f°, papier ; 5 feuillets.

1783-1790. — Registre des congés accordés aux Chanoinesses-comtesses de Neuville.

H. 741. (Cahier.) — In-f°, papier ; 1 feuillet.

1790. — Registre des congés accordés aux Chanoinesses-comtesses de Neuville, d'août à décembre 1790. — La dernière séance du chapitre des Dames est du 9 décembre 1790. On y lit une protestation contre la situation faite à la maison par les lois de l'Assemblée et les sommations du district de Châtillon-lès-Dombes, avec promesse de rester fidèles au Roi, au bien de l'État, aux vœux faits, aux règlements et fondations des ancêtres.

H. 742. (Registre.) — In-4°, papier; 70 feuillets.

1456-1462. — Reconnaissances de fonds divers passées par des tenanciers au profit du monastère des dames de Neuville, sous certaines annuelles rétributions : Pierre Chaffurin, Jean Bret, Martin et Louis de Saint-Jean. Jean Pascal, Jean Rosset, Étiennette veuve Jay, Pierre Guicherd, etc., etc.

H. 743. (Registre.) — In-4°, papier; 13 feuillets.

1472. — Reconnaissances de servis dûs par divers particuliers au monastère des dames de Neuville : Humbert Tuppinier, Pierre Deschamp, Jean Chatrein, François Piret, Pernette veuve Chatrein, Jean Barbin, Étiennette Salat, Jean Bersier, Guillaume Pontet, etc.

H. 744. (Registre.) — In-4°, papier; 166 feuillets.

1497. — Reconnaissances de servis dus par divers particuliers au monastère des dames de Neuville : Pierre Rogellet, Jean fils de Pierre Deschamps, Jacques et Benoît Tuppinier, Antoine Delaya, Claude Delacroix, Benoît Burlod, Jean Chatrein, François Gonnelle, etc.



H. 745. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1390-1610. — Pièces et procédures incomplètes qui contiennent des actes de propriété, acquêts, ventes faites par ou à feu noble André de Bona, en son vivant habitant Neuville-les-Damse.

H. 746. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1326-1716. — Procédures. — Fragments incomplets de pièces de procédure pour les dames de Neuville, contre divers : le seigneur de Montfalcon, le curé de Neuville, les religieuses de Blye, le prieur de Neuville, Jean et Claude Curtil, laboureurs, le curé de Chanein, etc., etc.

H. 747. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1346-1720. — Procédures. — Fragments incomplets de pièces de procédure pour les dames de Neuville contre divers : contre les luminiers de Neuville au sujet des offrandes; contre Guillot, curé de Neuville, au sujet des droits curiaux ; contre Roguet, curé du même lieu, pour le même sujet; pour amodiation des droits de patronage à Neuville; contre les prétentions du prieur de Neuville, où se trouve copie d'une transaction de 1346 entre le prieur et les dames.

H. 748. (Registre.) — In-4° ; 105 feuillets.

1766-1789. — Livre de compte de la recette du chapitre noble des dames de Neuville. En 1766 : recette 33.467 livres, dépense 22.320 livres. En 1771 : recette 24.455 livres, dépense 22.862 livres. En 1776 : recette 29.326 livres, dépense 27.002 livres. En 1782 : recette 44.287 livres, dépense 45.110 livres. En 1788 : recette 33.837 livres, dépense 32.416 livres.

H. 749. (Registre.) — In-4°, papier ; 98 feuillets.

1766-1789. — Livre de compte de la dépense casuelle du chapitre noble des dames de Neuville. La dépense casuelle de 1767 est de 4.810 livres. En 1772 de 2.897 livres. En 1778 de 6.124 livres. En 1783 de 6.370 livres. En 1788 de 1.144 livres. Les dépenses sont surtout : ports de lettres et de paquets, menues réparations aux immeubles des dames, vitrerie, ferblanterie, menuiserie, honoraires d'hommes d'affaire, frais de voyage, etc.

H. 750. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1784-1789. — Carnets ou livres-journaux annuels des recettes ordinaires et dépenses casuelles du chapitre noble des dames de Neuville.

H. 751. (Cahier.) — In-4°, papier; 44 feuillets.

1640. — « Inventaire et description de tous et chascuns les titres et documens appartenant aux nobles et vénérables dames Prieure et religieuses du dévot couvent de Saincte Catherine de Neufville lesquels se sont trouvéz dans leurs archives, faict à l'instance de noble et vénérable dame Éléonore de Chevriers prieure dudit couvent. »

H. 752. (Cahier.) — In-4° et f°, papier ; 48 feuillets.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres des chanoinesses de Neuville, non daté, non signé ; paraphé en 1790 par le procureur-syndic du district.

Bénédictines de Blyes, fondées vers 1136.

H. 753. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier.

1245-1740. — Mémoire, rédigé au XVIIe siècle, qui sert à prouver l'ancienneté du monastère conventuel et prieuré de Notre-Dame-des-Anges-de-Blyes, situé d'abord à Blyes, sur le Rhône en Bugey, puis transféré en 1636 à Lyon, place Louis-le-Grand. — Mémoire rédigé en 1750 sur l'origine, les dotations et la situation du monastère de Blyes, de l'ordre de Saint-Benoît. — Extrait de l'*Histoire de Bresse et de Bugey*, de Samuel Guichenon, en ce qui a rapport au couvent de Blyes. — Mémoire sur les divers établissements des dames de Blyes avant leur transfert à Lyon. — État des villages dans lesquels les dames de Blyes percevaient des rentes. — Liste des prieures de Blyes, avec un mémoire des filles reçues au dit monastère depuis son transfert à Lyon. — Mémoire de ce en quoi consiste le revenu de Blyes par chaque année. — Mémoire des rentes que la maison de Blyes installée à Lyon, pourrait revendiquer pour elle à juste titre. — Copie établie au XVIIe siècle d'une bulle d'Innocent IV, donnée à Lyon le huit des calendes d'août, indiction troisième, 1245, an quatre du ponti-

ficat, par laquelle le pape confirme les possessions du prieuré de Blyes, approuve ses confins et concède aux religieuses le droit d'élire leur prieure. — Copie de l'accord passé en 1300 entre Blyes et la chartreuse de Portes, pour délimitation de pâturages. — Copie analytique de trois titres qui sont des transactions passées avec la chartreuse de Portes, pour des prés et pâturages. 1300, 1318, 1397. — Établissement du prieuré de Blyes à Lyon en 1636 : cession des droits qu'avait sur ce prieuré le chapitre de Saint-Paul de Lyon, à l'archevêque dudit Lyon avec, en plus, avis favorable et permission de transférer les dames de Blyes-en-Bugey à Lyon, « tant pour éviter aux inconvénients qui peuvent arriver aux maisons des champs, comme Blyes, qui est sur le grand chemin, dans un village sans clôture et voisinage, étant exposé aux insolences des soldats, que pour trouver aussi consolations spirituelle et temporelle... ». — Permission d'Alphonse Du Plessis de Richelieu, archevêque-comte de Lyon, aux dames de Blyes de s'établir à Lyon, 19 août 1636. — Opposition du consulat de Lyon à l'installation des dames de Blyes dans la ville ; défense de leur louer une maison, 20 novembre 1636. — Consentement du consulat à l'établissement des dames de Blyes à Lyon, 3 février 1637. — Lettre du Roi à Mr de Ris, intendant à Lyon, en faveur des dames de Blyes : il leur abandonne, pour trois ans, toutes les amendes des juridictions de la ville, 26 juillet 1644. — Envoi de reliques de saints de Rome aux dames de Blyes, à Lyon, 1646. — Permission de la sacrée congrégation des Evêques et des Réguliers, aux dames de Blyes, leur accordant de manger de la viande, de se servir de linge de toile au lieu de laine, de ne plus se lever à minuit pour matines, et de ne plus observer les jeûnes stricts de la règle de Saint-Benoît, 2 décembre 1646. — Supplique à l'archevêque de Lyon pour obtenir protection et moyen de poursuivre des créanciers de la maison qui renient leurs dettes. — Indulgence plénière accordée par Clément X, 1671. — Inventaire de l'argenterie de l'église, fait en 1690, sur les ordres du Roi. — Indulgence accordée, à la maison, pour la fête de Saint-Paulin-de-Nole, 1714 ; renouvelée et augmentée par bref de 1734.

H. 754. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1347-1736. — Actes d'admission ou de réception au monastère. — Liste des dames prieures de Blyes de 1240 à 1708. — Arrêt du Grand-Conseil du Roi, du 22 juin 1547, qui défend de troubler dame Claudine-Martine de Disimieu dans la possession du prieuré de Blyes. — Pension de soixante livres par an promise à dame Charlotte de Moyriat, prieure de Blyes, par son père Claude de Moyriat, baron de Châtillon-de-Corneille, 1626. — Avis juridique de l'avocat Erbelin, de Dijon, à dame Catherine de Mouxy, pour l'obtention de ses bulles de prieure, 1626. — Avis du même sur la réduction de la pension que dame de Mouxy s'était réservée en résiliant son bénéfice, 1629. — Contrat de réception de dame Anne Marcin, 1639. — Contrat de réception de Claudine de Moyriat, 1640 : — d'Isabeau Françoise Greffet, 1642 ; — de Léonarde Marie Souvrat, 1647 ; de Jeanne Buon, veuve Pillehotte, 1647 ; — de Claudine Rollin, 1649 ; — de Gabrielle Dugué, 1654. — Les dames de Blyes expriment à S. S. le vœu qu'Anne Daveyne soit nommée prieure en remplacement de dame Charlotte de Moyriat de Châtillon, décédée : réponse de Rome favorable, sous la condition que, lors de la prochaine élection, la dite dame Anne Daveyne obtiendra les deux tiers des voix, 1664 : — mémoire qui regarde les bulles de la prise de possession de madame Daveyne. — Admission de Mlle Marie de Montholon, 1667. — Permission de Rome pour changer et alléger les charges et les offices, 1671. — Dame Huguette Bonne de Valeins, nommée prieure, 1681. — Anne Daveyne nommée prieure 1688. — Réception de demoiselle Jeanne de Rivière, 1711 ; — de dame Marie Maître, 1717 ; — d'Élisabeth de Vaulx, 1738 ; — de Marguerite Le Comte, 1744 ; — de Mlles de Sandrans et de Neyrieu de Domarin, 1736.

H. 755. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1301-1886. — Titres de propriété. — Donation de tâches, rentes et servis à la maison de Blyes, le 2 mai 1301, par Anne dauphine de Vienne et d'Albon ; — le 6 janvier 1318, par Jean, seigneur de la Tour, dauphin viennois : — transaction du 18 mai 1488 entre le comte Philippe de Savoie et les dames de Blyes. — Accord passé en 1473 entre les dames de Blyes et les habitants du lieu : — au tresavec les habitants de Villebois, en 1484, en 1502, 1548 et années suivantes.

H. 756. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1604-1694. — Titres de propriété. — Mémoire des différentes obligations qui sont dues au cou-

vent de Blyes et qui ont été révélées en suite d'un monitoire fulminé par l'archevêque de Lyon. — Transaction portant délimitation de dimes, passée le 10 novembre 1610 entre Blyes et le chapitre Saint-Paul de Lyon. — Accensement de divers fonds de terre à des particuliers de Blyes, 1613. — Transaction avec le sieur de Buthaud pour une obligation de 150 écus, 1620. — État et situation du prieuré de Blyes en 1637. — Achat d'une vaste maison, sise en Bellecour à Lyon, sur les époux Camus, pour y installer les religieuses de Blyes, mars 1639, au prix de 9,000 livres : — papiers relatifs à cette propriété. — Testament de demoiselle Jeanne Buhon, qui lègue 800 livres aux religieuses pour son anniversaire, 1642. — Admission et pension de madame de Bathalin, 1655. — Inventaire des meubles et immeubles du couvent, fait en 1655 à la requête de dame du Gué, prieure, par résignation de Charlotte de Moyriac de Chastillon. — Transaction pour les dimes entre les habitants de Blyes, les dames du lieu et le chapitre Saint-Paul de Lyon, 1667. — Mémoire des biens et revenus du prieuré de Blyes installé en Bellecour, à Lyon, 1673. — Acte de l'état du prieuré de Blyes fait en 1677 à requête de Valentin Goy, fermier général dudit prieuré. — Difficultés et transaction avec le curé de La Pérouse, pour le partage des dimes au dit lieu, 1682. — Déclaration des dames de Blyes pour satisfaire au droit d'amortissement, 1690. — Quittance de Mr de Varax d'un droit de mi-laod payable de 25 en 25 ans.

H. 757. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1700-1780. — Titres de propriété. — Fondation d'une messe et d'un *de profundis* à la fin de tous les mois, faite par demoiselle Catherine Panthot, 20 juillet 1701. — Déclaration des dames de Blyes relativement au droit d'amortissement, 1701. — Obligation sur les héritiers Fleury, 1703 ; — transaction avec ces mêmes héritiers pour des sommes par eux dues au couvent. — Quittances diverses. — Diverses constitutions de rente. — Avis aux communautés payant ou ne payant pas décimes, sur la manière de faire au Roi déclaration de leurs biens, 1727. — Résiliation de baux. — Inventaire des meubles et immeubles du prieuré de Blyes fait par le fermier en 1744. — Acquisition du prieuré de Blyes par les chanoinesses-comtesses de Neuville-les-Dames, 1752 : papiers relatifs à cette affaire ; comptes fournis par le régisseur des biens. — Nouveaux baux des fonds de Blyes, 1769-1776. — Mémoire sur Blyes pour servir aux dames de Neuville.

H. 758. (Cahiers.) — In-4°, papier ; 157 feuillets.

1417-1498. — Terriers et reconnaissances de fonds passées par divers au profit des Bénédictines de Blyes en 1417, 1440, 1462, 1477, 1489, 1493 et 1495, sur Blyes, Chazey, Sainte-Julie, Loyette, Saint-Sorlin, Brénaz, Cleyzieu, Bettand et Saint-Vulbas.

H. 759. (Cahiers.) — In-4°, papier ; 189 feuillets.

1500-1550. — Terriers et reconnaissances de fonds passées par divers au profit des Bénédictines de Blyes en 1500, 1502, 1507, 1538, 1543, 1548 et 1550, sur Chenues, Vaux, Ambutrix, Cléon, Izenave, Souclin, Proullieu, Chazey, Rignieu, l'Hôpital, Lagnieu, Château-Gaillard, Loyettes et Marcillieu.

H. 760. (Cahiers.) — In-4°, papier ; 220 feuillets.

1560-1600. — Terriers et reconnaissances de fonds passées par divers au profit des Bénédictines de Blyes en 1560, 1563, 1569, 1572, 1580 et 1590, sur Loyettes, Lagnieu, Vaux, Saint-Denis, Bettant, Saint-Rambert, Château-Gaillard, Saint-Germain, Marcillieu, Pérouges, Crans, Bublane et Souclin.

H. 761. (Cahiers.) — In-4°, papier ; 137 feuillets.

1608-1692. — Terriers et reconnaissances de fonds passées par divers au profit des Bénédictines de Blyes en 1608, 1611, 1613, 1614, 1626, 1632, 1650, 1653 et 1680, sur Vaux, Lagnieu, Chazey, Sainte-Julie, Saint-Denis, Saint-Germain et Loyettes.

H. 762. (Liasse.) — 17 pièces, papier ; 4 imprimés.

1697-1701. — Pièces du procès qui eut lieu entre la prieure et les religieuses du couvent de Blyes, Claude-Bénigne Fleury, conseiller au parlement de Dijon et autres, au sujet d'une prétendue créance par eux répétée sur le dit couvent de Blyes.

H. 763. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaires des papiers du couvent de Blyes, les uns anonymes, l'un fait par madame de Champdieu. — État des titres de Blyes remis aux chanoinesses-comtesses de Neuville lors de leur acquisition du prieuré en 1756.

Bénédictines de la Bruyère, fondées au XII° siècle.

H. 761. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1333-1760. — État des dîmes du monastère de la Bruyère : ce mémoire dressé en 1648 donne l'analyse de divers titres de 1333, 1509, 1580, 1604 et 1613. — Minute abrégée de deux transactions, l'une de 1353, l'autre de 1379, passées entre les religieuses de la Bruyère et le chapitre de Saint-Jean de Lyon, sur la justice et les dîmes. — Sentence du juge de la terre de Villars, de 1470, donnée au profit de la maison de la Bruyère contre frère François de Rougemont, prieur du lieu, à propos de la jouissance de la dîme de la Pérouze. — Accord pour le partage de la dîme d'Ambérieu passé en 1550 entre la Bruyère, Thomas Clémencin et Barthélemy Chevallier pour la perception de la dîme d'Ambérieu ; — autre accord de 1588 ; nouvel accord sur le même sujet en 1604 avec le curé d'Ambérieu : — autre pareillement en 1601 sur le même sujet, avec le chapitre de Saint-Just de Lyon. — Déclaration des biens, fonds, dîmes et revenus de la Bruyère, 1610. — Projet d'union du monastère de la Bruyère au monastère de Blyes, 1670. — Baux de prés sur Ambérieu, 1694. — Bornages des dîmes 1743, 1745. — Annexion de la Bruyère au chapitre noble des chanoinesses-comtesses de Neuville en même temps que Blyes, 1755 : comptes de l'économe à ce sujet. — Différents baux et cens des fonds et dîmes de la maison.

Bernardines de Seyssel, fondées vers 1630.

H. 765. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1630-1700. — Titres de propriété. — Achat d'un domaine, au prix de 10.500 livres, fait par la supérieure du couvent dame Louise-Thérèse de Ballon, à Victor et Samuel de Vignod, seigneurs de Bioléaz. — Obligation de 20.400 livres pour les deux frères de Vignod, contre le couvent. — Quittances d'intérêts. — Achats de divers rentes et servis. — Achats de vignes. — Acte d'état du moulin des Bernardines. — Achat de la vigne de Volage : affranchissement des laods et indemnités. — Actes de réadjudication de différents fonds. — Obligations sur divers. — Achat d'une maison à Pierre Mermilliod. — Testament de Sibille de la Frasse, veuve de défunt Philippe Chapuis, marchand de Lyon. — Achat de la maison de Claude Rabut, de Seyssel. — Achat de vignes aux Verrones, à Jean Desgranges. — Constitution de rentes sur divers particuliers. — Achat d'une vigne à Corbonod. — Procurations diverses ; subhastations ; cautions, etc., etc.

H. 766. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1703-1760. — Titres de propriété. — Obligations hypothécaires contre divers, et constitutions de rentes. — Acquisitions de terres et vignes. — Correspondance.

H. 767. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1630-1687. — Titres de propriété. — Papiers qui concernent le vignoble du Burdin, que les Bernardines de Seyssel vendirent au sieur Burdet, lequel le revendit à son tour au sieur Martin.

H. 768. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1630-1700. — Contrats de réception de novices au couvent des Bernardines de Seyssel. — Admissions : de Claudine Montilliet et de Jeanne-Claude Bolliat, 1630 ; de Jeanne du Venet, 1633 ; de Catherine Despinasse, 1634 ; de Juste Mouthon, 1636 ; de Françoise Dormillion, 1638 ; de Jeanne du Champs et de Pernette Guillod, 1639 ; de Marguerite de Gerbais, 1640 ; d'Hélenne de Gerbaix, 1642 ; de Laurence Andrienne de Sions, 1643 ; de Charlotte de Cajot, 1644 ; de Claudine Mermet, 1645 ; de Jacqueline Sonthonax et de Marguerite Burgot, 1646 ; de Laurence de Mareste, 1651 ; de Marie et Jacqueline de Vignod, 1651 ; de Péronne Bosson, 1653 ; de Claudine Bernier, de Jeanne Leyssard, 1654 ; de Béatrix Rolland de Marigny, 1658 ; de Françoise de Ballon, 1661 ; de Claudine Rumaz et de Jeanne de Conzié, 1661 ; de Marie Chappuys, de Lyon, 1662 ; de Léonarde Chautard, 1663 ; de Marie Blanc, 1664 ; de Louise Delilia et Marie Viviand, 1665 ; de Marie Duins et de Marie et Gasparde Bertrand, 1667 ; de Claudine Curtil, 1688 ; de Marguerite-Françoise Morand, de Lyon, 1669 ; de Jeanne et Étiennette Hachat, de Lyon, 1672 ; de Marie de Callignon et des demoiselles de Granges, 1673 ; de Marie de Quincieu, 1687 ; de Jeanne Giroud, 1688 ; de Charlotte Astier, 1699, etc.



H. 769. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1700-1745. — Contrats de réception de novices au couvent des Bernardines de Seyssel. — Admissions : de Claire Cloche, 1700 ; de Claudine Suisse et de Véronique Briguet, 1704 ; de Humberte du Buisson, 1711 ; de Marie-Charlotte de Conzié, 1718 ; de Claudine Délilia, 1721 ; de Claudine Gelinard et de Françoise Cottier, 1723 ; de Christine Perret, 1737 ; de Thérèse Délilia, 1739 ; de Sébastienne Vuillerod, 1740 ; de Marie-Claudine Lafitte, 1745.

Clarisses de Bourg, fondées en 1481.

H. 770. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1616-1790. — Contrat hypothécaire de 1,950 livres, payé par les dames de Sainte-Claire à noble Samuel de Truchis. — Achat d'un domaine sis à Saint-Denis, près Bourg, au prix de 3,600 livres à noble Jean de Mouxi, 1625. — Achat de différents fonds, à Saint-Denis, provenant de Claude Paccard, laboureur, 1641. — Pièces relatives à la liquidation du couvent en 1790 : inventaire des meubles et des immeubles ; procès-verbaux de vente des effets ; correspondance avec le District, etc.

Ursulines de Bourg, fondées en 1624.

H. 771. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1624-1790. — Contrat d'une rente de 1,200 livres pour les Ursulines, sur Antoine Paccard ; — autre de 1.200 livres sur l'avocat Jourdain, de Bourg, 1628 ; — autre sur Claude Perthuis, 1629 ; — autre sur Claude et François Pallordet, de Viriat, 1630. — Achat d'un domaine sis sur Charveyriat, aux frères François et Pierre Pot, 1651. — Contrat d'une rente au capital de 1,200 livres sur Dominique Baudin, 1653 ; — autre de 350 livres sur les religieux conventuels de Saint-François, de Bourg, 1659 ; — autre de 1,000 livres sur demoiselle Marie Ravier, 1661 ; autre de 700 livres sur Catherine Barry, 1680 ; — autre de 1,000 livres sur Marie-Anne Leloup, 1695. — Frais de visite et de réparations aux domaines du couvent, 1700. — Poursuites au bailliage de Bresse contre plusieurs débiteurs récalcitrants, pour régler des obligations hypothécaires, 1708. — Contrat de rente de 1,600 livres, au revenu annuel de 80 livres, sur la communauté des Procureurs au Bailliage de Bresse, à Bourg, 1718 ; — « Nota qu'en 1720 nous avons réduit les revenus du présent contrat à trois pour cent pour éviter le remboursement en billets de la banque ». — Contrat de rente au capital de 1,700 livres, sur Claude Dubois, laboureur de la paroisse de Saint-Martin-le-Chastel, 1720. — Contrat d'une rente sur le Roi, de 95.160 livres, au denier cinquante, faisant une rente de 1.915 livres dix sols, 1723 : — pièces relatives à cette opération. — Bail du domaine du Malamard, 1784 : 680 livres par an outre des redevances en nature. — Bail du domaine Besson en 1785 : 850 livres par an outre les redevances en nature. — Différents baux du domaine Longepierre, sis à Chaveyriat. — Contrat de 3.000 livres au revenu de 150 livres, sur les Dominicains de Bourg, 1785. — Baux divers renouvelés en 1787-89. — Papiers de la liquidation du couvent des Ursulines en 1790 et années suivantes : inventaires des biens meubles et immeubles ; procès-verbaux des ventes.

Ursulines de Châtillon-lès-Dombes, fondées en 1639.

H. 772. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1646-1789. — Constitution de rente pour le monastère de Châtillon, reconnue le 14 août 1646, au principal de 1,200 livres par Louis Brossard et Guillaume Simonin, de Saint-Julien-sur-Veyle. — Ordre signé de la main de Anne-Marie-Louise d'Orléans, au concierge de son château de Châtillon, d'avoir à louer à bas prix aux religieuses, la basse-cour dudit château, 20 mai 1651. — Constitution d'une rente de 200 livres au capital de 4.000 livres, sur Claude Bastonnier, laboureur de Clémenciat, 26 juillet 1655. — Achat de fonds, prés et terres à Antoine Nugoz, notaire et syndic de Châtillon, 24 décembre 1657. — Constitution d'une rente au principal de 1,000 livres sur Louis Malescot, 25 avril 1659. — Nouveau privilège de Mlle de Montpensier aux Ursulines de Châtillon, 1659. — Constitution de rente au principal de 450 livres sur Jean Vulliemand, de Saint-Julien-sur-Veyle, 1661 ; — autre de 200 livres sur Pierre Isnard, de Clémenciat, 1661 ; autre de 400 livres sur Guillaume Petit. — Échange de terrain entre les syndics de Châtillon et les Ursulines pour la construction de leur église, 1664. — Constitution d'une rente de 600 livres sur Louis Malescot, de Flurieu, et Claude Martin sa caution, 1667. — Achat d'un bois sis à l'Abergement-Clémenciat, 1669. —

Pension annuelle de 40 livres créée au profit de la sœur Françoise des Bordes par son père, le seigneur de Chardenet, 1673. — Différentes quittances de rentes soldées au couvent. — Obligation de 200 livres sur Catherine Michellet, 1681. — Achat d'un domaine et d'une maison à Châtillon, provenant de la succession d'Isaac Guichenon, pour le prix de 8.000 livres, 1681. — Achat de la grange des Rippes, 1685. – Achat d'un domaine à Servignat, et d'un autre sis dans la paroisse de Baneins, 1686. — Acte de transfert d'une obligation de 1.000 livres pour les Ursulines, contre le sieur Jean de Jacob, écuyer, 1689. — Déclaration et dénombrement des biens immeubles possédés par les Ursulines de Châtillon, février 1690. — Fondation de messes faite dans l'église des Ursulines par messire Antoine Penet, docteur en théologie, prêtre domicilié à Thoissey, 1690. — Donation de sa maison sise à Châtillon, rue de l'Épinette, par Benoîte Chabut, veuve Chardon, 1692. — Achat des matériaux du château de Châtillon, au prix de 4.000 livres, 1696 : — la vente de ce château en ruine, autorisée par S. A. R. Monsieur, frère du Roi. — Quittance de 29 livres payées au commis à la recette des droits d'enregistrement des armoiries des communautés, 1697. — Bail du domaine des Rippes au prix annuel de 30 livres, six chapons, six poulets et 18 livres de beurre, 1757.

H. 773. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1760-1789. — Quittances diverses : subhastations de biens ; discussions d'hoiries ; subrogations ; reconnaissances passées au profit des Ursulines de Châtillon-lez-Dombes. — Acte d'état, contenue et confins des bâtiments ; cheptel et fonds du domaine du Biollay en 1738. — Achat, au prix de 3.500 livres, du domaine Collet, paroisse de Flurieux, 1740. — Achat du domaine de Bramont en 1743, au prix de 3.400 livres. — Baux divers. — Fragment d'un cahier devant contenir les vêtures, noviciats et professions des religieuses.

Ursulines de Pont-de-Vaux, fondées en 1635.

H. 774. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1691-1790. — Bail du domaine du Verney, au prix annuel de 144 livres ; — inventaire des bâtiments, fonds, animaux et applis de ce domaine, 1691 ; — autre bail du même domaine en 1697 ; — autre bail en 1732 ; autre en 1779 : à cette époque le domaine est loué 215 livres, outre des réserves en grains. — Bail d'une petite maison à Pont-de-Vaux au menuisier Requirant, au prix de 25 livres par an, 1697 ; bail d'une autre maison au tonnelier Turchet, au prix de 85 livres par an, 1767 : sommation à Turchet d'avoir à payer sa location. — Traité pour le payement des laods, de vingt en vingt ans, passé en 1767 entre les Ursulines et le marquis de Bauffremont, seigneur du duché de Pont-de-Vaux. — Testament de sœur Marie-Josephte Laurent en faveur du couvent des Ursulines, 1767. — Cahier de rentes et intérêts du couvent, allant de 1758 à 1790. Les principaux débiteurs sont : le marquis de Feillens, Chavalard, chirurgien, Joseph Legrand, aubergiste, Mlle Borjon, Mlle Bourcet, Mme Guichellet, la fabrique de l'église de Pont-de-Vaux, Mr Chavy, les syndics de Saint-Trivier, etc., etc. : en 1789, recette 15.261 livres, dépense 8.193 livres. — Pièces relatives à la liquidation terminale des fonds et rentes des Ursulines de Pont-de-Vaux.

Ursulines de Thoissey, fondées en 1654.

H. 775. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1688. — Contrat de rente, au capital de 830 livres et sous le revenu annuel de 51 livres 17 sols 6 deniers, souscrit en faveur des Ursulines de Thoissey par dame Élisabeth Jalliard, veuve de Claude Perraud, et son fils Benoît.

Ursulines de Trévoux, fondées en 1640.

H. 776. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1790. — Pièces relatives à la liquidation finale du couvent : lettres de l'homme d'affaire Chuinague et des administrateurs du directoire du district de Trévoux, aux administrateurs du département de l'Ain.

Ursulines de Gex (dites Nouvelles-Catholiques), fondées en 1640.

H. 777. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1656-1749. — Achats de fonds de terres et de prés, à Gaspard Montanier ; au sieur de Livron, de Tougin ; au sieur Rouph ; à Luc de Livron, etc. — Patente du roi Louis XIV contresignée Phelypeaux, da-

tée de Versailles, 20 novembre 1690, par laquelle « Sa Majesté considérant son dernier édit sur la destination des biens des consistoires de ceux de la R. P. R. en dispose ainsi qu'il suit, ayant été informée des besoins de l'hospice de la Charité de la ville de Gex ensemble de ceux de la maison des Nouvelles-Catholiques de la dite ville, leur accorde et fait don des biens dudit consistoire... ». — Vente d'un jardin à Anthelme Garin, curé-doyen de Gex, 1690. — Exploits et autres significations relatives à la cession des biens des consistoires réformés aux Ursulines 1690 et années suivantes. — État de la maison des Nouvelles-Catholiques et de la Propagation de la foi établie par feu S. M. Louis-le-Grand à Gex, par ses lettres patentes d'avril 1681 ; la dite maison sous la conduite et direction de Mgr l'évêque de Genève, contenant copie des titres originaux qui se conservent dans la dite maison ; déclaration des biens, charges et dettes ; du nombre des filles dans la maison ; copie des recettes, des dépenses ; le nombre des filles protestantes entretenues et instruites, etc., 1718. – État des sommes et des intérêts que les dames Ursulines de Gex doivent au seigneur de Coligny. — Différents actes de constitution de rentes et d'obligations hypothécairess sur divers particuliers. — Quittances diverses. — Pièces de procédures informes, incomplètes et dépareillées.

H. 778. (Cahier.) — In-4° papier; 37 feuillets.

1686-1782. — Livre contenant les actes de vêture et professions qui se sont faites et se feront dans la communauté des Nouvelles-Catholiques de Gex. Réception de Claudine Pupier, de Catherine Géraud, de Catherine Pareyre, de Louise Panissod, de Bernarde de la Brie, de Bernarde de Breuville, de Jacqueline Roch, de Remondine Olard, de Marie-Anne Borsat, de Nicole Dumont, de Marie Branche, de Marie Rigoley, de Charlotte de Prez, de Claudine Gonod, etc., etc.

H. 779. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1780-1789. — Procès. — Pièces de procédures incomplètes pour les Ursulines de Gex contre divers, en rendement de comptes et en payement de créances.

H. 780. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1760-1789. — Procès. — Pièces de procédures incomplètes pour les Ursulines de Gex contre divers, en rendement de comptes et en payement de créances.

Visitandines de Belley, fondées en 1622.

H. 781. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1628-1698. — Testament de Françoise Violet, veuve Gojon, lors de sa prise d'habit dans le monastère. — Constitution d'une rente de 165 livres annuelles sur Marc Bruyset, 1639. — Contrat de réception de demoiselle Esther de Moyriac, 1643. — Legs de demoiselle Bernarde Brian, 1650. — Requête des Visitandines de Belley au lieutenant-général du bailliage, pour obtenir nouvelle expédition de leurs titres, après l'incendie de leur monastère arrivé le 20 juillet 1651. — Quittance d'une somme de 371 livres délivrée aux religieuses par Mgr Jean de Passelaigue, évêque de Belley, 1653. — Quittances des servis perçus sur les fonds de Magnieu. — Constitution de la dot de sœur Marie-Françoise Fardel, de Rotonod, 1655. — Quittance des laods dus à madame de Rossillon pour l'acquisition d'une maison enclavée dans le monastère. — Différentes quittances délivrées par des fournisseurs ou des ouvriers. — Acte de réception de demoiselle Charlotte de Bourgeois, 1670. — Acte du prix-fait d'un rétable à l'église, sculpté par François Cuennet de Chambéry, au prix de 2,000 livres, 1670. — Achat d'un domaine à Innimont, 1672. — Enquête sur l'évasion de la sœur Marie-Charlotte du Cros, 1675. — Transaction entre les Visitandines et les héritiers de feu Mgr de Belin, évêque de Belley, pour une fondation faite par le défunt en leur église, 1677. — Pension de 300 livres sur Anthelme Mollet, 1677. — Copie du testament de Mgr de Belin, évêque de Belley. — Obligation de 18.000 livres sur Mr Jean-Joseph de Bourgeois, seigneur de Billiaz, 1679. — Quittances diverses. — Bail du domaine de la Tour-Bonet, 1680. — Assignation aux Visitandines par le fermier du Domaine d'avoir à payer les laods de leurs biens-fonds, 1680. — Procuration à Mr Parra, doyen de la cathédrale de Belley, pour poursuivre l'exécution de la fondation de quatre messes par semaine fondées en l'église de la Visitation par feu Mgr de Belin, évêque de Belley, 1681. — Acte de sortie du monastère de dame Marie-Charlotte de Grolée, avec restitution de sa dot d'après autorisation de l'évêque, 1682. — Lettres-patentes d'amortissement pour la Visitation de Belley, données en 1683 par le roi Louis XIV. — Bail du domaine de la Bâtie, 1692. — Monitoire du chanoine Bruiset, publié à l'effet de faire respecter les forêts des religieuses et de faire connaître les noms des gens qui y ont commis des dé-

prédations. — Traité avec Rochefort, procureur à Belley, qui s'engage à prendre en main la direction du temporel de la maison, 1690. — Obligation de 2.000 livres sur Gaspard de Luyset, 1693. — Acquisition du domaine du Mollard, 1695.

H. 782. (Registre.) — in-4°, papier ; 75 feuillets.

1665-1674. — Livre des recettes et dépenses des Visitandines de Belley. — Recettes diverses des rentes et des fermages. — Dépenses de la table, par mois, en bœuf, mouton, veau, œufs, beurre, raves, moutarde, biscuits, pain, poisson, riz, huile, fromage, morue, poulet, gibier, lait, sucre, sel, poivre, etc. — Dépense de la sacristie. — Dépense de la lingerie, de la cordonnerie, du blanchissage, etc., etc. — Relevé des aumônes en nature faites au monastère : « Mgr de Belley 50 pains, 3 langues, une tourte, un pâté, 2 poulets, 4 pigeons, du beurre, 3 bouteilles de vin... Mr le chanoine de Beauretour 1 pain de sucre ; Mr de Morteray une dinde, 4 chapons, 1 panier de cerises, 2 longes de veau ;... un lièvre, un bassin de résiné, des châtaignes ; 10 truites, une douzaine de pinsons, etc., etc. ».

H. 783. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1700-1760. — Baux de divers fonds. — Quittances diverses. — Actes de rentes et obligations. — Parties d'un pharmacien : « pour madame de Loche 12 prises astringeantes ; pour madame Jourdain rhubarbe avec sel d'absinthe ; casse pour madame de la Vernouse ; pour madame de Courtine un bol purgatif, poudre de pied de veau et poudre d'angélique... elixir de Paracelse, pilulles détersives et saponaires, antimoine diaphorétique, émétique, etc., etc. ». — Mémoires de différents fournisseurs. — Papiers de procédures tronqués et incomplets.

H. 784. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 93 pièces, papier.

1760-1788. — Baux de divers fonds. — Obligations et rentes. — Quittances diverses — Mémoires de fournisseurs. — Diverses procédures tronquées et incomplètes.

Visitandines de Bourg, fondées en 1627.

H. 785. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1648-1790. — Pièces relatives à la béatification et à la canonisation de François de Sales, évêque de Genève. — Questionnaire latin, émané de Rome, exprimant en 245 questions le mode des procédures et des interrogatoires à faire dans l'enquête relative à la béatification. — Rôle des témoins qu'il faut produire à Messeigneurs les Évêques du Puy, de Belley et de Maurienne, commissaires apostoliques pour le procès de béatification de François de Sales. — Lettre de Rome sur le même sujet (copie non signée) 8 mars 1656. — Lettres rémissoriales de la sacrée congrégation des Rites aux trois évêques juges de la cause citée ci-dessus, 1656 (copie). — Lettre du cardinal Sachetti, préfet de la congrégation des Rites, 1656. — Mémoire latin de Pierre-François de Rubeis, promoteur de la foi, sur le mode de conduire le procès ; mémoire français sur le même sujet. — Autre mémoire anonyme aussi sur le même sujet. — Copie du décret de canonisation. — Formulaire pour procéder à la cérémonie de la béatification, signé de la mère Françoise Magdeleine de Changy. — Bref de béatification de la mère Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal (copie). — Obligation de 6.000 livres sur les chanoinesses de Neuville, 1784. — Bail d'un domaine sur Condeissiat, 1786. — Papiers relatifs à la liquidation révolutionnaire du couvent : inventaire des meubles et immeubles ; procès-verbaux d'état ; rendement de comptes ; liste des religieuses ; vente du mobilier, etc., etc.

Visitandines de Montluel, fondées au XVIIe siècle.

H. 786. (Cahier.) — In-f°, papier ; 26 feuillets.

1648-1748. — Livre de noviciat de la Visitation Sainte-Marie de Montluel. Noms des novices reçues : Charlotte Giroud, Anne Mouillevin, Élisabeth Bonnin, Symonde de Léobal, Claudine Gollier, Marie Prost, Éléonore Geneveys, Anne de Pressins, etc.

H. 787. (Cahier.) — In-f°, papier, 10 feuillets.

1727-1749. — Livre pour écrire les vœux et professions des sœurs de la Visitation de Montluel. Noms de quelques professes : Marie-Pétronille Bonin, Marie-Antoinette Alabe, Madeleine Revol, Suzanne Boucharlat, Marie Blanc, Henriette Bony, Thérèse Chapuys, Antoinette Roch, Marguerite Herbod, etc.

Visitandines de Seyssel, fondées au XVIIe siècle.

H. 788. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 2 imprimés.

1759-1760. — Pièces d'un procès qui eut lieu entre ces religieuses et les Bernardines de Seyssel, au sujet d'une redevance en vin sur le mas de Lyon, dont les Visitandines possédaient une partie.

III. — ORDRES RELIGIEUX MILITAIRES

Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

COMMANDERIE DE LAUMUSSE

H. 789. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1250-1347. — Commanderie de Laumusse. - Transaction passée entre le commandeur de Laumusse et Girard de Clairmont, touchant le mas Clairmont et ses appartenances sis sur la paroisse de Saint-Didier, touchant aussi un moulin à Cuet, avril 1250. — Achat par le commandeur Jean de Genost à Guichard Riondel et à Guigone sa femme, du moulin de Riondel, 1296; — acte d'abergeage de ce moulin, en 1304, à Guillaume Ruff de Marloz, 1304. — Reconnaissance passée au profit de Laumusse d'une terre, jadis vigne, appelée la Begoza, sise vers l'étang de Bâgé, sous le servis annuel de 18 deniers, 1318. — Vente d'un pré, sis à la Bellouze, faite à Laumusse en 1318 par Alixe, veuve Lavanche, au prix de 60 sols viennois. — Foi et hommage faits par noble Étienne de Maillac, à frère Guillaume de l'Orme, commandeur de Laumusse, pour ses maison et grange de Montespin, sises en la paroisse de Bâgé, lundi 12 février 1319, en la fête de Saint-Mathieu, apôtre. — Reconnaissance d'Henri Balliet, sous le servis annuel de 18 deniers, d'une terre dite la Naiziane de Gachet, 1320. — Échange de divers cens passé en 1320 entre Laumusse et les frères Balliet. — Reconnaissance passée en faveur de Laumusse, du pré du Breul, situé sur la rivière d'Oyse, sous le servis annuel de 2 sols, 1322. — Échange de cens et servis entre le commandeur Guillaume de l'Orme et noble Guy d'Ousars, sur des fonds sis dans la paroisse de Saint-André-d'Huriat, mardi avant les rameaux, 1325. — Sentence du juge Jean de Mériat, qui condamne les habitants de Pont-de-Veyle à payer au commandeur de Laumusse un droit de toise en telle monnaie que 24 deniers vaillent un gros; du vendredi avant le dimanche où l'on chante *Reminiscere*, 1328. — Servis de quatre mesures de seigle sur le moulin de Praz, paroisse de Chavagnat, consenti par Jeannin de Flociat, 1343.

H. 790. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1416-1590. — Abergeage d'une terre sur la paroisse de Crottet, passé aux époux Desplanches par frère Jean de Feillens, commandeur de Laumusse, 1416. — Fragment de procédure contre noble Jean Macet de Pont-de-Veyle, pour certains servis dus par lui à la commanderie et qu'il refusait de payer, 1413. — Procédure et enquête contre le chevalier Guillaume de la Gellière qui refusait d'acquitter les servis qu'il devait sur le moulin et le battoir du Riondel, 1420. — Procédure contre le procureur fiscal de Bresse au sujet d'un droit de toise que la commanderie possédait à Pont-de-Veyle. — Poursuite contre un particulier qui prétendait lever les dîmes au territoire d'Épeisses. — Arrangement avec le curé de Saint-Genis pour la perception et le partage des dîmes dans sa paroisse. — Arrêt du sénat de Savoie pour le commandeur contre les officiers ducaux à Bâgé, sur le fait de la justice à exercer au dit lieu.

H. 791. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 37 pièces, papier, 11 imprimés.

1626-1785. — Transaction entre le commandeur de Laumusse et quatre laboureurs de Saint-Étienne-du-Bois, pour la perception des dîmes aux Mangettes. — Transactions sur le fait des dîmes avec le chapitre de Notre-Dame de Bourg, avec l'avocat Charles de Châtillon, avec la veuve de Michel Berthier, avec Denis Brevet, etc. — Bail à ferme des revenus du territoire d'Écorcheloup, membre de Laumusse, passé en 1685 à Claude et Pierre Deville, au prix annuel de 600 livres. — Arrêts du parlement de Dijon des 27 mars 1705 et 5 janvier 1706, par lesquels il a été contradictoirement décidé que les chevaliers et commandeurs de l'Ordre de Malte doivent être cotisés aux rôles des tailles pour les biens de nouvelle acquisition qu'ils possèdent dans les pays de Bresse, Bugey et Gex. — Arrêts du Grand Conseil du Roi des 24 juillet et 2 décembre 1739, qui ordonnent que l'Ordre de Malte sera payé, par privilège et préférence, à tous autres créanciers, des arrérages des charges et pensions imposées sur la commanderie de Laumusse et dues au dit ordre — Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 31 juillet 1742,

qui ordonne qu'en payant par l'Ordre de Malte la somme de 90.000 livres par forme de Don gratuit, les biens du dit Ordre, ensemble les pensions des chevaliers et les biens affectés au payement des dites pensions, seront exemptés de l'impôt du Dixième. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 27 mars 1763, qui règle les dons gratuits à payer par l'Ordre de Malte pour l'exempter et tenir lieu des vingtièmes et du doublement de la Capitation. — Arrêt du Conseil d'État, du 19 août 17 4, portant règlement pour la juridiction des biens de l'Ordre de Malte. — Arrêt du Grand Conseil, du 2 octobre 1775, qui autorise le Procureur général de l'Ordre de Malte au grand prieuré d'Auvergne, à faire faire incessamment aux châteaux, maisons, fermes, bâtiments, moulins et biens fonds de la commanderie de Laumusse, toutes les constructions et réparations nécessaires.

H. 792. (Registre.) — In-f°, papier ; 777 feuillets.

1439. — Commanderie de Laumusse. — Reconnaissances de servis passées en faveur des commandeurs de la commanderie de Laumusse, chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, dans les villes et villages de : la Giraudière, Sanciat, Replonges, Pont-de-Vaux, Arbiguy, Boz, Chavannes, Saint-Jean et Saint-Étienne-sur-Reyssouze, Saint-Sulpice, Saint-Didier-d'Aussiat, Dommartin, par : Joseph Belon, Thomasse fille de Hugues Liaudet, Alban, sa femme et sa fille, Humbert Brunet, Claude, fils de Guillaume Diguet, Philibert Manigand, Étiennette veuve d'Étienne Legros, Étiennette fille de Jacques Fornet, Perronnette épouse de Guillaume Mattiléon, Françoise veuve de Banutal, Thomas Desplanches et Marguerite son épouse, Guicharde, veuve d'Étienne Malatrier, etc., etc. : reçues les dites reconnaissances par le notaire Bernard.

H. 793. (Registre.) — In-f°, papier, 700 feuillets.

1443. — Reconnaissances passées à : Loyes, Pont-de Veyle, Saint-André-d'Huyriat, Mespillat, Cormoranche, Cruzilles, Saint-Genis, Abbergement, par Jean Danichon, Guillaume Charmin, Guicharde épouse de Pierre Buron, Perronette épouse d'Antoine, fils de feu Jean Petit, Jacquemette fille de Raymond, Pierre Mazuir, Antoine Muzard, le curé de Crottet, Antoine Desplanches et Étiennette son épouse, Antoine Fert, Antoine fils de Guillaume Dumont, etc., etc. ; reçues les dites reconnaissances par le notaire Bernard.

H. 794 (Registre.) — In-f°, papier ; 670 feuillets.

1492. — Reconnaissances passées aux lieux de : Cruzilles, Cormoranche, Mépillat, Boz, Chaveyriat, Luponas, Vonnas, par : Claude Décloso, Claude Barbier, Claude Bosco, Jean Damont, Michel et Philibert Robelin, Antoine Peysson, Benoîte femme de Louis Loup, Pierre Montbarbon, Claude Bernard, Philibert Porc, Claude Corsaint, Jeanne veuve de Joseph Genod, Jeanne épouse de Pierre Bataillard, Jean Guenard — Les dites reconnaissances reçues par le notaire Thorery.

H. 795. (Registre.) — In-f°, papier ; 529 feuillets.

1492. — Reconnaissances de servis passées à Replonges par : Claude fils de Claude Perrier, Benoîte veuve de Pierre Burlet, Claudine épouse de Jean Pélisson, Pierre Martin, Aymar Guigues, Pierre Guichard, François Rosset fils d'Hugues, Antoine fils d'autre Antoine Gorgoi, Guillaume Guyon, fils de Bartholomé, Jeannette épouse d'Hugues Guyon, Étiennette épouse de Claude Guyon, Antonia veuve de Jean Desglés, etc. Les dites reconnaissances reçues par les notaire Chazey et Thoréry.

H. 796. (Registre.) — In-f°, papier ; 620 feuillets.

1493. — Reconnaissances passées à Dommartin et Crottet, par Jean-Antoine Galliand, du village de Druillat ; Jean Deschamps fils de Pierre ; Pierre, Jean et Benoît Martin dit Grisard ; Jean Perdrix, fils de Pierre ; Jean Valathon ; Jean Borgesy, fils de feu Antoine ; Antoine Moiel de la Maladière ; Antoine Rabuel ; noble François le Gay ; Philibert Jordain ; Guillaume Brioty ; Benoit et Humbert, fils de Pierre des Vignes ; noble Amédée de Genost ; Catherine, épouse de Pierre Godard ; les dites reconnaissances reçues par le notaire Thoréry.

H. 797. (Registre.) — In-f°, papier ; 481 feuillets.

1494. — Reconnaissances passées à : Chavannes, Boz en la paroisse de Chevroux, à Saint-Genis, par : Jean Poncet ; les frères Jean et Étienne Morand ; Josserand Morand ; Marguerite, épouse de Claude de France ; les frères André et Jean Lassa ; Clauda, épouse d'Étienne Bellimat ; Pierre Bardon, fils de feu Jean ; Pierre Berthold, fils de feu Joseph ; Guillermette

et Louis Bataillard ; Martin, fils de feu Pierre Burdin ; Pernet, fils de Pierre Banet ; Pierre, fils de feu Guillaume Balme, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues par les notaires Pillosi et Thoréry.

H. 798. (Registre.) — In-f°, papier ; 555 feuillets.

1498. — Reconnaissances passées : aux Girondières, Arbigny, Saint-Étienne-sur Reyssouze, Sanciat, par Bartholomey Bellay, fils de feu Jean ; Pierre Brunet, fils de feu Lambert ; les frères Pierre et Mathieu Décloso ; Pierre et Amédée Poillat ; Martin Milliet ; Antoine Guillermin ; Mathieuse, épouse de Pierre Guillard ; messire Jean Martin, prêtre ; Claude Manigand, fils de Claude. Les dites reconnaissances reçues par le notaire Thoréry.

H. 799. (Registre.) — In-f°, papier ; 499 feuillet.

1520. — Reconnaissances passées à Replonges par : maître Perronet Monnin ; Alain Pillon et Étienne, son frère ; Pierre Rollin ; Pierre Flammel et François son frère ; Jean, fils de feu Antoine Morand ; Antoine et Louis Morand ; messire Amédée, prêtre ; Étiennette fille d'Hugon et épouse d'Étienne Perrin ; Bénédict Pauget ; Jean Bauduit ; Jeanne, épouse Michel Goyon ; Antoinette, épouse d'Anthelme Billon, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Regnibert.

H. 800 (Registre.) — In-f°. papier, 391 feuillets.

1531. — Reconnaissances passées à Replonges et Crottet par Jules Goyon ; Pierre Goyon ; Benoîte épouse de Pierre Goyon ; Bartholomé Régis ; noble Philiberte dame de Genost ; Guillaume Raffin ; Antoine Molleron ; Étienne Jannin ; Philibert Fabry ; Antoine Garin ; Claude-Philibert Brunet ; Antoine Burdin ; Amédée Burdin ; etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Regnibert.

H. 801. (Registre.) — In-4°, papier ; 229 feuillets.

1532. — Reconnaissances passées à : Druillat, Corne, Saint-Martin, Les Giraudières, Bâgé, par : Bénédict, fils de feu Louis Josserans ; Antoine, fils de feu Joseph Burgier ; Amédée Rolland ; Bénédict de Lyon ; Claude Rabunel ; Claudia, fille de feu Joseph Burgui et épouse de Rolland ; Claude, fils de Joseph Burgui ; Claude, fils de feu Joseph Jarrin ; Robert, fils de feu Bartholomée Bellier ; Julie, fille de Rolland Jacquier et épouse de François Rumilli ; Marguerite, fille de feu Pierre-François, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Regnibert.

H. 802. (Registre.) — In-f°, papier ; 767 feuillets.

1532. — Reconnaissances passées à Rolorie, Rignat, Montagnat, Logeraz, Brandanoz, Champagne, Cuet, Chatenis, Liatod, par : les deux frères Philibert et Pierre Bonamour ; Guichard, fils de feu François Bonamour ; Philippe Pollier ; Benoît, fils de feu Antoine Marchand ; Antoine, fils de François Buisson ; Guillaume Buisson ; Jean Rolland, fils de feu Jean ; Jean, fils de feu Louis Journet, etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Regnibert.

H. 803. (Registre.) — In-f°, papier, 899 feuillets.

1533. — Reconnaissances passées à : Cocognes, Menthenoz, Turchart, Corfirion, Loyat, Montbarbon, Béreysiat, Les Teppes, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Saint-Étienne-sur-Reyssouze, Vernet, Pont-de-Vaux, Chavannes et Arbigny, par : Antoine, Claude, Marie et Perronette Boudin ; noble Claude de Gellière ; messire Jean Monnet, prêtre ; Antoine, fils de Benoît Girardan ; Claude, fils de Claude Molard ; Pierre Guillard ; Pierre Syron ; Jacob, seigneur de Buenc ; les frères Antoine et Catherin Fratry ; Guye, épouse d'Antoine de Bosco, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Regnibert.

H. 804. (Registre.) — In-f°, papier ; 628 feuillets.

1532-1538. — Reconnaissances passées à Saint-Cyr-sur-Menthon et à Saint-André-de-Bâgé par : Benoît, fils de Louis Fournet ; les frères Claude et Antoine Rabuel ; Philiberte, épouse de noble Jean de Foyssiat ; Benoît Guillardon ; Claudia, épouse de Jean Guymart ; Philibert Coysel. Les dites reconnaissances reçues et signées par Regnibert, notaire ducal.

H. 805. (Registre.) — In-f°, papier ; 716 feuillets.

1533. — Reconnaissances passées à : Lays, Pont-de-Veyle, Bons, Cruzilles, Saint-André-d'Huiriat, Biziat, Mépillat, etc., par : commendable homme Jean

Dignier ; Jean Magnin aliàs Bollasson ; noble Jean de la Cour ; commendable Pierre Montbart ; honnête Pierre Aygrat ; honnête Pierre Dumont ; Antoine Aymond ; Bénédictin Bataillard, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par Regnibert, notaire ducal et commissaire.

H. 806. (Registre.) — In-4°, papier ; 432 feuillets.

1869. — Reconnaissances passées à : Saint-Étienne-sur-Reyssouze, Gorrevod, Saint-André-d'Huiriat, Mézériat, Chaveyriat, Chanoz, Vonnas, Lays et Pont-de-Veyle, Peire, Lupponas, Bâgé, Dommartin, Confrançon, Bourg, Crottet, Replonges, par : Jullien François ; Claude Burtin ; honnête Émile Montjoly ; Philibert Allardon ; Claude Gonnaz ; noble Guy Burger ; Étienne Mornat ; Claude Brossard ; Pierre Pigad ; Jacob Bernard, etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par Regnibert, notaire ducal et commissaire.

H. 807. (Registre.) — In f°, papier ; 820 feuillets.

1870. — Reconnaissances passées à : Crottet, Chavannes paroisse de Crottet, Pont-de-Veyle, Mons paroisse de Lays, par : Benoît, fils de feu Jean Goyon le vieux ; Michel, fils de feu Antoine Goyon ; Barthollomée Chardon ; Pernette, fille de feu Jean Chardon ; Jean, fils de feu Pierre Chapuis ; Claude, fils de feu Jean Garin ; Claude, fils de feu Pierre Burtin ; Catherine, fille de feu Michel Charvin ; Benoît Goyon aliàs Royon, etc,, etc. Les dites déclarations de reconnaissances reçues et signées par le notaire Gaillard.

H. 808. (Registre.) — In-f°, papier ; 457 feuillets.

1870. — Reconnaissances passées à : Mostier, Bost, Le Grand Chemin, Romanèche, Lally, Teppa-Chavannes et Teppa Day, par : Philibert Gaillard ; Amédée, fils de feu Perriad aliàs Caborna ; Catherin, fils de feu Pernet Trolloux ; Berthole, fille de feu Antoine de Laly ; vénérable homme messire Claude Gojon, prêtre, avec ses neveux ; Antoine Fabvre, de Biziat ; Jean, fils de feu Claude Provenzard ; Antoine, fils de Pierre Varille, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Quinard, notaire ducal.

H. 809. (Registre.) — In-8°, papier ; 437 feuillets.

1871. — Reconnaissances de servis passées à : Saint-Genis, Béreyziat, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Saint-Julien et Saint-Étienne-sur-Reyssouze, par : Jacquème Bergerat, veuve de feu Philibert Boudin ; Claude du Roy ; Pernette, dite Martin ; Claude Gabriel de Laya ; Ogier et Jean des Granges ; Benoît Ronau et Jacques son frère ; Jeannette Guyon ; Guillaume Gobet ; Claude Mornay ; Catherin et Paul Guillard ; maître Antoine Badel, notaire ducal ; Philibert Perrin ; Claude Bergat ; Antoine Truchard ; Noël Rabbin ; Claude et Louis Chabanel ; Claude Troilliez ; Jacques, fils de feu Claude Quoquard, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Suchet.

H. 810. (Registre.) — In-f°, papier ; 390 feuillets.

1871. — Reconnaissances passées à : Cocognes, Menthenod, Truchard, Corfirion, Luyat, Chassagnes, Teppes, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Béreyziat, Montluel, Saint-Jean et Saint-Étienne-sur-Reyssouze ; par : Ogier Desgranges ; Jacquième Bergerat ; Claude Mollard ; Antoine Sébastien Villardou ; Claude Guillard ; Catherin Morel ; Baptiste Manziat ; le notaire Claude Saulvaige ; Philibert Bochez ; honnête Claude Grand. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Guinard.

H. 811. (Registre.) — In-f°, papier ; 603 feuillets.

1871. — Reconnaissances de servis passées à Replonges et hameaux du dit lieu, par les familles suivantes : Audraz, Branchier, Bourgeois, Butery, Baudier, Bilon, Bucles, Bernigad, Broyer, Camus, Chatellet, Covet, Colau, Curtet, Cochet, Cairat, Chabet, De l'Église, De la Ruaz, Dozan, Detornas, Degrége, Dubot, De la Fontaine, Debruel, De Broleri, Drivet, Équot, Ferrand, Fenollet, Fegaud, Fontanelle, Flamen, Gaillard, Galland, Gonin, Grégornoz, Guigues, Guillemaud, Goyon, Jacob, Lucet, Lemoine, Malicain, Marguin, Manziat, Monnier, Menteraud, Manicet, Murezot, Nizet, Paquet, Pellisson, Perceval, Perrier, Pillon, Pollet, Provenzeard, Ravassard, Renard, Ruivet, Rojean, Salen, Tacol, Toillon, Trouilloux, Vaillant, Vavrille, Verdelet. Signées Guinard.

H. 812. (Registre.) — In-f°, papier ; 755 feuillets.

1872. — Reconnaissances passées à : Sochay, Bâgé, La Giraudière, Mons paroisse de Lays, Pont-de-Veyle, par : Catherin Prost ; Claude fils de feu Antoine Prost ; Benoît Moyrod ; Antoinette Bernigod, femme

du dit Moyrod ; Amé Polliaz, Nicolas et Claudine Vidal ; Pierre Brouz et ses enfants ; Claude Alban ; Claudine Pirot ; Jean Escoffier ; les frères Nicolas et Philibert Rudoz ; Antoine Bordon, etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Guinard.

H. 813. (Registre.) — In-f°, papier ; 610 feuillets.

1572. — Reconnaissances passées à : Bâgé, La Giraudière, Sochay, Béreyziat, etc., par : Amé et Claudine Vidal ; honnête Clair Noël ; maîtres Jacques et Philibert Rosset ; honnête Georges Laure ; Claudine Morier, femme de maître Alexandre Buisson ; maître Bonaventure Perrier, notaire ducal : honnête Claude Vigny, marchand ; les enfants de François Piquet ; Claude Guillon ; Benoîte Prost ; Antoinette Bernigod ; Jean Paquet, etc. Les dites reconnaissances reçues par le notaire Suchet.

H. 814. (Cahier.) — In-f°, papier ; 753 feuillets.

1573. — Reconnaissances passées à : Broyères, paroisse de Saint-Jean-des-Aventures ; Montagnat et Cuétan ; par ; François et Jean Gonod ; François Primbod ; Antoine, fils de feu François Boisson ; Claudine Gautherey, femme de Philibert Bonamour ; Pernette Laurassot ; Claude Lombard ; François et Antoine Journet ; maître Louis Rendu, notaire ducal ; honnête Pierre Tondu, maréchal ; Antoine Chazard ; Claudine Monnin ; Claude, fils de feu Noël Sourd ; Claude Rozier ; Antoine, fils de feu Claude Margenoz ; Humbert Ginod ; Claude Alban, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par les notaires Gaillard et Suchet.

H. 815. (Registre.) — In-f°, papier ; 343 feuillets.

1628-1630. — Reconnaissances passées à : Perrex, Caursaint, Saint-Cyr, Grièges, le Druillet ; par : Jean Roux ; Antoine et autres enfants de Jean Guillaumon ; Jacques et Pierre Alemagne ; Huguette Truchard ; Jacques et Vincent Marchand ; François Humbert ; Antoine Trogniard ; Balthazard Bartholomée ; Claude Tenton, dit Maformas ; Benoît, Claude, Étienne et Abraham Rabuel ; Benoît Fornet ; Marguerite Noble, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Tondu.

H. 816. (Registre.) — In-f°, papier ; 425 feuillets.

1630. — Reconnaissances passées à : La Vellière, La Broyère, Beignens, Vaux, Cottezon, Montagnat, Cuétan, Pont-de-Veyle, Crottet, Escotay, Mascon, Bâgé ; par : Antoine Dagallier ; Pierre Bonamour ; Balthazard Sourd ; Jérôme Delacour ; honnête Pierre Bolachon ; Claude Bolachon ; Claude et autres enfants de Bartholomée Dagallier ; Benoît Touton et sa femme ; Antoine Desplanches ; Claude Prost ; Denis Bataillard ; Claude Giraud ; Claude et Pierre Givord ; Benoîte, femme de Jonas Givord ; Claude Morel ; Claude Brossard ; Nicolas Cyvoct, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire royal Tondu.

H. 817. (Registre.) — Grand in-f°, papier ; 206 feuillets.

1635-1636. — Reconnaissances passées à : Chavannes, Verney, Saint-Bénigne, Arbigny ; par : Me Bonod ; honnête Antoine Vignod ; Martine Collin, femme de Jean Guillermod ; Abraham Marcoz ; Jean Milan ; Abraham et autres enfants de feu Pierre Borjon ; Claude Pélisson ; Jean fils de feu Martin Bardin ; Simon Bardin ; François et Claude Prost ; Gaigneur, femme de Claude Ballan, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par Pion, notaire royal.

H. 818. (Registre.) — In-f°, papier ; 326 feuillets.

1636-1637. — Reconnaissances passées à : Le Mottier, Les Vinières, Le Goyon, Chavannes, Mascon, Pont-de-Veyle ; par : messire Michel Arnaud ; Pierre, fils de feu Jean Chambaud ; Pierre Liard ; Jean Bidard ; Claudine Grillet, femme de Jean Godard ; Pierre Tissot ; Bartholomé Dagallier ; Jean Mérisiat ; noble Jean Aymon, sieur de Montespin ; Françoise Burtin, femme de Jean Goyon ; honnête Pierre Tanvol ; Antoine, fils de feu Jean Bardin, etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Tondu.

H. 819. (Registre.) — In-f°, papier ; 252 feuillets.

1638. — Reconnaissances passées à : Saint-Genis, Menthenod, Cobertoud, Montbarbon, Montrosier, Saint-Didier, Égotex, La Valette, Saint-Sulpice, Chassagne ; par : noble Robin de Parthenay ; Simon Moyrod ; Claude, fils de maître André Buisson ; honnête

Pierre Lamy ; honnête Ozianne Carillon, veuve d'honnête Jean Dombey ; maître Denis Sivord, notaire royal ; Nicole Guillerminet, veuve de Benoît Beguet; Guillaume Gojat; Henri Bonnet; Claude, fils de feu Philibert Desplanches ; Jean Guyard ; Philibert du Chanoz, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Pion.

H. 820. (Registre.) — In-f°, papier; 470 feuillets.

1666. — Reconnaissances passées à : Cuettan, Pont-de-Veyle, le Bourg, Pont-de-Vaux, Bâgé Mascon, La Giraudière, Saint-Cyr, Montagnat, Lingeat etc., par : Marie Roux ; Benoîte Bridoz ; Jean Trognard ; Claude Tanton ; Claude de Brosses ; Moïse et Jean Humbert; Françoise Bataillard ; Denise et Marie Grisard ; Me Philibert Tondu ; Étienne Rabuel ; Antoine Noble ; François Rembod ; Pierre Grand, etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire royal et commissaire Tondu.

H. 821. (Registre.) — In-f°, papier; 306 feuillets.

1667-1669. — Reconnaissances passées à : La Giraudière, Écotay, les Bruyères ; par : Laurent Bellier; Claude Vigouroux ; Claude et Philibert Dagallier ; Bartholomée et Jean Rosset; Michel Vigouroux et sa femme Claudine Thugaux ; Pierre et Jean, enfants de Jean Bonigad ; Étienne Guimard et Françoise Rueil, sa femme ; Françoise Berchard ; Jacques Moyrod et Antoinette Galliard, sa femme ; Étienne Polliat ; Jeanne Bolachon ; Claude Rollet, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Tondu.

H. 822. (Registre.) — In-f°, papier; 269 feuillets.

1667. — Reconnaissances passées à : Le Mottier, Le Vinière, les Goyons, Chavannes, Pont-de-Veyle, Mâcon Bourg, Replonge, Feillens, Bâgé ; par : vénérable messire Thomas Guenebaud, prêtre ; sieur Claude de Savigneux ; Françoise, fille de feu Pierre Chambard; Jean, fils de feu Benoît Bidard ; Pierre, fils de Benoît Tissot ; Paul, fils de feu Claude Bourgeois ; Jean, fils de feu Barthélemy Manziat ; Jean, fils de feu Claude Granger, dit Majornas ; Antoine, fils de Barthélemy Dagallier ; dame Marie Trouilloux ; noble Aymon de Montespin, seigneur de Nicudey, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues par Tondu, notaire royal et commissaire.

H. 823. (Registre.) — In-f°, papier; 294 feuillets.

1668. — Reconnaissances passées à : Les Teppes, La Chassagne, le Montcel, Saint-Étienne-sur-Reyssouze, Dommartin, Coberthod, Mont-Rosier, Montbarbon, Saint Genis, Saint-Sulpice, Saint-Didier-d'Aussiat, la Thibaudière, Confrançon, Menthenod, Corfirion, Chazeaux ; par : Claude, fils de feu Claude Duc ; Simon Fillion ; honnête Marie Duc ; Benoit, fils de feu Philibert Chalamel ; demoiselle Marie Sibelle ; Pierre Givord ; honnête Benoîte Thevenard, veuve d honnête Hilaire Folliet ; Me Louis, fils de Me Philibert Martin ; Pierre Guillaumet ; Louise, fille de feu Pierre-Benoît Plumet; Jacques, Joseph et Louis, sieurs de Coberthod ; Philibert Vormes ; Benoit Montbarbon ; Me Jean Demornay ; Jeanne Gray ; les hoirs Michel Galin ; honnête Claude Rabuel ; maître Philibert Guichardet ; Claude Ricoud ; Philibert, fils de feu Jean Louis Pacoud ; maître Denis Rabuel ; Jeanne Convert ; Jean, fils de feu Claude Jacques ; Claude Revel ; Claudine Deschamps ; Benoit, fils de feu Philibert Convert ; honnête Pierre Dagallier ; Benoîte Grobet ; maître Jacque Piot ; maître Moïse Rabuel ; Antoinette, fille de feu Aymon Moiroud ; honnête Antoinette Chanal ; Me Benoît Convert ; les enfants de feu Moïse Mazuir ; demoiselle Antoinette, fille de noble Aymon, sieur de Nicudey, etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Tondu.

H. 824. (Registre.) — In-f°, papier ; 102 feuillets.

1668-1669. — Reconnaissances passées à : Cruzilles, Mépillat, Saint-André-d'Huiriat, Pont-de-Veyle, Grièges, Cormoranche ; par : Benoit Ducloux; Claude Druguet ; honnête Jérôme Favre ; Me Moïse Rabuel Claudius Robolin ; Claude Chavin ; Jacques Duby; Claude Bonaud ; Benoit Nuguet ; Marie Robillon ; Jean Jacquier; Jean Bernardet ; Me Philibert Bernard ; Françoise de Saint-Loup ; Françoise Gavin ; Claude Durand, etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Tondu.

H. 825. (Registre.) — In-f°, papier ; 516 feuillets.

1672. — Reconnaissances passées à : Le Mottier paroisse de Replonges, le Grand-Chemin, la Croix-Verte, Le Mollard, Romanèche, Saint-Laurent, Mâcon,

Feillens, Bâgé, Saint-Genis, La Giraudière ; par : honnête Pierre Trouilloux ; Guillaume et Paul Trouilloux; Jean et Philibert Goyon; Benoît Morin; Claudine Pollet; Jean Châtillet; Philippe Reynaud; Catherine Goyard, Pierre et autres enfants de feu Edmond Bucher; maître Claude Taillaud; demoiselle Dominique Martin; François Rosset; François Pellisson; Claude et autres enfants de Jean Morin, dit Pillion; Isabeau Salin, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par Tondu, notaire royal et commissaire.

H. 826. (Registre.) — In-8°, papier ; 207 feuillets.

1679-1680. — Minutes du terrier de Laumusse, signé Tondu, dont les dix-neuf premiers feuillets manquent, commençant par : Reconnaissances de Noël Guemby, laboureur de la paroisse de Saint-Cyr-sur-Menthon, et finissant par celle de Jeanne, veuve de Claude Rabuel, laboureur dudit lieu; laquelle est toute pourrie, ainsi que la précédente au feuillet cotté 217, qui est celle d'Antoine et d'Aaron, enfants de feu Pierre Noblet, du Druillet, paroisse susdite. Et c'est pour les lieux et paroisses ci-après : Saint-Cyr-sur-Menthon, Anguiges, Le Druilley.

« Nota. — Qu'on a joint à la fin du présent volume une partie de celui rière Crottet, avec son répertoire ».

H. 827. (Registre.) — In-8°, papier; 202 feuillets.

1684. — Minute d'un terrier de Laumusse contenant 202 feuillets tant écrits, que non écrits, commençant par la reconnaissance de Me Jérémie Rabuel, et finissant par celle de Louis, fils de feu Barthélemy Perrad, du 20 janvier 1734, signé Tondu; pour les paroisses de Pont-de-Veyle, Mépillat, Griéges, Cormoranche. — Nota que les feuillets du terrier sont très mal rangés et qu'il en manque plusieurs en différents endroits.

H. 828. (Registre.) — In-4°, papier; 113 feuillets.

1690. — Reconnaissances passées par Borjat, Gazellet, Berard, Bouvard, Boquillot, Chevat, Cochon, Louis Lesquyer, Manziac, Pecquer, Henri, Guillemot, Rodet, Robin, Samson, Velut, Vincent, Vanchier, etc., etc. (Les dites reconnaissances ne sont pas signées.)

H. 829. (Registre.) — In-4°, papier; 134 feuillets.

1697. — Reconnaissances passées à : Reyssouze, Pont-de-Vaux et Gorrevod; par: Pierre, fils de feu Louis Bonnan; Benoît et Jean, fils de feu Antoine Borjon; Jacques, fils de feu Benoît Pellisson; Marianne, fille de feu Claude Vallet; Abraham, fils de feu Pierre Borjon; Jean, fils de Claude Chatellier; honnête Étienne Rogemond; Michel, fils de feu Claude Monin, dit Pibrand, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Pion, notaire royal et commissaire.

H. 830. (Registre.) — In-8°, papier; 224 feuillets.

1698. — Reconnaissances de servis passées rière Replonge et lieux environnants; plus le répertoire de plusieurs particuliers qui doivent des servis à la rente noble d'Épeysses; et qui sont : demoiselle Françoise Tondu, veuve de Me Joseph-Philibert Gauthier; Claude, fils de Mathieu de l'Église; Claude et Clément Morier; Catherine Pellisson; demoiselle Claudine Pascheur, veuve de Me Pierre Fore; Mathieu Gaillard; Claude, fils de Bonaventure Morier; sieur Benoît Guillemet; Benoît Charetton; Mathieu, fils de Denis Fenouillet, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par les notaires royaux Gacon et Vaillant.

H. 831. (Registre.) — In-8°, papier; 171 feuillets.

1699. — Livres de minutes de reconnaissances de Laumusse, rière Saint-Jean et contenant les reconnaissances de Claude et Philibert Banceins; Benoît Paquet; Humbert Madre; Philibert Guillon; François Tufflot; Antoine, fils de Michel Desplanches; Charles Alban; Jean Extier; Antoinette Bochy; Me Jean Rivet, curé; Me Jérémie, notaire; sieur Jérémie Ballet; Me François de Saint-Loup; Me Pierre Milliet; Denis Noblet; Claude, fils de Pierre Givord; Antoine Vivier; Marie Chavin, femme Vincent Jolly, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par les notaires royaux et commissaires Gacon et Vaillant.

H. 832. (Registre.) — In-8°, papier; 168 feuillets.

1700. — Livre de minutes de la rente noble de Laumusse, rière Crottet, et contenant les reconnaissances de Me Philibert, curé de Crottet; Me Georges

Tardy; Claudine Bonnard, femme de Jean Charvin; Me Abraham Janel; demoiselle Françoise Colas, veuve de sieur Jacques Poret; Antoine Chambard; Jean Guérin; Louis Manziat; Benoite Cochet; Michel Dagallier; Antoine Burtin; François Grégoire, dit Populo; Antoinette Guédel, veuve de Catherin Pellisson, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Gacon et Vaillant, notaires royaux et commissaires.

H. 833. (Registre.) — In-8°, papier; 85 feuillets.

1711. — Minutes de reconnaissances de la rente noble de Laumusse, signées Me Page commissaire et Bridon notaire, rière Gorrevod, contenant 86 feuillets tant écrits que non écrits, commençant par la reconnaissance de Michel Lape, du 25 juin 1711, et finissant par celle des héritiers de sieur Jacques-Guillaume Theinouet, non signée ni même stipulée, et c'est pour les lieux et paroisses ci-après: Verney, paroisse de Gorrevod, Pont-de-Vaux, Saint-Bénigne, Avittes et Reyssouze, Gorrevod, Chavannes-sur-Reyssouze.

H. 834. (Registre.) — In-8°, papier; 79 feuillets.

1703. — Livre des minutes des nouvelles reconnaissances de la rente de Laumusse, signé par le notaire Balay, rière Saint-Cyr-sur-Menthon, passées par: Claude Berthaud; Vincent Vigouroux; Claude Buchet; Jean Favre; Claude Dolmagne; Jean Givord, dit Vieillard; Pierre Gavin; Denis Rabuel; Antoinette Noblet; Claude du Roux; Marie, femme de Charles Alban, etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Balay notaire.

H. 835. (Registre.) — In-8°, papier; 74 feuillets.

1708. — Minute de la rente noble de Laumusse, renouvelée en 1708 par Me Dumas notaire et commissaire, rière Pont-de-Veyle, Lais, Mons, Grièges, Cruzilles, Mépillat, Saint-André-d'Huiriat, Cormoranche, par: demoiselle Geneviève Belouzard; honnête Anne Patillon; Me Jacques Forest, de Mâcon; Benoite Duchapt; Antoine Michaud; Anne, fille de Barthélemy Tripet, femme de Louis Priolet; Me Abraham Mottion; Mathieu Vallet; honnête Denis Bardin; Joseph Forey; Jérémie Reynaud, écuyer, sieur de Mépillat, pour les biens provenant de son frère, le seigneur de Corgenon; Me Jean Perret, avocat, etc., etc.

H. 836. (Registre.) — In-8°, papier; 102 feuillets.

1709. — Minutes de Laumusse, signées par les notaires Vaillant et Balay, rière Saint-Étienne-sur-Reyssouze, Dommartin, Béreyziat, Saint Didier-d'Aussiat, Saint-Genis-sur-Menthon. Reconnaissances passées par: Gabriel et Louis Saulnier; Louise Bilon, femme de Denis Bonaud; l'hoirie en légitime du seigneur duc de Pont-de-Vaux; Claude Braillard; Me Louis Feuillet notaire; messire Claude-François de Joly, baron de Lange; demoiselle Isabeau Perrachon; Joseph Chalamel; Louis Grapin; demoiselle Élisabeth du Puget-Chassipole, femme de messire Pierre-Charles du Maret, etc.

H. 837. (Registre.) — In-8°, papier; 61 feuillets.

1712. — Minutes de Laumusse, signées Vaillant, rière Saint-Cyr-sur-Menthon; Saint-Jean sur-Veyle, Perrex, La Giraudière, etc., etc. Reconnaissances de: Jean-Baptiste Grand; Marie Monspey; les R. P. Jacobins de Mâcon; Philibert de la Balmondière; César de Vauchier, écuyer; le recteur de la Chapelle de Piciot; Me Louis-Philibert Martine; François-Marie Aymon; sieur Thomas Pinet, etc.

H. 838. (Registre.) — In-f°, papier; 80 feuillets.

1751. — Extrait fait au siècle dernier d'un terrier de 1493 signé Marbosio, coté n° 3 et contenant copie de reconnaissances en latin, à Romaney, Montrichard, *Daychiacum*, etc., etc. Signé: notaire Brénod.

H. 839. (Registre.) — In-4°, papier; 658 feuillets.

1757. — Premier volume de rénovation de la rente noble de Laumusse, signé par Me Dagallier notaire royal, en l'année 1757, contenant 658 feuillets écrits outre le répertoire qui les précède, commençant par la reconnaissance de Philibert Brenon, de Crottet, reçue Me Aucaigne, notaire, et finissant par celle de Charles, fils de feu Benoît Garnier, reçue le dit Me Dagallier. Le susdit volume concernant les paroisses de Crottet, Saint-Jean, Saint-Cyr, et le mandement de Pont-de-Veyle.

H. 840. (Registre.) — In-f°, papier ; 585 feuillets.

1757. — Second volume de rénovation de la rente noble de Laumusse, rière la paroisse de Replonges, signé par Me Dagallier, 1757, contenant 585 feuillets écrits, outre le répertoire qui les précède, commençant par la reconnaissance de Joseph, fils de François Boyer, et finissant par celle de MM. les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Mâcon.

H. 841. (Registre.) — In-4°, papier ; 574 feuillets.

1758. — Terrier de Laumusse, signé Dagallier, notaire, commençant par la transcription de quelques anciens titres, puis après les reconnaissances de Picard, Alban, Magnin, Chambard, Claude Vivier, Louis Vigoureux. A la fin une analyse des rentes et revenus de la Giraudière.

COMMANDERIE DES FEUILLÉES

H. 842. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin.

1268-1400. — Commanderie des Feuillées. — Traité passé en 1268 entre le commandeur de Ruelle et le chevalier Berlion de Broanne, par lequel appert que le dit de Broanne, n'ayant pu maintenir au dit commandeur le tiers des dimes sur Bras, il lui remet le tiers et sixième partie de la dîme de la Couteyri, et tous les droits qu'il avait sur le mas de Couteyri, paroisse de Dompierre. — Transaction de 1332 par laquelle Julien du Trembley cède à la chapelle de Villars cinq sols assignés sur la maison de Champroux, à condition de faire son anniversaire à perpétuité. — Adjudication au commandeur de Fay des biens de feu Guyonnet Gauthier, taillable mainmortable du temple des Feuillées, 1342. — Transaction entre le commandeur de Fay et les frères Arandat au sujet de la construction d'un étang. Le dit commandeur aura le quart du dit étang à la charge pour lui de contribuer aux travaux pour un quart, 1345. — Transaction entre le commandeur Renaud de Fay, Étienne de Moudon, et André Nizier, par laquelle ces derniers ratifient la vente qu'ils avaient faite au dit sieur commandeur de leurs fonds sis au mas Nizier, paroisse de Ronzuel, 1352. — Acquisition du mas Chavassu, 1354. — Échange de fonds avec le sieur de Beaujeu, pour la construction d'un étang sur la paroisse de Ronzuel, 1355. — Transaction avec Jean et Étienne Nizet, de Ronzuel, pour le partage des fruits de l'étang le Vernondel, 1356. — Echange par lequel Étienne Ragon cède au commandeur de Fay, tout ce que l'eau de l'étang Vernondel peut comprendre d'un pré et bois dans la paroisse de Ronzuel, comme aussi tout ce que l'eau de l'étang de la Chapelle pourra comprendre en prés et terres dans la même paroisse, sous la réserve d'y pouvoir semer des blés quand les dits étangs seront à sec. En récompense de quoi le sieur commandeur lui cède ses prés et terres du Molard et quatre bicherées de terre en Chavassu, 1357. — Pétronille Carron vend au commandeur de Fay tous ses fonds dans l'étang Vernandel, se réservant l'assec, 1357. — Abergeage fait à Jean Mondot des biens de Guillaumette, veuve Perret, qui était morte taillable de la commanderie, 1366. — Transaction entre le commandeur de Billens, Pierre Prestin et Jean Guillet, au sujet du profit de l'étang du pont de la rivière de Veyle : le tiers du profit appartiendra à la commanderie qui fournira le tiers de l'appoissonnage et fera les frais de construction de l'étang, 1369. — Transaction entre Mr le commandeur de Tréverney et Pierre Bonnet, au sujet de la destruction de la chaussée de l'étang des Tortons, faite par le dit commandeur qui fut condamné à douze livres de dommages envers le dit Bonnet, 1372. — Transaction avec la famille Murgier, au sujet de l'échute des biens du feu mainmortable Jean Murgier 1373. — Acte par lequel Pierre de Pelud consent à conduire les eaux de son étang de la Cochière, paroisse de la Tranclière, jusqu'à la Frenesse, lieu où le commandeur veut créer un nouvel étang, 1385. — Quittance du droit de plus-value pour raison de l'échange de l'étang aux Brunet, donné au commandeur de Billens par Perceval de Merle, contre le tiers de l'étang des Tortons, 1385. — Quittance de Jean Aurandat acquisiteur de la moitié de l'étang situé en les Vavres ou Bordes, 1385. — Conventions entre le commandeur et Pierre Meyssonat, par lesquelles ils consentent de construire un étang à la queue de l'étang Montléon, à condition d'en partager les fruits et de jouir en commun de l'assec, 1386. — Jugement en faveur du commandeur de Billens contre les frères et la veuve de Guichard Gauthier, de la Cottière, homme de mainmorte décédé sans héritiers. Ses biens sont adjugés au commandeur, à la charge pour lui de payer sa dot à la veuve avant que d'entrer en jouissance des dits biens, 1386. — Transaction pour droit de pâturage, entre le commandeur de Cingel et les hommes du sei-

gneur de Beaujeu et de Romanèche, 1387. — Accord avec les frères Arondat pour construire deux étangs aux Brunet, 1390. — Vente faite au commandeur par les frères Pinardi, de l'eau de leur étang du Montléon, 1391. — Divers achats de fonds dans l'étang Brunet. — Reconnaissances de divers fonds sis dans des étangs pour les cultiver dans l'assec.

H. 843. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1434-1899.—Acquisition d'une vigne de douze journaux, sur Pierre Martin de la paroisse du Moht, par le commandeur Antoine le Moyne, au prix de 57 florins. — Création d'une rente de cinq florins sur une maison sise à Montluel, 1445. — Reconnaissance passée au profit de l'abbé d'Ambronay, par le commandeur de Seyssel, d'une vigne de dix-neuf fosserées, dans le vignoble de Massonas, sous le servis annuel de quinze deniers et le droit de laod, à chaque mutation d'abbé et de commandeur, 1448. — Abénevis de terres et prés à Châteaugaillard, consenti à Antoine Peyre sous le servis annuel de trois sols, 1445. — Vente faite à frère Aymard de Seyssel, commandeur, par Denis Général, des droits qu'il avait sur les biens des frères Lachenal, de Montluel, 1461. — Acte d'acquisition des biens de Pierre de Chasèles et de Péronnette, veuve d'Antoine de Chasèles, 1468. — Achat à Guillaume Chazalet des pies Avenières qu'il possédait dans la queue de l'étang Servonet, 1468. — Enquête faite en 1497 pour justifier la possession de l'étang des Charpennes — Achat de pies dans l'étang de Vernoux. — Vente, à grâce de réachat, faite au commandeur Borrel par Benoît Pressiot, d'une vigne de huit fosserées au territoire de Varambon, 1516. — Achat d'une maison et d'un jardin à Montluel, sur Philibert Conat, 1516. — Achat d'une vigne de quarante-six fosserées au territoire de Dagnieu, 1517. — Transaction entre le commandeur d'Apchon et Humbert Flory, chanoine de Montluel, qui s'était emparé des chapelles Saint-Jean et Saint-Denis, 1578. — Vente d'un pré de cent ras d'avoine dans l'étang Servonnet, 1599.

H. 844 (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1600-1788. — Vente faite au commandeur de la Verchère, par Claude Benoît, d'une maison, terres, prés et landes dans la paroisse de Châtenay. — Échange de fonds entre le commandeur de la Verchère et les frères Cattin, 1605. — Vente par Jean Dailly d'une terre de trois coupées sise sur Châtenay, 1608. — Vente de terres, prés et hermitures sur Châtenay, par Claudine Vernat, veuve Berger, 1609. — Divers exploits contre Ferrière, Ravignet, Page et autres pour raison de servis dus par eux sur des fonds mouvants de la commanderie, 1620. — Provisions et nominations au bénéfice de la chapelle de Saint-Denis, dépendante de la commanderie, faites par les commandeurs MM. de la Verchère et de Montjouvent. — Diverses reconnaissances de fonds par des tenanciers de la commanderie, 1628. — Quittances de divers servis dus à la chapelle des Feuillées, 1640. — État du bénéfice de la chapelle Sainte-Catherine, paroisse de la Tranclière, 1642. — Divers actes d'abergeages, 1650-1690. — Baux à ferme. — Arpentement de la commanderie des Feuillées, 1743.

H. 845. (Registre.) — In-4°, papier ; 62 feuillets.

Sans date (XVI[e] siècle). — Terrier qui paraît être une vérification de la rente des Feuillées, pour les parties de la dite rente qui prennent à Bourg et aux environs. Le tout mêlé de quelques cartes territoriales très obscures et inexplicables. Signé postérieurement Vegiat.

H. 846. (Registre.) — In-4°, papier ; 102 feuillets.

1463. — Copie faite à une époque très postérieure d'un ancien terrier latin, contenant reconnaissances faites à Châtillon-lès-Dombes, Fleurieu, Buenans et Romans.

H. 847. (Registre.) — In-4°, papier ; 118 feuillets.

1490. — Reconnaissances passées à : Versailleux, Birieu, Le Plantay, Villars, Chazellet, Pérouges et Bouligneux ; par : Antoine Hugonin ; Antoine Charbonnier ; Pierre Chazal ; Antoine Grimoud dit le Plat ; Jean Fabry ; Jean de la Cuaz ; Antoine du Chazaux ; Mathieu Molard ; Guillaume Dubois ; Antoine Rosay ; Antoine Gojon ; Louis Brognier ; Philibert Odet ; Claude Lombard ; Jean Marcel ; Hugonin Gorjon ; Jean Pellatier, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Mouthonnier et autres.

H. 848. (Registre.) — In-4°, papier ; 150 feuillets.

1816. — Liève faite sur les rentes et les terriers de la Commanderie des Feuillées, pour Villars, Saint-Paul, Saint-Gervais, Baumont, Lagnieu, Brénaz, Peyzieu, Prémeyzel, Veyrin, Cordon, etc., etc., par le notaire Ronzier.

H. 849. (Registre.) — In-f°, papier ; 148 feuillets.

16... — Reconnaissances passées à : La Rollière, Saint-Jean-le-Bourg, Cuétan, Montagnat, Crottet, Cruzilles, Pont-de-Veyle, Confrançon, et Saint-Cyr; par : noble André Lignat ; Claude Desplanches ; Martin Bodillard ; sieur Rivet, prêtre ; Tondu, notaire ; Claude Givord du Millard ; Pierre Dagallier; Noël Borman; Michel Guillon ; Philibert Bouchy ; Jean-Baptiste Griffet ; Jérôme Vivien ; François Tuffiot ; Claude Givord ; Charles Cochet ; Barthélemy Bataillard. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Gascon.

H. 850. (Registre.) — In-f°, papier ; 425 feuillets.

1608. — Quatre cahiers cousus ensemble, ayant trait aux rentes et reconnaissances de la Commanderie des Feuillées, mais excessivement incomplets. Signé Bricard, notaire royal et commissaire.

H. 851. (Registre.) — In-8°, papier ; 115 feuillets.

1650. — Terrier de la Commanderie des Feuillées, formé de la réunion de quatre cahiers cousus ensemble, et contenant reconnaissances passées à Pérouges, Birieux, Saint-Éloi, etc., etc., Signé Intamon notaire. Le répertoire manque.

H. 852. (Registre.) — In-4°, papier ; 85 feuillets.

1670. — Terrier des Feuillées contenant les reconnaissances passées à Châtillon-lès-Dombes et aux environs, notamment celles passées aux différents membres de la famille des Guichenon, d'où sort Samuel Guichenon, historien de Bresse et de Bugey : voir les 5e, 6e, 12e et 19e reconnaissances. Terrier non signé, auquel manque le répertoire.

H. 853. (Registre.) — In-f°, papier ; 110 feuillets.

1671. — Reconnaissances passées à : Chalamont, Dompierre, Châtenay, Ronzuel, Saint-Martin-de-Chalamont et Versailleux ; par : honnête Claude Martin ; sieur Gaspard Pirand, apothicaire ; Daniel Grisard, cordonnier ; Claude et Benoit Boissaud ; Jean Poncet ; demoiselle Marguerite de la Rivière ; Me Desbordes ; Mr Pierre Bignon, notaire ; le curé de Châtenay ; messire du Pradel, prébendier de la Chapelle Saint-Andrédu-Châtenay ; Claude Cotton, sieur de la Roue ; Michel Casin ; le curé de Versailleux et le prébendier de la Chapelle de Saint-Antoine. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Pirot.

H. 854. (Registre.) — In-f°, papier ; 180 feuillets.

1677. — Reconnaissances passées à Cormoz, Château-Gaillard, Saint-Maurice, Ambérieu, Tiret, Saint-Germain, Saint-Denis, Bettan, Vaux : par : le curial de Cormoz ; Balthazar Martin ; Antoine Lotte ; Me Isaac Leclerc, conseiller et avocat du roi en l'élection de Belley ; Mr Balthazar Leclerc, curial, et Pierre, docteur en médecine ; Claude Baudin ; Clauda Pellinet ; Jean Martinand ; Pierrette Gauthier, veuve de Jean Perrin ; Jean-Claude Monin ; Pierre Traffey ; Gaspard Pilloux, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Goyffon.

H. 855. (Registre.) — In-4°, papier ; 318 feuillets.

1698. — Reconnaissances passées à Loyeu, la Cochère, etc., par : Claude Chapellier ; Benoît Dillaz ; Balthazar Du Gad ; le seigneur de Crangeat ; M. de la Bastie ; demoiselle Marguerite Dupont ; honnête Joseph Armand ; Philibert Braydy ; Benoît Bernard ; Delphin, dit Mollet ; Mathieu Bichat ; Jean Rigod ; Michel Page ; Philibert Cordier, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Ravez, notaire et commissaire.

H. 856. (Registre.) — In-4°, papier ; 185 feuillets.

1698-1699. — Reconnaissances passées par : Me Benoît Gaillard ; Me Balthazar Du Gad ; les lieutenants du seigneur de Crangeat ; Me Jacques Magnin ; Châtelin de Tossiat ; la communauté de Tossiat ; Jo-

seph Bouvet; Jean Moralet; les consorts Moreins de Viriat; les demoiselles Dupuys; sieur Benoît Ballet; demoiselle Anne Troillet; demoiselle Catherine Lhermite; demoiselle Jeanne de Monberthod, etc., etc. Reçues et signées Frilet, notaire.

H. 857. (Registre.) — In-4°, papier; 138 feuillets.

1734-1751. — Terrier des Feuillées prenant à Villette, Priay, Bublane, Richemont; renouvelé par Berliet sur le Terrier Poissiat, contenant reconnaissances de Paul-Alexandre Daubarède de Laval; Jean Garçon; Paul Durand; Paul Robin; les hoirs Jean Durand; Mᵉ Ravier; Marie Griset; Marie Pin; Jean Caillat; Marie Mort; Charles Piatton; Étienne Moyne. Signé Berbaux.

H. 858. (Registre.) — In-4°, papier; 480 feuillets.

1738. — Reconnaissances passées à Dompierre, Villette, Gillière, Feuillées, Châtenay; par: Ribollet, praticien; Buynaud; Josephe Escosse; Joseph Chaffaul; François Devillan; Benoît Cotton; Benoîte Popon; Claude Benichon; Étienne Bonin; Aymé Nicollet; Pierre Baubled; Georges Orcat; Joseph Pition; Joseph Richard, etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Ravez, notaire.

H. 859. (Registre.) — In-f°, papier; 522 feuillets.

1742. — Arpentement des Feuillées. Titre signé Gosne, contenant une sommaire description des Chapelles, maisons, granges, moulins, terres, prés, vignes et étangs de la dite Commanderie, située en la province de Bresse et le pays de Gex. La dite Commanderie possédée par messire François Louis de Saint-Martial de Châteauvert. En plus les plans des maisons, châteaux et terres.

TEMPLE D'EPEYSSE

H. 860. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1294-1370. — Temple d'Épeysse. — Vente de fonds, prés et terres, par Humbert Favre, de Cuiseaux, à Jean d'Eschallon, précepteur du temple d'Épeysse, 1294. — Contrat par lequel Jocerand Cheverge et Étienne Vignand, au nom de Guillemette sa femme, fille du dit Jocerand, confessent devoir à frère Guillaume de l'Orme, deux deniers bons censuels payables chaque année à la Saint-Martin d'hiver, sur une vigne à Cuiseaux, 1316. — Contrat par lequel messire Girard Duret, prêtre, confesse tenir un pré, sur la rivière du Putet, de la directe du temple d'Épeysse, et sous le servis annuel accoutumé, 1317. — Reconnaissances de fonds par divers tenanciers, 1320-1348. — Abergeage d'un pré sis au territoire de Bacon, passé par le recteur du temple à Guillaume Monnier, 1321. — Reconnaissance par Guillaume Ferrier, d'une pièce de terre à Saint-André-d'Huiriat, de la contenance de trois coupées, sous le servis annuel de deux deniers, 1326. — Reconnaissance par Guillemot, dit le Vilain, de la terre des Peyrouses, sous le servis annuel de dix-huit deniers, 1326. — Transaction de 1328 entre le recteur du temple et Jean Belgarçon, pour la levée et le partage de la dîme sur Corvagnon et sur Montcrozet. — Achat à André de Villars d'une partie de l'étang de Coccieux, 1344. — Ventes, échanges et diverses reconnaissances de fonds.

H. 861. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1402-1890. — Temple d'Épeysse. — Reconnaissance de divers fonds de terre, par Jean Mareschal, sur la paroisse de Bâgé-la-Ville, sous le servis annuel de quatorze sols, quatre deniers; — autre par Amédée de la Roche pour un étang. — Règlement et transaction pour la possession et la jouissance du mas de la Massardière, sur Bâgé, 1431. — Fragment d'une procédure faite pour assurer et justifier les droits de justice de la maison d'Épeysse, 1440. — Fragment de procédure pour les dîmes contre le curé de Saint-Didier, 1441. — Autre procédure contre Jean Deschamps, pour la possession et jouissance des fonds de Cormaignon, 1451. — Autre procédure faite en 1489, contre le curé de Saint-Didier, pour la levée des dîmes à Montbarbon et Montcrosier. — Transaction avec ce curé en 1491. — Autre procédure avec le curé de Bâgé-la-Ville pour les dîmes, 1495. — Procédure faite au nom du recteur Louis de Corsant, contre Thibaud Rossat, sieur de Noirefontaines, pour divers servis contestés au territoire de Corterolle, paroisse de Chevroux, 1510. — Procédure contre le curé de Saint-Genis pour la levée des dîmes en cette paroisse, 1517. — Transaction nouvelle avec le curé de Bâgé sur le fait de la levée et du partage des dîmes dans sa paroisse.

H. 862. (Registre.) — In-f°, papier ; 86 feuillets.

1339. — Reconnaissances de servis passées en faveur des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à : Saint-Cyr, Confrançon, Curtafond, Saint-Martin-le-Châtel, Polliat, Saint-Didier-d'Aussiat, Fleyriat, Pont-de-Vaux, Le Revermont, Saint-Martin, Béreyziat, Replonge, St-Genis, St-Sulpice, Chavigny-sur-Veyle, Arbigny, Savigny, Cuisiat, etc., par : Guillermus Vacherii ; Ogerius Vacherii; Guiotus filius Ginete Cussine ; Guillermita filia Clerici Macheri ; Gileta Raton ; Joannes Audry ; Guyeta de Luasio ; Reynauda de Luasio ; Hugoninus et Johannetus Bolachon ; Humbertus Brochiis; Stephaneta filia Martini Laymonon ; Guichonna filia Guillermeti de la Riva ; dominus Johannes Chassolii presbiter ; Humbertus Sirvens ; Johaninus Metraz ; Jacquemetus Satin ; Peroninus Parvit; Stephanetus et Petrus Rovery ; Johannes Miribelle, etc., etc., etc. Les dites reconnaissances reçues par le notaire Chapuis.

H. 863. (Registre.) — In-f°, papier ; 379 feuillets.

1636. — Reconnaissances de servis passées à : Bâgé, Loèze, Replonges, Feillens, Manziat, Pont-de-Veyle, Saint-Étienne-sur-Reyssouze, Corcelles, Chavannes, Saint-Sulpice, Confrançon, la Mulatière, Dommartin, Longecourt, Saint-Didier-d'Aussiat ; par : messire Jean Chanel, prêtre ; Claude Gustin ; Catherine Signoret ; Jean Tudoz, son gendre ; honnête Étienne Chanal ; honnête Claude Signoret ; Henri Bonnet ; Guillaume Pascard ; Étienne Mornay ; Jean Baudin ; Jean, Philibert et Michel Blanc ; la veuve de Georges Bourgerat ; Claudine Blanc, femme de Benoît Pultrat ; Antoine Pin, dit Sirvaix ; Jean-Philibert de Montbarbon ; Benoit Bonamour ; Mathieu Dégotex, dit Morand ; Claude Mongey ; Simon Favre ; Benoît Somard, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues Pion, notaire royal et commissaire.

H. 864. (Registre.) — In-f°, papier ; 16 feuillets.

1671. — Reconnaissances passées aux villages de : Marsonnas, Curtafond et Cornaton ; par : honnête Marie Prangin, femme de Mᵉ Gaspard Jullin ; Mᵉ Charles Laurent ; Benoît Chevallier ; Marie Broyer ; Claude La Rippa ; Jean Barat ; Benoît Manigand ; Mᵉ Jacques Piret ; Claude Guyard ; le seigneur de Cornaton. Les dites reconnaissances reçues Tondu, notaire royal.

H. 865. (Cahier.) — In-8°, papier ; 43 feuillets.

1699. — Minutes d'Épeysse rière la paroisse de Saint-Jean-sur-Veyle, contenant reconnaissances de servis et redevances par : Charles, fils d'Antoine Alban ; Étienne Auber, boulanger de Bâgé, et sa femme ; Barthélemy Bataillard ; Pierre, fils de feu Étienne Rabuel ; Charles, fils d'Antoine Cochet ; David, fils de David Givord ; Antoinette Noblet, veuve Rimboz ; Jean Sordier et Françoise Bathaillard, sa femme ; Étienne Goyon ; Marie Deschamps, veuve Courtoz, etc., etc. Lesdites reconnaissances reçues Gascon, notaire royal et commissaire.

H. 866. (Registre.) — Petit in-f°, papier ; 230 feuillets.

1757-1758. — Épeysse et Laumusse. — Grosse du terrier de la rente noble d'Épeysse, rière les paroisses de Bâgé-la-Ville, Saint-Didier-d'Aussiat, Dommartin, Saint-Sulpice, Chanoz-Chatenay, Perrex, Fleurieu et Cornaton, contenant 460 pages outre le répertoire, à la suite desquels est un volume concernant la rente de Laumusse rière les paroisses de Replonges, Saint-Didier-d'Aussiat, Dommartin, Saint-Genis, Beyrésiat. Les deux terriers signés par Mᵉ Dagallier, notaire.

TEMPLE DE COCCIEU

H. 867. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1281-1781. — Temple de Coccieu. — Transaction avec Jeanne Monnetier, Chambre et autres, à propos du champéage et du pâturage dans la leschère de Coccieu. — Sentence arbitrale avec le chevalier Guillaume de Molon touchant la construction d'un étang sur Coccieu, 1336. — Vente par Jacques du Montel, en pur et franc alleu, d'un pré et d'une terre, 1339. — Acte d'acquisition d'une partie de la leschère de Coccieu. — Accord avec Guillaume de Molon pour la construction de la chaussée de l'étang de Coccieu, 1339. — Accord avec Guichard Pelat pour la construction de la chaussée d'un étang, 1340. — Achat d'une terre à la veuve Charpenet, 1341. — Accord avec

le sieur de Molon pour possession de fonds dans l'étang de Coccieu, 1344. — Achat d'une terre au Boisrond, 1347 ; — autre achat pareil sur Laurent Pachaud. — Transaction avec les hommes de Jallieu pour raison des pâturages dans l'étang de Coccieu, 1347. — Achat d'un bois et de trois pièces de terre en Malvavre, 1348, — Achat d'un pré à Jean de Villeurbanne, 1349 ; — autre achat à Hugonnet de Grenel, 1349. — Échange de cens et de servis avec le prieur de la Boisse, 1355. — Achat de fonds à Trameil sur Jean Dupont, 1360. — Cession de ses biens par Antoinette Joffrey, 1461. — Transaction avec Amédée de Bâgé pour des cens et des servis en litige, 1465. — Abergeage de fonds à Claude Charvet, 1612.— Accord avec Mr de Chaney pour partage des pâturages sur Coccieu, 1646. — Carnet de diverses reconnaissances sur Coccieu, dressé en 1736 par le notaire Champion. — Bail à ferme des fonds du membre de Coccieu, consenti en 1781 par le commandeur de Loras à Claude Millet, sous le prix annuel de 4.300 livres.

TEMPLE D'ACCOYEUX

H. 868. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1587-1780. — Temple d'Accoyeux. — Abergeage passé par frère Laurent du Vigier, à Claude fils de Jacques Bochard, de bois et terres du Temple sous l'introge d'un écu d'or sol par journal de terrain. — Extrait des contrats de vente faits en faveur d'Accoyeux de 1643 à 1666, signé Vian et Vuilleraud notaires. — Arrêt du Conseil du Roi, du 30 avril 1704, qui réunit le domaine du Lavoir à la commanderie de Chambéry. — Procédure contre Balthazar, Melchior Dallemagne et autres, qui prétendaient au droit de pâturage sur les fonds du domaine du Colombier, 1734. — Procédure entre frère d'Espagnac et les syndics du Bugey qui voulaient imposer à la taille les fonds d'Accoyeux ; arrêt du Conseil, de 1737, prononçant leur exemption. — Procédure contre Bedat et Garon pour usage dans les forêts d'Accoyeux au territoire de Furans, 1745. — Délimitation pour la perception de la dîme entre le temple d'Accoyeux et la cure de Peyrieu, 1746. — Procédure pour le fermier d'Accoyeux contre Bonnard, Picard et autres au sujet du droit de mouture au moulin du Furans.

H. 868 bis. (Registre.) — In-4°, papier ; 590 feuillets.

1557-1565. — Reconnaissances passées en faveur de Messire Laurent du Vergy, chevalier commandeur du Temple d'Accoyeux, à Brens, etc. (Manque le répertoire.)

H. 869. (Registre.) — In-4°, papier ; 634 feuillets.

1577. — Reconnaissances passées en faveur de Messire Laurent de Vergy, chevalier du Sacré ordre Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de la Commanderie de Savoie, par : François, fils de Laurent Bergier, alias Perrot ; Clauda, fille de feu Jacques Teysson ; Benoite Teysson, alias Paquet ; Jacques et Jean, enfants de feu Benoît Douzel ; Antoine, fils de feu Benoît Cassat ; Pierre et Claude, enfants de feu Douzel ; Benoît, fils de feu Jean Collomier, alias Bouyer ; Benoite, fille de feu Étienne Peysson ; Jacques fils de feu Gonin ; Claude, fils de feu Benoît Cassal, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Ronzier.

H. 870. (Registre.) — In-8°, papier ; 297 feuillets.

1578. — Reconnaissances passées en faveur de ladite Commanderie à Champelet et à Peyzieu, par : les héritiers de Mr Pierre Voland ; Claude, fils de Jean Jacquet ; Claude, fils de Benoît Chapot ; Antoine fils de Bozon ; Jacques, fils de Pierre Chapon ; Michalète Picard, femme Mollard ; Étienne, fils de Taborel Bergeron ; Benoît, fils de Claude Barbier ; Me Pierre Picard, curé et son frère ; demoiselle Lucrèce, fille de noble François Bravet, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées, Ronzier, notaire.

H. 871. (Registre.) — In-f°, papier; 229 feuillets.

1579. — Reconnaissances passées en faveur du maître de la Commanderie de Savoie, à Champelet et Furans, par : Antoine, Claude et Scipion, enfants de Me feu Pierre Rolland ; Georges, fils de feu Pierre Nobloz, dit Billard ; Claude, fils de feu Jean Jacquet ; Georges et Pierre, enfants de feu Denis Durand ; Me Joseph Bonin, notaire de Brénaz ; honnête Louis, fils de feu Georges Chevaudier ; Me Humbert, notaire ducal, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Ronzier.

H. 872. (Registre.) — In-f°, papier; 168 feuillets.

1634. — Reconnaissances passées en faveur du Commandeur de la Commanderie de Savoie, à Passin et Ossy, par : Antoine Passivol, dit Vieux, alias Thomas ; Antoine, fils de Me Jean Charvet, surnommé la Balme ; Benoite, fille de Martin Dunant, dit Burtin, femme de Georges Masson ; Claude, fils de feu Dunant, dit Burtin ; Claude, fils de feu Claude Janin Bocquet, dit Collomb ; Claude Girod, dit Degurday, sergent habitant à Pougieu ; Clauda Charvet ; Me Charles Crussy, curial du Marquisat de Valromay ; Humbert Guillot, dit Curt, tailleur d'habit ; Messire Jean Torgieu, prêtre, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Truffier, notaire et commissaire.

H. 873. (Registre.) — In-f°, papier ; 420 feuillets.

1643. — Reconnaissances passées en faveur du Commandeur de la Commanderie de Savoie, à Brens et Belley, par : Jean, fils de feu Nicolas Cusin, alias Petrucquin ; Jean, fils de feu Humbert Erhard, dit la Croix ; François fils de feu Jacquenod Juillard ; Humbert, fils de feu Étienne Collombat, alias Clerc ; Benoît, fils de feu Clément Métral ; Étienne, fils de feu Joseph Massu ; honnête Étienne Caraby, maître cordier ; François, fils de feu Étienne Chataignard, dit Legret ; Claude, fils de feu Antoine Grumet, habitant à Lyon ; Henri, fils de feu Vincent Bonin, dit Toruet ; Claude Benoît, fils de feu Nicolas Peyssen ; etc,, etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Brian, notaire royal et commissaire.

H. 874. (Registre.) — In-f°, papier; 232 feuillets.

1648-1654. — Reconnaissances passées en faveur du Commandeur de la Commanderie de Savoie, à Prémeysel, Verrin, et au mandement de Nattages, par : Benoît, fils de Pierre Favier ; Hugues et Pierre enfants de feu Sibuet Treppier ; Claude, Benoîte, Louise et Françoise, enfants de Pierre Treppier ; Claude Mugnieu de Prémeysel ; honnête Pierre, fils de feu honnête Louis Girod ; Pierre, fils de feu Claude Chappot, dit Jacob ; Pierre, fils de feu Hugues Bonieu ; messire Jacques Brégnier, curé de Prémeysel ; Pierre, fils de feu Jean Berthet, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Brian, notaire.

H. 875. (Registre.) — In-f°, papier; 233 feuillets.

1653. — Reconnaissances passées en faveur du Commandeur de la Commanderie de Savoie, à Crézieu, Belley, Aspregnin ; par : Jean Bernard, fils de feu Pierre Chapon, et Jean, son fils de Peyzieux ; Clauda Pichaux, femme de Jean, fille de Jean Bernard Chappon ; Jean, fils de feu Joseph Quemet ; Louis, fils de feu Nicolas Pichon ; Jean Claude Garon et Clauda Girod ; sieur Philippe Pilliet ; Me Claude Labourieu, châtellain de Peyzieux ; noble Balthazar de Longes, seigneur de Thoy et de Peyzieux ; Me Jean Girod, curial de Peyzieux ; Benoît, fils de feu François Chabert, de Collomieu ; noble Claude-François Reydellet, docteur en droit, citoyen de Belley ; noble Balthasar de Rossillon, seigneur de Beauretour, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Brian, notaire royal et commissaire.

H. 876. (Registre.) — In-f°, papier ; 526 feuillets.

1672. — Reconnaissances passées en faveur du Commandeur de la Commanderie de Savoie, à Champelet, Furans, Chantamerloz et Bomerel ; par : Bartholomée, fille de Claude Layné ; Gonet et consorts ; honorable Maurice Perrot ; Mr Huldrech Rolland, praticien de Champelet ; François Janon ; François Peysson ; Pierre et Jean Rosset ; la famille Dieu ; Anthelme et Robert Guichard ; honnête Michel Dallemagne ; Georges Collomb, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Jullierot, notaire.

H. 877. (Registre.) — In-f°, papier ; 357 feuillets.

1678. — Reconnaissances passées en faveur du Commandeur de la Commanderie de Savoie à Prémeysel, par : messire Jean Braye, prêtre et curé dudit Prémeyzel ; Hugues et Charles Cassaz ; Me Jean Girod ; Me Hippias Bordelu ; Pierre Benoît Vuillard et Michel, son frère ; Guillaume Bergier ; Antoinette Pion ; Anne Chevalier ; Françoise Bonnet, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Pichon, notaire et commissaire.

H. 878. (Registre.) — In-f°, papier ; 84 feuillets.

1727. — Reconnaissances passées à : Peyzieu et Audamoz, Fay, Nanthuy, Chesnoz, Belley ; par :

Anthelme Nobloz ; Claude Cochonat : Benoite Bouvier ; Jeanne, fille de feu Pierre Rochaz ; Clauda de Costaz ; Antoine Récamier ; Pierre, fils de Jacques Becquet ; Anthelma Odellin ; Antoine Curt et Antoine Guichard, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Dumoulin, notaire.

H. 879. (Registre.) — In f° papier ; 90 feuillets

1728. — Livre des minutes pour Champlet, Furans, Bauvieul ; contenant reconnaissances de Louis, fils de Benoît Vuilliard ; les hoirs Claude Pichon ; Me Joseph Monet ; Claude Deleschaux ; Antoine Blanc ; Bochard, l'aîné ; les hoirs Benoît Récamier ; Benoit Bichet ; Pierre Collomb ; Benoît Pellisson, etc., etc. Le dit livre des minutes, signé Rubat, notaire royal et commissaire.

H. 880 (Registre.) — In-f°, papier ; 32 feuillets.

1728. — Livre des minutes des reconnaissances reconnues en faveur du Commandeur de la Commanderie d'Accoyeux sur Aspregnin, contenant reconnaissances de Benoît Gascon, dit *Danobi* ; Germain Vaillard ; Antoine Perret ; Philibert Viard ; Sébastien Chapot ; Me Michel Chevrier ; sieur Joseph Roux ; Antoine Barret ; Joseph Cucumel ; Anthelme Castin ; Joseph Brunet ; Joseph etAnthelme Verguet. Signé Tabellion, notaire.

H. 881. (Registre.) — In-f°, papier ; 88 feuillets.

1729. — Livre des minutes des reconnaissances pour le Commandeur de Saint-Jean du Temple de Chambéry, Accoyeux, Le Goulet, Le Brens et autres lieux en dépendant, contenant reconnaissances de : honnête Antoine Piquet ; honnête Antoine Dupont ; Marie Pollet ; Antoine Métral ; Guillaume Peysson ; sieur Anthelme Perrier ; Philippe Chastagnard ; Isaac Rosset ; François Métral ; le sieur de Saintbal ; le sieur Glatignat, curé d'Andert ; Pierre Rison. Signé par les notaires Putod et Piquet.

H. 882. (Registre.) — In-f°, papier ; 29 feuillets.

1729. — Livre des minutes rière Prémeysel en Bugey, pour Accoyeux, contenant reconnaissances de : Jean-Baptiste Girod ; Jean Nivière ; Joseph Bergier ; Joseph Matoz ; Pierre Penet ; Jacques Favier ; Joseph Canaval ; Antoinette Enjoux ; Louis Jalliaud ; Charles Treppier. Reçu et signé par le notaire Tabellion.

H. 883. (Registre.) — In-f°, papier ; 48 feuillets.

1730. — Livre des minutes pour Passin, Les Granges, Ossy, membres d'Accoyeux, et contenant les reconnaissances de : François-Jacques Mochon ; Charles Lucan ; Vincent Charvet-la-Balme ; Louis Lucan ; Jean Bequet ; Joseph Folliet ; Bernard Martinand ; Charles Bobillion ; Me Hugues Cyvoct, prêtre de Massignieu ; Antoine Chapuis ; Philibert Blanchard, etc., etc. Signé par le notaire Bozon.

H. 884. (Registre.) — In-f°, papier ; 48 feuillets.

1729-1734. — Livre des minutes pour Peyzieu, membre d'Accoyeux, contenant reconnaissances de : dame Louise Pilard, épouse du sieur de Mareste ; Me Pierre Chevrier ; Me Charcot, notaire royal ; Benoît Fleury ; Benoîte Thevenon ; Jean Grace ; Lazard Giraud ; Jacques Martin ; Maurice Bozon ; François Gacon ; Claude Baudret ; Claude Garon ; le sieur curé de Gillignieu ; Mr Anthelme de Saugey, châtelain. Signé du notaire Tabellion.

H. 885. (Registre.) — In-8°, papier ; 271 feuillets.

1732. — Livre de minute de terrier fait et stipulé par Me Guillaume Truchard-Dumolin, puîné, notaire et commissaire, au profit de noble François Joachin du Saix de Chervé, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de la Commanderie de Saint-Jean du Temple de Chambéry, Accoyeux et dépendances, contenant les titres sur le Furans.

H. 886. (Registre.) — In-8°, papier ; 364 feuillets.

1732. — Livre de minute de terrier fait et stipulé par Me Guillaume Truchard-Dumolin, puîné, notaire royal et commissaire, au profit du Révérendissime seigneur noble François Joachin du Saix, chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, et commandeur de la Commanderie du Temple de Savoie, Chambéry, Accoyeux et autres ; contenant les titres sur Brens.

TEMPLE de St-MARTIN-le-CHATEL

H. 887. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 6 pièces papier.

1314-1749.— Temple de St-Martin-le Châtel. — Acte par lequel la famille des Vaccon se reconnait lige et taillable de la maison du Temple et soumise à tous usages et coutumes, 1314. — Vente passée par Péronne Rannuyet au précepteur frère Guillaume de Loras, de l'étang de la Potière, pour le prix de trente cinq sols de Savoie, 1322. — Reconnaissance passée en faveur du Temple Saint-Martin par Guillaume Vaccon et sa femme, de leurs maison, grange et vignes, 1325. — Reconnaissance de noble Hugnonin de Biolières pour un bois et un pré sis sur Curtafond, sous le servis annuel de huit deniers payables le jour de Noël, 1329. — Reconnaissances diverses dues au Temple Saint-Martin. — Vente passée par Salliaz, du lieu de la Vallet, paroisse de Saint-Martin, d'un pré sis en Jouy, 1402. — Vente passée par Étienne Chollier, du lieu de Clairmont, paroisse de Saint-Didier-d'Oussiat, d'un pré de la Craz, par lui faite à Pierre Robert et à Pierre Roux, pré contenant cinq meaux de foin, au prix de cinq florins, ledit pré mouvant de la directe du temple Saint-Martin, 1403. — Reconnaissance passée par noble Jean de Mareschal à noble Amédée de Nattage, au profit du Temple, de l'étang des Mattes, en la paroisee de Cuet, 1434. — Échange par lequel le précepteur du Temple cède à Morel les prés de Cornandel, sous le cens de huit sols, et ce en récompense d'un pré situé sous la maison du Temple, 1444. — Abergeage passé par le précepteur Antoine de Montcet, à Guillaume Rossel, de Çuet, 1444 ; — autres abergeages de fonds divers, 1489. — Fragments de procédure, en 1749, avec les fermiers et débiteurs du Temple Saint-Martin.

H. 888. (Registre.) — In-4°, papier ; 138 feuillets.

1402-1408. — Temple Saint-Martin. — Reconnaissances passées en faveur des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, de servis aux lieux dits : Potier, Curtelière, Brueil, Saint-Didier-d'Aussiat, Curleyn, Marsonas, Belmont, Saint-Martin-le-Châtel, Polliat ; par : Pierre Perrin ; Jean Chasseloup ; Jean Ruffin ; Guillaume Rosselin ; Étienne Berthet ; Barthélemy Martroz ; Guichard Bunard ; Perronet Berryat ; Berthod Varolin ; Jean Tisserand ; Hugon Ponard ; Pierre Bourgeois ; Mariette, fille de feu Bérard ; Jean Geneviers ; Jeanne, fille de feu Pierre Matras, etc., etc. Reçues Foris, notaire.

H. 889. (Cahier.) — In-4°, papier ; 35 feuillets.

1491. — Reconnaissances de servis, passées à : Commandel, Confranchesse, Curbon, la Curtelière, hameaux de la paroisse du dit Saint-Martin ; par : vénérable Jean Cloret ; Jean Manilly ; Claude de Brueil ; Antoine et Jean, fils de feu Guivron ; Guichard du Moulin ; Barthélemy du Moulin ; Joseph Andart ; etc. Reçues par le notaire Milliet.

H. 890. (Registre.) — In-f°, papier ; 592 feuillets.

1496. — Reconnaissances de servis passées aux villages et hameaux de Saint-Martin, Marmont, Confranchesse, Bocardière, Dommartin, Polliat ; par : Jean de Mornendelles ; Jean Morel ; Jean Ponsard ; Claude, fils de feu Baudouin ; Jeanne, femme de Pierre Thory ; Pierre Benoît ; Claude Pelletier. Reçues Torery, notaire.

H. 891. (Registre.) — In-f°, papier ; 856 feuillets.

1542. — Reconnaissances de servis passées aux villages et hameaux de : La Potière, la Bochardière, Curlin, la Chapelle, Saint-Martin-le-Châtel, la Ville de Bourg, Pont-d'Ain, Pont-de-Vaux, Bâgé, Malafretaz, Marboz, Montrevel, Saint-Didier-d'Aussiat, Confrançon et Polliat ; par : Antoine Blanc ; Antoine Guignon ; Guillaume Loriat ; Claude Gardon ; Jean Pitard ; Guichard, fils ; Benoît Morel ; François Chevillard ; Claude, fils de feu Collet, etc. Reçues Rambert, notaire.

H. 892. (Registre.) — In-f°, papier ; 601 feuillets.

1570. — Reconnaissances de servis passées aux villages et hameaux de Saint-Martin-le-Châtel, Bermont, Curtafond, Planchemet, Cormacine, Servignat, Saint-Didier, Marsonnas, Jaillat, Malafretaz, Pont-d'Ain, Polliat et Bourg ; par : Antoine fils de Jean Samion ; Benoît, fils de Guillaume Roux ; Antoine, Laurent et Gabriel Samion ; Jeannette, veuve Samion ; Gonin et Jean Chevallon ; Pierre et Claude Ponsard ; Antoine, fils de Claude Guillon, dit Augier ; Benoît,

fils de Pierre Pellon; Pierre, fils de Jean Brunard; Claude Girardet; Claude, fils de François Folliet; Guillaume Pacoud; François Puget; Claude Pletrus; Catherine du Puget, fille de noble Marc-Antoine de Châtillon; Pernet, fils d'Étienne Caron. Reçues Bouillet, notaire.

H. 893. (Registre.) — In-f°, papier; 560 feuillets.

1570-1572. — Reconnaissances de servis passées aux villages et hameaux de : La Bouchardière, Cuet et le Molard, Saint-Martin-le-Châtel, Curlin, Cormandelle, la Chapelle, etc., etc.; par : Philibert, fils de Jean Bozonnet; Jean, fils de Pierre Bertin; Guillaume Gilet; Jean Gobelet; Claude, fils de Pierre Pacoud; Philibert, fils de Jean Potard; Antoine, fils de Benoît Joly; Claude Porchanel; Claude, fils de Guillaume Belly et consorts; Claude Dubois, notaire; Claude, Pierre et André Guerrin; Jean, fils de Claude Clerc; Jeanne et Perronette, filles de Guillaume Corent. Reçues par le notaire Bouilliet.

H. 894. (Registre.) — In-4°, papier; 439 feuillets.

1651. — Reconnaissances de servis passées à : la Curtelière, la Bochardière, la Pottière, Bermont, Saint-Didier-d'Aussiat, Saint-Martin-le-Châtel, Curtafond et Marsonas; par : Louise Berthet, femme de Jean Sord; Benoîte, fille de Jean Mirollet; Claude, fils de feu Denis Guillermet; Georges, fils de Pierre Forest; Benoît Mercier; Nicolas Chevrier; François Clerc fils de Denis; Claude Mettrat, fils de feu Claude; Pierre Greffet; Claude Berthet; Marguerite Martin, veuve de François Billet; Ozias Chevelon; les fils de Marguerite Dubois; Claude Samion; Claude, fils de Jean Dubois; noble François de la Gavenière; Benoît Recolet; noble Jean du Puget; Benoît Beguet; Benoît Maton. Reçues par le notaire Tondu.

H. 895. (Registre.) — In-f°, papier; 452 feuillets.

1651-1652. — Reconnaissances de servis passées aux villages et hameaux de : La Cartellière, la Bochardière, Confranchesse, Balmont, Saint-Martin, Curtafond, Saint-Didier, Laforest; par : Philibert Loris; Henri Bagnon; Claude Guillomoz; Georges Foray; Claude Bernoud; François Mitrat; Gabriel Buchardon; Amédée Aberton; honnête Marguerite Pariset; Benoîte Bignardin; honnête Philippe Savion; Marguerite Milvat; messire Aymon de la Beyvière; Claude-Antoine Dubourg; François Dubourg; Jean Mallas et sa femme; Pierre Griffet; Ozias Chevalon; Claude Chevalon; les enfants de Jean Chevalon; sieur Claude Favion; Benoîte Dubourg; Jean du Breuil; Philibert Servignat; Donat Bugard; Hyppolite Barbier; Jean Buchard; Louise Trollier. Reçues par le notaire Tondu.

H. 896. (Registre.) — In-f°, papier; 114 feuillets.

1673. — Reconnaissances de servis faites aux villages de : Saint-Martin-le-Châtel, Curtafond, Saint-Didier-d'Aussiat; par : l'Église de la paroisse de Cuet; sieur Jacques Puthod, curé de la dite paroisse; maître Humbert Chevrier, avocat à Bourg; Me Jean Chossat, président en l'Élection du dit Bourg; Me Claude Godet; Étienne Guichardon; Jacques Malligand; Philibert Boisson; Pierre Guichardon; Noël Alberton; Melchior Dubout; Claude et Jean Mercier; Albert Roux; Me Jean Pitre, avocat à Bourg; Me Claude Pitre, procureur au dit Bourg; Me Jean-Baptiste Adam, prêtre; les héritiers de Louis Faroux; Claude Brossard; Marie Péroud; Suzanne Beguet; André de la Rue; Antoine Servignat; le seigneur de Bobeuson; Michel Bobillon; Me Philibert Guichardet, notaire royal; Philibert Pacaud; Jean Rigaud. Reçues Laurent, notaire royal.

H. 897. (Registre.) — In-f°, papier; 126 feuillets.

1677. — Reconnaissances faites dans les villes et villages de : Cuet, la Curtellière, la Potière, Confranchesse, Balmont, Curlin, La Forest, ville de Bourg; par : Me Claude Gaudet; Pierre et Joseph Forest; Jacques Dubost; Jean Porcherel; Claude et Joseph Lorin; Jean Gagnon et Claude Potty; Michel Baudin; demoiselle Anne, femme du sieur de Vaugrigneuse-Tirant; Claude, Joseph et Mathieu Comminges; Gabriel et Claude Bozonnet; Antoine Maillet; Benoît Greffet; Claude Olivier; Louis Guyard; Pierre Villaton; Louise Philibert; Philibert Lambillé; Me Humbert Chevrier, avocat à Bourg; Claude et Jean Trably; Louise, fille de Louis Dubois; Claude Tirant, etc. Reçues par le notaire Laurent.

H. 898. (Registre.) — In-4° papier ; 217 feuillets.

1677. — Reconnaissances de servis passées aux villages et hameaux de : Cuet, la Cortellière, la Pottière, Confranchesse, Balmont, Curlin, Clermont, paroisse de Saint-Didier-d'Aussiat; par Me Claude Gaudet ; Pierre et Joseph Forest ; Jacques Dubost ; Jean Porcherel ; Benoite Mirollet ; les enfants d'Aimé Lobrichon ; Claude et Joseph Lorier ; Demoiselle Anne de Rovorée, femme du sieur de Vaugrigneuse ; Charles et Joseph Tirant ; Gabriel et Claude Bozonnet ; Benoîte Merlin, dite Passerot ; Claude Mettrat; Pierre Brottet; Jean et Claude Robert ; Joseph Berthod ; Claude Olivier ; François Chevelon ; sieur Claude Samion ; François Guerrier ; Joseph Auberton ; Jean, fils de Pierre Trably ; Jean Du Puget, écuyer. Reçues par le notaire Laurent.

H. 899. (Registre.) — In-4°, papier; 413 feuillets.

1763. — Reconnaissances de servis. Répertoire des tenanciers de cette époque par ordre alphabétique: Claudine Aberton et sa sœur Marie ; J.-P. Achary; Joseph et Benoît Bozonnet ; J. Bérard ; P. Boisson ; Georges Brossel ; Claude Chaffurin ; les enfants de Benoît Curtil ; Joseph Chapuis et Denise Mettrat sa femme, les familles Dubois et Dufour; Dubois de Saint-Sulpice ; Claude, Joseph et Laurent Fourrier ; les héritiers de Joseph Floutet ; Jean et Joseph Guerry ; Joseph Guyard ; Joseph et Pierre Guichardon ; Claude-François Huchet ; Denis Jacquet et sa femme ; François Lamberet ; Claude Mettrat; Claude Mathieu ; Benoît Mazuir ; Jeanne-Marie, fille de Claude-François Montbarbon ; Claude-Joseph Merlin ; Claude Olivier ; Denis Pacoud ; Marie Prost ; Jean Pelletorat ; Joseph Rigaud ; Jean Vernoux ; Humbert Venet ; Claude et Joseph Verne ; Joseph Viard. Reçues par le notaire Cornaton.

TEMPLE D'ESCOPPEY

H. 900. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1295-1381. — Temple d'Escoppey. — Acte par lequel Guillaume, curé de Varenne-Saint-Sauveur, confesse percevoir, sa vie durant seulement, le quart des servis sur une vigne, laquelle, à sa mort, retournera au domaine du Temple, 1295. — Transaction avec Guigue et Guillaume la Périère, pour le pacage et la jouissance en partage, de divers pâturages, 1323. — Achat par divers particuliers du pré de l'Escoppey, lequel est mouvant de la directe du Temple, sous le servis annuel de neuf deniers. — Accord passé en 1381 avec les hommes d'Escoppey pour le pâturage des porcs dans les glandées et bois de ce territoire.

H. 901. (Cahier.) — Petit in-8°, papier ; 34 feuillets.

1493. — Extrait fait au siècle dernier d'un terrier de 1493, contenant copie de reconnaissances passées en faveur des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem à : Mépilliat, Bérodes et Saint-Étienne-du-Bois ; par : Philibert Martin alias Delaye ; Guillaume et Jean, enfants de feu Pierre Ricard ; Pierre, fils de feu Jean Pernoudat ; Michel, fils de feu Jean Bellier ; Jean, fils de feu Pierre Bellier ; Étiennette et Guillermette, filles de feu Jean Bellier ; Jean Bellier le jeune, fils de feu Jean Bellier et Claude Bellier son frère ; Claude, fils de feu Guilllaume Beroudier ; Pierre et Jean Pernoudat, ce dernier filliâtre de Pierre Beroudier. Les dites reconnaissances reçues en l'an 1493 par le notaire de Marbosio.

H. 902. (Registre.) — In-f°, papier ; 345 feuillets.

1418. — Reconnaissances passées à : Écopey, les Charmes, Collonges, les Orchaillières, les Vulpillières, Bormont, les Granges, les Mangettes ; par : Louis et Jean d'Écopey, Jeannette Petit-Jean ; Jacques Pellicon et Josephte, sa femme ; Pierre Maillard ; Guillaume Bonelli ; les frères Jean et Joseph Pellicon ; sieur Joseph Régis ; Pierre Gatiloup. Les dites reconnaissances reçues par le notaire Régis.

H. 903. (Registre.) — In-4°, papier ; 158 feuillets.

1418. — Extrait fait au siècle dernier d'un registre de 1418, signé Regis, ayant rapport aux reconnaissances de la rente d'Écoppey.

H. 904. (Registre.) — In-4°, papier ; 400 feuillets.

1570. — Extrait d'un registre fait en 1570, et ayant rapport aux reconnaissances de la rente noble d'Écopey ; le dit registre signé Boridel. (Incomplet.)

H. 905. (Registre.) — In-f°, papier ; 678 feuillets.

1651. — Reconnaissances passées à : Écopey, Vernoux, la Vavre, La Charme, Periaut, Marmont, Montdidier, Curtafond, La Chanaz ; par : Jeanne Manaud d'Écopey ; les enfants de Jean Mattefois ; Jeannette, fille de feu Jean ; Étienne du Billet ; Jean et Pierre Buyat ; Jean, fils de feu Jean Brossard ; Guillermette Joffrey, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues Bernard, notaire.

H. 906. (Registre.) — In-f°, papier ; 382 feuillets.

1668. — Reconnaissances passées à Écopey, la Sale, Vessiat. Vernoux, Moutillon, La Perrière, Les Charmes, Montdésert, Collonges, le Bourg d'Aussiat, La Forêt, Feyssolles, Servignat, Montrachien, Bonnacoux ; par : Louis Fossart ; Claude, Marc et Georges Colin ; Claude, François et Philibert Fossirieux ; Antoine, Guy et Jean Girard ; Claude Forcrand ; Philippe Colin ; Claude Moyne ; Claude, Pierre et Philibert, enfants de feu Pierre-Antoine Guyon, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues Me Tondu, notaire royal.

H. 907. (Registre.) — In-f°, papier ; 820 feuillets.

1764. — Reconnaissances de rentes passées pour le Temple d'Écopey. Répertoire alphabétique des tenanciers des dites rentes, commençant par Bouchard-Negilloz et finissant par Claude Sauthier. — Dans ce volume se trouve, tout au commencement, le verbal des servitudes de la dite rente, signé Portier, géomètre et commissaire. Le reste du terrier, signé Sainte, notaire.

H. 908 (Registre.) — Petit in-f°, papier ; 304 feuillets.

1774. — Reconnaissances passées à la rente noble d'Écopey, par : Honoré Négillod ; Jeanne Ginard, veuve Morel ; Benoît Ferrand, mari de Marie Genard ; Claude, François et Antoine Tréboz ; André et Benoît Vacle, marchands au bourg de Curciat-Dongalon. Les dites reconnaissances reçues Me Sainte, notaire royal.

TEMPLE DE BOCARNOZ

H. 909. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1329-1608. — Temple de Éocarnoz. — Accord et échange de fonds avec le prieur de Ménestruel, 1329. — Procédure et enquête faite en 1520 pour fixer les limites de la propriété du pré dit le Closaz de Bocarnoz. — Accensement d'une terre en friche de trente ouvrées, passé en 1608 à Louis Clerc et Claude Michaud, aux prix de soixante trois livres, pour l'emplanter en vignes. Cette terre est dénommée « le Clos de Jérusalem ».

H. 910. (Registre.) — In-4°, papier ; 126 feuillets.

1711. — Reconnaissances passées en faveur des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, à : Bocarnot, Rayssonel-le-Coligny ; par : Pierre Perraudin ; Louis Boquillot ; les sieurs prêtres sociétaires de Coligny ; Claude, fils de feu Jean Prompt ; l'hôpital de Coligny ; Jeanne Gauthier ; Noble Jacques de Marc, sieur de la Tournelle ; sieur Mignot, écuyer ; sieur de la Balme ; Denis Deschamps et Claude Tournier, le recteur des enfants de Claude Bon, etc., etc. Les dites reconnaissances signées et reçues Dumas, notaire royal et commissaire.

TEMPLE DE MOLISOLLE

H. 911. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1253-1780. — Temple de Molisolle. — Donation faite au précepteur de Molisolle par Hugues Mouton, de tous les fonds et droits qu'il posssédait en la paroisse de Bouligneux, étant du fief du Temple de Molisolle, 1253. — Transaction faite entre le seigneur de Varambon et le précepteur de Molisolle au sujet de droits sur divers pâturages sis à Varambon et à Druillat, 1302. — Reconnaissances de divers fonds, 1348. — Procès et sentence du juge de Bâgé, entre le procureur du duc de Savoie, le précepteur de Molisolle et les Morand, touchant l'échute des biens de cette dernière famille, 1349. — Abénevis du pré dit du Temple de Molisolle, fait en 1429 par frère Antoine Lemaire à Pierre Rosset. — Achat de prés et terres par Jean de la Rue,

dans des fonds mouvants de la directe de Molisolle, 1438. — Investiture portant reconnaissance, en faveur du précepteur de Molisolle, par les enfants de Claude Orist, de fonds acquis en la Roche, la Chaux Montignay, qui sont dans la mouvance du Temple, 1449. — Achat de douze fosserées de vignes, en Massonnas, par frère Aymard de Seyssel, 1452. — Abergeage fait pour vingt-neuf ans à Michel Belon, d'un moulin et d'un battoir sis à Rossette, sous le cens annuel de vingt-cinq sols, 1642. — Divers fragments de procédure contre des fermiers du domaine du Temple.

H. 912. (Registre.) — In-f°, papier ; 573 feuillets.

1384. — Reconnaissances en faveur des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; pour servis et baux emphytéotiques : à : La Ruaz, paroisse de Druillat ; les Chazeaux, Rosselles ; par : Benoît, fils de Jean Thivant ; Jean André de la Ruaz ; Pernette, femme Buardin ; André et Jean, fils de Pierre Grandjean ; Georges dit Piou ; Georges, fils de Jean, et consorts Claude et Pernette, enfants de Jean Archier ; Georges, fils de Pierre Bœuf, et consorts ; Guillaume, fils de François, le fils de Georges Trumelle : Benoit fils de Ravet, fils de Pierre et consorts ; Antoine du Moulin, dit de la Roche, et sa sœur ; Louis, fils de Jean, fils de Benoît Taravel ; François, fils de Claude de la Roche, dit du Moulin, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues par le notaire Benoît.

H. 913. (Registre.) — In-f°, papier ; 631 feuillets.

1385. — Reconnaissances à Pampier et Gravelles par : Pierre et Claude, enfants de Claude Juilla, alias Guillon ; Antoine, fils de feu Pierre Marlier ; Clauda, fille de feu Pierre Juilla et femme d'Antoine, fils de Jean Mailler, et consorts ; André, fils de feu Eugène Taubiaz ; Michel, fils de feu Benoît Clément ; Philiberte Millet, dite Asservant ; Michel et Guillaume de Vaux ; Louis Juilla, dit Guillon ; Guillaume Lavandel, maçon ; Antoine Lavandel, maçon ; Me Pierre Morand, prêtre, et consorts, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Benoît, notaire.

H. 914. (Registre.) — In-4°, papier ; 215 feuillets.

1609. — Reconnaissances passées à Pampier, membre de Molisolle, mandement de Pont-d'Ain, en faveur des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; par : Antoine Morel ; François Morel ; Jean Morel ; Clauda Gaillard, femme dudit Jean Morel ; Claude Sagy-Rogniat ; Marie Aynard, femme Humbert ; Jeanne, fille de feu Louis Syboudan, Tossanniette Michel, alias Gaillard, femme d'Anselme Gustin ; François, Marguerite et Suzanne, enfants de Michel Bricaud ; Aymard, fils de Godefroid Toppinet ; Claude Morand ; Clauda Morand, dite la grande Clauda ; Antoinette, fille de Jean Morand ; Guillaume, fils de feu Antoine Mignat, etc. Les dites reconnaissances reçues par le notaire Grillet.

H. 915. (Cahier.) — Grand in-f°, papier ; 30 pages.

1770. — Parangon des terriers de la Commanderie des Feuillets, pour Gravelle et Confranchette, paroisse de Saint-Martin, membres du Temple de Molisolle.

H. 916. (Registre.) — Petit in-f°, papier ; 630 feuillets.

1734. — Reconnaissances de servis, par ordre alphabétique, passées par : Charles André ; Antoine, fils de Jean André ; Étienne André et Catherine Aaron ; Sieur Pierre-Denis Armand ; Henriette Bigot ; Pierre Bellon ; Anselme Brazier ; les héritiers Jean et Georges Bozier ; les héritiers de Philibert Bouys ; Pierre Blanchy ; Benoit Burffin ; Marie, fille d'Étienne Blondel ; Pierre Bottex ; Paul Bottex ; Étienne Bourret ; Jeanne Bonnet ; François Bonnet ; Justinien Biche ; Claude Bureau ; Adrianne Ballet ; Claude-François Buffet ; Me Claude-François Chabeyrieux, seigneur de la Tour ; Claude Chapiret et sa femme ; Me Claude-François Charbonnier ; Louise Duvergne, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Berlier.

TEMPLE DE VILLARD

H. 917. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1341-1801. — Temple de Villard. — Vente par Jean Peisle et ses enfants, faite au Temple, de quatre bicherées qu'ils avaient dans l'étang de Villard, au mas appelé la Lonerie, 1341. — Échange par lequel Jean Balbi remet à frère Renauld dix sols de servis sur le pré de Messerey, et ce en récompense de neuf autres sols mis sur d'autres fonds décrits dans l'acte, 1356. —

Vente faite par Jean Piot de la moitié par indivis du tiers et quart de la pêcherie, fonds et dépendances de l'étang de Montjeon, mouvant de la directe du Temple. 1360 : — Vente du reste de cet étang par les héritiers Piot, 1361. — Obligation passée au profit du Temple par Jean Pelletier, des introges de l'abénevis de la grange et de l'étang Chazalet, au cens de soixante sols, cinq ânées de seigle, deux poulets, deux chars de foin, quatre journées de corvée à bœuf et une de manœuvre, 1363. — Vente par Grégoire des Littes, de tout ce qu'il possède dans l'étang de Montjeon, avec réserve d'y pouvoir semer dans les années d'assec, 1374. — Vente à frère de Billens par Jeannot Preslepain, de Certine, des fonds qu'il possédait en ce lieu, pour y créer un étang, sous réserve de l'assec pour y semer, 1388. — Acte d'achat du pré d'Orsey, 1390. — Transaction entre Jean de Rivoire et Jean Duchas, relative aux pies qu'il possédait dans l'étang de Montjeon, 1404. — Quittance de la famille Litte pour tout ce qu'elle possédait dans l'étang de Montjeon, 1412. — Échange de deux maisons, l'une à Montluel, l'autre à Villard, fait en 1458 entre frère Page, Aymard Parent et Pernette sa femme. — Ratification, par la famille Chazallet, de la vente de tous ses biens au Temple, moyennant un retour de quinze florins, 1466. — Achat de l'étang des Littes, paroisse de Villard, pour la maison du Temple, 1466. — Permission donnée à frère Aymard de Seyssel, par Antoine Lévy, comte de Villard, de construire un étang à sa guise au territoire des Littes, ledit comte ne se réservant que la justice sur le futur étang, 1501.

TEMPLE DE TEYSSONGES

H. 918. (Registre.) — In-f°, papier ; 30 feuillets.

1330. — Reconnaissances passées à : Saint-Étienne-du-Bois, Viriat, Fleyriat, Longchamps, Saint-Martin-le-Châtel, Étrez, Foissiat ; par : Aymonet Machard ; Pierre Montelier ; Peronnet de Operatorio ; Guichard du Pont ; Guillaume de la Vigne ; Guichard et Guillaume de Foverio ; Bertet Cornut ; Étienne Pontanier ; Guillemette Cairout ; Barthélemy Cériat ; Guillaume Médici ; Guichon, veuve Roche ; Guillemette et Amellesie de Parosa, sœurs ; Gerard de Chisseye ; Antoinette de Saint-Rolin ; Mariette, fille de Guillaume de Gélerie ; Hugon de Marlia ; Sibelle, veuve de Berard Aydant ; Berthet de Luigia ; Guillaume de Champagny ; Pétronille, veuve d'Étienne Amard ; Pierre Munerins de Lent ; Étiennette Arparin.

H. 919. (Registre.) — In-f°, papier ; 61 feuillets.

1312. — Reconnaissances passées pour la rente noble de Teyssonges, et contenant le nom des hommes et le catalogue des emphytéotes, commençant par la reconnaissance d'Antoine de Misson, et finissant par celle de Jean Cucil. Ledit terrier est signé notaire Charolus.

H. 920. (Registre.) — In-f°, papier ; 157 feuillets.

1512. — Reconnaissances passées à : Graffa, La Corroge, Malavre ; par : Monet Borjat ; Guillaume Machard ; Jean Percaud, Jean Borjat ; Benoît Maniglier ; Claude, Guillaume et Jean Gauthier ; Guigues Bonnier, dit Reynad ; Étiennette Carey ; Péronet Bonnier ; André Morel ; Étienne Borjat ; vénérable Pierre Louis ; Pierre et Philippe de Veilles ; François Martinet ; Claude-Jean Hugoz ; Philippe de Moysier ; François Martinet. Reçues notaire Putod.

H. 921. (Registre.) — In-f°, papier ; 34 feuillets.

1538. — Reconnaissances passées pour la rente noble de Teyssonges, par : Germaine, fille de Benoît Buattier ; Philibert Bistré ; noble Jacob Fossonier ; Pernette Martin ; Françoise Volaissé ; Benoît Petit ; Antoine Villermoz ; Philibert et Antoine Vallet ; Jean Rodollet ; Pierre-André Roman ; Claude Jourdain ; Jean de Pierre ; Jean Martin ; Antoine Guolut et Begnon ; noble Philibert Chaponod ; Pierre Ruys ; maître Claude Machinost. Reçues par le notaire Martin.

H. 922. (Registre.) — In-f°, papier ; 747 feuillets.

1560-1563. — Reconnaissances passées à : Wacon, paroisse de Bény ; Saint-Étienne-le-Bouchoux ; Chareyziat ; Verne ; Marboz ; Étrez ; Foissiat ; Montcet ; Cuet ; Confrançon ; Curtafond ; la ville de Bourg ; Fleyriat ; par : maître Claude Perrier, prêtre ; Claude, fils de feu Claude Perrier ; Françoise, fille de feu Claude Perrier ; Guillaume et Antoine, enfants de Jean-Louis Lachard ; Claude et Jean Girod ; Claude, fils Pierre Gambard ; Jacquème, fille de feu Claude Rollet, femme de Me Jacques Chamonet ; Jean, fils

de feu Jean Rollet; Pierre, Nicolas et Jean, enfants de feu Bartholomé Bardet; Claude, fils de feu Ennemond Chambord; Louis Guerry; Pierre, fils de Claude Painblanc; noble Claude Darloz; Mᵉ Jacques Cornu; Mᵉˢ Jean et Jacques Chevrier; François, Pierre et Benoît, enfants de feu Claude Rey; honorable Pierre de Bereyziat; honorable Guillaume Joly; Michel, fils de Jean Favier; Jeannette Cornaton, veuve de Claude Pellion; Bartholomé et Guy, enfants de feu Thyvent Pollat; Antoinette, fille de feu Claude de Perrières; Mᵉ Jacques Robin, prêtre; Mᵉ Jacques Niquet; les R. P. de Saint-Dominique de Bourg; Philibert et Jean Navoud; Catherine, Pernette et Guillaume Carroz, etc., etc. Reçues par le notaire Masson.

H. 923. (Registre.) — In-fᵒ, papier; 728 feuillets.

1563. — Reconnaissances passées à: La Turchère; Montagnat; Ceyzériat; Cuisiat; Treffort; Champagne; Viriat et Ruffinière; Marboz; Cortange; Belhanoz; les Mangettes; Teyssonges; par: Aimé Triquet et Jeanne Rosset, sa femme; Humbert Morand et Philiberte Boisson, sa femme; Benoît, Claude et Jean, enfants de feu Métrat; Pierre, fils de feu Claude Pallordet; Claude Forestier; Denis, fils de feu Jean Bordet; Nicolas et Thyvent, enfants de feu Jean de la Croz; Jean de la Croz, alias Rabel; Mᵉ Claude Jayr; Mᵉ Philibert Aroz, dit Bourgeois, Françoise Fumat, veuve de Guillaume Bouveyron; Jacques, fils de feu Richard Flamand; Humbert, fils de feu Étienne Duclos, alias Bachet; Claude, fils de feu Pernet Merle; Driaz, fille de feu Jacquemet Perret; Guicharde, fille de feu Pierre Ducloz; Jean, le vieux, Jean, le jeune; Étienne et Claude, enfants de feu Antoine Drivet; Mathieu, fils de Jean-Louis des Mangettes, alias Foret, etc. Reçues par le notaire Boisson.

H. 924. (Registre.) — In-fᵒ, papier; 562 feuillets.

1635. — Reconnaissances passées à: Champagne, Viriat, Cormaranche, Maillat, Tanvol, les Mangettes; par: Claude, fils de feu Jean Mulloz; André Miolet; Denis Duc; Hilaire Duc; François Jacquet; Claude Girardin; Jean de la Croix; Catherine Prost; Charlotte Jayr; Étiennette Morin; Guillermin Morin, l'aîné et idem le jeune; Benoit et Pierre Morin, fils de feu Claude; Claude Bivillard; Pierre, Jean et Étienne Mornay; Jean Gimillard; Simon Coquard; Pierre Coquard; Benoit Collin; Mᵉ Jean Jayr, notaire royal; Claude Morandoz; Jean d'Évron; Jean Carroz; Antoine Meyssonnier; Claude-François Jacquier; Claude, fils de feu Jean Morand; Jean Bochard; Charles Bochard; Claude Monnier.

H. 925. (Registre.) — In-fᵒ, papier; 230 feuillets.

1635. — Reconnaissances faites à: Wacon; le Châtelet; en la paroisse de Saint-Étienne-du-Bois; Cuet; par: Jean, fils de feu Antoine Liotard, alias Monnin; honnête Claude Guillermoz; Louis, fils de feu Claude Poivre; Claude Pitre; Benoîte Grillin; Jean-Louis Liotard; Claude Jayr; François Pobel; Claude Pobel; Antoine Guichardan; Denis et Donat Rigollier: Philibert et Jean-François Oyst; Claude Mathieu; Guillaume Guichardan; honnête Jean de la Fonde; Jean Guichard; André Guy; demoiselles Marie-Claudine et Charlotte Paniot; Claude Martin; François Tondu, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues par le notaire Desbois.

H. 926. (Registre.) — In-fᵒ, papier; 369 feuillets.

1665. — Reconnaissances faites à: Bourg, Clarmont, Saint-Étienne-du-Bois, Fleyriat, Confrançon, Étrez, Marboz, Cras, la Turchière, Lyonnière, Freydègue; par: Jacques Durand; Mʳ Guillaume Merle; honnête Benoit et Étienne Pillet; Demoiselles Jeanne et Marie Pithiard; sieur Balthazar Dugad; Christine Jayr; Benoîte Cavallier; maître Michel Bertier; honnête Dominique Laroche; honnête Jean Fournier; le sieur Coussel; le sieur Du Vieuget; l'Hôtel-Dieu de Bourg; maître Antoine Magnin; le sieur Duport, avocat; François Jayr; Françoise Chambard; Jean et Pierre Mazuir; Claude Paccoud, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues Coreri, notaire.

H. 927. (Registre.) — In-4ᵒ, papier; 320 feuillets.

1764. — Reconnaissances passées à: Wacon, Bény, Saint-Étienne-du-Bois; à: Marie Berthet, veuve de Denis Pobel; Joseph Blanc; Antoine Blanc; Denis Crozet; Claude et François Convert; Claude Guillerminet; Denise Gallet, veuve de Denis Rosset; Jean Jambard, dit Pillon; sieur Pierre Janinet; Joseph Morand; Joseph Mutin; Joseph, fils de Georges Pobel, soit Benoîte Convert, sa veuve; les mineurs de Jean-Joseph Perdrix; Charles Perrin; Pierre Robin; Jean-

Baptiste Teppe; François, Pierre et Joseph Tribouly. Les dites reconnaissances reçues Piquet, fils Cadet.

TEMPLE DE LA VAVRETTE

H. 928. (Registre.) — In-f°, papier; 50 feuillets.

1402. — Reconnaissances passées en faveur des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, aux Bruyères, Cort et Villiers, par : Jean et Perronnet, fils de Martin Bordat; Guillermette, veuve de Guillaume Rollet; Pierre et Etienne, enfants de Pierre Raynebout; Jean Arambou; Jean Broyer; Étienne Geullon, dit Grangier; Jean Masson; Pierre, fils de Jean Le Valet; Aymé de Cort; Étienne du Feyer; Jean Estier; Jean Masson; Girard, fils de Lyonnet Johannillon; Huguette, veuve de Jean Nicollet; Hugonet Constantin, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Sores, notaire.

H. 929. (Cahier.) — In-8°, papier; 67 feuillets.

1493. — Extrait sommaire copié d'un vieux terrier signé Girard Thorier, commissaire pour la rente de Vavrette, membre de la Commanderie de Laumusse en l'an 1493 et années suivantes.

H. 930. (Registre.) — In-4°, papier; 463 feuillets.

1538. — Extrait des minutes, signé Regniberti, commençant par la reconnaissance de Philibert, fils d'Humbert Bolachon des Bruyères, en la paroisse de Bâgé-la-Ville, et finissant par celle de Guillemette, femme de Guidon de Montrosier, paroisse alternative de Saint-Didier et de Dommartin. Sur les villages de : les Bruyères, Cort, Chauvent, les Sablon, Villiers, Viveret, Niermont-le-Bas, Sulignat et Bâgé-la-Ville.

H. 931. (Registre.) — In-f°, papier; 518 feuillets.

1572-1578. — Grosse d'un terrier de la Vavrette, commençant par la reconnaissance de Françoise Revel, femme de Claude Perrat, du lieu de Montgrinou, renouvelée au profit de très révérend frère Claude de Lyobard, commandeur de Laumusse et membres en dépendant, et finissant par celle de Georges et Guy, enfants d'honnête feu Me Guillaume du Sablon, de Bâgé, en l'année 1578. Signée Vincent Vuilliet, notaire ducal.

H. 932. (Registre.) — In-f°, papier; 495 feuillets.

1637. — Reconnaissances passées à : Les Broyères, la Grande Charrière, les Bordat, Villiers, le Sablon, Ongey, Escotey, Court, Sullignat, Manziat, Feilleins, Mâcon et Bâgé ; par : Jean et Philibert Bolachon ; Philibert Ferrand ; Benoît Burtin ; François Lormet ; Jacques Bordat ; François Forestier ; Claudine Grangier ; Claude Sablon , François Bourgeois ; Marguerite Gonod ; Jacques Burtin ; Abraham Georges ; Claude Morin ; Aymé Durand ; Jean Riboud ; Jean Buffet ; honnête Claude Requin, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues par Tondu, notaire et commissaire.

H. 933. (Registre.) — In-4°, papier ; 221 feuillets.

1637-1667. — Minute d'un terrier de la rente noble de la Vavrette, membre dépendant de celle de Laumusse, commençant par la reconnaissance de Marie Berchard, sans date ni signature non plus que la seconde ; mais la 3me est du 7 juin 1667, et finissant par celle d'Antoinette Boyer, femme de Sébastien Rollet. Signé Tondu ; et c'est pour les lieux et paroisses ci-après : Les Bruyères, Villiers, le Sablon, Onger, Escotay, Sulignat, Court, Feillens, Bâgé, Manziat, etc., etc.

H. 934. (Registre.) — In-f°, papier ; 374 feuillets.

1667. — Reconnaissances de servis passées aux Bruyères, aux Villiers, au Sablon, à Ongers, à Escotey, à Feillens, à Manziat ; par Claude Ferrand, Henri Bordat, Jean Forestier, Guillaume Morier, Jeannette Lormet, Claudine Arambourg, Noël Charetton, Claude Extier, Anne Lagrange, Pierre Charpinier, Antoine Borel, Claude Giroud, Humbert Bollachon, etc. Les dites reconnaissances reçues par le notaire Tondu, commissaire.

H. 935. (Registre.) — In-f°, papier ; 169 feuillets.

1701. — Minutes de la rente de la Vavrette, stipulée et signée notaire Balay ; contenant recon-

naissance de : Jacques Gonod ; demoiselle Claudine Pollard, veuve de sieur Jean Milot ; Pierre Chanal, tuteur des enfants de Mᵉ Jean Roux ; Jérémie Renaud, écuyer, et demoiselle Marie Derollat ; sieur Claude Monterard ; Jean Guyon ; Buiron Dadillon ; Catherine, veuve de Jacques Lacourt ; Antoine, fils de Pierre Berry ; Louis Lay, dit Chelay ; Claude Belouzard ; Benoît Clerc de Villiers, etc., etc.

H. 936. (Registre.) — In-8°, papier; 41 feuillets.

1711. — Minutes de la Vavrette, signées Vaillant, rière Bâgé-la-Ville, contenant les reconnaissances de Mᵉ Jean-Joseph Chay, sieurs Louis, Marie et François Pescheur ; Mᵉ Pierre de la Rüe ; Mathieu Sicouteau ; l'hôpital de Bâgé ; Claudine, fille de Claude Duby ; Mᵉ Urbain Buffy ; Demoiselle Charlotte Bas ; sieur Antoine Gallet ; Marie Rollet, femme de Georges Saulnier ; Louis Vallet ; Jacques, Joseph et Louis Greffet.

H. 937. (Registre.) — In-f°, papier; 427 feuillets.

1737-1760. — Grosse d'un terrier de la rente noble de la Vavrette, rière les paroisses Saint-Jean, Saint-Cyr, Pont-de-Veyle, Crottet, Gorrevod, Saint-Genis, Béreyziat et Saint-Didier-d'Aussiat ; signée par Mᵉ Dagallier, notaire royal.

H. 938. (Registre.) — In-f°, papier; 972 feuillets.

1788. — Transcription d'un ancien titre concernant Épeysse, pour les corvées et subsides de la Vavrette ; puis reconnaissances passées à : Jean-Antoine Berry ; Claude-Joseph Bernollier ; Claude et Antoine Besson ; Claude, fils d'André Bussy ; Pierre Broyer ; Jean Buiron ; Benoît Dagallier ; Marie Gallian ; François Écoffey ; Jean-Baptiste Guillon ; Dame Anne-Marie Pétetin ; Jean Robin ; Jean-Louis Ratton ; François Thevenet ; Claude Joly, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Dagallier, notaire royal et commissaire.

TEMPLE DE NEMY ET TANAY

H. 939. (Registre.) — In-f°, papier ; 61 feuillets.

1364. — Reconnaissances passées en faveur du Commandeur de Nemy et Tanay, à Lagnieu, Saint-Saturnin, Saint-Julien, Loyes, Ambutrix, Beynost, Balme et Villebois, par : Petrus Chapuisii, Joannes Regis, Marieta uxor Andreæ Molaris, Franciscus Ajenonerii, Petrus Volardi, Stephaneta filia Guillieti Escoti, Joannes Massonis, Petrus Boysseti, Jacquemetus Mignoti, Petrus Hugonis, Petrus Garini, Johannes Angerii, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Pallerii, notaire.

H. 940. (Registre.) — In-4°, papier ; 27 feuillets.

1388. — Reconnaissances passées en faveur du Commandeur de Nemy et Tanay. — Terrier composé de cahiers incomplets. Les répertoires se trouvent au commencement de chaque paroisse. Signé Pignat.

H. 941. (Registre.) — In-4°, papier ; 67 feuillets.

1428. — Reconnaissances passées à Saint-Christophe, Valbonne, Pérouges, Meximieux, Chalnaux ; par : Humbert Prost ; Jean Philibert ; Hugonnet Carin ; Étienne Duvier ; Jean Petelier ; Hugonin de Faramans ; Michel Cordel ; Jean Chaffaton ; Jean Vallons ; Pierre Bellion ; Benoît Godet ; Etienne Ogier ; Jean Vacher ; Jean Gacon ; Jean Derria ; Antoine Colliod. Signé Bourdain, notaire.

H. 942. (Registre.) — In-f°, papier ; 156 feuillets.

1623. — Reconnaissances passées à : Sainte-Julie ; Chazey ; Ambutrix ; par : Jean Auterive ; André Servel ; Jacquemot Garin ; Noël du Rhône ; Jacques Clerc ; Claude Daval ; Humbert Michod ; Jean Bollard ; Christophe Vergier ; Polycarpe Clouz ; Jean Rollet ; Louis Neplot ; les frères Sovenet ; Léon Paraclet ; Mᵉ Jean Rollet ; Jean Juillat ; Humbert Gallet ; Antoine Gorand, etc., etc. Signé Martial, notaire.

H. 943. (Registre.) — In-4°, papier ; 76 feuillets.

1648. — Reconnaissances passées à Lagnieu en faveur du Commandeur, par : Louise Pillien ; Jean Antelme ; Jacques Chabert ; Jacquemain Garin ; Alexandre Guillet ; Pernette Clerc ; Benoît Bollard ; Guillaume Vion ; Benoît Bobin ; Hector Forgy ; Jean Didier ; Pierre Jujat ; Isabeau Conaud ; Jean Rigollet ; etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées Terrier, notaire.

H. 944. (Registre.) — In-8°, papier ; 209 feuillets.

1686. — Reconnaissances passées en faveur du Commandeur, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, à Lagnieu, Saint-Sorlin, la Valbonne, Bourg-Saint-Christophe ; par : Jean Garon ; Jean Maréchal ; Nicolas Tivard ; Pierre Chassy ; Philippe de Montdidier ; Claude Brun ; Benoît Bigillon ; Thomasse, veuve de Michel Musy ; Benoît Dolton ; Jean Mallet ; Claude Max ; Jean Racquin, etc., etc. Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Butarran.

H. 945. (Registre.) — In-4°, papier ; 39 feuillets.

1673. — Minutes de reconnaissances composées de plusieurs cahiers de formats différents, contenant Chazay, Lhopital, Ambutrix, Sainte-Julie, Saint-Sorlin, Villebois, Lagnieu. — Quelques cahiers manquent de répertoires. Signé Duchesne, notaire.

H. 946. (Registre.) — In-4°, papier ; 225 feuillets.

1673-1674. — Terrier de la Rente des révérends hospitaliers de Nemy et Tanay, dépendant de la Commanderie Saint-Georges de Lyon, renouvelé à la diligence d'illustre et très révérend seigneur Messire frère René de Maisonseulle, Chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem ; et c'est pour les lieux de : Ambutrix, Villebois, Saint-Sorlin, Pérouges et Lagnieu. Signé Maîtres Duchesne et Olive, notaires et commissaires.

H. 946 bis. (Registre.) — In-4°, papier ; 151 feuillets.

1673-1736-1772. — Parangon du fief de Nemy et Tanay et membres en dépendant. Ledit Parangon et concordance signé par les notaires Clerc et Duchesne.

H. 947. (Registre.) — In-f°, papier ; 330 feuillets.

1676. — Reconnaissances passées au Bourg-Saint-Christophe, Rappanas, la Valbonne, Meximieux, Pérouges ; par : Benoît Bogelein ; Étienne de Montdidier ; Vincent, fils d'Hugues Ruot ; Benoîte Rigotta, veuve de Jean Mallet ; Simon Mallet ; Philibert Girardier ; Claude Millet ; Georges Dotton, etc. Signées Bruyère, notaire.

H. 948. (Registre.) — In-f°, papier ; 190 feuillets.

1687. — Reconnaissances passées à Lagnieu, par : André Rollet ; Noël Rollet ; Jean Perrot ; Jean Duvignal ; Messire Benoît Philibert, prêtre chanoine ; Alexandre Carron ; Joseph Burdel ; Jean Souvenet, apothicaire ; les demoiselles Charlotte et Reine Bamier, sœurs, etc., etc. Reçues et signées Vellein, notaire.

H. 949. (Registre.) — In-4°, papier ; 180 feuillets.

1687. — Reconnaissances passées à Lagnieu, par : André Noël ; Lazare Rollet ; Joseph Burdel ; Jean Janinot ; Jean-Claude Chevi ; Pierre la Vareyne ; Pierre Danicet, etc., etc. Lesdites reconnaissances reçues et signées par le notaire Candy. — Terrier formé de plusieurs cahiers de grandeurs différentes et de formats inégaux.

H. 950. (Registre.) — In-f°, papier ; 165 feuillets.

1688-1698. — Reconnaissances passées à Lagnieu, Posafort, Quillex, Chalembert, etc., par : Noël Rollet ; Jean-Claude Clerc Benier ; Me Joseph Philibert, notaire royal ; Me Joseph Raymond, avocat ; François Grunaud, tailleur ; Me Antoine Bouchet, chanoine ; Joseph Gerson, vigneron ; Jean-Louis Morier ; Jean Beccat, etc., etc. — Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Candy.

H. 951. (Registre.) — In-f°, papier ; 166 feuillets.

1736-1738. — Reconnaissances passées par : Jean Renaud ; Joseph et Antoine Légier ; Joseph Vernay ; Jean-Baptiste Bouveyron ; Georges Mallet ; Benoît Brun ; Jean Bernard ; Louis Mallet ; Etienne Dotton ; Jeanne David ; Jean Bernin, etc., etc. — Les dites reconnaissances reçues et signées Grandon, notaire.

H. 952. (Registre.) — In-4°, papier ; 79 feuillets.

1737. — Reconnaissances passées au Bourg-Saint-Christophe, par : Nicolas Brun ; Joseph et Jean Chanut ; Pierre Mallet ; Philippe Juenet ; Hélenne Grillet ; Étienne Ruyvard ; Claude Dotton ; Joseph Girardien ; Benoît Praz ; Antoine Reboton ; Étienne

Brun ; Marc Guillermier ; Sieur Maurice Brédy ; Mᵉ Jean Gollien , Les Révérends Pères Trinitaires de Lyon ; Mᵉ Claude-Benoît de Lacuaz, etc. Les dites rcon naissances reçues et signées par le notaire Grindon.

H. 953. (Registre.) — In-fº, papier ; 226 feuillets.

1772. — Reconnaissances passées à Chazey, Lhopital rière Chazey, Sainte-Julie rière Chazey ; Lhopital rière Sainte-Julie, Chazey rière Sainte-Julie ; par : le marquis de Crémeaux de la Grange, baron de Chazey ; Pierre-François Débeney, notaire royal ; Messire Reverdy de Montberald ; François Marchand ; Jean-Baptiste Dupuys ; Barthélemy Gauthier ; Gaspard Despaillières ; Benoit Crevat ; Françoise Robin ; Paul Chivenas ; Gaspard Berthet, etc., etc. Lesdites reconnaissances reçues et signées par le notaire Dupuis.

H. 954. (Registre.) — In-fº, papier ; 126 feuillets.

1773. — Reconnaissances passées à Meximieux par : Pierre Brun ; Charles Juenet ; Nicolas Bernard ; Benoît Guizet ; Etienne de Morellon ; Louis Combet ; Pierre Belin ; sieur Montessuy ; le recteur de Saint-Sébastien ; Antoine Barret ; François Fiard ; Claude Palisse ; André Tarpin ; Hélenne Trillet ; Nicolas Rudigoz ; Claude Barrachin, etc., etc. — Les dites reconnaissances reçues et signées par le notaire Belin.

H. 955. (Registre.) — In-fº, papier ; 73 feuillets.

1774. — Reconnaissances passées à Lagnieu, par : Mᵉ Meyer ; Marie-Anastasie Philibert, veuve Favre ; le marquis de Rochais ; Jeanne Rollet ; Claude Durand ; sieur Brilliat ; Michel Quellat ; Louis Guilloux ; Pierre Claret ; Claudine Girardet ; Gabriel Trouillet ; Sieur Favre ; Joseph Fériol ; François Mollard ; Gabriel Pitrat, etc., etc. — Lesdites reconnaissances reçues et signées par le notaire Dupuis.

H. 956. (Registre.) — In-fº, papier ; 590 feuillets.

1736. — Reconnaissances passées à Saint-Sorlin, Ambutrix, Saint-Denis, Sainte-Julie, Lhopital, Chazey, Villebois, Charveyron ; par : André Arriol ; François Badet ; Joseph Grandjean ; Marie Bourgey ; Michel Germain ; André Fournier ; Claude Bilaudier ; Marianne Chadel ; Benoît Paccalet ; Claudine Rollet ; Claude Carronnier ; Jacques Dupuys ; Gabriel Goy ; Gabriel Trichon ; André Gabolet, etc., etc. — Lesdites reconnaissances reçues et signées Brilliat, notaire.



INDEX DES FONDS ANALYSÉS

DANS LE PRÉSENT VOLUME

A. – Table des matières de la série G.

I. — ARCHEVÊCHÉ DE LYON.

I. — Églises collégiales en Bresse et Dombes

II. — Églises collégiales en Bugey

III. — Paroisses en Bresse et en Dombes (par archiprêtrés).

ARCHIPRÊTRÉ D'AMBRONAY

ARCHIPRÊTRÉ DE BAGÉ-LE-CHATEL

ARCHIPRÊTRÉ DE BOURG

ARCHIPRÊTRÉ DE CHALAMONT

ARCHIPRÊTRÉ DE COLIGNY

ARCHIPRÊTRÉ DE DOMBES

ARCHIPRÊTRÉ DE NANTUA

ARCHIPRÊTRÉ DE SANDRANS

ARCHIPRÊTRÉ DE TREFFORT

II. — DIOCÈSE DE BELLEY.

III. — DIOCÈSE DE GENÈVE.

(PAROISSES PAR ARCHIPRÊTRÉS SUR TERRE DE FRANCE)

IV. — BÉNÉFICES, CHAPELLES, AUMONERIES.

ARCHEVÊCHÉ DE LYON

DIOCÈSE DE BELLEY

DIOCÈSE DE GENÈVE

V. — PAPIERS DU CLERGÉ DE BRESSE, BUGEY ET GEX.

VI. — PROCÈS DU CLERGÉ.

VII. — INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES. CONTROLE DES INSINUATIONS.

B. – Table des matières de la série H.

I. — ORDRES RELIGIEUX D'HOMMES.

ORDRE DE SAINT-BENOIT

ORDRE DE CITEAUX

ORDRE DE CLUNY

ORDRE DE SAINT-RUFF

II. — ORDRES RELIGIEUX DE FEMMES.

III. — ORDRES MILITAIRES RELIGIEUX.

IV. — HOSPICES ET MALADRERIES.

MALADRERIE D'ENTRESAX

Voir page 237 les articles H 511 et 512 à la suite de l'inventaire des papiers de la Chartreuse de Pierre-Châtel. — Cette maladrerie faisait partie intégrante de cette chartreuse et était administrée par elle.

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790

AIN

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

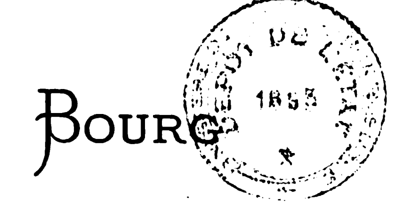
ARCHIVES HOSPITALIÈRES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. J. BROSSARD, ARCHIVISTE

AIN

HOSPICES DE LA VILLE DE BOURG







BOURG-EN-BRESSE
IMPRIMERIE GÉNÉRALE, LOUIS BELLENAND, RUE PRÉVÔTÉ, 25

—

1893

DÉPARTEMENT DE L'AIN

HOSPICES DE LA VILLE DE BOURG

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE A

Actes de fondation. — Diplômes et privilèges émanés des papes, rois, évêques, seigneurs. — Cartulaires. — Ordonnances, décisions et autres actes relatifs à l'établissement, émanés des diverses autorités.

A. 1. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1441-1708. — Bulle d'indulgences accordée par le pape Félix V (jadis Amé VIII duc de Savoie) à la maison des ladres et lépreux, nombreux en Bresse, et à leur chapelle ; le tout sis aux portes de Bourg sous les vocables de la Vierge-Marie et de Saint-Lazare. L'indulgence concédée est d'un an et de quarante jours pour toutes les personnes qui, en état de grâce, visiteront la chapelle et feront aumône à la maison, les jours de Noël, de la Circoncision, de l'Épiphanie, de la Résurrection, de l'Ascension, à la fête du Corps-Dieu, à la Pentecôte, à la Conception, à la Nativité, à l'Annonciation, à la Purification, à l'Assomption, les jours des saints Jean-Baptiste, Pierre et Paul, Lazare, à la Toussaint, etc., etc. Cette bulle fut donnée à Bâle, le 8 des calendes de février 1441, l'an premier du pontificat. — Lettres de protection et de sauvegarde pour les biens, les recteurs, les pauvres et les malades de l'Hôtel-Dieu de Bourg, accordées par le duc Amédée IX de Savoie le 18 novembre 1462 ; les recteurs étaient à cette époque : Jean du Saix, Jean Favre, Claude de Challes, Humbert Velut, Philippe Bachet et Jean Gachet. — Patentes de Philippe de Savoie, comte de Bresse, données à Bourg le 12 août 1476, par lesquelles il prend sous sa protection l'hospice de Bourg, permet de faire des quêtes en sa faveur à travers toute la terre de Bresse, accorde sa sauvegarde à toutes les propriétés de la maison ; — confirmation de ces privilèges, en 1486, par le même prince. — Permission, accordée le 28 mars 1526, par Louis de Gorrevod, évêque de Bresse, résidant à Bourg, d'employer l'argent provenant des aumônes et des charités à la construction d'une maison spéciale pour les pestiférés et les lépreux. — Acte de réunion et de fusion, en suite de délibérations des Syndics et Conseillers de Bourg et des Recteurs, de l'hôpital des ladres dit « la Maladière », de l'hôpital des pestiférés dit « la Maison de Ville », de l'hôpital dit « la Charité » en une seule institution qui sera dénommée « l'Hôpital général ». L'acte est signé des notaires Berger et Ravassard, en présence du châtelain Derance, le 2 novembre 1548 ; il fut approuvé, en février 1557, par l'archevêque de Lyon et homologué, en mars 1578, par le Juge-mage de Bresse. — Lettres patentes du roi Louis XIV, en date du mois de mars 1708, contenant confirmation de l'Hôpital dit « l'Hôtel-Dieu de Bourg-en-Bresse», enregistrées au Parlement de Dijon le 13 juin, et publiées à l'audience du bailliage de Bourg, le 7 juillet suivant.

A. 2. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1566-1783. — Lettres d'amortissement du roi Louis XIV, du 8 mai 1656, pour la maison du nouvel



Hôtel-Dieu de Bourg, avec les lettres de vérification de la Chambre des Comptes et l'enregistrement des Trésoriers généraux de France. — Copie du testament mutuel de dame Anne-Marie Crollet, veuve du sieur Pierre Brunet, et de Jérôme Crollet, frère d'Anne-Marie, 25 août 1685. — Testament d'Anne-Marie Crollet, veuve du conseiller Brunet, en date du 6 octobre 1687, par lequel « ses biens seront employés à fonder une maison de charité dans la ville de Bourg, en laquelle charité seront établis les pauvres de la dite ville et surtout les filles mendiantes depuis l'âge de sept ans et au-dessus » ; — plusieurs copies de ce testament. — Permission accordée par Camille de Neufville, archevêque de Lyon, aux syndics de Bourg, portant érection et établissement d'une maison de charité dans la ville de Bourg, aux fins d'obtenir du Roi, lettres-patentes à ce sujet, 27 novembre 1688. — Permission du même archevêque aux Recteurs de la Charité de Bourg, de faire faire une mission pour l'établissement de leur maison, 2 janvier 1689. — Procès-verbal de l'établissement de la Charité de Bourg, fait par MM. Chevrier et Curtil, syndics de la ville ; M. le chanoine Bruchet, sacristain de N.-D., et MM. les recteurs Perrier, Brossard de Montanay, de Montplaisant, Sochay, Burtin et Curtil, 17 décembre 1689. — Permission du magistrat de la ville de Bourg, du 21 février 1695, d'établir un Hôpital et Charité, en attendant que l'on puisse obtenir lettres patentes définitives du Roi. — Lettres patentes de Louis XIV portant approbation de l'Hôpital général, dit de Charité, établi à Bourg ; Versailles, août 1695 ; — arrêt conforme du Conseil d'État, 2 décembre 1697 ; — arrêt conforme du Parlement de Bourgogne, 20 janvier 1700. — Verbal établi, le 26 juin 1783, par les Recteurs, donnant le relevé des principaux titres de fondation de la Charité.

A. 3. (Liasse.) — 2 pièces, papier

1708-1687. — Cahier contenant copie des titres de l'Hôpital-général dit « la Charité de Bourg-en-Bresse » : Testament de dame Anne-Marie Crollet, veuve de messire Pierre Brunet, jadis conseiller au présidial de Bresse, mort conseiller au parlement de Metz, 6 octobre 1687. Testament mutuel de dame Anne-Marie Crollet et de sieur Jérôme Crollet, son frère, mort Général de l'ordre des Chartreux, 25 août 1685. Érection de la chapelle de Namary, fondée par dame Anne-Marie Crollet, 25 octobre 1687. Permission de célébrer la messe dans la maison de la Charité, accordée par Camille de Neufville, archevêque de Lyon, le 28 juin 1688. Traité entre les syndics de Bourg, héritiers de dame Crollet, et messire Charles Samion, prêtre-curé de Vonnas, exécuteur testamentaire de ladite dame, 17 décembre 1687. Cession de droits aux syndics par l'exécuteur testamentaire et son frère, 9 août 1688. Nomination des premiers recteurs et administrateurs des biens destinés à la fondation de l'Hôpital général : le premier nommé est : messire Jacques Brossard, seigneur de Montanay, conseiller-doyen du présidial de Bourg, puis suivent : MM. Curtil, Golléty, Goyffon, Sochez, Bruchet, Gauthier, Augerd, Urcard, Juenin, Bistac. Colomb, etc., 1688. Lettre de l'avocat général des pauvres, à Paris, aux syndics et recteurs de l'hôpital de Bourg, sur la marche à suivre pour obtenir des lettres patentes approbatives, sur l'installation et direction de la maison « selon la méthode du P. Chaurand qui réussit partout quand on la suit... il faut se servir de missionnaires qui prêchent partout l'obligation de l'aumône... » 14 décembre 1688. Consentement des seigneur et dame de Béost pour l'union de l'aumône, imposée sur leurs terres, à l'Hôpital général de Bourg, 28 décembre 1688. Consentement pareil des syndics de la paroisse de Vonnas, même date. Extrait du testament de Guillaume-François de Seyturier, baron de Béost, 15 mai 1653. Ordonnance de l'archevêque de Lyon, portant union et translation de l'aumône imposée sur Béost à l'Hôpital général de Bourg, 30 décembre 1689. Mandement du même archevêque pour installer une mission relative à l'établissement de l'Hôpital général, 2 janvier 1689. Autre ordonnance du même archevêque, portant union de l'aumône de Chaveyriat à l'Hôpital général de Bourg, 29 décembre 1689. Testament de Louise Lesné, veuve de Pierre Roch, raffineur d'eau-de-vie, fait au profit des pauvres de l'Hôpital général, 7 juin 1689. Translation du service fondé en la chapelle de Namary, paroisse de Vonnas, en celle de l'Hôpital de Bourg, 29 décembre 1689. — Rôle des messes de fondation qui se doivent célébrer en la chapelle de l'Hôpital général de Bourg, dressé en 1708 : il y a 19 messes en janvier, 21 en février, 22 en mai, 13 en juillet, 10 en octobre, 17 en décembre. Chaque messe est indiquée à sa date, dans chaque mois, avec la mention par qui fondée.

DÉPARTEMENT DE L'AIN

HOSPICES DE LA VILLE DE BOURG

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES ANTÉRIEURES A 1790



SÉRIE B.

Titres de propriété : donations, échanges, acquisitions. — Terres, maisons, cens, rentes. — Registres concernant les biens, les revenus, les droits utiles de l'établissement, baux. — Pièces de procédures ; mémoires.

B. 1. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1301-1348. — Legs d'une rente de six quartelées de seigle à prendre sur la dîme de Donsonas, fait aux recteurs des Charités de Bourg par Humbert de la Palud, 6 mars 1301. — Achat de la prairie du Closel, dans la paroisse de Confrançon, pour le revenu en être appliqué aux aumônes et charités qui se font, à Bourg, le jour de la Circoncision et le lundi de Pâques ; différents baux de cette tenure, 1302-1347. — Achat à Jacquette Christin, de Chalamont, d'une maison qu'elle possédait au quartier de Bourgmayer au prix de huit deniers bons viennois et de dix coupes de seigle, le dimanche après la Toussaint, 1308. — Clausule du testament de Guicharde, veuve de Guichard Laurent, bourgeois de Bourg, qui lègue à la Charité six quartaux de froment à prendre en la dîmerie de Donsonas, 25 juin 1344. — Don de Sibille, femme Névoret, de Bourg, d'une rente annuelle d'une coupe de seigle, 1er mars 1348. — Clausule du testament de Jean Palluat qui lègue une rente de six coupes de seigle, à prendre sur son champ du Tremblay, vers Brou, duquel est fermier Jean de Sanciat, 12 août 1348.

B. 2. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1350-1360. — Clausule du testament de Barthelomé Garson, de Bourg, par laquelle il lègue à la Charité six coupes de seigle que lui devait Galois de la Baume sur une terre dite *terra Judeorum*, 22 février 1350. — Clausule du testament de Jean d'Orgelet, charpentier de Bourg, qui laisse une rente annuelle de douze deniers bons à prendre sur sa terre sise le long du chemin qui conduit à Ambronay, 15 mars 1351. — Clausule des testaments de Perronet Arochet, d'Aymon Chapellier et de Jean Laurent qui lèguent à la Charité une rente annuelle de deux sols viennois, deux bichets de seigle et un quartal de seigle, 30 janvier 1352. — Legs d'Huguette, femme Bletton, du quartier de Crève-Cœur, qui donne deux coupes de seigle, 10 mars 1352. — Reconnaissance d'André Bellier qui déclare devoir annuellement aux pauvres des Charités de Bourg une somme de deux florins, 29 mars 1353. — Don fait par Aymon Chapellier d'une rente de treize sols et d'un quartal de seigle, 25 avril 1353. — Don d'une vigne sise à Montjuly, lieudit la Parvollière, par Pierre de Chavagnat, 9 octobre 1355. — Don de Jeanne, veuve de Pierre Roy, qui lègue une rente annuelle de six deniers bons viennois et de deux coupes de seigle, assise sur sa maison au quartier de Bourgmayer, 26 janvier 1356. — Don d'une rente de deux coupes de seigle par Adalise, fille de feu Jean Malaval, 11 mars 1357. — Constitution d'une rente annuelle de trois quartaux de seigle sur la famille Arbers, de Montracol, 7 mars 1357. — Fran-

çois Bergier reconnaît devoir à la Charité une rente annnelle d'un quartal de seigle, 13 août 1560.

B. 3. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1360-1370. — Don d'une coupe de seigle par Geoffred du Renon, à prendre sur le revenu de sa maison, louée aux frères Badel, 4 février 1360. — Clausule du testament de défunte Pernette, femme Bonod dit Ponat, qui lègue une rente de deux coupes de seigle, 30 février 1361. — Clausule du testament de Pierre d'Anonay qui lègue deux coupes de seigle, 11 juillet 1361 ; — testament dudit Pierre d'Anonay. — Clausules du testament de Bertrand Dupont et de Bartholomé Milliet qui lèguent deux et quatre coupes de seigle; juillet 1361. — Dons de trois coupes de seigle, de trois deniers viennois, par Huguet Quinson et Jean Belliet, 1365 1370.

B. 4. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1371-1380. — Don de servis et rentes à la Charité fait par Pierre, fils de feu Martin Ferrier, 2 novembre 1371. — Don d'un pré sis en Ponboz, par Jocerand, fils de feu Jean Claye, 30 janvier 1372. — Reconnaissance de Jean Testut, qui tient en emphytéose du direct domaine de Johanet le Monachey, de la Gellière, un pré sur lequel douze deniers viennois bons sont dus annuellement à la Charité, 6 mai 1372. — Clausule du testament de Guicharde Perrin, veuve Quartier, qui lègue un quartal de seigle, 7 juin 1376. — Legs d'une coupe de seigle par Pierre d'Aix, 21 janvier 1379. — Don de huit deniers viennois par Jean Belliet, le jeune, 3 février 1380.

B. 5. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1400-1420. — Testament de Pierre de Belleys qui fait plusieurs dons à la Charité et aux prêtres desservant la chapelle Notre-Dame, janvier 1403. — Don d'une coupe de seigle par Pierre Bozonet, dit Chevallier, de Tiran, près Bourg, 1er juillet 1408.— Don par Hugon Lebon et sa femme Guillemette Rondet, d'une rente annuelle de douze deniers viennois, pour le repos de leurs âmes et des âmes de leurs prédécesseurs, 13 novembre 1414. — Don d'une rente annuelle de douze deniers par Guichard Joly, 4 janvier 1415. — Don de neufs coupées de terre à Villeneuve, prés Bourg, par Antoine Mazuir, 11 février 1418. — Don de deux coupes de seigle par Jacquemin Perrochin, 14 mai 1420. — Dons de terres et de grains par Jean Mariétan, Jean Cloppet, et Nicolas Dugad.

B. 6. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1421-1460. — Don de cinq coupes de seigle par Jean Clouet, 6 mars 1421. — Don, par le notaire Jean Fabry, de sa part de dîme au territoire de Condamine, sur la paroisse de Condeyssiat, 25 mai 1423. — Don de deux quartellées de seigle par Humbert Delacour, 26 septembre 1424. – Transaction pour la fauchaison et l'engrangeage du foin du pré des Baudières, passée le 17 octobre 1427 entre Jean Fabry et Pierre Vincent, bourgeois de Bourg. — Reconnaissance, par Antoine Gabard, d'un servis de sept sols viennois qu'il doit à la Charité, sur une terre sise à Brou, 24 avril 1420. — Don de deux coupes de seigle par Claude Berthod.

B. 7. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1460-1480. — Transaction au sujet de la vigne de la Chanaz, sise à Rignat, entre Jean Myc, syndic de Bourg, et Jacques Pelocet, recteur des Charités dudit lieu, 8 mai 1464. — Vente faite, le 17 mai 1464, par les syndics de Bourg et le recteur de la léproserie dudit lieu, à Antoine Fabry, notaire à Bourg, au prix de 60 florins, de la teppe ou rippe de la Chémeroux, sise à Saint-Denis-en-Bresse. — Don de deux coupes de seigle par Jean Chabod, 2 juin 1470. — Legs de terre, au Varey, par Poncet Villeneuve, 3 septembre 1470. — Vente de terres de la Charité, faite en novembre 1480, par le recteur des aumônes qui se font annuellement en l'église Notre-Dame, le jour de la Circoncision et le lendemain de la lune de Pâques. — Don d'une rente de vingt-deux coupes de seigle par Nicolas Escoffier et Pierre Meyssonnier.

B. 8. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1500-1560. — Don à la Charité, par Claude Pelletier, d'une rente de vingt sols viennois, 29 juin 1500. — Don de soixante-trois florins à la léproserie et à sa chapelle, par Peronette Poncet, veuve Divolet, 25 janvier 1503. — Don d'une rente de vingt sols, par Jean Luyrard, 24 août 1505. — Avis et délibération des bourgeois, pour unir à l'hôpital des pestiférés de Bourg les aumônes libres qui se faisaient en l'église Notre-Dame, aux fêtes de Pâques, de Pentecôtes, de la Circoncision et du Corps-de-Dieu, novembre 1525. — Donation à la Maladière, par Jacques Popon, d'une maison sise à Bourg, rue des Étuves-Vieilles, 18 mai 1532. — Quittance des

dons faits à l'hôpital, à la maison des pestiférés, à la maison de la Maladière et à la Léproserie par Marguerite d'Autriche, selon le contenu de son testament, 10 mai 1533. — Testament de Geoffred, dit Reveillon, qui contient legs de cent florins, 5 août 1537 — Achat d'un pré de cinq meaux de foin aux deux frères Pirot, 3 mars 1546. — Testament de Girard Thomé, prêtre habitué en l'église N.-D. et recteur de l'Hôpital, qui institue les pauvres pour ses héritiers, 15 février 1551. — Testament de Pierre Chapon, marchand et bourgeois de Bourg, qui lègue à l'Hôpital son pré des Baudières, tous ses meubles et immeubles en la paroisse de Ceyzériat, plus sa terre des Maladières, plus mille écus d'or, 6 mars 1553. — Testament d'Alise Jacquetier, fille de feu Thomas le tonnelier, de Villereversure, qui laisse tous ses biens, meubles et immeubles, moins dix florins dont elle veut disposer à sa volonté, 12 avril 1557. — Testament de noble Amand Pignad, seigneur de la Botte, qui lègue 20 florins, 13 juillet 1559.

B. 9. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1560-1600. — Donation de la rente de la terre du Puget et du droit de langueyage dans la boucherie de Bourg, faite le 21 janvier 1564, par noble François du Puget. — Testament du praticien Henry Jobert, qui institue les pauvres pour ses héritiers, 5 mai 1571. — Donation de tous ses biens par Pierre de Lavat, 3 avril 1572. — Contrôle du blé amassé pour l'aumône en 1577. — Testament de Pernette Decrans, en faveur des pauvres de l'Hôtel Dieu, 26 octobre 1577. — Don de vingt sols par le notaire Pierre Bergier, 25 février 1578. — Testament de Guillaume Duchemin qui donne cent florins, 18 juin 1580. — Testament de Thomas Palluat qui institue les pauvres pour ses héritiers, 20 avril 1584. — Legs de 500 florins par Françoise de Soria, veuve de l'avocat fiscal Boléaz, 13 septembre 1585. — Arrêt du souverain Sénat de Savoie sur la nourriture et l'assistance dues aux pauvres, mendiants locaux et étrangers, 1586. — Testament du manœuvre Clément Janet, qui fait les pauvres ses héritiers, 10 février 1587. — « Roolle et despartement des povres establys à nourrir, cause de la rareté et cherté du temps, par les habitants de la ville de Bourg, cy-après nommez, oultre ceulx que les nobles et magistrats ont pris à nourrir, 1587 » : — ordonnances des syndics pour la nourriture des pauvres. — Testament d'André Escoffier, cordonnier, en faveur des pauvres, 17 janvier 1588. — Testament de noble Pierre de Joly, bailli de Bresse, qui lègue 500 écus, 22 mai 1595. — Testaments : de Jacques Maillet, qui donne 100 florins, 22 novembre 1596; — de Benoit Cocon qui donne sa vigne de Revonnas, 30 janvier 1597; — de Benoîte Baillet qui donne soixante florins, 29 octobre 1599.

B. 10. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1600-1640. — Testaments : de Jacques Verdet, 13 mai 1601; — d'Étienne Fortune, 7 octobre 1601; d'Humbert Bochard, 24 mai 1610; — de François Bonin, 21 mai 1617; — de Louis Arbelloz, 28 mars 1617; — d'Innonce Françoys, 29 mars 1625; — de Claudine Bernardin, 23 février 1627; — de Suzanne Colliod, qui donne mille livres, 9 juin 1631; — d'Henriette Thomas, 15 avril 1632; — de Marguerite Agnès, 12 novembre 1640.

B. 11. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1640-1670.— Testaments : de Philiberte Polliat, veuve du notaire Pommier, 8 août 1650; — de Jacques Pascal, procureur au Grenier à sel, 13 mars 1653; — de M. de Seyturier, baron de Béost, 15 mai 1653; — de frère François Cocon, capucin de Bourg, 1er octobre 1655; — de Bertrand Campan, 22 janvier 1659; — de Thomasse Galliard, 27 novembre 1659; — de Jeanne Buatton, 8 janvier 1660; — de Gabriel Mornieu, 6 mars 1660; — de l'abbé Démiaz, 30 avril 1660; — de Dominique Roux, 8 mars 1661; — de Claudine Goysset, 3 janvier 1662; — de Joseph de la Salles, 7 février 1662; — du conseiller François Tardy, 3 avril 1663; — de Françoise Bongrand, 27 février 1665; — de Claude Grasset, 29 mars 1665; — de Daniel Gonon, 25 août 1665; — de Louise Cochy, 7 septembre 1665; — de Marguerite Dubois, 7 août 1667; — de Charlotte de la Tapie, 30 janvier 1668.

B. 12. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1670-1680. — Testaments : de madame la présidente de Méziriac, 13 janvier 1670; — d'Alexandrine Bastien, 9 décembre 1672; — de Jacques Démiaz, 1er décembre 1673; — de Olivier Griffon, 10 décembre 1673; — de Constance Rabuel, 4 septembre 1674; — de Jean Deloge, 12 septembre 1674; — de Clément de Villette, 22 septembre 1674; — de Claude Arpin, cordelier, 14 août 1677; — de madame de Gy, 28 août 1677; — de Guillaume Faguet, maréchal des logis du prince de Condé, 14 juin 1678.

B. 13. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1680-1700. — Testaments : de Antoinette Salazard, 18 septembre 1680 ; — de l'avocat Camus, 28 novembre 1680 ; — de Benoît Ronjon, 25 juillet 1681 ; — de Georges Chevrier, 26 mai 1682 ; — de Benoit Villaret, 14 juin 1682 ; — de Mr de Vaugrigneuse, 12 août 1682 ; — de Jeanne Rey, 10 novembre 1682 ; — de M. de Saint-Nizier, 26 novembre 1682 ; — de Benoît Rosset, 6 août 1683 ; — de Philibert Manteau, 26 janvier 1685 ; — de Jean Augerd, 7 juin 1785 ; — de Scipion-François Humet, 28 octobre 1688 ; — de Louise Lesné, 7 juin 1689 ; — de Françoise Brun, 30 juin 1689 ; — de Jeanne Tamisier, 7 août 1689 ; — de Jeanne Verguet, 3 septembre 1692 ; — de Claudine Gillet, 24 avril 1693 ; — de madame de Jarcellat, 4 juillet 1673 ; — d'Antoinette Gayet, 22 septembre 1693 ; — d'Alexandre de Ponceton, 11 juin 1694 ; — de Denise Delafond, 30 avril 1696 ; — du chanoine Charles Perrin, 26 mars 1697.

B. 14. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 19 pièces papier.

1700-1730. — Testaments : de Antoinette Porterat, du 28 juin 1700 ; — de Pierre de Châtillon, seigneur de Jalamonde, du 18 septembre 1703 ; — de Mr Chossat du Saugey, du 4 avril 1709 ; — de demoiselle Charlotte Bouvard, 10 mai 1714 ; — de Philibert Gauthier, prêtre-curé, 16 mai 1714 ; — de Jacques Hinet, aumônier de l'Hôtel-Dieu, 25 septembre 1714 ; —d'Antoine Cocon, chanoine et aumônier de la Charité, 16 décembre 1715 ; — d'Étiennette Gojon, 15 avril 1717 ; — de Clément Aynard, curé de Jasseron, 8 octobre 1720 ; — de Claudine Devaux, 3 avril 1724 ; — de César Hugon, lieutenant assesseur criminel au bailage de Bresse et siège présidial de Bourg, 23 juin 1724 ; — codicille de demoiselle Claudine Devaux, du 14 février 1728.

B. 15. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1740-1789. — Testaments : de Claudine Gayet, femme Dumoulin, 27 mai 1746 ; — d'Anne, fille de Jean Michel, de Villereversure, 5 juin 1747 ; — de Benoîte Chaffarod, veuve Berchet, 16 janvier 1748 ; — de Philiberte Bouvet, directrice des pauvres de la Charité, 23 mai 1748 ; — de demoiselle Chazey, fondant une rente pour le maître d'école des pauvres, 17 septembre 1750 ; — de M. le conseiller de Ville, 2 août 1754 ; — de Jean-Louis Bolozon, élu en l'Élection de Bresse, 1er août 1756 ; — du conseiller Joseph Gavand, 24 décembre 1756 ; — de Jeanne-Marie Aillaud, veuve du sieur Perrat, écuyer, seigneur de la Vaise, 5 mars 1757 ; — testaments : de Basile Guillod, chantre et chanoine en l'église Notre-Dame, 12 février 1761 ; — de Jean-Joseph de Rozières, prêtre-curé de Châtillon-les-Dombes, 6 mai 1762 ; — de Jean-Marie Charlet. 16 juin 1762 ; — de Barthélemy de Garnier, 31 mai 1763 ; — de dame Marie-Marguerite Curtil, veuve Riboud, 19 juillet 1768 ; — d'Étienne de la Cuaz qui lègue 2.000 livres à « l'apoticairerie » de l'Hôtel-Dieu, 4 juillet 1769 ; — de Oyen Pradel, tisserand a Bourg, 20 mai 1770 ; — des demoiselles Marion, Faguet et Berger, 8 avril 1772 ; — du conseiller Henri-Zacharie Frilet, 2 février 1773 ; — de messire Philibert-Bonaventure Faguet, curé de Meillonnas, 10 mai 1773 ; — de messire Barthélemy Rambaud, curé de Saint-Remy, 2 mai 1782 ; — de messire Louis Groffoz, curé de Bohas, 2 décembre 1785 ; — de messire Jacques Chaussat, curé de Curtafond, 13 février 1776.

B. 16. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 26 pièces papiers.

1473-1789. — Domaines. — Domaine du Cuizet, sis sur Saint-André-le-Panoux, provenant de messire Claude Garron, baron de Châtenay, seigneur de Corrobert, président au Parlement de Dombes. — Donation faite par Jean du Saix, seigneur de Rivoire et de Rignat, aux religieux de l'église Saint-Antoine de Bourg, pour fonder une chapelle en ladite église, sous les vocables de la Bienheureuse Vierge-Marie et de Saint-Antoine, des trois quarts de l'étang la Bravière, sis au Marmont, à la charge par lesdits religieux de faire célébrer tous les jours une messe des morts à haute voix, les jeudis du mois de mars une messe à basse-voix du Saint-Esprit, et les samedis une de la Vierge, 1er juillet 1474. — Subhastation poursuivie au banc de cour de la ville de Bourg, le 8 décembre 1627, à la requête de Benoît Foresty, de Saint-André-le-Panoux, au préjudice d'Aaron Rabuel, pour le domaine qu'il avait audit lieu. — Vente de la plus-value de ses droits, sur le domaine de la Grande Verchère, au profit de Benoît Foresty, par Jean Rabuel, du Cuiset, 26 decembre 1628. — Amodiations du domaine du Cuiset, 1631, 1638, 1641, 1648, 1660. – Vente de leurs fonds, au Cuiset, par Benoîte et Claudine Rabuel à Hector Blanc, 4 novembre 1665. — Inventaire du bétail de la grange du Cuiset, décembre 1675. — Vente du domaine du Cuiset, le 29 septembre 1677, par Jean Simonet, laboureur, à noble Jean Garron, écuyer, seigneur de Châtenay et de Corrobert. — Rôle des fonds, prés, terres, bois, étangs, dépendants du

Cuiset. — Donation du domaine du Cuiset, aux pauvres de l'hôpital de la ville de Bourg, par messire Claude Garron, baron de Châtenay, seigneur de Corrobert, 16 juin 1682. — Bail du domaine au prix annuel de 160 livres, 1687; — de 130 livres en 1712, de 160 livres en 1739.

B. 17. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1612-1787. — Domaine des Frézières, sis sur Saint-André-le-Panoux, provenant de maître Georges Chevrier, avocat. — Échange de fonds entre Claude Tion, tailleur à Saint-André-le-Panoux, et Jean Duclos, cordonnier dudit lieu, 2 novembre 1612; — autre entre les mêmes, 22 février 1613. — Renonciation de fonds, en faveur du seigneur de Rivoire, par les mariés Tornier, 17 mai 1613. — Ventes de fonds à Claudine, fille de feu Geoffred, par Claude Gonet, 19 septembre 1614 ; — par Jean Duclos à Claude et André Brun, 1623 ; — par Claude Fatin à Pernet Tion, 1624 ; — par Catherine Jeannin à Claude et André Brun, 1628. — Partage de fonds entre les héritiers Brun, 1632. — Différentes ventes, échanges et subhastations. — Achat du domaine des Frizières, le 27 mai 1715, par M. le procureur Chevrier, au prix de 2,232 livres. — Baux du domaine : 290 livres en 1775, 310 livres en 1757, 290 livres en 1763, 260 livres en 1767, 450 livres en 1775, 600 livres en 1781, 640 livres en 1787. — Action intentée, en 1720, au fermier Bonnet, au sujet de deux pies d'étang.

B. 18. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1569-1784. — Domaine du Courrouge, sis sur Bény, provenant d'Antoine Midan, marchand à Bourg. — Arrêt confirmatif, du 27 janvier 1626, d'une transaction du 24 janvier 1569, portant droit de pâturage dans la prairie des Leschères, paroisse de Bény, dès le lendemain de la Saint Barthélemy jusqu'à la Notre-Dame de Mars. — Échange de fonds entre Barthélemy et Jean Magnillier, 25 mai 1634 ; — entre les familles Magnillier et Fyon, 1635; diverses ventes, échanges et partages. — Achat du domaine du Courrouge, le 16 mars 1676, au prix de 2.400 livres, par Claude Midan, marchand et bourgeois de Bourg : actes d'acquisitions nouvelles pour agrandir ce domaine faits et passés par Antoine Midan. — Vente du domaine, le 13 juillet 1731, par Midan aux Hospices, pour le prix de 5.300 livres. —Baux du domaine : 60 livres en 1683, 330 livres en 1731, 260 livres en 1757, 270 livres en 1761, 400 livres en 1772, 720 livres en 1778, 780 livres en 1784. — Assignation en trouble, par le sieur Midan contre Étienne Rosset, au sujet du pré dit des Piles, 1718.

B. 19. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 121 pièces, papier.

1491-1787. — Domaine de Monspey, sis sur la commune de Bey, provenant de la succession de sieur Charles Leloup, président en l'Élection de Bresse, seigneur de Rivoire, en vertu de son testament du 26 mai 1740.— Acte par lequel Jean et Benoît Béréziat, fondateurs de la chapelle d'Illiat, vendent à Guillaume Loup, du Sauzet, en la paroisse de Bey, pour augmenter leur fondation, une terre de trois coupées portant rente annuelle de six gros de Savoie, 17 avril 1491. — Don par Antoine Pontblanc, dit Robillard, d'une rente annuelle de trois florins à la chapelle Saint-Jean-Baptiste, de Bey, 3 août 1517. — Requête de Philibert Leloup à l'archevêque de Lyon, aux fins de faire contribuer tous les portionnaires de la dite chapelle à son ornement et entretien, 30 décembre 1668. — Titres de ventes, d'achats, d'échanges du domaine. — Testament de messire Charles Leloup, du 26 mai 1740, qui donne aux pauvres de la Charité de Bourg : 1° son domaine et fief de Monspey sis en la commune de Bey, 2° ses bois sis sur Illiat, 3° son domaine sis sur la commune de Jayat. — Baux du domaine : il est loué en 1613 136 livres ; 180 livres en 1635 ; 160 livres en 1669 ; 105 livres en 1711 : 128 en 1733 ; 210 en 1746. Tous les domaines, bois et étangs de Bey, réunis avec Illiat, sont loués 3,600 livres en 1758 ; 2,150 livres en 1787.

B. 20. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1695-1756. — Domaine de Monspey, sis sur Bey, provenant de la succession Leloup. — Dénombrement des fonds du domaine en 1695. — Copie du testament du président Leloup, fait le 20 août 1720, en faveur de Charles Leloup, son cousin. — Partage, en trois lots, de la succession Leloup : un tiers à la Charité, un tiers à Joseph Bérard, un tiers à l'Hôtel-Dieu, 1742 ; papiers de ce partage et du procès qui s'ensuivit avec la famille Uchard de Monspey.

B. 21. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 77 pièces, papiers.

1568-1787. — Moulin Bérard ou moulin des Pauvres, sis sur la commune de Bourg, provenant de Philibert Desgières, seigneur de la Motte, et des consorts Demont. — Extrait de reconnaissance de Guillermin Duchemin pour le moulin Bérard, 29 janvier 1568. — Acquêt de ce moulin par les rec-

teurs, pour les pauvres de la ville de Bourg, le 7 septembre 1577, sur le sieur Desgières et les consorts Demont, au prix de 2.967 florins, 8 gros, 2 quarts, monnaie de Savoie. — Divers prix-faits de réparations au moulin ; achat de prés environnants qui bordent la Reyssouze ; procès-verbaux des visites du moulin ; estimation des travaux à y faire ; ventes ; achats ; échanges de prés et jardins au voisinage du moulin. — Achat d'une tannerie voisine, louée 15 livres par an, en 1686. — Baux du moulin : 600 livres en 1664 ; 450 livres en 1687 ; 450 livres en 1692 ; 400 livres en 1711 ; 300 livres en 1724 ; 580 livres en 1768 ; 1200 livres en 1783 ; 1320 livres en 1788. — Pièces des diverses instances avec les riverains au sujet de barrages et de prises d'eau.

B. 22. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier.

1427-1789. — Moulin des Blancheries, sis sur Bourg, provenant, partie d'un achat fait le 8 septembre 1720 à Guillaume Dugad-Mouton, avocat en parlement, partie d'un legs fait par Charles-François Golety, chanoine à Bourg. — Copie d'un acte du 20 janvier 1427 par lequel Amé VIII, duc de Savoie, vend aux Cordeliers de Bourg un pré de son direct domaine, dit des Blancheries. — Procédure, faite en 1644, par-devant le maître particulier des Eaux-et-Forêts en Bresse, pour régler l'eau du moulin. — Procédure avec les Cordeliers et les Dominicains de Bourg, propriétaires de prairies voisines du moulin, pour règlement des eaux et des passages : enquêtes, rapports, dépositions de témoins. — Verbaux d'inspection du moulin ; état des réparations à y faire ; travaux d'assainissement ; etc. — Instance contre les Cordeliers de Bourg, riverains, pour barrages et prises d'eau.

B. 23. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1756-1785. — Domaine des Carronnières, sis sur Bourg, au territoire de Challes. — Baux de ce domaine : 80 livres en 1756 ; 168 livres en 1763 ; 150 livres en 1773 ; 150 livres en 1778, 170 livres en 1785.

B. 24. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 31 pièces, papier.

1609-1782. — Domaine des Crêts, sis sur Bourg, provenant de dame Marie Fornier, épouse de Jérôme Chambard, conseiller du Roi au bailliage de Bresse, en suite de son testament du 1er juin 1749. — Achats de parcelles de terre pour agrandir le domaine sur MM. Golety, Gauthier, etc. — Échanges et accords, avec divers voisins, pour des partages et des bornages, pour des usages d'eau. — Papiers des réparations à faire au domaine en 1770. — Baux du domaine : il est loué 114 livres en 1712 ; 140 livres en 1749 ; 150 livres en 1753 ; 140 livres en 1757 ; 200 livres en 1765 ; 220 livres en 1774 ; 250 livres en 1782.

B. 25. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

1448-1788. — Domaine des Maladières, sis sur Bourg, provenant de diverses donations et de multiples achats faits, à différentes époques, sur divers particuliers. — Thomas et Étienne Palluat, bourgeois de Bourg, donnent en échange à Barthélemy Medin, recteur de l'Hôpital dit la Maladière, une terre et un pré et la maison de la Maladière, leur remet une terre de pur et franc-alleu, au territoire de Bourg, 13 mars 1448. — Extrait de deux délibérations des conseillers de la ville de Bourg, relative à des constructions à faire à la Maladière, 1476. — Conventions faites, le 3 juin 1490, entre le recteur de la Maladière et un lépreux nommé Burtin : règlement de la maison, discipline imposée aux lépreux détail de mœurs, etc. — Donation d'un bois à la Maladière, faite le 20 août 1498, par Françoise, veuve Sachin, mue de dévotion envers la Vierge-Marie. — Donation de la terre, dite Près-la-Croix, par le notaire Georges Louet, 5 août 1499. — Échange de fonds avec noble Louis Favre, procureur fiscal de Bresse, 6 novembre 1510. — Achat d'une vigne à Tréconnas, le 14 mai 1512. — Prix-fait pour recouvrir la maison des pestiférés, 1527. — Cense des biens de la Maladière, en 1529 ; le revenu est de 150 florins. — Achat d'une terre de vingt coupées, 1534. — Inventaire des biens, meubles et immeubles, des titres et des bestiaux de la Maladière, 1544. — Acquisition de l'étang Puttet, sur Saint-Denis, 11 avril 1559. — Autres nombreux acquets de fonds, prés, terres, bois, étangs. — Pièces relatives aux difficultés qui s'élevèrent entre la Maladière et les religieux des Ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare sur le droit de retirer et soigner les ladres et les pestiférés, 1650 ; mémoires, avis, procédure. — Inventaires du bétail et des fonds du domaine. — Prix-fait de diverses réparations à y faire. — Baux divers du domaine. Il rend 180 florins en 1584 ; 192 livres en 1610 ; 200 en 1640 ; 210 livres en 1657 ; 200 livres en 1750 ; 200 en 1785.

B. 26. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1550-1789. — Domaine de la Plume, sis sur Bourg, provenant de messire Jean Trolliet et de Mme Charbonnier de Crangeac. — Achat de fonds, en Corcelles, en l'Aubépin, pour augmenter le domaine : achat de l'étang d'Entinges. — Copie d'actes notariés concernant les fonds du domaine de la Plume : ventes, échanges, acquisitions, réparations. — Baux : le domaine est loué, en 1643, 60 livres et 20 coupes de froment ; en 1757 140 livres ; 280 livres en 1774 ; 350 livres en 1783 ; 450 livres en 1788.

B. 27. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier

1645-1788. — Domaine de Monthoux, sis sur Chaveyriat, provenant de M. Garron de Châtenay. — Vente par Daniel Valin, de Confrançon, à sieur Philibert Crollet, châtelain de Montfalcon, de terres et prés qui furent cédés aux Hospices par dame Crollet, veuve du conseiller Brunet, en 1687. — Échange de terres et de parcelles de fonds avec Jean-Louis Blanc, de Chaveyriat. — États divers et vues de lieu du domaine ; dénombrement des fonds qui le composent ; inventaires du bétail. — Baux du domaine. Il rendait 480 livres en 1687 ; 460 livres en 1710 ; 360 livres en1734 ; 270 livres, 30 coupes de blé et deux chapons en 1759 ; 350 livres en 1771 ; 310 livres en 1777 ; 400 livres en 1782.

B. 28. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 102 pièces, papier.

1426-1787. — Domaine, soit vignoble sis à Ceyzériat, provenant de la donation faite par Marie Rion, servante au service du chanoine Deville, de Bourg, qui l'avait acheté, en 1739, des frères Chevrier, dudit Bourg. — Donation de la terre des Teppes, à Tréconnas, le 28 février 1426, par Jean Domagne, de Ceyzériat. — Échange d'un pré, sis à Tréconnas, entre les recteurs de l'hôpital et Benoît Descombes, 22 juin 1449. — Reconnaissances de fonds de l'Hôpital, sur Ceyzériat, passées par divers particuliers, 1454. — Acquisition d'une maison et d'une vigne au Granget, 1508 ; — d'une vigne sur François Messonard, 1514 ; — d'une vigne dite la Borbone, 1515. — Pension de douze écus d'or, sur une vigne sise à Ceyzériat, reconnue en 1532 par Jacques et Claude Rey. — Vente d'un pré par Marguerite, veuve Verdet, 1er octobre 1538. — Vue de lieu du vignoble de Ceyzériat, 1550. — Achat d'une vigne à Claude Gellas, 1551. — Testament de Perrin Coutrier, cordonnier de Bourg, qui donne aux pauvres de l'Hôpital, ses vignes de Ceyzériat, 16 août 1556 ; — autre donation de François Dupuget, 1564. — Achat d'une vigne à Étienne Desryves, 1588. — Legs d'une vigne par Benoîte Bolard, 1637. — Différents achats de parcelles de vignes et de prés. — Testament de Claude Cheguillon, de Ceyzériat, 9 octobre 1682. — Délimitation du vignoble de Ceyzériat, 1692. — Différentes ventes et subhastations. — Conditions du vigneronage. — Papiers de diverses instances et procédures relatifs aux propriétés des Hospices sur Ceyzériat.

B. 29. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin . 71 pièces, papier.

1534-1785. — Domaine de Feignoux, sis sur Confrançon, provenant de la donation de dame Crollet, veuve du conseiller Brunet, de l'acquisition faite par les Recteurs de fonds sur Rioux et Dubois. — Vente du pré des Dalles par noble Claude de Mézériat à Jean le Vieux, et Louis Bonod, 18 janvier 1534. — Vente du pré de l'Effondras par Léonard Rabuel à Benoît Barod, 14 mai 1544. — Vente du pré de la Baluze, par Antoine Berger, à Louis Benout, 7 novembre 1552. — Vente du pré Gobel à Ambroise Benout, par Jacques Dales, 1er septembre 1558. — Échange de fonds entre les Benout et les Bonod, 1583 ; — partages de fonds entre les mêmes, 1584. — Nombreux actes de ventes et d'achats de fonds au territoire du Feignoux, 1590-1650. — Ventes et subhastations diverses ; partages et échanges par le châtelain Crollet, par sa fille, par son gendre, sur les sieurs Venet, Barbier, Vernoux, Croset, Dugad, Riche, Givord, Morel, Chevallier, etc., etc. — Inventaires et vues de lieu pour les fonds et le bétail du domaine : plans visuels du domaine. — Baux du domaine : il est loué 100 livres en 1632 ; 80 livres en 1694 ; 150 livres en 1745 ; 164 livres et 8 livres de beurre en 1764 ; 154 livres en 1769 ; 200 livres en 1764 ; 300 livres en 1784. — Instance contre les consorts Chevalier au sujet de la propriété d'un taillis.

B. 30. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1351-1781. — Domaine de la Forest, sis sur Confrançon, provenant de l'hoirie de Mme Crollet, veuve du conseiller Brunet. — Prestation de foi et hommage de la moitié du fief de la Forest, passée à Hugonin de Chandée par Amédée, fils de Renaud de Dananches, 3 mars 1351. — Abergeage de la grange de la Forest, passé par noble Philiberte

Drussieu, veuve de noble Pierre de Bécerel, à Jean Isambard, dit Roux, au prix annuel de six florins et de six mesures de froment, 29 novembre 1560. — Ventes, achats, échanges, partages de fonds du domaine, prés, terres, vignes, étangs, sur Pierre Cugniad, Balthazar Cerizoz, Claude Deforest, Ambroise Bonod, Mathieu Grepillon, Claude Ducloz dit Meyssonier, Antoine Barbier, Benoît Henry, par Philibert Crollet, châtelain de Montfalcon, ses héritiers et les Recteurs des Hospices. — Baux du domaine : il est loué 200 livres en 1628 ; 207 livres en 1632 ; 240 livres en 1639 ; 300 livres en 1661 ; 320 livres en 1664 ; 500 livres en 1682 ; 450 livres en 1712 ; 590 livres en 1739 ; 600 livres en 1781. — Procédure, avec des voisins, au sujet de bois indivis et de prises d'eau pour irrigation des prés.

B. 31. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1588-1784. — Domaine, soit vignoble de la Courbatière, sis à Courmangoux, provenant de la succession de messire Claude-Augustin Jarcelat, écuyer, seigneur d'Attignat, secrétaire du Roi et assesseur criminel au bailliage de Bresse, et de la donation faite par dame Anne Marie Fornier, épouse de sieur Jérôme Chambard, conseiller audit bailliage. — Échange, fait le 10 février 1588, de prés et vignes à Courmangoux, entre Louis Manandel, prêtre et curé du lieu et Claude Berrot dit Rudigoz. — Partage d'un vignoble, à Roissiat, entre Claude Chossat et Claude Teppa, 4 mai 1625. — Achat de vignes, à Verjon, par Pierre Martin sur Pierre Berthod, 9 mars 1638. — Autres nombreux achats de parcelles de vignes sur Pierre Christin, Claude Monnier, Claudine Berrot veuve Guyonnet, Pierre Constantin. — Rôle et dénombrement des fonds de ce vignoble en 1682 et en 1750 ; délimitation des vignes, 1753. — Baux du vignoble : il rend 80 livres en 1735 ; 140 livres en 1744 ; 190 livres en 1765 ; 200 livres en 1774 ; 240 livres en 1779 ; 660 livres en 1784 — Procédure contre Béraud et Guiennet en relâche de fonds.

B. 32. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1654-1787. — Domaines de Poincet et de Servignat, sis à Curtafond, provenus soit d'une donation faite par Damien Bourgat, cultivateur à Polliat, soit d'une transaction faite entre les Recteurs et le sieur Chevrier, de Montrevel, acquéreur de biens saisis sur Bourgat, soit de subhastations poursuivies au banc de cour de la baronnie des Biollières, à la requête des recteurs et au préjudice des sieurs François Blanc, curé de Polliat et Laurent, bourgeois du même lieu. — Actes d'achats et d'échanges : vues de lieux. — Point de baux antérieurs à 1790.

B. 33. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1398-1785. — Domaine de Teyssonges, sis à Saint-Étienne-du-Bois, acheté en 1715 par les Recteurs, avec des fonds provenus de quêtes, faites par des dames charitables de Bourg, pour les revenus être affectés aux dépenses de la pharmacie de l'hospice et à la distribution de remèdes aux pauvres malades de la ville. Le domaine acheté provenait des Terrier, du hameau des Mangettes. — Supplique de Jean Girard, hospitalier et gouverneur de l'Hôpital de Bourg, au comte Amé VIII de Savoie, pour pouvoir prendre du bois dans sa forêt de Teyssonges, pour le chauffage des pauvres de l'Hôpital : le prince accorde cette permission, 21 octobre 1398. — Patentes d'Amé VIII, du 17 février 1400, par lesquelles il ordonne à Jacques Pont, gruyer de ses étangs et de ses forêts en Bresse, ainsi qu'à son châtelain de Jasseron, de laisser jouir le recteur de l'hôpital de Bourg du droit qu'il a de prendre du bois dans la forêt de Teyssonges pour chauffer les pauvres de Bourg. — Même permission, confirmée par le même prince, 27 novembre 1424. — Lettre de Jean, abbé de Saint-Claude et prieur de Jasseron, à son châtelain dudit lieu, par laquelle, après avoir vu la supplique de Barthélemy Girard, recteur de l'hôpital de la Vierge Marie de Bourg, il lui accorde la licence de prendre du bois dans sa forêt de Jasseron pour le chauffage des pauvres qui affluent à Bourg ; 12 septembre 1435. — Même concession, accordée par le duc Louis de Savoie, 20 mars 1437. — Subhastation du 5 septembre 1715, à la requête du tuteur des enfants Terrier, aux fins de satisfaire leurs créanciers en vendant leur bien : — achat du bien par les recteurs ; achat de diverses parcelles de prés, terres et bois pour parfaire le domaine. — Baux du domaine : il est loué 120 livres en 1736 ; 150 en 1742 ; 160 en 1757 ; 200 en 1776 ; 240 en 1785. — Instance contre les consorts Terrier et leurs créanciers pour distribution des prix de vente.

B. 34. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier.

1582-1778. — Domaine du Mollard, sis dans la paroisse d'Étrez, provenant de la succession de Claude-Antoine de Jarcelat. — Vente d'un pré, dit de l'Eau, provenant du mas des Reys de la Ronge, à Antoine Culaz, par Antoinette Charbonnier, veuve

Aimonat, 20 mai 1582; — d'un autre pré par la même à Charles Tondu, 3 mai 1588. — Acte du partage des biens de Jean Culat entre ses enfants, 21 février 1620.— Achat d'un bois taillis, 4 mai 1621; — différents actes d'achats de fonds, terres, prés et bois pour augmenter le domaine; — échange de fonds avec divers particuliers. — Vues de lieu; inventaires des fonds et du bétail. — Baux à ferme du domaine. Il est loué 260 livres en 1707; 340 livres en 1716; 440 livres en 1721; 420 livres en 1725; 400 livres en 1733; 400 livres en 1742; 495 livres en 1757; 610 livres en 1775.

B. 35. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 19 pièces, papier.

1688-1787. — Domaine de Grange-Pichault, sis sur la paroisse de Foissiat, provenant de sieur Charles Leloup, seigneur de Rivoire, élu en l'Élection de Bresse, qui avait institué pour ses héritiers, par tiers, les pauvres des deux hospices de Bourg et son neveu Béraud, conseiller au bailliage. Au décès de ce dernier, le domaine fut cédé aux hospices moyennant une rente viagère annuelle de 1200 livres. — Divers achats de fonds pour constituer et agrandir le domaine. — Vues de lieu et inventaires. — Baux du domaine : il est loué 275 livres en 1727; 460 livres en 1751; 670 livres en 1779; 700 livres en 1784.

B. 36. (Liasse.) — 2 pièce, parchemin; 81 pièces. papier.

1554-1784. — Domaine de la Ronge, sur Foissiat, provenant de la succession de dame Louise Simonet, veuve de sieur Louis Dandelin, écuyer. — Achat de l'étang Morel par Claude et Jean Robert, 14 mai 1554. — Échange de fonds, au territoire de Montclair, 28 janvier 1559. — Partage de fonds, à la Ronge, entre les familles Morel, Thibaud et Écochard, 20 mai 1561. — Achats et ventes de fonds, étangs. terres et prés, pour constituer le domaine; échanges de fonds. — Vues de lieu et inventaires. — Baux du domaine : il est loué 480 livres en 1708; 500 livres en 1726; 500 livres en 1734; 500 livres en 1742; 425 livres en 1752; 400 livres en 1760; 400 livres en 1766; 600 livres en 1783. — Procédure contre les frères Écochard pour coupe d'un taillis.

B. 37. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1681-1787. — Domaine de Corjean, sis dans la paroisse de Jayat, provenant de messire Charles Leloup, seigneur de Rivoire, élu en l'Élection de Bresse, qui le tenait de Jacques Alberton, son homme taillable, mort sans postérité en 1725. — Achats et échanges. — Baux à ferme du domaine : il est loué 150 livres en 1751; 176 livres en 1760; 176 livres en 1766; 250 livres en 1784. — Procédure contre Petit, dit Gréziat, pour coupe de bois.

B. 38. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1566-1787. — Domaine du Mollard, sis en la paroisse de Marboz, provenant de la succession de Claude-Antoine Jarcelat, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, conseiller au bailliage de Bresse. 1718. — Partage de fonds, au Mollard, le 28 juillet 1566, entre Pierre Riottier, Benoît Forey et Philibert Josserand. — Autre partage, du 15 mai 1574, entre les héritiers Riottier. — Échange, du 9 novembre 1577, entre Claudine Riottier et les familles Vionney et Forey. — Achat du domaine par M. de la Tapie, 18 mars 1677. — Achats de divers fonds, de prises d'eau, pour agrandir le domaine. — Partage des fonds du domaine entre les la Tapie, les Josserand et les Hospices. — Dénombrements, vues de lieu, inventaires du domaine. — Baux du domaine : en 1652 il est loué 440 livres; 430 livres en 1670; 460 livres en 1709; 390 livres en 1758; 400 livres en 1764; 350 livres en 1782. — Procédure contre les héritiers Josserand au sujet de la donation faite par dame Josserand.

B. 39. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 84 pièces, papier.

1566-1789. — Domaines du Bourg et des Essarts, sis sur la paroisse de Lescheroux, provenant de la donation de Pierre de Châtillon et de son frère Antoine, seigneurs de Jalamonde.— Vente pour Pierre de Châtillon, notaire, par Jean et André Tenod, d'une terre sise aux Aissards, 19 mai 1566; — échange de fonds entre les frères Jean et Pierre de Châtillon, 3 novembre 1567; achat de terres par Jean de Châtillon sur Pierre Colomb, de Lescheroux, 1er octobre 1580.— Diverses subhastations de fonds, passées contre diverses personnes, au profit de la famille Châtillon, 1580-1597. — Achats de fonds, en 1635, sur Claude Frachet; en 1647 sur Henri Gonet; en 1649 sur Jean-Baptiste Guilliermin; en 1661 sur Benoît Mourier; en 1665 sur Pierre Mayer; en 1666 sur Benoît Mourez; en 1668 sur Aimée et Claudine Jolivet; en 1675 sur Antoine Rey, notaire royal; en 1710 sur Pierre Carry; en 1724 sur Claude Pontet; en 1748 sur Denis Porterat. — Acte de la donation aux Hospices, 1748. — Inventaires du domaine; vues de lieux. — Baux du domaine : en 1652 il est

loué 400 livres; en 1667, 440 livres; 530 livres en 1692; 430 livres en 1704; 400 livres en 1714; 400 livres en 1721; 480 livres en 1744; 460 livres en 1750; 800 livres en 1776; 1120 livres en 1782. — Instance contre les sieurs Chazey et Grand en délimitation de bois.

B. 40. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1618-1789. — Domaine de la Côte, sis dans la paroisse de Marboz, provenu de la succession de M. de Jarcelat, qui le tenait de messire Jean Chossat, prêtre audit Marboz. — Inventaires et vues de lieu du domaine. — Baux du domaine : il est loué 165 livres en 1685; 266 livres en 1751; 305 livres en 1760; 300 livres en 1765; 500 livres en 1777; 890 livres en 1783; 1000 livres en 1789.

B. 41. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1563-1780. — Domaine de la Forest, sis dans la paroisse de Marboz, provenu de la donation faite par dame Pétronille Le Riche, veuve d'Albert Chrétien, du Biolay, ancien capitaine au régiment de Constantin, 1755. — Divers actes d'achat et d'échange relatifs au domaine. — Acte de donation du domaine par Pétronille Le Riche, 27 août 1775. — Inventaires et vues de lieu. — Baux du domaine : il est loué 200 livres en 1744; 180 livres en 1757; 190 livres en 1768; 240 livres en 1774; 280 livres en 1780.

B. 42. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1717-1786. — Domaine des Bioux ou de la Grange-des-Bois, sis dans la paroisse de Marboz, provenu de la donation de M. de Jarcelat. — Baux de ce domaine : il est loué 250 livres en 1717; 250 livres en 1726; 300 livres en 1735; 330 livres en 1745; 360 livres en 1773; 320 livres en 1784. — Instances contre Teppe, Bouvard et Favier pour coupe de bois, et prise d'eau pour irriguer des prés.

B. 43. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1671-1778. — Domaine (petit) du Mollard, sis dans la paroisse de Marboz, provenu du legs de sieur Claude-Antoine Jarcelat, conseiller au Présidial de Bourg, 1718. — Baux à ferme du domaine. Il est loué 289 livres en 1671; 250 livres en 1719; 250 livres en 1734; 300 livres en 1761; 500 livres en 1778.

B. 44. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 32 pièces, papier.

1518-1787. — Domaines du Montet Nord-et-Sud, sis dans la paroisse de Marboz, provenus du legs, fait en 1718, par le conseiller Claude-Antoine Jarcelat. — Achats, ventes et échanges de fonds qui intéressent le domaine : inventaires, vues de lieux. — Baux du domaine : loué 230 livres en 1628; 250 livres en 1653; 380 livres en 1721; 500 livres en 1739; 480 livres en 1749; 500 livres en 1756; 500 livres en 1765; 500 livres en 1776. — Instance contre Vullin, de Marboz, pour empiètement sur des fonds du domaine.

B. 45. (Liasse.) — 2 pièces. parchemin ; 57 pièces, papier.

1633-1788. — Domaine de la Gibolonnière, sis sur la paroisse de Saint-Martin-le-Châtel, acheté en 1696, par les Recteurs des Hospices de Bourg, au notaire Bizet. — Partage de bâtiments, cours, jardin, prés et terres, fait le 11 mai 1633, entre les frères Claude, Antoine, François et Charles Samion, cultivateurs à Saint-Martin. — Subhastation et vente de fonds par les Samion de leur bien de Saint-Martin, au profit de Claude Huchet, 25 mai 1635 ; — divers actes d'achat de fonds faits par la famille Huchet, 1636-1969. — Achat du domaine, sur les Samion et les Huchet, le 29 août 1670, par Daniel-Monnier, prêtre, curé de Saint-Martin-le-Châtel, au prix de 2593 livres ; — divers achats de fonds faits par Daniel Monnier. — Achat du domaine, pour les pauvres de l'Hôpital de Bourg, fait le 30 juillet 1696, par les Recteurs, sur le notaire Pierre Bizet et sa femme Michelle Sourd, pour le prix de 1830 livres. — Donation de tous ses biens, sis sur Saint-Martin, faite en faveur des pauvres par Damien Bourgat, 1696. — Différents actes d'achats faits par les Recteurs pour agrandir le domaine. — Vues de lieu et inventaires des fonds du domaine. — Baux du domaine : en 1665, il est loué 180 livres ; en 1673, 210 livres; en 1696, 260 livres; en 1722, 280 livres; 1030 livres en 1780; 1030 livres en 1787. — Instance contre Nicolas Berthet, du Trembley, en payement d'une rente foncière.

B. 46. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1569-1787. — Domaine de Mespillat, sis sur la paroisse de Mespillat, provenu de la donation faite en 1740, aux Hospices, par le président de l'Élection de Bresse, Charles Leloup. — Acquisition de terres

et prés à Mépillat, faite le 6 février 1569, sur les familles Caillot, Garnier et Roberjon, par maître Philibert Leloup, notaire audit lieu. — Achat de divers fonds, audit lieu, en 1585 et années suivantes, par noble Gaspard de Macet, écuyer, résidant à Mespillat, sur diverses familles : Robelin, Michot, Bas, Poncet, Debost, Berthillier, etc.; — et par noble Isaac de Macet. — Partage du domaine de Mespillat, à la mort d'Isaac de Macet, entre le sieur d'Orsières, son gendre, et Suzanne de Macet, sa fille, 4 juin 1641. — Vente du domaine de Mespillat, le 23 juin 1649, par Suzanne de Macet à Pierre Leloup, procureur en l'Élection de Bresse, dont le fils, Charles, légua le domaine aux Hospices. — Partage de ce domaine, en 1780, entre les Recteurs de la Charité et les Recteurs de l'Hôpital général de Bourg. — Vues de lieu et inventaires des fonds du domaine; prix faits de constructions et de réparations diverses. — Baux du domaine : il est loué 400 livres en 1633; 450 en 1672; 480 livres en 1699; 970 livres en 1772; 1300 livres en 1782; 1355 livres en 1787. — Instance contre Laborier pour détournement de prise d'eau.

B. 47. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

1560-1788. — Domaine de Bassoles, sis sur la paroisse de Mézériat, provenant de la succession de dame Anne-Marie Crollet, veuve du Conseiller Brunet, 1687. — Achat de fonds, bois, terres et prés à Bassoles par Pierre Bovis, 1560; d'un moulin par Guillaume Bovis, 1561 ; d'un pré par Jean Bovis 1564; par Benoît, Jean, Oddet Chevalier 1594. — Reconnaissance des fonds mouvants de la seigneurie de Mézériat, à cause de la grange de Bassoles, qui appartient au sieur Philibert Crollet, châtelain de Montfalcon, 1607. — Achat de fonds à Bassoles par Philibert Givord, Hector Jordain, Jacques Bovis, Jean Colombet, par Philibert Crollet 1610-1650. — Achat de la grange et domaine, au territoire de Bassoles, par Philibert Crollet, syndic du pays de Bresse, à Jean Arambourg et à sa femme Suzanne Bovis, le 26 juin 1653, au prix de 3.800 livres. — Divers achats de fonds, faits par Philibert Crollet, procureur-syndic du pays de Bresse, pour augmenter le domaine, terres, prés, bois, vignes, 1655-1685. — Rôle des fonds laissés aux Recteurs des Hospices de Bourg, sur le territoire de Bassoles, par la feue dame Crollet, 1690. — Prix faits de réparations à exécuter au domaine ; états estimatifs des travaux à faire à la toiture de la maison ; toisés d'ouvrages de maçonnerie, 1700-1782. — Vues de lieu et inventaires de situation du domaine, fonds et bétail. — Baux du domaine : il est loué 120 florins en 1562 ; 340 livres en 1631 ; 250 livres en 1637; 320 livres en 1648 ; 350 livres en 1659 ; 385 livres en 1676 ; 690 livres en 1738 ; 750 livres en 1772 ; 800 livres en 1785. — Instances contre M. de Bachet pour délimitation de fonds ; contre Chevalier, de Vonnas, pour droit de passage dans un bois.

B. 48. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 34 pièces, papier.

1657-1772. — Domaine de Nanciat, sis sur la paroisse de Saint-Nizier-le-Bouchoux, provenant de la donation faite par demoiselle Marguerite-Françoise Bollier, en 1708, et de la donation de noble Louis de Bachet, docteur en théologie, prêtre-curé de Saint-Nizier-le-Bouchoux, 1713. — Achat de fonds à Nanciat en 1657, 1665, 1694 par Antoine Bollier sur divers, Bolliet, PetitJean, Belon, etc., échanges et partages divers. — Subhastations de divers fonds, au banc de cour de Saint-Nizier, au profit de la famille Bollier contre divers, 1680-1705. — Acte de la donation du domaine aux Hospices par Marguerite-Françoise Bollier, 19 août 1708. — Achat de divers fonds par les Recteurs. — Acte de la donation de son petit domaine de Nanciat, le 5 avril 1713, par Louis de Bachet, curé de Saint-Nizier. — Vues de lieu ; entretien du domaine ; devis de réparations à y faire ; liste et inventaire des fonds ; curage des biefs Versel et Matrignat, du gour du moulin du Bost ; reconnaissance d'une rente de trois livres due, sur le domaine, par les Recteurs au chevalier de Mons de Savasse, commandeur de l'Aumusse, 1755. — Plans des bois de Nanciat ; leur partage avec l'Hôpital de Saint-Trivier. — Baux à ferme du domaine : il est loué 150 livres en 1713 ; 280 livres en 1721 et en 1729; 320 livres en 1739 et en 1748 ; 560 livres en 1757; 600 livres en 1765 ; 720 livres en 1772. — Procédure contre les Syndics de Saint-Nizier pour le curage du bief de Matrignat.

B. 49. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1564-1787. — Domaine des Écochats, sis sur la paroisse de Pirajoux, provenant de la donation de Claude-Antoine Jarcelat, conseiller et assesseur criminel au baillage de Bresse, 1718. — Acquisition des fonds primitifs du domaine, en 1564, par Jean Paccard ; en 1598 par Jean Berthod, notaire et curial à Marboz ; en 1617 par Claude fils de feu Jean Culaz dit Corbet ; en 1635 par Jean Dubos et Jean Michel, prêtre sociétaire en l'église de Marboz. — Extrait du testament mutuel de Charles-François Duport, écuyer, seigneur de Pirajoux, et de la dame

Jeanne Magnin, sa femme, en faveur de leurs deux fils, Claude-Scipion et Claude-Gaspard, 10 décembre 1683. — Aveu et dénombrement de la rente noble de Pirajoux et de la Griffonière, rendu en 1684 à la chambre des comptes de Dijon, par Claude-Scipion et par Claude-Gaspard Duport, écuyers. — Extrait du partage. fait en 1739, entre Jeanne de la Charme, veuve de Philibert de la Griffonière, et son neveu, Claude-Aimé, conseigneur de Pirajoux. — Licitation d'une obligation de 3.000 livres pour demoiselle Françoise-Marie de Parpillon, contre les pauvres de l'Hôtel-Dieu de la ville de Bourg, 1751. — Devis et réparations à faire au domaine. — Inventaires, états et vues de lieu des fonds. — Licitation de la rente noble de Pirajoux, au prix de 3.220 livres, en faveur des pauvres de la ville de Bourg, qui en sont restés propriétaires comme plus forts enchérisseurs, 1751. — Baux du domaine. En 1665, il est loué 95 livres; 125 en 1718; 152 en 1727; 260 livres en 1732 et en 1741; 280 livres en 1750; 282 livres en 1755; 400 livres en 1760; 350 livres en 1765; 350 livres en 1770; 600 livres en 1775; 550 en 1779; 800 livres en 1787.

B. 50. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1611-1782. — Domaine du Colombier, sis sur la paroisse de Polliat, provenant de la donation de dame Marie Fornier, épouse de messire Jérôme Chambard, conseiller au bailliage de Bresse, 1750. — Acte de partage, entre spectable maître Claude Fornier, docteur-médecin à Bourg, et ses frères, Jean et Jacques, marchands audit lieu, 2 novembre 1611. — Mémoire des réparations à faire au domaine en 1755; prix-fait des travaux à accomplir. — Rôle des fonds du domaine. — Reconnaissance de fonds passée par les recteurs, pour ce domaine, au profit de M. de Garron, 1767. — Baux du domaine. Il est loué, en 1733, 370 livres; 550 livres en 1751; 500 livres en 1759; 550 livres en 1766 et en 1769; 1.000 livres en 1779; 1.100 livres en 1782. — Instance contre les frères Chambard, au sujet d'une prise d'eau pour irrigation de prés.

B. 51. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1530-1787. — Domaine de Presle, sis sur la paroisse de Polliat, provenant de l'acquisition qu'en firent les recteurs, en 1705, sur Jean Laurent, bourgeois de Polliat, et François Blanc, curé du lieu, au banc de cour de Biollières. — Achat des fonds primitifs du domaine, par Guillaume Berrot, dit Chanvent, 21 novembre 1530; par Claude Duchemin, 10 juin 1534; par Guyot Rosset, 20 novembre 1538; par Guillemin Duchemin, 25 mai 1545, etc. — Divers échanges de fonds entre la famille Duchemin et plusieurs particuliers, 1550-1589. — Subhastation de fonds, 2 juin 1698, dans la paroisse de Polliat, pour les recteurs contre le sieur de Conzié. — Subhastation du domaine, le 15 juin 1705, pour les recteurs, contre Jean Laurent, de Polliat, et François Blanc, curé du lieu, insolvables. — Divers achats de prés, terres et bois pour augmenter le domaine, faits par les recteurs, 1730-1785. — Note sur la forêt de la Presle. — Réparations à faire au domaine : états de lieu, inventaires, etc. — Baux du domaine. En 1712, il est loué 128 livres; 166 livres en 1717; 220 livres en 1729; 260 livres en 1744; 400 livres en 1763; 700 livres en 1774; 820 livres en 1780; 970 livres en 1786.

B. 52. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1423-1786. — Domaine de la Grange-Carrée, sis sur la paroisse de Saint-Remy, provenant de la donation, faite en 1753, par Pierre-François Braissand, perruquier à Bourg. — Vente d'un pré, sis en la prairie de Corgenon, par Guigonne, veuve Mayssonas, aux deux frères Vignard, 17 novembre 1423. — Affranchissement de « la macule » de main morte pour Jean Filliat, dit du Chanoz, et pour ses biens, sis à Saint-Remy, qui étaient dans la mouvance du domaine du Roi, 5 mai 1553. — Partage des biens délaissés par feu Jean Chossat, entre les familles Chossat et Duverney, 12 octobre 1572. — Achat d'un pré par Antoine Duverney, 7 janvier 1573; d'une terre par le même, 8 février 1573; — autres nombreux achats de fonds par les Duverney, 1574-1590. — Donation, en faveur de Nicolas Braissand, apothicaire et bourgeois de Bourg, par Prosper Duverney, de tous ses biens sis à Saint-Remy, 14 avril 1592; — même donation, audit Braissand, par Françoise Duverney, veuve Bocard, 16 avril 1592. — Partage des biens de la famille Chossat, éteinte, entre quatre héritiers qui sont des familles Braissand et Chossat, 3 juin 1599. — Achat de fonds, à Saint-Remy, par Nicolas Braissand, 1602-1624. — Autres achats, au même lieu, par son fils Hector Braissand, également apothicaire, 1630-1661. — Testament de dame Catherine Laure, veuve de François Braissand, syndic général du Tiers-État de Bresse, médecin à Bourg, par lequel elle donne son domaine de Saint-Remy à son neveu Pierre-François Braissand, apothicaire à Bourg, 17 juin 1747. — Donation de son domaine de Saint-Remy, aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Bourg, par Pierre-

François Braissand, 21 décembre 1753. — Rôle des fonds et dépendances du domaine. — Baux du domaine : il est loué 390 livres en 1769 ; 430 livres en 1775 ; 500 livres en 1781 ; 610 livres en 1786. — Instance contre Braissand et Gouly pour passage de la desserte de deux prés.

B. 53. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1632-1787. — Domaines Gros et Petit, sis sur la paroisse de Vendeins, provenant soit de la donation de dame Anne-Marie Crollet, veuve du conseiller Brunet, 1687, soit d'une vente de fonds, faite en 1754, par Jean-Philibert Dalbon, prêtre à Saint-Cyr, soit d'achats faits par les recteurs. — Partage de fonds, sur Vendeins, le 10 décembre 1632, entre Pierre, fils de feu Jean Sinardet, et les trois fils de feu Louis Sinardet. — Partage de fonds, en 1643, entre Guillaume Sinardet pour un tiers, la Charité de Bourg pour un tiers, et Antoine Sinardet pour l'autre tiers. — Lettres de mise en possession, prises au bailliage de Bresse, le 16 octobre 1653, par sieur Philibert Crollet, châtelain de Montfalcon, qualité de donataire de Claudine Bonod, sa belle-mère, héritière universelle de Guillaume Sinardet. — Vente de fonds, subhastés sur Philiberte Laurent, au sieur François de Saint-Germain, 11 mai 1719. — Vente d'autres fonds aux Hospices, le 11 mai 1719, par Claude Dubois. — Acquisition, par les recteurs, des fonds de demoiselle Claudine Laurent, veuve Vianay-Corderot, 4 mars 1720. — Partage de fonds sur Vendeins, le 28 juin 1749, entre les Hospices de Bourg et Benoît Sinardet. — Vente d'un domaine sur Vendeins, au prix de 4.240 livres, pour les recteurs des Hospices par Jean-Philibert Dalban, prêtre de Saint-Cyr, 17 avril 1754. — Échange de fonds avec François Passerat, 13 mars 1759. — Baux du domaine. En 1695, il est loué 100 livres ; en 1709, 100 livres ; 150 livres en 1757 ; 1.000 livres en 1771 ; 748 livres en 1781 ; 500 livres en 1787.

B. 54. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1676-1788. — Domaine, soit vignoble de Verjon, provenant de la donation de messire Claude Garron, baron de Châtenay, 1689, et d'une autre donation de dame Marie Fornier, épouse du conseiller Jérôme Chambard, 1749. — Acte de la donation de ses vignes par M. Garron de Châtenay, 13 février 1689. — Acte de la donation de dame Fornier, veuve Chambard, 1er juin 1749. — Achat d'un vignoble, au lieu de Verjon, par les recteurs, à Michel Cochat, au prix de 3.500 livres, 9 mars 1756 ; — d'un autre vignoble à Louis Souchay, au prix de 3.800 livres, 1er septembre 1756. — Dénombrement des fonds du vignoble, 1757 et 1773. — Baux du domaine. En 1774 il rend 1.800 livres ; en 1780 1.800 livres ; en 1787 1.875 livres.

B. 55. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1680-1778. — Domaine des Folliards, sis sur la paroisse de Villemotier, provenant de la donation de M. de la Tapie, lieutenant pour le Roi et gouverneur particulier pour le Roi dans la ville de Bourg, 4 juillet 1695. — Achat de fonds, audit lieu, par Joseph Goyffon, avocat, au prix de 5.560 livres, 16 août 1680 ; — achat de terres, prés et bois par M. Maurice de la Tapie, 18 août 1694. — Donation de M. de la Tapie aux pauvres de Bourg, 4 juillet 1695. — Achat de fonds, aux Folliards, par les recteurs, 1696. — Nouvelle donation de M. de la Tapie aux pauvres, 12 juin 1702. — Achat d'un domaine, à ajouter aux domaines des Folliards, fait en 1725, par les recteurs, au sieur Goyffon de Seran. — Baux du domaine. En 1686, il est loué 280 livres ; 280 livres en 1697 ; 340 livres en 1721 ; 370 livres en 1748 ; 400 livres en 1758 ; 410 livres en 1764 ; 750 livres en 1777. — Instance contre l'avocat Goyffon, de Bourg, en relâche de fonds.

B. 56. (Liasse.)— 2 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1435-1786. — Domaine de la Griffonière, sis sur la paroisse de Villemotiers, provenant de l'acquisition faite par les Recteurs, en 1720 et en 1742, sur M. de Branges et Mme de Belvey. — Permission accordée, le 3 novembre 1435, à Claude Paccard, de Villemotier, de faire paître ses bestiaux dans les champéages, prés, terres, bois, étangs et verchères de noble Jean de Vaugier, seigneur dudit lieu, en tant que ces immeubles ne seront pas en fruit, moyennant redevance d'un gros monnaie de Savoie. — Permission de Jacques de la Baume, seigneur de Marboz, à Guillaume Guyot, de faire un chemin le long de l'étang de la Griffonière, 11 décembre 1462. — Subhastation d'un pré, à la Griffonière, par Thomas Ferrier sur Guillaume Mutin, 13 mai 1611. — Vente, au prix de 4600 livres, du domaine de la Griffonière, par Marie de la Griffonière, veuve Gonet, à Claude de la Tapie et à Charlotte de Paviot, sa femme, 27 mai 1680. — Achat de fonds sur M. Seyturier de Pelagey, sur M. de Curciat, 1720. — Vente du domaine aux Recteurs de l'Hôpital, le 2 juillet 1720, par Gaspard de Branges, au prix de 7000 livres ; — et d'un autre

domaine voisin, en 1742, au prix de 3500 livres. — Licitation de fonds entre les Recteurs et M. Berthod de Montjuy, 10 décembre 1749. — Baux à ferme du domaine. Il est loué 160 livres en 1718; 168 livres en 1748; 200 livres en 1754; 500 livres en 1759; 550 livres en 1763; 750 livres en 1774; 900 livres en 1780.

B. 57. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1612-1788. — Domaine Groboz, sis sur la paroisse de Villemotier, provenant de la donation de M. le conseiller de Jarcelat. — Achat de fonds, au village de Groboz, en 1612, par Claude Perrod sur Denis Picollet. — Achat de fonds, au même lieu, le 14 novembre 1688, par M. le conseiller Jarcelat, sur Joseph Simon; autre achat, par le même, en 1708, sur Claude-Marie Simon et Étiennette Perdrix; — autre en 1712, par le même, sur Henriette Regnaud. — Donation du domaine Groboz, aux Hospices de Bourg, le 6 septembre 1718, par Claude-Antoine de Jarcelat, conseiller au présidial de Bresse. — Échange de fonds entre les Recteurs et Jean Chanel, de Marboz, 26 février 1764. — Plan et vue de lieu du domaine. — Baux du domaine. Il est loué 200 livres en 1670; 780 livres en 1737; 840 livres en 1755; 870 livres en 1661; 1200 livres en 1780; 1600 livres en 1786.

B. 58. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 70 pièces, papier.

1579-1787. — Domaine de Montfollet, sis sur la paroisse de Villemotier, provenant de la donation de dame Antoinette Goy, veuve du sieur Raffour. — Vente d'un pré sis à Montfollet, le 8 décembre 1579, par Jean Gaudet à Étienne Girard. — Achats de fonds audit lieu, le 10 février 1587, par noble Mathieu Druais, châtelain de Marboz; — par Claude Culaz, par Jacques Bon, 1596, par Benoît et Jean Liardet, 1598, par Jean Darnand, 1600. — Autres achats de fonds en 1602, par noble Mathieu de Druais de Franclieu, en 1611 par Jean Puthod, capitaine châtelain de Marboz, en 1623 par François de Druais, en 1628 par Gaspard de Varax, en 1630 par Gabriel Grefferat, etc. — Diverses subhastations de fonds au profit de M. de Druais et autres, Mme de Paviot, noble Claude de Grillet, Jeanne Chalmusel, Jean Goyffon, Claude Revel, Claude-Antoine Jarcelat, Pierre Raffour, etc. — Acte d'affranchissement pour demoiselle Antoinette Goy, femme Raffour, marchande à Bourg, passé par M. de Montaigu, marquis de Bouttavent, baron de Cornod et de Montdidier; cette Antoinette Goy était mainmortable du château de Cornod, 17 décembre 1732. — Acte de donation du domaine aux pauvres des Hospices de Bourg par Antoinette Goy, 15 décembre 1750. — États et vues de lieu du domaine. — Baux du domaine. Il est loué 143 livres en 1678; 360 livres en 1758; 400 livres en 1764; 420 livres en 1769; 600 livres en 1775; 700 livres en 1781; 800 livres en 1787.

B. 59. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 132 pièces, papier.

1429-1787. — Domaines de l'Église et de Grangeneuve, sis sur la paroisse de Viriat-Fleyriat, provenant de donations faites par Antoine Deryves et M. le conseiller de Jarcelat. — Testament de Pierre Chapellan, curé de Rignat, par lequel il lègue à son parent Étienne, une maison à Bourg, un jardin en Bourgmayer, des terres et prés jouxte la chapelle Saint-Jean, au territoire de Fleyriat, 1er avril 1429. — Échange de fonds, à Fleyriat, entre les recteurs de la léproserie de Bourg et nobles Claude et Jean de la Vernée, 27 février 1464. — Achats de fonds au territoire de Fleyriat par Geoffred Broyer, de Bourg, 1583, Antoine Degey, 1583, noble Étienne Deryves 1584-1589; partage de fonds entre les Deryves et les Gallet, 1592. — Achats de fonds, sur Fleyriat, par Geoffred Cavasod, 1582; Étienne Deryves, 1591; Guillaume de la Garde, 1591; par ledit Deryves au territoire d'Ayguefuet 1592-1602. — Dénombrement des fonds de la grange de Fleyriat, lors du décès d'Étienne Deryves qui l'avait léguée aux pauvres de Bourg, 1599. — Testament de noble Étienne Deryves, bourgeois de Bourg, qui fait les pauvres du lieu ses héritiers, à la charge par les recteurs, de ne point rechercher sa famille à raison de la gestion qu'il a faite, de son vivant, des biens desdits pauvres, 1599. — Testament de noble Claude de Pignad, qui affranchit de tous laods et servis les fonds des pauvres sis dans sa directe de Fleyriat, 1600. — Achats de fonds, par les recteurs, pour augmenter le domaine, 1600-1650. — Dénombrement du domaine, 1651. — Échanges de fonds entre les recteurs et divers particuliers. — Divers états et vues de lieu du domaine; prix-faits de réparations à y faire. — Achats de terres et prés par les recteurs, en 1717, sur François Duclos, en 1726 sur Jean-Louis Gromier, Claude Rongier, etc; en 1736 sur Pierre et Louis Brangier, en 1744 sur Jeanne Cocon, en 1747 sur Jean-Louis Michon, en 1755 sur Jean-Louis de Charbonnier, sur Jacques-Étienne Dupuy, etc., etc. — Baux du domaine. Il est loué 380 livres en 1654; 380 livres en 1666; 390 livres en 1680; 400 livres en 1707; 450 livres en 1732; 500 livres en 1758;

600 livres en 1778; 1250 livres en 1787. — Instances contre les consorts Griffon au sujet d'une prise d'eau ; — contre Bret, de Fleyriat, pour dégât de bois; — contre dame Chevrier, veuve Robin, au sujet de curage de fossés et d'élagage de buissons.

B. 60. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1586-1785. — Domaine de Vonnas, sis sur la paroisse de Vonnas, provenu du legs fait par dame Anne-Marie Crollet, veuve du conseiller Brunet, 1687. — Achats de fonds, à Vonnas, par Étienne Boudin, 1586; Benoît Bigod, 1587; Benoît Favre, 1590; Jacquemin Perrier, 1591; Jean Chauffin, 1591; Pierre Dagallier, 1609; Louis Chambard, 1610; Benoît Juenin, 1614; Claude Favre, 1631; Claude Basset, 1657, etc., etc. — Achats de terres et prés, à Vonnas, par les Recteurs, après la donation du domaine faite en 1687 par dame Crollet ; échanges, partages ; transactions pour prise d'eau dans la Veyle. — États et vues de lieu du domaine. — Baux du domaine. Il est loué 100 livres en 1684 et en 1709 ; 120 livres en 1738 ; 112 livres en 1760 ; 180 livres en 1775 ; 200 livres en 1785.—Instance contre Marie Curtil, veuve Urcard, pour usurpation de terrain.

B. 61. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 167 pièces, papier.

1397-1785. — Domaine de Namary, sis dans la paroisse de Vonnas, appelé aussi le domaine Crollet, provenant de la succession de dame Anne-Marie Crollet, veuve de M. Pierre Brunet, en son vivant conseiller au parlement de Metz, à forme de son testament, fait en faveur des syndics de la ville de Bourg, devant Philibert de Saint-Jean, notaire royal à Sullignat, le 6 octobre 1687, à condition toutefois, et non autrement, que les biens qui composeront son hoirie, à son décès, seront employés à fonder une charité dans la ville de Bourg. — Extrait du contrat de vente du pâturage et du brouillage de la prairie de Namary, sur Vonnas, passé par Hugonin de Marmont, seigneur de Béost, à douze particuliers, au prix de 50 florins d'or, 6 mai 1397. — Abergeage de fonds à Namary, passé le 18 septembre 1421, par les chanoines de S.-Irénée de Lyon, à Pierre Favre, de Vonnas. — Vente d'une vigne et d'un cellier, par Benoît Guilloudon, à Jean le Blanc, 11 mai 1526. — Vente du pré des Guillettes, par Jean Juvillon, à Benoît et Jacques Favre, de Namary, 8 novembre 1546. — Achats de fonds, terres, prés, bois, vignes, étangs, au territoire de Namary, en 1566 par Pierre Favre, en 1569 par Benoît Comtoz, en 1570 par Philibert Beroud-Guilloudon, en 1572 par Jean et Antoine Chervin, en 1573 par Nicolas Curtalin, en 1574 par les frères Favre, par le notaire Favre, en 1580 par Jean Cusin, en 1587 par Mathieu Delali, en 1588 par Jean Pannetier, en 1591 par Abraham Favre, en 1604 par Étienne et Claude Pollet. — Différents contrats d'acquisitions pour le sieur Crollet, châtelain de Montfalcon, habitant à Namary, qualité de mari de Benoîte Favre, 1632, 1646, 1667. — Contrats d'acquisitions de fonds, pour les recteurs des Hospices de Bourg, héritiers de la dame Crollet, au domaine de Namary, 1690-1750. — États et vues de lieu du domaine ; devis et prix-faits de réparations à y faire. — Baux du domaine. En 1631 il est loué 370 livres ; 340 livres en 1637 ; 340 livres en 1645 ; 500 livres en 1658 ; 700 livres en 1671 ; 500 livres en 1709 ; 744 livres en 1724 ; 660 livres en 1738 ; 690 livres en 1745 ; 494 livres en 1764 ; 1.200 livres en 1781.

B. 62. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1549-1787. — Domaine de Rétissinge, sis sur la paroisse de Biziat, provenu d'une donation faite, en 1866, par M. Monnier. — Papiers anciens du domaine: achats de fonds sur Biziat, prés, terres et bois : subhastations et échanges diverses. Point de baux anciens.

B. 63. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1638-1789 — Domaine du Vernay, sis sur la paroisse de Lescheroux, provenu d'un legs fait en 1866, par M. Monnier. — Papiers anciens du domaine : achats de fonds, sur Lescheroux, prés, terres et bois : subhastations diverses. — Pas de baux anciens.

B. 64. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1751-1775. — Bois. — Dénombrement des bois que les Hospices possèdent dans les communes de Bourg, Estrez, Lescheroux, Marboz, Pirajoux, Polliat, Villemotier, Viriat, Saint-André-le-Panoux, Saint-Martin-le-Châtel. — Aménagements faits par les officiers de la Maîtrise des Eaux-et-Forêts, au bureau de Mâcon.

B. 65. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 31 pièces, parchemin.

1563-1788. — Domaine (aliéné) de Brou, près Bourg. — Achat d'une terre chenevière de neuf

coupées, près la Croix de Brou, par Guillaume Grosset, sur Claude Buissonnier, cardeur à Brou, 6 janvier 1563. — Achat d'une maison, prés et terres, à Brou, pour Étienne et Pierre Tamisier, procureurs à Bourg, sur Guillaume Grosset, 21 octobre 1567; — autre achat, par les mêmes, de fonds à Brou, en 1570, sur François de Chasteillon; en 1575, sur le praticien Jacques Morand; en 1576, sur Jean Trolliet; en 1577, sur Pierre Dupras et sur Antoinette Varlet; en 1580, sur Humbert Giraudet; en 1583, sur Michel Barilliet.— Achat d'une maison et d'une terre, à Brou, par Paul-Juenin-Tamisier, 1608; de terres et prés audit Brou par le chanoine Tamisier, 12 janvier 1618; — par Melchior Tamisier, 1650. — Donation du domaine de Brou, aux pauvres de l'Hôpital de Bourg, faite le 23 mai 1735, par Marie-Claudine Juenin-Tamisier. — Échanges de fonds, à Brou, entre les Hospices et François-Philibert Belin, notaire royal, 3 décembre 1770; — avec les sieurs Duclos, Génard et Rodet, 1788. — États, vues de lieu, devis de réparations. — Baux du domaine. Il est loué 100 livres en 1702; 150 livres en 1725; 300 livres en 1736; 260 livres en 1745; 300 livres en 1768; 350 livres en 1779.

B. 66. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1660-1787. — Domaine (aliéné): vignoble de Meillonnas. — Subhastation de vignes, à Meillonnas, le 16 octobre 1660, pour Jean et Jacques Gauthier sur Claude Dupont; — autre, pour les mêmes, sur Marguerite Poincet, femme Dupont, 18 décembre 1660; autre pour les mêmes, sur Claude Losier et sa femme Philiberte Arbelloz, 21 novembre 1663.— Subhastation de quatre vignes, à Meillonnas, le 19 février 1669, pour Thomas Ferrier contre Claude Dupont, boulanger de Bourg; — autre, le 19 mars 1677, contre ledit Dupont, au profit du procureur Pierre Mercier; autre, pour dame Marie-Anne Crollet, contre les héritiers Chanlitte, 24 mai 1681; — autre, du 29 décembre 1685, pour dame Van der Well, veuve Blot, contre Louis de Rovorée. — Donation aux Hospices, de son vignoble, par la dame Van der Well, veuve Blot, le 27 septembre 1690. — Achat de parcelles de vignes, à Meillonnas, par les recteurs des Hospices. — Réparations au vignoble. — Baux du vignoble. Il est loué 120 livres en 1664; 156 livres en 1691; 135 livres en 1710; 148 livres en 1776; 308 livres en 1787.

B. 67. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1502-1694. — Domaine (aliéné) de Noblens, dans la commune de Villereversure. — Abergeage de terres et bois, à Noblens, par le seigneur du lieu à François et Pierre Vignon, de Ramasse, 15 octobre 1502. — Testament de noble Louis de Noblens, 7 juin 1569. — Transaction entre noble Philibert de Noblens et les frères Samion, possesseurs du moulin de Dhuysellet, 23 décembre 1614. — Achat d'une vigne, par Philibert de Noblens, au chapitre de Bourg, 25 mai 1618. — Testament de Claudine de Candie, fille de feu Claude de Noblens, 30 juillet 1635. — Mémoire sur les prétentions qu'ont les recteurs des Hospices sur le moulin Dhuysellet, 1651. — Acte de mariage de Philibert de Noblens et d'Élisabeth Catin, 3 juin 1653. — Échange de fonds, sur Noblens, entre Jacques de Chastillion et dame Catin, 4 janvier 1661. — Partage d'hoirie entre Mme de Noblens et Mme de Pelapussin, 1670; intervention des recteurs des Hospices dans cette opération. — Règlement d'affaires entre les recteurs et les Jésuites de Bourg pour des fonds sis à Noblens, 1674. — Acquisition du domaine par les recteurs. — Vente de la terre, château, maison-forte de Noblens et domaine en dépendant, sis sur la paroisse de Villereversure, rente noble et vignoble à André Michel et à sa femme Marie de Longecombe, par les recteurs et administrateurs de l'Hôpital de Bourg, 5 juillet 1682. — Saisie du château, terre et domaine de Noblens, en 1691, par les recteurs de l'Hôpital et à leur requête. — Revente de cette terre en 1694, par les recteurs, à M. Jayr, curial de Villereversure.

B. 68. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 48 pièces, papier.

1554-1785. — Domaine (aliéné): vignoble de Revonnas. — Abergeage de fonds passé à Thomas Clerc, de Revonnas, par le seigneur du Saix, 6 mars 1554. — Partage de vignes, à Revonnas, fait le 27 septembre 1559, entre Pierre et Philibert Cocon. — Accord, pour des vignes à Revonnas, entre Pierre Mathieu, vigneron audit lieu, Gaspard Mathieu son neveu, et Claude Girard, 11 avril 1580. — Achat de vignes, à Revonnas, par la famille Cocon, 1580-1583. — Achat de vignes, audit lieu, par les recteurs de l'Hôpital de Bourg, 1584; — par Gabriel Chaffard, marchand de Bourg, 1591; — par Benoît Cocon, 1597; — par Marie Chaffard, 1598, etc. — Partage du vignoble Cocon, sur Revonnas, 1614; achats nouveaux de vignes par les hoirs Cocon,

1617-1620-1630-1646. — Inventaire des meubles et immeubles du vignoble de Revonnas, 1701; réparations à faire au grangeage et au vigneronnage. — Cession du vignoble de Revonnas, en 1702, aux Hospices par Marie Duc. — Échange de vignes, à Revonnas, en 1772, entre les Hospices et le conseiller Frilet. — Baux du vignoble. Il rend 120 livres en 1620; 180 livres en 1673; 150 livres en 1715; 170 livres en 1775; 400 livres en 1778; 418 livres en 1782; 430 livres en 1785. — Instance engagée, en 1740, contre le vigneron François Musy, pour usurpation sur le vignoble et coupe indue de bois.

B. 69. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1553-1761. — Domaine (aliéné) de Rivoire, vendu en 1760, par les Hospices, au conseiller Duport, du Parlement de Trévoux. — Abergeage de fonds, sur Rivoire, passé le 25 août 1553, par le seigneur du Saix à divers voisins. — Échange de fonds entre le seigneur de Rivoire et dame Claudine Morel, dame de la Tour de Revonnas, 17 septembre 1608. — Inventaire, fait en 1668, après le décès du seigneur de Rivoire. — Partage d'hoirie entre MM. de Rivoire et de Revonnas, 1706. — Vente de la terre de Rivoire au profit de M. Charles Leloup, président en l'Élection de Bresse, par Pierre-François de Chavy de Rivoire, 1736. — Compte du revenu de la terre de Rivoire, rendu en 1742 par le comptable Duhamel; — comptes de cette terre pour 1743-1745 à 1759. — Vente, au prix de 100.500 livres, pour M. Duport, conseiller d'honneur au Parlement de Trévoux, par les recteurs de l'Hôpital et de la Charité de Bourg, de la terre et seigneurie de Rivoire, 16 janvier 1760. — Écriture et sentence pour les recteurs des Hospices de Bourg, héritiers testamentaires pour les deux tiers du sieur président Leloup, contre les Dunoyer, seigneurs de Rignat, et le marquis de Clermont-Tonnerre, 1761.

B. 70. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1628-1629. — Rentes foncières. — Papiers de la rente due à l'abbaye d'Ambronay se plaçant sur des propriétés appartenant à l'Hôpital de Bourg sises en la paroisse de Revonnas. — Rôle des fonds frappés par la rente : reconnaissances des ténementiers.

B. 71. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 13 pièces, papier.

1596-1758. — Rentes foncières. — Papiers de la rente due à l'abbaye d'Ambronay, à cause du prieuré de Ceyzériat, dépendant de cette abbaye. — Rôles de fonds à cause de ladite rente se plaçant sur des propriétés des Hospices de Bourg, sises au vignoble dudit lieu de Ceyzériat.

B. 72. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1610. — Rentes foncières. — Rente d'Arnans. — Papiers de la rente, due à l'église d'Arnans, se plaçant sur la grange de l'Hôpital située en la paroisse de Fleyriat.

B. 73. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1615-1738. — Rente de l'Aumusse. — Papiers de la rente due à cette commanderie, de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, rière les fonds des Hospices de Bourg, sis à Saint-Étienne-du-Bois, au hameau des Mangettes.

B. 74. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1740-1767. — Rente de Beaupont. — Papiers de la rente due, sur des fonds audit lieu, par les Hospices de Bourg, à la famille de Montrevel.

B. 75. (Liasse.) — 8 pièces, papier

1660-1768. — Rente de Besserel. — Papiers de la rente due à M. de Mézériat, par les Hospices, sur des fonds sis à Besserel et à la grange de Fleyriat.

B. 76. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1617-1761. — Rente Bergier. — Papiers de la rente due à Pierre de Loriol, seigneur de Gerland, et à M. Garron de Châtenay, par les Hospices, sur les fonds de la grange de Fleyriat.

B. 77. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1779. — Rente de Bonrepos. — Papiers de la rente, due par les Hospices, à M. de Montrevel, sur des fonds du domaine de la Courrouge, sis à Bény, légués auxdits Hospices par le sieur Midan.

B. 78. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1561-1778. — Rente du chapitre de Bourg. — Papiers concernant les rentes dues au Chapitre de

l'Église N-D. de Bourg par les Hospices, sur certains fonds desdits Hospices sis à Viriat, à Fleyriat, et dans la banlieue de Bourg. — Rôles et plan des fonds affectés. — Procédure au sujet de ces rentes : observations des Hospices ; mémoires responsifs du Chapitre ; avis de commissaires à terrier ; actes de reconnaissances.

B. 79. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1528-1737. — Rente de Ceyzériat. — Papiers des rentes dues, sur leurs vignes et terres sises à Ceyzériat, Montjully et Tréconnas, par les Hospices, à divers, à Joseph Cuisinier, charpentier audit Ceyzériat, à Jeanne Bouchu, veuve Vullin, au sieur de Varax, à Claude Jayr, etc. — Rôles de fonds par vieux et nouveaux confins. — Extraits de reconnaissances.

B. 80. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1735-1775. — Rente de Challes. — Papiers des rentes dues par les Hospices, à M. de Montrevel, seigneur de Challes, pour les fonds qu'ils possèdent, aux environs de Bourg, dans les lieux de Challes, la Plume, la Croix de Malyvert, la Fougère et le Cutardy.

B. 81. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1706 1781. — Rente de Chandée. — Papiers des rentes dues par les Hospices, à MM. de Beaurepaire, de Chaumély, de la Coste, successivement seigneurs de la terre de Chandée, sur des fonds de leur domaine de Presles, situé dans la paroisse de Polliat.

B. 82. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1615-1778. — Rente du Châtelard. — Papiers de la rente due par les Hospices, au château du Châtelard, à cause du domaine de l'Hôpital sis à Saint-Remy, près Bourg.

B. 83. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1708-1765. — Rente de Chevignat. — Papiers des rentes dues par les Hospices, pour leurs vignes, prés et terres sises à Chevignat, Bévy et Pressiat, à M. de Coligny, à M. de Grollier, au baron de Pressiat, aux Dominicains de Bourg, aux Jésuites de Bourg, à M. de Broissiat, à M. Perruquet de Bévy.

B. 84. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1715-1718. — Rente de Coligny. — Papiers des rentes dues par les Hospices, sur leurs fonds, vignes, terres et prés, sis à Roissiat et à Courmangoux, au seigneur de Coligny, M. Lamothe de Lucinge, ainsi que sur les fonds de la Tour, de la Courbatière, etc., et lieux circonvoisins.

B. 85. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1568-1767. — Rente de Conflens. — Papiers de la rente due par les Hospices, à cause de certains fonds qu'ils possèdent sur Ceyzériat, à Gaspard et à Hyacinthe de Malyvert, seigneurs de Conflens, Réoux et autres places.

B. 86. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1676-1781. — Rente de Corgenon. — Papiers de la rente due par les Hospices, à cause de leurs domaines sis à Saint-Remy et Corgenon, provenant du sieur Bressand et mouvants de la rente noble de la baronie de Corgenon tenue par le sieur Mathieu Chapuis, écuyer, seigneur du lieu. — Papiers d'une autre rente due par les Hospices, pour leurs fonds sis à Harvet et à Saint-André-le-Panoux, en la baronie de Corgenon, au sieur Cottin, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, et à messire Louis de Loras, chevalier, baron du Saix.

B. 87. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1508-1738. — Rente de Cornaton. — Papiers de la rente due par les Hospices, à cause de leurs fonds de Presle, sur Polliat, au hameau de Dompierre, au Puget, Luysandre et Attignat, au seigneur de la rente noble de Cornaton, dont était seigneur, en 1732, le sieur de la Briffe, intendant en Bourgogne et Bresse.

B. 88. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1714-1796. — Rente de Confrançon. — Papiers de la rente due par les Hospices, pour leurs fonds sis à Confrançon et à Montfalcon, ainsi qu'à Anières, au seigneur de Montburon, qui détient la rente noble dudit Confrançon.

B. 89. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1513-1518. — Rente de Coursan. — Copies faites, au XVIIIe siècle, de reconnaissance de la rente due, à sieur Cachet, seigneur de Coursan, par les Hospices pour les fonds qu'ils possèdent audit lieu et à Garnerans.

B. 90. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1737. — Rente de Curtafond. — Papiers de la rente due par les Hospices, pour leurs fonds sis à Curtafond, village de Porcherel, mouvants de la rente noble de la Teyssonniére.

B. 91. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1731-1749. — Rente de Dananches. — Papiers de la rente due par les Hospices, pour leur domaine de la Courrouge, sis à Bény, provenu du sieur Midan, de Bourg, mouvant de la rente noble de Dananches, dont jouit M. Gaillard, seigneur du lieu.

B. 92. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1681-1760. — Rente des Feuillées. — Papiers de la rente due par les Hospices, pour leur domaine des Maladières, sis sur Bourg, mouvant de la rente noble due à M. le Commandeur de la Commanderie des Feuillées, ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

B. 93. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1522-1750. — Domaine de Foissiat. — Papiers de la rente due par les Hospices, pour leurs fonds sis sur Foissiat et Jayat, mouvants de la rente noble dudit Foissiat, appartenant à M. le comte de Montrevel.

B. 94. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1768. — Rente de Franclieu. — Reconnaissance des rentes de Franclieu et de Veillières, dues par MM. les Recteurs de la Charité de Bourg à messire Georges-Marie de Bachet, écuyer, seigneur de Franclieu.

B. 95. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1676-1753. — Rente de Garnerans. — Papiers de la rente due par les Hospices, pour leur domaine de Bey, à M. Leloup, élu en l'élection de Bresse et, plus tard, à la dame de Belly, sa veuve, à cause de leur rente noble du comté de Garnerans, sis en Bresse et Dombes.

B. 96. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1703-1779. — Rente de la Gellière. — Papiers de la rente due par les Hospices, pour leurs fonds sis à Fleyriat et Viriat, à messire Bernard de Menthon, comte dudit lieu et seigneur baron de la Gellière, dont ces fonds sont mouvants.

B. 97. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1508-1731. — Rente de la Griffonnière. — Papiers de la rente due par les Hospices, pour leur domaine sis dans la paroisse de Villemotier, provenant du sieur Goyffon, et étant dans la mouvance de la rente noble de messire Claude de Seyturier, écuyer, seigneur de Pélagey et de la Griffonnière. — Autres papiers d'une autre rente, due par les Hospices, pour fonds audit lieu, qui mouvaient de la directe de la chartreuse de Montmerle.

B. 98. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1693-1734. — Rente de Saint-Jullien-sur-Reyssouze. — Papiers de la rente due par les Hospices, pour leur domaine de Lescheroux, à messire Pierre de Chastillon, écuyer, seigneur de Saint-Jullien et de Jalamondes.

B. 99. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1627-1665. — Rente de La Craz. — Papiers de la rente due par les Hospices, sur des fonds, sis à Fleyriat, se mouvant de la rente du Mont, jadis dite de La Craz, appartenant au sieur Étienne Darmes.

B. 100. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1644-1759. — Rente de Luisandre. — Papiers de la rente due par les Hospices pour des fonds leur appartenant, sis dans la banlieue de Bourg et à Saint-Remy, mouvants de la rente noble de Luysandre que possédait Louis Charbonnier de Crangeat, conseiller au présidial de Bourg, seigneur de Longes et de Crangeat.

B. 101. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1770-1789. — Rente de Malatrait. — Papiers de la rente due par les Hospices, pour des fonds lui appartenant sis en la paroisse de Verjon, mouvants d'une rente noble, dite de Malatrait, qui appartint successivement soit à M. Gaillard de Dananches, soit à M. de la Verney, de Saint-Amour, en Comté.

B. 102. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1740-1760. — Rente de Malaval. — Papiers de la rente due par les Hospices, sur les fonds qu'elle possède, dans la paroisse de Marboz, mouvants de la rente de Malaval, à noble Philibert-Joseph de Besserel, écuyer, seigneur dudit Malaval.

B. 103. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1574-1778. — Rente de Marboz. — Papiers de la rente due par les Hospices, sur leur domaine de Villemotier, qui est mouvant de la directe et rente noble de Marboz, laquelle appartient aux seigneurs-comtes de Montrevel, seigneurs de Marboz.

B. 104. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1771-1778.— Rente de la Prévôté de Marsonnas. — Papiers de la rente due par les Hospices, sur leurs fonds, sis à Jayat, qui étaient mouvants de l'église, soit prévôté de Marsonnas, dont la directe dépendait du domaine des nobles prévôt et chanoines de l'église Saint-Pierre-de-Mâcon.

B. 105. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1538-1544. — Rente de Saint-Martin-le-Châtel. — Copies, faites au XVIII[e] siècle, de reconnaissances passées au XVI[e] siècle, sur des fonds du domaine de la Gibolonnière, appartenant aux Hospices, et avant possédés par le sieur Jarcelat, seigneur d'Attignat, et M. de Béost, qui étaient dans la mouvance du fief de Saint-Martin-le-Châtel, aux Montrevel.

B. 106. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1697-1747. — Rente de Meillonnas,. — Rôle des fonds que possède la Charité de Bourg, au territoire et vignoble de Meillonas, mouvants de la directe du seigneur du lieu, messire Claude-Gaspard Duport, seigneur de Montplaisant.

B. 107. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1635-1763. — Rente de Montfalcon. — Papiers de la rente due par les Hospices, sur leurs fonds, dépendants du domaine de la Gibolonnière, à Saint-Martin-le-Châtel, mouvants de la directe de Montfalcon, qui appartenait aux La Teyssonnière.

B. 107 bis. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1634-1714. — Rente de la Motte. — Papiers de la rente, due par les Hospices, sur des fonds qu'ils possédaient à Roissiat et à Courmangoux, mouvants de la directe de M. de Jarcelat, seigneur de la Motte.

B. 108. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1767. — Rente de Montjuif. — Rôle, par vieux et nouveaux confins, des fonds et héritages possédés par les pauvres de la Charité de Bourg, comme provenant du conseiller Jarcelat, seigneur d'Attignat, lesquels sont mouvants de monsieur le comte de Coligny, à cause de sa terre de Montjuif, en toute justice, haute, moyenne et basse, mère, mixte, impère.

B. 109. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1746-1778. — Rente de Montjouvent. — Papiers de la rente, due par les Hospices, à messire Charles-Eugène-Gabriel de la Croix de Castries, seigneur de Montjouvent et autres lieux, et aux Chartreux de Montmerle, pour des fonds, dans leurs mouvances, sis à Montjouvent et lieux dits du voisinage.

B. 110. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1629-1763. — Rente de Montmerle. — Papiers de la rente due par les Hospices, aux Chartreux de la chartreuse de Montmerle, pour des fonds qu'ils possédaient, dans la mouvance de ladite chartreuse à Lescheroux, et lieux dits circonvoisines.

B. 111. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1694-1781. — Rente de Montrevel. — Papiers de la rente due par les Hospices, sur des fonds et domaines qu'ils possédaient à Jayat, à Estrées, à la Presle, qui étaient de la mouvance et direct domaine du comté de Montrevel, possédé par les La Baume-Montrevel.

B. 112. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1578-1763. — Rente du Mont de Namary. — Papiers de la rente due par les Hospices, sur leurs fonds de Vonnas et de Polliat, à la rente noble de Navary qui fut à M. de Béost et, en dernier lieu, à Mme Brunet.

B. 113. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1591-1781 — Rente de l'église Saint-Pierre-de-Mâcon. — Papiers de la rente due par les Hospices, au chapitre de l'église Saint-Pierre-de-Mâcon, pour les fonds et domaines qu'ils possédaient à la Gibolonière, à Saint-Martin le-Châtel, dans l'obédience de Longchamps, au territoire de Fleyriat, lieux qui dépendaient de la directe du Chapitre.

B. 114. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1776. — Rente de Pélagey. — Papiers de la rente, due par les Hospices, sur leurs fonds de la Courrouge, sur Bény, à la rente noble de Pélagey qui appartenait à Hyacinthe Bernard, écuyer, seigneur de Pélagey, Domsure et autres lieux.

B. 115. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1771-1773. — Rente de Pirajoux — Papiers de la rente, due par les Hospices, aux Chartreux de Montmerle et à M. de Franclieu, à cause de leur directe sur la Moutonnière et Valresson, où les pauvres de l'Hôpital de Bourg possèdent des fonds.

B. 116. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1728-1780. — Rente de Pont-de-Veyle. — Papiers de la rente, due par les Hospices, au château de Pont-de-Veyle pour des fonds qu'ils possèdent dans sa mouvance aux territoires de Bey, Corsans et Mespillat.

B. 117. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1702. — Rente du prieuré Saint-Pierre-de-Nantua. — Copie du dénombrement des fonds tenus à Bus, paroisse de Viriat, par M. de la Tapie qui a fait les Hospices de Bourg ses héritiers ; lesquels fonds sont mouvants de la directe des nobles prieur et religieux de Nantua.

B. 118. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1739-1743. — Rente de la Cure de Revonnas. — Papiers de la rente, due par les Hospices, à la cure de Revonnas en Revermont, pour la maison et vignes qu'ils y possèdent étant dans la directe de la dite Cure.

B. 119. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1737-1754. – Rente de la Tour de Revonnas. — Papiers de la rente, due par les Hospices, à M. de la Chapelle, seigneur de la Tour de Revonnas, pour des fonds à eux appartenant, situés en la paroisse de Revonnas et étant de la mouvance de la Tour.

B. 120. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1684-1765. — Rente de Rivoire — Papiers de la rente, due par les Hospices, à messire Claude du Saix, seigneur de Rivoire, et à Mme de Revonnas, pour des fonds à eux appartenant, sis au lieu de Rivoire, paroisse de Revonnas. mouvants de la directe du château de Rivoire.

B. 121. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1570-1780. — Rente du domaine du Roi. — Papiers de la rente, due par les Hospices, en 1570, au domaine du Roi, sur le territoire de Bourg; reconnaissances des fonds au profit du domaine en 1579, en 1698; rôles des fonds, sur Bourg, qui sont dans la mouvance de Sa Majesté, 1735; renouvellement de reconnaissances.

B. 122. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1735. — Rente du Saix. — Rôle des fonds possédés par les Hospices dans la paroisse de Saint-André-le-Panoux, mouvants du château du Saix, auquel une rente est due pour sa directe.

B. 123. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1641-1767. — Rente de Seillon. — Papiers de la rente, due par les Hospices, aux Chartreux de la Chartreuse de Seillon, sur des fonds qu'ils possédaient autour de ladite Chartreuse, près Bourg, à Péronnas, à Fleyriat et à Revonnas, fonds qui étaient du direct domaine du couvent.

B. 124. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1683-1753. — Rente de Tréverney. — Papiers de la rente que les Hospices devaient au seigneur de Tréverney pour des fonds de leur domaine de Bey, dans la paroisse du même nom, domaine provenu du legs du président Leloup.

B. 125. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1735. — Rente de Teyssonges. — Papiers de la rente, due par les Hospices, au seigneur de Teyssonges, pour des fonds qu'ils détenaient sur Viriat, Fleyriat, Saint-Martin-le-Châtel et Teyssonges, dépendant du fief et rente noble du château dudit Teyssonges.

B. 126. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1774. — Rente de Torterel. — Rôle des fonds que possédent les Hospices, aux portes de Bourg, au Crêt et aux Blancheries, qui sont mouvants du fief de Torterel.

B. 127. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1663-1750. — Rente de Varax. — Papiers de la rente, due par les Hospices, au château du comté de Varax, pour des fonds mouvants de ce fief, situés sur Revonnas.

B. 128. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1681-1768. — Rente de Verjon. — Papiers de la rente, due par les Hospices, aux Religieux missionnaires Joséphistes, qui avaient la directe et rente noble de Verjon, dont étaient mouvants des vignes et fonds sis audit Verjon, à la Corbatière et à Villemotier qui avaient été donnés aux pauvres de Bourg par MM. de la Tapie et de Jarcelat; — ainsi que la rente, due sur d'autres fonds, à Courmangoux et Roissiat.

B. 129. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1764-1779. — Rente de Vendeins. — Papier de la rente, due par les Hospices, au seigneur de Chandée qui avait le direct domaine sur Vendeins, pour les fonds que possédaient les Hospices audit lieu, dans la mouvance de Chandée.

B. 130. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1485-1773. — Rente du prieuré de Villemotier. — Copie moderne du terrier de la rente noble du prieuré de Villemotier, sur la paroisse d'Estrée. — Reconnaissances passées par divers au terrier du prieuré; rôles de fonds confinés. — Papiers de la rente due par les Hospices audit prieuré, pour des fonds de quatre domaines qu'ils possèdaient à Villemotier, étant de la directe du prieuré.

B. 131. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1735-1770. — Rente de la Verjonnière. — Papiers de la rente due par les Hospices aux Jésuites de Bourg, qui possèdaient le fief de la Verjonnière, pour des fonds donnés aux pauvres, et mouvants de ce fief.

B. 132. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1580-1753. — Rente de la Vernée. — Papiers de la rente due par les Hospices au fief de la Vernée, pour des biens qu'ils possédaient à Fleyriat, Montfleury, Saint-Remy, mouvants de ce fief.

B. 133. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1500-1550. — Liasse des fours banaux de la ville de Bourg qui appartinrent, pour un temps, à l'Hôpital. — Accord passé, le 16 mai 1500, entre les bourgeois de Bourg, les fourniers des fours banaux et les habitants de Cézeyriat en Revermont, par autorité du duc Philibert, au sujet des abus commis par les fourniers qui astreignaient les hommes de Ceyzériat à payer un droit de fournée. — Achat fait, le 6 mars 1550, des deux tiers de la quarte partie des fours banaux, rippes, bois, fonds, propriétes, droits et revenus des fours de la ville de Bourg, indivis pour l'autre tiers de la quarte partie, avec noble Jeanne de Lyobard, dame de Myon et dame Louise de Lyobard dame du Mont, et avec noble Jean Berger, sieur de Corrobert, et le sieur de Montfleury ayant les autres trois quartes parties, par les Recteurs de l'Hôpital de Bourg, sur noble Claude du Saix, écuyer, et dame Claudine de Lyobard, son épouse; — un accord joint fixe que, dans cette opération, Claudine et Jeanne de Lyobard auront un quart, la ville de Bourg un quart, Jean Berger de Corrobert un quart et le sieur de Montfleury un quart. — Achat pour les pauvres de l'Hôpital,



par Louis Charrière, leur recteur, sur noble Claude du Saix, seigneur d'Arnans de sa part dans les fours de la ville, au prix de 200 écus d'or, 6 mars 1550. — Vente au profit de l'Hôpital de la part des fours de Bourg, qui appartenait au seigneur de Myons, 11 mars 1550.

B. 134. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1660-1784. — Liasse contenant les baux et licences de vendre de la viande, pendant le carême de chaque année, droit qui appartenait aux pauvres de l'Hôpital de Bourg. — Certificat des échevins de la ville de Mâcon constatant que les deniers, provenus de la vente de la viande en carême, appartiennent aux pauvres de l'Hôpital du lieu, 4 avril 1665. — Ordonnance de l'intendant Bouchu, du 19 septembre 1670, qui adjuge le droit de vendre chair en carême à l'Hôpital de Bourg et non à la ville même, ni à ses syndics; — instance à ce sujet entre les syndics et les recteurs. — Amodiation de la vente de la viande, pendant le carême de 1690, adjugée à Charles Boizet, boucher, au prix de 230 livres; — adjugée 220 livres en 1696; — 25 livres en 1776, 1780, 1784. — Accord fait en 1762, entre les syndics de Bourg et les recteurs de l'Hôpital, par lequel toute voiture de bois à brûler qui pénétrera à Bourg, par la porte de la Halle ou la porte de la Verchère, payera un droit à l'Hôpital qui consistera en deux bûches à prélever, en sa faveur, sur chaque voiture, ou bien un fagot par chaque berrottée de bois : droit confirmé par arrêt du Conseil d'État du Roi, 1764 : opposition de la ville mise à néant.

B. 135. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1675-1785. — Liasse contenant plusieurs placets et délibérations présentés au Roi ou à l'Intendant en Bourgogne et Bresse, par les recteurs des Hospices de Bourg, pour obtenir le franc-salé pour leur maison, l'exemption du logement des gens de guerre, de la conduite du bagage des troupes du Roi pour les fermiers et grangers des Hospices, soit encore pour obtenir des secours. — Requête présentée au Roi, par le médecin Isnard, envoyé à Bourg, par Colbert, lors de la peste de 1675, pour obtenir le franc-salé en faveur de l'Hôpital, plus une aumône, soit de l'aumônier de S.-M., soit sur l'abbaye de Cluny, alors vacante ; — autre requête semblable en 1678 ; autre en 1681. — État et situation de l'Hôpital en 1690, remis à M. Pétrole, commissaire des guerres en Bresse et Bugey, qui le transmettra à M. le marquis de Louvois. — Requête au Roi, en 1695, pour obtenir allégement du logement militaire, le franc-salé et des secours pour les enfants exposés ; — autre, en 1700, pour obtenir allégement des frais de justice: le parlement de Bourgogne s'oppose; autre, de 1700, pour obtenir le franc-salé; — autre, de 1707, pour le même objet. — Projet de requête à présenter à l'Intendant de Bourgogne pour régler et améliorer le sort des enfants exposés, 1763. — Arrêt du Conseil d'État du Roi et ordonnance de l'Intendant de Bourgogne, du 5 mai 1779, portant que les enfants abandonnés, venant de naître, pourront être transportés dans les hôpitaux de Dijon, Auxerre, Mâcon et Bourg ; — difficultés pour l'exécution de cette mesure entre les recteurs de l'Hôpital et les recteurs de la Charité, 1784. — Projet d'une lettre, écrite en 1785, aux seigneurs haut-justiciers de Bresse, Dombes, Bugey, Valromey et pays de Gex, par les recteurs de l'Hôpital de Bourg, au sujet de l'assistance des enfants abandonnés ou exposés.

B. 136. (Registre.) — In-4°, papier ; 186 feuillets.

1646-1651. — Registre contenant copie de contrats et baux à ferme passés en faveur des pauvres des Hospices de la ville de Bourg. — Répertoire, en tête, des 149 actes insérés dans le volume.

B. 137. (Registre.) — In-4°, papier ; 104 feuillets.

1711. — Copie, par extrait, du terrier de l'Hôpital, non signé, au territoire de Bourg, sur maisons, jardins, terres et prés. — Répertoire, en tête, des 118 tenanciers qui sont des procureurs, des avocats, des conseillers, des tailleurs, des ouvriers, des manœuvres, des laboureurs de la paroisse.

B. 138. (Registre.) — In-f°, papier ; 8 feuillets, papier.

1717-1789. — Livre pour la « nomination des quatre veuves, » fondation faite par dame Marie Vandervel, veuve Blot. Cette dame, fille de feu Jean, l'un des seigneurs des États généraux de Hollande, et de Georgine Embredrod, veuve de Claude Blot, de Lyon, agent général pour le roi en Hollande, par contrat du 30 janvier 1710, fit une fondation annuelle de 120 livres en faveur de quatre veuves, âgées au moins de cinquante ans, qui seraient entretenues jusqu'à leur mort dans la maison de Charité de Bourg.



B. 139. (Cahier.) — In-4°, papier, imprimé ; 17 pages.

1775. — Lettres patentes du Roi, portant la confirmation et augmentation des droits, franchises, immunités et privilèges accordés à l'Hôpital de la Charité et aumône générale de Lyon. — Lyon. Michel Goy. 1775. in-4° rel. velin.

B. 140. (Registre.) — In-f°, papier ; 158 feuillets.

1775-1789. — État général des biens appartenant aux pauvres de l'Hôpital de Bourg, sur le pied de leurs revenus actuels : extrait fait par le sieur Martin, recteur et trésorier en exercice dès l'année 1775 : Domaines. Rentes en bien-fonds. Obligations.

DÉPARTEMENT DE L'AIN

HOSPICES DE LA VILLE DE BOURG

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE C.

Matières ecclésiastiques. — Chapelle, aumônerie, cimetière, nécrologes, obituaires.

C. 1. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1472-1751. — Permission, accordée le 8 juillet 1472, par Charles de Bourbon, archevêque et comte de Lyon, aux bourgeois de Bourg, de bâtir une maison, hors des murailles de leur ville, pour y retirer les pestiférés, « *ob pestiferum morbum epidemiæ pro nunc in partibus Breyssiæ vigentem*; d'y adjoindre une chapelle pour leur dire la messe et leur administrer les sacrements et un cimetière pour les enterrer, avec indulgence de quarante jours aux donateurs, indulgence commémorative et confirmative de celle déjà accordée, en février 1430, par l'archevêque Amédée de Talaru. — Indulgence de quarante jours, accordée le 27 août 1489, par Jean Machard, vicaire de l'archevêque de Lyon, aux bienfaiteurs de l'Hôpital de Bourg, « *hospitale Burgi, in oxido dicti loci, ab antiquo positum prope ecclesiam parrochialem, constructum in honore et sub vocabulo beatæ Mariæ virginis, ubi frequentiùs multi pauperes validi seu morbo pressi, affluunt;* le cardinal-archevêque André de Saint-Martin approuve cette concession. — Acte de mise en possession, pour messire Jean Millet, prêtre et chanoine en l'église Notre-Dame de Bourg, de la chapelle de l'Hôpital de la ville, érigée sous le vocable des saints Pierre et Paul, 16 décembre 1598. — Permission de Camille de Neufville, archevêque de Lyon, aux syndics de Bourg, de pouvoir ériger une chapelle dans la maison à eux léguée par dame Marie-Anne Crollet, veuve du conseiller Brunet, avec autorisation à tous prêtres réguliers et séculiers d'y célébrer la messe; le chanoine Brunet, de Bourg, lieutenant de l'Officialité en Bresse est commis pour désigner l'emplacement de cette chapelle, surveiller sa construction, en faire la visite, 28 juin 1688. — Prix fait, du 28 juillet 1689, par lequel les sieurs Legrand et Delaunay s'engagent à peindre, pour la chapelle de la Charité, un tableau où sera représentée la descente de croix, conformément à l'estampe à eux proposée, à l'huile et de bonnes couleurs, sous trois mois, pour le prix de soixante-sept livres dix sols. — Brefs de Clément XI, du 1er juin 1703; du 28 juillet 1704; de Benoît XIII du 23 janvier 1728; de Benoît XIV du 2 septembre 1743, du même du 13 janvier 1749, confirmant les privilèges religieux de la chapelle de l'Hôpital, et accordant des faveurs nouvelles à ceux qui la fréquenteront et y feront des dons pour la maison. — Traité fait, entre les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Bourg, contenant quittance et ratification, en décembre 1708 et 1709, et les PP. Jésuites du collège de Bourg, au sujet de la construction d'une chapelle, dans l'Hôpital, laquelle devait se faire aux frais de la succession de M. Jourdan de Sainte-Colombe, mort aumônier dudit Hôpital, ayant fait les pauvres du lieu ses héritiers. — Procès-verbal, dressé par l'archi-

prêtre Nicolas Patrin, au sujet de la bénédiction des fondations de l'église de l'Hôtel-Dieu de Bourg, 9 novembre 1716. — Procès-verbal de la translation des reliques de saint Agricole de la paroisse de Bourg en la maison de Charité dudit lieu, 5 septembre 1717. — Procès-verbal, fait à Rome, le 15 avril 1723, par le cardinal Cibo, de l'extraction et de l'envoi de reliques de saint Janvier, évêque et martyr. — Permission accordée, le 8 octobre 1727, par l'archevêque de Lyon, d'exposer chaque année le Saint-Sacrement dans l'église de la Charité, le 5 septembre, jour anniversaire de la translation des reliques de saint Agricole. — Authentique de la relique de saint Barthélemy, apôtre, délivrée à Rome, en 1727, par Prosper, cardinal du titre de Saint Calliste. — Lettre du P. Guérin, jésuite, datée de Rome le 20 mars 1737, relative à des questions d'indulgences et de reliques, avec un décret de la Congrégation des Indulgences. — Acte de prise de possession de la chapelle de la salle des pauvres femmes de l'Hôtel-Dieu, pour messire Joseph Bilon, clerc tonsuré du diocèse de Lyon, 10 mai 1744. — Procès-verbal de la bénédiction de la chapelle du nouveau bâtiment de la Charité, construit au faubourg de la porte de Mâcon de la ville de Bourg, 10 août 1750. — Requête, présentée à l'archevêque de Lyon, Mgr. de Tencin, par les recteurs et administrateurs de l'Hôpital général dit de Charité de la ville de Bourg, à la suite de laquelle est intervenue ordonnance, du 26 juin 1750, qui commet M. le prévôt Curtil, et en son absence M. le chantre Guillod, pour examiner la décence et la régularité de la chapelle de l'Hôpital, la bénir, accorder permission d'y célébrer, le tout sous le consentement du curé pour les confessions, processions, quêtes, transports de reliques, etc. — Verbal de visites et de reconnaissance des reliques et ossements du corps de saint Agricole et du nettoyage de sa châsse, 3 septembre 1750. — Verbal de la translation des reliques de saint Agricole et de plusieurs autres reliques dans la chapelle du nouveau bâtiment de la Charité, 6 septembre 1750. — Prix fait, avec Joseph de Lorge, pour un tableau de Notre-Dame de Pitié, pour la chapelle de la Charité; « ce tablau sera conforme à l'ancien, en bonnes couleurs à l'huile; quand le visage de la vierge sera peint, si les gens connaisseurs ne sont pas contents, le peintre n'aura aucun salaire; dans le cas contraire le peintre aura une somme de cinquante livres; » 22 août 1751.

DÉPARTEMENT DE L'AIN

HOSPICES DE LA VILLE DE BOURG

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE D.

Inventaires généraux et partiels. — Instructions, lettres, récépissés et autres pièces relatives au dépôt des Archives. — Catalogue de la Bibliothèque.

D. 1. (Cahier.) — In-4° papier ; 10 feuillets.

XVme siècle. — Inventaire non terminé, non daté, non signé, des titres et papiers de la Charité de Bourg. Il est ainsi intitulé : «*Inventarium titulorum fabrice et charitatis Burgi existentium in hujusmodi archibanco* ». La rédaction est ainsi conçue : « *Computus redditus per Michaelem Richod, olim fabricarum receptorem. — Littera de sexdecim cupis silliginis debitis per heredes Johanis Clopeti. — Clausula testamenti deffuncte uxoris Perneti Bonodi dicti Pomat de duabus cupis siliginis. — Littera de vidimus super decima de Donsona*, etc., etc.

D. 2. (Registre.) — In-f°, papier ; 124 feuillets.

1696. — Inventaire des titres, contrats ou papiers de la Charité et Hôpital général de la ville de Bourg, concernant les domaines de Namari dans la paroisse de Vonnas, de Bassole dans la paroisse de Mézériat, de la Forest dans la paroisse de Confrançon, de Vendeins, de la maison de Bourg, et d'autres titres importants aux pauvres de la dite Charité.

D. 3. (Registre.) — In-f°, papier ; 178 feuillets.

1780. — Inventaire, ou dénombrement des fonds des domaines de la Charité de Bourg. — Répertoire des fonds analysés : domaines de Vial, de Monspey, de la Ronge en la paroisse de Foissiat, de Saint-Nizier, de Vendeins, de Brou, de Vonnas, de Pirajoux, de Marboz-le-Montet, des Crêts, de Confrançon-Feignoux, de Marboz-les-Bois, de Marboz-la-Forest, de Marboz-le-Molard, de Confrançon-la-Forêt, de Villemotier, de Mézériat.

D. 4. (Registre.) — In-4°, papier ; 141 feuillets.

1791. — Inventaire des titres et papiers de l'Hôpital général dit de Charité de la ville de Bourg. — Inventaires : des titres des domaines de Namary à Vonnas ; du domaine au bourg de Vonnas ; du domaine de Bassolles à Mézériat ; du domaine de la Forest à Confrançon ; du domaine de Feigneux audit lieu ; du domaine de Vendeins ; des terres et prés à Chaveyriat ; du vignoble de Meillonnas ; du gros domaine de Nanciat à Saint-Nizier-le-Bouchoux ; du petit domaine de Nanciat audit lieu ; du domaine des Bois, au Tremblay sur Marboz ; du domaine du Montet sur Marboz ; du domaine du Mollard au même lieu ; du domaine de Pirajoux ; des vignobles de Roissiat et de Courmangoux ; du moulin et près des Blancheries à Bourg ; du domaine Grobos à Villemotier ; du domaine de la Ronge à Foissiat ; du Pré-Badel à Bourg ; de la maison et

jardin de l'Aumônerie ; du domaine des Crêts sur Bourg ; du domaine de Vial à Polliat ; de la maison à Bourg, place du Greffe ; du petit domaine de Vendeins ; du vignoble de Ceyzériat ; du domaine de la Forêt à Marboz ; du domaine de Monspey à Bey ; du domaine de Corgens à Jayat ; du domaine des Granges-Pichod à Foissiat ; de maisons et jardins à Bourg. — Inventaire des rentes dues à l'hôpital général dit de Charité. — Donations diverses. — Inventaire de papiers trouvés dans les archives de la Charité, étrangers aux propriétés des hospices, mais provenant des bienfaiteurs de la maison. (V. la série H du présent inventaire.) — Inventaire des procès soutenus par les recteurs et administrateurs de la Charité, contre différents particuliers, pour les intérêts de la maison.

DÉPARTEMENT DE L'AIN

HOSPICES DE LA VILLE DE BOURG

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE E.

Administration de l'établissement. — Délibérations, nominations. réglements. — Budgets et comptes ; états des recettes et dépenses. — Économat, fournitures, entretien des bâtiments. — Inventaires de mobiliers ; livres de caisse, etc.

E. 1. (Registre.) — In-f°, papier ; 178 feuillets.

1530-1746. — Registre contenant les statuts de l'Hôtel-Dieu et les diverses délibérations des Recteurs, contrats, titres et papiers des Archives dudit Hôtel depuis 1530. — Statuts et règlements. — Délibérations prises au bureau des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Bourg-en-Bresse de 1674 à 1746. — A partir du f° 172 : « Table soit répertoire des délibérations et autres articles intéressants contenus au présent registre. » — Le registre a pour épigraphe : « *Omnia ad majorem Dei gloriam et Beatæ Mariæ Virginis honorem* ».

E. 2. (Registre.) — In-f°, papier ; 192 feuillets.

1745-1776. — Registre des délibérations des Recteurs et Administrateurs du bureau de l'Hôtel-Dieu de la ville de Bourg.

E. 3. (Registre.) — In-f°, papier ; 217 feuillets.

1776-1787. — Registre des délibérations des Recteurs et Administrateurs du bureau de l'Hôtel-Dieu de la ville de Bourg.

E. 4. (Registre.) — In-f°, papier ; 208 feuillets.

1787-An 3. — Registre des délibérations des Recteurs et Administrateurs du bureau de l'Hôtel-Dieu de la ville de Bourg.

E. 5. (Registre.) — In-f°, papier ; 300 feuillets.

1689-1791. — Registre des délibérations faites au bureau de l'Hôpital général dit de Charité de Bourg, commencé le 17 décembre 1689. — A la fin : table répertoire, en 14 colonnes, des délibérations contenues audit registre.

E. 6. (Cahier.) — In-8°, papier ; 22 feuillets.

1533-1534. — COMPTABILITÉ DES HOSPICES. — « *Aeternæ-memoriæ* ». — Compte de maître Pierre Duvernay, recteur de l'Hôtel-Dieu, en 1533-34. — Quittances des prix-faits, donnés pour le parachèvement de la maison de l'Hôtel-Dieu située à Ceyzériat, maison léguée par noble Pierre Chapon. — « C'estle liure des quictances des biens de l'oppitart de ceste cité de Bourg, donnez par deffunct noble Pierre Chappon, au dict hopitart, dez l'an millie

V• 33, tant pour persuivre lediffice de la mayson de Sayzériaz, coment de fere feres les vignies apertenant à l'hospitart et pouvres dy celluy hospitart, tant de l'an V• 33 que 34 ». « Le dict noble Pierre Chappon a layssé le gouvernement et administration desdicts biens à messires les sindiques de Bourg, et ce ha accepté toute la communaulté dudit Bourg, à la forme du testament receu par Delostra, notoire, et ce priant Dieu que luy pardonne ».

E. 7. (Cahier.) — In-12, papier ; 10 feuillets, papier.

1537. — *Computus ad causam Hospitalis Burgi honorabilis Johanis Chaponis, filii et heredis quondam Guilliermi Chapponis, olim sindici Burgi.* — « Sensuyt ce que je Guillaume Chappon, consindique de Bourg, ay receu des biens de l'hospital du tems de mon sindical, l'an 1537, provenu des biens léguez à iceluy par feu noble Pierre Chappon, mon frère, que Dieu absoille, et desqueuls ladministracion appertient es sindiques ». — « Nota : sert pour monstrer que la Ville a prins quatre cents escuz d'or au soleil des 1.000 escuz léguez à l'Hostel-Dieu de Bourg par noble Pierre Chappon, et que l'escu d'or estoit pour lors vaillant que de 56 gros ».

E. 8. (Cahier.) — In-8°, papier ; 14 feuillets, papier.

1537-1538. — « Sensuyvent les receues faictes par moy Jacques Combet, jadis avec noble Amand Pignad, sindiques de Bourg, pour les affères de l'hospital dudict lieu, durant nostre sindiqual, de novembre 1537 à novembre 1538. » — « Par ce compte paroit que le sindic Combet a receu 360 escus au soleil, valant chascun 56 gros, faisant l'entier payement du légat de 1.000 escus de feu Pierre Chappon, — et paroit, par plus, que la ville debvoit à l'Hospital 400 escus au soleil, et, en plus, d'aultre part, 111 escus... ».

E. 9. (Cahier.) — In-8°, papier; 14 feuillets.

1538-1539. — « Sensuyt le compte du receu et livré par nous, Jehan Vyonnet et Hector Bellet, jadis sindiques de la cité et communaulté de Bourg, du temps de nostre sindical (2 nov. 1538 à 2 nov. 1539) touchant l'administration, les biens et les revenus de l'Hostel-Dieu-ceste-ville ». — La recette est de 6727 florins 1 fort; la dépense est de 4937 florins, 5 gros, 3 forts, 1 denier; les comptables restent débiteurs de 1788 florins, 6 gros, 5 forts, 1 denier. — « Ce compte sert pour monstrer qu'en 1539 la ville de Bourg debvoit 511 escus à l'Hostel-Dieu, du bien des pauvres ».

E. 10. (Cahier.) — In-8°, papier; 4 feuillets.

1543. — « Compte-rendu par maistre Claude Puevillain, licencié en droits, es-nom de luy et de feu Claude Bochard, dict Mornay, des receues, livrées et administracions de l'Hospital de Bourg ».

E. 11. (Cahier.) — In-4°, papier; 30 feuillets.

1551-1553. — « Sensuyt le compte rendu de l'hospital de Bourg par le sire Hector Bellet, du tems qu'il a heu l'administration dudit hospital ». — La recette est de 2488 florins, 7 gros, 2 forts; la dépense est de 2751 florins, 9 gros, 1 quart. — « Ce compte sert pour monstrer que la ville de Bourg doit 800 escuz, en principal, à l'Hostel-Dieu ».

E. 12. (Cahier.) — In-4°, papier; 24 feuillets.

1558-1559. — Compte rendu par maitre Philibert Favre et honnête Guillaume Roland, des receues; livrées et administrations de l'Hôtel-Dieu. — Recette 1203 florins, 6 gros, 6 forts; dépense 1224 florins, 2 gros, 1 fort, 1 denier.

E. 13. (Cahier.) — In-8°, papier; 30 feuillets.

1572. — « Quernet des receues et livrées faictes, en l'Hostel-Dieu de la présente ville de Bourg, par messire Christophe Joannard, prêtre et commis au rectorial dudit Hostel, soubs la charge de spectables Anthoine Bolléat et Gabriel Chaffard, recteurs audit Hostel-Dieu ». Outre les dépenses, ce compte donne, mensuellement, les noms des pauvres nourris à la maison, les noms des pauvres passants, les noms des morts, etc. « Le mardy, 4 novembre 1572, certains pionniers de la citadelle ont appourté céans Jacques Curnillion, qui s'estoit rompu la cuysse gauche travaillant es dite citadelle... ay forni un « lincieulx » (drap) pour faire les bandes à la cuisse, plus des œufs pour faire les emplastres... plus du vin et une fricassée à maistre Guillermin, le chirurgien et barbier... — « Le 18 febvrier est allée de vie à trespas une pauvre femme de Bourgneuf qui avait la vérolle et, par commandement du sieur syndic, lui ay forni un linceuil », etc., etc.

E. 14. (Cahier.) — In-8°, papier ; 16 feuillets.

1573. — « Receues faictes par honneste Gabriel Chaffard, recteur des pauvres de l'Hospital de la ville de Bourg, avec spectable Anthoine Boléat, advocat, des deniers et revenus tant ordinaires que extraordinaires dudit Hospital. » — « La recepte du bled et du droict de copponage que l'Hospital lève en la Grenette, par son commis Pierre Coquat. » — « La recepte des bleds venus des terres de l'Hospital cultivées à moytié fruict. » — Livrées et dépenses de la maison.

E. 15. (Cahier.) — In-f°, papier ; 58 feuillets.

1587-1588. — « Compte que rend par devant vous, Messieurs les syndics et conseillers de la présente ville de Bourg, honneste Jean Buathier, recteur de l'Hostel-Dieu de ceste ville. » — La recette est de 6.321 florins, 8 sols, 4 forts ; la dépense est de 7.141 florins, 2 sols, 7 forts ; le déficit est de 815 florins, 6 sols, 3 forts.

E. 16. (Cahier.) — In-4°, papier ; 26 feuillets.

1588-1589. — « Compte que baille, par devant les sindicques de la ville de Bourg, honneste Jehan Buathier, recteur en l'Hostel-Dieu de la présente ville. » — Recette 2.863 florins, 6 sols, 6 forts ; dépense, 3.145 florins, 11 sols, 5 forts.

E. 17. (Cahier.) — In-f°, papier ; 42 feuillets.

1604-1606. — « Compte que baille par devant vous, Messieurs les sindicques et conseillers de la ville de Bourg, Jacques Savarin, recteur de l'Hostel-Dieu. » — Recette : 670 livres, 5 sols, 9 deniers ; dépense, 894 livres, 16 sols.

E. 18. (Cahier.) — In-12, papier, 26 feuillets.

1608-1611. — « Cy-après sont contenus les receues que Jacques Pioche rend aux sieurs syndics et recteurs des biens et revenus qu'il a reçus pour l'hospital de Bourg, oultre le compte de la recette du temps (1606-1608) des sieurs Laurent Faret et Jérémie Cocon. »

E. 19. (Cahier.) — In-12, papier ; 14 feuillets.

1612-1613. — « Comptes que rendent spectable maistre Prosper Gaultier, advocat, et honneste Paul Arbelloz, marchand, jadis sindics de Bourg, maintenant recteurs de l'Hospital dudict lieu, de ce qu'ils ont manié, receu, livré, sans erreur ny équivocque ny obmission. » — Recette, 1159 livres, 10 sols ; dépense, 764 livres, 3 sols, 3 deniers.

E. 20. (Cahier.) — In-12, papier ; 28 feuillets.

1613-1614. — « Comptes que rend honneste Paul Arbelloz, du régime et administration qu'il a heu en l'an 1614, qu'il a esté continué au rectorial de l'Hospital de Bourg, en suite des paches et conventions faictes entre luy comptable et Abraham André, procureur au présidial de Bresse, et Jean Giract, marchand, tous deux syndics de Bourg ; laquelle charge ledict Arbelloz a exercé le plus fidellement et diligement que lui a esté possible, avec protestation d'adjouster ou diminuer si tant est que, par erreur ou équivoque, il auroit obmis quelque chose. — Recette, 1579 livres, 7 sols, 3 deniers ; dépense, 1469 livres, 12 sols, 3 deniers.

E. 21. (Cahier.) — In-8°, papier ; 20 feuillets.

1630-1631. — « Comptes que rend honneste Denys Petit, marchand-bourgeois de Bourg, œconome de l'Hostel-Dieu d'icelle ville, commis et député par les sindics, continué par le Conseil, à vous Messieurs les conseillers de la ville de Bourg comme administrateurs généraux des pauvres et de leurs biens, et c'est par devant les auditeurs des comptes, à la mode accoustumée, de sa gestion d'empuis le 1er septembre 1630 jusqu'à fin novembre 1631, qui sont quinze mois entiers, comme se voit cy-après, avec serment qu'il n'y a mis chose qui ne contienne vérité. » — Recette : 1747 livres, 9 sols, 6 deniers ; dépense : 1755 livres, 3 sols.

E. 22. (Cahier.) — In-8°, papier ; 10 feuillets.

1631-1633. — Compte de l'économe Denis Petit, bourgeois et marchand de Bourg, rendu aux syndics et conseillers de la ville. — La recette est de 2378 livres, 6 sols, et la dépense de 1851 livres, 4 sols.

E. 23. (Cahier.) — In-8°, papier ; 24 feuillets.

1633-1634. — Compte de l'économe Denis Petit. — Recette : 3317 livres, 16 sols, 6 deniers ; dépense : 2843 livres, 13 sols. 9 deniers.

E. 24. (Cahier.) — In-8°, papier ; 32 feuillets.

1637-1638. — Compte de l'économe Denis Petit. — Recette : 1472 livres; dépense : 3058 livres, 7 sols.

E. 25. (Cahier.) — In-8°, papier ; 10 feuillets.

1641-1642. — Compte de l'économe Denis Petit. — Recette : 1928 livres, 3 sols; dépense : 1498 livres, 15 sols.

E. 26. (Cahier.) — In-f°, papier ; 20 feuillets.

1643-1644. — Compte de l'économe Denis Petit. — Recette : 2321 livres, 6 sols; dépense : 3281 livres, 4 sols.

E. 27. (Cahier.) — In-8°, papier ; 24 feuillets.

1644-1646. — Comptes de l'économe Denis Petit pour les années 1644, 1645 et 1646. — En 1644, recette : 1878 livres, 11 sols; dépense : 2299 livres, 13 sols. — En 1645, recette : 2106 livres, 16 sols; dépense : 1791 livres, 19 sols, 1 denier. — En 1646, recette : 1837 livres, 2 sols; dépense : 1711 livres, 19 sols.

E. 28. (Cahier.) — In-8°, papier ; 30 feuillets.

1647-1651. — Compte de l'économe Denis Petit. « Comme ainsy soit qu'en l'assemblée générale, tenue en la maison de ville de Bourg, le 7 août 1646, il ait été résolu par la pluralité des voix, que, sans préjudice du droit des sindics, recteurs originaires de l'Hostel-Dieu, l'on feroit, de trois ans en trois ans, à chaque assemblée générale de la ville, nomination de trois co-recteurs qui auroient la direction, conduite et gouvernement des biens et revenus dudit Hostel-Dieu, avec pouvoir à eux d'établir un économe et toutes autres personnes nécessaires pour l'utilité des pauvres, et qu'en suite de ce, la dite assemblée auroit accepté les bonnes et charitables volontés des sieurs Cavasod, chanoine, Renibert, lieutenant particulier au bailliage, et Jacques Pascal, qui auroient accepté la charge de recteur pour trois ans, et auroient constitué comme économe honnête Denis Petit, marchand de cette ville... ». — Comptabilité incomplète.

E. 29. (Cahier.) — In-8°, papier, 18 feuillets.

1650. — Fragment du compte de l'économe Denis Petit pour cette année.

E. 30. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1655. — Mémoire de la dépense de bouche faite par les religieuses tant pour les enfants de la famille que pour les malades couchés dans l'hôpital et pour lesdites religieuses. — Mémoire de la dépense, faite par les religieuses hospitalières de la Charité Notre-Dame, des menus achats, raccommodages, etc. — Compensation des sommes dues aux religieuses par l'hôpital, et dues à l'hôpital par les religieuses. — Recette de 1655, en argent, 678 livres ; dépense 850 livres. — Journal des hommes et des femmes hospitalisés. — Quittances à l'appui du compte.

E. 31. (Cahier.) — In-8°, papier, 24 feuillets.

1656. — « C'est le compte que rend sœur Anne de la Présentation, supérieure des religieuses hospitallières de Bourg, à vénérable messire Jean-François Bizet, prêtre, chanoine et prévot en l'église Notre-Dame, à monsieur Jean Renibert, lieutenant au bailliage, et à Claude Magnin, docteur en médecine ». — Recette : 1179 livres, 16 sols, 4 deniers; dépense 1233 livres, 11 sols, 6 deniers.

E. 32. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1657. — Compte que rend sœur Anne de la Présentation, prieure des hospitalières de l'hôpital de Bourg au trois recteurs, Bizet, Renibert et Magnin. — Recette : 1540 livres, 3 sols; dépense : 1607 livres, 6 sols. — Quittances de marchands et de fournisseurs mises à l'appui du compte.

E. 33. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1658. — Compte de sœur Jeanne de Jésus, supérieure des hospitalières, rendu aux trois recteurs, le chanoine Beauregard, le lieutenant Renibert et le médecin Magnin. — Recette : 2295 livres, 18 sols, 9 deniers; dépense : 2213 livres, 4 sols, 9 deniers. —



Diverses quittances mises à l'appui du compte : charpentier, apothicaire, marchand de toile, menuisier, boucher, maçon, le maître d'école qui enseigne la lecture aux petits orphelins ou abandonnés.

E. 34. (Cahier.) — In-8°, papier, 44 feuillets.

1659. — Compte présenté, par sœur Jeanne de Jésus, aux trois recteurs de l'hôpital. — La recette est de 4.073 livres, 14 sols, 8 deniers ; la dépense de 3.669, 16 sols.

E. 35. (Cahier.) — In-8°, papier, 40 feuillets.

1660. — Compte présenté, par sœur Jeanne de Jésus, aux trois recteurs de l'hôpital. La recette est de 3.194 livres, 14 sols, 6 deniers ; la dépense 3.016 livres, 16 sols, 3 deniers. — Une quête faite, pendant la semaine sainte, tant en ville qu'à la campagne, servit à la reconstruction de l'autel de la chapelle, à l'achat d'un tableau et de balustres, à l'aménagement de la salle des femmes.

E. 36. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1661. — Compte présenté par la prieure, sœur Jeanne de Jésus, aux trois recteurs de l'hôpital, MM. Garron, conseiller en l'Élection de Bresse ; Claude Magnin, médecin, et Hector Braissand, apothicaire. — La recette monte à 4.356 livres, 3 sols, 3 deniers. et la dépense à 4.341 livres, 18 sols, 6 deniers. — Rôle de la recette du froment, du seigle, de l'orge, du blé noir, du millet, des pois, des fèves, dus à l'Hôpital ou provenus de ses terres. — Rôle des malades (hommes et femmes), entrés à l'hôpital en 1661 et qui y sont morts ou en sont sortis guéris. — Dons et aumônes faits à la maison en cette année 1661 : M. le président Leloup, 100 livres ; M. l'Élu Garron, 1.900 livres ; Mme de Coligny, 24 coupes de froment ; M. de Montrevel, 200 livres ; le curé Magnin, 300 livres ; Mlle de Charbonnier, 100 livres ; beurre, viandes confisquées par des sergents de police, etc., etc. — Quittances diverses à l'appui du compte.

E. 37. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1663. — Compte présenté par la prieure, sœur Jeanne de Jésus, aux trois recteurs de l'hôpital. — Recette, 3 294 livres, 11 sols, 11 deniers ; dépense, 3.275 livres, 18 sols. — Quittances à l'appui du compte.

E. 38. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1664. — Compte présenté par la prieure, sœur Jeanne de Jésus, aux trois recteurs de l'hôpital. — Recette, 3.573 livres, 15 sols ; dépense 3.861 livres, 1 sol. — Journal de la dépense de bouche faite par les religieuses pour elles, les enfants assistés et les malades couchés. — Rôle des pauvres malades reçus à l'hôpital en 1664, qui y ont été traités, nourris, pansés, médicamentés, qui y sont morts ou sont sortis guéris. — Rôle de la recette des rentes et pensions de l'Hôtel-Dieu. — Rôle des aumônes faites en argent et en nature. — Quittances diverses mises à l'appui du compte.

E. 39. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1665. — Compte présenté par la prieure, sœur Jeanne de Jésus, aux trois recteurs de l'hôpital. — Recette : 5.841 livres, 3 sols, 3 deniers ; dépense : 5.574 livres, 4 sols, 6 deniers. — Recette des rentes, des pensions et des aumônes ; rôle des quêtes ; leur produit est employé à réparer la salle des orphelins et des abandonnés qui sont dénommés « les enfants de la famille ». — Rôle des pauvres malades, des deux sexes, soignés à l'hôpital dans l'année, qui y sont morts ou ont été guéris. — Journal des menus achats : pelles, balais, fuseaux, savon, fil, corbeilles, eau de senteur pour les salles, cendre pour la lessive ; mémoire des achats de sel ; compte avec les nourrices ; achats de bois et de charbon. — Quittances de fournisseurs mises à l'appui des comptes.

E. 40. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1666. — Compte présenté par la prieure, sœur Jeanne de Jésus, aux trois recteurs de l'hôpital. — Recette : 4.950 livres, 18 sols, 3 deniers ; dépense : 4.788 livres, 8 sols, 3 deniers. — Recette des rentes, des pensions et des aumônes. — Rôle des menues dépenses de bouche. — Rôle des quêtes. — Rôle des malades entrés et sortis. — Achats de sel, de toile, de chanvre, de bois, de lait, de beurre, d'œufs, de fromage, etc., etc. — Quittances à l'appui des comptes.

E. 41. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1667. — Compte présenté par la sous-prieure, sœur Françoise-de-Sainte-Claire, aux trois recteurs de l'hôpital. — Recette : 5 608 livres, 18 sols, 6 de-

niers ; dépense : 5.207 livres, 18 sols, 6 deniers. — Recette des rentes, dons et aumônes. — Rôle des menues dépenses et des divers achats. — Rôle des quêtes. — Rôle des malades entrés et sortis. — Quittances à l'appui des comptes.

E. 42. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1668. — Compte présenté par la prieure, sœur Léonore de Saint-François, aux trois recteurs de l'hôpital : Tardy, conseiller au présidial de Bresse ; Garron, élu en l'Élection de Bresse, et Magnin, docteur-médecin. — Recette : 4,149 livres, 5 sols, 6 deniers ; dépense : 3.876 livres, 8 sols, 3 deniers. — Mémoire des grains amassés pour les pauvres. — Journal de la dépense de bouche pour les religieuses, les enfants et les malades. — Rôle des malades des deux sexes entrés et sortis pendant la présente année. — Journal des menus achats pour le couvent et l'hôpital. — Rôle de la recette des rentes, pensions et aumônes. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes.

E. 43. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1669. — Compte présenté par la prieure, sœur Éléonore de Saint-François, aux trois recteurs de l'hôpital. — Recette : 5.231 livres, 15 sols ; dépense : 4.852 livres, 8 sols, 6 deniers. — Mémoire des grains amassés pour les pauvres. — Journal de la dépense de bouche du personnel, religieuses et malades, de l'hôpital. — Rôle des malades des deux sexes entrés, sortis ou morts, dans l'année. — Journal des menus achats. — Rôle de la recette des rentes, pensions, dons et aumônes. — Diverses quittances mises à l'appui des comptes.

E. 44. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1670. — Compte présenté par la prieure, sœur Éléonore de Saint-François, aux trois recteurs de l'hôpital. — Recette : 5.253 livres, 12 sols, 3 deniers ; dépense, 5.144 livres, 6 sols, 3 deniers. — Extrait tiré du livre de la recette des rentes et pensions de l'Hôtel-Dieu, ainsi que des aumônes. — Journal des menus achats. — Journal de la dépense de bouche. — Mémoire des achats de sel : 210 livres pour l'année. — Mémoire de l'argent distribué aux nourrices : 133 livres pour l'année. — Mémoire du bois et charbon : 323 livres pour l'année. — Mémoire des grains provenus des terres et des servis ou rentes. — Rôle des malades, hommes et femmes, traités pendant l'année.

E. 45. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1671. — Compte présenté par la prieure, sœur Marie de Saint-Joseph, aux trois recteurs de l'hôpital. — Recette : 4.736 livres, 4 sols, 6 deniers ; dépense : 5.030 livres, 8 sols. — Rôle des pauvres malades, reçus, médicamentés et traités pendant l'année. — Rôle des personnes qui sont à la charge de l'Hôpital, tant en santé qu'en maladie. — Mémoire des grains perçus et envoyés au moulin. — Pension annuelle des vingt-deux religieuses : à raison de 75 livres pour chacune, la dépense annuelle est de 1650 livres.

E. 46. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1672. — Compte présenté par la prieure, sœur Marie de Saint-Joseph, aux trois recteurs de l'hôpital. — Recette : 5.992 livres, 17 sols, 9 deniers ; dépense, 5.799 livres, 13 sols, 6 deniers. — Journal de la recette des deniers. — Journal de la dépense de bouche. — Journal des menus achats. — Compte du sel. — Compte des nourrices. — Rôle des malades entrés, reçus et traités.

E. 47. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1673. — Compte présenté par la prieure, sœur Marie de Saint-Joseph, aux trois recteurs de l'hôpital. — Recette : 5.534 livres, 4 sols, 5 deniers ; dépense : 5.058 livres, 16 sols, 3 deniers. — Journal de la recette en deniers, en grains ; journal des menus achats et de la dépense de bouche. — Compte du sel. — Compte des nourrices. — Rôle des malades, entrés, reçus et traités.

E. 48. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1674. — Compte présenté par la prieure, sœur Anne du Saint-Esprit, aux trois recteurs de l'hôpital, MM. Marinon, lieutenant civil au bailliage, seigneur de Bouvent, Claude-François Favier, conseiller du Roi et Claude Magnin, médecin. — Recette : 4.809 livres, 7 sols, 5 deniers ; dépense : 4.826 livres, 17 sols, 6 deniers. — Journaux de la recette des grains, des menus achats, de la dépense de bouche. — Rôle de l'entrée et de la sortie des malades. — Diverses quittances mises à l'appui des comptes.

E. 49. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1675. — Compte présenté par la prieure, sœur Anne du Saint-Esprit, aux trois recteurs de l'hôpital. — Recette : 4.658 livres, 12 sols, 6 deniers; dépense : 4.485 livres, 9 sols, 3 deniers. — Compte des rentes et des grains perçus. — Rôle des aumônes; de la dépense de bouche ; de la menue dépense. — Rôle des malades entrés et sortis. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes.

E. 50. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1676. — Compte présenté par la prieure, sœur Anne du Saint-Esprit, aux trois recteurs de l'hôpital. — Recette : 3.861 livres, 18 sols, 3 deniers ; dépense : 3.355 livres, 8 sols, 3 deniers. — Journal de la dépense de bouche et des menus achats ; — des achats de sel ; de la perception des grains et des aumônes. — Rôle de l'entrée et de la sortie des malades. — Quittances à l'appui du compte.

E. 51. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1677. — Compte présenté par la prieure, sœur Claudine de la Passion, aux quatre recteurs de l'hôpital, MM. de Marinon de Bouvent, le conseiller Vuillard, seigneur de Chareyziat, le médecin Claude-Benoît Revel et Pierre Berthaud, marchand de Bourg : le sieur Jean Juenin, économe de l'hôpital, en présence de la prieure, assistée de trois de ses sœurs. — Recette : 4.867 livres, 1 sol, 6 deniers; dépense : 4.082 livres, 9 deniers. — Journal de la dépense de bouche et des menus achats ; — des achats du sel ; — de la perception des grains et des aumônes. — Compte du bois et des nourrices. — Rôle des entrées et des sorties. — Rôle de ceux des malades qui ont payé quelque chose pour leur entretien. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes.

E. 52. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1678. — Compte présenté par la prieure, sœur Claudine de la Passion, aux quatre recteurs de l'hôpital. — Recette : 4.288 livres, 6 sols, 6 deniers ; dépense : 3.791 livres, 18 sols, 3 deniers. — Recette des rentes, cens et grains. — Dépense de bouche des enfants, des malades et des religieuses. — Journal des menus achats. — Compte du sel. — Comptes des nourrices. — Mémoire du bois et du charbon achetés. — Rôle des pauvres malades entrés et sortis. — Rôle des personnes nourries et entretenues à l'hôpital. — Rôle des aumônes. — Rôle des vins encavés sortis des vignobles de l'hôpital : 53 tonneaux en 1678 ; il en restait 20 en cave à la fin de l'année. — Mémoire de ce que payèrent les malades « qui ont de quoy payer quelque chose » : neuf malades ont payé 43 livres. — Quittances à l'appui des comptes.

E. 53. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1679. — Compte présenté par la prieure, sœur Claudine de la Passion, aux quatres recteurs de l'hopital. — Recette : 4.833 livres, 3 sols, 3 deniers ; dépense : 4.270 livres, 9 sols. — Recettes des rentes, cens et grains. — Dépenses de bouche. — Dépense des menus achats. — Comptes du sel ; du bois et charbon ; des nourrices. — Rôle des pauvres soignés à l'hôpital. — Rôle des malades payants. — Quittances à l'appui des comptes.

E. 54. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1680. — Compte présenté par la prieure, sœur Claudine de la Passion, aux quatre recteurs de l'hôpital. — Recette : 4.213 livres, 6 sols, 11 deniers ; dépense : 4.004 livres, 18 sols. — Journal des menus achats ; — de la dépense de bouche. — Compte du chauffage. — Compte des nourrices. — Rôle des malades entrés et sortis. — Mémoire des sommes payées par des malades possédant quelque argent : 12 malades ont payé 36 livres. — Mémoire de la récolte du vignoble ; — des grains recouvrés.

E. 55. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1681. — Compte présenté par la prieure, sœur Claudine de la Passion, aux quatre recteurs de l'hôpital. — Recette : 4.555 livres, 17 sols, 11 deniers ; dépense : 4.287 livres, 3 sols, 2 deniers. — Journal des menus achats ; — de la dépense de bouche. — Compte du chauffage. — Compte des nourrices. — Rôle de l'entrée et de la sortie des malades. — Mémoire des sommes payées par les malades possédant quelque argent. — Rôle des personnes qui sont à la charge de l'hôpital. — Mémoire des vins et des grains perçus.

E. 56. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1682. — Compte présenté par la prieure, sœur Claudine de la Passion, aux quatre recteurs de l'hô-

pital. — Recette : 4.366 livres, 12 sols, 7 deniers ; dépense : 4.301 livres, 18 sols, 9 deniers. — Journal des menus achats ; — de la dépense de bouche. — Compte du chauffage. — Compte des nourrices. — Rôle de l'entrée et de la sortie des malades. — Rôle des vins et des grains perçus ; rôle des rentes, servis et pensions.

E. 57. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1683. — Compte présenté par la prieure, sœur Claudine de Sainte-Thérèse, aux quatre recteurs de l'hôpital, MM. Marinon de Bouvent, Vuillard de Chareyziat, le médecin Revel et l'avocat Tardy. — Recette : 4.207 livres, 6 sols, 6 deniers ; dépense : 3.852 livres, 11 sols. — Journal de la dépense de bouche. — Journal des menus achats. — Mémoire du sel. — Compte des nourrices. — Compte du bois et du charbon. — Compte des grains et des vins. — Rôle des pauvres malades entrés et sortis. — Rôle des enfants abandonnés, orphelins et autres personnes, qui sont à la charge de l'hôpital. — Rôle des pensions, rentes et servis.

E. 58. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1684. — Compte présenté par la prieure, sœur Claudine de Sainte-Thérèse, aux quatre recteurs de l'hôpital. — Recette : 4.693 livres, 15 sols, 6 deniers ; dépense : 4.074 livres, 9 sols, 6 deniers. — Journal de la dépense de bouche ; — des menus achats. — Mémoire du sel. — Compte des nourrices. — Compte du bois et du charbon. — Compte des grains et des vins. — Rôle des pauvres malades entrés et sortis. — Rôle des enfants et orphelins à la charge de l'hôpital. — Rôle des pensions, cens et servis.

E. 59. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1685. — Compte présenté par la prieure, sœur Claudine de Sainte-Thérèse, aux quatre recteurs de l'hôpital. — Recette : 5.048 livres, 4 sols, 1 denier ; dépense : 4.960 livres, 9 sols, 5 deniers. — Journal de la dépense de bouche faite par les religieuses, tant pour les malades couchés dans l'hôpital et les enfants de la famille et domestiques que pour lesdites religieuses, comme lait, beurre, fromage, œufs, volaille, poisson, racines, fruits, etc. — Journal des menus achats ; mémoire du sel, du vin, du charbon. — Entrée et sortie des malades. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes.

E. 60. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1686. — Compte présenté par la prieure, sœur Marie de Saint-Joseph, aux quatre recteurs de l'hôpital, MM. le conseiller Jean Marinon, le conseiller Louis Vulliard, le médecin Revel et l'avocat Tardy. — Recette : 4.068 livres, 2 sols, 4 deniers ; dépense : 4.830 livres, 6 sols, 6 deniers. — Journal de la dépense de bouche ; — des menus achats ; — rôles du sel, du vin, du bois ; etc. — Entrée et sortie des malades. — Compte des nourrices. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes.

E. 61. (Liasse.) — 37 pièce, papier.

1687. — Compte présenté par la prieure, sœur Marie de Saint Joseph, aux quatre recteurs de l'hôpital. — Recette : 3.767 livres, 18 sols, 4 deniers ; dépense : 4.183 livres, 10 sols, 4 deniers. — Journal de la dépense de bouche ; — des menus achats ; — rôles du sel, du vin, du bois, etc. — Entrée et sortie des malades. — Compte des nourrices. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes.

E. 62. (Liasse.) — 26 pièce, papier.

1688. — Compte présenté par la prieure, sœur Marie de Saint-Joseph, aux quatre recteurs de l'hôpital. — Recette : 3 912 livres, 7 sols, 10 deniers ; dépenses : 4.730 livres, 18 sols, 4 deniers. — Journal de la dépense de bouche ; — des menus achats ; — rôles du sel, du vin, du bois, etc. — Entrée et sortie des malades. — Comptes des nourrices. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes.

E. 63. (Cahier.) — In-f°, papier, 40 feuillets.

1688. — « Compte que rendent MM. Jean Marinon, seigneur de Bouvens, conseiller du Roy, lieutenant-particulier au baillage de Bresse et siège présidial de Bourg, et Louis Vulliard, seigneur de Chareysiat, conseiller du Roi auxdits sièges, qualité de recteurs récédez de l'hôpital de Bourg, tant en recette que dépense, à commencer par ce qui regarde ledit Marinon en 1674 et pour regard du sieur Vulliard dès 1676 jusqu'en novembre 1687, de quelques deniers qu'ils ont bien voulu prendre la peine de recevoir et de distribuer pour en empêcher la consommation et pour en faire des capitaux en faveur des pauvres dudit hôpital, des réparations tant dans leurs biens immeubles dans la ville qu'à la campagne, diverses acquisitions de fonds, fournir à divers procès, le tout sans

que pour autant les prieure et religieuses de l'hôpital ayent cessé de faire les recettes et dépenses ordinaires et que rien aye manqué, par la grâce et miséricorde de Dieu, de ce qui était nécessaire à la subsistance des pauvres, quoique les salles et chambres dudit hôpital ayent toujours été remplies de malades, de soldats, de vieillards et d'enfants de l'un et de l'autre sexe avec un nombre considérable d'orphelins et d'exposés, nourris et entretenus tant dans la ville qu'à la campagne... » Recette : 29.431 livres, 11 sols, 10 deniers; dépense : 29.908 livres, 10 sols, 1 denier.

E. 64. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1689. — Compte présenté par la prieure, sœur Marie de Saint-Joseph, aux six recteurs de l'hôpital ; MM. Marinon de Bouvens, le conseiller Mantellier, élu en l'élection, l'élu Humbert Chevrier, le médecin Revel, l'avocat Auger et l'avocat Golléty. — Recette : 4.569 livres, 8 deniers ; dépense : 5.406 livres, 12 sols, 2 deniers. — Journal de la dépense de bouche ; — des menus achats ; — rôles du sel, du grain, du charbon et du bois, etc. — Entrée et sortie des malades. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes.

E. 65. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1690. — Compte présenté par la prieure, sœur Marie de Saint-Joseph, aux recteurs de l'hôpital. — Recette : 5.280 livres, 9 sols, 6 deniers ; dépense : 6.158 livres, 13 sols. — Journal de la dépense de bouche ; — des menus achats ; rôles du sel, du vin, du grain, du bois, du charbon, etc. — Entrée et sortie des malades. — Compte des nourrices. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes. — « Journal, en recette et dépense, pour l'économat de l'hôpital général de la ville de Bourg, duquel j'ai été nommé recteur et économe avec le sieur Burtin, par les syndics et magistrats de l'Hôtel-de-Ville dudit Bourg, le 12 novembre 1689. Dieu me fasse la grâce d'y agir en bon chrestien pour son honneur et sa gloire et pour mon salut, sous les auspices de la Très-Sainte Vierge, protectrice dudit hôpital général, » signé Juénin.

E. 66. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1691. — Compte présenté par la prieure, sœur Marie de Saint-Joseph, aux recteurs de l'hôpital. — Recette : 4.754 livres, 14 sols ; dépense : 5.823 livres, 10 sols, 10 deniers. — Journal de la dépense de bouche ; — des menus achats ; rôles du sel, du vin, du grain, du bois, du charbon, etc. — Entrée et sortie des malades. – Compte des nourrices. — Journal de l'économe. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes.

E. 67. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1692. — Compte présenté par la prieure, sœur Jeanne de l'Assomption, aux recteurs de l'hôpital. — Recette : 4.417 livres, 16 sols, 4 deniers ; dépense : 5.008 livres, 15 sols, 1 denier. — Journal de la dépense de bouche ; — des menus achats ; rôles du sel, du vin, du grain, du bois, du charbon, etc. — Entrée et sortie des malades. — Compte des nourrices. — Journal de l'économe. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes.

E. 68. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1693. — Compte présenté par la prieure, sœur Jeanne de l'Assomption, aux recteurs de l'hôpital. — Recette : 5.036 livres, 8 sols ; dépense : 6.240 livres, 16 sols. — Journal de la dépense de bouche ; — des menus achats ; rôles du sel, du vin, du grain, du bois, du charbon. — Entrée et sortie des malades. — Compte des nourrices. — Journal de l'économe. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes.

E. 69. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1694. — Compte présenté par la prieure, sœur Jeanne de l'Assomption, aux recteurs de l'hôpital. — Recette : 5.341 livres, 17 sols, 2 deniers, dépense : 6.142 livres, 9 sols 2 deniers. — Journal de la dépense de bouche ; — des menus achats ; rôles du sel, du vin, du grain, du bois, du charbon, etc. — Entrée et sortie des malades. — Compte des nourrices. — Journal de l'économe. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes.

E. 70. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1695. — Compte présenté par la prieure, sœur Marie de Saint-Joseph, aux recteurs de l'hôpital. — Recette : 5.034 livres, 7 sols, 5 deniers ; dépense : 5.530 livres, 11 sols, 6 deniers. — Journal de la dépense de bouche ; — des menus achats ; rôles du sel, du vin, du grain, du bois, du charbon, etc. — Entrée et sortie des malades. — Compte des nourrices. — Journal de l'économe. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes.

E. 71. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1696. — Compte présenté par la prieure, sœur Marie de Saint-Joseph, aux recteurs de l'hôpital. — Recette : 4.686 livres, 5 sols, 3 deniers ; dépense: 5.320 livres, 14 sols, 3 deniers. — Journal de la dépense de bouche ; — des menus achats ; rôles du sel, du vin, du grain, du bois, du charbon, etc. — Entrée et sortie des malades. — Compte des nourrices. — Journal de l'économe. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes.

E. 72. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1697. — Compte présenté par la prieure, sœur Marie de Saint-Joseph, aux recteurs de l'hôpital.— Recette : 5.179 livres, 16 sols ; dépense : 5.350 livres, 10 sols. — Journal de la dépense de bouche. — Journal de l'économe.

E. 73. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1698. — Compte présenté par la prieure, sœur Marie de Saint-Joseph, aux recteurs de l'hôpital.— Recette : 5.882 livres, 3 sols ; dépense : 7.072 livres, 10 sols. — Journal de la dépense de bouche ; — des menus achats ; rôles du sel, du vin, du grain, du bois, du charbon, etc. — Entrée et sortie des malades. — Compte des nourrices. — Journal de l'économe. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes.

E. 74. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1699. — Compte présenté par la sous-prieure, sœur Charlotte de Saint-Augustin, aux recteurs de l'hôpital. — Recette : 5.044 livres, 6 sols, 2 deniers ; dépense : 6.431 livres, 6 sols, 4 deniers. — Journal de la dépense de bouche. — Journal de l'économe.

E. 75. (Cahier.) — In-f°, papier ; 20 feuillets.

1694-1698. — « Compte que rend Me Jean Marinon, conseiller du Roy, lieutenant particulier au présidial de Bourg et bailliage de Bresse, qualité de recteur de l'Hôtel-Dieu de Bourg, à MM. les autres recteurs, consistant en la recette qu'il a faite des deniers extraordinaires dudit Hôtel-Dieu après le décès de Me François Augerd, advocat auxdits sièges, maire perpétuel de ladite ville de Bourg, aussi recteur; et en la dépense desdits deniers à commencer dez le 8 décembre 1694 jusqu'au 10 mars 1698 que ladite recette et dépense a commencé d'estre faite par Maurice de la Tapie, écuyer, lieutenant pour le Roy au gouvernement de la ville de Bourg, aussi recteur dudit Hôtel-Dieu. Et dans lequel compte, tout ce qui a été receu par ledit sieur Marinon se trouve compris jusqu'à un denier, n'en estant pas de même pour ce qui est de la dépense, puisque tout ce qui s'est trouvé au-dessous de vingt sols n'a point été tiré, quoique, par communes années, cette dépense en plusieurs menus articles, se trouve revenir à 25 ou 30 livres, consistant en ports de lettres, sacs à procès, papier timbré, contrerolles, pots de vin aux clercs et copistes, manouvriers et autres menus faux-frais, pour l'avancement et plus grand bien des pauvres. » Ce compte, qui monte, en recette, à 20.510 livres, 13 sols, 8 deniers et, en dépense, à 20.500 livres, 17 sols, 1 denier, est approuvé par les recteurs La Tapie, Jarcelat, Chevrier, Golléty et Curtil.

E. 76. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1700. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes de l'hôpital pour 1700. Les comptes, en recette et dépense, manquent. — Journal de la dépense de bouche.

E. 77. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1701. — Journal de la dépense de bouche. — Journal des menus achats. — Rôles du sel, du vin, du grain, du bois, du charbon. — Compte des nourrices. — Entrée et sortie des malades. — Rôle des personnes entretenues à l'hôpital. — Quittances diverses à l'appui des comptes : ceux-ci ne sont pas au dossier. — Rôle des messes fondées à l'hôpital en l'an 1701 : il y a eu 168 messes basses et une grand'messe; les messes basses à 8 sols, la grand'messe à 6 livres.

E. 78. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1702. — Journal de la dépense de bouche. — Journal des menus achats. — Rôles du sel, du vin, du grain, du bois, du charbon. — Compte des nourrices. — Entrée et sortie des malades. — Rôle des entretenus à l'hôpital. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes : ceux-ci ne sont pas au dossier.



E. 79. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1703. — Journal de la dépense de bouche. — Journal des menus achats. — Rôles du sel, du vin, du grain, du bois, du charbon. — Compte des nourrices. — Entrée et sortie des malades. — Rôle des entretenus à l'Hôpital. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes : ceux-ci ne sont pas au dossier.

E. 80. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1704. — Journal de la dépense de bouche. — Journal des menus achats. — Rôle du sel, du vin, du grain, du bois, etc. — Compte des nourrices. — Entrée et sortie des malades. — Rôles des entretenus à l'Hôpital. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes de l'année qui manquent au dossier. — Compte des deniers extraordinaires du trésorier Golléty avec quittances à l'appui.

E. 81. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1705. — Comptes, par mois, des recettes et dépenses de l'Hôpital. — Quittances à l'appui de ces comptes incomplets.

E. 82. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1706. — Comptes incomplets de l'année. — Quittances de fournisseurs divers à l'appui.

E. 83. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1707. — Comptes incomplets de l'année. — Quittances de fournisseurs divers à l'appui.

E. 84. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1708. — Journal de la dépense de bouche. — Journal des menus achats. — Rôles du sel, du vin, du grain, du bois, du charbon. — Compte des nourrices. — Entrée et sortie des malades. — Rôle des entretenus à l'Hôpital. — Quittances diverses à l'appui des comptes. — Compte annuel de l'économe Derrys. Recette : 7.944 livres, 12 sols, 3 deniers ; dépense : 7.558 livres, 9 sols, 1 denier.

E. 85. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1709. — Journal de la dépense de bouche. — Journal des menus achats. — Rôles du sel, du vin, du grain, du bois, du charbon. — Compte des nourrices. — Entrée et sortie des malades. — Rôle des entretenus à l'Hôpital. — « Compte des deniers des pauvres de l'Hôpital-Hôtel-Dieu de Bourg pour 1708-1709 : Je commencerai ma recette de la présente année 1709 par ce qui aurait été arrêté par le finito du compte de 1708, mais n'ayant pû encore être vû et vérifié, soit à cause de la rigueur du froid de l'hyver qui n'a jamais été si excessive de mémoire d'homme, soit aussi à cause de la longue maladie de M. Marinon, l'un des recteurs, l'audition de mon compte a été remise à sa parfaite guérison... » — Recette : 5.919 livres, 7 sols; dépense : 6.194 livres, 12 sols. Derrys, receveur-économe.

E. 86. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1710. — Journal de la dépense de bouche. — Journal des menus achats. — Rôles du sel, du vin, du grain, du bois, du charbon. — Compte des nourrices. — Entrée et sortie des malades, etc. — Compte des deniers extraordinaires pour 1710-1711. Recette : 12.510 livres, 10 sols; dépense : 12.728 livres, 10 sols, 1 denier.

E. 87. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1711. — Journal de la dépense de bouche. — Journal des menus achats. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes. — Compte rendu par M. le conseiller Duport, recteur et receveur des deniers de l'Hôpital, tant pour les deniers ordinaires que les extraordinaires. Recette : 20.735 livres, 13 sols ; dépense : 21,115 livres, 3 sols, 4 denier.

E. 88. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1712. — Quittances mises à l'appui des comptes qui n'existent pas au dossier.

E. 89. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1713. — Quittances mises à l'appui des comptes qui n'existent pas au dossier.

E. 90. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1714. — Compte du sieur Duport, recteur et receveur, tant des deniers ordinaires que des extraordinaires. Recette : 38.067 livres, 14 sols ; dépense : 37,672 livres, 5 sols. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes.

E. 91. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1715. — Compte du sieur Blondel, receveur des deniers ordinaires. Recette : 13.290 livres, 3 sols, 7 deniers; dépense : 13.030 livres, 19 sols. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes.

E. 92. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1716. — Quittances diverses mises à l'appui des comptes de l'année, lesquels n'existent pas au dossier.

E. 93. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1717. — Compte du receveur Jean Blondel aux recteurs de l'Hôpital, pour les deniers ordinaires. Recette : 7.439 livres, 4 sols, 1 denier; dépense : 6.795 livres, 9 sols, 3 deniers. — Quittances diverses mises à l'appui du compte.

E. 94. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1718. — Quittances diverses, mise à l'appui des comptes de l'année ; les dits comptes n'existant pas au dossier.

E. 95. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1719. — Compte du receveur Jean Blondel, aux recteurs de l'Hôpital, pour les deniers extraordinaires, exercice 1717-1719. Recette : 19.905 livres, 7 sols, 3 deniers ; dépense : 9,935 livres, 11 sols. — Quittances diverses à l'appui du compte.

E. 96. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1720. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires de l'Hôpital, rendus par le receveur Blondel, pour les années 1719-1720. — Recette : 90,141 livres, 19 sols, 7 deniers ; dépense : 90,143 livres, 1 sol, 1 denier. (Opérations et pertes sur billets). — Quittances diverses mises à l'appui des comptes : achats de rentes provinciales, etc. etc.

E. 97. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1721. — Comptes des deniers ordinaires de l'Hôpital, rendu aux recteurs par le receveur Jean Blondel. Recette : 8,790 livres, 9 sols, 6 deniers ; dépense : 6,891 livres, 3 sols, 10 deniers. — Quittances diverses à l'appui du compte.

E. 98. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1722. — Quittances diverses mises à l'appui du compte de l'année, lequel est absent.

E. 99. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1723. — Compte du trésorier Blondel. — Recette : 8,730 livres, 15 sols, 5 deniers; dépense : 8,730 livres, 14 sols, 7 deniers. — Quittances diverses à l'appui du compte.

E. 100. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1724. — Quittances diverses mises à l'appui du compte de l'année, lequel est absent.

E. 101. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1725. — Quittances diverses mises à l'appui du compte de l'année, lequel est absent.

E. 102. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1726. — Compte du receveur Quinet. — Recette : 3,673 livres, 5 sols, 5 deniers ; dépense : 3,664 livres, 15 sols. — Quittances diverses à l'appui du compte.

E. 103. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1727. — Compte du receveur Quinet. — Recette : 2,878 livres, 14 sols, 7 deniers : dépenses : 2,933 livres, 12 sols, 9 deniers. — Quittances diverses à l'appui du compte.

E. 104. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1728. — Quittances diverses, à l'appui du compte de l'année, absent.

E. 105. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1729. — Quittances diverses, à l'appui du compte de l'année, absent.

E. 106. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1730. — Compte du receveur Quinet. — Recette : 9,778 livres, 9 sols, 7 deniers ; dépense : 8,990 livres, 2 sols. — Quittances diverses à l'appui du compte.

E. 107. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1731. — Quittances diverses à l'appui du compte de l'année, absent.

E. 108. (Liasse.) — 60 pièces, papier

1732. — Quittances diverses à l'appui du compte de l'année, absent.

E. 109. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1733. — Compte du receveur Quinet. — Recette : 9,826 livres, 19 sols, 3 deniers ; dépense : 13,710 livres, 12 sols, 3 deniers. — Quittances diverses à l'appui du compte.

E. 110. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1734. — Quittances diverses à l'appui du compte de l'année, absent.

E. 111. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1735. — Compte, tant en recette que dépense, que rend Jean-Louis Bolozon, conseiller du Roi et Élu en l'Élection de Bresse, à MM. les recteurs et administrateurs des deniers ordinaires et extraordinaires de l'Hôpital. Recette : 20,331 livres, 10 deniers ; dépense : 2,232 livres, 9 sols, 2 deniers. — Quittances diverses à l'appui des comptes.

E. 112. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1736. — Compte du sieur Bolozon. Recette : 11.933 livres, 17 sols, 6 deniers ; dépense : 11.791 livres, 17 sols, 9 deniers. — Pièces diverses, quittances et littérés à l'appui du compte.

E. 113. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1737. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte de l'année, lequel n'existe pas au dossier.

E. 114. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1738. — Compte des deniers ordinaires et extraordinaires de l'hôpital, présenté aux recteurs et administrateurs par le receveur Joseph Cabuchet, notaire royal et procureur ès cours de Bresse. Recette : 20.056 livres, 7 sols, 11 deniers ; dépense : 12.541 livres, 9 sols. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 115. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1739. — Compte du receveur Cabuchet. Recette : 18.361 livres, 19 sols, 10 deniers ; dépense : 13.028 livres, 1 sol, 2 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte.

E. 116. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1740. — Compte du receveur Cabuchet. — Recette : 19.506 livres, 6 sols, 11 deniers ; dépense : 16.960 livres, 6 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 117. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1741. — Compte du receveur Cabuchet. — Recette : 20.131 livres, 12 sols, 4 deniers ; dépense : 18.504 livres, 2 sols, 7 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 118. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1742. — Compte du receveur Cabuchet. — Recette : 17.125 livres, 17 sols, 7 deniers ; dépense : 17.318 livres, 13 sols, 1 denier. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 119. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1743. — Compte du receveur Cabuchet. — Recette : 17.323 livres, 17 sols, 1 denier ; dépense : 16.670 livres. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 120. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1744. — Compte du receveur Cabuchet. — Recette : 15.590 livres, 19 sols, 7 deniers ; dépense : 15.954 livres, 15 sols, 3 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 121. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1745. — Compte du receveur Cabuchet. — Recette ; 17.691 livres, 17 sols, 5 deniers ; dépense : 13.837 livres, 10 sols, 10 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte.



E. 122. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1746. — Quittances, lettres, pièces diverses, mises à l'appui du compte de l'année, lequel manque au dossier.

E. 123. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1747. — Compte du receveur Cabuchet. — Recette : 10.868 livres, 10 sols, 7 deniers; dépense: 11.459 livres, 12 sols, 8 deniers. — Apurement d'arriérés entre le receveur et les recteurs. — Quittances, lettres, diverses pièces à l'appui des comptes.

E. 124. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1748. — Compte du sieur Étienne Delacua, avocat ès cours de Bresse. — Recette : 11.745 livres, 5 sols, 9 deniers; dépense : 9.382 livres, 6 sols. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 125. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1749. — Compte du receveur Delacua. — Recette : 15.065 livres, 5 sols, 5 deniers; dépense : 14.247 livres, 5 sols, 6 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 126. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1750. — Compte du receveur Delacua. — Recette : 15.375 livres, 4 sols, 5 deniers; dépense : 13,792 livres, 18 sols, 4 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 127. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1751. — Compte du receveur Delacua. — Recette : 18.063 livres, 17 sols, 9 deniers ; dépense : 14.692 livres, 13 sols, 9 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte.

E. 128. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1752. — Compte du receveur Delacua. — Recette : 13.891 livres, 2 sols, 9 deniers; dépense : 11.502 livres, 6 sols, 9 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte.

E. 129. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1753. — Compte du receveur Delacua. — Recette ; 17.683 livres, 5 sols, 5 deniers; dépense : 13.948 livres, 9 sols, 8 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte.

E. 130. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1754. — Compte du receveur Delacua. — Recette : 15.998 livres, 11 sols, 6 deniers ; dépense : 11.780 livres, 7 sols, 6 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 131. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1755. — Compte du receveur Delacua. — Recette : 16.894 livres, 12 sols ; dépense : 12.520 livres, 11 sols, 6 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 132. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1756. — Compte du receveur Delacua. — Recette : 15.879 livres ; dépense : 13.039 livres, 2 sols. — Quittances, lettres, pièce diverses mises à l'appui du compte.

E. 133. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1757. — Compte du receveur Delacua. — Recette : 18.950 livres, 14 sols, 9 deniers ; dépense : 13.768 livres, 8 sols, 10 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 134. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1758. — Compte du receveur Delacua. — Recette : 18.790 livres, 16 sols, 10 deniers; dépense : 16.205 livres, 3 sols, 1 denier. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 135. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1759. — Quittances, lettres, pièces diverses, mises à l'appui du compte de l'année, lequel manque au dossier.

E. 136. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1760. — Compte du receveur Delacua. — Recette : 16,487 livres, 11 sols, 7 deniers ; dépense : 13.163 livres, 9 sols, 4 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 137. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1761.— Compte du receveur Delacua.— Recette: 17.245 livres, 14 sols, 6 deniers ; dépense : 12.300 livres, 18 sols.— Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte. — Liquidation, en recette et dépense, d'un compte du feu sieur Thomas Riboud, administrateur, qui fut, du 1er janvier au 23 août 1761 receveur des fermiers de l'hôpital et des particuliers débiteurs.

E. 138. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1762.—Compte du receveur Delacua.—Recette : 13.917 livres, 18 sols; dépense: 11.588 livres, 4 sols, 6 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 139. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1763.—Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte de l'année, lequel manque au dossier.

E. 140. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1764. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte de l'année, lequel manque au dossier.

E. 141. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1765. — Compte du receveur Jean-François Michon, avocat ès-cours de Bresse. — Recette : 27.068 livres, 1 sol; dépense: 14.636 livres, 1 sol, 2 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte.

E. 142. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1766. — Compte du receveur Michon. — Recette: 28.506 livres, 2 sols; dépense : 26.136 livres, 14 sols. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte.

E. 143. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1767. — Compte du receveur Michon. — Recette : 26.360 livres, 13 sols, 6 deniers; dépense : 18.032 livres, 5 sols, 6 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 144. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1768. — Compte du receveur Michon. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte de l'année, lequel manque au dossier.

E. 145. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1769. — Compte du receveur Michon. Recette : 26.655 livres, 6 sols; dépense : 18.788 livres, 13 sols. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte.

E. 146. (Liasse.) — 182 pièces, papier,

1770. — Compte du receveur Michon. Recette : 23.164 livres, 5 sols, 1 denier; dépense: 18.712 livres, 12 sols, 6 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 147. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

1771. — Compte du receveur Michon. Recette : 27.215 livres, 4 sols, 3 deniers: dépense 24.154 livres, 15 sols, 11 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 148. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

1772. — Compte du receveur Michon. Recette : 27.942 livres, 6 deniers; dépense: 21.668 livres, 1 sol, 1 denier. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 149. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1773. — Compte du receveur Michon. Recette : 26.901 livres, 7 sols, 7 deniers; dépense 22.162 livres, 2 sols, 4 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 150. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1774. — Compte du receveur Michon. Recette : 26.963 livres, 11 sols, 4 deniers; dépense 21.414 livres, 15 sols. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 151. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1775. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte de l'année, lequel n'existe pas au dossier.

E. 152. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

1776. — Compte du receveur Jean-Bernard-Philibert Quinet. — Recette : 38.097 livres, 8 sols, 10 deniers ; dépense : 23.432 livres, 8 sols, 7 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 153. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1777. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte de l'année, lequel n'existe pas au dossier.

E. 154. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1778. — Compte du receveur Quinet. Recette : 41.096 livres, 6 sols, 6 deniers ; dépense : 36.842 livres, 4 sols, 8 deniers. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte,

E. 155. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1779. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte de l'année, lequel n'existe pas au dossier.

E. 156. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1780. — Compte du receveur Martinon. Recette : 10.016 livres, 6 sols ; dépense : 10.121 livres, 6 sols. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 157. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1781. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte de l'année, lequel manque au dossier.

E. 158. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1782. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte de l'année, lequel manque au dossier. — Pièces et comptes de la construction du nouvel hôpital bâti au faubourg de Brou, sur les plans de l'architecte Pâris.

E. 159. (Liasse.) — 221 pièces, papier.

1783. — Compte général, en recettes et dépenses, de l'hôpital général dit Hôtel-Dieu de Bourg-en-Bresse, présenté par le receveur Alexandre Martin, aux recteurs et administrateurs : MM. Perrier, Chevrier, Parret, Faguet, Gauthier, Guillod, Perrot, Martinon, Buget. La recette, — baux à ferme, loyers, vente des grains, des vins, des bois, obligations, billets, argent comptant. — monte à 109.672 livres, 15 sols. La dépense, — dépense intérieure de la maison, honoraires et gages, chauffage, pain, viande, — dépense extérieure, laods et servis, entretien des domaines, rentes viagères et pensions, réparations, fondations, dépenses imprévues, — monte à 96.189 livres, 9 sols, 1 denier. — Dépenses de la construction du nouvel hôpital : 27.847 livres en 1781 ; 46.952 en 1782, 59.004 en 1783. Les plans furent payés 7.000 livres à l'architecte Pâris, dessinateur du cabinet du Roi. — Quittances, lettres, pièces diverses à l'appui du compte.

E. 160. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1784. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte de l'année, lequel n'existe pas au dossier.

E. 161. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1785. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte de l'année, lequel n'existe pas au dossier.

E. 162. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1786. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte de l'année, lequel n'existe pas au dossier.

E. 163. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1787. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte de l'année, lequel n'existe pas au dossier.

E. 164. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1788. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte de l'année, lequel n'existe pas au dossier.

E. 165. (Liasse.) — 57 pièce, papier.

1789. — Quittances, lettres, pièces diverses mises à l'appui du compte de l'année, lequel n'existe pas au dossier.



E. 166. (Registre.) — In-f°, papier ; 108 feuillets.

1689-1699. — « M. Basile Curtil, l'un des recteurs et administrateurs de la Charité de Bourg, rend compte, comme s'ensuit, de l'administration qu'il a eu des biens de ladite Charité depuis le 12 novembre 1689, qu'il fut mis en charge par MM. de la Ville jusqu'au mois de décembre 1699 qu'il a fini son administration, affirmant n'avoir rien omis sciement, ainsi qu'il est prêt à jurer par serment par-devant tous qu'il appartiendra ». — La recette est de 25.785 livres, 18 sols, 11 deniers et la dépense de 25.509 livres, 12 sols, 5 deniers.

E. 167. (Registre.) — In-f°, papier ; 176 feuillets.

1700-1718. — Registre contenant la comptabilité de différents trésoriers de l'hôpital dit de Charité, de la ville de Bourg : Clâude-Joseph Guillot, François Rossan, François Meygnier, Claude-Charles Gilet, etc.

E. 168. (Registre.) — In-f°, papier ; 192 feuillets.

1718-1747. — Registre contenant la comptabilité de différents receveurs de l'hospice de Charité de la ville de Bourg, dont le premier est le sieur Gilet et le dernier le sieur Thomas Riboud.

E. 169. (Registre.) — In-f°, papier; 214 feuillets.

1749-1779. — Registre contenant la comptabilité en recettes et dépenses de divers receveurs de l'hospice de Bourg : Thomas Riboud, Jean-François Bernard, Louis-Joseph Perrier, Louis Piquet, Quinet, etc.

E. 170. (Registre.) — In-f°, papier; 54 feuillets.

1718-1749. — Registre des délibérations prises par MM. les recteurs relativement à la succession de M. Claude-Antoine de Jarcelat, écuyer, seigneur d'Attignat, conseiller du Roi, assesseur criminel au bailliage de Bresse qui fit les pauvres ses héritiers.

E. 171. (Registre.) In-f°, papier; 48 feuillets.

1758-1789. — Registre des délibérations spéciales prises pour arriver à la liquidation de la succession de M. le président Leloup qui fit les pauvres ses héritiers.

DÉPARTEMENT DE L'AIN

HOSPICES DE LA VILLE DE BOURG

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE F.

Registres d'entrées et de sorties. — Religieux et religieuses. — Service intérieur. — Domestiques. — Service médical. — Infirmeries. — Demandes d'emploi et d'admission.

NÉANT.

DÉPARTEMENT DE L'AIN

HOSPICES DE LA VILLE DE BOURG

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE G.

Papiers et registres des institutions succursales. — Ancien bureau des pauvres; mendicité; tutelle des enfants trouvés et orphelins; écoles; salles d'asile; sage-femmes, vaccine.

NÉANT.



DÉPARTEMENT DE L'AIN

HOSPICES DE LA VILLE DE BOURG

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE H.

Papiers et correspondances diverses ne rentrant pas dans les précédentes séries. — Papiers de familles.

H. 1. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1591-1747. — *Bellecombe* (*de*). —Papiers de famille. — Transaction et constitution de rente pour noble Jacques de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas, contre Nicolas de Thieract, sieur de la Motte, et Isabeau de Bellecombe, sa femme ; 6 janvier 1591. — Testament de Philibert de Bellecombe, seigneur de Chasselas, demeurant à Mâcon : il institue pour ses héritiers Abraham et Claudine de Bellecombe par part égale, 19 août 1612. — Publication de patentes du roi Louis XIII, qui, sur la demande du sieur de Bellecombe, accorde au village de Chasselas quatre foires annuelles, 8 janvier 1624. — Contrat de mariage de noble Philibert de Cajot, fils et héritier de dame Charlotte de Brie, dame de l'Ordre, Pichoux et Vacheresse avec Jacqueline fille de feu Jacques de Bellecombe, seigneur de Chasselas, 29 septembre 1641. — Testament de noble Gengolph de Bellecombe, prieur de Saint-Jean-des-Adventures, en faveur de son neveu Claude, 30 aout 1651. — Mainlevée de l'hoirie de défunt Claude de Bellecombe et dation de tutelle à ses enfants mineurs, 24 juillet 1654. — Testament de Claudine de Sion, veuve de Claude de Bellecombe : elle laisse à son fils Jean ses terres du Mâconnais et à son fils Honoré ses terres de Bresse, dont le fief de Vellières, 3 mai 1666. — Inventaire de ses titres de noblesse, produit par Jean de Bellecombe à Jean Crudel, commis à la recherche des usurpateurs de noblesse en Mâconnais. — Bulle du pape Clément X par laquelle il permet à Honoré de Bellecombe et à Henriette de Cassie de se marier, quoique parents au troisième et quatrième degrés, sur l'exposé, fait par la dite Henriette, de ne pouvoir trouver mari de sa condition qui ne lui soit parent ou allié ; à Sainte-Marie-Majeure, nones de novembre 1669, troisième année du Pontificat. — Contrat de mariage d'Honoré de Bellecombe, seigneur de Vellières en la paroisse de Saint-Paul-de-Varax, et d'Henriette de Cassie, 26 décembre 1669. — Commission de capitaine-gouverneur de Pont-de-Veyle, pour Jean de Bellecombe, donnée par le roi, à Saint-Germain-en-Laye, 31 mars 1671. – Provision de l'office de Grand-Bailli du Mâconnais pour Jean de Bellecombe, 31 août 1674. — Testament de Marie-Jacqueline de Bellecombe, veuve de Philibert de Cajon, 28 août 1682. — Baptistaire de Gaspard-Honoré de Bellecombe, né le 14 avril 1673, ondoyé ledit jour, et baptisé le 27 mars 1685. — Contrat de vente de la terre de l'Ordre à M. de Bellecombe par madame Henriette de Cassie, 25 février 1687. — Prestation de foi et hommage, pour la terre de l'Ordre relevant du domaine du Roi, faite en la Chambre des comptes de Dijon, le 2 avril 1689, par Jean de Bellecombe. — Achat de la terre de l'Ordre, le 30 mars 1692, par Benoît-Victor Marinon, prêtre et docteur en

théologie, au prix de 9.500 livres. — Commission de capitaine réformé à la suite de la compagnie d'Arvillars, régiment de Thoy, pour M. de Bellecombe-Vellières, 18 mai 1695. — Transaction entre dame Marie de Bury, veuve de M. de Chasselas et Honoré-Gaspard de Bellecombe, son neveu, juin 1706. — Commission de capitaine, dans le régiment de Menou infanterie, pour le sieur de Bellecombe, Versailles 15 septembre 1708. — Dispense accordée au sieur Gaspard-Honoré de Bellecombe, prêtre-laïc du diocèse de Lyon, par l'archevêque, 17 mài 1712. — Mariage de Joseph-Philibert de Bellecombe avec Benoîte-Charlotte de Jacob, 30 décembre 1712. — Nomination de chanoine, en l'église collégiale de Bourg, faite par le Roi, le duc d'Orléans régent, pour Gaspard-Honoré de Bellecombe, à cause du joyeux avènement du Roi à la couronne, 16 mai 1718. — Procédure et inventaire à la mort du chanoine de Bellecombe, qui fit les pauvres de Bourg ses héritiers, octobre 1747.

H. 2. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1643-1688. — *Bouchet.* — Papiers de famille d'Abraham Bouchet, notaire royal à Bourg. — Verbal du scellé en l'hoirie de feu maître Abraham Bouchet, vivant notaire royal à Bourg, fait après son décès, 15 décembre 1680. — Tutelle des enfants du premier et du second lit, confiée, pour les enfants du premier lit, à Antoinette Girard, leur aïeule, et pour ceux du second lit, à Antoinette Chossat, leur mère, 25 janvier 1681. — Vente des meubles de l'hoirie Bouchet, 30 juin, 22 juillet 1681. — Scellé en l'hoirie d'Antoinette Girard, veuve d'Étienne Bouchet, marchand, et mère du feu notaire Abraham, 9 juin 1684. — Tutelle des enfants Bouchet, confiée à l'avocat Justinien Chevallier, 21 novembre 1684. — Vente de la maison d'Abraham Bouchet, 6 décembre 1684. — Ordonnance pour lever les scellés apposés après le décès d'Antoinette Girard, veuve d'Étienne Bouchet et procéder à l'inventaire des effets de feu Abraham et de son fils, 14 décembre 1684. — Acceptation d'hoirie par les enfants Bouchet, 18 janvier 1685. — Commission pour assigner les créanciers Bouchet, 19 janvier 1685. — Transaction entre les familles Girard et Bouchet, 18 février 1685. — Règlement entre les enfants Bouchet et leur tuteur.

H. 3. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1644-1752. — *Bressand.* — Fondation d'une messe de Requiem dans l'église des Frères-prêcheurs de Bourg, le 9 novembre 1644, par Philippe Bressand, marchand. — Mariage entre Abraham Bouchet et Marguerite Braissand, 16 janvier 1667. — Mariage entre Philippe Bressand, apothicaire, et Philiberte Donnet, 21 janvier 1681. — Mariage entre Joseph Michel, tailleur d'habit, et Catherine Orcet, 23 décembre 1696. — Diverses constitutions de rente pour Braissand et Michel. — Mariage entre Pierre-François Bressand, perruquier, et Jeanne-Marie Michel, 30 janvier 1729. — Testament de Jean-François Culin au profit de sa femme née Bouchet, 8 décembre 1733. — Testament de Jeanne Bouchet, veuve Culin, au profit de François Braissand, perruquier, 15 octobre 1742. — Procédure pour le chirurgien Braissand, contre les fermiers du domaine du Roi à Bourg, pour payement de laods sur une maison mouvante de ce domaine, 1744.

H. 4. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1580-1689. — *Cheguillon.* — Saisie de deniers pour Benoît et Guillaume Jayr sur Claude Jayr leur débiteur de 200 florins, 15 février 1580. — Testament d'Étiennette Merloz, veuve de Claude Jayr, notaire ducal à Montjuly, paroisse de Ceyzériat, 26 avril 1592. — Partage de fonds sur Ceyzériat, Montjuly, Tréconnas, entre Louise et Marguerite Jayr, 18 novembre 1592. — Tutelle des hoirs Bertin, confiée, en 1623, au praticien Claude Cheguillon. — Testament d'Antoine Cheguillon, notaire à Ceyzériat, au profit de Georgette, sa petite fille, femme de Philibert Cavasod, marchand audit Ceyzériat, 20 mars 1627. — Mariage entre Philibert Cavasod, tanneur à Bourg, et Jeanne Cheguillon, 17 août 1651. — Testament de Claude Cheguillon, notaire à Ceyzériat, 8 novembre 1655. — Convention passée entre Antoinette Cheguillon et Jean-François Bizet, prévôt de l'église N.-D. de Bourg, 3 avril 1665. — Transaction entre Georges, Catherine Pernette et Claudine Cheguillon et Benoît Cheguillon, chanoine de Varambon, 20 juin 1665. — Testament de Benoît Cheguillon, chanoine de Varambon, 9 septembre 1668. — Transaction entre Pernette Cheguillon et Georges Faguet, notaire à Rignat, 28 mars 1683. — Testament de Pernette Cheguillon en faveur des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Bourg, 30 septembre 1686. — Procédure entre les recteurs des Hospices de Bourg et quelques membres de la famille Cheguillon.

H. 5. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1788-1790. — *Chollat* — Papiers de la succession de messire Jacques Chollat, prêtre, curé de

Curtafond, qui a fait les pauvres de Bourg ses héritiers. — Testament de Jacques Chollat du 7 mars 1783 ; — autre testament du 15 décembre 1785. — Inventaire judiciel des titres et papiers de la cure de Curtafond. — Apposition de scellés sur les effets délaissés par le curé Chollat, 18 juin 1790 ; — mainlevée des scellés ; — inventaire estimatif des meubles, argent et papiers du défunt ; — vente de ses prés et terres, foins, grains, etc. ; — vente des effets mobiliers du défunt, 16-18 août 1790. — Arrangement entre les recteurs des Hospices de Bourg, héritiers en partie du défunt et sa parenté ; — règlement et partage de la succession.

H. 6. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1630-1750. — *Cocon*. — Papiers trouvés dans l'hoirie de messire Antoine Cocon, prêtre, habitué en l'église Notre-Dame de Bourg, et aumônier de l'Hôpital général, dit de Charité de la même ville, et dont les pauvres dudit hôpital furent les héritiers, à forme de la donation par lui faite de ses biens au dit hôpital, devant Mortier, notaire royal à Bourg, le 16 décembre 1715, ledit sieur Cocon étant décédé en juillet 1728. — Papiers de la famille Cocon, dont le plus ancien est un contrat de mariage, du 26 janvier 1630, entre Catherine, fille de feu Jean Galland et Pierre, fils de feu Claude Monnier, du village d'Ayguefuet, près Viriat, et dont la famille Cocon descend du côté des femmes. — Procédure et apposition de scellés au domicile du feu prêtre Antoine Cocon, par les officiers de la Châtellenie royale de Bourg, 1728. — Papiers relatifs à la chapelle de la Gellière, érigée en la paroisse de Confrançon, dont était pourvu ledit Cocon ; requête à l'Archevêque de Lyon tendante à réduire les messes dont est chargé ledit Cocon, vu la modicité des honoraires, 1715. — Pièces relatives aux différentes prébendes et chapelles auxquelles fut successivement nommé messire Antoine Cocon ; — désistement de prébendes, accession à d'autres, 1661-1723. — Instance, procédures relatives à des membres de la famille Cocon.

H. 7. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1527-1696. — *Crollet-Brunet*. — Titres et papiers trouvés dans l'hoirie de dame Marie-Anne Crollet, veuve de messire Pierre Brunet, conseiller du Roi au parlement de Metz, laquelle a institué pour ses héritiers les syndics de Bourg, les recteurs de l'Hôpital, aux charges insérées en son testament, reçu de Saint-Jean, notaire royal à Sullignat, le 6 octobre 1687. — Liasse contenant des papiers de famille, relatifs surtout à la famille Favre, dont Philibert Crollet épousa une fille, nommée Benoîte. — Testament de Jean Favre, de Namary, commune de Vonnas, père d'Antoine et de Pierre, 1527. — Traité et partage entre Pernette Favre, femme de Philibert Favre, et Guillemette Dégletagne, veuve du notaire ducal Pierre Favre, novembre 1581 ; — testament de Pierre Favre, 1582. — Mariage entre Philibert Crollet, bourgeois de Chalamont et châtelain de Montfalcon, avec Benoîte, fille de feu Charles Favre, notaire royal à Namary, 1er juin 1642. — Donation à Philibert Favre par sa belle-mère Claudine Bonod, 12 mai 1644 ; autre en juin 1645 ; autre en juillet 1647 par Diane Baudin, veuve du notaire Rollet, de Montluel. — Testament de Benoîte Favre, femme Philibert Crollet, 24 mai 1669. — Inventaire au décès du châtellain Philibert Crollet, 3 septembre 1672 ; partage de sa succession, 14 octobre 1672. — Acte du mariage de sieur Pierre Brunet et de Marie-Anne Crollet, fille de feu Philibert, 28 octobre 1672. — Testament de Pierre Brunet, 26 décembre 1674. — Liquidation Brunet-Crollet, 1680. — Testament mutuel d'Anne-Marie Crollet, et de son frère Jérôme 25 août 1865. — Verbal de scellés fait en l'hoirie d'Anne-Marie Crollet, veuve du conseiller Brunet, pour ses facultés sises à Bourg, la dite dame étant décédée en son domaine de Namary, sis sur Vonnas ; 11 novembre 1687. — Mainlevée d'hoirie faite au profit des syndics de Bourg, moyennant inventaire, qualité d'héritiers d'Anne-Marie Crollet, 22 novembre 1687. — Inventaire des effets et facultés de l'hoirie Anne-Marie Crollet, fait par le curial de la châtellenie de Bourg, à la requête des syndics du lieu, ses héritiers ; 10 décembre 1687. — Traité, pour l'hoirie Crollet, entre les syndics de Bourg, et le sieur Samyon, curé de Vonnas, 17 décembre 1687. — Compte de gestion de l'hoirie Crollet, rendu par les syndics de Bourg aux recteurs depuis la mort de la dite dame, 1687, jusqu'en décembre 1689.

H. 8. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1648-1674. — *Crollet-Brunet*. — Pièces d'un procès au bailliage de Bresse, entre Philibert Crollet, châtelain de Montfalcon, et les frères Chevalier, au sujet du partage des eaux de la source de Namary, pour irriguer les prés, 1648. — Pièces d'un procès au bailliage, entre Philibert Crollet et la famille Comtoz, de Namary, pour délimitation et bornage audit lieu, 1650. — Pièces d'un procès au bailliage entre Philibert Crollet et les familles Villier et Fraret pour discussion, vente et achat de fonds saisis à

Namary, 1654. — Pièces d'un procès, mû en la justice de Pont-de-Veyle, entre Philibert Crollet, les familles Chevalier et Comtoz pour une borne arrachée et transportée dans la prairie de Namary, 1665. — Pièces d'un procès au bailliage entre Philibert Crollet et les familles Chevalier et Babad pour partage de biens et séparation amiable, à Namary, 1668. — Papiers de messire Claude Basset, prêtre, curé de Vonnas, qui, en 1674, avait fait Philibert Crollet son héritier universel.

H. 9. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1676-1790. — *Crollet-Brunet*. — Pièces des procédures faites, soit au bailliage de Bresse, soit en la justice de Pont-de-Veyle, après le décès de Philibert Crollet, châtelain de Montfalcon, pour régler sa succession; — de la procédure faite en 1678 au décès de Claudine Bonod, veuve de Charles Favre. — Pièces du procès au bailliage, entre les recteurs des Hospices de Bourg, héritiers de dame Crollet, et Marie Perrin, servante-domestique de la défunte à propos d'un legs à elle fait, 1693; — autres pièces, sur le même sujet, pour difficulté entre les recteurs des Hospices et le notaire Monnier, de Biziat, répétant des sommes à lui dues par défunte Crollet, 1693; — autre procédure pareille contre Daniel Berthod, marchand de Bourg, 1697; — autre pareille procédure contre le charpentier Dalban. — Règlement de difficultés, pour passage, irrigation, limites, entre les recteurs des Hospices, héritiers des biens de dame Crollet à Namary et des voisins et riverains se disant lésés, 1768, 1784 et 1790.

H. 10. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1636-1720. — *Cuidard*. — Subhastation pour honnête Pierre Cuidard, bourgeois et marchand de Nantua, contre Pierre, fils de feu Amé Vuy, pour des fonds sis au village de Giron, 10 juin 1636. — Testament de Jean-Claude Cuidard, diacre de Nantua, par lequel il institue les pauvres de Bourg ses héritiers, 28 janvier 1683. « Nota que l'on a appris, par bruit commun, que ledit sieur Cuidard, a été noyé, arquebusé et volé, environ la Saint-Michel 1689 dans le fleuve du Rhône. » — Le 30 octobre 1691, les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Bourg ont accepté judiciellement son hoirie. » — Procédure de l'acceptation d'hoirie. — Description sommaire des meubles et effets de l'hoirie Cuidard, 1691. — Liquidation des frais de l'hoirie.

H. 11. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1669-1711. — *Demia*. — Pièces trouvées en l'hoirie de messire Charles Demia, prêtre, licencié en théologie, promoteur général de l'archevêché de Lyon, directeur général des petites écoles des pauvres du diocèse, qui, par testament du 30 septembre 1689, fit ses héritiers les pauvres de Lyon et ceux de Bourg dont il était originaire. — Pièces de procédures relatives à la discussion, à la vente, au partage de sa succession suivant sa volonté testamentaire; poursuite contre des débiteurs et des souscripteurs d'obligations incapables de se libérer.

H. 12. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1580-1600. — *Desryves*. — Pièces d'un procès intenté, par-devant le Sénat de Savoie, par les procureurs fiscaux du duc, à Étienne Desryves, constructeur-entrepreneur d'une partie du fort Saint-Maurice de Bourg, munitionnaire des troupes de S.-A. en Bresse et Bugey, pour concussion, malversations, malfaçons, etc. – Plaintes, enquêtes, dépositions de témoins, avis des gens du duc, mémoires d'avocats, dits, contre-dits, signification de pièces communiquées, etc.

H. 13. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1601-1647. — *Desryves et Maillet*. — Suite du procès intenté à Étienne Desryves, et, lui étant mort, à son successeur dans la charge d'entrepreneur et de munitionnaire, le sieur Maillet. Le procès, après l'annexion de la Bresse à la France, est porté d'abord au présidial de Bourg, puis au parlement de Bourgogne, à Dijon. — Pièces de la procédure et arrêts préparatoires. — Papiers divers de Desryves : actes de propriété, recherche de sa fortune, inventaires des fonds qu'il possède, enquêtes et mémoires.

H. 14. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1641-1728. — *Devaux*. — Papiers de l'hoirie de Claudine Devaux qui a fait les pauvres de Bourg ses héritiers par son testament du 3 avril 1724. — Constitution de rente pour Jean-Baptiste Devaux, cordonnier de Bourg —Accensement de vignes aux Devaux, sur le territoire de Gravelle. — Transaction et partage de biens, à Gravellé, entre les hoirs Devaux, 1662. — Curatelle aux enfants de Jean-

Baptiste Devaux, 1673; scellé et inventaire de la succession de Jean-Baptiste Devaux. — Nomination à la cure de Saint-Martin-le-Châtel pour Jean Devaux, prêtre et vicaire de Notre-Dame-de-Bourg; acte de mise en possession; testament du curé Jean Devaux, 1694. — Divers contrats de constitution de rentes. — Donation de Claudine Devaux aux pauvres; scellé et inventaire de son hoirie; acceptation du legs par les recteurs; main levée des scellés; verbal de la vente des meubles.

H. 15. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1624-1698. — *Duchemin-Corderon.* — Papiers trouvés en l'hoirie de demoiselle Duchemin qui fit les pauvres de Bourg ses héritiers en 1660.— Divers contrats et constitutions de rente. — Actes d'achats et de vente de divers fonds; actes d'échange; transactions avec divers particuliers. — Scellé au décès de la donataire demoiselle Françoise Duchemin, fille de feu Jean, avocat fiscal au bailliage; — inventaire des effets et facultés délaissés par Françoise Duchemin, fonds, obligations, constitutions de rente, au profit des recteurs pour ce qui les concerne dans la succession; — inventaire des papiers et des dettes actives; — difficulté, pour le partage, entre les recteurs des Hospices et Catherine Corderon, héritière du surplus, grevée de substitution.

H. 16. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1649-1708. — *Duchemin-Corderon.* — Procédure entre les recteurs des Hospices, héritiers, pour une partie, de défunte Françoise Duchemin, et Catherine Corderon, héritière d'autre part; — papiers de la procédure, requêtes, assignations, ordres et collocations; transport d'obligations; avis et mémoires. — Procédure servant à demoiselle Catherine Corderon, demanderesse par requête en exécution de contrat obligatoire sur les biens de feu honnête Antoine Bouvard et Jeanne Corderon.

H. 17. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1742-1779. — *Dumollard.* — Papiers de l'hoirie d'Antoine-Julien Dumollard, curé de Cormaranche, qui fit, pour partie, les pauvres de Bourg ses héritiers (1763). — Procédures diverses, incomplètes, relatives à divers membres de la famille Dumollard; curatelle; partage. — Papiers et titres cléricaux du curé Dumollard. — Testament du curé Dumollard; apposition des scellés; inventaire des meubles et immeubles; intervention des recteurs vis-à-vis des autres héritiers; vente des effets mobiliers; arrangement des recteurs avec les neveux du feu curé Dumollard.

H. 18. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1725-1789. — *Gay-Labatie.* — Pièce d'un procès soutenu en appel, au parlement de Dijon, entre les sieurs recteurs et administrateurs des hospices de la ville de Bourg, qualité d'héritiers de Claude-Antoine Jarcelat, conseiller au bailliage de Bresse, intimés, et sieur Jean Gay, hôtelier à Bourg, et Charlotte Labatie, son épouse, appelants de sentence rendue au bailliage de Bresse. — « Comme l'on ne voit pas bien la procédure instruite au bailliage de Bresse, l'on ne peut pas avec sûreté établir le sujet du procès; mais l'on aperçoit que c'est au sujet d'une somme de 1,000 livres qui était due au sieur Jarcelat, qui n'avait pas été controlée et que niaient les mariés Gay-Labatie ».

H. 19. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1649-1720. — *Jarcelat.* — Papiers provenus de l'hoirie de sieur Claude-Antoine Jarcelat, seigneur d'Attignat, secrétaire du roi, maison et couronne de France; conseiller au bailliage de Bresse, qui fit, en 1718, les pauvres de Bourg, ses héritiers. — Pièces de procédures, incomplètes et dépareillées, relatives à la terre d'Attignat, ventes, achats, échanges; procès et poursuites contre divers créanciers : Gay-Labatie; Jacques Gay, prêtre; Marie-Anne Truche, femme Morel, etc.

H. 20. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1719-1795. — *Jarcelat.* — Papiers provenus ou relatifs à l'hoirie Jarcelat. — Pièces d'un procès soutenu au bailliage de Bresse, y jugé, sauf appel au parlement, entre les recteurs et administrateurs des Hospices de Bourg, héritiers du sieur Jarcelat, et les consorts Gay-Labatie en paiement d'un premier capital de 2,000 livres et d'un second de 4,414 livres; au procès interviennent le prêtre Jacques Gay, curé de la Tranclière, et les hoirs Donat-Labatie. — Règlement et partage entre les Hospices, vingt-un débiteurs, et les hoirs Jarcelat. — Procédure des recteurs des Hospices de Bourg, héritiers Jarcelat, contre deux débiteurs à l'hoirie : dame Catherine Robin, veuve de Berthet, contrôleur au grenier à sel de Nantua, et Joseph Berthet, fils, avocat

à Nantua, 1721. — Procédure pour les recteurs des Hospices de Bourg, héritiers Jarcelat, contre Justine Jarcelat, femme autorisée du sieur Magnin, lieutenant en la maréchaussée de Bresse, et Jean-Jacques Jarcelat, bourgeois de Bourg.

H. 21. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1444-1755. — *Leloup.* — Papiers provenus de l'hoirie de sieur Charles Leloup, président en l'Élection de Bresse. seigneur de Rivoire qui, par son testament du 26 mai 1740, fit les pauvres de Bourg ses héritiers. — Généalogie des Leloup, originaires de Pont-de-Veyle et lieux circonvoisins depuis 1444 « pour prouver leur noblesse que leurs autheurs avaient laissé dans les ténèbres ». — Extraits certifiés du terrier du Sauzey, de 1554 à 1552, qui servent à prouver l'origine noble des Leloup. — Baptistaire de Victor-Christophe Leloup, 4 mars 1556. — Partage des biens délaissés par Jean, fils de Georges Leloup du Sauzey, 21 décembre 1570. — Mariage entre Georges Leloup et Benoîte Alban, 1609. — Testament de Philibert Leloup, notaire royal à Bey, et de sa femme Philiberte Larue, 11 novembre 1610; — codicille, 1613. — Sauvegarde du connétable, M. de Lesdiguières, pour le sieur Leloup, avocat à Bourg, et ses frères habitant à Bey, 13 septembre 1624. — Testament de Georges Leloup, notaire royal et châtelain de Pont-de-Veyle, 22 juillet 1632. — Tutelle aux enfants du feu notaire Georges Leloup, 12 janvier 1633. — Lettres de protection et de sauvegarde, accordées par S. M. à Pierre Leloup, conseiller ordinaire de Mgr. le Prince, pour lui, sa famille et ses biens, Dijon 9 février 1640. — Contrat de mariage de Philibert Leloup avocat, et de Philiberte Prost, 9 septembre 1645. — Contrat de mariage entre Pierre Leloup, conseiller et procureur du roi en l'élection de Bresse, intendant des affaires de M. le Prince en Bresse, et Jeanne de Belley, 22 octobre 1647. — Sauvegarde de M. le Prince, premier pair et grand maître de France, duc d'Enghien, pour Philibert Leloup, avocat au siège présidial de Bourg, 7 avril 1648. — Mariage entre Pierre de Macet et Catherine Leloup, 30 octobre 1670. — Obligations, constitutions de rente, quittances, partage pour divers membres de la famille Leloup; transports d'obligations, donations entre vifs. — Testament de Christophe-Victor Leloup, 1720. — Procédure à l'ouverture du testament du feu président Leloup.

H. 22. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1674-1725. — *Leloup.* — Procédures diverses de la famille Leloup, en revendication de fonds, rentes ou servis, contre : le marquis de Bâgé et le fermier de ce marquisat, la dame veuve Chossat, Jean-Bernard, la famille Belly, Jean-Baptiste et Pierre-Louis de Macet, Jeanne-Marie de Bécerel.

H. 23. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1745-1766. — *Leloup.* — Pièces de la procédure qui fut faite entre MM. les recteurs et administrateurs des hospices de Bourg, qualité d'héritiers de M. le président Leloup et M. le conseiller Béraud héritier pour un tiers de M. Leloup. — Liquidation de la succession du président Leloup par les recteurs des Hospices. — Pièces de procédure, mémoires, consultations et factums au sujet du procès que MM. les recteurs des Hospices de Bourg, qualité d'héritiers du président Leloup, ont eu à soutenir contre M. Guignard de Malatrait, receveur général des Gabelles à Bourg, et son épouse Jeanne-Marie de Bécerel, intimés et appelants.

H. 24. (Cahier.) — In-4°, papier ; 33 feuillets.

1658. — *Leloup.* — Acte d'apposition des scellés et inventaires des facultés diverses délaissées, à son décès dans sa maison de Bourg, par le sieur Leloup, procureur du Roi, ancien en l'élection de Bresse. — Inventaire des meubles, des papiers, contrats, obligations, constitutions de rente, cédules, ventes, conventions. — Inventaire de la bibliothèque. — Inventaire des espèces d'or et d'argent monnayées. — Inventaire des meubles meublants. — Inventaire des tableaux : « item un ancien tableau de Titian, venu de Rome, d'un Sauveur portant sa croix, avec un cadre d'or bruni et un rideau de taffetaz rouge. »

H. 25. (Cahier.) — in-8°, papier ; 103 feuillets.

1758. — *Leloup.* — Reconnaissance de scellés ; levée d'iceux ; inventaire fait, à Bourg, au domicile de défunt M. Charles Leloup, président en l'élection de Bresse, seigneur de Rivoire, fait sur réquisition des recteurs des Hospices et du conseiller Béraud, tous héritiers du défunt.

H. 26. (Cahier.) — in-8°, papier ; 98 feuillets.

1758. — *Leloup.* — Inventaire fait au château de Rivoire, lors du décès du président Leloup, contenant vente des meubles, effets, grains, vins, trouvés audit château, fait à requête des recteurs des Hospices, héritiers.

H. 27. (Cahier.) — in-f° ; 100 feuillets, papier.

1758. — *Leloup.* — « Au nom de Dieu soit fait le présent livre, dans lequel l'on trouvera généralement tout ce j'aurai reçu pendant le temps que j'économais la terre de Rivoire. » — Ce compte, du sieur Chambre, est rendu aux recteurs héritiers au bout de l'an ; la recette est de 833 livres, 1 sol, 6 deniers, et la dépense de 582 livres, 6 deniers.

H. 28. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1744. — *Palluat-Jalamonde.* — Vente par Thomas Palluat-Jalamonde d'une maison qu'il tenait de de sa mère, héritière d'une partie de la succession Jarcelat. Lors du versement du prix d'achat par l'acquéreur, tous les créanciers de Jalamonde furent par lui cités au bailliage, dont les recteurs des Hospices héritiers Jarcelat, ledit Jalamonde ayant beaucoup de dettes et réputé insolvable.

H. 29. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1750-1783. — *Rambaud.* — Papiers trouvés dans l'hoirie de messire Bartholomé Rambaud, prêtre, curé de Saint-Remy, qui fit les pauvres de Bourg ses héritiers. — Lettres de naturalité, avec congé de tenir bénéfice, pour le sieur Rambaud, prêtre, originaire de Maurienne, actuellement vicaire de Montluel, 1753. — Nomination du sieur Rambaud à la cure de Saint-Remy, en 1763, par Mgr de Malvin de Montazet, archevêque de Lyon. — Correspondance de Rambaud avec l'archevêché pour matières ecclésiastiques ; — avec l'évêque de Saint-Claude qui possédait une chapelle à Saint-Remy ; — avec des confrères du voisinage ; avec des hommes d'affaires, des marchands, etc. — Cahiers contenant, annuellement, les recettes et les dépenses de Rambaud ; le compte de ses messes, ses achats et ses ventes, etc. — Rôle des fonds du bénéfice de Saint-Remy ; quittances du don gratuit. — Apposition de scellés et inventaire fait au domicile de M. Rambaud, en la cure de Saint-Remy, à la requête des administrateurs des Hospices de Bourg, ses héritiers au nom des pauvres.

H. 30. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1703-1778. — *Riboud-Curtil.* — Papiers trouvés en l'hoirie de dame Marguerite Curtil, veuve de Jean-Bernard Riboud, qui fit les pauvres de Bourg ses héritiers. — Papiers concernant la famille Riboud : contrats de mariage, obligations, constitutions de rente, achats et ventes ; papiers relatifs à des familles alliées, les Curtil et les Camus. — Contrat de mariage de Jean-Bernard Riboud et de Marie-Madeleine Curtil, 29 avril 1714 ; — traité et partage fait le 20 mai 1715 entre Anne Camus, veuve Curtil, Marguerite Curtil, femme Riboud, et Jean-Claude Curtil, procureur à Bourg. — Papiers relatifs à un règlement d'affaires entre Jean-Bernard Riboud, avocat et maire de Bourg, et Aimé Desvignes, armurier de Pérouges, époux de Marie-Anne Touche, 1730. — Comptes entre Jean-Bernard Riboud et divers particuliers. — Baux à fermes des domaines des Riboud, à Manziat. — Pièces d'un procès soutenu au parlement de Dijon, pour les pauvres de Bourg, par leurs recteurs et administrateurs, héritiers de dame Marguerite Curtil, veuve Riboud, contre dame Claudine Tardy de la Pérouze, épouse de Marie-Jacob de Borsat et Marie Pascal, veuve du sieur Chavy de Montgerbet : arrêt du 1er avril 1775, qui envoie les pauvres de Bourg en possession des biens de ladite Curtil, veuve Riboud.

H. 31. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

1567-1720. — *Tamisier.* — Quittances diverses pour les frères Étienne et Pierre Tamisier, procureurs et bourgeois de Bourg, 1567-1588. — Créances et obligations pour messire François Tamisier, chanoine de l'église Notre-Dame de Bourg, 1612-1623. — Testament du chanoine François Tamisier, de Bourg, où il institue pour héritiers ses trois frères Jacques, Philibert et Étienne, 29 avril 1631. — Titres du domaine de Brou appartenant à la famille Tamisier. — Subhastations et quittances pour achat de différents fonds. — Baux à ferme du domaine Tamisier, à Brou. — Testament de Claude-Melchior Tamisier, apothicaire de Bourg, en faveur de ses trois filles Françoise, Catherine et Marie, 29 mai 1654. — Vues de lieu et censes du domaine de Brou.

H. 32. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1536-1685. — *Tapie (de la).* — Lettres patentes du Roi Henri IV, données à Dijon le 27 juin 1595, par lesquelles il déclare que, lors de son passage à Nérac, le 1er septembre 1580, pour récompenser les services qu'il avait reçus de son bien aimé le capitaine Antoine de la Tapie, il fit don à son fils Guillaume, encore en bas âge, du prieuré de Saint-Claude-Simon, lequel était desservi, vu sa jeunesse, par un sien parent nommé Jean Cumicat : ce Jean,

venant de mourir, le roi confirme Guillaume dans la possession dudit prieuré. — Acte de notoriété, passé le 11 juin 1663 à Roquefort de Marsan, par lequel Bertrand de Goullard et Alcibiade, baron de Perquie et de Ravignan, attestent d'une même voix et d'un commun accord, qu'ils savent, de certaine science, que noble Maurice de la Tapie, écuyer du comte de Montrevel, est issu de noble race, comme étant fils de noble Pierre, qui était fils de noble David de la Tapie, aïeul dudit Maurice, et que, tant eux que leurs ancêtres, ils ont toujours vécu noblement dans la province de Guyenne, et affirment lesdits témoins qu'ils ont connu fort particulièrement ledit noble David de la Tapie, lequel, de son vivant, commandait pour le roi une compagnie d'infanterie ; — autre pareil acte de notoriété, passé le 12 juin 1663, au château d'Agos et à Marsan, en faveur de la noblesse de Maurice de la Tapie, par Abraham, seigneur dudit Agos ; — jugement souverain, et en dernier ressort, rendu par le sieur Pellot, intendant de justice, police et finances en la généralité de Guyenne, commissaire député par le roi pour la recherche des titres de noblesse, lequel donne acte à noble Bernard de la Tapie de la présentation de ses titres et ordonne qu'il sera inscrit dans le catalogue des nobles, suivant l'arrêt du Conseil du 22 mars 1666 ; — acte de notoriété, du 1er décembre 1571, fait en la cour de la sénéchaussée de Marsan, par-devant les lieutenants général et particulier et leurs assesseurs, qui attestent qu'il n'y a jamais eu, en cette sénéchaussée, un seau pour apposer aux titres de noblesse présentés, ce qui fait que les titres qu'y produisit Maurice de la Tapie, lieutenant du roi en la ville de Bourg, n'ont pu être revêtus de la formalité du sceau ; — jugement rendu par Mgr Ferrand, intendant en Bourgogne et Bresse, portant qu'à la vue des titres produits par Maurice de la Tapie, lieutenant de roi à Bourg, ce dernier est maintenu dans sa noblesse, ordonne qu'il jouira de tous les droits, honneurs, prérogatives, prééminences, franchises et libertés dont jouissent les anciens nobles, lui et sa postérité née et à naître, tant qu'il ne fera acte de dérogeance, et qu'il sera inscrit au catalogue des gentilshommes de Bourgogne ; ce jugement ainsi rendu pour répondre à l'assignation donnée à Maurice de la Tapie à requête de Georges Forestier, bourgeois de Paris, chargé par le roi du recouvrement des amendes encourues par les usurpateurs de titres de noblesse, en exécution de la déclaration royale du 4 septembre 1696. — Contrat de mariage entre noble Antoine de la Tapie, écuyer, seigneur de Richède, fils de feu Joseph et de Marie de Borrit, et Marguerite de Camicat, fille de Jean et de Jeanne d'Estigues ; Granade-de-Marsan, 12 septembre 1536. — Testament d'Antoine de la Tapie ; Granade-de-Marsan, 1 janvier 1580. — Mariage de David de la Tapie, fils de feu Antoine, avec Marguerite de Lartignan, autorisée de sa grand-mère Gabrielle de Brogniac ; Mont-de-Marsan, 7 septembre 1583. — Mariage de Pierre de la Tapie, fils de feu David, avec Jeanne Darmé ; Granade-en-Marsan, 3 novembre 1628 ; — testament du même Pierre de la Tapie, 17 juillet 1639. — Mariage de Maurice de la Tapie avec demoiselle Charlotte de Paviot, 11 juin 1666 ; — testament de Charlotte de Paviot, 15 mars 1684. — Procédure faite en 1685 entre le sieur de la Tapie et Mme de Longecombe pour un partage de famille. — Diverses constitutions de rente.

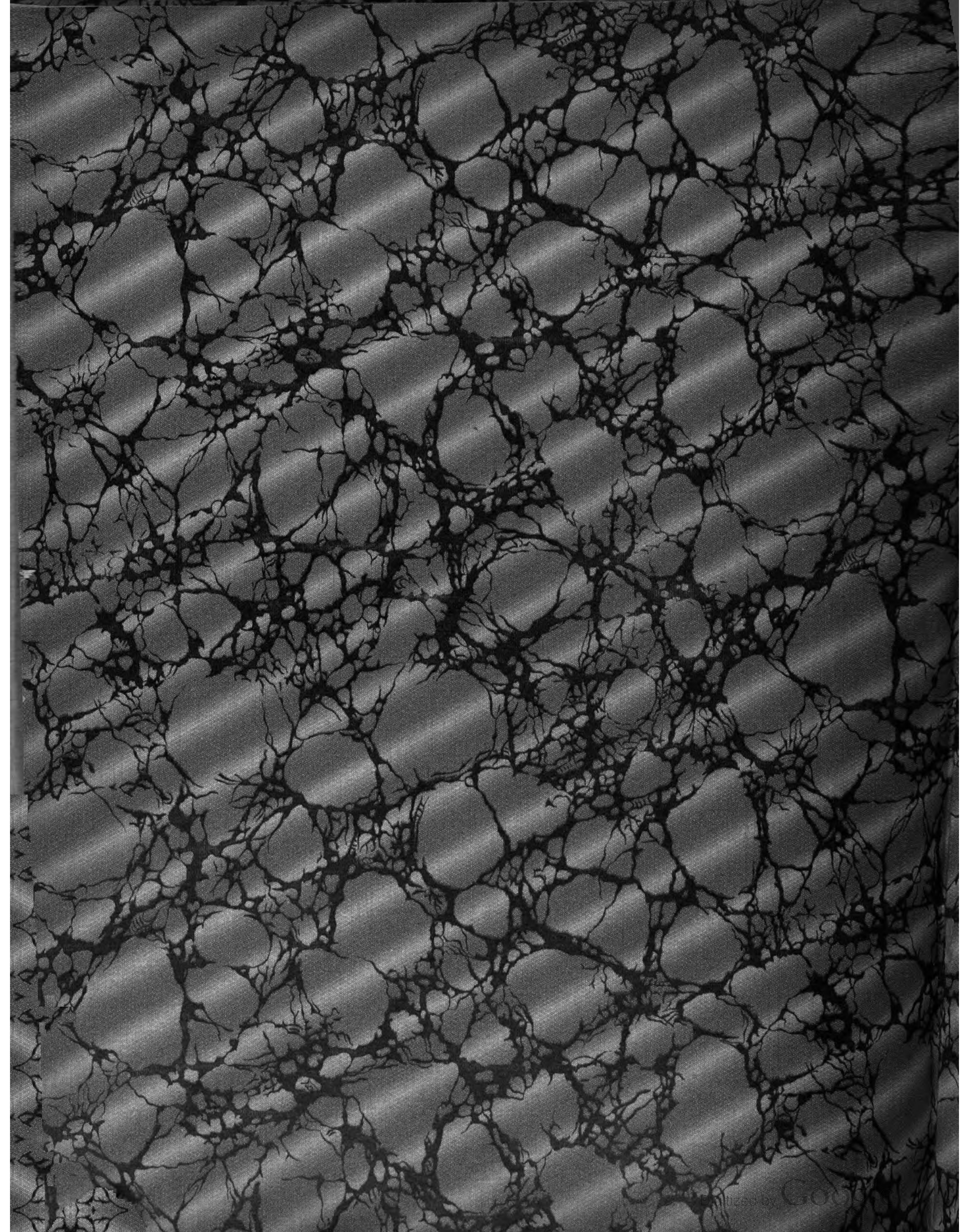
H. 33. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1681-1735.— *Venet*. — Papiers trouvés en l'hoirie de Marie-Louise, veuve de Jacques Venet, pâtissier à Bourg, laquelle fit les pauvres de Bourg ses héritiers, par testament du 8 décembre 1745. — Différents papiers de la famille : testaments, curatelle, constitutions de rentes, obligations, censes. — Apposition et main-levée des scellés ; inventaire des facultés délaissées par la veuve Venet, à requête des administrateurs des Hospices, ses héritiers.

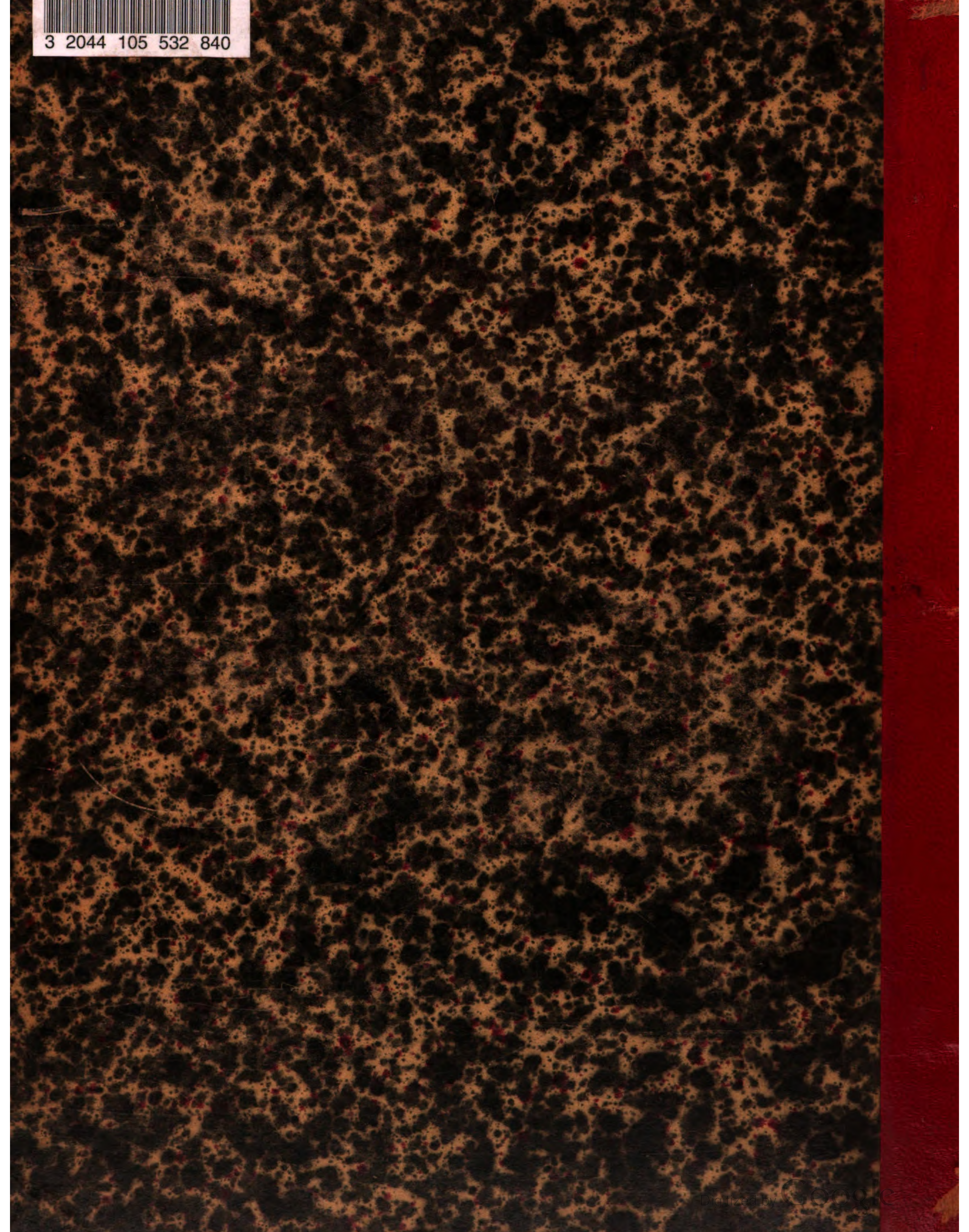
ARCHIVES DES HOSPICES DE BOURG

Index des fonds analysés dans le présent volume

SÉRIES A-H.






3 2044 105 532 840